

INVENTAIRE SOMMAIRE
DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
ANTÉRIEURES À 1790

REDIGÉ PAR M. GEORGES DURAND, ARCHIVISTE

SOMME

TOME I^{er}
2^{me} Édition. — Premier Volume

ARCHIVES CIVILES

SERIE B. — COURS ET JURIDICTIONS, N^{os} I B 1 à I B 60.
BAILLAGE D'AMIENS. — REGISTRES AUX CHARTES ET AUX ÉDITS

AMIENS

IMPRIMERIE DU « PROGRÈS DE LA SOMME »

18, Rue Alphonse-Paillat

1920

COLLECTION
DES
INVENTAIRES SOMMAIRES
DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790

Publiées sous la direction du Ministère de l'Instruction publique.

PREMIÈRE PARTIE
ARCHIVES CIVILES

NOTA

La série B des Archives de la Somme est une des plus vastes de ce dépôt. Le fonds du bailliage d'Amiens, notamment, est peut-être la partie la plus fréquemment consultée de celui-ci. Depuis longtemps les travailleurs se plaignaient de l'insuffisance du tome I^{er} de l'*Inventaire sommaire* presque entièrement consacré à cette série. Cet inventaire, comme tous les plus anciens, avait été conçu avec une extrême timidité et ne donnait qu'une indication sommaire d'un très petit nombre de pièces, sans même indiquer le folio dans les registres, qui en forment cependant la partie la plus intéressante. Les recherches étaient rendues, de ce fait, extrêmement longues et difficiles. D'un autre côté, depuis l'apparition de ce volume, de très importants versements, provenant notamment des bailliages d'Amiens et de Péronne, Montdidier et Roye, de la prévôté de Doullens, etc., avaient presque triplé la série. Il fut donc décidé, au lieu d'ajouter des volumes supplémentaires, de refondre entièrement la série avec les nouveaux versements, et de faire une nouvelle édition plus détaillée du tome I^{er} de l'*Inventaire*, en autant de volumes qu'il le faudra.

La série A n'ayant, aux Archives de la Somme, qu'une importance très relative, il n'a pas été jugé nécessaire d'en répéter l'inventaire dans cette nouvelle édition. Pour cette série, la première suffira largement.

Georges DURAND

DÉPARTEMENT DE LA SOMME

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES À 1790.

SÉRIE B.

(Cours et juridictions. — Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des comptes, Cours des aides, Cours des monnaies).

I B. BAILLIAGE ET SIEGE PRESIDIAL D'AMIENS.

I B 1. (Registre.) — In fol., 136 feuillets, parchemin¹.

1558-1565. — Registre aux chartes. — « Quatriesme registre commenceant en may 1558, et finissant en may 1665. » — Fol. 2. Provisions à M^e François Séguyn d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Le Maistre, résignataire en sa faveur. Paris, 25 avril 1558. Prestation de serment et réception dudit François Séguyn. 4 mai 1558. — Fol. 2. Provisions à Pierre Séguyn d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettés de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Louis Baudouyn, décédé. Paris, 25 avril 1558. Prestation de serment et réception dudit Pierre Séguyn. 4 mai 1558. — Fol. 2 v^o. Provisions à Pierre Le Fez d'un office de sergent royal audit bailliage etc., en remplacement de Pierre Griffon, décédé. Paris, 25 avril 1558. Prestation de serment dudit Pierre Le Fez. 4 mai 1558. — Fol. 2 v^o. Provisions à Jean Brahier, d'un office de sergent royal audit bailliage, etc., en remplacement Blaise de Thillooy, décédé. Paris, 27 avril 1558. Prestation de serment et réception dudit Jean Brahier. 11 mai 1558. — Fol. 3. Provisions à Jean de Fonville, d'un office de sergent royal audit bailliage, fins et mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Fleurdemontagne, résignataire en sa faveur. Paris, 2 mai 1558. Prestation de serment et réception dudit Fonville. 24 mai 1558. — Fol. 3. Don par le Roi à Antoine Caron, du régime, gouvernement et

administration de la maladrerie de Saint-Valery et Chantepie. Fontainebleau, 18 mars 1557, v. s. Prestation de serment et réception dudit Antoine Caron. 8 juin 1558. — Fol. 3 v^o. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens « saichant les grans préparatifz que fait le roy d'Espagne, nostre ennemy, pour nous envahir en notre roiaulme, nous avons advisé mettre sus la plus puissante et furieuse armée qui ait point esté veue en France, tant du temps du feu roy nostre très honoré seigneur et père, que Dieu absoille, que du nostre, laquelle nous faisons assembler en toute la plus grande dilligence qu'il est possible ; et, pour cest effect, outre les forces ordinaires de nostre roiaulme, qui est nostre gendarmerie, nous avons fait lever un grand nombre de chevaux-légers, harquebuziers à cheval et gens de pied de nostre nation, et pour estrangiers, jusques à huit mil chevaux pistolliers et six régimentz de lans-

¹ Les feuillets 6, 21, 22, 53, 87 manquent.

quenetz », ordonnant de faire assembler l'arrière-ban. Monceaux, 6 juin 1558. — Fol. 4. Provisions à Étienne Héritier, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes et prévôté de Vimeu, en remplacement de Remy Saillart, décédé. Monceaux, 3 juin 1558. Prestation de serment et réception dudit Héritier. 14 juin 1558. — Fol. 4. Provisions à M^c François Lenglès, d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Blonchart, résignataire en sa faveur. Monceaux, 8 juin 1558. Prestation de serment et réception dudit François Lenglès. 21 juin 1558. — Fol. 4 v^o. Sauvegarde du Roi en faveur de l'abbaye de Cercamp. L'Isle-Adam, 27 janvier 1556, v. s. « Et au doz desdictes lettres est escript : Le contenu en l'autre lez a esté leu et publié en la ville de Doullens à son de trompe et cry public, présent grand nombre de peuple y assemblez, de la charge de Monsieur de Bouchavesnes, cappitaine et gouverneur des ville et chasteau de Doullens, le unziesme jour de février M V^c cinquante-six.... Et encores est escript : La sauvegarde contenue en l'autre lez.... a esté leue et publiée en la ville d'Abbeville, au petit eschevinaige respondant sur le marchié dudit Abbeville, lieux acoustumez à faire cris et publications, par moy, greffier ordinaire d'icelle ville, le dixiesme jour de février an V^c cinquante-six. » Consentement à ladite sauvegarde par Gaspard de Colligny, seigneur de Chastillon sur Loing, chevalier de l'ordre du Roi, amiral de France, conseiller au privé conseil, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en ses pays de Picardie, Boulonnois et Artois. Abbeville, 10 février 1556 v. s. Id., par Claude de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, gouverneur de Bourgogne, capitaine de cent hommes d'armes et lieutenant général pour le Roi en Picardie. Chauny, 29 juin 1558. — Fol. 5 v^o. Provisions à Antoine Castelet d'un office de notaire royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Pierre de Montenescourt, décédé. (Le fol. 6 où se trouvait la date manque). — Fol. 7 v^o. Lettres closes du Roi aux bailli d'Amiens ou son lieutenant, avocat et procureur audit bailliage, portant que « il y a longtemps que vous avons envoyé noz lettres de commission pour convocquer les subjectz de nos ban et arrière-ban ;.... pour ce qu'avons esté advertiz que de ceulx qui nous débitoient faire ledict service personnel, peu se sont présentez pour y faire devoir, et les autres qui ont à y contribuer en deniers, d'y satisfaire », ordonnant d'« advertir le trésorier général de noz finances estably à Amiens du nombre de ceulx qui sont pour nous y faire service personnel, soubz qui ils entendent ce faire, s'ilz sont partiz et quant, et où ne le seroient et fût

besoing leur mander nous venir servir, s'ilz sont en équippage requis et prestz de ce faire ; et quant aux autres qui y doibvent contribuer en deniers, sçavoir s'ilz ont ce fait, quant et ès mains de qui ; et, pour cest effect, manderez vers vous le receveur commis à recevoir lesdicts deniers, duquel entendrez ce qui en est », et autres dispositions à ce sujet. Villers-Cotterets, 12 juillet 1558. — Fol. 8. Lettres closes du Roi aux mêmes, contenant la rectification d'un certain nombre de fautes et d'erreurs qui ont été commises dans la convocation des ban et arrière-ban. Amiens, 28 août 1558. — Fol. 9. Provisions à Pierre Desquennes, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens et prévôté de Beauvoisis en la résidence de Saint-Germer de Flay, en remplacement de Gabriel le Roy, décédé. Paris, 22 septembre 1558. Prestation de serment et réception dudit Desquennes. 4 octobre 1558. — Fol. 9 v^o. Lettres patentes de Henri II, « ayant esgard et considération aux grandes pertes que nostre cher et bien amé frère Jehan de Tournemyne, commandeur de Fieffes, fait au moyen de la guerre d'entre nous et le roy Phlippes, nostre ennemy, tant en aucuns des membres de sadicte commanderie scituez au bailliage de Hesdin, que aultres ses biens mœubles et héritaiges, voulant luy donner moyen de se récompenser en faveur des bons et agréables services qu'il nous a cy-devant faitz au fait de noz guerres », lui donnant « les censes nommées le Petit Cercamp et Montregnault deppendans de l'abbaye de Cercamp et autres au-deçà de la rivièrre d'Authie,.... lesquelles.... nous sont advenus et eschez et doibvent appartenir comme robbé d'ennemy, pour estre ladicte abbaye de Cercamp scituée au dedens le pays dudit roy Phlippes, tenant party à nous contraire. » Au camp près Amiens, 24 septembre 1558. — Fol. 10. Provisions à Pasquier Watel, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean Boutard, dit Cabot, décédé. Reims, 26 juillet 1558. Prestation de serment et réception dudit Watel. 11 octobre 1558. — Fol. 10. Arrêt du Conseil privé du Roi, sur la requête de Pierre de Louvencourt, et consorts, échevins d'Amiens, ratifiant l'élection d'Antoine Louvel à la charge de maieur de la ville d'Amiens, levant néanmoins l'amende à laquelle le bailli d'Amiens avait condamné les échevins, pour avoir élu Jérôme Dainval contre l'édit d'octobre 1547, et déclarant que les échevins d'Amiens ne sont pas compris dans ledit édit. Saint-

Saint-Germain en Laye, 4 novembre 1557. « Sur la requête du procureur du Roy nostre sire, audit bailliage, assisté des advocatz d'icelluy seigneur, l'arrest cy-dessus enregistré a esté leu et publyé au monastère des Augustins de ceste ville d'Amiens, en la présence des conseillers, advocatz, procureurs et aultre grand nombre de pœuple habitans de ceste ville illecq assamblez, pour l'empeschement quy estoit aux halles, pour nommer et veoir procéder à la vocation du mayeur, eschevins et aultres officiers d'icelle ville, pour ceste année, suivant la manière accoustumée, et ce adfin que aulcuns n'en prétendissent cause d'ignorance. Du vingthuitiesme jour d'octobre l'an mil V^e cinquante-huict, par-devant G. du Caurel, bailly d'Amiens. » — Fol. 10 v^o. Sur la requête de « damoiselle Anne de Bournonville, vefve de feu Phlippines de Lameth dit de Hénencourt, en son vivant escuier, seigneur dudit Hénencourt, mère et tutrice de Jehan de Lameth dit de Hénencourt, filz aîné myneur de ans et héritier dudit feu seigneur de Hénencourt », relief au nom dudit Jean de Lameth « d'un fief noble nommé wlgaiement les Bois d'Estrées, contenant cent journeulx ou environ, séant au terroir d'Estrées, tenu en plain hommage du Roy nostre sire, à cause de son bailliage d'Amyens, par soixante s. p. de relief, et vingt s. p. de chambelage », de la succession de son père. 21 novembre 1558. — Fol. 11. Provisions à Michel Bazin d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Florent Priez, résignataire. Paris, 6 novembre 1558. Prestation de serment et réception dudit Bazin. 7 décembre 1558. — Fol. 11. Défenses aux sergents royaux du ressort du bailliage d'exercer leurs offices sans avoir baillé caution et pris leur exercice en la manière accoutumée, à peine de nullité de leurs exploits. « Publyé à Amyens en jugement, à la fin des plaiz y tenus, le quatorziesme jour de décembre l'an mil cinq cens cinquante-huict, sur la requête et en la présence des advocatz et procureur du Roy dudict bailliage, par-devant Monsieur M^e Jehan du Gard, lieutenant général. » — Fol. 11. Lettres patentes de Henri II ordonnant une cotisation de 900 l. t. par voie d'emprunt, sur les villes et faubourgs clos du bailliage d'Amiens, pour subvenir aux frais de la guerre. Saint-Germain en Laye, 30 novembre 1558. — Fol. 12. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, concernant ledit emprunt. Saint-Germain en Laye, 30 novembre 1558. — Fol. 12. Provisions à Simon du Puis d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, « en remplacement de Denis le Moyne, décédé. Au camp près Amiens, 18 septembre 1558. Prestation de serment et

réception dudit du Puis. 20 décembre 1558. — Fol. 12 v^o. Provisions à M^e Josse Julienne, prêtre, curé de Villers-Campsart, d'un office de notaire apostolique dans le diocèse d'Amiens, en remplacement de Guérin Monthonnier, prêtre et doyen de chrétienté de Poix, décédé. Amiens, 20 décembre 1558. Latin. — Fol. 12 v^o. Sur la requête de Nicolas de Courteville, seigneur de Hodicq, demeurant à Montreuil, père et ayant le gouvernement et administration légitime de Claude de Courteville, son fils, aussi fils et héritier de défunte damoiselle Péronne d'Astonne, relief au nom dudit Claude de Courteville, d'un fief et noble tènement provenant de la succession de demoiselle Marguerite Hourdel, mère de ladite Péronne, consistant en un manoir sis à Montreuil, tenu en plein hommage du Roi à cause de son château de Montreuil. 24 décembre 1558. — Fol. 13. Lettres des généraux tenant la Cour des monnaies à Paris, pour le décri « de certaines grosses pièces d'argent forgées ès pays de Flandres, Brabant et Hollande, aux coings, armes et effigie du roy d'Espagne, ensemble de certaines autres pièces d'argent par cy-devant descriées, aux armoiryes de Flandres et à l'effigie de Charles le Quint, empereur, auxquelles le peuple, de sa volenté, donnoit cours et mise. » Paris, 14 décembre 1558. — Fol. 13. Ordonnance de la Cour des monnaies sur ledit objet. Paris, 10 décembre 1558. — Fol. 14. « Ordonnance touchant la plaidoirie de ce siège », rendue « sur la requête et remonstrance à nous faite en la chambre du Conseil, de la part du procureur du Roy nostre sire en ce siège, touchant le mauvais ordre que tiennent aucuns procureurs à l'expédition de leurs causes, les faisans appeller sur leurs fœulles, sans les présenter en ung roolle, comme par cy-devant il a esté ordonné, de sorte que le greffier dudit siège, à l'évocation desdictes causes, gratiffie ceulx qu'il luy plaist, et ne sont lesdictes causes appellées à tour de roolle, suyvant les ordonnances royaulx ; mesmes les causes qu'ilz se doivent juger par jugement ordinaire ne pœuvent estre expédiées, d'aultant que avons par cy-devant advisé qu'elles seront appellées les dernières, dont il avoit oÿ plusieurs plaintes d'aucuns ancyens procureurs dudict siège, et aussi de ce que aucuns d'eulx, fuyartz et de mauvaise foy, contrevenans aux ordonnances royaulx et riglemens par cy-devant à eulx baillé, ne vœullent prendre leurs délaiz et expéditions hors l'audience, au grand retardement desdicts procès, fouldre et intérêt des partyes litigantes..... Publié

à Amyens, en jugement, en la présence de M^c Loÿs Moucquet, procureur du Roy, et de M^{es} Nicole le Brun et Jehan le Quiou, advocatz d'icelluy seigneur, qui ont requis ladicte ordonnance estre registrée et mise en ung tableau quy sera attaché en l'auditoire de ce siège ; ce quy a esté ordonné estre fait, le unziesme jour de janvier l'an mil cinq cens cinquante-huict, par-devant M^c Jehan du Gard, lieutenant général, et gens tenans le siège présidial. » — Fol. 15. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, lui marquant que « nous ne saurions dire le regret et déplaisir que nous avons eu d'entendre que nostre peuple, après nous avoir tant bien secouru et aydé qu'il a fait en noz grans affaires, ayt esté vexé, pillé et foulé par noz gens de guerre, et mesmement par les gens d'armes de nos ordonnances et chevaux-légers, que nous avons ordonné eulx retirer en leurs garnisons ; lesquels, encoires qu'ilz ayent esté bien payez et stipendiez de nous et n'aient riens perdu de leur soulde, ont néanmoins tenu les champs et faitz infinis maulx et exactions », ordonnant une information « de ceulx de nosdicts ordonnances et chevaux-légers, qui ont passé et vescu sur nostredict peuple, sans paier, et de ce qu'ilz peuvent, ès paroisses et villaiges où ilz ont logé, avoir despendu et pris, dont vous ferez faire bon et sommaire procez-verbal et juste estimation,.... et le tout renvoirez incontinent.... par devers nostre très cher et très amé cousin le duc de Montmorency, paire et conestable de France, pour, la chose icy bien veue et entendue, faire pourveoir au remboursement de nostredict peuple.... Et s'il y avoit encores aulcuns desdicts gens de guerre en vostre ressort, qui y vescuissent de la façon dessusdicte, vous leur ferez ordonner et commander de par nous eulx retirer en leurs garnisons, deffendant au peuple leur riens baillier, sinon en payant. » Paris, 5 janvier 1558, v. s. — Fol. 15. Relief par Louis Asselin, fils et héritier de défunt Pierre Asselin, en son vivant laboureur à Beauvoir-l'Abbaye, et à son trépas demeurant à Cocquerel, près de Pont-Remy, d'un fief noble appelé le fief de Mons, situé à Béalcourt, tenu du Roi à cause de son château de Doullens. 14 janvier 1558, v. s. — Fol. 15 v°. Provisions à Jean Carouette, d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Thomas Carouette, son oncle, décédé. Au camp près Amiens, 14 octobre 1558. Prestation de serment et réception dudit Jean Carouette. 24 janvier 1558, v. s. — Fol. 16. Lettres patentes de Henri II sur ce que « la communaulté de nos sergens en nostre bailliage d'Amyens nous a fait entendre que, lorsque noz prédécesseurs créèrent et establirent les offices de

sergens audict bailliage, jusques au nombre de sept vingt-quatorze, le bailliage de Hesdin en la souveraineté d'Arthois, estoit du ressort d'icelluy bailliage et en faisoient la plus grand partie, et combien que depuis, ladicte souveraineté, sur les limites de laquelle consistoit le principal exercice desdicts estatz de sergens, nous ayt esté usurpé et ledict bailliage de Hesdin pris et occupé par noz ennemys, ce néanmoins a ledict grand nombre continué, tellement qu'il a si peu resté d'occupation et de moien ausdicts sergens de s'entretenir ausdictz estatz, que la plus part ont esté contrainctz les quitter ; à ceste cause, par ladicte requeste, nous supplioient et requéroient qu'il nous pleust ordonner ledict nombre de sept-vintz-quatorze estre réduit et diminué jusques au nombre de soixante-dix-sept, ainsi que avez par cy-devant fait au bailliage et gouvernement de Clermont et autres lieux », réduisant le nombre de sergens au bailliage d'Amiens « asçavoir iceulx sergens sergens establiz ès mettes de la prévosté de Beauquesne, au nombre de vingt, de la prévosté de Doullens, à six, de la prévosté de Beauvoisis, à vingt, de la prévosté de Vimeu, à vingt ; et quant aux quattres establiz ès mettes de Foulloy et ès mettes de la prévosté dudict Amyens, ledict nombre, comme raisonnable, demourera, et saouf à faire réduction de ceulx establiz ès mettes de la prévosté de Monstereul,.... par l'advis des officiers des lieux. » Paris, septembre 1558. — Fol. 16 v°. « Intérinement desdictes lettres. » 24 et 25 janvier 1558, v. s. — Fol. 17. Relief par Pierre de Richot, écuyer, procureur d'Antoine de Créquy, évêque de Nantes, abbé commendataire de Saint-Julien de Tours, seigneur de Créquy, Fressin, Fleschin, Pont-Remy, Fontaines, Cayans, prince de Poix, seigneur de Moreuil, Mareuil, Beauval et Pierrepont, de la seigneurie et principauté de Poix, tenue en pairie du Roi, à cause de sa couronne, échue audit Antoine de Créquy comme neveu en ligne directe et principal héritier de défunte haute et puissante dame Madame Jossine de Soissons, veuve de haut et puissant seigneur Mgr Jean, sire de Créquy, Fressin, Fleschin, Dourier, Pont-Remy, Fontaines et Cayans, dame douairière desdits lieux, princesse de Poix, dame de Mareuil, Moreuil, Beauval. et Pierrepont. » 21 février 1558, v. s. — Fol. 17 v°. Relief par le même, audit nom, des château, terre et seigneurie de Beauval, tenus du Roi à cause de son château de Doullens, échus audit Antoine de Créquy pour la même cause. 21 février 1558, v. s. — Fol. 18.

Provisions à M^c Antoine de Saint-Fuscien d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean Clabault, décédé. Paris, 6 février 1558, v. s. Prestation de serment et réception dudit de Saint-Fuscien. 14 février 1558, v. s. — Fol. 18 v^o. Provisions à Gérard Navet, d'un office de sergent royal en la prévôté de Fouillooy, au siège de Corbie, en remplacement de Nicolas de Sachy, décédé. Paris, 10 février 1558, v. s. Prestation de serment et réception dudit Navet. 28 février 1558, v. s. — Fol. 18 v^o. Sur la requête « de la part de Révérend père en Dieu, Monsieur Anthoine de Créquy, évesque de Thérouenne, abbé de Valloire et de Saint-Pierre lez Selincourt, par laquelle il nous auroit remonstré que, comme il soit ainsi que, par certain partage fait par deffunctz hault et puissant seigneur messire Jehan, seigneur de Créquy, du Pont de Remy, Douriers, Fleschin, Molyens, Fontaines et Gaians, conseiller et chambellain ordinaire du Roy, nostre sire, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et Madame Jossine de Soissons, dame de Morœul, Marœul, Beauval et princesse de Poix, sa femme, père et mère audict seigneur évesque, de tous leurs biens universellement, du gré et consentement de aussi deffunct messire Jehan de Créquy, chevalier de l'ordre du Roy, cappitaine de cent gentilshommes de son hostel, et gentilhomme de sa chambre, seigneur de Canaples, filz aîné desdicts seigneurs et dame, et de tous leurs autres enfans, par lequel, entre autres choses, ayt esté donné et délaissé audict seigneur évesque de Thérouenne, par sesdictz feuz père et mère, la terre et seigneurie de Beauval, pour en joÿr viagèrement, sa vye durant, selon qu'il est plus à plain contenu par les lettres dudit partage faictes et passées pardevant notaires royaulx, au chasteau de Moreul, le treiziesme jour de may mil V^c quarante-cinq, icelle terre et seigneurie de Beauval, tenue et mouvant du Roy nostredit seigneur, à cause de sa prévosté et chastellenye de Doullens », relief de ladite terre et seigneurie de Beauval, par ledit évêque de Thérouenne. 25 mars 1558 v. s., « veille de Pasques, par avant le cierge bénist. » — Fol. 19. Sur la requête de Guérard Le Roy, marchand à Maiserolles, « par laquelle il dict que, dès le premier jour de mars mil V^c cinquante-sept, auroit esté adjudgé par décret à M^c Jehan Rohault, advocat audict siège, le fief des Rondelles, qui se consiste en vingt-deux journaux de bois, ou environ, moiennant la somme de cent l. t.,... lequel Rohault... le auroit fait son command », saisine audit Le Roy dudit fief tenu du Roi à cause de son château de Doullens. 14 avril 1559. — Fol. 19 v^o.

Provisions à Nicolas Crétu, d'un office de notaire royal en la ville et prévôté du bailliage d'Amiens, en remplacement de Jacques Bauduyn, résignataire. Villers-Cotterets, 10 mars 1558, v. s. Prestation de serment et réception dudit Crétu. 5 avril 1559, après Pâques. — Fol. 20. Lettres missives du Roi au bailli d'Amiens, portant que « puisqu'il a pleu à Dieu nous faire.... tant de grâce que de nous donner la paix », pour faire cesser « le tènement de champs et réduire lesdicts gens de guerre en la discipline qu'ilz soulloient garder avant que la confusion et désordre que la guerre traîne quant et elle les eust ainsy desréglez », ordonnant de faire crier à son de trompe et cri public les défenses faites « à tous cappitaines, gens d'armes, archers de noz ordonnances, chevaulx-légiers et autres gens de cheval, aussi gens de pied, qu'ilz n'aient, sur peine de la hart, à prendre, exiger, ne contraindre se faire bailler par le peuple ès lieux où ilz passeront aucune chose pour eux, leurs gens et chevaulx, sans paier de gré à gré, tenir les champs, ne faire aucune foulle, pillerie ne dommage à nostredit peuple, mais passer doucement et vivre en payant, selon noz ordonnances. » Coucy, 5 avril 1559. — Fol. 23. Lettre du seigneur de Senarpont, lieutenant général au gouvernement de Picardie, envoyant la pièce suivante. Senarpont, 6 mai 1559. — Fol. 23. Lettres missives du Roi au seigneur de Senarpont lui marquant que « j'ay entendu que, en plusieurs endroits de mon pays de Picardye il y a un grand nombre de harbuziers qui courent par mes forestz et prairies, où ilz tuent les chers, hérons et aultre gibier et bestes sauvagines deffendues par mes ordonnances, dont par succession de temps ils seroient pour dépeupler le pays entièrement ; pour à quoy pourveoir, je veulx et vous ordonne que, incontinent la présente receue, vous faictes publier et réitérer les édictz et ordonnances qui ont esté faictes prohibitives au contraire, et, suivant icelles, faictes de nouveau inhiber et deffendre à son de trompe et cry public que aucuns, de quelque permission qu'ilz puissent avoir obtenu de moy, n'ayent plus à tirer de la harquebute ausdictes bestes sauvagines et gibier, souz les peines indictes par mesdictz édictz et ordonnances, que je veulx estre inviolablement observez, et que mes officiers y tiennent la main si ferme, ainsi que je leur ordonne et commande par la présente, dont vous leur envoiezz une coppinge, adfin que je soye obéy en cest endroit, priant Dieu », etc. Paris, 3 mai 1559. — Fol. 23. « De par

Mons. le bailliy d'Amyens ou son lieutenant général. Suivant lesdictes lettres, il est deffendu à toutes personnes indifféremment quelzconques de tirer de harquebuzes ou pistoletz aux chertz, hérons et autre gibier et bestes sauvagines par les forestz et prairies du Roy, sur les peines portées par ses ordonnances, et ce, nonobstant quelques congez ou permissions qu'ilz puissent avoir obtenu par cy-devant du Roy de tirer audict gibier et bestes sauvages ; lesquelz congez et permissions ledict seigneur a révoqué et révoque, et partant chacun se garde de mesprendre. » Publiée à Amiens le 8 mai 1559. — Fol. 23 v°. Saisine à honorable homme Jean Maillart, procureur et notaire royal en la ville d'Abbeville, d'un fief noble « nommé le fief d'Orion, séant prez Béallescourt, qui se consiste en ung pré, jardyn et tènement enclos de hayes vives, contenant cinq journeulx, environ, quy est le chef-lieu dudict fief », etc., à lui vendu par Nicolas Morel, écuyer, seigneur de Fresne, demeurant à Neuilly-le-Dien, pour le prix de 325 l. t., un teston au denier à Dieu, 10 l. au vin du marché, et 6 écus au courtier, pour « secourir à ses urgens, affaires et nécessitez,.... et pour faire réédifier sa maison naguères ruynée par les Bourguignons, meismes pour soy descharger de plusieurs debtes. » 29 mai 1559. — Fol. 24. Entérinement « des lettres patentes du Roy, nostre sire, données à Villers-Coteretz en dacte du XVII^e jour de mars dernier passé, obtenues par Hugues de la Verde, escuier, bailliy de Boullongne, par lesquelles appert ledict seigneur Roy, pour les causes et considérations y contenues, avoyr donné et octroyé audict de la Verde la somme de huict cens l. t., à prendre sur les denyers restans à payer du pris de l'achapt par Nicolas de Y, seigneur de Nœufville et de Mertyers, de ladicte terre et seigneurie de Mertyers par luy acquise de feu Josse de Saint-Deliz, à son trespas seigneur d'Aubigny, icelle somme de huict cens l. t. faisant partye des biens dudict feu seigneur d'Aubigny, estans acquis et confisquez au Roy nostredict seigneur. » 16 juin 1559. — Fol. 24 v°. Relief par procureur par « hault et puissant prince, Lamoral, prince de Gavre, comte d'Eguemont, baron de Bar, seigneur de Fiennes, d'Auxy, d'Ermentières, Frohens et Courchelles, chevalier de l'ordre de la toison d'or et chambellain du roy cahtolicque », des terres et seigneuries de Courcelles et Frohen, « succédées et eschues audict seigneur prince par le décez et trespas de feue de bonne mémoire madame Françoisse de Luxembourg, princesse de Gavres, dame desdictes terres de Courchelles et Frohens, sa mère, tenues du Roy nostre sire, à cause de son chasteau de Doullens. » 17 juin 1559. — Fol. 24 v°. Relief par procureur,

par Philippe d'Osterel, écuyer, seigneur de Diéval, demeurant audit Diéval, du fief, terre et seigneurie du quint de Beauval, à lui échu par le décès de Philippe d'Osterel, son père, « qui estoit tenu à homme d'icelluy fief. » 8 juillet 1559. — Fol. 25. Provisions à Nicolas Danzel, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Guillaume Salle, résignataire. Paris, 13 mai 1559. Prestation de serment et réception dudit Danzel. 7 juin 1559. — Fol. 25 v°. Lettres closes du Roi, « se présentant maintenant l'occasion, par la bonne, seure et amyable paix, unyon et concorde qui est entre nous et les roy catholicque et royne d'Angleterre, de donner quelque repos à nostre gendarmerie,.... nous avons, en considération de ce, advisé de faire faire leur prochaine monstre pour le quartier d'avril, may et juing dernier, que nous avons assigné au vingt-deuxiesme jour de ce présent mois de juillet en robbe, voullans que comparoissans seulement à icelle ung quart de chacune desdictes compagnies, les trois autres quartz soient excusez et passez par congé ordinaire comme présens. A ceste cause, vous ne fauldrez de faire incontinent crier... que tous hommes d'armes et archers, de quelque compagnie qu'ilz soient, quy sont du quart qui a esté ordonné par leurs cappitaines pour résider le prochain quartier de juillet à la garnison, ayent à comparoir à icelle monstre, pour, avec ung de leurs cheffz y demeurer et résider durant tout ledict quartier, sur peyne d'estre cassez et privez de noz ordonnances, et que, allant par pays, ilz portent les sayes de livrée des compagnies dont ilz seront, et à vivre et payer de gré à gré les vivres, logis, ustencilles et toutes autres choses qu'il leur seront baillées, soit pour eulx ou leurs chevaulx. » Paris, 4 juillet 1559. « Et ung petit au desoubz est escript : En faisant faire la susdicte publication, vous en exempterez par exprès les hommes d'armes et archers des compagnies de nostre aimé cousin le marquis d'Elbeuf et du seigneur de Beauvays, que nous voullons et entendons faire monstre en armes au lieu d'Arques, prez Dieppe, au jour et terme contenu cy-dessus, ce que vous ferez signifier. » — Fol. 25 v°. Provisions à Sébastien Chambly, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Fouillooy, en remplacement de Hector du Flos, démissionnaire. Paris, 18 mai 1559. Prestation de serment et réception dudit Chambly. 11 juillet 1559. — Fol. 26. Provisions par le Roi,

à Antoine Lombert, de l'état et office de maître-maçon en la ville d'Amiens, en remplacement de feu Abraham Beuger, donnant en mandement au bailli d'Amiens, ou son lieutenant, « que, après qui luy sera bien et dument apparu de la suffisance et capacité dudict Lombert, pour l'exercice dudit office, et de ses bonne vye, meurs et conversation en la foy catholicque, aussi de luy prins et receu le serment en tel cas requis et accoustumé, icelluy mette et institue, le face mettre et instituer de par nous en possession et saisine dudict estat et office. » Paris, 22 janvier 1558, v. s. Prestation de serment et réception dudit Lombert. 11 juillet 1559. — Fol. 26 v°. Lettres patentes de Henri II, marquant que « encores que auparavant nostre advènement à la couronne et depuis ayant esté faits plusieurs édictz et ordonnances... pour extirper et faire cesser les erreurs et hérésies par divers moyens et manières semées et jettées en nostre royaume par aucuns malins espritz desvoyez de nostre sainte foy et religion chrétienne, ... toutefois, ainsi que avons esté advertiz, cella, par la malice de telles gens, a tellement continué et pullulé jusqu'à présent, que, s'il n'y est promptement pourveu, pourra advenir encore plus grande perturbation à nostredite sainte foy », ordonnant de faire défenses « à tous abbez, prieurs, chappitres, curez, recteurs et autres, de quelque qualité qu'ilz soient, ayant charge des églises, ou leurs vicaires et commis de vostre jurisdiction, de ne souffrir et permettre aucunement qu'il y soit fait presches ne sermons par quelque personne que ce soit, sans licence, permission et congé exprès du diocésain, et où aucuns, tant desdicts prédicans que curez, recteurs, vicaires ou commis auroient ou vouldroient ce faire, vous ayez à les faire saisir, prendre et constituer prisonniers en prisons fermées, soubz bonne et seure garde, et nous en advertir incontinent. Et néantmoins, affin que puissions avoir congnoissance desdicts prédicans et dogmatisans lesdictes hérésies et erreurs et sectateurs d'icelles, vous informerez ou ferez informer et enquérir diligemment, secrètement et bien, nostre procureur appelé, par tous les lieux et endroicts de vostredict ressort et jurisdiction, s'il y en a aucunes, et les informations qui seront par vous ou de vostre ordonnance faites, enverrez incontinent closes et seellées par devers nous, en nostredict conseil. » Paris, 28 juin 1559. — Fol. 27. Saisine à Jean Cressin et à Jacqueline du Quesnoy, sa femme, de la terre et seigneurie de Verron, à eux vendue par François Jolly, écuyer, seigneur dudit Verron, tenue du Roi à cause de la châteltenie de Saint-Pol, enclave de ce bailliage, ressort de la prévôté de Saint-Riquier. 14 août 1559. — Fol. 27

v°. Lettres closes de François II envoyant les lettres suivantes. Paris, 23 juillet 1559. — Fol. 27 v°. Lettres patentes de François II, sur ce que, comme le roi Henri, son père, « ayt, pour la nécessité des guerres et aultres causes et considérations, donné plusieurs congez et permissions de porter hacquebuttes et pistolletz, tant aux gentilzhommes de sa maison, officiers, gens des ordonnances, archers de sa garde, de ses forestz et aultres personnes, soubz umbre de quoy, aultres noz subjects, sans avoir aucun congé, n'ont laissé d'en porter et en ont les ungs et les autres tellement abusé, qu'il se veoyt journellement advenir infiniz inconveniens, meurdres et volleries ; ... ayant à présent pleu à Dieu nous donner la paix », faisant défenses « à toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition qu'ilz soient, encores que ce soient gentilzhommes de nostre maison, gens de noz ordonnances, chevaulx-légers, noz officiers domesticques, archers de noz gardes, gardes de noz forestz, gens de noz finances, marchans et aultres quelzconques, de ne porter doresnavant pistolletz ne hacquebuttes », à peine de 500 écus d'amende au profit du dénonciateur, ou, faute de pouvoir payer ladite somme, d'être envoyés aux galères à perpétuité, et, en cas de récidive, « d'estre penduz et estranglez », sans qu'il soit loisible de rien diminuer desdites peines. Paris, 23 juillet 1559. — Fol. 28. Don fait par le Roi à Jean Miton, du régime, gouvernement et administration de l'hôpital Saint-Julien d'Ault, diocèse d'Amiens, à la collation du Roi, en remplacement de M^e Michel Cresseny, décédé. Saint-Germain en Laye, 27 juillet 1559. Prestation de serment et réception par procureur dudit Miton. 11 août 1559. — Fol. 28 v°. Confirmation par François II, à son nouvel avènement, des officiers royaux du bailliage d'Amiens. Saint-Germain en Laye, 20 août 1559. — Fol. 29. Révocation par François II de tous les dons faits par ses prédécesseurs rois du domaine de sa couronne. Saint-Germain en Laye, 18 août 1559. — Fol. 30. Arrêt du Parlement portant commission au procureur général du Roi, pour le fait de ladite révocation. Paris, 23 août 1559. — Fol. 30. Renvoi au Parlement d'une cause entre Nicolas Aux Cousteaulx, receveur du domaine au bailliage d'Amiens, du côté d'Artois, et le seigneur de Bouchavesne, pour raison du bail à ferme de la terre de Beauquesne. Saint-Germain en Laye, 15 août 1559. — Fol. 30 v°. Institution par provision d'auditeurs royaux en la prévôté de Beauquesne. 14 septembre 1559. — Fol. 31. v°

Relief par Louis de Lannoy, chevalier, seigneur de Morviller, capitaine de 50 hommes d'armes de la ville et cité d'Amiens, sénéchal de Ponthieu, père et baillistre, ayant la garde noble de damoiselle Marie de Lannoy, sa fille aînée et héritière de défunte Anne de la Viefville, femme dudit Louis, dame de Villers-Bocage, pour ladite Marie, de la terre et seigneurie de Villers-Bocage, tenue du Roi à cause de son château de Beauquesne, à elle échue par le décès de sadite mère. 13 octobre 1559. — Fol. 31 v°. Mainlevée de la saisie féodale de la terre et seigneurie de Dompierre, quant à la haute justice, faite à la requête du procureur du Roi au bailliage d'Amiens, sur haut et puissant seigneur messire Jean de Rambures, chevalier, seigneur de Dompierre, Hornoy, Le Plessis et Étouvy. 17 octobre 1559. — Fol. 32. Lettre du seigneur de Senarpont aux officiers du Roi au bailliage d'Amiens, leur marquant qu'il a reçu des lettres du Roi « par lesquelles Sa Majesté me mande que, pour plusieurs considérations, elle a advisé de faire fermer pour tout son royaume la traicte de bledz, et que, pour ceste cause, j'aye à empêcher par tout ce gouvernement de Picardie qu'il n'en soit transporté sans son congé et licence », les priant « de faire faire par tous les lieux de vostre jurisdiction bien expresses deffences, sur grandes peines, que nul ne soit si hardy doresnavant de plus tirer ne porter hors ce royaume... aucuns bledz, que premièrement il ayt pleu au Roy en ouvrir la traicte. » Abbeville, 11 novembre 1559. — Fol. 32. Provisions par le Roi à Robert des Isles de l'état et office de maître des œuvres de maçonnerie « en nostre pays de Picardie », en remplacement de Thomas Fouache, dit Féret, décédé. Bar-le-Duc, 30 septembre 1559. Prestation de serment et réception dudit des Isles. 15 novembre 1559. — Fol. 32. Mainlevée de la saisie féodale de la terre et seigneurie du Candas, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, faite à la requête du procureur du Roi, sur messire Guy de Moncheaulx, chevalier, seigneur de Hodencq, Belloy, Candas et Hen lès Doullens, gentilhomme ordinaire du Roi, comme fils et héritier de défunt messire Jean de Moncheaulx, chevalier, seigneur dudit lieu et dudit fief du Candas. « Au surplus, a ledict supplyant déclaré et affermé que le trespas dudit feu son père adveynt au mois d'octobre de l'an mil V^c cinquante-six ; esleu domicile en sa maison scituée en cestedicte ville d'Amiens, nommée la maison de Moncheaulx, où est demeurant Flourens le Noir. » 16 novembre 1559. — Fol. 33. Relief par « Mons. Anthoine de Créquy, évesque de Théroienne, filz et seul héritier de deffuncte Madame Jossine de Soissons », de la terre, seigneurie et principauté de Poix, tenue en

pairie du Roi, à cause de sa couronne. 6 décembre 1559. — Fol. 33 v°. Relief par le même, en ladite qualité, de la terre, seigneurie et châtellenie de Beauval tenue du Roi à cause du château de Doullens, « assis ès mettes dudict bailliage d'Amiens. » 6 décembre 1559. — Fol. 34. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, exemptant de la prochaine montre pour les quartiers de juillet, août et septembre, les trois quarts des chefs, hommes d'armes et archers de chacune des compagnies de sa gendarmerie. Blois, 10 décembre 1559. — Fol. 34. Lettres closes du Roi, envoyant les articles des baux à ferme à faire au plus offrant et dernier enchérisseur de la fourniture du sel pour l'étranger, « qui a accoustumé d'en prendre et s'en fournir en Broaige, Poictou, Bretagne, Pecquez et autres noz salines, que aussi des espiceries et drogueries qui entrent en nostre royaume. » Blois, 10 décembre 1559. — Fol. 34 v°. Lettres patentes de François II sur ledit objet. Blois 10 décembre 1559. — Fol. 35. Articles pour les fournitures de sel à l'étranger. Blois, 10 décembre 1559. — Fol. 36. Règlement touchant la traite générale de 50 000 tonneaux de blé et 100 000 tonneaux de vin. Blois, 10 décembre 1559. — Fol. 37. Lettres patentes de François II, pour le bail à ferme des droits d'entrée d'épicerie et de droguerie au royaume de France. Blois, 10 décembre 1559. — Fol. 37. Règlement sur le même objet. Blois, 10 décembre 1559. — Fol. 38. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, « aiant entendu les grans, énormes et exécrables meurtres et homicides qui se continuent de faire en cestuy nostre royaume », lui envoyant les lettres suivantes. Blois, 26 décembre 1559. — Fol. 38 v°. Lettres patentes de François II, faisant itératives défenses à toutes personnes de porter pistolets et arquebuses. Chambord, 17 décembre 1559. — Fol. 39. Lettres closes de François II au bailli d'Amiens, « ayant délibéré, pour le bien de nostre service, faire passer au royaume d'Escosse en ce prochain mois d'avril les compagnyes de noz ordonnances estans soubz les charges de nostre oncle le marquis d'Elbeuf et des seigneurs de Beauvais et de la Vauguyon, et désirons que les chez hommes d'armes et archers d'icelles en soient de bonne heure advertiz, à ce qu'ilz puissent tant mieulx pourveoir à leurs affaires pour ledict voiage », lui mandant de faire publier « que tous chez, hommes d'armes et archers desdictes compagnies ayent à eulx trouver aux lieux de leurs garnisons, à la monstre qui

se fera d'icelles compaignyes le vingtiesme jour dudict mois d'apvril, prestz, armez, en estat et équipaige de faire ledit voiaige selon noz ordonnances, montez l'homme d'armes de deux bons chevaulx de service et l'archer d'un tant seullement, avecques lesquelz nous entendons les faire embarquer pour faire ledit voiage. » Pont-Levoy, 8 janvier 1559, v. s. — Fol. 39 v°. Lettres du Roi concernant les offices de judicature. Blois, 1^{er} janvier 1559, v. s. — Fol. 39 v°. Sur la requête du procureur « de hault et puissant prince Lamoral, prince de Gavre, comte d'Eguemont, baron de Bar, chevalier de la toison d'or, seigneur de Frohens et Courchelles », remontrant que le 17 juin dernier, le procureur dudit prince auroit été reçu au relief desdites terres de Frohens et Courcelles, payé les droits et fait le serment, « et en ce faisant, luy auroit esté enjoinct bailler le dénombrement desdites terres,... à quoy il ne auroit encores peu fournir, à cause des guerres survenues en ce pays de Picardye, durant lesquelles les subjectz desdites terres auroyent esté sacagez, pilliez, les aulcuns tirez et les aultres retirez et espaysez, ayans perdu tous leurs biens mœubles, aussi qu'il est besoing audict seigneur prince faire évocquer ses subjects tenans fiezf et cotteries d'icelles terres, pour bailler leurs dénombremens de ce qu'ilz en tyennent, ce qu'ilz ne pourroyent faire de long temps, comme il est notoire à ung chacun », mainlevée accordée audit prince desdites terres et seigneuries de Frohen et de Courcelles, saisies féodalement, nonobstant lesdites circonstances, à la requête du procureur du Roi, et délai à lui accordé pour bailler dénombrement. 17 janvier 1559. — Fol. 40. Mainlevée, pour les mêmes motifs, sur la requête de « messire Phlippines de Roncherolles, chevalier, baron de Hucqueville et du Pont-Saint-Pierre, seigneur de la Fresté lez Saint-Ricquier, soubz la signature de M^e Jehan Gallet, son bailly dudict lieu de la Fresté,... attendu que ladict terre et seigneurie est scituée en la fronthière prochaine des ennemys, le long temps que les guerres ont duré et la pauvreté de ce pays », de la saisie féodale de ladite terre à la requête du procureur du Roi, faute d'aveu et dénombrement, et délai accordé à cet effet. 17 janvier 1559, v. s. — Fol. 40 v°. Mainlevée, sur la requête du procureur de « noble seigneur messire Charles de Hallewyn, chevalier de l'ordre du Roy nostre sire, seigneur de Pyennes et d'Hesecourt » de la saisie féodale de la terre et seigneurie d'Hesecourt, « à cause que, par le moyen des guerres survenues de longtemps en ce pays de Picardye, ladict terre et seigneurie de Hezecourt et plusieurs autres terres voisines ont esté destruites et ruynées, pillées et bruslées et la pluspart des subjectz tuez et déceddez, leurs biens

et pappiers prins et transportez, mesmement les pappiers des officiers de ladict seigneurie, qui se sont retirez aux bonnes villes, où les aulcuns sont déceddez », et délai accordé. 17 janvier 1559. — Fol. 41. « Enssuivent les sallaires que doibt prendre le garde du scel royal de la baillye d'Amiens. » 17 janvier 1559, v. s. — Fol. 42 v°. Provisions à Adrien Cotelle, d'un office de priseur-vendeur de biens meubles nouvellement érigé à Corbie en vertu de l'édit de février 1556. Coucy-le-Château, 6 avril 1559, v. s. Prestation de serment et réception dudit Cotelle. 12 mars 1559 (*sic* ?). — Fol. 43. Provisions à M^e More Bon du Feu d'un office de conseiller au bailliage et siège présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^e Nicole Nibat, résignataire. Montoire, 20 février 1559, v. s. Prise de possession dudit office par ledit du Feu. 6 mars 1559. — Fol. 43. Arrêt du Parlement accordant mainlevée au profit de Jérôme d'Ainval, ancien maieur d'Amiens, de l'office de garde du scel aux contrats de la ville et prévôté d'Amiens, sur lui saisi. Paris, 22 mars 1559, v. s. — Fol. 43 v°. Mainlevée dudit office, 26 mars 1559, v. s. — Fol. 43 v°. Lettres patentes de François II, sur ce que « les relligieux abbé et convent de l'abbaye de Saint-Vaast en Arras, ancienne fondation royal, nous ont fait remonstrer que, pendant le différent de la nomination de l'abbaye de Saint-Jehan-au-Mont près Théroouenne, feurent faictes deux nominations, l'une par deffunct de bonne mémoire le roy François dernier déceddé, nostre ayeul, l'autre par nostre très cher et très amé cousin et beau-frère le roy catholicque ou son prédécesseur, pour raison duquel différent et aussy parce que le pourveu par nostredict feu ayeul ne joiissoit des biens appartenans à ladict abbaye Saint-Jehan-au-Mont scituez au païs contraire et occupez par le pourveu de nostredict beau-frère ou son précécesseur, nostredict feu ayeul auroit donné audict pourveu par luy lettres de représailles, en vertu desquelles il se seroit emparé de plusieurs terres et seigneuries scituées en nostre royaume en vosdicts ressortz, appartenans ausdicts de Saint-Vaast. Toutefois, par le traicté de la paix dernièrement conclud,... fut accordé que le pourveu de ladict abbaie à la nomination de nous ou noz prédécesseurs, joÿroit du bien d'icelle scitué en nostre royaume, et le pourveu par nostredict beau-frère ou son prédécesseur, du bien scitué en ses pays, jusques à ce qu'il seroit discuté dudict différent, pour la décision duquel avoient esté nommez arbitres » ; mainlevée des biens

pris sur l'abbaye de Saint-Vaast en vertu desdites représailles. Amboise, 5 mars 1559, v. s. — Fol. 44. Provisions à Honoré Carpentier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement d'Antoine Harlay, résignataire. Amboise, 8 mars 1559, v. s. Prestation de serment et réception dudit Carpentier. 2 avril 1559, avant Pâques. — Fol. 44 v°. « Lettres d'advertance » par François II « de la conjuration que aucuns malheureux habandonnez de Dieu avoient secrettement faicte contre la personne du Roy. » Amboise, 14 mars 1559, v. s. — Fol. 45. Lettres missives du Roi pour la montre de deux quarts de la gendarmerie, pour le quartier d'octobre, novembre et décembre, fixée au 20 avril. Amboise, 14 mars 1559, v. s. — Fol. 45 v°. Nomination par Philippe Probus (Le Preux) docteur en droit canon, chapelain du Saint-Siège apostolique, official et vicaire général de Nicolas de Pellevé, évêque d'Amiens, de Firmin Dupuis, prêtre, doyen de chrétienté de Montreuil, en qualité de notaire apostolique. Palais épiscopal d'Amiens, 27 avril 1554. Latin. — Fol. 46. « Lettres d'advertance » par François II, « que tous les prélatz et membre de l'église gallicane s'assembleront dedans six mois, pour conférer de toutes choses, ensemble réformer l'estat ecclésiastique. » Amboise, 31 mars 1559, avant Pâques. — Fol. 47. Nomination par Antoine Masselin, prêtre, licencié ès droitz, préchantre, chanoine prébendé et official de l'église d'Amiens, à François Roche, clerc du diocèse d'Amiens, en qualité de notaire apostolique. Amiens, 30 avril 1560. Latin. — Fol. 47 v°. Relief par Jean de Mannay, écuyer, fils et seul héritier de défunte damoiselle Marie de Poix, femme de Jérôme de Mannay, écuyer, seigneur de Blicques, des fief, terre et seigneurie de Camps en Amiénois, tenus du Roi à cause de son bailliage d'Amiens échu audit de Mannay par succession de ladite Marie de Poix. 4 mai 1560. — Fol. 47 v°. Lettres patentes de Henri II, « obtenues par Nicolas Aux Cousteaulx, recepveur du domaine, pour éviter aucuns fraiz et constraintes, à cause de sa rechepte. » Villers-Cotterets, 1^{er} mars 1558, v. s. — Fol. 48. Lettres patentes de François II, sur le même objet. Blois, 9 janvier 1559, v. s. — Fol. 48 v°. Ordonnance concernant les sergents royaux au bailliage. 21 mai 1560. — Fol. 49. Lettres missives du Roi au bailli d'Amiens, portant augmentation de délai pour la confirmation des offices. Chinon, 10 mai 1560. — Fol. 49 v°. Lettres missives de François II ordonnant une montre générale de sa gendarmerie, pour le 20 juillet. Châteaudun, 15 juin 1560. — Fol. 49 v°. Relief par procureur par « noble damoiselle damoiselle Barbe Rouault, fille et héritière de deffuncte noble dame madame Jehanne de Saveuses,

dame dudit lieu, Fresnemontiers, Seulx, Vellennes, Maupertuys, Beauvoyr, Wavans, Villers-l'Hospital, etc., vefve de deffunct messire Thibault Rouault, chevalier, seigneur de Rou », du fief, terre et seigneurie de Beauvoir, mouvant du Roi en plein hommage, à cause de son château de Doullens. » 9 février 1560, v. s. — Fol. 50. Provisions à Antoine Martin, d'un office de notaire royal au siège du bailliage d'Amiens, en remplacement de Nicolas Courtois, décédé. Saint-Léger, 1^{er} juillet 1560. Prestation de serment et réception dudit Martin. 16 juillet 1560. — Fol. 50 v°. Provisions à Jaspert Vallois, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Noël Descamps, résignataire. Paris, 5 juillet 1560. Prestation de serment et réception dudit Vallois. 16 juillet 1560. — Fol. 51. Lettres patentes de François II sur « l'humble supplication de nos chers et bien amez les manans et habitans de nostre ville de Corbeye, assize en nostre pays de Picardye, contenant que ladicte ville est scituée et assize en ung fertile et commode pays, allentour duquel croissent et abondent plusieurs commoditez de biens et passent et rapassent plusieurs marchans, denrées et marchandises, pour la décoration et augmentation duquel lieu et pour le bien, prouffict et utilité tant des habitans que de la chose publique du pays d'environ, seroit très requis et nécessaire avoir ung marché », établissant en ladite ville de Corbie « ung marché par chacun lundy de chacun mois de l'an. » Fontainebleau, août 1560. — Fol. 51 v°. Provisions à Nicolas Lené, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pierre Autiquet, résignataire. Fontainebleau, 1^{er} août 1560. Prestation de serment et réception dudit Lené. 3 septembre 1560 — Fol. 51 v°. Lettres closes envoyant les suivantes. Fontainebleau, 31 août 1560. — Fol. 52. « Gendarmerie pour la sédition d'Amboise » ; lettres closes de François II. Fontainebleau, 1^{er} septembre 1560. — Fol. 52. « Estat des compagnies des ordonnances du Roy, dont ledit seigneur entend que les princes, chevaliers de son ordre et capitaines qu'il envoie pour son service par les provinces soient accompagnez. » Fontainebleau, 1^{er} septembre 1560. — Fol. 54. Lettres closes de François II sur la convocation de l'« assemblée des Estatz pour la relligion. » Fontainebleau, 31 août 1560. — Fol. 54 v°. Prestation de serment d'Antoine Daut, en qualité de commis greffier. 17 septembre 1560. — Fol. 55. « Lettres » de Christophe de

Thou, président, Barthélemy Faye et Jacques Vièle, conseillers au Parlement, « au bailli d'Amiens ou son lieutenant, pour faire assembler les trois estatz dudict bailliage pour la réformation des coustumes n'estant arestées ny rédigées. » Paris, 21 septembre 1560. — Fol. 55. « Lettres » du Roi « adressans à Messieurs le président de Thou, Faye et Vièle, conseillers en la court de Parlement à Paris, commis pour rédiger par escript les coustumes des pays et provinces ressortissant en ladicte court non accordées. » 12 février 1558, v. s. — Fol. 55 v°. « Lettres du roy François, second de ce nom, adressant à Messieurs de Thou, président, Faye et Vièle, conseillers en la court de Parlement à Paris, par lesquelles ilz auroient esté commis, suivant aultres lettres au roy Henry, à reddiger par escript les coustumes des pays non accordées. » Paris, 24 juillet 1559. — Fol. 56. « Lettres du roy François adressant à Messieurs de Thou, président, Faye et Vièle, conseillers en la court de Parlement, pour la refformation des coustumes du bailliage d'Amiens. » Saint-Germain en Laye, 13 septembre 1560. — Fol. 56 v°. Lettres closes de François II à l'effet d'être averti si le bailli d'Amiens réside au lieu de sa charge. Saint-Germain en Laye, 17 septembre 1560. — Fol. 57. Lettres closes de François II, « pour le fait des confirmations des offices royaulx. » Saint-Germain en Laye, 21 septembre 1560. — Fol. 57. Institution par Antoine Masselin, prêtre, préchantre et chanoine de la cathédrale d'Amiens, vicaire général et official de l'évêque d'Amiens, de M^e Firmin Gaillard, prêtre, curé de Notre-Dame-du-Châtel à Abbeville, en qualité de notaire apostolique au diocèse d'Amiens, en remplacement de Pierre Machecrier, prêtre, décédé. 20 octobre 1560. Latin. — Fol. 57 v°. Lettres patentes de François II, sur « l'humble supplication de nostre amé et féal gentilhomme ordinaire de nostre chambre Claude de Vendosme, chevalier, seigneur de Ligny, Fertel et Authie, contenant que par cy-devant ledict lieu d'Authie estoit ung bon gros bourg assis en bon et fertile pays et en frontières, près le païs d'Arthois, y ayant justice haulte, moyenne et basse, avec mayeur et eschevins, bien peuplé, et où passent et repassent chacun jour plusieurs marchans et aultres allans et venans de divers pays ; mais pendant les guerres dernières, quy ont eu cours en nostre pays de Picardye, le camp de nos ennemys y a esté logé par l'espace de six sepmaines et plus, par lesquelz les habitans dudict lieu ont esté tous presque ruynés en leurs biens mœubles et maisons, tellement que, pour les restaurer et remettre sus, et aussy pour décorer ledict bourg et pour le bien, prouffict et utilité de la chose publicque du pays d'environ,

seroit besoing créer et ériger audict bourg d'Authie une foire par chacun mois de l'an, que l'on appelle le francq marché, selon la coustume du pays, ensemble ung marché par chacune sepmaine » ; érigeant lesdits franc marché le troisième mercredi de chaque mois, et marché le mercredi de chaque semaine. Fontainebleau, août 1560. — Fol. 58. Envoi par le Roi, pour être lu et publié du département des compagnies de la gendarmerie ordonné par lui. Saint-Germain en Laye, 8 octobre 1560. — Fol. 58¹. « Département des compagnies de la gendarmerie ordonnées marcher et estre le vingt-cinquiesme de ce présent mois ès lieux cy-après déclairez. » — Fol. 60. Institution de Nicolas Carpentier, en qualité de notaire royal en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Thibault Carpentier, son père, décédé. 17 (?) 1560. — Fol. 60. Lettres patentes de François II, sur la requête des habitants « de Dompmart lez nostre ville de Ponthieu (*sic?*) », portant que le roi François I^{er} ayant érigé en 1540 audit lieu « quatre foires l'an et ung marché, jour de mardy par chascune sepmaine,... duquel octroy lesdictz manans et habitans, deppuis icelluy temps, n'auroyent et ne ont peu joir, à l'occasion des guerres quy ont esté continuelles audict pays,... à présent qu'il a pleu à Dieu nous envoyer une bonne paix, pour leur donner moyen d'eulx relever et mettre sus d'une infinité de pertes qu'ilz ont receues et souffertes, tant en leurs personnes et biens, durant lesdictes guerres, par les incursions et invasions des ennemys, que allées et venues de noz camp et armée, leur vouloir contynuer l'érection et établissement desdictes foires et jours de marché », érigeant à nouveau lesdits foires et marchés. Orléans, novembre 1560. — Fol. 61. Lettres patentes de Charles IX, portant que « vacquant l'abbaye de Lieu-Dieu, ordre de Cisteaulx, diocèse d'Amiens, par le décès de frère François Le Roy, nous avons nommé à Nostre Saint Père le Pape, pour en estre pourveu, nostre bien amé M^e Eustace Le Conte, lequel en a de Sa Sainteté obtenu les bulles et provisions apostoliques, et que en icelles ne s'est trouvé aucune chose contraire ou dérogeant aux saintz décrets et libertez de l'église gallicane », permettant audit Le Conte de faire mettre lesdites bulles à exécution. Orléans, 11 décembre 1560. — Fol. 61. Provisions à Nicolas Granthomme, d'un office de sergent royal au

¹ Une bande de parchemin répondant à la marge du verso, a été coupée le long de ce feuillet.

bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jacques Granthomme, son père, décédé. Orléans, 9 décembre 1560. Prestation de serment et réception dudit Granthomme. 23 janvier 1560, v. s. — Fol. 61 v°. Provisions à Laurent Roussel d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Ricard, résignataire. Orléans, 22 décembre 1560. Prestation de serment et réception dudit Roussel. 23 janvier 1560, v. s. — Fol. 62. Relief par François Louvel, seigneur de Froyennes, d'un fief noble tenu à pleines armes, en une seule foi et hommage du Roi, à cause de la couronne de France, « lequel fief se consiste en la somme de deux cens l. t. de rente, faisant moictié de quatre cens l. sur la ville et communaulté de ceste ville d'Amyens, à cause de la prévosté royalle et aultres droictz que le Roy nostre sire soloit avoir sur ladicte ville et communaulté d'Amiens, dont joissent et possèdent à présent les mayeur, prévost et eschevins d'icelle ville, en vertu du bail à cens à eulx fait par le Roy, icelluy fief escheu et appartenant audict seigneur de Froyennes par don et legz testamentaire que luy a fait à présent deffunct François Louvel, escuier, seigneur de Glisy, son père. » 24 janvier 1560. v. s. — Fol. 62 v°. Provisions à Balthazar Penel, d'un office de sergent royal au bailliage et siège présidial d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Jean Brunel, résignataire. Orléans, 2 janvier 1560, v. s. Prestation de serment et réception dudit Penel. 28 janvier 1560, v. s. — Fol. 62 v°. Lettres closes de Charles IX ordonnant de cesser toutes poursuites commencées et d'élargir tous les détenus pour le fait de la religion. Orléans, 28 janvier 1560, v. s. — Fol. 63. Provisions à Antoine Butel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens ès mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Jacques Poiret, résignataire. Orléans, 21 janvier 1560, v. s. Prestation de serment et réception dudit Butel. 4 février 1560, v. s. — Fol. 63 v°. Lettres closes du Roi « portant mandement de faire publier les deffenses cy après contenues. » Fontainebleau, 14 février 1560, v. s. — Fol. 63 v°. « Deffenses de disputer, contendre ou débattre pour le fait de la religion. » Fontainebleau, 15 février 1560, v. s. — Fol. 64. « Convocation des trois estatz pour délibérer sur les moiens expédiens pour le secours du Roy. » Fontainebleau, 16 février 1560, v. s. — Fol. 64 v°. Lettres patentes portant permission à M^c Charles de Montmorency, de faire mettre à exécution les bulles qui l'ont pourvu de l'abbaye de Notre-Dame de Lannoy, ordre de Citeaux, au diocèse de Beauvais, en remplacement de M. Jean de Sarcus, décédé. Orléans, 14 décembre 1560. — Fol. 65.

Saisine à François Briet dit Domqueurel, écuyer, seigneur dudit lieu, « d'un fief communément appelé le fief de Mons, situé à Villercourt,... tenu du Roy nostre sire à cause de son chasteau de Doullens, pour seuretté de y avoir et prendre par chacun an la somme de dix l. t. », à lui vendue et constituée par Pierre Asselin, seigneur de Mons. Amiens, 20 mars 1560, v. s. — Fol. 65. Relief par procureur par « Oudart de Rambures, sire dudit lieu de Rambures et filz aîné et héritier de feu messire Jehan de Rambures, en son vivant chevalier, sire dudit lieu de Rambures », de la terre, seigneurie et châtellenie d'Hornoy, tenue et mouvante en partie du Roi à cause du bailliage d'Amiens, à lui échue par le décès dudit Jean de Rambures. 9 mai 1560. — Fol. 65 v°. Lettres patentes de Charles IX portant que, « estant l'office de prévost de Foulloy en nostre bailliage d'Amyens vacquant par le trespas de feu M^c Adrien Vinot, noz officiers au bailliage et siège présidial dudict Amyens nous auroyent nommé pour l'exercice dudict office M^c Pierre de la Morlière, advocat en la prévosté et gouvernement de Mondidier et lieutenant général en la prévosté dudict Foulloy ; mais considérant que, audict lieu y avoit assez d'un prévost, n'estant le ressort que de bien petite estendue, et que la grande multitude d'officiers ne pœult apporter qu'un désordre et confuzion en la justice, avecque foudre et oppression à noz subjectz, nous avons, par l'avis et délibération des gens des nostre conseil privé, déclaré et ordonné qu'il n'y aura plus qu'un audict lieu de Foulloy, et que le tiltre de lieutenant général audict lieu, que tient et possède ledict de la Morlière, sera commué et... le commuons en icelluy de prévost. » Fontainebleau, mars 1560, v. s. — Fol. 66. « Missives du roy de Navarre donnant certitude de l'union qui est entre luy et la royne mère. » Fontainebleau, 30 mars 1560, v. s. — Lettres patentes de Charles IX, « touchant l'union et accord d'entre le Roy, la royne mère, roy de Navarre et autres princes de sang. » Fontainebleau, 25 mars 1560, v. s. — Fol. 67. « Lettres patentes sur la résidence des archevesques et évesques. » Fontainebleau, 1^{er} avril 1560, v. s. — Fol. 68. Lettres patentes de Charles IX portant « injonction à tous officiers royaulx d'obtenir lettres de confirmation de leurs offices, à peine de privation. » Fontainebleau, 16 avril 1561, après Pâques. — Fol. 68 v°. Lettres patentes de Charles IX aux bailli et juges présidiaux d'Amiens, portant que « nous avons esté advertys des troubles, séditions et émotions qui sont puis naguères survenues

en nostre ville d'Amiens pour le fait de la religion, et que, pour y pourveoir, ainsi qu'il estoit plus que nécessaire, vous avez fait telle diligence de saisir d'une part et d'autre ceulx qui se sont trouvez chargez desdictes séditions, qu'il y en a bon nombre de prisonniers, et pour ce que nous avons sceu que, reconnoissans leurs faulte et desplaisans de le avoir faicte, ilz supplient et requièrent que nostre bon plaisir soit user de grâce,.... vous mandons et enjoignons... que vous délivrez des prisons et mettez à pleine et entière liberté ceulx que vous avez ainsi fait prendre et arrester pour le fait de ladicte sédition en promettant par eulx de vivre cy-après avec telle douceur et modestie qu'il est requis pour le repos et tranquillité de nostre dicte ville d'Amiens, qui est en frontière et de telle importance que chacun sçait, excepté touteffois ceulx qui se trouveront chargez d'avoir esté chefz de ladicte sédition, lesquels vous ferez retenir et garder èsdictes prisons, sans touteffois aultrement procéder à l'encontre d'eulx, jusques à ce que vous nous ayez advertys des cas dont ilz seront chargez par les coppies que vous nous envoyerez de leurs charges et informations, et que, le tout entendu, nous vous en ayons fait entendre nostre vouloir et intention. » Fontainebleau, 22 avril 1561, après Pâques. — Fol. 69. « Missives » de Charles IX « portant mandement de envoyer huict ou dix personnes de sçavoir, vertu et expérience par devers le chancelier de France. » 20 avril 1561. — Fol. 69. Provisions à Pierre Rohault d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens ès mettes de la prévôtè de Vimeu, en remplacement d'Eustache Rohault, son père. Fontainebleau, 18 avril 1561, après Pâques. Prestation de serment et réception dudit Pierre Rohault. 13 mai 1561. — Fol. 69 v°. Réception de Jacques Lheureux, sergent à masse de la mairie, prévôté et échevinage d'Amiens, en l'office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, ès mettes de ladite mairie, prévôté et échevinage, en remplacement de Robert Obry, résignataire. 13 mai 1561. — Fol. 70. Relief par Jean Louvet, écuyer, seigneur de Glisy, fils aîné et principal héritier de feu François Louvel, écuyer, seigneur dudit Glisy, d'un fief noble tenu du Roi, en pleines armes en une seule foi et hommage, à cause de la couronne de France ledit fief consistant en la somme de 200 l. t. de rente, faisant moitié de 400 l. sur la ville et communauté d'Amiens, à cause de la prévôtè royale, et autres droits que le Roi avait sur ladite ville et communauté, dont jouissaient pour lors les maieur et échevins de ladite ville, ledit fief échu audit Jean Louvel par succession de sondit père. 14 juin 1561. — Fol. 70. Lettres missives du Roi annonçant que son entrée à Paris est différée. Saint-

Germain des Prés lès Paris, 8 juin 1561. — Fol. 70 v°. À la requête de Nicolas Bernard, curateur aux biens vacants de feu Charles de Licques, écuyer, seigneur des Auteux, remontrant « qu'il a esté puis naguères adverty que ladicte terre et seignourye des Auteux se consiste en deux fiefz, l'un tenu du Roy à cause de son chasteau de Doullens, et l'autre de la sèneschaussée de Dompnard, et que celluy tenu du Roy a esté saisy à la requeste du procureur du Roy nostre sire audict bailliage, à faulte d'homme et de relief », relief par ledit curateur dudit fief tenu du Roi. 20 mai 1561. — Fol. 71. Provisions à Charles le Tonnelier d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de Robert de Bricquebourg, décédé. Paris, 11 juin 1561. Prestation de serment et réception dudit le Tonnelier. 1^{er} juillet 1561. — Fol. 71. Provisions à Alexandre Roche, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Bar, résignataire. Saint-Germain-des-Prés lès Paris, 23 juin 1561. Prestation de serment et réception dudit Roche. 8 juillet 1561. — Fol. 71 v°. Lettres closes du Roi portant injonction aux compagnies de la gendarmerie de se retirer en leurs garnisons. Paris, 4 juillet 1561. — Fol. 72. Lettres missives du Roi envoyant les lettres patentes suivantes. Saint-Germain en Laye, 28 juillet 1561. — Fol. 72. Lettres patentes de Charles IX portant « permission à tous d'eulx trouver en l'assemblée de Poëssy, pour faire telles remonstrances que bon leur semblera. » Saint-Germain en Laye, 20 juillet 1561. — Fol. 72 v°. Lettres patentes portant « itérative injonction à tous officiers royaulx d'obtenir lettres de confirmation de leurs offices, à peine de privation. » Saint-Germain en Laye, 1^{er} août 1561. — Fol. 73. Injonction par le bailli d'Amiens, en vertu des lettres précédentes. Publiée le 21 août 1561. — Fol. 73. Saisine à Nicolas d'Estrées, écuyer, fils aîné d'Antoine d'Estrées, écuyer, seigneur du Souich, le Quesnel, le Hestroye, S^t-Marc en Chaussée, du fief, terre et seigneurie de Grébert, tenu en un seul fief du Roi à cause de son château de Doullens, à lui donné par sondit père, « afin qu'il peust myeux trouver son party et soy allyer par mariage. » 31 juillet 1561. — Fol. 72 v°. Relief par Louis de Boullainviller, écuyer, seigneur des Forges, et demoiselle Blanche de Colomby, sa femme, veuve en précédentes noces de Charles de Hondecoustres, seigneur d'Élaincourt, de la seigneurie de Boymont, tenue immédiatement du Roi à cause du bailliage d'Amiens, comme éclipsee du corps de la

baronnie et châtelainie de Gamaches tenue du Roi à cause dudit bailliage. 22 juillet 1561. — Fol. 74. Provisions à Michel Lacauchie, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Jean Crétu, résignataire. Saint-Germain en Laye, 28 août 1561. Prestation de serment et réception dudit Lacauchie. 10 septembre 1561. — Fol. 74 v°. Lettres patentes de Charles IX, eu égard « aux bons et agréables services que nostre cher et bien amé François de Boullainviller, seigneur de Bezancourt, guydon de la compagnie de noz ordonnances estant soubz la charge du seigneur de Senarpont, chevalier de nostre ordre, a par cy-devant faitz aux feuz roys derniers déceddez, nos très honnrez seigneurs père et frère, que Dieu absolve, au fait des guerres passées, désirant aucunement recongnoistre sedicts services et le récompenser des pertes et dommages qu'il a souffertes à l'occasion d'icelle guerre en plusieurs ses terres et maisons qui luy ont esté ruynées », lui faisant don et octroi de la somme de 3 081 l. à quoi montent les reliefs et autres droits à lui dus pour la terre de Bayemont. Saint-Germain en Laye, 24 août 1561. — Fol. 75. Lettres missives du Roi au prince de Condé, gouverneur et lieutenant général en Picardie, « touchant la closture des traites des bledz et vins hors le royaume de France. » Saint-Germain en Laye, 5 octobre 1561. — Fol. 75. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens portant « deffences aux estrangers de transporter or et argent hors du royaume. » Saint-Germain en Laye, 17 octobre 1561. — Fol. 75 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « continuation des privilèges des habitans de Saint-Paoul, bailliage d'Amiens. » Saint-Germain en Laye, octobre 1561. « Lesdictes lettres ont esté insinuées à nous, Jehan du Gard, lieutenant général au bailliage d'Amyens, le III^e jour de novembre mil cinq cens soixante et ung, par Martin Gorget, maneglier, et Jehan le Père l'aisné, laboureur, demeurant à la paroisse de Saint-Paoul, bailliage d'Amiens, pour les manans et habitans d'icelle paroisse. » — Fol. 75 v°. « Mandement de suspendre les estatz et offices dont n'ont esté obtenues lettres de confirmation. » Saint-Germain en Laye, 17 octobre 1561. — Fol. 76. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, pour l'informer et le prier de faire publier, que, « pour l'incommodité et incertitude du temps qu'il faict ordinairement en telle saison, et pour certains aultres bons respectz et considérations », il a remis son entrée à Paris « jusques au jour de Quasimodo qui sera le huitiesme-jour aprez la prochaine feste de Pasques. » Saint-Germain en Laye, 10 septembre 1561. — Fol. 76. Provisions à Charles Caruette, d'un office de notaire royal au bourg d'Oisemont, en

remplacement de Nicolas Roussel, décedé. Saint-Germain en Laye, 4 octobre 1561. Prestation de serment et réception dudit Caruette. 10 décembre 1561. — Fol. 76 v°. Provisions à Vincent Caron d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en la résidence de Gerberoy, en remplacement de Marc Pillet, résignataire. Saint-Germain en Laye, 9 novembre 1561. Prestation de serment et réception dudit Caron. 10 décembre 1561. — Fol. 76 v°. Provisions à Jean Roussel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement d'Étienne Lhéritier, résignataire. Saint-Germain en Laye, 28 octobre 1561. Prestation de serment et réception dudit Roussel. 14 janvier 1561, v. s. — Fol. 77. Lettres missives du Roi portant « injonction aux hommes d'armes et archers dénommez en ces lettres eulx trouver ès lieux de leurs garnisons, pour faire monstre. » Saint-Germain en Laye, 8 janvier 1561, v. s. — Fol. 77 v°. « Évaluation et liquidation des droits seigneuriaux deubz à raison de la vendition faicte de la terre et seigneurie de Brimont. » Amiens, 30 janvier 1561, v. s. — Fol. 78. Provisions à M^e Adrien d'Ainval de l'office de prévôt de Beauvoisis, ressort du bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Pierre du Gard, résignataire. Saint-Germain en Laye, 28 novembre 1561. — Fol. 78 v°. Lettres closes du Roi faisant connaître que son entrée à Paris est encore une fois remise à une époque indéterminée. Saint-Germain en Laye, 17 février 1561. — Fol. 79. Lettres patentes « touchant la résidence des évesque et clergé du diocèse d'Amiens sur leurs bénéfices. » Saint-Germain en Laye, 23 janvier 1561. — Fol. 79 v°. « Déclaration des bénéfices dont sont pourvez les doyen, chanoines et vicaires de Nostre-Dame d'Amiens... Faict en chapitre à Amiens, le XVIII^e jour de mars mil cinq cens soixante et ung. » — Fol. 80 v°. Ordre du Roi portant défenses « à tous subjectz de Sa Majesté, marchans et aultres, allans et venans ès pays appartenans au roy catholicque de Espagne, en quelque part qu'ilz soient scituez et assis, soit pour faict de marchandise ou aultre occasion, qu'ilz n'ayent à porter ou envoyer doresnavant èsdicts pays aucuns livres composez par ceulx que l'on dict de la nouvelle relligion ou qu'ilz soient suspectz d'hérésie, et, pendant qu'ilz seront èsdictz pays, ilz ne parlent ou disputent de la relligion ny tiennent propos scandalleux et contraire à la relligion ancienne de tout temps observée non suellement

èsdicts pays, mais aussy en ce royaume, et pareillement ne facent acte dont ilz puissent estre raisonnablement nottez de sentir mal de ladite religion, et ce, pour ne donner occasion aux officiers dudict roy catholique de proceder allencontre d'eulx par voies rigoureuses, qui seroit cause à la fin d'interrompre l'entrecours de la marchandise, aliéner la mutuelle voisinance et l'honneste liberté que leurs subjectz de leurs deulx majestez ont de converser, communiquer et trafiquer ensemble amyablement. » Saint-Germain en Laye, 1^{er} mars 1561, v. s. — Fol. 80 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « dispense pour les chanoines prébendez de Beauvois, touchant la résidence de leurs cures. » Saint-Germain en Laye, 13 janvier 1561. v. s. — Fol. 81. « Attestation d'aucuns particuliers chanoines de l'église de Beauvais, résident en icelle, contenant la déclaration des cures dont ilz sont pourvez. » 18 février 1561. v. s. Latin. — Fol. 81. « Intérimement des lettres de dispense cy-dessus mentionnées obtenues par le clergé du diocèse de Beauvais. » Amiens, 19 mars 1561, v. s. — Fol. 82. Lettres missives de Charles IX, portant « retranchement de XXXVI l. sur chacun homme d'armes, et de XVIII l. sur chacun archer des ordonnances du Roy. » Saint-Germain en Laye, 3 mars 1561, v. s. — Fol. 82 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « permission aux habitans de la ville d'Amiens de tenir en leurs maisons toutes sortes d'armes, pour la deffense et tuition d'icelle ville. » Saint-Germain en Laye, 28 novembre 1561. — Fol. 82 v°. Déclaration du Roi sur ce « qu'il y a plusieurs de noz subjectz, lesquels, pour couvrir la faulte qu'ilz ont faite d'estre cause des troubles et divisions qui sont ad présent en divers endroitz de cestuy nostre royaume et des armes que l'on veoit ès mains de grand nombre de nosdictz subjectz, font courir ung bruict que les princes et seigneurs qui sont pour le jourduy prez de la personne de la Royne, nostre très chère et très amée dame et mère, et la nostre, nous retiennent et meinent contre nostre gré et volonté, où bon leur semble, jusques à dire qu'ilz nous tiennent prisonniers entre leurs mains, et que les armes qu'ilz ont prises sont pour nostre délivrance, et de nostre vouloir et consentement. » Paris, 8 avril 1562. — Fol. 83 v°. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, lui mandant de faire publier « que tous gentilshommes domesticques et penssionnaires de nostre maison, les deux cens gentilshommes de nostre hostel et archers de noz gardes ayent à se trouver, sçavoir, lesdicts domesticques et penssionnaires là part que nous ; lesdictz deux cens gentilshommes, en la ville de Saint-Denis en France, et archers de nozdictes

gardes ès lieux d'Argenteuil et Gonesse prez Paris, dedans le vingt-cinquiesme jour de ce présent mois, montez et armez et en estat de nous faire service », lui envoyant en outre la pièce suivante relative à ses ordonnances. Bois de Vincennes, 5 avril 1562, après Pâques. — Fol. 83 v°. « Estat et département des compagnies des ordonnances du Roy que ledict seigneur vœult et entend faire venir et approcher de sa personne, ausquelles il mande et ordonne se retirer et rendre montez, armez et en estat de luy faire service ès lieux cy-dessoubz spécifiez, dedans le vingt-cinquiesme de ce mois. » Bois de Vincennes, 5 avril 1562. — Fol. 84. Lettres patentes de Charles VIII, sur « l'humble supplication de nostre amé et féal conseiller et chambelan François de Sarcus, chevalier, seigneur dudict lieu, contenant que, en sadicte terre et seigneurie de Sarcus, il a tout droict de justice, haulte, moyenne et basse, et où de tout temps et d'ancienneté, il a accoustumé avoir et faire tenir ung marché le jour du dimance, où l'on vendoit et distribuoit toutes manières de marchandises licites et honnestes, mais tant au moien de ce que ledict marché estoit tenu et exercé au jour de dimance, qui est jour solempnel, prohibé et deffendu pour telles choses faire et exercer, que pour les guerres et divisions quy ont eu cours en nostre royaume par longue espace de temps, ledict marché a esté et est deppuis certain temps ençà du tout discontinué, aboly et délaissé, à l'occasion de quoy et que les manans et habitans de ladite ville de Sarcus et aultres circonvoisins ne pœuvent admener leurs bleds, denrées et marchandises comme ilz faisoient au temps dudict marché, ilz sont fort apouvriez, et aussy ladite ville de Sarcus a esté et est fort dépeuplée », rétablissant ledit marché, en le reportant du dimanche au vendredi, et en outre établissant « audict lieu de Sarcus deux foires l'an, c'est assavoir l'une le jour et feste de Saint-Jacques et Saint-Christofle audict mois de juillet, et la seconde et dernière audict jour Saint-Mathieu audict mois de septembre, ausquels jours on pourra doresnavant et à tousjours perpétuellement vendre, achepter et distribuer toutes manières de denrées et marchandises licites et honnestes, tout ainsy et par la forme et manière que l'on fait et l'on a accoustumé faire ès aultres foires et marches dudict pays et bailliage où ladite terre est scituée et assise. » Evreux, mars 1484, v. s. — Fol. 84 v°. Lettres patentes de Charles IX, sur « l'humble supplication de nostre amé et féal gentilhomme ordinaire de nostre chambre,

Adrian Thiercelin, sieur de Brosse et de Sarcus, à nous receue, contenant que, tant au moien de ce que en sadicte terre et seigneurie de Sarcus... que aussy parce que ledict lieu est scitué en bon et fertile pays, accompagné d'un grand nombre de maisons et où fréquentent plusieurs marchans faisans trafficq de plusieurs sortes de marchandises », le roi Charles VIII y aurait établi deux foires l'an, l'une à la Saint-Jacques et Saint-Christophe, l'autre à la Saint-Mathieu, plus un marché le vendredi de chaque semaine, reporté du dimanche, « touteffois, pour ce que ledict lieu seroit, à cause de la fréquentation desdictes foires et marchez grandement diminué, et que, par le moien d'icelles, il se pourra de peu à peu accroistre et augmenter, et les marchans y habiter en plus grand nombre qu'ilz ne sont de présent, et que, par nos édictz et ordonnances dernièrement faictes à Orléans aux Estats généraulx y tenus, il est prohibé et deffendu tenir foires et marchez en nostre royaulme aux jours de festes commandées de nostre mère sainte Eglise », remplaçant lesdites deux foires par une foire le vendredi de la première semaine de chaque mois, « pourvu touteffois que, à quatre lieues à la ronde, n'y ayt ausdictz jours aulcunes aultres foires et marchez. » Saint-Germain en Laye, février 1561, v. s. — Fol. 85 v°. Déclaration du Roi touchant l'édit de janvier 1561, v. s. Paris, 11 avril 1562. — Fol. 86. Mandement de Charles IX « à tous gentilzhommes d'accompagner et assister le Roy et luy faire service à l'armée par luy mise sus pour tirer obéissance des séditieux. » Paris, 17 avril 1562. — Fol. 87 v°. Relief par M^e Louis Langevyn, bailli d'Hornoy, procureur de « hault et puissant seigneur Phelippes, seigneur de Rambures, conte de Dompmartin, seigneur de Villerois, de Dompierre, Hornoy, Vergies, le Fay, du Plessis Escome, de Dampierre en Bray, Behen, Drucat, Ochencourt, Arleux, Tilloloy en partie, Moufflière et Huppy aussy en partie, de Crambon et Nelle, frère et principal héritier de feu aussy hault et puissant seigneur Oudard, seigneur dudict Rambure et aultres seigneuries dessus dictes », de la terre, seigneurie et châteltenie d'Hornoy, tenue et mouvant du Roi à cause du bailliage d'Amiens, à lui échue par le décès dudict Oudard, le dernier relief fait pour ledit Oudard de ladite terre le 9 mai 1561.¹ — Fol. 88. Lettres patentes de Charles IX portant continuation et confirmation des « previllèges, usages, communes et pastis » des habitants de Saint-Germain-la-Poterie, bailliage de Senlis. Saint-Germain en Laye, octobre 1561. — Fol. 88. Sur la

requête de « Babolin du Fossé, praticien en court laye demeurant à Dompmart lez Ponthieu, nous remonstrant par icelle avoir par cy-devant baillé requeste avecq Lambert Becquet et Adrian Capperon, adfin d'estre receu par provision auditeur ès mettes de la prévosté de Beauquesne, jusques ad ce que le Roy nostre sire y ayt pourveu de notaires, lesquelz Lambert et Capperon se seroient faict recepvoir en l'absence dudict suppliant », sentence du bailliage d'Amiens établissant ledit du Fossé auditeur ès mettes de la prévosté de Beauquesne, à la résidence de Domart. Amiens, 3 mai 1562 ; expédié par Jean du Gard, écuyer, licencié ès lois, seigneur de Frenneville, Saulchoy, Merviller et Berny, conseiller du Roi et lieutenant général audit bailliage. — Fol. 88 v°. Lettres missives de Charles IX au bailliage d'Amiens lui marquant que « nous avons jà par diverses fois mandé au seigneur de Senarpont, chevalier de nostre ordre et nostre lieutenant général au gouvernement de Picardie, en l'absence de nostre très cher et très amé cousin le prince de Condé, qu'il ayt à faire cesser toutes les presches, assemblées et aultres exercices de relligion qui se font en noz villes et places de frontière dudict pays de Picardie par les ministres de la nouvelle relligion, chose à quoy nous estimons qu'il a mis peine de satisfaire, ainsy qu'il nous a mandé en response de ce que nous luy en avons escript ; touteffois estant chose à quoy nous ne voullons qu'il soit faict faulte, longueur ne retardement, pour estre de telle importance à la seureté et conservation de nosdictes places de frontière que plus ne pœult, nous avons bien voullu donner charge à nostre amé et féal conseiller et évesque d'Amyens M^e Anthoine, sire de Créquy, que nous renvoyons présentement audict pays de Picardie, de vous faire entendre de nouveau quel est en cela nostre voulloir et intention ; suyvant lequel, nous vous mandons et enjoignons que, de vostre part, vous n'ayez plus à permettre ne souffrir qu'il y ayt aulcuns ministres et prédicans en vostre ville, qui facent aulcuns presches, assemblées ne administration de sacremens dedans ou dehors d'icelle et que aultres y soient receuz pour prescher et y annoncer la parolle de Dieu, que ceulx qui vous seront nommez et envoieez par les évesques ausquelz la charge en appartient, et selon que vous entendrez plus particulièrement de nostredict conseiller, que vous croirez de ce qu'il vous en dira de nostre part, comme vous feriez nousmesmes. » Paris, 13 mai 1562. — Fol. 89. Lettres de

¹ Le folio 87, où se trouvait la fin de la pièce et sa date, a été arraché.

notaire apostolique à M^e Jean Gaudeffroy, chanoine de la cathédrale d'Amiens, en remplacement de Jean Lenglès, décédé. Amiens, 6 juin 1562. Latin. — Fol. 89. Ordonnance de Charles IX nommant pour l'année 1562 dix échevins complémentaires à la ville d'Amiens, en plus des 24 échevins ordinaires. Bois de Vincennes, 3 juin 1562. — Fol. 89 v^o. Lettres patentes de Henri II, portant permission à « François de Morlencourt, marchand, demeurant en nostre ville d'Encre », de « faire construire et edifier à ses despens, ès lieux et places les plus commodes qu'il advisera, trois molins à moudre grains, sçavoir est l'un à Estappe sur la mer, l'autre à Saint-Leonard, prez le fort, et le troiziesme à Beauquesne, prez Dourlens, pour lesdictz trois molins, avecq celluy qu'il a fait bastir à ses despens à Ambletuœl, joÿr, user et posséder par luy, ses hoirs et ayans cause, héritablement et à tousjours, selon la convention faicte avecq le feu seigneur de Villefrance, lors gouverneur et capitaine dudict Ambletœul, et à la confirmation de ce faicte par nostre très cher et très amé cousin le duc de Vendômois, nostre lieutenant general et gouverneur de noz pays de Picardie, Arthois et Boullenois, pour le regard dudict molin d'Ambletœul ; sauf et réservé à nous et à nos successeurs roys de pouvoir ravoïr et retirer lesdictz molins toutesfois que bon nous semblera, en rendant et payant pour ledict molin d'Ambletœul la somme de trois cent cinquante escus soleilz, qui est pris convenu et accordé entre ledict suppliant et le feu seigneur de Villefrance pour ledict molin d'Ambletœul, et quant aux aultres trois molins, ilz se rembourseront selon leur velleur et estimation qui en sera faicte par gens en ce congnoissans, appelez pour ce faire noz procureurs de Boullenois et d'Amiens ou l'un d'eulx chacun en son endroit, et, ledict remboursement faict, demoureront lesdictz molins à nostre domaine et proffit. » Reims, 5 novembre 1562. — Fol. 90. Lettres de surannation desdites lettres par Charles IX. Bois de Vincennes, 17 juin 1562. — Fol. 90. À la requête d'Antoine Castelet, notaire royal au bailliage d'Amiens, signification à « Mons. M^e Jehan du Gard, lieutenant général civil, et à Mons. M^e Loÿs Nocquet, procureur du Roy » au bailliage d'Amiens, de la main du roi assise « en et sur la terre et seigneurie de Guencourt, ensemble sur le fief, terre et seigneurie d'Estrées, leurs appartenances et appendances, tenues du Roy nostredict seigneur à cause dudict bailliage d'Amiens, et ce pour seureté du paiement, continuation et ypothecque et assignation de trente-trois l., six s., huict d. t., que Anthoine Frerot escuier, seigneur desdictes terres, et Nicolas Frerot, son frère, aussy escuier, seigneur

de Merissoy, doibvent chacun an l'un pour l'autre et chacun d'eulx pour le tout audit Castelet. » 13 juillet 1562. — Fol. 90 v^o. Lettres closes du Roi « contre ceulx ayans porté les armes contre le Roy et se sont retirés en leurs maisons sans congé. » Bois de Vincennes, 18 juillet 1562. — Fol. 90 v^o. Lettres closes du Roi au siège présidentiel d'Amiens, marquant que « nous avons receu la lettre que nous avez escripte par ce porteur, par laquelle nous avons entendu que le pœuple d'Amiens, irrité de l'homicide commis en la personne d'un Cordelier, et persuadé que nostre intention est que l'on massacre ceulx de la religion nouvelle et que l'on mette leurs biens en proye, ont, sans forme de justice, pillé et vollé quarante ou cinquante maisons en ladict ville, et plusieurs aultres ès villages circonvoisins, meurtriz quelques femmes et hommes et fait divers excez à plusieurs aultres, quelque empeschement que vous ayez essayé d'y donner, chose qui nous a despleu et desplaist grandement, car nous voions en cela nostre auctorité mesprisée et contampnée et le glaive de la force et de la justice usurpé par ceulx qui n'en ont aucun pouvoir, charge ny commission, et davantage nous craingnons que ce soit allumer un feu qui trouble le repos auquel nostre pays de Picardie avoit vescu jusques ad présent, et vous sçavez comme il est périlleux en un tel endroit faisant frontière à l'ennemy ; au moien de quoy, nous avons résolu de faire partir incontinent nostre très cher et très amé cousin le cardinal de Bourbon, qui sera nostre lieutenant général audict païs de Picardie, avec charge de pourvoir ausdictz troubles et aux aultres choses qui s'offriront (?), selon sa grande prudence et l'affection que nous sçavons qu'il nous porte et au bien dudict pays ; cependant, regardez de contenir toutes choses en la plus grande paciffication qu'il vous sera possible et commandez à ceulx qui font profession de ladict nouvelle religion qu'ilz ne fassent faire aucunes presches, assemblées ne administration de sacremens en aultre forme que celle qui est receue en nostre église et se contiennent doucement et paisiblement en leurs maisons, et aux catholicques qu'ilz ne leur fassent aucun excez, outrage ne desplaisir, informant tousjours secrètement et dextrement de ceulx qui ont esté auteurs desdicts meurtres, saccagemens et pilleries, pour en faire cy après telle pugnition que vous congnoistrez la chose le mériter et requérir ; et quant à ceulx qui seront retournez de l'assemblée d'Orléans et de Rouen, vous verrez la façon dont vous avez à vous y gouverner par la lettre que nous en avons jà

faict expédier avant la réception de la vostre, que vous en suivrez de point en point ; et pour le regard de ceulx que vous tenez prisonniers, chargez des sacrilèges et meurtres mentionnez en vostre lettre, faictes en faire telle pugnition que chacun y puisse prendre exemple et que l'on congnoisse que justice règne et qu'il n'y a point d'impugnité pour ceulx qui font mal. » Bois de Vincennes, 19 juillet 1562. — Fol. 91. Lettre de Catherine de Médicis aux officiers dudit présidial. « Vous verrez la response que le Roy, Monsieur mon fils, vous faict à la lettre que vous luy avez escripte par ce porteur, ayant esté bien marry, et moi semblablement, du desordre qui est advenu en sa ville d'Amiens, pour ce que le repos auquel ladite ville s'estoit contenue est troublé par là, et y a occasion de craindre que d'un tel trouble il naisse quelque périlleux inconvénient ; à quoy, en attendant l'arrivée de mon cousin Mons. le cardinal de Bourbon, je vous prie donner tousjours le meilleur ordre qu'il vous sera possible et en suivre le contenu en deux lettres du Roy, mondict seigneur et fils, que ce porteur vous présentera en m'assurant que vous n'y ferez faute. » Bois de Vincennes, 19 juillet 1562. — Fol. 91. « Arrest de la court de Parlement contre tous bénéficiaires qui ont prins les armes contre le Roy. » 7 juillet 1562. — Fol. 92. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, lui ordonnant de faire crier « que tous les gentilshommes de nostredict hostel et archers de noz gardes résidens en icelluy vostre ressort, ayent à se rendre auprez de nous, avecq leurs grands chevaulx et équipage de guerre, audict quinziesme jour de ce présent mois, pour nous venir faire le service qu'ilz doibvent. » Saint-Léger, 7 août 1562. — Fol. 92. Relief par les Célestins d'Amiens, du fief d'Estrées, sis au même lieu, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. 20 septembre 1562. — Fol. 92 v°. Lettres closes du Roi, pour faire crier la montre et le paiement de 200 gentilshommes de son hôtel et des archers de son hôtel, pour le 10 octobre. Gien, 12 septembre 1562. — Fol. 93. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour ce que à ceste heure les Anglois sont sur le point de s'impatronir d'aucunes de noz villes, et que les Allemans que admène Andelod pour le service de ceulx qui nous sont seditieux et rebelles, commencent à entrer en nostre royaume, il est plus que nécessaire que tous ceulx de nostre gendarmerie, ausquelz gist nostre principale force... se mettent en devoir et effort de leur résister de tout leur pouvoir, sans alléguer le service qu'ilz pœuvent avoir fait ceste année », à l'effet de faire crier et publier « que tous et chacuns les hommes d'armes et archers qui se sont retirez en leurs maisons, soit par congé ou aultrement, ayant

incontinant... et toutes excuses cessans, à partir avecq leurs armes et grands chevaulx, pour se rendre là part que seront leurs compagnies en la plus grande dilligence que faire ce pourra,... et ce, sur peine aux deffailans d'estre cassés de leurs places et de perdre tout l'argent qui leur est deub de leur service, car estant l'affaire pour lequel nous les faisons appeler sy important qu'il y va du salut et conservation de cedit royaume, il ne pœult recevoir aulcune excuse, et fault necessairement que chacun s'esvertue de faire plus que le possible en ung tel besoing », avec le post-scriptum suivant : « Vous ferez aussy publier que tous les gentilshommes qui aymeront et désireront de nostre couronne et de faire paroistre leur loyauté, fidélité et affection, viennent incontinant nous trouver avecq leurs armes et grands chevaulx pour nous accompagner et ayder à chasser les Anglois hors nostre royaume, ou bien nostre très cher et amé cousin le sieur de Saint-André, mareschal de France, que nous avons dépesché du costé de la Champagne pour faire teste et empescher l'entrée des dessusdicts Allemans, faisans en sorte et usans de telle dilligence à se rendre auprez de nous ou par devers nostredict cousin, qu'ilz en demeurent à jamais dignes de perpétuelle louenge et de singulière recommandation en nostre endroit. » Rouville, 7 octobre 1562. — Fol. 93. Brevet par lequel « le Roy estant au camp de Lazenay près Bourges, luy ayant esté remonstré le bon et grand devoir que le seigneur de Gamaches a faict d'obéyr promptement à ce qui luy a esté commandé de par Sa Majesté de se retirer hors d'Orléans et de Rouen, où il a esté et assisté ceulx qui y ont prins les armes, et comme montrant la sincère et droicte affection qu'il porte au bien de ce royaume et service du Roy, son souverain seigneur, ayant sceu que les Anglois avoient desseing et intelligence pour entrer et se saisir de la ville et place de Dieppe, il s'est liberallement avancé de se mettre dedans, pour empescher, comme il espère faire, que ladite entreprise ne sorte effect, au moien de quoy il mérite que ledict seigneur l'ait en sa bonne et singulière recommandation », oublie pour ce « la faute qu'il pourroit avoir faite d'avoir suivy ceulx dudict Orléans et Rouen et porté les armes en leur faveur,... et à ceste cause a déclaré et declare qu'il ne vœult et n'entend que, pour raison des choses susdictes, et de ce qu'il a faict deppendant des charges qu'il a eues tant audict Orléans que Rouen, ny semblablement pour le faict de sa conscience, il soit recherché,

inquiété, poursuivy ny molesté », etc. 27 août 1562. — Fol. 93 v°. Lettres patentes de Charles IX « touchant la mainlevée des terres et seigneuries du seigneur de Gamaches. » Rouville, 7 octobre 1562. — Fol. 94. Mandement de Charles IX au bailli d'Amiens, attendu « les troubles qui sont pour ce jour d'hui de toutes pars en nostre royaulme et la nécessité qui nous a constraint de prendre les armes, non seulement pour chastier nos subjects qui se sont rebellez, mais aussy pour repoulses les estrangers qu'ilz y ont appellez, il nous a semblé qu'il estoit plus que requis et necessaire de appeller auprez de nous tous ceulx qui ont quelque amour à leur patrie et quelque dévotion au bien de nostre service, d'autant que, estans les Anglois, contre toute raison et équité, entrez dedans noz places et s'estans saisis de celles de Dieppe et du Havre, la cause de la relligion qui, jusques icy en a arresté aulcuns en leurs maisons, cesse du tout, et en ceste guerre n'est plus question de relligion, mais seulement de la conservation de nostre couronne », remettant la faute à ceux de la nouvelle religion, pour le passé, à condition qu'ils se mettent au service du Roi. Au camp près Rouen, 15 octobre 1562. — Fol. 94 v°. Lettres patentes de Charles IX nommant le cardinal de Bourbon son lieutenant général au pays de Picardie, Artois, Boulonnois, villes et terres de la nouvelle conquête, lui donnant pouvoir, entre autres, de « faire chasser tous ministres et cesser toutes presches, assemblées et administration de sacremens qui se font audit gouvernement, en aultre forme que celle qui est reçue et observée en nostre sainte Église catholique. » Bois de Vincennes, 20 juillet 1562. — Fol. 95. Saisine à Honorée de Bruyères, veuve de Nicolas du Fresne, en son vivant demeurant à Amiens, d'une pièce de pré contenant deux journaux et demi « scéant ès prairies dudict Doullens, tenant d'un costé au pré de l'église Saint-Pierre, d'aultre à la rivière d'Authie, d'un bout à la voye des Prez et d'aultre à ladicte rivière ; tenus du Roy nostredit seigneur », à elle vendue par Jean Bernau, laboureur, et par Adrienne Vaillant, sa femme, demeurant à Authieulle. Amiens, 5 novembre 1562. — Fol. 95 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui marquant que « nous estimons qu'il y n'a aujourd'huy subject en nostre royaulme, de quelque estat qualité et condition qu'il soit, qu'il n'ayt bien entendu comme la royne d'Angleterre s'est, par l'intelligence d'aulcuns de nos subjectz impatroné à nostre ville françoise de Grâce, contre la teneur des traictez de paix que nous avons avecq elle ;... et d'aultre part on scaict bien comme, à la suscitation et poursuite de ceulx qui nous sont séditieux et rebelles, a esté

levée force d'Allemands, tant de pied que de cheval, qui est aujourd'huy entrée en nostre royaulme », de faire crier et publier « que tous noz pensionnaires, gentilzhommes de nostre chambre, gentilshommes servans et escuiers d'escurie, ayent à se rendre dedans quinze jours..... la part que sera nostre armée. » Rouen, 4 novembre 1562. — Fol. 96. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, pour faire faire très exprès commandement à son de trompe et cri public à tous capitaines, chefs, hommes d'armes et archers de ses ordonnances étant à sa solde, de se rendre où sera son armée près de la ville de Sens. Blois, 2 février 1562, v. s. — Fol. 96 v°. Saisine à damoiselle Françoise de Saisseval, veuve de M^e Antoine le Scellier, écuyer, seigneur de Prousel, d'un fief tenu du Roi à cause du bailliage d'Amiens, consistant en divers revenus « qui se prenent et se cœullent chacun an en la ville et banlieue d'Amyens », et ce, pour s'acquitter d'une somme par lui due à ladite Françoise de Saisseval. Amiens, 8 février 1562, v. s. — Fol. 97. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, pour faire très exprès commandement à son de trompe et cri public « à tous chevalliers de nostre ordre, gentilzhommes pensionnaires et aultres estans à nos gaiges, qui ont acoustumez porter les armes, qu'ilz ayent, sur peine d'estre déclarez indignes et incapables de nostre service et d'encourir notte d'infamie à eulx et leur postérité, à se trouver en nostredict camp et armée », aux environs de la ville de Sens. Blois, 9 février 1562, v. s. — Fol. 97. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, ordonnant que « chacun, de quelque estat et qualité qu'il soit, à pied ou à cheval, qui voudra passer d'un lieu à aultre, ... sera tenu prendre » d'une des autorités y désignées, « une certification » d'elle signée « contenant le lieu où il yra », et une autre, pour son retour. Blois, 11 février 1562, v. s. — Fol. 97 v°. Relief par Pierre de la Vigne, « archer des ordonnances du roy Phlippes, demeurant à Sombrin, tuteur de Phlippes Boidin, filz mineur aisé et héritier de deffunct Symon Boidin », d'un fief et noble tènement nommé le fief d'Esrondel, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, échu audit Philippe Boidin par le trépas de son père arrivé neuf ans auparavant. » 23 janvier 1562, v. s. — Fol. 98. Lettres missives de Catherine de Médicis au bailli d'Amiens, à l'effet de faire de rechef proclamer la levée des gentilshommes, capitaines, chefs, hommes d'armes et archers. Au camp près Orléans, 27 février 1562, v. s. — Fol. 98. Relief par « hault et puissant seigneur Phlippes, sei-

gneur de Rambure, conte de Domp martin, seigneur de Villerois, de Domp pierre, Hornoy, Vergies, le Fay, du Plessis », etc., frère et principal héritier de feu « aussy hault et puissant seigneur Oudard, seigneur dudict Rambures et aultres seigneuries dessusdictes », comparant par M^e Louis Langevyn, bailli d'Hornoy, de la terre, seigneurie et châtellenie d'Hornoy, tenue et mouvante du Roi à cause du bailliage d'Amiens. » 29 mars 1562, v. s. — Fol. 98 v^o. Proclamation de la paix. Amboise, 22 mars 1562, v. s. — Fol. 98 v^o. « Edict et déclaration faite par le Roy Charles nœufiesme de ce nom, sur la pacification des troubles de ce royaume. » Amboise, 19 mars 1562, v. s. — Fol. 100 v^o. Relief par haut et puissant seigneur Philippe de Rambures, comte de Domp martin, etc., de la terre et seigneurie d'Hornoy, 29 mars 1562, v. s. — Fol. 101. Provisions à Jacques du Festel, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Caruatte, résignataire. Amboise, 7 avril 1562, avant Pâques. Prestation de serment et réception dudit du Festel. 27 avril 1563, après Pâques. — Fol. 101 v^o. Provisions à Antoine Œudel, d'un office de notaire royal en la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Guillaume du Bois, décédé. Saint-Germain en Laye, 7 mai 1563. Prestation de serment et réception dudit Œudel. 16 mai 1563. — Fol. 102. Provisions à Jean Lenglacé d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Raoul de la Ruelle, résignataire. Paris, 19 mai 1563. Prestation de serment et réception dudit Lenglacé. 8 juin 1563. — Fol. 103. Édikt de Charles IX ordonnant que tous les baillis, sénéchaux, juges présidiaux et prévôts des maréchaux de France connaissent par prévention, jusqu'à nouvel ordre, de tous excès, meurtres, voleries, saccagements, sacrilèges, séditions et ports d'armes. Saint-Germain en Laye, 3 mai 1563. — Fol. 103 v^o. Lettres patentes de Charles IX portant « deffences de porter harquebouzes et pistoles. » Bois de Vincennes, 17 juin 1563. — Fol. 105. Saisine à Pierre Fournier, grenetier d'Amiens, d'un quint et autres droits sur la terre des Autheux à lui vendus par Thibaut Delicques et sa femme. 29 juillet 1563. — Fol. 105 v^o. Provisions à Jean Piéret, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens en la prévôté de Beauvoisis séant à Grandvilliers, en remplacement de Balthazar Penel, décédé. Gaillon, 10 juillet 1563. Prestation de serment et réception dudit Piéret. 30 juillet 1563. — Fol. 106. Provisions à Pierre Piéret d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pasquier Watel, démissionnaire. Gaillon, 13 juillet

1563. Réception dudit Piéret. 15 août 1563. — Fol. 106. Déclaration de Charles IX sur ce que « les notaires establis de par nous en nostre ville d'Amyens en nombre de vingt-quatre, nous ont fait exposer qu'ils ont esté créés et establis èsdictz estats en la forme, droictz, prouffictz, revenuz, libertez et esmolumens accoustumez, et tout ainsy que les notaires orddonnez et establis au Chastelet de Paris et d'Orléans,... selon lesquels ilz se sont tousjours reiglés, et, ce faisant, à la réception et passation des contractz, ilz ont accoustumé de estre deux et leurs registres signez de deux, et, aprez lesdictz contractz receuz, ont accoustumé, aprez leursdictz registres signez, de envoyer par les parties et mettre au greffe du tabellionage ung extrait de leurdict registre, signé, comme dessus, de deux d'entre eulx ayant receu et passé lesdicts contractz, sans que les parties contractantes ayent accoustumé signer les actes et contractz ny de appeller aulcuns tesmoings... Toutefois ilz doubtent que, soubz couleur et pretexte que, par les ordonnances par nous faites, à la requisition des Estatz assemblez en nostre ville d'Orléans, nous avons ordonné par le quatre-vingt-troiziesme article, aprez le decez des notaires, l'inventaire sera fait par le juge ordinaire des lieux, des registres et prothocolles du deceddé et mis au greffe, pour estre grossoiez, signez et délivrez par le greffier aux parties, dont la moictié demeurera au greffier, et l'aultre moictié sera delivrée à l'heritier ou heritiers des deceddez, et, par le quatre-vingt-quatriesme article, que les notaires seront tenez faire signer aux parties et aux tesmoins instrumentaires, s'ils sçavent signer, tous actes et contractz qu'ilz recepvront,... on vœuille inviter l'ordre, forme, stil et auctorité inviolablement gardée et observée deppuis leur création, et institution, ... ce qui seroit malaysé, d'autant que, recepvant par lesdictz deux notaires actes ou contractz, le plus souvent ilz font une cedde qui est souventefois corrigée et brouillée, puis aprez le mettent au net comme dessus dedans leurs registres, signez par lesdictz deux notaires, en sorte que, bien souvent, les parties contractantes n'auroient le temps ou loisir d'attendre que le contract fust mis au nect et enregistré,... et aussy que, par plusieurs jugemens et arrestz a esté dict que les notaires ne sont tenez garder leurs ceddes » ; par laquelle déclaration il est dit « que par lesdictes ordonnances... nous n'avons entendu ny entendons innover, changer les usage et commune observance gardées par les vingt-quatre notaires en nostredicte ville

d'Amyens. » Château de Vincennes, 22 juillet 1561. — Fol. 108. Déclaration de Henri II sur l'accord passé entre lui et l'empereur relativement aux marchandises prohibées. Écouen, 1^{er} mai 1550. — Fol. 109. Mandement de Charles IX pour l'entretien de ladite déclaration. Dieppe, 9 août 1563. — Fol. 109. Ordonnance de Charles IX, « pour déposer et mettre bas les armes. » Rouen, 16 août 1563. — Fol. 111 v°. Lettre du seigneur de Senarpont au bailli d'Amiens, lui envoyant ladite ordonnance, pour être publiée. Senarpont, 1^{er} septembre 1563. — Fol. 111 v°. Mainlevée des terres, seigneuries et châtelainies de Saint-Valery et d'Aoust tenues du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, saisis sur haut et puissant prince Jacques, duc de Nivernais, comte d'Eu, pair de France, faute d'homme et de relief, droits et devoirs non faits et payés, à la suite du décès de messire François de Clèves, seigneur desdits lieux, son frère. Amiens, 24 octobre 1563. — Fol. 112 v°. Lettres patentes de Charles IX, « des foy et hommage faictz au Roy par le duc de Nevers, pour raison des terres à lui appartenans, » y désignées. Gaillon, 15 juillet 1563. — Fol. 112 v°. Lettres patentes de Charles IX, faisant don « à Mons. de Nevers des droictz de reliefz par luy deubs à cause des terres à luy succédées tenues dudict seigneur Roy. » Saint-Germain en Laye, 8 mai 1563. — Fol. 113. Relief par damoiselle Anne de Canteleu, veuve d'Antoine Frérot, écuyer, seigneur de Guyencourt et d'Estrées, mère et tutrice légitime de Florimond Frérot, fils aîné et héritier dudit Antoine, de la terre et seigneurie de Guyencourt, consistant en deux fiefs, et du fief d'Estrées, mouvant en plein hommage du Roi, à cause de son bailliage d'Amiens. 8 novembre 1563. — Fol. 113 v°. Déclaration de Charles IX portant « que les terres deppendans des abbayes et bénéfices assis au pays du roy catholique ne sont comprises en l'édicte de l'aliénation. » Paris, 19 novembre 1563. — Fol. 114. Édit de Charles IX portant création de deux offices de notaires royaux à Saint-Valery. Rouen, août 1563. — Fol. 114 v°. Provisions à Jean Anguier, d'un desdits offices de notaires créés à Saint-Valery. Fontainebleau, 20 février 1563, v. s. Prestation de serment et réception dudit Anguier. 11 avril 1564, après Pâques. — Fol. 114 v°. Provisions à Jean de la Houssaye, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Antoine Soullart, résignataire. Fontainebleau, 3 mars 1563, v. s. Prestation de serment et réception dudit de la Houssaye. 18 avril 1564, après Pâques. — Fol. 115. « Lettres touchant le payement des dismes. » 30 juillet 1563. — Fol. 115 v°. Lettres patentes de Charles IX sur le

même objet. Dieppe, 10 août 1563. — Fol. 116. Relief par Jean le Roy, d'un fief noble nommé le fief d'Esronnelle, au terroir de Maizerolles, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échu par succession de Guerard le Roy, son père. 30 octobre 1563. — Fol. 116 v°. Relief par François de Prouville, écuyer, du quint de Frohen, tenu en fief noble à plein hommage du Roi, à cause de son château de Doullens, à lui échu par le décès d'Adrien de Prouville, écuyer, seigneur de Harponlieu et du quint de Frohen. 15 décembre 1563. — Fol. 117. « De par Monseigneur de Senarpont, chevalier de l'ordre du Roy, lieutenant général pour Sa Majesté au pays de Picardie, en l'absence de Monseigneur le prince de Condé. Suyvant le bon voulloir du Roy plus amplement déclaré en ses édictz, et par l'advis et commandement de Monseigneur le prince de Condé, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ce pays de Picardie, avons, à la requête de ceulx de la religion, tant de la ville que du Bailliage d'Amyens, déclaré et constitué, déclarons et constituons le lieu seigneurial appartenant au feu seigneur de Heucout, assis au village de Hen, pour y faire le presche avec tout aultre exercice de ladicte religion, deffendant tres expressement à tous en general, de ne troubler, molester, ny empescher, soit en parole ou en fait, ou par quelque manière que ce puist estre, allant ou venant au presche ou audict exercice, et ce, sur peine d'encourir les peines indictes par ledict édict, qui est de la vie, et d'estre pugniz comme infracteur des ordonnances de Sa Majesté. Et adfin que personne ne puist ignorer de ceste nostre ordonnance sur l'establissement dudict lieu, avons voulu et ordonné que la proclamation sera faite à son de trompe et cry publicq par les carfours et lieux accoustumez. » Amiens, 5 janvier 1563, v. s. — Fol. 117. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, sur ce que « le sieur du Chastellier-Portant estant à la suite de nostre court, a ces jours passez fort cruellement et inhumainement tué et assassiné en ceste ville de Paris le sieur Charry, qui estoit maistre de camp des bandes françoises que nous avons reünies (?) près de nous pour la seuretté de nostre personne, et ayant commis ledict meurtre et assassinat, et par mesme moien fait tuer ung cappitaine desdictes bandes et ung soldat qui se trouvoient en la compagnie dudict feu sieur de Charry, s'est sauvé sans avoir peu estre prins et appréhendé », à l'effet de faire publier les défenses faites à toutes personnes de le recéler. Paris, 4 janvier 1563, v. s. —

Fol. 117 v°. « Edict sur l'abbeviation des proces. » Paris, novembre 1563. — Fol. 119. Lettres patentes de Charles IX, « pour le fait des confirmations d'offices. » Paris, 18 décembre 1563. — Fol. 120. Déclaration de Charles IX « sur l'eedict d'abbeviation des proces. » Paris, 4 janvier 1563, v. s. — Fol. 120 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens lui ordonnant, « faisant par vous garder tres estroitement nostre ordonnance sur le port des armes », de, « à l'entrée des villes de vostre bailliage..., faire saisir et prendre toutes les harqueboutes, pistoles et pistolletz, ensemble les chevaux de tous ceulx qui arriveront èsdictes villes portant lesdictes armes, lesquelles, ensemble leursdicts chevaux, nous avons déclaré et declaronz estre à nous confisquez et acquis à leur pure perte, comme infracteurs et transgresseurs de nosdictes ordonnances, et outre ferez aussy prendre les chevaux et bastons à feu de tous ceulx qui seront trouvez par les chemins estans saisis desdictes armes. » Saint-Maur-des-Fossés, 28 janvier 1563, v. s. — Fol. 120 v°. Lettres missives du Roi au prince de Condé, gouverneur et lieutenant général en Picardie, « contre les volleurs et perturbateurs du repos publicq. » Fontainebleau, 12 mars 1563, v. s. — Fol. 121. Lettres missives du Roi audit prince de Condé « pour l'entretènement de l'eedict de pacification. » Fontainebleau, 12 mars 1563, v. s. — Fol. 121. Ordre du Roi « sur la residence des baillyfz et sénéchaux en leurs bailliages et sénéchaussées. » Fontainebleau, 12 mars 1563, v. s. — Fol. 121 v°. Lettres patentes de Charles IX « pour l'observation de l'eedict de subvention. » Fontainebleau, 25 février 1563, v. s. — Fol. 123. Lettres patentes de Charles IX « pour l'observation de l'eedict de subvention. » Troyes, 24 mars 1563, v. s. — Fol. 124. Lettres patentes de Charles IX ouvrant la traite des blés « ès pays de Picardie et Champagne », attendu « la grande abondance de blé qu'il y a en noz pays et provinces de Picardie et Champagne. » Bar-le-Duc, 4 mai 1564. — Fol. 124 v°. Lettres patentes de Charles IX, « pour le tax des vivres. » Lyon, 5 juillet 1564. — Fol. 125 v°. Réception de François de Quevauvillers, en qualité de notaire royal en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Jacques Roussel, décédé. 17 juillet 1564. — Fol. 126. Provisions à Jean Hubault, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e François Seguyn. Dijon, 25 mai 1564. Prestation de serment et réception dudit Hubault. 18 juillet 1564. — Fol. 126 v°. Ordonnance de Charles IX « sur la traicte du vin. » Lyon, 19 juin 1564. — Fol. 127. Provisions à Charles Durot d'un office de notaire royal de nouvelle création en la ville de Saint-

Valery. Fontainebleau, 1^{er} décembre 1563. — Fol. 127 v°. Mandement du Roi au bailli d'Amiens, « sur la résidence des archevesques et évesques en leurs diocèses. » Rousillon, 13 août 1564. — Fol. 128. Lettres patentes de Charles IX aux baillifs de Rouen et Amiens, « mesmes des portz et passages desdictz lieux, sur ce que, par les lettres patentes de Meulan, 19 septembre 1563, « revocquant les traictes octroyez pendant les troubles et confirmant les anciennes ordonnances.... avons ordonné que nul ne pourra faire entrer en cestuy nostre royaume et aultres pays de nostre obéissance par aultres lieux et endroitz que nostre ville de Lyon, aulcun draps d'or, d'argent, velours, satin, damas et aultres sortes de taffetas, soyes.... et aultres denrées et marchandise prinse et tirées de Gennes, Lucques, Florence et aultres pays estrangers ;.... et pour estroitement faire observer ceste nostre ordonnance, avons voullu que lesdictes marchandises, ensemble les chevaux, mulletz, chariotz et charette èsquelz elles seront conduictes contrevenant ausdictes ordonnances royaulx, soient, suyvant icelles, à nous acquises et confisquées et les chartiers et conducteurs prins et constituez prisonniers pour estre pugniz :.... touteffois, avons esté adverty que, pour nous frustrer de noz droictz d'entrée, aulcuns marchands font, emballent, cachent et encassent parmy d'aultres marchandises plusieurs draps d'or, d'argent et velours de soye et aultres denrées que dessus qu'il font venir par mer et par terre, mesmes de la ville d'Amiens et d'ailleurs, en noz villes de Paris et Rouen et aultres, par les passages et destroitcz de nos pays de Normandie et Picardie », commettant en conséquence « Mathurin Daviers, ouvrier et taincturier en drap de soye et Charles Berthin demourans à Rouen », à l'effet de poursuivre l'exécution de ladite ordonnance, et leur donnant pouvoir de visiter les marchandises. Lyon, 28 juin 1564. — Fol. 128 v°. « M^{es} Pierre Boulenger et Christofle Bécourt, esleuz pour entendre aux ventes des biens ecclésiastiques. » 12 avril 1564. — Fol. 129. « Arrest de la court de Parlement sur l'ellection des eschevins de la ville d'Amyens. » Paris, 6 octobre 1563. — Fol. 129 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, sur le même objet. Avignon, 11 octobre 1564. — Fol. 130. Lettres patentes de Charles IX faisant don à « nostre amé et féal gentilhomme ordinaire de nostre chambre, Claude de Stanaye, seigneur dudict lieu », de « la somme de deux mil escus vallans cinquante s. t. pièce, cinq mill.,.... en faveur et considération des bons, agreables et

recommandables services qu'il a par cy-devant fait aux feuz roys derniers déceddez, à noz très honorés seigneurs pere et frere, en plusieurs louables manieres, et mesmes au fait des guerres passées, et pour aulcunement le rescompenser des pertes par luy souffertes à l'occasion d'icelles en ses biens, terres et maisons, qui luy ont esté brulées et ruynées au pays de Flandre. » Saint-Germain en Laye, 17 janvier 1561, v. s. — Fol. 130 v°. Lettres patentes de Charles IX sur le même objet, portant, entre autres choses, que, « outre les justes causes et considérations qui nous ont esté notifiées à luy faire ledict don et qui sont declarées édictes lettres,... ce a esté aussy principalement en faveur de son mariage, qui estoit lors en terme et deppuis consommé avec la damoiselle de Mercy, l'une des filles damoiselles de la Roynne nostre très honorée dame et mère, qui aultrement ne se fût fait. » Saint-Germain en Laye, 16 février 1561, v. s. — Fol. 131. « Sentence suyvant lesdictes lettres. » 13 novembre 1564. — Fol. 131 v°. « Caution presentee pour mesme fait, suyvant ladicte sentence. » 13 novembre 1564. — Fol. 132. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens « pour le fait de l'eedict de paciffication », à l'effet de le faire publier à nouveau. Marseille, 8 novembre 1564. — Fol. 132 v°. Lettres patentes de Charles IX sur le même objet. Marseille, 9 novembre 1564. — Fol. 133. Lettres patentes de Charles IX, sur ce que « le progres et voiage que nous avons l'année dernière commencé par cestuy nostre royaume et que nous continuons d'y faire pour pourveoir aux affaires qui en ont besoing, nous a tant mieulx fait sentir et congnoistre les incommodités dont nos subjectz sont travaillez, et entre aultres la nécessité et cherté de tous vivres, qui est quasi universelle, mesmement des chairs, tant à cause du degast du bestial qui fait a esté durant les dernières guerres qui ont esté par tout nostre royaume, que des facheuses et mauvaises années fort inconstantes en leur température, pestes et mortalité du bestial, grandes froidures, neiges et aultres temps rude et divers ; de la rigueur desquelles calamités,... il y en a telle indigence et sont lesdictes chairs si chères et à si hault pris que l'excez en retourne et revient au grand dommage de nosdicts subjectz », interdisant en conséquence de vendre toutes espèces de chairs durant tout le carême prochain, sinon aux hôtels-Dieu et malades, en cas de nécessité. Toulouse, 25 février 1565, v. s. — Fol. 134. Lettres patentes de Charles IX interdisant le port d'armes et les assemblées en armes. Toulouse, 17 février 1565, v. s. — Fol. 134 v°. Provisions à Charles le Roy d'un office de notaire royal

à Amiens, en remplacement de Hugues Judas, résignataire. Montpellier, 27 décembre 1564. Prestation de serment et réception dudit le Roy. 10 avril 1564, avant Pâques. — Fol. 135. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour le fait des confirmations des privileges et offices royaux. » Bordeaux, 12 avril 1558. — Fol. 135. Provisions à M^e Adrien Picquet, licencié ès lois, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de prévôt royal de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de M^e Jean le Roy, décédé. Avignon, 3 octobre 1564. — Fol. 135 v°. Lettres de dispense d'âge audit Picquet, âgé seulement de 23 ans, à condition de subir un examen sur sa capacité. Toulouse, 28 février 1565, v. s. — Fol. 135 v°. Attestation par Pierre Seguyer et Christophe de Harlay, présidents au Parlement, que ledit Picquet a satisfait à l'examen. Paris, 8 mai 1565. — Fol. 135 v°. Prestation de serment et réception dudit Picquet. 15 mai 1565. — Fol. 135 v°. Lettres de légitimation à Nicolas Dey, archer des ordonnances du Roi sous la charge du sieur de Sansacq, chevalier de l'ordre du Roi, âgé de 24 ans, ou environ, fils de M^e Nicole Dey, prêtre, et de Perrine de la Haye, « lors et de présent solute et non mariée. » Fontainebleau, décembre 1553. — Fol. 136. « Veu la requeste à nous présentée de la part de Nicolas de Prouzel, greffier criminel en ce bailliage, en ceste année prévost de la congregation des clerqz de ceste ville d'Amyens, faisant entendre par icelle que, comme ses prédécesseurs prévostz, il a droict de prendre sur chacun clerqz entrant en ladicte congregation, la somme de trente s. t., pour droict de bonne venue et entrée de clerqz en ladicte congregation, mesme qu'il a esté donné sentence du temps de feu Mons. Loÿs Boumel, bailliy d'Amiens,... par laquelle auroyt esté dict que chaque clerqz nouveau venu à la praticque paieroyt à Fremin Pezé, lors présent, et à ses successeurs prévostz de ladite congregation doresnavant, pareille somme de trente s. t., pour ledict droict », sentence ordonnant qu'il sera expédié commission audit de Prouzel, par laquelle il pourra faire contraindre et exécuter chaque nouveau clerq. 4 février 1563, v. s.

I B 2. (Registre.) — In-fol., 77 feuillets, parchemin.

1565-1568. — Registre aux chartes. — Fol. 1. « Registre où sont contenues les institutions d'offices au bailliage d'Amyens, données et confirmées par le Roy, ordonnances faites par provision sur le fait de l'exercice de la justice oudict bailliaige et

autres choses qui touchent et concernent aucuns particuliers affaires d'entre le Roy nostre sire et autres princes, dont publication s'est ensuivye oudict bailliaige ; ledict registre commençant le dernier jour de may de l'an mil cinq cens soixante cinq, à ce temps bailly dudict Amyens Monseigneur Guillaume du Caurel, chevalier, seigneur dudict lieu, Taisny, etc., conseiller chambellan du Roy, etc., M^c Jehan du Gard, escuier, licencié ès loix, seigneur de Fresneville, etc., lieutenant général, M^c François Scourion, licencié ès loix, lieutenant particulier, M^c Jehan Lequieu et Loÿs Moucquet, advocat et procureur du Roy, et Jehan Séguyn, greffier, François Séguyn, son commis. » — Fol. 2. Lettre du prince de Condé, renouvelant les défenses faites de porter arquebuses, pistoles et pistolets. La Fère, 31 mai 1565. — Fol. 2. « Lettres du Roy pour la deffence de tous portz d'armes et assemblées illicites en armes. » Bordeaux, 30 avril 1565. — Fol. 3 v^o. Commission à Jean de Holleville, praticien demeurant à Domart, de la charge de quatrième auditeur ès mettes de la prévôté de Beauquesne, établie par provision par sentence du bailliage d'Amiens. 7 juin 1565. — Fol. 4. « Lettres du Roy pour la closture des passages de blé hors du royaume. » Bayonne, 8 juin 1565. — Fol. 4 v^o. Lettres patentes de Charles IX « pour le rachapt du domaine aliéné. » Bordeaux, 7 avril 1565. — Fol. 5. « Lettres (closes) du Roy, pour l'entretènement de l'édicte de pacification », considéré que, « au grand mespris de nostre auctorité, et de noz commandemens, il se fait beaucoup de contraventions à l'édicte de ladicte pacification et aux autres eedictz et déclarations qui se sont depuis ensuiviz, sans que noz officiers, quelques exprez commandemens qu'ilz en aient de nous, ayent jusques icy fait que bien peu de debvoir d'en faire la punition et démonstration, tellement que, continuans telles connivences et impugnitez, il seroit à craindre que la malice d'aucuns espritz turbulens fust pour faire renaistre par succession de temps de nouveaux troubles en nostre Estat, s'il n'y estoit pourveu », enjoignant de faire « soigneusement et inviolablement garder et observer le contenu en nosdicts esdictz ;... et s'il y en a aucuns, de quelque estat, qualité, condition et religion qui soient, qui s'oublent tant que d'y contrevenir, vous en faites faire, sans acception de personnes ny religion, une si prompte et exemplaire pugnition que nous nous vooyons obéis en tout nostre royaume depuis le plus grant jusques au plus petit, vous advisant que s'il se trouve que vous ayez connivé ou dissimulé en la pugnition desdictes contraventions et des crimes, meurtres, volleries et assisinaz qui se commettent au dedens de vostre ressort et jurisdiction, nous nous en

prendrons à voz propres personnes et vous ferons porter la mesme peine que eussent fait les autres. » Sain-Jean-de-Luz, 6 juillet 1565. « Receues le vingtiesme de juillet et communicquées ce mesmes jour à Mons. le lieutenant criminel au bailliage d'Amyens estant en la chambre du Conseil, où estoit le procureur du Roy, qui ont requis, assavoir ledict lieutenant criminel autant desdictes lettres, pour le faire registrer au registre de la chambre criminelle, et ledict procureur du Roy que lesdictes lettres soient registrées au registre aux chartres de ce bailliage et coppies d'icelles envoyées aux prévostz ressortissans à ce siège, affin qu'ilz n'en prétendent cause d'ignorance, avec commissions pour informer contre les contrevenans. » — Fol. 6. « De par le Roy et Mgr. le prince de Condé, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en ses païs de Picardie, Boulleinois, Arthois, Guignes, Caillés (Calais) et terres nouvellement reconquis », au sujet des abus « qui se commettent sur le fait des chasses, spécialement celles des lièvres, perdrix et hérons, et du mespris et contempnement des ordonnances cy-devant faictes sur icelles..., l'on fait très expresses inhibitions et deffences... à toutes personnes, hors mis celles quy sont previliégées et ausquelles il est permis, mais surtout au menu pœuple et du bas estat, de ne s'appliquer ny employer le temps aux chasses desdicts lièvres, perdrix et hérons, sur peine d'amende arbitraire pour la première fois, et de pugnition corporelle pour la seconde,... ensamble à tous rostisseurs, pastissiers, poullalliers, revendeurs et autres de ceste qualité, de n'en vendre, achapter ny débiter en quelque manière que ce soit, et à tous autres de n'en achapter d'eulx soit publicquement ou en secret, sur peine de confiscation dudit gibier et des amendes portées par lesdictes ordonnances. » Amiens, 27 juin 1565. — Fol. 6 v^o. « Ordonnance du Roy par laquelle est inhibé et deffendu à toutes personnes, de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soient, tous ports d'armes, à peine de confiscation de corps et de biens. » Bordeaux, 30 avril 1565. — Fol. 7 v^o. Acte du Parlement enjoignant à tous les baillis et sénéchaux de son ressort d'« aller dedens trois mois faire residence actuelle et continuelle chacun en leurs bailliaiges, districtz et jurisdictions, selon qu'ilz sont tenez. » Paris, 20 juin 1565. — Fol. 8. Lettres closes de Charles IX « pour les monstres de la gendarmerie. » Cognac, 24 août 1565. — Fol. 8 v^o. Saisine au profit de honorable homme Jean de Serres, conseiller, notaire

et secrétaire du Roi et général superintendant de ses vivres en France, demeurant à Orléans, de la terre, seigneurie et principauté de Poix, jusqu'à concurrence de 2 000 l. t. de rente à lui vendues par « Mons. le reverendissime cardinal de Crecquy, sire dudit lieu de Crecquy, prinche de Poix, seigneur de Morœul, Marœul et Pont-de-Remy, évêque d'Amyens et abbé de Saint-Pierre lez Selincourt. » 24 août 1565. — Fol. 9. « Acte de serment de fidélité pour lesdictes terres. » Calais, 28 août 1565. — Fol. 9 v°. « De par le Roy et Mgr. de Senarpont, chevalier de l'ordre de Sa Majesté et son lieutenant général en ce païs de Picardie, en l'absence de Mgr le prince de Condé,... closture de la traicte des bledz hors du royaume. » Senarpont, 9 septembre 1565. — Fol. 10. Relief par procureur par « noble dame madame Marie de Hames, vefve de feu messire Loys de Hallewyn, en son vivant chevalier, seigneur d'Esclébecq, Wailly, Goiencourt, etc., sœur et heritiere de deffunct messire Claude de Hames, en son vivant chevalier, seigneur dudit lieu, de Bondus, Audinfer, Foulloy, et baron de Bouquehault, » de 1 000 l. p. « assignées aux predecesseurs de ladite dame par le feu roy Jehan sur le domaine dudit bailliage, pour et au lieu des terres et seigneuries de Hames, Sangatte et autres terres et seigneuries que lesdicts prédécesseurs ont baillé audict seigneur roy Jehan, par le traicté de paix d'entre luy et les Anglois, icelle somme de mil l. p., tenue en deux fiefz du Roy à cause de son chasteau de Monstrœul, en plaine foy et hommage, justice et seigneurie, escheue à ladite dame par le trespas dudit deffunct messire Claude de Hames, son frere. » 18 septembre 1565. — Fol. 10 v°. Relief par « Martin Herichon, lieutenant general de Saint-Wallery, pour et ou nom de hautz et puissans prinche et princhesse Loys et Henriette de Clèves, conjointz, duc et duchesse de Nevers, seigneurs, à cause d'icelle princesse, des chastellenye de Saint-Wallery et d'Aut sur la mer, leurs appartenances et deppendances, icelluy Herichon, assisté de Simon des Essars, procureur desdicts prince et princesse », en qualité de vassaux du Roi, desdites terres, seigneuries et châtellesies « de Saint Wallery et Aoust, tenues du Roy nostredict seigneur, à cause de son bailliage d'Amyens. » 29 octobre 1565. — Fol. 10 v°. Mandement de Charles IX aux trésoriers de France établis à Paris, Bourges, Rouen, Châlons, Amiens, Dijon et autres, de faire « tenir quicte, paisible et deschargée nostre tres chere et tres amée cousine Henriette de Cleves, duchesse de Nyvernois, contesse d'Eu et de Rethelois, de tous et chacuns les droictz de rachapt, soubz-rachapt, reliefz, quinz, requinz, prouffictz de fiefz et autres droictz et devoirs seigneuriaux à nous

deubz... pour raison du duché et parrie de Nyvernois, païs de Donziois et aultres terres et seigneuries reünies à icelluy duché et parries acquises par les predecesseurs de nostre cousine..., semblablement ceulx qui nous sont deubz pour raison des contez et parries d'Eu et Rethelois, baronnie de Rozoy, appartenances et deppendances, terres et seigneuries et de nobles tenemens assis en nostre pays de Picardie,... et generalement de toutes et chacunes les terres, seigneuries... advenues et escheues à nostredicte cousine, tant à cause des successions de feuz noz cousins les ducz de Nyvernois, ses pere et frere, que autrement. » L'Étoile, 8 septembre 1564. — Fol. 11 v°. Lettres patentes de Charles IX, pour les foi et hommage de la duchesse de Nivernais. Arles, 6 décembre 1564. — Fol. 11 v°. Lettre du seigneur de Senarpont, au bailli d'Amiens « suivant les lettres et intentions de Sa Majesté sur l'infertilité qui s'est trouvée en la plus grande part de ce royaume à la recolte des bledz et autres grains, qui ameine une evidente famine entre le peuple, sy, par la grâce de Dieu, il n'y est donné ung bon et prompt remede », leur ordonnant « que, incontinent la présente receue, vous avez à vous assembler en vostre maison de ville avec les officiers et conseil, et là depputerez en chacune paroisse ou cartiers personnes capables et gens de bien comme vous adviserez, pour faire une recherche generale des bledz et autres grains de quelques especes qu'ilz soient et où ilz puissent estre trouvez, tant vieulx que nouveaux, battus et à battre, tant ès abbayes, monasteres et communaultez, que ès maisons particulieres des gentilzhommes, officiers, marchans, laboureurs, artisans et toutes autres personnes de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soient,... et par mesme moyen, faictes faire une sommaire estimation de la quantité des blez et grains qui sera necessaire pour la nourriture du peuple de chacune desdictz lieux jusques à la prochaine recolte, dont vous ferez dresser bons et amples registres et proces-verbaulx de la quantité et des maisons où ilz auront esté trouvez, ensemble des personnes que vous trouverez esdictes maisons particulièrement ; mandez semblablement à tous baillifz, chastellains, juges, prevostz et autres officiers qui seront de vostre ressort et jurisdiction, qu'ilz aient à en faire le semblable de leur part, à ce qu'il ne demeure une seule maison ne villaige de vostre baillage exepté de ladite recherche, et qu'ilz vous envoient incontinent les registres et proces-verbaulx

qu'ilz en auront faitz, pour semblablement les m'envoyer cloz et scellez. Prenez bien garde que, de la part des officiers et de ceulx qui seront deputez à faire ladicte recherche, il n'y soit commis aucun abbuz, affin que une sy bonne et sy sainte intention soit executée en toute sincerité et rondeur de consience, au contentement de sadicte Majesté ;... et cependant, pour éviter à l'extreme avarice de ceulx qui ne se souscyent de la ruine du paouvre peuple, pourveu qu'ilz soient à leur prouffict particulier, faites faire commandement à tous ceulx qui auront des grains et bledz de reserve en plus grande cantité qu'il ne leur en sera besoing pour leur provision de l'année, qu'ilz ayent à faire ordinairement porter desdicts bledz au marché, pour la fourniture dudict paouvre peuple, avec inhibitions de vendre en gros jusques ad ce que autrement en soit par sadicte Majesté ordonné.» Senarpont, octobre 1565. — Fol. 12. Lettre du seigneur de Senarpont. « J'ay veu par les lettres que vous m'avez escriptes la difficulté qui ce trouve en la recherche des bledz et grains,... et que sy elle se fait par les villaiges et mesteries premier que les fermiers ayent païé leurs maistres, il ne ce portera aucuns grains aux villes et ne porront les gentilzhommes et bourgeois estre paiez, par quoy je suis bien d'avis d'auctorizer voz bourgeois pour la poursuite qu'ilz auront à faire sur leurs fermiers de ce qu'il leur sera deu à la Saint-André, à ce que les dès ceste heure contraindre de les payer, pour d'autant advancher ladicte recherche, qui est necessaire et à laquelle je vous prie tenir la main ; et, ce pendant, vous ferez faire inhibitions et deffences à toutes personnes... qu'ilz n'aient à acheter, soit au marché ou maisons particulières aucuns grains plus qu'il ne leur en faudra pour la provision de leur maison et famille, sur peine de confiscation desdicts grains et d'amende arbitraire aplicable aux pauvres, ne comprenant en ce les boullengers, qui sont tenus de tenir ordinairement pain cuyt aux estaulx et à leurs maisons. Vous regarderez aussy de faire porter ordinairement aux marchez des bledz de ceulx qui en auront en leurs maisons plus qu'il ne leur en faut de besoing pour leur provision, à ce que le pauvre peuple en puisse estre plus aisément secouru. Et ce pendant, je vous prie de ne laisser à poursuivre de faire faire ladicte recherche en toute dilligence, parce que c'est le voulloir et intention de Sa Majesté, ainsy que vous diront les presens porteurs que vous m'avez envoyez, ausquelz j'ay communiqué la lettre que sa susdicte Majesté m'en a escript.» Senarpont, 21 octobre 1565. — Fol. 12. De par le Roi et Mgr de Senarpont, lieutenant général, « deffenses d'acheter grains outre la provision.» Publié le

23 octobre 1565. — Fol. 12 v°. « De par le Roy et Mons. le bailly d'Amyens ou son lieutenant, commissaire en ceste partie,... il est tres expressement enjoinct et commandé à tous hostelliers, cabaretiers, pâticiers, rôtisseurs et autres personnes vendans vivres en detail, de entretenir, garder et observer la taxe par nous mys aux vivres, par l'avis des deputez des villes, bourgs et bourgades de ce bailliage, à commencer du jourd'huy en avant, jusques au premier jour d'apvril prochain venant », à peine de 50 l. p. d'amende ; « et outre il est enjoinct ausdicts hostelliers, cabaretiers, rôtisseurs, pâticiers et aultres vendans vivres, de lever ou tirer par coppie, soubz la signature du greffier de ce bailliage, dudit tax, et icelle coppie mettre en lieu emynent de leurs maisons, afyn qu'il puist estre veu. » Publié en 1565 (la date du jour et du mois laissée en blanc). — Fol. 13. « De par le Roy. On fait assavoir que, suivant les lettres du Roy données à Chasteaubruyant le vingt-deuxiesme jour d'octobre dernier passé, commandemens sont faitz à tous ceulx qui ont par devers eulx aucuns petis livres diffamatoires imprimez, mesmement ceulx qui sont plains d'invectives allencontre d'aucuns princes et seigneurs de ce roialme, et generallement tous autres livres qui ne tendent que à nourrir inimitiez et partialitez, ilz aient incontinent à les brusler et mettre au feu, sur peine, au cas qu'ilz soient trouvez deffailans de satisfaire ausdicts commandemens, d'encourir l'indignation de sadicte Majesté et d'estre estimez fauteurs et amateurs de troubles et divisions ; et y sont faites deffenses à tous libraires et imprimeurs et contreporteurs de n'en plus vendre et imprimer, sur peine de punition corporelle. » Publié de l'ordonnance de M^e François Scourion, lieutenant particulier au bailliage d'Amiens, le 5 novembre 1565. — Fol. 13. Sur la requête de Nicolas Caron, lieutenant du sénéchal de « Dompmart lez Ponthieu », exposant que, « de temps et ancienneté, nous avyons commis, à faulte de notaires royaulx en la prevosté de Beauquesne, auditeurs quy auroyent exercé l'estat de notaire roial en ladicte prevosté », provisions audit Caron de l'état d'auditeur audit lieu, précédemment exercé par Lambert Becquet, décédé, et prestation de serment dudit Caron. 9 novembre 1565. — Fol. 13. Provisions à M^e Jean Dacheu, de l'office de prévôt de Saint-Riquier, en remplacement de M^e Jacques Dacheu, son père, résignataire. Bois de Vincennes, 7 juin 1565. Prestation de serment et réception dudit Jean Dacheu.

20 novembre 1565. — Fol. 13. v° Provisions à Christophe Cuisset d'un office de notaire royal à Fouilloy, en remplacement de Robert Huyot, résignataire. Châteaubriand, 24 octobre 1565. Prestation de serment et réception dudit Cuisset. 21 novembre 1565. — Fol. 14. Lettre du sieur Le Fèvre (Jean Le Fèvre de Caumartin, trésorier de France en Picardie), au bailli d'Amiens, concernant l'assiette sur les villes closes du gouvernement de Picardie de la somme de 10 800 l. pour la solde de la garde du prince de Condé, lieutenant général au gouvernement de Picardie, de laquelle les villes closes du bailliage d'Amiens porteront 4 000 l. t., lui recommandant de faire diligence « à ce que, à faute de paiement, les soldatz de ladicte garde n'ayent plus occasion de tenir les champs, comme ilz ont fait cy-devant, au grant detrimet du pauvre peuple. » Amiens, 21 novembre 1565. — Fol. 14. Lettres patentes de Charles IX, sur le même objet. Châteaubriand, 21 octobre 1565. — Fol. 14 v°. Ordonnance de Jean Le Fèvre, « seigneur de Caumartin, Vis sur Authie et de Saint-Marc, conseiller du Roy, trésorier de France et général de ses finances en la province de Picardie, Boulleinois, Arthois et Païs reconquis et commissaire en ceste partie », sur le même objet. Amiens, 21 novembre 1565. — Fol. 15. Lettre du seigneur de Senarpont au bailli d'Amiens, lui envoyant, pour la faire publier, copie des lettres patentes qui suit. Senarpont, 28 novembre 1565. — Fol. 15. Lettres patentes de Charles IX faisant défenses de transporter hors du royaume toutes matières d'or ou d'argent monnayé ou à monnayer. Nantes, 14 octobre 1565. — Fol. 16. Provisions à Jean Becquet l'aîné d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement d'Antoine Butel, résignataire. Tours, 20 novembre 1565. Prestation de serment et réception dudit Becquet. 18 décembre 1565. — Fol. 16. Provisions par Claude de Lorraine, « duc d'Aubmalle, pair de France, comte de Maulevrier, baron de Boves, de Becrespin, gouverneur des duché et païs de Bourgongne et lieutenant general du Roy tant en iceulx païs que de Champaigne et Brye », à M^e Nicole de Nibat, fils aîné de M^e Nicole de Nibat, l'aîné, « bailly de nos baronnies et chastellenyes de Boves, Harbonnières et Caiz », licencié ès lois, avocat au bailliage et présidial d'Amiens et lieutenant général de sondit père auxdits bailliages, de l'office de bailli desdites baronnies et châtellenies de Boves, Harbonnières et Caix, en remplacement dudit Nicole de Nybat, son père. Anet, 16 décembre 1564. Prestation de serment et réception dudit Nicole de Nybat le jeune, « par

devant nous J. du Gard, lieutenant general au bailliage d'Amiens, en la chambre du Conseil dudit bailliage, en la presence de M^e Nicole de Nybat l'aisné, bailly ancyeu, de Charles Gorin, controlleur ordinaire de la maison de Madame la duchesse douairiere de Guise et de la baronnye de Boves, de Jehan Delesseau, procureur pour office, et de Jehan le Marchant, greffier d'icelle baronnye, à la charge toutefois que ledict de Nibat le jeune, ad present lieutenant, ne porra prendre qualité de bailly en l'exercice dudit estat, tant que ledict de Nibat l'aisné vivra, mais qualité de lieutenant seulement. » 13 décembre 1565. — Fol. 16 v°. Ordonnance de Charles IX interdisant de faire aucunes cueillettes ou levées de deniers. Plessis lès Tours, 30 novembre 1565. — Fol. 17. Provisions à Pierre Cuel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Louis Cuel, son père, résignataire. Châteaubriand, « vingt et unyiesme et dernier jour d'octobre » (*sic*) 1565. Prestation de serment et réception dudit Pierre Cuel. 17 janvier 1565, v. s. — Fol. 17 v°. Lettre du sieur Le Fèvre de Caumartin, trésorier de France, au bailli d'Amiens, lui marquant qu'il a reçu des lettres patentes du Roi datées de Moulins, 31 janvier 1566 « par lesquelles Sa Majesté désirant soullaiger ses subjects » a supprimé les gardes des gouverneurs des provinces. Amiens, 10 février 1566. — Fol. 17 v°. Lettres patentes de Charles IX « pour les especeries, drogueries et laines. Bordeaux, 2 mai 1565. — Fol. 19. Lettres patentes de Charles IX au prince de Condé, gouverneur de Picardie, sur le même objet. Moulins, 24 janvier 1566. — Fol. 19. Ordonnance de Jean de Monchy, seigneur de Senarpont, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant général en Picardie, en l'absence du prince de Condé, pour la publication desdites lettres patentes. Senarpont, 24 février 1566. — Fol. 19 v°. Ordonnance de Charles IX portant « deffences de porter pistolles et autres bastons à feu. » Moulins, 12 février 1566. — Fol. 21. « Mainlevée faicte à Mgr le cardinal de Crequy de l'evesché d'Amiens. » Amiens, 11 mars 1565, v. s. — Fol. 21. Lettres patentes de Charles IX attestant le serment de fidélité prêté par le cardinal de Créquy pour l'évêché d'Amiens, à l'effet de donner mainlevée. Moulins, 9 janvier 1566. — Fol. 21. Provisions à Martin de Caumont d'un office de sergent royal à Saint-Riquier, en remplacement de Pierre le Sieure, décédé. Tours, 17 novembre 1565. — Fol. 21 v°.

Lettres patentes de Charles IX, à la requête de Philippe de Rambures, écuyer, seigneur d'Hornoy, établissant audit Hornoy, outre les foires qui sont dans ladite seigneurie, un marché le dernier lundi de chaque mois, autorisant à cet effet de « faire construire et ediffier halles, bancqs, et estaux » et autres choses nécessaires. Blois, décembre 1565. Entérinement desdites lettres patentes. Amiens, 10 avril 1565, avant Pâques. — Fol. 22. Lettres closes de Charles IX, « pour la monstre des gendarmes. » Moulins, 10 mars 1566. — Fol. 22 v°. « Ordonnance » de Charles IX « sur le fait de la gendarmerie. » Moulins, 12 février 1566. — Fol. 25 v°. « Ordonnances du Roy sur le fait de la police des vivres. » Moulins, 19 février 1566. — Fol. 26 v°. Lettres missives de Charles IX au bailli d'Amiens. Paris, 6 avril 1566. — Fol. 27. Lettres patentes de Charles IX sur ce que nonobstant « nostre edict, la suppression d'aucuns noz officiers, tant comptables que autres, et reduction des bureaux des receptes generalles de noz finances nagueres expediées,... aucuns des receveurs generaulx tant de nosdictes finances ordinaires que du taillon qui se lieve pour nostre gendarmerye, qui ont esté supprimez par nostre eedict,... se voeuillent neantmoins ingerer et entremettre de continuer en ce present quartier commencé le premier jour d'avril dernier, de faire l'exercice de leursdictz estatz. » Saint-Maur-des-Fossés, 4 mai 1566. — Fol. 27. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, sur le même objet. Saint-Maur-des-Fossés, 4 mai 1566. — Fol. 27 v°. Lettre du sieur de Neuville au bailli d'Amiens, pour l'exécution desdites lettres patentes. Paris, 17 mai 1566. — Fol. 27 v°. Réponse à la précédente lettre, par Charles Picquet, licencié ès lois, seigneur de Dourier, premier conseiller au bailliage d'Amiens, exerçant la juridiction pour les décès des lieutenants général et particulier audit bailliage, adressée « à Mons. de Chaintolon, conseiller du Roy, tresorier et superintendant de ses finances. » Amiens, 20 mai 1566. — Fol. 27 v°. Provisions à Antoine de Forcheville d'une office de priseur et vendeur de biens à Amiens, en remplacement de Guillaume Broisse, décédé. Moulins, 25 mars 1566. — Fol. 27 v°. Opposition par les maieur et échevins d'Amiens auxdites provisions, attendu que, « par privilege spécial conceddé aux mayeur, prevost et eschevins de ceste ville d'Amyens, et par concordatz faitz par les feuz rois, confirmez par le Roy ad present regnant, appartient ausdicts maieur, prevost et eschevins de pourveoir aux offices de priseurs en la ville et banlieue d'Amyens. » 22 mai 1566. — Fol. 28. Lettres patentes de Charles IX portant provisions à M^e Vincent le Roy, licencié ès lois,

seigneur d'Argillières, conseiller du Roi et lieutenant criminel au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de lieutenant général audit bailliage et présidial vacant par le décès de M^e Jean du Gard, et de plus, « desirans noz eedictz et ordonnances réduire et retrancher le nombre effrené des officiers de nostre roiaulme, qui n'apporte que desordre et confusion en l'administration de la justice, foulle et oppression de nos subjectz et charges de nos finances », unissant la juridiction civile dudit bailliage à la juridiction criminelle, ordonnant en conséquence que ledit M^e Vincent le Roy « prendra le nom et tiltre et entrera audict office de lieutenant general ainsy vacant et auquel il a esté nommé par les mayeur et eschevins de ladicte ville, conseillers et officiers du Roy dudit siege. » Sens, 21 avril 1566. — Fol. 29. « En la chambre du conseil du Roy nostre sire à Amyens, le jœudy sixiesme de juing mil V^c LXVI, Mons. M^e Vincent le Roy, lieutenant general civil et criminel au bailliage et siège presidial d'Amyens, est comparu par-devant nous, Charles Picquet, tenant le lieu comme premier conseiller dudit siege, presens M^e Jacques Vacquette, Jacques le Caron, Nicolas Judas, Jehan Cousin, Fremin Picquet, Simon le Mattre, Bon du Feu, conseillers, M^{es} Jehan Lequieu et Loÿs Moucquet, avocat et procureur du Roy, lequel nous a dict et remonstré qu'il a esté pourveu audict estat de lieutenant general audict bailliage et siege presidial d'Amiens, vaccant par le trespas de feu M^e Jehan du Gard, et que dudict estat il a fait le serment en tel cas requis et accoustumé par-devant nosseigneurs de la court de Parlement, à Paris, le vingt-septiesme de may dernier passé, et nous a communiqué les lettres patentes qui à ceste fin luy ont esté expediées ; et, après la lecture desdictes lettres dattées du XXI^e jour d'avril dernier passé, ensemble de l'arrest donné le XXVII^e de may de l'acte de la publication et registrement quy a esté faite desdictes lettres au greffe de ladicte court, en datte dudict XXVII^e may, nous, du consentement dudict procureur du Roy, avons delivré audict sieur lieutenant general le contreseel dudict bailliage ; ce fait, ledict Le Roy, lieutenant, du consentement et ce requerant le procureur du Roy, a ordonné que le contreseel criminel sera rompu et cassé, et que toutes lettres et expeditions de justice seront cy aprez seellées du contreseel dudict bailliage à luy delivré par ledict M^e Charles Picquet ; et sy a esté enjoinct aux greffiers tant civil que criminel, d'expedier cy aprez les com-

missions et actes de justice au nom dudit le Roy, en qualité de lieutenant general civil et criminel, sauf et exceptées celles qui seront intitulées des gens tenans le siege presidial estably Amyens. Faict en ladictte chambre les jour et an dessus dicts. » — Fol. 29. Lettres missives de Charles IX au bailli d'Amiens, lui marquant que, malgré l'ordonnance de Moulins du mois de février dernier, pour la prohibitions des armes à feu, « nous ne nous sommes pointz apperceuz jusques à cest heure que vous aiez faict aucun debvoir, quoy que soit, n'avez envoyé aucun procès-verbal ne en sorte quelzconques sastisfaict à nostredictte ordonnance, au grant mespris de nostre auctorité et detrimet de nostre service, dont nous avons tres grand occasion de mescontentement, pour estre assez advertiz des desordres survenuz depuis en vostredict ressort, et que plusieurs en sont partiz contre et au prejudice de nostredictte ordonnance, dont nous desirons bien sçavoir la verité et avoir sur ce voz procez-verbaux », lui ordonnant en conséquence de s'enquérir soigneusement « de ceulx qui seront ainsy que dict est sortiz de vostredict ressort en armes, pour aller acompagner aucuns aians querelles, et contre eulx procedder,... et neantmoins nous advertir de leurs noms et surnoms, du temps qu'ilz partirent et du temps qu'ilz sont retournez en leurs maisons. » Saint-Maur-des-Fossés, 28 mai 1566. — Fol. 29 v°. Admission par Antoine Masselin, prêtre, licencié ès droits, préchantre et chanoine de la cathédrale d'Amiens, official d'Amiens, de M^c Charles d'Humières, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, en qualité de notaire apostolique à Amiens, en remplacement de Laurent du Vergier, prêtre, décédé. Amiens, 20 juin 1566. Latin. — Fol. 29 v°. Lettres closes de Charles IX envoyant son ordonnance interdisant le port des « bâtons à feu. » Moulins, 16 février 1566. — Fol. 29 v°. Lettre du sieur de Nœufville envoyant les lettres patentes suivantes. Paris, 30 mai 1566. — Fol. 30. Lettres patentes de Charles IX portant « deffenses pour les draps d'or, d'argent et de soye. » Saint-Maur-des-Fossés, 8 juin 1566. — Fol. 30 v°. Saisine à Eustache de Prouville, écuyer, seigneur de Saint-Fourcy, de sept journaux de prés au terroir de Béalcourt, « tenant d'un costé à Mgr le prince de Condé, d'autre au fief de Bealieres, d'un bout aux marestz communs de Frohens, et d'aultre aux prez de la seigneurie dudit Frohens », tenus et mouvans du Roi à cause de son château de Doullens, par lui acquis, entre autres biens, de Messire Philippe de Longueval, chevalier, seigneur de Harecourt. 10 juillet 1566. — Fol. 30 v°. Provisions à André du Mont d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la

prévôté de Vimeu, en remplacement de Martin de Poilly, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 6 mai 1566. Prestation de serment et réception dudit du Mont. 10 mai 1566. — Fol. 31. Provisions à Pierre Micquignon, d'un office de notaire royal à Gamaches, en remplacement de Léon des Préaulx, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 30 mai 1566. Prestation de serment et réception dudit Micquignon. 16 juillet 1566. — Fol. 31. Provisions à Nicolas Caulier d'un office de sergent royal à Saint-Riquier, en remplacement d'Adrien Pignon, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 15 mai 1566. Prestation de serment et réception dudit Caulier. 1566 (la date du jour et du mois laissée en blanc). — Lettres patentes sur la nomination de Nicolas Watin à l'abbaye de Sery. Saint-Maur-des-Fossés, 28 juin 1566. — Fol. 32. Mainlevée de ladite abbaye audit Nicolas Watin. 23 juillet 1566. — Fol. 32. « Recharge pour les bastons à feu. » Paris, 22 juillet 1566. — Fol. 32 v°. Lettres de naturalité en faveur de Thomas de Rouveroy, natif de Bailleul en Flandres, marchand de laines, demeurant à Amiens, sa femme et ses enfants. Paris, juillet 1566. — Fol. 33. Lettre du seigneur de Senarpont sur les défenses d'exporter les blés. Senarpont, 28 juillet 1566. — Fol. 33. Lettre du même au bailli d'Amiens, lui adressant, pour être publiées, les lettres patentes qui suivent, et ajoutant : « Au demeurant, pour ce que, suivant l'intention de Leurs Majestez, je vous ay jà escript qu'elles desliberoient entrer en ce gouvernement au commencement de septembre, et que maintenant bien resolutz, sy la disposition de leurs affaires leur permettra, d'y venir sy tost, je vous en vœulx bien advertir, affin que ne vous mettiez encores en si grand peine et despence que n'en aiez premierement aultres plus certaines nouvelles, lesquelles je vous feray tousjours sçavoir de sy bonne heure que aurez assez de loisir de vous preparer pour la reception de leursdictes Majestez, ainsy que je sçay que le desirez. » Senarpont, 14 août 1566. — Fol. 33. Lettres patentes de Charles IX sur ce que « l'ambassadeur de nostre tres cher et tres amé frere le roy d'Espagne resident prez nostre personne nous a faict entendre que les choses du País-Bas sont pour le jour d'huy en tel estat que l'obeïssance n'y est pas rendue à nostre bon frere telle qu'elle luy est deue, en danger d'y veoir venir quelque grant trouble et emotion, en quoy il nous a dict que ceulx desdicts país son confortez et exercitez par plusieurs de noz subjectz, chose que ne pouvons

croire et que ne voudrions tollerer et permettre en qui que ce soit de nosdicts subjectz, d'aultant que ce seroit acte du tout contraire au traicté de paix d'entre nous et nostredict bon frere, que nous voullons observer et faire observer par nosdictz [subjects ?] sincerement et inviolablement », faisant défenses « de ne aller au service de qui que ce soit sans le congé du Roy. » Paris, 23 juillet 1566. — Fol. 33. « Recharge pour garder l'eedict tant sur le fait des dixmes que des vivres. » Villers-Cotterets, 8 août 1566. — Fol. 34. « Presentation et insinuation, notère apostolique Jacques de Revelles », en remplacement d'Antoine de Cars, décédé. 20 juillet 1566. Latin. — Fol. 34 v°. Provisions à Jean Blondel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Pierre Combart, résignataire. Paris, 21 juillet 1566. Prestation de serment et réception dudit Blondel. 8 août 1566. — Fol. 35. Provisions à Pierre Dubuisson d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Martin le Sueur, décédé. Paris, 10 août 1566. Prestation de serment et réception dudit Dubuisson. 11 septembre 1566. — Fol. 35. Déclaration de Charles IX portant que, nonobstant les précédentes ordonnances sur le port d'armes, les archers de sa garde seront autorisés à se rendre en armes à leurs quartiers et à en revenir de même. Gaillon, 24 septembre 1566. — Fol. 35 v°. Lettres closes de Charles IX pour la montre de la gendarmerie en robes. Gaillon, 30 septembre 1566. — Fol. 36. Provisions à Jean Vaucquet, d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Gamet, résignataire. Paris, 18 octobre 1566. Prestation de serment et réception dudit Vaucquet, s. d. — Fol. 36 v°. Provisions à Jacques Hunet, d'un office de notaire royal en la prévôté de Doullens, en remplacement de Hugues de Viésier, décédé. Paris, 17 octobre 1566. Prestation de serment et réception dudit Hunet. 6 novembre 1566. — Fol. 36 v°. Entérinement des lettres patentes qui suivent. Amiens, 12 novembre 1566. — Fol. 37. Lettres patentes de Charles IX, sur la requête des maire, pairs, manants et habitants de Beauvais, portant que « par aultres noz lettres patentes du XI^e jour d'avril dernier,.... nous leur aurions permis et octroyé pover acheter par tous païs hors nostre roiaulme des laynes durant six mois,.... sans toutesfois que, pour ce regard, ilz peussent transporter hors nostredict roiaulme or, argent ne autres especes de deniers, ains seulement trocquer et changer de marchandizes à aultres ;.... et pour ce que lesdicts six mois sont jà expirez dès l'unziesme du present, et que, pendant sy petit de temps ilz n'ont peu recouvrer desdictes laynes que

en bien petite quantité, qui n'est pour occuper les ouvriers qu'ilz ont accoustumé entretenir et stipendier, pour leur aider à vivre et continuer le commerce et traficq de marchandize en ladicté ville, quy ne consiste quasy que au fait de la drapperye, serges et aultre manufacture desdictes laynes, lesquelles sont de present autant rares audict Beauvais que auparavant ladicté submission » ; prorogeant pour six mois ladite permission. Monceaux, 25 octobre 1566. — Fol. 37 v°. « Ordonnance et reglement du bailliage et siege présidial d'Amyens. » 5 octobre 1566. — Fol. 45. Lettres closes de Charles IX « portant les absens à la monstre rellevez d'absence. » 13 novembre 1566. — Fol. 45 v°. Ordre à toutes personnes d'apporter au greffe civil du bailliage d'Amiens, dans le délai d'un mois, la déclaration de tous les fiefs et terres cottières qu'elles tiennent du Roi à cause de sondit bailliage. Publié le 16 décembre 1566. — Fol. 45 v°. Provisions à Martin de Guisnes d'un office de notaire royal au bailliage et présidial d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Nicolas Pappin, décédé. Saint-Maur, 23 novembre 1566. Réception dudit de Guisnes. 17 décembre 1566. — Fol. 45 v°. Provisions à Michel Dezaleux d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Balthazar Duval, résignataire. Saint-Maur, 10 novembre 1566. Réception dudit Dezaleux. 18 décembre 1566. — Fol. 46. Lettres patentes de Charles IX prorogeant pour un an les défenses « de porter harquebusez, pistoles et pistoletz. » Saint-Maur-des-Fossés, 23 novembre 1566. — Fol. 46 v°. Lettres closes de Charles IX concernant le ban et arrière-ban. Paris, 12 décembre 1566. — Fol. 47. Provisions par Guillaume de Currel, chevalier, à Germain Beste, demeurant à Boves, de l'état de mesureur au bailliage d'Amiens. 20 décembre 1566. — Fol. 47. « Commandement d'apporter au greffe par declaration les fiezf et terres cottiers tenuz du Roy à cause du bailliage d'Amiens. » Publié le 16 décembre 1566. — Fol. 47 v°. Lettres closes de Charles IX portant « deffenses à ceulx du Pais-Bas de faire vente de leurs biens et possessions scituez en ce bailliage. » Paris, 21 janvier 1567. — Fol. 47 v°. Injonction d'apporter au bailliage, dans le délai d'un mois, les déclarations des fiefs et terres cottières. Publié le 31 janvier 1567, « suivant l'eedict. » — Fol. 48. Provisions à Mahiot Manessier, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en remplace-

ment d'Étienne Lhéritier, résignataire. Paris, 31 décembre 1566. Réception dudit Manessier. 7 février 1567. — Fol. 48. Lettres patentes de Charles IX portant « deffences aux estrangiers de se retirer au roiaulme de France. » Paris, 22 janvier 1567. — Fol. 49. « Sur la remonstrance faicte par M^e Jehan le Quiou, advocat du Roy en ce bailliage, que, par eedict du Roy fait à ses Estatz tenus à Orléans, avoit esté dict que l'an se prendroit, renouveleroit et conteroit à l'advenir du premier jour de janvier et non au jour de Pasques, comme il se faisoit auparavant; toutesfois, par quelque temps, noz sieurs de la court de Parlement à Paris avoient differé à renouveler et commencer l'an à compter du premier jour de janvier, reservant à en faire remonstrances à la Majesté du Roy, que neantmoins nosdicts seigneurs de la Court, pour certaines causes à ce les mouvans, avoient changé et renouvelé d'année, et, au lieu de mettre pour le present mil V^c LXVI, comme se faisoit et s'estoit [fait ?] en ce bailliage, ilz dattoient mil V^c LXVII, exhibant à ceste fin certain extrait d'un arrest donné par nosdicts seigneurs de la Court entre les manegliers de Saint-Fremin-le-Confez en ceste ville d'Amyens, appelans comme d'abuz allencontre de sire Pierre Lenglès dict Cornille, donné au mois de janvier dernier mil V^c soixante-sept, datte renouvelée suivant l'eedict du Roy nostredict seigneur, il fut enjoinct à toutes personnes indifferemment quelconques, publiques et privées, escrire doresnavant et datter l'année de l'an mil V^c soixante-sept en toutes dattes et expéditions de justice publiques et privées, et que ledict extrait d'arrest fust leu et publyé à ceste fin, prins sur ce l'avis du conseil, avons ordonné et ordonnons que lecture sera faicte de l'extrait des registres de la Court de Parlement signé du Tillet, estant en parchemin, ce quy a esté fait en jugement par le commis de nostre greffier, ordonné et ordonnons que doresnavant, et le jour d'huy passé, toutes actes et expéditions quelconques, publiques et privées, de justice ou aultres, seront données, dattées et expédiées de l'an mil V^c soixante-sept, datte renouvelée au premier jour de janvier dernier, suivant l'eedict, et que, à ceste fin, sera la presente ordonnance envoyée par les prevostez ressortissans en ce bailliage, affin de le faire lire et publier, garder et observer. Du VII^e de febvrier mil V^c LXVI et LXVII, datte renouvelée au premier jour de janvier, suivant l'eedict. » — Fol. 49 v^o. Provisions à Martin de Poilly d'un office de notaire royal au bourg de Gamaches, « auquel n'a esté pourveu depuis le eedict de création. » Paris, 1^{er} février 1567. Prestation de serment et réception dudit de Poilly. 19 février 1567. — Fol. 49 v^o.

Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, approuvant l'élection faite par les prévôt et échevins d'Amiens de Charles de Louvencourt, prévôt de ladite ville, en qualité de maieur, en remplacement de Charles Gorin, décédé, lui mandant de « prendre et recevoir de luy le serment en tel cas accoustumé, sans pour ce faire nouvelle eslection et assemblée des habitants de nostredict ville, ne souffrir et permettre qu'il soyt en cela donné audict de Louvencourt aucun trouble, destourbier ny empeschement. » Paris, 27 janvier 1567. — Fol. 49 v^o. « Par-devant nous, Vincent Le Roy, licencié ès lois, seigneur d'Argillières, conseiller du Roy nostre sire, lieutenant général, civil et criminel au bailliage et siege presidial d'Amyens, en l'auditoire dudict bailliage, s'est presenté M^e Jehan Rohault, advocat, assisté de Simon des Essars, procureur pour office de ladite ville d'Amyens, lequel, en la presence des advocat et procureur du Roy audict bailliage, nous a dict et remonstré que, suivant la desliberation faicte par les prevost et eschevins de ladite ville assemblez en leur eschevinage, aprez le trespas de feu Charles Gorin, seigneur des Bourdons, au jour de son trespas mayeur de ladite ville, ilz avoient envoyé par devers la Majesté du Roy le advertyr dudict trespas et de l'eslection et nomination par eulx faicte de honorable homme Charles de Louvencourt, seigneur de Brethencourt, Pierre Elevée et Pissy, prevost de ladite ville, pour succeder audict Gorin en la place de mayeur le demourant de ceste année,..... laquelle eslection et nomination ladite Majesté avoyt eu pour agréable,..... de laquelle declaration iceulx prevost et eschevins avoient obtenu lettres closes d'icelle Majesté, du XXVII^e janvier dernier passé,.... nous requerant icelluy Rohault, et suivant le contenu d'icelles, vouldissions faire faire et prester le serment audict de Louvencourt illecq present en tel cas requis, et le mettre et instituer audict estat de maieur..... Sur quoy, aprez avoir oÿ le procureur du Roy par l'advocat, qui a dict qu'il ne vœult empescher, ains consent que, suivant le bon plaisir et vouldoir de Sa Majesté, icelluy de Louvencourt soyt mis et institué audict estat de maieur, pour ce qui reste à parachever de l'année presente,.... avons, en interinant ladite requeste, ordonné et ordonnons que ledict Charles de Louvencourt sera et le avons mys et institué, mettons et instituons de par le Roy audict estat de mayeur, pour le temps quy reste à parachever de la presente année, pour en

joÿr aux mesmes droictz, franchizes, libertez, gaiges, auctoritez et preeminences dont ont accoustumé joÿr par ci-devant les autres mayeurs de ladicte ville creez et instituez à la voix et eslection du pœuple de ladicte ville, auquel de Louvencourt avons faict faire et prester le serment en tel cas requis et accoustutumé. Sy mandons à tous bourgeois, manans et habitans de ladicte ville, faulxbourgs et banlieue que, audict Charles de Louvencourt, en la fruiction et administration de ladicte charge et estat de maieur, ilz presentent et donnent toute obeïssance, faveur, aide et assistance, sans luy faire ou donner aucun trouble, destourbier ou empeschement, sur peine d'estre pugnys comme rebelles et désobeïssans à la majesté du Roy. » Amiens, 12 février 1567. — Fol. 50. Lettres closes de Charles IX aux avocat et procureur du Roi au bailliage d'Amiens, pour le rétablissement des dîmes dont les titulaires peuvent être induement frustrés, le Roi ayant été averti que l'édit du 8 août 1566 sur le même objet n'avait pas été publié audit siège. Paris, 13 février 1567. — Fol. 50 v°. Protestation par le bailliage que ledit édit a été publié dans tout le ressort, « mesmes que Mons, le bailly d'Amyens, faisant sa chevauchée derniere, assisté dudit procureur du Roy (Louis Moucquet), auroict de rechef faict publier lesdictes lettres par tous les lieux, bourgs et bourgades où il passoit. » 26 février 1567, date renouvelée suivant l'édit. — Fol. 50 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, ordonnant les montres en armes de la gendarmerie pour le mois de juin suivant. Fontainebleau, 15 mars 1567. — Fol. 51. « Département des compagnies de gendarmerie et des lieux où elles ont esté ordonnées pour tenir garnison et se trouver à la monstre que le Roy ordonne en estre faicte en armes et au premier jour du mois de juing prochain. » Parmi lesquelles : « Mons. le prince de Condé, L lances, à Peronne ; M. de Chaulnes, XXX lances, à Saint-Quentin ; M. le marquis de Mayne, XXX lances, à Guise ; M. le marquis de Conty, XX lances, à Dourlens ; M. d'Estrées, XX lances, à Corbeye ; M. le conte de Retz, XXX lances, à Gournay et Neufvy près Amiens ; M. de Piennes, XXX lances, à Roye ; M. de Crevecœur, XXX lances, à Abbeville ; M. de Senarpont, XXX lances, à Saint-Wallery ; M. de Mailly, XXX lances, à Monstrœul ; M. de Morviller, XXX lances, à Boullongne. » Fontainebleau, 15 mars 1567. — Fol. 52. Lettres de naturalité en faveur d'Hubert Sinot, marchand, de la ville d'Arras, désirant habiter la ville d'Amiens. Saint-Germain en Laye, février 1561, v. s. — Fol. 52 v°. Lettres de surannation aux précédentes. Paris, 18 mars 1567. — Fol. 52 v°. Entérinement

desdites lettres. 29 mars 1567, date renouvelée suivant l'édit. — Fol. 53. Lettre du prince de Condé marquant que « vous avez puis naguere assés clairement peu entendre les causes et considerations qui ont meü le Roy mon seigneur de decerner l'eedict portant inhibitions et deffences à tous estrangiers de se retirer en quelques lieux et endroitz que ce soit de son roiaulme, et à ses subjectz de les y recevoir, loger ny receler, non en intention d'enfreindre l'honneste liberté et franchise permises par les traictés à tous nos voisins et amys de frequenter, habiter, aller et retourner les ungs avec les aultres, tant pour le traficq de marchandize que pour aultres conversations louables et accoustumées de pais à aultre et d'amy à amy, mais pour certaines grandes raisons non moins necessaires et importantes que l'occurrence des affaires et du temps sembloit le requerir, et combien que, suivant le contenu d'icelluy, vous vous soiez mis en devoir, comme j'estime, de le faire publier, executer et observer, neantmoins Sa Majesté ayant eu advertissement, ainsy qu'elle m'a faict cest honneur de me le rescripre, que veu ce qui est advenu depuis peu de jours à Vallenciennes et au Câteau-Cambresis et la fraieur que cela a mis au Pais-Bas, y en a qui se deliberent de se sauver et refugier par deçà, ce qu'elle voudroit moins permettre que auparavant, elle m'a expressement commandé de l'empescher et y donner ordre ; c'est la cause pourquoy je me suis avisé de vous en faire ceste depesche, vous priant, incontinent icelle receue, que vous aiez à songneusement tenir la main preste et l'œul ouvert pour faire executer sur ce son bon plaisir et intencion, faisant, afin que nul en pretende cause d'ignorance, de rechef publier icelluy eedict et y faire selon la confiance que j'ay de votre dexterité et bon entendement, priant Dieu, tres chers et bons amys, vous donner, avec sa tres sainte grace, ce que plus desirez. » Anisy, 2 avril 1567. « Receues le III^e d'apvril mil V^c LXVII, aprez Pasques, par le courier de Mgr le prince. » — Fol. 53. Édit de Charles IX sur ce que « en l'assemblée que nous avons faict faire pour donner ordre et reiglement sur les plaintes et doleances de nos subjectz, nous avons entre autres trouvé que une partie de nosdicts subjectz se pleignent de la foulle, oppression, incursion et violence qu'ilz souffrent journellement à cause des passages et sejour des gens de guerre,.... ainsy que nostre povre peuple est à present de tout privé et frustré du bien et utilité des lieux de franchises comme eglises et aultres, lesquelz ont par ci-devant esté privilegiés et

exemptez tellement que anciennement ilz avoient accoustumé de retirer et mettre en seuretté leurs femmes, enffans et une partie de leurs precieux et portatifs mœubles, pour destourner de la veue et rencontre desdits gens de guerre, sont aussy privez des graces et remedes d'exemptions dont aucuns d'eulx avoient accoustumé d'estre gratiffiez par noz predecesseurs roiz et nous », ordonnant « qu'en chacune des paroisses et villaiges de cestuy nostre royaume,... seront exemptes une, deux et jusques à trois personnes, leurs maisons et familles, leurs vyes durant seullement et de leurs femmes, selon la grandeur, estendue et nombre des feuz qui seront en chacune d'icelles paroisses et villaiges, de toutes commissions tant roialles que de communauté,... de quelz... gardes des portes, de loger gens de guerre », etc. Gaillon, septembre 1566. — Fol. 55. Lettres patentes de Charles IX pour la publication et l'exécution du précédent édit. Paris, 18 décembre 1566. — Fol. 56. Lettres closes de Charles IX, sur le même objet. Paris, 11 février 1567. — Fol. 56 v°. Provisions à Nicolas de Lignières d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Laurent Dartois, résignataire. Paris, 28 décembre 1566. Prestation de serment et réception dudit de Lignières. 15 avril 1567. — Fol. 26 v°. Provisions à Gabriel de Rambures jeune, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Roussel, résignataire. Paris, 5 décembre 1566. Prestation de serment et réception dudit de Rambures. 17 avril 1567. — Fol. 57. Déclaration de Charles IX sur la manufacture et le commerce des laines. Paris, 17 février 1567. — Fol. 57 v°. Relief par procureur par « Messire Anthoine de Hallewyn, chevalier, seigneur d'Esclébecq, Wailly, Namps-au-Val, Vellennes, Goyencourt, Audinfer, etc. », des terres et seigneuries de Hames et Sangattes, à lui données par sa mère, « haulte et puissante dame Madame Marye de Hames, vefve de feu Loÿs de Hallewyn, en son vivant chevalier, seigneur d'Esclébecq, Wailly, Namps-ou-Val, Vellenes, Goiencourt, douayriere desdicts lieux, dame de Hames, Sangattes, Bondues, Buquehault, etc., demourant audit lieu de Wailly. » 2 mai 1567. — Fol. 58. Provisions à Louis du Bus, d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Nicolas du Mont, décédé. Paris, 8 avril 1566. — Fol. 58 v°. Lettre du sieur de Neufville l'aîné, « pour bailler en general le domaine du bailliage d'Amiens. » Beauvais, 28 mai 1567. — Fol. 58. Lettres patentes de Charles IX « de commission pour faire publier l'eedict d'exemption et affranchissemens. » Fontainebleau, 13 mars 1567.

— Fol. 59. Provisions à Jean Martin, d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Étienne Bauduyn, résignataire. Paris, 5 février 1567. Prestation de serment et réception dudit Martin. 7 mai 1567. — Fol. 59 v°. Provisions à François Micquignon, d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu à Oisemont et bourg de Gamaches, en remplacement de Pierre Micquignon, son père, décédé. Saint-Maur-des-Fossés, 6 mai 1567. Prestation de serment et réception dudit François Micquignon. 3 juin 1567. — Fol. 59 v°. Provisions à Nicolas de Lessau, d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Isaac le Normant, résignataire. Paris, 27 mai 1567. Prestation de serment et réception dudit de Lessau. 11 juin 1567. — Fol. 60. Saisine à révérendissime et illustrissime Messire Antoine, cardinal de Créqui, évêque d'Amiens, prince de Poix, seigneur de Moreuil, etc., de la terre et seigneurie de Beauval, à lui donnée en avancement d'hoirie et avec réserve d'usufruit, la vie durant du donateur, par Messire Antoine de Créquy, abbé de Valloires, seigneur de Beauval, Molliens-au-Val et Molliens-aux-Bois, son oncle. Amiens, 24 juin 1567. — Fol. 61. Prestation de serment de Nicolas Aux Cousteaux, prévôt d'Amiens, élu juge, et par Antoine Pinguerel, M^c Robert Énard, et Jean Thierry, marchands bourgeois et échevins, élus consuls de la ville d'Amiens. 5 juillet 1567. — Fol. 61. Lettres patentes de Charles IX instituant un juge et trois consuls dans la ville d'Amiens, pour juger les différends des marchands relatifs à leur marchandise. Saint-Maur, 16 mai 1567. — Fol. 61 v°. Relief par Antoine Fouache, fils mineur de damoiselle Barbe de Saisseval, veuve de noble homme M^c Melchior Fouache, avocat au bailliage d'Amiens, d'une partie de la terre et seigneurie de Roche, à lui léguée par ledit Melchior Fouache, son père. 7 juillet 1567. — Fol. 62. Lettres closes de Charles IX sur la montre des canonniers ordinaires. Saint-Maur, 3 mai 1567. — Fol. 63. Lettre du seigneur de Senarpont au bailli d'Amiens, lui envoyant des lettres patentes révoquant toutes les permissions de tirer or et argent du royaume, et d'autres pour « tenir la main ad ce que les meurtres, assassinatz, oultraiges et excès qui se font ne demeurent impugniz », et l'avisant qu'il a reçu des lettres du Roi mandant de tenir la main à l'exécution de l'édit sur l'affranchissement des maisons. Senarpont, 25 juillet 1567. — Fol. 63 v°. Relief par procureur par Antoine de Licques, écuyer, seigneur des Auteux, de la terre et

seigneurie des Auteux acquise de Louis Foubert. Amiens, 2 août 1567. — Fol. 64. Commission par le Roi au seigneur de Chanteleu, son conseiller et trésorier de France en la charge d'entre Seine et Yonne, Picardie et Champagne et comté d'Auxerre établie à Paris, et à M^e Pierre Laisné, conseiller à la Chambre du trésor à Paris, pour rebailier le domaine du Roi pour cinq ans. Paris, 24 janvier 1567. — Fol. 67 v^o. Lettre du sieur de Nœufville au bailli d'Amiens, ou son lieutenant, et au procureur du Roi audit bailliage, à la suite de quelques difficultés, pour rebailier la ferme du Ponthieu. Paris, 28 août 1567. — Fol. 67 v^o. Publication « aux mesmes fins. » 3 septembre 1567. — Fol. 67 v^o. Relief par demoiselle Antoinette de Feuquerolles, veuve de noble homme Denis de la Court, sœur et héritière de défunte demoiselle Françoise de Feuquerolles, damoiselle dudit lieu et de Méraucourt, de la terre et seigneurie de Méraucourt, à elle léguée par ladite défunte. 20 août 1567. — Fol. 68. Relief par demoiselle Marie d'Ardre, fille âgée, de la terre et seigneurie de Méraucourt à elle léguée par défunte demoiselle Françoise de Feuquerolles, sa tante. 17 août 1567. — Fol. 68 v^o. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui marquant que, malgré les soins qu'il s'est donnés pour maintenir la tranquillité dans son royaume, « aucuns ennemys du repos de ce roiaulme, pour donner nourriture à la faction de laquelle il a esté cy-devant travaillé, essaient par tous moiens à pervertir et interrompre le cours de ceste tranquillité, faisans courir certains articles et semans parmy noz subjectz infinies choses non veritables et là dessus tiennent nosdictz subjectz en effroy et deffiance du bien et du repoz que nous leur desirons, les mettent en despense de se tenir armez et pourvez de chevaulx pour leur seuretté, font cœullette de deniers, amas d'armes et beaucoup d'autres choses », lui recommandant de faire publier les présentes lettres dans tout son ressort, par lesquelles on saura « que nostredicte intention n'a point été de rompre ne invertir la tranquillité et repos en laquelle nous avons entretenuz nosdictz subjectz jusques à present. » La Fère, 10 septembre 1567. — Fol. 69. « Taxe au greffier pour la presentation du ban et arrière-ban. » 5 novembre 1567. — Fol. 69. Lettres patentes de Charles IX, sur la requête de « nostre amé et feal gentilhomme ordinaire de nostre chambre, Loÿs d'Ailly, vidame d'Amyens, seigneur de Vinacourt », rétablissant audit Vignacourt le marché qui s'y tenait le mercredi de chaque semaine et qui avait été interrompu « au moyen de la ruyne dudit bourg advenu à raison des guerres qui ont eu cours au pays de Picardie. » Viguery (?), août 1567. — Fol. 69 v^o. Édité de Charles IX instituant un certain nombre de nobles en chacune des villes, bailliages,

sénéchaussées et prévôtés du royaume. Paris, janvier 1568. — Fol. 70 Lettres patentes de Charles IX accordant « à ses officiers qui n'ont gaiges et aux vesve et heritiers de ceulx qui decedderont, de resigner ou disposer de leurs offices, en fournissant le tiers de la valleur d'iceulx. » Paris, 23 janvier 1568. — Fol. 70 v^o. Lettres missives du Roi sur le même objet. Paris, 3 février 1568. — Fol. 71. Provisions à Mathieu Ricquier, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens et prévôté de Beauvoisis à la résidence du vidamé de Gerberoy, en remplacement de Charles Chastellain, résignataire. Paris, 6 novembre 1567. Réception dudit Ricquier, 2 décembre 1567. — Fol. 71. Provisions à Charles Heu d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de Beauvoisis, à Grandvilliers, en remplacement de Sylvestre Brisset, résignataire. Paris, 23 janvier 1568. Réception dudit Heu. 10 février 1568. — Fol. 71. Provisions à Hubert Masse d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Gabriel de Rambures, résignataire. Paris, 28 janvier 1568. Prestation de serment et réception dudit Masse. 11 février 1568. — Fol. 71 v^o. Provisions à M^e Jean Bauduyun, fils de M^e Jacques Bauduyn, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office d'examineur et enquêteur audit bailliage et présidial, en remplacement de M^e Jérôme Pecquet, résignataire. Paris, 28 janvier 1568. — Foi. 71. « Lettres d'exercisse dudict office. » Amiens, 11 février 1568, date renouvelée suivant l'édité. — Fol. 72. Provisions à M^e Jacques Picard, avocat en Parlement, à Paris, d'un office de conseiller au présidial d'Amiens, en remplacement de M^e François Castellet, décédé. Paris, 21 janvier 1568. Réception dudit Picard. 18 février 1568. — Fol. 72 v^o. Provisions à M^e Jean de Louvencourt, avocat en Parlement à Paris, d'un office de conseiller audit présidial, en remplacement de M^e François Scourion, décédé. Paris, 24 janvier 1568. Réception dudit de Louvencourt. 18 février 1568. — Fol. 73. Provisions à M^e Charles Picquet, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, de l'état et office de lieutenant particulier audit bailliage et présidial, en remplacement de M^e François Scourion, décédé. Paris, 13 février 1568. Prestation de serment et réception dudit Picquet. 26 février 1568. — Fol. 73 v^o. Provisions par « Marie, duchesse de Longueville et de Touthville, marquise de Rothelin, contesse souveraine de Nœufchastel et de

Saint-Pol, aussy contesse Dunoys et Tancarville, princesse de Chastellaillon, baronne de Bruicbec, Moyen, Bernevel et de Linceu », en son nom et comme procuratrice « de nostre tres honoré seigneur et espoux, Mons. Léonor d'Orleans, duc, marquis, conte souverain, prince, baron et seigneur desdicts lieux, grand chambellan de France, connestable hereditaire de Normandye, chevalier de l'ordre du Roy et cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances », à M^e Adrien Picquet, avocat au bailliage d'Amiens, de l'état et office de son bailli d'Airaines « scitué prez Abbeville », en remplacement de M^e Charles du Quesnel, avocat en Parlement, « ayant charge de noz affaires en icelle court », résignataire. Paris, 7 février 1568, suivant l'édit. Réception dudit Picquet. 8 mars 1568. — Fol. 74. Lettres patentes de Charles IX, pour l'émission d'un emprunt de 30 000 l. Paris, 23 décembre 1567. — Fol. 74 v^o. Lettres patentes sur le même objet. Paris, 21 janvier 1568. — Fol. 75. Provisions à M^e François Bigant, avocat au bailliage d'Amiens, d'un office d'examineur audit bailliage, en remplacement de M^e François Aux Cousteaux, décédé. Paris, 3 février 1568. Réception dudit Bigant. 17 mars 1568. — Fol. 75 v^o. Provisions à M^e Jacques Scourion, licencié ès lois, avocat en Parlement à Paris, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Charles Picquet, résignataire. Paris, 28 février 1568. Prestation de serment et réception dudit Scourion. 23 mars 1568. — Fol. 75 v^o. Édit de Charles IX « de pacification des troubles derniers. » Paris, 23 mars 1568. — Fol. 77. Lettres closes de Charles IX, « pour l'entretenement de l'edict de pacification. » Paris, 20 avril 1568. — Fol. 77 v^o. Provisions à Louis du Bus, d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Nicolas du Mont, décédé. Paris, 7 avril 1568. Prestation de serment et réception dudit du Bus. 20 mai 1568. — Fol. 77 v^o. Provisions à Hector Pécoul d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Louis de Lavergne, décédé. Paris, 28 mars 1568. Prestation de serment et réception dudit Pécoul. 25 mai 1568.

I B 3. (Registre.) — In-fol., 93 feuillets, parchemin.

1568-1569. — Registre aux chartes. — « Registre aux chartes, où sont contenus les edictz, ordonnances, patentes, provisions d'offices et aultres lettres touchans et concernans aulcunes particulieres affaires d'entre le Roy notre sire et aultres, dont publication s'est ensuyvy audit bailliage et siege presidial d'Amyens, de l'ordonnance de M. le bailly d'Amyens, ou son

lieutenant general, civil et criminel, et à eulx envoyées et presentées depuis le jour d'Assention Nostre Seigneur mil V^e soixante-huict, jusques au XV^e jour de juilliet mil cinq cens soixante-neuf. » — Fol. 1. Rôle des bailli, lieutenants, conseillers, gens du Roi, greffier et procureurs audit bailliage. — Fol. 2. Lettres patentes de Charles IX, sur la représentation de l'ambassadeur d'Espagne, faisant défenses d'« aler au service de quy que ce soit pour troubler le Pays-Bas. » Paris, 15 mai 1568. — Fol. 2 v^o. « Lettre missive (de Charles IX), pour faire publier la declaration du Roy de l'edict de pacification. » Paris, 27 mai 1568. — Fol. 2 v^o. « Declaration du Roy sur l'edict de pacification, pour courir sus aux perturbateurs. » Paris, 27 mai 1568. — Fol. 3 v^o. « Mandement (de Charles IX) de faire publier de nouveau l'edict de pacification du XXIII^e mars 1568. » — Fol. 3 v^o. « Vidimus des lettres patentes touchant ledit mandement. » Paris, 4 juin 1568. — Fol. 4 v^o. Brevet portant que « aujourd'huy, vingt-sixiesme jour de may mil cinq cens soixante-huict, le Roy estant à Paris, en consideration des services que Philippes Lhomme, fructier de feu Monsieur le connestable, a faict audit seigneur depuis vingt-deux ans, luy a faict don de quelque quantité de grains d'escallatre adjudés à Sa Majesté en la ville d'Amyens. » — Fol. 4 v^o. Lettre du maréchal de Cossé, envoyant les lettres patentes qui suivent. Abbeville, 7 juillet 1568. — Fol. 4 v^o. Lettres patentes de Charles IX, « pour enjoindre aux fugitifz et banniz du Païs-Bas de sortir de France dedens huict jours. » Paris, 26 juin 1568. — Fol. 5. Provision à M^e Jacques Scourion, licencié ès lois, avocat en Parlement de Paris, de l'état et office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Charles Picquet, résignataire en sa faveur. Paris, 28 février 1568. Prestation de serment et réception dudit Scourion. 20 mars 1568. — Fol. 5 v^o. Provisions à M^e Charles Picquet, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, de l'état et office de lieutenant particulier audit bailliage et présidial, vacant par le décès de M^e François Scourion. Paris, 13 février 1568. Prestation de serment et réception dudit Picquet. 20 février 1568. — Fol. 6 v^o. Mandement de Charles IX au bailli d'Amiens, révoquant ceux qui ont administré l'abbaye de Saint-Acheul depuis la nomination et la présentation par lui faite au Saint-Siège d'un nouvel abbé en remplacement du dernier décédé, et nommant M^e Jean

de Dreux, avocat en Parlement, en qualité de commissaire à ladite administration. Paris, 20 mai 1568. — Fol. 7. « Edict du Roy par lequel il permet à toutes personnes quy tiennent estatz et offices venaulx de les povoir resigner quant bon leur semblera à personnes cappables ou les conserver à leurs vefves, enffans et heritiers, en paiant le tiers denier de la valeur d'iceulx. » Paris, juin 1568. — Fol. 9 v°. Mandement de Charles IX aux baillis d'Amiens, de Vermandois, sénéchal de Ponthieu et gouvernement de Péronne, Roye et Montdidier, sur ce que « Ludovicq Dadjaceto, fermier de la douanne de Lion et de la traicte foraine de nostre province de Picardye, nous a faict entendre et remonstrer que ses commis voullans faire le devoir de leur charge en nostredicte province, et, suyvant nos eedicts, faire visiter par noz officiers les chariotz et marchandises quy entrent en cestuy nostre roiaulme ou sortent d'icelluy, pour garder qu'il ne se y commette quelque abus contre noz ordonnances, aulcuns des marchans, tant de noz subjects que estrangers, quy ont acoustumé commettre lesdictz abbus, ayant à l'occasion du vice du temps, les armes en main, combien qu'il y aye maison à nous appartenant, principalement pour mener les marchandises et les y faire visiter, font neantmoins conduire et mener leurs chariotz au devant d'une hostellerye, pour là estre visitez en pleine rue, et tout exprez, en faisant ladicte visite, font assembler le pœuple passant et l'excitent à scdition et inthimident lesdicts commis dudict Dadjaceto, les menassent et les faire tuer, affin que, par ce moien, la visite de leurs marchandises soit delaissée, et qu'ilz ayent moien de frauder noz droictz et abuser du traficq sans crainte d'estre descouvertz ni pugniz », leur mandant de faire injonction « à tous marchans tant estrangers que noz sujetz quy feront entrer en cestuy nostre roiaulme ou sortir d'icelluy aulcunes marchandises, et à tous voicturiers quy les voictureront, d'icelles mener et faire mener ès maisons et bureaux cy-devant destinées pour recevoir noz droicts et visiter leurs marchandises, pour en icelles maisons la visite d'icelles marchandises estre faicte par les commis d'icelluy Dadjaceto », mettant au surplus lesdicts commis sous la sauvegarde du Roi. Paris, 22 juin 1568. — Fol. 10. « Roolle des sergens roiaux des prevostez ressortissans au bailliage et siege presidial d'Amyens, lesquelz sont tenuz comparoir en ceste ville d'Amyens par chacun an, au jour et feste et solempnité de Sainte Claire, et assister Messeigneurs lieutenant général, civil et criminel, lieutenant praticullier, conseillers, advocat, procureur du Roy et prevotz roiaux à la procession,

et à cheval et à piet, et au feu de joye quy se faict ledict jour, en commemoration de la reduction du duché de Normandye à la couronne de France » ; suit l'état desdits sergens. « Sur la requeste du procureur du Roy audict bailliage, ont aussy estez appelez les archers sergens cy-aprez nommez ;..... contre lesquelz a esté requis deffault, pour leur non comparence, avec condemnation d'amende, saouf contre lesdictz Le Brunq et Danzel, lesquelz en personne, oÿz en leurs excuses et remonstrances, ont estez excusez et les aultres archer, pour ceste fois, et neantmoins leur avons enjoinct et enjoingnons de doresnavant eulx trouver ledict jour en la congregation dsedicts sergens roiaux, à peine d'amende, et qu'ilz seront à ces fins appelez ; et oÿ Martin de Caumont en ses excuses de ce qu'il est argüé d'estre comparu mal equipé et en ordre ainsy que doibt estre ung sergent royal, il luy est enjoinct de doresnavant se trouver cedit jour en habit dessent ; et sur les injures par luy maintenues luy avoir esté proferées par Aubert Caron et maintenez juremens et blafeme faictz par ledict Caumont, il est permis au prevost de ladicte congregation d'en faire informer, pour ladicte information veue, ordonner ce que de raison ; et sy avons enjoinct et enjoingnons à tous les sergens roiaux de ce bailliage de porter affiches, selon l'ordonnance, et de mettre au greffe les informations par eulx faictes. » 12 août 1568. — Fol. 11. Provisions à Guillaume Salle d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Bernard, décédé. Boulogne, 6 août 1568. Prestation de serment et réception dudit Salle. 26 août 1568. — Fol. 11 v°. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens « pour faire tirer prez le Roy les II^c gentilzhommes et III^c archers de la garde, pour resister aux desseins des huguenots contre le Roy. » Boulogne, 26 août 1568. — Fol. 12. Lettre de la Cour des Monnaies, envoyant l'ordonnance qui suit. Paris, 26 août 1568. — Fol. 12. « Ordonnance du Roy sur le fait des monnoyes. » Boulogne, 18 août 1568. — Fol. 13 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens sur ce que « ceulx de la religion pretendue refformée se plaignent ordinairement des meurtres, volleryes et aultres tortz et injures qu'ilz pretendent leur estre faictz, sans que aulcune punition s'en soit ensuyvie. » Paris, 30 août 1568. — Fol. 13 v°. Déclaration du Roi sur les plaintes des réformés contre les « murtres, volleryes et aultres tortz et injures qu'ilz pretendent leur avoir esté faictes,.... toutefois.... nous avons entendu que telles plainctes estoient faictes par les cheffz de ladicte reli-

gion pretendue refformée contre la vérité, avec artifice, malice et mauvaise volonté, et que ce quy estoit de peu d'importance estoit par eulx donné à entendre estre très enorme et criminel, pour rendre nosdictz subjectz de ladicte religion intimidez et mal contens de nous, et les soustraire de nostre obeissance, leur mettant en avant le peril de leur vye, s'ilz se desbandent d'avec eulx, et que nous n'avons aultre volonté que de les surprendre et faire exterminer quand ilz peuvent estre les plus asseurez de nous. » La Roquette près Paris, 30 août 1568. — Fol. 14 v°. Provisions à Adrien Piéret, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis à Grandvillers, en remplacement de Jean le Tanneur, décédé. Château de Boulogne lès Paris, 5 août 1568. Prestation de serment et réception dudit Piéret. 6 septembre 1568. — Fol. 15. Lettres missives d'Arthus de Cossé, comte de Secondigny, maréchal de France, au bailli d'Amiens, pour rassembler les gentilshommes dudit bailliage à Amiens, « les dix et unziesme jours de ce present moys d'aoust ; et quy ne s'y pourra trouver, qu'il se trouve en celle de Corbye le XII^e jour dudict mois, pour entendre les commandemens de Sa Majesté sur l'entretenement et execution dudict edictz de paciffication et repoz universel de ses subjectz, comme sadicte Majesté m'a commandé leur faire entendre avant mon partement de ce pays de Picardye. » 2 août 1568. — Fol. 15. « Publication faite suivant lesdictes lettres. » 11 août 1568. — Fol. 15 v°. Lettres closes de Charles IX « pour l'assemblée du camp du Roy à Orléans, contre les cheffz de la religion pretendue refformée. » Saint-Maur-des-Fossés, 1^{er} septembre 1568. — Fol. 16. Lettres closes de Charles IX, « pour la convocation du bain et arriere-bain du bailliage d'Amyens. » Saint-Maur-des-Fossés, 7 septembre 1568. — Fol. 17. « Publication faite suivant lesdictes lettres. » 13 septembre 1568. — Fol. 17. Lettres patentes de Charles IX portant « pouvoir de Mgr. le mareschal de Cossé, lieutenant général pour le Roy en Picardie. » Saint-Maur-des-Fossés, 6 septembre 1568. — Fol. 17 v°. Lettres closes de Charles IX, « pour la monstre assignée au X^e d'octobre 1568 en la ville d'Orléans, des seigneurs de France catholicques. » Saint-Maur-des-Fossés, 15 septembre 1568. — Fol. 18. Provisions à Jacques de Laverne, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Raoul Fleurdemontagne, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 15 septembre 1568. Prestation de serment et réception dudict de Laverne. 28 septembre 1568. — Fol. 18 v°. Lettres missives du maréchal de Cossé, « lieutenant general pour le Roy au pays de

Picardye, pour le fait de l'arriere-ban et assemblée des gentilzhommes » en la ville d'Amiens, « pour suivre Mgr le mareschal de Cossé là part où il yra. » Amiens, 26 septembre 1568. — Fol. 19. Lettres missives du maréchal de Cossé au bailli d'Amiens, lui mandant de faire publier « que commandemens sont faitz à toutes personnes de quelque estat, qualité et condition qu'ilz soient, de amener, faire amener et conduire le plus tost que faire se pourra, les muisons et redevances des grains ès maisons des habitans des villes ausquelz ilz en sont redevables, et le surplus de tous et chacuns leurs grains ès villes et plaches fortes, pour leur commodité et sans fraiz, et sans pour ce estre tenuz paier aucun impost d'issue de ville, à la charge de par eulx faire enregistrer au greffe desdictes villes et places fortes le nombre et quantité desdicts grains, lors de l'entrée d'iceux, et ce pour ceste fois, et sans tirer en conséquence. » Amiens, 26 septembre 1568. — Fol. 19. « Ordonnance suivant lesdictes deux lettres. » Publiée le 27 septembre 1568. — Fol. 19 v°. Ordonnance du maréchal de Cossé « au bailli d'Amiens, ou son lieutenant, advocat et procureur du Roy, et commissaire depputé au sequestre des biens de la succession de feu messire Loÿs d'Ailly, en son vivant chevallier, vidame d'Amyens...., pour la conservation des ville et chasteau de Pincquigny en l'obeissance de ladicte Majesté, seureté du passage dudict lieu et importance d'icelluy, que incontinent et en la plus grande dilligence que faire se pourra, vous aiez à faire restablyr le pont dudict Pincquigny en telle commodité que le pond-levis se puisse facilement lever et abaisser quand besoing sera pour le service de sadicte Majesté, et de contraindre les redevables de ladicte succession au paiement des fraiz dudict restablissement, nonobstant tous arrestz et empeschemens quy pourroient avoir esté faitz ès mains desdictz redevables. » Amiens, 26 septembre 1568. — Fol. 20. Commandement « à tous gentilzhommes et aultres quy sont des ordonnances du Roy, qu'ilz ayent incontinent à eulx retirer à leur enseignes, soit de la part que sera le camp et armée de Monsieur, frère du Roy, duc d'Anjou et de Bourbonnoys, lieutenant general pour Sa Majesté, representant sa personne par tout son roiaulme, terres et seigneuries de son obeissance, que de la part que sera mondict seigneur le mareschal de Cossé ;.... et aussy commandemens sont faitz à tous gentilzhommes catholicques, subjectz et contribuables au ban et arriere ban, de aller trouver en dedens quatre ou cincq jours.... mondict seigneur le mareschal de

Cossé, de la part qu'il sera, avec equipaige d'armes et chevaulx suffisans pour le service du Roy. » Amiens, 3 octobre 1568. — Fol. 20 v°. « Edict du Roy contenant interdiction et deffence de toutes presches, assemblée et exercice d'aultre religion que de la catholicque, apostolicque et romaine. » Saint-Maur-des-Fossés, 1568. — Fol. 23. « Edict du Roy, contenant déclaration qu'il ne se vœult doresnavant plus servir de ses officiers tant de judicature que des finances, quy sont de la nouvelle pretendue religion refformée. » Saint-Maur-des-Fossés, 20 septembre 1568. — Fol. 24 v°. Lettre d'envoi desdits deux édits. Paris, 7 octobre 1568. — Fol. 25. Provisions à Antoine Gaudefroy d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Guillaume Talon. Saint-Maur-des-Fossés, 25 septembre 1568. Prestation de serment et réception dudit Gaudefroy. 12 octobre 1568. — Fol. 25 v°. Provisions à Jehan Hanicque d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, en remplacement de Jacques Dessusleau, décédé. Château de Boulogne lès Paris, 27 juillet 1568. Prestation de serment et réception dudit Hanicque. 20 octobre 1568. — Fol. 26. Lettres patentes de Charles IX portant « commission pour saisir les fruictz et revenuz des abbayes et prieurez, pour la deffence de l'Eglise catholicque, apostolicque et romaine. » Saint-Maur-des-Fossés, 22 septembre 1568. — Fol. 27. Lettres closes du Roi « pour la publication desdites lettres. » Saint-Maur-des-Fossés, 22 septembre 1568. — Fol. 27 v°. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens « pour l'arrière-bain et saisye des fiefz. » Paris, 8 octobre 1568. — Fol. 28. Lettres patentes de Charles IX portant « révocation et abolition des six deniers pour livre sur les taverniers. » Château de Boulogne, 13 août 1568. — Fol. 29. Provisions à M^e Pierre Fournier, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Christofle Cuisset, décédé. Paris, 29 septembre 1568. Prestation de serment et réception dudit Fournier. 4 novembre 1568. — Fol. 29 v°. Lettre du maréchal de Cossé au lieutenant du bailli d'Amiens, « pour faire retirer les gentilzhommes à leurs enseignes », et ajoutant : « Je vous pry de advertir tous les gentilzhommes catholicques que s'ilz vœullent me venir trouver dedens quatre ou cinq jours, qu'ilz seront exemptz de l'arrière-ban, et leur montreray comment c'est qu'il fault faire service au Roy. » Péronne, 1^{er} octobre 1568. — Fol. 29 v°. Commission par Claude Barjot, écuyer, seigneur de Moussy, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, commissaire en cette partie,

au bailli d'Amiens, d'avoir « à procedder à la vente desdicts mœubles, fruictz, revenu et temporel desdictz de la pretendue religion », qui portent les armes contre le Roi, « comme avez saisy et mis soubz la main du Roy ou ferez mettre ou saisir cy après, au plus offrant et dernier encherisseur. » 18 novembre 1568. — Fol. 29 v°. Lettres patentes de Charles IX « pour informer des rebelles et saisir leurs biens mœubles et immeubles. » Paris, 1^{er} octobre 1568. — Fol. 30 v°. Lettre d'envoi de l'édit concernant la saisie du temporel « des benefices desquelz se pretendent titullaires ceulx de la nouvelle religion. » Paris, 26 octobre 1568. — Fol. 30 v°. Publication sur l'ordonnance du maréchal de Cossé, lieutenant général pour le Roi au pays de Picardie, « pour contraindre les redevables de paier les grains, combien que le terme du paiement ne soit escheu. » 6 octobre 1568. — Fol. 31. Lettres patentes de Charles IX, « pour l'ampliation du pouvoir des sergens roiaux. » Saint-Maur-des-Fossés, 25 septembre 1568. — Fol. 31 v°. « Edict du Roy du pouvoir attribué aux sergens roiaux d'executer sans demander congé, permission, placet, visa, ne pareatis, pour l'exécution des sentences et commissions des juges roiaux, en paiant finance et obtenant lettres particulieres de permission. » Paris, mai 1568. — Fol. 33. « Declaration sur le precedent eedict. » Saint-Maur-des-Fossés, 12 septembre 1568. — Fol. 34 « Publication faicte suyvnt ledict eedict. » 26 octobre 1568. — Fol. 34 v°. « Edict pour la saisye du temporel des beneficiers huguenotz et vaction des benefices. » Paris, 6 octobre 1568. — Fol. 35 v°. Lettres patentes de Charles IX « pour la veriffication du precedent edict. » Paris, 13 octobre 1568. — Fol. 36. Arrêt d'enregistrement dudit édit au Parlement. 13 octobre 1568. — Fol. 36 v°. Lettres patentes de Charles IX « pour la levée des derniers taxez sur les beneficiers de Picardye et empruntz d'iceulx. » Paris, 16 octobre 1568. — Fol. 37 v°. « Instruction à Monsieur de Cossé, conte de Secondigny, mareschal de France, lieutenant general pour le Roy au païs de Picardye, de ce que Sa Majesté vœult et entend estre par luy fait audict païs de Picardye », relativement aux huguenots. Saint-Maur-des-Fossés, 4 septembre 1568. — Fol. 39 v°. Lettres patentes de Charles IX « pour l'entretènement de ladite instruction et commission de Mons. le marechal de Cossé. » Saint-Maur-des-Fossés, 4 septembre 1568. — Fol. 41. Lettres closes de Charles IX à M^e Claude Barjot, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, lui marquant que « nous estimons que, suivant ce qui feut par nous dernièrement ordonné sur ce que vous nous feistes dès lors entendre des affaires

estans en nostre païs de Picardie, memement pour le fait du ban et arriere-ban, des prisonniers estans ès prisons d'Abbeville et de ceulx estans ès prisons de nostre ville d'Amiens, pour raison de la sédition y advenue, vous y aurez pourveu et estably ordre neccessaire », contenant quelques prescriptions relatives notamment aux personnes sujettes au ban et à l'arrière-ban qui ne sont pas comparues. « Quant au pain des prisonniers estans ès prisons de nostre ville d'Abbeville jà condamnés aux gallaires et à la difficulté que fait le geollier et garde desdictes prisons de leur livrer du pain qui est par nous ordonné aux autres prisonniers criminelz y estans constituez, nous entendons aussi que, tant qu'ilz y seront, il leur baille de nostredict pain pour leur nourriture la part et portion qui luy est ordonnée de tout temps.... Et pour le fait des personnes et autres accusez de la sedition advenue en nostredict ville d'Amiens, saichant bien qu'ilz n'ont esté motifz de ladicte sedition, nous leur avons remis, quitté et pardonné l'offence que en cella ilz pourroient avoir faite, dont nous leur ferons expedier noz lettres patentes d'abolition.... Au surplus, nous vous envoions une commission ou ampliation de celle quy vous a jà cy-devant esté expédiée, pour congnoistre et juger en dernier ressort et souveraineté tous les procedz et differendz qui pourroient survenir pour l'occasion des confiscations à nous adjudgées et à adjudger à cause de la rebellion de deffunct Cocqueville et de ceulx qui l'ont suivy, accompagné et assisté, et pareillement des differendz survenans au camp de nostre très cher et amé cousin le seigneur de Cossé, mareschal de France, hors le fait des armes, duquel la congnoissance en appartient. » Orléans, 12 novembre 1568. — Fol. 40 v°. Lettre missive du Roi audit Barjot, « pour les pris des escus, pistolets, doubles ducatz et nobles. » Melun, 27 novembre 1568. — Fol. 41. Lettres patentes de Charles IX portant « augmentation du povoir du syndic du Clergé de France. » Château de Boulogne lès Paris, 10 août 1568. Vidimus par le garde de la prévôté de Paris, du 31 août 1568. — Fol. 43 v°. De par le bailli d'Amiens « itératifz commandemens de faire battre les grains et les mener ès lieux fortz. » Amiens, 30 octobre 1568. — Fol. 44. Relief par Charles de Soicourt, écuyer, seigneur d'Espaux, Contres et Belleuse, fils et héritier de défunt « messire Batasart de Soiecourt, en son vivant chevalier, seigneur desdicts lieux », d'un fief et noble tènement sis audit Contre, naguère par lui acquis, du prieuré Notre-Dame de Poix, ledit fief tenu en plein hommage du Roi, à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de sondit père. Amiens, 7 janvier 1569. — Fol. 44.

Quittance par Nicolas de Lessau, fermier du domaine du Roi au bailliage d'Amiens, de la somme de 100 s. t., pour les droits de relief et chambellage dudit fief. Amiens, 22 décembre 1568. — Fol. 44 v°. Lettre du maréchal de Cossé au bailli d'Amiens, lui ordonnant « incontinent la presente receue », de « faire crier à son de trompe par tout vostre bailliage que chacun estant des ordonnances du Roy aient à se tenir et venir incontinent la publication faite, soubz leurs enseignes là par que je seray, sur peine de saisye de leurs fiefz et maisons nobles... J'entends que tous ceulx à quy j'ay baillé certification du ban arriere-ban, quy doibvent estre auprez de moy, y soient comprins s'ilz ne me reviennent trouver, d'aultant qu'ilz s'en sont allez. » Péronne, 6 novembre 1568. — Fol. 44 v°. « Commandemens troisieme de mener les grains aux villes fortes. » 7 novembre 1568. — Fol. 44 v°. « Difficultez sur l'exitation du ban et arriere-ban, proposées à Monsieur Barjot, sieur de Moussy, maistre des requestes ordinaires de l'hostel du Roy, par les lieutenant général, advocat et procureur du Roy au bailliage d'Amiens », avec les réponses en regard. Conseil privé du Roi, 20 décembre 1568. — Fol. 45 v°. Provisions à M^c Nicolas Le Prévost, d'un office de conseiller au siège présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^c Jacques le Caron, résignataire. Saint-Maur, 17 septembre 1568. Prestation de serment et réception dudit le Prévost. 3 novembre 1568. — Fol. 46. Provisions à Pierre Machue d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès prévôtés de Beauvoisis et de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Pourchel. Saint-Maur-des-Fossés, 25 septembre 1568. Prestation de serment et réception dudit Machue. 4 novembre 1568. — Fol. 47. Lettres patentes de Charles IX « pour le departement des sommes quy se doibvent lever sur les ecclesiasticques au diocese d'Amiens. » Paris, 12 octobre 1568. — Fol. 48 v°. Tarif de la quote-part de chaque bénéfice, par doyennés, s'élevant à une somme totale de 27 609 l. t. Conseil privé du Roi, Paris, 10 octobre 1568. — Fol. 50 v°. Ordonnance du seigneur de Piennes, chevalier de l'ordre du Roi, et son lieutenant général au gouvernement de Picardie, interdisant le port des armes à feu, sans autorisation, mandant, entre autres choses, « aux gentilshommes seigneurs de villaige d'icelluy gouvernement, ou, en leur absence, aux principaux officiers et habitans d'iceulx, d'envoyer à celui desdicts cappitaines gouverneurs des villes quy sera le plus prochain

d'eulx, ung roolle ou memoire qu'il nous envoira, portant le nombre, avec les noms et surnoms de ceulx de religion pretendue refformée quy sont et demeureront retirez en leurs chasteaulx et villaiges, ensemble quelz armes et chevaulx-ils ont, dont ilz les desarmeront et les mettront en bonne et seure garde, sans en riens receller,..... tenant touteffois les dessusdicts de la religion vivantz paiziblement, en toute seureté, soubz la protextion et sauvegarde de sadicte Majesté ;.... enjoignant en oultre aux hostelliers ; taverniers et aultres habitans de chacun desdicts lieux, que, incontinent qu'il sera arrivé en leurs maisons ou logis aucun portantz lesdictes armes, ilz ayent à iceulx venir declarer à leurs cheffz de justice, pour s'en saisir et congnoistre s'ilz auront lesdicts congez ou certifficatz telz que dessus, lesquels officiers ou chef de justice ne faudront tout aussytost d'en venir advertir le cappitaine et gouverneur de ville plus prochain d'eulx, quy nous le fera semblablemnet, en mesme dilligence, sçavoir et entendre,.... retenantz cependant les dessusdictz avecq leurs chevaulx et armes ; et davantage, pour ce qu'avons esté advertys qu'il se fait aucunes troupes quy ne vont que de nuict par les champs et retiennent enfermez de jour avec eulx les femmes (fermiers ?) ou censsiers des censses où ilz se retirent et tous leurs gens et serviteurs, adfin qu'ilz ne les allent accuser, nous mandons à tous laboureurs ou censsiers villageoys, païsans et aultres subjects de sadicte Majesté quy les auront descouvertz par la campagne, ou au logis de quy ilz auront esté, qu'ilz ayent à en advertir, comme des aultres choses susdictes, icelluy cappitaine et gouverneur de ville plus prochain d'eulx, ensemble quel nombre de chevaulx y estoyent et le chemin qu'ilz auront prins et tenu à leur partement ; au surplus, et d'autant qu'en aucuns villages, les habitans ne porroyent estre assez fortz pour resister à quelques grosses troupes quy seroyent formées pour les forcer, nous leur permettons et ordonnons tres expressément que, incontinent qu'ilz en auront descouvert quelques ungs, ilz ayent à s'assembler pour leur courir sus et sur eulx sonner le toxain, pour, par l'ayde de leurs prochains villages, mettre en pieces tous les dessusdicts perturbateurs du repos publicq, le tout sur peine d'encourir par les deffailantz, contrevenantz et infracteurs desdictes ordonnances de sadicte Majesté et la presente, les peines et pugnitions cy-devant dictes, car tel est son vouloir et intention, à quoy partant ne sera fait faulte. Faict soubz nostre seing et scel de nos armes, en nostre chateau de Meignelers, ce douziesme jour de janvier V^c LXIX ; seigné Charles de Hallwin. » — Fol. 51 v^o. Lettres patentes de François I^{er}, sur « l'humble supplication de nostre

amé et feal conseiller et chambelain Jehan de Humieres, chevalier de nostre ordre, seigneur dudit lieu, contenant qu'entre ses aultres biens, il est seigneur de la ville et chastellenye, terre et seigneurye de Lully, scituée à quatre ou cinq lieues de la ville d'Amyens, deçà la riviere de Somme, scituée en beau pays et fertile, peuplée de plusieurs manans et habitans, auquel lieu y avoit d'ancieneté marché chacun jour de mardy ; lequel a esté discontinué par aulcun temps ; l'errection duquel et de deux foires en l'an seroit bien convenable pour le bien, prouffict et utilité de la chose publicque, s'il nous plaisoit les y creer, ordonner et establir ;.... pour consideration des bons, grans et agreables services, louables et vertueux qu'il nous a fait par cy-devant et continue par chacun jour, tant allencontre de nostre personne que de noz tres chers et tres amez enffans et aultrement en plusieurs manieres », établissant audit Lœuilly deux foires par an et un marché par semaine, l'une desdites foires « le jour Sainte Croix en may (3 mai) », l'autre le jour de Saint Crépin, 25 octobre, et ledit marché chaque mardi. Amiens, novembre 1532. —

Fol. 52. « Sur la remonstrance à nous faite par messire Jacques de Humieres, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant general pour Sa Majesté des villes de Peronne, Mondidier et Roye, cappitaine de cinquante hommes d'armes, seigneur dudit Humières, Encre, Bray, Becquincourt, Monchy, Miraulmont, Contay, Lully, etc., que feu Jehan de Humières, en son vivant chevalier de l'ordre de ladicte Majesté, chambellain d'icelle, et gouverneur des enffans de France, seigneur desdicts lieux, avoit obtenu du feu roy François, que Dieu absolve, premier de ce nom, deux foires en l'an et ung marché en chacune sepmaine audict Lully ;.... depuis lequel temps lesdictes foires et marchez avoient esté tenuz jusques environ y avoit dix ou douze ans qu'ilz avoient esté discontinuez, par le moien des guerres, camps et armée du Roy aians eu cours en ce païs de Picardye », ordonnance de Guillaume du Caurel, bailli d'Amiens, permettant audit sieur d'Humières « de faire rafreschir et publier de nouveau lesdictes lettres et intherinement d'icelles, tant en ceste ville d'Amyens que aux lieux circonvoisins dudit village de Lully, sans prejudice aux oppositions quy pourroient intervenir. » 26 janvier 1569. — Fol. 52 v^o. Provisions à Jehan Castelet, d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre de Verrignes, décédé. Paris, 20 jan-

vier 1569. Prestation de serment et réception dudit Castelet. 8 février 1569. — Fol. 53. « Les sallaires des greffiers des lettres obligatoires roiaux de la baillie d'Amyens ordonnez et arrestez en la chambre du conseil par M^e Vincent le Roy, lieutenant general civil et criminel au bailliage d'Amyens, à la requeste du procureur du Roy, et oÿ sur ce les anciens procureurs.... suivant l'eedict ». 31 janvier 1569. — Fol. 54. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amyens, lui marquant que, « pour éviter une disette et nécessité de bledz quy seroit, pour subvenir entre cy et la recœulte prochaine en nostre roiaulme, tant à l'occasion de la grande quantité quy s'en est jusques icy transportée et s'en transportent encores chacun jour, speciallement du costé de nostre pays de Picardye, que pour le passage et sejour que ont fait audict pays les troupes du prince d'Oranges et aultres, il a esté advisé en nostre conseil de revocquer la permission et licence quy a esté cy-devant donnée de transporter lesdicts bledz et toutes aultres sortes de grains », lui ordonnant d'interdire de faire amas de grains pour transporter hors du royaume. Joinville, 4 février 1569. — Fol. 54. Arrêt du Parlement « pour donner assignation aux officiers de la pretendue nouvelle religion à la court de Parlement, pour n'avoir envoyé procuration pour resigner leurs offices au Roy. » 5 février 1569. — Fol. 54 v^o. Provisions à M^e François de Saisseval d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amyens, en remplacement de M^e Guillaume Le Clercq, ledit office vacant « par son incapacité et forfaiture. » Paris, 1^{er} mars 1569. Prestation de serment et réception dudit de Saisseval. 8 mars 1569. — Fol. 55 v^o. Lettres patentes de Charles IX à M^e Claude Barjot, sieur de Moussy, son conseiller et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, « pour ce que, sur l'exécution des jugemens donnez allencontre de ceulx de Saint-Vallery et aultres personnes convaincues de rebellion contre nous, pour avoir adheré, suyvy et tenu le party de Cocqueville et icelluy accompagné et porté avec luy les armes contre nostre service et autorité, sont survenuz, ainsy que nous avons estez advertiz, et surviennent chacun jour plusieurs differends, debatz, litiges, procez et contentions, mesmement pour le regard des confiscations à nous adjudgées et à adjudger à ceste occasion, au moien de quoy, adfin de éviter tout desordre et confusion », le députant et commettant pour connaître desdites contestations. Orléans, 14 novembre 1568. — Fol. 56. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour la monstre generale des armées du Roy et Monseigneur son frere. » Joinville, 10 février 1569. — Fol. 57. « Remonstrances tres humbles que fait

au Roy Claude Barjot, conseiller et maistre des requestes de son hostel, commissaire de Sa Majesté en son pays de Picardye, sur certains pointz et articles concernans le service de sadicte Majesté audict pais. Premierement, parce que, pour les extremes degastz, ransonnemens et pilleries que faisoient les soldartz quy tenoient les champs, a esté ordonné par Monsieur le mareschal de Cossé qu'ilz seront mis en garnison aux villes, s'il plaict à Sa Majesté d'ordonner que on leur fournisse deniers par prest, en attendant qu'ilz facent monstre, soit sur les deniers du ban et arriere-ban provenant des fruitz du temporel des rebelles, cottisations des clochers ou aultres deniers destinez pour le paiement des gens de pied de Picardye. Responce : le paiement desdictz soldartz a esté assigné sur les deniers des clochers, et en a le tresaurier de l'extraordinaire des guerres jà le mandement en ses mains, et particulièrement sera prinse la somme de trois mil cinquante l. à quoy le pays de Boullenois a esté cottisé, ainsy que cy-devant à ceulx quy sont venus de deçà de leur part. Sa Majesté l'a fait entendre. Et d'aultant que aucuns des rebelles ayans porté les armes contre Sa Majesté sont de retour en leurs maisons, sy Sa Majesté entend que l'on se saisisse de leurs personnes ou leur oster leurs armes et chevaux, et les bailler en garde à leurs parens catholicques et aux maisons fortes où l'on pourroit faire assemblées, y mettre garnisons. Responce : Le Roy desire que des personnes de la qualité portée en cest article, on s'en saisisse, et que le contenu audit article soit en leur endroit executé, de quoy presentement, à ceste fin, il a escript au sieur de Piennes et d'Humieres pour ce qui regarde leurs charges. Pour le fait du ban et arriere-ban... Pour les saisies des biens des rebelles. » Metz, 2 mars 1569. — Fol. 58 v^o. « Articles de difficultés sur l'exécution de l'ordonnance du Roy faite à Châlons le XX^e de janvier dernier, envoyées à Sa Majesté par les officiers d'icelle en son bailliage d'Amyens », notamment sur les exemptions accordées par le Roi du ban et arriere-ban. 2 mars 1569. — Fol. 59 v^o. Publication de l'ordonnance du sieur Barjot, enjoignant à toutes personnes ayant en garde ou possession des biens meubles, fruits ou revenus appartenant aux rebelles, ou qui savent où il s'en trouve, de les révéler dans la huitaine, à peine du double de l'estimation desdits biens ou de plus grande peine, même corporelle, s'il y a lieu. 26 mars 1569. — Fol. 60. Provisions à Jean Bucquet, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôtés de Beauvoisis et de Beauquesne, en remplacement de Baptiste

Ostren, décédé. Melun, 10 décembre 1568. Prestation de serment et réception dudit Bucquet. 27 janvier 1569. — Fol. 60 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens portant révocation des exemptions de ban et arrière-ban précédemment accordées. Châlons, 20 janvier 1569. — Fol. 61. Ordonnance du bailli d'Amiens « pour la closture des roolles de l'arrière-ban. » Chambre du conseil, 9 avril 1569. — Fol. 61 v°. Lettres closes de Charles IX à M^c Claude Barjot, seigneur de Moussy, conseiller, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, au sujet des contribuables au ban et arrière ban ; « et quant au temple de ceulx de la nouvelle pretendue relligion, nostre intention est qu'il soit desmoly et les demolitions soient vendues au plus offrant et dernier encherisseur, pour les deniers quy en proviendront estre mis ès mains du receveur general de noz finances estably à Amyens, quy en fera selon que le tresaurier de nostre espargne lui fera sçavoir et entendre. » Metz, 2 avril 1569. — Fol. 61 v°. Lettre de M. de Sauzay « à Monsieur les senechal (*sic*), ses lieutenans, juges et officiers, de la senechaussée (*sic*) de Amyens », leur mandant de surseoir à user du ban et arrière-ban. Caen, 3 avril 1569. — Fol. 62. Mandement de Charles IX, à « M^{es} Claude Barjot, sieur de Moussy, nostre conseiller et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, et Nicolas de Beauclerc, aussy nostre conseiller et receveur general de noz finances estably à Amyens », concernant la contribution du ban et arrière-ban. Metz, 27 mars 1569. — Fol. 62 v°. Lettres missives de Charles IX à M. Barjot, au sujet de la contribution de l'arrière-ban, et lui marquant, entre autres choses, que « j'ay fait veoir en mon conseil ce que vous m'avez escript touchant les deniers de l'arrière-ban de Picardye, et l'ordre que vous avez donné pour la joïssance et perception des fruitz et revenu de mes subjectz rebelles, et à faire valloir la desmolition de leur temple qu'ilz avoient estably prez Amyens, dont je vous say fort bon gré et vous pry de continuer. » Metz, 2 avril 1569. — Fol. 62 v°. Provisions à Pierre Fouache d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de François Langlois, ledit office vacant « par la privation dudit Langlois faite par arrest donné en nostre court de Parlement (la date laissée en blanc). » Paris, 14 avril 1569. Prestation de serment et réception dudit Fouache. 26 avril 1569. — Fol. 63. Provisions à François de Lannoy, d'un des offices de notaire royal « en nombre de troys establiz au bourg de Fromeryes par les commissaires de par nous commis à reduire en nombre certain. » Paris, 15 mars 1569. Prestation de serment et réception dudit de Lannoy. 27 avril 1569. — Fol. 64. Lettres patentes de Charles IX sur ce que, « comme par arrest de nostre court de Parlement de

Paris donné le dixiesme jour du present mois de mars, l'estat et office de nostre bailli d'Amyens soit declairé vacant et impetrable, pour n'avoir Guillaume du Caurel, seigneur de Taisnil, quy en estoit pourveu, apporté ou envoyé par devers nous, suyvant nos ordonnances, procuracion pour résigner ledict estat dedens le tamps et terme y prefix », portant provisions dudit office à François de Bilques, sieur de Bovelles. Metz, 14 mars 1569. Prestation de serment et réception dudit de Bilques. 9 avril 1569. — Fol. 64 v°. Arrêt du Parlement déclarant la vacance de l'office du bailli d'Amiens, et ordonnant que, à la requête du procureur général, « sera informé contre ledit du Caurel et aultres, de la faveur, aide d'argent, revellations et advertissemens qu'ilz auroient faict et presté aux rebelles quy se sont eslevez et prins les armes contre le Roy. » 10 mars 1569. — Fol. 65. Arrêt du Parlement ordonnant que ledit de Bilques sera reçu audit état de bailli d'Amiens. 23 avril 1569. — Fol. 65 v°. Provisions à Martin Alavoine d'un office de notaire royal en la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Charles de Cohen, résignataire. Paris, 30 janvier 1569. Prestation de serment et réception dudit Alavoine. 26 avril 1569. — Fol. 66. Lettres closes de Charles IX interdisant à toutes personnes d'armer aucuns vaisseaux sans permission expresse. Metz, 4 avril 1569. — Fol. 67. Lettres missives de Charles IX à M. de Piennes, lui marquant que « le sieur de la Mothe-Fenelon, mon ambassadeur en Angleterre, faict entendre la declaration faicte par la roine dudit pays de vouloir inviolablement observer les traictez de paix et amytié establie entre noz deux roiaulmes, et pour cest effect qu'elle a fait envoyé publier par les portz et havres de la coste d'Angleterre une ordonnance pour conserver le traficq à mes subjectz et leur faire raison des prises quy se pourroient veriffier avoir esté faictes sur eulx ; adfin qu'elle congnoisse que je luy veulx correspondre en mesme volonté », lui renvoyant une ordonnance qu'il a faite à ce sujet. Metz, 4 avril 1569. — Fol. 67. Lettre du seigneur de Piennes, aux bailli, lieutenant général, maire et échevins d'Amiens au sujet de la paix conclue « entre Sa Majesté et les Anglois. » Maignelay, 12 avril 1569. — Fol. 67 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, pour qu'il soit fait défenses « à toutes personnes quy pretendront avoir povoir du clergé de nostredit roiaulme, de former aulcune opposition ou donner empeschement aux commissaires depputez à l'execution » de

l'aliénation des biens d'Église autorisée par bulle pontificale, pour venir en aide aux besoins de l'État, « et ce, sur peine d'estre chastiez et pugniz comme gens refractaires et qui desirent troubler l'estat de nos affaires. » Metz, 6 avril 1569. « Signifié à Mgr. le reverendissime cardinal de Crequy, evesque d'Amyens, en parlant à M^e François de Becourt, vicair general dudit seigneur, le XXIX^e dudit mois. » — Fol. 68 v^o. Provisions à Jean Oger, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean Oger, son père, résignataire. Paris, 3 mars 1569. Prestation de serment et réception dudit Oger. 18 mars 1569. — Fol. 69. Provisions à Guillaume Vitoy, d'un office de sergent en la prévôté de Doullens, bailliage d'Amiens, en remplacement de François Parmentier, décédé. Paris, 8 mars 1569. Prestation de serment et réception dudit Vitoy. 17 mai 1569. — Fol. 69 v^o. Provisions à Nicolas Gaillart d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Vimeu, vacant par la privation qui en a été faite sur Thomas Hérichon, « pour estre de ladite nouvelle opinion et n'avoir satisfait à noz eedictz. » Paris, 14 mai 1569. — Fol. 70. « Lettres d'ampliation Nicolas Gaillart, sergent roial. » Paris, 18 mai 1569. Prestation de serment et réception dudit Gaillart. 24 mai 1569. — Fol. 70 v^o. Provisions à Philippe Santerre d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, résidence d'Oisemont, en remplacement de Charles Cauet, décédé. Paris, 22 janvier 1569. Prestation de serment et réception dudit Santerre. 22 mai 1569. — Fol. 71. Lettres closes de Charles IX aux commissaires et contrôleurs ordinaires des guerres, concernant la prochaine montre assignée au 10 du présent mois. Metz, 5 avril 1569. — Fol. 72. Lettre du seigneur de Piennes au lieutenant général au bailliage, lui marquant que « je suis bien fort aise d'avoir veu la bonne diligence que avez faite, suyvant le contenu de la commission que je vous ay cy-devant envoyée, et quand à la responce d'Amyens et Doullens, je envoye presentement avec une despeche envoyée à Leurs Majestez, adfin que, s'il survenoit quelques affaires d'hommes, eussions besoing d'hommes, je m'en puisse descharger sur ceulx de quy viendra la faulte, et encores que les esleuz de Doullens ne soient nommez en ladite commission, si esse qu'ilz ne peuvent faillir de y estre comprins, puisqu'ilz sont du ressort de vostre bailliage, et ses difficultez là ne servent de rien ; au demeurant, je vous envoye une ordonnance du Roy sur les monstres de la gendarmerye laquelle je vous pry, incontinent que l'aurez receue, faire publier au VI^e de may, à son de

trompe et cry publicq par la ville d'Amyens, les lieux et estendues de vostre bailliage. » Maignelay, 29 avril 1569. — Fol. 72. Arrêt du Parlement, vu les informations « allencontre d'aulcuns officiers du Roy au bailliage d'Amyens et aultres de la nouvelle pretendue religion, exploictz contenans les commandemens faitz à Jacques Moreau, controlleur du grenier à scel à Doullens, Jacques Hinel, notaire royal en la prevosté, Buteux, greffier au grenier à scel et notaire royal en la prevosté, François Parmentier, sergent roial ou bailliage d'Amyens, Jehan Seguin, notaire roial en ladite prevosté, Jehan Wasse, sergent roial au magazin à scel à Doullens, Adrien Dainval, prevost de Beauvoisis, Martin Caignart, sergent roial au bailliage d'Amiens, Pierre de la Bordelle, sergent roial en l'eslection, Nicolas Cucu, sergent roial, François Lenglès, procureur et notaire residant à Amiens, Anthoine Brisset, archer, sergent de robbe courte, Jacques le Fuzellier, prevost et notaire roial à Amyens, Jehan Royer, notaire roial en ladite prevosté, Nicolle Froment, substitut dudit procureur general en ladite prevosté, Martin Herichon, notaire roial en ladite prevosté, Martin de Poilly, notaire roial ès mettes de ladite prevosté, Pierre Boullenger, sergent roial au bailliage d'Amyens, fins et mettes de ladite prevosté, Simon Lenglacié, sergent roial audict bailliage et prevosté, Jehan Chivot, aussy sergent roial audict bailliage et prevosté, Phlippe Rattier, aussy sergent roial audict bailliage et prevosté, Jehan Lenglacé, aussy sergent roial, et Nicolas de la Fosse, notaire royal à Oisemont et greffier fermier en la prevosté de Vimeu, de comparoir en personne en ladite court, pour dire ce que bon leur sembleroit pour empescher que leurs estatz et offices ne fussent declairez vacans et impetrables, par faulte d'avoir furny et obey à l'ordonnance du Roy », déclarant les états et offices des susdits vacans et impétables, pour y être pourvu par le Roi, ainsi qu'il verra être à faire. 26 mars 1569. — Fol. 73. Provisions à François Passart de l'état et office de garde des sceaux aux sentences, jugements et contrats de la prévôté de Grandvilliers, nouvellement créé par lettres patentes de juin 1568. Paris, 26 avril 1569. Prestation de serment et réception dudit Passart. 7 juin 1569. — Fol. 73 v^o. Provisions à Claude Le Tellier, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens et prévôté de Vimeu, vacant par la privation qui en a été faite sur Jean Chivot, « pour estre de ladite nouvelle oppinion et n'avoir satisfait à noz eedictz. » Saint-Maur-des-

Fossés, 25 mai 1569. Prestation de serment et réception dudit Le Tellier. 15 juin 1569. — Fol. 74 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui marquant que « la demeure d'aucuns gentilzhommes de nostre pays de Picardye en leurs maisons, ayans moien de nous faire service ès occasions quy se présentent, joint que nous avons estez advertiz qu'ilz ont armes et chevaulx prests, ne nous pœult apporter que ung soupeon et deffiance de mauvaise volonté qu'ilz aient à nostre service, au moien de quoy nous desirerions nous asseurer d'eux à tout le moing, sy ce n'est par demonstration et effect qu'ilz facent de leur bonne volonté, que ce soit de parolles et par serment qu'ilz nous presentent ès mains de nostre amé et feal le sieur de Piennes, chevalier de nostre ordre et nostre lieutenant general au gouvernement dudit pais, de nous estre bons, fidelles et leaux subjectz et serviteurs ; à ceste cause, nous vous mandons et enjoignons tres expressément que, incontinent la presente receue, vous aiez à faire crier et publier à son de trompe et cry publicq par tous les lieux et endroitz de voz ressortz et jurisdictions, que tous gentilzhommes quelconques ayans maisons en icelluy pays de Picardye et estans de present en leursdictes maisons, ayent, dens quinze jours aprez la publication que vous aurez fait faire, à aller trouver ledict sieur de Piennes la part qu'il sera, adfin de luy prester pour nous en ses mains serment de nous estre bons et loiaux subjectz et serviteurs, et, lorsque icelluy sieur de Piennes les mandera, y aller aussy avec leurs armes, chevaulx et equipage requis en exploict de guerre, chacun selon ses facultez, adfin de nous faire service prez de luy, comme l'occasion se presentera, sans qu'ilz puissent prendre excuse sur la contribution audict ban et arriere-ban, de fachon que, à ceste occasion, nostredict service ne demeure en arriere, et que à ce ilz ne facent faulte, sur tant qu'ilz desirent nous obeïr. » Reims, 12 mai 1569. — Fol. 75. Ordonnance du bailli d'Amiens à tous gentilshommes d'aller prêter entre les mains du seigneur de Piennes, le serment prescrit par la précédente lettre, s.d. — Fol. 75. Lettres closes du Roi au bailli d'Amiens, lui marquant que, « comme nous ayons par plusieurs et diverses fois, meuz de pitié à l'endroit d'un grand nombre de noz subjectz de la nouvelle pretendue religion, pardonné à ung chacun d'entre eulx et mis en oubly leur foy sy souvent rompue, les batailles èsquelles ilz ont estez allencontre de nous, leurs praticques avec les estrangers et conspirations faictes par eulx, tant contre nostre propre personne, nostre tres honorée dame et mere, noz tres chers et tres amez freres, que de nostre estat, et aultres faultes et offences,

neantmoins les chefz et principaulx d'iceulx, ingratz des biens faitz qu'ilz ont receu de noz predecesseurs et de nous, desquelz ilz se sont enrichis et agrandis, et par ce moien plus aisément maintenus en leur rebellion, auroient conspiré entre eulx, quelque promesse et serment qu'ilz firent lors de nostre dernier edict de paciffication, de ne riens tenir de ce quy seroit conclu et arresté, ayans dès le jour mesme de la publication d'icelluy, commencé à faire en plusieurs lieux et endroitz de nostredict royaume levée de gens, retenu plusieurs de noz villes et places, contre et au prejudice de nostredict edict, et aussytost aprez leurs presches, premier fait cœullettes de derniers, monopolles et assemblées de ministres praticqués, tant en Angleterre, Allemaigne que ès aultres pays, offert aux estrangers, et donné en proye partye de nostredict royaume, partaigé entre eulx les biens des eclesiasticques et promis à ceulx de leur party les seigneuries et terres des gentilzhommes, nos bons et loiaux subjectz, de fachon que, ayans estez constraintz, à nostre grand regret, de reprendre les armes pour obvier à leurs pernicieuses entreprinses, auparavant assez de fois par nous experimentées, nous aurions par l'espace de huict mois continué la guerre au cœur de nostredict royaume, reduict par force lesdicts rebelles jusques à l'extrèmité d'icelluy, au grand travail et pene de nostre tres cher et tres amé frere, le duc d'Anjou, princes de nostre sang et aultres, gaigne sur eulx une grande victoire, où ilz auroient perdu bon nombre des premiers de leurs chefz et cappitaines ; aprez laquelle touteffois, continuant nostre bonté et misericorde, aurions de rechef par commiseration, à la requeste de nostredict frere, pardonné l'offence qu'ilz nous avoient faicte et permis de se retirer en toute seureté en leurs maisons, ce quy a sy peu servy que tant s'en fault qu'ilz nous ayent voulu recognoistre pour roy ne se rendre dignes de nostre bonne grace, que au contraire, continuans de plus en plus leur rebellion, ilz nous ont fait veoir l'effect de leursdictes praticques de sy longtemps commencées, ayans conduit en nostredict royaume ung prince estranger, avec grandes forches d'Allemaigne, tendans non seulement à faire perdre la memoire de nostre nom, ains à l'entiere subversion de nostre estat, comme les feux qu'ilz ont allumez en nostredict royaume et tous actes d'hostilité et inhumanité, en donnant bon tesmoignage, et parce que nous ne trouvons à ce mal aultre remede que la force et que nous avons en main les moiens pour repoulsers leurs sy detes-

tables entreprises et empescher aussy ladicté subversion de nostredict roiaulme à laquelle ilz tendent, nous avons resolu à ce coup, avec l'aide de Dieu, y mettre une bonne et dernière fin par les armes, et pour cest effect joindre à nostre armée conduite par nostredict frere toutes les forces que nous avons, tant soubz la charge de nostre cousin le duc d'Aubmalle que celles qui sont espandues par nostredict roiaulme, pour les aller trouver et combattre, où nous délibérons nous trouver en personne » ; ordonnant en conséquence de faire crier « que tous chevalliers de nostre ordre, gentilzhommes de nostre chambre et aultres gentilzhommes quelconques noz subjectz, cappitaines et soldartz, quy ne sont sexagenaire, ayans leur honneur et reputation, ayent à se trouver dedens le XX^e jour du mois de juing, pres nostredict frere, avec armes, chevaulx et tel equipage qu'il leur convient avoir pour nostre service et la conservation de notredict roiaulme et du publicq, horsmis ceulx quy seront à la garde de noz villes, plaches et chasteaulx ; et quand à ceulx de la religion nouvelle, ausquelz nous avons permis demeurer en leurs maisons soubz le benefice de noz edictz, nous voulons et entendons qu'ilz y soient conservez ; et neantmoins, sy aulcuns d'eux avoient volenté de nous venir servir en la presente occasion, le feront entendre au gouverneur de la province pour nous en advertir ;.... voulons aussy et entendons que les gentilzhommes de nostre maison et archers de noz gardes ayent à nous venir trouver dedens ledit XX^e de juing là part que nous serons. » Saint-Maur-des-Fossés, 26 mai 1569. — Fol. 76. « Arrest de la court de Parlement, conformément à la volonté du Roy contenue en son eedict du mois de septembre dernier passé, par lequel il vœult et entend que tous ses officiers et subjectz soient de la religion catholique, apostolique et romaine, et non des huguenotz pretenduz reformez. » 6 mai 1569. — Fol. 77. Lettres patentes de Charles IX sur ce que « Anthoine Castellet, Loïs de Louvencourt, Anthoine Godard, Charles Le Roy, Pierre Jolly, Alexandre Roche, Nicolas de Prouzel, Nicolas Martin et Adrian des Essars, filz et gendres de procureurs et praticiens, nous ont fait remonstrer que, dès leur jeune eaige, ilz se sont emploiez à l'estude de lettres, train et exercice de pratique, en sorte que, ayans choisy ceste vacation pour eulx y emploier honnestement le reste de leurs jours, ilz auroient estez receux procureurs audict bailliage et siege presidial depuis l'an mil cinq cens cinquante-nœuf, aprez avoir estez interrogez, trouvez suffisans et capables, et, oïz nos advocatz et procureur, tant par arrestz de nostre court de Parlement à Paris que sentence de vous donnée ;

aussy que aians jà consommé une bonne partye de leur eaige à ceste profession, ilz ne pourroient prendre à present aultre exercice pour gagner honnestement leurs vyes », attendu que, « depuis leur reception sont decedez plusieurs procureurs audit bailliage, et y en a plusieurs quy ne postulent ordinairement, tant pour leur ancien eaige et aultres charges, que pour estre demeurans hors ladicté ville d'Amyens », ordonnant que, « s'il vous appert de ce que dessus, que le nombre des procureurs audit bailliage reduict à cinquante ne soit de present complect, ayent lesdicts supplians y esté receux procureurs, tant par arrestz de nostredict court de Parlement que sentence de vous donnée,.... vous leur permectez.... de faire et continuer l'exercice de leursdictes charges de procureurs. » Saint-Maur, 31 mai 1569. — Fol. 78. Articles apostillés suivant l'intention de la Cour, pour servir de règlement, « sur lesquelz les lieutenant general, advocat et procureur du Roy au bailliage d'Amiens », ont demandé au procureur général « l'intention de nosseurs de la Court sur l'execution de la commission de nosdictz seigneurs dattée du XXIII^e jour de mars dernier,.... et de la lettre de mondit sieur le procureur general dattée du XVIII^e jour d'apvril, escripte à Monsieur Barjot, sieur de Moussy, maistre des requestes ordinaires de l'hostel du Roy », pour le jugement des procès de ceux de la nouvelle opinion, tant prisonniers que défailants. 6 juin 1569. — Fol. 79. Provisions à Nicolas Crocquelois, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Guillaume Cucu, décédé. Paris, 18 juin 1569. Prestation de serment et réception dudit Crocquelois. 28 juin 1569. — Fol. 79 v^o. Lettres patentes de Charles IX, en considération des « bons, agreables et recommandables services que nous a dès longtemps faitz et fait par chacun jour nostre amé et feal le seigneur de Trenchelyon, chevalier de nostre ordre, cappitaine et gouverneur de nostre ville de Guise, tant au fait de nos guerres que aultres charges et endroictz où nous l'avons employé, et pour luy donner moien de continuer et se relever des pertes qu'il a faittes, et luy aider à supporter les grandz fraiz et despence qu'il a esté et est contrainct faire à ceste occasion », donnant audit de Trenchelyon « tous et chacuns les deniers à quoy ont peu et porront estre taxées les terres, seigneuries et tenementz nobles qui furent et appartindrent à defunct messire Louis d'Ailly, de son vivant vidame d'Amyens, subjectes à noz ban et arriereban, mesme

en l'année passée et presente. » Metz, 13 avril 1569. — Fol. 80. Entérinement desdites lettres par la Chambre des comptes. 26 mai 1569. — Fol. 80. Id., par Olivier Le Fèvre, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Picardie. Paris, 24 juin 1569. — Fol. 80 v. Lettres missives de Charles IX au maréchal de Cossé, comte de Secondigny, lui marquant que, « suyvant ce que vous m'avez fait entendre, j'escriptz presentement au sieur de Sauzay qu'il ayt à convocquer et assembler les ban et arriere-ban de nostre païs de l'Isle-de-France, Normandye, Picardye..... et le conté du Maine le plus tost qu'il pourra, et avec iceulx vous aller trouver là part que vous serez, pour l'employer suyvant ce que vous saurez pour l'ordonner et jugerez à propoz pour mon service et la seureté de mesdits pays de Normandie et Picardye, de quoy je vous ay bien voulu advertir et envoyer lesdictes lettres, adfin de les luy faire tenir. » Paris, 7 juin 1569. — Fol. 80 v°. Lettre du sieur de Sauzay, aux « officiers de la seneschaussée de Amyens (*sic*) », sur la convocation du ban et arriere-ban. Rouen, 25 juin 1569. — Fol. 81. Lettre du maréchal de Cossé au bailli d'Amiens, lui marquant que, « pour ce que, sur l'execution des lettres du Roy du XXVI^e de may dernier, plusieurs gentilzhommes et aultres de vostre seneschaussée se sont preparez pour ce acheminer en l'armée de Sa Majesté, chose quy eust affoibly ce pays et eust donné couverture aux entreprises de noz ennemis, j'en ay adverty Sa Majesté, quy m'a mandé et commandé que tous gentilzhommes et domesticques de sa maison ayent à se rendre incontinent prez sa personne, comme semblablement les hommes d'armes et archers des compaignyes de ses ordonnances à leurs enseignes ; et quand aux aultres gentilzhommes, vous les appellerez pour faire service soubz la charge du sieur de Sauzay, coullonel et cappitaine general du ban et arriere-ban de France, et soubz la vostre, au ban et arriere-ban, selon et ainsy qu'ilz y sont obligez pour la qualité de leurs fiez, sauf les chevaliers de l'ordre et ceulx quy ont porté tiltre honorable de cappitaine, que vous advertirez me venir trouver, pour faire actuel service à Sa Majesté, prez de moy ou aultres lieux quy leur sera par moy commandé ;.... vous donnerez aussy ordre de convocquer le ban et arriere-ban en vostre seneschaucée, selon et ainsy que vous verrez par les lettres que le Roy m'escript. » Rouen, 26 juin 1569. — Fol. 81. « Publication suivant les susdictes lettres. » 30 juin 1569. — Fol. 82. Lettres patentes de Charles IX à Antoine Jamard, portant que, « comme pour importance de laquelle sont à nostre service les ville et chasteau de Picquigny, et

mesmement ledict chasteau, pour estre assis sur ung passage de riviere et en lieu de difficile accez et assiette, nous ayons advisé commettre certain bon personnaige à nous seur et feable, pour s'employer à la garde, seureté, deffence et conservation d'icelluy soubz nostre obeissance », le commettant pour se « transporter audict chasteau, et là, avecques six soldartz et gens de guerre à pied que nous vous avons ordonnez, lesquelz vous meterez sus au plus tost, et des plus vaillantz et myeux aguerriz soldartz que vous pourez choisir et eslire, vous employer tant sy avant à la garde, seureté, deffence et conservation dudict chasteau soubz nostredict obeissance qui n'en advienne aucun inconvenient à nostre desservice, ainsy que nous en avons à vous fiance ; et pour ce que nous avons advisé estre bien raisonnable que l'entretienement de vous et desdicts six soldartz soyt prins sur les revenuz qui deppenderont dudict chasteau, terre et seigneurie, pour estre ladicte garde autant à la conservation d'iceulx que pour nostredict service ; à ces causes, vous commettons et ordonnons ladicte commission à present establie et à establir cy apres¹ au regime et gouvernement d'iceulx, qu'ilz aient à paier, acquicter à vous et ausdicts soldartz l'estat et entretienement que à vous et à eulx a esté par nous ordonné, assavoir à vous, à raison de trente l. t., et à chacun desdicts soldartz, à raison de sept l. t. par mois, doresnavant, par chacun mois, et tant et si longuement que vous et lesdictz soldartz serez audict chasteau pour nostredict service. » Saint-Maur, 1^{er} juin 1569. — Fol. 82 v°. Ordonnance de Charles de Hallewyn, marquis de Maignelay, seigneur de Piennes, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général en ses pays de Picardie, Boulonnois, Artois et pays de nouvelle conquête, sur les précédentes lettres patentes. Abbeville, 26 juin 1569. — Fol. 83. Mandement du seigneur de Piennes, lieutenant général, « pour obvier aux surprinses que l'on nous pourroit brasser et s'opposer aux forces quy nous menassent de jour à autre nous devoir tomber sur les brachs, il est besoing que ung chacun bon subject de sadicte Majesté monstre et declare l'affection qu'il aura à luy faire service, s'esvertue non seulement des biens, mais aussy de la vye, à se employer aux occasions quy s'en offriront ; nous, à ces causes, mandons et enjoignons tres expres-

¹Il doit y avoir quelque chose d'omis ou de mal lu sur l'original.

sément que tous gentilzhommes, manans et habitans tant des villes, bourgs, bourgades et villages, de soy tenir furny de pistoles, harquebouzes et aultres armes et chevaux, selon son pover et capacité, mandons à tous gouverneurs des villes de tenir la main à tel effect, et adfin d'avoir meilleur moien que une sy bonne execution se face et que ung chacun ne se puisse excuser de ce que dessus ny aller à la guerre conformément aux endroitz quy se presenteront en ce pays, ordonnons que lesdicts gouverneurs donneront la charge à quelques gentilzhommes les plus capables et suffisans qu'ilz congnoistront, asçavoir ung de commande et prendre garde sur les habitans de quatre ou cinq villages et ainsy des aultres de leursdicts gouvernemens, pour de main en main pouvoir mieux assembler les forces, les mener et conduire sans confusion partout où c'est que les occasions se presenteront pour le service de Sadicte Majesté en ceste province, et à faulte de ce faire, seront lesdicts gentilzhommes et tous aultres, sans en excepter ung seul, declarez attainctz et convaincz de desobeïssance à Sadicte Majesté, dont pour ceste cause escherra pugnition corporelle, car telle est la volonté et intention d'icelle Sa Majesté, et consequament la nostre. » Abbeville, 25 juin 1569. — Fol. 83 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens sur la convocation des chevaliers de l'ordre du Roi, gentilshommes de sa chambre et autres. Orléans, 19 juin 1569. — Fol. 84. Lettre du seigneur de Piennes aux lieutenant général et procureur du Roi au bailliage d'Amiens, leur marquant que « le Roy m'a mandé que je face demeurer tous les gentilzhommes qui restent par dechà, pour estre emploiez à son service, aux occasions quy se presenteront, comme vous savez qu'il est bien raisonnable que nous ayons des forces pour resister à la deschente des Anglois, sy elle se fait en ces quartiers », et leur envoyant une ordonnance qu'il a prise à ce sujet, pour la publier. Abbeville, 3 juillet 1569. — Fol. 84 v°. Provisions à Charles Roussel, d'un office de notaire royal à Oisemont, prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Roussel, résignataire. Paris, 26 juin 1569. Prestation de serment et réception dudit Jean Roussel. 8 juillet 1569. — Fol. 85. Lettres patentes de Charles IX à M^e Claude Barjot, sieur de Moussy, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, « par nous commis et envoyé en nostre pays et province de Picardye pour nostre service, à l'execution et observation de noz voulloir et intention », le commettant pour « vous transporter par tous les lieux et endroitz que besoin sera de nostredit pays et province de Picardye, Boullenois, Arthois et pays de nouvelle conquete, pour, appellé avec vous

nostre amé et feal M^c Nicolas le Beauclerc, aussy nostre conseiller et receveur general de noz finances estably à Amyens, avoir l'œil et tenir la main que nosdicts fermiers tant generaulx que particuliers soient maintenuz et gardez en la joissance de leurs fermes, et où ilz ne seroient de la qualité requise par nosdictz eedictz et arrestz de nostredicte court de Parlement, vous ayez à leur enjoindre de commettre dans brief et certain temps, personnes suffisantes et capables, fidelles et catholicques et de la qualité requise par nosdicts eedictz et arrestz, ou bien ceder leur bail à personnes de ladicte qualité. » Orléans, 27 juin 1569. — Fol. 85 v°. Ordonnance du seigneur de Piennes, lieutenant général, enjoignant à tous les gentilshommes, capitaines et autres gens de guerre convoqués par ordonnance royale du 26 mai 1569, « de ne partir ny sortir hors de ceste province, ains de nous venir trouver avec leurs esquipage d'armes et chevaux, pour estre par nous emploiez aux occasions quy se presenteront pour le service de sadicte Majesté en cestedicte province. » Abbeville, 27 juin 1569. — Fol. 87. Provisions à Adrien Caron d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Gilles de Laire, décédé. Paris, 17 mars 1569. Prestation de serment et réception dudit Caron. 20 juillet 1569. — Fol. 87 v°. Lettres patentes de Charles IX pour la cotisation des villes closes à la solde des gens de guerre. Orléans, 17 juillet 1569. — Fol. 88. « Estat des villes closes et gros bourgs du bailliage d'Amiens quy ont cy-devant païé la solde des cinquante mil hommes de pied et des sommes èsquelles le Roy les a taxez en la presente année de subvenir à l'urgente necessité de ses affaires », etc., dans lequel sont cotisés : « Ladicte ville d'Amyens, V^M l. t. ; Doullens, XXX l. ; Corbeye, LXXV l. ; Pincquigny, VI l. V s. t. ; Saint-Vallery, VII^{XX} X l. ; Saint-Ricquier, XXV l. ; Monstrœul, CXIII l. t. » Orléans, 16 juillet 1569. — Fol. 88 v°. Provisions à Sébastien Morel d'un office de notaire en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, à la résidence d'Oisemont, en remplacement de Philippe Santerre, résignataire. Paris, 13 juillet 1569. Prestation de serment et réception dudit Morel. 26 juillet 1569. — Fol. 89. Provisions à Jean Piéret de l'office de garde des sceaux aux sentences, jugements, expéditions et contrats de la prévôté de Vimeu établie à Oisemont, de nouvelle création par édit de 1568. Paris, 9 juillet 1569. Prestation de serment et réception dudit Piéret. 26 juillet 1569. — Fol. 90. Provisions à Adrien Pierret du même

office à la prévôté de Beauquesne, érigé par édit de 1568. Paris, 9 juillet 1569. Prestation de serment et réception dudit Pierret. 26 juillet 1569. — Fol. 90 v°. Provisions à Aubert Hobbe d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Christophe Pécoul, décédé. Saint-Maur, 1^{er} juin 1569. Prestation de serment et réception dudit Hobbe. 19 juillet 1569. — Fol. 91. Ordonnance du seigneur de Piennes, lieutenant général, sur la convocation des chevaliers et gentilshommes. Abbeville, juillet 1569. — Fol. 91. Lettres missives du Roi au seigneur de Piennes, lui mandant que, « puisque la royne d'Angleterre avance tant qu'elle fait ses preparatifz de faire la guerre, je ne puis croire autrement que ce ne soit à ce coup qu'elle vœille jouer son jeu à bon essient, et pour ce est-il besoing de se tenir soigneusement sur ses gardes » ; le priant de redoubler de vigilance et de faire entendre aux gouverneurs des places de son gouvernement « qu'ilz ne me sauroient faire plus de service que de se tenir sur leurs gardes, de fachon que tous inconveniens et surprinses se puissent eviter », lui marquant qu'il avait avisé que le meilleur était que les chevaliers et gentilshommes tenus au ban et arrière-ban dudit gouvernement demeurassent auprès de lui. Orléans, 30 juin 1569. — Fol. 92. Lettre du seigneur de Piennes aux lieutenant général, avocat et procureur du Roi au bailliage d'Amiens, sur le même objet. Abbeville, 8 juillet 1569. — Fol. 92. Lettre du sieur de Sauzay aux « officiers de la seneschaussée d'Amiens », leur envoyant des lettres du Roi concernant la convocation du ban et arrière-ban. Caen, 7 juillet 1569. — Fol. 92 v°. Ordonnance du bailliage d'Amiens enjoignant à tous les gentilshommes et autres sujets au ban et à l'arrière-ban, de se tenir prêts, conformément aux lettres suivantes. 14 juillet 1569. — Fol. 92 v°. Lettres closes de Charles IX concernant le ban et arrière ban. Orléans, 1^{er} juillet 1569. — Fol. 93. Lettres closes de Charles IX au bailli de Vermandois « ou son lieutenant à Amyens », lui prescrivant de faire publier une nouvelle ordonnance pour la convocation des gentilshommes de la maison du Roi et des archers de ses gardes, « d'autant que nous n'avons esté obeïz et serviz en cest endroit comme il appartient, ne s'estant presentez plusieurs desdicts gentilshommes et archers. » Orléans, 11 juillet 1569. — Fol. 93 v°. Lettres missives de Charles IX au sieur de Sauzay, chevalier de l'ordre du Roi, colonel des ban et arrière-ban de France, sur la convocation du ban et arrière-ban. Paris, 7 juin 1569.

I B 4. (Registre.) — In-fol., 95 feuillets, parchemin.

1567-1570. — Registre aux chartes. — « Registre aux chartes des eedictz, ordonnances, lettres patentes, provisions d'offices et aultres lettres touchans et concernans aulcunes particulieres affaires entre le Roy nostre sire, aultres potentatz, princes, seigneurs, pour le publicq et plusieurs particuliers, commençant au mois de juing mil V^e soixante-nœuf. » — Sur la feuille de garde :

« Enseigne nous, bon Dieu,
Que ton vouloir fassions
Tant qu'au celeste lieu
Ta face veoir puissions. Amen. »

— Fol. 1. Rôle des bailli, lieutenants, conseillers, gens du Roi, greffier et procureurs dudit bailliage. — Fol. 2. Déclaration de Charles IX « pour faire mettre les deniers proceddans de la vente des biens des rebelles au Roy ès mains des receveurs generaulx. » Saint-Maur, 25 mai 1569. — Fol. 2 v°. Arrêt du Parlement contenant déclaration et adjudication au profit du Roi des biens de ceux de la nouvelle opinion. 23 juin 1569. — Fol. 3. Arrêt du Parlement portant « que ceulx de la nouvelle opinion ne porront resigner leurs offices declarez vacans et impetrables. » 23 juin 1569. — Fol. 4. Lettres closes de Charles IX portant « assignation pour faire la monstre generale des catholicques au XV^e jour d'aoust 1569. » Orléans, 18 juillet 1569. — Fol. 5 v°. Lettres patentes de Charles IX portant pouvoir à Antoine Heu, sergent au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 4 août 1569. — Fol. 6. Lettres closes de Charles IX portant « advertisement du Roy estant au camp, à ce que ses bons subjectz les y voient trouver. » Amboise, 10 août 1569. — Fol. 6 v°. Rôle des sergents royaux des prévôtés ressortissant au bailliage d'Amiens, qui doivent comparoir à Amiens le jour de Sainte-Claire et assister le bailli à la procession commémorative de la réduction du duché de Normandie en l'obéissance du Roi. « Sur la remonstrance faite par Jehan Grandhomme, prévost de ladicte congregation (des sergents royaux), que Nicolas Cucu et aultres eulx disans sergens roiaux, estans de la pretendue religion refformée ou nouvelle opinion, en ceste qualité defferez en la court de Parlement, portent ordinairement espée par les rues et exercent leur estatz et office de sergent, avec intelligence qu'ilz ont à aultres sergens roiaux, combien qu'ilz soient privez de leurs estatz, oÿ sur ce les gens du Roy, il est ordonné que injonctions seront faites

audict Cucu et aultres defferez, de plus faire tel exercice, mesme de poser et mettre bas les armes, sur les peines en telz cas introduictes. » 22 août 1569, « pardevant C. Barjot, sieur de Moussy, conseiller et maistre des requestes, etc., commissaire de la Majesté du Roy au pays et province de Picardye. » — Fol. 7. v^o Lettres closes de Charles IX, portant « que tous chevaliers de l'ordre du Roy eussent à aller trouver Monseigneur son frere au camp, le premier de septembre 1569. » Amboise, 14 août 1569. — Fol. 8. Arrêt du Parlement « contre les officiers du Roy estans de la nouvelle opinion. » 5 février 1569. — Fol. 8 v^o. Lettres patentes de Charles IX « pour la vente de III^m l. de rente sur le domaine du Roy, au denier XII, à rachapt perpetuel. » Amboise, 14 août 1569. — Fol. 9 v^o. Lettres closes de Charles IX au sieur de Chaulnes, conseiller du Roi et capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, à M^{es} Claude Barjot, sieur de Moussy, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et Vincent le Roy, lieutenant général à Amiens, sur le même objet. Amboise, 15 août 1569. — Fol. 9 v^o. Relief par Nicolas Le Clerc, laboureur, et Marguerite Le Sergent, sa femme, d'un fief de 11 journaux de terre au terroir de la Houssoie, naguère acquis par défunt Adrien Gorin du prieur de Vaigny (?), tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échu à ladite Marguerite par le décès dudit Adrien Gorin, son père. 24 août 1569. — Fol. 10. Provisions à M^e Hugues Le Mangnier, licencié ès lois, avocat postulant depuis 25 ans au bailliage et présidial d'Amiens, de l'état et office de prévôt de Vimeu, en remplacement de M^e Jacques Fuzelier, ledit office vacant par la privation dudit Fuzelier par arrêt du Parlement, pour être de la nouvelle opinion et n'avoir satisfait aux édits. Paris, 16 août 1569. Prestation de serment et réception dudit Le Mangnier. 13 septembre 1569. — Fol. 10 v^o. Saisine à Jacques Le Roy, notaire royal au comté et sénéchaussée de Ponthieu, à Abbeville, de la terre et seigneurie de Saint-Lau, sise au bailliage d'Amiens, prévôté de Doullens, consistant en trois fiefs, l'un tenu du Roi à cause de son château de Doullens, un autre tenu du seigneur de Tenailles à cause de sa terre de Maisons, et le troisième du sieur de Rambures. 10 mars 1569. — Fol. 11. Provisions à Louis Pécol, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Michel des Alleux, résignataire. Paris, 19 juillet 1569. Prestation de serment et réception dudit Pécol. 9 août 1569. — Fol. 11. Admission d'Adrien Pezé à la charge de procureur au bailliage d'Amiens de M^e Pierre Rogeau, son beau-père, démissionnaire

en sa faveur, sur la remontrance dudit Adrien Pezé, qu'il est fils de feu M^e Jacques Pezé, en son vivant avocat au bailliage d'Amiens, et gendre dudit Pierre Rogeau, « et que, dès sa jeunesse il a esté nourry en l'exercice de la pratique » audit siège. Paris, 31 août 1569. Prestation de serment et réception dudit Pezé. 14 septembre 1569. — Fol. 12. Lettre du seigneur de Piennes au bailli d'Amiens, à l'effet de publier l'ordonnance qui suit. Maignelay, 10 septembre 1569. — Fol. 12 v^o. Ordonnance du seigneur de Piennes, lieutenant général en Picardie, en l'absence du duc de Longueville, « contre les huguenotz perturbateurs du repoz publicq et tenans les champs », le Roi étant averti « qu'en ce gouvernement et ès environs d'icelluy, il se faict de sourdes brigues et menées, avec nocturnes assemblées, visitation et voisinances par aulcuns de la nouvelle religion quy y sont, lesquelles ne pœuvent rien signifier de bon ny amener qu'un effroy et trouble au repos commun des aultres bons et fidelles subjectz de Sadicte Majesté, quy aussy sont journellement tirannizez, rançonnez et molestez par aultres gens tant de pied que de cheval, tenans les champs par troupes en cedit pais, sans adveu ny cappitaine. » Maignelay, 11 septembre 1569. — Fol. 14. Lettres closes de Charles IX « pour la convocation seconde du ban et arriere-ban. » Orléans, 23 juillet 1569. — Fol. 14 v^o. « Publication suivant lesdictes lettres. » 5 septembre 1569. — Fol. 13. Relief par « hault et puissant sieur sire Jehan de Rambures, seigneur de Hornoy, Cabotieres et Dampierre en Bray, capitaine de cent chevaulx légers », de la seigneurie et châteltenie dudit Hornoy, tenue du Roi en partie, appartenant audit sieur de Rambures par partage par lui fait avec « hault et puissant seigneur messire Phlippines de Rambures, seigneur dudit Rambures, chevalier de l'ordre du Roi », frère aîné dudit Jean. 23 septembre 1569. — Fol. 15 v^o. « Assignation pour se presenter à l'arriere-ban. » Publiée le 1^{er} octobre 1569. — Fol. 16. Provisions à Jean Meignen, d'un office de sergent royal au bailliage et siège présidial d'Amiens ès mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Pierre Boullenger, ledit office vacant par la privation qui en a été faite sur lui, comme étant de la nouvelle opinion et n'ayant pas satisfait aux édits. Paris, 9 août 1569. Prestation de serment et réception dudit Meignen. 22 septembre 1569. — Fol. 17. Provisions à Louis du Mesge, d'un office de sergent royal en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Martin de Camont, résignataire. Paris, 16 août 1569.

Prestation de serment et réception dudit du Mesge. 4 octobre 1569. — Fol. 17 v°. Saisine à Louis Asselin, laboureur à la cense de Renansart, du fief Grébert à Bouquemaison, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, par lui acquis d'Antoine d'Estrées, écuyer, seigneur du Souich. Amiens, 10 octobre 1569. — Fol. 17 v°. Provisions à Denis Preel, d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, résidence du bourg d'Ault, en remplacement de Martin de Ponthieu, décédé. Paris, 2 septembre 1569. Prestation de serment et réception dudit Preel. 12 octobre 1569. — Fol. 18 v°. Provisions à M^e Michel Cochepin, greffier du bailliage d'Amiens, d'un office de notaire royal à Amiens, en remplacement de Nicolas de Lessau, décédé. Paris, 8 août 1569. Prestation de serment et réception dudit Cochepin. 22 septembre 1569. — Fol. 18 v°. Sur la requête « dame Sabine Palatine, veuve de feu Lamoral, seigneur d'Aiguemont », tant en son nom que comme ayant la garde noble de leurs enfants, portant « qu'elle avoit obtenu lettres patentes du Roy nostre sire, par lesquelles Sa Majesté, assçavoir par les premieres declaire que le feu sieur comte d'Aiguemont ne luy avoit oncques fait ne procuré chose prejudiciable à son service, et par consequent que ses biens n'estoient subjectz à confiscation, ains vouloit que la pleine et entiere joïssance en demeure à ladicte vefve et à sesdicts enffans, et que eussions à lever et oster la saisye et mainmise faite sur iceulx, en contraignant les commissaires establiz au gouvernement des fruitz et revenus d'iceulx biens, à eulx desister et deppartir de leursdictes administrations et d'icelle rendre bon compte ;..... par les secondes nous estoit mandé, pour toute finale jussion, procedder à l'execution, veriffication et intherinement desdictes premieres lettres patentes ; et par les dernieres, ladicte Majesté nous mandoit d'abondant et de rechef », etc., entérinement desdites lettres et relief par ladite dame, en qualité de mère et tutrice et ayant la garde noble de Philippe d'Aiguemont, fils aîné et héritier dudit comte, des fiefs et seigneuries de Courchelles et Frohen, tenus du Roi à cause de son château de Doullens. 3 octobre 1569. — Fol. 20. Ordonnance du bailli d'Amiens sur la prorogation de l'arrière-ban au 15 novembre 1569, s. d. — Fol. 20 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, l'informant qu'il a reculé au 15 novembre 1569 la convocation de l'arrière-ban. Plessis-lès-Tours, 5 octobre 1569. — Fol. 21. Ordonnance du bailli d'Amiens « pour oster les armes et chevaulx de service à ceulx de la nouvelle oppinion. » Publié le 21 octobre 1569. — Fol. 21 v°. Provisions à Pierre Daige d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, en remplacement de

Simon Lenglacié, ledit office vacant par la privation qui en a été faite sur ledit Lenglacié, pour être de la nouvelle opinion et n'avoir pas satisfait aux édits. Paris, 26 septembre 1569. Prestation de serment et réception dudit Daige. 25 octobre 1569. — Fol. 22. Lettres closes de Charles IX à M^e Claude Barjot, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, à Olivier Lefèvre, trésorier de France et général des finances établi à Amiens, et à Nicolas de Beauclerc, receveur général des finances, portant « declaration du Roi de payer le quint denier pour l'arriere-ban. » Plessis-lès-Tours, 8 octobre 1569. — Fol. 23. Lettres patentes de Charles IX au bailli d'Amiens, sur ce que « nostre bien amé Jehan Vacquette, filz de M^e Jacques Vacquette, premier et plus ancien conseiller et magistrat audict bailliage et siege presidial, nous a fait entendre que, dès son jeune eage, aprez avoir estudié aux bonnes lettres, il s'est adonné à la praticque, qu'il a suyvy par l'espace de douze ans et plus, tant soubz la conduite de feu M^e Guy Bauduin, son ayœul, que de M^e Jacques Bauduin, son oncle, procureurs anciens audict siege, tellement que, y ayant employé toute sa jeunesse, s'est présenté pour estre examiné sur le fait de la praticque, pour estre receu en l'estat de procureur audict bailliage et siege presidial d'Amyens, duquel, aprez le avoir examiné, l'avez trouvé cappable et suffisant, touteffois vous le auriez reffusé de le y recevoir et admettre, à cause des prohibitions et deffences portées tant par nos edictz que lettres données en consequence d'iceulx, de ne recevoir nouveaux procureurs », levant au profit dudit Jean Vacquette lesdites prohibitions et le pourvoyant d'un office de procureur, en remplacement de M^e Jean Bauduin, son cousin, résignataire. Paris, 6 août 1569. Prestation de serment et réception dudit Jean Vacquette. 8 novembre 1569. — Fol. 24. Provisions à Antoine Buée d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, en remplacement de Philippe Routier, ledit office vacant par la privation qui en a été faite sur ledit Routier pour être de la nouvelle opinion et n'avoir satisfait aux édits. Paris, 23 octobre 1569. Prestation de serment et réception dudit Buée. 8 novembre 1569. — Fol. 24 v°. Rétablissement de Guy Courtois et de Louis Dupuis dans leurs charges de procureurs. Paris, 6 juillet 1569. Réception desdits Courtois et Dupuis. 8 novembre 1569. — Fol. 25 v°. « Publication de l'assignation de l'arriere-ban. » 16 novembre 1569. — Fol. 26. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui mandant

de faire au plus tôt la montre du ban et arrière-ban. Camp de Lurot, 12 novembre 1569. — Fol. 26. Ordonnance du bailli d'Amiens sur le même objet. Publiée le 28 novembre 1569. — Fol. 26 v°. Provisions à François Carpentier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Lenglacé, ledit office vacant par la privation qui en a été faite sur ledit Lenglacé, pour être de la nouvelle opinion et n'avoir pas satisfait aux édits. Paris, 8 novembre 1569. — Fol. 27. Lettres closes de Charles IX à M^e Olivier le Fèvre, trésorier de France et général des finances en Picardie, lui envoyant les lettres patentes qui suivent. Marmoutiers, 14 septembre 1569. — Fol. 27. Lettres patentes de Charles IX à M^e Olivier Le Fèvre, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances en la charge de Picardie établi à Amiens, le commettant avec « le sieur conte de Chaulne, chevalier de nostre ordre et conseiller en nostre conseil privé, M^e Claude Barjot, nostre conseiller et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, et M^e Vincent Le Roy, aussy nostre conseiller et lieutenant general au bailliage d'Amiens », à l'effet de procéder « à la vente et alienation de nostre domaine jusques à soixante mil l. de rente à faculté de rachat perpétuel », dans la généralité d'Amiens. Marmoutiers, 13 septembre 1569. — Fol. 28. Pouvoir à Jean Piéret, sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 9 novembre 1569. — Fol. 28 v°. « Lettres de Monsieur le procureur général (G. Bourdin), pour envoyer à Paris les condempnez aux gallaires. » Paris, 15 décembre 1569. — Fol. 29. Nomination par « Anthoine Duprat, seigneur de Nantoillet, de Precy, de Rozoy et de Formeries, baron de Thiert, de Thoury et de Vitraulx, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller et chambellan de Sa Majesté, prevost de Paris », de M^e François de Lannoy en l'office de « nostre bailly en nostre terre et seigneurie de Fromeries », en remplacement de M^e Ambroise Groult, décédé. Paris, 30 décembre 1569. Prestation de serment et réception dudit de Lannoy. 10 janvier 1570. — Fol. 29 v°. « Déclaration du Roy pour l'arriere-ban, de paier le quint denier et cottiser les de la nouvelle pretendue relligion. » Plessis-lès-Tours, 8 octobre 1569. — Fol. 30. « Advis du conseil du Roy estably à Paris pres Monseigneur le duc, sur ce qu'a esté proposé par le seigneur de Moussy, M^e Claude Barjot, conseiller maistre des requestes ordinaires de son hostel, commis et deputté par Sa Majesté au païs de Picardye, et ce, soubz le bon plaisir du Roy », sur la jouissance par le Roi du revenu des rebelles, etc. — Fol. 31. Lettres patentes de Charles IX « pour l'envoy desdictes responses. »

Camp de Tonnay-Boutonne, 24 novembre 1569. — Fol. 31 v°. Lettres patentes de Charles IX commettant le cardinal de Bourbon au gouvernement des biens du feu prince de Condé. Niort, 21 octobre 1569. — Fol. 32 v°. Lettres patentes de Charles IX sur le même objet. Coullonges-les-Royaulx, 1^{er} janvier 1570. — Fol. 34. Requête d'« illustrissime et reverendissime cardinal de Bourbon », à « Monsieur Barjot, maistre des requestes ordinaires de la maison du Roy et commis par Sa Majesté ès provinces de Picardie, Boullenois et Arthois », à l'effet de faire lire les deux précédentes lettres patentes au greffe du bailliage d'Amiens et dans ceux dépendant de sa charge qu'il appartiendra, et de contraindre tous les receveurs et commissaires qui ont touché ou administré les biens du feu prince de Condé, d'en rendre compte. 1^{er} février 1570. — Fol. 34 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le sieur Barjot. Amiens, 1^{er} février 1570. — Fol. 35. Commission par le bailli d'Amiens à Antoine le Sieurre pour recevoir les deniers du ban et arrière-ban de l'an 1569. 13 novembre 1569. — Fol. 35 v°. Provisions à Joachim de Hodencq, d'un office de notaire au lieu et village de Poix, prévôté de Beauvoisis, en remplacement d'Antoine de Hodencq, décédé. Paris, 3 février 1570. Prestation de serment et réception dudit Joachim de Hodencq. 14 février 1570. — Fol. 36. Lettres patentes de Charles IX octroyant bénéfice d'inventaire à Nicolas Ponnée et à Pierre de Collemont, marchands et bourgeois d'Amiens, tuteurs et curateurs de Pierre et Jacques, enfants mineurs de défunts Pierre Matissart et demoiselle Marguerite Cavillon. Paris, 14 décembre 1569. — Fol. 37. Ordonnance du bailli d'Amiens sur le même objet. Amiens, 24 décembre 1569. — Fol. 37 v°. Ordonnance du seigneur de Piennes, chevalier de l'ordre du Roi, lieutenant général en Picardie en l'absence du duc de Longueville, « ayant entendu, soubz pretexte de la liberté par nous donnée aux habitans des villes, bourgs, bourgades et villaiges de s'armer et tenir en bon esquipage de guerre, pour contrevénir aux inconveniens et tumultes quy se fussent peu mouvoir en ce gouvernement, il y a une infinité de personnes de mauvaise volluntez quy, abusans de ladicte liberté, commettent infiniz murtres, volleries, pilleries et ranchonnement », et, « ayant aussy receu ung mandement de Leurs Majestez, par lequel ilz nous font entendre que y a des marchans de cedict pays de Normandye quy font traficqz de blez et en chargent de bien grandes quantitez

en plusieurs vaisseaux qu'ilz font semblant de mener en Bretagne ou Guienne, se font prendre à leur essient par ceulx de la Religion, ou bien se vont rendre à leur portz », portant « deffences de porter armes en troupes » et « de transporter ne charger aulcuns desdicts blez en iceux vaisseaux, sans avoir permission de sadicte Majesté, de Mgr. de Longueville ou de nous, sur peine de confiscation desdicts bledz, vaisseaux et aultres marchandises quy se trouverront dedens, et d'amende arbitraire. » Maignelay, février 1570. — Fol. 38. Lettre du seigneur de Piennes à « Mons. mon compaignon, Mons. de Bovelles, bailly d'Amiens », le priant de faire publier la précédente ordonnance qu'il a faite « pour ce que j'ay entendu que aulcuns des sujetz et habitans de ce pays abbuzent de la liberté que je leur ay donnée de prendre les armes, s'amassent en troupes, font plusieurs volleryes et pilleries et ranchonnemens, disant que ce sont compaignyes quy ont estez cassées, qui viennent du camp... Vostre humble compaignon et entierement parfaict amys, de Piennes. » Maignelay, 4 février 1570. — Fol. 38 v°. Ordre du Roi « pour le rafreschissement des compaignies parties du camp. » Camp de Coullonges, 31 décembre 1569. — Fol. 39. Lettres closes de Charles IX, « pour la publication des susdictes lettres. » Camp de Coullonges, 31 décembre 1569. — Fol. 39. Ordonnance du bailli d'Amiens, « pour paier les deniers de l'arriere-ban ès mains de Anthoine Le Sieure, receveur. » Publiée le 13 février 1570. — Fol. 39 v°. Bulle de saint Pie V portant provision à Julien Foucault, prêtre du diocèse du Mons, de l'abbaye de Saint-Acheul vacante par le décès de François de Fontaine. Vatican, veille des ides de novembre (12 novembre) 1568. Latin. — Fol. 41. Lettres patentes de Charles IX autorisant ledit Foucault à mettre ladite bulle à exécution. Paris, 2 janvier 1570. — Fol. 41 v°. Arrêt du Parlement de « renvoy en ce siege de Guillaume Groul, appellant, contre damoiselle Anthoinette et Anne de Bethencourt. » 13 août 1569. — Fol. 42. « Pour les contribuables à l'arriere-ban et sallaire du greffier. » 16 novembre 1569. — Fol. 42 v°. Provisions à Adrien Cœullet d'un office de notaire royal à Formeries, prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de François de Lannoy, décédé. Paris, 2 mars 1570. Prestation de serment et réception dudit Cœullet. 16 mars 1570. — Fol. 43. Pouvoir donné à Guillaume Pillart, sergent royal au magasin à sel d'Amiens, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 28 décembre 1569. — Fol. 43. « Declaration du Roy pour les sergens royaulx executans par toute la France. » Paris, 10 janvier 1570. — Fol. 44.

Mandement de Charles IX au bailli d'Amiens « de recevoir Guillaume Pollart suyvant ladicte declaration. » Paris, 11 mars 1569. — Fol. 44. Saisine comme par main souveraine à M^e François Martineau, avocat en la cour de Parlement, d'un fief et noble tènement « scitué au village et terroir de Saint-Saoufliu, tenu en plein hommage de Anthoine de Gourlay, seigneur de Jumelles », donné en mariage à damoiselle Anne de Conty, sa femme. 24 mars 1570. — Fol. 45. Lettres patentes de Charles IX portant « benefice d'inventaire pour damoiselle François de la Mothe, vefve du sieur de Montigny,... sœur de deffunct Charles de la Mothe, en son vivant escuier. » Paris, 10 mars 1570. — Fol. 45 v°. Lettres patentes de Charles IX, « pour la levée des deniers pour la solde de L^M hommes de pied. » Angers, 6 mars 1570. — Fol. 46. Relief par « Messire Pierre de Roncherolles, chevalier de l'ordre du Roy nostre sire, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur baron de Hucqueville, Marigny et Bouchevillier », de la terre et seigneurie de la Ferté lès Saint-Riquier, tenue en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens à lui échue par le décès de « messire Phlippines de Roncherolles, son pere, en son vivant aussy chevalier de l'ordre, seigneur baron dudit Huqueville et la Fresté lez Saint-Ricquier. » Amiens, 15 avril 1570. — Fol. 47. Provisions à Charles Dablain, d'un office de notaire royal en la prévôté de Doullens, en remplacement de Jean Segain, ledit office vacant par la privation qui en a été faite sur ledit Segain pour être de la nouvelle opinion et n'avoir satisfait aux édits. Paris, 11 avril 1570. Prestation de serment et réception dudit Dablain. 18 avril 1570. — Fol. 47 v°. Mandement de Charles IX au bailli d'Amiens « pour proceder à la declaration du crime de rebellion et felonnie contre les officiers et aultres portans les armes contre le Roy. » Angers, 6 mars 1570. — Fol. 47 v°. Lettres patentes de Charles IX, « pour la vente des maisons et heritaiges roturiers desdicts rebelles portans les armes. » Durtal, 17 mars 1570. — Fol. 48 v°. Mandement de Charles IX « à noz amez et feaulx conseilliers M^e Claude Barjot, seigneur de Moussy et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel,... Olivier Le Fevre, seigneur d'Ormesson, tresorier de France,... Vincent Le Roy, lieutenant general en nostre bailliage d'Amiens, et Nicolas Le Beauclerc, receveur general de nos finances y estably... pour contraindre à achepter du domaine du Roy pour III^M l. de rente. » Angers, 28 février 1570. — Fol. 48 v°. Lettres patentes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour la vente des

biens des rebelles. » Durtal, 17 mars 1570. — Fol. 49. Lettres patentes de Charles IX à M^e Claude Barjot, Olivier le Fèvre, seigneur d'Ormesson, et Nicolas de Beauclerc, « pour drescher procez-verbal pour la tax de L^M l. d'emprunt. » Angers, 28 février 1570. — Fol. 49 v^o. Lettres patentes de Charles IX « pour l'arriere-bain. » Angers, 28 février 1570. — Fol. 51. Lettres patentes de Charles IX « pour la vente des bois de ceulx de la nouvelle oppinion. » Angers, 25 février 1570. — Fol. 51 v^o. Lettre des « commissaires deputez par le Roy pour l'emprunt de cinquante mil l. que Sa Majesté entend et veult lever sur ceulx de la nouvelle oppinion au païs, province et generalité de Picardie », au bailli d'Amiens, au sujet dudit emprunt. Amiens, 1^{er} mai 1570. — Fol. 52. Provisions à Barnabé Bidaire, d'un office de notaire royal en la prévôté de Doullens, en remplacement de François Buteux, ledit office vacant par la privation qui en a été faite sur ledit Buteux pour être de la nouvelle opinion et n'avoir pas satisfait aux édits. Paris, 28 avril 1570. Prestation de serment et réception dudit Bidaire. 10 mai 1570. — Fol. 52 v^o. Provisions à Antoine de Hérisart, d'un office de sergent royal en la prévôté de Doullens, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean de Hérisart, décédé. Paris, 3 avril 1570. Prestation de serment et réception dudit Antoine de Hérisart. 11 mai 1570. — Fol. 52 v^o. Ordonnance du seigneur de Piennes, lieutenant général en Picardie, en l'absence du duc de Longueville, « estant assez notoire et manifeste à ung chacun que, combien que nous soyons en esperance que Dieu nous gratiffira d'une bonne paix, à la fin du pourparlé quy s'en fait presentement, neantmoins ceulx de la religion ne cessent aucunement leurs voyes d'hostilité acoustumées en telles guerres, tachant par toutes pars de surprendre les places fortes de Sa Majesté, pour rendre leurs affaires et les conditions au traicté de ladite paix tant plus à leur advantaige, ce que, de nostre part, nous ne voulons qu'ilz gagnent en ceste province, ny qu'aussy peu les estrangers, s'ilz le vœullent entreprendre, y executent aucune surprise, ains y obvier par tous les moiens que pourrons adviser et congnoistre y estre necessaires », prescrivant de « faire tenir la gendarmerie preste contre ceulx de la nouvelle oppinion ». Château de Maignelay, 7 mai 1570. — Fol. 53. Provisions à Michel de Bonnaire d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pierre Machue, résignataire. Paris, 16 mai 1570. Prestation de serment et réception dudit Bonnaire. 2 juin 1570. — Fol. 53 v^o. Nomination par « François de Bilques, seigneur de Bovelles, Vilques, Wauchelles

et Viefviller, chevalier de l'ordre du Roy, conseiller de Sa Majesté et son bailli d'Amiens », de Guy d'Ignaucourt, en l'état et office d'archer sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Vatier, décédé. 31 mai 1570. — Fol. 54. Mandement par Olivier Le Fèvre, trésorier de France et général des finances en Picardie, au receveur général des finances de Picardie établi à Amiens, « pour estre païé par ledit d'Ignaucourt de ses gaiges. » Paris, 6 juin 1570. — Fol. 54 v^o. Lettres patentes de Charles IX donnant pouvoir à Marin Pollart, sergent royal au magasin à sel d'Amiens d'exploiter par tout le royaume. Paris, 17 juin 1570. — Fol. 54 v^o. Relief par Jean Finet, demeurant à Hornoy, de six mines de blé et six d'avoine, mesure de Poix, tenues en fief du Roi, par lui acquises de M. Pierre Mourin, curé de Saint-Martin lès Montdidier. 26¹ 1570. — Fol. 55. Lettres patentes de Charles IX « pour l'alienation de III^M l. de rente sur la recepte générale du Roy. » Châteaubriant, 20 avril 1570. — Fol. 56 v^o. Lettres patentes de Charles IX accordant bénéfice d'inventaire à Robert Petit, mari et bail d'Antoinette de Haies et consorts, héritiers de défunt Adrien de Haie. Paris, 14 juin 1570. — Fol. 57. Sentence du bailli d'Amiens sur le même objet. Amiens, 1^{er} juillet 1570. — Fol. 58. Lettres de notaire apostolique à Amiens, à Jean Picart. Amiens, 10 juin 1570. Latin. — Fol. 58 v^o. Provisions à M^e Jean Piéret de l'office de garde des sceaux aux contrats, sentences, jugements, commissions et autres expéditions de justice de la prévôté de Doullens, bailliage d'Amiens, élection et greneterie de Doullens, de nouvelle création. Paris, 28 janvier 1570. Prestation de serment et réception dudit Piéret. 21 juillet 1570. — Fol. 59 v^o. Pouvoir donné par le bailli d'Amiens à Jean Le Brun, sergent à masse en la mairie, prévôté et échevinage d'Amiens, de faire tous exploits comme sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de ladite prévôté. 11 juillet 1570. — Fol. 59 v^o. Lettres patentes de Charles IX interdisant le cours des dalles de Bourgogne et des Philippe dalles forgées en Flandre. Gaillon, 4 juillet 1570. — Fol. 60 v^o. Arrêt de la Cour des Monnaies sur le même objet. 8 juillet 1570. — Fol. 61 v^o. Arrêt de la Cour des aides « pour l'aliénation de cent mil l. de rente du domaine du Roy, avec ung deppar-

¹ Le nom du mois coupé avec une partie de la pièce et de la suivante.

tement. » 14 juin 1570. — Fol. 63. « Déclaration du Roy sur l'aliénation de IIII^M l. de rente de son domaine. » Saint-Germain, 20 juillet 1570. — Fol. 64. Ordonnance du bailli d'Amiens « à tous les curez et vicaires des cures et églises paroissiales des villes, bourgs et villages..... de apporter, suyvant l'ordonnance royal, en dedens la quinzaine..... au greffe de cedit bailliage les registres des baptesmes faictz en leurs églises depuis le dernier registre qu'ilz ont apporté et envoyé audit greffe. » Amiens, 5 juillet 1570. — Fol. 64 v°. « Règlement ordonné par nous, Olivier Le Fevre, conseiller du Roy, tresorier de France et general de ses finances en la province de Picardye, en faisant la visitation et chevauchée de nostre charge en la presente année mil V^C soixante et dix, pour estre observé à l'advenir tant par les juges ordinaires, les esleuz, que aultres officiers de ladite generalité,... pour le faict des finances et amendes à adjuger. » Amiens, 24 juillet 1570. — Fol. 65. Provisions à Jean Le Flan, d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Wares, décédé. Gaillon, 8 juillet 1570. Prestation de serment et réception dudit Le Flan. 8 août 1570. — Fol. 65. Rôle des sergents royaux des prévôtés ressortissant au bailliage d'Amiens, qui doivent accompagner le bailli le jour de la Sainte-Claire à la procession commémorative de la réduction de la Normandie. 12 août 1570. — Fol. 67 v°. Provisions à Jacques Rouvet, écuyer, de l'office de prévôt des maréchaux de France en la province et gouvernement de Picardie, en remplacement de Dreux de Beaufort, écuyer, seigneur de Montblain, résignataire. Paris, 10 juin 1569. — Fol. 68. Saisine dudit état par les maréchaux de France audit Rouvet. Paris, 8 juillet 1590. — Fol. 68. Sentence du bailliage d'Amiens sur ledit objet. 18 août 1570. — Fol. 69. Sur la requête « de Magdaleine le Sen, vefve de feu Jehan Guenard, sergent royal au bailliage d'Amiens, prevosté de Beauvoisis,.... en commiseration d'elle et de quatre petitz enffans dont elle est demeurée chargée par le deces dudit deffunct son mary, qui fut meurtry et inhumainement tué le dix-septiesme jour de juillet dernier, voulant faire ung exploict de justice au lieu et villaige de Fieffe, à la personne de Aledricq Lamanie, fermier de la commanderye dudit lieu de Fieffe », provisions à François de Saint-Fuscien dudit office de sergent royal. Paris, 17 août 1570. Prestation de serment et réception dudit de Saint-Fuscien. 28 août 1570. — Fol. 69 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, pour la publication de l'édit suivant. Saint-Germain, 14 août 1570. — Fol. 70. « Edict de la paciffication des troubles. » Saint-Germain, août 1570. —

Fol. 69 v°. Lettres patentes de Charles IX faisant « deffences de faire levées de deniers extraordinaires sans permission du Roy. » Paris, 25 août 1570. — Fol. 70. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant les précédentes lettres patentes. Paris, 28 août 1570. — Fol. 76 v°. Ordonnance du bailli d'Amiens sur le même objet. Publiée avec les deux pièces précédentes le 6 septembre 1570. — Fol. 77. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens lui envoyant l'ordonnance qui suit. Paris, 2 septembre 1570. — Fol. 77. « Ordonnance pour les escus soleil à LIII s., pistolletz à LII s. » Paris, 30 août 1570. — Fol. 77 v°. « Sur la remonstrance et requeste de M^e Jehan le Quiou, advocat du Roy, il est enjoinct à Simon Dupuis, sergent royal, de ne laisser entrer à l'advenir en la chambre du conseil ny au parquet de l'auditoire, les plaiz tenans, aulcunes personnes que ce soit ayant espées ou dagues, et ce à peine de suspension de son office de sergent roial. » 18 septembre 1570. — Fol. 77 v°. Édit de Charles IX créant en titre d'office formé des gardes des sceaux royaux dans toutes les cours, ressorts et juridictions y énumérées. Paris, juin 1568. — Fol. 82. Commission à M. Jean du Vair, conseiller du Roi et procureur général en la Cour des Aides, Antoine Matharel, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaires de la reine mère et Paul Spifaine, secrétaire ordinaire de ladite reine mère, à l'effet de recevoir les enchères desdits offices. Paris, 24 septembre 1570. — Fol. 83. Provisions à Louis du Bus de l'office de garde des sceaux du bailliage et présidial d'Amiens, de la prévôté d'Amiens, des élus, juges consuls et grenier à sel dudit lieu, en remplacement d'Alexandre Popel, résignataire. Paris, 1^{er} septembre 1570. Prestation de serment et réception dudit du Bus. Amiens, 20 septembre 1570. — Fol. 84. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour ce que nous desirons à la venue par deçà de la Royne, nostre tres chere et tres amée future compaigne et espouse, estre honnorablement accompagnez et principalement des deux cens gentilzhommes de nostre maison estans soubz la charge du duc de Rouannois et seigneur de Lanssac », lui mandant de faire publier « que tous lesdits gentilshommes de nostre maison demeurans en vostre ressort et jurisdiction ayent à nous venir trouver et eulx rendre en nostre ville de Soissons dans le quinziesme d'octobre prochain, au plus honeste et meilleur equipage qu'ilz pourront, ayans avec eulx leurs armes et grandz chevaulx, et ce pour nous accompagner

et servir tant nous que la Royne nostredicte future compaigne et espouse, à nostre entrée en ceste nostre cappitalle ville de Paris ; et à leur arrivée devers nous, ilz trouveront que, suyvant nostre commandement et ordonnance, lesdicts sieurs de Rouannoys et de Lansac, leurs cappitaines, auront fait pourveoir aux saies et capparassons que nous voulions et entendons qu'ilz portent à nostredicte entrée. Sy n'y vœulliez faire faulte, surtout craignez nous desobeïr et deplaire. » Monceaux, 3 septembre 1570. — Fol. 84. Provisions à Jean Imbert d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Doullens, en remplacement de Pierre Cuel, décédé. Paris, 25 septembre 1570. — Fol. 84 v°. Lettres patentes de Charles IX portant pouvoir audit Jean Imbert d'exploiter dans tout le royaume. Paris, 30 septembre 1570. Prestation de serment et réception dudit Imbert. 10 octobre 1570. — Fol. 85 v°. Provisions à Thomas Routier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté du Vimeu, en remplacement de Louis du Bus, résignataire. Paris, 5 septembre 1570. Prestation de serment et réception dudit Routier. 10 octobre 1570. — Fol. 86. Lettre du seigneur de Piennes aux lieutenant, avocat et procureur du Roi au bailliage d'Amiens, en conformité des lettres suivantes, les priant de recevoir le sieur de Taigny en l'état de bailli d'Amiens dont il avait été privé, auquel il a été réintégré en vertu de l'édit de pacification. Maignelay, 10 octobre 1570. — Fol. 86. Lettres missives du Roi au seigneur de Piennes. « Vous sçavez les occasions pour lesquelles le sieur de Taigny, bailli d'Amyens, a esté cy-devant privé de l'exercice de son estat ; et pour ce que telles occasions cessent à présent, et qu'il est ordonné par l'edict de paciffication cy-devant fait et publié,... je vous prie à ceste cause, Mons. de Piennes, que icelluy bailly vous remettez en possession et saisine dudit office, donnant ordre qu'il rentre en l'exercice d'icelluy et ait pareilz honneurs, auctoritez et preeminences qu'il avoit auparavant sa privation. » Paris, 8 octobre 1570. — Fol. 86. Remise par Vincent le Roy, licencié ès lois, seigneur d'Argillières et Foucquecourt, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidial d'Amiens, « du sieur de Taisnil, en son estat de bailly d'Amyens », présents M^c Charles Picquet, lieutenant particulier, Nicolas Judas, Jean Cousin, Firmin Picquet, Simon Le Mattre, Bon du Feu, Jacque Picard, Nicolas Prévost et François de Saisseval, conseillers audit bailliage. Amiens, 12 octobre 1570. — Fol. 87. Provisions à Michel Le Bailly d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, en remplacement de Pierre Daige, résignataire. Paris, 17 août 1570.

Prestation de serment et réception dudit Le Bailly. 24 octobre 1570. — Fol. 87 v°. Lettres patentes de Charles IX, sur ce que « recherchant d'entendre les causes des mauvais debvoirs quy a esté fait puis quelques années au service de noz postes, tant à porter et reporter les pacquetz que nous escripvons et ministres (?) tant dedans que dehors nostredit roiaulme, et aussy ceulx quy nous sont adressez par eulx, que à tenir lesdictes postes furnies de nombre suffisant de chevaulx pour les courriers que nous envoyons et ceulx aussy quy nous sont despechez en dilligence, nous avons, entre aultres choses, trouvé que plusieurs gentilzhommes et aultres courans pour leur plaisir et affaires particulieres, ou se couvrans de nostre service, abusans de la licence causée par les troubles qui ont puis quelques années regné et sont encore aujourd'huy en nostre royaulme, forcent, battent et tourmentent les maistres desdictes postes, leurs serviteurs et postillons, prennent leurs chevaulx sans paier, ou ayans payé pour une poste, les font courir trois, quatre et quelques fois tant que lesdicts chevaulx meurent de grand traveil, les aultres les emmenent en traverses où les affaires les appelle, bien souvent font esvanouir lesdicts chevaulx, battans et renvoyans lesdicts postillons ou les laissans par les chemins, de sorte que lesdicts maistres desdictes postes sont privez de leursdicts chevaulx, dont la pluspart de eulx demeurent ruynez sans moien de se remonter, quy seroit leur tourner à grand prejudice de nostre service », ordonnant les mesures à prendre contre de tels abus. Angers, 23 février 1570. — Fol. 88 v°. Lettres patentes de Charles IX établissant un commissaire au revenu de l'abbaye de Cercamp, vacante par le décès de dom Jean Rouger. Paris, 31 août 1570. — Fol. 89. Lettres patentes de Charles IX « pour faire les chevauchées par ung ancien archer, au lieu et place de lieutenant de robbe courte, avec les aultres archers. » Saint-Germain, 28 juillet 1570 (vidimus par « Alexandre Popet, secretaire de Monseigneur de Crevecœur, à present garde du scel royal de la baillie d'Amyens en ladicte ville et prevosté d'icelle estably », du 18 septembre 1570). — Fol. 90 v°. Ordonnance du bailli d'Amiens conformément auxdites lettres patentes. Amiens, 10 novembre 1570. — Fol. 91. « Comparant par-devant nous Vincent le Roy, licencié ès loix, seigneur d'Argillieres et Foucquecourt, conseiller du Roy nostre sire, lieutenant general civil et criminel au bailliage et siege presidial d'Amiens, Guy d'Ignaucourt, archer, sergent de courte robbe, a nommé pour son ayde, suyvant

l'eedict, François de Saint-Fuscien, sergent royal, quy s'est soumis faire le service de monter à cheval au lieu dudict d'Ignaucourt, aussy avant qu'il est porté par l'eedict, toutes fois et quantes que par justice luy sera ordonné ; et aussy ledict de Saint-Fuscien l'a promis et juré, dont ledict d'Ignaucourt a requis lettres. » 11 novembre 1570. — Fol. 91. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, au sujet des gentilshommes de la maison du Roi et archers de sa garde convoqués pour l'assister à son entrée à Paris après son mariage. Écouen, 19 octobre 1570. — Fol. 91. Publication de ladite convocation. Écouen, 19 octobre 1570. — Fol. 91 v°. Lettres closes de Charles IX, « pour la monstre generale en armes au X^e decembre 1570. » Saint-Germain-des-Prés lès Paris, 2 novembre 1570. — Fol. 93. Ordonnance du bailli d'Amiens « en appellant de la cause d'entre François de Lannoy, procureur scindic de la congregation des clerz au bailliage d'Amyens, demandeur sur requeste, contre Jehan Vacquette, prevost en ceste année de ladicte congregation, oÿ du Rieu, advocat, assisté de Judas, procureur dudit de Lannoy, sindic, présent, quy a pour ledict de Lannoy, Nicolas Roche, Firmin Pezéz, Pierre Ricard, Nicolas de Prouzel, Phlippes de Sailly et aultres anciens prevostz aussy presens, et en la presence de la plus grande et saine partye des clerz dudict bailliage, conclud aux fins de la requeste présentée par ledit sindic à ce que ledict Vacquette soit tenu de faire et solempniser la feste de Mons. saint Nicolas prochain, en la maniere acoustumée, ou, à faulte de ce faire, paier la somme de deux cens l. p, pour faire ladicte feste ;... oÿ pareillement M^e Guillaume de Laissau, advocat, assisté de Michel Cochepin, procureur dudit Vacquette, present, quy a conclud au contraire à ce que lesdicts scindic et anciens prevostz soient declairez non recevables en leur requeste, remonstrant qu'il se fait assemblées, banquetz et solempnitez quy doibvent estre retrenchez, parce que ce est contrevenir aux ordonnances roiaux deffendans faire despences et banquetz acoustumez, et qu'il doibt aller quicte en faisant les solempnitez du saint service divin et honestetez à ceste fin, s'il est besoing ; remonstrant qu'il a à la feste saint Nicolas d'hiver dernier fait plusieurs grandz fraiz ;... et que ledict du Rieu a sur ce respondu et persisté en sadicte requeste, remonstrant que, ou grand soullaigement du prevost, chacun clerz est cottisé, joint les bonnes venues de trente s. chacun clerz entrant en ladicte congrégation, et que le lendemain de la feste, le prevost est tenu de rendre compte, et que, icelluy rendu, se fait la cottisation particuliere sur chacun clerz, desduict premierement et paie par le prevost

les fraiz qu'il est tenu faire d'ancienneté, maintenant qu'il n'y a aulcune contravention aux ordonnance royaulx. Oÿ sur ce le procureur du Roy, quy a requis estre ordonné que ledict Vacquette soit tenu de faire les fraiz du saint service divin et aultres fraiz ordinaires d'honesteté, en la maniere acoustumée, et quand à aultres fraiz superfluz, extraordinaires et non acoustumez, a empesché qu'il s'en fache aulcuns, remonstrant que telles solempnitez se sont de tout temps et ancienneté trouvez et encore se trouvent sy louables par tous les courtz de parlement et souveraines, mesmes au parlement de Paris, que encores pour le jour d'huy telle feste et solempnitez se faict et observe, et quand aulcun avoit esté cy-devant prevost, s'estoit tousjours observé par ordonnance qu'ilz estoient les premiers preferetz comme anciens prevostz à l'estat de procureur, et qu'il doibt estre ordonné aux principaulx clerz des greffes, des notaires et des procureurs d'eulx trouver à la feste, saint service divin et despence honeste acoustumée, et que, en leur absence, ilz doibvent estre assiz et taxez à la despence et contrainctz par corps, pareillement les clerz qui n'assistent à la feste doibvent estre cottisez et contrainctz, aprez que le prevost aura reveu son compte », disant et ordonnant que « ledict Jehan Vacquette, à present prevost de la congregation des clerz, sera tenu et le condempnons faire dire, celebrer et solempniser le saint service divin, les jours et festes de saint Nicolas prochain, et faire les fraiz des honestetez, selon et ainsy qu'il s'est fait par cy-devant et est acoustumé faire, sans aucune superfluité, et avec toute modestie, et que tous et chacuns les principaulx clerz des greffes et notaires et des procureurs seront tenez de assister au saint service divin, banquetz et despences acoustumées èsdicts jours et festes, et où ilz ne se trouveront èsdictes despences, seront cottisez et assiz ausdictes despences, tant et aussy avant que ceulx quy se y trouveront. Pareillement que tous clerz seront tenez de assister ausdictes solempnitez, banquetz et honestetez accoustumées, et, à faulte de ce faire, les condempnons paier chacune feste et solempnité la somme de six s. t., et ordonnons que tous lesdicts maistres clerz et congregez seront contrainctz au paiement de ce que dessus par toutes voies deues et raisonnables et par emprisonnement de leurs personnes, sy mestier est, en dedens le tiers jour aprez que la cotte en sera faite, mesmes que les procureurs, notaires et greffiers, maistres desdicts clerz, pourront estre executez en

leurs noms privez, sauf à recourir pour le regard de leurs clerz quy se seront trouvez à la despence desdicts bancquetz, et que la cotte des maistres clerz absens retournera au prouffict de la despence commune du bancquet et à la descharge de ceulx quy se y trouveront ; et quant aux six s. quy seront paieez par les aultres clerz, tourneront au prouffict du prevost, pour le soullaiger des fraiz qu'il a acoustumé de faire, dont il sera tenu de rendre compte en la forme acoustumée, et servira le reiglement pour l'advenir, par provision et jusques à ce que aultrement en sera ordonné. » Amiens, 30 avril 1567. — Sur la feuille de garde : « Vive le Roy. »

I B 5. (Registre.) — In-fol., 94 feuillets, parchemin.

1570-1572. — Registre aux chartres. —

« Registre des edictz, ordonnances, lettres patentes et aultres envoyées par le Roy nostre sire, provisions d'estatz et offices et aultres choses concernans le bien publicq et plusieurs affaires particulieres. » — Fol. 1. Rôle des bailli, lieutenants, conseillers, gens du Roi, greffier et procureurs dudit bailliage. —

Fol. 2. Lettres patentes de Charles IX commettant de rechef le seigneur de Moussy-Barjot, conseiller du Roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel et président au Grand Conseil, « en nostredit pais et province de Picardye, Boullenois, Arthois et pais de nouvelle conquête, tant pour le fait de la justice, recouvrement et conservation de nosdicts deniers, entretenement et execution de noz edictz, vouloir et intention, et generalmente pour tout ce quy concerne nostre service, mesmement nostredict edict de paciffication. » Paris, 30 octobre 1570. — Fol. 2 v°. Édit de Charles IX portant « deffences de tenir escolles ny lire en nul art ou science ny vendre livres aultres que catholicques. » Paris, 4 octobre 1570. —

Fol. 3. Arrêt du Parlement sur ledit édit. 18 novembre 1570. — Fol. 4. Provisions à Jean Mocquet d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Marin Pollart, résignataire. Villers-Cotterets, 30 décembre 1570. Prestation de serment et réception dudit Pollart. 16 janvier 1571. — Fol. 4 v°. Requête de l'avocat du Roi au bailli d'Amiens, remontrant que « par edict du Roy il luy est enjoint de faire et tenir registre de toutes les matieres criminelles, pour en poursuyvre la widange ès jours èsquelz les partyes ont assignations, adfin aussy que, par l'intelligence des partyes, les delictz ne demeurent impugniz et le Roy privé de ce quy luy doit estre acquis à cause desdictz delictz ; que plusieurs jugemens et sentences se sont données en ce siege sur l'infraiction des procez criminelz faitz tant à la requeste seulle des partyes civiles que des gens du

Roy seulz, sans qu'il en eust eu aulcune cognoissance d'iceulx, et quy luy en eust esté notiffié aulcune chose par le greffier dudict bailliage, quy fait qu'il ne pœult poursuyvre les ordonnances par vous faites sur l'instruction desdicts procez, et que les prisonniers ne sont expediez sy tost comme il desireroit bien, ny pareillement faire executer vosdictes sentences et jugemens contre les condempnez, quy est grandement l'interest du Roy et du publicq ; et par ce moien, advient souvent que les delincquans sortent des prisons, sans qu'il en sache aulcune chose, ce quy ne se feroit quelquefois, sy lesdictes sentences luy estoient signifiées, par le moien de l'appel qu'il pourroit interjetter par minima desdictes sentences » ; demandant que les sentences du bailliage lui soient signifiées comme au procureur du Roi. 8 janvier 1570. — Fol. 5. « Declaration du Roy sur la prolongation de l'alienation du temporel de l'Église pour ung an. » Saint-Germain, 21 juillet 1570. — Fol. 6. Lettres closes de Charles IX envoyant une copie de la déclaration qui suit. Château de Boulogne lès Paris, 12 février 1570. — Fol. 6. « Declaration du Roy pour l'employ des deniers levez pour le fait et contribution du bain et arriere-bain de France. » Villers-Cotterets, 18 décembre 1570. — Fol. 7. « Extraict des registres de la Chambre des comptes », sur le même objet. 15 janvier 1571. — Fol. 7 v°. Lettres patentes de Charles IX, « sçachant que les marchans trafficans ès Pais-Bas de Flandres et Brabant, amènent ordinairement en cestuy nostre royaume, par noz provinces de Picardye, Champagne et Bourgogne, au comptant et mespris de noz ordonnances et grand prejudice de nostre royaume, avec les marchandises originaires de Flandres, grande quantité de draps d'or, d'argent et de soye, espiceries et drogueries et aultres, que nous et noz predecesseurs avons deffendu entrer en nostredict royaume par ailleurs que par nostre ville de Lion et lieux permis par nosdictes ordonnances, nous avons, pour y pourveoyr, ordonné que toutes les balles, paquetz, caisses et aultres fardeaulx de marchandises venans des Flandres en nostredict royaume, seroyent deballez, ouvertz, veuz et visitez ; et pour ce faire, aurions decerné nostre commission aux premiers noz huissiers ou sergentz sur ce requis, qu'en vertu d'icelles ilz auroient fait plusieurs visites, lesquelles, pour la comodité des voicturiers, ilz se seroient contentez faire en les maisons et hostelleries où ilz

alloient repaistre pendant le repos de leurs chevaux, adfin de ne les retarder ; mais ilz auroient par l'un d'eux congneu que ce qu'ilz faisoient pour le bien et commodité desdicts marchantz et voicturiers, est par eux tourné à nostre grand prejudice, car, dès qu'ilz arrivent à l'hostellerie, ilz font oster de leurs chariotz et charettes, transporter en aulcunes maisons voisines les caisses et pacquets èsquelz sont lesdicts draps de soye et marchandises deffendues, que lesdicts sergentz et officiers ont souvent en leurs presences veu transporter, sans y pouvoyr donner ordre, pour la grande quantité de voicturiers et serviteurs desdictes hostelleries, aulcuns desquelz faisoient ledit transport, et les autres empeschoient nosdictz officiers suivre lesdictes caisses et les saisir, estans arrestez et retenus par force de bras et violence des hostes et leurs complices, dont nous entendons faire informer et chastier exemplairement les coupables », ordonnant en conséquence « que tous marchans et voicturiers qui admeneront de Flandres en cestuy nostre royaulme quelques denrées et marchandises, de quelques qualitez qu'elles soient, semblablement toutes autres personnes conduisantz charettes et chevaux de charge ayent, entrans en noz villes et lieux de nosdictes provinces de Picardye et Champagne, èsquelles il y a bureaux ou receptes establies pour recevoir nosdicts droictz de traicte forayne, singulierement en nostre ville d'Amyens, de faire entrer leurs dictes charettes, chariotz et chevaux de charge ès courtz des maisons establies et èsquelles se fera la recepte desdicts droictz de forayne, pour là estre visitées,... et auparavant que passer plus oultre ne entrer ou descharger en quelque hostellerie ne maison que ce soit, à peine de deux mil escus d'amende pour les marchans et pugnition corporelle pour les voicturiers ; et où èsdictes maisons n'y auroit court ou lieu pour recevoir lesdicts chariotz, charettes et chevaux, faire arrester leurdictes charettes, chariotz et charges au devant desdictes maisons, jusques ad ce que ladicte visite soit faite, qui se porra faire pendant que leurs chevaux repaistront... Et pour ce que nous avons esté advertiz que les marchans admenans desdicts Pais-Bas telles marchandises deffendues, les font descharger sur les limittes de nostre royaulme en lieux dont la moictié est de nostredict royaume, et l'autre à nostre tres cher et tres amé frere le roy des Espaignes, et les tiennent sur la terre dudict roy d'Espaigne jusques à ce qu'ilz congnoissent eslongnez ceulx quy sont pour prendre garde que telles marchandises n'entrent en nostredict royaume par ceste voye, lesquelz voiantz eslongné, les font amener de nuit et passer par voies oblicques et passages deffenduz, en façon

qu'elle ne pœult estre arrestée », faisant défenses « à tous marchans, voicturiers et aultres de doresnavant interposer sur lesdictes frontieres aucunes balles, tonnes, thonnes, pacquetz ou aultres charges de marchandises, ains les amener droicement en nostre royaulme, à peine de confiscation des marchandises qui auront, ainsi comme dict est, esté interposées, et deux mil escus d'amende, et des chevaux, charettes, mulletz et aultres instrumens de voictures quy les meneront. » Paris, 6 mars 1571. — Fol. 8 v°. Lettres patentes de Charles IX sur ce que « nostre cher et bien amé Geoffroy de Bocholt, seigneur et baron de Grenembroch en Allemagne, voullant, par nostre permission, venir en nostre royaume et y resider pour nous y faire service, et pour cest effect faict par ses gens et serviteurs conduire et amener dudict pais d'Allemagne, speciallement de la ville d'Arras, quelques siens meubles, mesmes dernièrement trois ballotz de tapisserie, auroit pris de nous passeport et congé ; ce neantmoins, Jehan Le Bon, l'un de sesdicts serviteurs, passant par nostre ville d'Amyens, conduisant lesdicts ballotz pour les faire porter en nostre ville de Paris, au logis dudict sieur de Bocholt,... les elleuz de l'ellection dudict Amiens, à la requeste du fermier de la foraine ou ses commis, et de Robert Caron, comme denontiateur, et aultres, auroyent faict arrester et saisir ladicte tapisserie, estimantz, parce qu'elle est sur haulice, de fil d'or et d'argent, que mœubles de ceste qualité deussent passer par ailleurs,... et partant devoir estre confisquees, comme de faict ledict sieur de Bochot nous a fait entendre, que lesdicts elleuz, ou aulcuns d'eulx, ont dict qu'ilz vœullent faire vendre ladicte tapisserie », faisant mainlevée desdites tapisseries. Faubourg Saint-Honoré lès Paris, 1^{er} mars 1571. — Fol. 9. Entérinement desdites lettres. Signifié le 23 mars 1571. — Fol. 10. Lettres patentes de Charles IX « pour la subvention generale et levée de deniers pour le paiement des raistres, suisses et gens de guerre ayans fait service au Roy. » Faubourg Saint-Honoré lès Paris, 5 mars 1571. — Fol. 11. « Estat des villes et bourgs du bailliaige d'Amyens contribuables à la subvention generale faite pour le paiement des raistres et gens de guerre estrangers, ensemble des sommes que chacune desdictes villes et bourgs auront à porter, et des termes du paiement d'icelles. » Amiens, Doullens, Corbie, Picquigny, Saint-Valery, Saint-Riquier, Montreuil. — Fol. 12. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant des lettres de commission. Faubourg Saint-Honoré lès Paris,

12 mars 1571. — Fol. 13. Provisions à M^e Vincent Le Roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage et siège présidentiel d'Amiens, de l'état et office de président audit bailliage et siège présidentiel, « auquel il n'a encoires esté par nous pourveu deppuis la creation et erection d'icelluy. » Château de Boulogne, 23 février 1571. — Fol. 13 v^o. Provisions à M^e Louis Moucquet, licencié ès lois, procureur du Roi au bailliage d'Amiens, de l'état et office de lieutenant, juge et magistrat criminel audit bailliage, en remplacement et sur la présentation de M^e Vincent Le Roy, résignataire et nommé président audit bailliage et siège présidentiel d'Amiens. Château de Boulogne, 23 février 1571. — Fol. 14. Publication par « le sieur de Beaulieu, Martin Ruzé, chevalier, conseiller du Roy et general superintendant des munitions et vivres des villes et places fortes de son royaume », du renouvellement du bail des munitions de Calais et Ardres. 28 mars 1571. — Fol. 16. A la requête de « hault et puissant seigneur messire Charles de Villequier, chevalier de l'ordre du Roy, viconte de la Guerche et guidon de la compagnie de Monseigneur le duc d'Anjou, et de honorable homme Phlippines Vatel, maistre brodeur en ceste ville de Paris et brodeur de Messeigneurs les duc et duchesse de Longueville », vidimus par le prévôt de Paris d'un brevet du Roi du 28 octobre 1570 octroyant audit seigneur de Villequier « la creation, erection et establissement de nouvel fait par ledict seigneur Roy d'un maistre juré de chacun mestier en toutes les villes et lieux de ce royaume..... où il y a des maistres et mestiers jurez, pour le present vidimus servir et valloir audit Phlippines Vatel d'original pour les maistres jurez de chacun mestier que, suivant certaines lettres patentes et eedict sus ce expédié, seront nommez et esleux en chacun mestier ès lieux et villes de Picardie, Vallois et deppendances d'iceulx, selon et en ensuivant le contract de cession, transport et promesse de garantye de ce jourd'huy fait par ledict seigneur de Villequier audit Vatel. » 26 mars 1571. — Fol. 15 v^o. Édit de Charles IX portant « creation et establissement de nouveau d'un maistre juré de chacun mestier en toutes les villes où il y a maistrises et mestiers jurez. » Faubourg Saint-Honoré lès Paris, mars 1571. (vidimus par le même, à la même requête, du 27 mars 1571). — Fol. 17. Publication des pièces ci-dessus. 6 avril 1571. — Fol. 17 v^o. « Transport fait par Messire Charles de Villequier à Phlippines Vatel du droict des maistrises de chacun mestier juré ès villes du gouvernement de Picardye et deppendances. » 26 mars 1571. — Fol. 19. Provisions à « messire Anthoine de Hallewin, chevalier, seigneur d'Esclébecq », chevalier de l'ordre du Roi et

gentilhomme ordinaire de sa chambre, de l'état et office de bailli d'Amiens, en remplacement de Guillaume du Caurel, seigneur de Tagny (Taisnil), décédé. Paris, 1^{er} avril 1571. Titres et qualité dudit nouveau bailli : « Anthoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de la chambre de Sa Majesté, seigneur d'Esclébecq, Wailly, de Hames, Sangatte, le Breül, Audinfer, Bondus, Audecourt, Namps-au-Val, Velennes, Goiencourt, baron de Boucquehault, conseiller chambellan du Roy nostredit seigneur et son bally d'Amiens. » — Fol. 70. Provisions à Baptiste Le Fèvre d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pierre Le Fèvre, décédé. Paris, 4 avril 1571. Prestation de serment et réception dudit Baptiste Le Fèvre. 14 avril 1572. — Fol. 20 v^o. Ordonnance du bailli d'Amiens, « sur les advertissementz et plainctes à nous faitz que plusieurs habitans de Vinacourt, contrevenans aux eedictz et ordonnances du Roy, thirent et chassent souventes fois dedans le bois avec harquebouzes, arbalestres et engins, encoires qu'ilz ne soient fermiers de la garenne et n'aient aulcune propriété èsdicts bois », interdisant à tous les habitans de Vignacourt et des autres villages voisins, de chasser auxdits bois, à l'exception des fermiers de la garenne. « Et sy est ordonné que ladicte ordonnance sera attachée au portail de l'église et autres lieux dudit Vinacourt. » 18 avril 1571. — Fol. 21. Provisions par Vincent Le Roy, lieutenant général civil et criminel au bailliage et présidentiel d'Amiens, à Jean Bucquet d'un office d'archer de robe courte audit bailliage, en remplacement de Pierre Crocquoison, résignataire. 1^{er} mars 1571. Prestation de serment et réception dudit Bucquet. 20 mars 1571. — Fol. 22. Lettres patentes de Charles IX portant « mainlevée du revenu de l'abbaye de Cercamp adjudée à celluy qui a esté nommé par le roy catholicque. » 22 mars 1571. — Fol. 22 v^o. Entérinement desdites lettres patentes. 24 avril 1571. — Fol. 22 v^o. Lettres de confirmation de l'office d'archer sergent au bailliage d'Amiens à Jean Bucquet. Paris, 27 mars 1571. — Fol. 23. Provisions à Abraham Briet d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Nicolas de Lignères, résignataire. Paris, 4 avril 1571. Prestation de serment et réception dudit Briet. 2 mai 1571. — Fol. 22 v^o. Lettres patentes de Charles IX portant « revocation des traictes des bledz et grains tant generalles que

particullieres. » Paris, 18 avril 1571. — Fol. 24. Ordonnance du bailli d'Amiens sur le même objet. 10 mai 1571. — Fol. 24. Lettre du seigneur de Piennes aux « president, advocat et procureur du Roy de la ville d'Amyens », leur envoyant les précédentes lettres patentes sur la traite des blés. Maignelay, 7 mai 1571. — Fol. 24 v°. Réception par Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, d'Antoine Patte, âgé de 26 ans, demeurant à Fienvillers, en qualité de mesureur juré au bailliage d'Amiens, en remplacement de Simon Neveu, demeurant à Pernois, décédé. 5 mai 1571. — Fol. 25. Lettres de confirmation à Guy d'Ignacourt d'un office d'archer sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Varée, décédé. Paris, 18 mars 1571. — Fol. 25 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « descry des Philippus, dalles et dalles de Bourgongne et pris mis aux especes d'or et d'argent. » Paris, 21 avril 1571. — Fol. 29 v°. Pouvoir à Mahiot Manessier, sergent royal au bailliage d'Amiens résidant à Marseille en Beauvoisis, d'exploiter dans tout le royaume. Paris, 7 avril 1571. — Fol. 28. Ordonnance du bailli d'Amiens « pour grossoier tous contractz, à peine de nullité de ce qui se fera en vertu d'iceulx. » 22 mai 1571. — Fol. 28 v°. Provisions à M^e Julien Gargan de l'office de prévôt de Doullens, en remplacement de Philippe Caignet, décédé. Paris, 19 mars 1571. Examen, prestation de serment et réception dudit Gargan. 1^{er} juin 1571. — Fol. 29. Provisions à M. François Aux Cousteaulx de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Denis Mocquet, résignataire. Villers-Cotterets, 30 décembre 1570. Prestation de serment et réception dudit Aux Cousteaulx, 19 mai 1571. — Fol. 30. Lettres closes de Charles IX assignant une montre générale en armes au 10 juillet 1571. Lyon, 4 juin 1571. — Fol. 30 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « deffences de porter harquebouzes, pistoles, pistolletz, bastons à feu et arbalestres. » Anet, 12 mai 1571. — Fol. 31 v°. Lettres closes du Roi envoyant lesdites lettres patentes. Lyon, 5 juin 1571. — Fol. 32. Provisions à Antoine Godeffroy d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Aubert Hobbe, résignataire. Pont-de-l'Arche, 6 juin 1571. Prestation de serment et réception dudit Godeffroy. 19 juin 1571. — Fol. 32 v°. Provisions à M^c Ambroise de le Warde d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Jacques Brunet, décédé. Pont-de-l'Arche, 1^{er} juin 1571. Prestation de serment et réception dudit de le Warde. 20 juin

1571. — Fol. 33. Provisions à M^c Jean Vacquette, procureur au bailliage d'Amiens, d'un office de notaire royal en ladite ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de François de Mailly, décédé. Paris, 8 mai 1571. Prestation de serment et réception dudit Vacquette. 3 juillet 1571. — Fol. 33 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « confirmation de l'estat de lieutenant general pour le Roy au païs et province de Picardie, Monseigneur de Piennes, en l'absence de Monseigneur le duc de Longueville et de Toutedeville. » Angers, 25 février 1570. — Fol. 34 v°. Provisions à Fuscien Pécoule, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Michel Cochevin, résignataire. Pont-de-l'Arche, 6 juin 1571. Prestation de serment et réception dudit Pécoule. 17 juillet 1571. — Fol. 35 v°. Provisions à Aloph Routier, d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Thomas Callon, décédé. Pont-de-l'Arche, 28 mai 1571. Prestation de serment et réception dudit Routier. 20 juillet 1571. — Fol. 36. Lettre de Claude Fruictier, président en la Cour des Monnaies, au bailli d'Amiens, « pour faire reïterer la publication de l'eedict portant le descry des monnoies. », s. d. — Fol. 36. « Publication à ceste fin. » 21 juillet 1571. — Fol. 37. Lettres patentes de Charles IX, « ayans esté adverty qu'en la prohibition par nous faicte par noz lettres patentes du deuxiesme jour de may cinq cens soixante-cinq, à toutes personnes..... de n'achepter, trocquer ne marchander aucunes espiceries ne drogueries regrattées et mesmes des laynes, ains les aller querir et faire venir des lieux où elles consistent, sous peine de confiscation d'icelles,.... l'on a voulu comprendre le vif argent et empescher par le moien d'icelles les marchans qui en ont esté achepter en Allemagne de le pouvoir faire entrer en nostre royaume, ce que par nosdictes lettres nous n'avons jamais entendu, attendu que c'est le lieu où il croist. A quoy desirans pourveoir et donner ordre que à l'advenir ceulx de noz subjects et aultres quy voudront faire venir dudict vif argent desdicts païs d'Allemagne, soit par nostre païs de Picardye ou aultre lieu de nostre royaume, à leur commodité, ne soient troublez ou empeschez à leur passage », autorisant le passage dudit vif argent et donnant mainlevée de tout celui qui a pu être saisi. Gaillon, 18 juin 1571. — Fol. 37 v°. Sentence du bailliage d'Amiens, rendue en exécution des lettres patentes précédentes, à la requête de « Corard Guilleman, marchand allemand, requerant mainlevée de quatre barilz d'argent vif par cy-devant arrêté, et ordonner que

Guillaume Pingré, qui l'a cy-devant cautionné, suivant la sentence provisionnelle cy-devant obtenue par luy, demourera deschargé », considéré, entre autres choses, l'appointement du 18 du même mois, par lequel le bailliage avait ordonné « que Jacques Paillart et Aubert Caron, denonciateurs, seront appellez par avant faire droict sur ladite mainlevée ; l'acte seigné de Pierre Ricart, procureur desdits denonciateurs, en datte du XXI^e de ce mois, consentans, en ce qu'il leur touche, la mainlevée requise », ordonnant « que ledict Guillemand, marchand, aura mainlevée et delivrance dudict vif argent,..... en baillant, par prealable, caution d'apporter certificat par devers nous, en dedens le mois, d'avoir payé et acquitté en la ville de Rouen les droictz deubz pour raison desdicts quatre barilz aux fermiers desdicts droictz », ordonnant en outre, aussi à la requête dudict Guillemand, la publication des précédentes lettres patentes. 23 juillet 1571. — Fol. 38 v^o. Autre sentence, « veu la requeste de Corard Guillemand, marchand d'Allemagne, tendant adfin qu'il luy soit permis admener librement par ceste ville d'Amiens le reste du vif argent qu'il a en la ville d'Anvers et fait venir d'Allemagne, sans estre regratté, alteré ny vendu, en baillant caution au bureau de ceste ville de rapporter acquit des droictz deubz pour ce au Roy au bureau de la ville de Rouen, suivant certaines lettres patentes données à Gaillon le XVIII^e jour de juing dernier, la requeste présentée par ledict Guillemand à la Majesté du Roy ; laquelle Sadicte Majesté auroit ordonné estre communiquée à Ludovicq Dadjaceto, la signification faite de ladite requeste audict Ludovicq le XXIII^e de may dernier », ordonnant que ledict Guillemand « porra faire passer par ceste ville d'Amiens le residu vif argent non regratté, alteré ny vendu, qu'il a en la ville d'Anvers et fait venir d'Allemagne, le mener et faire conduire en la ville de Rouen, en baillant neantmoins caution..... de apporter.... certificat qu'il aura payé le droict afferant au Roy. » Signifiée le 23 juillet 1571. — Fol. 39. Ordonnance du bailli d'Amiens faisant « commandementz à toutes personnes oisifz estans ès mettes de ce bailliage, soit homme ou femme, qui puissent et soient valides pour soier, qu'ilz aient à s'employer durant le temps d'aoust et de mestiner et à cœullir et soier les bledz et grains à sallaire raisonnable, leur faisant deffences de glanner, sur peine d'estre prins et proceddé contre eulx comme larrons ; saouf que, pour le regard des vieilles gens debilitez de membres, petitz enffans ou autres personnes qui n'ont povoir ny force de soier, lesquelz pourront glanner, apres touteffois que le seigneur ou laboureur aura prins et enlevé ses jarbes, et que

ceux à qui appartiennent les dismes, soient gens d'Église ou personnes laies, auront eslevé leurs dismes ou champartz, et non plus tost ny aultrement, sur peine d'estre semblablement proceddé contre eulx comme larrons. » 27 juillet 1571. — Fol. 39 v^o. Subdélégation par M^e Claude Pioche, « en vertu du pouvoir à nous donné par lettres patentes du Roy en forme de commission données à Villers-Cotteretz le troiesme janvier V^e LXXI,.... pour la levée des deniers necessaires pour le paiement des reistres qui ont esté à son service pendant les troubles derniers, soubz la conduite du feu seigneur de Deux-Ponts », à « M^{es} André Serval, esleu de Reyns ; et Simon Vaurouart, demurant audict Reyns,.... pour ès églises refformées des bailliages d'Amiens, Péronne, Montdidier et Roye et seneschaussées de Ponthieu et Boullenois, mettre ladite commission à execution. » 5 juillet 1571. — Fol. 39 v^o. Lettres patentes de Charles IX portant commission à « nostre amé et feal conseiller general de nos finances en la province de Champagne, M^e Claude Pioche, seigneur de Warmeville,.... pour adviser des facultez de ceulx sur lesquelz se doibvent lever lesdicts deniers. » Villers-Cotterets, 3 janvier 1571. — Fol. 40. Lettres patentes de Charles IX portant autre commission au même, pour le même objet. Faubourg Saint-Honoré, 2 mars 1571. — Fol. 41. Relief par Bertrand de Serres, écuyer, frère et seul héritier de feu M^e Jean de Serres, conseiller et secrétaire de la Chambre du Roi et superintendant de ses vivres, de la somme de 1 000 l. faisant moitié de 2 000 l. de rente inféodée sur la terre, seigneurie et principauté de Poix, tenue en fief et pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, constituée par « Mons. le reverendissime cardinal de Crequy, evesque d'Amiens ; seigneur et prince dudict Poix », ledit fief à lui échu par le décès de sondit frère Jean de Serres. 11 août 1571. — Fol. 41 v^o. Sur le vu de l'acquit des droits payés à Rouen par Conrard de Guillemand, « marchand allemand de la hense des hostrelains de l'Empire, demurant en la ville d'Anvers. », pour quatre barils de vif argent, sentence du bailliage d'Amiens portant décharge de la caution baillée par ledict Guillemand de Guillaume Pinguerel, bourgeois d'Amiens. 6 août 1571. — Fol. 41 v^o. « Acquit des droictz de domaine et imposition foraine aux fermiers de la ville d'Amiens, pour IIII barilz de vif argent. » 30 juillet 1571. — Fol. 42. Provisions à Claude de Quen d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôt de Doullens, en remplacement de Michel La Cauche, résignataire. Fontainebleau, 22 juil-

let 1571. Prestation de serment et réception dudit de Quen. 16 août 1571. — Fol. 42 v°. « Roole de la monstre faicte par les sergentz royaux au bailliage le jour Sainte-Claire mil V^c soixante et unze... Tous lesquelz dessus nommez sont comparuz en personne, en bonne et suffisante esquipaige, aprez avoir esté appellez à haulte voix au devant de l'auditoire dudict bailliage par Fuscien Pecoul, commis du greffier, le dymence XII^c jour d'aoust an mil V^c soixante et unze, feste et solempnité de Sainte Claire, par-devant nous, Loïs Moucquet, licencié ès lois, seigneur de Marest, conseiller du Roy nostre sire, juge ordinaire et magistrat criminel audict bailliage », etc. Admission des excuses et sanctions contre les défailants. — Fol. 44 v°. Lettre de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, lieutenant général pour le Roi au pays et province de Picardie, Boulonnais, Artois et Pays conquis, « pour reïterer les deffences de transporter les bledz et grains hors ce royaulme. » Bertouilly, 26 août 1571. — Fol. 44 v°. « Publication à la fin susdicte. » 28 août 1571. — Fol. 45. Lettres patentes de Charles IX portant « permission à Jehan Monamy, relligieux de l'ordre de Cisteaulx, pourveu de l'abbaye de Cercamp, de faire mettre à execution les lettres de bulles et provisions apostoliques. » Fontainebleau, 1^{er} août 1571. — Fol. 45 v°. « A esté apporté au greffe par Ymbert Bocquet, messenger ordinaire d'Amyens, ung sac cloz et scellé intitulé : Proces-verbal en forme d'information faicte par M^c Vincent Le Roy, president au bailliage et siege presidial d'Amiens, et lieutenant general èsdicts sieges, de la fertilité ou sterilité de la presente année des grains dudict bailliage, et sur le contenu des lettres patentes du XVIII^e aoust dernier, avec les proces-verbaux des prevostz royaux dudict bailliage, dont il a requis acte. Signé Camus. » — Fol. 45 v°. Provisions à Alexandre Popet, de l'office de garde des sceaux du bailliage, de la prévôté, de l'élection, des juges consuls et du grenier à sel d'Amiens, nouvellement créé. Paris, 3 septembre 1569. Quittance de 1 160 écus d'or soleil audit Popet, pour ledit office. Paris, 3 septembre 1569. — Fol. 46 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « dispense audict Popet de prester le serment et se faire recepvoir jusques à douze mois », ne pouvant le faire pour le présent, « à cause du service ordinaire qu'il nous fait à nostre camp et armée soubz nostre cher et bien amé cousin le seigneur de Crevecœur. » Camp de Tonnay-Boutonne, 15 novembre 1569. — Fol. 47. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour informer sur la fertilité ou sterilité des grains de ce royaulme en ceste presente année. » Chenonceaux, 28 août 1571. — Fol. 47. « Reiglement pour le fait de la justice. » Fait en la

chambre du conseil, le 10 septembre 1571. — Fol. 50. Lettre du seigneur de Piennes au « president et lieutenant general pour le Roy en la ville d'Amiens », lui envoyant, pour les faire publier, les lettres patentes qui suivent, et lui recommandant de « prendre bien garde » aux grains « qui passent par les passages. » Maignelay, 3 octobre 1571. — Fol. 50. Lettres patentes de Charles IX interdisant la traite des blés hors du royaume. Blois, 17 septembre 1571. — Fol. 50 v°. Publication desdites défenses. 5 octobre 1571. — Fol. 51. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour estre proceddé au bail des munitions des villes de Callais, Ardres et autres villes au III^e jour de janvier 1572. » Blois, 1^{er} octobre 1571. — Fol. 51 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, « pour faire monstre de la gendarmerie au XXV^e jour du mois d'octobre MV^c LXXI. » Blois, 22 septembre 1591. — Fol. 52 v°. « Provisions et institution en l'estat et office d'archer sergent à Jehan de la Houssoye, par resignation de Nicolas Danzet. » Amiens, 15 octobre 1571. Prestation de serment et réception dudit de la Houssoye. 15 octobre 1571. — Fol. 53 v°. Provisions à Jacques Cartel, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Sébastien Chambelly, résignataire. Blois, 26 septembre 1571. Prestation de serment et reception dudit Cartel. 17 octobre 1571. — Fol. 54. Provisions à Robert de Naux, procureur du bailliage et comté de Clermont en Beauvoisis, d'une charge de procureur au bailliage d'Amiens et présidial, en remplacement de Raoul de Fer, dont il a épousé la fille. Paris, 7 avril 1569. Prestation de serment et réception dudit de Naux. 17 octobre 1571. — Fol. 54 v°. « Sentence par laquelle est permis à Jehan Seguyn exercer son estat de procureur, comme il souloit faire auparavant les deffences à luy faictes et aultres procureurs de ce bailliage receux deppuis l'an mil V^c LIX. » 5 octobre 1571. — Fol. 54 v°. Lettre du greffier et contrôleur général sur le fait des francs fiefs et nouveaux acquets Le Gendre au bailli d'Amiens, « pour l'exécution de l'eedict fait sur les francqs fiefz et nouveaulx acquectz. » Paris, 16 octobre 1571. — Fol. 55. « Edict du Roy sur le fait de son domaine, pour les droictz de francqs fiefz et nouveaulx acquestz. » Blois, 5 septembre 1571. — Fol. 56 v°. « Publication à la fin susdicte. » 20 octobre 1571. — Fol. 57. « Le mardy septiesme jour de novembre an mil V^c LXXI, en l'auditoire du bailliage d'Amyens, Monseigneur Anthoine de Halle-

wyn, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur d'Esplebecq, pourveu par le Roy en l'estat et office de bailliy d'Amiens, au lieu du feu seigneur de Taisny, a faict son entrée en la ville d'Amiens et tenu ses premiers plaidz en l'auditoire dudict bailliage, en la presence de Monseigneur le reverendissime et illustrissime cardinal de Crequy, evesque d'Amiens, et Messieurs de Crevecœur, de Brosse, de Maillé et de Chocqueuse, chevalier de l'ordre du Roy et aultres chevaliers et gentilzhommes du pays de Picardye ; de M^e Vincent Le Roy, president et lieutenant general, M^e C. Picquet, lieutenant particulier, N. Judas, F. Picquet, B. du Feu, J. Picard, J. Scourion, N. Prevost et N. de Saisseval, conseillers, lequel, par avant commencer l'audience audict siege, a esté, de l'ordonnance dudict seigneur bailliy, faict lecture par M^e Cochepin, greffier, des lettres de provision dudict estat et office, à haulte voix. » — Fol. 57 v^o. Provisions à Charles Marcel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Jean Bellart, résignataire. Blois, 10 octobre 1571. Réception dudict Marcel. 6 novembre 1571. — Fol. 58. « Arrest de la court de Parlement que les coustumes de ce bailliage seront imprimées. » 7 septembre 1571. — Fol. 59 v^o. Ordonnance de « Charles de Halleuwyn, seigneur de Pyennes, marquis de Maignelers, chevalier de l'ordre, conseiller du Roy en son conseil privé, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant general par tous ses pays de Picardye, en l'absence de nostre tres honoré seigneur le duc de Longueville, au prevost provincial de nosseigneurs les mareschaulx de France audict pays et gouvernement de Picardye et son lieutenant », leur mandant « que, incontinent et sans delay, ung chacun de vous deux ayt, avec chacun la moictyé de vos archer, monter à cheval et aller l'un du costé du Boulenois, par tous les villaiges de ceste cote, et l'autre par les villaiges qui sont sur la frontiere, du costé et depuis Doullens jusques à Saint-Quentin, vous informer diligemment, secrettement et bien de la vye desdicts gens de guerre et desdicts murders, pilleries et rançonneries et aultres voyes de faict et hostilité par aucuns d'eulx commises, tant auparavant ladicte publication que deppuis, puis, lesdictes informations faictes, les prendre et saisir au corps en quelque part qu'ilz soient de cest gouvernement, leur faire et parfaire leur proces diffinitivement et selon qu'il est porté par les ordonnances du Roy, ad ce qu'il en soit faict telle punition et demonstration que ce soit exemple aux aultres. Et pour ce que par adventure pous pourriez estre faibles et de trop petit nombre pour faire

lesdictes captures d'iceulx gens de guerre, en ce cas vous ne fauldrez de vous retirer et transporter par devers nos biens amez compagnons les gouverneurs des places de ce gouvernement, et a chacun d'eulx, soubz le pouvoir duquel se devoit faire telle capture, pour vous y donner main forte et assister de forces qu'ilz auront aupres et avec eulx, ausquels nous prions et neantmoins, en tant qu'il touche le service de Sadicte Majesté, ordonnons expressément ainsi le faire, sans y faire aucun reffus, faulte ne deffaulte de ce faire ; et de tout ce que dessus vous donnons plain pover, puissance, auctorité et mandement special par ces presentes, par lesquelles mandons et commandons tres expressément à tous les justiciers, officiers et subjects d'icelle Majesté en cest gouvernement et pays, que à vous, en ce faisant, ilz obeïssent et entendent diligemment, prestent et donnent conseil, confort, ayde et prison, si mestier est et requis en sont ; et en cas de rebellion et où congnoistrez qu'il soit besoing, leur ferez sonner le toxin et courir sus avec vous ausdicts gens de guerre accusez des cas que dessus ; car telle est la volonté de Sadicte Majesté, et consequemment la nostre. » Maignelay, 30 novembre 1571. — Fol. 60 v^o. « Lettres d'amortissement pour l'abbaye de Cercamp. » Philippe le Bel. Paris, juin 1304. Latin. Enregistrée le 15 décembre 1572. — Fol. 61. Provisions par le bailli d'Amiens à Nicolas Vallet, demeurant à Domart, maieur dudict lieu, d'un office d'auditeur notaire en la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Calon, résignataire. Amiens, 10 décembre 1571. — Fol. 61 v^o. Provisions à Jean Wauquet d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Sébastien Morel, décédé. Blois, 2 novembre 1571. Prestation de serment et réception dudict Wauquet. 5 janvier 1572. — Fol. 62. Lettres patentes de Charles IX, sur la requête du cardinal de Bourbon, vidame de Gerberoy, remontrant « que ledict lieu de Gerberoy, qui est scitué en Beauvaisis, frontiere de Normandy, lieu fort propre pour la marchandise, auquel y avoit eu par le passé de bons marchans, à l'occasion de quoy nostre tres honoré seigneur et pere le feu roy Henry, que Dieu absolve, auroit de nouveau mis et estably ung marché francq chacun vendredy de la sepmaine, lèquel ilz auroient discontinué à occasion des guerres qui ont eu cours deppuis la creation d'icelluy », rétablissant ledit marché. Villers-Cotterets, décembre 1570. — Fol. 63. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 janvier 1572. — Fol. 63 v^o. « Arrest de la

court de Parlement entre Messieurs les Conseillers contre les advocat et procureur du Roy » ; sur une question de préséance. 14 janvier 1572. — Fol. 64. Lettres de notaire apostolique à Amiens en faveur de M^e Arthur de Saint-Just, en remplacement de M^e Jean Béguin. « Datum, actum Ambianis, anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo secundo, secundum edictum regium ; ad creantiam vero Ecclesie, anno septuagesimo primo, die vigesima sexta mensis januarii. » Latin. — Fol. 64 v^o. Lettres patentes de Charles IX donnant bénéfice d'inventaire à Jacques Boulenger, laboureur à Fréchencourt, neveu et héritier de Robert Vrayet. Paris, 15 décembre 1571. — Fol. 65. Entérinement desdites lettres. Amiens, 30 janvier 1572. — Fol. 66. « Seignification que l'office de Loïs Pecoul (sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne), est mis en cours. » 11 février 1572. — Fol. 66. Relief par Josias Dainval, écuyer, assisté de Jérôme Dainval, écuyer, seigneur du Caurroy, son père et légitime administrateur d'un petit fief à Han lès Doullens, « qui se consiste en droict de terraige et champart sur quelques terres labourables au terroir dudit Han et d'Oricourt », tenu du Roi à cause de son château de Doullens, échu audit Josias par le décès de damoiselle Marie de Canteleu, sa mère, advenu au mois de septembre 1566. Amiens, 16 janvier 1572. — Fol. 67. Lettres patentes de Charles IX portant « deffences de transporter bledz hors du royaume. » Amboise, 22 décembre 1571. — Fol. 67 v^o. Lettres patentes de Charles IX portant provisions à Firmin Descauffours, de l'état et office de maître des œuvres de maçonnerie du Roi « en nostre pays de Picardye ». en remplacement de Nicolas Yvonnet, résignataire. Amboise, 11 janvier 1572. Prestation de serment et réception dudit Descauffours, vu, entre autres choses, « l'attestation faite par-devant Houchart et Rogeau, notaires, de M^e Zacarie de Scellers, architecteur pour le Roy, Jehan Bullant, maistre maçon ordinaire et escatisseur d'icelle ville, Simon Natier, maistre maçon et esgard, Jacques de Labbeye, maistre gressier de ladite ville d'Amiens. » Amiens, 11 février 1572. — Fol. 68 v^o. Lettre du seigneur de Piennes aux « president, advocat et procureur du Roy au bailliage d'Amiens, ... pour faire publier les deffences de transporter bledz. » Maignelay, 28 janvier 1572. — Fol. 69. « Ordonnance au greffier de faire registre à part des appellations. » 15 avril 1572. — Fol. 70. Ordonnance de Charles IX, « comme nous eussions esté par plusieurs fois requis par la Royne, nostre tres honorée dame et mere, de favoriser, subvenyr, maintenir et conserver nos pauvres subjectz

speciallement ceulx qui exercent et labourent la terre, habitantz le plat pays, subjectz aux passaiges et injures des gens de guerre, considéré que le vray fondement de tout estat est en la culture de la terre, de laquelle se tient annuellement les revenus et moyens de nourrir, vestir et entretenir les hommes ; et que d'ailleurs estant advenu que les guerres et troubles passez ayent diminué grandement les hommes, chevaux, bœufz, vaches et toutes aultres sortes de bestiaulz et nourritures ; au moyen de quoy infinies terres dans nostre royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obeissance, sont sans culture et les aultres mal cultivées pour les petitz moyens qui sont demeurez à si peu de gens de labour qui restent pour le fumage et amendement desdictes terres », affranchissant les laboureurs de toute exécution. Blois, 8 octobre 1571. — Fol. 71. Provisions à Jean Guignart d'un office de sergent royal ès mettes de la prévôté de Saint-Riquier, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Maisnel, décédé. Blois, 20 octobre 1571. Prestation de serment et réception dudit Guignart. 18 mars 1572. — Fol. 71 v^o. Lettres closes de Charles IX ordonnant une montre en robe de la gendarmerie pour le 25 avril 1572. Blois, 12 mars 1572. — Fol. 73. « Reiglement fait entre Mons. le president et Mons. le lieutenant criminel. » 28 mars 1571. — Fol. 79 v^o. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant les deux édits qui suivent. Blois, 11 mars 1572. — Fol. 79 v^o. « Edict du Roy pour le bien et autorité de justice et des officiers de Sa Majesté, de leur devoir en l'exercice d'icelle, tant à l'exécution des jugementz et arrestz, que sur la joissance ou usurpation des benefices et baulx à ferme d'iceulx, ensemble sur le fait des commissions des privilegez, competence ou incompetence des juges, et des peines aux contraventions audict eedict. » Amboise, janvier 1572. — Fol. 78. « Ordonnance du Roy sur le fait et reiglement de la police, pour estre tenue les jours de mardy et vendredys par les officiers et personnes depputez de Sa Majesté, tant en la ville de Paris, en la salle de la chancellerie, que ès aultres villes et lieux de ce royaume. » Amboise, janvier 1572. — Fol. 80. Ordonnance du bailliage d'Amiens « contre les blasphemateurs et ceulx quy vont aux tavernes, avec deffences de se pourmener en l'eglise et jouer à la paulme durant le saint service. » 28 mars 1572. — Fol. 81 v^o. Lettres patentes de Charles IX « pour le paiement de la seconde année des reittres et Suisses à eulx accordé par le Roy, lors de la paciffication des troubles. » Blois, 2 mars 1572. — Fol. 82 v^o. Lettres closes de Charles IX au

bailli d'Amiens, lui envoyant les lettres patentes qui suivent. Blois, 31 mars 1572. — Fol. 82 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « deffences aux hostelliers de prendre pour la journée d'homme et de cheval plus de XXV s., et de l'homme de pied, dix s. » Blois, 31 mars 1572. — Fol. 83 v°. Lettres patentes de Charles IX, « ayant entendu la grand cherté et nécessité du bled qui est à present en nostre pays de Xainctonge, laquelle y est advenue tant à raison des derniers troubles que à cause de la sterilité desdicts bledz, qui a regné par tout ledict pays en année derniere, qui est cause que la pluspart des habitans d'icelluy pays sont contrainctz de manger les avoines, de sorte que, si cela continuoit et s'ilz n'estoient aydés et secourus des aultres provinces de nostre royaume, lesdicts habitans seroient contrainctz quitter et habandonner ledict pays ; à quoy desirans pourveoir et pour ce que, en nostre pays de Picardye il y a eu, graces à Dieu, l'année passée, grande quantité de bledz », permettant « à Jehan Parenteau et Laurens Ranson, marchans demeurans à Jarnac, qu'ilz puissent et leur soit loisible par eulx, leurs facteurs, serviteurs et entremetteurs, achepter de gré à gré en nostredict pays de Picardye et aultres lieux circonvoisins, la quantité de cinq cens thonneaux de bled, et iceulx faire envoyer et conduire tant par eaue que par terre en nostre pays de Xainctonge, en payant et acquittant les droictz et devoirs pour ce deubz et acoustumez. » Blois, 8 avril 1572. — Fol. 54 v°. Requête desdits Parenteau et Ranson au bailli d'Amiens, à l'effet d'être autorisés à acheter lesdits 50 tonneaux. 19 avril 1572. — Fol. 84 v°. « Ledict Ranson en personne a déclaré que, quand à present, il n'entend lever et achepter en ceste ville et bailliage d'Amiens plus de cent thonnaux de bled, mesure de Paris, sans prejudice au surplus de ce qui luy est permis de lever. » 19 avril 1572. — Fol. 84 v°. Autorisation audit Ranson de lever lesdits cent tonneaux. 19 avril 1572. — Fol. 85. Entérinement des précédentes lettres patentes. 19 avril 1572. — Fol. 85 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant l'édit qui suit. Blois, 26 mars 1572. — Fol. 85 v°. Édit de Charles IX « touchant l'erection de l'office de garde des sceaux. » Paris, juin 1568. — Fol. 88 v°. « Declaration et ampliation de l'eedict fait par le Roy de l'erection en tiltre d'office de garde des seaulx en toutes les courtz, ressortz et jurisdictions tant ordinaires que extraordinaires de ce royaume. » Château de Boulogne, 20 février 1571. — Fol. 90 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « commission de M^e Martin Carré, pour bailler les esmolumentz desdicts seaulx. » Blois, 21 mars 1572. — Fol. 91 v°. Lettres patentes de

Charles IX « contenans la declaration et volonté du Roy, pour estre pourveu aux offices de garde des seaulx particuliers et separément en chacune jurisdiction. » Blois, 28 mars 1572. — Fol. 92 v°. Provisions à Claude de Monstrœul d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Ambroise de le Warde, décédé. Blois, 22 mars 1572. Prestation de serment et réception dudit de Monstrœul. 22 avril 1572. — Fol. 93. « Table au brief de ce qui est contenu et enregistré en ce registre. »

I B 6. (Registre.) — In-fol., 96 feuillets, parchemin¹.

1572. — Registre aux chartes. — Fol. 2. « Instructions ordonnées par le Roy aux commis et deputez de Sa Majesté sur l'execution de l'eedict et establissement de garde des sceaux en toutes courts et jurisdictions roialles, païs, terres et seigneuries de son obeissance, fait au mois de juing V^e soixante-huict. » Conseil du Roi, Blois, 18 mars 1572. — Fol. 2 v°. Lettres patentes de Charles IX portant que, « comme auparavant l'eedict par nous fait au mois de janvier dernier, sur la pollice de nostre royaume, nous eussions donné charge à nostre cher et bien amé Arthus de Nouveau, marchant de nostre ville de Paris, de nous achepter et faire venir des Païs-Bas de Flandres certaine quantité de tapperies, jusques à la somme de douze mil l., ou environ ; et soit ainsy que, suivant nostredict commandement, ledict de Nouveau en ait baillé à faire quy sont encores sur les mestiers, lesquelles nous faisant venir et amener, il craint que vous feissiez difficulté de laisser passer, et que les vouldissiez confisquer, soubz umbre de nostredict edict, par lequel il est entre autres choses expressément deffendu à toutes personnes de faire entrer ne amener en icelluy nostre royaume aucune sorte de tapperies estrangeres ; sçavoir faisons que, estans lesdictes tapperies pour nostre service, nous avons audict de Nouveau permis, accordé et octroïé... qu'il nous puisse amener et faire amener par telz de ses gens, serviteurs et facteurs, que bon luy semblera, dudit Païs-Bas de Flandres lesdictes tapperies,... jusques à ladictes somme de douze mil l., à la charge que, à mesure que ladictes tapperies entrera en nostredict royaume, la quan-

¹ Manquent les feuillets 1, 75 et une partie du feuillet 74. Ces deux derniers ne semblent pas avoir été écrits.

tité sera endossez au doz de cesdictes presentes, afin que, en vertu et soubz coulleur d'icelles, il ne s'en puisse amener pour plus grande somme. » Blois, 25 mars 1572. — Fol. 4 v°. Lettres closes de Charles IX « pour faire garder et entretenir l'eedict de pacification. » Blois, 4 mai 1572. — Fol. 5. « Lettres de Monseigneur le duc de Longueville, à la fin susdicte. » Péronne, 14 mai 1572. — Fol. 6. « De part le duc de Longueville et de Toutedeville, gouverneur et lieutenant general pour le Roy en ses païs de Picardie, Boulenois, Arthois et Païs conquis et reconquis ; lettres de monseigneur le duc de Longueville, adfin de maintenir la paix faicte entre le Roy nostre sire et le roy catholicque, avec deffences de favoriser ceulx qui se sont eslevez au Païs-Bas contre le roy catholicque. » Amiens, 4 juin 1572. — Fol. 6 v°. Ordonnance du duc de Longueville, gouverneur, « à l'occasion des grandz abus qui se sont commis sur le transport des bledz et autres grains hors de ceste province en aultres tant de ce royaume que des païs estrangers », portant « deffences de transporter grains hors de ceste province. » Amiens, 6 juin 1572. — Fol. 7 v°. Lettres patentes de Charles IX portant « deffences aux procureurs receux deppuis l'eedict de Mollins de postuller. » Blois, 15 avril 1572. — Fol. 8. Lettres closes de Charles IX envoyant les précédentes. Blois, 15 avril 1572. — Fol. 8 v°. Relief par Jullien Gargant, écuyer, prévôt de Doullens, de la terre et seigneurie d'Authieulles, banlieue de Doullens, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, par lui acquise de Ponthus de Tournay, seigneur de Noyers sous Bellonne, moyennant 2 500 l., « de quarante gros pour chacune livre, monnoye de Flandres, revenant à la monnoie de France à trois mil l. » de principal, 20 s. au denier à Dieu, 10 florins au vin, et « vingt flourins pour le vin des serviteurs domesticques dudit seigneur de Noielles. » Amiens, 11 juin 1572. — Fol. 9 v°. Provisions à M^e Léon Despréaulx d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas de la Fosse, résignataire. Blois, 27 avril 1572. Prestation de serment et réception dudit Despréaulx. 12 juin 1572. — Fol. 10. Lettres patentes de Charles IX commettant le bailli d'Amiens à mettre sous la main du Roi, sous la garde de M^e Philippe Gœulluis, seigneur de Vellennes, et de Florentin Menu, prieur de Maigny, les biens de l'abbaye de Saint-Fuscien aux Bois vacante par le décès de M^e François Audrard. Saint-Cloud, 7 juin 1572. — Fol. 10 v°. Mainlevée au profit desdits Gœulluis et Menu de la saisie du revenu de ladite abbaye. 13 juin 1572. — Fol. 11 v°. Commandement à toutes personnes tenant fief

ou terres et héritages cottiers du Roi, à cause du bailliage d'Amiens, des châteaux de Montreuil, Doullens, Beauquesne et Saint-Riquier, d'avoir à envoyer au greffe du bailliage les dernières lettres de fief et saisine en vertu desquelles ils jouissent desdits fiefs et terres cottières, ainsi que les lettres de récépissés et dénombremens, à peine de saisie. 2 juillet 1572. — Fol. 12. Provisions à Christophe Hier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Pierre de Hemery, décédé. Fleury, 29 juin 1572. Prestation de serment et réception dudit Hier. 11 juillet 1572. — Fol. 12 v°. Lettres closes de Charles IX « adfin d'envoyer au Roy le roolle des procureurs postullans en ce bailliage et à quel nombre ilz ont esté reduictz. » Château de Boulogne, 9 juin 1572. — Fol. 13. Ordonnance du bailliage d'Amiens portant « deffences contre les glenneurs ». 13 juillet 1572. — Fol. 13 v°. Lettres closes de Charles IX ordonnant « aux archers de la garde de se trouver là part où sera le Roy, le XXII^e de juillet, à raison de la ceremonie des nopces du roy de Navarre » avec Marguerite de Valois, sœur du Roi. Paris, 10 juillet 1572. — Fol. 14. Lettres closes de Charles IX ordonnant, pour le 20 août, une montre en armes des compagnies y désignées, « nous estant venu plainctes de divers endroitz de nostre royaume de plusieurs gens de guerre vagabondz et sans adveu qui tiennent les champs, à grande foule et oppression de nostre peuple. » Château de Boulogne, 7 juillet 1572. — Fol. 15 v°. Lettres closes d'envoi des lettres patentes qui suivent. Château de Boulogne, 25 juin 1572. — Fol. 15 v°. « Lettres patentes du Roy portans deffences aux procureurs tant anciens que nouveaulx d'exercer leurs estatz jusques à ce qu'ilz auront prins de Sa Majesté nouvelles provisions. » Château de Boulogne, 25 juin 1572. — Fol. 16 v°. « Declaration du Roy sur le contenu au trentiesme article du dernier edict de pacification concernant les jugementz et arrestz donnez pendant les troubles. » Paris, 23 mai 1572. — Fol. 17 v°. Provisions à Louis de Bricqueville d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Florimond de Bricqueville, son père, résignataire. » Meudon, 30 juin 1572. Prestation de serment et réception dudit Louis de Bricqueville ; « et sy a esté dict, sur la requeste de M^e Nicolle de Nibat, avocat, et Simon des Essars, procureurs de la congregation des notaires roiaux audict bailliage, et du consentement dudict de Bricqueville, assisté de M^e Fuscien de la

Fosse et Fremyn Pezé, ses advocat et procureur, apres lecture desdictes lettres, que ledict impetrant n'exercera ledict estat qu'en ladicte prevosté de Beauvoisis simplement, comme il est porté par lesdictes lettres, parce qu'il y a distinction et separation des deux sieges en icelle prevosté, sçavoir est prevosté de Beauvoisis à Amyens, et prevosté de Beauvoisis à Grandvillers, et que ceulx qui sont receux notaires roiaux en ladicte prevosté de Beauvoisis à Grandviller ne peuvent faire exercice de leurs estatz en ladicte prevosté de Beauvoisis à Amiens. » 23 juillet 1572. — Fol. 18. Provisions à M^e Adrien Picquet, prévôt de Beauquesne au ressort du bailliage d'Amiens, de l'état et office de conseiller et lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Charles Picquet, son père, décédé. Paris, 10 juin 1572. Prestation de serment et réception dudit Adrien Picquet, au Parlement. 18 juillet 1572. — Fol. 19 v^o. Lettre des généraux tenant la Cour des Monnaies, envoyant l'ordonnance qui suit. Paris, 7 juillet 1572. — Fol. 20. « Ordonnance du Roy pour le reiglement de ses monnoyes. » Blois, 16 octobre 1571. — Fol. 24 v^o. Déclaration de Charles IX sur le même objet. Château de Boulogne, 14 juin 1572. — Fol. 25 v^o. Lettres closes de Charles IX envoyant l'édit qui suit. Paris, 5 juin 1572. — Fol. 26. « Eedit du Roy et reiglement sur les traictes et transportz des bledz et grains dedens et dehors le royaume de France. » Gaillon, juin 1571. — Fol. 33. « Eedit du Roy sur la creation et erection nouvelle des maistres priseurs vendeurs de biens mœubles en chacune ville et bourgade de ce royaume, avec les lettres patentes dudict seigneur contenant les sallaires desdicts priseurs vendeurs par tout le roiaume de France, touchant la conservation de tous biens mœubles, tiltres et enseignemens delaissez par le decez et trespas des decedez. » Paris, février 1556, v. s., et Villers-Cotterets, 20 mai 1557. — Fol. 38. « Lettres patentes du Roy nostre sire en forme de declaration et reiglement sur l'eedit de la creation et office de maistres priseurs et vendeurs de biens mœubles nouvellement creez par ledict seigneur en chacune ville, bourg et bourgade de ce roiaume. » Paris, 27 avril 1558. — Fol. 39. Lettres closes de Charles IX, envoyant ledit édit. Paris, 16 juillet 1571. — Fol. 40. Provisions à M^e Antoine Scorion, licencié ès lois, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, de l'état et office de prévôt de Beauquesne, en remplacement de M^e Adrien Picquet résignataire et pourvu de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens. Meudon, 1^{er} juillet 1572. Prestation de serment et réception dudit Scorion. 6 août 1572. —

Fol. 40 v^o. Rôle des sergents au bailliage d'Amiens. — Fol. 41 v^o. Ordonnance de Louis Moucquet, licencié ès lois, seigneur de Marestz, conseiller du Roi, lieutenant juge ordinaire et magistrat criminel au bailliage d'Amiens, sur la requête de Pierre Le Rond, remontrant « que des y a dix-huict ans et plus, il s'est tousjours entremis à l'estat de messagier de ceste ville d'Amiens à Paris, avec à present deffunct Anthoine Revelois, lequel Revelois se disoit seul pourveu dudict estat, soubz ombre d'une provision qu'il avoit obtenue, confirmée par arrest de la court de Parlement à Paris, auquel estat icelluy Le Rond s'est tousjours bien conduit et gouverné, sans aucune reproche, rendant bon compte à ung chacun des lettres, pacquetz, argentz et autres choses à luy baillées, faisant service à nous, nos antecesseurs et à toutes autres personnes desquelles il a esté requis, et ce continué jusques à present que ledict Revelois est decedé », portant permission audit Pierre Le Rond « de porter tous proces, informations, enquestes et autres procedures concernans l'exercice de la justice criminelle de ce bailliage d'Amiens, en la ville de Paris, quant besoin sera et le cas se y offrira, et ce, comme messagier ordinaire d'icelle ville d'Amiens en ladicte ville de Paris, en baillant prealablement par ledict Le Rond caution et prestant le serment en tel [cas] requis et acoustumé. » 14 août 1572. — Fol. 42 v^o. Réception par Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, de Robert Revelois en l'état de messenger ordinaire au bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Revelois, son père, décédé. 18 août 1572. — Fol. 43. Provisions à Benoît Prévost d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Jacques Hunel, décédé. Paris, 20 juillet 1572. Prestation de serment et réception dudit Prévost. 19 août 1572. — Fol. 43 v^o. Lettres patentes de Charles IX, « desirans satisfaire à la requeste qui nous a esté faite par aucuns de nos speciaux serviteurs en faveur de nostre cher et bien amé Charles Vulin, marchand demurant en nostre bonne ville et cité de Paris », lui permettant « par tel de ses gens, serviteurs, facteurs, voicturiers et entremetteurs, faire venir et entrer d'Anvers en cestuy nostre roiaume, en une ou plusieurs fois par les villes de Saint-Quentin ou Amiens, la quantité de quarante millers de cire et d'icelle cire vandre, débiter, torquer et eschanger où et ainsy qu'il verra bon estre, en paiant et acquictant les droictz et autres qui nous pœuvent pour raison de ce nous estre deubz et appartenir et à nostre fermier,... à la charge que ledict Vulin ou ses-

dicts facteurs et ayant charge de luy seront tenuz faire assavoir et déclairer à François Cambi ou Nicolinno Simbaldy, ou l'un d'eux le poix desdictes cire et quantité de balles lors et quant il les fera partir, et de rapporter de l'un d'eulx certifficat de ladicte declaration; et où lesdicts Cambi et Simlbady (*sic*) ne seroient en ladicte ville de Anvers ou seroient reffuzant de recevoir ladicte declaration, pour ledit Vulin prendre une protestation de leur absence ou reffus, lesquelz certifficat ou protestation et cire il sera tenu exhiber aux bureaux de nostre foraine de Saint-Quentin ou Amiens.» Paris, 15 juillet 1572. — Fol. 44. Ordonnance d'Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens sur le même objet. 22 août 1572. — Fol. 45. Provisions à M^e Sulpice Warnier de l'office de garde des sceaux de la juridiction royale de Fouilloy, faubourgs de Corbie, créé par l'édit de juin 1568. Paris, 12 août 1572. Prestation de serment et réception dudit Warnier. 23 août 1572. — Fol. 45 v^o. Lettre de Léonor d'Orléans, duc de Longueville, au bailli d'Amiens, lui envoyant la déclaration qui suit. Chaulnes, 18 août 1572. — Fol. 46. Déclaration de Charles IX pour l'exécution de l'édit de juin 1571 sur la traite des blés. Paris, 12 juillet 1572. — Fol. 48. « Declaration faite par le Roy, par laquelle Sa Majesté declare que tout ce qui a esté fait et executé en la mort de l'admiral et de ses complices et adherantz a esté par son expres commandement,... non pour causes aulcunes de la religion ne contrevenir à ses eedicts de pacification qu'il a tousjours entendu, comme encore il entend, observer, garder et entretenir, ains pour obvier et prevenir à l'execution d'une malheureuse et detestable conspiration faite par ledict admiral, chef et auteur d'icelle, et sesdicts adherans et complices, en la personne dudict seigneur Roy, la Roine sa mere, Messieurs ses freres le roy de Navarre et autres princes et seigneurs estans pres d'eulx. » Paris, 28 août 1572. — Fol. 48 v^o. Lettres missives de Charles IX envoyant la précédente déclaration. Paris, 28 août 1572. — Fol. 49. Lettres closes de Charles IX « pour faire monstre en armes par aulcunes compagnies le XX^e de septembre MV^e LXXII. » Paris, 27 août 1572. — Fol. 50 v^o. Lettres closes de Charles IX portant « sauvegarde pour Messire Nicolas Rouault, chevalier, seigneur de Gamaches. » Paris, 30 août 1572. — Fol. 51. « Attache de mondict seigneur de Longueville sur ladicte sauvegarde. » Amiens, 7 septembre 1572. — Fol. 51 v^o. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant la déclaration qui suit. Paris, 6 septembre 1572. — Fol. 51 v^o. Nouvelle déclaration du Roi au sujet du massacre de la Saint-Barthélemy. Paris, 6 septembre 1572. — Fol. 53.

« Lettres patentes et declaration du Roy sur la prolongation du cours et mises de l'escu soleil à cinquante-quatre s. et autres especes ayans cours par l'ordonnance derniere à l'equipollent, et testons de France à douze s. et six d. t., jusques au premier jour du mois de janvier prochain. » Paris, 2 septembre 1572. — Fol. 55. Provisions à Jacques Cudefer d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement d'Aubert Caron, résignataire. Paris, 27 août 1572. Prestation de serment et réception dudit Cudefer. 23 septembre 1572. — Fol. 55 v^o. Provisions à Olivier Arthus d'un office de priseur et vendeur de biens au bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine de Coing, décédé. Paris, 5 septembre 1572. Prestation de serment et réception dudit Arthus. 24 septembre 1572. — Fol. 56 v^o. Lettre des avocat et procureur général du Roi au Parlement aux officiers du bailliage d'Amiens, leur marquant que « le Roy en son conseil privé et par l'advis de son conseil nous auroit commandé escrire au lieutenant de Monstrœul de faire saisir les biens qui appartennoient au feu vicomte de Gand et y establir commissaire le seigneur de Matringain, pour certaine cause movans Sa Majesté, quy sont plus à plein contenues ès lettres que en avons envoyés audit lieutenant de Monstrœul; et pour ce que nous avons esté nouvellement adverty que la vefve dudict deffunct vicomte de Gand fait poursuite par devers vous, adfin d'avoir mainlevée des biens qui furent audict deffunct assis au dedens de vostre bailliage, nous vous avons bien voullu advertir par ces presentes que le voulloir et intention du Roy est que ladicte saisie tienne, et que si elle faisoit plus ample poursuite pour avoir ladicte mainlevée, de renvoyer le negoce par devers ledict seigneur Roy en sondict conseil privé, d'autant qu'il est question de matiere d'Estat, dont ledict seigneur Roy a retenu la congnoissance à luy; et de ce que vous en ferez, nous en advertirez incontinent, adfin de le faire entendre à Sa Majesté », etc. Paris, 19 septembre 1572. — Fol. 57. « Veues les lettres ci-dessus, avec la saisie de la terre de Baillœul faite le XIII^e jour de ce present mois de septembre, par M^e Nicole Judas, conseiller au bailliage et siege presidial d'Amiens, à faulte d'homme, droictz et devoirs non faitz, portant y avoir estably commissaires Pierre Lempereur, lieutenant dudict villaige, le procureur du Roy requiert que au lieu dudict Lempereur y soit estably commissaire Jehan le More, seigneur de Matringain. » 24 septembre 1572. — Fol.

57. Établissement dudit Jean le More, seigneur de Matringain, demeurant à Montreuil, en qualité de commissaire à la terre de Bailleul. 24 septembre 1572. — Fol. 58. « Déclaration du Roy par laquelle Sa Majesté vœult et entend que tous marchans estrangers puissent librement, ainsy que de coutume, traficquer et negocier en ce royaume, tant par mer que par terre. » Paris, 11 septembre 1572. — Fol. 59. Lettres closes de Charles IX envoyant la déclaration précédente. Paris, 22 septembre 1572. — Fol. 59 v°. Provisions à M^e Jacques Le Saige, licencié ès lois, de l'office de prévôt royal de Vimeu, en remplacement de Jacques le Fuzelier, résignataire. Paris, 16 septembre 1572. Prestation de serment et réception dudit Le Saige. 3 octobre 1572. — Fol. 61. Lettre d'Antoine de Hallewin au président au présidial d'Amiens, lui marquant qu'il a « receu ce jourd'huy une lettre que le Roy m'escrit, par laquelle il me mande que je tiene la main qu'il ne soit fait aucun tort aux biens meubles, lettres et tiltres que a en sa possession ung nommé Nicolas de Mons, bourgeois et habitant de la ville d'Amiens, appartenans au seigneur vidame d'Amiens, selon que vous verrez plus amplement par lesdictes lettres que le Roy m'a escrit, laquelle aussy ferez entendre aux maieur et eschevins de la ville d'Amiens, l'intention de Sa Majesté. » Paris, 1^{er} octobre 1572. — Fol. 61. Signification par Michel Cochepin, greffier du bailliage, desdites lettres aux maieur, prévôt et échevins d'Amiens, « lesquelz m'ont fait responce qu'ils y tiendront la main. » 6 octobre 1572. — Fol. 61. Provisions par Louis Moucquet, licencié ès lois, seigneur de Marestz, conseiller du Roi, lieutenant juge ordinaire et magistrat criminel au bailliage et présidial d'Amiens, à Antoine Le Brun d'un office d'archer sergent au bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Brissel, résignataire. 6 octobre 1572. — Fol. 62 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, pour la conservation des biens meubles et titres du défunt vidame d'Amiens, qui sont entre les mains de Nicolas de Mons, bourgeois et habitant d'Amiens, prenant en conséquence les maison, personne et biens dudit de Mons sous la sauvegarde du Roi, défendant d'y loger des gens de guerre, « de sorte que ledict de Mons n'ayt excuse qu'il ne les puisse représenter à nostre amé et feal gentilhomme de nostre chambre le Vidame d'Amiens, heritier du deffunct, que nous faisons nourrir et vivre catholicquement pres de nous, si et quand il sera ordonné à icelluy de Mons par la decision du differend pour raison duquel lesdits meubles, lettres et tiltres ont estez sequestrez et mis en ses mains. » Paris, 28 septembre 1572. — Fol. 63. Signification desdites lettres aux maieur, prévôt et

échevins d'Amiens. 9 octobre 1572. — Fol. 63. Lettre du duc de Longueville au bailli d'Amiens, lui envoyant l'ordonnance qui suit. Amiens, 8 octobre 1572. — Fol. 63. Ordonnance du duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général ès pays de Picardie ; faisant, « en exécution des ordres du Roy itératives deffences... à toutes personnes, et de quelque estat, qualité ou condition qu'elles soient, de tuer, piller, saccager en aucune sorte que ce soit, soubz couleur et pretexte de la religion, ny emprisonner aucun, sy ce n'est pas ordonnance de justice, à peine contre ceux qui contreviendront, d'estre puniz de mort sur le champ, sans aultre forme de proces ; et pourront tous gentilzhommes et autres de la nouvelle opinion, qui se seroient, pour crainte ou doute des choses dernièrement passées, absentez de leurs maisons et demeurances ; eulx retirer en leursdictes maisons et demeurances, et y seront, soubz l'auctorité de Sa Majesté et la nostre, conservez et gardez contre toute injure, force et violence, n'estant l'intention de Sadicte Majesté que l'edict dernier fait sur la pacification des troubles soit aucunement enfrainct ny violé, ains qu'il demeure en son entier, excepté touteffois pour le regard des presches et assemblées, qui demeureront revoquée et interdite, suyvant l'ordonnance par cy-devant faite et publiée. » Nesle, 8 octobre 1572. — Fol. 64. Lettre du duc de Longueville au bailli d'Amiens, lui envoyant le mémoire qui suit. Amiens, 9 octobre 1572. — Fol. 64. Mémoire par lequel « le Roy, considerant combien les officiers et magistratz de la justice et ceulx aussy qui ont le maniment et administration de ses finances, qui sont de la nouvelle oppinion, seroient suspectz, odieux et mettroient en grande deffiance ses subjects catholicques, s'ilz exerçoient à present leurs offices, apres ses esmotions fraischemment advenues, pour l'auctorité que lesdicts officiers (offices ?) de justice et finances donnent à ceulx qui les tiennent, et que cela porroit ramener au pœuple nouvelle occasion de s'esmouvoir et mesmes ne seroient par ce moyen iceulx officiers de la nouvelle oppinion sans danger d'inconvenient en leurs personnes, encores qu'ilz abjurassent ladicte nouvelle oppinion et feissent profession de la sainte foy et religion catholicque et romaine », retirant aux officiers royaux de ladite nouvelle opinion l'exercice de leurs offices ; ordonnant en outre que ceux de ladite opinion, « qui sont encoires vivans, presens ou absens, et ne se trouveront chargez

ne coupables de la dernière conspiration, ny avoir attempté contre Sa Majesté et son Estat depuis son dernier eedict ed pacification », et dont les biens ont pu être saisis, rentreront en possession desdits biens. Paris, 30 septembre 1572. — Fol. 66 v°. « Extrait des registres de Parlement. » Réception de Pierre le Rond et de Robert Reveloys, fils de défunt Antoine Reveloys, messenger ordinaire de la ville d'Amiens, en qualité de messagers ordinaires de ladite ville, en remplacement dudit Antoine Reveloys. 19 septembre 1572. — Fol. 67 v°. Lettres patentes de Charles IX donnant pouvoir à Nicolas Danzet, sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 16 septembre 1572. — Fol. 68. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, à l'effet de faire revenir ceux de la nouvelle opinion qui ont quitté le royaume à la suite des événements du 24 août. Paris, 8 octobre 1572. — Fol. 69. Relief par Marguerite Descaves, veuve de Louis Asselin, laboureur à Bouquemaison, mère et tutrice de Jean Asselin, fils et héritier dudit Asselin et d'elle, d'un fief noble sis au terroir de Bealcourt, nommé le fief Mons, tenu en plein hommage du Roi à cause de son château de Doullens, échu audit Jean par le décès de son père, arrivé cinq au six semaines auparavant. 25 octobre 1572. — Fol. 69 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Florimond Cohepin, sergent royal au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt M^e François Le Fèvre, prêtre à Amiens. Paris, 23 mai 1572. — Fol. 70. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. 27 octobre 1572. — Fol. 71. Lettres closes de Charles IX sur l'inexécution de l'édit d'octobre 1571 relatif aux monnaies. Paris, 3 octobre 1572. — Fol. 71 v°. Ordonnance du bailli d'Amiens en conséquence desdites lettres. 30 octobre 1572. — Fol. 72. Lettres closes de Charles IX envoyant l'édit qui suit. Paris, 2 septembre 1572. — Fol. 72 v°. « Edict du Roy de la creation et establissement en tiltre d'office formez de tous procureurs postulantz tant ès cours souveraines que subalternes de ce royaume, païs, terres et seignouries de l'obeissance de Sa Majesté. » Paris, juillet 1572. — Fol. 76. Lettres patentes de Charles IX portant défenses de « pillier, saccager, tuer et violer quelque personne que ce soient, soubz couleur de relligion ne autrement, sur peine de la vye et sans espoir aucun de remission. » Paris, 20 octobre 1572. — Fol. 77. Ordonnance du bailli d'Amiens, réitérant les défenses précédemment faites « à tous les manans et habitans tant de ceste ville, bourgs et bourgades des mettes de ce ressort, d'aller boire ou manger ès tavernes du lieu de leur demourance, et ausdicts taverniers et cabaretiers de les y recevoir, à peine d'amende

arbitraire pour la première fois, et de prison pour la seconde. » Publié le 12 novembre 1572. — Fol. 77. Édit de Charles IX interdisant d'attenter aux personnes et aux biens de ceux de la nouvelle opinion. Paris, 4 novembre 1572. — Fol. 80. Relief par Antoine de Saveuses, conseiller du Roi en Parlement, d'un fief et noble ténement de 112 l. p. de rente foncière sur la prévôté royale d'Amiens tenue à ferme par les maieur et échevins d'Amiens, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de noble demoiselle Marie de Saint-Fuscien, sa mère. 15 novembre 1572. — Fol. 80 v°. Publication portant que « les baillifz et seneschaulx quy ne sont de la qualité requise passeront procuracion pour resigner dedens ung mois leurs offices à gentilzhommes capables de la qualité portée par l'edit sur ce fait qui les porront tenir et exercer, et à faulte de ce faire, nous les declairons, dès maintenant comme pour lors, privez de leurs offices ; et adfin qu'ilz n'aient occasion de (ne ?) coulleur de remise et excuse, nous entendons et leur permettons qu'ilz puissent resigner leurdicts estatz, sans pour ce nous paier aucune finance. Tous baillifz et seneschaulx resideront en leurs bailliages et seneschaussées, sur peine de privacion, et où ilz ne pourront ce faire pour aultres empeschements, seront tenez de resigner, ce que nous entendons pareillement qu'ilz puissent faire sans paier finance. Tous archevesques et evesques resideront sur leurs benefices, et ceulx qui par viellesse ou autre indisposition de personne ne pourroient prescher et annoncer la parolle de Dieu et eulx mesmes edifier leur pœuple et faire les aultres fonctions appartenans à leur charge et dignité, seront tenez de prendre et choisir ung coadjuteur pour les soulager et s'employer au devoir de leur charge, auquel coadjuteur ilz assigneront pension honneste et raisonnable, telle qu'elle sera advisée selon les fruitz et revenu de benefice. Les curez resideront pareillement sur leur benefice Les archevesques et evesques informeront de ceulx qui tiennent abbaye, prieurés, cures et aultres benefices », etc. Paris, 4 novembre 1572. — Fol. 81 v°. Ordonnance du duc de Longueville, gouverneur et lieutenant général en Picardie, « ayant esté le bruict commun parmy le pœuple de la ville de Paris qu'il y avoit entreprise et deliberacion de courir sur ceulx qui y sont ayant esté de la nouvelle oppinion, quy sont choses inventées et que font publier de main en main aucuns perturbateurs du repos public, contre l'inten-

tion de Sa Majesté, et craignant par Sadicte Majesté que le bruict soit porté plus loing, comme toutes choses sont subjectes à estre prises plus tost en mauvaise part que aultrement, que l'on ne pense que l'execution s'en soit ensuyvie audict Paris, et que cela ne donne une telle allarme partout, que chacun pense que le tout se face par son autorité, et par là prins occasion aux ungs de mener les mains à courir sus à ceulx qui sont ou ont esté de ladicte nouvelle oppinion, et aultres, par desespoir, habandonner leurs maisons pour fuir telle fureur. Pour ceste cause est deffendu, sur peine de la vye, à tous manans et habitans de ceste ville et faulxbourgs et tous autres personnes, de s'esmouvoir en quelque façon que ce soit, mais se contenir paisiblement, suyvant l'intention de Sa Majesté ;..... deffendant aussy, sur les peines de la vye, à toutes personnes, de quelque qualitez et conditions qu'ilz soient, de plus faire courir telz bruictz, de maniere que ung chacun puisse congnoistre combien Sadicte Majesté est allienée de semblables executions. » Amiens, 29 novembre 1572. — Fol. 82. Relief par procureur par « hault et puissant seigneur messire Anthoine de Crequy, chevalier, seigneur dudit lieu », de la terre et principauté de Poix tenue de Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui donnée en avancement d'hoirie par le cardinal de Créquy, évêque d'Amiens, par contrat de mariage entre ledit Antoine de Créquy et Chrétienne d'Aguerre. Amiens, 29 novembre 1572. — Fol. 82 v°. Dessaisine « en la presence de Gabriel Rogean et Leurens Roussel, notaires royaulx audict bailliage (d'Amiens), appelez au lieu d'hommes de fiefz », par « noble homme M^e Nicolas Chomat, docteur ès droictz, au nom et comme procureur de Monsieur le reverendissime et illustrissime Anthoine, cardinal de Crequy, évesque d'Amyens, prince de Poix », de la terre et principauté de Poix, au profit de « hault et puissant seigneur Mons. Anthoine, sire de Crequy, son nepveu. » Amiens, 2 décembre 1572. — Fol. 83 v°. Ordonnance du commissaire député de par le Roi concernant les monnaies. Amiens, 13 décembre 1572. — Fol. 84. Ordonnance du bailliage d'Amiens sur l'exécution de l'édit portant prohibition de transporter or et argent monnayé hors du royaume. Chambre du conseil, 15 décembre 1572. — Fol. 84 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, sur le même objet. Paris, 6 décembre 1572. — Fol. 85. Provisions à Martin Donquerre de l'office de garde des sceaux de la prévôté de Vimeu à Oisemont, en remplacement de Jean Pierret, résignataire. Paris, 16 novembre 1572. Prestation de serment et réception dudit Donquerre. 19 décembre 1572. — Fol. 85 v°. Lettres closes de

Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant l'arrêt qui suit. Paris, 1^{er} décembre 1572. — Fol. 86. « Arrest du Conseil privé du Roy par lequel Sa Majesté vœult que tous procureurs de son royaume qui n'auront prins provision suivant son eedict, seront tenus le prendre dedens dix jours apres la publication de ce present arrest, autrement qu'il sera pourveu en leur lieu d'autres personnes capables et suffizans. » Paris, 25 octobre 1572. — Fol. 87. « Edict du Roy tant sur la manufacture des draps, serges et camelotz, que sur la tainture, ventes et delivrance d'iceulx. » Paris, mars 1571. — Fol. 90 v°. « Estat de ce quy sera paié pour chacune piece de draps, sarges, estametz, frises, felins, carises et autres sortes cy apres specifiées, quy seront seellées suivant l'eedict cy attaché, soubz le contresel de nostre cancellerye. » Conseil du Roi, 19 mars 1571. — Fol. 91 v°. Lettres de commission par Charles IX à Claude de la Font, bourgeois de Paris, fermier pour cinq ans du droit des sceaux apposés à chaque pièce de drap, serge, estamet et autres étoffes de laine, conformément au précédent édit. Meudon, 2 juillet 1571. — Fol. 95. Provisions à M^e Louis Panyer d'un office de procureur postulant en la prévôté de Fouillois, comté de Corbie, et autres juridictions étant audit Corbie dépendant du bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine de la Morlière, décédé. Paris, 20 novembre 1572. Prestation de serment et réception dudit Panyer. 11 janvier 1573. — Fol. 96. « Table de ce qui est contenu en ce registre. »

I B 7. (Registre.) — In-fol., 96 feuillets, parchemin¹.

1572-1573. — Registre aux chartes. — Fol. 25. Ordonnance du bailli d'Amiens, en vertu de lettres du Roi données à Paris le 15 février précédent, ordonnant « que tous nobles vassaux de Sa Majesté et autres subjectz au ban et arrière ban aient à se tenir prestz, armez, montez et equipez d'armes, chevaulx et tous autres equipaiges requis à faire le service porté par ses ordonnances, pour marcher et servir au lieu et quand il leur sera commandé et ordonné de Sadicte Majesté ou Monseigneur de Piennes, chevalier de son ordre, conseiller de son privé conseil, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant general au país de Picardye. »

¹ Les feuillets 1 à 24 manquent.

5 mars 1573. — Fol. 25 v°. « Eedict et ordonnances du Roy sur le faict et reglement de la fonte d'artillerie, bouletz, façon et composition de pouldres et salpetres, contenans plusieurs articles et deffences, tant sur ladite fonte d'artillerie, vente de pouldres, composition de salpetres, que autres choses concernans ladicte artillerie et officiers d'icelle, ensemble sur le transport desdits salpetres et pouldres hors de ce royaume, sur peine de la vye. » Blois, mars 1572. — Fol. 30. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant l'édit qui précède. Paris, 9 janvier 1573. — Fol. 31. Ordonnance du bailliage d'Amiens renouvelant les défenses d'aller boire et manger dans les tavernes des lieux où l'on habite. 21 mars 1573. — Fol. 31 v°. Provisions à M^e Fuscien de la Fosse d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Couin, résignataire. Paris, 27 février 1573. Prestation de serment et réception dudit de la Fosse. 8 avril 1573. — Fol. 32 v°. Provisions à M^e François Roussel d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien des Essars démissionnaire. Paris, 15 février 1573. Prestation de serment et réception dudit Roussel. 8 avril 1573. — Fol. 34 v°. « Ordonnance du Roy sur la superfluité d'habit. » Paris, 25 février 1573. — Fol. 38. Mandement du Roi au bailli d'Amiens, pour la publication de ladite ordonnance. Paris, 17 février 1573. — Fol. 39. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien Darras, père et tuteur de Jeanne Darras, pour l'acceptation de la succession de défunt Jean Elloy, oncle de ladite Jeanne. Paris, 17 mars 1573. — Fol. 40. « Lettres de don faict par le Roy à Jehan Nourrequier,.... pauvre gentilhomme,... de cinq cens escus soleil », des deniers provenant des droits et devoirs seigneuriaux, quints, requints et aubaines revenant au Roi tant dans le bailliage d'Amiens que dans le comté de Ponthieu. Paris, 5 février 1572. — Fol. 43. Provisions par Antoine, cardinal de Créquy, évêque d'Amiens, à Jacques de Revelles, notaire apostolique en la cour spirituelle d'Amiens, de l'office de greffier des insinuations, actes et provisions apostoliques, en remplacement de Jean Barré, résignataire. Paris, 10 novembre 1572. — Fol. 43 v°. Lettres patentes de Charles IX ratifiant lesdites provisions. Paris, 12 décembre 1572. — Fol. 45. Lettres patentes de Charles IX portant « permission à toutes personnes de denoncer et deferer à justice tous ceulx qui transportent hors le royaume or, argent et marchandises prohibées. » Fontainebleau, 4 avril 1573. — Fol. 45 v°. Lettres patentes de Charles IX portant permission « aux maire et eschevins d'Amiens de prendre à rente

VII^M V l. ou autre moindre pris, pour leur soulagement, nonobstant l'eedict de prendre deniers à constitution de rente à plus hault pris que de six pour cent. » Fontainebleau, 6 avril 1573. — Fol. 46 v°. Lettre du seigneur de Piennes au bailli d'Amiens, lui marquant que « vous pourrez voir par ung advis que le Roy m'a envoyé, dont je vous envoie aussy une coppie, comme le conte de Montgomery ne pouvant entrer dans la Rochelle comme il s'estoit proposé, s'en est retiré, en deliberation, s'il pœult, de faire une descente en ce païs », le priant de faire publier que « tous ceulx du ban et arriere-ban soient prestz à marcher au sixiesme de may prochain, là où il en sera besoing pour le service du Roy. » Maignelay, 27 avril 1593. — Fol. 47. Ordonnance du bailli d'Amiens en conséquence de ladite lettre. 29 avril 1573. — Fol. 47 v°. Lettres missives de Charles IX à M. de Sanzay, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller au Conseil privé et capitaine général de la noblesse de France sujette au ban et arriere-ban, sur ce que « noz baillifz et seneschaux font convocquer et assembler le plus souvent mesmes noz ban et arriere-ban sanz noz lettres de commissions et mandement, surpassant, en ce faisant, le devoir de leurs charges, contre noz voulloir et intention », le chargeant de leur faire défenses de faire à l'avenir aucune convocation sans son exprès commandement. Fontainebleau, 5 avril 1573. — Fol. 47 v°. Lettre de M. de Sanzay sur le même objet. Fontainebleau, 28 avril 1573. — Fol. 48. Lettres patentes de Charles IX « pour se tenir prestz par toutes personnes subjectes au ban et arriere-ban armez, equippez et montez de chevaulx. » Fontainebleau, 29 avril 1573. — Fol. 49. Ordonnance du bailliage d'Amiens en exécution desdites lettres patentes. Amiens, 11 mai 1573. — Fol. 50. Lettres patentes de Charles IX, « aians entendu en quelque (quelle ?) misere et necessité de blez est nostre pauvre pœuple en la pluspart des villes, bourgs, bourgades et villaiges de nostre royaume, et que plusieurs marchans et aultres habitans desdictes villes et lieux, remplis d'une trop grande avarice, prevoiant la mallice du temps, ont fait reserve non seulement de leurs blez, mais en tirent et transportent ce qu'ilz pœuvent par les marchez et tiennent et gardent lesdits blez en leurs greniers, sans en voulloir, sinon à ung pris trop excessif, secourir nostre dict pœuple, dont se pouroit ensuivre une grande et miserable famine et pestilence en nostredict royaume, comme jà nous en voions ung grand commencement », ordonnant de « faire faire ouverture

à toutes personnes de leurs greniers, pour d'iceulx fairé vendre et distribuer aux marchez tel quantité de blé qu'il sera advisé. » Fontainebleau, 20 avril 1573. — Fol. 51. Ordonnance du bailliage d'Amiens faisant commandement « à tous, de quelque estat, qualité ou condition qu'ilz soient, de eulx reigler et comporter selon qu'il est contenu » dans l'ordonnance sur la superfluité des habits. 8 mai 1573. — Fol. 51 v°. Lettres closes de Charles IX, à l'effet de faire publier « que tous, soient cheffz, membres, hommes d'armes et autres de compagnies ordonnées pour..... aller à la Rochelle,..... ayent à se rendre dans le XX^e de juing prochain precisément, si plus tost ilz ne pœuvent, en nostre camp et armée, montez, armez et equipez ainsy qu'il est requis,..... pour illec faire monstre en armes et recevoir paiement pour ung quartier quy leur sera declairé en plaine monstre, et les autres compagnies près nostredict cousin l'admiral de Villars, au XXV^e de juing aussy prochainement venant, pour semblablement faire monstre en armes. » Fontainebleau, 11 mai 1573. — Fol. 53. Lettres patentes de Charles IX portant pouvoir à François Carpentier, sergent royal au bailliage d'Amiens et prévôté d'Amiens d'exploiter par tout le royaume. Paris, 17 mars 1573. — Fol. 53 v°. Lettres patentes de Charles IX, sur la réclamation de Claude de la Font, fermier général des droits de sceau sur les draps, serges, estametz et autres étoffes de laine, de ce que « combien que, par nostredict edict, soit expressément permis aux marchans vendre et debiter toutes sortes de draps qu'ilz avoient lors de la publication dudict eedict, sans estre seellez, et ce jusques au temps et terme de quatre mois,..... touteffois, en aucuns endroitz de nostredict roialme où ledict eedict a esté publié et ledict terme de quatre mois.... expiré, l'on n'a vullu souffrir ne endurer marquer lesdicts draps quy sont denoncez, ny laisser recevoir les droictz desdicts sceaux cuidans par ce moien empescher l'establissement de ladicte police..... et frustrer noz droictz, pour avoir tousjours occasion de dire que les draps qui se feroient doresnavant sont draps faitz avant ladicte publication », à l'effet de contraindre « tous et chacuns les marchans à exhiber audit de la Font, ses procureurs ou commis, tous et chacuns les draps, sarges, estametz et autres manufactures de layne portées par nostredict eedict, et, suivant icelluy, à iceulx souffrir mettre et apposer lesdicts sceaux en leurs boutiques, les faisant aussy contraindre par mesme moien à paier nosdicts droictz pour lesdicts sceaux, sur peine de XX l. d'amende et confiscation de la piece qui apres se trouvera non scellée. » Paris, 10 janvier 1573. — Fol. 54 v°. Lettres patentes de Charles IX

concernant le droit de sceau sur lès draps et autres étoffes de laine. Fontainebleau, 23 avril 1573. — Fol. 56 v°. Ordonnance du bailliage d'Amiens autorisant Thomas Chappellain, cessionnaire du bail dudit droit de Claude de la Font, d'« entrer avec ung huissier ou sergent de ce bailliage..... ès boutiques et maisons des marchans drappiers et façonniers desdicts draps, pour y visiter et sceller les draps et manufactures de laynes conformément à l'intention du Roy, et de eslever sur lesdicts marchans les sallaires et droictz de sceaux limité par ledict estat, et en ce nom comprins les sarges et estametz et autres choses portées par les lettres d'exemption obtenues par les maieur, prevost et eschevins de ceste ville d'Amiens. » Amiens, 2 juin 1573. — Fol. 57. Lettres patentes de Charles IX pour le renouvellement des baux à ferme du domaine. Fontainebleau, 9 mai 1573. — Fol. 58. Lettre du seigneur de Piennes aux lieutenant, avocat et procureur du Roi, maieur et échevins d'Amiens, leur marquant que, « outre que par le commun bruict vous aurez peu entendre l'heureuse et louable eslection qui s'est faite par les princes palatins, archevesques, evesques et seigneurs du royaume de Poullogne de la personne de Monseigneur, frere du Roy pour leur roy, il en est venu à Sa Majesté lettres de la part desdicts seigneurs confirmatives d'icelle ellection faite le noëufiesme de passé, portans aussy assurance de l'acceptation d'icelle faite le seiziesme dudict mois, dont s'en est ensuivy par delà une extreme allegresse et demonstration par ceulx dudict païs, du grand heur, honneur et contentement que ce leur est et s'en promettent ; de quoy Sa Majesté m'ayant donné advertissement, je n'ay vullu faillir vous faire part, et adfin qu'il ne se congnoisse en nous moings de contentement d'avoir receu cet honneur desdicts estrangers qu'estime en avoyr de nous, vous prier, suyvant l'intention de Sadicte Majesté, qu'aussytost qu'aurez receu la presente, vous faites par chacune des villes et places en voz pouvoirs commander qu'on ait à faire tous les remercimens à Dieu possibles de faire en une tant louable occasion, meismes par processions generalles, feuz de joie et en vostre place capitale tirer l'artillerie ; quoy faisant, vous satisferez et ferez service tres agreable à Sa Majesté. Me recommandant bien affectionnément à vostre bonne grace, je prie Dieu, Messieurs, à vous donner en santé et longue vye. » Monceaux, 11 juin 1573. — Fol. 58. v°. Réception par Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, de Jacques de

Vausselles, procureur en la prévôté de Saint-Riquier, en qualité de notaire royal en ladite prévôté, en remplacement de Jean de Vausselles, son père, résignataire en sa faveur. Amiens, 19 juin 1573. — Fol. 59 v°. Lettres des généraux tenant la cour des monnaies au bailli d'Amiens, lui envoyant, pour le faire publier, un exemplaire imprimé de l'ordonnance royale qui suit. Paris, 16 juin 1573. — Fol. 59. Ordonnance de Charles IX relative aux monnaies. Fontainebleau, 26 mai 1573. — Fol. 61 v°. Provisions à Jacques Pieret, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Baptiste Ostren, décédé. Paris, 30 septembre 1568. — Fol. 62. Arrêt du Parlement entre Jacques Pieret et Jean Bucquet, au sujet dudit office. Paris, 7 février 1573. — Fol. 63. Prestation de serment et réception dudit Jacques Pieret. 30 juin 1573. — Fol. 63 v°. Lettres patentes de Charles IX portant règlement pour les procureurs. Fontainebleau, 4 avril 1573. — Fol. 65. Commission par René, comte de Sanzay, vicomte héréditaire de Poitou, sieur de Saint-Marsault, chevalier de l'ordre du Roi, son chambellan et conseiller en son conseil privé, colonel et capitaine général des ban et arrière-ban de France et superintendant des fortifications du royaume, à Antoine de Hallewin, sieur d'Eglebec, chevalier de l'ordre du Roi, « seneschal (*sic*) » d'Amiens et gouverneur de la Fère, pour « mener, conduire et commander la noblesse subjecte au ban et arrière-ban dudit païs, comme cappitaine general du ban et arrière-ban des seneschaussée d'Amiens, Ponthieu, Callais, et terre d'Oye et gouvernemens de Peronne, Mondidier et Roye, lorsque par les seneschaulx ou leurs lieutenans les convocations en auront esté faites, et que par Mons. le gouverneur dudit païs aura esté ordonné. » Fontainebleau, 13 mai 1573. — Fol. 65 v°. Lettres patentes de Charles IX concernant les changeurs. Fontainebleau, 9 avril 1573. — Fol. 66 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant lesdites lettres patentes. Fontainebleau, 30 avril 1573. — Fol. 66 v°. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant les lettres patentes qui suivent. 25 mai 1573. — Fol. 67. Lettres patentes de Charles IX sur ceux qui exercent des charges de notaires et de sergents sans provisions. Fontainebleau, 25 mai 1573. — Fol. 68. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant la déclaration qui suit. 14 février 1573. — Fol. 68. « Declaration du Roy par laquelle il est interdit et deffendu à tous procureurs postullans qui n'ont prins provision de leurs offices, l'exercice d'iceulx, sur les peines portées par icelles, qui sont declairées executables contre les contrevenans. » Paris, 6 janvier 1573. —

Fol. 69 v°. Lettres patentes de Charles IX « voiant aucunes villes de nostre royaume estre encoires retenues et gardées par force par les hereticques rebelles et seditieux », à l'effet de faire convoquer le ban et l'arrière-ban. Monceaux, 14 juin 1573. — Fol. 70 v°. Lettres closes du Roi au « seneschal (*sic*) » d'Amiens, lui envoyant lesdites lettres patentes. Monceaux, 14 juin 1573. — Fol. 71. Lettre du comte de Sanzay, sur le même objet ; « et de ce que fait vous aurez, vous m'en donnerez incontinent advis, comme il vous est mandé par Sa Majesté, et adresserez voz paquetz à la poste de ceste ville de Paris, sy mieulx il ne vous plaist les envoyer par les messagiers ordinaires de vosdicts bailliages et seneschaussées, à M^e Jacques Bonnefoy, procureur au Parlement de cestedicte ville, demeurant rue Saint-Victor. » Paris, 29 juin 1573. — Fol. 71 v°. Ordonnance du bailli d'Amiens pour la convocation du ban et arrière-ban. 3 juillet 1573. — Fol. 72. Provisions à Eustache Daguet d'un office de sergent royal ès mettes de la prévôté de Saint-Riquier, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Guignart, résignataire. Paris, 5 juin 1573. Prestation de serment et réception dudit Daguet. 10 juillet 1573. — Fol. 73. Dessaisine par procureur par haut et puissant seigneur Charles de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, marquis de Maignelay, seigneur de Piennes, Tricot, Rollot, au profit de Jean de Guillaume, écuyer, seigneur de Sarcotte, de la terre et seigneurie d'Heuzecourt, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à lui vendue par ledit seigneur de Piennes moyennant 4 000 l. t. Amiens, 5 avril 1573. — Fol. 74. Saisine par Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, de ladite terre audit Jean de Guillaume. Amiens, 27 juillet 1573. — Fol. 75 v°. Provisions à Antoine Brisset d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de David le Maire, résignataire. Fontainebleau, 9 mai 1573. Prestation de serment et réception dudit Brisset. 28 juillet 1573. — Fol. 76 v°. Lettres patentes de Charles IX sur la taxe imposée pour subvenir aux frais de voyage du duc d'Anjou, élu roi de Pologne. Château de Boulogne, 8 juillet 1573. — Fol. 77 v°. Ordonnance du bailliage d'Amiens contre les glaneurs. 7 août 1573. — Fol. 78. Lettres closes de Charles VIII au bailli d'Amiens, à l'effet d'ordonner aux lieutenant et archers du prévôt des maréchaux de faire leurs chevauchées. Château de Boulogne, 1^{er} août 1573.

— Fol. 79. Rôle des sergents au bailliage d'Amiens.
 — Fol. 81. Lettres patentes de Charles IX, sur la requête par laquelle les maieur, prévôt, échevins, manants et habitants de la ville et cité d'Amiens, ont remontré « que par privilliege porté par contract du feu roy Loïs unziesme, de l'an mil quatre cens soixante-dix, moiennant et en faveur de la redition par eulx faite d'icelle ville à nostre couronne, les exempta de toutes tailles, levées de deniers par cottisations et cappitations, duquel privilliege.... ilz ont tousjours deppuis jouy ;.... touteffois, puis peu de temps, ilz auroient esté taxez à la somme de quatre mil l. pour leur part des fraitz qu'il conviendra faire pour l'embarquement et voiage de nostre tres cher frere le roy de Poulongne, et ladite somme estre levée sur eulx, le fort portant le foible, et par forme de capitation, ce qui ne pourroit estre fait qu'avec ung bien long temps et sans bresche ausdicts privillieges et sans renouveler plusieurs inimitiez et querelles qui suivent volontiers telles novalitez » ; lesdites lettres les autorisant à prendre à rente lesdites 4 000 l. Paris, 8 août 1573. — Fol. 81 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailli d'Amiens. 21 août 1573. — Fol. 82. Relief par procureur par demoiselle Marie de Brimeu, damoiselle d'Humbercourt, Gézaincourt, Gorges, nièce seconde et héritière à portion de feu « de tres redoutable memoire Messire Charles de Brimeu, à son trespas, chevalier de l'ordre de Thoisson d'or, conte de Meghen, seigneur et baron d'Eperlech », de la terre et seigneurie de Gézaincourt, échue à ladite Marie par disposition testamentaire dudit Charles de Brimeu. Amiens, 20 août 1573. — Fol. 83. Édikt de Charles IX pour la pacification de la Rochelle. Château de Boulogne, juillet 1573. — Fol. 88. « Édikt du Roy touchant les sallaires que doibvent prendre et avoir les greffiers, huissiers et sergentz pour leurs sallaires, et pareillement des messagers qui apportent des proces, enquestes et autres choses semblables au greffe de la court. » Paris, janvier 1573. — Fol. 90 v°. Provisions à M^e Jean Seguin d'un office de notaire royal à Amiens, en remplacement de Pierre Martin, décédé. Paris, 3 novembre 1572. Prestation de serment et réception dudit Seguin. 9 septembre 1573. — Fol. 91. Lettres closes de Charles IX à l'effet de faire publier une montre en armes pour le 25 septembre suivant. Paris, 6 septembre 1573. — Fol. 92 v°. Édikt de Charles IX « sur la creation en tiltre d'office de quatre notaires et quatre sergentz royaulx en chacun bailliage. » Paris, janvier 1573. — Fol. 93. Lettres closes de Charles IX sur le même objet. Paris, 15 septembre 1573. — Fol. 93 v°. Édikt de Charles IX établissant deux maîtres jurés de chaque métier juré en toutes les villes ou il

y a des maîtrises et des métiers jurés, auxquels la Reine pourra choisir telle personne qu'elle voudra, à son avènement et joyeuse entrée. Faubourg Saint-Honoré lès Paris, mars 1571. — Fol. 95. Provisions à Noël du Puis d'un des quatre offices de sergents royaux au bailliage d'Amiens nouvellement créés par l'édikt de janvier 1573. Paris, 10 septembre 1573. Prestation et serment de réception dudit du Puis. 13 octobre 1573. — Fol. 95 v°. Provisions à Antoine Heuchon d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Thomas Heuchon, son père, décédé. Fontainebleau, 6 mai 1573. Prestation de serment et réception dudit Antoine Heuchon. 13 octobre 1573. — Fol. 96. Provisions à Jean de le Cauchie, d'un des quatre offices de sergents royaux au bailliage d'Amiens créés par l'édikt de janvier 1573. Paris, 10 septembre 1573. — Prestation de serment et réception dudit de le Cauchie. 13 octobre 1573. — Fol. 96 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marin Pollart, tuteur de Catherine Pollart, fille mineure de défunt Guillaume Pollart, pour la succession dudit Guillaume. Paris, 25 juin 1573.

I B 8. (Registre.) — In-fol., 96 feuillets, parchemin

1573-1575. — Registre aux chartes. — « Registre aux chartres du bailliage d'Amiens, commenceant au mois de novembre 1573. » — Fol. 1. Lettres patentes de Charles IX au prince de Condé, gouverneur et lieutenant général en Picardie, lui marquant que « l'on congnoit assez le peu de bled et grains de l'année passée et que la recolte de ceulx de la presente n'a esté à beaucoup prez telle et sy abondante que l'on eseroit et sy en avoit apparence au commencement d'icelle », portant « deffences de transporter grains. » Monceaux, 7 octobre 1573. — Fol. 2. Provisions à Guillaume Le Clerc d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens ès mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement d'André Dumont, résignataire. Villers-Cotterets, 18 octobre 1573. Prestation de serment et réception dudit Le Clerc. 3 novembre 1573. — Fol. 2. Lettres patentes de Charles IX instituant « le sieur de Crevecœur, chevalier de nostre ordre et cappitaine de cinquante hommes d'armes de nos ordonnances », en qualité de « nostre lieutenant general en nosdicts païs de Picardie, en l'absence de nostre tres cher et amé cousin le duc de Longueville, gouverneur et nostre lieutenant general en iceulx », en remplacement du

seigneur de Piennes, chevalier de nostre ordre », etc., nommé gouverneur et lieutenant général à Metz et pays Messin, « vaccant pour avoir esté remis en noz mains et disposition par nostre cher et amé cousin le conte de Retz, en le pourvoiant des estatz et charge de maressal de France et de gouverneur et nostre lieutenant general en noz païs et conté de Provence », donnant pouvoir audit sieur de Crèveœur, « de, en l'absence de nostredict cousin, gouverneur et nostre lieutenant general audit païs, commander et ordonner ce qu'il verra, jugera estre requis pour le bien, seureté et conservation d'icelluy et de nostredict service, et pour contenir noz bons loyaulx subjectz quy y sont, en paix, union, tranquillité et en l'obeïssance qu'ilz nous doivent, commander aussy aux cappitaines, soldatz et gens de guerre qui sont et porront estre cy apres ordonnez audit païs, pour la seureté d'icelluy, et generallement y faire tout ce que ung bon chef et cappitaine doit et est tenu de faire en telle et semblable charge. » Château de Boulogne, 6 juillet 1573. — Fol. 4. Lettres patentes de Charles IX permettant à Scipion et Davyno Sardiny de faire venir du royaume d'Espagne et faire entrer en France par les villes de Bayonne et Narbonne la somme de 250 000 écus en réalles d'or et d'argent, et d'en faire sortir les deux tiers en mêmes espèces. Fontainebleau, 13 avril 1573. — Fol. 4 v°. Lettres patentes de Charles IX sur le même objet. Fontainebleau, 18 mai 1573. — Fol. 5. Lettres patentes de Charles IX portant « augmentation de pover pour Noël Dupuis, sergent royal. » Vitry-le-François, 17 novembre 1573. — Fol. 6. Id., à Adrien Pieret. Paris, 24 novembre 1573. — Fol. 6 v°. Provisions à M^e Jacques Daraynes d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Philippe du Bois, démissionnaire. Paris, 23 août 1573. Prestation de serment et réception dudit Daraynes. 10 décembre 1573. — Fol. 7. Provisions à M^e Adrien Cornet d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Robert du Béguin, faute d'avoir par celui-ci pris provision suivant l'édit de juillet 1572. Paris, 25 février 1573. Prestation de serment et réception dudit Cornet, 10 décembre 1573. — Fol. 8. Provisions à M^e Jacques Quatorze d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Hugues Quatorze, faute d'avoir voulu prendre provision par ledit Hugues Quatorze. Paris, 10 août 1573. Prestation de serment et réception dudit Jacques Quatorze. 10 décembre 1573. — Fol. 8. Provisions à M^e Antoine Lagache d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en

remplacement de Pierre Martin, décédé. Paris, 2 février 1573. Prestation de serment et réception dudit Lagache. 10 décembre 1573. — Fol. 9. Signification de la prise par exécution de la terre et seigneurie d'Estrées avec les Bois du Roi, tenue du Roi comme appartenant à Nicolas Le Viconte et damoiselle Affre de Remy, sa femme, pour sûreté de 3 000 carolus d'or, à la requête de François Wan Bergue et consorts. 12 décembre 1573. — Fol. 9. Lettres patentes de Charles IX portant « revocation de toutes commissions extraordinaires levées depuis les premiers troubles. » Reims, 12 décembre 1573. — Fol. 10. Lettres patentes de Charles IX portant « exemption de III s. t. pour livre sur les tailles de l'an V^e LXXIII. » Reims, 12 décembre 1573. — Fol. 11. Lettres closes de Charles IX pour faire publier lesdites lettres patentes. Reims, 12 décembre 1573. — Fol. 11. Lettres closes de Charles IX « pour le fait des offices de judicature, vacation advenant d'iceulx. » Saint-Germain, 27 décembre 1573. — Fol. 12. Ordonnance de M. de Crèveœur, lieutenant général au gouvernement de Picardie, enjoignant à tous capitaines, chefs et membres de compagnies des ordonnances du Roi qui ont fait ou sont prêts de faire montre pour le quartier de novembre et décembre dernier, et qui avec cela ont à tenir garnison ès lieux et places à eux ordonnés, « que, incontinent ladicte monstre faicte, ilz aient à se retirer en leurs maisons, et nonobstant que le paieur y soit encores arrivé, faire sortir leurs compagnies des lieux de leursdictes garnisons, y laissant ung des cheffz avec procuracion d'un chacun, pour recevoir le soulde de ceulx quy auront esté passez au roolle d'icelle, et de là les dilligenter de retourner en leurs maisons, avec leurs harmes, chevaux et equipages, aux meilleures et plus grandes que faire se porra, sans sejourner en lieu que ce soit plus d'un jour, ny surfouller ou faire tort, degastz ou excez au peuple ny es villages où ils passeront, de chose que ce puisse estre, mais de vivre partout le plus doucement et modestement qu'ilz porront, sur peine auxdicts cappitaines, cheffz et membres, de nous en respondre eulx mesmes et d'en satisfaire à Sa Majesté, sy faulte il y à, et à ceulx de leurs compagnies qui seront trouvez en user autrement et en ce delinquer et enfreindre les commandemens de Sadicte Majesté et nostre, d'estre pugniz partout où apprehendez seront et rigoureusement traictez comme perturbateurs et ennemys de ses intentions et vouloirs et du repos publicq. » Crèveœur, 8 janvier 1573. — Fol. 12 v°. Provisions

à Jacques Roussel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens ès mettes de la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Jacques Le Clerc, résignataire. Saint-Germain, 31 décembre 1573. Prestation de serment et réception dudit Roussel. 21 janvier 1574. — Fol. 13. Arrêt du Parlement « pour les huissiers et audienciers de Langres. » 26 mai 1573. — Fol. 13 v°. Arrêt du Parlement « pour les audiences de ce bailliage. » 5 janvier 1574. — Fol. 14. Lettres patentes de Charles IX « sur le fait des habillements. » Saint-Germain, 2 janvier 1574. — Fol. 14 v°. Provisions à Adrien Chrétien de l'un des quatre offices de sergents royaux au bailliage d'Amiens nouvellement créés par édit de janvier 1573. Paris, 10 septembre 1560. Prestation de serment et réception dudit Chrétien. 27 janvier 1574. — Fol. 15. Lettres patentes de Charles IX sur ce que « la vefve et heritiers de feu Maximilien de Meleun, viconte de Gand, nous ont fait remonstrer que, lorsque le baron de Cocqueville, Saillant et autres s'esleverent allencontre de nous et occuperent la ville de Saint-Wallery et aultres places de nostre país de Picardie, ledict viconte de Gand ayant charge de quelques compagnies passantz par les lieux de nostre obeissance, auroit vescu assez licentieusement sur noz subjects, chose à laquelle il estoit impossible audict viconte de remedier, pour la licence effrenée quy estoit parmy les gens de guerre tant nostres que estrangers, dont les lieutenans dudict bailliage d'Amyens au siege de Monstreul et aultres noz officiers en auroient informé, et, pour reparation desdicts cas, dommages et interestz que les parties en eussent souffert, en vertu d'une sentence donnée par deffault contre ledict viconte de Gand par ledict lieutenant dudict bailly, fait saisir puis trois ans soubz nostre main les fruitz et revenus des terres et baronnies de Brimeul, Donvast, la chastellenye de Bailleul en Vimeu et la terre et seigneurie de Halencourt, scituez en voz ressortz et juridictions (du bailli d'Amiens et du sénéchal de Ponthieu), appartenant à ladicte exposante et heritiers dudict feu viconte de Gand, il empesche icelle exposante et ses heritiers d'iceulx cœullir et percevoir, à leur grand prejudice et contre les traictez quy sont entre nostre bon frere et nous », ordonnant par provision la mainlevée des arrêts et saisies faites sur lesdites terres pour les occasions susdites. Fontainebleau, 2 octobre 1573. — Fol. 16. Lettres patentes de Charles IX, sur la représentation de « l'ambassadeur de nostre tres cher et tres amé bon frere le roy catholicque et des vesve et heritiers de feu Maximilien de Meleun, en son vivant chevalier, viconte de Gand », sur ce que les bailli d'Amiens et sénéchal de Ponthieu ont ordonné que, avant de

procéder à l'exécution des précédentes lettres patentes, « le substitut de nostre procureur general en advertiroit nostredict procureur en dedens le mois, pour venir dire que bon luy sembleroit sur ce, quy tourne au grand prejudice et interest desdicts vefve et heritiers », enjoignant auxdits bailli et sénéchal, d'avoir incontinent à mettre lesdites lettres à exécution, nonobstant tous empêchements que pourraient bailler le procureur du Roi ou ses substituts, auxquels est imposé silence. Saint-Germain, 16 janvier 1574. — Fol. 16 v°. Mainlevée de la saisie des châteltenie, terre et seigneurie de Bailleul appartenant aux veuve et héritiers du viconte de Gand. Amiens, 3 février 1574. — Fol. 16 v°. Provisions à Claude Sagnier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean Ymbert, décédé. Saint-Germain, 16 janvier 1574. Prestation de serment et réception dudit Sagnier. 9 février 1574. — Fol. 17. Provisions à Jean Pieret de l'office de garde des petits sceaux de la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, en remplacement de François Passard, résignataire. Paris, 29 août 1573. Prestation de serment et réception dudit Pieret. 15 février 1574. — Fol. 17 v°. « Mainlevée de la terre de Dompvat appartenant aux heritiers du seigneur viconte de Gand. » Amiens, 17 février 1574. — Fol. 18. Provisions à Aubert Caron de l'office de greffier de la juridiction des juge et consuls d'Amiens nouvellement érigé en titre d'office. Saint-Germain, 5 janvier 1574. Prestation de serment et réception dudit Caron. 26 février 1574. — Fol. 19. Admission par le bailli d'Amiens de Pierre de Forceville, habitant d'Amiens, en l'état de messenger ordinaire dudict bailliage, au lieu de Robert Revelois « quy en estoit pourveu par le trespas et au lieu de deffunct Anthoine Revelois, son pere », ladite admission faite « en baillant par ledict de Forceville caution des abuz et malversations qu'il porroit commettre oudict estat, jusques à la somme de trois mil l. t. ; pour laquelle caution ledict de Forcheville auroit présenté Guy Pingrel et Jehan de Boves, bourgeois d'Amyens, à ce presentz, quy de fait ont cautionné l'un pour l'autre, sans division ne discussion, icelluy de Forceville desdicts abus et malversations qu'il porroit commettre audict estat, jusques à ladicte somme de trois mil l., lesquelz Pingrel et de Boves, en la presence et du consentement des gens du Roy, avons receu cautions dudict de Forcheville, à la charge d'icelle caution renforcer quand

il en sera requis et ordonné par justice, et que, s'il est baillé audict Forcheville plus grande somme que lesdictes trois mil l. ou choses equivalentes, se sera aux perilz et fortunes de ceulx quy luy auront baillé ledict argent et choses equivalentes. Ce fait, avons audict de Forcheville, en la presence des gens du Roy, fait faire et prester le serment en tel cas requis et accoustumé, et ordonné que ces presentes seront leues et publiées en l'auditoire de ce bailliage, les plaidez tenans, ad ce que aucun n'en pretende cause d'ignorance. Sy mandons à tous les officiers du Roy, greffiers de ce bailliage et aultres subjectz, de luy donner tout confort et aide pour l'execution de ladicte charge. » Amiens, 19 février 1574. — Fol. 19 v°. Ordonnance de M. de Crèveœur, lieutenant général au gouvernement de Picardie, enjoignant « à tous cappitaines de gens de pied dont les compagnies auroient depuis nagueres esté enlevées des garnisons de ce gouvernement pour aller où lors il leur avoit esté signifié et ordonné, de remettre leurdictes compagnies et icelles faire rentrer incontinent es lieux dont elles sont parties, sans s'arester ny sejourner aucune part, qu'ilz ne soient de retour en leursdictes garnisons, pour n'opresser ny fouller le peuple de rien, et ne luy donner aultre subject ny occasion de s'en plaindre », à peine de punition. Crèveœur, 27 février 1574. — Fol. 19 v°. Provisions à François Gonnet d'un des quatre offices de sergents royaux au bailliage d'Amiens créés par édit de janvier 1573. Saint-Germain, 31 décembre 1573. Prestation de serment et réception dudit Gonnet. 4 mars 1573. — Fol. 20 v°. Lettres patentes de Charles IX aux maieur et échevins d'Amiens de prendre 12 000 l. à rente. Saint-Germain, 21 janvier 1574. — Fol. 21. Lettres patentes de Charles IX portant « augmentation de pouvoyr de Robert de Robergues, sergent royal à Clermont. » Paris, 13 juin 1573. — Fol. 21 v°. Lettres closes de Charles IX « contre les rebelles quy se sont armez contre son service. » Paris, 5 mars 1574. — Fol. 22. Lettres closes de Charles IX au bailli d'Amiens, lui envoyant l'arrêt qui suit. Paris, 11 mars 1574. — Fol. 22. Arrêt du Conseil privé portant « augmentation de gages pour les commissaires ou contreroleurs des guerres. » Saint-Germain, 20 février 1574. — Fol. 23. Lettres closes de Charles IX à l'effet d'ordonner aux 200 gentilshommes de la maison du Roi et à tous les archers de ses gardes « de partir incontinent apres ladicte publication, de leurs maisons, avec leurs armes et grandz chevaulx, et se rendre, assçavoir lesdicts gentilshommes à Saint-Denis en France, et lesdicts archers la part que nous serons, où leur ferons sçavoir ce qu'ilz auront à faire pour nostre

service », et de faire publier « que tous chevaliers de nostre ordre, penssionnaires, gentilshommes de nostre chambre et servantz de nostre maison ayent aussy à se rendre auprez des gouverneurs et noz lieutenans généraulx de noz provinces où ilz font leurs demeures, pour auprez d'eulx nous faire le bon service que nous attendons d'eulx. » Paris, 8 mars 1574. — Fol. 23. Lettres closes de Charles IX rappelant qu'« il est assez notoire à ung chacun la peine et sollicitude que nous avons prinse pour establir ung bon et assuré repos en nostre royaume, n'ayant rien espargné pour ce faire et donner toute assurance à noz subjectz et mesmes à ceulx de la nouvelle oppinion, de nostre droicte et sincere intention en cest endroit, singulierement depuis nostre dernier eedit de paciffication fait au mois de juillet dernier ; touteffois aucuns d'iceulx, meuz et suscitez par plusieurs faulx taintcz ou aultrement, ou bien conduictz dans tres mauvaise et pernicieuse intention, sont depuis quelque temps sortiz de leurs maisons en armes et se sont assemblez en plusieurs et divers lieux de nostre royaume, ayans atempté sur aucunes de noz villes, dont ilz ont esté repulsez, et surprins quelques aultres de moindre importance par l'intelligence qu'ilz avoient en icelles praticqué de longue main, au moien de quoi il soit besoing, combien que ce soit à nostre tres grand regret, assembler noz forces pour conserver nostre auctorité, nous faire rendre l'obéissance quy nous est deue par nosdicts subjectz, puisque nostre bonté n'a peu les y contenir, comme nous desirions. A ceste fin, avons advisé envoyer noz gouverneurs de noz provinces en leurs charges, ausquelz nous avons commandé assembler au plus tost le plus grand nombre de noz bons serviteurs et subjectz qu'ilz porront, et comme ainsy soit que nostre gendarmerie soit la principale force de laquelle nous puissions aider et servir en semblables occasions », donnant le département des compagnies des ordonnances, pour servir auprès desdits gouverneurs et lieutenants généraux. Paris, 8 mars 1574. — Fol. 24 v°. Lettres patentes de Charles IX commettant Laurent Simon au revenu de l'abbaye de Saint-Riquier vacant par décès du titulaire, en remplacement de Denis Boullay. Blois, 18 avril 1572. — Fol. 25. Lettres patentes de Charles IX sur le même objet. Bois de Vincennes, 21 mars 1574. — Fol. 25 v°. Sentence du bailli d'Amiens, entérinant la commission dudit Laurent Simon, « escuier, seigneur de Molatte, archer de la garde du Roi », au-revenu de l'abbaye de Saint-Riquier. Amiens, 17 avril 1574. —

Fol. 26. Lettres patentes de Charles IX ordonnant la levée d'une subvention. Bois de Vincennes, 26 mars 1574. — Fol. 27 v°. « Estat des villes et bourgs du bailliage d'Amyens, quy contribueront à la subvention laquelle le Roy entend estre levée ceste année seulement, comme ès trois années precedentes, et paiées le premier jour de may prochain, pour les deniers qui en proviendront estre employez aux despences tant ordinaires que extraordinaires, mesmes aux fraiz de la guerre » ; sont taxés : « Les habitans d'Amyens, VIII^m l. ; les habitans de Doullens, C l. ; les habitans de Corbeye, III^c l. ; les habitans de Picquigny, C l. ; les habitans de Saint-Wallery, III^c l. ; les habitans de Saint-Ricquier, C l. ; les habitans de Montreuil. C l. » Bois de Vincennes lès Paris, 26 mars 1574. — Fol. 27 v°. Provisions à Jean Brunel de l'office de garde des sceaux de la prévôté de Doullens, en remplacement de Jean Pieret, résignataire. Paris, 2 mars 1573. Prestation de serment et réception dudit Brunel. 21 avril 1574. — Fol. 28. Provisions à Joachim du Bois, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre du Val, résignataire. Bois de Vincennes, 15 avril 1574. Prestation de serment et réception dudit du Bois. 27 avril 1574. — Fol. 28 v°. Relief par François Le Fèvre, fils de défunts honorable homme Maxime Le Fèvre, élu pour le Roi à Doullens, et damoiselle Marie d'Osterel, d'un fief tenu du Roi, consistant en une rente, terrage et champart qui se prend tant sur le fief de Hen que sur le fief d'Oricourt lès Doullens, et certains prés en plusieurs pièces ès prairies de la ville de Doullens, à lui légué par ledit Maxime Le Fèvre, son père. Amiens, 29 avril 1574. — Fol. 29. Provisions à Nicolas Fournier de l'office de prévôt de Saint-Riquier, en remplacement de Nicolas de Horne, décédé. Bois de Vincennes, 28 mars 1574. Prestation de serment et réception dudit Fournier. 4 mai 1574. — Fol. 29 v°. Provisions à Louis Guillebert, d'un office de notaire royal en la prévôté de Doullens, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Isambert de Calonne, décédé. Château de Vincennes près Paris, 20 avril 1574. Prestation de serment et réception dudit Guillebert. 7 mai 1574. — Fol. 30. Provisions à Jean Bucquet, d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, ès fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jaspert Vallois, décédé. Bois de Vincennes, 17 mars 1574. Prestation de serment et réception dudit Bucquet. 28 mai 1574. — Fol. 30 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire sur la requête de « nostre amé et feal chevalier de nostre ordre, Anthoine de Hallewin, seigneur d'Esclébecq, Wailly, Vellennes, Goiencourt, et lieutenant de cinquante hommes

d'armes de noz ordonnances soubz le seigneur de Crevecœur », ayant exposé que « deffuncte dame Marie de Hames, en son vivant vefve de feu aussy nostre amé et feal chevalier Loïs de Hallewin, seigneur dudit Esclébecq, mere dudit suppliant, seroit decedée depuis deux mois ençà, la succession et hoirie de laquelle, ledict suppliant, quy est son plus prochain heriteir et habille à lui succeder, ne ose prendre ny apprehender en qualité d'heritier simple, craignant que ladicte deffuncte, quy fut en son vivant heritiere de aussy nostre amé et feal chevalier Claude de Hames, seigneur dudit lieu, son frere, ne fût oberée et chargée de plusieurs debtes, promesses, creances et obligations en plusieurs procez pour raison de la succession dudit deffunct. » Paris, 14 mai 1574. — Fol. 31. Entérinement desdites lettres de bénéfice d'inventaire sous la caution de Jessé Andrieu, marchand apothicaire à Amiens. Amiens, 12 juin 1574. — Fol. 32. Ordonnance de M. de Crèveœur, lieutenant général au gouvernement de Picardie, sur ce que « plusieurs compagnies tant de cheval que de pied osent et entreprennent aujourd'hui se mettre aux champs et passer d'une province en l'autre sans commission, adveu ny permission des gouverneurs d'icelles et que de cela s'enssuive ung grand desordre fait sur le pœuple, pour la liberté que prennent les soldatz et ceulx quy les conduisent d'abuser en cela non seulement de leur debvoir, mais des ordonnances qui y sont formelles et expresses, vivans comme ilz font en toutes insolences et opprimantz le pœuple de ce quy se pœult dire », sur le commandement de la reine mère du Roi, régente, mandant « à tous cappitaines et gouverneurs de places en cedit gouvernement et province de Picardie, advertiz qu'ilz seront de l'arrivée de telles troupes tant de cheval que de pied, en lieu, bourg ou village quy soit en l'estendue de leurdict gouvernement et informez aussy de leur façon de vivre, sy elle est que le pœuple en soit exigé, foullé et oppressé, de faire forces chacun en son gouvernement pour les rompre et apprehender et en faire la punition et justice telle que Sa Majesté en soit satisfaicte et obeÿe et son pœuple aussy soullagé. » Crèveœur, 13 juin 1574. — Fol. 32. v°. Provisions à M^e Jehan Lagache, licencié ès lois, avocat en Parlement, de l'office de prévôt de Vimeu au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Jacques Le Sage, résignataire. Bois de Vincennes, 28 avril 1574. Prestation de serment et réception dudit Lagache. 15 juin 1574. — Fol. 33. Provisions à M^e Michel Trancart

d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Gaudeffroy, résignataire. Château de Vincennes, 22 mai 1574. — Fol. 33 v^o. Bulle en faveur de Charles Gouffier, cleric du diocèse de Beauvais, de l'abbaye de Valloires, à lui cédée par Antoine de Créquy, cardinal, évêque d'Amiens. Vatican, 4 des kalendes de juin (29 mai) 1574. Latin. — Autres pièces sur le même objet. — Fol. 39. Lettres closes de la reine mère, régente, portant que « nous avons esté advertye par le Roy nostre tres cher seigneur et filz de son partement de Vienne en Aultriche dès le XXIX^e de juing dernier passé, auquel jour il s'est acheminé à Venise à bonne et grandes journées, de sorte que, au compte qu'il faisoit lors, il en doibt estre party à ceste heure, pour se rendre par deçà en son royaume le plus tost qu'il luy sera possible ;..... et pour ce que nous voulons que, à son arrivée il soit dignement accompagné, mesmement des archers de ses grades, ainsi qu'il est bien raisonnable, à ceste cause nous vous mandons et commandons, suyvant nostre pouvoir, que vous ayez à faire publier par tous les lieux et endroitz de vostre ressort et jurisdiction acoustumez à faire crys et publications, qu'il est enjoinct à tous les archers des gardes qui y sont demeurantz, qu'ilz aient à se rendre en la ville de Troyes en Champagne, au XX^e du present mois de juillet, pour de là se acheminer ensemble au-devant du Roy nostredit seigneur et filz, soubz la conduite de leurs chefz et cappitaines. » Paris, 13 juillet 1574. — Fol. 39 v^o. Lettres closes de la reine mère régente fixant à trois mois le délai pour se pourvoir de la confirmation des privilèges et bénéfices auprès du nouveau roi. Paris, 2 juillet 1574. — Fol. 40. Lettres patentes de Catherine de Medicis, reine mère régente, concernant la gendarmerie. Paris, 6 juillet 1574. — Fol. 41. Arrêt du Parlement, sur le défaut obtenu par M^e Nicolas Judas, Firmin Picquet, Simon Le Mattre, Bon du Feu, Jacques Picard, Jacques Scourion, Nicolas Prévost, François de Saisseval et Fuscien de la Fosse, conseillers au bailliage et présidial d'Amiens, et M^e François Aux Cousteaulx, substitut du procureur général du Roi audit Amiens, à l'encontre de Nicolas Crocquoison, Raoul Forestier, Jérôme d'Ainval, sieur de Coury, Jean du Pré, François Bigant et Jean de Collemont, anciens maieurs, et les maieur et échevins de la ville d'Amiens, ordonnant « que, en l'auditoire du bailliage et siege presidial d'Amiens, les demandeurs assisteront immediatement ledit bailly ou son lieutenant, à dextre et à senestre, et procederont (précéderont ?) en tous actes, lieux et seances d'honneur ceulx qui auront esté et seront cy-apres maieurs de ladite ville, estans hors de

l'année de leur mairie et exercice de leur charge. » 22 mai 1574. — Fol. 41 v^o. Ordre de la reine mère, régente, concernant les exactions des gens de guerre. Paris, 5 juillet 1574. — Fol. 42 v^o. Lettres patentes de Catherine de Médicis, reine mère régente, « pour obvier aux entreprises quy sont faictes sur le pais de Picardie, ainsy que nous en avons advis », convoquant le ban et arrière-ban dudit pays. Paris, 4 juillet 1574. — Fol. 43. Ordonnance du bailli d'Amiens sur le même objet. 29 juillet 1574. — Fol. 43 v^o. Provisions à Adrien Maugard d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Jacques Braque, décédé. Paris, 9 juillet 1574. Prestation de serment et réception dudit Maugart. 30 juillet 1574. — Fol. 44. Relief par « haulte et puissante dame Marie de Crequy, dame de Moreul, femme de hault et puissant seigneur messire Gillebert de Blanchefort, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur de Saint-Janvrin,.... tant pour elle que pour damoiselles Marie, Gilleberde, Magdeleine et François de Blanchefort, ses filles, des terres et seigneuries à elles données et legatées par deffunct Monseigneur le reverendissime cardinal de Crequy, frere d'icelle dame et oncle ausdictes damoiselles », pour ladite damoiselle Gilleberde, de la terre, seigneurie et baronnie de Domart et Bernaville à elle léguée par ledit défunt cardinal, « à la reservation de la jouissance de ladite dame tant que ladite damoiselle seroit alliée par mariage », ladite baronnie tenue du Roi à cause de son château de Doullens. Amiens, 30 juillet 1574. — Fol. 45. Relief de même pour Madeleine de Blanchefort, de la terre, seigneurie et châellenie de Beauval. 30 juillet 1574. — Fol. 45 v^o. « Ordonnance du roy Henry troizieme sur le fait de ses monnoies. » Paris, 7 juillet 1574. — Fol. 48. Lettres closes de Catherine de Médicis, reine mère et régente, sur le même objet. Paris, 25 juillet 1574. — Fol. 39 v^o. Relief par « dame Honoryne de Meleun, tante et heritiere de feu messire Maximilian de Meleun, en son vivant chevalier, viconte de Gand », de la châellenie de Bailleul tenue et mouvante du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 10 août 1574. — Fol. 49 v^o. Lettres patentes de Charles IX, sur la requête d'André de Bourbon, seigneur de Rubempré, chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, érigeant audit Rubempré un marché le mercredi de chaque semaine et deux foires par an, l'une le jour de Saint-Marc, 25 avril, et l'autre,

le jour de Saint-Denis, 8 octobre. Gaillon, septembre 1566. — Fol. 50. Entérinement desdites lettres par le bailli d'Amiens. 28 juin 1574. — Fol. 50 v°. Montre des sergents des prévôtés du bailliage d'Amiens. — Fol. 51 v°. Provisions par le bailli d'Amiens à Gabriel de Roussen, échevin de la ville de Domart, d'un office de notaire et auditeur royal en la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Varlet, résignataire. Amiens, 27 août 1574. — Fol. 51 v°. Lettres patentes de Henri III au bailli d'Amiens, sur ce que « nostre cher et bien aymé Aubert Le Caron, greffier de la jurisdiction des juge et consulz de ladite ville d'Amiens, nous a tres humblement fait entendre et remonstrer que, dès le vingt-cinquiesme jour de janvier dernier passé, il auroit esté par nous pourveu dudict office, moiennant finance, qu'il auroit paiée en noz parties casuelles, auquel office il auroit esté par vous receu et institué, ouy et consentant nostre procureur audict bailliage ;.... touteffois, voullant exercer sondict greffe, lesdicts juge et consulz, quy sont du corps des maieur et eschevins de ladite ville d'Amiens, ne l'auroient à ce voullu recevoir et auroient suscité Nicolas de Lessau, greffier de la jurisdiction desdicts maieur et eschevins, quy touteffois n'estoient en possession dudict greffe des juge et consulz, lequel avoit esté baillé à ferme par le general de noz finances, qui s'y opposèrent, tant pour se conserver l'auctorité de commettre à icelluy greffe quy bon leur semblera, que pour aultant que ledict de Lessau est proche parent desdicts maieur et eschevins, et, pour donner coulleur à ladite opposition, auroient faulcement fait maintenir par ledict de Lessau que ledict exposant estoit incapable de tenir et exercer ledict greffe, se fondant sur certaine sentence par vous donnée, de laquelle ledict Caron auroit par vous esté condamné en soixante l. p. d'amende, combien que ladite condamnation ne porte aucune note d'infamie et que d'icelle ledict exposant ayt appellé à nostre court de Parlement à Paris, où ledict appel est encore pendant et indecis, par le moien desquelz empeschemens, ledict exposant demeure frustré dudict office, à son grand prejudice et dommage », lui mandant, si la sentence prononcée contre ledit Caron ne comporte aucune note d'infamie, de se transporter « en l'auditoire de la jurisdiction desdicts juge et consulz d'Amiens, les plaidz d'iceulx tenans, en ce mettez et instituez de par nous, réaulment et de fait, ledict Caron en possession et jouissance dudict greffe des juge et consulz, enjoingnant auxdicts juge et consulz de laisser, souffrir et permettre icelluy Caron l'exercer, sans souffrir ne permettre qu'autre en face aucun

exercice,..... faisant tres expresses inhibitions et deffences de par nous audict de Lessau et à tous autres, comme il appartiendra, de s'immiscer aucunement en l'exercice dudict greffe, à peine de faulx et d'amende arbitraire, contraignant tous ceulx quy ont exercé icelluy greffe depuis le jour de la provision dudict exposant, luy rendre et restituer tous les deniers provenuz des esmolemens d'icelluy, jusques à ce que ledict le Caron y aura par vous esté mis en possession, et mettre en ses mains les registres, papiers et procedures dont ledict greffe se trouvera chargé, nonobstant oppositions ou appellations quelzconques, pour les quelles ne voullons estre differé. » Paris, 2 août 1574. — Fol. 52. Tarif pour les « ministres de justice, tant en ce siege (du bailliage d'Amiens) que ès prevostez et jurisdictions inferieures y ressortissans.... Enssuict la declaration des sallaires quy se prendront doresnavant par les ministres de justice tant en ce siege que ès prevostez et jurisdictions inferieures y ressortissans.. Declaration des sallaires des gens tenans le siege presidial d'Amyens, pour le regard des causes civiles de la ville d'Amyens et les advocatz et procureurs, greffiers et sergents à masse..... Pour le salaire quy se doit prendre ès chatellenyes, baronnies, principauté et conté ressortissantz en ce bailliage, se taxe tout pour le regard des juges et baillifz, greffiers et procureurs postulans oians serment à justice adjuster, et tout ainsy que lesdicts prevost royaulx ressortissans audict bailliage, greffier et procureurs y postullans aiant serment à justice... Sallaires des procureurs postullans ès chatellenyes, baronnies, principauté et conté ressortissans en ce bailliage, n'ians serment..... Pour le salaire du procureur pour office desdictes chastellenies, baronnies, principauté et conté ressortissans en ce bailliage..... Sallaires du procureur pour office..... Pour les sergens..... Pour le salaire des greffiers. » Septembre 1574. — Fol. 63. Provisions à Nicolas Mallot d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jacques du Festel, décédé. Paris, 26 juin 1574. Prestation de serment et réception dudit Mallot. 17 septembre 1574. — Fol. 63 v°. « Declaration du Roy en faveur de ceulx de la nouvelle oppinion quy se voudront retirer et poser les armes. » Lyon, 10 septembre 1574. — Fol. 64 v°. Lettres closes de Henri III, envoyant ladite déclaration. Lyon, 10 septembre 1574. — Fol. 64 v°. Lettres patentes de Charles IX en faveur d'Étienne Parent, « aians esgard aux grandz pertes qu'il a souffertes pour avoyr fait amener d'Allemaingne,

Flandres et Païs de Bas, grant quantité de toutes sortes d'armes en nostre roiaulme, de la pluspart desquelles nous nous sommes servis, et le reste a esté constraint demeurer à aulcuns seigneurs, cappitaines et soldas quy nous ont servy en ces dernieres guerres, desquelz il n'a receu aucun paiementz, à l'occasion que la pluspart d'iceulx ont esté tuez aux rencontres et batailles dernieres, estant par ce moien ledict Parent, pour n'avoyr esté païé d'iceulx, redevable aux marchantz qu'il luy ont fait prest desdictes armes », lui donnant « l'estat et office de maistre visiteur des marchandises de grosserie, mercerie et jouaillerye des villes èsquelles n'a esté par nous pourveu de semblable estat. » Fontainebleau, 6 août 1571. — Fol. 65. Arrêt du Parlement sur le même objet. Paris, 19 juillet 1574. — Fol. 65 v°. Sentence du bailliage d'Amiens admettant Étienne Parent audit état et office de maître visiteur de la marchandise de mercerie et jouaillerie, sous la réserve des droits et privilèges de la ville d'Amiens. Amiens, 12 octobre 1574. — Fol. 66. Lettres patentes de Henri III commettant Claude de Brosses à la conservation des fruits, revenu et temporel de l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt, vacante par le décès du cardinal Antoine de Créquy, en attendant que M^e Philibert de Dio, cleric en Parlement, nommé par le Roi à ladite abbaye, ait obtenu ses bulles. Lyon, 20 septembre 1574. — Fol. 66 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 29 octobre 1574. — Fol. 66 v°. Lettres patentes de Henri III « en faveur des rebelles quittant les armes. » Lyon, 13 octobre 1574. — Fol. 67 v°. Lettres patentes de Henri III accordant un délai d'un mois pour demander la confirmation des offices, charges, états et privilèges. Paris, 6 août 1574. — Fol. 68. Ordonnance du « seigneur de Crevecœur et de Bonnivet, chevalier de l'ordre du Roy et son lieutenant général au gouvernement de sesdits païs de Picardye », autorisant la traite des vins et autres breuvages. La Fère, 8 novembre 1574. — Fol. 68. Réception par le bailli d'Amiens, d'Antoine Boutepoix, demeurant à Amiens, en qualité de messenger ordinaire juré au bailliage et présidial d'Amiens, moyennant une caution de 300 l. t. garantie par Jean Mas, marchand chaussetier à Amiens. Amiens, 30 octobre 1574. — Fol. 68 v°. Lettres patentes de Henri III nommant M^e Jacques de Montonvillers commissaire à l'évêché d'Amiens pendant la vacance du siège, par suite de décès du cardinal Antoine de Créquy. Lyon, 20 septembre 1574. — Fol. 69. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. Amiens, 2 décembre 1574. — Fol. 69. Lettres patentes de Henri III nommant Antoine Bauveau commissaire à

l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, vacante par le décès du cardinal Antoine de Créquy. Lyon, 20 septembre 1574. — Fol. 70. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. Amiens, 2 décembre 1574. — Fol. 70 v°. Arrêt du Parlement faisant défenses expresses « à tous taverniers, cabaretiers et aultres vendans vins ès villes, bourgs et villaiges de ce ressort, de ne ouvrir leurs maisons, tavernes et cabaretz, aux manans, habitans et domiciliez d'icelles villes, bourgs et villaiges, sinon aux estrangers y passans et rapassans, sur les peines portées par les ordonnances et arrestz cy-devant donnez sur le fait de la pollice generale de ce roiaulme ;... et à ceste fin, à ce que aucun n'en pretende cause d'ignorance, sera le present arrest leu en jugement ès auditoires desdictes villes, bourgs et villaiges, les plaidz tenans, et publié à son de tromp et cry publiq ès carrefours et lieux accoustumés. » 10 novembre 1574. — Fol. 71. Provisions à M^e Pierre Robert d'un des quatre offices de notaire royal nouvellement créés au bailliage d'Amiens par édit de janvier 1573. Paris, 10 septembre 1573. — Fol. 71 v°. Lettres closes de Henri III, à l'effet de convoquer les gentilshommes de sa maison et les archers de ses gardes pour l'accompagner à son sacre, le 15 janvier suivant, et à son entrée à Paris, le dimanche gras, 13 février, « voullans que iceulx gentilzhommes comparoissent à nostre sacre avec leurs haches et plus honnestes habillemens, et à nostre entrée de Paris, avec leurs armes et grandz chevaux, en bon equipage, sans touteffois faire livrée, nous contentant quant ilz auront chacun une cazacque de veloux, sans se constituer en plus grand fraiz. » Lyon, 12 novembre 1574. — Fol. 72. Ordonnance de M. de Crèvecœur, lieutenant général au gouvernement de Picardie, portant que, « d'autant que nous avons certains advertissemens de plusieurs praticques, menées et entreprises qui se font contre le service du Roy, tant au dehors que au dedans de son roiaulme, par gens de mauvaise intention, et que nous voions estre besoing de nous tenir fortz pour y resister et empescher que leurs fins et mauvaises voluntez ne vienne à effect et execution en aulcune part de ceste patrie, nous mandons et, du pouvoir que nous avons en icelle, enjoignons à tous nobles, gentilzhommes et autres personnes de fiefz, que, sur ce, incontinent ces presentes nos lettres publiées et entendues, ilz aient à se mettre en equipage d'armes et de chevaux pour marcher au premier mandement quy leur sera fait et se trouver là part que nous les manderons,

où se présentera affaire pour le service de Sa Majesté, et à ce ne faire faute sur tant qu'ilz aiment leur honneur, leur devoir et le service dudit seigneur.» Crèvecœur, 16 décembre 1574. — Fol. 72 v°. Sentence du bailliage d'Amiens sur l'administration de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux pendant la vacance. 2 décembre 1574. — Fol. 73 v°. Publication contre les blasphémateurs. Lyon, 10 septembre 1574. — Fol. 73. Arrêt du Parlement sur le même objet. 2 janvier 1575. — Fol. 73 v°. Provisions à Nicolas de Martaigneville, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Flan, résignataire. Avignon, 30 novembre 1574. Prestation de serment et réception dudit Martaigneville. 23 février 1575. — Fol. 74. Provisions à Jean Huguet d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Messart, décédé. Lyon, 10 novembre 1574. Prestation de serment et réception dudit Huguet. 1^{er} mars 1575. — Fol. 74 v°. Arrêt du conseil privé ordonnant qu'il ne sera ci-après expédié aucunes lettres d'ampliation d'office des sergents à cheval du Châtelet de Paris. Paris, 5 août 1574. — Fol. 74 v°. Provisions à Jean Quignon d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Nicolas Houchart, décédé. Saint-Germain, 26 février 1574. Prestation de serment et réception dudit Quignon 11 mars 1575. — Fol. 75. Lettres patentes de Henri III nommant Louis du Bus, marchand, bourgeois d'Amiens, à l'économat de l'abbaye du Paraclet, vacante par la résignation de sœur Marguerite de Pellevé, en attendant que sœur Antoinette de Pellevé, sa sœur, nommée par le Roi à ladite abbaye, ait obtenu ses bulles. Paris, 28 février 1575. — Fol. 75 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 16 mars 1575. — Fol. 76. Relief par procureur par « noble seigneur Anne de Tiercelin, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, seigneur de Sarcus, marquis de Brosse, fils aîné de dame Barbe Rouault, en son vivant dame de Beauvoir, Riviere, Wavans, Domplier et Villers-l'Hospital », de la terre et seigneurie de Beauvoir, tenue du Roi en plein hommage à cause de son château de Doullens. Amiens, 8 avril 1575. — Fol. 76 v°. Provisions à Antoine Groul, d'un office de notaire royal à Gerberoy, diocèse de Beauvais, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine de Baillœul, décédé. Paris, 11 avril 1575. Prestation de serment et réception dudit Groul. 27 avril 1575. — Fol. 77 v°. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de l'ambassadeur du roi catholique des Espagnes, donnant à frère Jean Prévost, pourvu de l'abbaye de

Saint-Josse au Bois dite Dommartin, ordre de Prémontré, des fruits et terres de ladite abbaye étant dans les pays de son obéissance, qui avaient été saisis lors du décès de son frère David du Bus, dernier titulaire de ladite abbaye. Paris, 23 avril 1575. — Fol. 77 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. 4 mai 1575. — Fol. 78. Provisions à Jean du Chemin, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Antoine Le Jeune, décédé. Paris, 28 avril 1575. Prestation de serment et réception dudit du Chemin. 13 mai 1575. — Fol. 78 v°. Provisions à Jacques Cartel de l'office de maître priseur et vendeur de biens meubles en la ville de Corbie et prévôté de Fouilloy, créé par édit de février 1556, auquel il n'avait pas encore été pourvu. Lyon, 3 octobre 1574. Réception par provision dudit Cartel audit office, nonobstant et sans préjudice à l'opposition formée par les abbé et convent de Corbie et des priseurs et vendeurs de biens dudit Corbie, sur laquelle les parties sont renvoyées par-devant le Conseil privé, et aussi nonobstant l'appel interjeté par lesdits opposants. 1^{er} juin 1575. — Fol. 79. Provisions à Pierre Mangard, d'un office de sergent royal au bailliage et présidentiel d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Pierre Massiot, décédé. Paris, 28 mai 1575. Prestation de serment et réception dudit Mangard. 10 juin 1575. — Fol. 80. Bulle de Grégoire XIII conférant l'abbaye du Paraclet à Antoinette de Pellevé, religieuse cistercienne de Notre-Dame de Soissons, sœur de Nicolas de Pellevé, cardinal-prêtre du titre de Saints Jean et Paul, en remplacement de Marguerite de Pellevé, résignataire en sa faveur. Rome, Saint-Marc, 11 des kalendes de septembre (22 août) 1574. Latin. — Fol. 81. Lettres patentes de Henri III portant mainlevée sur les fruits et revenus de l'abbaye du Paraclet, au profit d'Antoinette de Pellevé. Paris, 16 avril 1575. — Fol. 81 v°. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. Amiens, 4 juin 1575. — Fol. 82. Réception par le bailli d'Amiens, de Jean Le Mangnier et d'Adrien Le Gris, demeurant à Pernois, en qualité de mesureurs jurés et arpenteurs au bailliage d'Amiens, en remplacement de Simon et Nicolas Nepveu, décédés. Amiens, 8 juin 1575. — Fol. 82 v°. Signification de la mise de fait, à la requête de noble homme M^e Nicolas Piot, seigneur de Barest, conseiller du Roi, contrôleur général de ses finances au pays de Picardie, sur une maison à Amiens, rue Saint-Denis, tenant d'un côté

et par derrière au pourpris de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux. 18 juin 1575. — Fol. 82 v°. Provisions à Étienne de Loche d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Claude Sagnier, résignataire. Paris, 18 mai 1575. Prestation de serment et réception dudit de Loche. 28 juin 1575. — Fol. 83 v°. Provisions à Antoine Macque d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Robert de Quen, résignataire. Paris, 16 mai 1575. Prestation de serment et réception dudit Macque. 28 juin 1575. — Fol. 84. Provisions à M^e Nicolas de Mons d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Philippe le Normant, résignataire. Paris, 25 juin 1575. Prestation de serment et réception dudit de Mons. 20 juillet 1575. — Fol. 84 v°. Lettres patentes de Henri III commettant Louis de Villers, marchand à Amiens et Nicolas Le Page, marchand à Montreuil, à l'économat de l'évêché d'Amiens vacant par le décès du cardinal de Créquy, et ce pour six mois seulement, délai dans lequel M^e Geoffroy de la Martonie, docteur ès droits, nommé par le Roi audit évêché, sera tenu d'obtenir ses bulles et provisions apostoliques. Paris, 16 juin 1575. — Fol. 85. Lettres patentes de Henri III nommant lesdits de Villers et Le Page à l'économat de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux à Amiens, vacante par le décès du cardinal de Créquy, en attendant que ledit Geoffroy de la Marthonie, pourvu de ladite abbaye, ait obtenu ses bulles et provisions apostoliques. Paris, 26 juin 1575. — Fol. 85. v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 20 juillet 1575. — Fol. 85 v°. Lettres closes de Henri III envoyant l'ordonnance qui suit. Paris, 4 juillet 1575. — Fol. 86. Ordonnance de Henri III portant règlement pour les gens de guerre. Paris, 1^{er} juillet 1575. — Fol. 88. Édit de Henri III « sur le fait des monnoyes. » Paris, 31 mai 1575. — Fol. 91 v°. Provisions à M^e Nicolas de Berneul, d'un des quatre offices de notaires royaux au bailliage d'Amiens créés par édit de janvier 1573. Paris, 10 septembre 1573. Prestation de serment et réception dudit de Berneul. 12 août 1575. Réitération dudit serment après vacations. 13 septembre 1575, « premiers plaidz apres Saint-Jehan Decolace. » — Fol. 92. Lettres patentes de Henri III aux « juges commissaires depputez en nostre chambre de la Royne au palais à Paris, sur le fait, veriffication et recouvrementz de noz droictz seigneuriaux », à l'effet de nommer par eux « telz de noz officiers et en tel nombre que verrez estre requis », afin de voir les titres à apporter par les

possesseurs de dîmes inféodées et autres possessions nobles. Avignon, 2 décembre 1574. — Fol. 93. Nomination par les « juges ordonnez par le Roy en la chambre de la Royne au pallais à Paris », de M^e Jean Le Quien, président et lieutenant général au bailliage d'Amiens, Adrien Picquet, lieutenant particulier, Fuscien de la Fosse, conseiller, Antoine Lenglès, prévôt de Beauvoisis, et Antoine Scorion, prévôt de Beauquesne, pour procéder à la réunion des titres féodaux dans l'étendue du bailliage d'Amiens. 16 février 1575. — Fol. 94. Déclaration des « juges ordonnez par le Roy en la chambre de la Royne au palais, à Paris », sur le même objet. 17 juin 1575. — Fol. 94 v°. Ordonnance desdits juges sur le même objet. 30 mai 1575. — Fol. 95 v°. Montre des sergents royaux des prévôtés du bailliage d'Amiens. 12 août 1575. — Fol. 96 v°. Réception par le bailli d'Amiens, de Jean de la Rozière, sergent en la prévôté d'Amiens, en qualité de sergent royal en ladite prévôté, « pour exécuter les commissions dudict bailliage et siège presidial », en remplacement de Louis Godart, s. d. — Fol. 96 v°. Arrêt (du Parlement ?) concernant les procureurs au bailliage d'Amiens. 19 juin 1565.

I B 9. (Registre.) — In-fol., 91 feuillets, parchemin.

1575-1577. — Registre aux chartes. — « Registre aux chartes du bailliage d'Amiens, commenceant au mois de septembre 1575. » — Fol. 1. Relief par « Messire Claude de Barlymont, chevalier, seigneur de Haulterve, Humbercourt, Gezaincourt, etc., mary et bail de dame Marye de Brymeu », de la terre et seigneurie de Gézaincourt, tenue du Roi à cause de son château de Doullens. Amiens, 14 septembre 1575. — Fol. 1 v°. Lettres patentes de Catherine de Medicis, reine mère, régente, « pour obvier aux entreprises quy sont faictes sur le pais de Picardie », convoquant le ban et arrière-ban dudit pays. Paris, 4 juillet 1574. — Fol. 2. Lettres patentes de Henri III sur le même objet. Paris, 31 mars 1575. — Fol. 3. Lettres closes de Henri III au bailli d'Amiens, pour l'exécution des précédentes lettres patentes. Paris, 14 août 1575. — Fol. 3. Ordonnance du bailli d'Amiens pour la convocation du ban et arrière-ban. Publiée le 24 août 1575. — Fol. 4. Provisions à Jean Bazin, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Michel Bazin, son oncle, décédé. Paris, 3 août 1575. Prestation de serment et réception dudit

Jean Bazin. 23 septembre 1575. — Fol. 4 v°. Provisions à Pierre Margeray d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Jean Lenglacé, résignataire. Paris, 19 août 1575. Sur l'empêchement formé par François Carpentier, sergent, auxdites provisions, renvoi des parties au Conseil privé. 20 octobre 1575. Prestation de serment et réception dudit Margeray. 21 octobre 1575. — Fol. 5. Mainlevée de l'abbaye de Séry, en faveur de Jean de Fautereau, pourvu de ladite abbaye après le décès de (blanc) de Hallewin. 19 octobre 1575. — Fol. 5 v°. Provisions à Remy du Crocq d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean Manessier, résignataire. Paris, 14 septembre 1575. Prestation de serment et réception dudit du Crocq. 26 octobre 1575. — Fol. 6. Lettres patentes de Henri III « pour la levée des L^M hommes de guerre à pied. » Paris, 17 août 1575. — Fol. 6 v°. Provisions à M^e Godefroy de Baillon, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e François de Saveuzes, résignataire. Paris, 20 août 1575. Prestation de serment et réception dudit de Baillon. 22 décembre 1575. — Fol. 7. Provisions à M^e Nicolas Lagrené d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean de Lessau, décédé. Saint-Germain, 12 février 1574. Prestation de serment et réception dudit Lagrené. 13 décembre 1575. — Fol. 7 v°. « Lettres de jussion dudict office pour ledict Lagrené », sur l'empêchement fait par le syndic des procureurs. Paris, 12 août 1575. — Fol. 8. Sentence du bailliage d'Amiens ordonnant que Thibault de Vauchelles exercera par provision l'office de notaire royal en la prévôté de Saint-Riquier. Amiens, 28 décembre 1575. — Fol. 8 v°. Provisions à M^e Martin Caron d'un des quatre offices de notaires royaux au bailliage d'Amiens nouvellement érigés par l'édit de janvier 1573. Prestation de serment et réception dudit Caron. 22 décembre 1575. — Fol. 9. Provisions à M^e Michel du Fresne, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de prévôt de Beauquesne, en remplacement de M^e Antoine Scourion, résignataire. Paris, 15 octobre 1575. Prestation de serment et réception dudit du Fresne. 13 décembre 1575. — Fol. 10. Ordonnance de M. de Crèveœur, lieutenant général en Picardie, portant « revocation de la traicte des bledz. » Crèveœur, 29 décembre 1575. — Fol. 10 v°. Lettres patentes de Henri III continuant la commission de Louis de Villers et de Nicolas Le

Page à l'économat de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, à Amiens, en attendant que Geoffroy de la Marthonie, pourvu de ladite abbaye, ait obtenu ses bulles. Paris, 10 décembre 1575. — Fol. 11. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. 5 janvier 1576. — Fol. 11 v°. Relief par M^e Nicolas de Nibat, écuyer, curateur commis pour faire relief pour « Mons. Charles, seigneur de Crequy, fils mineur et heritier de hault et puissant seigneur messire Anthoine, sire de Crequy, prince de Poix », de la terre, seigneurie et principauté de Poix, à lui échue par le décès dudit Antoine, son père. 7 janvier 1576. — Fol. 12. Mise de fait sur une maison à Doullens, à l'enseigne de la Noire Brebis, rue Saint-Martin, aux enfants de feu Jean de Buigny. 10 janvier 1576. — Fol. 12. Provisions à M^e Claude du Preel, d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en la résidence du bourg d'Ault, en remplacement de M^e Denis du Preel, son père, décédé. Paris, 12 août 1575. Prestation de serment et réception dudit du Preel. 10 janvier 1576. — Fol. 12 v°. Provisions à Antoine Guenard d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de Firmin Clabaut, décédé. Paris, 30 octobre 1575. — Fol. 13. Arrêt du Parlement entre les maieur et échevins de la ville de Doullens, « appellans de certaine sentence contre eulx donnée par le bailly d'Amyens, le cinquiesme jour de juing mil cinq cens soixante-treize », et le procureur général du Roi prenant la cause pour son substitut audit bailliage d'Amiens, ordonnant par provision que « joïront lesdictz maieur et eschevins appellans et auront l'exercice de la justice tant civile que criminelle, ainsy que de tout temps ilz ont accoustumé faire en ladicte ville et banlieue de Doullens, mesmes auparavant l'eedict de Molins. » 26 janvier 1576. — Fol. 13 v°. Arrêt du Parlement sur la même affaire. 11 juillet 1575. — Fol. 13 v°. Provisions à M^e Pierre Roussel de l'office de juge ordinaire et garde de la prévôté de Fouillooy, en remplacement de Pierre de la Morlière, décédé. Paris, 8 février 1576. Prestation de serment et réception dudit Roussel. 23 février 1576. — Fol. 14 v°. Provisions à Nicolas de de Poilly d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Thomas Le Vasseur, décédé. Paris, 8 janvier 1576. Prestation de serment et réception dudit de Poilly. 29 février 1576. — Fol. 15. Lettres patentes de Henri III confirmant l'exemption accordée aux possessions sises en son royaume de l'abbaye de Cercamps

et autres situées dans les états du roi d'Espagne, de toutes cotisations et impositions de diocèses levées ou à lever sur les ecclésiastiques et bénéficiers dudit royaume. Paris, 1^{er} février 1575. — Fol. 16. Id., pour l'abbaye de Saint-Josse aux Bois, dite Dommartin. Paris, 1^{er} février 1576. — Fol. 17. Entérinement des deux lettres patentes qui précèdent. Amiens, 8 mars 1576. — Fol. 17 v^o. Réception par le bailli d'Amiens de Nicolas du Feu, sergent à masse de la mairie d'Amiens, en qualité de sergent royal audit bailliage. Amiens, 20 mars 1576. — Fol. 17 v^o. Édit d'Henri III établissant des offices de notaires gardes notes dans chaque bailliage, sénéchaussée et siège royal du royaume. Paris, mai 1575. — Fol. 20. Lettres de jussion pour la publication dudit édit. Paris, 20 juillet 1575. — Fol. 20. Arrêt du Parlement sur le même objet. 3 août 1575. — Fol. 21. Lettres patentes de Henri III, autorisant le sieur de Pibrach, conseiller au Conseil privé, à transporter hors du royaume la somme de 10 000 l. t., pour s'acquitter des emprunts qu'il a faits « pendant le second voyage qu'il a fait en Polongne pour nostre service. » Paris, 16 février 1576. — Fol. 21. « Le XXVII^e jour de mars V^e soixante-seize, par-devant nous Adrian Picquet, escuier, seigneur de Dourier, conseiller du Roy nostre sire et lieutenant particulier au bailliage d'Amyens, commissaire en ceste partie, en la presence de M^e François Acousteaux, procureur du Roy audit bailliage, de Jacques Daraynes, commis du greffier civil dudit bailliage, et de Claude Neron, commis de Ludovic Dadjaceto, recepveur general de la traicte et imposition foraine de Picardie, en ceste ville d'Amyens, a esté compté et nombré par Jehan Boistel, bourgeois et marchand demurant en ladite ville d'Amyens, la somme de dix mil l. t. en espèces de douzains, estans en cinquante sacqz, lequel Boistel, au nom et comme procureur dudit seigneur de Pibrac, garny desdictes lettres pattentes, s'est soumis, suivant lesdictes lettres pattentes et nostre sentence sur icelles données, faire sortir et transporter ladicte somme de dix mil l. t. hors ce royaulme, en dedens trois mois du jour desdictes lettres pattentes, dont il a requis estre icy fait notte, à luy accordé ledict jour. » — Fol. 21 v^o. Arrêt du Parlement entre Nicolas Brahier et Florimond Cochepin, huissiers et audienciers au bailliage et présidial d'Amiens, demandeurs en exécution d'arrêt du 5 janvier 1574, suivant certaine sentence de renvoi en la Cour par le bailli d'Amiens, du 24 février 1574, d'une part, et les sergents royaux au bailliage d'Amiens, les sergents royaux audit bailliage, fins et mettes de la prévôté d'Amiens, les sergents royaux audit bailliage, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, y dénommés, défendeurs,

etc., d'autre part, ordonnant que la signification des requêtes et appointements donnés en l'audience du siège présidial appartiendra aux huissiers audienciers dans la ville et faubourgs d'Amiens, privativement à tous autres sergents royaux, et, pour le regard des significations des autres appointements et jugements donnés audit siège hors ladite audience et autres décrets et ordonnances de justice, que les huissiers audienciers pourront les faire exploiter simultanément avec les autres sergents. 7 janvier 1576. — Fol. 22. Provisions à Éloy Cuisset d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Vacquette, résignataire. Paris, 18 février 1576. Prestation de serment et réception dudit Cuisset. 25 mars 1576. — Fol. 22 v^o. Provisions à Jean Le Clerc d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement d'Antoine de Hérisart, résignataire, Antoine de Flesselles, au profit de qui ledit de Hérisart avait résigné ledit office et qui en avait obtenu ses lettres de provision, n'ayant pu y être reçu. Paris, 3 octobre 1575. Prestation de serment et réception dudit Le Clerc, 4 avril 1576. — Fol. 23. Provisions à Florent Micquignon d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Joachim du Bos, résignataire. Paris, 25 février 1576. Prestation de serment et réception dudit Micquignon. 4 avril 1576. — Fol. 23 v^o. Lettres patentes de Henri III, « comme la grande estendue et circuit de nostre province de Picardie, frontiere et contiguë au Païs-Bas de Flandres et Arthois, ayt jusques à present esté la principale cause, ainsy que nous sommes advertis, de plusieurs malversations, meurtres et volleries quy se sont advenuz par le passé, pour le libre accès et retraict ordinaire que y ont les voleurs et briguant ; lesquelz, incontinent apres qu'ils ont commis quelle crime et assassinat, trouvent moien de s'espandre et jetter au dedans d'icelle frontiere en divertz endroitz où ilz ont lieu de seurettés, dont est enssuivy que lesdictz voleurs se sont souventteffois plus hardiment licencié de mal faire et renduz en tel nombre que les captures et punitions n'en ont peu estre faictes avec tel exemple qu'il appartenoit, ce quy est aussy proceddé du peu de debvoir des prevostz des mareschaulx en leurs charges, lesquelz s'excusent et couvrent les impunitéz sur le petit nombre d'hommes à eulx ordonné, et qui, à cause de la distance des lieux, ilz

ne pœuvent estre à mesme heure en trois ou quatre partz, ny separer leurs forces comme il seroit besoing, dont jusques icy plusieurs et frequentes plainctes nous ont esté faictes », augmentant le nombre des archers du prévôt général des maréchaux en Picardie, de dix, pour en porter le total à trente. Paris, 31 mai 1575. — Fol. 24 v°. Lettres patentes de Henri III concernant le paiement de la solde desdits archers supplémentaires. Paris, 4 août 1575. — Fol. 25. Ordonnance de Jean Jaupitre, seigneur d'Estiollles, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances de Picardie, sur le même objet. 22 août 1575. — Fol. 25 v°. Lettres patentes de Charles IX, sur la requête d'Étienne de Soullat, demeurant à Paris, remontrant « que, pour estre la ville d'Amiens en nostre païs de Picardye, de toute ancienneté fort marchande, plusieurs personnes y hante et frequente, tant pour le trafic et commerce, que pour les aultres affaires, et se trouve plusieurs desdictes personnes allans et venans à Paris audict Amiens, et d'une ville en aultre, quy seroyent aisez de trouver en paiant quelque cheval ou aultre monsture pour leur soullagement, estans lesdicts chemins fort difficilles, speciallement le temps d'iver, à cause des grandes inondations d'eaux et des fanges quy sont par lesdicts chemins ; à l'occasion de quoy desirant le suppliant y remedier, suivant les industryes praticques, de mettre dix coches ou chariotz sur les chemins de Paris à Rouen, dudict Paris à Troyes, encores de ladicte ville de Paris à Orléans, et pour aller de l'une desdictes villes en l'autre, pour mener et conduire toutes personnes qui s'y voudront mener et conduire, pour mettre dedens lesdictz chariotz, à raison de soixante s. chacune personne, et quatre d. t. du poids de leurs hardres quy voudront mettre avecq eulx dedens lesdicts coches, ledict de Soullat voudroit mettre volontiers semblable quantité de dix coches ou chariotz sur le chemin de Paris à Amiens, et pour aller à Lille, desdictes ville en l'autre », etc., accordant audit de Soullat, de « dresser, mettre et establir sur les chemins de Paris à Amiens, et pour aller d'une ville en aultre, le nombre et quantité de dix coches ou chariotz, avecq les chevaulx, à pareil équipages pour ce necessaires, sy tant qu'il en soyt de besoing et qu'il y ait nombre de gens pour les occuper et employer, à raison de huit à nœuf personnes pour chacune chose (coche ?) ou chariot, pour sur iceulx mener et conduire ceulx quy se y voudroient mettre, avecq leur hardres, en paiant par chacune personne, pour port et voisture dudict Paris à Amyens et dudict Amyens à Paris, la somme de soixante s. t., et quatre d. t. pour livre de poix des hardres et bagaige quy metteront avecq eulx dedens

lesdicts coches ou chariot, hors leurs personne, laquelle somme de soixante s. t., ensemble ce à quoy reviendra le port desdictes hardes, chacune personne sera tenue luy paier en entrant dedens lesdicts coches, pour faire ledict voyage, et ne pourra estre contrainct de partir que ledict chariot ou coche ne soyt remplye de nombre competent de personnes, quy sera, comme dict est, de huit à nœuf personnes, sy bon ne luy semble ; laquelle voicture icelluy Soullat ou ses hoirs, s'il vient à deceder, pourront exercer et continuer en la forme et maniere susdicte le temps de douze ans seulement prochains et consecutifs, à commencer du jour et datte des presentes, sans que, pendant et durant ledict temps de douze ans, ledict de Soullat, les serviteurs et conducteurs desdicts chariotz ou coches, soyent tenuz de paier aucun droict de peage, passage ou aultres subscides quelconques pour raison desdicts chariotz et coches chargez desdictes personnes et hardres, en quelque lieu et pour quelques occasions que ce soyt, dont, attendu ce que dict est, et pour facilliter le moien de ladicte voicture, nous les avons exemptez et deschargez, exemptons et deschargeons par ces presentes ; et d'abondent, d'aultant que, pour l'establissement dudict charroy, achapt de chevaulx, et pour dresser l'appareil et esquipage requis, il luy convient faire de grandz fraiz et despens, de l'esperance du remboursement desquelz il porroyt estre frustré, sy quelque aultre vouloyt faire ledict fait et voicture, voullant s'en... et le desir qu'il a de faire chose au bien et utilité publicq, luy seroyt recongneu, avons fait et faisons deffenses à toutes personnes, de quelque estat et quallité qu'ilz soyent, que, pendant et durant ledict temps de douze ans, ilz n'aient à se ingerer, immicer ne se entremettre de tenir coches ordinaires sur lesdicts chemins, mener ou conduire personnes sur iceulx, sans congé et permission dudict de Soullat ou ses hoirs, sous peine de confiscation desdicts coches, chariotz, chevaulx et d'amendes arbitraires quy sera declairée, jugée et executée par les juges des lieux contre les contrevenans à noz presentes, sans aucun depport, auquel de Soullat, adfin de plus commodément lesdicts coches soyent par luy establies sur lesdicts chemins de Paris à Amiens, luy avons permis de commettre pour l'effect que dessus, prendre et associer avecq luy deux personnes telle qu'il advisera bon estre, durant ledict temps ou partye d'icelluy, pourveu touteffois qu'il n'y ayt autre par nous pourveu precedant. »

Château de Boulogne, 28 juin 1572. — Fol. 26 v°. Entérinement desdites lettres au bailliage d'Amiens. Amiens, 21 avril 1574. — Fol. 27. Provisions à M^c Bon du Feu d'un office de conseiller et garde des sceaux au bailliage et présidial d'Amiens, rétabli par édit de février 1575. Prestation de serment et réception dudit du Feu. 10 mai 1576. — Fol. 28 v°. Déclaration de ce que « le Roy ayant besoing que doibt avoir tout bon prince du bien, reposit et tranquillité de ses subjectz, avec un extreme regret et desplaisir des calamitez et afflictions dont ilz ont jà par plusieurs années esté travailléz, et voulant y mettre fin par un bon accord et reconciliation, a fait, conclud et arresté une pacification generale des troubles estans en son royaume, pour faire desormais vivre tous ses subjectz, tant catholicques que de la religion pretendue reformée, les ungs avec les aultres, en bonne paix, union et concorde, soubz son autorité et obeissance, et attendant la publication que Sa Majesté fera faire tant en ses courtz de parlemens que ailleurs où il appartiendra, de l'eedict de ladite pacification contenant le reiglement qu'elle entend faire pour l'entretienement d'icelle estre gardée entre sesdictz subjectz, elle a voulu la presente notification en estre faite, à ce que nul n'en pretende cause d'ignorance, et que plus promptement toutes voyes d'hostilité cessent d'une part et d'autre, deffendant tres expressément à toutes personnes, de quelque qualitez qu'ilz soient, de ne plus faire aucune desmolutions, prinzes, ravissement de biens meubles, bruslement ne autres actes de guerre, en quelque sorte et soubz quelque occasion que ce soit, sur peine d'estre puniz comme perturbateurs du reposit publicq; declairant à ceste fin, dès à present, tout ce quy sera fait au contraire, subject à restitution et reparation. » Paris, 8 mai 1576. — Fol. 28. Lettres patentes d'Henri III, sur la requête d'Emmanuel d'Ailly, vidame d'Amiens, seigneur de Picquigny, gentilhomme de la chambre du Roi, remontrant « que ledict lieu de Picquigny est ville fermée, grand passage », établissant audit Picquigny un marché le jeudi de chaque semaine, outre les foires qui y sont déjà. Paris, juillet 1575. — Fol. 28 v°. Entérinement desdites lettres au bailliage d'Amiens. 19 mai 1576. — Fol. 29. Arrêt du Conseil privé « pour les notaires et sergentz nouvellement erigez. » Paris, 28 octobre 1575. — Fol. 29 v°. Édit d'Henri III, pour subvenir aux « despences excessives que nous avons supportées à l'occaton de la continuation des troubles, pour l'entretienement des armées et gens de guerre tant françois que estrangers », faisant cession et transport à Jean-Baptiste de Gondy, du greffe civil du bailliage d'Amiens, à faculté de rachat,

moyennant 4 000 écus d'or, soleil. Paris, janvier 1576. — Fol. 31. Arrêt du Parlement sur le même objet. Paris, 10 février 1576. — Fol. 31 v°. Lettres patentes de Henri III, sur ce que « Imbert Bocquet, pauvre messenger de nostre ville de Doullens, frontiere des Pais-Bas, résident en nostre ville d'Amiens, nous a humblement fait remonstrer qu'il a puis nagueres esté commis et receu audict estat et office de messenger ordinaire de ladite ville, election et prevosté dudit Doullens, membre deppendant de nostredite ville d'Amiens, et presté le serment en tel cas requis, au lieu et place de Jehan Chocquet, demeurant audict Amyens, comme appert par les lettres de provision cy attachées, auquel estat et office ledict suppliant a tousjours bien et deument fait son debvoir, au contentement des habitans dudit Doullens et du publicq, comme encores il espere faire et continuer ; mais parce qu'il n'est resident audict Doullens, il doute que aucuns envieus ou aultres malveillans ne le veullent troubler en l'exercice dudit estat, en quoy faisant on luy osteroit le moien de continuer ledict exercice et de nourrir sa femme et famille », assurant, sous certaines conditions, audit Bocquet, la jouissance de l'état de messenger d'Amiens à Doullens. Paris, 11 janvier 1576. — Fol. 31. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. 29 mai 1576. — Fol. 32 v°. Saisine à Fursy Potentier, charron à Fienviller, de deux journaux de pré en la prairie de Hem lès Doullens, tenus du Roi à cause de son château de Doullens par 6 d. de cens pour chaque journal, à lui vendus par Adrien du Souich, écuyer, sieur de la Ferrière, demeurant à Amiens, le 2 avril 1576, moyennant 468 l., 12 d. au denier à Dieu et 60 s. au vin du marché et autres charges. Amiens, 6 juin 1576. — Fol. 33. Provisions à Nicolas Blondin d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, résidence de Saint-Valery, en remplacement de Jean Anguier, résignataire. Paris, 13 mai 1576. Prestation de serment et réception dudit Blondin. 27 juin 1576. — Fol. 33. Lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Jeanne Cartier, veuve de Geoffroy Alliamet, demeurant à Amiens, mère et tutrice de Roberde Alliamet, fille dudit Geoffroy et d'elle, pour l'acceptation de la succession dudit défunt. Paris, 16 juin 1576. — Fol. 34 v°. Lettres de notaire apostolique à Amiens, à Denis Griffon. 23 juin 1576. Latin. — Fol. 35. Provisions à Jean Noiret d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté

de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Cucu, décédé. Paris, 5 décembre 1575. Prestation de serment et réception dudit Noiret. 18 juillet 1576. — Fol. 35 v°. Provisions à Charles Le Fèvre d'un office de sergent royal en la prévôté de Grandvilliers et Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Gœullet, résignataire. Paris, 2 juillet 1576. Prestation de serment et réception dudit Le Fèvre. 27 juillet 1576. — Fol. 35 v°. Réception par le bailli d'Amiens de Jean Lenglacé, procureur au siège royal de la prévôté de Saint-Riquier en un office de notaire royal en ladite prévôté, en remplacement de Nicolas Carpentier, décédé. Amiens, 17 août 1576. — Fol. 36. Rôle des sergents royaux des prévôtés ressortissant au bailliage d'Amiens. — Fol. 37. Lettres patentes de Henri III, sur ce que, « de la part de nostre cher et bien aimé Martin Houldry, à present fermier de noz droictz de traicte foraine desdicts païs et provinces de Champagne et Picardie, pareillement de nostre domaine de Lyon, nous a esté exposé que, par le bail à ferme desdictz droicts par nous à luy fait, nous l'avons, entre aultres choses, chargé de faire garder songneusement noz edictz et ordonnances faictez par nous et noz predecesseurs rois sur le fait et transport de l'or et argent monnoyé et non monnoyé hors nostre royaume et entrée en icelluy des draps d'or, d'argent et de soye et aultres marchandises par aultres lieux que ceulx qui sont prescriptz par nosdicts edictz et ordonnances ; ... mesmes pour le regard des deffences contenues en icelles de ne transporter hors nostredict royaume or ny argent monnoyé et non monnoyé, et ne permettre entrer draps d'or, d'argent et de soye du costé desdictes provinces de Champagne et Picardie, ains seullement du costé de Lion ;... et outre est besoing audict Houldry, ses gens et commis, pour l'exécution de ce que dessus, d'avoir congnoissance et communication de toutes marchandises sortans et entrans en nostredict royaume par les villes desdictes provinces, et à ceste fin fouller ès chariotz, charettes chargées desdictes marchandises, faire prises, saisies et arrestz et tout ce quy en deppend, pour eviter aux abuz et malversations quy s'y pourroient commettre », à l'effet de faire publier tous les édits et ordonnances à ce sujet, et permettant audit Houldry de faire toutes les opérations à ce nécessaires. Paris, 2 août 1576. — Fol. 38. Lettres patentes de Henri III sur le même objet. Paris, 14 août 1576. — Fol. 39. Provisions à Quentin Choucquet d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, résidant à Formeries, en remplacement de Jacques Choucquet, son père, décédé. Paris, 17 août 1576. Prestation de

serment et réception dudit Choucquet. 3 août 1576. — Fol. 39. Édit de Henri III « portant unyon des offices de sergentz priseurs et vendeurs de biens. » Paris, mars 1576. — Fol. 41 v°. Lettres patentes de Henri III sur ce que « plusieurs coustumiers de transporter de l'or et de l'argent hors cestuy nostre royaume et tirer des païs de Flandres et Brabant en icelluy plusieurs draps et marchandises d'or, d'argent et de soye, espiceries et drogueriers, contre noz eedictz et ordonnances, s'accompaignent de soldatz et aultres hommes armés, quy empeschent à main armée que lesdicts marchans... ne soient apprehendez, saizis et arrestez par les commis du fermier de nostre domaine de Lyon et autres qui ont à ce pover de nous ou de justice », faisant défenses à tous soldats et autres personnes quelles qu'elles soient, nobles ou non nobles, d'accompagner lesdicts marchands. Paris, 30 août 1576. — Fol. 42. Lettres patentes de Henri III révoquant toutes les autorisations précédemment accordées de faire entrer des draps, passements et autres marchandises d'or, d'argent et de soye par ailleurs que par la ville de Lyon, à raison des abus qui s'en sont ensuivis. Paris, 30 août 1576. — Fol. 43. Provisions à M^e Charles Cornet, avocat en Parlement, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Bon du Feu, promu à l'état de conseiller et garde des sceaux audit siège. Paris, 28 avril 1576. — Fol. 43 v°. Lettres patentes de Henri III au bailli d'Amiens et gens tenant le siège présidial de ladite ville, sur la difficulté qu'ils font de recevoir ledit Charles Cornet en l'office de conseiller dont il a obtenu les lettres de provision, « soubz pretexte d'un simple empeschement fait par M^e Gaudeffroy de Baillon, nostre advocat audit siege, non en ceste qualité de nostre advocat, mais pour une partialité et vindicte qu'il porte audit du Feu, fondée sur ce que, à l'instance et supplication à nous faicte par les conseillers dudict siege, il auroit esté preferé audict office de conseiller garde des sceaux audit de Baillon, quy pretend n'estre permis audit du Feu de resigner sondict office, ains qu'il les devoit tenir et exercer tous deux ensemble, ce quy ne s'est jamais praticqué et seroit contre noz ordonnances, ne pouvant ung homme exercer deux offices de conseillers en ung mesme siege ; mais ce que lesdicts conseillers en auroient fait, ce a esté affin que quelque personnage y donne, suffisant et ancien, fût pourveu dudict office de conseiller et garde des sceaux ; cependant ledict Cornet, quy n'est nulement cause de

leur différend, auroit esté renvoié par devers nous, requerant tres humblement, attendu que la resignation faicte par ledict du Feu de sondict office de conseiller a esté par nous admise, suivant la permission que nous luy avons accordée luy pourvoir de noz lettres necessaires », leur ordonnant, sans s'arrêter aux oppositions quelconques, de procéder à la réception dudit Cornet. Paris, 8 août 1576. Prestation de serment et réception dudit Cornet. 18 septembre 1576. — Fol. 44 v°. Provisions à Charles Pecquet d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Hugues Judas, résignataire. Paris, 21 août 1576. Prestation de serment et réception dudit Pecquet. 19 septembre 1576. — Fol. 45. Provisions à M^c Jean Le Clercq, fils de feu M^c Liénard Le Clercq, substitut du procureur général en l'élection d'Amiens et procureur au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office de procureur postulant audit bailliage et présidial, en remplacement de M^c Simon des Essars, décédé. Paris, 17 août 1576. Prestation de serment et réception dudit Jean Le Clercq. 19 septembre 1576. — Fol. 45 v°. Provisions à M^c Martin Caron d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Michel Cornet, décédé. Château de Vincennes, 23 avril 1574. — Lettres patentes de Henri III au bailli d'Amiens et gens tenant le siège présidial de ladite ville, sur ce que, au lieu de procéder à la réception dudit Martin Caron audit office de procureur, « auriez ordonné que le sindicq des procureurs postulans dudict siege seroit oy, lequel, pour travailler ledict Caron, l'auroit empesché et dict le nombre desdicts procureurs excéder, et, soubz ce pretexte, ladicte reception tenue en longueur, tellement qu'apres plusieurs procedures, par vostre sentence du XXVI^e jour d'octobre mil V^e soixante-quinze, auriez, entre aultres choses, ordonné que, à l'advenir ne seroit par vous receu aucun procureur audict bailliage, que le nombre d'iceulx ne soit reduict à cinquante, et, sur ce que ledict Caron auroit requis estre receu et institué audict estat, attendu que, par sesdictes lettres de provision, il vous est mandé le recepvoir, nonobstant que le nombre soit supernuméraire, auriez ordonné, attendu ladicte sentence, que ne toucheriez à ladicte requeste et que bien convienne audict suppliant de se pourveoir par telle voie et ainsy qu'il verroit bon estre », leur ordonnant, toutes remises et difficultés cessantes, et nonobstant toutes oppositions, d'avoir à procéder à la réception dudit Caron audit office. Paris, 3 juin 1576. Prestation de serment et réception dudit Caron. 19 septembre 1576. — Fol. 46 v°. Provisions à Antoine Limeu

d'un office de procureur postulant au bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Dainval, résignataire. Paris, 28 juin 1576. Prestation de serment et réception dudit Limeu. 19 septembre 1576. — Fol. 47. Lettres patentes de Henri III donnant à Philippe Froidure, maître priseur vendeur de biens en la ville et prévôté de Doullens, bailliage d'Amiens, le pouvoir d'exercer, conjointement avec ledit office, celui de sergent ordinaire audit lieu et prévôté de Doullens. Paris, 7 septembre 1576. Prestation de serment et réception dudit Froidure en ladite qualité de sergent royal. 26 septembre 1576. — Fol. 48. Arrêt du Conseil privé maintenant sœur Antoinette de Pellevé en la possession et saisine de l'abbaye du Paralet, nonobstant l'opposition de sœur Antoinette Forme et des autres religieuses de ladite abbaye. Paris, 29 août 1576. — Fol. 48 v°. Lettres patentes de Henri III sur le même objet. Paris, 29 août 1576. — Fol. 49. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de Charles Le Chevalier, valet de chambre ordinaire de la Reine mère, remontrant « qu'il est issu de nostre aussy bien amé Jacques Le Chevalier et de feu Marie de Saint-Fussien, ses père et mere ; laquelle de Saint-Fussien estoit issue de maison noble bien riche et opulente en nostre province de Picardie ; et pour ce que tous les masles et femelles de ce nom et race de Saint-Fussien sont deceddez, excepté nostre bien amée Marie de Saint-Fussien, sa cousyne, en laquelle elle finist ; et au contraire celle de sondict pere portant ledict surnom de Chevalier, est composée de plusieurs aultres enffans et parens, il auroit esté conseillé prendre et porter le nom et les armes de la maison dudict Saint-Fussien », changeant en faveur du suppliant, le nom de Chevalier en celui de Saint-Fussien, l'autorisant à prendre et à recevoir le nom et les armes de ladite maison de Saint-Fussien. Paris, décembre 1575. — Fol. 49 v°. Entérinement desdites lettres au bailliage d'Amiens. 26 octobre 1576. — Fol. 50. Provisions à M^c Nicolas de la Fosse d'un office de notaire royal et garde-note en Vimeu et siège d'Oisemont, nouvellement érigé par édit de mai 1575. Prestation de serment et réception dudit de la Fosse. 30 octobre 1576. — Fol. 50 v°. Lettres patentes de Henri III autorisant les maieur et échevins d'Amiens à prendre à constitution de rente au denier 12, la moitié de la somme de 8 800 l. à laquelle les habitants de ladite ville sont cotisés pour le paiement et l'entretien des compagnies de 600 hommes de guerre à pied français à la charge des villes de la généralité de

Picardie, en vertu des lettres patentes du 29 décembre 1575. Paris, 28 février 1576. — Fol. 51 v°. Entérinement desdites lettres patentes par la Chambre des Comptes. 28 mars 1576. — Fol. 52 v°. Id., par le bailliage d'Amiens. Amiens, 3 novembre 1576. — Fol. 53. Arrêt du Parlement « entre Anthoine de Saveuzes, conseiller du Roy en la court de ceans, sieur de Lozinghen, doien de l'eglise d'Amiens, appellant de l'election et dation de curatelle de la personne et biens de Loÿs de Saveuzes, escuier, sieur de Querrieu, par le bailliy d'Amiens ou son lieutenant, le troiziesme jour de novembre mil V^c soixante-treize, damoiselle Marie de Saint-Fusien, vefve de feu M^e Imbert de Saveuzes, en son vivant conseiller du Roy et maistre des requestes ordinaire de son hostel, mere commune des parties, Josse de Saveuzes, escuier, seigneur de Brugnaville, Charles de Milly, escuier, seigneur de Plessier-Rozainviller à cause de Cecille de Saveuzes, sa femme, tous freres dudit Loÿs, jointz et intervenans en cause avecq ledict appellant, d'une part, et François de Saveuzes, escuier, seigneur de Hubersen, maistre des eaues et forestz du conté de Boullegnois, cy-devant ordonné audict Lois de Saveuzes, inthimé, d'autre part », ordonnant que ledit Antoine de Saveuzes, demeurera curateur. 3 février 1576. — Fol. 53 v°. Provisions à Jean de Holleville d'un office de maître priseur et vendeur de biens meubles et sergent royal ordinaire en la ville et prévôté de Beauquesne créé par l'édit de février 1556. Paris, 17 octobre 1576. Prestation de serment et réception dudit de Holleville. 9 novembre 1576. — Fol. 54. Provisions à Pierre Machon de l'office de juge et garde de la prévôté de Fouilloy, bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Roussel, décédé. Paris, 5 octobre 1576. — Fol. 55. Arrêt du Parlement déchargeant François de Saveuzes, écuyer, seigneur de Hubersen, maître des eaux et forêts du comté de Boulonnois, de la curatelle de Louis de Saveuzes, écuyer, sieur de Querrieu, en considération que ledit François « a esté pourveu de l'office de maistre des eaues et forestz au païs de Boulleinois, où il est contrainct, pour le service du Roy, de resider et laisser son habitation de la ville d'Amiens. » 13 février 1576. — Fol. 55 v°. Provisions à M^e Nicolas Lagrené d'un des quatre offices de notaires royaux au bailliage d'Amiens créés par l'édit de janvier 1573. Paris, 10 septembre 1573. Prestation de serment et réception dudit Lagrené 13 décembre 1576. — Fol. 16. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de Louis de Mailly, chevalier, sieur de Silly et Dammarestz, remontrant « que, apres la mort de feu Jehan de Mailly, son pere, luy est escheu en ligne directe la terre et

seignourye de Rumesnil, tenue et mouvant de nous à cause de nostre chasteau de Doullens, au moien de quoy il nous devoit la bouche et les mains pour les foi et hommage seulement, lesquelz debvoirs et hommage il nous auroit fait, ou ses tuteurs et curateurs pour luy, apres la mort dudit Jehan de Mailly, son pere, advenue longtemps a, et leue lettres d'icelle de noz officiers en nostre bailliage d'Amiens, lesquelles ont esté perdues et adirées en nostre ville de Saint-Quentin, lors de la prinse d'icelle, en laquelle ledict de Mailly estoit enfermé pour nostre service et y fut prins prisonnier, où il feist grande perte tant de ses biens que de ses papiers qu'il avoit porté avec luy ; depuis lequel temps, ledict de Mailly, pour s'acomoder avec damoiselle Anne de Mailly, sa sœur, à present femme du seigneur de Cormette, des deniers qu'il luy devoit de son mariage et partage, qu'il luy auroit vendu et baillé ladite terre de Rumesnil, pour raison de laquelle vendition en estoient lors deubz les droictz seignouriaux et proffiz de fief au deffunct roy Charles, nostre très cher seigneur et frere, que Dieu absolve, lequel, par deux lettres patentes, l'une du XVII^e jour de novembre mil V^c soixante-trois, et l'autre, du XXIII^e jour d'aoust mil cinq cens soixante-cinq, en auroit fait don audict de Mailly jusques à la somme de douze cens l. à laquelle ils revenoient, lesquelles lettres patentes auroient esté veriffiées par nostre amé et feal conseiller tresorier de France et general de noz finances en ladite province de Picardye et presentées à noz officiers de nostredict bailliage à Amiens, quy auroient fait quelque difficulté, et, nonobstant les lettres de don, proceder par saisies, à la requeste de nostre procureur en nostredict court bailliage d'Amiens, sur ladite terre de Rumesnil, par faulte d'homme, droictz, debvoirs non faitz », confirmant le don susdit audit de Mailly, tant pour les causes susdites, « que pour les bons services qu'il a deppuis faitz et continuez, en luy donnant occasion de perseverer selon la bonne volonté qu'il en a », et ordonnant aux officiers dudit bailliage de l'en faire jouir, cessant tous troubles et empêchements à ce contraires. Paris, 9 juin 1576. — Fol. 57. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. 4 juillet 1576. — Fol. 57 v°. Lettres patentes de Henri III faisant défense de transporter hors du royaume toutes espèces d'or, argent ou billon monnayées. Blois, 22 décembre 1576. — Fol. 58. Lettres patentes de Henri III donnant mainlevée du temporel de

l'évêché d'Amiens à Geoffroy de la Marthonie, nommé audit évêché, ledit Geoffroy lui ayant le même jour prêté serment de fidélité. Blois, 24 janvier 1577. — Fol. 53 v°. Saisine à Nicolas Danzel le jeune, homme d'armes de la compagnie du sieur de Rubempré, de la terre et seigneurie de Boismont en ce qui est tenu du Roi à cause du bailliage d'Amiens, par lui acquise de Louis de Boullainviller, écuyer, sieur de Nelles et de Forges, par acte du 3 février 1575. 4 mars 1577. — Fol. 59 v°. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de l'ambassadeur du roi d'Espagne, exemptant les possessions de l'abbaye de Cercamps dans le diocèse d'Amiens de la taxe et cotisation des 17 écus de rente pour la libération des 50 000 écus de rente accordés par le pape sur le clergé de France et de toutes autres taxes et cotisations. Blois, 6 décembre 1576. — Fol. 60 v°. Entérinement desdites lettres par les commissaires subdélégués au diocèse d'Amiens pour l'aliénation du temporel dudit diocèse, pour la subvention de 50 000 écus de rente accordés par le clergé de France. Paris, 11 avril 1577. — Fol. 61. Mise de fait de Louis du Boisle, au nom et comme procureur de damoiselle Isabeau Lamy, femme autorisée d'honorable homme Antoine Pingrel, bourgeois d'Amiens, « en et sur dix journaux, tant prez que marestz, en une piece, prins en LIIII journaux, tant prez que marestz, plantez de fresnes, saulx et aulnois, partie enclos de vives haies, dependans de la terre, fiefz et seigneurie de Hamencourt, lesdicts X journaux tenuz du Roy à cause de son chasteau de Doullens, tenant d'un costé au chemin menant de Doullens à Encre, d'autre costé au pré du prieuré de Saint-Sulpice, d'un bout au pré des heritiers de feu Loïs du Fresne, et d'autre bout aux aulnois de ladite seigneurie de Hamencourt, pour seureté d'en joïr par ladite damoiselle Lamy, suivant la vendition à elle en faicte par Claude Lucas, escuier, seigneur dudit Hamencourt, et damoiselle Loïs de la Garde, sa femme. » 16 avril 1577. — Fol. 61. Provisions à Noël Daras d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Nicolas Le Borgne, décédé. Blois, 19 février 1577. Prestation de serment et réception dudit Daras. 26 avril, 1577. — Fol. 61 v°. Provisions à Louis Godart d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Michel de Bonnaire, décédé. Blois, 23 mars 1577. Prestation de serment et réception dudit Godart. 26 avril 1577. — Fol. 62. Provisions à M^e Éloy Cuisset d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Laurent Roussel, décédé. Blois, 21 février 1577. Prestation de

serment et réception dudit de Bonnaire. 14 mai 1577. — Fol. 62 v°. Saisine à noble dame Jeanne Toustain, veuve de noble homme M^e Jean de Serres, conseiller du Roi en sa chambre et superintendant des vivres de Sa Majesté, de la somme de 1 000 l. t. de rente, faisant la moitié de 2 000 l. t. de rente hypothéquées sur les terres et principauté de Poix, Équennes et Agnières, constituées au profit dudit M^e Jean de Serres par le feu cardinal de Créquy, évêque d'Amiens, le 24 juillet 1565, par elle acquise de noble homme Jean Marot, sieur de Chemyn-Nœuf, tant en son nom qu'à cause de damoiselle Françoise de Serres, que comme procureur et soi faisant fort de damoiselle Roberte de Serre, filles de noble homme Bertrand de Serre et de damoiselle Marie Goulart, sa femme, ayant le droit cédé de leursdits père et mère. Amiens, 20 mai 1577. — Fol. 63 v°. A la requête de Jacques Paillant, contrôleur du magasin d'artillerie d'Amiens, en vertu d'un arrêt de la Cour des Aides du 2 juin 1576, saisie de l'état et office de sergent royal de Pierre Seguin, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, pour sûreté de la somme de 27 l., 15 s., d'une part, en quoi ledit Seguin a été condamné par ledit arrêt envers ledit Paillant, d'une part, plus pour la somme de 110 l., 19 s., faisant la cinquième partie de 552 l., 6 s., 8 d., portée par sentence du bailliage d'Amiens le 23 mai 1577, et d'autre somme de 36 l., 4 s. en quoi ledit Seguin est obligé envers ledit Paillant, en vertu de commission du bailliage d'Amiens du jour des présentes. 24 mai 1577. — Fol. 63 v°. Saisie, à la requête de Charles d'Argillières, écuyer, seigneur de Balescourt et Punchy, conseiller du Roi et maître ordinaire de sa Chambre des Comptes, mari et bail de damoiselle Anne Guyot, auparavant veuve d'André Rogeau, trésorier des parties casuelles, de la terre, seigneurie et principauté de Poix, comme appartenant à Charles, sire de Créquy, fils et héritier de défunt messire Antoine de Créquy, neveu et seul héritier du défunt cardinal de Créquy, messire Gilles de Mailly, tuteur dudit Charles de Créquy, mineur, pour sûreté de la somme de 1 072 l., 2 s., 3 d. t. d'une part, portée par arrêt du Parlement du 22 mai 1577, et d'autre somme de 57 [l. ?], 5 d. p. portée par certain exécutoire de dépens donné à l'encontre dudit tuteur, le 7 décembre 1576. 29 mai 1577. — Fol. 64. Lettres patentes de Henri III, « comme Adrienne Desmarestz, vefve de Guillaume Le Clercq, en son vivant sergent royal au bailliage d'Amiens, prevosté de Vimeu, par sa requeste présentée en nostre conseil,

nous ayt tres humblement faict remonstrer que, en executant par ledict Le Clercq certaine commission du sieur de Crevecœur, nostre lieutenant general et visadmiral ès portz du gouvernement de Picardye, il auroit esté tué et occis, et qu'elle n'avoit aucun moien de se nourir ny allimenter ses pauvres enfans dont elle est demourée chargée », lui accordant ledit office et y pourvoyant Toussaint Hérissart, présenté par elle. Blois, 26 mars 1577. Prestation de serment et réception dudit Hérissart. 26 juin 1577. — Fol. 65. Lettres patentes de Henri III au bailli d'Amiens « et aux commissaires par nous deputez au bureau estably en ladicte ville pour le fait des traictes, ou aux trois d'entre eulx en l'absence des autres ;... veu par nous les saisies faictes les dixiesme et douziesme du present moys de juing de cent treize balles de laynes, ensemble de certain nombre de chevaux, charettes et chariotz sortans hors nostre royaulme, contre noz ordonnances et deffences portées par nostre edict du moys de fevrier dernier, sur le fait desdictes traictes, resquestes à vous presentées de la part de Fernand Jarrettes, le douziesme dudit moys, les deffences et dire par escript dudit Jarrette, l'interrogatoire de Pierre Cinquet faite dudit Jarrette, les copies des lettres de voiture et charte partie dudit Jarrette adressantes à Jehan de Mantause et Christophle Paquier, marchans demourans à Bruges, des septiesme et huitiesme dudit moys, noz lettres de declaration du vingt-nœufiesme jour d'apvril dernier, par lesquelles nous aurions voulu et ordonné que toutes marchandises et denrées, conduictes de pays estrangers en nostre royaume, et quy seront deschargées en terre ou depossées en magasins, seront tenues et réputées du creu de nostredict royaulme, et comme telles subjectes aux droictz et peines portées par nostredict edict », ordonnant que lesdites laines, chevaux, charettes et chariots seront vendus et délivrés au plus offrant et dernier enchérisseur, et les deniers qui en proviendront mis ès mains de M^e Jean de Trambly, conseiller du Roi, receveur général des traites, pour être employés suivant l'édit. Châtellerault, 29 juin 1577. — Fol. 65 v^o. Lettres patentes de Henri III, sur ce que « les marchants Espagnolz demourans en nostre ville de Rouen nous ont faict presenter requeste tendant ad ce que deffences fussent faictes de saisir ou faire saisir ny arrester aucunes basles de laynes d'Espagne, soyt qu'ilz les facent venir ès portz et havres de cestuy nostre royaulme ou que d'yceulx ou veulle transporter une partie au pays de Flandre, en payant et acquittant noz droictz de douanne ou aultres impositions accoustumées, et cependant que mainlevée fut faicte à Fernand de Jarrette, denommé en ladicte requeste, de deux

cents basles de layne d'Espagne, ou environ, y mentionnée, à luy appartenant, et qui ont esté sur luy saisies et arrestées en noz villes d'Amyens et Abbeville », accordant ladite mainlevée. Poitiers, 7 juillet 1577. — Fol. 66. Lettres closes de Henri III sur le même objet. Poitiers, 7 juillet 1577. — Fol. 66 v^o. Provisions à Antoine Dippre d'un office de procureur postulant au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^e Pierre Lenglès, résignataire. Paris, 16 septembre 1576. Prestation de serment et réception dudit Dippre. 12 juillet 1577. — Fol. 67. Provisions à M^e Vincent Le Roy de l'office de lieutenant général au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Le Quieu, résignataire. Paris, 21 juin 1575. Prestation de serment et réception judiciaire dudit Le Roy. 25 juin 1577. — Fol. 68. Mise de fait de Jean Estocart, marchand à Beauquesne, en et sur le moulin dudit Beauquesne, ensemble sur la cense de Sériel et plusieurs pièces de terre de la commanderie de Fieffes, aussi sur un manoir amasé de plusieurs maisons, nommé le Temple, situé audit Beauquesne. 22 juillet 1577. — Fol. 68. Lettres patentes de Henri III « pour procedder au taxe de M^e Jehan Le Quieu », président au présidentiel et lieutenant général, « et M^e Jehan Picard, conseiller » audit bailliage, « pour avoir esté aux estatz tenuz à Bloys. » Blois, 1^{er} mars 1577. — Fol. 68 v^o. Lettres patentes de Henri III accordant à M^e Martin Hérichon, bailli de « Saint-Valery sur la mer », bénéfice d'inventaire pour la succession d'Antoine Hérichon, son fils, décédé. Paris, 19 juin 1576. — Fol. 69. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. 6 septembre 1576. — Fol. 69 v^o. Lettres patentes de Henri III, à l'occasion de son avènement à la couronne, établissant Étienne de Lattre, maître du métier de tondeur à grandes forces à Amiens. Blois, 11 mars 1577. Prestation de serment et réception dudit de Lattre. 16 août 1577. — Fol. 70 v^o. Rôle des sergents royaux des prévôtés du bailliage d'Amiens. 12 août 1577. — Fol. 71 v^o. Lettres patentes de Charles IX donnant pouvoir à Louis Poussin, sergent royal en la prévôté de la cité de Laon, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 29 mai 1574. — Fol. 72. Provisions à Antoine Limeu d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Demerlière, décédé. Poitiers, 25 juillet 1577. Prestation de serment et réception dudit Limeu. 20 septembre 1577. — Fol. 72. « Prinse

par execution de l'estat de nottaire roial [de] Nicolas de Mons », au profit d'Antoine Baron, marchand à Amiens. 28 septembre 1577. — Fol. 71 v°. Lettres patentes de Henri III portant « deffences aux esleuz de congnoistre des differentz quy interviendront pour les traites et impositions nouvelles. » Poitiers, 19 septembre 1577. — Fol. 73 v°. Relief par Antoine Jérosme, laboureur à Lœuilly, fils aîné et principal héritier de défunt Noël Jérosme, laboureur audit Lœuilly, d'un fief de nouveau érigé, tenu du Roi à cause du bailliage d'Amiens, consistant en 9 journaux de terre en trois pièces, au terroir dudit Lœuilly, adjudgé audit défunt le 13 décembre 1564. Amiens, 8 octobre 1577. — Fol. 74. « Eedit du Roy fait sur la creation des offices de greffiers des presentations par toutes les cours souveraines, presidiaux, bailliages, seneschaussées et autres sieges et juridictions roialles de ce royaume. » Paris, août 1575. — Fol. 75. Arrêt du Parlement sur le même objet. 2 septembre 1577. — Fol. 76. « Edit du Roy sur le pacification des troubles de ce royaume de France, contenant le reiglement que Sa Majesté veult et entend estre gardé pour l'entretienement d'icelluy. » Poitiers, septembre 1577. — Fol. 84 v°. Provisions à M^e Nicolas Waucquet d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, résidant au bourg d'Oisemont, en remplacement de M^e Nicolas Waucquet, son père, décédé. Poitiers, 7 septembre 1577. Prestation de serment et réception dudit Waucquet. 24 octobre 1577. — Fol. 85. Mise de fait de Christophe Hublée en et sur la moitié du revenu de la terre, seigneurie et principauté de Poix, pour six ans, suivant le bail à lui en fait par haute et puissante dame Chrétienne d'Aguerre, vefve de feu haut et puissant seigneur messire Antoine de Crequy, prince de Poix, et Charles Postelle. 28 octobre 1577. — Fol. 85. Mise de fait d'honorable homme Michel Randon, bourgeois d'Amiens, en et sur l'abbaye de Notre-Dame du Gard, fruits, profits, revenus et émoluments d'icelle, suivant le bail à lui en fait par M^e Étienne de Camps, abbé commendataire de ladite abbaye, pour neuf années. 5 novembre 1577. — Fol. 85. Lettres patentes de Charles IX donnant pouvoir à Jean Le Cat, sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu, bailliage d'Abbeville, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 14 avril 1573. — Fol. 86. Lettres patentes de Henri III portant « deffences de transporter bleds hors du pays de Picardye. » Paris, 8 novembre 1577. — Fol. 86 v°. Provisions à Adrien Grille d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Philippe Le Mangnier, résignataire. Poitiers, 24 septembre 1577. Prestation de serment et

réception dudit Grille. 22 novembre 1577. — Fol. 86 v°. Provisions à Jean de Willemant d'un des deux offices de maîtres priseurs vendeurs de biens meubles et de sergent royal en la ville et prévôté de Saint-Riquier créés par édit de mai 1576. Paris, 20 août 1577. Prestation de serment et réception dudit de Willemant. 29 novembre 1577. — Fol. 87. Provisions à Jean Cuel d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Levé, résignataire. Paris, 1^{er} novembre 1577. Prestation de serment et réception dudit Cuel. 29 novembre 1577. — Fol. 87 v°. Provisions à Pierre de Coullaumiers d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Pierre Demerliers, décédé. Paris, 16 juillet 1577. Prestation de serment et réception dudit de Coullaumiers. 3 septembre 1577. — Fol. 88. Mise de fait du procureur d'honorable homme Nicolas Crocquoison, seigneur de la Cour de Fieffes, et de M^e Pierre Crocquoison, élu pour le Roi en l'élection d'Amiens, en et sur la maison, cense et chef-lieu seigneurial, terre et seigneurie de Villers-Bocage, appartenant à messire Antoine de Scilly, chevalier, seigneur de la Rochepot et dudit Villers, en partie, à cause de dame Marie de Lannoy, son épouse, fille et héritière de défunt messire Louis de Lannoy, seigneur de Warviller, et ce, pour sûreté d'y acquérir droit réel et hypothécaire à la sûreté du paiement, continuation et garandissement de la somme de 200 l. t. de rente à eux due. 9 décembre 1577. — Fol. 88. Provisions à Antoine Noël d'un office de priseur et vendeur de biens meubles et sergent royal ès mettes de la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, créé par édit de février 1556. Paris, 16 novembre 1577. Prestation de serment et réception dudit Noël. 17 décembre 1577. — Fol. 89. Provisions à Pierre du Val d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Guénart, résignataire. Paris, 21 novembre 1577. Prestation de serment et réception dudit du Val. 17 décembre 1577. — Fol. 89 v°. Mise de fait de Jean Pierre en et sur le prieuré de Boves. 8 décembre 1577. — Fol. 89 v°. Provisions à M^e Charles Le Mangnier, d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Dippre, résignataire. Paris, 1^{er} décembre 1577. Prestation de serment et réception dudit Le Mangnier. 18 décembre 1577. —

Fol. 90. Lettres patentes de Henri III concernant les monnaies. Paris, 24 novembre 1577.

I B 10. (Registre.) — In-fol. 98 feuillets papier.

1580-1582. — Registre aux chartes. — « Registre aux chartres du bailliage et siege presidial d'Amiens, où sont mis par escript plusieurs eeditz et lettres patentes du Roy, desaisines, saisines, reliefz des fiefz tenuz du Roy à cause de son bailliage d'Amiens, et autres choses concernans le publicq, à ce temps messire Anthoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur d'Eclebecq, Wailly, Hames, baron Boucquehault, baillly d'Amiens, M^{es} Vincent Le Roy, lieutenant general, Adrien Picquet, lieutenant particulier, Firmin Picquet, Simon Le Mattre, Bon du Feu, Jacques Picard, Jacques Scourion, Nicolas Le Prevost, Adrien du Souich, Imbert Louvel, Adrien de Mareul et Godeffroy de Baillon, conseillers, ledict de Baillon, M^e Anthoine Scourion, advocatz du Roy, François Aux Cousteaux, procureur du Roy, Michel Cohepin, greffier, et Baude de Benatre, son commis. Ledit registre commençant au mois de septembre mil V^c III^{xx}. » — Fol. 2. Lettres patentes de Henri III, accordant bénéfice d'inventaire à M^e Adrien Cornet, lieutenant civil et criminel au gouvernement de Roye, tuteur et curateur de Gabriel Cornet, fils mineur de défunt M^e Charles Cornet, conseiller au présidial d'Amiens et de damoiselle Marie Pingré, pour la succession dudit Charles Cornet échue audit Gabriel. Paris, 27 juillet 1580. — Fol. 2. Entérinement desdites lettres au bailliage d'Amiens. Amiens, 24 septembre 1580. — Fol. 3. Saisine à Robert de Lattre l'aîné, bourgeois d'Amiens, d'« un fief assis en la chaussée et travers du Pond de Metz prez ceste ville d'Amiens », acquis en son nom par Charles du Mauge, archer de la compagnie du prince de Condé, de « hault et puissant seigneur messire Nicolas d'Aumalle, chevalier, seigneur de Haulcourt, Courtemanche, Marché-le-Cave », le 19 novembre 1578. Amiens, 28 septembre 1580. — Fol. 3 v^o. Prise par exécution, en vertu d'un arrêt du Parlement obtenu le 29 août précédent par Jean de Mouchers (?), marchand de soie à Paris, de l'état et office de priseur et vendeur de biens meubles appartenant à Olivier Arthus, pour sûreté d'une somme de 710 écus, 47 s., 11 d. 6 octobre 1580. — Fol. 3 v^o. Lettres patentes de Henri III portant provisions à Ignace Guillot de l'office de maître maçon du Roi en la ville d'Amiens, en remplacement d'Antoine Lombart, décédé. Saint-Germain, 11 août 1580. Prestation de serment et réception dudit Guillot, « maistre masson demeurant en ceste ville d'Amiens », en ladite

qualité de « maistre masson du Roy en la ville d'Amiens. » 3 novembre 1580. — Fol. 4 v^o. Lettres patentes de Henri III portant commission à M^e Charles Faie, conseiller au parlement de Paris, pour procéder tant à la réunion au domaine des greffes, clerks d'iceux, sceaux, tabellionnages et garde-notes du royaume, qu'à leurs ventes par aliénation, en vertu de l'édit de mars 1580. Fontainebleau, 12 septembre 1580. — Fol. 6. « Edit du Roy pour la creation en chef et tiltre d'office formez des clerqz des greffes, tant en sa court de parlement de Paris, que autres courtz souveraines, baillages, seneschauccées, sieges presidiaux, prevostez et aultres jurisdictions de ce roiaulme. » Paris, décembre 1577. — Fol. 8. « Reiglement et taxe du salaire que le Roy entend estre gardé et observé par les clerqz des greffes quy seront pourvez en tiltre d'office, suivant son eedit du mois de janvier mil V^c soixante dix-huict, tant en sa court de Parlement à Paris, que autres courtz souveraines, baillages, sénéchaucées, sieges presidiaux prevostez et autres jurisdictions roialles subalternes de ce roiaulme. » Paris, 19 décembre 1577. — Fol. 11 v^o. « Reglement des places et charges que le Roy entend estre observé et gardé par les clerqz des greffes quy seront pourvez en tiltre d'office, suivant son edit du mois de decembre dernier, en toutes courts souveraines, chambres des comptes, courts des aides, requestes du pallais et de son hostel, baillaiges, seneschauccées, elections et autres courtz et juridictions roialles, èsquelles places sera pourveu respectivement d'un ou plusieurs desdictz clerks, ainsy qu'il sera trouvé estre necessaire, eu esgard à l'estendue du ressort et à l'affluence des causes du siege où ilz seront establis », s. d. — Fol. 16. Lettres patentes de Henri III « pour le fait des clerqz de greffe. » Fontainebleau, 11 novembre 1580. — Fol. 16 v^o. Commission des généraux conseillers du Roi tenant sa cour des Monnaies « pour bailler à ferme la Monnoye d'Amiens », la commission de Philippe Varin étant expirée. Paris, 17 novembre 1580. — Fol. 16 v^o. Lettres patentes de Henri III accordant bénéfice d'inventaire à Philippe Buteux, procureur au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunte demoiselle Marguerite Le Seneschal, veuve de Jean Cornet, sa tante, dont il est héritier. Paris, 14 décembre 1580. — Fol. 17. Entérinement desdites lettres au bailliage d'Amiens. 5 janvier 1581. — Fol. 18. Réception par le bailli d'Amiens de Pierre Brunel, demeurant à Bernaville, en l'état de mesureur juré

au bailliage d'Amiens. Amiens, 10 janvier 1581. — Fol. 18. Lettres patentes de Henri III, « comme, pour raison du meurtre commis le XVI^e jour d'août dernier par Charles du Bus, seigneur d'Arleux, à la personne de Aloph Routier, sergent royal au bailliage d'Amiens, prevosté de Vimeu, au contemp d'un exploit de justice que ledict Routier avoit faict ci-devant sur les biens dudit du Bus, le proces criminel et extraordinaire luy ait esté faict et parfaict et à son serviteur, prisonnier ès prisons de nostre ville d'Amiens, et, par sentence des lieutenant criminel et juges presidiaux en icelle, ledit du Bus condamné à mort et en autres reparations pecuniaires, au moien de quoy, Jacqueline Herichon, mere et heritiere dudict deffunct, se fust retirée vers nous et tres humblement faict suplier, conformement à noz ordonnances, luy permettre de nous presenter personne capable pour le pourvoir audict office au lieu dudict deffunct Routier, son filz », portant provisions dudict office à François Darthois, neveu de ladite Hérichon et présenté par elle. Saint-Maur-des-Fossés, 30 août 1580. Prestation de serment et réception dudict Darthois. 11 janvier 1581. — Fol. 18 v^o. Provisions à Jacques Dezalleux, d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de biens au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Philippe Froidure, résignataire. Blois, 20 décembre 1580. Prestation de serment et réception dudict Dezalleux. 11 janvier 1581. — Fol. 19. Provisions à M^e Jacques Quatorze, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office de notaire royal audit bailliage, en remplacement de M^e Nicolas Demons, notaire audit bailliage, résignataire en sa faveur. Blois, 7 janvier 1581. Prestation de serment et réception dudict Quatorze. 24 janvier 1581. — Fol. 19 v^o. Provisions à Nicolas Le Fèvre, d'un office de sergent royal, priseur vendeur de biens meubles au bailliage d'Amiens mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Jean Meignon, résignataire. Blois, 4 janvier 1581. Prestation de serment et réception dudict Le Fèvre. 14 février 1581. — Fol. 20. Provisions à M^e Antoine de Baillon d'un office de procureur postulant au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Louis du Puis, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 13 août 1580. Prestation de serment et réception dudict de Baillon. 16 février 1581. — Fol. 20. Mainlevée du revenu de l'abbaye de Saint-Acheul lès Amiens, au profit de M^e Antoine Millet, pourvu de ladite abbaye. Amiens, 23 mars 1581. — Fol. 20 v^o. Provisions à M^e Henry de Montpellier de l'office de garde des petits sceaux au bailliage d'Amiens, en remplacement de Louis du Bus, décédé. Blois,

7 mars 1581. Prestation de serment et réception dudit de Montpellier. Amiens, 31 mars 1581. — Fol. 21. Provisions à M^e Jean Le Roy, licencié ès lois, sous-diacre et chanoine de l'église Notre-Dame d'Amiens, de l'office de conseiller clerc au bailliage et présidial d'Amiens créé par édit d'août 1573. Saint-Maur-des-Fossés, 24 juillet 1580. Entérinement desdites provisions. 11 avril 1581. — Fol. 22. Provisions à Jacques de Thibauville d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pierre Piéret, décédé. Fontainebleau, 30 octobre 1580. Prestation de serment et réception dudict de Thibauville. 11 avril 1581. — Fol. 22. Provisions à M^e Antoine de Faÿ d'un office de sergent royal, priseur et vendeur en la prévôté de Fouilloy, dépendant du bailliage d'Amiens, en remplacement de Gérard Mancel, résignataire. Blois, 10 mars 1581. Prestation de serment et réception dudict de Faÿ. 12 avril 1581. — Fol. 22 v^o. Sur la requête de « hault et puissant seigneur messire Charles de Croÿ, prince de Chimay, comte de Meghen, mary et bail de dame Marie de Brimeu, contesse de Meghen, dame de Humbercourt, Gézaincourt, etc., remonstrant par icelle que à ladicte dame estoit escheue et appartenoit de la succession de dame Marie de Brimeu, sa seur puisnée, la terre et seigneurie de Gézaincourt, tenue du Roy à cause de ce bailliage, de laquelle terre et seigneurie avoit ladicte dame Marie de Brimeu l'aisnée esté par nous [receue ?] à relief, foy et hommage, le XX^e janvier V^c LXXIX ; depuis lequel temps, ladicte dame contesse s'estoit alliée par mariage avec ledit seigneur prince de Chimay, par le moien de laquelle alliance estoit par luy deu, suivant la coustume de ce bailliage, le relief de bail qu'il offroit paier » ; relief de bail de ladite terre de Gézaincourt. 11 mai 1581. — Fol. 23. Lettres patentes de Henri III portant « continuation d'économat de l'abbaye de Saint-Jehan lès Amiens. » Blois, 25 avril 1581. — Fol. 23 v^o. Entérinement desdites lettres patentes au bailliage d'Amiens. Amiens, 15 mai 1581. — Fol. 24. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de Charles Dablain, remonstrant « que, le dix-septiesme jour d'avril mil V^c soixante-dix-huict, nous l'aurions pourveu d'un estat de procureur postulant au bailliage et siege presidial d'Amiens, et, parce qu'il estoit empesché à sa reception, auroit recouru à noz lettres, par lesquelles auroit esté mandé et enjoinct audict bailliy d'Amiens, ou son lieutenant, recevoir et prendre le serment dudict Dablain audit office de procureur,...

à quoy touteffois il n'auroit peu parvenir, ains finalement ledit baillly d'Amiens auroit remis et surcey sadicte reception par ses sentences sur ce données, au moien desquelles, pour n'entrer en plus grande altercation avec les autres procureurs dudit siege opposans à sadicte reception, ledict Dablain nous auroit tres humblement suplié luy permettre de remettre ladicte place en noz mains et subroger en son lieu à l'exercice dudit office de procureur, Baude de Benatre », portant provisions dudit office audit Baude de Benatre. Blois, 15 avril 1581. Prestation de serment et réception dudit de Benatre. 30 mai 1581. — Fol. 24 v°. Réception de Jean Hunault, le jeune, fils de Jean Hunault l'aîné, lieutenant de Franqueville, en qualité de mesureur et arpenteur au bailliage d'Amiens, ledit Jean Hunault le jeune s'étant, dès sa jeunesse, « adonné à apprendre l'arithmeticque et géometrie,... et à ceste fin auroit demeuré avec Anthoine Pate, maistre mesureur juré audict bailliage, quy luy auroit enseigné ledit art de mesureur. » 2 juin 1581. — Fol. 24 v°. « Extrait du resultat du Conseil d'Etat tenu à Blois le deuxiesme jour de mars mil V c III^{xx} I. Reiglement pour les greffiers et clerqz en office. » — Fol. 25. « Arrest du Conseil à mesme fin. » Blois, 2 mars 1581. — Fol. 25 v°. Lettres patentes de Henri III accordant bénéfice d'inventaire à Adrien de la Rivière, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Cappy et « Villers soubz Campsart », fils aîné de défunte dame Marie de Roncherolles, veuve de messire Jean de la Rivière, chevalier, seigneur d'Argoules et Dominois, pour la succession de ladite Marie de Roncherolles. Paris, 31 mai 1581. — Fol. 26 v°. Entérinement desdites lettres patentes au bailliage d'Amiens. Amiens, 12 juin 1581. — Fol. 21 v°. Saisine à Charles d'Ococh, écuyer, seigneur de Framicourt, mari et bail de demoiselle Adrienne de Bristel fille d'Adrien de Bristel, écuyer, seigneur de Martaineville, d'un noble fief sis au village de Martaineville, consistant en droit de champart et de censives, donné à ladite Adrienne par ledit Adrien de Bristel, son père. Amiens, 23 juin 1581. — Fol. 28. Provisions à Jean de Balleu d'un office de maître priseur et vendeur de biens meubles et sergent royal ordinaire au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis et Grandvilliers, créé par édits de février 1556 et mars 1576. Paris, 6 mars 1581. Prestation de serment et réception dudit de Balleu. 5 juillet 1581. — Fol. 29. Sentence des trésoriers généraux de France en la province de Picardie, ordonnant l'élargissement de Pierre Loison, huissier de la Chambre des comptes et trésor à Paris, des prisons royales de la ville d'Amiens, « èsquelles il a esté constitué prisonnier

de nostre ordonnance, tant pour avoir au par dessus et au prejudice des deffences que nous luy avons faictes et plusieurs fois réitérées en nostre bureau, le XXVII^e jour de ce present mois de decembre, de passer oultre l'execution de certain decret de prinse de corps allencontre de M^e Michel de Suyn, greffier de nostre bureau, esmané de Nosseigneurs de la Chambre des comptes à Paris, en datte du XXIII^e jour de ce mois, que pour rebellions, insolences et indignitez qu'il nous a fait en nostre bureau, au mespris et desdaing de l'auctorité de noz charges », ledit élargissement fait « à sa caution juratoire de se représenter touteffois et quantes que besoing sera, et pour cest effect fera les submissions requises et accoustumées au greffe du bailliage d'Amiens, et à la charge que les deffences par nous faictes audict Loison tiendront, et que luy ny autre huissier ou sergent ne porront executer ledit decret de prinse de corps jusques à ce que par le Roy et Nosseigneurs de son Conseil privé ou la court du Parlement à Paris ayt esté ordonné et decreté, nous oïz, de l'entreprise de jurisdiction faicte par ladicte chambre sur ledict de Suyn, greffier de nostredict bureau, d'aautant qu'il n'est responsable du faict de sa charge ailleurs que par-devant nous, et aussy à la charge que ledict Loison delaissera aautant son proces-verbal au greffe de nostredit bureau, pour y avoir recours quand besoing sera. » 30 décembre 1580. — Fol. 29. Soumission dudit Loison au greffe du bailliage d'Amiens. 31 décembre 1580. — Fol. 29 v°. Requête au seigneur de Crévecœur, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cent hommes d'armes et son lieutenant général au pays et province de Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, par Dieriq Brassart, Jacques Flay et Jehan Josse, marchands hollandais, remontrant « que, dès a six sepmaines ou deux mois, ilz ont amené en ce país de Picardye, mesmes en ceste ville d'Amyens, grand nombre de harens, morues, fromages, savons, laines et aultres marchandises dudict país de Holande, qu'ilz ont vendu et distribué tant en Normandie que en cedit país de Picardye, soubz l'esperance de povoir revenir et charger quelques grains pour gagner leurs fraiz et voyages, suivant le marché qu'ilz avoyent fait aux pillottes et maryniers qu'ilz ont amené lesdictes sortes de marchandises, en paiant au préalable le droict que le Roy nostredict sieur prent sur lesdicts grains, et suivant ce, auroyent dès y a long temps fait achapt de bledz, seigles et orge pour charger lesdicts navires, une partie

desquelles estant frestées et prestes à charger à Saint-Wallery et Monstereul, ont entendu les deffences faictes par nostredict seigneur Roy et vous, mondit-seigneur, de ne transporter lesdicts grains hors de cedit royaume ; et pour ce, Monseigneur, que telles deffences, quy sont venus inesperément et depuis les achaptz qu'ilz ont faict en cedit païs de Picardye desdicts grains, porroyent apporter aux remonstrans grans fraiz et dommages à eulx inestimables, pour le retardement desdicts navires, et ayant esgard que le grain dyminue chacun jour de pris, pour l'abondance qu'il y en a audict païs, et qu'ilz ont amené telles victuailles en cedit païs, d'ont l'on a necessairement affaire, et affin qu'ilz se ressentent de telz biens faicts », demandant l'autorisation d'exporter lesdits grains, « en nombre de quatre cens sacqz ou tonneaulx, en paiant au préalable les droictz et deniers pour ce deubz, attendu mesmes qu'ilz ne poroyent emporter les deniers procedans de la vente desdictes marchandises hors de ce royaulme. » 20 janvier 1581. — Fol. 30. Ordonnance dudit seigneur de Crèvecœur et de Bonivet, lieutenant général au gouvernement de Picardie, « en tant que nous sçavons l'intention de Sadicte Majesté estre de favoriser et maintenir ledit commerce entre ses subjectz et voysins », autorisant l'exportation desdits 400 tonneaux de grains. Crèvecœur, 20 janvier 1581. — Fol. 30 v°. « Et si a esté exhibé par Anthoine Bourguignon, marchand demeurant à Corbye, assisté de Jehan Josse, serviteur de Deric Brassart, marchand, demeurant à Delphite en Holande, ung passeport signé Flameng, receveur des aydes de la ville d'Amiens, dont la teneur ensuit : « Laissez passer à Deric Brassart quatre-vingtz muydz de seigle en deux bateaux. Du XXVII^e jour de janvier V^c quatre-vingtz et ung. *Signé* : Flameng. » Auquel Deric est enjoinct de faire aparoir de la quantité de grain qu'il aura enlevé, tant à Monstreul, Abbeville, Corbeye, Saint-Valery, que aultres lieux, et de rapporter certifficat dudict nombre en bonne forme et probant, ad ce qu'il n'en soit enlevé que jusques à la quantité contenue en la permission de Monseigneur de Crevecœur cy-dessus transcritte, et suyvant icelle, sur les peines en tel cas introduictes ; ce que ledict Jehan Josse, serviteur d'iceluy Diery Brassart, s'est soumis faire. » 29 janvier 1581. — Fol. 31. Lettres missives de Henri III à M. de Crèvecœur, conseiller au Conseil privé, lieutenant général en Picardie, etc., lui marquant que « j'ay entendu que, depuis que les traictes des bleds sont ouvertes en mon païs de Picardye, il s'en est tiré une si grande quantité pour mener aux païs estrangers, à cause du notable prouffict que y ont faict ceulx qui les ont venduz,

que mondict païs est sur le point de tomber en quelque disette et necessité, et mon peuple en danger de souffrir une famyne, mesmes pour le grand degast qui en a esté faict par les troupes des gens de guerre qui ont tenu les champs ; à quoy desirant pourveoir et remedier selon que la chose le merite, et preserver mon peuple de tel peril et inconvenient, j'ay advisé de faire clorre et fermer lesdictes traictes des bleds pour quelque temps. », le priant de faire toutes publications et défenses à cet effet. Blois, 26 décembre 1580. — Fol. 31 v°. Lettre du seigneur de Crèvecœur et de Bonivet au lieutenant général au bailliage d'Amiens, l'informant de l'autorisation qu'il a accordée aux susdits marchands hollandais, « à quoy vous trouverez que beaucoup de considerations m'ont deu mouvoir, tant sur ce qu'il est raisonnable que telz marchans qui ont icy aporté, vendu et livré leur marchandise soubz tiltre de bonne foy, en retirent le commerce reciproque, puisqu'ilz n'en peuvent tirer ny transporter l'argent, que sur l'affluence que nous voions, graces à Dieu, en ceste espeece là par tout le pays, dont le pris est si commun, avec cela qu'il me semble que les villes et encores moings le païs n'en peuvent recepvoir d'incommodité, occasion pourquoy je vous en ay bien voulu escrire ce mot à part, afin que vous ne faciez aucune difficulté à ce qu'ilz en enleveront et passeront par vostre ville, pour y descendre sur la riviere,... n'estant cecy pour tirer à consequence en aucune aultre, au prejudice de ladicte revocation et deffense, dont je vous prieray encores d'y tenir la main, de fachon qu'il n'en soit abusé ny qu'il en advienne aucun desordre. » Crèvecœur, 25 janvier 1581. — Fol. 32. Prise par exécution de l'état et office de sergent royal priseur vendeur au bailliage d'Amiens, prévôté de Doullens, appartenant à Jacques des Alleux, pour sûreté d'une somme de 94 écus par lui due à Philippe Froidure, naguère sergent royal audit siège. 30 janvier 1581. — Fol. 32 v°. Lettres du seigneur de Crèvecœur et de Bonivet aux gens du Roi au bailliage d'Amiens, leur marquant que « le Roy desire que noz voisinis congnoissent par vraye demonstration qu'il n'adhere nullement aux entreprises qui se font contre les subjectz et Païs-Bas du roy catholicque, son bon frere ; il me recommande de faire faire justice de ceulx qui, soubz umbre de quelques capitaines advouez de Monseigneur, que le seigneur de la Rochepot a auprez de luy, se dispensent (disposent ?) à courir, prandre et rançonner prisonniers par delà, et y user de tous actes

d'hostilité, comme si la guerre estoit jà ouverte entre ces deux princes, dont les gouverneurs et estatz d'Arthois m'ont faict telle instance, qui si n'y est pourveu, il craindroit enfin que cela ne les esmeut à se resouldre les premiers de nous faire la guerre à bon escient, chose dont je voy Sa Majesté si esloignée qu'il semble que le plus grand service que on luy sçauroit faire, est de reprimer ces insolences là, et d'en pugnir rigoreusement les fauteurs ; occasion pourquoy j'ay escript par... à tous les capitaines et gouverneurs des places de ceste frontiere de y faire tous les effortz tellement qu'il en soit faict quelque exemple ; et pareillement vous en ay-je bien voulu escrire la presente, afin que, de vostre part aussi, vous faciez informer sur ce qui sera de vostre estendue et jurisdiction, contre les coureurs et rançonneurs de prisonniers, pour les congnoistre, et où ilz se pourront apprehender, en faire la justice que Sa Majesté en desire et recommande, sans acception de personne quy soit, ny mesme des capitaines et aultres qui auroient faict levée, lesquelz ne seroient du nombre des vingt-quatre compagnies des deux regimentz qui sont auprez dudict seigneur de la Rochepot, contre lesquelz aussy vous ferez informer de l'insolence et oppression qu'en a receu le peuple, et des excez qu'ilz ont commis sur luy, vous priant de tenir la main à cela pour chose que vous devez croire et vous assurer que Sadicte Majesté aura tres agreable de ce que faict en aurez, m'en advertir au plus tôt pour y pourvoir de ce qui sera requis de moy.» Crèvecœur, 8 janvier 1581. — Fol. 33. Lettres patentes de Henri III sur le fait de la draperie. Fontainebleau, 9 novembre 1580. — Fol. 34. Ordonnance du seigneur de Crèvecœur et de Bonivet, « chevalier de l'ordre du Roy, conseiller en son privé conseil, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, et son lieutenant general et vice-amiral en ses portz, mer et païs du gouvernement de Picardye », sur la requête de « Jehan Couplet, marchand demeurant à Anvers, contenant que, depuis deux mois, il auroit fait venir à plusieurs fois en le païs plusieurs sortes de marchandises, comme il apert mesmes par l'atestation que nous en avons prise et par voix aussy des marchans, bourgeois et autres que nous avons encore là dessus oÿs ; lesquelles marchandises il a vendues et distribuées par ladicte province, en intention en recharger autre sorte de danrées et marchandises, pour de ses deniers mesmes employer le retour de son voyage, remonstrant que il n'ozoit ny povoyt transporter iceulx deniers hors du royaume, et outre cela, encores que la traicte des bledz et grains estoyt revocquée, de n'y a gueres, audict païs, occasion

pourquoy il retardoyt son partement, à grandz fraiz, tant ès navires que ès maryniers qu'il entretenoyt cependant, où il prevoyoit sa ruyne entierement, sy par nous il n'y estoyt pourveu et de droict aussy permis de tirer et sortir hors de cedit gouvernement la provision qu'il y avoyt faicte de certaine quantité de blez et autre grains, pour porter audit Anvers, nous requerant sur ce humblement noz lettres de passeport en faveur du commerce qu'ilz continuent de longue main en ceste province », accordant ledit passeport jusqu'à la quantité de 300 tonneaux de grains. Crèvecœur, 20 février 1581. — Fol. 35. Ordonnance d'Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, sur le même objet. Amiens, 21 février 1581. — Fol. 35 v°. Ordonnance du seigneur de Crèvecœur et de Bonivet autorisant plusieurs marchands à faire sortir 300 tonneaux de grains par le retour des vaisseaux sur lesquels ils avaient amené diverses marchandises en Picardie. Crèvecœur, 20 février 1581. — Fol. 36 v°. Ordonnance d'Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, sur le même objet. Amiens, 21 février 1581. — Fol. 37 v°. Relief par « haulte et puissante dame Madame Françoise de Baternay, vefve de feu hault et puissant seigneur messire François d'Ailly, en son vivant chevalier, vidame d'Amiens, seigneur et baron de Picquigny, Raineval, Labroie, Vinacourt, Flixecourt, etc., fille aisnée et principale heritiere de feu hault et puissant seigneur Messire René de Baternay, en son vivant chevalier de l'ordre du Roy, comte du Bouchaige, baron d'Authon, seigneur de Montresor, Redore, Dargies, Saint-Romain et les appendances », des terres et siegneuries de Dargies et Saint-Romain, tenues du Roi en pairie, à cause de son bailliage d'Amiens, à elle échues par la succession dudict René de Baternay, son père. Amiens, 25 février 1581. — Fol. 38. Lettres patentes de Henri III confirmant les statuts et ordonnances des bouchers d'Amiens. Paris, septembre 1575. — Fol. 38 v°. Lettres patentes de Henri III confirmant les privilèges des bouchers d'Amiens. Paris, 20 mai 1579. — Fol. 39. Provisions à M^e François de Saint-Fussien d'un office de procureur postulant au bailliage et président d'Amiens, en remplacement de Nicolas de Prousel, décédé. Fontainebleau, 2 octobre 1580. — Fol. 39 v°. Lettres de jussion pour procéder à la réception dudict de Saint-Fussien. Blois, 25 mars 1581. Prestation de serment et réception dudict de Saint-Fussien. 2 mai 1581. — Fol. 40 v°. Lettres patentes de Henri III « pour la garde des sceaulx. » Paris, 16 mars 1576. —

Fol. 43. Ordonnance d'Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, sur la requête de M^e Wallerand Wataire, maître barbier et chirurgien de la ville d'Amiens, « remontrant par icelle comme ainsy soit qu'il eut pleu au Roy nostre sire par ses statutz et ordonnances donnez et accordez sur l'estat de barbier et cirurgien de ce royaume, de permettre à Jehan de Percontal, premier barbier et vallet de chambre de Sa Majesté de mettre et ordonner en chacune des bonnes villes de cedict roiaulme ung lieutenant ou commis dudict Percontal, quy aura regard et visitation sur tous les barbiers et cirurgiens desdictes bonnes villes, banlieu et villaiges appartenans et dependans à icelle, quy auroyt les privilegies à eulx accordés par Sa Majesté, selon qu'il est plus à plain porté au long par ledict statut ; lequel Percontal auroyt créé, constitué et fait son lieutenant en ceste ville et faulxbourgs d'Amiens et bailliage dudict Amiens icelluy Wataire », recevant et instituant ledit Wataire audit état. Amiens, 19 mai 1581. — Fol. 43 v^o. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de Martin Houldry, fermier général de la douane des traites et impositions foraines, concernant la visite des marchandises. Blois, 17 février 1581. — Fol. 44 v^o. Lettres patentes de Charles IX sur l'entrée des marchandises. Paris, 25 juillet 1566. — Fol. 52 v^o. Lettres patentes de Henri III accordant bénéfice d'inventaire à Charles Le Grand, écuyer, seigneur de Cavillon en partie, pour la succession de défunt Guillaume Le Grand, écuyer, sieur d'Argnières, décédé depuis deux mois, environ. Paris, 31 juin 1581. — Fol. 53. Entérinement desdites lettres patentes au bailliage d'Amiens. Amiens, 12 juillet 1581. — Fol. 53 v^o. Provisions à Jean de Warchy d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, mettes du bailliage d'Amiens, en remplacement d'Hector Pécoul, décédé. Saint-Maur-des-Fossés, 28 juin 1581. Prestation de serment et réception dudict de Warchy. 28 juillet 1581. — Fol. 54. Prise par exécution de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauquesne, appartenant à Baptiste Le Fèvre. 31 juillet 1581. — Fol. 54 v^o. Provisions à Mahiot Manessier d'un office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal au bourg de Gerberoy, bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, créé par édit de février 1556. Paris, 15 juillet 1581. Prestation de serment et réception dudict Manessier. 24 août 1581. — Fol. 55. « Roole de la monstre faicte par les sergentz roiaux de ce bailliage le jour Madame Sainte Claire, XII^e jour d'aoust V^c III^{xx} I, par-devant nous, Vincent Le Roy, lieutenant general, etc., ès presences des lieutenans criminel et particulier, conseillers, advocatz et

procureur du Roy audit bailliage. » — Fol. 56. Provisions à M^e Jean Seguyn, du tabellionage et greffe des lettres roiaux de la ville et bailliage d'Amiens créé par édit de mars 1580, à lui adjudgé comme plus offrant et dernier enchérisseur. Saint-Maur-des-Fossés, 1^{er} août 1581. Prestation de serment et réception dudict Seguyn. 6 septembre 1581. — Fol. 57. Provisions à M^e Jean Deshunières d'un office de notaire royal en la prévôté de¹ en remplacement de Barnabé Bidoire, décédé. Saint-Maur-des-Fossés, 4 juillet 1581. Prestation de serment et réception dudict Deshunières. 3 octobre 1581. — Fol. 57. Relief par M^e Jean Cousin, curateur aux causes de Guillaume Bertin, petit-fils de feu sire Charles Gorin, maieur d'Amiens, seigneur de Bourdon, d'un petit fief consistant en 5 setiers 1/2 d'avoine, trois mesure de Flixecourt, et le reste mesure du prieuré dudict Flixecourt, avec 8 s. de cens, sur quelques pièces de terre au terroir dudict Flixecourt dont ledit feu Gorin avait joui jusqu'à son décès, « et apres en avoit joÿ damoiselle Marie Gorin, mère dudict Bertin, femme separée de biens de François Bertin,... en qualité de tutrice legitime dudict Guillaume Bertin, son filz. » Amiens, 12 octobre 1581. — Fol. 57 v^o. Provisions à M^e Adrien Le Clerc d'un office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal ordinaire au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, résidant au bourg de Marseille (le Petit), créé par édit de février 1556. Paris, 7 mars 1581. Prestation de serment et réception dudict Le Clerc. 17 octobre 1581. — Fol. 58 v^o. Lettres patentes de Henri III « pour les advocatz du Roy quy sont conseillers. » Blois, 31 décembre 1580. — Fol. 59. Lettres patentes de Henri III « pour les examinateurs, touchant l'interpretation de l'article cent-soixante de l'éedit de Blois. » Paris, 15 septembre 1581. — Fol. 60. Provisions à M^e Jean de de Mailly d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Philippe du Béguin, résignataire. Paris, 2 septembre 1581. — Prestation de serment et réception dudict de Mailly. 25 octobre 1581. — Fol. 60. Provisions à M^e Pierre Verchot, d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Pierre de Boulainvillers, décédé. Blois, 1^{er} juin

¹ Le nom est passé.

1581. Prestation de serment et réception dudit Verchot. 25 octobre 1581. — Fol. 60 v°. Provisions à M^e Mathieu Le Mercher, d'un office d'adjoint aux enquêtes et informations en la prévôté de Doullens et autres sièges royaux de ladite ville, créé par édit de mai 1578. Paris, 10 octobre 1581. Prestation de serment et réception dudit Le Mercher. 27 octobre 1581. — Fol. 61. Provisions à Pierre d'Authie d'un office de contrôleur des titres à Amiens, créé par édit de juin 1581. Paris, 10 août 1581. Prestation de serment et réception dudit d'Authie. 7 novembre 1581. — Fol. 61 v°. Provisions à M^e Nicolas de Lessau, d'un office de contrôleur des titres en la prévôté de Beauquesne créé par édit de juin 1581. Paris, 30 septembre 1581. Prestation de serment et réception dudit de Lessau. 14 novembre 1581. — Fol. 62. Lettres de naturalité à Simon Gambier, natif de Lille en Flandres et résidant à Amiens. Paris, 25 septembre 1581. — Fol. 62 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 novembre 1581. — Fol. 62 v°. Lettres de naturalité à Robert Pruvost, natif d'Arras et résidant à Amiens. Paris, 27 septembre 1581. — Fol. 63. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 novembre 1581. — Fol. 63 v°. Provisions à Charles de Mangnier, d'un office de procureur postulant en la ville, bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean de Lastre, décédé. Paris, 9 novembre 1581. Prestation de serment et réception dudit de Mangnier. 28 novembre 1581. — Fol. 63 v°. Lettres patentes de Henri III portant « continuation d'économe à l'abbaye de Saint-Jehan lez Amiens », au profit de M^e Paul Bigot. Paris, 23 novembre 1581. — Fol. 64. Adjudication par Charles Faye, conseiller du Roi en sa cour de Parlement, commissaire pour l'exécution de l'édit de mars 1580 contenant la réunion au domaine des greffiers, clerks d'iceux, sceaux, tabellionnages et garde notes du royaume, vente et revente, à M^e Thomas Becquet, précédemment greffier et garde des présentations de la prévôté et élection de Doullens, du greffe des présentations de ladite prévôté et élection de Doullens ci-devant réuni au domaine. Abbeville, 28 mai 1581. — Fol. 64 v°. Quittance par Jacques de Montonvillers audit M^e Thomas Becquet, de 148 écus soleil, 45 s. « en francz d'argent », et 5 s. « monnoye », pour laquelle somme les greffes des présentations de la prévôté et élection de Doullens lui ont été adjugés. 29 mai 1581. — Fol. 64 v°. Ordonnance d'Antoine de Hallewyn, bailli d'Amiens, sur ce que ledit Thomas Becquet était empêché en l'exercice dudit greffe, « en ce que l'on luy refusoit de paier les droictz des presentations, tant en rendant que en deffendant des

causes qu'ils s'appelloient tant en ladite prévôté que election de Doullens, mesmes que aucuns praticiens mettoient en fait que souventeffoys nous faisons difficulté, en taxant les despens de quelque causes delvolus par appel de la prevosté de Doullens en ce siege, ne voulions taxer ledict droit de presentation, parce qu'il n'y avoit aucun greffier », ordonnant la publication des provisions dudit Becquet tant en la prévôté de Doullens qu'en la chambre de l'élection dudit lieu. » Amiens, 5 décembre 1581. — Fol. 65 v°. Provisions à M^e Guillaume Guillebert, d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jacques de Troy, décédé. Paris, 11 novembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Guillebert. Décembre 1581¹. — Fol. 66. Saisie et mise en la main du Roi, de l'office de greffier héréditaire de la prévôté de Beauquesne appartenant à Sébastien Le Grand. 15 décembre 1581. — Fol. 66. Saisie de l'office de greffier de la prévôté de Beauquesne appartenant à Sébastien Le Marchant. 22 décembre 1581. — Fol. 66 v°. Adjudication dudit état par Charles Faie, commissaire en cette partie, à M^e Pierre Daiz, précédemment notaire et garde notes de la ville et prévôté de Doullens. Amiens, 19 mai 1581. — Fol. 67. Quittance par Jacques de Montonvillers, receveur général en la province de Picardie, audit M^e Pierre Daiz, de la somme de 39 écus, 54 s. t. « en quart d'escus », et 54 s. t. « douzains », pour laquelle ledit office lui a été adjugé. 21 mai 1581. — Fol. 67 v°. Provisions à Philippe Buteux d'un office de notaire royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Hubault, décédé. Paris, 16 septembre 1581. — Fol. 67 v°. Sentence du bailliage d'Amiens sur le différend entre ledit Buteux et Nicolas Roche, syndic des notaires, renvoyant les parties par devers le Parlement, et ordonnant que ledit Buteux sera reçu par provision. Amiens, 12 décembre 1581. Réception provisoire dudit Buteux nonobstant l'opposition de la congrégation des notaires au bailliage d'Amiens. Amiens, 20 décembre 1581. — Fol. 68. Provisions à M^e François Carpentier d'un office de contrôleur des titres en la ville et prévôté de Beauvoisis établi à Amiens, créé par édit de juin 1581. Paris, 11 décembre 1581. Pres-

¹ La date du jour est laissée en blanc.

tation de serment et réception dudit Carpentier. 20 décembre 1581. — Fol. 69. Provisions à Raoul Lagrené d'un office de sergent royal priseur vendeur de biens meubles au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Nicolas Danzel, décédé. Paris, 23 septembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Lagrené. 10 janvier 1582. — Fol. 69 v°. « Ordonnance du Roy sur le fait des chasses. » Paris, 10 décembre 1581. — Fol. 72. Provisions à Jacques Roussel, ci-devant sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Fouilloy, conjointement avec ledit office, de celui de maître priseur vendeur de biens meubles auxdits bailliage et prévôté, créé par édit de mars 1581. Paris, 20 novembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Roussel. 18 janvier 1582. — Fol. 73. Provisions à M^c Gabriel Cudefer, de l'office de contrôleur des titres de la ville de Corbie et prévôté de Fouilloy, bailliage d'Amiens, créé par édit de juin 1581. Paris, 7 août 1581. Prestation de serment et réception dudit Cudefer. 30 janvier 1582. — Fol. 74. Relief par Maximilien du Bosquel, écuyer, seigneur de Gadrinel, fils aîné et légataire particulier de défunts François du Bosquel, écuyer seigneur dudit lieu, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Montreuil, et damoiselle Marguerite de Quérecques, du fief d'Airon-Notre-Dame, tenu du Roi, à cause de son bailliage d'Amiens, en plein hommage, acquis par lesdits défunts époux du Bosquel des biens de l'Église aliénés par la permission du Roi en 1564 et à lui légués par eux. Amiens, 4 février 1582. — Fol. 74 v°. Provisions à Robert Arthus, d'un office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal au bailliage d'Amiens en résidence à Amiens, créé par édit de février 1556. Paris, 20 septembre 1581. — Fol. 75. — Lettres de jussion pour procéder à la réception dudit Arthus, nonobstant l'opposition formée par plusieurs sergents dudit Amiens. Paris, 3 janvier 1582. Prestation de serment et réception dudit Arthus. 6 février 1582. — Fol. 75 v°. Lettres patentes de Henri III ratifiant l'adjudication faite par M^c Charles Faye, à Louis de Saint-Martin, seigneur dudit lieu, conseiller et maître d'hôtel de la reine mère, des offices et charges de garde du scel aux sentences, jugements et contrats de Chauny, du greffe des présentations au siège de la courette, de garde du scel aux sentences et autres expéditions de Beauquesne, des greffes des présentations des prévôtés et élections de Soissons, de la place de cleric au greffe principal d'Airaines et Arguel, de la place de cleric au greffe du bailliage de Rue, du greffe des présentations dudit bailliage, de la place de cleric au greffe de la

prevôté de Fouilloy, et de la place de seul cleric au greffe de la prévôté de Beauvoisis à Amiens. Paris, 12 janvier 1582. — Fol. 76. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 12 février 1582. — Fol. 76 v°. Provisions à Jacques Mangot de l'office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens en résidence à Picquigny, créé par édit de février 1556. Paris, 23 décembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Mangot. 23 février 1582. — Fol. 77. Provisions à Marin de Vismes, demeurant au Quesnoy sous Airaines, de l'office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal au bailliage d'Amiens en résidence à Airaines, prévôté de Vimeu, créé par édit de février 1556. Prestation de serment dudit de Vismes. 27 février 1582. — Fol. 77 v°. Saisine à honorable homme M^c Jean Laloier, receveur des tailles et taillon en la ville et élection d'Amiens, de 12 journaux et un quartier de terre au terroir de Rilleux, tenus en fief du Roi à cause du bailliage d'Amiens, et de dix journaux et un quartier de terre audit terroir tenu de même, par lui acquis de Robert Lanquier et de Jean Henry, moyennant la somme de 60 écus de prix principal, 12 d. au denier à Dieu et 1 écu au vin du marché. 26 février 1582. — Fol. 78. Lettres patentes de Henri III portant « confirmation de la moictié de l'estat de greffe au bailliage d'Amiens à Phlippes Sacquespée. » Paris, 21 février 1582. — Fol. 79. Provisions à Jean Vimier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Boullenger, décédé. Saint-Maur-des-Fossés, 28 décembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Winier. 6 mars 1582. — Fol. 79 v°. Provisions à Pierre Dubois d'un office d'enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Jean Dubois, son frère, résignataire. Blois, 10 mars 1581. Prestation de serment et réception dudit Pierre Dubois. 7 mars 1582. — Fol. 80. Réception par le bailli d'Amiens de Nicolas Bernard, demeurant à Saint-Maurice lès Amiens, en qualité de mesureur et arpenteur audit bailliage. Amiens, 8 mars 1582. — Fol. 80. Prise par exécution de l'office de sergent royal appartenant à Jean Blondel. 21 mars 1582. — Fol. 80. Provisions à Claude de Cocquerel d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, mettes du bailliage d'Amiens, en remplacement de Nicolas Waucquet, décédé. Paris, 23 septembre 1581. Prestation de serment et réception dudit de Cocquerel. 21 mars 1582. — Fol. 80 v°. Lettres patentes de

Henri III portant « confirmation de la moitié de la place de clercqz de greffe au bailliage d'Amiens à Adrien Descauques. Paris, 20 janvier 1582. — Fol. 81. Relief par Alexandre Wateblé, écuyer, seigneur de Courlieu, tuteur de Charles de Guillerme, fils aîné et héritier de feu Jean de Guillerme, écuyer, seigneur de Sercotte et Heuzecourt, de la terre et seigneurie de Heuzecourt tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échue par le décès de sondit père. Amiens, 31 mars 1582. — Fol. 81 v°. Provisions à Thomas de Hatteville, praticien à Conty, de l'office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal au bailliage d'Amiens en résidence à Conty, prévôté de Beauvoisis, créé par édit de février 1556. Paris, 23 décembre 1581. Prestation de serment et réception dudit de Hatteville. 3 avril 1582. — Fol. 82. Adjudication par Charles Faye, commissaire en cette partie, à Jacques Guion, seigneur de la Tronche, gentilhomme servant la reine mère, du greffe des présentations tant civil que criminel du bailliage d'Amiens, avec les places de clerks en icelui greffe. Paris, 5 janvier 1582. — Fol. 82 v°. Quittance par Jacques Le Roy, conseiller du Roi et trésorier de son épargne, audit Guion, de la somme de 1 470 écus, prix de ladite adjudication. 13 janvier 1582. — Fol. 82 v°. Lettres patentes de Henri III ratifiant l'adjudication faite audit Guyon des offices ci-dessus. Paris, 13 janvier 1582. — Fol. 83 v°. Sentence du bailliage d'Amiens mettant ledit Guyon en possession dudit office. Amiens, 6 avril 1582. « Et ledit jour, en l'instant, comparant en la chambre du Conseil, Michel Cochevin, commis du greffier civil dudit bailliage et à l'exercice des places de clercqs dudit greffe, a remontré qu'ayant eu communication desdictes patentes, il voit que l'on a coullé et placé en icelles quelque clause ou motz qui sont directement contre la creation de l'edit (?) de greffier desdites presentations, pour penser entreprendre sur l'autorité, droictz et prouffictz du greffe ordinaire de ce bailliage, d'autant qu'il est porté par lesdictes lettres de provisions dudit Guion ces motz : « à raison de XX s. pour peau, pour droict ancien dudit greffier, et X s. pour icelle des clercq des greffes desdictes presentations, parce que ledit greffier des presentations, ses clercqz et commis, ne peult prendre autre droict que ce que luy est attribué par l'eedict de creation dudit office, et que les expéditions des congez, deffaultz et autres actes judiciaires appartiennent et ont apartenu de tout temps audit greffier ordinaire dudit greffe.... consequemment aux clercqz des places dudit greffe, quy en prennent la moitié ; proteste à ces causes, en tant que besoing seroit, ledict greffier ou

commis, que ces motz couchez èsdictes lettres patentes ne luy puissent nuire ne prejudicier.... Ledit Cochevin aura acte de sadicte remonstrance. » — Fol. 84. Provisions à Jean Denis d'un office de procureur postulant au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement de Jean Le Dieu, résignataire. Paris, 24 mars 1582. Prestation de serment et réception dudit Denis. 24 avril 1582. — Fol. 84 v°. Lettres patentes de Henri III, sur la requête des maître et sœurs de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas de Montreuil-sur-Mer, remontrant que, « au moien de la fondation dudit Hostel-Dieu faite par noz predecesseurs roiz, en faveur des pauvres mallades et necessiteux, quy de jour en jour affluent audit Hostel-Dieu, et en consideration des grandes pertes et ruynes advenues en icelluy Hostel-Dieu, qui a esté bruslé et pillé par deux fois durant les guerres entre les Anglois et Bourguignons, nosdicts predecesseurs, affin de tousjours subvenir auxdicts pauvres et entretenir l'hospitalité acoustumée en icelluy, leur auroyent admorty les cens, rentes et revenuz, terres, héritages et possessions quy appartiennent audit Hostel-Dieu ; lesquels amortissemens auroient été perduz et bruslez, comme tous leurs aultres tiltres et enseignementz, pendant les susdictes guerres ; depuis lequel temps, auroit esté donné et aumosné auxdicts pauvres malade dudit Hostel-Dieu, par deffuncte damoiselle Magdelaine d'Estruis, damoiselle de Nollette, par son testament du XXII^e juillet mil V^cLXXV, une maison.... contenant environ sept ou huit-vingtz mesures de terre, siz au village et terroir de Clenleu, pays de Boullenois, tenant immédiatement tant en fief qu'en roture des seigneurs de Moncaverel et de Clenleu, et autres, qui tiennent leurs fiefs de nous à cause de nostre conté de Boullenois », portant amortissement des biens dudit Hôtel-Dieu, et notamment l'immeuble donné par ladite damoiselle de Nollette. Paris, juillet 1579. — Fol. 86. Provisions à Antoine Le Vasseur d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Nicolas Cambier, décédé. Paris, 12 septembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Le Vasseur. 27 avril 1582. — Fol. 86 v°. Provisions à Pierre Le Cat, demeurant à Abbeville, de l'office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal au bailliage et présidentiel d'Amiens, prévôté de Vimeu, en résidence à Hornoy, créé par édit de février 1556. Prestation de serment et réception dudit Le Cat. 11 mai 1582. —

Fol. 87. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de « nostre amé et feal conseiller et secretaire de noz finances le seigneur de Hanyvel, seigneur des terres et seignouries de Saint-Ouyn et Blangy sur Somme, en nostre païs de Picardie, contenant que le villaige et chasteau de Saint-Huyn qui aultrefois a esté decoré de nom et tiltre de ville, est assis en bon et fertile païs, mesmes en lieu fort commode pour la delivrance des vivres d'icelluy, sy il avoit quelques foires par an et marché la sepmaine », établissant audit Saint-Ouen douze foires qui se tiendront l'une la veille de Saint-Barthélémy, et les onze autres le premier jeudi de chaque mois, plus un marché chacun des autres jeudis. Paris, mars 1579. — Fol. 87 v°. Lettres de jussion au bailliage d'Amiens pour la vérification desdites lettres patentes. Paris, 4 avril 1579. — Fol. 88. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 mai 1582. — Fol. 88 v°. Provisions à Raoul Cuvelier d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de biens meubles au bailliage et présidial d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Noël Darras, résignataire. Fontainebleau, 3 mai 1582. Prestation de serment et réception dudit Cuvelier. 18 mai 1582. — Fol. 89. Provisions à Adrien de la Venquere, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Louis Biberel, résignataire. Paris, 7 avril 1582. Prestation de serment et réception dudit de la Venquere. 25 mai 1582. — Fol. 89 v°. Provisions à Jean Bourse, d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en résidence à Oisemont, en remplacement de Léon Despréaulx, décédé. Fontainebleau, 6 mai 1582. Prestation de serment et réception dudit Bourse. 29 mai 1582. — Fol. 90. Provisions à Quentin Carpentier, d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Claude Le Tellier, résignataire. Paris, 26 novembre 1581. Prestation de serment et réception dudit Le Tellier. 29 mai 1582. — Fol. 90 v°. Lettres patentes de Henri III attribuant à M^e François Aux Cousteaulx, procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens et ressorts d'icelui, les pouvoirs, juridictions et gages de procureur du Roi ès juridictions du prévôt des maréchaux, de lieutenant criminel de robe courte et de procureur du Roi èsdites juridictions supprimées par édit d'août 1581. Paris, 15 octobre 1581. — Fol. 91 v°. Prise par exécution de la terre, seigneurie et principauté de Poix appartenant à Charles de Créquy, fils mineur et héritier de défunt messire Antoine de Créquy, seigneur dudit lieu, pour sûreté d'être payée par Élisabeth Le Riche, veuve de Jean Boullenger, bourgeois de Paris, de la

somme de 782 l., 6 s., 8 d., de la somme de 100 écus, pour l'intérêt de ladite somme, et de la somme de 35 écus, 38 s., 3 d. 18 juin 1582. —

Fol. 92. Lettres patentes de Henri III établissant un impôt sur les cartes, tarots, « et les drapierie dont se font ledict papier et cartes. » Blois, 21 février 1581.

— Fol. 93 v°. « Lettres patentes du Roy portans deffences tres expresses de transporter hors de son royaume aucunes sortes de prunes, pruneaux, fil, estamynes et peleteries, sinon en payant le droict de la traicte domaniale. » Paris, 31 décembre 1581. —

Fol. 95 v°. Lettres patentes de Henri III portant « deffences de transporter ou faire transportez bledz, seigles, avoynes et autres grains hors du pays de Picardye, pour le mener hors de France. » Fontainebleau, 3 juillet 1582. — Fol. 96. Provisions à François Crignon d'un office de sergent royal, priseur et vendeur au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement d'Adam Noël, résignataire. Fontainebleau, 25 juin 1582. Prestation de serment et réception dudit Crignon. 20 juillet 1582. —

Fol. 97. Provisions à M^e Jean Calipe, de l'office de contrôleur des titres en la prévôté de Vimeu, Oisemont et Saint-Valery, bailliage d'Amiens, créé par édit de juin 1581. Saint-Maur-des-Fossés, 7 août 1581. — Fol. 97. Prestation de serment et réception de M^e Jean Calipe en l'office de contrôleur des titres en la prévôté de Vimeu à Oisemont, Saint-Valery et leurs annexes, nouvellement érigé en titre d'office. Amiens, 27 juillet 1582. — Fol. 98. Provisions à Claude Heu, licencié ès lois, avocat au présidial d'Amiens, de l'état et office de juge royal au siège de Grandvilliers en Beauvoisis, en remplacement de M^e Adrien Heu, son père, décédé. Fontainebleau, 31 juillet 1582.

I B 11. (Registre.) — In-fol., 143 feuillets, papier.

1584-1587. — Registre aux chartes. —

« Registre aux chartes du bailliage et siege presidial d'Amyens, où sont registrez plusieurs eedictz, lettres patentes du Roy, dessaisynes, saisynes, relliefz des fiefz tenus du Roy à cause de son bailliage d'Amyens et aultres choses concernant le publicq, à ce temps messire Anthoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur d'Eslebecq, Wailly, Hames, Audinfer, Vellennes, baron de Boucquehault, conseiller chambellain de Sa Majesté, bailly d'Amyens, Messieurs

M^{es} Vincent Le Roy, lieutenant general, Adrien Picquet, lieutenant particulier, Firmin Picquet, Simon Le Mattre, Bon du Feu, Jacques Picard, Jacques Scourion, Nicolas Le Prevost, Adrien du Souich, Imbert Louvel, Adrien de Mareul et Jehan Le Roy, conseillers, M^e Anthoine Scourion, advocat du Roy et M^e Godeffroy de Bailly, procureur du Roy, Michel Cochevin, greffier, et Pierre Cochevin, son commis. Ledit registre commencheant au moys d'apvril cinq cens quatre-vingtz et quatre et autres moys dudict an, finant le quinziesme juing MV^cIII^{xx} sept. » — Fol. 2. Relief par Louis de Festart, écuyer, sieur de Hangard, et demoiselle Jeanne d'Osterel, sa femme, fille aînée et héritière de Jean d'Osterel, en son vivant écuyer, sieur d'Occoche, de la terre et seigneurie dudit Occoche, en deux fiefs et plein hommage, tenus du Roi à cause de son château de Doullens, échue à ladite Jeanne par le décès de sondit père. Amiens, 18 avril 1584. — Fol. 2 v^o. Lettres patentes de Henri III assurant à M^e Quentin Pilon, contrôleur sur le fait du domaine du Roi au bailliage d'Amiens tant du côté de France que du côté d'Artois, la jouissance des autorités, prérogatives et prééminences assignées aux receveurs du domaine par l'édit de création desdits officiers. Paris, 26 mai 1583. — Fol. 4. Lettres de jussion au bailli d'Amiens, sur le même objet, nonobstant les difficultés que font les maieur et échevins d'Amiens d'appeler ledit Pilon aux assemblées, congrégations et comptes de ladite ville. Saint-Germain, 16 décembre 1583. — Fol. 4 v^o. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 23 février 1584. — Fol. 6. Provisions à Guillaume Cossé, de l'office de sergent royal au grenier à sel de Doullens, créé par édit de mai 1578. Paris, 24 novembre 1579. — Fol. 6 v^o. Lettres de jussion pour procéder à la réception dudit Cossé, nonobstant l'opposition d'Antoine d'Arque et de Jean Le Clerc, sergents audit grenier. Paris, 27 mars 1584. Prestation de serment et réception dudit Cossé. 24 avril 1584. — Fol. 7 v^o. Provisions à Nicolas Heu, d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Nicolas Maugard, résignataire. Paris, 11 avril 1584. Prestation de serment et réception dudit Heu. 26 avril 1584. — Fol. 8. Provisions à Jérôme de Cagny d'un office de l'un des trois adjoints aux enquêtes, interrogatoires, etc. du bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis à Amiens, et autres juridictions royales dudit bailliage, en remplacement de Louis du Puis, résignataire. Paris, 14 avril 1584. Prestation de serment et réception dudit de Cagny. 15 mai 1584. — Fol. 8 v^o. Provisions à Antoine Le Brun d'un office de sergent

royal priseur vendeur de biens meubles de la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de Hugues de Brie, décédé. Prestation de serment et réception dudit Le Brun. 4 mai 1584. — Fol. 8 v^o. « Nous, Anthoine de Gourlay, seigneur, chevalier de Jumelle, Petit Bocquet et Cocqueletz, déclare par ceste presente m'avoir présenté à Monsieur le lieutenant d'Amyens et lui ay dict que je faisoys élection de ma terre et signourie de Jumelles, pour y avoir exercice de la relligion, selon l'edict de Sa Majesté. Escript à Amyens, le II^e de juing mil cinq cens III^{xx} IIII, devant midy. Signé : Anthoine de Gourlay. Soynt la declaration faicte par ledict sieur de Jumelles pour l'exercice de la relligion pretendue reformée enregistré au greffe, suivant le dernier eedict de pacification. Dudit jour. Signé : V. Le Roy, lieutenant general. » — Fol. 9. Relief par dame Jeanne de Hangest, dame de Voyenne, aieule et tutrice de Charles, sire de Créquy, prince de Poix et baron de Domart, Bernaville, Langon, Gorenflos et appendances, des terres et seigneuries de Domart, Bernaville et Berneuville, tenues en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échues audit Charles de Créquy par le décès du cardinal de Créquy, son oncle. 5 mai 1584. — Fol. 10. Relief par la même, audit nom, de la terre et châtellenie de Beauval tenue et échue de même. 5 mai 1584. — Fol. 11. Lettres patentes de Henri III portant « retrocession des estatz de notaire et procureur de la prevosté de Doullens » à Benoist Prévost. Saint-Maur-des-Fossés, 23 mai 1584. Réception dudit Prévost. — Fol. 12. Provisions à Philippe Le Brun d'un office de sergent royal priseur vendeur de biens en la prévôté de Foulloy, ressort du bailliage et présidial d'Amiens ; en remplacement de Hugues Le Brun, son père, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 26 mai 1584. Prestation de serment et réception dudit Philippe Le Brun. 15 juin 1584. — Fol. 12 v^o. Prise par exécution de l'office de sergent royal de Baptiste Le Febvre. 23 juin 1584. — Fol. 12 v. Prise par exécution de l'office de sergent royal de Joachim du Bost. 28 juin 1584. — Fol. 13. Prise par exécution de l'office de sergent royal de Charles Pertain. 7 juillet 1584. — Fol. 13. Caution de 2 500 écus baillée par M^e Antoine de Berny pour l'office de receveur des consignations de la ville et bailliage d'Amiens et juridictions subalternes. 28 juin 1584. — Fol. 13. Commission audit Antoine de Berny par les trésoriers généraux de France en la province de Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, pour

exercer ledit office de receveur des consignations. Amiens, 17 octobre 1581. — Fol. 14 v°. Relief par damoiselle Marie Prévost, veuve d'Alexandre d'Aigneville, sieur de Boismont et Saint-Marc, mère et tutrice de Marguerite d'Aigneville, fille mineure et héritière dudit feu et d'elle, de la terre et seigneurie de Boismont, tenue et mouvant du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échue à ladite Marguerite par le décès de sondit père. Amiens, 6 juin 1584. — Fol. 14 v°. Relief par dame Françoise de Pellevé, veuve de messire Jean de Pisseleu, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur dudit Pisseleu, Heully, Eudel-le-Chastel, de la terre et seigneurie d'Eudel-le-Chastel, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échue à Léonor de Pisseleu, fils mineur dudit feu Jean de Pisseleu et d'elle, par le décès de sondit père. Amiens, 2 juillet 1584. — Fol. 15. Lettres patentes de Henri III, baillant à Blaise Garymont la ferme de la traite domaniale des papiers, cartes, tarots et drapeaux. Blois, 4 mars 1581. — Fol. 16 v°. Lettres patentes de Henri III contenant le tarif des droits de traites sur les papiers, cartes, tarots et drapeaux. Blois, 21 février 1581. — Fol. 17 v°. Arrêt du Conseil d'État ordonnant que Blaise Garymont jouira de la ferme du papier, cartes, tarots et drapeaux. Saint-Maur-des-Fossés, 30 août 1582. — Fol. 18. Publication desdites lettres patentes et arrêt du Conseil d'État. 8 juillet 1584. — Fol. 18 v°. « Roole des noms et surnoms des sergentz royaux au bailliage et siege presidial d'Amiens, lesquels sont comparuz pour faire la monstre par-devant nous, Vincent Le Roy, lieutenant general au bailliage et siege presidial d'Amiens, en la presence des conseillers, advocat et procureur du Roy, le jour Sainte-Claire, XII^e d'aoust V^cIII^{xx}III. » — Fol. 20. Prise par exécution, à la requête de Claude de Rousey, écuyer, seigneur de Sainte-Presme, messire François de Chantelou, chevalier de l'ordre du Roi, et consorts dénommés en certain arrêt du Parlement, à l'encontre de messire Jean de Rambures, chevalier, seigneur d'Hornoy et du fief d'Escarbotières, portant la somme de 1675 écus, 52 s. d'une part, et 300 écus d'autre, de ladite terre et seigneurie d'Hornoy et fief d'Escarbotières. 18 août 1584. — Fol. 20 v°. Provisions à Jean de Herdes d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens en résidence à Grandvilliers, en remplacement de Mathieu Robert, résignataire. 26 janvier 1584. Prestation de serment et réception dudit de Herdes. 28 septembre 1584. — Fol. 21. Provisions à Simon Le Jeune d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de meubles au bailliage d'Amiens, prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Roland Crocquoison, résignataire.

Paris, 15 août 1584. Prestation de serment et réception dudit Le Jeune. 25 octobre 1584. — Fol. 21 v°. Provisions à Laurent Jovelet d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Claude de Monstreul, résignataire. Paris, 17 décembre 1583. Prestation de serment et réception dudit Jovelet. 11 septembre 1584. — Fol. 22. Provisions à Jean Petit d'un office de sergent royal en la prévôté de Saint-Riquier, mettes du bailliage d'Amiens, en remplacement de Philippe Le Febvre, décédé. Paris, 28 février 1584. Prestation de serment et réception dudit Petit. 12 septembre 1584. — Fol. 22 v°. Relief par dame Françoise de Warty, dame de Picquigny et de Raineval, mère et tutrice de noble seigneur Philbert-Emmanuel d'Ailly, vidame d'Amiens sieur baron de Picquigny, Raineval, Vignacourt et Flixecourt, du fief de Graval tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, en plein hommage, échu audit Philbert-Emmanuel, par succession de défunt haut et puissant seigneur messire Louis d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, sieur et baron de Picquigny, son père. Amiens, 5 septembre 1584. — Fol. 23. Lettres patentes de Henri III réitérant les défenses faites de faire sortir des grains hors du royaume. Poucques, 6 septembre 1584. — Fol. 24. Provisions à Étienne Dameron de l'office de maître priseur vendeur de biens meubles et sergent royal ordinaire au bourg de Domart, prévôté de Beauquesne, créé par édit de février 1556. Paris, 30 septembre 1583. Prestation de serment et réception dudit Dameron. 16 octobre 1584. — Fol. 24 v°. Sentence de l'élection d'Amiens sur la requête présentée par Aubert et Claude Cosette frères, ledit Aubert demeurant à Amiens et ledit Claude demeurant à Belleuse, enfants de défunt Pierre Cosette, et autres pièces y énumérées, déclarant « lesdictz Aubert et Claude Cosette estre venuz et extraictz de noble generation et lignée », ordonnant « qu'ilz joïront des privileges de noblesse comme les aultres gentilzhommes de ce pays et qu'ilz pourront porter les armories dont ont accoustumé porter et joÿr leurs predecesseurs. » Amiens, 6 et 12 novembre 1573. — Fol. 25 v°. Lettres patentes de Henri III portant que « nostre cher et bien amé Claude Cosette, seigneur de Sommereux, gentilhomme ordinaire de la chambre de nostre tres cher et tres amé frere le duc d'Anjou et d'Allençon, nous a faict entendre qu'il est extraict de noble generation, comme noble

qu'il est, apres deux informations », et lui reconnaissant le privilège de noblesse. Paris, 10 mars 1584. — Fol. 26. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 26 octobre 1584. — Fol. 26 v°. Provisions à M^e Adrien de Heu d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en résidence à Corbie et prévôté de Fouilloy, en remplacement de M^e Jean de Heu, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 20 mars 1584. Prestation de serment et réception dudit de Heu. 30 octobre 1584. Prestation de serment dudit de Heu. 30 octobre 1584. — Fol. 27. Provisions à Nicolas du Wanel, prévôt et juge ordinaire de Saint-Riquier, de l'office d'enquêteur et examinateur en ladite prévôté. Saint-Germain, 18 novembre 1583. Déclaration par ledit du Wanel qu'il entend jouir dudit état d'enquêteur examinateur, conjointement avec celui de prévôt. — Fol. 27 v°. Provisions à M^e Nicolas de Vyenne de l'office d'adjoint aux enquêtes informations, sentences, exécutions, arrêts et commissions en la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Vespasien Derveloy, résignataire. Paris, 18 août 1581. — Fol. 28. Arrêt du Parlement, déboutant Adrien Piéret, sergent à Grandvilliers, et consorts, de leur opposition à la réception dudit de Vyenne. Paris, 4 août 1584. — Fol. 28 v°. « Sentence de réception dudit de Vyenne » par le bailliage d'Amiens. Amiens, 9 novembre 1584. — Fol. 29. Réception par le bailli d'Amiens de Julien Gamand, demeurant à Rainneville, en qualité de mesureur et arpenteur audit bailliage. Amiens, 12 novembre 1584. — Fol. 29 v°. Saisine à Jacques de la Mothe, abbé de Saint-Prix, notaire et décréteur de secrétaire du Roi, maison et couronne de France, de 2 000 l. t. de rente sur la terre et seigneurie de Poix, Équennes et Warlus, par lui acquise de dame Jeanne Tristrand, veuve de Bertrand de Serre, aussi conseiller et secrétaire du Roi et supérintendant des vivres du royaume. Amiens, 14 novembre 1584. — Fol. 30 v°. Provisions à Nicole Becquet d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Adrien Chrétien, décédé. Paris, 8 août 1584. Prestation de serment et réception dudit Becquet. 28 novembre 1584. — Fol. 31. Provisions à Jean Bourle d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Jean de Guisnes, résignataire. Saint-Germain, 25 novembre 1584. Prestation de serment et réception dudit Bourle. 5 décembre 1584. — Fol. 31 v°. Mise de fait de « haulte et puissante dame Madame Magdeleine de Piedmont, vefve de aussy hault et puissant sieur messire Phlippes, sire de Rambures, chevalier de l'ordre du

Roy nostre sire, seigneur dudit Rambures, Dompierre et autres seigneuries, ladictte dame en personne, en et sur la terre, chasteau et signourie de Dompierre, maison, chasteau, terres et signourie de Rambures, signourie de Villeroy, leurs circonstances et deppendances, pour seureté de par ladictte dame avoir son droict de quind hereditall èsdictes terres et seigneuries, suivant la donation à elle faicte par ledict sieur de Rambures par son testament », comme aussi mise de fait de Robert de Bernaulieu, écuyer, au nom et comme procureur de ladite dame. 10 décembre 1584. — Fol. 32. Provisions à Michel de Vaulx d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en résidence à Corbie, prévôté de Fouilloy, en remplacement de M^e Daniel de Vaulx, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 18 avril 1584. Prestation de serment et réception dudit Michel de Vaulx. 18 décembre 1584. — Fol. 33. Lettres closes de Henri III sur ce que, « en plusieurs de nos provinces, quelques ungs vont sollicitant tant ceulx de nostre noblesse que autres noz subjectz, pour les faire entrer en ligue et association, et les induire à signer aucuns memoires tendans à plusieurs mauvaises praticques et menées non moins préjudiciables à l'estat general de nostredict royaume que du tout contraire à la dignité royalle », déclarant coupables de lèse-majesté ceux qui propagent de telles ligues ou qui y adhèrent. Saint-Germain, 11 novembre 1584. — Fol. 34. Lettre du seigneur de Crèvecœur et de Bonivet, chevalier des deux ordres du Roi, conseiller en son conseil d'État, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, son lieutenant général et vice-amiral en ses ports, mer et pays du gouvernement de Picardie, envoyant les lettres patentes qui suivent. Crèvecœur, 1584. — Fol. 35. Lettres patentes de Henri III sur ce que « plusieurs personnes, soldatz et gens de guerre des garnisons de nos villes et places fortes de nostre province de Pycardie entreprennent de saisir et arrester les marchans allans et venans par le païs, voicturiers, chartiers et autres personnes conduisans marchandises hors nostre royaume ou entrans en icelluy, soubz..... pretextes de la recherche du transport de l'or et argent, munitions de guerre et autres choses prohibées par lesdicts eedictz, en quoy il se commect tant de vexations, concussions et abus, que les bons marchans ne peuvent plus aller par les champs ne continuer leur trafficq ordinaire, et craignant qu'apres lesdictes petites vexations il s'ensuive de pures voleries et rançonnemens, à quoy la prise

des deniers et marchandises de pris pourroit conduire et amener les hommes poussez d'avarice ou par la nécessité, ce qui causeroit avecq le temps ung grand desordre et peril eminent de la ruine du frafficq », interdisant à toutes autres personnes que les gardes et commis du fermier de faire la visite et saisie des marchandises. Saint-Germain, 2 décembre 1584. — Fol. 36 v°. Lettres patentes de Henri III « pour les maieur et eschevins d'Amyens, affin de pouvoir prendre XV^c escus à rente sur ladite ville et habitans. » Blois, 20 octobre 1584. — Fol. 37. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 17 décembre 1584. — Fol. 37 v°. Provisions à M^e Balthazar de Hodencq, procureur en la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en remplacement de M^e Joachim de Hodencq, son frère, décédé. Saint-Germain, 29 novembre 1584. Prestation de serment et réception dudit Balthazar de Hodencq. 13 janvier 1585. — Fol. 38. Prise par exécution de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens, de Jacques Cudefer. 12 janvier 1585. — Fol. 38. Mise de fait de par le Roi du procureur de damoiselle Jacqueline Joron, veuve de Firmin Gonnet, tutrice de François d'Acquest, fils mineur et héritier de defunts Nicolas d'Acquest, lieutenant de Picquigny et receveur fermier des terres et seigneuries de Dargies, Clairiy et la Forest d'Ailly, en et sur la terre et seigneurie de Dargies, pour sûreté d'en jouir par ladite Joron, l'espace de neuf ans. 21 janvier 1585. — Fol. 38 v°. « Ordonnance du Roy contenant revocation des eedits, commissions, impositions, augmentations de gaiges, creations d'offices nouveaulx et autres charges quy avoient esté mises sur le peuple pendant la nécessité du temps, avecq deffences de n'en poursuivre le restablissement ny de bailler memores pour nouvelles creations d'offices inutiles ou qui tourneroient à l'opression des subjectz du Roy, sur peine contre les contrevenans d'estre declarez coupables de lèze-majesté et ennemys du bien et repos du peuple. » Saint-Germain, 14 novembre 1584. — Fol. 43 v°. Lettres de mutualité en faveur de Nicolas Bauduin, maître cordonnier à Amiens, fils de feu Jacques Bauduin, du bourg de Frévent, comté de Saint-Pol. Paris, 25 janvier 1585. — Fol. 44 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 12 février 1585. — Fol. 44 v°. Lettres patentes de Henri III sur ce que, nonobstant l'interdiction de la traite des grains, « la plus part des habitans du plat païs tant de la rivière de Somme que des lizieres de ceste frontiere n'en laissent d'en transporter de nuict et en cachette hors

de cestuy nostre royaume, quelque garde que l'on puisse y mettre, soubz coulleur du grand gain qu'ilz ont à la vente desdicts bledz, et par telles voies desgarnissent sy fort ladicte province que, sy elle estoit longuement tollerée, elle en seroit tellement despourveue que noz subjectz en auroient grand disette, speciallement les pauvres gens quy n'ont moien d'en faire amaz ne provision suffisante pour leur subsistance », portant commandement « à tous habitans du plat païs de mettre ès places fortes et villes de Picardye tous leurs grains, à peine de confiscation d'iceulx. » Paris, 10 janvier 1585. — Fol. 45 v°. Provisions à Nicolas Le Vasseur d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean Granthomme, décédé. Paris, 21 janvier 1585. Prestation de serment et réception dudit Le Vasseur. 5 février 1585. — Fol. 46. Provisions à Pierre du Mont d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Nicolas de Poilly, résignataire. Paris, 18 janvier 1585. Prestation de serment et réception dudit du Mont. 20 février 1585. — Fol. 46 v°. Provisions à Jean Desgardins d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Antoine Macque, résignataire. Paris, 12 février 1585. Prestation de serment et réception dudit Desgardins, s. d. — Fol. 47. Provisions à Antoine Courtois d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement d'Antoine Durot, résignataire. Paris, 1^{er} mars 1585. Prestation de serment et réception dudit Courtois. 15 mars 1585. — Fol. 47 v°. Prise par exécution de la terre et seigneurie de Poix, à la requête de « messire Odet de Foy, comte de Carvin, heritier de feu M^r M^c Paul de Foix, archevesque de Thoulouze », pour une somme de 10 324 écus, 53 s., 7 d. d'une part, et 6 écus, 7 s. d'autre. 16 mars 1585. — Fol. 48. Provisions à Jean de Mailly d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Jean de la Valée, résignataire. Paris, 19 décembre 1584. Prestation de serment et réception dudit de Mailly. 2 avril 1585. — Fol. 48 v°. Mise de fait de par le Roi d'honorable homme François Pingré, bourgeois d'Amiens, pour sûreté du bail à lui fait du revenu de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. 4 avril 1585. — Fol. 48 v°. Mise de fait de par le Roi, de Jean de la Cauchie, en et sur les terre et seigneurie de la Motte en Santerre, Daours, Vecquemont, Allonville et fief

de Graval, appartenant au vidame d'Amiens, pour sûreté de la jouissance desdites terres à lui baillées pour neuf ans. 9 avril 1585. — Fol. 48 v°. Sentence de mainlevée faite à Jacques de la Mothe, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France et son premier valet de chambre y couchant, de la saisie de 2 000 l. de rente par lui acquises sur la principauté de Poix. 18 mars 1585. — Fol. 49 v°. Lettres patentes de Henri III « portant permission de courir sus les gens de guerre qui se levent sans commission. » Paris, 28 mars 1585. — Fol. 50 v°. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Doullens, de Gilles Pourrion. 16 avril 1585. — Fol. 50 v°. Provisions à Antoine de Flesselles d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, « vaccant par la mort et forfaiture de Pierre du Val. » Paris, 11 mars 1585. Prestation de serment et réception dudit de Flesselles. 8 mai 1585. — Fol. v°. Relief par Lamoral, comte d'Egmont, de la terre et châtelainie de Bailleul, tenue en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui donnée pour cause de mort par défunt messire Maximilien de Melleun, chevalier, vicomte de Gand et seigneur châtelain dudit Bailleul en Vimeu, pour en jouir après le décès de dame Anne d'Agnières, sa femme. 2 mai 1585. — Fol. 52. Lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Jean, sire de Rambures, chevalier de l'ordre du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur d'Hornoy, pour la succession de messire Philippe de Rambures, chevalier de l'ordre du Roi et maître des Eaux et Forêts de Picardie, son frère, décédé au mois d'octobre précédent. Paris, 1^{er} février 1585. — Fol. 52 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 28 mars 1585. — Fol. 54. Lettres de jussion pour procéder à la réception de M^e Jacques Froment en l'office de procureur au bailliage et présidial d'Amiens qui lui a été résigné par M^e Philippe Le Normant, nonobstant l'empêchement formé par le syndic des procureurs audit siège. Paris, 10 mai 1585. Prestation de serment et réception dudit Froment. 4 juin 1585. — Fol. 54 v°. Provisions à Jean Hérenquier d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de biens au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Adrien de Mons. Paris, 20 mai 1585. Prestation de serment et réception dudit Hérenquier. 4 juin 1585. — Fol. 54 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Claude Tellier et Habert Digon, tuteurs de Jean Groul, fils mineur de défunt Toussaint Groul et de Charlotte Dijon, pour la succession de Jérôme Groul, aieul dudit mineur. Paris, 16 mars 1585. — Fol. 55 v°. « Eedict du Roy

pour la réunion de ses subjectz à l'église catholique, apostolicque et romayne. »¹. — Fol. 58. « Roolle des noms et soubznomz des sergentz royaulx au bailliage et siege presidial d'Amyens et lesquelz sont comparuz pour faire la monstre par-devant nous, Vincent Le Roy, lieutenant general au bailliage et siege presidial d'Amyens, en la presence de M^{es} Loÿs Mocquet, lieutenant criminel et lieutenant particulier, et conseillers, advocat et procureur du Roy audict bailliage et siege presidial d'Amyens, le jour de Sainte-Claire, XII^e jour d'aoust mil V^cIII^{xxv}. » — Fol. 59. « Reception de M^e Claude Dorion en l'estat de procureur en la prevosté de Saint-Riquier. » 13 août 1585. — Fol. 59 v°. « Reception de Jehan Lenglacié, en l'estat de procureur en la prevosté de Saint-Riquier. » 13 août 1585. — Fol. 59 v°. Provisions à Jacques du Four d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Simon Dupuis, résignataire. Paris, 22 août 1585. Prestation de serment et réception dudit du Four. 11 septembre 1585. — Fol. 60 v°. Arrêt du Parlement « obtenu par le procureur scindicq de ce siege, pour reduction du nombre des procureurs à L. » 22 mai 1585. — Fol. 61. Provisions à Louis François d'un office de sergent royal priseur vendeur au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, en remplacement de Nicolas Le Febvre, décédé. Paris, 2 juillet 1585. — Fol. 61. Lettres de jussion pour procéder à la réception dudit François, nonobstant l'opposition formée par la communauté des sergents dudit bailliage, prétendant que ledit office doit être supprimé. Paris, 23 août 1585. — Fol. 62 v°. Sur la requête de Jacques d'Avrilly, conseiller et aumônier ordinaire de feu Mgr fils de France et frère unique du Roi et abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Molesmes, diocèse de Langres, sentence du bailliage d'Amiens donnant mainlevée des biens délaissés après le trépas de frère Nicole Finet, prieur d'Authie, « et, pour le regard de ceulx prins et emportez clandestinement ou aultrement » par « certaines personnes », permettant au suppliant de « faire informer et mesmes obtenir fulminations et monitions eclesiasticques. » Amiens, 19 septembre 1585. — Fol. 63. Provisions à Nicolas Le Noir d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes

¹ La date manque.

de la prévôté de Doullens, en remplacement de Jacques des Aleux, décédé. Paris, 30 septembre 1585. Prestation de serment et réception dudit Le Noir. 11 octobre 1585. — Fol. 63 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de la caution fournie par M^e Robert Correur, bourgeois d'Amiens, pour être reçu en l'état de receveur et payeur des gages des juges présidiaux d'Amiens dont il est pourvu par résignation de M^e François de Blairie. 18 juillet 1585. — Fol. 64. Lettres closes de Henri III « reconnaissant qu'il est aultant et plus requis que jamais qu'il soit admis aux charges de maieur et eschevins et aultres magistratz de noz villes des gens de bien, bon catholicques, fort affectionnez à nostre service et au bien desdictes villes, nous avons voulu vous escrire ce mot de lettre à cause du temps quy approche maintenant de l'election quy se doit faire du magistrat en nostre ville d'Amiens, par lequel nous vous mandons que vous aiez à tenir la main, que, en l'election quy s'en fera, la libertez des voix du peuple soit gardée selon ce quy s'est observé de toute ancienneté et qu'il doit estre, suivant les privileiges de nostredicte ville, sans qu'il y soit usé aucun support ny faveur illicite et qu'il soit choisy pour lesdictes charges des personnes catholicques, paisibles et pacifiques, quy aient singuliere affection à nostredictz service et l'utilité de ladicte ville en une singuliere recommandation ; en quoy faisant, vous ferez service quy nous sera bien fort agreable. » Paris, 11 octobre 1585. — Fol. 64 v°. Lettres closes de Henri III « pour ce qu'il se voit clairement que plusieurs de noz subjectz de la nouvelle religion, obstinez en leur erreur, abusans de nostre bonté, se servent et aydent du delay de six mois que nous leur avons donné de nostre edict du mois de juillet dernier pour se reduire à nostre religion catholicque, apostolicque et romaine ou sortir hors cestuy nostre royaume, et que, au lieu d'obeïr à ceste nostre volonté, ilz se mettent en equippage d'armes et chevaux, font provision d'argent, les uns pour aller joindre, et les aultres pour assister de leurs moiens et facultez ceulx quy se sont jà eslevez en armes contre nostre auctorité et y resistent à main forte, aiant en plusieurs endroicts pris par force aucunes de nos villes, places et chasteaux et fait infinis autres actes d'hostilité », envoyant la déclaration qui suit. Paris, 18 octobre 1585. — Fol. 65. « Declairation du Roy sur son edict du mois de juillet dernier, touchant la reünion de tous ses subjectz à l'Eglise catholicque, apostolicque et romaine. » Paris, 7 octobre 1585. — Fol. 68 v°. Ordonnance du seigneur de Crèveœur et de Bonivet, lieutenant général et vice-amiral aux pays, ports et mer de Picardie, « attendu que, contre les

deffences que Sa Majesté a faictes en revocquant generalmente la traite de tous bledz et grains, plusieurs n'ont laissé d'en transporter et passer hors de ceste frontieres, vire de s'y estre dispensez à telle licence que de s'accompagner et faire fortz d'armes et autrement, pour forcer mesmes les passages contre ceulx quy ont esté emploiez et commandez pour empescher les transportz et faire obeïr Sa Majesté en ce qu'elle a entendu, comme elle entend encores, quy y soit observé, dont s'est ensuivy jusque icy une liberté entre les blatiers, facteurs et trafficquans desdicts blez et grains telz que couvertement ilz se transportent par leur moien tellement prejudiciable à toute la province, tant en ce quy peult toucher la provision des villes que particulièrement celle des habitans d'icelle, sur rappareance de ce que on peut desjà redoubter du rapport de l'année prochaine, que Dieu voudra touteffois rendre, s'il luy plaist, encores plus fructueuses et fertille, pour le soulagement de son peuple », réitérant « sur peine de la hart », les défenses de transporter des grains hors du royaume, mandant aux officiers royaux d'y veiller exactement, « mesmes d'en rendre les lieutenans des lieux, responsables en leurs propres et privez noms, au cas qu'ilz ne revellent ceulx quy y auront mespriz et abusez.... Et pour remedier aux portz d'armes et assablées que font lesdicts blatiers et autres quy transportent lesdicts blez et grains, pour s'asseurer des passages contre ceulx quy sont commis pour esgard et faire obeïr Sadicte Majesté, il est mandé ausdicts officiers que, en cas de desobeïssance, reffus ou rebellion desdicts blatiers, facteurs et trafficquans de blez et grains, apres les commandemens quy leur seront faitz par les esgardz et commis ausdicts passages, que, en son de tocsaint et clameur du peuple, ilz courent sus ausdicts blatiers armez et en troupe et les apprehendent et ramenant à la prochaine justice roial, pour estre proceddé contre eulx exemplairement, ausquelz et aux aultres quy vacqueront à la garde et empeschement desdicts passages, nous ordonnons la moitié desdicts blez et grains, ensemble des chevaux, chariotz et equipages quy y seront apprehendez, pour à iceulx officiers, soldatz et aultres subjectz de Sa Majesté quy s'emploiront à la seureté d'iceulx passages, donner tant plus de moien de faire en cela obeïr Sadicte Majesté. » Amiens, 28 octobre 1585. — Fol. 70. Provisions à Mathieu Le Merchier d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens,

ès mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Benoît Prévost, résignataire. Paris, 8 novembre 1585. — Fol. 70 v°. Lettres patentes de Henri III portant provisions à Jean Morel de l'état et office de maître maçon du Roi en la ville d'Amiens, en remplacement d'Ignace Guillot, résignataire. Paris, 15 octobre 1585. — Fol. 75. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 décembre 1585. — Fol. 71. Lettres de bénéfice d'inventaire accordées à Jean Le Vasseur, demeurant à Amiens, père et légitime administrateur des biens d'Anne Vasseur, fille de lui et de Marie Hourdequin, pour la succession de défunts Jean Hourdequin et Marie du Caurroy, sa femme, aïeul et aïeule de ladite Anne. Paris, 4 décembre 1585. — Fol. 72. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. 14 décembre 1585. — Fol. 72 v°. Mise de fait d'honorable homme M^e Firmin Mausegent, receveur des aides et tailles en l'élection de Doullens, en et sur la terre et seigneurie de Gézaincourt, sauf et réservé la maison, cense et terres labourables du domaine de ladite seigneurie, pour sûreté du bail qui en a été fait audit Mausegent le 11 août 1582 par haut et puissant seigneur Charles de Croÿ, prince de Chimay, et dame Marie de Brimeu, son épouse. 9 janvier 1586. — Fol. 72 v°. Provisions à Robert Le Vasseur d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de Nicolas Becquet, décédé. Paris, 31 août 1585. Prestation de serment et réception dudit Le Vasseur. 20 décembre 1585. — Fol. 73 v°. Provisions à Jean Le Roy d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en résidence à Formeries, en remplacement d'Eustache Le Roy, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 25 novembre 1585. Prestation de serment et réception dudit Jean Le Roy. 15 janvier 1586. — Fol. 74. Lettres patentes de Henri III « sur ce qu'il nous a esté remonstré que, pour la malladie, quelques affaires et empeschemens survenuz à damoiselles Jehanne et Anthoinette de Senicourt, sœurs du sieur de Saisseval, il leur est malaisé, voire impossible de satisfaire, comme ilz eussent bien désiré, à noz edict du mois de juillet et declaration faite sur icelluy du VII^e octobre dernier passez, et sortir hors cestuy nostre royaume dedens le temps y limitté et speciffié », leur permettant « qu'elles puissent, avecq Ester du Mas, leur femme, damoiselle et famille, demeurer en leur maison de Ribocourt et.... jusques au premier jour de may prochain, sans touteffois tirer à conséquence pour noz autres subjectz faisans profession de la nouvelle oppinion, et à la charge

aussy qu'elles ne porront, pendant ledict temps, retirer pres d'elles aucuns aultres que ceulx de leur maison et famille, ne faire exercice de la nouvelle oppinion. » Paris, 8 janvier 1586. — Fol. 74 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 16 janvier 1586. — Fol. 75. Lettres patentes de Henri III sur ce que, « nonobstant les deffences que nous avons cy-devant faictes pour la closture des traictes ne nostre païs de Picardye, on ne laisse journallement de tirer et enlever d'icelluy grande quantité de bledz et autres grains pour transporter hors de nostre royaume, dont ceste province se trouve maintenant sy degarnye, et semblablement de bestial, à cause du transport qui s'en faict au païs d'Arthois, qu'il ne faudroit nullement doubter d'une grande famyne, sy bien tost n'y estoit remedyé, procedant ceste faute de la facilité quy se trouve ausdicts transportz et des abuz qui se commettent par la connivence ou mauvais devoir de noz officiers des lieux que autrement », réitérant en conséquence les défenses de transporter aucuns grains hors du pays de Picardie, et interdisant semblablement de transporter « aucun bestial, soyt blanc ou à corne », pour les faire sortir du royaume, « sur peine de punition corporelle et de confiscation desdicts grains et bestial, ensemble des vaisseaulx, chevaux, chariotz et charrettes sur lesquelz ilz seront chargez, revocquant à ceste fin toutes les permissions tant generalles que particulieres que nous pourrions avoir octroyées en faveur de quy que ce soyt. Sont excepté seulement celle pour les habitans de Cambray, que nous voulons avoir lieu, pourveu qu'ilz n'y commettent aucun abbuz. » Paris, 16 novembre 1585. — Fol. 75 v°. Ordre du Roi portant que « le Roy voulant pourvoir à ce que son peuple ne tumbe en aucune disette de bledz et aultres grains du costé de la Picardie, mais que le païs en demeure suffisamment pourveu, a faict puis nagueres renouveler la deffence des traictes hors de son royaume et mandé qu'elle fût fort estroitement gardée, et pour les causes que Sa Majesté est bien informée que cela a jusque icy aultant empesché que sa volonté et intention n'ayt esté sy exactement executée en cest endroit qu'il eût esté bien requis, ce sont des marchez qui se tiennent en des villages scituez par delà la riviere de Somme, ausquelz allans les païsans, et y portans leurs bledz et grains, il est fort aisé de contrevenir ausdictes deffences soit par ceulx qui les acheptent, qui les transportent desdicts lieux hors du royaume, ou bien lesdicts païsans, mesme soubz coulleur d'aller ausdictz marchez, en

font le transport, pour le grand prouffict qu'ilz en trouvent. Pour ceste consideration, Sadicte Majesté a voulu et ordonné, veult et ordonne que lesdicts marchez quy sont delà ladicte riviere de Somme ne se tiennent plus, mais qu'ils soient surcis quelque temps, jusques à ce que par elle autrement en ayt esté ordonné, mesmes celluy de Beauquesne proche de Doullens, et ce, nonobstant les privilleges et concessions qui leur ont esté cy-devant accordez ; commandant au seigneur de Crevecœur, son lieutenant general au gouvernement de Picardye, aux bailliz et seneschaulx dudit païs et autres ses juges et officiers qu'il apartiendra de faire observer exactement ceste sienne volonté et intentions, et de proceder contre ceulx qui y contreviendront par confiscations des bledz, grains et autres marchandises qui seront portez ausdicts marchez ontre ceste deffence et les chevaulx et charrettes qui es y voittureront. » Paris, 15 décembre 1585. — Fol. 75. Lettres closes de Henri III « pour faire publier le reiglement fait sur l'eedict de reünion. » Paris, 23 décembre 1585. — Fol. 76 v°. « Reiglement que le Roy veult estre observé par les baillifz et seneschaulx ou leurs lieutenans, pour l'execution de [l'edict ?] de Sa Majesté sur la reünion de ses subjectz à l'Église catholique, pour icelluy estre leu et publié en leurs auditories ès jours de plaidez et de marchez, à ce que ung chacun soyt adverty du contenu en icelluy et n'en puisse pretendre cause d'ignorance. » Paris, 23 décembre 1585. — Fol. 78. Provisions à Jean de Lan, d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jacques Piéret, décédé. Paris, 16 décembre 1585. Prestation de serment et réception dudit Piéret. 22 janvier 1586. — Fol. 78 v°. Arrêt du conseil d'État, sur la requête de M^e Vincent Le Roy, conseiller et lieutenant général civil au bailliage d'Amiens, aux conseillers et commissaires députés par le Roi « pour le fait des saisies des biens meubles et immeubles de ceulx de la nouvelle opinion », à l'effet de « faire deffences à M^e Loïs Mocquet, lieutenant criminel audict bailliage, de prendre congnoissance de ses saisies faictes par ledict Le Roy en l'execution de nostre edict de reünion du mois de juillet dernier desdicts biens de la nouvelle opinion, ny d'entreprendre sur la jurisdiction attribuée à icelluy Le Roy par ledict eedict, en attendant qu'ilz soient ensemblement reiglez », ordonnant « que les saisies des biens de ceulx de la quallité susdicte... seront faictes par auctorité des baillys et seneschaulx et leurs lieutenans generaulx, et ce qui gist en congnoissance de cause deppendant desdictes saisies traicté par lesdicts lieutenans generaulx ;

mais s'il y a quelque proceddure cirminelle à faire, tant allencontre de ceulx qui portent les armes que autres infracteurs desdicts eedictz et declaration, la congnoissance en appartient aux lieutenans criminels, privativement aux lieutenans generaulx. » Paris, 17 janvier 1586. — Fol. 79. Lettres closes de Henri III, sur la requête « qui faicte nous a esté par nostre très chere et très amée cousine la princesse de Condé, en faveur de la dame du Fresnoy, ayant esgard mesmement que, à raison du mauvais temps et incommodité de l'yver, il luy seroit imposible de satisfaire et obeïr à nostre edit du mois de juillet dernier et declaration du VII^e octobre ensuivant faicte sur icelluy », prolongeant à ladite dame du Fresnoy jusqu'au mois de juin le terme assigné pour quitter le royaume, « pendant lequel temps luy permettons de se retirer en telle de ses maisons que bon luy semblera, pour y vivre paisiblement, sans y faire aucun exercice de la nouvelle religion ne retirer avec elle que ses servantes domestiques. » Paris, 23 janvier 1586. — Fol. 79. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 31 janvier 1586. — Fol. 79 v°. Provisions à Michel de Suyn de l'office de receveur des consignations, dépôts, garnisements, séquestres et décrets d'héritages au bailliage et présidial d'Amiens et prévôtés, élection, grenier à sel, mairie et hôtel commun et autres justices et juridictions de la ville d'Amiens, créé par édit de juin 1578. Fontainebleau, 26 juin 1582. — Fol. 80 v°. Lettres de surannation pour proceder à la réception dudit de Suyn. Paris, 16 décembre 1585. Fol. 81. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. 1^{er} février 1586. — Fol. 81 v°. « Sentence et reception des cautions presentées par ledit de Suyn », ladite caution étant de 2 500 l. Amiens, 4 février 1586. — Fol. 82. Provisions à Etienne du Fourmanoyr d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Martin Caignart, résignataire. Paris, 30 janvier 1586. Prestation de serment et réception dudit du Fourmanoyr. 11 février 1586. — Fol. 82 v°. Provisions à Baude de Benatre d'un office de l'un des trois adjoints au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jérôme de Caigny, résignataire. Paris, 31 décembre 1585. Prestation de serment et réception dudit de Benatre. 2 février 1586. — Fol. 83. Ordre du Roi sur ce que, « soubz pretexte de ce qui a esté depuis nagueres permis aux soldatz des compagnies et garnisons de

la frontiere de Picardye, affin de faire mieulx observer la revocation des traictes et deffences de transporter aucuns grains, bledz et bestiaux hors son royaume, plusieurs mesprises, abuz et malversations se sont commise tant de la part desdicts soldatz, soubz fiance de garder seurement les passages, que d'autres vagabondz quy se sont jointz à eulx pour piller et exiger ce qu'ilz ont trouvé indifferemment entre tous passans, à quoy mesme il se trouve que, soubz ce qui a esté recommandé à chacun gouverneur de place de ladicte frontiere d'y avoir l'œul et tenir la main, selon leur charge et leur debvoir, ne aiant remploié ceulx de leur garnison, la licence s'y seroyt introduite telle et sy demesurée que de composer entre eulx soldatz, les blattiers et autres marchans transportant les grains et bestiaux, contre lesdictes deffences, jusque à leur servir de surté en leur passage, et outre ce, exhigier et rançonner le bestial qui s'est trouvé aux paissans des forestz et en user comme de chose à eulx acquise, et davantage encores, auroyent arresté indifferamment à toute personne allant et venant de ville ou de marchez à autre de pais de l'obéissance de Sadicte Majesté ce qu'ilz portoyent pour allyment, nourriture et comme commodité, sçavoir œufz, beurre, fromages, pains et autres menues danrées nécessaires à l'usage de la vye, et sur ce les auroyent composez comme d'autre chose deffendue, ou bien encores les leur auroyent ostez et fait perdre par intimidation et crainte d'estre amenez prisonniers èsdictes garnissons ou autrement maltraitez, sans toutefois en estre riens defferé à justice, dont s'est ensuiivy jusque icy, ainsy qu'il est apparu par les informations sur ce faite, que les marchans ny le peuple mesme n'ose s'entremettre d'aucun trafficq et a peine se tenir seurement en sa maison hors des fortz, chose très pernicieuse et dommageable à la province et d'un tres mauvais exemple, interrompant du tout le repos, trafficq et commerce commun des habitans, contre l'intention et vouloyr de Sadicte Majesté, laquelle, au contraire, ne desire riens plus que le soulagement et commodité de sesdicts subjectz et la grieve et exemplaire punition de celux quy mesprisent et en abusent»; ordonnant «que deffences soient faictes à tous soldatz, de quelque compagnie et garnison qu'ilz soient, mortepaies ou aultres, soy disant de la suite et creue d'icellui, d'avoir ny entreprendre desormais aucune entremise ou congnoissance sur le faict desdictes traittes et transport»; etc., sur peine de la hart; «il est enjoinct tres expressément à tous cappitaines et gouverneurs des places et compagnies ne laisser sortir de la garnison aucuns desdicts soldatz, avecq armes, et desquelz ilz n'aient les noms par escript,

ensemble de celluy qu'ils commettront pour les commander, lequel raportera au certain et à la vérité ce qui se sera ensuiivy de ladicte sortye, pour respondre et satisfaire aux plaintes qui en seront faictes et en subir telle peine et punition que de raison.» Paris, 14 février 1586. — Fol. 84. Provisions à Regnault Le Mercier d'un office de notaire royal en la prévôté de Fouilloy, ressort du bailliage d'Amiens, en remplacement d'Adam de Hen, résignataire. Paris, 15 février 1586. — Fol. 84 v°. Provisions à André Vennier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean de la Houssoye, résignataire. Paris, 6 février 1586. Prestation de serment et réception dudit Vennier. 4 mars 1586. — Fol. 85. Mainlevée adjudgée à Louis Le Vasseur, tuteur des enfants de feu Pierre Le Grand, de la saisie d'une maison, grange, étables, jardin et terres labourables, et hayures, séant à Flixecourt, ou, entre autres pieces, «la vendition faite par Messire Nicole Gallot et Pierre Buteux à Collard Le Grand, d'un lieu, pourpris et tenement qui se comprend en ung manoir amasé de maison manable, granges et aultres edifices seans audict Flixecourt, avecq les terres, bois et dismes, prouffictz, revenus appartenans et deppendans d'icelluy manoir, que l'on nomme le Manoir de Flixecourt, du quatorziesme jour de janvier mil quatre cens soixante-dix-neuf; la saisaine baillée par les maieur et eschevins de Flixecourt audit Le Grand, du XII^e jour dudit mois (mai 1575)», etc. 1^{er} mars 1586. — Fol. 85 v°. Lettres patentes de Henri III, sur la remontrance des habitans de Domart en Ponthieu «que le feu roy François premier, nostre aieul, que Dieu absolve, auroit octroïé et estably audict Dompmart certaines foires l'an et ung marché au jour de mardy par chacune sepmaine, quy a esté depuis confirmé et continué par feu nostre tres cher et tres honoré frere le roy François, et en ont lesdicts habitans jouy paisiblement; mais d'autant que ledit privilege n'a esté par nous confirmé dès nostre advenement à ceste couronne, et qu'au moien des deffences nagueres faictes pour l'empeschement desdictes foires et marchez, lesdicts habitans sont aujourd'hui fort incommodez, parce qu'il n'y a marché plus proche qu'Amiens et Abbeville, quy sont à six lieues dudit Dompmart, et que le menu peuple des environs ne peult porter sy loing vendre et debiter leurs menues denrées qu'avec grandz fraiz, iceulx habitans nous ont requis leur vouloir

sur ce pourveoir et lever lesdictes deffences, attendu mesmes qu'ilz ont nagueres paiés finance pour cest effect », confirmant et continuant auxdits habitants de Domart lesdits privilèges de foires et marchés. Paris, février 1586. — Fol. 86 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. 8 mars 1586. — Fol. 87. Provisions à Jean Garbet d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de François Gonnet, décédé. Paris, 31 décembre 1585. Prestation de serment et réception dudit Garbet. 26 mars 1586. — Fol. 87 v°. Lettres patentes de Henri III portant mainlevée de l'abbaye de Saint-Valery au profit du cardinal d'Este, archevêque d'Auch, abbé commendataire de ladite abbaye. Paris, 31 janvier 1586. — Fol. 88. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 28 mars 1586. — Fol. 88 v°. Lettres patentes de Henri III portant que « ayant sceu le bon, fidel, et loial debvoir que nostre amé et feal le seigneur de Crevecœur, chevalier de noz ordres, conseiller en nostre Conseil d'Etat et cappitaine de L hommes d'armes de noz ordonnances, a tousjours très soigneusement rendu en la charge qu'il a eue de nostre lieutenant general au gouvernement de Picardie, lequel, satisfaisant à nostre volonté, selon qu'il y a monsté une singuliere affection, s'en est volontairement desmis en noz mains, pour en disposer à nostre plaisir et volonté, nous avons bien voulu tesmoigner que nous avons reçu de luy tout le contentement que nous eussions peu desirer d'ung digne ministre et très affectionné à nostre service, en quoy faisant, nous l'avons deschargé et deschargeons par ces presentes de la charge qui luy avoit esté baillée, et desirant davantage le gratiffier comme ses vertueulx et recommandables services le meritent, nous avons déclaré et declaron que le seigneur d'Estrées, que nous avons choisy pour succeder à sa place, ny autres qui pourront estre en icelle charge, n'auront, pendant la vie dudit seigneur de Crevecœur, aucun commandement, auctorité ou pouvoir sur sa personne ny en celles de ses maisons et terres où il se trouvera resident et pendant le sejour qu'il y fera, ains y demeurera avecq telle liberté qu'il faisoyt lorsqu'il avoit icelle lieutenance generale, sans y entreprendre chose quelconque contre son gré et consentement. » Paris, 24 mars 1586. — Fol. 88 v°. Lettres closes de Henri III aux officiers de sa justice et aux maieur, échevins, manants et habitants d'Amiens, leur faisant savoir que « s'estant le sieur de Crevecœur desmis volontairement en noz mains de la charge que nous luy avions commise de nostre lieutenant general au gouvernement de Picardie, nous avons choisy en son lieu le seigneur d'Estrées, chevalier de noz deux

ordres et conseiller en nostre Conseil d'Etat, tant pour ses vertus et merites, que pour l'assurance que nous avons qu'il s'acquittera dignement d'une telle charge à nostre contentement et au commun bien et repos des habitans de la province, ainsy que a fait ledict sieur de Crevecœur, son predecesseur, vous enjoignant, à ceste cause, que vous aiez de vostre part à le reconnoistre, le respecter et luy obeïr en tout ce qu'il vous ordonnera et commandera pour le bien de nostre service, deppendant du fait de sadicte charge, tout ainsy que à nostre propre personne, sans y faire aucune difficulté. » Paris, 24 mars 1586. — Fol. 89. Provisions à Martin de Miraulmont de l'office de dépositeur et receveur des épices et autres deniers consignés pour tous les procès, commissions et vacations tant ordinaires qu'extraordinaires du bailliage d'Amiens, tant civil que criminel, élection, grenier à sel, prévôtés d'Amiens, de Beauvoisis et de Beauquesne, et autres justices royales étant à Amiens, créé par édit de juillet 1581. Paris, 31 décembre 1585. Prestation de serment et réception dudit de Miraulmont. 15 avril 1586. — Fol. 90 v°. Lettres patentes de Henri III accordant le bénéfice d'inventaire à Charles Machart, demeurant à Saint-Valery, pour la succession de défunt Nicolas Machart, son père. Paris, 28 mars 1586. — Fol. 91. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 avril 1586. — Fol. 91 v°. Procuration par « hault et puissant seigneur messire François Gouffier, chevalier des deux ordres du Roy, conseiller en son Conseil d'Etat et privé, cappitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant general au gouvernement de Picardie, ... pour remettre entre les mains d'icelle Sa Majesté ladicte lieutenance generale de Picardye, affin d'y estre par elle aucunement pourveu selon son bon plaisir, et généralement en ce faire et agir pour et au nom dudit seigneur constituant tout ce qui sera pour le contentement de Sadicte Majesté, comme sy present en personne y estoit. » Château de Crèvecœur, 17 mars 1586. — Fol. 91 v°. Lettres patentes de Henri III établissant « nostre amé et feal le sieur d'Estrées, chevalier de noz deux ordres, conseiller en nostre Conseil d'Etat et capitaine de cinquante hommes d'armes de noz ordonnances », en qualité de « nostre lieutenant general audit gouvernement de nostre païs de Picardye », en remplacement du seigneur de Crèvecœur, démissionnaire, lui donnant « plain

pouvoir, puissance et auctorité de commander et ordonner de par nous tout ce qu'il verra et congnoistra estre requis et necessaire pour contenir noz bons et loyaulx subjectz de ladicte province en paix, union, concorde et amytié les ungs avecq les aultres, en l'obeissance qu'ilz nous doibvent, pourveoir, à tout ce qui s'offrira et concernera le bien de nostre service, seuretté, deffence et conservation du païs et des villes et places fortes qui deppendent d'icelluy gouvernement, avecq les mesmes pouvoirs, puissance, facultez, auctoritez, estatz et entretenemens qui y appartiennent, tout ainsi que faisoyt ledict seigneur de Crevecœur, et comme sy lesdicts pouvoirs estoient cy par le menu speciffiez et declairez, en lesquelz nous y tenons pour speciffiez de mot à autre inserez, jaçoit qu'il s'offrit chose qu'il requist mandement plus special que n'est contenu en cestedicte presente. » Paris, 24 mars 1586. — Fol. 92 v°. Lettres patentes de Henri III accordant bénéfice d'inventaire à Robert Obry et consorts, héritiers de défunt M^e Thomas Obry, prêtre, chanoine et écolâtre de la cathédrale d'Amiens. Paris, 14 mai 1586. — Fol. 93. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 mai 1586. — Fol. 93 v°. Provisions à Pierre Cossé d'un office de sergent royal, priseur vendeur de biens au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Louis Godart, résignataire. Paris, 6 mai 1586. Prestation de serment et réception dudit Cossé. 20 mai 1586. — Fol. 94. Ordonnance du seigneur d'Estrées, chevalier des ordres du Roi, conseiller en son Conseil d'État, capitaine de 100 hommes d'armes de ses ordonnances, premier baron, sénéchal de Boulonnois et lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Picardie, faisant défenses « à tous laboureurs et autres demourans au delà de la riviere de Somme, vendre leurs grains aux blatiers ny à aultres, synon à ceulx qui demeurent en leurs villages ou autres circonvoisins qu'ilz congnoistront sans fraulde en avoir besoing pour leur vivre et en plain jour et à pareil pois qu'il se vend ordinairement en la ville d'Amiens proche desdictes frontieres, sans en distribuer aucun la nuit à qui que ce soit, ou bien le amener vendre dans les villes prochaines d'eulx, avecq deffences ausdicts blatier d'en aller achepter et charger au delà d'icelle riviere, pour quelque occasion que ce soyt, mesmes d'en achepter au deçà d'icelle, pour le transporter au delà, sur peine de confiscation des bledz, grains, chevaulx et équipaiges, de cent escuz d'amende pour la premiere fois, et pour la seconde, de punition corporelle, avecq permission à toutes personnes de denoncer les contrevenans, mesmes

d'arrester les blatiers et autres qui transporteront grains de costé d'Arthois et les amener en la justice aux juges ordinaires ; en quoy faisant, leur sera delivré la moictié desdictes amendes et deniers procedans desdictes confiscations, comme aussy du bestial, suivant les ordonnances du Roy, et à tous lesdicts juges d'y tenir la main et informer contre les contrevenans. » Crennes, 7 mai 1586. — Fol. 95. Lettres patentes de Henri III au seigneur d'Estrées, lieutenant général au gouvernement de Picardie, sur ce que, « au mespris et contemnement desdictes deffences et de nostre auctorité, dont nous ne pouvons accuser que la connivence ou mauvais devoir de noz officiers des lieux, on ne laisse journellement de sortir une sy grande quantité de l'une et l'autre espece de bledz et bestial, que ledict païs (de Picardie) s'en treuve à present fort desnüé et desgarny, tellement que ceste rareté y a engendré une excessive cherté qui menasse d'une famine indubitable, s'il n'y est remedié d'heure ; ... veu mesme que l'on ne reconnoist point... que la recolte de l'année presente doibve estre abondante », renouvelant les défenses de faire sortir des grains et bestiaux dudit pays de Picardie. Paris, 21 mai 1586. — Fol. 95 v°. Provisions à Antoine Clabault d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Baptiste Lefebvre, décédé. Paris, 6 juin 1586. Prestation et serment et réception dudit Clabault. 17 juin 1586. — Fol. 96. Provisions à Antoine de Lessau, praticien à Amiens, d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement d'Antoine Godart, décédé. Paris, 20 mai 1586. Prestation de serment et réception dudit de Lessau. 20 juin 1586. — Fol. 96 v°. Provisions à M^e Isaac Maugrenier d'un office de procureur postulant au bailliage d'Amiens, en remplacement de Charles Picquet, décédé. Paris, 30 juillet 1585. — Fol. 97. Lettres de jussion pour procéder à la réception dudit Maugrenier, nonobstant l'empêchement mis par le procureur syndic des procureurs au bailliage d'Amiens. Paris, 18 décembre 1585. — Fol. 97 v°. Lettres de jussion à l'effet de recevoir par provision ledit Maugrenier audit état. Paris, 4 juin 1586. Prestation de serment et réception dudit Maugrenier. 20 juin 1586. — Fol. 98 v°. Lettres patentes de Henri III à M^e Pierre Desfriches, conseiller au Grand conseil, à l'effet d'informer contre ceux qui sont prévenus et accusés du crime d'usure. Paris, 1^{er} mars 1586. — Fol. 99 v°. Lettres patentes de Henri III audit Pierre Desfriches, sur la requête de Philippe

Dhervillé, dénonciateur du crime d'usure, contenant que M^e Nicolas Quynet a été commis et député pour la recherche des usures en l'Ile-de-France, pays de Picardie, Brie et Champagne, instruire les procès et les juger, « pour l'exécution de laquelle commission, ledict Quynet s'est transporté en la ville de Clermont en Beauvoisiz, où il a fait séjour, aiant instruit et jugé plusieurs procès et continué la recherche... ; s'est aussy transporté en la ville de Beauvais, par devers les officiers du bailliage et siege presidial dudict lieu, ausquelz il a notifié sadicte commission et icelle fait insinuer au greffe du bailliage et siege presidial ; ce neantmoins a ledict suppliant descouvert que plusieurs officiers des jurisdictions interdites, mesme aucuns officiers dudict bailliage, parens et alliez de la plupart desdictz accusez d'usure, s'efforcent congnoistre dudict fait et crime, d'informer d'iceulx, les ungs sans aucun pouvoir, et les autres soubz couleur de quelque commission qu'ilz ont pratiquée par surprise, non à intention de découvrir lesdicts crimes pour estre punis, mais la plus part pour congnoistre les tesmoins qui en pœuvent deposer et en advertir leurs parentz et amis quy se pœuvent estre attainctz, pour les divertir et deposer et les corrompre, et par ce moien couvrir lesdicts crimes et occasionner l'impunité d'iceulx », ordonnant de faire surseoir à « toute autre commission adressée ausdicts juges particuliers desdicts lieux, en leur faisant commandement, mesme à ceulx qui ont informé ou fait quelque instruction en vertu de leurs commissions, d'apporter ou d'envoyer par devers vous sur lesdicts lieux et provinces où vous serez, pour estre par vous parachevées, instruites et jugées selon et ainsy que verrez estre à faire. » Paris, 25 juin 1586. — Fol. 101. Provisions à Jean Le Febvre d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Seguin, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 25 mai 1586. Prestation de serment et réception dudit Le Fèvre. 24 juillet 1586. — Fol. 101 v^o. Lettres patentes de Henri III rappelant à l'observation de l'édit de février 1586 sur l'établissement des gardes des sceaux des chancelleries présidiales. Paris, 21 février 1586. — Fol. 103 v^o. Relief par M^e Jaspert Fouache, écuyer, sieur de Bullan, ancien maieur d'Amiens, d'un fief à Yvrench tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, consistant en pâtis, terres labourables et autres droits faisant partie de la terre et seigneurie des Rochers, appartenant à Dom Antoine Fouache, son frère, religieux profès de l'abbaye de Corbie, et à lui échu par l'ingression dudit Antoine en religion. Amiens, 25 août 1586. — Fol. 104. Provisions à

David de Lan d'un office de sergent royal, priseur-vendeur au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Pierre de Lan, son père, résignataire. Paris, 2 mars 1586. Prestation de serment et réception dudit David de Lan. 8 avril 1586. — Fol. 104 v^o. « Roolle des noms et surnoms des sergentz royaulx au bailliage et siege presidial d'Amyens appelez pour faire la monstre par-devant nous, Anthoine de Hallewin, chevalier, bailli d'Amiens, Vincent Le Roy, lieutenant general audit bailliage et siege presidial, en la presence des conseillers, advocat et procureur du Roy, le jour Sainte-Claire, XII^e d'aoust, V^cIII^{xxvi}. » — Fol. 106. Lettres patentes de Henri III sur le paiement des francs fiefs et nouveaux acquêts. Paris, 26 septembre 1585. — Fol. 107. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 12 août 1586. — Fol. 107 v^o. Nomination de messire Nicolas de Lion, chevalier de l'ordre du Roi, sieur d'Espaul, en qualité de curateur aux personne et biens d'Antoine de Pisseleu, écuyer, fils de défunt messire Jean de Pisseleu et de dame Françoise de Pellevé, pour lors femme de messire Michel d'Estormel, chevalier de l'ordre du Roi, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, par ledit sieur d'Espaul, mari et bail de dame Jossine de Pisseleu, sœur dudit Antoine ; messire Louis de Fleurigny, chevalier de l'ordre du Roi, sieur dudit lieu, mari et bail de dame Guillemette de Lenoncourt, nièce ; messire Antoine de Halluin, chevalier de l'ordre du Roi, sieur d'Esclébecq ; messire Michel de Gouy, chevalier, mari et bail de dame Françoise de Halluin ; Antoine de Riencourt, écuyer, sieur de Fontaines ; messire Claude de Vendosmes, chevalier, sieur de Ligny ; messire Antoine de Monchy, chevalier, sieur de Montcaverel ; Jean de Fournel, écuyer, sieur de Foulloy ; messire Charles de Barbansson, chevalier, sieur de Coucy ; Louis de Barbansson, écuyer, sieur de Lanoy. Amiens, 8 juillet 1586. — Fol. 108. Réception par Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, d'Henry Le Vasseur en qualité d'arpenteur et mesureur juré audit bailliage. Amiens, 6 septembre 1586. — Fol. 108 v^o. Lettres patentes de Henri III réitérant les défenses d'exporter les grains et les bestiaux. Paris, 22 août 1586. — Fol. 109. Provisions à Pierre de la Porte d'un office de sergent royal priseur-vendeur au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, exploitant aux autres prévôtés dudit bailliage, en remplacement de Jacques du Four, résignataire. Saint-Maur-des-Fossés, 1^{er} juillet 1586. Prestation

de serment et réception dudit de la Porte. 9 septembre 1586. — Fol. 109 v°. Provisions à Adrien Heu de l'un des deux offices de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, bailliage d'Amiens, créés par édit de décembre 1581. Paris, 8 août 1583. — Fol. 110. Lettres de jussion pour avoir à procéder à la réception dudit Heu, nonobstant l'opposition du procureur du Roi. Paris, 24 mai 1586. Prestation de serment et réception dudit Heu. 9 septembre 1586. — Fol. 111. Provisions à M^c Charles Ricard d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Brahier, résignataire. Paris, 8 juillet 1586. Prestation de serment et réception dudit Ricard. 16 septembre 1586. — Fol. 111 v°. Provisions à Noël du Caurroy d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jacques de Lavergne, résignataire. Paris, 1^{er} septembre 1586. Prestation de serment et réception dudit du Caurroy. 23 septembre 1586. — Fol. 112. Provisions à M^c Jean Adrien d'un office de notaire royal en la paroisse de Thoix, créé en vertu de l'édit de novembre 1542. Paris, 18 juillet 1586. Prestation de serment et réception dudit Adrien. 27 septembre 1586. — Fol. 112 v°. Provisions à Claude Le Tellier d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Noël Granthomme décédé. Paris, 23 septembre 1586. Prestation de serment et réception dudit Le Tellier. 2 octobre 1586. — Fol. 113. Provisions à Firmin Le Leu de l'office de sergent royal au grenier à sel d'Amiens créé par édit de mai 1578. Paris, 24 novembre 1579. — Fol. 113 v°. Lettres de surannation pour procéder à la réception dudit Le Leu audit office, « auquel il ne s'est peu faire recevoir et installer, tant à cause des maladies contagieuses et guerres qui ont régné et regnent encore en plusieurs lieux de cestuy nostre royaume, que autre empeschement à luy survenu. » Paris, 28 juillet 1586. — Fol. 114. Prestation de serment et réception dudit Le Leu. 22 septembre 1586. — Fol. 114 v°. Provisions à M^c Vincent Hénicque, licencié ès lois, de l'office d'avocat et conseiller du Roi au bailliage d'Amiens, vacant par suite de la promotion de M^c Antoine Scourion à l'office de premier avocat du Roi audit siège, au lieu de Gaudefroy de Baillon qui s'y est fait pourvoir de l'office de procureur du Roi. Paris, 31 décembre 1585. — Fol. 115 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que, dans le délai d'un mois, lesdits Scourion et de Baillon seront tenus de rembourser ledit Hénicque de la somme de 1000 écus, pour l'état et office de conseiller. 18 août 1586. — Fol. 116. Pouvoir

donné à Jean de Ponchel le jeune, sergent royal au grenier et magasin à sel d'Abbeville, et à Charles Vincheneux, sergent royal et priseur vendeur de biens en la sénéchaussée et présidial de Ponthieu, résidants à Abbeville, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 4 octobre 1586. — Fol. 116 v°. Id. à Nicolas Lyévin, sergent royal au bailliage et présidial d'Abbeville. 8 octobre 1586. — Fol. 117. Id. à Antoine de Michy, sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens. 18 octobre 1586. — Fol. 117. Id. à Jean Noiret, sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, 4 novembre 1585. — Fol. 117. Provisions à M^c Jean Bazin de l'un des deux offices d'huissiers audienciers au présidial d'Amiens créés par édit de mai 1586. Paris, 20 juin 1586. — Fol. 118. Lettres de jussion pour avoir à procéder à la réception dudit Bazin, nonobstant l'instance faite par le bailliage d'Amiens pour être exempt dudit édit. Saint-Germain, 13 octobre 1586. Prestation de serment et réception dudit Bazin. 4 novembre 1586. — Fol. 120. Provisions à M^c Michel de Saleux de l'office de prévôt de Fouillois à Corbie, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Antoine Eudel, décédé. Saint-Germain, 6 novembre 1586. Prestation de serment et réception dudit de Saleux. 17 décembre 1586. — Fol. 120 v°. Provisions à M^c Philippe Le Normant de l'office de l'un des deux huissiers audienciers au présidial d'Amiens créés par édit de mai 1586. Paris, 20 juin 1586. Prestation de serment et réception dudit Le Normant. 3 janvier 1587. — Fol. 121 v°. Pouvoir à Étienne de Loche, sergent royal à Beauquesne, en résidence à Amiens, d'exploiter par tout le royaume. Saint-Germain, 20 novembre 1586. — Fol. 122 v°. Id. à Vincent Salle, sergent royal au bailliage d'Amiens. — Fol. 122 v°. Id., à Philippe Cuisset, sergent royal au bailliage d'Amiens. 7 janvier 1587. — Fol. 123. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, de M^c Jean Bucquet. 10 janvier 1587. — Fol. 123. Lettres patentes de Henri III, « sur la remonstrance à nous faicte que, à cause de l'incommodité du temps, il seroyt malaisé, voire impossible, aux damoiselle Jehanne et Anthoinette de Senicourt et Ester du Mas, de satisfaire comme elles eussent désiré à nostre edict du mois de juillet et declaration sur icelluy, de sortir hors nostre royaume dedens le temps y limitté et speciffié », permettant auxdites de Senicourt et du Mas de se retirer, avec leurs filles, femmes et serviteurs, en telle de leurs maison que bon leur semblera, jusqu'au

mois de mars suivant, aux conditions habituelles. Paris, 6 janvier 1587. — Fol. 123 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 12 janvier 1587. — Fol. 124. Provisions à Augustin Le Noir de l'office de sergent royal de gabelles au grenier et magasin à sel de Doullens créé par édit de décembre 1581. Paris, 31 décembre 1586. — Fol. 124 v°. Sentence de réception dudit Le Nain par le grenier à sel de Doullens. 16 janvier 1587. — Fol. 125 v°. Lettres patentes de Henri III, sur « l'humble supplication et requête quy faicte nous a esté par aucuns de nos speciaux serviteur en faveur de dame Marie de Freschin, femme du sieur de Fresnoy, et de damoiselles Françoisse et Barbe de Bournonville, ses belles-sœurs », prolongeant en leur faveur jusqu'au mois de mars le terme spécifié par l'édit de juillet 1585 et déclaration sur icelui, pour sortir hors du royaume, et ce, aux conditions habituelles. » Paris, 13 décembre 1586. — Fol. 126. Provisions à Nicolas Roussel de l'état de procureur du Roi et adjoint aux enquêtes et tous autres actes de justice qui se feront en la prévôté de Vimeu, fins et mettes du bailliage d'Amiens, créé par édit de mai 1586. Paris, 9 décembre 1586. — Fol. 126 v°. Entérinement desdites provisions par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 janvier 1587. — Fol. 127. Provisions à Simon Gueudon d'un office de sergent royal priseur vendeur de biens meubles au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis à Amiens, en remplacement de Raoul Lagrené, résignataire. Paris, 5 décembre 1586. Prestation de serment et réception dudit Gueudon. 15 janvier 1587. — Fol. 127 v°. Provisions à Tristran Lossent de l'un des deux offices de sergents royaux nouvellement créés au bailliage et présidial d'Amiens par édit d'avril 1586. Paris, 31 juillet 1586. Prestation de serment et réception dudit Lossent. 15 janvier 1587. — Fol. 128 v°. Provisions à M^e François Boullenger de l'office de conseiller du Roi au siège présidial d'Amiens précédemment supprimé et récemment rétabli, en remplacement de M^e François de Saisseval, décédé. Paris, 10 novembre 1586. Prestation de serment et réception dudit Boullenger. 22 janvier 1587. — Fol. 129. Provisions à Antoine Le Conte d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Louis Fauvel, démissionnaire. Paris, 12 janvier 1587. Prestation de serment et réception dudit Le Conte. 3 février 1587. — Fol. 130. Provisions à Antoine de Mois d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens en remplacement de Jean Bazin, résignataire. Paris, 29 janvier 1587. Prestation de serment et réception dudit de Mois. 11 février 1587. — Fol. 130. Lettres patentes de Henri III portant

« permission aux mayeur et eschevins [d'Amiens] de prendre à rente pour trois ans le tiers de la somme de V^MV^c escus. » Paris, 21 janvier 1587. — Fol. 131. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 17 février 1587. — Fol. 131. Provisions à M^e Salomon Wauquet d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens « résident à Vimeux (*sic*) », en remplacement de M^e Jean Wauquet, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 28 décembre 1586. Prestation de serment et réception dudit Salomon Wauquet. 17 février 1587. — Fol. 132. Lettres patentes de Henri III conservant aux gens de la justice de son trésor, à Paris, la connaissance du fait des francs fiefs et nouveaux acquêts. Paris, 1^{er} octobre 1586. — Fol. 132 v°. Provisions à Jean Dimpres de l'office de sergent royal au grenier à sel de la chambre de Mers créé par édit de mai 1578. Paris, 1^{er} décembre 1585. Prestation de serment et réception dudit Dimpres. Février 1585¹. — Fol. 133 v°. Lettres patentes de Henri III pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Saint-Valery à la suite du décès du cardinal d'Este, abbé de ladite abbaye, en attendant que le cardinal de Montalto, neveu du souverain pontife, nommé à ladite abbaye, ait obtenu ses bulles. Paris, 22 janvier 1587. — Fol. 134. Réception par le bailli d'Amiens de Pierre Delattre, demeurant à Berneuil, en qualité de mesureur au bailliage et présidial dudit Amiens. Amiens, 7 mars 1587. — Fol. 134. Provisions à François de Hodenc d'un office de notaire royal à Hornoy, en vertu de l'édit de novembre 1542. Prestation de serment et réception dudit de Hodenc. 5 mars 1587. — Fol. 135. Saisie de l'office de sergent royal priseur vendeur au bailliage d'Amiens de Robert Artynne. 11 avril 1587. — Fol. 135. Admission de Sébastien Pierre, sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu, à jouir de l'effet des lettres patentes qui lui donnent le pouvoir d'exploiter par tout le royaume. 20 avril 1587. — Fol. 135. Provisions à Adam Herfault de l'office de sergent royal de gabelles au grenier et magasin à sel de Doullens créé par édit de décembre 1581. Paris, 4 mars 1587. Prestation de serment et réception dudit Herfault. 6 mai 1587. — Fol. 136. Provisions à Jacques de Vausselles de l'office de procureur du

¹ La date du jour laissée en blanc.

Roi en la prévôté de Saint-Riquier et adjoint aux enquêtes et tous autres actes de justice en ladite prévôté créé par édit de mai 1586. Paris, 28 décembre 1586. Réception dudit de Vausselles. 14 mai 1587. — Fol. 136 v°. Provisions à Claude de Doullens d'un office de notaire royal à Gamaches créé en vertu de l'édit de novembre 1542. Paris, 3 mai 1587. Prestation de serment et réception dudit de Vausselles. 22 mai 1587. — Fol. 137. Provisions à Pierre Le Vesque d'un office de sergent royal en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Louis du Mesge, résignataire. Paris, 9 mai 1587. Prestation de serment et réception dudit Le Vesque. 26 mai 1587. — Fol. 138. Provisions à M^c Jacques Le Picard, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de lieutenant criminel audit bailliage et présidial, en remplacement de M^c Louis Macquet, décédé. Paris, 18 février 1587. — Fol. 138 v°. Pouvoir à Pierre du Mont, sergent royal en la prévôté de Vimeu, y résidant, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 5 avril 1587. Prestation de serment et réception dudit du Mont. 1^{er} juin 1587. — Fol. 139. Relief par M^c Antoine Moucquet, fils aîné et principal héritier de défunt noble homme M^c Louis Moucquet, sieur du fief de Mairenson (?), lieutenant criminel audit bailliage, dudit fief tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de sondit père. Amiens, 29 mai 1587. — Fol. 139 v°. Lettres patentes de Henri III, sur la requête des manants et habitants du bourg de Bernaville, contenant que « nostre tres honoré sieur et aieul deffunct le roy Loïs douziesme, que Dieu absolve, auroit, dès le mois de novembre mil V^cXIII, créé, ordonné et estably en icelluy bourg quatre foires l'an et ung marché chacune sepmaine aux jours et en la maniere contenue et declarée èsdictes lettres., ... comme ilz auroient tousjours paisiblement joy^z », confirmant l'établissement desdites foires les 12 mars, 5 juillet, 12 octobre et 11 décembre, et dudit marché le vendredi de chaque semaine. Paris, juin 1586. — Fol. 140 v°. Provisions à Antoine Simon de l'office de sergent royal de gabelle au grenier et magasin à sel de Grandvilliers, créé en vertu de l'édit de décembre 1581. Paris, 23 avril 1587. — Fol. 141 v°. Pouvoir à Antoine Simon, sergent royal au grenier à sel de Grandvilliers, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 27 avril 1587. — Fol. 142. Provisions à Jean de le Plancque le jeune d'un office de sergent royal en la prévôté de Saint-Riquier, bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Le Vasseur, résignataire. Paris, 25 mai 1587. Prestation de serment et réception dudit de le Plancque 10 juin 1587. — Fol. 142 v°. Mainlevée de l'abbaye de Saint-Valery

au profit de « Monseigneur le reverendissime et illustrissime cardinal de Montalto », abbé commendataire de ladite abbaye. Amiens, 15 juin 1587. — Sur la feuille de garde :

« Le corbeau quy n'est qu'une beste
Vyt de mort¹.....
..... Daraynes. »

I B 12. (Registre.) — In-fol.. 193 feuillets papier.

1587-1592. — Registre aux chartes. — Sur la feuille de garde : « Je suis chez André. » — Fol. 1. « Declaration du Roy contre ceulx quy se sont retirez à Sedan, Jametz et autres terres de la Meuze appartenant au duc de Buillon. » Paris, 12 mars 1587. — Fol. 2. « Declaration du Roy pour l'exécution de son edict du mois de juillet V^cIII^{xx}V touchant la réunion de ses subjects à l'Eglise catholique, apostolicque et romayne. » Paris, 20 avril 1587. — Fol. 5. Provisions à Marc Margue d'un office de sergent de gabelle au grenier et magasin à sel d'Amiens créé par édit de décembre 1581. Paris, 31 décembre 1586. — Fol. 5 v°. Pouvoir donné à Marc Margue, sergent de gabelle au grenier et magasin à sel d'Amiens, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 30 décembre 1586. Prestation de serment et réception dudit Margue. 3 juin 1587. — Fol. 6. Provisions à Pierre Gervois de l'un des deux offices de sergent royal en la prévôté de Beauquesne créés par édit de décembre 1581. Paris, 3 mai 1587. Prestation de serment et réception dudit Gervois. 10 juin 1587. — Fol. 7. Lettres closes de Henri III aux lieutenant général et lieutenant criminel au bailliage et présidial d'Amiens leur marquant que « ayans esté advertiz des differendz survenuz entre vous pour la congnoissance de l'execution de l'eedict nagüeres par nous faict pour la reünion de tous nos subjectz en l'Eglise catolicque, et declarations depuis faictes sur icelluy, après avoir eu sur ce l'advis des commissaires deputez en la Chambre du Tresor de nostre palais à Paris pour l'execution de nostredict eedict, et icelluy considéré en nostredict conseil, nous avons ordonné que l'adresse de noz pacquestz pour la publication de noz lettres patentes deppendantes desdicts eedictz et declarations, se fera au lieutenant civil, que par ses ordonnances et

¹ Le reste est biffé et rendu illisible.

decretz se feront les saisynes des biens de ceulx de la nouvelle oppinion pour quelque cause que ce soyt, ensemble les baulx à ferme, vente et adjudication d'iceulx, que les oppositions quy porront intervenir seront faictes par-devant luy, comme pareillement les abjurations, professions de foy, promesses, attestations et certificatz qui seront faictz par ceulx de la nouvelle oppinion, pour chose deppendant de l'exécution dudict eedict ; mais que, pour les procès extraordinaires qu'il conviendra faire à ceulx qui portent les armes ou quy aultrement contreviennent à noz eedictz, que l'instruction et jugement en appartiendra au lieutenant criminel... la punition de ceulx qui n'auront continué l'exercice de la religion catolique, ou quy, sans nostre permission, sont demeurez en cestuy nostre royaume, ce que nous voulons estre par vous observé, sans aucune autre contention ny difficulté. » Paris, 12 juin 1587. — Fol. 7 v°. Provisions à Jérôme Delattre d'un office de notaire royal au bourg d'Ault, prévôté de Vimeu, créé en vertu de l'édit de novembre 1542. Paris, 16 avril 1586. — Fol. 7 v°. Lettres de jussion pour procéder à la réception dudit Delattre, nonobstant l'empêchement mis par le procureur fiscal de la châtellenie d'Ault, « soubz pretexte de ce qu'il avoit maintenu que les seigneur et dame dudict lieu ont toute justice, haulte, moienne et basse, laquelle leur est patrimoniale et ne pouvoyt resider audit bourg d'Ault aucuns notaires royaulx, combien que, de tout temps et antienneté, il y ayt eu ung notaire royal y faisant sa residence, ainsy qu'il estoyt notoire aux habitans dudict bourg d'Ault, comme ledict exposant auroit justiffié par attestation faicte par la plus grande partie des bourgeois et marchans d'icelluy bourg d'Ault. » Paris, 8 mai 1587. — Fol. 8. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 23 juin 1587. — Fol. 8 v°. Provisions à Jaspard du Molin d'un office de sergent royal des gabelles au grenier à sel d'Amiens créé par édit de septembre 1581. Paris, 20 mars 1587. Prestation de serment et réception dudit du Molin. 23 juin 1587. — Fol. 9 v°. Provisions à M^c Nicolas Cadot d'un office d'huissier audiencier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Nicolas Brahier, résignataire. Paris, 3 juin 1587. Prestation de serment et réception dudit Cadot. 26 juin 1587. — Fol. 10. Pouvoir à Pierre Dobremel, sergent royal au siège de Crécy en Ponthieu, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 27 mai 1587. — Fol. 11. Id. à Nicolas Cauchie, sergent royal en la prévôté de Beauquesne, résidant à Amiens. Paris, 15 juin 1587. — Fol. 11 v°. Id. à Guillaume de Bret, sergent royal au présidial d'Abbeville. Paris, 16 février 1587. — Fol. 12 v°. Id. à Adrien de la Veugnère, sergent

royal en la prévôté de Beauquesne. Paris, 27 mai 1587. — Fol. 13. Provisions à Jacques Pécoul d'un des deux offices de receveur et certificateur des saisines au bailliage, prévôté et présidial d'Amiens, créés par édit de septembre 1581. Paris, 31 mai 1587. Prestation de serment et réception dudit Pécoul. 3 juillet 1587. — Fol. 14. Provisions à Charles Bigorgne d'un des deux offices de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, créés par édit de décembre 1581. Paris, 11 juillet 1587. Prestation de serment et réception dudit Bigorgne. 8 juillet (*sic*) 1587. — Fol. 14 v°. Lettres patentes de Henri III portant provisions à Charles-Maximilien de Halluin de l'état et office de bailli d'Amiens, en remplacement de messire Antoine de Halluin, sieur d'Esclébec, son père. Paris, 8 février 1587. — Fol. 16. Pouvoir à Jean Oger, sergent royal en la prévôté de Beauquesne, d'exploiter dans tout le royaume. Paris, 27 mars 1587. — Fol. 16 v°. Id. à Antoine de Saint-Fussien, sergent royal en la prévôté de Beauquesne. Paris, 16 mars 1587. — Fol. 17. Lettres de jussion pour procéder à la réception de Jean Roche et Isaac Mongrenier en qualité de procureur postulant au bailliage d'Amiens, nonobstant une sentence dudit bailliage. Paris, 27 septembre 1586. — Fol. 18. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. 28 novembre 1586. — Fol. 18 v°. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens prévôté d'Oisemont, de Noël du Corroy. 6 août 1587. — Fol. 18 v°. Provisions à Firmin Guillebert d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Doullens, en remplacement d'Arthur Fournel, résignataire. Paris, 27 juin 1587. Prestation de serment et réception dudit Guillebert. 17 juillet 1587. — Fol. 19 v°. Provisions à Nicolas Dorge d'un office de notaire royal en la prévôté de Beauquesne auquel il n'a encore été pourvu. Paris, 6 août 1586. Prestation de serment et réception dudit Dorge. 31 juillet 1586. — Fol. 20 v°. Provisions à Bernard du Val d'un office de sergent royal en la chambre à sel de Saigneville dépendant du grenier à sel d'Amiens, nouvellement érigée. Paris, 23 novembre 1586. Prestation de serment et réception dudit du Val. 23 juillet 1587. — Fol. 21. Lettres patentes de Henri III exemptant « nostre cher et amé cousin messire Pierre de Melun, prince d'Epinoüy », de la contribution au ban et arriere-ban. Paris, 27 juillet 1587. — Fol. 68. Pouvoir donné à Noël de la Porte, sergent royal au bailliage et présidial de Beauvais,

d'exploiter par tout le royaume. Paris, 27 mai 1587. — Fol. 21 v°. Id., à Nicolas Daraynes, sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville. Paris, 17 mai 1587. — Fol. 22. Provisions à Firmin Courtois d'un office de sergent de gabelle au grenier et magasin à sel de Mers créé par édit de décembre 1581. Paris, 11 mars 1587. — Fol. 22 v°. Pouvoir audit Courtois d'exploiter par tout le royaume. Paris, mai¹ 1587. — Fol. 23. Id., à Firmin Le Vasseur, sergent royal en la sénéchaussée et présidial d'Abbeville. Paris, 3 décembre 1586. — Fol. 23 v°. Provisions à Nicolas Pillon d'un office de sergent royal au siège particulier de Doullens créé par édit de juin 1586. Paris, 12 janvier 1587. Prestation de serment et réception dudit Pillon. 10 juillet 1587. — Fol. 24 v°. Provisions à Jean Meignon d'un des cinq offices de sergents royaux au grenier à sel d'Amiens créés par édit de décembre 1581. Paris, 9 juin 1587. — Fol. 25. Lettres patentes de Henri III pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil vacante tant par résignation de messire Antoine de Coupe, évêque de Sisteron, « que par son incapacité ou autrement. » Paris, 18 juin 1587. — Fol. 25. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 11 août 1587. — Fol. 25 v°. Provisions à Jean du Buz d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Pierre Mas, décédé. Paris, 23 août 1587. Prestation de serment et réception dudit du Buz. 16 septembre 1587. — Fol. 26. Provisions à Joachim Cardon d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement d'Honoré Carpentier, décédé. Paris, 13 juin 1587. Prestation de serment et réception dudit Cardon. 18 septembre 1587. — Fol. 26 v°. Provisions à M^e François de Bacq d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Heu, décédé. Paris, 4 août 1587. — Fol. 27. Lettres de jussion pour procéder à la réception dudit de Bacq, nonobstant les lettres obtenues par M^e Jean Roche. Paris, 21 août 1587. Prestation de serment et réception dudit de Bacq. 30 septembre 1587. — Fol. 28. Provisions à M^e André Pécol d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jérôme de Flandres, décédé. Paris, 9 août 1587. Prestation de serment et réception dudit Pécol. 2 septembre 1587. — Fol. 28 v°. Provisions à Michel Delattre, sur la nomination de la duchesse de Guise et de Chevreuse, d'un office de sergent royal au grenier et chambre de Mers, en la

châtellenie d'Ault sur la mer, en remplacement de Vincent Le Clerc, décédé. Paris, 21 juillet 1587. Prestation de serment et réception dudit Delattre. 30 septembre 1587. — Fol. 29. Provisions à Pierre de Bryval d'un des deux offices de sergent royal en la prévôté de Beauquesne créés par édit de décembre 1581. Paris, 1^{er} octobre 1587. Prestation de serment et réception dudit de Bryval. 13 octobre 1587. — Fol. 30. Provisions à M^e Jean de Lessau d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e André Pécol, décédé. Paris, 23 septembre 1587. Prestation de serment et réception dudit de Lessau, s. d. — Fol. 30 v°. Provisions à François de la Haie d'un office de sergent royal au gouvernement de Montdidier, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de Quentin Fouquier, résignataire. Paris, 3 juin 1587. Prestation de serment et réception dudit de la Haie. 16 octobre 1587. — Fol. 31 v°. Provisions à Nicolas de Rouveroy d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Castellet, résignataire. Paris, 29 septembre 1587. — Fol. 32. Provisions à Nicolas Le Roy d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Castellet, décédé. Paris, 24 septembre 1587. Prestation de serment et réception dudit Le Roy. 21 octobre 1587. — Fol. 32 v°. Provisions à M^e Jean de Collemont d'un des quatre offices de conseillers au bailliage et présidial d'Amiens créés par édit de mai 1584. Paris, 17 septembre 1584. Prestation de serment et réception dudit de Collemont. 3 novembre 1587. — Fol. 33. Provisions à Jean du Ponchel d'un office de sergent royal de gabelle au grenier et chambre à sel de Mers créé par édit de décembre 1581. Paris, 20 octobre 1587. — Fol. 33 v°. Pouvoir audit du Ponchel d'exploiter par tout le royaume. Paris, 21 octobre 1587. Prestation de serment et réception dudit du Ponchel. 5 novembre 1587. — Fol. 34 v°. Pouvoir à Martin Roussel, sergent royal au bailliage prévôtal d'Abbeville, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 30 août 1587. — Fol. 35. Id., à Philippe de Canda, sergent royal en l'élection d'Abbeville. 3 décembre 1586. — Fol. 35 v°. Provisions à Jean Prévost d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, bailliage d'Amiens, résidant à Gamaches, créé par édit de décembre 1581. Paris, 20 octobre 1587. Prestation de serment et récep-

¹ La date du jour laissée en blanc.

tion dudit Prévost. 31 décembre 1587. — Fol. 36 v°. Pouvoir audit Jean Prévost d'exploiter par tout le royaume. Paris, 20 octobre 1587. — Fol. 37. Id., à Nicolas Brocquet, sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu. Paris, 14 novembre 1587. — Fol. 37. Id., à Antoine Basse, sergent royal au bailliage d'Abbeville. 4 novembre 1587. — Fol. 37. Provisions à Aubert Roche d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Bralan, décédé. Paris, 24 novembre 1587. Prestation de serment et réception dudit Roche. 9 décembre 1587. — Fol. 37 v°. Pouvoir à Pierre de Mametz, sergent royal au gouvernement et prévôté de Péronne, Montdidier et Roye, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 16 novembre 1587. — Fol. 38 v°. Provisions à Jean Lermeschin d'un office de sergent royal priseur et vendeur de biens meubles au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, résidant au bourg d'Hornoy, en remplacement de Pierre Le Cat, résignataire. Paris, 18 novembre 1587. Prestation de serment et réception dudit Lermeschin. 18 décembre 1587. — Fol. 39. Provisions à Olivier Blondin d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Charles Louvet, décédé. Paris, 26 novembre 1587. Prestation de serment et réception dudit Blondin. 18 décembre 1587. — Fol. 39 v°. Provisions à Henry de Fontaines d'un des deux offices de sergent royal au bailliage d'Airaines et d'Arguel créés par édit d'avril 1586. Paris, 27 novembre 1587. — Fol. 40 v°. Lettres patentes de Henri III sur ce que « chacun a congneu par l'extreme charté, penurie et necessité quy a esté en cestuy nostre royaume depuis ung an ençà de toute sortes de bled, grains, legumes et de vin, et par la famyne, disette, mendicitté et mortalité qui s'en est ensuivy entre noz pauvres subjectz, combien est dangereux, pernicieux et dommageable le transport quy s'en est fait hors nostredict royaume, contre nostre intention », faisant défenses de transporter des blés hors du royaume. Paris, 19 septembre 1587. — Fol. 41 v°. Provisions à M^e Guillaume Guillebert d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas de Rouveroy, résignataire. Paris, 21 décembre 1587. Prestation de serment et réception dudit Guillebert. 12 janvier 1588. — Fol. 42. Provisions à Claude Lailly d'un des deux offices de sergents royaux au siège particulier de Vimeu créés par édit d'avril 1586. Paris, 31 octobre 1587. Prestation de serment et réception dudit Lailly. 12 janvier 1588. — Fol. 43. Provisions à M^e Nicolas du Bos de l'office de conseiller assesseur et lieutenant particulier criminel au présidial d'Amiens créé par édit de juin

1587. Paris, 31 décembre 1587. Prestation de serment et réception dudit du Bos. 19 juin 1587 (*sic*). — Fol. 43 v°. Pouvoir à Jean Sagner, sergent royal en la prévôté de Beauquesne, résidant à Amiens, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 16 novembre 1587. — Fol. 44 v°. Provisions à Jean Le Febvre d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement d'Alexandre Roche, décédé. Paris, 1^{er} décembre 1587. Prestation de serment et réception dudit Le Febvre. 14 janvier 1588. — Fol. 45. Saisie des château, principauté, terre, seigneurie, châteltenie et vicomté de Poix, à la requête de messire Odet de Foy, comte de Carvin, héritier de messire Pol de Foy, en son vivant archevêque de Toulouse, pour sûreté et faute de paiement fait par dame Jeanne d'Hangest, dame de Vyenne, tutrice et curatrice de Charles, sire de Créquy, prince dudit Poix, de la somme de 1 963 écus, 38 s., 8 d., pour arrrages de 666 écus, deux tiers de rente, d'une part, échus le 30 septembre précédent, que de 6 écus, 6 d., pour dépens, ladite principauté appartenant audit seigneur de Créquy, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. 14 janvier 1587 (1588 ?) — Fol. 45. Mise de fait de Nicolas Roze, maître d'hôtel du seigneur de Saveuse, et de Louis Roze, lieutenant du village de Riencourt, en et sur le prieuré, maison, grange, étables, colombier et terres labourables du prieuré de Flixecourt, sur les dîmages et fruits des villages de Saint-Ouen, Havernas, Vignacourt, Flesselles, Bethencourt, Auviller, Pernois, L'Étoile et Bernaville, dépendant dudit prieuré. 15 janvier 1588. — Fol. 45 v°. Saisine à honorable homme Antoine de Ribaucourt, marchand et bourgeois d'Amiens, d'une maison sise à Doullens, à l'enseigne du Pélican, rue Saint-Ladre, tenant d'un côté à la maison et hôtel de Cercamp, appartenant à François Blassel, « aboutans jusques et compris le poteau de la porte estans derriere une petite maison tenue du fief d'Erpin », vendue audit de Ribaucourt par Claire de Piermont, veuve de Gilles Levoir, demeurant audit Doullens, pour s'acquitter envers lui de 16 écus, deux tiers de rente, au capital de 200 écus soleil. Amiens, 28 juillet 1587. — Fol. 46. Provisions à Marin Alix d'un office de sergent royal en la prévôté de Saint-Riquier créé par édit de décembre 1581. Paris, 7 juin 1587. Prestation de serment et réception dudit Alix. 19 janvier 1588. — Fol. 47 v°. Pouvoir à Étienne Deloche, sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, résidant à Amiens, d'exploiter par-

tout le royaume. Paris, 31 décembre 1587. — Fol. 48. Provisions à François Heu d'un des deux offices de sergents royaux en la prévôté de Beauquesne, à Amiens, créés par édit d'avril 1586. Paris, 31 janvier 1588. Prestation de serment et réception dudit Heu. 12 février 1588. — Fol. 49. Provisions à Jean Roche d'un office de notaire royal de la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Alexandre Roche, son oncle, décédé. Paris, 31 janvier 1588. — Fol. 49 v°. « Reiglement que le Roy a ordonné estre doresnavant observé en l'expédition des lettres scellées de la chancellerie presidiale de la ville d'Amiens, tant pour fason, recepte des deniers, que pour la forme du registre qui en doibt estre fait en la fin de chacune sepmaine et envoié. » Paris, 22 septembre 1586. — Fol. 50 v°. Lettres patentes sur le même objet. Paris, 22 septembre 1586. — Fol. 51. Arrêt du Conseil privé entre les grands audiençiers de la chancellerie de France, demandeurs « en lettres du VIII^e janvier mil V^cIII^{xx} et six, et en ce faisant l'observation, reglement et exécution desdictz arrestz et restablissemens faits pour raison des gardes des seaulx selon leur forme et teneur », d'une part, et Pierre Ricard, syndic, Nicolas Martin, Claude Mauger, Jacques de Vismes, Nicolas Largueur et Pierre Jollay, Guillaume Guillebert, Jacques Quatorze et Jean Bourée, procureurs postulants au bailliage et présidial d'Amiens, défendeurs, d'autre part. Paris, 27 mai 1586. — Fol. 52. Lettres patentes de Henri III sur ledit arrêt. Paris, 22 juillet 1587. (1586 ?). — Fol. 52 v°. Pouvoir à François Sauval, sergent royal en l'élection de Péronne, Montdidier et Roye et magasin à sel dudit Montdidier, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 1^{er} décembre 1586. — Fol. 53. Provisions à Simon Dupuis d'un des deux offices de sergents royaux en la prévôté de Beauvoisis à Amiens, créés par édit de décembre 1581. Paris, 5 février 1588. Prestation de serment et réception dudit Dupuis. 17 février 1588. — Fol. 53. Saisie de l'office de sergent royal de Christophe de Saint-Fussien. 14 mars 1588. — Fol. 54. Saisie des terre, baronnie et sénéchaussée de « Domart lez Ponthieu », Bernaville, Berneuil et Lanches, appartenant à Jeanne d'Hangest, dame de Vienne, au nom et comme tutrice de Charles, sire de Créquy, prince de Poix, fils et seul héritier de feu messire Antoine de Créquy, prince dudit Poix, qui était neveu et seul héritier du cardinal de Créquy, en son vivant tuteur de M^{me} Hélène de Marecq, en vertu d'un arrêt du Parlement du 19 février 1588, pour sûreté de la somme de 6 495 écus, 37 s., 4 d., d'une part, et 586 écus, 18 s., 12 d., d'autre part, lesdites seigneuries tenues du Roi à cause de son

château de Beauquesne. 25 mars 1588. — Fol. 54. Provisions à Benoît Navelet d'un des deux offices de sergent royal en la prévôté de Beauvoisis à Amiens, créés par édit de décembre 1581. Paris, 18 février 1587. Prestation de serment et réception dudit Navelet. 3 mars 1588. — Fol. 55. Provisions à François Le Roy d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Guillaume Salle, décédé. Paris, 23 février 1588. Prestation de serment et réception dudit Le Roy. 3 mars 1588. — Fol. 55 v°. Provisions à M^e Nicolas de Poilly d'un office de notaire royal à Gamaches créé par édit de novembre 1582. Paris, 23 février 1588. Prestation de serment et réception dudit de Poilly. 9 mars 1588. — Fol. 56. Pouvoir à Simon Gœudon, sergent royal en la prévôté de Beauvoisis résidant à Amiens, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 13 janvier 1588. — Fol. 56. Relief par M^e Jacques Gargan, écuyer, seigneur d'Authieulle, de ladite terre et seigneurie d'Authieulle à lui échue par le décès de M^e Julien Gargan, son père, écuyer, seigneur dudit Authieulle et de Rollepote. 19 décembre 1587. — Fol. 57. Saisie de l'office d'huissier audiençier au bailliage d'Amiens de Philippe Le Normant. 29 mars 1588. — Fol. 57. Provisions à David Desmarests d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu en remplacement de M^e Martin Hérichon, résignataire en sa faveur. Paris, 4 mars 1588. Prestation de serment et réception dudit Desmarestz. 30 mars 1588. — Fol. 58. Provisions à Jean Mignon d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Antoine Brisset, décédé. Paris, 13 mars 1588. Prestation de serment et réception dudit Mignon 1^{er} mars (avril ?) 1588. — Fol. 58 v°. Provisions à M^e Philippe Le Brun d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Fouilloy, en remplacement de Valentin Le Brun, décédé. Paris, 4 février 1588. — Fol. 59 v°. Arrêt du Grand Conseil sur ce que, « par arrest de nostre Grand Conseil donné entre nostre cher et bien amé Anthoine Cudefer, bourgeois de Corbye, appellant de la sentence donnée par le commissaire députté par nostredit Conseil le XX^e juing mil V^cIII^{xx}VII, d'une part, et Michel Prevost, denontiateur en crime d'usure, inthimé, nostre procureur general joint, d'autre, veu par nostredict Conseil les charges et informations des XX^e avril V^cLXVII, XXIII^e septembre V^cLXXI, III^e novembre V^cIII^{xx}VI, et XIII^e febvrier mil V^cIII^{xx}VII, interrogatoires, confessions et denegations dudit Cudefer, recollement et confron-

tation des tesmoins oys èsdictes informations, ladite sentence par laquelle ledict Cudefer, pour les marchez illicytes, gaings excessifz et achaptz de grains en vert, a esté condempné en trois cens escus d'amende envers nous, et cinquante escus envers les pauvres ; obligations de Nicolas Poulet du XIX^e jour de janvier mil V^cLXII, et Anthoine Le Clercq, du XXV^e apvril audict an ; Isambert Cordule, du XXVIII^e aoust V^cLXV ; ... Guillaume Roussel ; ... Jehan Le Febvre et consors ; ... Jehan de Hellie ; ... Flourens Haren ; ... Guy Marschel ; ... Clement Roussel et Jacques Miserault ; ... extrait d'une partye couchée et employée au compte rendu par ledict Cudefer au seigneur de Heilly du revenu de ladite terre et seigneurie de Heilly pour les années V^cLXXVII, LXXIX et III^{xx} ; memoire compte fait entre ledict Cudefer et Jehan Proiard des dernier janvier V^cIII^{xx}III et II^e mars V^cIII^{xx}VII ; ... extrait des registres aux apreciations des grains et fruitz des prevostez d'Amiens et Foulloy à Corbye, depuis le III^e janvier V^cLI et III^e juing V^cLVII jusques en l'année presente V^cIII^{xx}VII ; sentence du prevost de Foulloy des VII^e juillet V^cLXIX, XVIII^e novembre V^cLXXX et XXV^e octobre V^cIII^{xx}VI, et du bailly dudit Amiens ou son lieutenant des XIX^e febvrier et troisieme octobre V^cLXVII, premier septembre V^cLXVIII et XVII^e apvril V^cLXXI », etc., « icelluy nostredict Grand Conseil a mis et met ladite appellation et ce dont a esté appellé au néant, et, en amendant le jugement, a eslargy et eslargist partout ledict Cudefer, a ordonné et ordonne que ladite somme de trois cens escus luy sera rendue et restituée, et sans despens ». Paris, 21 janvier 1588. — Fol. 60 v^o. Provisions à René Limeu d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Guy Courtois, résignataire. Paris, 28 mars 1588. Prestation de serment et réception dudit Limeu. 8 avril 1588. — Fol. 61 v^o. Pouvoir à Aloph Lenglaillé, sergent royal au siège d'Airaine et Arguel, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 1^{er} fevrier 1588. — Fol. 62. Provisions à Vincent Lené d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jacques Cudefer, décédé. Paris, 3 avril 1588. Prestation de serment et réception dudit Lené. 14 avril 1588. — Fol. 62 v^o. Provisions à Jacques Ogneval d'un des deux offices de sergent royal en la prévôté de Beauquesne créés par édit d'avril 1586. Paris, 1^{er} avril 1588. Prestation de serment et réception dudit Ogneval. 27 avril 1588. — Fol. 63. Saisie de l'office de greffier des consuls d'Amiens ayant appartenu à défunt M^c Aubert Caron. 29 avril 1588. — Fol. 63 v^o. Provisions à M^c Robert Fournel d'un office de

conseiller au bailliage et présidial d'Amiens en remplacement de M^c Jacques Scorion, décédé. Paris, 14 août 1587. Installation dudit Fournel. 4 mai 1588. — Fol. 64 v^o. Saisie de l'office héréditaire de greffier des juge et consuls d'Amiens, appartenant à demoiselle Jeanne Fourré, veuve d'Aubert Caron, et à leurs enfants mineurs. 10 mai 1588. — Fol. 64 v^o. Lettres patentes de Henri III à « nostre tres cher et tres amé cousin le duc de Nivernoys, pair de France, gouverneur et nostre lieutenant general en nostre païs de Picardye, et en son absence, à nostre amé et féal le sieur d'Estrées, chevalier de nostre ordre du Saint-Esprit, et nostre lieutenant general audit gouvernement », sur ce que, « depuis les dernieres deffences que nous avons faites de ne transporter aucuns bledz et vins hors cestuy nostre royaume, nous avons sceu que, grace à Dieu, la recolte de l'année dernière a esté beaucoup plus avantageuse que l'on esperoyt, de sorte qu'il s'en retrouve à present une grande abondance en toutes les provinces de nostredict royaume, de laquelle nous desirons que ceulx de la noblesse et autres noz subjectz se puissent prevaloyr et faire leur prouffict, comme chose qui redonnera toujours à l'enrichissement de nostredict royaume, joint aussy qu'il y a grande apparence qu'estant la terre sy couverte de semences et le monstre sy telle comme elle est la prochaine recolte sera moindre que la precedente », autorisant en conséquence la traite générale des blés et vins en Picardie, en payant toutefois « pour lesdicts bledz le double, et pour lesdicts vins le triple de ce que l'on avoyt accoustumé de paier à la sortie de nostredict royaume, de tous les subcides, impositions et tous autres droitz tant antiens que nouveaux pour ce deubz et accoustumez. » Paris, 21 avril 1588. — Fol. 65. Provisions à M^c Firmin Pécoul d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Jean Segain, décédé. Paris, 16 avril 1588. — Fol. 66. Lettres patentes de Henri III, sur la requête de « nostre cher et bien amé Nicolas d'Aumalle, sieur d'Aucourt, à ce qu'il nous pleust luy permettre de se retirer en sa maison, pour y vivre en la religion catolicque, apostolicque et romaine, suivant nostre eedict du mois de juillet mil cinq cens quatre-vingtz cinq, en promettant de ne prendre ny porter jamais les armes en nostre roiaulme que pour nostre service et par nostre exprez commandement, et en ce faisant, luy donner plaine

et entiere mainlevée de ses biens, terres et heritaiges saizis en nostredict eedict et declaration intervenues sur icelluy, et à faulte d'y avoir obeÿ par ledict sieur d'Aucourt », donnant ladite mainlevée, « après qu'il nous est apparu de la profession de la foy, religion catolicque, apostolicque et romaine par luy faicte par-devant Monsieur l'evesque de Paris, ou son grand vicaire, suivant les decretz et constitutions canonicques. » Paris, 1^{er} avril 1588. — Fol. 67. Lettres patentes de Henri III aux commissaires ordonnés en la chambre du Trésor pour l'exécution de l'édit de réunion, sur le même objet. Paris, 4 mai 1588. — Fol. 68 v°. Provisions à Pierre Prophette d'un des deux offices de sergents royaux en la prévôté de Beauvoisis à Amiens, créés par édit d'avril 1586. Paris, 21 avril 1588. Prestation de serment et réception dudit Prophette. 13 mai 1588. — Fol. 70. Provisions à Jean Bourse d'un office de sergent royal au grenier à sel d'Amiens créé par édit de décembre 1581. Paris, 13 mars 1588. Prestation de serment et réception dudit Bourse. 3 juin 1588. — Fol. 70 v°. Provisions à M^e Jacques Gargan de l'office de prévôt, juge et garde ordinaire en la prévôté de Doullens, en remplacement de M^e Julien Gargan, décédé. Paris, 8 avril 1588. Prestation de serment et réception dudit Jacques Gargan. 21 juin 1588. — Fol. 71. Sentence du bailliage d'Amiens déclarant la terre, seigneurie et châteltenie d'Hornoy, bailliage d'Amiens et tenue du Roy, hypothéquée, pour sûreté de rentes dues à M^e Jean Vacquette, procureur au bailliage d'Amiens, par « messire Jehan de Rambure, chevalier de l'ordre du Roy, seigneur dudit lieu de Rambures, Faÿ, Hornoy, Canesieres, Mouflieres, Dompré, Darras, Vergies, et dame Claude de Bourbon, sa femme. » 20 juin 1588. — Fol. 72 v°. Provisions à M^e Melchior Fouache de l'office de conseiller et garde des sceaux au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Bon du Feu, résignataire. Paris, 25 janvier 1588. Prestation de serment et réception dudit Fouache. 20 juin 1588. — Fol. 73 v°. Pouvoir à Pierre Le Cat, sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 13 mai 1588. — Fol. 74. Provisions à Jean Le Brun le jeune d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Mocquet, décédé. Rouen, 8 juillet 1588. Prestation de serment et réception dudit Le Brun. 20 juillet 1588. — Fol. 74 v°. Provisions à M^e André Pécoul d'un office de notaire royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement d'André Pécoul, son père, décédé. Paris, 21 septembre 1588. Prestation de serment et réception dudit André Pécoul. 1^{er} août (octobre ?) 1588. — Fol. 75. Provisions à Jean Caddé d'un

office de procureur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Laloier, résignataire. Rouen, 19 juillet 1588. — Fol. 75 v°. Lettres patentes de Henri III au gouverneur de Picardie, ou son lieutenant, ayant précédemment ordonné l'ouverture des traites des blés et autres grains, mais « parce que de ladicte ouverture des traictes, nous n'estions pas encore asseurez de ce qu'il s'en porroyt recœuillir en la presente année, et, sur ceste incertitude, ne voullans pas tant lascher la main ausdictes traictes que nostredict roialme en demeurast desgarny par le prouffict que l'on en porroit avoir, nous aurions, pour aucunement le restraindre, ordonné par nos mesmes lettres patentes qu'il se levroit le double de ce que l'on a accoustumé de paier à la sortie desdicts bledz et grains, pour le regard de la nouvelle traicte domaniale, à ce que l'on y allast plus reservé et retenu », mais, « aians estez depuis bien informez de l'abondante recolte desdictz bledz et grains quy se trouve en la pluspart de noz provinces, quy les en rend aujourd'huy grandement pourveues », déclarant, en ordonnant à nouveau l'ouverture de la traicte desdits blés et grains, « que ne voullons qu'il soit païé en la sortye d'iceulx autre droict que celluy quy a accoustumé de se paier tant de l'antienne et nouvelle traicte domaniale, ad ce que plus librement on en puissent sortir. » Chartres, 2 août 1588. — Fol. 76. « Est comparu hault et puissant seigneur messire Philebert-Emanuel d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, seigneur et baron de Picquigny, Rayneval, Labroye, Vinacourt, Flissécourt, Drues, Allonville, Ailly, Brelly, etc., à la convocation et assemblée des estatz particuliers du bailliage d'Amiens, tenus aujourd'huy vingt-deuxiesme d'aoust mil cinq cens quatre-vingt et huit, lequel a protesté que la séance de hault et puissant seigneur messire François Gouffier chevalier des deux ordres du Roy, seigneur de Crevecœur et de Thoix, ne luy puisse nuire et prejudicier aux droictz, reng et prerogatives qu'il a et luy appartiennent à telle assemblée faictz en la ville d'Amiens, comme vidame d'icelle et baron de Picquigny, ayant ledict seigneur vidame tolleré ladicte seance tant pour la proximité de parenté entre eulx, que pour l'ancien aage et les grandes merites dudit seigneur de Crevecœur, de laquelle declaration ledict seigneur de Crevecœur en a consenty et accordé acte audict seigneur vidame et baron de Picquigny, comme

à luy appartenant la premiere seance en telle assemblée, sans qu'ailleurs il luy puisse prejudicier audict seigneur vidame au contraire ; dont icelluy seigneur vidame nous a requis ledict acte, que luy avons acordé, dudit consentement, pour luy servir et valloir cy apres quand et où il appartiendra. Seigné : François Gouffier, A. de Hallewin, V. Le Roy. » — Fol. 76 v°. Réformation en faveur de Pierre Gaudière des provisions octroyées à Nicolas Daullé d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement d'Antoine de Brie, à la nomination d'Isabel Brunel, veuve dudit de Brie, « en consideration que ledict de Brie auroit esté tué en faisant et exerçant sondict office. » Rouen, 22 juin 1588. Prestation de serment et réception dudit Gaudière. Septembre¹ 1588. — Fol. 77. Provisions à Nicolas Cuignet d'un office d'huissier au bureau des finances d'Amiens créé par édit de janvier 1581. Paris, 24 novembre 1587. Réception dudit Cuignet par le bailliage d'Amiens. Amiens, 3 septembre 1588. — Fol. 78. Lettres patentes de Henri III portant que, « comme reconnoissant l'importance de nostre paÿs de Picardye et que c'est l'une des principales frontieres de nostre roiaulme quy couvre de plus prez nostre bonne ville et cité de Paris, nous eussions cy-devant advisé d'y ordonner pour nostre lieutenant general representant nostre personne, nostre tres cher et tres amé cousin le duc de Nivernoys, pair de France, soubz l'entremise duquel ledict païs s'est jusques icy heureusement maintenu ; sçavoir faisons que nous, aiant esté presentement adverty du trespas de feu nostre cousin le prince de Condé, quy estoit pourveu de long temps de l'estat de gouverneur et nostre lieutenant general audict païs de Picardye et en Boullenois, Arthois et Calais et Païs reconquis, nous, pour les mesmes causes et considerations cy dessus declairées, et pour la parfaite confiance que nous avons de nostredict cousin le duc de Nivernoys, duquel nous avons esprouvé le zele et grande affection qu'il porte à nous et au bien general de nostre Estat en plusieurs grandes et honorables charges èsquelles il a esté employé, tant prez de nostre personne que ailleurs, avons icelluy nostredict cousin le duc de Nivernoys, fait, créé, ordonné et estably, faisons, creons, ordonnons et établissons par ces presentes, nostre gouverneur et nostre lieutenant general en nosdictz païs de Picardye, Boullenois, Arthois, Calais et Pays reconquis, avecq plain pouvoir, puissance et auctorité de contenir noz subjectz, manans et habitans dudict pays en l'obeÿssance qu'ilz nous

doibvent, les faire vivre en amytié, union et concorde les ungs avecq les aultres, et s'il y a quelque querelles ou debatz, pourvoir promptement à la pacification d'iceulx et punition de ceulx quy auront delinqué et contrevenu à noz eedictz et ordonnances, qu'il fera en tout et partie inviolablement garder et observer, mander et convocquer touteffois et quantes que bon luy semblera, les gens d'Église et la noblesse, ensemble les gouverneurs particuliers, officiers de la justice, mayeurs, eschevins, bourgeois, manans et habitans des villes dudict gouvernement, pour adviser aux affaires courans en icelluy, et leur commander ce qu'ilz auront affaire pour la garde et conservation de leurs places, aller et venir en icelle pour veoir et visiter en quel estat elle seront, et y entrer fort ou foible toutes et quantes fois que bon luy semblera, avoir esgard sur les estrangers et aultres personnes passans et rapassans par ledict gouvernement, ouvrir les paquetz et lettres qu'ilz porteront, et sy sont prejudiciable à nostre service, les faire arrester et constituer prisonniers pour en faire la punition, et nous en advertir selon l'exigence du fait ; oïr les plainctes de nostre peuple et sur icelle leurs faire raison et justice ; sçavoir comme la justice sera bien et deument administrée, pour nous advertir des fautes, sy aulcune y en avoit, faire vivre les capitaine et gens de guerres estants et quy seront cy apres en garnisons ès villes et places fortes dudict gouvernement, en bon nombre et police, sans souffrir ny permettre qu'ilz facent aucun desordre, pilleries ny exactions, sinon, en faire faire punition et chastiment exemplaire, faire faire les monstres desdicts gens de guerres, et pour cest effect commettre telz commissaires et controolleurs extraordinaires des guerres, en l'absence des ordinaires, qu'il verra bon estre, donner ordre à la conservation des vivres et munitions que nous faisons reserve tant èsdictes villes et places fortes que autres lieux dudict gouvernement pour l'avitaillement d'iceulx, ensemble de l'artillerie et munitions, avoir l'œul et esgard sur les fortifications et reparations desdictes villes, à ce que l'ouvrage soit conduit selon les desseings quy en ont esté et seront cy apres faitz et comme il est requis pour le bien de nostre service et seuretté d'icelles ; ordonner des deniers quy seront pour ce destinez et de tous aultres deniers quy seront envoiez audict gouvernement, soit pour

¹ La date du jour laissée en blanc.

l'entretienement desdictz gens de guerres, lesdictes fortifications, que pour aultres affaires y survenans, au meilleur mesnage que faire se porra, de sorte que noz deniers y soient utillement et fidellement emploiez, expedyé desdictz deniers aux tresoriers de l'extraordinaire de noz guerres desdictes reparations et autres nom comptables qu'il appartiendra, les ordonnances signés de sa main et scellée du scel de ses armes, lesquelles ordonnances nous avons des à present comme pour lors validées et auctorisées, vallidons et auctorisons et voulons estre de tel effect, force et vertu que sy elles estoient par nous expédiées ; ... enjoignant à tous gouverneurs particulliers desdictes villes et places fortes, capitaines, chefz et conducteurs des gens de guerre quy sont de present et porront estre cy apres en icelle, semblablement à nosdictz officiers, majeurs, eschevins et habitans et à toutes aultres personnes qu'il appartiendra, que nostredict cousin le duc de Nyvernois ils ayent à obeyr et respecter en tout ce qu'il leur conviendra et ordonnera pour nostredict service, comme à nostre propre personne, sans y contrevenir en aucune maniere. » Paris, 2 avril 1588. — Fol. 79 v°. Lettres patentes de Henri III, ayant nommé au gouvernement de Picardie « nostre tres cher et tres amé cousin le duc de Nivernois, pair de France, et en son absence et à sa survivance, accordé icelle charge à nostre tres cher et tres amé cousin Henry d'Orleans, duc de Longueville ; et estant depuis advenu le trespas de feu nostre cousin le prince de Condé, quy estoit pourveu de longtemps de l'estat de gouverneur et nostre lieutenant general en noz pais de Picardy, Boullenois, Arthois, Calays et Pais reconquis, nous aurions estably nostredict cousin audict estat et charge de gouverneur et nostre lieutenant general èsdictz pays », faisant savoir que, « desirans satisfaire à la supplication et requeste que nous a faite nostredict cousin le duc de Longueville, esperant que, à l'imitation de ses ancestres, il fera de bons et signallés services à nous et à ceste couronne, selon sa bonne et naturelle inclination, avons icelluy nostredict cousin le duc de Longueville ; fait, créé, ordonné et estably... gouverneur et nostre lieutenant general èsdictz pais de Picardy, Boullenois, Arthois, Calais et Pais reconquis, à la survivance de nostredict cousin le duc de Nivernois, ne autrement, en quelque facion et maniere que ce soit, il puisse estre dict vaccant ne y estre par nous pourveu d'aultre personne que de celle de nostredict cousin le duc de Longueville ; pour lequel gratifier davantaige, nous voullons, entendons et nous plaist que, en l'absence de nostredict cousin, le duc de Nivernois exerce ladicte charge avec pareil et semblable pouvoir,

puissance et auctorité qu'il luy est attribué par le pouvoir que luy en avons fait expedyer. » Paris, 8 avril 1588. — Fol. 81 v°. Saisie de l'office du greffe des juge et consuls d'Amiens de défunt Aubert Caron. 10 septembre 1588. — Fol. 81 v°. Saisie de l'office du greffe des présentations tant de la prévôté que de l'élection de Doullens de M^c Thomas Becquet. 16 septembre 1588. — Fol. 82. Provisions à François Parmentier d'un office de sergent royal, priseur vendeur de biens meubles au grenier et magasin à sel de Ponthieu, en remplacement de Jean Parmentier, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 18 février 1587. — Fol. 83. Saisie d'une rente de 1200 l. sur le Roi appartenant à Antoine de Halluin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Esclébecq, pour sûreté d'être payé par Pierre d'Aoust, écuyer, seigneur de Belloy, de 33 écus, un tiers, pour deux années d'arrérages de rente. 17 octobre 1588. — Fol. 83. Saisie de la terre et seigneurie d'Hornoy et Cabotière appartenant à messire Jean de Rambure, chevalier, seigneur dudit lieu, pour sûreté et faute de paiement d'une somme de 2929 écus, 18 s., 6 d. envers M^e Jacques de Machy, procureur au bailliage d'Amiens, tuteur des enfants de défunt Thomas Joron. 14 novembre 1588. — Fol. 83 v°. Provisions à Hugues Orgueval d'un des deux offices de sergents royaux en la prévôté de Doullens créés par édit de décembre 1581. Paris, 8 mai 1588. Prestation de serment et réception dudit Orgueval. 14 octobre 1588. — Fol. 84. Provisions à Jean Bourcier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Megnon, décédé. Blois, 27 septembre 1588. Prestation de serment et réception dudit Bourcier. 16 novembre 1588. — Fol. 85. Lettres patentes de Henri III donnant « à nostre tres cher et tres amé oncle le cardinal de Bourbon, et pour estre le plus proche parent de nostre sang que nous ayons... pouvoir, faculté et auctorité de faire ung maistre de chacun mestier en chacune des villes et citez de nostre royaume, et outre... que ses serviteurs et officiers domestiques et commensaulx jouissent de semblables previleges, exemptions et immunités dont joissent nos officiers domesticques. » Chartres, 17 août 1588. — Fol. 85 v°. « Édikt du Roy sur l'union de ses subjects catholicques. » Rouen, juillet 1588. — Fol. 88. Lettres patentes de Henri III portant provisions à Joachim Le Roy de l'office de maître des œuvres de charpenterie du bailliage d'Amiens et comté de Ponthieu, « duquel

nous avons cy-devant pourveu nostre cher et bien amé Caesar Marc, canonnier ordinaire de nostre artillerye, tant en faveur des services qu'il nous a fait et à noz predecesseurs, depuis quarante ans, au fait de nostredicte artillerye, que pour luy donner moyen de vivre et s'y entretenir, lequel office il a ce jour d'hui personnellement resigné en noz mains au prouffict dudict Le Roy. » Blois, 22 octobre 1588. « Remonstre Joachim Le Roy, maistre charpentier demourant Amiens, que le Roy, par lettres patentes données à Blois le XXII^e octobre dernier, l'auroyt pourveu de l'office de maistre des œuvres de charpenterye dudict bailliage d'Amiens et conté de Ponthieu, selon qu'il est porté par lesdictes lettres cy attachées, à ceste cause, il vous supplye tres humblement le voulloir recepvoir et instituer audict office et de luy prendre le serment en tel cas requis, et vous ferés bien ; présenté par ledict Le Roy en personne, le XVII^e decembre M V^cIII^{xx}VIII, seigné : Castelet, et merque dudict Le Roy. Soynt communiqué au procureur du Roy pour, luy oÿ, en ordonner ; dudict jour, seigné A. Picquet. Après qu'il a esté informé des vye, meurs et religion catholicque dudict suppliant, je feray ce que de raison ; dudict jour et an, seigné : G. de Baillon. Le procureur du Roy consent que ledict Le Roy pourveu de l'estat de maistre charpentier en ce bailliage, y soynt receu en prestant le serment au cas requis et de fidellement faire sa charge, mesmes de nous denoncer les bastimens quy se ediffiront en ceste ville d'Amiens à l'advenir contre l'ordonnance d'Orleans, et de faire en tout et partout son debvoir en ladicte charge ; fait ce XIX^e decembre V^cIII^{xx}VIII, seigné : de Baillon. Veu la requeste cy dessus, les lettres de provision obtenues par ledict demandeur, nous avons institué et instituons ledict Le Roy audict estat et office de maistre des œuvres de charpenterye du Roy au bailliage d'Amiens et comté de Ponthieu, et lequel, à ces fins, a presté le serment en tel cas requis et accoustumé ; dudict jour, seigné : A. Picquet, lieutenant particulier. » — Fol. 88 v^o. Mise de fait d'Antoine Dragon, veuf de Marie Quignon, Martin François, mari et bail de Marguerite Quignon, et M^e Benoît Prévost, élu pour le Roi à Doullens, ayant le droit cédé de Jean Le Maire, et consorts, sur un fief appelé « le fief de Mons seant lez Beallecourt », tenu du Roi à cause de la prévôté de Doullens. 20 décembre 1588. — Fol. 89. Relief par dame Claude de Maricourt, femme de messire Joachim de Bellengreville, chevalier, seigneur de Bouvaincourt, mestre de camp du régiment de Cambrai, auparavant veuve de messire Nicolas Rouault, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur châtelain de Gamaches, mère et tutrice de François Rouault, fils mineur dudit

Nicolas et d'elle, héritier de messire Gédéon Rouault, son frère, de la terre, seigneurie et châtelainie de Gamaches, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 22 décembre 1588. — Fol. 89 v^o. Lettres patentes de Henri III pourvoyant à l'économat de l'abbaye du Lieu Dieu, ordre de Cîteaux, vacante par le décès de M^e Nicolas Le Mareschal. Rouen, 20 juillet 1588. — Fol. 90. Arrêt du Parlement contre les blasphémateurs, les cabarets, etc. 1588¹ — Fol. 92 v^o. « Declaration du Roy par laquelle il veut son eedict d'union estre tenu pour loy fondamentale de son royaume. » Blois, en l'assemblée des États, octobre 1588. — Fol. 94. Saisie de l'office de sergent royal, priseur vendeur, au bailliage d'Amiens de Nicolas Cauchy. 16 janvier 1589. — Fol. 94 v^o. Autre saisie dudit office. 19 janvier 1589. — Fol. 94 v^o. Provisions à Pierre de Guisnes, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Doullens, en remplacement de M^e Martin de Guisnes, son père, décédé. Blois, 12 septembre 1588. Prestation de serment et réception dudit Pierre de Guisnes. 13 décembre 1588. — Fol. 95. Saisie de l'office de notaire royal et procureur au bailliage d'Amiens de M^e Jean de Mailly. 6 avril 1589. — Fol. 95. Mise de fait du procureur d'honorable homme Eustache Boullenger, marchand, bourgeois de la ville de Paris, en et sur une maison à Amiens, grande rue Saint-Denis, tenant au jardin de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, appartenant à noble homme Nicolas Piot, seigneur de Barretz (?), pour sûreté de 666 écus, 40 s. de rente. 18 mars 1589. — Fol. 95 v^o. Saisine à Jean Asselin, tanneur à Doullens, d'une cinquième partie de prés aux prairies de Doullens, du côté d'Hamencourt, à lui vendue par François Ogard, marchand cordonnier audit Doullens. Doullens, 12 avril 1589. — Fol. 96. Mise de fait de sire Philippe du Béguin, seigneur des Alleux et ancien maieur d'Amiens, en et sur la terre et seigneurie de Hames et Sangatte. 24 mai 1589. — Fol. 96 v^o. Relief par Jean d'Ainval, fils de M^e Adrien d'Ainval, écuyer, seigneur de Prommer (?), et de damoiselle Marie d'Ainval, des fiefs de Maucreux et le Bois de Langle d'Estrées, le premier à Amiens, le second à Estrées, tenus en plein hommage

¹ La date du jour et du mois manque.

« de la couronne de France », à cause du bailliage d'Amiens, à lui échus par le décès de M^e Pierre du Gard, écuyer, seigneur de Maucieux, son oncle. Amiens 30 mai 1589. — Fol. 97. « Les princes catholiques uniz avecq les prelatz et autre ecclesiasticques, les gentilzhommes, bonnes villes et communaultés de France pour la deffence et protexion de la relligion catholicque, apostolicque et romaine et soullagement du peuple, à tous presentz et advenir, salut. Comme pour le soullagement du pauvre peuple du plat païs il soyt tres necessaire de créer et eriger en chacune des province de la France ung commissaire des guerres, homme de bien, catholicque et non suspect d'heresyse, lequel auroyt... en la province où il sera estably, pour faire vivre doucement les gens de guerres selon les ordonnances millitaires et recepvra les plaintes et doleances du pœuple, fera pugnir les delinquans et malfaiteurs, par l'advis des maistres de camp de regimens, cappitaines, gouverneurs des provinces, prevost de camp ou autre juges trouvez sur les lieux où les delis auront esté commis ; pour ceste cause, voullant recongnoistre les services à nous par ci-devant faitz par Pierre du Bois, seigneur de la Fayette, lesquelz il espere continuer à l'advenir, aussi pour la parfaite congnoissance que nous avons de sa personne et de ses sens, suffisance et experience, prudhommie et relligion catholicque, avons donné, octroyé, donnons et octroyons audict seigneur de la Fayette ung estat et office de commissaire ordinaire des guerres, pour ledict office avoir, tenir et doresnavant exercer par ledict seigneur de la Fayette, aux honneurs, auctoritez, prerogatives, preminences, francises et libertez, gaiges, taxations et droictz, prouffictz, revenuz et esmollumens accoustumez et quy y appartiennent, faisant par vous faire les monstres tant generalles que particulieres desdicts gens de guerre, tant de cheval que de pied, mesmes aux garnisons qui sont ès villes et chasteaux de ladicte province ; mandons au tresorier general de vous payer des gaiges à vous deubz du jour et dacte des presentes, mesmes aux mestres de camp et cappitaine qu'ilz luy ayent à assister et donner main forte, sy mestier et besoing est, en l'exercice de ladicte commission. » Paris, 22 février 1589. « Signé : Charles de Lorraine. » — Fol. 97 v^o. « Le treiziesme jour de mars M V^c III^{xx} et neuf, ledict seigneur de la Fayette contenu de l'autre part, auroyt fait le serment d'union entre les mains de Monseigneur le duc d'Aumalle, pair de France, gouverneur de Paris, Isle de [France], Picardye, au moyen de quoy mondict seigneur l'a mis et mect en possession dudict estat de commissaire des guerres et luy en a fait expedier le

present acte, pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. » — Fol. 98. Saisie de l'office de greffier des juge et consuls d'Amiens et de la place de clerc appartenant à Aubert Caron. 14 juillet 1589. — Fol. 98. Lettres patentes du duc de Mayenne, « pair et lieutenant general des l'estat royal et couronne de France, et le conseil general de l'Union des catholicques establis à Paris, attendant l'assemblée des Estatz du royaume », portant provisions à « nostre tres cher et bon amy messire Jehan de Paillart, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, sieur de Chocqueuse, conseiller audict conseil, cappitaine de cinquante hommes d'armes, pour l'entiere confiance que nous avons de ses valleur, experience au fait des armes, integrité et prudhommie, pour ces causes, et mesmes en consideration du zele qu'il a au bien de l'Union », de l'état et office de bailli d'Amiens, en remplacement du sieur d'Eslebecq, « notoirement tenant le party contraire à l'Union. » Paris, 20 juillet 1589. « Et en bas desdictes lettres, du costé droict d'icelles, est escript ce qui s'ensuit : Ledict de Paillart, seigneur de Chocqueuse, a esté receu en l'office mentionné au blanc, pour l'exercer par commission, et a fait le serment pour ce requis et profession de sa foy et religion catholicque, apostolicque et romaine, et de garder l'Union apostolicque et romaine. Ainsy signé : Du Tillet. » — Fol. 98 v^o. Sentence d'enregistrement desdites lettres patentes, par le bailliage d'Amiens, Vincent Le Roy, seigneur d'Argillières et Foucquecourt, lieutenant général audit bailliage et président, « comme hault et puissant seigneur messire Jehan de Paillart, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Chocqueuses, gouverneur de la ville de Beauvais¹, narratifve qu'il a esté pourveu de l'estat de baillie d'Amiens par Monseigneur le duc du Mayenne, lieutenant general de l'estat royal et couronne de France, par lettres patentes données à Paris le vingtiesme jour de juillet dernier, pour joir et exercer ledict estat par commission, ainsy qu'il est contenu esdictes lettres de provision, suyvnt lesquelles il a esté receu en l'exercice dudict estat et presté le serment à la court de Parlement à Paris et fait profession de foy et de garder l'Union apostolicque et romaine ; et pour ce que ledict seigneur de Chocqueuse est delegué de Messieurs

¹ Il doit y avoir quelque chose de passé,

tenans les Estatz de ceste province de Picardye, pour assister au conseil general de l'Union à Paris, où il est dès a plus de quatre mois, n'ayant moyen, tant pour ceste occasion que pour la difficulté et danger qu'il y a sur les chemins, de prendre en personne possession dudict estat, nous requerant, à ces causes, voulloir ordonner que lesdictes lettres de provision dudict estat et acte de reception et prestation de serment par luy fait à la court seront registrés au greffe dudict bailliage, et que toutes sentences, commissions et autres expéditions données au siege dudict bailliage seront à l'advenir intitulées des noms et qualitez dudict seigneur de Chocqueuses, bailly d'Amiens. » Amiens, 22 septembre 1589. — Fol. 99 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne portant provisions à Pierre du Boys, sieur de la Fayette, de l'office de commissaire ordinaire des guerres « pour faire les monstres, veues et reveues des gens de guerre tant de pied que de cheval, quy sont et seront cy-apres levés en la province de Picardye », aux gages de 166 écus, deux tiers par an, « jusques à ce que par les Estatz generaulx de France en soit autrement ordonné. Lequel sieur du Boys, aprez que avons de luy prins et receu le serment en tel cas requis, l'avons mis et institué en la possession et joissance dudict estat et office. » Au camp devant Dieppe, 4 octobre 1589. — Fol. 100 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Jean de Sachy d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens et siège particulier de Doullens, en remplacement de Nicolas Pillon, résignataire. Paris, 16 mai 1589. — Fol. 101. Lettres de jussion du même pour qu'il soit procédé à la réception dudit de Sachy, nonobstant l'opposition du procureur syndic de la congrégation des sergents dudit bailliage et présidial. Paris, 15 juillet 1589. — Fol. 101. Lettres patentes du duc de Mayenne ordonnant aux trésoriers généraux de France, bailli d'Amiens et autres « que des deniers provenans des biens des hereticques, leurs fauteurs et adherans,.... vous faictes paier comptant par chacun an à M^c Anthoine Desplancques, doien de l'eglise et ville de Saint-Quentin, la somme de cinq cens escus soleil, de laquelle nous luy avons fait et faisons don par ces presentes signées de nostre main, tant en consideration des bons debvoirs et offices par luy faicts à l'Union des catholicques, que pour le recompenser de la perte qu'il a faicte de tous ses biens mœubles, ayant esté chassé et exilé de ladicte ville de Saint-Quentin, ne luy restant aucune commodité pour vivre et s'entretenir. » Amiens, « le camps y estant », 27 octobre 1589. — Fol. 102. Lettres patentes du duc de Mayenne, « ayant esgard et consideration aux bons et recommandables services faictz par nostre amé et

feal conseiller en nostre Conseil privé le president Le Maistre, et qu'il continue faire chacun jour en plusieurs charges et commissions importantes pour nostre service et Union des catholicques, comme aussy aux pertes par luy souffertes, en la prise de ses maisons par le sieur de Berangleville, sans qu'il en ayt eu aucune recompense ne bienfaictz, à icelluy.... avons fait et faisons don.... de la joissance de tous les biens mœubles et immœubles appartenans audict de Berangleville, sa femme et enffans, tenans party contraire à l'Union. » Au camp de Pont-Remy, 21 octobre 1589. — Fol. 102. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 octobre 1589. — Fol. 102 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne concernant le règlement qui suit. Paris, 7 avril 1589. — Fol. 103. « Reiglement faict par Monseigneur le duc de Mayenne, pair et lieutenant general de l'estat royal et couronne de France, et le conseil general de l'Union des catholicques estably à Paris, pour pourveoir et remedyer aux desordres advenuz à l'occasion des troubles presens, attendant qu'il soyt plus amplement pourveu par l'assemblée generale des Estats asseignez en la ville de Paris au quinziesme juillet prochain. » 6 avril 1589. — Fol. 111. « Edict et declaration de Monseigneur le duc de Mayenne et le conseil general de la Sainte Union, pour réunir tous vrays crestiens françois à la deffence et conservation de l'Eglise catholicque, appostolicque et romayne et maintenance de l'estat royal. » Paris, 5 août 1589. — Fol. 113 v°. « Arrest de la cour de Parlement de Paris contre ceulx quy tiennent le party de Henry de Bourbon, déclaré hereticque par Nostre Saint Père le Pape, et quy luy presentent aide, secours et faveurs. » 14 octobre 1589. — Fol. 115. Lettres patentes du duc de Mayenne, « ayans esgard aux bons et recommandables services que le seigneur d'Austruy a faictz et continue chacun jour à l'Union des catholicques, et pour aucunement le recompenser des pertes qu'il a souffertes en ses biens, terres et seignories d'Austruy, qui luy sont detenuz et occupez par Le Brouet, gouverneur de Boullongne et pays Boullenois, ennemy de ladicte Union, et adfin qu'il ayt meilleur moien de supporter les fraiz et despences qu'il est journellement contrainct faire pour ceste occasion, à icelluy.... avons accordé, fait et faisons don.... de tous et chacuns les biens meubles, fruitz et revenuz des immeubles, terres et seignories, quelque part qu'elles soient scituez et

assizes, appartenans au feu seigneur de Sechelles, lequel de son vivant estoit hereticque et factieux des plus signallez du party contraire à ladicte Union, comme il est notoire à ung chacun. » Au camp de Pont-Remy, 16 octobre 1589. — Fol. 115 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne, « ayans esgard aux bons et fidelz services que Helye Guillot, de la ville d'Amyens, a faitz et continue chacun jour à l'Unyon des catholicques, et adfin qu'il ayt meilleur moien de continuer et s'entretenir esdits services », lui donnant « la joïssance des fruitz, prouffictz, revenuz et esmolumens d'une maison scize en cestedicte ville d'Amiens, où pend pour enseigne les Trois Barilletz, ... appartenant à Pierre Baudouyn, lequel est de la relligion pretendue reformée, favorisant et tenant le party des hereticques et ennemys de nostre relligion, estant de present en l'armée du roy de Navarre. » Au camp étant à Amiens, 27 octobre 1589. — Fol. 116 v°. Saisine à Jean Asselin marchand tanneur à Doullens, d'une cinquième partie de prés au terroir de Doullens, vers Hamencourt, etc., à lui vendue par Robert Beau Cousin et damoiselle Marie de Biencourt, sa femme, demeurant à Doullens. Amiens, 17 novembre 1589. — Fol. 117 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne sur ce que « Mons. le cardinal de Pellevé, archevesque de Sens, nous a fait remonstrer que, par le decedz advenu du cardinal de Saint-Estienne, prieur du prieuré de Lihons en Sangters, icelluy prieuré auroyt esté conféré par Nostre Saint Père le Pape audict exposant ; touteffois, en indignation de ce qu'il s'est exposé et expose journellement pour le fait de la Sainte Union des catholicques en la ville de Rome, ledict prieuré auroit esté donné au cardinal de Sainte-Croix, ung protecteur de l'église gallicane en court de Romme, tenant le party contraire à ladicte Union, pour raison duquel prieuré il y a proces pendant par devant Messieurs les gens tenans les requestes du Palais, à Paris, entre ledict sieur cardinal de Pellevé, demandeur pour raison du possessoire, ledict sieur cardinal de Sainte-Croix, et ung nommé domp Gratis, religieulx de Saint-Leu de Serens, qui pretend aussy estre pourveu d'icelluy prieuré par devollu, tellement que les fruitz d'icelluy prieuré ont esté perceuz par ledict cardinal de Sainte-Croix, jusques à ce jour d'huy, par le moien du support qu'il a des ennemys de nostre religion, lesquelz, pour oster tous moiens de vivre audict sieur cardinal de Pellevé, luy auroient osté et se seroyent emparez de la jouissance du revenu de plusieurs aultres terres deppendans dudict archevesque de Sens, et sy ne peult recevoir aucune chose des aultres benefices desquelz il est pourveu », accordant audit cardinal de Pellevé la

jouissance des fruits et revenus dudit prieuré de Lihons, par provision seulement, et sans préjudice du procès en cours. Paris, 20 juillet 1589. — Fol. 118. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 1^{er} décembre 1589. — Fol. 119. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens de Jean Blondel, demeurant à Poix. 13 décembre 1589. — Fol. 119. Mise de fait de Guillaume Petit, seigneur de Liviller, demeurant à Amiens, en et sur les droits que peut avoir sire Nicolas Aux Cousteaulx, ancien maieur d'Amiens, en une somme de 5 écus, 33 s., 3 d. de rente sur la recette générale de Picardie. 15 décembre 1589. — Fol. 119 v°. Saisie de l'office de greffier de la prévôté de Vimeu de Jean de Hurtevent. 18 décembre 1589. — Fol. 119 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne donnant à frère René de Mailly, abbé de Longvilliers, un délai de huit mois pour payer des grains et muisons contenus dans sa requête. Au camp près de Dieppe, 5 octobre 1589. — Fol. 120. Lettre de sauvegarde du duc de Mayenne en faveur de « nostre amé messire François de Paillart, chevallier, seigneur de Chocqueuse et de Bonvillier, gentilhomme ordinaire de nostre maison. » Paris, 13 janvier 1590. — Fol. 120. Saisie de l'office de greffier des consuls d'Amiens de demoiselle Jeanne Fourré, veuve d'Aubert Caron. 1^{er} février 1590. — Fol. 121. Réception par provision par le bailliage d'Amiens de M^c François Pourcel, praticien à Corbie, d'un office de notaire royal en la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Pierre Fournier, décédé. 6 février 1590. — Fol. 121 v°. « Le pouvoir et commission de Monseigneur illustrissime et reverendissime cardinal Caietan, legat depute par le Saint-Siege apostolicque au royaume de France. » Quirinal, 15 octobre 1589. — Fol. 125 v°. Mise de fait de Hugues Sagnier en et sur la somme de 600 écus d'or soleil de rente appartenant à M^c Jacques de Montonvillers naguère trésorier de France et général des finances en la province de Picardie, pour sûreté d'une rente de 33 écus. 28 février 1590. — Fol. 125 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens, portant que, « ayant fait voir au conseil du Roy, nostre souverain seigneur, estably pres de nous, l'advis par vous donné... sur la requeste que nous ont cy-devant présentée Yves et Simon Foy, recepveurs generaulx de l'abbaye de Corbye », il a déchargé ces derniers de leur bail, et les a établis « commissaires et recepveurs comptables de ladicte abbaye, à la charge de payer sur ladicte recepte la

nourriture deue et accoustumée estre payée aux relligieux de ladicte abbaye, de faire labourer et ensemercer les terres, mettre ordre à tout ce qu'il sera besoing pour le bien et utilité d'icelle et de rendre compte de leur administration quand et à quy il appartiendra.» Soissons, 17 avril 1590. — Fol. 126. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. 26 avril 1590. — Fol. 126 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne sur ce que « nostre cher et bien amé Jehan de Mazancourt, escuier, seigneur du Plessier, nous a par sa requeste ce jour d'huy présentée, fait entendre que le seigneur de Feuqueres, selon le bruict commun, est demeuré mort en la dernière bataille, ayant delaisé tous ses enfans et heritiers en fort bas aage, desquelz uy suppliant, comme leur proche parent et soigneulx de leur prouffict, desiroyt prendre la charge et s'employer fidellement à la conservation de ce qu'il leur est venu et escheu par le decès de leurdict feu pere, sur icelluy les nourrir et entretenir honnestement, selon leur qualité, et les faire instruire et eslever en la relligion catholique, apostolicque et romaine, s'il nous plaisoyt luy donner et commettre ladicte charge, et en ce cas, revocquer le don, sy aucun en avons fait, de la joissance desdicts biens, soyt soubz pretexte que ledict seigneur de Feuquieres tenoyt le party contraire ou autrement en quelque autre sorte et maniere que ce soyt », accordant audit de Mazancourt la jouissance et administration desdits biens. Soissons, 31 mars 1590. — Fol. 127. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens sur ce que « nous avons puis nagueres envoyé noz lettres de commission affin de convoquer et assembler la noblesse catholique de vostre bailliage en armes et bon equipage pour faire service à ceste sainte cause et se trouver dans huit jours... près ledict Amiens, pour de là marcher là part où nous serions, soubz la charge de nostre cousin Monsieur le duc d'Aumalle ; mais pour cela, ladicte noblesse ou la plus part d'icelle fait peu de debvoir de s'assembler en l'estat que dessus, ce que n'eussions jamais estimé, considerant l'occasion pour laquelle nous desirons estre assemblés, où tous vrayz gentilshommes zelateurs de l'honneur de Dieu, de nostre sainte relligion catholique et desireux du service de nostre bon roy et naturel, debveroyent d'eulx mesme, sans aucune convocation se trouver à l'envy l'un de l'autre ; mais puisque leurs voluntes n'y sont aucunement disposées et qu'il est besoing de les contraindre et amener par force à leur debvoir », lui mandant de leur faire, sans délai, itératif commandement de se trouver à ladite assemblée. Péronne, 15 mai 1590. — Fol. 127 v°. Nouvelle convocation de la noblesse

catholique, en exécution des lettres précédentes. 17 mai 1590. — Fol. 128. Lettres patentes du duc de Mayenne pourvoyant à l'économat du prieuré de Flixecourt vacant par le décès de M^c Antoine de Saveuse. Péronne, 30 avril 1590. — Fol. 128. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 21 mai 1590. — Fol. 128 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne, « ayant esgard et consideration aux bons et recommandables services que le sieur de Faucon a faitz et continue chacun jour à l'Union des catholicques et aux pertes qu'il a souffertes lors de la deffaicte du feu sieur de Saveuzes et ailleurs où il a esté employé pour ladicte Union », lui faisant don des revenus de la terre et seigneurie de Saint-Gratien appartenant au sieur de Haucourt ou bien au sieur de Fresnoy, « le quel, au prejudice de l'edict, pour conserver le bien dudict sieur de Haucourt, auroyt, par contract simulé, pendant qu'il portoyt les armes pour les hereticques, acquis ladicte terre Saint-Gratien, parceque lesdicts sieurs de Haucourt et de Fresnoy sont hereticques et tiennent le party contraire, et outre avons permis et permet audict sieur de Faucon de faire vendre les bois de haulte fustaye quy se trouverront es trois dernières coupes desdicts bois. » Amiens, « le camp y estant », 25 octobre 1589. — Fol. 129 v°. Provisions par le cardinal de Bourbon à M^c Jean de Pont d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Doullens, en remplacement de M^c Jean Segain, décédé. Paris, 9 mars 1590. Prestation de serment et réception dudit de Pont. 27 mai 1590. — Fol. 130. A la requête d'honorable homme Jacques de Morlencourt, bourgeois d'Amiens, receveur des baronnies, terres et seigneuries de Boves, Caix et Harbonnières, saisie de la terre, seigneurie et baronnie de Boves, appartenant à très haut et puissant prince Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair et grand veneur de France, baron de Boves, « pour seureté d'estre acquicté et indemné par ledict de Morlencourt, et à faulte d'avoir par mondict seigneur le duc d'Aubmalle et tres haulte princesse Madame Marye de Lorayne, duchesse dudict Aubmalle, son espouze, païé et remboursé les sommes et rentes par eulx deues aux personnes et ainsy qu'il s'ensuict : Asçavoir aux heritiers de deffuncte damoiselle Helayne Boulet, vivant vefve de feu Michel Randon, la somme de douze cens escus soleil, pour les deniers principaulx de la somme

de cent escus soleil de rente par an, d'une part ; aultre somme de quatre cens escus soleil, pour les deniers principaulx de trente-trois escus, vingt s. de rente par an deus par lesdicts seigneurs prince et princesse à Anthoine Piece, apothicaire demeurant audict Amiens, et en quoy ilz sont tenuz et obligez rembourser par dedans deux ans, par contract de desdommagement faict et passé par-devant notaires royaulx en la seneschaussée de Ponthieu, en datte du XXIX^e jour d'avril mil V^cIII^{xx} cinq, d'aultre part ; aultre somme de six cens escus soleil, pour les deniers principaulx de la somme de cinquante escus soleil de rente par chacun an deubz par lesdicts seigneur et dame à et envers Thomas le Mercher, marchand demeurant audict Amiens, la somme de deux cens escus soleil, pour les deniers principaulx de la somme de seize escus, deux tiers de rente deue à damoiselle Marye Wagnart, vefve de feu Jehan Le Marchant, en son vivant procureur audict bailliage d'Amiens, et en quoy lesdicts seigneurs prince et princesse sont obligez par certain contract de desdommagement faict et passé par-devant M^{es} Jherosme Bescot et Guillaume Maressal, notaires royaulx en la seneschaussée de Ponthieu residentz à Rue, en datte du XXVII^e jour de novembre mil V^cIII^{xx} cinq, aussy d'autre part ; plus, pour la somme de huit cens escus soleil, pour les deniers principaulx de la somme de soixante-six escus, deux tiers de rente par an, deue par lesdicts seigneur duc d'Aubmalle et madicte dame la princesse, son espouze, aux vefve et heritiers de deffunct Jehan Benoist, en son vivant marchand demeurant audict Amiens ; aultre somme de quatre cens escus soleil, pour les principaulx deniers de la somme de trente-trois escus, ung tiers de rente par an deube audict Anthoine Piece, maistre apothicaire demeurant audict Amiens, en quoy ilz sont obligé par certaines lettres de desdommagement faictes et passées par-devant lesdicts Lescot et Maressal, notaires royaulx en ladicte seneschaussée de Ponthieu, en datte du samedy, VII^e jour de decembre dudict an V^cIII^{xx} cinq, ... le tout sans prejudice aux arrerages quy pœuvent estre deubz et escheuz desdictes rentes et qui porront escheoir à l'advenir, ensemble aux fraiz », etc., « et encores sans toucher à autres rentes et autres sommes de deniers deubz par lesdicts seigneurs prince et princesse audict de Morlencourt pour ladicte terre, baronnye et seigneurie de Boves... laquelle prinse par execution », a été signifiée « à Messieurs les gens du Roy, parlant à noble homme M^e Gaudeffroy de Baillon, procureur du Roy nostredict seigneur audict bailliage d'Amiens, comme estant ladicte terre, baronnye et seigneurie de Boves tenue du

Roy nostredict seigneur à cause de sa terre de Coussy, où à present l'on ne puist signifier ladicte prinse par execution, attendu les troubles, et aussy que ledict lieu de Coussy, tient le party contraire. » 30 mai 1590. — Fol. 131. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, de Nicolas Caboche. 2 juin 1590. — Fol. 131. Provisions par le cardinal de Bourbon à Firmin de Vérité d'un office de sergent royal au grenier et magasin à sel de Doullens, en remplacement de Jean Le Clerc, résignataire. Paris, 9 mars 1590. Prestation de serment et réception de de Vérité. 2 juin 1590. — Fol. 132. Mise de fait de Simon Le Febvre, marchand à Amiens, en et sur la maison et cense du prieuré de Saint-Remy au Bois dit l'Ermitage Ringuet, et sur 88 journaux, un quartier de terre, ou environ, sis au terroir dudit ermitage et à l'environ, plus le petit bois dudit lieu, contenant 7 journaux ou environ, « au devant et assez pres de ladicte cense, tenant au chemin menant de ladicte cense à Amyens », etc., pour sûreté par lui d'en jouir suivant le bail à lui en fait par dom Firmin de Flandre, prieur dudit prieuré. 4 juin 1590. — Fol. 132 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Corbie vacante par le décès du dernier abbé (le cardinal de Bourbon). Péronne, 1^{er} juin 1590. — Fol. 133. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 8 juin 1590. — Fol. 133. Provisions par le cardinal de Bourbon à Jean Le Clercq d'un office de sergent royal de gabelle au grenier et magasin à sel de Doullens, en remplacement d'Augustin Lemaire, résignataire. Paris, 28 février 1590. Prestation de serment et réception dudit Le Clercq. 27 juin 1590. — Fol. 133 v^o. Relief par demoiselle Marguerite de Saisseval, veuve de François Louvel, écuyer, seigneur de Fiennes, Fleschies et du Trou Warnier, mère et tutrice de Louis et Nicolas Louvel, enfants mineurs et héritiers dudit feu et d'elle, d'un fief noble tenu à pleines armes et une seule foi et hommage « du Roy, nostre souverain seigneur, à cause de la couronne de France », consistant en 200 l. t. de rente, faisant la moitié de 400 l. sur la ville et communauté d'Amiens, à cause de la prévôté royale, « et aultres droicts que le Roy nostredict seigneur soloit avoir sur ladicte ville et communauté d'Amiens, dont joïssent et possèdent ad present les maieur, prevost et eschevins d'icelle ville, en vertu du bail à cens à eulx faict par

le Roy. » Amiens, 30 juin 1590. — Fol. 134. Mise de fait de Pierre Macquart, laboureur à Maizerolles, en et sur le moulin de Maizerolles sur l'Authie, et sur d'autres immeubles dépendant du fief et seigneurie de Courcelles lès Maizerolles. 6 juillet 1590. — Fol. 135. Lettres patentes du duc de Mayenne aux bailli d'Amiens, sénéchal de Ponthieu, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, ou leurs lieutenants, « commissaires deputez pour la saisye et vente des biens des hereticques, leurs fauteurs et adherans », sur ce que, « ayant esgard et consideration aux bons et agreables services que le seigneur de Saisseval a cy-devant faitz et faitc chacun jour à l'Union des catholicques en plusieurs charges où il a esté employé », lui faisant don de « tous et chacuns les biens mœubles, joissance et usufruit des biens immœubles, terres, seignouryes, maisons et rentes appartenant à Jehan d'Estampes, seigneur de Vallençaÿ, et Sarra d'Applincourt, sa femme, de la terre et seignourye de Bovelles pres Amiens, appartenant au sieur de Waugenlieu, des terres de Guignemicourt et Donquerre appartenans au seigneur de Caulincourt et sa femme, tous tenant le party contraire à l'Union des catholicques. » Au camp à Braine, 22 juillet 1590. — Fol. 136. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 26 juillet 1590. — Fol. 136 v°. Relief par Lamoral comte d'Egmont, prince de Gavres et de Steenhuse, seigneur des terres de Fiennes, Auxe, Frohen et Courcelles, sur sa requête sous la signature de Louis Le Caron, seigneur de Courteville, son bailli desdites terres d'Auxe, Frohen et Courcelles, desdites terres de Frohen et Courcelles tenues du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échues par le décès de Messire Philippe d'Egmont, son frère. Amiens, 29 juillet 1590. — Fol. 137. Relief par le même de la terre de Courcelles à lui échue de la même façon. Amiens, 29 juillet 1590. — Fol. 137 v°. Réception par provision par le bailliage d'Amiens d'Antoine Le Febvre, en l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Jean Petit, résignataire en sa faveur, « suyvant les lettres de provision dudict estat par luy obtenues, dont il ne pœult pour le present faire apparoir, par le moyen de la totale fermeture des chemins de la ville de Paris. » 13 août 1590. — Fol. 137 v°. « Roolle des noms et surnoms des sergentz royaulx au bailliage et siege presidial d'Amiens appelez pour faire la monstre par-devant nous, Vincent Le Roy, lieutenant general audict bailliage et siege presidial, en la presence de M^{es} Jacques Picart, lieutenant criminel, Adrien Picquet, lieutenant particullier et procureur du Roy audict siege, le jour Sainte Claire,

XII^e jour d'aoust MV^cIII^{xx} et dix. » Défaut contre les défailants et condamnation de chacun d'eux en 40 s. d'amende, « à laquelle somme l'amende ordinaire a esté par nous moderée par la difficulté et calamité du temps... Et le XIII^e dudict mois, sur la remonstrance dudict Saguet, prevost desdicts sergentz, et ayant esgard que le chemin de Doullens en ceste ville est de seur accès, nous avons condamné les deffailants sergentz de la prevosté de Doullens et autres demeurans audict Doullens, chacun d'eulx en deux escus d'amende. » — Fol. 139 v°. Saisie, à la requête d'honorable homme Guillaume Le Caron, bourgeois d'Amiens, des terres et seigneuries de Frohen le Grand et Courcelles lès Maizerolles, tenues de la couronne de France à cause du château de Doullens et appartenant à haut et puissant prince Messire Lamoral, comte d'Egmont, prince de Gavres, baron de Fiennes, sieur desdits Frohen et Courcelles, pour sûreté d'une somme de 66 écus, deux tiers de rente due audit Le Caron ; de 66 écus, deux tiers de rente due à François de Saveuse, écuyer, seigneur de Hubersen, etc. 1^{er} septembre 1590. — Fol. 140 v°. Mise de faite d'honorable homme Nicolas de la Lane en et sur différents immeubles. 12 septembre 1590. — Fol. 141. Réception par provision par le bailliage d'Amiens de Jean Quenouille demeurant à Abbeville, en un office de sergent royal au magasin et grenier à sel de Saigneville, en remplacement de Simon de la Fosse, résignataire en sa faveur, et ce, sur l'attestation « de Jehan Hubert, messenger ordinaire de la ville et université de Paris, demeurant audict Abbeville, et M^c Jehan Hubert, maistre es artz et agent au college de Bourgongne de ladicte ville et université, de present faisant sejour en icelle ville d'Abbeville, que lesdictes lettres (de provision dudict Quenouille) sont expedyées et demeuré en ladicte ville de Paris. » 13 septembre 1590. — Fol. 141. Mise de fait d'Antoine de Glisi, écuyer, sieur du Val des Maisons, demeurant à Amiens, en et sur les terres et seigneuries de Courcelles, Frohen-le-Grand, tenues du Roi, et vendues audit sieur du Val des Maisons par Lamoral, comte d'Egmont. 4 septembre 1590. — Fol. 142. Réception de Jean Le Blanc en qualité de sergent à masse de la ville d'Amiens. Amiens, 14 septembre 1590. — Fol. 142. Mise de fait d'Hector de Créquy, chevalier, sieur d'Houilles, en et sur les terre et bois de la seigneurie du Grand et Petit Frohen. 15 septembre 1590. — Fol. 142 v°. Relief par Jean de Crespieul, bourgeois d'Arras, curateur commis

par justice aux personnes et biens de Jacques d'Osterel, écuyer, seigneur de Diebval, fils aîné et héritier de défunt Philippe d'Osterel, écuyer, seigneur de Diebval, Baillescourt et du Quand de Beauval, de la terre et seigneurie du Quand de Beauval, tenue de la couronne de France à cause du château de Doullens, échue audit Jacques d'Osterel par le décès de sondit père. Amiens, 17 septembre 1590. — Fol. 149. Réception par le bailliage d'Amiens d'Antoine Join, procureur au siège royal de la prévôté de Vimeu, en un office de notaire royal en ladite prévôté, en remplacement de M^e Claude de Cocquerel, décédé. Amiens, 26 septembre 1590. — Fol. 143 v^o. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas du Bos, en l'office de sergent audit bailliage, en remplacement de Pierre Prophette. Amiens, 2 octobre 1590. — Fol. 143 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne, « estant chose certaine que l'abbé de l'abbaye de Clairfaÿ, diocese dudict Amyens, s'est retiré avecq les hereticques, les favorise et assiste de tout ce quy luy est possible », pourvoyant à l'économat de ladite abbaye, « en attendant qu'autrement par Nostre Saint Pere le Pape en soit ordonné. » Cambrai, 9 mai 1590. — Fol. 144. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 août 1590. — Fol. 144 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Saint-Acheul vacante par le décès d'Antoine Millet, chanoine de Notre-Dame de Paris. Au camp de Champigny, 20 septembre 1590. — Fol. 145. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 1^{er} octobre 1590. — Fol. 145 v^o. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Antoine de Cotte en un office de notaire royal audit bailliage résidant en la prévôté de Foulloy, en remplacement de M^e Philippe Lebrun, résignataire en sa faveur. Amiens, 10 octobre 1590. — Fol. 145. Réception de Médard Tatte, demeurant à Méricourt-l'Abbé, en qualité d'arpenteur juré au bailliage d'Amiens. 18 octobre 1590. — Fol. 146. Mise de fait de Jacques de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, en et sur la somme de 587 écus de rente que Jacques de Montonvillers a le droit de prendre sur toute la recette générale de Picardie, pour sûreté d'une somme de 166 écus, deux tiers à lui due par ledit de Montonvillers. 24 octobre 1590. — Fol. 146. Saisie entre les mains de noble homme Antoine Le Bel, receveur général, de 250 l. de rente due à Firmin Pingré, bourgeois d'Amiens, sur ladite recette. 31 octobre 1590. — Fol. 146 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne, « ayans esgard et consideration aux grandz et fidelles services que le sieur d'Arcy, lieutenant au gouvernement de l'Isle de France et gouverneur particulier de la ville de

Laon et païs Laonnois, a fait à ce party de l'Union des catholicques et continue à faire chacun jour en plusieurs bons et importants affaires », lui faisant don de tous les biens meubles et de l'usufruit des immeubles « quy estoient lors de la prise des armes et sont encores appartenans au seigneur d'Esclébecq. » Vailly, 26 juin 1590. — Fol. 147. « Extrait d'un article contenu aux deliberations et ordonnances faictes par Monseigneur le duc d'Aumalle, gouverneur et lieutenant general en la province de Picardye, en l'assemblée par luy tenue à Amiens, pour pourveoir aux affaires de ladite province, soubz le bon plaisir de Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant general de l'estat et couronne de France », sur le même objet. 31 octobre 1590. — Fol. 147 v^o. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 5 novembre 1590. — Fol. 148. Saisie de l'office de sergent royal de Jean Meignon. 4 novembre 1590. — Fol. 148 v^o. Saisine à Antoine de Glisy, écuyer, seigneur du Val des Maisons, demeurant à Amiens, de la terre et seigneurie de Courcelles près de Frohen, à lui vendue par très haut et très puissant seigneur Lamoral comte d'Egmont, prince de Gavres. Amiens, 22 novembre 1590. — Fol. 149 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne sur ce que « nous aurions cy-devant, par noz lettres patentes du IX^e juillet MV^cIII^{xx} et nœuf, ... fait mainlevée à M^e Anthoine Aux Enffans, abbé commendataire de l'abbaye du Gard, du revenu de ladite abbaye, quy auroit esté confirmée par le feu roy Charles dernier deceddé, que Dieu absolve, ... et d'autant que, pour l'absence dudict abbé, quy ne se seroyt depuis nosdictes lettres, présenté en personne, estant ailleurs occupé pour aucunes affaires concernans le bien du publicq », pourvoyant à l'administration des biens de ladite abbaye. Au camp à Braines, 18 juillet 1590. — Fol. 150. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. 5 décembre 1590. — Fol. 150 v^o. Ordonnance du duc de Mayenne interdisant d'inquiéter les laboureurs, de faire prisonniers les prêtres, les femmes et les enfants, de profaner les églises, etc. Soissons, 27 décembre 1590. — Fol. 151 v^o. Sentence du bailliage d'Amiens sur ce que personne ne s'est présenté pour prendre à ferme la maîtrise de la monnaie d'Amiens, pour éviter au chômage de ladite monnaie, commettant à ladite charge Jean Boitel, dernier maître de ladite monnaie. 6 février 1591. — Fol. 152 v^o.

Mise de fait de Luc de Serre, écuyer, seigneur de Beaufort, et damoiselle Blanche Le Clerc, sa femme, fille de défunt M^e Jean Le Clerc, seigneur de Dreuil, et de demoiselle Jeanne Aux Cousteaux, etc., sur une somme de 100 l. de rente d'une part et 50 l. d'autre, appartenant audit seigneur de Beaufort. 12 février 1591. — Fol. 152 v^o. Saisie de l'office d'huissier audiencier au bailliage d'Amiens de M^e Florimond Cochevin. 14 février 1591. — Fol. 152 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne pourvoyant à l'économat de l'abbaye d'Aumale, diocèse de Rouen, vacante « par le trespas de feu nostre cousin Monsieur le chevalier d'Aumalle, colonnel general de l'infanterye françoise, dernier abbé et pasteur d'icelle abbaye. » Soissons, 27 janvier 1591. — Fol. 153. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 23 février 1591. — Fol. 153 v^o. Saisine à messire Gaspard de Monchaulx, chevalier, seigneur dudit lieu, des terre et seigneuries du Candas, tenues du Roi à cause de son château de Doullens, à lui données en faveur de son mariage par haut et puissant seigneur messire Guy de Monceaux, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, seigneur de Hodeng en Bray, Monceaux lès Vaulx, Guizencourt, la Place de Bray, la Ratoire, Courchelles, le Nichel, Amuchy, Martincourt, Villers, Candas, Hem lès Doullens, Belloy sur Somme, etc. 6 mars 1591. — Fol. 154. Sentence du bailliage d'Amiens sur la requête d'Antoine Normant, « disant par icelle qu'il est maistre arpenteur de terre et que, depuis trente ans ençà, il auroit tousjours usé et travaillé dudict estat de arpenteur, tant audict bailliage que es prevostez de Grandviller et Oisemont, suivant le serment par luy cy-devant fait et presté, tant par-devant nous que par-devant les prevostz d'icelles prevostez, et sans estre aucunement empesché à l'exercice dudict estat par les compagnons arpenteurs desdictz lieux, sinon que, depuis trois moys ençà, que aucuns desdicts compagnons, par envye et luy portant mauvaise volonté, l'auroient voullu empeschier en l'exercice dudict estat, demandant estre enseignez de son pouvoir et lettres de prestation de sondict serment, sçachant bien par eulx la verité estre telle qu'il ne peult ce faire, au moien qu'elles ont esté adhirées, non seulement lesdictes lettres, mais tous ses pappiers, registres et tiltres qu'il avoit en sa possession, lors du passage des troupes conduictes par le sieur de Fervac, en l'année cinq cens quatre-vingtz et trois, comme il justifira et verifira, joinct qu'il est homme aigé, expert audict art, beaucoup plus que ceulx qu'ilz luy ont voullu et veullent donner empeschement », ordonnant que ledit Normant sera reçu audit état, dont il a prété

serment. Amiens, 16 mars 1591. — Fol. 154 v^o. Provisions par le duc de Mayenne à Charles Boulenger d'un office de sergent royal en la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pierre Seguyn, résignataire. Au camp, à Muret, 26 juillet 1590. Prestation de serment et réception dudit Boulenger. 8 avril 1591. — Fol. 155 v^o. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Jean de Longuet, greffier ordinaire du bailliage de la ville et châtellenie de Saint-Valery, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, résidant à Saint-Valery, en remplacement de Jacques Moisset, décédé. Paris, 5 avril 1591. Prestation de serment et réception dudit de Longuet. 30 avril 1591. — Fol. 156 v^o. « Arrest de la court de Parlement sur le pouvoir de Monseigneur le duc de Mayenne, lieutenant general de l'estat royal et couronne de France. » 6 avril 1591. — Fol. 157. Arrêt du Parlement décidant d'envoyer vers le duc de Mayenne plusieurs de ses membres, pour l'avertir, entre autres choses, qu'« il seroyt à propos enjoindre aux villes capitalles des provinces de deputer quelque notable personne pour estre à sa suite, affin de recepvoir ses commandemens, entendre ses volonte et les faire entendre à leurs provinces, conferer les ungs avecq les autres des moyens d'unir soubz son obeissance toutes les provinces et de remettre et restablir l'ordre ancien des finances », etc. 6 avril 1591. — Fol. 157. Saisie d'une rente de 1 000 l. sur la recette du domaine du bailliage d'Amiens, comme appartenant à messire Antoine de Hallewin, chevalier, sieur d'Eslebecq, et à M^{me} Claude Gouffier, sa femme, pour sûreté de diverses rentes dues par ledit sieur d'Eslebecq. 10 mai 1591. — Fol. 157 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Corbie vacante par le décès du dernier abbé. Reims, 3 mai 1591. — Fol. 158. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 15 mai 1591. — Fol. 158 v^o. Saisie de l'office de garde du scel royal à Oisemont de Martin de Donquerre et Nicolas de Riencourt. 31 mai 1591. — Fol. 158 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne, « pour certains particuliers respectz, bonnes et grandes considerations, et pour satisfaire à l'instance, priere et requeste que Madame la duchesse de Guise, nostre belle-sœur, nous a faite; ... et en consideration de pareille grace accordée par le roy de Navarre à nostredicte belle-sœur », accordant « à Madame la duchesse de Longueville et de Touthville l'entiere joissance de tous ses duchez, contez et baronyes, chastellenyes

terres, seignouryes, rentes, revenuz, possessions et biens quelconques desquelles elle jouïssoit auparavant sa detemption en la presente ville d'Amiens, mesmes de Valmont, chef dudict duché de Touthville, du conté de Tancarville et deppendances, celluy de Saint-Pol avecq ses deppendances quy sont Pernes, Frevench, Pas, Orville, conté de Chaulmont en Vexin, Le François, Airaynes prez Abbeville, Lucheu pres Doullens, Beauquesne, Noielles sur la Mer, Conteville et Tremont, Becq de Mortaigne, Fauvelle (?) les Loges, Larainnes, Cleville et Harcourt, Le Hestray, Hastot, Hautot, Varenqueville, la baronne de Roncheville, Honfleur, Barneville, Saint-Cler et Saint-Sanson, le Merlerault, Gacey, Chaumont, Hambye, Brehal moyen, Guerlle, Gourbefosse, Bricquebecq et ses deppendances, Trye-le-Chateau et ses deppendances, Auneau et Rochefort, la terre de Sainte-Croix avecq toutes leurs appendances et deppendances, les aides de Bar-sur-Aube en Champaigne, ensemble ce qu'elle a de douaire sur le conté d'Eu appartenant à madicte dame la duchesse de Guyse, nostredicte belle-sœur, et sur le marquisat d'Isles en Champaigne appartenant à madamoiselle de Bourbon, et generalmente de tous ses aultres biens quelconques, dont, comme dict est, elle jouïssoyt auparavant sadicte detemption ;.. en levant et ostant toutes les saïsyes et mainmises quy y ont esté mises et apposées à l'occasion et soubz pretexte de sadicte detention et de ce qu'on la pretendoyt estre contraire audict party de l'Union ; ... à la charge toutesfois que madicte dame de Longueville sera tenue de payer et entretenir les gardes quy luy sont ordonnées pres sa personne pour le regard d'icelle. » Amiens, 14 juin 1591. — Fol. 160. « Acte de caution M^e Jehan Le Vasseur, recepveur alternatif du domayne du Roy au bailliage d'Amiens. » Amiens, 20 juin 1591. — Fol. 161. Lettres de bénéfice d'inventaire accordées par « les gens tenans la chancellerie à Paris » à Jean Hublée l'aîné, Jean Hublée le jeune et Christophe Hublée, marchands et bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunte damoiselle Jeanne Bultel, leur mère, veuve de Simon Hublée, bourgeois de Corbie. Paris, 22 décembre 1590. — Fol. 161 v^o. Caution baillée par lesdits héritiers Hublée. Amiens, 19 juin 1591. — Fol. 161 v^o. Entérinement desdites lettres de bénéfice d'inventaire par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 juin 1591. — Fol. 162. Provisions par le duc de Mayenne à Claude de Labye, d'un office de sergent royal au grenier à sel d'Amiens, en remplacement de Jean Meignon, résignataire. Amiens, 11 juin 1591. — Fol. 162 v^o. Sentence du bailliage d'Amiens pour la réception dudict de Labye. Amiens, 20 juin 1591. —

Fol. 163. Relief par Josse de Saveuzes, écuyer, seigneur de Coisy, curateur de Louis de Saveuzes, écuyer, seigneur de Querrieu, d'un fief noble consistant en 140 l. de rente sur la prévôté d'Amiens, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échu audit seigneur de Querrieu par le décès de M^e Antoine de Saveuzes, seigneur de Lozinghen, conseiller au parlement de Paris, son frère. Amiens, 20 juin 1591. — Fol. 163. Confirmation par le duc de Mayenne des provisions données par le duc d'Aumale à Philippe Foubelin d'un office de sergent royal au comté de Ponthieu exploitant par tout le royaume, en remplacement de Jean Le Bel résignataire. Amiens, 21 juin 1591. — Fol. 164. Lettres patentes du duc de Mayenne portant continuation d'économat des abbayes de Saint-Germer de Fly et de Notre-Dame de Froidmont. Amiens, 25 juin 1591. — Fol. 164 v^o. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 juin 1591. — Fol. 164 v^o. Provisions par le duc de Mayenne à Antoine Le Febvre le jeune d'un office de notaire royal au bourg de Poix, bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Le Febvre, décédé, office « dont nous aurions fait don au cappitaine de Rieulles, en consideration des services par luy faits à l'Union des catholicques, pour y faire pourveoir telle personne capable que bon luy semble, au deffault de par luy pouvoir exercer ledict office, à cause de sa charge. » Amiens, 25 juin 1591. Prestation de serment et réception dudict Antoine Le Febvre. Amiens, 29 juin 1591. — Fol. 165 v^o. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens, au sujet de l'économat de l'abbaye de Saint-Fuscien, sur ce que, « sur l'advis quy nous a esté donné. dès le mois de septembre dernier passé, que les fruitz de l'abbaye de Saint-Fuscien, au diocese d'Amiens, se perdoyent et dissipoyent à cause de l'absence du sieur Faye, abbé de ladite abbaye, conseiller au Parlement de Paris, reffugié à Tours, nous aurions, par noz lettres patentes du dernier jour dudict mois de septembre, commis, ordonné et estably Guillaume Cœully au regime, gouvernement et administration desdicts fruitz, pour six mois, ... en attendant que par Nostre Saint Pere le Pape aultrement en fût ordonné, et d'autant que nosdictes lettres ne portoyent aucune assurance de la fuite et absence dudict de Faye, lequel nous sommes tres bien informé estre maintenant audict Tours ou en lieu faisant acte d'hostilité, et particippant aux conseils des ennemys du party des catholicques, vous auriez fait difficulté de les mettre à

execution, au prejudice de nostre vouloir et intention, quy ne sont que pour conserver à ung chacun ce quy luy appartient. » Amiens, 18 mai 1591. — Fol. 166. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 1^{er} juillet 1591. — Fol. 166. Provisions par le duc de Mayenne à Gilles Rochel d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Le Brun, décédé. Amiens, 15 juin 1591. Prestation de serment et réception dudit Rochel. 8 juillet 1591. — Fol. 166 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne sur ce que « nous avons esté advertys que M^e Meurice de Lorge, prieur du prieuré de Moliens, s'est volontairement absenté et retiré avecq les hereticques et ennemis de nostre sainte relligion catholique, en la ville de Tours, et delaisié ledict prieuré sans pasteur, s'estant à ceste occasion rendu incapable de le tenir », pourvoyant à l'économat dudit prieuré. Amiens, 10 juin 1591. — Fol. 167. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 11 juillet 1591. — Fol. 167 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens, sur ce que « nous aurions par ci-devant, en faveur du feu sieur marquis de Maignelers, mestre de camp du regiment de Picardye et gouverneur de La Fère, faict mainlevée à M^e Anthoine Aux Enffans, abbé commendataire de l'abbaye du Gard, des fruitz et revenus temporelz de ladicte abbaye, et, pour l'absence de l'abbé, commis à l'œconomye d'icelle Estienne Pradel,... et d'autant que, à cause du decedz advenu audict deffunct, et aussy de l'absence dudit abbé, vous pourriez faire difficulté de faire et laisser joïr ledict œconome », portant continuation d'économat en faveur dudit Pradel. Reims, 27 mai 1591. — Fol. 168. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 juin 1591. — Fol. 168. Lettres patentes du duc de Mayenne portant bénéfice d'inventaire à Guichart Le Pot et consorts, marchands et bourgeois d'Amiens, pour la succession de Jean Le Pot l'aîné, aussi bourgeois de ladite ville, leur père. Amiens, 11 juillet 1591. — Fol. 169. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 18 juillet 1591. — Fol. 169. Saisie de l'office de contrôleur général des finances en la province de Picardie de M^e Antoine Bernard. 19 juillet 1591. — Fol. 169 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Jean de la Cauchy d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jacques de la Cauchy, son père, résignataire. Amiens, 27 juin 1591. Prestation de serment et réception dudit Jean de la Cauchy. 23 juillet 1591. — Fol. 170. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens,

prevôté de Beauquesne, d'Adrien de le Vengnerre. 2 août 1591. — Fol. 170. Lettres de notaire apostolique à Amiens, de Pierre Acard, clerc. Amiens, 2 août 1591. Latin. — Fol. 170 v°. Règlement du duc de Mayenne, lieutenant général de l'état royal et couronne de France, « pour établir ung ordre aux affaires de la province de Picardye, apres avoir esté oÿes les remonstrances des gouverneurs, tresoriers generaulx, cappitaines, maires, eschevins et comunaultez des villes,... en attendant la resolution des Estatz. » 27 juillet 1591. — Fol. 172. Saisie de l'office de notaire royal héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, appartenant à demoiselle Louise de Villers, tant en son nom que comme mère et tutrice de feu M^e Martin Alavoyne. 20 août 1591. — Fol. 172 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens ou son lieutenant, au gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, ou son lieutenant à Montdidier, et au bailli de Vermandois, ou son lieutenant à Laon, sur ce que « le sieur de Lameth, gouverneur et bailliy de la ville et chasteau de Coucy, nous a remonstré qu'encor qu'il ayt pris le party de l'Union des catholicques et y faict tous les services signalez qu'il luy est possible, vous ne delaissez neantmoins de tenir tousjours ses terres, seigneuryes et biens et ceulx de la dame de la Meth, sa femme, en main de justice et saisyés, de sorte qu'il n'en reçoit nulle commodité, estant en cela aussy pirement traicté que s'il estoyt encores du party contraire », leur ordonnant de donner mainlevée desdites saisies. Reims, 25 mai 1591. — Fol. 173. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 21 août 1591. — Fol. 173. Saisine à Nicolas Becquyn de deux journaux de terre à Pont-Remy. 5 septembre 1591. — Fol. 174. Relief par Barbe Becquyn de trois quartiers de terre à Pont-Remy. Amiens, 6 septembre 1591.. — Fol. 174 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens, « parce que la ville de Clermont en Beauvoisis est ad present detenue et occupée par les hereticques et ennemis tenans le party contraire, estant le siege dudit Clermont de grande estendue, ne pouvans ad present les justiciables dudit siege tenans le party des catholicques faire aucunes poursuittes de leurs procez et differentz audict Clermont », commettant le bailliage et présidial d'Amiens « pour la decizion et jugement des proces et differents qui se presenteront entre les subjectz ressortissans audict siege de Cler-

mont en Beauvoisis. » Amiens, 28 juillet 1591. — Fol. 174 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne au bailli d'Amiens « sur ce que l'on nous auroyt fait entendre que l'abbé de l'abbaye du Gard, au diocese dudict Amiens, tenoyt le party des hereticques, nous aurions, par plusieurs noz lettres patentes à vous adressantes, estably au regime et gouvernement et administration des fruitz et revenuz temporelz de ladicte abbaye ;..... et d'autant que depuis, nous avons esté esclarcy de la verité des deportemens dudict abbé et qu'il est tres bon catholicque, tenant le party desdicts catholicques, et que ce seroyt fait tort au soing que nous voullons prendre de ceulx de sa qualité, sy lesdictes commissions avoyent lieu », ordonnant de donner mainlevée des fruits de ladite abbaye au profit dudict abbé. Amiens, 5 août 1591. — Fol. 175. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 9 septembre 1591. — Fol. 175. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage et au magasin à sel d'Amiens de Michel Trencart. 28 septembre 1591. — Fol. 175 v°. Ordre du duc de Mayenne aux laboureurs d'amener leurs grains à Amiens dans la quinzaine. Au camp de Ham, 28 août 1591. — Fol. 176. Saisie d'une somme de 1 000 l. de rente à Messire Antoine de Halluin, chevalier, sieur d'Eslebecq, sur le domaine du bailliage d'Amiens, et de tels autres biens dudict Antoine de Halluin qu'il appartiendra, pour sûreté de 66 écus de rente dus par celui-ci à M^e Gui Bauduin, avocat au bailliage d'Amiens. 12 décembre 1591. — Fol. 176 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Jean Lenglacyé le jeune, procureur en la prévôté de Saint-Riquier, à un office de notaire royal en ladite prévôté, en remplacement de M^e Jean Lenglacyé l'aîné, son père, résignataire en sa faveur. Amiens, 12 décembre 1591. — Fol. 177. Lettres patentes du duc de Mayenne « au seigneur de Fouquecourt d'Argilliere, M^e Vincent Le Roy, conseiller au conseil d'Estat et lieutenant general au bailliage d'Amiens,... sur l'advis qui nous a esté donné que les compagnyes de gens de guerres qui sont levées en la province et gouvernement de Picardye et que nous y avons delaissées pour la conservation d'icelluy, se sont pour la plus part rompues, du moins en termes de se rompre et licencier d'elles mesmes, au grand prejudice et interest de ladicte province, et que la principale cause d'un tel desordre procedde faulte de fondz pour leur entretenement, à quoy estant besoing de pourveoir, nous, à ces causes, et pour la parfaite confiance que nous avons de vostre fidelité, suffisance et devotion au bien et avancement des affaires de l'Union des catholicques vous avons, en vertu de nostre pouvoir, commis,

ordonné et depputé, commettons, ordonnons et deputons par ces presentes, pour vous transporter en la ville d'Amiens, cappitale de ladicte province, pour en icelle vous informer dilligemment comme les choses se sont passées et l'estat auquel elles sont et dont procedde la cause que lesdictes compagnyes n'ont esté payées et entretenues suivant l'estat qui en a esté par nous dressé et le font suffisant pour leur payement qui a esté ordonné, tant sur les deniers de quelque nature qu'ilz soient de la recepte generale des finances dudict païs, que sur les deniers provenans des impositions que la province a consenty estre levées pour supplement de la faulte de fondz, et à cet effet vous assisterés au bureau des tresoriers generaulx de France audict Amiens, lesquelz tresoriers generaulx nous prions et neantmoins, en vertu que dessus, leur mandons, de vous recevoir, pour veoir avecq eulx les estatz de la recepte et despence desdicts deniers, pour puis apres nous esclarcir et informer de la verité, adfin d'y pourveoir comme nous le desirons sur toutes choses d'un tel reiglement et remede que doresnavant il ne manque faulte de fondz en ladicte recepte ; et d'autant que, pendant vostre sejour, ilz se pourront presenter plusieurs affaires concernantes le service de ceste sainte cause et le bien et seureté de la province, nous vous avons depputé et depputons pour assister de vostre advis et conseil pres la personne de Monsieur le duc d'Aumalle, nostre cousin, gouverneur et lieutenant general de ladicte province, en toutes les occasions qui se pourront offrir pour le bien general de ce party et reiglement de ladicte province en son absence, comme aussy vous informerez ou depputerez les juges des lieux pour informer contre ceulx qui voudront attemper choses au prejudice de ceste sainte cause, et l'instruction faite des proces, vous procedderez au jugement d'iceulx avecq les juges presidiaux des lieux ; et quand à ce qui deppend des executions d'arrestz donnez au conseil d'Estat, se pourront les parties pourveoir par-devant nous pour procedder à l'execution d'iceulx, les faire joir de leur effect. » Au camp à Montcornet, 4 novembre 1591. — Fol. 177 v°. Saisie de l'office de receveur des tailles en l'élection de Doullens de M^e Thibault Pastoureau. 3 janvier 1592. — Fol. 178. Mise de fait de François Prévost, écuyer, sieur de Brunviller et Marie Prévost, sa fille, veuve de Jacques de la Cauchy, sur l'office de sergent royal de Jean de la Cauchie. 24 janvier

1592. — Fol. 178 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne portant « continuation d'economat des abbayes de Saint-Germer de Fliz et de Nostre-Dame de Froidmont,... en attendant que le sieur de Beaumesnil d'Elbœuf, par nous, en vertu de nostre pouvoir, nommé et présenté à Nostre Saint Pere le Pape, en fût pourveu et en eust receu de Rome ses bulles et provisions apostolicques, lesquelles, au moien des troubles et danger des chemins, il luy a esté impossible de pouvoir encores recouvrer. » Amiens, 22 janvier 1592. — Fol. 179. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 29 janvier 1592. — Fol. 179. Exploit sur la saisie du fief de la Tulotte Branche et de trente-trois journaux de terre tenus du Roi. 30 janvier 1592. — Fol. 179 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Saint-Fuscien aux Bois, « maintenant vacante par l'incapacité de M^e Charles Faye, réfugié avecq les ennemys et tenant le party contraire à la sainte Union. » Paris, 3 décembre 1591. — Fol. 180 v°. Entérinement desdites lettres patentes. Amiens, 24 janvier 1592. — Fol. 180 v°. Relief par Josse de Saveuzes, écuyer, seigneur de Coisy, d'un fief noble consistant en 140 l. de rente sur la prévôté d'Amiens, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par le décès de Louis de Saveuzes, écuyer, seigneur de Querrieu, son frère cadet. Amiens, 28 janvier 1592. — Fol. 181. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Nicolas Roussel d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Charles Roussel, son père, décédé. Au camp d'Eaucourt près d'Abbeville, 12 mars 1592. Prestation de serment et réception en ladite qualité dudit M^e Nicolas Roussel, substitut du procureur du Roi en la prévôté de Vimeu. 23 mars 1592. — Fol. 182. Saisie de l'office d'huissier audiencier au présidial d'Amiens de Philippe Le Normant. 3 avril 1592. — Fol. 182. Id. 7 avril 1592. — Fol. 182 v°. Sentence du bailliage d'Amiens, « comme pour les bons et agreables services faitz à la cause et que continue de faire par chacun jour messire François de Senicourt, chevalier, seigneur de Saisseval-Warmaize, chevalier de l'ordre, au fait de la guerre contre les hereticques et ceulx tenans party contraire à l'Union des catholicques, don luy ayt esté fait de la terre et seignourye de Donquerre, size en la prevosté de Saint-Ricquier, appartenant au seigneur de Colincourt tenant le party contraire et portant les armes contre ladite Union et religion catholique, et que, pour la conservation des droictz de ladite terre et seignourye de Donquerre, il soyt besoing de pourveoir d'officiers de bonne conversation et religion catholique, apostolicque

et romayne, et entre autres d'un bailly pour l'exercice de la justice et conservation des droictz de ladite seignourye, et que, en attendant que ledict seigneur de Saisseval ayt obtenu plus amples lettres pour l'investiture et saisine d'icelle terre, il nous ayt nommé M^e Nicolas Prevost, procureur et notaire royal en la ville et prevosté de Saint-Ricquier », instituant ledit Prevost en ladite qualité. Amiens, 9 avril 1592. — Fol. 182 v°. Arrêt du Parlement « entre M^e Jehan Manessier, pourveu d'un estat et office de conseiller au bailliage et siege presidial d'Amiens, demandeur à l'exécution d'une requeste par luy présentée à la Court tendant adfin d'estre receu audict estat,... d'une part, et les lieutenans et conseillers audict bailliage et siege presidial d'Amiens, deffendeurs et opposans et empeschans à l'entherinement de ladite requeste et reception dudict Manessier, d'autre part »; déclarant les defendeurs bien fondés en leur opposition. 10 février 1592. — Fol. 183. Mise de fait de M^e Louis de Louvencourt, procureur et notaire royal au bailliage d'Amiens, en et sur l'office de l'un des greffiers des trésoriers généraux de la province de Picardie de Philippe de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, son neveu, pour sûreté de 8 écus, 20 s. de rente. 8 juin 1592. — Fol. 183 v°. Relief par messire Sanson de Gourlay, chevalier, seigneur d'Agincourt, Wargnies, vicomte de Domart, Fienvillers, etc., des terres et seigneuries de Wargnies et Fienvillers, tenues en plein hommage du Roi, à savoir la terre de Wargnies à cause de son château de Beauquesne, et celle de Fienvillers, à cause de son château de Doullens, à lui échues par le décès de messire Louis de Gourlay, son père, chevalier, seigneur desdits lieux. 5 juin 1592. — Fol. 183 v°. Saisie de l'office de greffier au bureau de la généralité de Picardie de M^e Philippe de Louvencourt, à la requête de Michel Lesperon, sieur de la Jonquière, et damoiselle Isabeau de Louvencourt, sa femme. 8 juin 1592. — Fol. 184. Id., à la requête de Guy Bauduyn. 15 juin 1592. — Fol. 184. Id., à la requête de damoiselle Anne de Louvencourt, veuve de Sébastien. Le Caron. 15 juin 1592. — Fol. 184 v°. Mise de fait de M^e Pasquier Senaulx, avocat en Parlement, et damoiselle Marguerite Dippre, sa femme, en et sur une maison à Amiens tenant à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux et à l'église Saint-Nicolas. 16 juin 1592. — Fol. 184 v°. Provisions par le bailli d'Amiens à M^e Thibaut Carpentier, greffier de l'abbaye de Saint-

Riquier, d'un office de notaire royal en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de M^e Jacques de Vausselles, décédé. Amiens, 10 juin 1592. — Fol. 185. Réception par le bailli d'Amiens de M^e Thibault Carpentier, notaire en la prévôté de Saint-Riquier en l'état de procureur en ladite prévôté. Amiens, 22 juin 1592. — Fol. 185. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Gabriel Peauderat, de l'office de procureur du Roi en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de M^e Jacques de Vausselles, décédé. « Au camp à Novyon », 8 avril 1592. — Fol. 186. Réception par le bailli d'Amiens dudit Peauderat en ladite qualité. Amiens, 23 juin 1592. — Fol. 186 v°. Mise de fait de sire François Castelet et damoiselle Jeanne de Louvencourt, sa femme, en et sur la somme de 41 l., 16 s. de rente sur le domaine et équivalent de la généralité de Picardie. 25 juin 1592. — Fol. 187. Saisie d'une somme de 5 écus, 16 s., 2 d., ob. de rente due à honorable homme Nicolas Le Roy, bourgeois d'Amiens, et sa femme. 27 juin 1592. — Fol. 187 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Nicolas de Baudricourt de l'office d'adjoint au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Pezéz, résignataire. Amiens, 27 juin 1592. Prestation de serment et réception dudit de Baudricourt. 2 juillet 1592. — Fol. 188. « Arrest du Conseil d'Etat portant deffences de faire arrester les particuliers habitans des villaiges pour les tailles. » 1^{er} juillet 1592. — Fol. 188 v°. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Jacques Delattre d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Adrien Pezéz, résignataire en sa faveur. Amiens, 26 juin 1592. Prestation de serment et réception dudit Delattre. 6 juillet 1592. — Fol. 192. Relief par M^e Antoine de Princerain et demoiselle Madeleine Rohault, sa femme, d'un fief appelé le fief de la Carnoye, contenant 180 journaux de terre labourable, ou environ, situé entre les villages d'Heuzecourt et de Frohen, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, duquel feu Firmin Rohault a fait don à ladite Madeleine. Amiens, 11 juillet 1592. — Fol. 189 v°. Saisie de 55 l. de rente appartenant à honorable homme Nicolas Le Roy, bourgeois d'Amiens, à la requête de noble homme sire François Castelet, maieur d'Amiens. 16 juillet 1592. — Fol. 189 v°. Saisie de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens de Jean de Cauchie. 18 juillet 1592. — Fol. 190. Réception par le bailliage d'Amiens de Philippe Bigorgne en l'office de sergent royal audit bailliage, prévôté de Vimeu résidant à Airaines, dont Pierre Prophette était résignataire, attendu que, « suivant ladite resignation, icelluy Bigorgne avoyt envoyé en la

ville de Paris pour obtenir ses lettres de provision,... dès y avoyt trois mois, lesquelles lettres il avoyt obtenues, et en chemin avoyent esté vollées. » Amiens, 20 juillet 1592. — Fol. 190 v°. Saisie de la terre et seigneurie de Beauvoir-Rivière tenue du Roi, appartenant aux enfants mineurs et heritiers de défunt messire Charles de Thiercelin, chevalier de l'ordre, sieur de Saveuse, qui fut frère et héritier de défunt messire Anne de Thiercelin, chevalier, sieur de Sarcus, à la requête de François Randon, bourgeois d'Amiens, et consorts, pour sûreté de 66 écus, deux tiers, de rente. 27 juillet 1592. — Fol. 190 v°. Id., à la requête de noble homme M^e Flourens de Louvencourt, élu, conseiller en l'élection d'Amiens, mari de damoiselle Randon, et consorts. 27 juillet 1592. — Fol. 191. Mise de fait de Jean Trudaine, bourgeois d'Amiens, en et sur la somme de 400 l. de rente sur les greniers à sel de la ville d'Amiens, au profit de noble homme M^e Jean de Herte, trésorier général de France, donnée audit de Herte en faveur de son mariage par damoiselle Avoye de Chalnoy, sa mère. 3 août 1592. — Fol. 191 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Antoine de Saint-Fussien d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jacques Dufour, résignataire. Amiens, 18 juillet 1592. Prestation de serment et réception dudit de Saint-Fussien. 3 août 1592. — Fol. 192. Mise de fait d'honorable homme M^e Jean Bauduyn, seigneur de Chargny, examinateur pour le Roi au bailliage d'Amiens, tuteur de Vincent, Antoinette et Isabeau, enfants mineurs de feu Sébastien Le Caron, seigneur de Sarcus, en et sur diverses rentes y désignées. 7 août 1592. — Fol. 193. Provisions par le duc de Mayenne à Michel de la Cauchye d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jacques de Thibauville, résignataire. Amiens, 23 juillet 1592. Prestation de serment et réception dudit de la Cauchye. 7 août 1592. — Fol. 193 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Gédéon Hérichon en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, en remplacement d'Antoine Hérichon, son frère, résignataire en sa faveur, dont « il auroit obtenu lettres de provision de Mgr le duc de Mayenne, lieutenant general de l'estat et couronne de France, lesquelles lettres auroient esté, par la calamité du temps, perdues et adhirées, et ne les peult promptement recouvrer. » 12 août 1592.

I B 13. (Registre.) — In-fol., 184 feuillets, papier.

1588-1596. — Registre aux Chartes. —

« Registre aux chartes du bailliage et siege presidial d'Amyens, où sont registrez plusieurs eedictz, lettres patentes, dessaisines, saisines, rellief des fiefz tenus du Roy à cause de son bailliage d'Amyens, et autres choses concernans le publicq ; à ce temps Monsieur M^e Vincent Le Roy, seigneur d'Argillieres et Foucquecourt, lieutenant general audict bailliage, Messieurs M^e Adrien Picquet, seigneur de Dourrier, lieutenant particulier, Nicolas du Bos, sieur de Hurt, assesseur criminel et conseiller audict bailliaige, Fremin Picquet, Simon Le Matre, Nicolas Le Prevost, Adrien du Souich, Adrien de Marœul, Jehan Le Roy, François Boullengier, Jehan de Mons, Jehan de Collemont, Robert Fournel et Melcior Fouache, conseillers audict bailliage, M^e Anthoine Scorion, advocat du Roy et Godefroy de Baillon, procureur du Roy, M^e Michel Cochepin, greffier civil dudit bailliage. » — Fol. 2. « Rolle des noms et surnoms des sergentz royaulx du bailliaige et siege presidial d'Amyens appellez pour faire la monstre le jour Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust mil cinq cens quatre-vingtz et douze, par-devant nous, Vincent Le Roy, seigneur d'Argillieres et Foucquecourt, lieutenant general audict bailliage, present M^e Jacques Picard, lieutenant criminel, Adrien Picquet, lieutenant particulier, Nicolas du Bos, assesseur criminel, conseillers et procureur du Roy audit bailliage... Tous lesquelz sergents et archerz sont comparuz, saouf lesdicts Nicolas Fournier » et 88 autres, « contre lesquelz avons donné deffault, et par vertu d'icelluy, sur la requeste dudit procureur du Roy, condempné et condempnons chacun d'eulx en ung escu d'amende envers ledict prevost, à laquelle somme l'amende ordinaire a esté par nous moderée, attendu la difficulté des chemins et calamité du temps, saouf pour le regard desdicts Jehan Sagnier » et 11 autres, « aucuns desquelz sont coutumiers de ne comparoir à la monstre et il y a longtemps qu'ilz ne s'y sont trouvez, et les aultres tenant party contraire à l'Union, lesquelz et chacun d'eulx avons condempné et condempnons en quatre escus d'amende. » — Fol. 4 v^o. Cession et transport au profit de noble homme M^e Adrien Picquet, seigneur de Dourrier, lieutenant particulier au bailliage et presidial d'Amiens, demeurant audit Amiens, paroisse St-Michel, par damoiselle Avoye de Chalvoix, veuve de M^e Jehan de Herte, grenetier, de la ville d'Amiens, y demeurant paroisse St-Michel, de 22 écus, 13 s., 4 d. de rente, moyennant la somme de 266 écus, deux tiers. Amiens, 14 décembre 1588. — Fol. 5. « Signification dudit

transport. » Amiens, 17 août 1592. — Fol. 5 v^o. Réception par le bailliage de M^e Hector Caron, praticien, en qualité d'auditeur et notaire royal en la prévôté de Beauquesne, résidant à Domart, en remplacement de Babolin du Fossé, décédé. Amiens, 22 août 1592. — Fol. 6. Lettres patentes du duc de Mayenne pour l'économat de l'abbaye de Valloires vacante par le décès de [Charles Gouffier ?] Bonivet. Au camp de la Ferté-Milon, 30 août 1591. — Fol. 7. Saisie par exécution de l'état et office de président, conseiller et élu en l'élection d'Amiens de M^e Quentin Quesnel, pour la sûreté de 33 écus, 20 s., pour deux années de rente. 8 octobre 1592. — Fol. 7. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Vincent Gougier, licencié ès droits, avocat au bailliage et presidial d'Amiens, d'un office de conseiller magistrat audit bailliage, en remplacement de M^e Antoine Fournel, résignataire. Au camp de Louvetot en Caux, 6 mai 1592. — Fol. 7 v^o. Arrêt du Parlement ordonnant que ledit Gougier sera reçu audit office. 17 juillet 1592. — Fol. 8. Prestation de serment et réception dudit Gougier. 14 octobre 1592. — Fol. 8. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas de Riencourt en l'état et office de garde héréditaire du scel royal de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Martin de Doncœurre, son aieul, décédé. Amiens, 17 octobre 1592. — Fol. 9. Provisions par le duc de Mayenne à Nicolas Le Routtier, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Claude Le Tellier, résignataire. Paris, 13 mars 1592. Prestation de serment et réception dudit Routtier. 27 janvier 1593. — Fol. 9 v^o. Provisions par le duc de Mayenne à Jodce Hourdel d'un office de sergent royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Nicolas de Martaigneville, décédé. Amiens, 22 juin 1591. Prestation de serment et réception dudit Hourdel. Amiens, 3 février 1593. — Fol. 10. Permission par le bailliage d'Amiens « à Suzanne Caruette, vefve de feu Nicolas de Riencourt, vivant garde du scel royal de la prevosté de Vimeu, de commettre persone capable à l'exercice dudit estat. » Amiens, 6 février 1593. — Fol. 10 v^o. Dessaisine par « tres hault et tres puissant seigneur Ladmoral, conte d'Egmont, prince de Gavres, seigneur et ber d'Auxy », au profit de « messire Hector de Crequy, chevalier, seigneur de Houlles, demourant en la ville d'Abbeville », de la terre et seigneurie du Grand et Petit Frohen, « scituée en la vallée d'Authye », tenue du Roi à cause de son château de Doullens, vendue par ledit seigneur d'Egmont audit sieur de Houlles. Amiens, 6 février

1593. — Fol. 11 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Philippe du Fay, procureur en la prévôté de Vimeu, fils de M^e Nicolas du Fay, adjoint pourvu par le Roi en ladite prévôté, audit office d'adjoint, en remplacement de son père, résignataire en sa faveur. Amiens, 11 mars 1593. — Fol. 11 v°. Arrêt et empêchement de tous les deniers dus par la ville d'Amiens à messire Jean d'Estourmel, chevalier, seigneur de Fouilloy, pour 33 écus, un tiers de rente. 12 mars 1530. — Fol. 12. Réception par le bailliage d'Amiens de Louis Lenglaçie en un office de sergent royal exploitant dans tout le royaume, en remplacement de Nicolas Fournier, résignataire en sa faveur. 23 mars 1593. — Fol. 12. « Prinse par execution de l'estat et office de tresorier de France dont est pourveu M^e Henry Pingré. » 30 mars 1593. — Fol. 12 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Jacques Wauquel en un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de défunt M^e Jean Wauquel, son père. Amiens, 2 avril 1593. — Fol. 13. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Samuel Durot en un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Charles Durot, son père, décédé. Amiens, 5 avril 1593. — Fol. 13. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Anne Robert, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en survivance de M^e Antoine Robert, son père, décédé. Paris, 8 février 1593. Prestation de serment et réception dudit Anne Robert. 27 avril 1593. — Fol. 13 v°. « Prinse par execution de l'estat et office de notaire dont est pourveu M^e Jehan Martin, à la requeste de M^e André Pecoul. » 20 mai 1593. — Fol. 14 v°. Lettre des gens tenant la chancellerie portant bénéfice d'inventaire à « messire Jehan de Lannoy, chevalier, seigneur dudit lieu de Lannoy Damereaucourt, gentilhomme de la chambre ordinaire du feu Roy, gouverneur des ville et conté de Mons », pour la succession de défunt « messire Charles de Lannoy, en son vivant chevalier, sieur d'Austruy, Thieulloy et Chaussoy. » Paris, 23 mars 1593. — Fol. 15. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 avril 1593. — Fol. 16. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Antoine Scourion, comme plus ancien avocat du Roi, de l'office de procureur du Roi au bailliage, siège présidial, élection, magasin, traites foraines et autres juridictions royales établies en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Godefroy de Baillon, décédé. Paris, 20 février 1593. — Fol. 17. Arrêt du Parlement ordonnant la réception dudit Scourion. 29 mars 1593. — Fol. 17 v°. Prestation de serment et réception dudit Scourion. 12 avril 1593. — Fol. 17 v°. Hypothèque

sur une redevance en blé, pour sûreté d'une rente vendue par sire Jean Finet, prêtre, vicaire du prieuré d'Hornoy, à honorable homme M^e Jean Laloyer, receveur des tailles en l'élection d'Amiens. Amiens, 4 juin 1593. — Fol. 18 v°. « Committimus M^e Amé de Belly, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville. » Paris, 12 juin 1593. — Fol. 19. Réception par le bailliage d'Amiens de Denis Fallentin en un office de sergent royal, en remplacement de Nicolas Le Vasseur, résignataire en sa faveur, « selon qu'il appert par la procuracion passée le XX^e jour de may aussy dernier passé, laquelle ledict Fallentin ne peult faire effectuer ès mains de Mgr le duc de Mayenne, lieutenant général de la couronne de France, pour les guerres et dangers estans sur les chemins. » 23 juin 1593. — Fol. 19 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas de Hangest en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, grenier et magasin à sel, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de Marc Margue, résignataire en sa faveur. Amiens, 28 juin 1593. — Fol. 19 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Claude François de l'office de sergent au grenier à sel d'Amiens exploitant par tout le royaume que possédait Antoine de Michy, son frère, en considération de ce que ledit Antoine « est mort faisant service à ce saint party dans Beaumont. » Amiens, 25 juin 1591. Prestation de serment et réception dudit Le François. Amiens, 19 juillet 1593. — Fol. 20 v°. « Caution baillée par Claude Francois » d'honorable homme Nicolas Randon, bourgeois, demeurant à Amiens. Amiens, 28 juillet 1593. — Fol. 20 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Nicolas Quignon, praticien, en un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Charles Le Roy, décédé. Amiens, 29 juillet 1593. — Fol. 21. « Roolle des noms et surnoms des sergentz royaulx au bailliage et siege presidial d'Amyens appelez pour faire la monstre le jour Sainte-Claire, douziesme d'aoust mil cinq cens quatre-vingtz-treize. » — Fol. 24. Lettres des gens tenant la chancellerie, portant bénéfice d'inventaire en faveur de dame Marie de Paillart, veuve de messire Jean de Warluzel, chevalier, seigneur de Behencourt, pour la succession de messire François de Paillart, chevalier, seigneur de Choqueuses, décédé sans enfants, et dont elle est la plus proche parente. Paris, 14 juillet 1593. — Fol. 25. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 16 août 1593. — Fol. 25 v°. Renouvellement de caution pour la somme de 3 333 écus, 20 s. par

Antoine de Berny, receveur général du taillon de la gendarmerie en Picardie, d'honorable homme Pierre de Collemont, marchand à Amiens, avec noble homme M^e Benigne Vetus, sieur de Fouencamps, pour certificateur, par suite du décès de sa précédente caution. 2 septembre 1593. — Fol. 26. Provisions par le duc de Mayenne à Antoine Le Quiou, le jeune, licencié ès lois, de l'état et office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Scourion, résignataire en sa faveur. Paris, 13 mars 1593. — Fol. 27. « Prinse par exécution de l'office de sergent royal Nicolas de la Cauchie, à la requeste de M^e Phlippines le Buteux. » 24 septembre 1593. — Fol. 27 v^o. Mainmise « sur les terres et seigneurie de Guyencourt, quy se consiste en deux fiefs, ensamble sur le fief d'Estrees, circonstances et dépendances, lesdits trois fiefs tenus et mouvans en plain hommage du Roy, à cause de son bailliage d'Amiens....., appartenans à Flourimond Frerot, escuier, seigneur desdicts lieux », à la requête de M^e Vincent LeFebvre, greffier en l'élection d'Amiens. 28 septembre 1593. — Fol. 27 v^o. Saisine à M^e François de Grebemaïnil, greffier héréditaire criminel de la sénéchaussée et présidial de Ponthieu, à Abbeville, d'un fief noble au village de Mesnil lès « Francleux », à lui donné par Jeanne Le Prévost, sa mère. 1^{er} décembre 1590. — Fol. 29. Provisions par le duc de Mayenne à Jean de Quenessens, de l'office de sergent au siège de l'amirauté de Saint-Valery sur Somme. Amiens, 28 novembre 1590. Prestation de serment et réception dudit de Quenessens audit office de « sergent de l'admirauté audit siege particulier de Saint-Wallery, sur la mer et côtes adjacentes en deppendant », par « Anthoine Moisnet, lieutenant pour le Roy en l'admirauté de France au siege de Saint-Wallery sur Somme, la Fresté, le Hourdel, Cayeu et côtes marignes adjacentes. » Saint-Valery, 17 et 24 avril 1591. — Fol. 30. « Confirmation pour ledict de Quenessens », par le duc de Mayenne. Amiens, 2 juillet 1591. — Fol. 31. Provisions par le duc de Mayenne à Charles du Val de l'office de sergent au siège de l'amirauté établi à Saint-Valery sur Somme. Amiens, 28 novembre 1590. — Fol. 31 v^o. Réception dudit du Val par Antoine Moisnet, lieutenant de l'amirauté de Saint-Valery. Saint-Valery, 17 et 24 avril 1591. — Fol. 32. « Confirmation pour ledit du Val par le duc de Mayenne. » Amiens, 2 juillet 1592. — Fol. 33 v^o. « Sentence de ce siege portant que lesdicts de Quenessens et du Val joïront desdicts estats et offices. » Amiens, 15 novembre 1593. — Fol. 33. Provisions par le duc de Mayenne à Pierre Lagrené d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens,

en remplacement de Pierre de Mons, décédé, et ce, entre autres choses, « en consideration des services qu'il faict chacun jour à ce saint party, mesmes de ceulx qu'il a faict au commandement (?) de la prise des armes, pour s'opposer à ce que les ennemis (?) ne s'eslevassent en la ville d'Amyens. » Montfort l'Amaury, 31 juillet 1591. Prestation de serment et réception dudit Lagrené. 17 novembre 1593. — Fol. 33 v^o. « Mise de fait pour M^e Jehan Perdu. » 10 décembre 1593. — Fol. 34. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas du Hamel, praticien à Oisemont, en un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Jacques Moisnet, décédé. Amiens, 7 décembre 1593. — Fol. 34. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e François Carpentier, praticien, à un office d'huissier audiencier au bailliage d'Amiens, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de M^e Philippe Le Normant, résignataire en sa faveur. Amiens, 10 décembre 1593. — Fol. 34 v^o. Lettres des gens tenant la chancellerie portant bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie Poullain, veuve de Mathieu Le Doulx, bourgeois d'Amiens, mère et tutrice de Jeanne Le Doulx, fille dudit défunt Le Doulx, pour la succession dudit Le Doulx. Paris, 6 novembre 1593. — Fol. 35. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 9 décembre 1593. — Fol. 35. « Mise de fait pour sire Jehan de Collemont », ancien maieur d'Amiens, et damoiselle Louise Pingré, sa femme. 15 décembre 1593. — Fol. 36. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Christophe du Fay en un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Nicolas Blondin, décédé. Amiens, 15 décembre 1593. — Fol. 36 v^o. « Mise de fait pour (honorable homme) Claude Le Seneschal », bourgeois d'Amiens, mari et bail de damoiselle Marie Huchier. 17 décembre 1593. — Fol. 36 v^o. Prise par exécution faite à la requête de M^e Quentin Pillon, conseiller et contrôleur provincial ancien des guerres de la province de Picardie, « de l'estat et office de sergent royal dont est pourveu Jehan de Sachy. » 29 décembre 1593. — Fol. 37. Réception par le bailliage d'Amiens de M^e Pierre Guyot, praticien, en un office de d'huissier audiencier au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Philippe Le Normant, « quy en avoit fait resignation à M^e François Carpentier, lequel auroyt consenty et accordé icelluy Guiot estre admis audit estat en son lieu, attendu qu'il n'en a faict aucun exercice. » Amiens, 4 janvier 1594. — Fol. 37 v^o. « Provisions par le duc de Mayenne à Tristran de Moranviller d'un

office de sergent royal au bailliage d'Amiens avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de Jean Varrée, décédé. Amiens, 27 juillet 1591. — Fol. 37 v°. Lettres de jussion du duc de Mayenne pour procéder à la réception dudit de Moranviller, « mesmement en consideration des services que ledict feu Varrée auroyt fait à la cause de la Sainte Union, où il seroyt tombé malade et depuis decedé », et ce, nonobstant l'empêchement fait par le procureur du Roi, « comme il ne pœult consentir aucune reception de sergentz pourvez par mort, que le nombre ancien ne soyt reduit ainsy qu'il estoyt du temps du roy François, sans avoir esgard que depuis, par autre eedict, lesdicts offices de sergentz royaulx auroyent esté restabliz. » Paris, 4 novembre 1593. Prestation de serment et réception dudit de Moranviller. Amiens, 7 janvier 1594. — Fol. 38 v°. Lettres des gens tenant la chancellerie portant bénéfice d'inventaire à dame Marguerite d'Odenfort, veuve de sire Charles de Tiercelin, chevalier seigneur de Saveuse, capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur des ville et château de Doullens, mère et tutrice de Geoffroy Tiercelin, fils mineur dudit défunt et d'elle, pour la succession de « messire Adrian Tiercellin, chevallier des deux ordres, gouverneur des deux villes et prevosté souveraine de Mouzon, seigneur de Brosse, de Sarcus et Marrines..., décédé en son gouvernement de Mouzon, n'ayant delaissé plus proche et apparant heritier que ledit Geoffroy Tiercelin, mineur, son neveu en lingne directe, filz aîné dudict deffunct sieur de Saveuzes,... pour les grandes debtes, rentes et charges quy se trouvent en l'heredité, lesquelles, ou la plus part, ont esté faictes et contractées par ledict deffunct au service de l'Union des catholicques. » Paris, 18 août 1593. — Fol. 39. Lettres des gens tenant la chancellerie portant bénéfice d'inventaire à « dame Margueritte d'Odenfort, vefve de feu messire Charles de Tiercelin,... mere et tutrice legitime de Geoffroy et Charles de Tiercelin, enffans mineurs d'ans d'elle et dudict deffunct sieur de Saveuzes », exposant « que ledict feu sieur de Saveuzes seroit decedé le vingt-deuxième jour de may mil V^c quatre-vingtz et nœuf portant les armes pour le service de l'Union, où il auroit exposé outre sa personne, tous ou la plus grand part de ses moiens, sa succession estant grandement chargée », pour la succession dudit Charles de Tiercelin. Paris, 18 août 1593. — Fol. 39 v°. Entérinement des deux lettres précédentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 janvier 1594. — Fol. 41. Provisions par le duc de Mayenne à M^c Antoine Joly, d'un office d'enquêteur et examinateur au bailliage et siège

présidial d'Amiens, en remplacement de François Bigant, résignataire. Paris, 11 décembre 1593. Prestation de serment et réception dudit Joly. 19 janvier 1594. — Fol. 41 v°. Autorisation par ledit Joly au lieutenant général au bailliage d'Amiens de lui rembourser ledit état d'examineur quand bon lui semblera. 18 janvier 1594. — Fol. 42. Provisions par le duc de Mayenne à Pierre Guiot d'un office d'huissier audienier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Philippe Le Normant. Paris, 20 janvier 1594. Prestation de serment et réception dudit Joly. 3 février 1594. — Fol. 42 v°. Prise par exécution à la requête d'honorable homme Jean Cordelois, bourgeois d'Amiens, de l'office de cleric de la ferme du vingtième du vin vendu en gros à Amiens. 5 février 1594. — Fol. 43. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas Martin, praticien, en un office d'adjoint royal audit bailliage et présidial, en remplacement de M^c Antoine Martin, son père, résignataire en sa faveur. Amiens, 21 février 1594. — Fol. 43. Provisions par le duc de Mayenne à Philippe Brahier d'un office d'« huissier au bureau des trésoriers généraulx de la generalité et province de Picardye », en remplacement de M^c Nicolas Brahier, son frère, résignataire en sa faveur. Paris, 14 novembre 1593. — Fol. 44. Sentence du bailliage d'Amiens portant réception dudit Philippe Brahier audit office. Amiens, 25 février 1594. — Fol. 44 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Nicolas Martin d'un office d'adjoint royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Antoine Martin, son père, résignataire. Paris, 23 février 1594. Prestation de serment et réception dudit Nicolas Martin. 4 mars 1594. — Fol. 45. Réception par le bailliage d'Amiens de Pierre Le Mangnier, praticien à Amiens, en un office de sergent royal de gabelle au grenier et magasin à sel d'Amiens, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de Jaspert du Molin, résignataire en sa faveur. Amiens, 4 mars 1594. — Fol. 45 v°. Mise de fait pour messire Antoine de Bigard, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes, lieutenant général au gouvernement de Normandie, seigneur de la Londe, mari et bail de dame Anne de Thiercelin, sur les terres et seigneuries de Beauvais (Beuvois ?) Rivière et Wavans. 9 mars 1594. — Fol. 45 v°. Admission par le bailliage d'Amiens de Nicolas le Vasseur, présenté par les maieur, prévôt et échevins d'Amiens, pour être reçu sergent royal audit bailliage et prévôté d'Amiens. Amiens, 14 mars 1594. — Fol. 46. Caution-

nement par honorable homme François Aguesseau, marchand, bourgeois d'Amiens, de M^e Claude Gohory, receveur général des gabelles et augmentations qui se lèvent sur le sel en la généralité de Picardie, pour la somme de 5 000 l. 21 mars 1594. — Fol. 46. Main assise sur l'office de notaire royal au bailliage d'Amiens de M^e Jean Martin, procureur au bailliage d'Amiens, à la requête de damoiselle Marie de Flandre, veuve de M^e Pierre Desmerliers, procureur et notaire royal audit bailliage. 21 mars 1594. — Fol. 46 v^o. Mise de fait sur ledit office, à la requête de damoiselle Marguerite Cadot, veuve et légataire universelle d'Antoine Callon. 24 mars 1594. — Fol. 46 v^o. Lettres des gens tenant la chancellerie portant bénéfice d'inventaire à Claude de Donquerre, écuyer, pour la succession de feu Antoine de Donquerre, écuyer, seigneur de Witainéglise, son frère. Paris, 22 décembre 1593. — Fol. 47. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 31 mars 1594. — Fol. 48. Main assise sur l'office de porteur à sel au magasin d'Amiens de Jean Machuart le jeune, à la requête d'honorable homme Guy de Bailly, bourgeois d'Amiens. 30 mars 1594. — Fol. 48. Caution fournie par sire François Castelet, ancien maieur d'Amiens et grenetier au magasin à sel de Roye, d'honorable homme Jean Laloyer, bourgeois d'Amiens et sieur de Reilleux. Amiens, 16 avril 1594. — Fol. 48 v^o. Prise par exécution de l'office de sergent royal de Quentin Carpentier, à la requête d'Éloi de Flandre et sa femme. 28 avril 1594. — Fol. 48 v^o. Prise par exécution des offices de procureur et notaire de M^e Jacques Quatorze, à la requête de M^e Adrien de Vérité, chanoine. 6 mai 1594. — Fol. 49. Mise de fait de damoiselle Françoise Fourré, veuve de Pierre Maugrenier, en et sur l'office de notaire royal au bailliage d'Amiens de M^e Nicolas Quignon. 7 mai 1594. — Fol. 49 v^o. Réception par le bailliage d'Amiens de Jean Le Cocq en un office de sergent royal audit bailliage, en remplacement de Jean de la Cauchie. Amiens, 11 mai 1594. — Fol. 49 v^o. Mise de fait de Robert de Collemont en et sur l'office de procureur de M^e Firmin Pezé. 13 mai 1594. — Fol. 50. Provisions par le duc de Mayenne à M^e Antoine de Louvencourt, d'un office de receveur particulier au grenier à sel d'Amiens créé par édit dudit duc de Mayenne de novembre précédent. Paris, 31 décembre 1593. — Fol. 50 v^o. Arrêt du Conseil d'État sur ledit objet. Soissons, 7 avril 1594. — Fol. 50 v^o. Caution fournie par ledit de Louvencourt d'Augustin de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, avec Jacques de Louvencourt, aussi bourgeois d'Amiens, pour certificateur. Amiens,

14 mai 1594. — Fol. 51. Provisions par le duc de Mayenne à Michel Œullye d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Nicolas Croquelois, décédé. Paris, 31 janvier 1594. Réception dudit Œullye par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 mai 1594. — Fol. 52. « Mise de fait pour Raoul Lagrené, tuteur, sur l'office de sergent royal dont est pourveu Michel Œullye. » 26 mai 1594. — Fol. 52. « Main assise sur l'estat et office d'archer dont est pourveu Jehan de Sains, à la requeste de Gilles Certain et sa femme. » 7 juin 1594. — Fol. 52 v^o. Main assise pour Jean Gentilhomme, demeurant en Piedmont », sur 33 écus, 20 s. de rente due à M^e Louis Trudaine, chanoine et archidiacre d'Amiens. 8 juin 1594. — Fol. 52 v^o. Arrêt du Conseil d'État, sur la requête de « Gilles Boucher, fermier general des traictes foraynes et domaniales et de l'entrée des grosses denrées et marchandises estrangeres et droictz de douane en la province de Picardye pour les villes et lieux tenans le party de l'Union des catholicques, tendante adfin de revocquer les permissions accordées aux sieurs de Ballagny et estatz de Cambray, et de Megnieulx, gouverneur de Monstreul, pour le transport libre et franc de huit muids de vin et quatre mil escus d'impositions pour autres marchandises allans et venans en la ville de Cambray, desquelz Monseigneur le duc de Mayenne a fait don et remise audict sieur de Ballagny et estatz de Cambresis, veriffié par les tresoriers generaulx de France en ladicte province, d'une part, et l'issue de cent tonneaux de vin hors le royaume, d'autre, accordé audict sieur de Maygneux, au prejudice et diminution de son bail, et outre faire esteindre la levée des impostz nouveaux mis par forme de subvention volontaire sur les marchandises subjectes aux droictz de ladicte ferme par les gouverneurs des villes et communaultez de ladicte province, comme contrevenant du tout aux clauses de sondit bail, ou bien le descharger d'icelle ferme et la luy commuer en recepte et declarer, suivant qu'il est porté par le vingt-troisiesme article dudit bail qu'il ne sera tenu de payer le pris de ladicte ferme que suivant et conformément à la recepte qu'il en fera, sur laquelle recepte luy sera loisible prendre et retenir par ses mains des plus clers et premiers derniers provenans de ladicte ferme, la somme de cinq mil six cens soixante-six escus, quarante s. t. par luy avancée, interest d'icelle, ses fraiz et loyaulx coustz

et despences qu'il luy a convenu faire à l'establissement des bureaux et exercice de ladite ferme, dont la liquidation en sera faite par l'un des sieurs dudict conseil et luy assigner son remboursement et advance, fraiz, loyaux coustz et despences, sur les deniers provenans des trente s. t. pour muid de vin entrant en ceste ville de Paris et sur la douanne nouvelle des marchandises yssans de ladite ville, d'autant que lesdicts deniers ont esté affectez aux fraiz de la guerre, et nomément pour le payement des garnisons de ladite ville, à quoy a esté convertye et employée l'advance faite par ledict Boucher, et ce, tant pour les considerations susdictes que pour les empeschemens à luy donnez en la joissance dudict bail par Monsieur le duc d'Aumalle, gouverneur de ladite province, qui avoyt fait prendre les deniers provenans de ladite ferme ès bureaux d'icelle et iceulx employez aux affaires de la guerre de ladite province, et à ce faire contrainct les commis dudict fermier par emprisonnement de leurs personnes et vente de leurs biens, comme il fait apparoir qu'il a depuis nagueres fait en la personne de M^e Nicolas du Molin, commis au bureau estably à Amyens, par Claude Le François, sergent royal, pour la somme de trois cens cinquante escus, qui auroyt saisy tous les mœubles dudict du Molin, en vertu d'une requeste de mondit seigneur d'Aumalle, nonobstant oppositions ou appellations, et arrest dudict conseil portant deffences de proceder par voye de saisye sur les deniers appartenans audit fermier, ny i mettre à execution aucunes ordonnances et contrainctes faites et decernées au contraire et prejudice de sondict bail, ny proceder par voye d'execution et emprisonnement, soyt envers ledict fermier, ses associez et commis», ledit arrêt ordonnant que, « pour avoir par ledict François, sergent, procedé par saisye et execution sur ledit du Molin, au prejudice desdicts arrestz du Conseil, oppositions et appellations par luy interjetées, qu'il sera adjourné à comparoir en personne audit Conseil », faisant mainlevée audit du Molin des biens et deniers sur lui saisis, etc. Paris, 5 février 1594. — Fol. 54. Arrêt du Conseil d'État, sur la requête du même, « contenant que, au prejudice de son bail veriffié en la Chambre des comptes et de l'avance par luy faite de la premiere année d'icelluy, les tresoriers generaulx en ladite province avoyent, le XX^e jour de septembre dernier, ordonné que les recepveurs commis à la recepte desdicts droictz et controlleurs establiz en icelle, tiendroyent registre separez des marchandises qui sortiroyent pour aller aux villes du party contraire et entreroyent venans desdicts lieux, à commencer du jour du bail dudict fermier, pour estre les deniers

apportez en la recepte generale des finances de ladite generalité, et non ailleurs, à peine de payer pour seconde fois et continuer jusques à ce que aultrement par eulx en eust esté ordonné, qui est directement contrevenir aux clauses et conditions portées par sondict bail, pour estre l'intention que le suppliant joisse plainement et paisiblement des droicts pris et perceuz cy-devant sur lesdictes marchandises, et sans y estre reservé aucunes restrictions ou modifications,... pour ce que les marchandises sortans des villes de l'Union pour estre transportées ès villes du party contraire doibvent estre reputées villes estrangeres et comme sortans hors du royaume, d'autant lesdictes marchandises y sont consummées ou plus souvent transportées hors ledict royaume par les villes dudict party contraire, au moyen de quoy, icelluy suppliant n'ayant erigé et ne pouvant eriger aucuns bureaux èsdictes villes dudict party contraire, doibt lever sesdicts droictz en ses bureaux establiz ès villes de l'Union ; outre ce, estoit encores troublé et empesché en la joissance de sondict bail, en vertu des ordonnances de Monsieur le duc d'Aumalle, gouverneur de ladite province, dactées des quatre, six et huictiesme jours de ce present mois d'octobre, portans injonctions et deffences à tous recepveurs et controlleurs de payer les deniers par eulx receuz et qu'ilz recepveront cy apres, provenans desdicts droictz, à aultres que au tresorier general des guerres de ladite province, en peine de payer deux fois lesdictes ordonnances », etc. ; ledit arrêt ordonnant « que toutes les marchandises subjectes ausdicts droictz de douanne, traictes foraynes et domaniales, entrées des grosses denrées et marchandises de vins et aultres, seront levées et perceues par ledict fermier ou son commis, lorsqu'ilz entreront ou sortiront des villes de l'Union ou bureaux de sondict bail, et qui seront transportées ès villes dudict party contraire, par lesquelles elles pourront sortir hors le royaume, sans avoir, puis apres, à passer par aultres villes que de ce party, et sans que pour ce, ledict fermier ou ses commis soyent tenuz faire autres registres separez que ceulx de ladite ferme, comme deppendans lesdicts droictz d'icelle ferme ; et en tant que touche les saisyes et arrestz faitz des deniers appartenans à ladite ferme, mondit seigneur a levé et osté lesdictes saisyes et arrestz, a fait et fait mainlevée pure et simple desdicts deniers. » Paris, 23 octobre

1593. — Fol. 55. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas de la Houssoye, clerc de pratique, en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens exploitant par tout le royaume, en remplacement de Noël du Crocq, résignataire en sa faveur. Amiens, 15 juin 1594. — Fol. 55 v°. « Prinse par execution de l'estat et office de sergent royal dont est pouveu Michel Ceullie », à la requête de René (?) Lagrené. 8 juin 1594. — Fol. 55 v°. Lettres patentes du duc de Mayenne, « ayant esgard et consideration aux services que Jacques de la Fleur, cheval-leger à la suite de Monsieur d'Aumalle, nostre cousin, a faitz à ceste sainte cause depuis le commencement de ces presentz troubles, et qu'il continue chacun jour de faire pres nostredict cousin », lui faisant don de « l'usufruit et revenu des biens que le sieur de Rocquerolles et de Vaulx, quy tient party contraire à la sainte Union des catholicques, a au lieu de Vaulx en Amiennois, pouvant valloir cent cinquante escus de revenu par an ». Au camp à Neufchâtel, 29 février 1592. — Fol. 56. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 juin 1594. — Fol. 56. « Mise de fait pour Nicolas Bourdet, sieur de Brissepot, et damoiselle Hélène Fournier, sa femme, demeurant à Aumale, ladite Fournier fille et héritière de damoiselle Hélène Le Clercq, femme de M^c François Fournier, avocat au bailliage d'Amiens, en et sur une somme de 177 écus, 46 s., 8 d. de rente appartenant aux héritiers de feu noble homme Jean Le Febvre, sieur de Caumartin, trésorier général en Picardie, sur la ferme du hareng de la ville d'Amiens, pour sûreté du principal de 11 écus, 6 s., 8 d. de rente constituées par ledit feu sieur de Caumartin et « Messire Jehan de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours », au profit d'honorable homme Philippe Le Clercq, père de ladite défunte. 5 juillet 1594. — Fol. 56 v°. Provisions par le duc de Mayenne à Pierre Bucquet d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Pierre Molignier, résignataire. Amiens, 15 juillet 1594. Prestation de serment et réception dudit Bucquet. 20 juillet 1594. — Fol. 57 v°. Réception par le bailliage d'Amiens d'Antoine de Ligny ès offices de procureur et notaire royal en la prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de M^c Claude Dorion, décédé. Amiens, 6 août 1594. — Fol. 57 v°. « Roole des noms et surnoms des sergentz royaulx du bailliage et siege presidial d'Amiens, appelez pour faire la monstre le jour Sainte Claire, douziesme jour d'aoust mil cinq cens quatre-vingtz-quatorze » ; l'amende des défaillants réduite à un écu, « ayant aucunement esgard à la difficulté des chemins. » — Fol. 60.

Provisions par le duc de Mayenne à Noël du Crocq d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, résidant à Amiens, en remplacement de Jean du Crocq, son père, décédé. Amiens, 25 juillet 1594. Prestation de serment et réception dudit du Crocq. 4 août 1594. — Fol. 60 v°. « Au Roy Sire. Les examinateurs adjointz, procureurs et notaires royaulx au bailliage et siege presidial d'Amyens vous remonstrent tres humblement que, par les articles qu'il vous a pleu conceder sur la reduction de ladite ville, vous les avés exempté de paier finance pour la confirmation de leurs estatz et offices, estans compris soubz ces motz : Que ceulx pourvez des estatz de judicature seront exemptz de payer finance pour la confirmation de leurs estatz et offices, en prenant lettres de Vostre Majesté, et d'autant que cela requiert vostre interpretation, ayant aussy esgard que les estatz de procureurs ne sont offices ains simples estatz, dont la reception est commise aux juges des lieux. Les supplians requierent qu'il vous plaise declarer et ordonner qu'ilz ne seront tenuz paier aucune finance pour la confirmation de leurs estatz d'examineurs adjointz, procureurs et notaires, sans qu'ils soient tenuz prendre ny lever en particulier autres lettres que vostre declaration et ordonnance, quoy faisant, Sire, outre qu'ilz vous sont naturellement obligez, ilz prieront Dieu pour vostre prosperité et santé. Le Roy voullant favorablement interpreter les articles accordez aux maieur, prevost et eschevins de la ville d'Amyens, vœult et entend que les supplians soyent exemptz, comme ses aultres officiers, de payer finance pour la confirmation de leurs estatz. Faict à Amyens, Sa Majesté y estant, le vingt-uniesme jour d'aoust mil cinq cens quatre-vingtz-quatorze. Seigné Forget. » — Fol. 61. « Pareille exemption que celle contenue au fœullet precedent pour les huissiers et sergentz royaulx. » Amiens, 21 août 1594. — Fol. 61 v°. « Main assise sur l'estat et office de sergent roial dont est pourveu Jehan Simon. » 27 août 1594. — Fol. 61 v°. Lettres patentes de Henri IV pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Saint-Acheul. Paris, 4 juin 1594. — Fol. 62. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 août 1594. — Fol. 62 v°. Provisions à Isaie. Pinguerele d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Doullens, en remplacement de Pierre Ocquená. Paris, 11 août 1594. Prestation de serment et réception dudit Pinguerele.

30 août 1594. — Fol. 62 v°. Provisions à Nicolas du Hamel d'un office de notaire royal à Oisemont, prévôté de Vimeu, en remplacement de Jacques Moïsel, décédé. Mantes, 17 février 1594. Prestation de serment et réception dudit du Hamel. 5 septembre 1594. — Fol. 63 v°. Provisions à Charles, sire de Humières, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur de la ville de Compiègne, de l'état de lieutenant général au gouvernement du pays de Picardie, en l'absence du duc de Longueville, gouverneur dudit pays, en remplacement du seigneur d'Estrées promu en autre charge. Paris, 20 janvier 1591. Enregistrement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. 6 septembre 1594. — Fol. 68 v°. « Office de notaire apostolique au diocèse d'Amyens, M^e Fremin de la Cauchie. » 24 mars 1594. Latin. — Fol. 69. « Office de notaire apostolique au diocèse d'Amyens M^e Jehan Tricquet. » 31 mars 1594. Latin. — Fol. 65 v°. « Eedict du Roy pour la vente et alienation à faulte de rachapt de son domaine, greffes, clerks d'iceulx, seaulx, tabellionnaiges, aides, fermes et impositions des generalitez de Paris, Picardye, Champagne et Moulins. » Chartres, février 1594. — Fol. 69. « Commission du Roy pour les commissaires par luy deputez sur la vente et alienation de son domayne. » Paris, 2 mai 1594. — Fol. 70. « Main assize sur mil l. p. de rente deue au sieur d'Eslebecq pour damoiselle Nicole Le Normant. » 1^{er} octobre 1594. — Fol. 70 v°. « Main assize sur mil l. p. de rente deue au sieur d'Eslebecq pour M^e François d'Ippre et consors. » 1^{er} octobre 1594. — Fol. 70 v°. « Pareil main assize que dessus, pour dame Marye de Paillart. » 3 octobre 1594. — Fol. 71. « Prinse par execution de l'estat et office de sergent royal dont est pourveu Nicolas Cauchie, à la requeste de M^e Phlippines Buteux. » 3 octobre 1594. — Fol. 71 v°. « Mise de fait sur la terre de Rumesnil pour François Le Febvre. » 8 octobre 1594. — Fol. 71 v°. « Mise de fait pour Pierre Le Noir. 12 octobre 1594. — Fol. 72. Main du Roi assise sur l'office de receveur des tailles en l'élection de Doullens de M^e Thibault Pastureau. » 21 octobre 1594. — Fol. 72. Provisions à Louis Mangnier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, ès mettes de la prévôté de Doullens, en remplacement de Claude Dequen, résignataire. Paris, 17 octobre 1594. Prestation de serment et réception dudit Mangnier. 31 octobre 1594. — Fol. 72 v°. Provisions à Michel de Ricquebourg d'un office de sergent royal, priseur et vendeur au bailliage et présidial d'Amiens, mettes de la prévôté de Fouillois, en remplacement de Jacques Roussel, résignataire. Paris, 19 octobre

1594. Prestation de serment et réception dudit de Ricquebourg. 9 novembre 1594. — Fol. 73 v°. Provisions à Bertin Caron d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Tristran Lossent, résignataire. Paris, 9 octobre 1594. Prestation de serment et réception dudit Caron. 8 novembre 1594. — Fol. 74. Lettre des commissaires députés par le Roi pour l'aliénation de son domaine aux bailli d'Amiens et procureur du Roi audit lieu, afin de faire faire les publications concernant l'aliénation dudit domaine. Paris, 5 juillet 1594. — Fol. 74. « Main assize à la requeste de Nicolas Boullenger sur l'office de greffier de la mareschaulcée de Picardye. » 26 novembre 1594. — Fol. 75. « Publication pour l'aliénation du domaine du Roy. » Paris, 5 juillet 1594. — Fol. 75 v°. Provisions à M^e Pierre Delattre d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de François de Foulloy, décédé. Paris, 8 octobre 1594. Prestation de serment et réception dudit Delattre. 15 novembre 1594. — Fol. 76. Réception par le bailli d'Amiens de M^e Louis Fournier, en qualité de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Thibaut de Vausselles, résignataire en sa faveur. Amiens, 2 décembre 1594. — Fol. 76 v°. « Provisions à M^e Claude Bazin d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de Charles Le Roy, décédé. Saint-Germain, 4 novembre 1594. Prestation de serment et réception dudit Bazin. 10 décembre 1594. — Fol. 77. Pouvoir à Martin Clément, sergent royal au grenier et magasin à sel d'Abbeville, d'exploiter dans tout le royaume. Saint-Germain, 21 novembre 1594. — Fol. 77 v°. « Mise de fait sur les dixmes de la cure de Saint-Pierre » lès Amiens. 19 décembre 1594. — Fol. 78. Cautionnement par honorable homme François Degrez, bourgeois d'Amiens, de Louis Degrez, son fils, receveur particulier du grenier à sel de Grandvilliers et chambres qui en dépendent, pour la somme de 666 écus, deux tiers. 2 janvier 1595. — Fol. 78. « Mise de fait faite à la requeste de M^e Nicolas de Beauclercq », sieur de Rouvert (?), trésorier et général de France, tuteur subrogé aux enfants de noble homme M^e Jean Le Febvre, en son vivant seigneur de Caumont, et de damoiselle Marie Barlent, en et sur une maison appartenant à Pierre Bonnet, de Frières. 14 janvier 1595. — Fol. 78 v°. Réception par le bailli d'Amiens de Pierre Lenglacié en un office de sergent royal au

bailliage d'Amiens, prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Jean de le Plancque. Amiens, 14 janvier 1595. — Fol. 79. Cautionnement par honorable homme François Aguesseau, bourgeois et marchand, échevin de la ville d'Amiens, de noble homme M^e Jean Aguesseau, conseiller du Roi, receveur général des finances en la province de Picardie, pour le fait dudit office de receveur général. 14 janvier 1595. — Fol. 78 v^o. « Réception par le bailli d'Amiens de Pierre Lenglacié en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Saint-Riquier, en remplacement de Jean de le Plancque, résignataire. Amiens, 14 janvier 1595. — Fol. 79. Cautionnement par honorable homme François Aguesseau, bourgeois et marchand, échevin de la ville d'Amiens, de noble homme M^e Jean Aguesseau, conseiller du Roi, receveur général des finances en la province de Picardie, pour le fait dudit état de receveur général. 14 janvier 1595. — Fol. 79. Cautionnement par noble homme M^e Jean Aguesseau, conseiller du Roi, receveur général des finances en la province de Picardie, de Jean Leurin, receveur et payeur des gages du prévôt des maréchaux en ladite province. 22 novembre 1594. — Fol. 79 v^o. Provisions à M^e Jacques Creton d'un office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas Dubos, résignataire. Paris, 7 décembre 1594. Prestation de serment et réception dudit Creton. 17 janvier 1595. — Fol. 80 v^o. Lettres closes de Henri IV aux baillis, sénéchaux, prévôts, ou leurs lieutenants, sur ce que « noz chers et bien amez les habitans de nostre ville de Corbye nous ont remonstré et fait entendre qu'en consideration des incommoditez qu'ilz reçoivent et des despences grandes et extraordinaires qu'ilz sont journellement contrainctz faire et supporter pour l'entretienement des gens de guerres tenans garnison en ladite ville, quy est frontiere des Païs Bas, pour la garde et conservation d'icelle en l'obeïssance de ceste couronne, ilz ont de tout temps, par nos predecesseurs roix, esté exemptez et affranchiz du ban et arriere ban et contribution d'icelluy, quy a accoutumé de se faire, la necessité des affaires de cest Estat le requerant, et joy d'icelle exemption jusques ad present, que vous, sans y avoir esgard et au prejudice d'icelle, les aves comprins en la convocation du ban et arriereban qu'avez puis nagueres fait faire par nostre mandement, nous supplians tres humblement lesdicts habitans qu'ayant esgard aux pertes et ruynes qu'ilz ont receues durant les presens troubles, et aux despences excessives qu'ilz ont esté contrainctz faire et supporter pour la conservation de leurdicte ville en nostre obeïssance, il nous

pleust, les conservans en leursdictz privileges, les exempter dudict ban et arriere ban et les descharger de la taxe en laquelle ilz ont esté cottizez », les déchargeant du ban et arrière-ban et desdites cotisations. Amiens, 16 décembre 1594. — Fol. 81. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 janvier 1594. — Fol. 81 v^o. Provisions à M^e Christophe Laisnel de l'office de prévôt et juge royal en la prévôté de Fouillo, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Michel Dezalleux. Melun, 29 août 1593. Prestation de serment et réception dudit Laisnel, par-devant les commissaires députés par le Roi pour l'exercice de la justice du bailliage d'Amiens transférée à Corbie. 11 octobre 1593. Prestation de serment et réception dudit Laignel par-devant le bailliage d'Amiens. 21 janvier 1595. — Fol. 82 v^o. Arrêt du Parlement concernant les procureurs au bailliage d'Amiens. 11 janvier 1595. — Fol. 83. Lettres patentes de Henri IV concernant les procureurs au bailliage d'Amiens. Paris, 7 janvier 1595. — Fol. 84. Main du Roi assise sur une somme de 1250 l. de rente à prendre sur le domaine du Roi au bailliage d'Amiens, sur honorable homme M^e Nicolas Pastureau, receveur du domaine du Roi au bailliage d'Amiens. 28 janvier 1595. — Fol. 84 v^o. Lettres patentes de Henri IV confirmant les provisions données par le duc de Mayenne à Pierre Guiot de l'office d'huissier audiencier au bailliage et présidial d'Amiens. Saint-Germain, 15 novembre 1594. Prestation de serment et réception dudit Guiot. 28 janvier 1595. — Fol. 85. Prise par exécution de l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens de Charles de Plain. 14 février 1595. — Fol. 85 v^o. Provisions à M^e Louis du Fresne, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de prévôt de Beauquesne, en remplacement de M^e Michel du Fresne, son père, décédé. Saint-Germain, 13 novembre 1594. Prestation de serment et réception dudit Louis du Fresne. Amiens, 1^{er} mars 1595. — Fol. 86 v^o. Réception par le bailli d'Amiens d'Antoine de Tigny, en qualité de procureur et notaire royal en la prévôté de Saint-Riquier, « ne pouvant ad present, pour la calamité du temps, obtenir lettres de provision de Sa Majesté. » Amiens, 2 mars 1595. — Fol. 87. « Eedict du Roy pour la creation de deux maistres de chacun mestier juré en toutes les villes jurées de ce royaulme fait en faveur de Madame, sœur unique de Sa Majesté, à cause de son tiltre de sœur unique et de ses joyeuses entrées faites

ou à faire ès villes et lieux de cedict royaulme. » Tours, mars 1593. — Fol. 89 v°. Lettres patentes de Henri IV commettant, sur la nomination du grand aumônier, Laurent de la Pierre au gouvernement et administration de la maladrerie de Beauquesne. Paris, 13 février 1595. — Fol. 90. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens et mise en possession dudit de la Pierre, « à la porte de Montrescu, pour le danger des chemins, à raison des guerres. » Amiens, 14 mars 1595. — Fol. 90 v°. Lettres patentes de Henri IV sur ce que « nostre cher et bien amé M^c Michel de Suyn, recepveur des consignations, de postz et sequestres en noz ville et bailliaige d'Amyens, nous a fait remonstrer que, dès l'année M V^c quatre-vingtz-neuf, le duc de Mayenne, pour se rendre noz subjectz favorables à l'effect de ses ambitieuses pretentions, estant en ceste ville, entre autres offices de nouvelle creation, supprima par son eedict pretendu les offices de recepveur de consignations, de postz et sequestres, feignant par là vouloir procurer beaucoup de bien et de soulagement à nosdictz subjectz, à la charge du remboursement de la finance que ceulx pourvez desdicts estatz feront apparoir avoir païée pour l'achapt et composition d'iceulx ; entre lesquelz s'estant trouvé comprins ledict de Suyn, ledict duc de Mayenne, par lettres du premier juing an V^c III^{xx} dix, luy ordonna remboursement de la somme de huit cens escuz pour la principale finance dudict office, ensemble des fraiz et loiaux coustz par luy faitz à la poursuite de ses provisions, deduction faite des profictz et esmolumens qu'il avoit touchez, sur lesquelz luy seroit fait taxé pour le de post et garde des deniers desdictes consignations et, ou cas que son remboursement, pour la nécessité du temps, ne peut estre sy prompt, qu'il seroit païé de la rente au denier douze, tant du sort principal que desdicts fraiz et loiaux coustz ;.... mais d'autant que nostredicte ville d'Amyens estant reduicte à notre obeïssance, la puissance et auctorité qui avoit usurpée ledict duc de Mayenne, comme en la pluspart des villes de nostre royaume, cesse et est demeurée sans effet, et par consequent ses decretz et ordonnances du tout vaines et imaginaires, comme ledit Suyn restably et remis en l'exercice de sondict estat ainsy qu'auparavant, neantmoins il crainct qu'on l'empesche cy-apres en l'exercice dudit office au moien de ladicte pretendue suppression », lesdites lettres « declairant nulles et abusives toutes lettres données par ledit duc de Mayenne, tant par forme d'eedict pour la suppression desdicts estatz de recepveur des consignations, sequestres et de postz, que sur l'execution d'icelles » ; continuant au surplus ledit Suyn en l'exercice dudit état de receveur des

consignations, dépôts et sequestres dans les ville et bailliage d'Amiens. Paris, 11 janvier 1595. — Fol. 91. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 31 mars 1595. — Fol. 91 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Jean Meignon, praticien à Amiens, en un office de sergent royal audit bailliage, prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Gilles Rochel, résignataire. Amiens, 1^{er} avril 1595. — Fol. 92 Lettres patentes de Henri IV aux baillis d'Amiens, Vermandois, Senlis, Beauvais, sénéchaux de Ponthieu et Boulonnois, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, leur marquant que, « ayant naguerrès fait publier la declaration de nostre volonté sur l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne et ses adherens, nous avons estimé que ceulx de noz subjectz quy avoient des biens assiz et scituez en Flandres ou ailleurs ès terres de l'obeïssance dudit roy d'Espagne y receveroient beaucoup de dommage et de prejudice ; et à ceste occasion, desirans de les recompenser de leursdictes pertes sur les biens que les subjectz dudict roy d'Espagne ont ès païs, terres et seignouries de nostre obeïssance, nous aurions commis et deputé les sieurs de Harrocourt, maressal general de noz camps et armée, de Commartin, conseiller en nostre conseil d'Estat, pour informer de la valleur tant desdictz biens de noz subjectz, scituez aux païs dudict roy d'Espagne que de ceulx qui appartiennent aux subjects d'icelluy, de quoy estant tres requis et necessaire de faire advertir nosdictz subjects, à ces causes, nous voulons et vous mandons que vous aiez chacun de vous à faire publier en l'estendue de voz jurisdictions, que tous ceulx qui pretendent estre recompensez des pertes qu'ilz font des terres et biens qu'ilz ont ès païs dudict roy d'Espagne, ayent à comparoistre ou envoyer dedans ung mois en nostre ville d'Amyens, par-devant lesdicts sieurs de Haracourt et de Commartin, pour monstrier et leur faire suffisamment apparoir desdictes pertes ; apres lequel temps passé, et à faulte d'y avoir par eulx satisfait, ilz n'y seront plus receuz ; et outre, nous vous mandons de faire saisir et mettre en nostre main tous les biens, terres et seigneuries appartenans ausdicts estrangers et de la valleur d'iceulx informer le plus au vray que faire se pourra, pour de tout advertir lesdicts commissaires, affin de l'employer au proces-verbal et proceder à l'execution de leur commission. » Paris, 15 février 1595. — Fol.

92 v°. Main assise sur une somme de 500 l. t. de rente due par M^c Jean Bauduin, examinateur au bailliage d'Amiens. 13 avril 1595. — Fol. 93. Provisions à M^c Charles Le Mercier d'un office de notaire royal en la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Philippe Le Brun, résignataire. Paris, 30 mars 1595. Prestation de serment et réception dudit Le Mercier. 18 avril 1595. — Fol. 93 v°. Lettres patentes de Henri IV portant provisions à Ignace Guillot, de l'office de maître des œuvres de maçonnerie du Roi au pays de Picardie, en remplacement de Firmin Descauffours, décédé. Amiens, 16 décembre 1594. Prestation de serment et réception dudit Guillot. 20 avril 1595. — Fol. 94 v°. Lettres patentes de Henri IV aux abbé, religieux, prieur et convent de Saint-Fuscien près Amiens, leur marquant que, « comme à cause de noz droictz royaulx, auctoritez, prerogatives et preeminences nous soyt loisible et appartienne donner en chacune abbaye de nostre royaulme une place de relligieux lay à telle personne que bon nous semblera, pour y avoir ses vivres, logis, chauffaige, vestemens, allimens et aultres ses necessitez corporelles et necessaires, comme à l'un des relligieux d'icelle,..... en pityé, consideration et recompense des bons et agreables services que nous a cy-devant faitz nostre amé et feal Jacques Muisnier, mesmes ès dernieres guerres et troubles advenuz en nostre royaulme, lequel, pour la fidelité et affection qu'il a porté à nostre service, a esté dechassé de nostre ville de Paris et tous ses biens meubles venduz, pilléz et ravagez, au moyen de quoy il a grand besoing d'estre aidé et secouru de nous pour le reste de ses jours », il a donné audit Jacques Musnier « le lieu et place de lay en ladite abbaye », leur ordonnant au surplus « que icelluy Jacques Musnier vous recepviez en vostre dicte abbaye et luy baillyez et administrez chacun jour ou autrement ses vivres, logis, chauffaiges, vestemens, allimens et autres ses necessitez, comme dict est, le traictant charitablement et amiablement, pour l'amour de Dieu et de nous, sa vye durant, pourveu que ledit Muisnier face service en ladite abbaye, s'il n'est marié hors d'icelle, selon son estat et disposition de sa personne..... Et pour ce que ledit suppliant doute que vous faciez difficulté de le recevoir promptement et luy baillyer et administrer chacun jour vivres, logis, chauffaige, vestemens et allimens et autres ses necessitez, comme dessus, mandons et commandons à nostre bailly d'Amiens, ou son lieutenant, ou autre plus prochain juge, qu'il face icelluy suppliant recevoir et luy baillyer et faire baillyer sesdictes necessitez, et ce par la saisye du revenu temporel de ladite abbaye, y establissans commissaire quy renderont compte du

reliqua quand et à quy il appartiendra. » Paris, 31 janvier 1595. — Fol. 95. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 20 avril 1595. — Fol. 96. Lettres patentes de Henri IV au bailli d'Amiens sur ce que, « à la requeste de nostre procureur en vostre siege, les chevaulx, armes, argent bagues, habits et autres mœubles quy appartenoyent au feu cappitaine Ramelly, vivant ingenieur pour nostre service en ladite ville, ont esté saiziz et mis en nostre main, soubz pretexte que nostredict procureur pretend iceulx nous appartenir par droict d'aubeyne et pour estre ledict cappitaine Ramelly estranger ; et d'autant que nous sommes asses assurez qu'il estoyt natif de la ville de Thurin pendant qu'elle estoyt soubz l'obeissance des roys noz predecesseurs qu'il leur a tousjours fait service depuis vingt ans, et à nous depuis nostre advenement à ceste couronne, sans nous avoir habandonné », ordonnant mainlevée de ladite saisie. Paris, 16 avril 1595. — Fol. 96. Mainlevée par le bailliage d'Amiens, en exécution desdites lettres. Amiens, 21 avril 1595. — Fol. 96 v°. Mise de fait de Philippe Courtois, bourgeois d'Amiens, sur une somme de 1000 l. p. qu'a droit de prendre messire Antoine de Hallewin, chevalier, sieur d'Eslebecq, Wailly, écuyer. 29 avril 1595. — Fol. 97. Pouvoir à Claude de Canchy, sergent royal au grenier à sel de Noyon, d'exploiter par tout le royaume. Paris, 9 octobre 1587. — Fol. 98. Mise en la main du Roi de l'office de procureur au bailliage d'Amiens de M^c Firmin Pezé. 5 mai 1595. — Fol. 98 v°. Id. 6 mai 1595. — Fol. 98 v°. Provisions à Antoine Soulois d'un office de notaire royal « à Vymeü » (*sic*), bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Christophe Pécoule, décédé. Paris, 6 octobre 1595. Prestation de serment et réception dudit Soulois. 8 mai 1595. — Fol. 99. « Eedict du Roy contenant le doublement du droict des petitiz sceaulx de toutes les justices royales de France, apanages et engagemens, et des contractz et autres actes passez par les notaires royaulx. » Paris, janvier 1595. — Fol. 101. Déclaration de Henri IV sur ledit édit. Paris, 18 février 1595. — Fol. 102. Lettres patentes de Henri IV, « voulans recompenser noz subjectz des biens, terres et seignouryes qu'ilz ont scituées et assis ès païs du roy d'Espagne quy leur sont detenus et occupez pendant la guerre sur les biens que les subjects dudict roy ont ès païs, terres et seignouryes de nostre obeïs-

sance, de sorte que chacun se puisse ressentir à proportion de ses pertes, du fruit de l'égalité que nous voullons y estre observée et gardée », commettant les sieurs de Haraucourt, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, maréchal général de ses camps et armées, et gouverneur des ville et château de Clermont en Beauvoisis, et de Commartin, conseiller au Conseil d'État et président au Grand Conseil, « pour informer de la valeur tant desdicts biens de noz subjectz scituez aux païs dudict roy d'Espagne, que de ceulx qui appartiennent aux subjectz d'icelluy, assiz en noz provinces de Picardye, Isle-de-France et Champagne. » Paris, 15 février 1595. — Fol. 103. Mise de fait de damoiselle Marguerite Le Clercq, veuve de François Pingré, en et sur le revenu temporel de l'abbaye de Saint-Jean les Amiens. 23 mai 1595. — Fol. 103. Provisions à François Floury, d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Bertin Caron, résignataire. Paris, 7 avril 1595. Prestation de serment et réception dudit Floury. 30 mai 1595. — Fol. 104. Provisions à Eustache Flouret d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, résidence de Gerberoy, en remplacement d'Eustache Flouret, son père, décédé. Paris, 22 avril 1594. Prestation de serment et réception dudit Eustache Flouret, fils. 31 mai 1595. — Fol. 104 v°. Provisions à M^e Jean Dezalleux, procureur à Corbie, d'un office de notaire royal, « avecq le titre de garde nottes joint à icelluy », au bailliage d'Amiens, mettes de la prévôté de Fouilloy, en remplacement de Pierre Fournier, décédé. Fontainebleau, 3 mai 1595. Prestation de serment et réception dudit Dezalleux, pardevant le bailliage d'Amiens. Amiens, 3 juin 1595. — Fol. 106. Main du Roi mise sur l'état de procureur de M^e Louis Fournier. 20 juin 1595. — Fol. 106. Provisions à Claude Ricard d'un office d'enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Joly, résignataire. Troyes, 29 mai 1595. — Fol. 106 v°. Mise de fait de M^e Adrien Pezé, procureur au bailliage d'Amiens, en et sur une somme de 8 écus, 20 s. de rente à prendre sur la recette générale de la province de Picardie due à honorable homme M^e Pierre de Louvencourt, au lieu de M^e Jacques de Montonvillers. 12 juillet 1595. — Fol. 107. « Roolle des noms et surnoms des sergentz royaulx du bailliage et siege presidial d'Amyens, archers et greffiers de robe courte audict bailliage appellez pour faire la monstre le jour Sainte-Claire, douziesme aoust mil cinq cens quatre-vingtz et quinze..... Et sur ce que les anciens prevostz desdictz sergentz ont remonstré que, de tout temps

et ancienneté, le prevost quy est en exercice, faisant sur la fin de son année, procedder à l'eslection d'un autre prevost pour l'année suivante, a accoutumé de faire et donner la collation et gouster aux anciens prevostz qui ont fait ladicte eslection, neantmoins que Nicolas Cuvellier, prevost en l'an passé, a fait reffus de ce faire, reuerans qu'il soyt condampné paier deux escus, XX s., qui ont esté despencez apres ladicte eslection par lesdictz anciens prevostz ceste année,.... nous avons ordonné que ledit Cuvellier sera tenu par provision paier pour ladicte collation et gouster la somme de deux escus, et que, à l'advenir, les prevostz faisans procedder à nouvelle eslection, payeront aussy par provision semblable somme.... Et sur la requeste faite par les sergentz royaulx quy n'ont esté prevostz, ad ce que ledict Trencart, prevost en l'an present, soyt condamné leur paier quatre escus, dix s., au lieu d'une bonne venue, pour fournir à une partie des fraiz du soupper desdicts sergentz, accoutumé estre fait après la monstre ledict jour Sainte-Claire, et que ledict Trencart a esté sur ce oÿ, ensemble les anciens prevostz, qui ont dict que le prevost en son année a accoutumé de donner ausdictz subjectz une bonne venue, nous avons ordonné et ordonnons que lesdicts sergentz qui n'ont esté prevostz, auront, pour fournir à une partye des fraiz dudict soupper, une bonne venue de quatre escus, dix s., que ledict Trencart, prevost, sera tenu leur paier des premieres qui escherront, et à l'advenir les prevostz seront tenus continuer par chacun an. Et sur ce que frere Jehan Jherosme, procureur sindic du couvent des Jacobins de ceste ville d'Amiens, a remonstré que Vincent Sallé et Fremin Leleu, maistres de la confrairye Saint-Lois en l'an passé, sont refuzans, du moings delayans, de paier audict couvent quatre escus, X s., pour les messes quy ont esté chantées en ladicte année à cause d'icelle confrairye, nous avons ordonné que lesdicts Leleu et Sallé seront tenuz et contrainctz par corps, nonobstant oppositions ou appellations quelconques à paier ladicte somme. » — Fol. 111. Lettres patentes de Henri IV au bailli d'Amiens, lui marquant que « nous avons depuis peu de temps, en faveur de nostre tres cher cousin, le duc de Guise, disposé de l'abbaye de Corbye, et icelle conferé à l'un de nos cousins ses freres, à la charge toutesfois de deux mil escus de pension reservée par chacun an du temporel de ladicte abbaye, laquelle pension nous avons donnée au seigneur de la Boissière, et d'icelle

voulons qu'il soyt doresnavant payé par chacun an, toutesfois les charges pieuses acquittées », à l'effet de payer ladite pension. Amiens, 18 décembre 1594. — Fol. 111. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 20 août 1595. — Fol. 111 v°. Lettres patentes de Henri IV confirmant à Jacques Gorin l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens dont il avait été pourvu par le duc de Mayenne. Paris, 24 août 1594. Prestation de serment et réception dudit Gorin. 26 août 1595. — Fol. 112. Sentence du bailliage d'Amiens concernant une rente de 66 écus, deux tiers, due à honorable homme Antoine Pièce, bourgeois d'Amiens. Amiens, 3 février 1595. — Fol. 114. Réception par le bailli d'Amiens de Pierre de Forcheville, marchand à Amiens, en qualité de messenger ordinaire de ladite ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre de Forcheville, son père, décédé. Amiens, 3 octobre 1595. — Fol. 114. Provisions à Nicolas Lalemant d'un office de notaire royal à Saint-Valery, en remplacement d'Olivier Blondin, décédé. Lyon, 17 septembre 1595. Prestation de serment et réception dudit Lalemant. 11 octobre 1595. — Fol. 114 v°. Main du Roi assise sur l'office de sergent royal de Claude de Labye. 3 novembre 1595. — Fol. 115. Brevet de Henri IV faisant « don à Jehan Guerrault, paouvre soldat estropié des deux mains en faisant le service de Sa Majesté, pour sa vye durant, la pension de relligieux qu'avoyt en l'abbaye de Corbye feu Jehan Roisin. » Amiens, 24 octobre 1595. — Fol. 115. Lettres closes de Henri IV au bailli d'Amiens sur le même objet. Amiens, 25 octobre 1595. — Fol. 115 v°. Réception par le bailliage d'Amiens dudit Guerrault à ladite pension. Amiens, 3 novembre 1595. — Fol. 116. Sur la requête de Louis Guillebert et Pierre Daiz, procureurs et notaires royaux au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Doullens, portant « qu'ilz estoient pourveu et receu chacun d'un estat de nottaire audit bailliage en ladite ville de Doullens, comme aussy d'un estat de procureur, aiant pour ce payé finance à Sa Majesté ; lesquelz estatz ilz avoient exercez audit lieu de Doullens, jusques au temps de la prinse qui s'estoit faite par les ennemis de Sadicte Majesté, en laquelle ilz avoient perdus tous leurs biens meubles et provisions de grand velleur, à cause de quoy s'estoient refugiez en ceste ville avecq leur famille, où il estoit impossible eulx povoir nourrir, s'y n'estoyt en travaillant ès vocations où Dieu les avoit appelez », les autorisant à exercer leurs états de procureurs et notaires au bailliage et présidial d'Amiens et ressort d'icelui, « le tout pendant la detemption de la ville de Doullens par les

ennemis. » Amiens, 13 novembre 1595. — Fol. 116 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Claude du Micault veuve d'Yves de Mailly, « en son vivant escuier, seigneur d'Aumarest, Seilly et Thilarde en partye, demeurant à Warlus près Beauvais », pour la succession de défunte damoiselle Marie de la Haie, sa mère, veuve de François du Micault, seigneur de Lauresme, sa mère. Paris, 14 novembre 1595. — Fol. 117 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 2 décembre 1595. — Fol. 118. Main du Roi assise sur l'office d'huissier en la généralité d'Amiens de Philippe Brahier. 9 décembre 1595. — Fol. 118 v°. Cautionnement par Nicolas d'Araynes, bourgeois d'Amiens, de M^e Antoine d'Araynes, receveur des aides, taille et taillon de l'élection d'Amiens, certifié par Jacques d'Araynes, procureur au bailliage d'Amiens. 12 décembre 1595. — Fol. 119. Mise de fait de Vincent Voiture, bourgeois et échevin d'Amiens, en et sur l'office d'huissier au bureau des finances de Picardie de Philippe Brahier. 14 décembre 1595. — Fol. 119. Provisions à M^e Nicolas Martin d'un office de notaire royal et garde note en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Martin, son père, décédé. Paris, 24 novembre 1595. Prestation de serment et réception dudit Nicolas Martin. 15 décembre 1595. — Fol. 120. Main du Roi assise sur l'office de procureur au bailliage d'Amiens de M^e Louis Fournier. 16 décembre 1595. — Fol. 120 v°. Provisions à Simon Lespart d'un office de sergent royal priseur et vendeur de biens en la prévôté de Beauvoisis et bailliage d'Amiens résidant à Gerberoy, en remplacement de Vincent Caron, résignataire. Paris, 8 novembre 1595. Prestation de serment et réception dudit Lespart. 20 décembre 1595. — Fol. 120 v°. Adjudication par Michel de Marillac, conseiller du Roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commis et député par Sa Majesté pour l'exécution de son édit de juin 1595 pour l'érection des greffes des insinuations ecclésiastiques en offices royaux, séculiers et dominiaux, etc., à M^e Antoine Denis, notaire en cour d'Église d'Amiens, de l'office de greffier héréditaire des insinuations ecclésiastiques du diocèse d'Amiens. Paris, 6 décembre 1595. — Fol. 124. Réception dudit Denis audit office. Amiens, 28 décembre 1595. — Fol. 124 v°. Lettres patentes de Henri IV, « desirans gratifier et favorablement traicter nostre bien amé le sieur de Thoï, en consideration des bons et agreables services qu'il nous a faitz et

continue chaque jour, et pour aulcunement le recompenser de la perte qu'il faict du revenu des terres qu'il a au Païs-Bas », lui faisant don des fruits et revenus de la terre de Famechon, « appartenant à (blanc), subject du roy d'Espagne, à nous acquis et confisque à cause de l'ouverture de la guerre faicte contre ledict roy d'Espagne et ses subjectz. » Au camp de La Fère, 30 novembre 1595. — Fol. 125. À la requête de « messire Thimoléon Gouffier, chevalier, seigneur de Thoix et de Morviller, cappitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy », entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 29 décembre 1595. — Fol. 124 v°. Provisions à M^e Louis Eudel d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Fouillooy, en remplacement de M^e Jean de Brabant, son oncle, décédé. Paris, 7 mai 1595. Prestation de serment et réception dudit Eudel. 2 janvier 1596. — Fol. 124 v°. Main du Roi mise sur 1000 l. p. de rente que messire Antoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Eslebecq, a droit de prendre sur la recette du domaine du Roi. 12 janvier 1596. — Fol. 125. « Edict du Roy de la reünion à son domaine de tous les greffes, clerks d'iceulx et tabellionages, pour estre venduz à faculté de rachapt perpetuel, avec l'augmentation du paris ordonné par ledit edict. » Commanderie de la Romaigne, juillet 1595. — Fol. 132. « Declaration du Roy pour le recouvrement des droictz seigneuriaux et casuels. » Paris, 2 mai 1595. — Fol. 133 v°. Relief par Guillaume Le Scellier, seigneur de Frireulles, d'un noble fief tenu du Roi en plein hommage à cause du bailliage d'Amiens, à lui échu par le décès de demoiselle Françoise de Saisseval, veuve d'Antoine Le Sellier, écuyer, seigneur de Prousel. Amiens, 25 janvier 1596. — Fol. 134. Provisions à Jean Pécoule d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de biens en la ville, bailliage et siège présidentiel d'Amiens, en remplacement de Robert Arthus, décédé. Coucy, 12 janvier 1596. Prestation de serment et réception dudit Pécoule. 26 janvier 1596. — Fol. 134 v°. Relief par Adrien Villain, dit de Quiry, chevalier, seigneur de Quiry, Luzières, Estrille, le Cange, Argœuves, Rouveroy, Rozoy, capitaine de trente cheveu-légers et de 200 hommes de pied des vieilles compagnies du Roi, fils et héritier d'Aubert Villain dit de Quiry, écuyer, sieur desdits lieux, d'un fief et noble tènement sis au village d'Estrées, tenu en plein hommage du Roi à cause du bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de sondit père. Amiens, 30 janvier 1596. — Fol. 135. Relief par M^e Louis Le Marchant, élu en l'élection d'Amiens, d'un fief noble consistant en deux muids

de blé, mesure de Corbie, à prendre sur l'hôtel-Dieu d'Amiens, et en un petit droit de champart sur plusieurs terres au faubourg de la porte de Paris, tenu du Roi à cause du bailliage d'Amiens, à lui échu par le décès de Josse Le Marchant, son frère. Amiens, 6 février 1596. — Fol. 135 v°. Main du Roi mise sur l'office d'huissier en la généralité de Picardie de Philippe Brahier. 17 février 1596. — Fol. 135 v°. Saisine à Nicolas Béguyn, demeurant au faubourg de la Portelette, à Abbeville, de trois quartiers et demi de terres à usage d'aire sis au Pont-Remy, lieu dit la Vallée de Canchy, par lui acquis de Jean Mothois, demeurant audit Pont-Remy. Amiens, 21 février 1596. — Fol. 136 v°. Cautionnement par honorable homme M^e Philippe Patte, bourgeois d'Amiens et receveur héréditaire des décimes du diocèse d'Amiens, de M^e Jean Pingré, garde provincial de l'artillerie et munitions de la province de Picardie, pour la somme de 1000 l. 22 février 1596. — Fol. 137. Lettres patentes de Henri IV, portant provisions à M^e Pierre de Famechon, ancien maieur de la ville d'Amiens, « en consideration des bons et agreables services qu'il nous a fait pendant les derniers troubles et le temps qu'il auroyt exercé ladict charge de maieur », de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidentiel d'Amiens, élection, magasin, maréchaussée, traites foraines et autres juridictions royales établies en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Scourion, décédé. Paris, 1^{er} décembre 1595. Prestation de serment et réception dudit de Famechon au Parlement. Paris, 19 février 1596. — Fol. 138. Lettres patentes de Henri IV, « ayans mis en consideration les bons et agreables services que noz chers et bien amez les sieurs de Prouville, freres, nous font et continuent chacun jour, et les grandes pertes et ruynes qu'ilz souffrent depuis l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne en la non joissance du revenu des terres qu'ilz ont au Païs-Bas », leur faisant don des biens, terres, censes et seigneuries suivants appartenant aux subjectz du roi d'Espagne : « c'est assçavoir les terre et seignourye de Pontz lez Querrieu appartenans aux relligieux de Saint-Vast d'Arras, de quelques terres deppendans de la seignourye de Raineville et la censsé de Beauvoir, de la terre de Croÿ, appartenant au duc d'Ascot, de celle d'Incheville et des bois dudit Saint-Vast d'Arras, des terres sizes à Lihons, appartenans aux héritiers de M^e Pierre du Mont-Saint-Eloy, de la terre de Plenoëlle et Trois-

Maretz, appartenant à George de Mande, ensemble de la terre de Bapon, en la province de Wierre, le tout à nous acquis et confisqué au moyen de l'ouverture de la guerre faicte contre le roy d'Espagne et ses subjectz. » Amiens, 30 octobre 1595. — Fol. 139. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 février 1596. — Fol. 139 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Antoinette Boullet, veuve de feu Philippe Courtois, bourgeois d'Amiens, mère et tutrice de Philippe, Madeleine et Pierre Courtois, enfants mineurs dudit défunt et d'elle, pour la succession dudit défunt Philippe Courtois. Paris, 5 janvier 1596. — Fol. 140. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 février 1596. — Fol. 141 v°. Lettres patentes de Henri IV, « aians mis en consideration les grandes pertes et ruynes que nostre tres chere et tres amée tante, la duchesse douairiere de Longueville, souffre en la nom jouissance du revenu du comté de Saint-Pol, quy luy est occuppé par le roy d'Espagne », lui faisant don des fruits et revenus des terres sises en France appartenant à la marquise d'Avray et au comte du Reu, acquis et confisqués au Roi à cause de l'ouverture de la guerre. Amiens, 31 octobre 1595. — Fol. 142. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 février 1596. — Fol. 142 v°. « Lettres patentes du Roy..... portant permission d'aller prendre à Rome les provisions des benefices, comme auparavant les deffences. » Folembay, 22 janvier 1596. — Fol. 143. Lettres patentes de Henri IV portant confirmation à Philippe Courtois de l'office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens dont il a été pourvu. Paris, 4 décembre 1595. Prestation de serment et réception par provision dudit Courtois. 5 mars 1596. — Fol. 144. Lettres patentes de Henri IV donnant à M^e Jean Lagrené, « ayant esgard aux bons et agreables services que nous a faitz deffunct Nicolas Lagrené, son frere, ayant esté mis hors et exillé de nostre ville d'Amyens à l'occasion de nostre service, lors de la rebellion d'icelle », lui donnant l'office de procureur postulant au bailliage d'Amiens qu'exerçait ledit Nicolas Lagrené, vacant par la résignation qu'il en à faite. Amiens, 31 décembre 1595. Prestation de serment et réception dudit Jean Lagrené. 6 mars 1596. — Fol. 144. Provisions à M^e Philippe Waucquel d'un office de notaire royal à Oisemont, prévôté de Vimeu, en remplacement de Salmon Waucquel, résignataire. Coucy, 11 janvier 1596. Prestation de serment et réception dudit Waucquel. 6 mars 1596. — Fol. 145 v°. Provisions à Nicolas de Gricourt d'un office de sergent royal, priseur et vendeur au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la

prévôté de Beauvoisis, en remplacement de François Crignon, résignataire. Coucy, 30 décembre 1595. Prestation de serment et réception dudit Gricourt. 11 mars 1596. — Fol. 146. Main du Roi mise sur l'office de notaire royal au bailliage d'Amiens de M^e Antoine Lefebvre. 13 mars 1596. — Fol. 146 v°. Lettres patentes de Henri IV, « desirant gratiffier en tout ce qu'il nous sera possible nostre cher et bien amé cousin le seigneur comte d'Egmont, pour l'affection singuliere qu'il porte à nostre service et le tesmoiniaige qu'il nous rend par chacun jour d'y voulloir de plus en plus continuer », lui faisant don de la jouissance des fruits des terres et seigneuries de Bailleul, dont l'usufruit appartient à la marquise de Robaiz, veuve du vicomte de Gand, et la propriété audit comte d'Egmont, légataire dudit vicomte. Amiens, 29 octobre 1595. — Fol. 147. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 26 mars 1596. — Fol. 147 v°. Lettres patentes de Henri IV, « desirans gratiffier et favorablement traiter nostre bien amé le sieur d'Ivrancheu, enseigne de la compaignye de gendarme du sieur vidame d'Amyens, en consideration des bons et agreables services qu'il nous a faitz, et pour aucunement le recompenser de la non joissance du revenu des terres qu'il a au País Bas », lui faisant don des fruits et revenus de la terre de Famechon sous Ailly, et d'une ferme sise à Ribemont, près Corbie, appartenant aux sujets du roi d'Espagne. Amiens, 31 octobre 1595. — Fol. 148. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 mars 1596. — Fol. 148 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Antoinette de Louvencourt, veuve de M^e Pierre Fournier, procureur et notaire en la prévôté de Fouilloy, à Corbie, pour la succession de feu Pierre de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, son père. Paris, 23 mars 1596. — Fol. 149 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 30 mars 1596. — Fol. 150. Provisions à Adrien de la Barre, maître couvreur de tuiles et d'ardoises de la ville d'Amiens, d'un office de maître expert juré couvreur de tuiles et d'ardoises en ladite ville, en remplacement de M^e Jean Pépin, décédé. Amiens, 22 août 1594. Prestation de serment et réception dudit de la Barre. 13 juillet 1595. — Fol. 151. Provisions à Claude de Brye d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Pierre Fouache, résignataire. Paris, 3 mars 1596. Prestation de serment et réception dudit de Brye. 22 mai

1596. — Fol. 151 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à demoiselle Françoise Desplancques, « femme autorisée par justice, au reffus de nostre amé et feal Jacques de Louvencourt, escuier, seigneur de Pissy », fille unique et seule apparente héritière de défunt Augustin Desplancques, sieur de Sommereux en partie, pour la succession dudit Desplancques, « d'autant que ledict feu, pour l'affection qu'il portoyt à nostre service, a esté contrainct s'absenter durant les troubles hors nostre ville d'Amiens, où il faisoyt sa demeure ordinaire ». Paris, 24 avril 1596. — Fol. 152. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 mai 1596. — Fol. 153. Arrêt du Parlement, sur la requête de Jacques Rocques, sergent royal à Calais, attendu, entre autres choses, « que, pour nostre service et deffence du païs, il auroyt combatu contre les Espagnolz, ennemis de ceste couronne, tant en nostre ville que citadelle de Calais, laquelle ayant esté prinse par force, il a mieulx aymé quicter et habandonner ses biens, maisons et commoditez, que de faire service et faire serment ausdictz Espagnolz, et s'est retiré pour implorer nostre misericorde », permettant audit Rocques d'exercer son état de sergent royal en la ville d'Amiens, jusqu'à ce qu'il en soit autrement pourvu, ou que ladite ville de Calais soit réduite en l'obéissance du Roi. Paris, 17 mai 1596. — Fol. 153. Entérinement dudit arrêt par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 mai 1596. — Fol. 153 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jérôme Thuillier, laboureur à Beauval, pour la succession de défunte Marie du Puis, sa mère. Paris, 1^{er} mars 1596. — Fol. 154. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 mai 1596. — Fol. 155. Main du Roi mise sur l'office d'huissier audencier au bailliage et présidentiel d'Amiens de Florimond Cohepin. 30 mai 1596. — Fol. 155. Provisions à Jean Pourcel d'un office de sergent royal à Doullens, bailliage d'Amiens, en remplacement de Gilles Poirion, décédé. Paris, 30 avril 1596. Prestation de serment et réception dudit Pourcel, par le bailli d'Amiens, « à la charge qu'il sera tenu resider en ladite prevosté de Doullens, et, jusques à ce que la ville soyt reduite à l'obeissance du Roy, pourra faire sa demeure en ladite ville de Corbye. » Amiens, 1^{er} juin 1596. — Fol. 156. A la requête de Jean Grou, « naguère sergent roial à Calais, par laquelle il nous a remonstré que, à cause de la surprise de ladite ville par les Espagnolz, il a esté contrainct, apres avoir esté detenu prisonnier pour ranson, ensemble sa femme et enffans, quitter ladite ville de Calais et se reffugier en ceste ville », l'autorisant à exécuter ledit état dans le bailliage d'Amiens. Amiens, 7 juin 1596. — Fol. 156 v°.

Lettres de bénéfice d'inventaire à « messire Jehan d'Estampes, chevalier, seigneur de Vallensay, nostre conseiller en noz conseilz privé et d'Estat, cappitaine de cinquante hommes d'armes de noz ordonnances », comme tuteur des enfants de défunt « messire François de Senicourt, luy vivant, escuier, sieur de Saiseval-Warmaise, et de dame Renée d'Estampes, son espouse », pour la succession dudit François de Senicourt. Paris, 15 novembre 1595. — Fol. 157. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 avril 1596. — Fol. 157 v°. Provisions à Jacques Delattre d'un office de procureur postulant au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement d'Antoine Lymeu, résignataire. Amiens, 28 octobre 1595. Prestation de serment et réception dudit Delattre. 20 juin 1596. — Fol. 158 v°. Lettres patentes de Henri IV pour l'économat de l'abbaye de Saint-Pierre lès Selincourt vacante par la résignation de M^e Pierre de Campeau. Paris, 14 juin 1596. — Fol. 159. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 juin 1596. — Fol. 159. Provisions à M^e François de Bacq d'un office de notaire royal à Amiens, en remplacement de M^e Jacques Quatorze, décédé. Paris, 26 juin 1596. Prestation de serment et réception dudit de Bacq. 3 juillet 1596. — Fol. 159 v°. Provisions à Guillaume Gorlier d'un office de sergent au grenier et magasin à sel d'Amiens, en remplacement de Firmin Le Leu, décédé. Paris, 11 juin 1596. Prestation de serment et réception dudit Gorlier. 3 juillet 1596. — Fol. 160. Lettres patentes de Henri IV, « desirant gratiffier nostre bien amé Jehan de Flesselles, habitant de nostre ville de Calais, pour la pitié et commiseration que nous avons de la misere et necessité en laquelle il est reduit, exillé qu'il est ad present de ladite ville, pour le bien de nostre service », lui donnant la somme de 233 écus, un tiers, « deue par Jehan Le Porcq à (blanc) Minette, marchant de Lisle en Flandres, icelle somme à nous acquise et confisquée au moyen de la declaration de la guerre par nous faite sur le roy d'Espagne. » Amiens, 31 mai 1596. — Fol. 160 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 10 juillet 1596. — Fol. 161. Certificat par le seigneur de Humières marquis d'Encre, lieutenant général pour le Roi au pays de Picardie, « que ce jour d'huy, quinzième jour de septembre mil V^c III^{xx} XIII, messire Nicole de Gouy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Croÿ et autres lieux, estant en ceste ville d'Amiens, a fait en noz mains le serment de

fidellité pour le service de Sa Majesté, se deportant de toutes ligues, associations, intelligences, praticques negociations qu'il pourroit cy-devant avoir eu contre elle, tant dedens que dehors son roiaulme, à laquelle il a promis et promet d'exposer sa vye et ses moiens, pour la deffence de Sadicte Majesté et son Estat, en lui declarant, ou à ses gouverneurs et lieutenants generaulx, toutes autres praticques, negociations, ligues ou intelligences que doresnavant et cy-apres il pourra decouvrir ce praticquer et fabricquer contre son service, tant dedens que dehors icelluy royaulme, sans perdre une seule occasion où il le puisse tesmoigner, comme aussy et desjà il s'est employé pour sondict service, bien et fidellement, par la reduction de ceste ville d'Amiens à l'obeïssance de Sadicte Majesté, pour confirmer les habitans d'icelle en la resolution qu'ilz ont prise de reconnoistre et faire service. » — Fol. 161 v°. Provisions à M^e Hector Rumel, avocat en Parlement, de l'office de prévôt de Vimeu et enquêteur, en remplacement de M^e Jean Lagache, son oncle, résignataire. Paris, 17 avril 1596. Prestation de serment et réception dudit Rumel. 12 juillet 1596. — Fol. 162. Main du Roi mise sur les terres et seigneuries de Guyencourt et d'Estrées en partie, tenues et mouvant en plein hommage du Roi à cause du bailliage d'Amiens. 13 juillet 1596. — Fol. 162 v°. Provisions à Philippe de Brye de l'office de premier huissier audiencier au bailliage et présidial d'Amiens, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de Nicolas Cadot, décédé. Paris, 14 juin 1596. Prestation de serment et réception dudit de Brye. 16 juillet 1596. — Fol. 163. Lettres patentes de Henri IV, sur la requête des maîtres égardés du métier de boucherie d'Amiens, confirmant celles de Louis XI d'avril 1493 (*sic*), ordonnant qu'« il ne seroyt loisible à aucun vendre ny distribuer en ladite ville, chairs en detail ni autrement, sinon au lieu nommé les Maiseaux, place propre et convenable pour ce faire, que les supplians tiennent et rellevent des majeur et eschevins de nostredicte ville », lesdites lettres de Louis XI ayant eu pour but d'« evitter aux inconveniens et domaiges qui ordinairement survenoyent en ladite ville, tant pour la maladie de peste que autrement, à l'occasion d'aucuns bouchers demourans en lieu incomodes, sur la terre et jurisdiction de l'evesque d'Amyens. » Amiens, juillet 1596. — Fol. 163 v°. « Reglement par provision pour Messieurs les gens du Roy. » Enregistré le 20 juillet 1596. — Fol. 164 v°. Lettres patentes de Henri IV confirmant à M^e Jean de la Cauchie l'office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens dont il a été pourvu. Amiens,

17 juillet 1596. — Fol. 165. Provisions à M^e Nicolas de Baudricourt, adjoint au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office de procureur postulant audit bailliage et présidial, en remplacement de M^e Éloi Cuisset, son beau-frère, résignataire. Amiens, 17 juillet 1596. Prestation de serment et réception dudit de Baudricourt. 26 juillet 1596. — Fol. 166. Provisions à Nicolas Berthe d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Vimeu, en remplacement de Daniel Potier. Coucy, 30 décembre 1595. Prestation de serment et réception dudit Berthe. 26 juillet 1596. — Fol. 166 v°. Lettres patentes de Henri IV confirmant à Pierre Bucquet l'office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauquesne, dont il avait été pourvu avant la réduction de la ville en l'obéissance du Roi. Amiens, 26 juillet 1596. — Fol. 167 v°. Réception de Jean Acard en qualité de notaire apostolique au diocèse d'Amiens, en remplacement de M^e Martin Festard, décédé. Officialité d'Amiens, 13 juillet 1596. Latin. — Fol. 168. Réception par le bailliage d'Amiens de Charles Ricard, procureur audit bailliage, en qualité de notaire royal audit bailliage, en remplacement d'Antoine Lymeu, décédé. Amiens, 13 novembre 1595. — Fol. 168. Provisions dudit Ricard en ladite qualité de notaire royal. Amiens, 30 juillet 1596. — Fol. 169. « Roolle de la monstre faicte par les sergentz royaulx du bailliage et siege presidial d'Amiens, archers et greffiers de robe courte audit bailliage, apres avoir esté appellez par leurs noms et surnoms, le jour de Sainte-Claire, douziesme aoust mil cinq cens quatre-vingtz et seize », etc. — Fol. 171. « Reiglement pour le fait du scel du siege presidial. » Conseil du Roi, à Paris, 4 juin 1594. — Fol. 172. « Arrest du Conseil du Roy pour le scel royal du siege presidial. » Conseil du Roi, à Amiens, 6 août 1596. — Fol. 172 v°. « Commission du Roy pour faire publier et executer le reiglement et arrest cy-devant enregistré. » Amiens, 25 juillet 1596. — Fol. 173 v°. Lettres patentes de Henri IV à la requête de « Jehan de Flesselles, notaire, cy-devant resident en nostre ville de Calais », remontrant qu'il a toujours joui paisiblement dudit état, « jusques à la prinse et ruine de ladite ville de Calais par noz ennemiz, à l'occasion de laquelle prinse, ledict suppliant auroyt perdu tous ses biens et moyens, registres et pappiers et tiltres, mesmement sesdictes lettres de provision, confirmation et survivance dudict estat, ayant esté mis et chassé hors d'icelle, et par ce

moyen privé de tous ses biens et possessions, n'ayant autre moyen pour gagner sa vye que l'exercice dudict estat de notaire », l'autorisant à exercer ledit état de notaire en l'une des villes d'Amiens ou d'Abbeville, « pourveu toutesfois qu'il n'y ayt en icelle autre notaire dudict Calais transféré par nous. » Abbeville, 14 juin 1596. Réception dudict de Flesselles au bailliage d'Amiens. 13 août 1596. — Fol. 174 v°. Provisions à Simon Laloyer, « en consideration aussy de la fidelité qu'il a porté à nostre service pendant la detemption de nostre ville d'Amiens contre nostre auctorité », d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, de nouvelle érection. Paris, 20 septembre 1594. — Fol. 175. Provisions à Claude Bazin, praticien, d'un état de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, et ce, « pour le bon et louable rapport que noz amez et féaulx les lieutenant civil et nostre procureur au bailliaige et siege presidial d'Amiens nous ont fait du devoir et sceance que Claude Bazin nous a rendu pres le greffier de nostre ville d'Amiens, duquel il est commis, en ce quy s'y est passé important nostre service. » Paris, 22 septembre 1594. — Fol. 175. Lettres de jussion obtenues par lesdits Laloyer et Bazin. Amiens, 3 août 1596. — Fol. 176. Sentence du bailliage d'Amiens « portant que lesdictz Laloyer et Bazin seront receuz procureurs au lieu de feuz M^e Gilles Butel et Charles Leroy. » Amiens, 9 août 1596. Prestation de serment et réception desdits Laloyer et Bazin. 13 août 1596. — Fol. 177. Lettres patentes de Henri IV, « pour les bons et agreables services que nous a fait nostre bien amé Vincent Lené, huissier, sergent roial en l'eslection d'Amiens, à la reduction de ladict ville d'Amiens en nostre obeissance », lui donnant pouvoir d'exploiter par tout le ressort du bailliage d'Amiens, au lieu de la somme de 40 écus dont le Roi lui avait fait don sur son épargne. Amiens, 9 août 1596. — Fol. 177 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 16 août 1596. — Fol. 177 v°. Lettres patentes de Henri IV portant « prolongation du don fait à Madame de Longueville de tous et chascuns les revenuz des terres scises en ce roialme appartenans à la marquise d'Avry et au comte de Reu. » Amiens, 8 juillet 1596. — Fol. 178. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 septembre 1596. — Fol. 178 v°. Réception de M^e Nicolas Martin en qualité de procureur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Caddé, résignataire en sa faveur. Amiens, 20 septembre 1596. — Fol. 179. Provisions à Nicolas Heu de l'office de juge et garde de la prévôté de Beauvoisis au siège de Grandvilliers, en

remplacement de Claude Heu, son frère, résignataire. Paris, 15 juin 1596. Prestation de serment et réception dudict Nicolas Heu. 20 octobre 1596. — Fol. 179 v°. « Mise de fait sur les terre et seigneurie de Hornoy, pour Pierre de la Salle, escuyer, sieur dudict lieu. » 3 octobre 1596. — Fol. 180. Lettres patentes de Henri IV, « aians esgard aux services que nostre cher et bien amé Benjamin de Gourlay nous a faitz, tant en noz camps et armées qu'ailleurs, durant les troubles, et desirant à ceste occasion le gratifier, mesmes le recompenser de la perte et non joissance de ses biens du Pais-Bas occupez par les subjectz du roy d'Espagne », lui faisant don des fruits et revenus de la terre de Mornas appartenant à l'abbé de Cercamp, d'une autre appartenant au sieur de Gaumycourt, à Ribemont, et d'une autre appartenant au sieur de Guyneval, près de Doullens, confisquées par l'ouverture de la guerre contre le roi d'Espagne. Monceaux, 2 septembre 1596. — Fol. 180 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 15 octobre 1596. — Fol. 181. Lettres patentes de Henri IV, « pour les bons et fidelles services que Sulpice de Beauvoisin nous a cy-devant faitz en noz guerres, soubz la charge du cappitaine de (blanc) du regiment de Champagne, où il a tousjours rendu tout bon devoir », lui donnant la place de religieux lai en l'abbaye de Corbie vacante par le décès de Jean Voisin. Dijon, 23 juin 1595. — Fol. 181 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens, sur la requête dudict Sulpice Mauvoisin, pourvu par le Roi de la place de religieux lai en l'abbaye de Corbie, « en consideration et pour les bons services qu'il a fait à Sa Majesté soubz la charge du cappitaine de Margonne du regiment de Champagne, où il a esté sy fort blessé d'une harquebuzade, qu'il n'a plus moien de porter les armes ny de gagner sa vie », disant que, ce nonobstant, les abbé et religieux de Corbie « sont reffusans, du moings delaians, de luy bailler et paier sa pension et nourriture, à son grand préjudice. » Amiens, 17 octobre 1596. — Fol. 182. Réception pour le bailliage d'Amiens de Nicolas Lagache, marchand à Amiens, en l'état et office de messenger de la ville d'Amiens, dont Antoine Le Rond et damoiselle Claire Cadot se sont dessaisis en sa faveur. Amiens, 27 septembre 1596. — Fol. 182. Cautionnement dudict Nicolas Lagache par M^e Antoine Lagache, procureur au bailliage d'Amiens. Amiens, 23 octobre 1596. — Fol. 182 v°. Lettres patentes de Henri IV, considéré que « le temps du renouvellement

des magistratz de nostredicte ville (d'Amiens) est proche, et ne voions parmy les desordres que la guerre continuelle de la frontiere et la contagion quy ne cesse en icelle, que commodément l'on puisse à present proceder à nouvelle eslection de magistratz, les principales famille de nostredicte ville, la pluspart de noz officiers et en general la plus apparente et notable partie des habitans d'icelle ville s'estans absentez et n'osans encore y retourner, ne permettent que ladicte eslection se face avecq les voix et suffrages et telle solempnité que l'on a accoustumé», ordonnant en conséquence que les échevins seront continués ; « et pour le regard du mayeur, nous remettons à la deliberation et bon advis des habitans de nostredicte ville quy se trouveront en ladicte assemblée, d'en faire la continuation ou d'y establir ung nouveau magistrat, selon qu'ilz le jugeront plus utile et expedient pour le bien de nostre service, repos et conservation de nostredicte ville et des habitans d'icelle. » Rouen, 19 octobre 1596. — Fol. 183. « Mise de fait sur l'office d'archer du prevost des mareschaux Anthoine Pecquet. » 2 novembre 1596. — Fol. 183. Provisions à M^e Jean Le Couvreur de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement d'Antoine Lequien, résignataire en sa faveur. 13 août 1596¹. — Fol. 184. Lettres patentes de Henri IV, sur la requête dudit Jean Le Couvreur, « pour ce qu'à l'occasion du danger des chemins et pour le peril eminent de la maladie contagieuse de peste qui y est maintenant en nostre bonne ville de Paris, et aussy pour la vocation de nostre Parlement dudit Paris, il luy est impossible aller quant à present faire le serment qu'il doit à cause de sondict estat » d'avocat du Roi ; autorisant le bailliage d'Amiens à recevoir ledit serment. Amiens, 14 août 1596.

I B 14. (Registre.) — In-fol., 140 feuillets, papier.

1596-1598. — Registre aüx Chartes. — « Registre aux chartes du bailliage et siege presidial d'Amyens, où sont registrez plusieurs eedictz, lettres patentes, dessaisines, saisine, reliefz des fiefz tenuz du Roy à cause de son bailliage d'Amyens et autres choses concernans le publicq, à ce temps M. M^e Vincent Le Roy, seigneur d'Argillières, et Fouquecourt, conseiller du Roy, lieutenant general audit bailliage, MM. M^{es} Simon Le Mattre, Nicolas Le Prevost, Adrien du Souich, Adrien de Marœul, Jehan Le Roy, François Boullenger, Jehan Demons, Jehan de Collemont, Robert Fournel, Melcior Fouache et Jacques Creton, conseillers audit bailliage ; M^{es} Vincent

Hannicque, avocat du Roy, et Pierre de Famechon, procureur du Roy ; M^e Jacques d'Araynes, procureur audit bailliage, commis à l'exercice du greffe dudit bailliage. — Sur la feuille de garde : « Cordier..... Ce que l'homme propose..... Amicorum omnia sunt communia. » — Fol. 1. Lettres patentes de Henri IV portant don à Firmin de Vauchelles, « en consideration des services qu'il nous a faitz en la reduction de nostre ville d'Amiens en nostre obeïssance,de tous les deniers deubz par Pierre Senier, Jehan Thomas et autres, Aynée de Risquers, Pierre Flameng, Abrahan Mort, Yves et Pierre Valenon, marchans demeurans à Saint-Omer, iceulx à nous acquis et confisquezz au moien de la declaration et ouverture de la guerre faicte contre le roy d'Espagne et ses subjectz. » Montceaux, 9 septembre 1596. — Fol. 1. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 13 novembre 1596. — Fol. 1 v^o. Lettres patentes de Henri IV, « desirans reconnoistre les bons et fidelles services que nous a fait en plusieurs occasions, mesmes en la reduction de nostre ville d'Amyens, nostre bien amé Lois Lefebvre », lui faisant don du « tiers à nous réservé par le don que nous avons nagueres fait à Nicolas Vaillant de tous et chacun les deniers dus par Pierre Senier, Jehan Thomas et autres, Aynée de Risquere, Pierre Flament, Abraham Mort, Yves et Pierre Walmont, marchans de Saint-Omer, subjectz du roy d'Espagne, à quelque somme qu'il se puisse monter. » Montceaux, 10 septembre 1596. — Fol. 2. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 13 novembre 1596. — Fol. 2. « Main assize faicte sur l'estat et office de greffier de la prevosté de Beauquesne, pour M^e Lois du Fresne, prevost dudit Beauquesne,.... fils et heritier de deffunct M^e Michel du Fresne, vivant prevost de ladicte prevosté de Beauquesne », ledit office appartenant « à deffunct M^e Sebastien Marchant, vivant greffier d'icelle prevosté. » 13 novembre 1596. — Fol. 2 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Étienne de Boullongne, « l'un de noz aumosniers ordinaires et abbé de l'abbaye de Livry », pour la succession de « deffunct M^e Anthoine de Faubon (?), vivant gouverneur de Nogent-le-Roy. » Amiens, 19 juillet 1596. — Fol. 3. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 11 novembre 1596. — Fol. 3 v^o.

¹ La date du lieu manque.

Provisions à Nicolas de Vismes d'un office de sergent royal au grenier à sel d'Amiens, en remplacement de Nicolas de Hangest, décédé. Rouen, 2 novembre 1596. Prestation de serment et réception dudit de Vismes. 26 novembre 1596. — Fol. 4 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Louis de la Pierre, en un office de sergent royal, en la prévôté de Beauquesne, en remplacement de Michel Trencart, résignataire en sa faveur. Amiens, 30 novembre 1596. — Fol. 5. Réception par le bailliage d'Amiens de Pierre Ricquier, praticien à Amiens, en un office de sergent royal audit bailliage, prévôté de Doullens, en remplacement de Nicolas Lenoir, décédé. Amiens, 2 décembre 1596. — Fol. 5 v°. Provisions à Louis du Four d'un office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Cuel, résignataire en sa faveur. Amiens, 26 juillet 1596. — Fol. 6. Lettres patentes de Henri IV « à nostre tres cher et amé cousin le conte de Saint-Pol, gouverneur et nostre lieutenant general en Picardie, et en son absence au sieur de Saint-Luc, nostre lieutenant general au gouvernement de ladicte province, baillifz d'Amiens, de Vermandois, seneschaux de Ponthieu et de Boulenois, gouverneur de Peronne, Montdidier et Roie, ou leurs lieutenans », sur ce que « la continuation de la guerre en nostre royaume y a tellement consommé de temps en temps les grains et vivres quy avoient esté amasez et assemblez et que la terre y avoit productz, qu'au lieu de fournir et communiquer de nostre abondance à noz voisins, comme nous voulions faire, nous avons esté contrainctz quelquefois d'en faire venir de leurs païs à pris sy extraordinaire et excessif, que nostre pauvre pœuple en a esté grandement incommodé ; mais ce mal, ainsy que nous avons esté informez, n'est pas tant arrivé du degast qu'en ont peu faire les gens de guerre en nostredict royaume, comme des traictes et transportz de grains quy se sont souvent faictz hors icelluy par aucunes personnes qui ont preferé leur gain et convoistise à la charité chrestienne, à laquelle Dieu et la nature les obligeoient ; à quoy desirans remedier et mettans en consideration la sterilité et infertilité de la presente année », interdisant l'exportation des grains de Picardie en dehors du royaume, « le tout à peine de la vie et confiscation des grains et biens appartenans à ceulx qui contreviendront au contenu de ces presentes, dont nous voulons que le quart soit donné et demeure au denonciateur. » Rouen, 23 octobre 1596. — Fol. 7. Lettres patentes de Henri IV portant don à Firmin de Vauchelles, « en consideration de ses services,..... des deniers qui se trouveront appartenir à Martin Amette et Nicolas

Imbert, marchans demeurans à l'Isle, subjectz du roy d'Espagne, lesquels deniers à nous acquis et confisquezz par la declaration et ouverture de la guerre faicte entre ledict roy d'Espagne et sesdicts subjectz. » Monceaux, 8 septembre 1596. — Fol. 7. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 5 décembre 1596. — Fol. 7 v°. Lettres patentes de Henri IV, « desirans gratifier et favorablement traiter le sieur de Rambures, en consideration des bons et agreables services qu'il nous a faictz, et pour aucunement le recompenser du revenu qu'il pert des terres qu'il a au Païs-Bas », lui faisant don des fruits et revenus de la cense de Morneau appartenant à l'abbaye de Cercamp, sise au Pays-Bas, acquise et confisquée au Roi par la déclaration de guerre par lui faite au roi d'Espagne. Au camp de la Fère, 31 mars 1596. — Fol. 8. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 8 décembre 1596. — Fol. 8 v°. Arrêt du Parlement portant réception de Nicolas Lagache en la charge de messenger ordinaire d'Amiens, en remplacement d'Antoine Le Rond, résignataire. 14 novembre 1596. — Fol. 9. Mise de fait de « noble homme sire Pierre de Famechon, majeur et gouverneur de la ville d'Amiens, et procureur du Roy au bailliage et siege presidial d'Amiens, en et sur la somme de quatre cens trente-trois escus, vingt s. de rente appartenant à Messieurs de Gamaches, et qu'ilz ont droict de prendre sur la terre, seigneurie et principauté de Poix, quy est tenue du Roy nostredict seigneur, et pour seureté d'estre acquitté par ledict sieur de Famechon de la somme de soixante-six escus, deux tiers de rente,.... et dont il est respondant pour lesdicts sieurs de Gamaches vers venerable et discret M^e Adrien Pecoul, prebtre, chanoine de l'église Nostre-Dame d'Amiens. » 20 décembre 1596. — Fol. 9 v°. Lettres patentes de Henri IV au bailli d'Amiens, portant que « nous vous avons nagueres par noz lettres patentes, et pour les considerations y contenues, ordonné que, proceddant à l'eslection du nouveau majeur de nostredict ville d'Amiens, de continuer les eschevins quy estoient lors en charge, pour toute l'année de l'eschevinage, deppuis toutefois, sur les remonstrances quy nous ont esté faictes que ceste continuation importoit à leurs libertez et privileges, nous aurions differé d'y pourvoir jusques à la fin de ceste année seulement ; mais d'autant qu'il est tenues en surceance (?) que lesdicts eschevins estans incertains d'estre continuez en leurs charges pour toute l'année, ilz ne s'emploient de telle affection, comme nostre

service et le bien de la ville le requiert, et aussy que, dès le commencement de l'année, l'on a de coustume de departir à chacun desdicts eschevins leurs fonctions et charges pour y vacquer le reste de l'année, nous, pour ces causes, vous mandons et ordonnons que lesdicts eschevins, suivant nosdictes lettres, continuent, pour toute l'année l'exercice de leurs charges, sans qu'il y soit rien innové, ny pour l'ordre du prevost du Roy, cappitaine du guet et autres charges departies ausdictz eschevins, le tout sans tirer en consequence à l'advenir et sans prejudicier aux previlleges de nostredicte ville d'Amiens, la conservation desquelz nous avons en singulière recommandation, et neantmoins, d'autant que le nombre des eschevins est diminué par les grandes pestes, durant laquelle plusieurs sont mortz et qu'il est raisonnable que le nombre soit parfourny pour vacquer aux diverses fonctions dudict eschevinage, nous vous ordonnons de faire assembler les cheffz des portes de nostredicte ville d'Amiens et par eulx en la maniere accoustumée faire choix et eslection de personnes suffisans et capables, pour parfournir ce quy deffault du nombre desdicts eschevins, pour faire et exercer par eulx lesdictes charges pour ce quy reste de l'année, avecq les autres que nous voullons estre continuez en leur charge. » Rouen, 24 novembre 1596. — Fol. 9 v°. Provisions à Nicolas de la Houssoie d'un office de sergent royal en l'élection de Doullens de nouvelle création. Paris, 3 décembre 1595. Prestation de serment et réception dudit de la Houssoie. 20 décembre 1596. — Fol. 10 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de François Le Tas en un office de sergent royal exploitant par tout le royaume, en remplacement de Nicolas de la Houssoie, résignataire en sa faveur. Amiens, 15 décembre 1596. — Fol. 10 v°. Réception par le bailliage d'Amiens d'Antoine Boursin en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Vincent Lené, résignataire en sa faveur. Amiens, 3 janvier 1597. — Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean de la Croix, marchand, bourgeois d'Amiens, veuf de Marie Villemant, légataire universel de Jacqueline Willemant, femme de Jean Dannez, aussi marchand à Amiens. Paris, 7 novembre 1596. — Fol. 11 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 janvier 1597. — Fol. 12. Arrêt du Parlement ordonnant que l'édit de 1577 pour le règlement des monnaies sera exécuté de point en point. 2 décembre 1596. — Fol. 13. Mise de fait de M^c Jean Brasseur, conseiller du magasin à sel de Doullens, en et sur une pièce de terre appartenant à défunts Jean et François Bocquet, censier de St-Ladre, bourgeois de Doullens, sise devant la porte

de Doullens nommée la porte de Hesdin, pour sûreté de 8 écus, 20 s. de rente. 4 février 1597. — Fol. 13. « Prinse par exécution pour M^c Anthoine Joly », avocat au bailliage d'Amiens, « de l'estat de lieutenant general du prevost des mareschaux appartenant à Thibault de Vauchelles. » 4 février 1597. — Fol. 13 v°. Provisions à Laurent de la Pierre de l'état de messenger des ville et bailliage d'Amiens, en remplacement d'Antoine Le Rond, décédé. Rouen, 25 novembre 1596. Prestation de serment et réception dudit de la Pierre. 12 février 1597. — Fol. 14. Lettres patentes de Henri IV portant don à Jacques Fossé, « en consideration des bons et agreables services qu'il nous a faitz et continue faire chacun jour, et le recompenser des pertes qu'il a faittes en ses biens durant les derniers troubles,... tous et chacuns les biens tant mœubles que immœubles quy furent et appartindrent à feuz Loïs Mortier et Jehanne Caron, à nous acquis et confisque par droict d'aubeyne, desherance ou autrement. » Rouen, janvier 1597. — Fol. 14 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 13 février 1597. — Fol. 15. Lettres patentes de Henri IV, « ayans esgard aux continuelz services de noz amez François du Noier et Charles Martin, l'un des gardes de nostre tres cher et bien amé cousin le conte de Saint-Pol », leur faisant don de tous les deniers et marchandises qui peuvent être dus par Nicolas Patte, Jean Daulx, Pierre du Mesge, Nicolas de Coissy, habitants de Saint-Saulieu ; Jean Petit, Mabouille Le Petit, Florent Le Peintre, Jean Baillif, habitants de Crèveceur ; Jean Leschaillet, habitant de Blangy, et toutes autres personnes débitrices de Pierre Dezanne, marchand à Lille, sujet du roi d'Espagne. Rouen, 21 octobre 1596. — Fol. 15 v°. Provisions à Pierre Ricquier d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Nicolas Le Noir, résignataire. Rouen, 28 janvier 1597. — Fol. 16. Cautionnement par Jacques Blondin, bourgeois d'Amiens, d'Étienne La Bistrate, receveur général des traites foraines et domaniales en la province de Picardie. Amiens, 12 février 1597. — Fol. 16 v°. Provisions à Christophe Despréaulx d'un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, en remplacement de Christophe du Faÿ, décédé. Paris, 5 avril 1596. Réception dudit Despréaulx par le bailliage d'Amiens ; « néantmoins, pour le danger des chemins, avons commis et commettons le prevost de Vimeu pour recepvoir et faire prester le serment audict Despréaulx. » Amiens, 27 février 1597. — Fol. 17. Lettres patentes

de Henri IV, « desirans recognoistre les bons et fidelles services que nous a faitz pendant toutes ces guerres nostre bien amé Azor Caffier, l'un de noz valletz de garde-robe », lui faisant don de tous les biens qui se trouveront appartenir à défunte Agathe Francourt, veuve de Robert Cappet, d'Amiens, acquis et confisqués au Roi par droit de deshérence. Rouen, janvier 1597. — Fol. 17 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 12 février 1597. — Fol. 18. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Vauchelles l'aîné, marchand et bourgeois d'Amiens, père et tuteur de Louis de Vauchelles, mineur, petit-fils de défunt Jean de Vauchelles, bourgeois et marchand, pour la succession dudit Jean de Vauchelles. Paris, 26 février 1597. — Fol. 18 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 3 mars 1597. — Fol. 19. Provisions à Jean Bertrand d'un office de sergent royal priseur de biens meubles au bailliage d'Amiens et prévôté de Vimeu, en remplacement de Thomas Routière, son oncle, résignataire. Rouen, 1^{er} novembre 1596. Prestation de serment et réception dudit Bertrand. 7 mars 1597. — Fol. 19 v°. Mise de fait de sire Romain Guerard, prêtre, demeurant à Amiens, en et sur le prieuré de Saint-Denis, comme appartenant à noble homme M^e François de Lannoy, prieur dudit prieuré. 11 avril 1597. — Fol. 19 v°. Mise de fait de Firmin Guerard, houpplier à Amiens, sur la moitié du cimetière Saint-Denis de ladite ville, du côté du prieuré, comme appartenant à noble homme M^e François de Lannoy, prieur dudit prieuré. 23 avril 1597. — Fol. 20. Ordonnance de Louis Le Fèvre, sieur de Caumartin, conseiller du Roi en son conseil d'État, président en son grand conseil, intendant de la justice et police en la province de Picardie, portant que, « sur ce que nous avons esté adverty qu'aucuns officiers du Roy, tant de la justice qu'autres, se sont tellement oubliés de leur devoir que d'avoir continué en ceste ville l'exercice et fonction de leurs charges soubz l'auctorité du roy d'Espagne, en sy peu de temps qu'elle est demeurée en son obeissance, encores qu'ilz deussent avoir servy d'exemple et montré le chemin aux autres d'habandonner leurs biens plustost que de manquer la fidelité qu'ilz doivent tesmoingner à leur roy ; à ces causes, n'estant raisonnable qu'il demeure aucune marque de la faulte par eulx commise, nous avons cassé, revocqué et adnullé, cassons, revocquons et adnullons toutes les proceddures, sentences et jugemens desdicts officiers tant de justice qu'autres, comme données par personnes pur privées, sans autorité ny pouvoir, deffendant à ceux qui les ont

obtenu de s'en aider, sans prealablement les avoir présenté au bailly d'Amiens, ou son lieutenant, pour y interposer l'auctorité du Roy, s'il juge que faire se doibve, comme aussy des contractz passez par-devant les nottaires roiaux quy ont continué l'exercice de leurs charges en cestedicte ville pendant l'occupation d'icelle, sans les avoir fait recongnoistre en justice, et, pour le regard desdicts officiers roiaux, tant juges, nottaires qu'autres, nous les avons interdit et suspendu de l'exercice et fonction de leurs charges, leur faisant inhibitions et deffences de s'y immitter, à peine de fault, tant qu'autrement par le Roy en ait esté ordonné, mandant au bailly d'Amiens, ou son lieutenant, faire publier la presente ordonnance au siege dudict bailliage, les plaidz tenans, et icelle faire registrer, raier et bifer des registres dudict bailliage, que des maieur, prevost et eschevins de ladite ville, toutes lesdictes proceddures, jugemens et sentences, et tenir la main à l'execution de la presente ordonnance ». Amiens, 2 octobre 1597. « Sur la requeste du procureur du Roy audict bailliage d'Amiens, par M^e Vincent Hanicque, son advocat, a esté ordonné, prins l'avis du conseil, que l'ordonnance cy-dessus sera publiée ; ce quy a esté fait presentement ; et, conformément à icelle, nous avons fait et faisons deffences à tous officiers royaulx, tant juges, notaires, que autres de la qualité portée par ladite ordonnance, de s'immitter en l'exercice desdicts offices, à peine de fault, et seront rayez et biffez des registres tous les actes et expéditions, decrets et jugemens donnez pendant que les ennemis ont occupé ladite ville. Comme aussy, faisons à toutes personnes, quy pretendent avoir perdu quelques meubles, d'aller aux maisons pour revendiquer lesdictz meubles de leur auctorité privée, ains se pourvoir, pour ladite, revendication, en justice, et à tous sergentz de faire les asseignations par-devant nous et non ailleurs, à peine d'amende. » Amiens, en jugement, 2 octobre 1597. — Fol. 21. Mise de fait de demoiselle Marguerite Merchier, veuve de Philippe Quignon, bourgeois d'Amiens, en et sur une maison à Amiens, rue de Beauvais. 3 octobre 1597. — Fol. 21. Mise de fait du sieur de Tenquer sur un jardin avec la gloriote, à Amiens, derrière les Augustins. 4 octobre 1597. — Fol. 21 v°. Provisions à Antoine de Bailleu, d'un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement d'André Pécol, décédé. Paris, 11 septembre 1597. Prestation de serment et réception dudit de Bailleu. 28 septembre 1597. — Lettres de bénéfice d'inventaire à demoiselle Anne Roze, veuve de M^e Ni-

colas Lagrené, procureur et notaire à Amiens, mère et tutrice de Pierre Lagrené, fils dudit Nicolas et d'elle, pour la succession de M^e François Roze, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de la cathédrale d'Amiens, oncle dudit mineur. Paris, 24 septembre 1597. — Fol. 22 v^o. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 octobre 1597. — Fol. 22. Maîtrise de l'état de boulanger de la ville d'Amiens octroyée à Jean Grugeon par Charlotte-Catherine de la Trémoille, princesse de Condé, comtesse de Taillebourg, tutrice naturelle et légitime de son fils unique Henry de Bourbon, prince de Condé, premier prince du sang et premier pair de France. Paris, 1596¹. Examen et réception dudit Grugeon par les égards dudit métier. 7 octobre 1597. — Fol. 23. Mise de fait d'honorable homme M^e Jean Lucas, bourgeois d'Amiens, en et sur une maison à Amiens, marché au Fromage. 8 octobre 1597. — Fol. 23 v^o. Mise de fait de David Quignon, marchand à Amiens, en et sur une maison à Amiens, rue du Marché au fromage. 9 octobre 1597. — Fol. 23 v^o. Réception par le bailliage d'Amiens de Jaspert du Molin, sergent à masse en la prévôté d'Amiens, en un exercice de sergent royal exploitant par tout le royaume, en remplacement de Jean Le Blancq, décédé. Amiens, 9 octobre 1597. — Fol. 24. Main du Roi assise sur la maison du Plat d'étain, rue des Vergeaux, à Amiens, appartenant à Claude Le Quiou, bourgeois d'Amiens, et sa femme. 11 octobre 1597. — Fol. 24 v^o. Lettres patentes de Henri IV faisant don à Amigault de Salvalois et à Martin de Chauvian, de la compagnie de ses cheveu-légers, de tous les biens de Blaise Benoist, habitant d'Amiens, acquis et confisqués au Roi « par sa félonnie et rebellion, pour estre icelluy retiré de ladite ville avec les Espagnolz, nos ennemis. » Au camp de Pas en Artois, 30 septembre 1597. — Fol. 24 v^o. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 15 octobre 1597. — Fol. 25. Main du Roi assise sur une maison à Amiens, grande chaussée au Blé, près de Saint-Martin-au-Bourg, appartenant à M^e Pierre de Famechon, « naguères mayeur de la ville d'Amiens. » 11 octobre 1597. — Fol. 25 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à demoiselle Claude de Monchy, fille unique de défunt messire Louis de Monchy, chevalier, sieur d'Inquessent, sous l'autorité de M^e Michel de Monchy, conseiller du Roi au parlement de Rouen, pour la succession dudit seigneur d'Inquessent. Paris, 29 août 1597. — Fol. 25 v^o. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 18 octobre 1597. —

Fol. 26. Prise par exécution d'une maison à Amiens, rue de Beauvais, appartenant à Jean Wier, marchand saiteur à Amiens. 18 octobre 1597. —

Fol. 26 v^o. Provisions à M^e Antoine Le Quiou le jeune, avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, de l'état et office de président au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Le Quiou, son frère aîné, démissionnaire en sa faveur. Paris, 7 avril 1597. —

Fol. 27 v^o. « Reiglement entre Messieurs les lieutenant general et president » au bailliage et présidial d'Amiens, à l'effet de « faire cesser tous differendz quy pourroient survenir en matiere de reglement pour l'exercice de noz charges, et recongnossans d'ailleurs la diversité des reglemens quy ont esté donnés deppuis la creation des estatz de president, avecq les lieutenans generaulx des baillifz et senechaulx. » 27 octobre 1597. — Fol. 28 v^o. Provisions à M^e Antoine Picquet, licencié ès lois, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien Picquet, son père, décédé après avoir exercé ladite charge l'espace de trente-trois ans. Rouen, 20 octobre 1596. —

Fol. 29. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas Daiz, praticien, en un état de notaire et garde notes en la ville et prévôté de Doullens, fins et mettes du bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Pierre Daiz, son père, décédé. Amiens, 17 octobre 1597. — Fol. 29 v^o. Sentence du bailliage d'Amiens, « veu la requeste à nous presenté par Pierre Le Vasseur, sergent roial exploitant par tout le roiaulme de France, remonstrant que, à l'occasion de la prinse subitte et innopinée du fort de Monthulin, la ville et chasteau de Desvre, naguères fait au païs de Boullenois par les ennemis espagnolz, il auroit perdu tous ses moiens, estant demeuré en totale ruinne, chargé de femme et enffans, à raison de quoy il auroict esté

constrained quicter sa residence qu'il faisoit lors en ladite ville de Desvres et soy refugier en ceste ville d'Amiens, auquel lieu il desire s'ocuper et gagner sa vie », l'autorisant à exercer ledit office « pendant le temps que ladite ville Desvre sera occupée par les ennemis. » 10 novembre 1597. — Fol. 29 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Vincent Le Roy, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, sieur d'Argillières, pour la succession de défunt Nicolas Le Roy, son frère, lieutenant de l'artillerie en la province de Picardie, sieur de Gau. Paris, 31 octobre

¹ La date du jour et du mois laissée en blanc.

1597. — Fol. 30. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 novembre 1597. — Fol. 30 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean de Wiguary, marchand à Amiens, pour la succession de Robert et Jeanne Blenel, ses cousins issus de germain. Paris, novembre 1597¹. — Fol. 31. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 novembre 1597. — Fol. 31. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine du Cotz, écuyer, fils aîné de défunts Charles du Coz, écuyer, sieur de Framicourt, et demoiselle Adrienne de Bristel, sa femme, pour la succession de sesdits père et mère. Paris, 10 novembre 1597. — Fol. 32. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 26 novembre 1597. — Fol. 32. Mise de fait de demoiselle Jeanne Bignon, veuve de Charles Le Marchant, en et sur les héritages y désignés. 28 novembre 1597. — Fol. 32 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien Guébuin, demeurant à Amiens, pour la succession de défunts Christophe Guébuyn et Anne Scellier, ses père et mère. Paris, 20 novembre 1597. — Fol. 33. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. 1^{er} décembre 1597. — Fol. 33. « Permission de faire l'estat de messenger à Jehan Hastel. » Amiens, 3 décembre 1597. — Fol. 33 v°. « Permission à N. Daiz d'exercer l'estat de procureur » à Amiens, sur la requête dudit Nicolas Daiz praticien demeurant à Amiens, « remontrant que deffunct M^e Pierre Daiz, son pere, estoit pourveu et receu d'un estat de procureur et de notaire en la ville et prevosté de Doullens, fins et mectes de ce bailliage, lesquels estatz icelluy feu auroit exercé audict lieu de Doullens, jusques au jour de la prise qui se seroit faicte d'icelle par les ennemis, à cause de quoy se seroit refugié en ceste ville et icelluy estatz exercé à ce bailliage et siege presidial d'Amiens, suivant la sentence de vous donnée le treiziesme jour de novembre M^v III^{xx} quinze,.... et d'aultant que icelluy remontrant entend pareillement exercer ledict estat de procureur en ladicte ville et prevosté de Doullens,.... et adfin de luy donner meilleur moien subvenir à son vivre et de quatre petitz enfans, ses freres, dont il est demeuré chargé par le decedz de sondict feu pere », ladite permission donnée « tant que la ville de Doullens sera occupée par l'Espagnol. » Amiens, 12 novembre 1597. — Fol. 33 v°. Provisions à Christophe Lenglasié, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Pierre Rohault, décédé. Paris, 6 novembre 1597. Prestation de serment et réception dudit Lenglasié. 10 décembre 1597. —

Fol. 34. Réception par le bailliage d'Amiens de Michel Macquerel, clerc à Amiens, à deux personats, l'un fondé en l'église Saint-Remi d'Amiens, et l'autre en l'église Saint-Firmin-au-Val de ladite ville, dont M^e Jean du Pont, prêtre, curé dudit Saint-Remy et chanoine d'Amiens, s'est démis en sa faveur. 13 décembre 1597. — Fol. 33 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Picquot, demeurant à Amiens, pour la succession de Jean Picquot, demeurant audit Amiens, décédé de la contagion. Paris, 19 décembre 1597. — Fol. 34. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 30 décembre 1597. — Fol. 34 v°. Main du Roi mise sur la terre et seigneurie de Guyencourt, appartenant à Florimond Frérot, écuyer, sieur dudit lieu, à la requête de Pierre de Courchelle, écuyer, seigneur dudit lieu. 3 janvier 1598. — Fol. 34 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre de Collemont, écuyer, sieur de Neufviller, M^e Jean de Collemont, conseiller du Roi au bailliage et presidial d'Amiens, Vincent Voiture, mari et bail de Jeanne de Collemont, Adrian de Baratre, mari et bail d'Élisabeth de Collemont, et Marie de Collemont, veuve de Jean Hérisson, pour la succession de défunt Jean de Collemont, vivant ancien maieur d'Amiens, frère dudit Pierre de Collemont et oncle de tous les autres susdits, décédé depuis un an et demi, et ce, « à raison des pertes que ledict deffunct auroict receu depuis les troubles, et aussy de la diminution de ses biens advenue depuis son decedz, tant à raison de la surprise de nostredicte ville d'Amyens, que ruine de la gendarmerie. » Paris, 19 décembre 1597. — Fol. 35. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 23 décembre 1597. — Fol. 35 v°. Provisions à Jean Patte du gouvernement et administration de la maladrerie de Domart, en remplacement d'Augustin Musnier, décédé. Paris, 30 novembre 1597. — Fol. 36. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 29 décembre 1597. — Fol. 36 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas Rogeau, en un office de notaire royal audit bailliage, en remplacement de Gabriel Rogeau, décédé. Amiens, 12 janvier 1598. — Fol. 37. Édit de Henri IV supprimant et réunissant au domaine les offices de notaires royaux. Paris, mai 1597. — Fol. 40 v°. Lettres patentes de Henri IV commettant M^{es} Henri Pingré et Adam Chevrier, conseillers du Roi, trésoriers de France et généraux des finances en la généralité de Picardie, pour procéder

¹ La date du jour laissée en blanc.

à l'exécution de l'édit précédent, dans la circonscription qui leur sera attribuée. Paris, 15 juillet 1597. — Fol. 42. Acte d'Étienne Audouyn de Montherlu, secrétaire de la Chambre du Roi, commis par Sa Majesté pour faire faire l'entière exécution de son édit pour la réunion à son domaine de tous les offices de notaires royaux, certifiant que le département ordonné à MM. Pingré et Chevrier pour procéder à l'exécution dudit édit, comprend toutes les villes, lieux, bourgs et juridictions de la généralité d'Amiens. » Paris, 20 août 1597. — Fol. 42 v°. Lettres patentes de Henri IV faisant don à Antoine Charbonnier, homme d'armes de la compagnie de César, son fils naturel, des biens appartenant à Laurent Hubault, boucher d'Amiens, « sorty de ladite ville avecq les Espagnolz, lors de la reduction d'icelle soubz nostre obeissance, au moien de quoy tous sesdicts biens nous sont acquis et confisquez au moien de sa rebellion. » Au camp devant Amiens, 20 juillet 1597. — Fol. 42 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 15 janvier 1598. — Fol. 43. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Putefin, père et tuteur légitime de François Putefin, pour la succession d'Antoine Putefin, le jeune. Paris, 10 décembre 1597. — Fol. 43 v°. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 20 décembre 1597. — Fol. 43 v°. Lettres patentes de Henri IV, sur ce que, « entre les desordres jestés du malheur des troubles et dissensions passées, il n'y en a point dont nous portions plus de regret que du refroidissement quy est encores au cœur d'aucuns de ceulx quy ont esté cy-devant seduictz et trompez par les artifices et menées par nos ennemis, de quoy la surprinse de nostre ville d'Amiens n'a rendu que trop de preuve, une bonne partie des manans et habitans d'icelle ayant referé (preferé ?) la conservation de leurs commodités au debvoir quy les obligeoit de quicter leurs maisons plustost que de manquer à la fidelité que les subjectz doibvent naturellement à leur roy, et encores que nous ne voulions imputer à faulte ou crime la demeure que aucuns d'iceulx ont faictes en nostredite ville en ce peu de temps qu'elle est demeurée soubz l'obeissance de nosdicts ennemis, sy ne pouvons nous trouver autre excuse qu'à nostre inclination naturelle à la douceur et en la grâce que nous voulons faire à ceulx quy, aianz esté par noz predecesseurs ou par nous pourvez des estatz et offices tant de judicature, finance, que autres, sont demeurées en nostredite ville, ont exercé lesdictz estatz et charges soubz l'autorité de nosdicts ennemis, n'ayant esté retenuz de la crainte et reverence du serment qu'il nous avoient fait à la reception desdicts offices, ce qui les rendroit

impetrables et vacquans et eulx indignes d'en tenir jamais d'autres sy nous ne les voulons dispenser de la severité des loix et ordonnances, leur remettant la punition qu'ilz ont justement merité », portant rémission de ladite faute et rétablissant dans leurs charges ceux de ses officiers qui les ont exercés sous l'obéissance des ennemis. Paris, 25 novembre 1597. — Fol. 44. Lettres patentes de Henri IV, sur la requête de Philippe Patte, officier ordinaire de l'artillerie du Roi, remontrant que, « par privilegies expres de tout temps accordez et octroiez par les rois noz predecesseurs aux officiers de nostre artillerie,.... ilz sont exemptz de toutes subsides, paiementz des gens de guerre et autres impositions quelzconques,.... ce neantmoins », l'exposant a été compris au rôle « de quelque deniers que nous aurions ordonné lever par forme d'emprunt sur les habitans de nostredite ville quy estoient sortiz hors d'icelle lors de la surprinse », le maintenant dans lesdits privilèges, et notamment dans l'exemption dudit subside, « ayant esgard aux bons et agreables services que ledict exposant nous a faitz audict estat, mesmes durant le siege de nostredite ville d'Amiens, ainsy qu'il nous a esté certiffié par le sieur de Born, lieutenant general en ladite artillerie,.... comme il continue encores de present dans nostredite ville, au fait de l'attirail de ladite artillerie, considéré aussy qu'il luy a convenu faire, durant ledict temps, plusieurs fraiz et despences, et les perilz et dangers desquelz il s'est exposé par divers fois. » Paris, 2 novembre 1597. — Fol. 44 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 16 janvier 1598. — Fol. 45. Réception par le bailliage d'Amiens de Firmin de Vausselles, archer du prévôt des maréchaux en la province de Picardie, en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens exploitant par tout le royaume, en remplacement de Jean Sagnier, résignataire en sa faveur. Amiens, 23 janvier 1598. — Fol. 45 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Gabriel Quignon, greffier du temporel de l'évêché d'Amiens, en un office de notaire royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Jean Quignon, son père, décédé. Amiens, 4 janvier 1598. — Fol. 45 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Wateblé et consorts, pour la succession de feu Jean Wateblé, époux en secondes noces de Marie Picquet, sur ce qui a été exposé « que ledict deffunt seroit decédé peu de jours apres la surprinse de nostre ville d'Amiens, de laquelle il s'estoit sauvé

par les rempars, le jour de la surprinse, aiant sa maison esté du tout pillée, quy auroit apporté un grand desordre à ses affaires, pour n'avoir peu recouvrer qu'une partie de ses papiers, et pour ce qu'ilz se seroient veuz poursuiviz par quelque creantiers.» Paris, 23 janvier 1598. — Fol. 46. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 31 janvier 1598. — Fol. 46 v°. Relief par Charles de Mannay, écuyer, sieur de Camps en Amiénois, de ladite terre de Camps tenue noblement du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par la succession de défunt Jean de Mannay, son père. 4 février 1598. — Fol. 47. Lettres patentes de Henri IV commettant M^e Michel Caignon au régime, gouvernement et administration de la maladrerie de Picquigny. Paris, 28 novembre 1597. — Fol. 47 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 février 1598. — Fol. 47 v°. Lettres patentes de Henri IV commettant M^e Antoine Talon au régime, gouvernement et administration de l'hôtel-Dieu de Picquigny. Paris, 7 janvier 1598. — Fol. 48. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 février 1598. — Fol. 48 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Thomas Le Sot, procureur audit bailliage, en un office de notaire royal audit bailliage en remplacement de M^e Isaac Maugrenier, décédé. Amiens, 30 décembre 1597. — Fol. 48 v°. Sentence du bailliage d'Amiens, « sur la requeste à nous présentée par Robert Fournier, remonstrant qu'il a esté commis à la recepte des impostz mis sus pour le raquict des debtes creés deppuis les derniers troubles par les majeure et eschevins de la ville d'Amiens, au lieu de Vincent Boitel, par commission de MM. les tresoriers generaulx de France à nous adresantes, à la charge de bailler caution », recevant M^e Jean Pezé comme caution fournie par ledit Fournier. Amiens, 7 février 1598. — Fol. 49. Main du Roi mise sur l'office de sergent royal d'Antoine Heu. 11 février 1598. — Fol. 49. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Andrieu, marchand à Amiens, pour la succession de défunts Jérôme et Pierre Andrieu, ses frères, marchands audit Amiens. Paris, 6 janvier 1598. — Fol. 49 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 13 février 1598. — Fol. 50. Lettres patentes de Henri IV « en faveur des bons et agreables services que nous recevons journellement de nostre cher et bien amé le sieur de Tangué, et des pertes qu'il fais en la non jouissance de ses biens qui sont scitués ès Pais-Bas », lui continuant et confirmant, « par represaille de sesdits biens, le don à luy cy-devant fait des fruitz et revenuz des biens appartenans ausdits du Quesnoy

Mailly, sciz en la compté d'Eu (?), pour la prochaine année que l'on comptera mil V^c III^{xx} dix-sept,.... iceulx biens à nous acquis et confisque par l'ouverture de la guerre par nous faicte contre le roy d'Espagne et ses subjectz. » Rouen, décembre 1596¹. — Fol. 50. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 10 février 1598. — Fol. 50 v°. Provisions à Thomas de Saint-Fussien d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Nicolas Martin, décédé. Saint-Germain, 6 décembre 1597. Prestation de serment et réception dudit de Saint-Fussien. 20 février 1598. — Fol. 51. Saisie de deux fiefs nobles tenus l'un du Roi et l'autre de la châtellenie de Gamaches. 20 février 1598. — Fol. 51 v°. Lettres patentes de Henri IV commettant M^{es} Henri Pingré et Adam Chevrier, conseillers du Roi, trésoriers de France et généraux de ses finances en la généralité d'Amiens, pour l'exécution dans ladite généralité de l'édit de janvier 1595 ordonnant le doublement du droit des petits sceaux des justices royales de France. Paris, 6 septembre 1597. — Fol. 52 v°. Arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'en tous les lieux et endroits où ledit édit n'aura été exécuté, il sera fait taxe de ce que chacun des gardes anciens desdits sceaux devra payer au Roi pour l'union audit sceau du doublement des présentations. Paris, 9 juillet 1597. — Fol. 53 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas Rogeau, notaire royal au bailliage d'Amiens, en un office de procureur audit bailliage, en remplacement de M^e Gabriel Rogeau, son père, résignataire en sa faveur. Amiens, 20 février 1598. — Fol. 54. Réception par le bailliage d'Amiens de Jean Le Vasseur en un office de sergent à masse en la ville et prévôté d'Amiens à lui vendu par Antoine Putefin. Amiens, 23 février 1598. — Fol. 54. Autorisation par le bailliage d'Amiens à Guillaume Trocquentz d'exercer un office de sergent royal audit bailliage, en remplacement de Jean de la Cauchie, résignataire en sa faveur, en attendant qu'il obtienne ses lettres de provisions, « ce qu'il ne peut faire en sy bref temps, au moien du danger des chemins et que le Roy est à present loing de Paris. » Amiens, 24 février 1598. — Fol. 54 v°. Id., à Hugues de la Rouzière, en remplacement de Charles Boullenger, résignataire en sa faveur. Amiens,

¹ La date du jour laissée en blanc.

26 février 1598. — Fol. 54 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Lenglès, pour la succession de M^e Antoine Lenglez, prévôt de Beauvoisis à Amiens, décédé à Paris au mois de mai précédent. Paris, 7 janvier 1598. — Fol. 55. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 février 1598. — Fol. 55 v°. Main du Roi assise sur l'office de receveur général du taillon en Picardie appartenant à Antoine de Berny. 5 mars 1598. — Fol. 55 v°. Permission par le bailliage d'Amiens à Guillaume de Saint-Sauflieu d'exercer un office de sergent royal au bailliage d'Amiens à lui résigné par Michel de la Cauchie, en attendant qu'il en obtienne lettres de provision. Amiens, 12 mars 1598. — Fol. 56. Lettres patentes de Henri IV commettant M^e Jean de Cothereau au régime, gouvernement et administration de la maladrerie de Corbie. Saint-Germain, 12 décembre 1597. — Fol. 56 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 12 mars 1598. — Fol. 56 v°. Provisions au sieur de Cothereau de la charge de contrôleur des deniers communs d'octrois, fermes, levées et impositions ordinaires et extraordinaires de la ville d'Amiens créée en titre d'office par l'édit de novembre 1597 sur le règlement de ladite ville. Paris, 8 février 1598. — Fol. 57 v°. Réception dudit Cothereau par le bailliage d'Amiens. 12 mars 1598. — Fol. 58. Lettres patentes de Henri IV portant provisions à M^e Jacques Colas de l'office de receveur des deniers communs d'octrois, fermes, levées et impositions ordinaires et extraordinaires de la ville d'Amiens créé par ledit édit. Paris, 8 février 1598. — Fol. 59. Réception dudit Jacques Colas par le bailliage d'Amiens. 12 mars 1598. — Fol. 59 v°. Caution fournie par ledit Jacques Collas de Jean de Cotereau, écuyer, seigneur de Cormeilles en Parisis et Demangeville en Beauce, contrôleur général des fortifications et réparations de Picardie et Ile-de-France. 12 mars 1598. — Fol. 59 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Guillain, aieul et tuteur de François Le Jeune, pour la succession de défunts Innocent Le Jeune et Catherine Guillain, père et mère dudit François. Paris, 4 mars 1598. — Fol. 60. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 mars 1598. — Fol. 60 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Le Dien, marchand à Amiens, pour la succession de feu François Scellier, marchand audit Amiens. Paris, 13 mars 1598. — Fol. 61. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 17 mars 1598. — Fol. 61 v°. Arrêt du Grand Conseil sur ce que « par arrest de nostre Grand Conseil donné entre frere Jehan Bayart, relligieux profex au prieuré Sainte-

Catherine du Val-des-Ecoliers, à Paris, demandeur et complainant pour raison du possesoire du prieuré Saint-Médard de Dompnard, deppendant de l'abbaye de Saint-Germer, ordre de Saint-Benoist, diocese de Soissons (*sic*), d'une part, et M^e Simon Caronnet, prebtre, subrogé au droit et instance de deffunct M^e Anthoine de Caux, chanoine prebendé en l'église Saint-Gratien (*sic*) de Tours, deffendeur et exposant, d'autre. » Paris, 24 septembre 1597. — Fol. 63 v°. Procuracion par M^e Simon Caronnet, prêtre, prieuré du prieuré de Saint-Médard de Domart en Ponthieu. 30 janvier 1598. — Fol. 65 v°. Sur la requête de Bernard de la Barre, remontrant « que, à l'occasion de la prinse de la ville de Calais faite par les ennemis de la couronne de France, le paouvre remontrant auroyt tout perdu, estant chargé de femme et enffant, exerçant l'estat et office de sergeant royal », autorisation par le bailliage d'Amiens audit de la Barre d'exercer ledit état audit bailliage jusqu'à la réduction de la ville de Calais en l'obéissance du Roi. Amiens, 3 avril 1598. — Fol. 65 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philibert Patte, receveur héréditaire des décimes au diocèse d'Amiens, pour la succession de Jacques Dezaleux, héritier lui-même de M^e Jean Dezaleux, procureur et notaire à Corbie. Paris, 17 mars 1598. — Fol. 66. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 avril 1598. — Fol. 66 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas Granthomme, cleric de pratique à Amiens, en un office de sergent royal au bailliage d'Amiens à lui résigné par Jacques Lestocq. Amiens, 8 avril 1598. — Fol. 67. Provisions à Noel Vuallet de l'office d'huissier audiencier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Bazin, décédé. Paris, 31 décembre 1597. Prestation de serment et réception dudit Vuallet. 14 avril 1598. — Fol. 67 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Hélène Mallart, femme autorisée par justice de Jean Pellé, pour la succession de Louise Lepot, sa mère. Paris, 23 février 1598. — Fol. 68 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 13 avril 1598. — Fol. 68 v°. Lettres patentes de Henri IV, « comme, en consideration de ce que M^e Simon Le Mattre, conseiller au siege presidial d'Amiens, a esté tué les armes en la main le jour de la surprinse de ladicte ville, se mettant en debvoir de repousser noz ennemis, nous aions en nostre conseil trouvé raisonnable de faire pourveoir dudit office M^e Adrian de Heu, son nepveu maternel et heritier apparent, sans pour ce nous paier

aucune finance », portant provisions dudit office audit Adrian de Hen. Paris, 6 novembre 1597. Prestation de serment et réception dudit de Hen. 15 avril 1598. — Fol. 69. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Antoine de Rely, procureur en Parlement à Paris, pour la succession de feu Jean de Rely, écuyer, sieur de Ville sous Corbie, son frère. Paris, 26 février 1597. — Fol. 69 v^o. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 17 avril 1598. — Fol. 70. Main du Roi assise sur l'office de sergent royal au bailliage d'Amiens d'Antoine Heu. 21 avril 1598. — Fol. 71. « Règlement pour la ville d'Amiens après la reprise d'icelle. » Paris, 23 novembre 1597 ; précédé de l'édit de Henri IV sur le même objet. Paris, novembre 1597. — Fol. 77 v^o. Provisions à M^e Jacques Gargan de l'office de prévôt royal d'Amiens créé en titre d'office formé par l'édit de novembre 1597. Paris, 23 novembre 1597. Prestation de serment et réception dudit Gargan. 21 avril 1598. — Fol. 78. Réception par le bailliage d'Amiens d'Adrien Lefebvre, praticien à Poix, d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, à lui résigné par feu Nicolas de Gricourt. Amiens, 4 mai 1598. — Fol. 78 v^o. Provisions à Henry Debacq d'un office de notaire royal à Amiens, en remplacement de Jean Delessau, décédé. Paris, 26 novembre 1597. Prestation de serment et réception dudit Debacq. 5 mai 1598. — Fol. 78 v^o. Provisions à Henri Debacq d'un office de procureur postulant au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Delessau, décédé. Paris, 26 novembre 1597. Prestation de serment et réception dudit Debacq. 5 mai 1598. — Fol. 81. Édit de Henri IV concernant les offices de visiteurs de cuirs et gardes des halles et marteaux héréditaires. Folembay, janvier 1596. — Fol. 82. « Règlement que le Roy vœult et entend estre inviolablement gardé et observé par tous ses sujets pour l'entier établissement et execution de l'edict fait par Sa Majesté sur le restablissement et heredité des offices de controlleurs, visiteurs, marqueurs, gardes des halles et marteaux des cuirs de ce roiaulme. » Paris, 8 août 1597. — Fol. 86 v^o. Lettres patentes de Henri IV sur le même objet. Paris, 11 août 1597. — Fol. 85 v^o. Arrêt du Conseil d'État « sur l'avis donné au Roy des empeschemens qui sont survenuz en l'execution de ses edicts, arrestz et mandemens, jusques à offenser ceulx quy poursuivent ladicte execution, comme ont fait les tanneurs, cordonniers, conroiers et megissiers de la ville du Mans, lesquelz ont voullu outrager les commis à la poursuite de l'execution de l'eedict de restablissement et heredité des offices de contrerolleurs marqueurs de cuirs et se sont

efforcez de rompre les portes de la maison du juge où ilz estimoient que lesdicts commis s'estoyent refugiez, tellement que l'occasion desdictes rebellions, la desobeissance s'accroist de jour à autre. » Paris, 15 février 1598. — Fol. 87. Main du Roi assise sur la terre et seigneurie de Guyencourt appartenant à Florimond Frérot, écuyer. 27 avril 1598. — Fol. 87 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à François et Marguerite Pécou, oncle et tante de défunte Marguerite Famechon, fille et héritière des propres de défunte Françoise Pécou, femme de défunt Pierre Famechon, procureur au bailliage d'Amiens, pour la succession de ladite Marie Famechon. Paris, 13 février 1598. — Fol. 87 v^o. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 21 février 1598. — Fol. 88. Lettres patentes de Henri IV sur ce que « nos chers et bien amez les marchans de nostre ville d'Amiens nous ont tres humblement fait remonstrer que, de tout temps, ilz ont fait grand trafficq et commerce de marchandises, tant en ladicte ville que aux villes voisines, et en ce faisant, donné moien au pauvre peuple et artisans de vivre et gagner leur vie ; continuant lequel trafficq, ils se sont endebtez envers plusieurs particuliers, comme aussy ilz ont presté leursdictes marchandises à plusieurs autres marchans, ensemble à la noblesse et autres des bourgs et villaiges circonvoisins, ce qu'ilz n'ont peu bonnement continuer, depuis deux ans que la maladie contagieuse a regné en ladicte ville, et depuis ce temps, ladicte ville aiant esté inopinément surprise par les Espagnolz, ilz ont perdu tous leurs meubles, marchandises, or, argent, cedulles et obligations, outre la renson qu'il ont esté contrainctz de paier, et sont pour la plus part sortis de ladicte ville, pour crainte de ne sembler adherer ausdicts Espagnolz, que, pendant leur séjour, ont non seulement dissipé leursdicts meubles, mais, sortans, ont entierement enlevé et emporté ce qu'ilz y auroient trouvé, et oultre ce, laissé la plus grand partie des maisons ruinée, demolies et renversés et leurs immeubles, à plus de dix lieues de la ville, du tout en friches, pour lesquelles refaire et remettre, ilz ont esté contrainctz avoir recours à leurs amis quy les ont aidez de leurs moiens, tant pour eulx remeubler que pour avoir des marchandises pour continuer leur traficq et commerce, ce qu'ilz ont commencé de faire depuis ladicte reduction ; touteffois, ceulx ausquelz ilz sont redevables sont si durs et si rigoureux, que, sans avoir esgard ad ce que dessus et aux pertes qu'ilz ont souffertes, ilz leurs

poursuivent journellement pour avoir sentence contre eulx et, en vertu d'icelles, les contraindre aux corps, qui faict que plusieurs autres bons marchans, qui sont sortis de ladicte ville, different d'y rentrer et s'abitues ailleurs, comme le surplus sera contrainct, voians lesdictes poursuittes et qu'ilz n'ont moien de poursuivre et eulx faire paier de la noblesse et autres leurs crediteurs qui leur doibvent sans comparaison plus qu'ilz ne sont redevables, adfin de paier ce qu'ilz doibvent et evitent l'emprisonnement de leurs personnes et leurs totale ruine, nous supplians et requerans, aiant esgard aux grand pertes qu'ilz ont faict à ladicte surprise et qu'ilz ne meritent moings de solagement que les marchans de Paris, le siege qui a esté devant ladicte ville, nous avons eu agreable de paier ce qu'ilz devoient et pour leur donner moien de continuer leur traficq et commerce de marchandises et d'employer les artisans qui sont en ladicte ville à travailler à gagner leur vie au desoubz d'eux pour remettre ladicte ville en sa premiere splendeur, qui aultrement en sera deserte, leur vouloir donner delay de six ans pour paier les debtes par eulx faictes, sans estre abstrainctz de bailler caution, faisant deffences à tous huissiers et sergent de les contraindre et execucuter en leurs corps et biens et leurs cautions, et sur ce leur octroier noz lettres necessaires. Nous, deument informez des miserres et calamitez dessusdictes, que nous avons veu alors nous mesmes, et en voulant avoir la juste pitié et compassion qui se doibt, nous avons donné et octroié de grace special de nostre plaine puissance et auctorité roial, donnons et octroions par ces presentes ausdicts marchans et habitans qui resideront en nostre ville d'Amiens, surseance et delay de deux ans pour le paiement de leurs debtes. » Nantes, 29 avril 1598. — Fol. 89. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 mai 1598. — Fol. 89 v°. Mise de fait d'honorable homme Firmin du Fresne, bourgeois d'Amiens, en et sur l'office de greffier de la prévôté de Beauquesne et sur une maison basse rue Notre-Dame à Amiens, appartenant à damoiselle Marie Despréaux, veuve de M^e Sébastien Le Marchant. 23 mai 1598. — Fol. 89 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine et François de Louvencourt, enfants de défunts Jacques de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, et Toussaine de Biencourt, pour la succession desdits époux de Louvencourt. Paris, 10 mai 1598. — Fol. 90. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 mai 1598. — Fol. 90 v°. Lettres patentes de Henri IV, « ayant esgard aux services que nostre cher et bien amé le cappitaine La Couldroie nous a

cy-devant faictz et continue chacun jour, pres la personne aussy nostre cher et bien amé le seigneur viconte d'Auchy, gouverneur de nostre ville de Saint-Quentin, et voulans le recompenser de la perte qu'il a faicte de ses chevaulx et armes et de la rançon par luy paiée, ayant esté faict prisonnier de guerre par ceux de la garnison de Castellet », lui faisant don de la somme de 500 écus « sur ce qu'aucun habitans de nostre ville d'Amiens peuvent debvoir à Jaspard de Longavesne et George Lhoste, de la ville de Calais, à nous acquis et confisqué par leur rebellion, comme tenans le party de l'Espagnol. » Amiens, 17 octobre 1597. — Fol. 91. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 27 mai 1598. — Fol. 91. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Jeanne de Famechon, femme autorisée par justice de M^e Pierre Vrechot, procureur au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunte Marie de Famechon, sa nièce, fille et héritière de feu M^e Pierre Famechon et de damoiselle Françoise Pécoule. Paris, 20 décembre 1597. — Fol. 91 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 29 mai 1598. — Fol. 92. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe de Miraulmont, secrétaire de la chambre du Roi, pour la succession de défunts Adrien de Miraulmont, secrétaire du seigneur de Fervacques, et Claude Miraulmont, secrétaire du seigneur de Montbarron, frères puînés dudit Philippe. Paris, 18 mars 1598. — Fol. 92 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 18 mai 1598. — Fol. 93. « Mise de faict pour damoiselle Françoise Boistel, sur la somme de xxx escus de rente due par le sieur de Tenques. » 4 juin 1598. — Fol. 93. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Philippe de Flesselles, chanoine de la cathédrale d'Amiens, pour la succession de feu M^e Louis de Flesselles, chanoine de ladite église, son frère. Paris, 16 mai 1598. — Fol. 93 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 19 mai 1598. — Fol. 94. « Mise de faict sur le greffe de la prevosté de Beauquesne, damoiselle Marie Marchant. » 6 juin 1598. — Fol. 94 v°. « Publication de la paix entre les deux rois de France et d'Espagne. De par le Roy. On faict assçavoir à tous que bonne, ferme, stable et perdurable paix, amitié et reconciliation est faicte et accordée entre tres hault, tres excellent et tres puissant prince Henry, par la grace de Dieu, roi tres crestien de France et de Navarre, nostre souverain seigneur, et tres hault, tres excellent et tres

puissant prince Philippes, roy catholicque des Espaignes, et tres excellent prince Charles-Emanuel, duc de Sçavoie, leurs vassaulx, subjectz et serviteurs en tous leurs roiaumes, païs, terres et seignouries de leurs obeïssances ; et est ladicte paix generale et communicative entre eulx et leursdictz subjectz, pour aller, venir et sejourner, retourner, converser, marchander, communiquer et negotier les ungs avecq les autres, ès païs les ungs des autres, librement, franchement et seurement par mer, par terre et eaux doulces, tant deçà que delà les montz, et tout ainsy qu'il est accoustumé de faire en temps que bonne, sincere et amiable paix, telle qu'il a pleu à Dieu par sa bonté envoyer et donner ausdicts seigneurs prince, leurs peuples et subjectz, deffendant et prohibant tres expressément à tous, de quelque estat et condition qu'ilz soient, d'entreprendre, attenter ou innover aucune chose au contraire, sur peine d'estre pugniz comme infracteurs de paix et perturbateurs du bien et repos publicq. Ainsy signé : *Henry*, et plus bas contresigné : *De Neufville*. Collationné à l'original par moy, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et secretaire de ses commandementz et finances, signé : *Ruzé*. Publié au pupitre de l'eglise Nostre-Dame d'Amiens, tant du costé du cœur que de la nef, de l'ordonnance et en la presence de Monseigneur de Montmorency, conestable de France, Monseigneur le conte de Saint-Pol, gouverneur de la province de Picardie, et autres seigneurs, et grand nombre de gens, tant du clergé, de la noblesse, que du peuple, assemblé en ladicte eglise, apres les vespres y chantées, ladicte publication faite par Jacques Daraynes, procureur et greffier civil dudict bailliage, apres trois trompettes avoir donnée trois fois à chacun costé dudict pipitre ; apres laquelle publication, a esté chanté *Te Deum laudamus*, etc., fort solempnellement, faisant l'office Monseigneur le reverendissime et illustrissime cardinal de Florence, legat de Nostre Saint Père le Pape en France, assistant Monsieur le nonce de Sa Sainteté en France, Monsieur l'evesque d'Amiens et six evesques de la compagnie dudict sieur le legat. Comme aussy ladicte publication a esté faite par les carfours ordinaires et extraordinaires de ladicte ville par ledict Daraynes, greffier, assisté desdits trois trompèttes, Jehan Ballin, huissier de ladicte ville, estans à cheval, Nicollas Gonnet, Jehan Boursin, Nicolas de la Cauchie, Mathieu du Molin et autre sergentz roiaux, et des archers dudict sieur conestable, le dimenche septiesme jour de juing mil cinq cens quatre-vingtz-dix-huict. » — Fol. 95. Provisions à François Le Tas d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens avec pouvoir

d'exploiter par tout le royaume, en remplacement de Nicolas de la Houssoie, résignataire. Paris, 7 février 1598. — Fol. 95 v°. Permission par le bailliage d'Amiens à Firmin Roger, marchand tanneur à Amiens, d'exercer l'office de contrôleur créé et érigé par le Roi, par édit de janvier 1596, pour visiter et contrôler les cuirs et autres en la ville d'Amiens, à lui cédé par Antoine Rigot (?), bourgeois de Paris, en attendant que ledit Roger en ait obtenu lettres de provisions. Amiens, 16 juin 1598. — Fol. 96. « Prise par execution de l'estat de sergent roial François Floury. » 20 juin 1598. — Fol. 96. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Grez, fils de défunt François de Grez, bourgeois d'Amiens, pour la succession dudit François. Paris, 26 novembre 1597. — Fol. 96 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Françoise, Marie et Catherine de Grez, pour la succession de François de Grez, leur père. Paris, 2 juin 1598. — Fol. 97. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 20 juin 1598. — Fol. 97 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Guillaume et Jacques Lalloier, marchands à Amiens, et Melchior Guérin, fondeur de cloches, mari et bail de Marguerite Lalloier, pour la succession de Jean Lalloier, bourgeois et marchand à Amiens, leur père. Paris, 18 avril 1598. — Fol. 98. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 juin 1598. — Fol. 98 v°. Provisions à Firmin Roger de l'office de contrôleur, visiteur, marqueur et garde des halles et marteaux des cuirs héréditaire établi à Amiens, créé par édit de janvier 1596 et auquel il n'a pas encore été pourvu. Paris, 16 juin 1598. — Fol. 99. Réception dudit Roger par le bailliage d'Amiens. Amiens, 11 juillet 1598. — Fol. 99. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jeanne Maisné, pour la succession de feu Philippe Maisné, marchand à Amiens, son oncle. Paris, 10 juillet 1598. — Fol. 100. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 juin 1598 (*sic* ?). — Fol. 100. Déclaration de Henri IV sur l'édit de mars 1598, concernant la révocation des survivances pour lesquelles il n'a été payé finances. Saint-Germain. 2 juillet 1598. — Fol. 101. Lettres closes de Henri IV sur ladite déclaration. Saint-Germain, 6 juillet 1598. — Fol. 101. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Scellier et Marie de Vausselles, au nom et comme tuteur de Marie Legris, fille de feu Jean Legris et de ladite de Vausselles, pour la succession de feu Nicolas Legris, aieul de ladite Marie. Paris, 1^{er} juillet 1598. —

Fol. 102. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 17 juillet 1598. — Fol. 102. Provisions à Hugues de la Rozière d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Charles Boullenger, résignataire. Saint-Germain, 3 juillet 1598. Réception dudit de la Rozière. 23 juillet 1598. — Fol. 102 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Mouret, marchand à Amiens, tuteur de Jacques Mouret, son fils mineur et de défunte Françoise de Louvencourt, pour la succession de défunte Françoise Bauquier, grand mère dudit Jacques. Paris, 10 avril 1598. — Fol. 103. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 28 juillet 1598. — Fol. 103. « Mise de fait sur la terre de Neufville lès Saint-Riquier, de Jehan Le Sot. » 5 août 1598. — Fol. 103 v°. Lettres patentes de Henri IV faisant don aux sieurs de la Barrauderie et de Brizon des biens de M^c Claude Pécoul, maieur d'Amiens, et de Louis Marchant, habitants de ladite ville ; « lesdicts biens à nous acquis par la rebellion d'iceulx. » Au camp devant Amiens, 10 septembre 1597. — Fol. 104. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens ; lesdits biens acquis au Roi « par la rebellion de M^c Claude Pécoul, majeure de la ville d'Amiens durant le temps qu'elle estoit occupée par l'Espagnol, et de Loïs Marchant, lors eschevin d'icelle. » Amiens, 13 février 1598. — Fol. 104. Provisions à Guillaume Trocquenez d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauquesne, en remplacement de Jean de la Cauchie, résignataire. Saint-Germain, 3 juillet 1598. Réception dudit Trocquenez. 20 juillet 1598. — Fol. 104 v°. « Mise de fait pour Vincent Mille sur cinq cens l. de rente appartenant aux heritiers feu Jacques de Louvencourt. » 22 août 1598. — Fol. 105. « Roolle de la monstre faicte par les sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens, archers et greffiers de robe courte audict bailliage,.... le jour Sainte Claire, douziesme jour d'aoust mil cinq cens quatre-vingt-dix-huict », etc. — Fol. 106 v°. « Office de nottaire apostolicque M^c Loys Denis. » Paris, veille des nones d'octobre (6 octobre) 1597. Latin. Réception dudit Denis par le bailliage d'Amiens. Amiens, 18 novembre 1597. — Fol. 108. Présentation par Renault de Beaume, patriarche archevêque de Bourges, primat d'Aquitaine, conseiller d'État du Roi, grand aumônier de France, de M^c André Carmicquet, archer de la garde écossaise du corps du Roi, à l'administration de la maladrerie du bourg d'Ault. Paris, 19 juillet 1598. — Fol. 108. Lettres patentes de Henri IV portant provisions dudit Carmicquet à ladite maladrerie. Monceaux,

29 juillet 1598. — Fol. 108 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 septembre 1598. — Fol. 109. « Prinse par execution pour M^c Nicolas Le Febvre, de l'estat de nottaire appartenant à M^c Fussien Pécoul. » 20 septembre 1598. — Fol. 109. « Saisie de la terre et seigneurie de Rumaisnil », sur Philippe Dauroul, écuyer, sieur dudit lieu, fils et héritier de défunt Messire François Dauroul, chevalier, sieur dudit Rumaisnil et de Cornette, « et de dame Mary (*sic*, pour Marie Mailly), son espouse », pour sûreté de 75 écus de rente due par ledit François d'Auroul à Rogerin Noël. 11 septembre 1598. — Fol. 110. Mise de fait pour honorable homme Philippe Caron, bourgeois de Doullens, sur les terres et seigneuries de Beauvoir-Rivière et Courchelles. 5 octobre 1598. — Fol. 110 v°. « Mise de fait pour Phlippines Caron sur les terres de Beauvoir-Rivière et Courchelles. » 6 octobre 1598. — Fol. 110 v°. « Mise de fait pour Christofle Masson sur les terres de Beauvoir-Rivière et Wavan. » 8 octobre 1598. — Fol. 111. Provisions à Robert le Gastellier de l'office de messenger ordinaire de Paris à Amiens et d'Amiens à Paris, en remplacement de Pierre Hasté, résignataire. Paris, 29 août 1598. Réception dudit le Gastellet par le bailliage d'Amiens. Amiens, 23 septembre 1598. — Fol. 113. Arrêt du Parlement portant règlement à M^c Antoine Le Quiou, conseiller et président au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 7 septembre 1598. — Fol. 114. Provisions à Nicolas Courtoys d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, avec pouvoir d'exploiter par tout le royaume, en remplacement d'Aymond Doudet, résignataire. Paris, 7 août 1598. Prestation de serment et réception dudit Courtoys. 16 octobre 1598. — Fol. 114 v°. « Reiglement pour MM. les lieutenant general et president, pour le faict de la plaidoirie. La minutte est avecq les dictons de ce temps. » 13 octobre 1598. — Fol. 115 v°. Élection des échevins d'Amiens. 25 septembre 1598. — Fol. 116. Lettres missives de Henri IV désignant Augustin de Louvencourt pour continuer la charge de premier échevin. Monceaux, 8 octobre 1598. — Fol. 116. Lettres patentes de Henri IV révoquant les lettres patentes et commissions pour la recherche des usures. Paris, 1^{er} octobre 1598. — Fol. 117. Lettres de bénéfice d'inventaire à Firmin Correur, fils aîné de feu Robert Correur, à Claude Caron, mari et bail de Jeanne Correur, à Jacques de Bailly, mari et bail de Marguerite Correur, filles dudit feu Robert Correur, pour

la succession de celui-ci. Paris, 7 octobre 1598. — Fol. 117. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 29 octobre 1598. — Fol. 117 v°. Quittance de 33 écus payés par M^e Pierre Micquignon, résignataire de M^c Nicolas du Hamel en un office de notaire royal en la prévôté de Vimeu, à Oisemont, bailliage d'Amiens. 28 octobre 1598. — Fol. 117 v°. Acte des commissaires ordonnés et députés par le Roi en la généralité de Picardie pour l'exécution de l'édit de mai 1597, sur le même objet. 28 octobre 1598. — Fol. 118 v°. Réception dudit Micquignon audit office. 28 octobre 1598. — Fol. 119. « Prinse par execution de XII^c L. I. de rente appartenant au sieur d'Eslebecq, à la requeste de damoiselle Anthoinette Bouillet. » 31 octobre 1598. — Fol. 119. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gabrielle de la Radde, femme de Jacques de Fontaines, chevalier, seigneur de Ramerviller (?) Forceville, Rimbehen, fille de défunts Antoine de la Radde, écuyer, sieur de Tully, et de damoiselle Barbe de Mailly, pour la succession de ladite Barbe de Mailly. Paris, 31 juillet 1598. — Fol. 119 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 30 octobre 1598. — Fol. 120. « Prinse par execution de l'estat de priseur de biens Nicolas Guillemot. » 14 novembre 1598. — Fol. 120. Lettres patentes de Henri IV révoquant les précédentes lettres patentes pour la recherche et punition des usures. Monceaux, 4 octobre 1598. — Fol. 121. « Arrest de la Cour portant defences de rien prendre pour l'interposition des decrets, baulx à ferme et signatures, les sentences et actes volontaires. » 28 février 1598. — Fol. 121. « Mise de fait sur une maison scize en ceste ville pour M^e Jacques Froment. » 26 novembre 1598. — Fol. 121 v°. Lettres patentes de Henri IV concernant l'« office de greffier des insinuations ecclésiastiques M^e Pierre Denys. » Paris, 14 août 1598. — Fol. 123. « Reception dudit Denys. » Amiens, 19 novembre 1598. — Fol. 123. Adjudication à Louis Sagnier de la recette des consignations, dépôts, séquestres, arrêts, etc., des ville, bailliage et présidial d'Amiens et dépendances. Amiens, 1^{er} décembre 1598. — Fol. 124 v°. Réception dudit Sagnier. Amiens, 2 décembre 1598. — Fol. 125. « Prinse par execution du greffe de la prevosté de Beauquesne pour Firmin du Fresne. » 2 décembre 1598. — Fol. 125. Provisions à Jacques Sallé d'un office de sergent royal au bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Bournet, résignataire. Paris, 15 mars 1596. Réception dudit Sallé. 17 novembre 1599. — Fol. 125 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre de Runes, écuyer, pour la succession de feu Antoine de Runes, chevalier, seigneur de Fontaine, son père. Paris, 28 novembre 1598. — Fol. 126.

Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 décembre 1598. — Fol. 126. Edit de Henri IV « pour le fait des consignations. » Laon, août 1594. — Fol. 127. Lettres patentes de Henri IV sur le même objet. Paris, 10 août 1598. — Fol. 128. Provisions à Charles Macqueron d'un office de sergent royal priseur vendeur de biens au bailliage et comté de Clermont en Beauvoisis, exploitant par tout le royaume de France, en remplacement d'Ange de Cay, démissionnaire. Saint-Denis, 7 août 1593. — Fol. 128 v°. Sentence du bailliage et comté de Clermont sur le même objet. 10 décembre 1593. — Fol. 129. Enregistrement par le bailliage d'Amiens des provisions dudit Macqueron. Amiens, 18 décembre 1598. — Fol. 129. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Gorin, laboureur à Grattepanche, pour la succession de défunts Denis Gorin, son frère, et Nicolas et Vaast Gorin, enfants mineurs dudit Denis. Paris, 17 janvier 1598. — Fol. 129 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 8 janvier 1599. — Fol. 130. Lettres de naturalisation à Nicolas du Molin, « bourgeois de nostre ville d'Amiens, natif de la ville de Verdun, les habitans de laquelle ville ont tousjours esté et sont tenuz, censez et reputez comme vray originaires naturelz subjectz et regnicoles de ce roialme, et ont joÿ des privileges, franchises et libertez », et ce, sur la requête dudit du Molin, portant que, « parceque ladite ville a esté quelque temps hors nostre obeïssance, il doute qu'on luy veuille objicer cy-après qu'il soit estranger et non natif de cedit roialme et ne devoir joïr des privileges, franchises et libertez dont jouissent les originaires et naturelz subjectz d'icelluy. » Paris, 20 avril 1595. — Fol. 131. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 14 janvier 1599. — Fol. 131. « Prinse par execution de l'estat de contrôleur general des finances M^e Anthoine Bernard. » 30 janvier 1599. — Fol. 131 v°. Provisions à Charles Le Fèvre d'un office de sergent royal, priseur et vendeur de biens en la ville d'Amiens, en remplacement d'Olivier Arthus, décédé. Paris, 31 janvier 1599. Prestation de serment et réception dudit Le Fèvre. 19 février 1599. — Fol. 132. Arrêt du Parlement contre les blasphémateurs. 26 janvier 1599. — Fol. 132 v°. « Arrest de ladite cour contre Nicolas Le Mesle, blasphémateur. » 20 juin 1599. — Fol. 133 v°. Lettres patentes de Henri IV aux abbé, religieux et couvent de l'abbaye de Saint-Jean lès Amiens, les avisant qu'il a octroyé

à Jean Godière, ci-devant homme d'armes de la compagnie du feu seigneur de Humières, et depuis de celle du seigneur de la Boissière, « en consideration des blessures qu'il avoit souffertes à nostre service, dont il seroit demeuré estropiet », la place de religieux-lai de ladite abbaye vacante par le décès de Jacques Dubois. Paris, 14 janvier 1599. — Fol. 134. Lettres patentes de Henri IV octroyant ladite place audit Jean Godière, « aians esgard aux services » que ledit Godière « nous a faictz en noz camps et armées durant ces presens troubles, où il a perdu la main senestre, esté trespané de la teste et receu plusieurs autres coups en son corps, outre la perte de ses chevaulx jusques au nombre de douze. » Rouen, 28 octobre 1596. — Fol. 134 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 1^{er} mars 1599. — Fol. 134 v°. « Mise de faitz sur les terres et seigneuries de Saint-Waillery et Cayeux » appartenant à dame Henriette de Clèves, veuve de messire Ludovic de Gonzague, duc de Nevers, seigneur de Saint-Valery, « pour Nicolas Bourguier. » 3 mars 1599. — Fol. 135. Provisions à M^e Jean Vacquette, licencié ès lois, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de conseiller et magistrat audit bailliage et présidial, en remplacement de M^e Antoine Picquet, résignataire. Saint-Germain, 11 juillet 1598. Prestation de serment et réception dudit Vacquette devant le Parlement. 8 février 1599. — Fol. 136. Provisions à Adrien Lefèvre d'un office de sergent royal priseur et vendeur au bailliage d'Amiens, fins et mettes de la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Nicolas de Gricourt, résignataire. Paris, 9 novembre 1598. Prestation de serment et réception dudit Lefèvre. 5 mars 1599. — Fol. 136 v°. Provisions à M^e Adrien Pezé, procureur au bailliage d'Amiens, d'un office de notaire royal en la ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Éloy. Cuisset, décédé. Paris, 10 février 1599. Réception dudit Pezé. Amiens, 6 mars 1599. — Fol. 137 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Pécou, pour la succession de feu Jean Pécou, son père. Paris, 5 août 1595. — Fol. 138. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 22 mars 1599. — Fol. 138 v°. Main du Roi mise sur l'office de sergent royal au bailliage et présidial d'Amiens d'Isaac Pingrel. 23 mars 1599. — Fol. 138 v°. Lettres patentes de Henri IV portant déclaration de naturalité à François de la Voye, natif de Renaix en Flandre, et ce, sur la requête dudit de la Voye « contenant que, deppuis quatre ans ençà, il s'est habitué en nostre ville d'Amyens et espere continuer sa residence et finir le reste de ses jours en nostre royaume, auquel les habitans dudit

pays de Flandres ont tousjours et sont tenuz, censez et reputez comme noz vraiz originaires et naturelz subjectz et regnicoles et jouy de telz privileiges, franchises et libertez comme ceulx quy sont originaires de nostredict roiaulme. » Paris, 24 janvier 1599. — Fol. 139 v°. Entérinement desdites lettres patentes par le bailliage d'Amiens. Amiens, 26 mars 1599. — Fol. 140. Ordonnance d'Antoine de Hallewin, bailli d'Amiens, sur la requête d'Isaac Patte, barbier et chirurgien de la ville d'Amiens, « remonstrant que M^e Pierre Gendre, premier barbier et valet de chambre et cirurgien ordinaire de Sa Majesté,... icelle auroit permis audit Le Gendre creer et instituer ung lieutenant aux mesmes pouvoir et auctorité qu'y a ung maistre cirurgien ; suivant laquelle provision, le supliant auroit esté créé et commis lieutenant d'icelluy maistre cirurgien », portant réception dudit Isaac Patte en ladite qualité. Amiens, 13 février 1599. — Fol. 140 v°. Arrêt du Parlement portant mainlevée de la saisie du revenu et émolument du greffe du bailliage d'Amiens appartenant à M^e Melchisedech Garnier, avocat en Parlement, et à damoiselle Ambroise de Netz, sa femme, et consorts, héritiers de feu M^e Guillaume de Netz, notaire et garde hérédital du Châtelet de Paris. 4 décembre 1598. — Les charnières de la reliure formées de bandes de parchemin provenant d'un manuscrit d'une écriture du XIV^e siècle, à deux colonnes. C'est un fragment d'une réfutation en vers des prétentions d'Edouard III, roi d'Angleterre, à la couronne de France. Une colonne est complète au recto et au verso. D'un côté :

« Les causes par quoi nulle fame
Ne doit pas de France estre dame,
Mais que les causes resgarderent
Cil qui la coustume en trouverent
Ou pour ce qu'il fu neccessaire
A garder France de contraire,
Quar femme espoir dame en estoit,
Jadis laquele on molestoit,
Qui ne se peut ou sceut defendre
D'aucun roy qui le vinst offendre ;
De quoi France fu moult banie,
Quand femme en ot la seignourie,
Qu'on n'eust pas si molesté
S'uns homs en eust seigneur esté,
Anchois l'eust miex deffendue
D'aucun qui l'eust offendue

Et s'il ne fu fait telement.
 Si penserent chil sagement
 Qui tele coustume establirent,
 Au commun prouffit qu'il y mirent,
 Considerant la region
 De France et la condition,
 Quand (?) aussi comme drois tesmongne
 Lors s'on le welt faire à besongne,
 a toute requeste,
 Qu'elle soit et juste et honneste,
 Bonne et possible et convenable,
 Autrement n'est ferme et estable,
 Ne loys ne constitutions,
 S'elle n'ont ces conditions ;
 Aussi n'est coustumes n'usages,
 Ainsi que tesmoignent les sages,
 S'il ne prendent conformité
 Sur raison et sur équité,
 Selon la nature et la guise
 Du païs ou quel elle est mise.
 Aussy ne vault loy une plore
 S'elle ne s'ensuit au tempore,
 Si com il est ja proposé
 Par moy qui ce dire ay osé,
 Et aussi ne vault ne souffit
 Loys faite à singulier pourfit. »

De l'autre côté :

« Souvent les boins qui les argüent.

Retour à la question précédent pour le roy de France et contre le roy d'Angleterre de l'auctorité encontre l'opposant. L'auteur.

Or weil à men propos venir
 Tandis qu'il m'en puet souvenir
 Et taire des iniquités,
 Quar ce n'est que infinités.
 Je di que toute chose est bonne
 Puis que Dius la fait et ordonne,
 Et durs fu marteauls et englume
 Desquels on forga le coustume,
 De quoi j'entens à proceder
 Que femme ne puet succeder
 En France, afin qu'elle en soit dame ;
 Donques a, ce samble, par m'ame,
 Desraison li roys d'Angleterre
 Qui welt l'honneur de France acquerre,
 Ce dist pour cause de sa mere
 Qui n'i a droit, c'est cose clere,
 De le value d'une mite
 Par le coustume dessus dite
 Qui est boine et juste et notoire
 De si longtemps qu'il est memoire,
 Et soit hoirs masles ou femelle,
 Je n'en donroie une cevelle,
 Puisque sa mere droit n'i a

A cuy coustume le nya ;
 Et s'il proposoit droite ligne,
 Ce ne vaurroit un cep de vigne,
 Nonobstant l'allegation
 Mise en ta proposition
 De Salphac et de ses V filles
 Par le droit desqueles tu brilles,
 De faire au roy englecx prouffit
 Se di je que pas ne souffit,
 Et se tu vas par ceste voie
 Se prouverai je toutevoie
 Chose que clers ne que lais hom
 Ne porroit nyer par raison. »

L'autre colonne est coupée par le milieu ; il ne reste que le commencement des vers d'un côté et la fin des vers de l'autre.

I B 15. (Registre.) — In-fol., 236 feuillets, papier.

1599-1604. — Registre aux Chartes. — « Registre aux chartes du bailliage et siege presidial d'Amyens, où sont registrez plusieurs eeditz, lettres patentes, dessaisines, saisines, reliefz des fiefz tenus du Roy à cause de son bailliage d'Amyens, et autres choses concernans le publicq, à ce temps Monsieur M^c Vincent Le Roy, seigneur d'Argillieres et Fouquecourt, conseiller du Roy, lieutenant general audit bailliage, MM. M^{es} Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Nicolas Le Prevost, Adrian du Souich, Adrian de Mareul, Jehan Le Roy, Vincent Hannicque, Jehan Demons, Jehan de Collemont, Melcior Fouache, Jacques Creton, Adrian Dehen et Jehan Vacquette, conseillers, M^{es} Vincent Hannicque, Jehan Le Couvreur, advocatz du Roy audit bailliage ; et du deppuis, et le vingtiesme jour de septembre M V^c IIII^{xx} et dix-neuf, M^c Pierre de Famechon a esté remis en son estat de procureur du Roy audit bailliage ; Jacques d'Araynes, commis à l'exercice du greffe civil. » — Fol. 1. Lettres patentes de Henri IV, sur la requête « de noz chers et bien amez les habitans de la ville de Corbye en Picardie, contenant que ladicte ville est d'assez belle estendue, assise en païs fertile, laquelle, au moien des troubles qui ont eu cours depuis ung long temps en cestuy nostre royaulme, mesmes en ladicte province,

la plupart des maisons, tant de ladite ville que faulxbourgs, ont esté ruinées et desmolies pour les retranchemens et autres fortifications qu'il a convenu faire en ladite ville affin de la conserver soubz nostre obeissance, estant icelle frontiere de nostre royaume, noz ennemis ayans faitz tous leurs effortz pour la surprendre, en haine de l'affection qu'ilz ont tousjours demonstrée nous porter, et pour les restaurer et adjouster quelque splendeur à leur premier estat et qu'ils aient plus d'ocasion de veiller à la conservation de ladite ville, ilz nous ont tres humblement supplié et requis leur vouloir, en recongnissance de leurdicté fidelité, accorder ung marché francq par chacune sepmaine », créant en ladite ville « ung marché franc, lequel se tiendra le lundy de chacune sepmaine en icelle. » Paris, janvier 1599. — Fol. 2. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Boves, pour la succession de défunt M^c Jean de Boves, commis à la recette des deniers des tailles des élections d'Amiens, Doullens et Péronne, naguère transférée à Corbie. Paris, 19 mars 1599. — Fol. 3. Lettres de bénéfice d'inventaire à Anne de Caumont, comtesse de Saint-Pol, marquise de Fronsac, femme du comte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, pour la succession de défunts messire Geoffroy de Caumont et dame Marie de Lustrac, ses père et mère. Paris, 3 avril 1599. — Fol. 3 v^o. Provisions à M^c Noël Parent d'un des deux offices de messenger ordinaire de Paris à Amiens nouvellement créés. Paris, 5 mars 1599. — Fol. 3. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas de la Rue, écuyer, gouverneur et bailli d'Ault sur la mer, pour la succession de défunt Louis de la Rue, écuyer, bailli et gouverneur de ladite châtellenie d'Ault. Paris, 31 juillet 1598. — Fol. 5 v^o. Lettres patentes de Henri IV portant commission au bailli d'Amiens « pour l'exécution de l'eedict de restablissement des status et reiglement general faitz sur tous les artz, traficqz et mestiers de ce roiaulme. » Paris, 17 septembre 1598. — Fol. 6. Sentence du bailliage d'Amiens pour la publication dudit édit. Amiens¹. — Fol. 7. Mise de fait des religieuses, prieure et couvent de Notre-Dame du Charme en et sur les terres et seigneuries de Cayeux et Saint-Valery sur la mer, appartenant à la duchesse de Nevers, pour sûreté de 166 écus, 40 s. de rente. 4 mai 1599. — Fol. 13 v^o. Provisions par Marguerite de Valois, reine de France et de Navarre, comtesse de Senlis, à Eustache Moufle, praticien à Beauvais, d'un office de sergent royal, priseur vendeur de biens meubles au bailliage et présidial de Senlis, prévôté d'Augy,

exploitant par tout le royaume, résidence de Beauvais, en remplacement de Nicolas Gaultier, résignataire. Usson, 11 juillet 1596. — Fol. 15. Prise par exécution de la terre et seigneurie d'Estrées sur Adrien Villain, écuyer, sieur de Quiry-Luzières, pour Claude du Gard, écuyer, sieur de Berny. 15 juin 1599. — Fol. 15 v^o. Lettres patentes de Henri IV portant « mainlevée pour les abbé, prieur relligieux et couvent de Saint-Josse au Bois dict Domp martin, du bien et revenu de ladite abbaye. » Paris, 26 mai 1599. — Fol. 17. « Caution pour M^c Jacques Fournier, commis à la recette du domaine » du Roi au bailliage d'Amiens. 18 juin 1599. — Fol. 17 v^o. « Ayant naguères esté remonstré à Sa Majesté par l'ambassadeur du roi d'Espagne resident auprès d'elle, que le sieur de la Noue, contre la teneur dudict traicté (de Vervins), est passé en Hollande avecq d'autres subjectz de sa Majesté, et qu'il s'est mis au service de ceulx dudict païs, pour les assister en la guerre que ledict roy d'Espagne, ensemble l'archiduc Albert d'Autriche et l'infante d'Espagne font contre eulx », commandement fait de par le Roi audit sieur de la Noue et autres, de retourner en France, à peine de confiscation de leurs biens. Bois Mallesherbes, 7 juin 1599. — Fol. 18. Lettres closes de Henri IV envoyant ledit commandement. Bois Mallesherbes, 11 juin 1599. — Fol. 19. Mise de fait pour Anne de Thiercelin, dame de la Londe, en et sur la terre et seigneurie de Beauvoir-Rivière, pour sûreté d'une somme de 10 000 écus à elle donnée par défunt haut et puissant sieur messire Adrien de Thiercelin, chevalier, sieur de Brosses, et dame Barbe Rohault, son épouse. 26 juin 1599. — Fol. 19. Prise par exécution des terres et seigneuries de Guyencourt et Estrées appartenant à Florimond Frérot, pour M^c Vincent Lefebvre, greffier de l'élection d'Amiens. 26 juin 1599. — Fol. 19 v^o. Id., pour Claude du Gard, écuyer, sieur de Berny. 2 juillet 1599. — Fol. 19 v^o. Prise par exécution de l'état de trésorier de France en Picardie de noble homme M^c Henry Pingré, pour damoiselle Marie de Louvencourt, veuve d'honorable homme Jean Pingré, bourgeois et marchand d'Amiens. 3 juillet 1599. — Fol. 22. Mise de fait de « tres haut et tres puissant prince Henry de Lorraine, duc d'Esquillon, grand chambellan de France, et tres haulte et illustre princesse dame Henriette de Gonzague de Clèves,

¹ La date du jour et de l'année manque.

son espouze,... en et sur la terre, chastellenie et seigneurie de Saint-Wallery, circonstances et deppendances d'icelle, pour seuretté d'en jouir et y acquerir droict reel par lesdicts sieur et dame duc et duchesse d'Esguillon, suivant la cession et transport à eulx faict par leur traicté de mariage par tres haute et illustre princesse Henriette de Cleves, duchesse de Nyvernois et Rethelois, marquise d'Este, passé pardevant Nicolas Rouillet et Jehan Boucher, nottaires roiaux à Soissons, le mardy XXIII^e febvrier de cest an IIII^{xx} et dix-neuf. » 16 juillet 1599. — Fol. 22 v°. Arrêt du Parlement concernant les huissiers et audienciers du siège du bailliage d'Amiens. 11 février 1576. — Fol. 23. Arrêt du Parlement sur le même objet. Paris, 26 avril 1578. — Fol. 24. Sentence du bailliage d'Amiens sur le même objet. 13 juillet 1599. — Fol. 25. « Reiglement faict pour l'auctorisation et separation des femmes de leurs maris », en considération « des fraudes et abus quy se commettent et inconveniens quy adviennent journellement à raison des requestes quy se presentent pour separer quant aux biens les femmes d'avecq leurs marys, lesquelles separation se font secrettement et en cachette, sans que les creantiers du mary en puissent avoir aucune congnoissance, et demeurent par ce moien frustrez de leur deub », ordonnant que « doresnavant les requestes quy seront presentées pour parvenir à la separation quant aux biens des femmes seront presentées en l'auditoire de ce bailliage, les plaidz tenans, par les supplians en personne, en la presence du procureur du Roy, desquelles requestes sera judiciairement et publicquement faict lecture lesdits plaidz tenans », etc. 20 juillet 1599. — Fol. 27. « Roolle de la monstre faicte par les sergents roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens, archers et greffier de robbe courte audit bailliage, apres avoir esté appelez par leurs noms et surnoms le jour Sainte Claire, douziesme jour d'aoust mil cinq cens quatre-vingtz et dix-neuf. » — Fol. 28 v°. « Main assize faicte tant sur cinquante escus de rente que sur la terre de Guyencourt et Estrée, comme appartenant à Florimond Frerot, escuier, pour Claude de Rouveroy. » 2 septembre 1599. — Fol. 29. Mise de fait sur la terre et seigneurie de Vergies appartenant à haute et puissante dame M^{me} Françoise de Batarnay, dame de Vergies, Cléry et de la Forêt d'Ailly, douairière du vidamé d'Amiens, pour demoiselle Françoise Scorion, veuve de M^e Adrien Picquet, écuyer, seigneur de Dourier. 4 septembre 1599. — Fol. 29 v°. « Extrait d'une lettre escripte par le Roy à Monseigneur le conte de Saint-Pol, dattée du VIII^e aoust 1599. Sa Majesté estans à Blois, lequel extrait mondit

seigneur m'a commandé bailler à MM. de la justice ce XIII^e septembre 1599, signé de Paris. Au reste, mon cousin, il y a longtemps que je suis importuné de Famechon, pour le remettre en l'estat, de mon procureur à Amyens, ce que j'ay differé de faire tant que la verité de ses actions auroict esté congneue ; maintenant qu'il ne s'est trouvé aucune perfidyne en luy et que j'ay sceu que son restablisement ne peult apporter aucun prejudice à mon service, je veux qu'il soit restably en ladicte charge, n'est que ceulx de ma justice, lesquelz vous ferez appeller, ne le voulussent accuser de quelque acte indigne d'un sujet envers son prince, qui ne fust encores venu à ma congnoissance. » — Fol. 29 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Fransures, écuyer, sieur de Guizencourt, pour la succession de défunt Jean Leblond, écuyer, sieur de Wamin, son oncle. Paris, 7 août 1599. — Fol. 30 v°. « Commission pour l'execution de l'eedict du Roy pour la relligion pretendue reformée. » Magny, 2 septembre 1599. — Fol. 32 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Abel de Fougsolles, écuyer, sieur de Barres, demeurant audit lieu, près d'Amiens, pour la succession de défunt Olivier de Fougsolles, écuyer, sieur de Barres, son père. Paris, 10 juillet 1599. — Fol. 33 v°. Relief par Robert Le Scellier, écuyer, sieur de Friulles, du fief du Rozel, sis à Amiens, tenu du Roi en plein hommage à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de défunt Guillaume Le Scellier, écuyer, seigneur de Friulles, son père. Amiens, 27 septembre 1599. — Fol. 34. Provisions à M^e Claude Dupuis de l'office de commissaire examinateur en la ville, bailliage, prévôté et sièges royaux d'Amiens. Saint Germain, 31 décembre 1597. — Fol. 34 v°. Relief par les prier, religieux et couvent des Célestins d'Amiens du fief d'Estrées, sis audit Amiens, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 2 octobre 1599. — Fol. 35. Lettres de bénéfice d'inventaire à Catherine Bultel, femme de M^e Jean de Collemont, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, pour la succession de défunt Jean Bultel, son frère. Amiens, 14 mars 1599. — Fol. 35 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe d'Auroult, écuyer, sieur de Rumaisnil, pour la succession de défunte dame Anne de Mailly, femme de messire François d'Auroult, chevalier, sieur de Cormette, sa mère. Paris, 20 octobre 1599. — Fol. 36 v°. Relief par M^e Charles Gorguette, lieutenant et conseiller du Roi en l'élection d'Amiens, père et tuteur de Charles Gorguette, écolier étudiant en l'uni-

versité de Paris, d'un fief noble sis à Rilleux, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échu audit Charles Gorguette par le décès de damoiselle Françoisse de Louvencourt, sa mère, femme dudit M^e Charles Gorguette. Amiens, 6¹ 1599. — Fol. 37. Relief par Jean Le Roy d'un fief noble sis au terroir de Rilleux, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par succession de défunt de Nicolas Le Roy, demeurant à Thieulloy-l'Abbaye, son père. Amiens, 13 novembre 1599. — Fol. 39 v^o. Main assise sur la terre de Beauquesne appartenant à haute et puissante princesse dame Marie de Bourbon, duchesse de Longueville et Touthville, comtesse de Saint-Pol, dame de Luchaux, Beauquesne et autres lieux, pour noble homme M^e Jean Le Couvreur, avocat du Roi au bailliage d'Amiens, légataire universel de défunt M^e Simon Le Mattre, conseiller audit bailliage. 12 janvier 1600. — Fol. 41 v^o. « Reiglement fait entre MM. les lieutenant general et president » au bailliage d'Amiens. Amiens, 15 décembre 1599. — Fol. 42 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe de Miraulmont, secrétaire ordinaire de la chambre du Roi, pour les successions de défunts Jean Leblond, écuyer, sieur de Wamin, et Louis de Franssures, écuyer, sieur de Guizencourt et Fossemance, ses cousins germains. Paris, 5 janvier 1600. — Fol. 43 v^o. Mainlevée pour Robert de Gaudechart, écuyer, sieur du Faiel, et damoiselle Gabrielle de Saveuse, sa femme, fille et héritière de défunt Louis de Saveuse, écuyer, sieur de Querrieu. Amiens, 25 février 1600. — Fol. 45 v^o. Acte du bailliage d'Amiens faisant savoir « que le quinzième jour de septembre cinq cens quatre-vingtz et dix-neuf, M^e Pierre de Famechon, procureur du Roy en ce bailliage et siege presidial, comparant en la chambre du Conseil, a représenté que nous ayans esté mandés le jour d'hier par Monseigneur le comte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant general pour le Roy en ceste province, et Monseigneur de la Boissiere, gouverneur de ceste ville, ledict sieur comte nous auroit dit que, ne s'estant trouvé aucune faulte audit de Famechon en sa fonction de majeur de ceste ville, lors de la surprise d'icelle, ny aucun quy l'ayt accusé du deppuis, encores qu'il ne soit sorty de ce royaume et ayt quasy tousjours esté à la court à Paris ou en ceste ville, et que ne se trouvant que son restablisement apporte aucun prejudice au service du Roy ny au repos et tranquillité des habitans, Sa Majesté ayant eu advis particulier de ce que dessus, se voullant ledict de Famechon estre privé de sa grace et clemence non plus que les autres

habitans, luy auroit commandé et de bouche et par lettres de remettre ledict de Famechon en la charge de son procureur, pour en jouir comme auparavant, apres touteffois qu'il nous auroit mandé pour sçavoir sy ledict de Famechon n'avoit commis aucun acte indigne d'un subject vers son prince, quy ne fut venu à la congnoissance de Sadicte Majesté, nous auroit semblablement représenté ledict de Famechon que ledict sieur de la Boissiere nous auroit dit qu'à l'effect que dessus, il auroit fait appeller les eschevins et fiscal de ceste ville, quy luy auroient fait responce ne voullant empescher le restablisement dudict de Famechon, ains en supplioient tres humblement Sa Majesté, adfin qu'ung chacun jouissant de sa clemence, son service se peust faire par ung chacun en sa vacation ; et qu'à ce que dessus aurions fait responce que personne de nous ne vouloit accuser ledict de Famechon ny avoir subject de soy plaindre de luy, et Messieurs les advocatz du Roy qu'ilz ne voullent empescher son restablisement, ains le consentoient, au moien de quoy il se presentoit pardevant nous pour nous suplier voullant ordonner qu'il auroit acte de ce que dessus, et que, suivant la volonté du Roy, il exerceroit la charge comme auparavant ; sur quoy, recongnoissant le contenu cy-dessus estre veritable et avoir esté aincy fait et dit le jour d'hier par lesditz sieurs conte et la Boissiere, nous ordonnons que ledict de Famechon en aura acte, et que, suivant la volonté du Roy, il porra exercer sa charge. » — Fol. 46. « Arrest de la Court obtenu par ledict sieur de Famechon,.... veu par la Court l'information faite en vertu des lettres patentes du Roy, à la requeste du substitud du procureur general du Roy à Abbeville allencontre de M^e Pierre de Famechon, naguères majeur de la ville d'Amiens : arrest du Conseil privé du Roy portant renvoy desdites informations à ladite Court ; autre information faite de l'ordonnance dudict Conseil, à la requeste dudict Famechon, par le lieutenant general de la ville d'Amiens, interrogatoire fait audit Famechon par l'un des commissaires de ladite court à ce commis ; requeste présentée par ledict de Famechon adfin d'estre restably en l'exercice de son office ; arrest du XXII^e janvier dernier, par lequel auroit esté ordonné que, à la requeste du procureur general du Roy, seroient oiz six seigneurs ou gentilzhommes des plus signalez du païs de Picardye sur les deportemens dudict de Famechon auparavant.

¹ Le nom du mois omis.

la surprise de la ville d'Amyens par les ennemis, pour, ce fait et communiqué au procureur general du Roy, ordonner ce que de raison ; l'information faite d'office par l'un des conseillers de ladite court sur les deportemens et fidelité au service du Roy dudit Famechon, suivant ledit arrest ; conclusions du procureur general du Roy, et tout considéré, dict a esté que ladite cour a renvoié et renvoie ledit Famechon faire et exercer son estat. » 1^{er} février 1600. — Fol. 46 v^o. Publication dudit arrêt. 17 février 1600. « Auparavant la publication duquel, ledit de Famechon a fait verbalement ceste requeste : Le fons de toutes mes actions tant particulieres que publicque ayant esté fort diligemment (*sic*) examiné et recongneu, il s'est trouvé tout autre que plusieurs n'auroient estimé, guidés quy d'erreur, quy de passion, que d'ignorance ; ce jugement a esté fait, cest arrest a esté donné en la court du grand et souverain juge, lequel, penetrant jusques au plus profond des secrettes pensées des hommes, ne sçayt que c'est de tromper ceulx quy mettent leur entiere et solide esperance en luy, quy se rend protecteur d'eulx et de l'innocence. De quoy ne se contentant, il a voullu le faire prononcer par son lieutenant et vive image, non à huis clos, mais en pleine audience remplie des plus grands personnages de ce roialme et signament de quelque uns des principaulx officiers de sa court de Parlement. A fait plus ; c'est qu'il l'a fait declairer et interpreter par Monseigneur le conte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant general pour le Roy en ceste province et deffunct Monsieur de la Boissiere, gouverneur de ceste ville. Et, pour couronner son œuvre, apres une exacte congnoissance et recherche de ce quy s'est passé par Messieurs les gens du Roy, personnages certainement tres grandz, tres vertueux et autant humains et courtois à l'innocence que tres diligent et tres curieux de ce quy regarde le salut du prince, la conservation de son estat et le bien de la justice ; Dieu quy ne fait rien à demy, a permis que la court de Parlement, compagnie la plus auguste que le soleil esclaire aujourd'huy, y ayt apporté son auctorité, adfin que mesme les plus difficilles fussent contentz et sastifaictz. Ce qu'estant, je ne pense point qu'il soit besoing de vous rendre autre raison de mes actions, ne me pouvant persuader qu'il y ayt encores personne à quy y reste, apres ung arrest donné par la Providence de Dieu, prononcé par la bonté d'un roy plus crestien, plus grand, plus magnanime, plus clément qu'il soit sur la terre, declairé et interpreté par l'integrité de Mons. le conte et de feu M. de la Boissiere et consenty par la singuliere justice et equité de Messieurs les gens du Roy et de la Court, il reste tant fort peu d'ombrage

et de nuaige, sy ce n'est quelque furieux homme bestial, sans reconsiliation, vivant par maximes eslongnées du commun jugement et sentimens des hommes, et pour dire en ung mot, indigne du saint et sacré caractere de crestien. Or d'aultant que la memoire des hommes se trouvant plus labille que leur vie n'est brefve, adfin que les actions des siecles ne fût ignoré par la posterité, l'on n'a eu autre invention que de les faire rediger par escript ès chartres et monument publicque, et qu'il est vraysemblable que ceulx quy nous survivront ne seront moins curieux de sçavoir la verité de ceste action que nous sommes desireux de sçavoir les faitz de noz devanciers et predecesseurs, adfin qu'elle en puisse juger à la verité, et qu'elle ne soit opprimée de mensonges, comme il arrive assés souvent, je vous supplie tres humblement, Messieurs, vouldoir ordonner que l'arrest de ladite court par moy obtenu soit leu, publyé, enregistré en la maniere acoustumée. Ledict arrest est cy-dessus enregistré. » — Fol. 47 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gilles de Saquespée, écuyer, sieur de Selincourt, fils puîné de defunts Jean de Saquespée, écuyer, seigneur de Selincourt, et damoiselle Nicole de Lamiré, pour la succession de sesdits père et mère. Paris, 9 février 1600. — Fol. 48 v^o. Mise de fait sur la terre et seigneurie de Beauquesne « appartenant à haulte et puissante dame et princesse Madame Marie de Bourbon, veuve de hault et puissant seigneur, Mgr. Leonor d'Orléans, duc de Longueville et de Toutesville, marquis de Rothelin et autres lieux », pour les maître, frères et sœurs de l'hôtel-Dieu d'Amiens. 9 mars 1600. — Fol. 49. Prise par exécution de la terre et seigneurie de Bòvelles, « appartenant à Messire François de Boubers, chevalier, seigneur de Vaugenlieu, filz et heritier de deffunct Messire François de Boubers, en son vivant, seigneur de Vaugenlieu et de Bovelles », à la requête de M^c Florent de Louvencourt, élu et conseiller pour le Roi en l'élection d'Amiens, Nicolas de Louvencourt, bourgeois d'Amiens, et consorts, héritiers de defunte damoiselle Marie de Louvencourt, veuve de Nicolas Crocquoison, sieur de la Court de Fieffes. 14 avril 1600. — Fol. 49 v^o. « Arrest de la Court contenant deffenses à tous huissiers et sergens d'informer à la requeste et soubz le nom de M. le procureur general. » 4 décembre 1599. — Fol. 50 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^c Antoine Le Quiou, « l'un de noz conseillers et tresorier general de noz finances en nostre province

de Picardie, au bureau estably à Amyens », pour la succession de feu Antoine Le Quiou, son fils. Paris, 29 avril 1600 : — Fol. 51 v°. Lettres patentes de Henri IV octroyant à Antoine de Castelnau, « archer des gardes de notre corps », de la place de religieux lai en l'abbaye du Gard, vacante par le décès de Nicolas le Vacque, et ce, « en consideration des bons et agreables services qu'il nous a faittz, estant demeuré estropiat d'un bras. » Monceaux, 8 août 1596. — Fol. 52 v°. Prise par exécution pour Jeanne et Renée Tiron, des terres et seigneuries d'Hornoy et Escabotiers, sur Messire Charles de Rambures, chevalier, sieur d'Hornoy, fils et héritier de défunt Messire Jean de Rambures, chevalier, sieur d'Hornoy et Escabotiers. 8 juin 1600. — Fol. 53. « Arrest de la cour des Monnoyes portant deffenses de transporter les realles d'Espagne et autres especes estrangeres hors le royaume ny les esloingner de la plus prochaine monnoye. » 11 juin 1600. — Fol. 54. Main assise sur une maison sise à Amiens, rue des Rabuissons, appartenant à Messire Antoine de Hallewin, chevalier, seigneur d'Eslebeq, Wailly et autres lieux. 14 juillet 1600. — Fol. 54 v°. Lettres patentes de Henri IV « pour le fait de la chancellerie du siege presidial d'Amyens. » Paris, 25 mai 1600. — Fol. 56 v°. Caution fournie par M^e Jacques Fournier, commis à la recette du domaine du Roi au bailliage d'Amiens. 9 août 1600. — Fol. 57. « Sentence de tenue de droict sur la terre de Saint-Wallery pour le sieur duc d'Esguillon. » Amiens, 27 juillet 1600. — Fol. 58 v°. « Saisine de ladictte terre baillie audit d'Esguillon. » Amiens, 5 juillet 1599. — Fol. 59 v°. « Roolle de la monstre faicte par les sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens, archers et greffier de robbe courte audict bailliage, apres avoir esté appellez le jour de Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens », etc. « Et, sur la remonstrance à nous faicte, faisant ladictte monstre, par le procureur du Roy, que, pour beaucoup de considerations, il auroict esté ordonné de tout temps que ce jour d'huy, jour de Sainte Claire, tous les sergentz roiaux et de ce bailliage comparoisteroient par-devant nous, pour nous rendre l'obeissance, honneur et respect qu'ilz nous doibvent, aussy pour nous rendre raison de leurs actions et oïr les parties quy se voudroient plaindre d'eulx et leur faire justice, ce neantmoins, lesdicts sergentz roiaux, ou la plus part, negligent nostre auctorité et ne comparent par-devant nous, et moiennant ung escu ou autre petite somme à laquelle ils composent avecq le prevost de la congregation des sergens, quy les tiennent quite de l'amende en laquelle ilz sont condemnez faute de comparoir ; nous a aussy esté remonstré que plusieurs eulx disans sergentz

exercent ledict estat sans aucunes lettres de provisions, et que plusieurs aultres n'ont baillé caution, suivant l'ordonnance roial, ou ceulx qu'ilz ont baillé sont mortz ou devenuz insolvables, de sorte que les parties perdent journallement les deniers que les sergentz reçoivent en vertu de commissions quy leur sont baillées, ne pouvans lesdictes parties avoir aucuns recours ; sur quoy nous avons ordonné à tous les sergentz roiaux de ce bailliage de mettre ès mains dudit procureur du Roy leurs lettres de provisions et acte de caution, et ce par dedans le mois, pour tous delaiz et prefixions, lequel temps passé, dès à present comme pour lors, nous les avons suspenduz et interditz de leurs estatz et leur faisons deffences d'en faire aucune exercice, sur peine de faultx. » — Fol. 66 v°. Relief par M^e Melchior Fouache, conseiller garde des sceaux au bailliage et présidial d'Amiens, fils et héritier de defunt M^e Jaspard Fouache, écuyer, seigneur de Boulan, d'un fief à Roche les Wivren, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par le décès dudit défunt. Amiens, 14 septembre 1600. — Fol. 66 v°. Relief par M^e Louis Judas, avocat au bailliage d'Amiens, tuteur des enfants mineurs et héritiers de défunt M^e Louis Marchant, élu en l'élection d'Amiens, d'un fief noble consistant en deux muids de blé sur plusieurs terres au faubourg de la porte de Paris, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échu à Charles Marchant, fils aîné et héritier dudit Louis, par le décès de ce dernier. Amiens, 4 décembre 1600. — Fol. 69. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean des Essars, écuyer, seigneur d'Aubigny, pour la succession de défunt Adrien des Essars, seigneur d'Aubigny, son père. Paris, 4 octobre 1600. — Fol. 73 v°. Main assise pour M^e Jean Vaquette, procureur au bailliage d'Amiens, sur la terre de Villers-Bocage à lui vendue par défunt Messire Charles de Créquy, chevalier, sieur de Bernieulles, père de Messire Charles de Créquy. 9 novembre 1600. — Fol. 74. Défenses aux procureurs du siège du bailliage d'Amiens de se pourvoir par requête, notamment pour les reliefs d'appel, anticipations et désertions. 15 novembre 1600. — Fol. 74 v°. Main assise sur la terre de Montigny-les-Jongleurs appartenant à François de Soyecourt, écuyer, seigneur de Contre et dudit Montigny, pour Pierre Morin, marchand, bourgeois de la ville de Paris. 21 novembre 1600. — Fol. 74 v°. Lettres patentes de Henri IV, nommant économat à l'abbaye du Gard en attendant que le cardinal de Givry, qui

en a été pourvu, ait obtenu, ses bulles. Lyon, 28 juillet 1600. — Fol. 75 v°. Provisions à M^e Henri Rogean de l'office de prévôt de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Langlois décédé. Saint-Germain, 20 décembre 1597. Prestation de serment et réception dudit Rogean. 22 novembre 1600. — Fol. 78 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Boullenger, femme de noble homme M^e Quentin Pillon, conseiller du Roi, contrôleur général du domaine et des guerres en Picardie, pour la succession de défunt M^e François Boullenger, conseiller au présidial d'Amiens, son frère. Paris, 5 juillet 1600. — Fol. 79 v°. Relief par Louis de Festart, écuyer, seigneur de Hangard et d'Occoche, de ladite terre et seigneurie d'Occoche à lui donné en faveur de son mariage par feu Louis de Festart, l'aîné, son père, écuyer, seigneur de Hangard, et par demoiselle Jeanne d'Osterel, sa mère, ladite terre tenue en partie du Roi à cause de son château de Doullens, et en partie de la châtellenie de Beauval. Amiens, 5 janvier 1601. — Fol. 80 v°. Prise par exécution de l'office de prévôt de Saint-Riquier de M^e Nicolas Wanel, licencié ès lois. 17 janvier 1601. — Fol. 80 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire André de Saint-Blimond, seigneur dudit lieu, baron d'Ordre, pour la succession de défunt François de Saint-Blimond, son père. Paris, 10 janvier 1601. — Fol. 81 v°. « Prins par execution de la terre de Saint-Wallery et des deppendances. » 31 janvier 1601. — Fol. 83. Mise de fait sur la terre de Beauquesne appartenant à la duchesse de Longueville et Toutedville. 3 février 1601. — Fol. 84. Mise de fait sur la châtellenie, terre et seigneurie de Dargies appartenant à dame Françoise de Baternay, à la requête de François Desmare, écuyer, sieur de Vasen, fils et héritier de Jean Desmares, écuyer, seigneur de Wautin, capitaine du château de Raineval, maître d'hôtel de dame Françoise de Baternay, dame de Dargies, Cléry et la Forest d'Ailly. 14 février 1601. — Fol. 85. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Pierre de Lessau pour la succession de défunt M^e Pierre de Lessau, son père, avocat au bailliage d'Amiens. Paris, 19 décembre 1600. — Fol. 86. Mainlevée de la châtellenie de la Ferté les Saint-Riquier saisie sur Messire Pierre de Roncherolles, chevalier, seigneur de Hucqueville, baron de Pont-Saint-Pierre, châtelain de la Ferté lès Saint-Riquier, gouverneur et sénéchal de Ponthieu. Amiens, 20 mars 1601, — Fol. 86. Lettres patentes de Henri IV sur le transport des grains. Paris, 20 février 1601. — Fol. 88. Relief par Messire Nicolas Rouault, chevalier, seigneur châtelain de Gamaches, de la châtellenie de Gamaches tenue du Roi à cause de

son bailliage d'Amiens, à lui échue par la succession de défunt Messire François Rouault, chevalier, châtelain dudit Gamaches, son frère. Amiens, 20 mars 1601. — Fol. 88 v°. Mise de fait sur la terre, seigneurie, baronnie et châtellenie de Boves, appartenant à haut et puissant seigneur Mgr. Charles de Lorraine, duc d'Aumale, pair de France, seigneur et baron dudit lieu, pour dame Françoise de Soyecourt, dame dudit lieu. 24 mars 1601. — Fol. 89. Prise par exécution de la terre, seigneurie, baronnie et châtellenie de Boves, appartenant audit Charles de Lorraine, à la requête de haut et puissant prince Mgr. François de Luxembourg, chevalier des ordres du Roi, duc de Piney et pair de France, tant en son nom que comme tuteur et ayant la garde noble de ses enfants et de défunte haute et puissante princesse dame Diane de Lorraine, son épouse. 24 mars 1601. — Fol. 90. Information ordonnée sur les usurpations de fonctions de sergents royaux dans le bailliage d'Amiens. 24 mars 1601. — Fol. 93 v°. Mise de fait pour Louis de Festard, écuyer, seigneur de Hangard, tuteur de Jean de Belloy, fils mineur et héritier de feu Jean de Belloy, seigneur du Pont-de-Metz, sur 36 écus de rente appartenant à la succession de feu sire Pierre de Collemont, ancien maieur de la ville d'Amiens, et à demoiselle Louise Pingré, sa veuve. 6 avril 1601. — Fol. 98. Prise par exécution de la terre et seigneurie de Beauquesne appartenant à la succession de défunte haute et puissante dame M^e la duchesse de Longueville et Toutedville, à la requête de haut et puissant prince Mgr. François d'Orléans, comte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la province de Picardie, son fils. 30 avril 1601. — Fol. 99. Présentation par Messire André de Saint-Blimond, chevalier, sieur et baron d'Ordre et dudit lieu de Saint-Blimond, fils aîné et héritier par bénéfice d'inventaire de défunt Messire François de Saint-Blimond, chevalier, de François de Saint-Blimond, écuyer, seigneur de Gouy, son frère, comme caution pour ledit bénéfice d'inventaire. Amiens, 1^{er} mai 1601. — Fol. 99. Lettres de Diane de France, fille et sœur légitimée de rois, duchesse d'Angoulême, douairière de Montmorency, comtesse de Ponthieu, conférant à Isaac Pignel un office de sergent royal en la sénéchaussée de Ponthieu, bailliage d'Abbeville, exploitant par tout le royaume, en remplacement de Jean Glachant, résignataire. Bois de Vincennes, 1^{er} août 1519. — Fol. 100 v°. Prise par exécution de la terre et seigneurie d'Essertaux appartenant

à Imbert de Bery, écuyer, sieur dudit lieu, fils et héritier du défunt Claude de Bery, écuyer sieur dudit lieu, à la requête de messire Jean de Rivery, chevalier, sieur de Potonville, lieutenant général au gouvernement de Brouage, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de défunte dame Guillemette de Créquy, sa première femme. 5 mai 1601. — Fol. 101. Prise par exécution de la terre et seigneurie de Montigny appartenant à François de Soyecourt, chevalier, seigneur de Contre et dudit Montigny, à la requête de demoiselle Jacqueline de Riencourt, veuve et légataire universelle de messire George de Quiéret, chevalier, seigneur d'Izeux. 12 mai 1601. — Fol. 102. Prise par exécution de la terre et seigneurie d'Occoche appartenant à Louis de Festart, seigneur dudit lieu, à la requête de Cyr du Crocq, marchand à Corbie. 18 mai 1601. — Fol. 102. Arrêt du Parlement concernant la prévôté de Beauvoisis à Grandvillers. Paris, 23 janvier 1601. — Fol. 103. Prise par exécution de l'office de contrôleur des tailles en l'élection de Doullens de M^e Jean Tancart. 23 mai 1601. — Fol. 103. Prise par exécution de l'office de président en l'élection de Doullens de Jean Vrayet. 23 mai 1601. — Fol. 106 v^o. « Main assise sur la terre et seigneurie de Saint Wallery pour M^e Nicolas de Rochefort. » 7 juillet 1601. — Fol. 108. Saisie de la terre et seigneurie de Saveuses appartenant à dame Marguerite d'Odenfort, veuve de Messire Charles de Thiercelain, chevalier, sieur dudit Saveuses, à la requête d'honorable homme Denis Vaucquier, marchand, bourgeois de Paris. 17 juillet 1601. — Fol. 108 v^o. À la requête d'Antoine de Glisy, écuyer, seigneur de Courcelles, mainlevée de la terre et seigneurie de Courcelles par lui acquise du comte d'Egmont. Amiens, 24 juillet 1601. — Fol. 108 v^o. Relief par Philippe d'Auroult, écuyer, seigneur de Rumaisnil, héritier bénéficiaire de dame Anne de Bailly, fille et héritière de Jean de Mailly, chevalier, sieur de Rumaisnil, de ladite terre et seigneurie de Rumaisnil à lui échue par succession de ladite Anne de Bailly. Amiens, 24 juillet 1601. — Fol. 109 « Roolle des noms et surnoms des sergentz royaulx du bailliage et siege presidial d'Amiens, appelez pour faire la monstre le jour Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens et ung, par-devant nous Vincent Le Roy, lieutenant general audit bailliage. » — Fol. 111. Provisions à M^e Alexandre Le Sieure d'un office d'adjoint au bailliage d'Amiens, sans gages, en remplacement de M^e Baude de Benatre, résignataire. Paris, 10 juillet 1601. — Fol. 112 v^o. « Saisine à Hugues Fournier, écuyer, gentilhomme de la chambre du Roi et écuyer de sa grande écurie, seigneur de Blancjehan, de la Court du bois de Valline et du fief de

Wargemont, de la terre et seigneurie de Neufville près Saint-Riquier, tenue du Roi à cause du bailliage d'Amiens, par lui acquise de Louis d'Ault, écuyer, seigneur de Franssières. 15 septembre 1601. — Fol. 114. « Eedict du Roy sur le reglement general des chasses. » Paris, juin 1601. — Fol. 118. « Eedict du Roy portant deffences à toutes personnes de porter en leurs habillemens aucuns draps ny thoilie d'or ou d'argent, clinquans et passemens. » Paris, juillet 1601. — Fol. 119 v^o. Provisions à M^e Christophe Despréaulx d'un office de commissaire examinateur au siège royal de la prévôté de Vimeu créé par édit de juin 1581. Paris, 27 juin 1601. — Fol. 120. Lettres patentes de Henri IV, sur la requête des abbé, religieux et couvent de Saint-Jean d'Amiens « contenant que, durant ces dernières guerres, leur eglise et maison abbatiale, scituée hors la ville d'Amiens, auroit esté ruinée et desmolie par l'Espagnol rez pied rez de terre, de sorte qu'il ne s'y pouvoient commodement retirer, loger ny habiter, ne y faire, dire et celebrer le service divin, et auroient advisé de reünir et translater leur demeure et residence au dedans de nostredicte ville d'Amiens, pour estre en plus grande seuretté, et que, à ceste fin, ilz auroient nagueres acquis de Guedon de Monchy, seigneur de Senarpond, le lieu et maison des Marconnelles seize rue et paroisse Saint-Jacques dudit Amyens, quy est tenu, mouvant et relevant de nous cottierement, à cause de nostre domaine dudit Amyens, laquelle maison ilz feroient volontiers desmolir, et sur le lieu et place d'icelle, construire, edifier et bastir une eglise et maison abatialle, au lieu de celle qu'ilz avoient hors ladicte ville », les autorisant à faire lesdites acquisition et construction, et portant amortissement de ladicte maison des Marconnelles. Fontainebleau, mai 1601. — Fol. 121. Lettres patentes de Henri IV faisant don à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens des droits seigneuriaux à lui dus à cause de l'acquisition de la maison des Marconnelles. Fontainebleau, 24 mai 1601. — Fol. 123. Relief par Robert de Gaudechart, écuyer, seigneur du Fayel, et damoiselle Gabrielle de Saveuses, sa femme, fille et héritière de défunt Louis de Saveuses, écuyer, seigneur de Querrieu, d'un fief de 6 muids de grains sur le revenu de la cense de Beauvoir-l'Abbaye, acquis par ledit feu seigneur de Saveuses et ayant appartenu à l'abbaye de Saint-Fuscien au Bois, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 14 septembre 1601. — Fol. Fol. 123 v^o. Mainlevée

de la terre et seigneurie de Gézaincourt, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, et appartenant à dame Marie de Brimeu, épouse de Messire Charles de Croÿ, chevalier, duc d'Arschot, prince de Chimay, ladite terre, à elle échue par le décès de dame Marie de Brimeu, sa sœur. Amiens, 17 décembre 1601. — Fol. 124 v°. Mainlevée des terres des grand et petit Frohen tenues du Roi à cause de son château de Doullens, et appartenant à Messire Hector de Créquy, chevalier, sieur de Houllles et du grand et petit Frohen. Amiens, 23 octobre 1601. — Fol. 125 v°. Prise par exécution sur Messire Charles de Rambures, chevalier, seigneur dudit lieu, et sur dame Claude de Bourbon, veuve de Messire Jean de Rambures, de la terre, seigneurie et châtelainie d'Hornoy. 27 octobre 1601. — Fol. 128 v°. Relief par Jacques d'Osterel, écuyer, seigneur de Diéval, Baillescourt et du Quint de Beauval, de ladite terre et seigneurie du Quint de Beauval, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à à lui échue par le décès de Philippe d'Osterel, sieur desdits lieux, décédé en 1588. Amiens, 24 novembre 1601. — Fol. 129. Prise par exécution de la terre et seigneurie du grand et petit Occoche pour Jean de Crecques, écuyer, seigneur de Forcheville et consorts. 28 novembre 1601. — Fol. 129 v°. Main assise sur l'état de conseiller et magistrat au bailliage d'Amiens d'Adrien du Souich. 4 décembre 1601. — Fol. 134. Provisions à M^e Antoine de Scorion d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien du Souich, résignataire. Paris, 18 juillet 1601. — Fol. 134 v°. Relief par Marguerite de Saisseval, damoiselle, veuve de François Louvel, écuyer, seigneur de Froyennes, mère et tutrice de Wion (?) et Nicolas Louvel, enfants et héritiers dudit feu, d'un fief noble nommée le fief Caruette, sur la ville et communauté d'Amiens, tenu du Roi à cause de la couronne, légué auxdits Louis et Nicolas Louvel par ledit feu seigneur de Froyennes. Amiens, 30 janvier 1602. — Fol. 135. Lettres patentes de Henri IV faisant don à Jacques Dubois, sergent de la compagnie du capitaine La Motte au régiment de Picardie, de la place de religieux lai en l'abbaye de Saint-Acheul, en remplacement de Jean de Saulx, décédé, et ce, pour « recoingnoistre les fidelles services » que ledit Dubois « nous a fait durant les guerres dernieres, en plusieurs et diverses occasions quy se sont presentées, où il auroit esté estropié. » Saint-Germain, 13 juillet 1601. — Fol. 135. Main assise à la requête de noble homme M^e Jean de Hertès, conseiller du Roi et trésorier général de ses finances en Picardie, sur la terre et seigneurie de Beauquesne appartenant à haut et puissant prince M^e François d'Orléans, comte de

Saint-Pol, gouverneur et lieutenant pour le Roi en la province de Picardie. 18 février 1602. — Fol. 135 v°. Lettres patentes de Henri IV faisant don à Simon Thuillier, « pauvre soldat estropié, ne pouvant plus suporter la peine des armes,... et pour le recongnoistre des services qu'il nous a fait pendant les derniers troubles en plusieurs rencontres et siege de villes », de la place de religieux lai en l'abbaye de Saint-Fuscien, en remplacement de Jacques Musnier, décédé. Paris, 22 février 1602. — Fol. 136 v°. « Saisie de la terre et seigneurie de Saint-Wallery pour M^e François de Broay. » 18 mars 1602. — Fol. 138. Lettres patentes de Henri IV, sur ce que, « de la partie de nostre amé Jehan de Callais, nous a esté exposé que deffunt Jehan de Callaiz, son pere, auroit esté esleu sur le fait de la marrine pour le fait des reparations des grandz chemins et autres passages, pour le bien publicq, depuis le decedz duquel, aucuns ne se seroient entremis à ladicte charge, tellement que les marchans, chassemarées et autres, auroient fait plainte ne pouvoir plus voicturer ny traficquer marchandises en noz villes, et craignant que, à la longue, ilz fussent constraintz cesser ledict traficq, au domaige de nous et du publicq, lesdicts marchans, ou la plus part, auroient demandé et requis l'exposant estre tenu exercer ledict estat, comme il faisoit du vivant de feu son pere, avecq lequel il l'avoit exercé, et à cette fin l'auroient nommé, tellement que l'exposant, adfin d'exercer plus vallablement ledict estat, auroit présenté sa requeste à noz amez et féaux les president et conseillers de nostre court de Parlement à Paris, deputez sur le fait de la reformation et entretenement de noz reglemens et ordonnances faites pour la marchandise du poisson de mer, lesquelz aiant veu ladicte requeste, plainte et nomination, auroient donné ladicte charge d'esleu audict exposant », sur ledit arrêt. Paris, 23 février 1601. — Fol. 141 v°. Prise par exécution de l'état et office de prévôt des maréchaux en la province de Picardie de Bénigne Vetus, écuyer, seigneur de Fouencamps, par M^e Guy Marcotte, licencié ès lois, prévôt et juge royal de la ville de Roye. 11 avril 1602. — Fol. 141 v°. Prise par exécution de l'office de receveur du taillon en l'élection de Doullens de M^e Jean Parent. 15 avril 1602. — Fol. 143. Relief par M^e Charles Maillart, receveur ordinaire pour le Roi de son domaine en la comté et sénéchaussée de Ponthieu, du fief Dorion sis au terroir de Béalcourt, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échue par le

décès de M^c Charles Maillart, son père, receveur de Ponthieu. Amiens, 14 avril 1602. — Fol. 143 v^o. Mise de fait sur la terre de Wargnies appartenant à Samson de Gourlay écuyer, seigneur d'Agincourt et dudit Wargnies, fils aîné et héritier de défunt Messire Louis de Gourlay, seigneur desdits lieux, à la requête de Gabriel Boisel, écuyer, seigneur de Vrely, et demoiselle Ysabeau Scourion, sa femme, fille et héritière de défunt M^c Antoine Scourion, procureur du Roi au bailliage d'Amiens. 15 mai 1602. — Fol. 143 v^o. Mise de fait sur la terre et seigneurie de Beauvoir-Rivière, chef-lieu, appartenant à la succession de défunte dame Anne de Thiercelin, veuve de Messire Antoine de Bigaudy, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de (?), et à ses héritiers. 18 mai 1602. — Fol. 144. « Prinse par execution de l'estat de greffier du prevost des mareschaux. » 22 juin 1602. — Fol. 144. Arrêt du Parlement en faveur des conseillers au bailliage d'Amiens contre les examinateurs audit bailliage. Paris, 8 août 1573. — Fol. 145 v^o. Relief par Jacques Le Roy écuyer, seigneur de Saint-Laon, de ladite terre de Saint-Laon, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échue par le décès de M^c Maximilien Le Roy, son père, écuyer, seigneur dudit Saint-Laon, lieutenant particulier en la sénéchaussée de Ponthieu. Amiens, 1^{er} juillet 1602. — Fol. 145 v^o. Caution fournie par M^c François Pastureau, receveur du domaine du Roi au bailliage d'Amiens. Amiens, 10 janvier 1602. — Fol. 146. Mise de fait sur la terre et seigneurie de Beauquesne à la requête de noble homme M^c Jean Pioger, conseiller du Roi et receveur général de ses finances en Picardie, et trésorier de la maison et finances de très haut et très puissant prince Mgr François d'Orléans, comte de Saint-Pol, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en Picardie, et haute et puissante princesse Anne de Caumont, son épouse. 30 juillet 1602. — Fol. 146 v^o. Provisions à M^c Nicolas Roche d'un office d'examineur et enquêteur au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Pierre Dubois, résignataire. Paris, 20 juin 1602. — Fol. 149. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidal d'Amyens, appelez pour faire la monstre le jour de Sainte Claire, XII^e jour d'aoust mil six cens deux. » — Fol. 150. Prise par exécution, à la requête de Messire Jean de Ligny, seigneur de Rantily, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ès mains de M^{es} Antoine d'Araynes et François Pastureau, receveurs ancien alternatif et triennal en l'élection d'Amiens, du fonds, tréfonds, propriété et arrérages de 1232 écus, 38 s. de rente, appartenant à Messire

Louis de Gouffier, duc de Rouannois, marquis de Boisy, fils et héritier de feu Messire Gilles de Gouffier, héritier lui-même de feu Messire Claude de Gouffier, sur le vingtième du vin vendu en gros en la ville et banlieue d'Amiens. 18 août 1602. — Fol. 152 v^o. Relief par Messire Gédéon de Béthisy, chevalier, sieur de Maizières et de Camermont, de 71 journaux de bois audit Maizières, à lui échus de la succession de messire Jean de Béthisy, son père, chevalier, seigneur desdits lieux. Amiens, 26 septembre 1602. — Fol. 153. Prise par exécution de la terre et seigneurie de Villers-Bocage tenue du Roi, appartenant à Messire Charles de Créquy, chevalier, seigneur de Bergnieulles et de Villers-Bocage. 11 octobre 1602. — Fol. 154. Mise de fait sur les moulins à eau d'Amiens appartenant au chapitre de la cathédrale, à la requête de Robert de Sachy le jeune, marchand à Amiens, tuteur de Claire et Françoise Pièce, filles mineures et héritières d'Antoine Pièce. 19 octobre 1602. — Fol. 154 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Françoise Le Marchant, femme autorisée par justice de M^c Antoine Bernard, contrôleur général des finances en la province de Picardie, pour la succession de Pierre Le Marchant, son frère, entrant au couvent des Capucins de Paris. Amiens, 28 septembre 1602. — Fol. 155 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Guillain, tuteur de Jeanne du Caurroy, pour la succession de défunts Antoine du Caurroy et Jeanne Guillain, père et mère de ladite Jeanne du Caurroy. Paris, 15 août 1602. — Fol. 159 v^o. Caution fournie par Antoine de Montaubert, grenetier au grenier à sel d'Amiens. Amiens, 24 décembre 1602. — Fol. 160. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^c Louis Judas, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, tuteur de Charles Marchant, fils mineur et héritier de M^c Louis Le Marchant, élu en l'élection d'Amiens, pour la succession de Pierre Le Marchant, entrant au couvent des Capucins de Paris. Paris, 30 novembre 1602. — Fol. 161. Caution fournie par M^c Jacques de Bresmes ; receveur des tailles en l'élection de Saint-Quentin. Amiens, 4 janvier 1603. — Fol. 163. Arrêt du Parlement pour le procureur du Roi au bailliage d'Amiens, contre M^c Vincent Hanicque, conseiller et avocat du Roi et ci-devant substitut du procureur général audit bailliage, en l'absence de M^c Pierre de Famechon, pour lors substitut du procureur général audit Amiens. Paris, 13 avril 1602. — Fol. 164 v^o. « Prinse par execution de la terre et seigneurie de Wargnyes, pour damoiselle Jacqueline Riencourt. » 21 février 1603. — Fol. 166. Main assise

à la requête de noble homme M^e René du Pont, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ayant droit par transport d'aussi noble homme M^e Florent Dargouges, conseiller du Roi et trésorier général des gabelles de France, sur 200 l. de rente constituée par les maieur, prévôt et échevins d'Amiens le 19 octobre 1589, au profit de sire Philippe du Béguyn, ancien maieur de la ville d'Amiens, moyennant la somme de 2 400 l. t. provenant de la vente de la vaisselle d'argent appartenant à haut et puissant seigneur Messire Antoine de Halluyn, chevalier de l'ordre du Roi, sieur d'Eclebecq, Wailly, Hames et autres lieux, bailli d'Amiens, baillée en gage aux mains dudit du Béguyn, pour son indemnité de la réponse et obligation par lui passée avec et pour ledit sieur d'Eclebecq. 7 avril 1603. — Fol. 168. « Arrest du Conseil pour le fait des sergentz roiaux. » Paris, 8 octobre 1602. — Fol. 171 v^o. Mise de fait sur la terre, châtelainie et seigneurie de Bailleul appartenant à Lamoral d'Egmont, pour Messire Hector de Créquy, chevalier, seigneur de Houilles et de Frohen. 5 mai 1603. — Fol. 171 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Cacheleu, écuyer, pour la succession de défunt Nicolas de Cacheleu, son père. Paris, 26 avril 1603. — Fol. 174. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Louise Papin, fille aînée de défunte damoiselle Antoinette de Cacheleu, pour la succession de défunt Nicolas de Cacheleu, frère de ladite Antoinette. Paris, 3 mai 1603. — Fol. 176 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Bernard et à Firmin Bernard, maître orfèvre à Amiens, pour la succession de Claude Dobelmer, veuve en premières noces de Nicolas Bernard leur père, et en secondes de Nicolas Mareschal. Paris, 18 juin 1603. — Fol. 177. « Mise de fait sur les estatz et offices de receveurs et contrôleurs des décimes dont est pourveu M^e Philippe Patte, pour les deputez du clergé au diocese d'Amyens. » 14 juillet 1603. — Fol. 177 v^o. « Mise de fait pour M^e Jehan Vaquette sur la terre et seigneurie de Villers-au-Bocage » appartenant à Messire Claude de Créquy, chevalier, seigneur de Bernieulles. 28 juillet 1603. — Fol. 178. Provision à Restitue Garret d'un de deux offices de messenger ordinaire de Paris à Amiens de nouvelle création. Paris, 26 juin 1603. — Fol. 179. Saisie de la terre, seigneurie et châtelainie de Bailleul appartenant à Messire Ladmoral comte d'Egmont, seigneur de Bailleul et d'Aussy, pour damoiselle Jeanne Duhamel, veuve d'Octavien de Bosse, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi. 9 août 1603. — Fol. 179. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens appelez pour faire la monstre le jour

Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens et troys. » — Fol. 182 v^o. Provisions à M^e Christophe Despréaulx, commissaire examinateur au siège royal de Vimeu, de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel audit siège royal de Vimeu nouvellement établi. Paris, 8 mars 1603. — Fol. 183. « Lettres patentes du Roy portant deffences de chasser. » Saint-Germain, 14 août 1603. — Fol. 186 v^o. Mise de fait, à la requête de damoiselle Jeanne Le Maistre, veuve de noble homme M^e Jacques de Montonviller, trésorier général de France en Picardie, sur la somme de 587 écus, 30 s. de rente due à la succession dudit Jacques de Montonviller, à prendre sur la recette générale de Picardie établie à Amiens. 7 octobre 1603. — Fol. 187 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Bertrand de Montonviller, écuyer, sieur de Lenglentier, pour la succession de défunt M^e Jacques de Montonviller, son père, trésorier général des finances en la province de Picardie, en le relevant de la qualité d'héritier simple que damoiselle Jeanne Le Maître, sa mère et tutrice, avait prise pour lui lors du décès dudit Jacques arrivé en 1590, alors que ledit Bertrand n'était âgé que de 13 à 14 ans. Paris, 13 septembre 1603. — Fol. 188 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Gabrielle de Thiercelin, dame de Feugères, fille majeure de feu messire Adrien de Thiercelin, conseiller du Roi et chevalier de son ordre, gouverneur de Mouson, pour l'acceptation d'un legs de 100 l. de rente à elle fait par défunt Jean Crapier, écuyer, seigneur de la Mairie. Paris, 29 août 1603. — Fol. 190 v^o. Mise de fait sur la terre et seigneurie de Montigny-les-Jongleurs tenue du Roi à cause de son château de Doullens. 21 octobre 1603. — Fol. 191. Provisions à M^e Pierre Pingré de l'office de lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Vincent Le Roy, résignataire. Paris, 7 avril 1601. Prestation de serment et réception dudit Pingré en Parlement. 10 octobre 1603. — Fol. 193. Lettres patentes de Henri IV accordant à M^e Vincent Le Roy, ancien lieutenant général au bailliage d'Amiens, séance audit bailliage. Paris, 7 avril 1601. — Fol. 194 v^o. « Arrest du conseil d'Etat portant reiglement sur l'exécution de l'édit des mestiers. » Paris, 30 mars 1602. — Fol. 196 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite d'Odenfort, veuve de Messire Charles Thiercelin, chevalier, sieur de Saveuse, pour la succession de défunte damoiselle Jacqueline de Riencourt, dame dudit lieu et d'Yzeux, sa tante. Paris, 18 juin

1603. — Fol. 197 v°. Règlement fixant les heures pour l'instruction des causes du siège présidial d'Amiens, en l'auditoire du bailliage. 27 janvier 1604. — Fol. 198 v°. Provisions à M^e Guy de Mareuil, licencié ès lois, avocat au bailliage d'Amiens, de l'office de prévôt royal de Doullens, en remplacement de M^e Jacques Gargan, résignataire. Paris, 4 octobre 1604. — Fol. 199. Provisions à M^e Guy de Mareuil d'un office de commissaire examinateur au siège royal de Doullens, auquel il n'a pas encore été pourvu. Paris, 22 novembre 1603. — Fol. 201. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe de Biencourt, écuyer, sieur de Poutrincourt, fils aîné de messire Jacques de Biencourt, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sieur de Poutrincourt, pour la succession de sondit père. Paris, 9 janvier 1603. — Fol. 203. Ordonnance de Henri IV, « après que le placart publié au mois de febvrier et d'avril de l'année derniere, de la part de nos tres chers freres le roy d'Espagne et les archiducs de Flandres touchant le fait du commerce, fut venu à nostre congnoissance, ne pouvant nous persuader que l'on voulust asubjectir nos subjectz à l'observation d'icelluy, d'autant que c'estoit couvertement leur interdire le commerce aux païs de nosdicts freres, nous laisames couler quelque temps, durant lequel nous commandasmes à nos ambassadeurs residens aupres de nosdicts freres de s'en esclarcir avec eulx et nous en rendre certains, et ayant sceu, tant par les responces faictes à nosdicts ambassadeurs, que par les constraintes desquelles on a usé depuis envers nosdicts subejctz pour leur faire paier l'imposition de trente pour cent et les asubjectir aux conditions et rigueurs ordonnées par ledit placart, qu'ilz entendoient y comprendre nozdicts subjeztz, nous pristes resolution d'ordonner, pour garder quelque equalité au maniment et entrecours du commerce entre nosdicts subjeztz et ceulx de nosdicts freres, par noz lettres de declaration du mois de novembre ensuivant, que les marchandises mentionnées par icelles venans des roiaumes et païs dudit roy d'Espagne et de ceux quy obeïssent ausdicts archiducs en cestuy nostre roiaume, comme celles quy seroient tirées et transportées d'icelluy ausditz païs, paieroient la mesme imposition de trente pour cent qu'ilz faisoient lever sur nosdits subjeztz en vertu dudit placart, ; mais depuis, nous avons recongneu que lesdites levées continuant de part et d'autre ruinent et destruisent entierement nosdits subjeztz quy traficquent ausdits païs, tant pour la gravité insupportable desdites impositions et les rigueurs, subjections avecq lesquelles elles s'erigent, qu'à cause des abus et fraudes quy se commettent en la perception et pratique d'icelles »,

interdisant en conséquence « de mener, conduire et transporter cy apres aux païs dudit roy d'Espagne et desdits archiducs de Flandres, soit par mer ou par terre, aucunes marchandises quelles qu'elles soient, mesmes grains, vins, bestiaux de toutes especes, ny autres sortes de denrées, en quelque maniere que ce soit », etc. Paris, 8 février 1604. — Fol. 205. Provisions à M^e Charles Le Duc, avocat en Parlement, de l'office de prévôt et enquêteur de Vimeu, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e François de la Ville, résignataire. Paris, 31 décembre 1603. — Fol. 205 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire Louis de Moreuil, chevalier, seigneur de Tenques, pour la succession d'Antoine de Moreuil, écuyer, sieur de Caumesnil. Paris, 21 janvier 1604. — Fol. 206 « Lettres patentes portant Sa Majesté avoir permis aux nobles et autres personnes habitez et demeurans au delà la rivière de Somme de porter harquebuzes et autres bastons à feu. » Paris, 28 décembre 1603. — Fol. 209 v°. Soit communiqué sur les lettres de dessaisine faites par « François de Saucourt¹, escuier, sieur de Contres, Belleuze, Montigny et Saint-Acheul, Baltazart de Saucourt, escuier, sieur de Belleuze en partie, tuteur de damoiselle Marie, Lidie, Ester et Sarras de Saucourt, filles de deffunct Charles de Saucourt, escuier, sieur de Contres, et damoiselle Jehanne de Prouville », des terres et seigneuries de Montigny et Saint-Acheul, par eux vendues à Hugues Fournier, écuyer de la grande écurie du Roi, seigneur de Neufville. Amiens, 9 avril 1604. — Fol. 211. Lettres patentes de Henri IV « pour les deffences et interdictions du commerce de la marchandise en Espagne et Flandres. » Fontainebleau, 27 avril 1604. — Fol. 212. Arrêt du conseil d'État, sur la requête des échevins d'Amiens et des maîtres et gardes du métier de saiterie de ladite ville, faisant defenses « de vendre ou achepter en ladicte ville, faulxbourgs et bailliage d'Amyens aucun fillé de layne servant audit ouvraige de saiterie, ès maisons particulieres, hostelleries ny ailleurs qu'en plein marché, ès jours acoustumez,.... comme aussy à tous marchans et autres personnes, de quelque qualité qu'elles soient, de transporter hors le roiaume aucun fillé de layne ;... que tous marchans et autres per-

¹ Ce mot remplace le mot *Soiecourt*, qui est biffé.

sonnes faisant trafic dudit fillé pour icelluy conduire et aller ès villes et bourgs de ce royaume où se fait ladictte manufacture de saieterye, facent escrire en grosses lettres sur les ballots, caisses et tonneaux de ladictte marchandise qu'ils feront charger pour emporter ès villes et lieux scituez vers la frontiere : *fil de layne*, et qu'ilz n'aprochent à six lieues de ladictte frontiere sans ladite marque et inscription ;.... et, pour eviter le desordre quy advient de ce qu'aucuns marchans exercent le mestier de filatier et de pigneur ensemblement », leur ordonnant « de se tenir à l'un des deux. » Paris, 28 février 1604. — Fol. 214 v°. Lettres closes de Henri IV « pour la monstre de la compagnie de Monseigneur le Dauphin » à Montargis. Fontainebleau, 20 mai 1604. — Fol. 215. Provisions à M^e Jean Perache de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la prévôté de Saint-Riquier rétabli par l'édit de juin 1596. — Fol. 216. Provisions à M^e Jean Perache de l'office de commissaire examinateur en la prévôté de Saint-Riquier rétabli par l'édit de mars 1596. — Fol. 217. Réception de M^e Antoine de Tigny en l'office de greffier héréditaire du tabellionage de la prévôté de Saint-Riquier par lui acquis de M^e Nicolas Briet. Amiens, 16 juin 1604. — Fol. 217 v°. Relief par David de Licques, écuyer, sieur des Auteux, de la terre et seigneurie des Auteux, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échue par le décès d'Antoine de Licques, écuyer, sieur des Auteux, son père. 22 juin 1604. — Fol. 220 v°. Caution fournie par M^e François Pasturon, receveur du domaine du Roi au bailliage d'Amiens. Amiens, 15 juillet 1604. — Fol. 221. Relief par François de Soiecourt, écuyer, sieur de Contres et de Montigny et Saint-Acheul, de ladite terre et seigneurie de Saint-Acheul, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 21 juillet 1604. — Fol. 222. Lettres patentes de Henri IV faisant défenses de trafiquer en Espagne. Paris, 7 juillet 1604. — Fol. 223. Réception de M^e Michel de Suyn en l'office de receveur des consignations au bailliage d'Amiens de défunt noble homme M^e Michel de Suyn, son père. Amiens, 7 août 1604. — Fol. 224. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens appelez pour faire la monstre le jour Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens quatre. » — Fol. 226. Mise de fait à la requête de M^e Lugle Pouletier, trésorier de la maison et finances du comte et de la comtesse de Saint-Pol. sur la terre, bourg, château et seigneurie de Beauquesne. 23 août 1604. — Fol. 227. « Eedict du Roy sur le doublement et augmentation du droit des presentations. » Paris, mars 1595. — Fol. 228.

« Adjudication du greffe desdictes presentations pour aucuns des procureurs de ce bailliage denommez en fin d'icelle », par Simon Le Gras, seigneur de Fontaines et de Vaubercy, conseiller du Roi, trésorier général de France, en la généralité d'outre Seine et Yonne, à Paris. Paris, 28 août 1604. — Fol. 230. Main assise sur 1000 l. p. de rente sur le domaine du bailliage d'Amiens appartenant à Messire Antoine de Hallewin, chevalier, sieur d'Eslebecq, pour M^e Jean Vacquette, procureur au bailliage d'Amiens. 20 septembre 1603, — etc.

I B 16. (Registre.) — In-fol., 181 feuillets, papier.

1604-1609. — Registre aux Chartes. — « Registre aux chartes du bailliage et siege presidial d'Amyens, où sont registrez plusieurs eedictz, lettres patentes du Roy dessaisines, saisines, reliefz des terres et fiefz tenuz du Roy à cause de son bailliage d'Amyens et autres choses concernans le publicq ; à ce temps messire Anthoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roy nostre sire, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur d'Eslebecq, Wailly, et bailly d'Amyens, Messieurs M^{es} Pierre Pingré, lieutenant general, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Adrian de Marœul, Jehan Le Roy, Vincent Hannicque, Jehan Demons, Jehan de Collemont, Melchior Fouache, Jacques Creton ; Adrian de Heu, Jehan Vacquette et Anthoine Scourion, conseillers audict bailliage, M^{es} Vincent Hannicque, Jehan Lecouvreur et Pierre de Famechon, advocatz et procureur du Roy, Pierre d'Araynes, greffier. Le present registre commenceant au troisisme jour de novembre de l'an mil six cens quatre, jusques au quinziesme jour de juillet mil six cens neuf. » — Fol. 1. Arrêt du Parlement « entre M^e Pierre de Gargan, prevost d'Amiens, appellant de deux sentences données pour le bailly d'Amyens les quinze et vingt-neuf decembre mil six cens deux, d'une part, et M^e Pierre Pingré, lieutenant general d'Amiens, inthimé, d'autre ;..... Dollé pour l'appellant a conleu en son appel ad ce qu'il fût dict mal jugé, et que, suivant l'eedict de sa creation, il congnoistera conformément à la coustume, de toutes causes dependans de contractz au-dessoubz et exceddant dix l., et pareillement des mixtes et realles, pour arreraiges des cens et autres causes des subjectz de sa jurisdiction ;..... de la Barde, pour l'inthimé, que, par l'eedict de creation de l'appellant, il ne pœult congnoistre des causes personnelles non dependans de contract au-

dessoubz de dix 1. ; et par l'edit de Cremieu, ce qui est chappitres qui ont garde gardienne, appartient au bailly ; le procureur general du Roy dict que la cause du prevost n'est sy forte que des prevostz où n'y a autres juges, car Amyens y a le bailly, et à sa jurisdiction est reünie la jurisdiction patrimoniale, ce quy a esté laissé au prevost n'est que des causes dont la ville avoit la justice pour les causes des dangers et non proceddans de contractz n'exedans dix 1. ; consequamment, pour le premier appel, il est sans griefs, et aussy pour le dernier, quy concerne la cause d'un chappitre pour des droictz de cens, la garde gardienne estant de la jurisdiction du bailly, auquel appartient la congnoissance du tiltre de nouvel action pure personnelle, ne s'agissant point d'executer ung contract et au bailly seul magistrat, les conseillers, quy ne sont que ses assesseurs, n'ont peu prejudicier par l'acord qu'ilz ont fait ; la court a mis l'appellation au neant, sans amende et despens de la cause d'apel, ordonné que ce dont est appellé sortira son effect. » 1^{er} juillet 1604. — Fol. 1. « Sentence de ce siege sur lequel ledict arrest est intervenu. » Amiens, 15 octobre 1603. — Fol. 2 v°. Mise de fait, à la requête d'honorable homme M^e Tristran Gambet, lieutenant et receveur général de la principauté de Poix, sur les maison, lieu seigneurial, terres et seigneuries de Poix, châtellenie d'Agnières et Cempuis, appartenant à haut et puissant seigneur Charles, sire de Créquy, prince de Poix, « pour seureté de par ledict Gambet, jouir de sesdictes maison, chasteau, terres et seigneuries et revenu d'icelles, suivant et conformément au bail à luy en fait par ledict seigneur de Cresquy..... le vingt-nœufviesme de septembre dernier passé. » 20 novembre 1604. — Fol. 4. « Declaration du Roy contenant les articles du traicté fait pour le restablissement du commerce et la revocation des deffences d'icelluy. » Fontainebleau, novembre 1604. — Fol. 6. Réception par le bailliage d'Amiens de Firmin Gaudefroy, demeurant à Amiens, en l'office de messenger juré de l'université de Paris dont il a été pourvu par le recteur et le procureur de la nation de Picardie en ladite université. 10 décembre 1604. — Fol. 6 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Antoinette de Rivery, femme de François Le Roy, écuyer, sieur de Moienneville et de Bezencourt, fille de défunt messire Jean de Rivery, seigneur de Rivery et de Pothonville, chevalier du Roi et son lieutenant général au gouvernement de Brouage, pour la succession dudit sieur de Pothonville. Paris, 8 octobre 1604. — Fol. 7 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude de la Haye, écuyer, sieur de Libermont, pour la succession de défunt Jean de la Haye, écuyer, sieur

dudit Libermont, son père. Paris, 3 décembre — Fol. 1604. 9. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henri Pingré, trésorier général des finances en la province de Picardie, et à Marie Boistel, femme autorisée de Louis du Fresne, bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunte damoiselle Louise Pingré, veuve de sire Jean de Collemont, ancien maieur d'Amiens, leur frère et oncle. Paris, 22 novembre 1604. — Fol. 10 v°. « Arrest du Conseil d'Etat concernant la dispence des quarante jours accordée par Sa Majesté en faveur de ses officiers de ce royaume. » Paris, 7 décembre 1604. — Fol. 12. « Declaration du Roy sur ledict arrest. » Paris, 12 décembre 1604. — Fol. 14 v°. Lettres closes de Henri IV sur le même objet. Paris, 21 décembre 1604. — Fol. 15. Lettre du marquis de Rosny aux officiers du présidial d'Amiens, sur le même objet. « J'ai tousjours pensé que, pour obliger les officiers du Roy à servir de bien en mieulx, il estoit à propos de les favoriser, et, sy les affaires de cest estat me l'eussent permis, il y a desjà longtemps que j'eusse essayé de leur laisser quelque satisfaction de ma bonne volonté ; depuis quelques années, l'occasion du party du sieur Paulet s'est offerte, en laquelle j'ay creu beaucoup d'avantaige et de commodité pour vous tous ; je l'ay embrassée comme chose que je sçay aussy quy n'aportera que du bien au service du Roy, et l'ayant fait resoudre suivant les conditions portées en la declaration cy enclose, j'ay désiré l'accompagner de ce mot, pour vous recommander de la faire publier ; c'est ung debvoir que je vous prie de vous rendre à vous-mesmes ; prenez en doncq le soing, sy tost que vous aurez receu ceste depesche, et surtout assurez-vous que sy ay eu assez d'heur pour vous apporter quelque contentement en cest affaire, il me reste encore davantage d'affection pour vous estre plus utile à l'advenir et pour demeurer eternellement, Messieurs, vostre plus affectionné amy. Rosny. » Paris, 24 décembre 1604. — Fol. 15 v°. Arrêt du Conseil privé « entre les maistres houppiers de la ville d'Amyens, demandeurs et requerans l'entherinement d'une requeste par eux présentée au Roy le deuxiesme aoust mil VI^c quatre, tendant afin qu'il leur fût permis de faire filer leurs laynes et vendre le fillé au marché ordinaire de ladite ville, en la mesme maniere et liberté qu'ilz ont cy-devant fait, et cependant ordonner que l'execution de l'arrest du Conseil d'Etat de Sa Majesté du XXVIII^e febvrier audict an surçoïrra comme obtenu par sur-

prise par les maistres sayeteurs de ladictte ville, d'une part, et la communauté desdicts maistres sayeteurs de ladictte ville, deffendeurs, d'autre, et demandeurs et requerans l'entherinement d'une autre requeste par eux présentée au Roy le VI^e octobre audict an mil six cens quatre, tendante adfin que, sans avoir esgard à l'advis de M^e de Marœul, l'un des eschevins de ladictte ville d'Amyens, ny aux depositions par luy mandées contraires à l'intention dudict arrest dudict Conseil, l'advis des autres eschevins de ladictte ville, comme representans le corps commun d'icelle, soit enteriné, et, en ce faisant ; lesdicts habitans maintenuz et conservez en la possession et jouissance de leurs statutz et previleiges, comme de tout temps ilz en ont jouy et usé, d'une part, et lesdicts maistres houpriers, deffendeurs à ladictte requeste, d'autre ; veu par le Roy en son conseil..... l'advis des commissaires deputez pour l'establissement general du commerce des manufactures du XXIII^e juillet MVI^e trois, deffences auroient esté faictes à toutes personnes, s'ilz ne sont maistres sayeteurs, de vendre ou achepter en ladictte ville, faulxbourgs et banlieue d'Amyens aucuns filetz de layne servans à l'ouvrage de sayterie, ès maisons particulieres, hosteleries ny aillieurs qu'en plain marché, ès jours acoustumez, et de faire amas dudict fillet, à peine de confiscation et d'amende arbitraire, et, pour éviter le desordre quy arrive de ce qu'aucuns marchans exercent le mestier de fillatier et peigneurs ensemble, leur auroict esté enjoinct de se tenir à l'un des deux, à peine d'estre privez de l'exercice de l'un et de l'autre et d'amende arbitraire ;..... ledict advis des autres eschevins de ladictte ville d'Amyens, du quinziesme septembre MVI^e quatre,..... par lequel ilz auroient donné advis à Sa Majesté que l'antien statutz faict sur reiglement desdicts mestiers doit estre gardé et observé, et, ce faisant, que deffences soient faictes à tous houpriers de ladictte ville de vendre ny faire vendre fillé de layne par eux ou par personnes interposées », etc., ordonnant « que le reiglement et statut faict sur les mestiers de sayeteurs et houpriers de ladictte ville d'Amyens, ensemble l'arrest de sondict Conseil d'Estat du XXVIII^e febvrier audict an, seront entretenuz et executez selon leur forme et teneur ; ce faisant,.... inhibitions et deffences ausdicts maistres houpriers de vendre ny faire vendre filé de layne par eulx ou personnes interposées, d'en achepter ou faire achepter pour le revendre, regrater ou en faire amas en leur maison ou aillieurs, soubz les peines portées par lesdicts statutz, reiglement et arrest. » Paris, 10 décembre 1604. — Fol. 16 v^o. Lettres patentes de Henri IV portant commission au bailli d'Amiens pour l'exécution dudict arrêt. Paris, 10 décembre

1604. — Fol. 19. « Arrest du Conseil d'Estat contenant la prolongation pour le paiement de la finance ordonnée pour la dispense des quarante jours. » 25 janvier 1605. — Fol. 19 v^o. Lettres closes de Henri IV sur le même objet. Paris, 29 janvier 1605. — Fol. 23. Lettres de bénéfice d'inventaire à Robert de Roncherolles, chevalier sieur dudit lieu, pour la succession de messire Jean de Mailly, chevalier, sieur dudit lieu, de Belleville, Campeau et autres lieux, décédé audit Campeau, prévôté de Beauvoisis. Paris, 26 février 1605. — Fol. 24 v^o. Lettres patentes de Henri IV pourvoyant à l'économat de l'abbaye de Clerfaÿ vacante par le décès de M^e Philippe de Violle. Paris, 22 mars 1605. — Fol. 25. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Claude de Lattre, élu en l'élection d'Amiens, pour la succession de défunt Laurent du Fresne, fils et héritier de défunt M^e Jacques du Fresne, grenetier à Péronne. Paris, 20 septembre 1603. — Fol. 33. Lettres patentes de Henri IV sur l'économat de l'abbaye de Clerfaÿ. Paris, 20 avril 1605. — Fol. 39. Création de M^e Pierre Rocque en qualité de notaire apostolique au diocèse d'Amiens. Amiens, 20 juillet 1604. Latin. — Fol. 39 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Antoine de Farsy, élu en l'élection de Ponthieu, mari et bail de damoiselle Marie Rouget, fille et héritière de damoiselle Jeanne Hérichon, fille aînée de défunt M^e Martin Hérichon, pour la succession dudict Martin Hérichon. Paris, 23 mars 1605. — Fol. 40. Lettres patentes de Henri IV sur le même objet. Paris, 23 mars 1605. — Fol. 42. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens, appelez pour faire la monstre le jour Sainte Claire, douziesme jour d'aoust mil six cens cinq, par-devant nous Pierre Pigné, lieutenant general audict bailliage. » — Fol. 44 v^o. Provisions à Charles de Joieuse, sieur d'Espaulx, Montgobet, Saint-Pierrelle et Soucy, chevalier du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, de l'état de veneur et grand louvetier de France, en remplacement du sieur de Nissey, résignataire en sa faveur, considéré notamment « que nos subjects reçoivent journellement de grandz pertes et dommaiges par les loups, regnardz, loutres, blereaulx et autres bestes nuisibles, dont le nombre est accru et augmenté depuis les guerres dernieres. » Paris, 27 juillet 1605. — Fol. 47. Réception par le bailliage d'Amiens de Claude de Houpy, « demeurant à Puisseux au Mont,

païs de Picardye », âgé de 33 ans, en l'état de mesureur et arpenteur juré en l'étendue du bailliage d'Amiens, considéré « qu'il n'y a guères de mesureurs en ceste province, speciallement du costé de sa demeure. » Amiens, 22 septembre 1605. — Fol. 52. « Mise de faict pour M. M^e Anthoine Picquet », écuyer, seigneur de Dourier, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage d'Amiens, « sur l'estat et office de receveur des tailles appartenant aux vefve et heritiers de M^e Jehan Laloyer. » 21 janvier 1606. — Fol. 53. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Degrez, receveur particulier au grenier à sel de Grandvilliers, à Françoise Degrez, femme de Mathieu de la Boissière, à Marie Degrez, femme de Pierre Boistel et à Catherine Degrez, fille à marier, enfants de défunte damoiselle Jeanne Le Noyer, femme feu de François Degrez, bourgeois d'Amiens, pour la succession de ladite Jeanne Le Noyer. Paris, 7 novembre 1599. — Fol. 54. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Gorguette le jeune, sieur du Bus, pour la succession de défunt M^e François de Louvencourt, sieur de Mouflers. Paris, 4 mars 1605. — Fol. 55. Mise de fait de M^e Claude de Marles, receveur des tailles en l'élection de Doullens, en et sur plusieurs terres au terroir de Gueschart, y désignées, appartenant à Philippe de Lamiré, écuyer, sieur de Caumont, fils et héritier de défunt M^e Charles de Lamiré, écuyer, sieur de Caumont. 25 février 1606. — Fol. 56 v°. Provisions à M^e Jacques Creton, conseiller du Roi et magistrat au bailliage et siège présidial d'Amiens, de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel audit bailliage et présidial nouvellement rétabli par édit de juin 1596. Paris, 12 mai 1605 — Fol. 57 v°. « Lettres de relief d'adresse pour ledit sieur Creton. » Paris, 12 juillet 1605. — Fol. 57 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que ledit Creton jouira de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel, nonobstant l'opposition de M^e Antoine Picquet, lieutenant particulier et des conseillers du présidial d'Amiens. 20 janvier 1606. — Fol. 61 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe Lamyre, pour la succession de défunt Charles Lamyre, héritier de feu Charles Lamyre, son père. Paris, 3 mai 1606. — Fol. 65. Prise par exécution, à la requête de damoiselle Lucrèce de Montonviller, femme séparée quant aux biens de Charles du Val, écuyer, sieur de Vaugagneuse, demeurant à Paris, d'une somme de 587 écus de rente appartenant à Bertrand de Montonviller, seigneur de l'Englentier, sur la recette générale de Picardie. 7 juin 1606. — Fol. 65. Main assise pour noble homme M^e Antoine Gouger, seigneur de Seux, avocat au Parlement, en et sur l'état et office de notaire royal

au bailliage d'Amiens de défunt M^e Isaac Maugrenier. 7 juin 1606. — Fol. 65 v°. Prise par exécution à la requête de M^e Jean Bizot, bourgeois de Paris, ayant droit par transport d'honorable homme Firmin du Fresne, bourgeois d'Amiens, de 207 l., 5 s., 10 d. de rente appartenant à la succession de défunt M^e François de Louvencourt, conseiller au magasin à sel d'Amiens. 9 juin 1606. — Fol. 66. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Jean Joron, curé de Bovelles. Paris, 2 mai 1606. — Fol. 67 v°. Mise de fait de messire Thimoléon Gouffier, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Thoix, en et sur une somme de 1000 l. p. de rente sur le domaine du Roi au bailliage d'Amiens, due à Messire Antoine de Halewin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Esclébecq. 7 juillet 1606. — Fol. 67 v°. Relief par Antoine d'Ococh, écuyer sieur de Framicourt, d'un fief noble sis à Martaineville, consistant en droit de champart et censives, à lui échu par la succession de défunte damoiselle Adrienne de Bristel, sa mère, et ci-devant relevé par Charles d'Ococh, écuyer, seigneur de Framicourt, père dudit Antoine. Amiens, 12 juillet 1606. — Fol. 69. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Adrienne de le Coupelle, veuve de Louis de Cacheleu, écuyer, demeurant à Villeroy, mère et tutrice commise par justice de Nicolas de Cacheleu et autres enfants mineurs dudit défunt et d'elle, pour la succession dudit Louis de Cacheleu. Paris, 7 juillet 1606. — Fol. 69 v°. Mainlevée, à la requête de messire Robert de Gaudechart, chevalier, mari et bail de dame Gabrielle de Saveuses, fille et héritière de défunt Louis de Saveuses, écuyer, sieur de Querrieu, d'un fief noble consistant en dix muids de grain, moitié blé, moitié avoine, mesure d'Amiens, sur le revenu de la cense de Beauvoir-l'Abbaye, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 20 juillet 1606. — Fol. 70. Relief par André Le Pot, contrôleur de la maison de M. le Prince, fils de feu Jean Le Pot, d'un fief sis au terroir de Clerfay, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession dudit Jean Le Pot. Amiens, 21 juillet 1606. — Fol. 71. Mainlevée, à la requête de messire Hector de Créquy, chevalier, sieur de Houilles, du grand et petit Frohen, de ladite terre de Frohen. Amiens, 29 juillet 1606. — Fol. 71. Relief par M^e Paul de Canteleu, conseiller et élu pour le Roi en l'élection de Ponthieu, d'un fief et noble tènement au bourg d'Airaines, consistant en 30 l. de censives aliénées du prieuré d'Airaines,

tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de défunt noble homme M^e Jean de Canteleu, son père, conseiller et élu pour le Roi en Ponthieu. Amiens, 4 août 1606. — Fol. 71 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Gérin et à damoiselle Charlotte de Canteleu, sa femme, pour la succession de défunt Nicolas de Canteleu, écuyer, sieur de Warlincourt et autres lieux, père de ladite Charlotte. Paris, 16 juin 1606. — Fol. 72 v^o. Relief par Thomas Asselin, fils et héritier de défunt Jean Asselin, sieur du fief de Mons sis à Béalcourt, dudit fief, tenu et mouvant du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échu par le décès de son père. Amiens, 4 août 1606. — Fol. 73. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens appelez pour faire la monstre le jour Sainte-Claire, douziesme aoust mil six cens six, par-devant nous Pierre Pingré, conseiller du Roy, lieutenant general audit bailliage, presens M^{es} Jacques Picard, lieutenant criminel, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Jehan Demons, conseiller, Vincent Hannique, Pierre de Famechon et Jehan Couvreur, advocatz et procureur du Roy audit bailliage. » — Fol. 75. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Postel, marchand et bourgeois d'Amiens, tuteur de Robert et Nicolas de Sachy, enfants mineurs de feu Charles de Sachy, marchand et bourgeois d'Amiens, pour la succession dudit Charles de Sachy. Paris, 18 août 1606. — Fol. 76. Prise par exécution, à la requête de noble homme M^e Jules Gassot, conseiller du Roi et secrétaire ordinaire de ses finances, de 1200 l. t. de rente sur le domaine du Roi au bailliage d'Amiens appartenant à Messire Antoine de Hallewin, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur d'Esclébecq. 5 août 1606. — Fol. 76 v^o. Relief par M^e Robert Asselin, curé de Ransart, de la moitié du fief Grebert sis à Bouquemaison, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, dont défunte Gabrielle Bocquet, veuve de Louis Asselin, sa mère et tutrice, avait relevé l'autre moitié le 14 août 1575. Amiens, 13 septembre 1606. — Fol. 78 v^o. Relief par Antoine Douller, écuyer, seigneur des Auteurs, tuteur de François Dauroud, écuyer, seigneur de Montenay et de Remesnil, de ladite terre de Remesnil, échu audit François Dauroud par succession de défunt Philippe Dauroud, écuyer, seigneur dudit Remesnil. Amiens, 28 septembre 1606. — Fol. 79 v^o. Main assise, à la requête de damoiselle Françoise Le Marchant, femme autorisée par justice, au refus de M^e Antoine Bernard, contrôleur des finances en Picardie, en et sur ledit état et office de contrôleur général des finances en la province de Picardie appartenant

audit Bernard. 7 octobre 1606. — Fol. 81 v^o. « André du Laurens, conseiller du Roy et son premier medecin, seigneur de Ferieres, à tous ceux qui ces presentes lettres verront, salut. Il auroit pleu au Roy par eedit du mois de janvier dernier mil six cens six, veriffié en son Grand Conseil le deuziesme jour de may suivant, pour les considerations contenues en icelluy, nous permettre de commettre par toutes les villes et autres lieux de son royaume ung chirurgien des plus capables et des plus gens de bien, pour assister à tous les raportz, visitations des morts, blessez, prisonniers et autres quy se feront par auctorité de justice. A ces causes, apres nous estre bien informés de la bonne vye, mœurs, probité, suffisance, capacité et experience de Raoul Lefebvre, maistre chirurgien de la ville d'Amiens, et suivant le pouvoir à nous donné par ledit eedit, avons commis et commettons ledit Raul Lefebvre pour faire les raportz et visitations des mortz, blessez, prisonniers et autres quy se feront par auctorité de justice, à la charge de bien et fidellement verser au fait desdits raports et visitations, et d'icelles en faire bon et fidel registre, pour y avoir recours en justice, sy besoing est. Et en tesmoing de ce, nous avons seigné ces presentes à Fontainebleau, le trentiesme jour d'aoust mil six cens six. Seigné : A Dulaurens, et seillé de cire rouge. » — Fol. 82. Entérinement desdites lettres par le bailliage d'Amiens. Amiens, 6 novembre 1606. — Fol. 83. Relief par François de Rambures, écuyer, sieur de Poiriauville, père et tuteur de Marthe de Rambures, fille et héritière de défunte damoiselle Marthe d'Aynneville, de la moitié de la terre et seigneurie de Boymont, bailliage d'Amiens, tenue en plein hommage du Roi, à cause de son bailliage d'Amiens, échu à ladite Marthe de Rambures par le décès de ladite Marthe d'Aynneville, sa mère. Amiens, 1^{er} décembre 1606. — Fol. 83 v^o. Mise de fait de M^e Charles Caron, docteur en médecine, et d'Antoine Le Caron, enfants et héritiers de feu Guillaume Le Caron, en et sur la terre, seigneurie et châteltenie de Bailleul, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, appartenant à Ladmoral comte d'Egmont, prince de Gavres. » 12 décembre 1606. — Fol. 85. « Arrest de la Cour portant deffences à tous commissaires et autres personnes de procedder à la recherche des franchises et nouveaux acquestz. » 9 décembre 1606. — Fol. 85 v^o. « Arrest de la Cour portant deffences à toutes personnes de lever le pretendu impost de ung s. pour livre sur la draperie et

manufacture de layne. » 16 décembre 1606. — Fol. 86 v°. « Eedit du Roy fait en faveur des pauvres gentilzhommes, capitaines et soldatz estropiez, vieux et caducque. » Paris, juin 1606. — Fol. 89 v°. « Arrest de la chambre de la charité chrestienne ordonnée par le Roy pour l'execution de l'eedit cy-dessus. » Paris, 2 septembre 1606. — Fol. 91. Arrêt du Conseil d'État, sur la requête présentée « par les habitans du bourg de Poix en Picardye, tendant afin qu'il pleust à Sa Majesté, en consideration des grandes pertes par eux souffertes par l'accident du feu advenu le XXVIII^e septembre MVI^c cinq, audit bourg de Poix, qui auroit bruslé et consommé une grande partie des maisons d'icelluy, avecq leurs mœubles, bleds et bestiaux, dont la plupart desditz habitans sont tellement ruinez qu'ilz ont esté contraintz de s'absenter dudit bourg, pour y avoir plus moien de vivre, et par consequent leurs terres demeurées en frisches et sans labour, voulloir accorder ausdicts habitans, pour leur donner moien de se rehabituer audict bourg, le rebastir et remettre sus leurs labouraiges, la remise de douze années des tailles, taillon, creues et impost du scel à quoy ilz sont imposez », ordonnant « que lesditz habitans ne porront estre cotizez pour les six années prochaines à plus grande somme que de six cens trente l. par chacun an, pour toutes tailles, creues et taillon, et, pour le regard de l'impost du sel, Sa Majesté enjoint aux grenetiers et controlleurs du grenier à scel de Grandvilliers, de moderer lesditz impostz pour lesdites six années, eu esgard à la perte soufferte par eux et au nombre des habitans quy se sont absentez dudit bourg ; et outre ce, Sadicte Majesté, pour leur donner moien de rebastir icelluy bourg, leur a accordé ung marché tous les deuxiesmes mardis de chacun mois et le jour Saint-Éloy, pourveu qu'il n'y en ayt point èsdits jours à quatre lieues proches dudit Poix. » Fontainebleau, 16 novembre 1606. — Fol. 91 v°. Lettres patentes de Henri IV sur le même objet. Fontainebleau, 16 novembre 1606. — Fol. 92. Provisions à M^e Nicolas Le Prévost d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e François Boulenger, décédé. Paris, 31 décembre 1605. — Fol. 92. Réception dudit Le Prévost, au Parlement. 18 décembre 1606. — Fol. 93. Provisions à Nicolas Fournier, « soldat estant en garnison en nostre citadelle d'Amyens, en consideration de ses services et pour lui donner moien de vivre le reste de ses jours, estant demeuré estropiat d'une jambe en nous faisant service en la compagnie du sieur de Nainville, capitaine d'une compagnie au regiment de noz gardes », de la place de religieux lai en l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens, vacante par le décès de Jean

Thibault. Paris, 5 janvier 1607. — Fol. 94. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Catherine de Forcheville, pour la succession de défunt Charles de Forcheville, son père, écuyer, seigneur dudit lieu et de Caiz. Paris, 5 janvier 1607. — Fol. 96. Lettres de bénéfice d'inventaire à Vincent de Monchy, naguère soldat au service du Roi sous la charge du capitaine de Hames et pour lors résidant à Amiens, fils unique de défunts Jean de Monchy et damoiselle Louise de Nibat, sa femme, seigneurs de Rousseville en partie, demeurant à Espaigny, décédés, celle-ci depuis sept ans, et celui-là, depuis quatre ans, pour la succession de sesdits père et mère. Paris, 20 décembre 1606. — Fol. 98. Prise par exécution, à la requête de M^e Claude de Bouchery, conseiller, notaire et secrétaire du Roi et de ses finances, de l'état et office de contrôleur provincial de l'artillerie au gouvernement de Picardie dont est pourvu M^e Philippe Patte, receveur des décimes du diocèse d'Amiens. 10 mars 1607. — Fol. 98 v°. Provisions à M^e Michel de Suyn, avocat en Parlement, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Firmin Picquet, décédé. Paris, 9 mars 1606. Réception dudit de Suyn au Parlement. 23 février 1607. — Fol. 105. Provisions à Mathieu Raisin, écuyer, seigneur de Lannin, de l'office de grand louvetier de Picardie, en remplacement de Robert de Chiffreville, résignataire. Paris, 15 octobre 1602. Réception dudit Raisin au bailliage d'Amiens. 23 avril 1607. — Fol. 106. Provisions à M^e Antoine Gougier, seigneur de Seux, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas Le Prévost, décédé. Paris, 9 mars 1606. — Fol. 106 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Samuel Loublon, écuyer, sieur de Saint-Ouen, pour la succession de défunt Charles de Saint-Ouen, écuyer, seigneur de Fresne. Paris, 17 mars 1606. — Fol. 108 v°. Mainlevée des fiefs de Hen et d'Oricourt, pour Antoine d'Aynval, écuyer, seigneur desdits Hen et Oricourt. Amiens, 19 juin 1607. — Fol. 109. Saisine à haute et puissante dame Dame Madeleine de la Chastre, femme de haut et puissant seigneur Messire Henri de Bourdeille, vicomte et baron dudit lieu, la Tour Blanche, Arsac et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, sénéchal, gouverneur et lieutenant général pour le Roi au pays de Périgord, de la nue propriété

de la terre et seigneurie de Dargies, à elle donnée par contrat de mariage du 17 août 1599 par haute et puissante dame Dame Françoise de Baternay, veuve de haut et puissant seigneur Messire François d'Ailly, chevalier, vidame d'Amiens, gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Picquigny et de Raineval, comtesse du Bouchaige, sa tante. Amiens, 25 juin 1607. — Fol. 11. Lettres patentes de Henri IV faisant don et remise au vicomte de Bourdeille, « en consideration de ses fidelz, continuelz et recommandables services, lesquelz il nous continue chascun jour », des droits seigneuriaux dus au Roi à cause du don fait à sa femme de ladite terre de Dargies. Paris, 22 mars 1604. — Fol. 114 v°. Main assise sur la terre en fief et seigneurie d'Estrées tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, appartenant à Adrien Villain, écuyer, fils aîné et principal héritier de feu Aubert Vilain, écuyer, seigneur de Rivery, à la requête de noble homme Jean Pioger, conseiller du Roi, receveur général de ses finances en Picardie, demeurant à Amiens. 16 juillet 1607. — Fol. 115. Provisions à Sébastien Le Blancq, messenger juré en l'université de Paris, d'un des deux offices de messagers ordinaires de Paris à Amiens nouvellement créés. Paris, 21 février 1607. — Fol. 115. Réception dudit Le Blanc par le bailliage d'Amiens. Amiens, 24 juillet 1607. — Fol. 118. « Eedit du Roy portant deffences aux nottaires et tabellions du royaume de plus inserer ès contracts les renonciations au bénéfice du Valerian. » Paris, août 1606. — Fol. 120. « Roolle des noms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens appelez pour faire la monstre le jour Sainte-Claire, douziesme aoust mil six cens sept, par-devant nous Anthoine Picquet, lieutenant particulier audict bailliage, presens M^{es} Creton, assesseur, Criel, de Marœul, Fouache, Dehen, Prevost, de Suyn et Gouger, conseillers, Hannicque et Couvreur, advocatz du Roy audict bailliage. » — Fol. 121 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e François Touzard, prêtre, grand vicaire de l'église Notre-Dame de Paris, pour la succession de défunt Spire Touzard, son père, marchand papetier à Salouel. Paris, 28 août 1607. — Fol. 122. Mise de fait de M^e Antoine de Rigauville, procureur à Doullens, en et sur la maison seigneuriale de Barly à lui baillée par M^e Guillaume Poille, prieur de Saint-Pierre d'Abbeville. 12 septembre 1607. — Fol. 122 v°. Provisions à M^e François de Lisle, sieur de Treignel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, de l'office de bailli d'Amiens, en remplacement du sieur de Wailly, gentilhomme

ordinaire de la chambre du Roi et gouverneur des ville et citadelle de Rue, résignataire. Paris, 3 mars 1607. — Fol. 123. « Le mardy dix-huictiesme jour de septembre mil six cens sept, M^e François de Lisle, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, conseiller en ses conseilz d'Estat et privé, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté des ville et citadelle d'Amyens, seigneur de Treignel, Marivaulx et autres lieux, pourveu par le Roy en l'estat et office de bailli en ladict ville d'Amiens, a tenu ses premiers plaidz en l'auditoire dudit bailliage, en la presence de MM. M^{es} Pierre Pingré, conseiller du Roy, lieutenant general, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Jacques Creton, assesseur criminel, Jacques Gargan, prevost roial, Adrian de Mareul, Jehan Leroy, Vincent Hanique, Jehan Demons, Jean de Collemont, Melchior Fouache, Adrian Dehen, Jehan Vacquette, Anthoine Scourion, Nicolas Le Prevost, Michel de Suyn et Anthoine Gougier, conseillers audict bailliage, et par avant commencer l'audience, sur la requeste de M^e Jehan Le Couvreur, advocat du Roy audict bailliage, les lettres de provision cy-dessus ont esté leues et publyées à haulte voix par le greffier civil dudit bailliage, et ordonné que icelles seront registrées au registre aux chartres et envoiées aux prevostez de ce ressort, pour y estre leues, publyées et registrées, et que les sentences, commissions, actes et autres expéditions judiciaires seront inscriptes et intitulées du jour d'huy en avant, dudit sieur de Treignel, selon et suivant les tiltres et qualitez quy ensuivent : François de Lisle, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roy, conseiller en ses conseils d'Estat et privé, gouverneur et lieutenant pour Sa Majesté des ville et citadelle d'Amyens, sieur de Treignel, Marivaulx, Orsonviller, La Roue et autres lieux, et son bailli d'Amyens. » — Fol. 124. Mise de fait pour M^e Charles Malon, écuyer, sieur de Bersy, de Conflans et de Charenton, conseiller du Roi en sa cour de Parlement à Paris, y demeurant, vieille rue du Temple, paroisse Saint-Gervais, sur les terres de Poix, Warlus, « Dompmart les Ponthieu », Bernaville, Berneuil et Beauval, appartenant à haut et puissant seigneur M^e Charles sire de Créquy, prince et seigneur de Poix et desdits lieux. 5 octobre 1607. — Fol. 125. Provisions à M^e Antoine Pingré, avocat, d'un office de conseiller au bailliage et président d'Amiens dont M^e Antoine Le Quieu, président audit

présidial, avait été pourvu par la mort de M^c Robert Fournel, et auquel il n'avait pu se faire recevoir, à cause de l'incompatibilité entre ledit office et celui de président. Fontainebleau, 8 novembre 1606. — Fol. 126. « Edict du Roy portant deffences à tous seigneurs, gentilshommes et autres, de chasser ou faire chasser à toutes sortes de bestes ou gibier defendu par les ordonnances, avecq chiens couchans ou courans. » Paris, juillet 1607. — Fol. 129. « Main assise pour M^c Jehan Vacquette sur LXVI escus, II tiers de rente assignée sur les aydes, dons, octrois et autres impositions accordées sur la ville d'Amiens », au profit de Messire Antoine de Halewin, chevalier, seigneur d'Eslebecq, ou sire Philippe du Béguin, ancien maieur de ladite ville, stipulant pour lui. 10 novembre 1607. — Fol. 131. « Prinse par execution de l'estat et office de lieutenant general de la mareschaussée de Picardye appartenant à M^c Pierre Latapy. » 20 décembre 1607. — Fol. 131 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas de Riencourt, écuyer, seigneur de Tilloloy, pour la succession de défunt Georges de Riencourt, seigneur de Vaultx, son frère. Paris, 21 mars 1607. — Fol. 132 v^o. Mise de fait de Jean Fouquet, demeurant à Brimeu, sur la terre, seigneurie et châellenie de Bailleul appartenant à Messire Ladmoral, comte d'Egmont. 1^{er} février 1608. — Fol. 133 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Saveuzes, seigneur de Bougainville, chevalier du Roi et gentilhomme ordinaire de sa chambre, pour la succession de défunt Josse de Saveuses, seigneur de Coisy, chevalier du Roi, son père. Paris, 5 janvier 1608. — Fol. 134. v^o. Mise de fait de M^c Philippe de Louchières, baron de Soullières, en et sur la terre, seigneurie et châellenie de Bailleul, tenue du Roi, appartenant à messire Ladmoral, comte d'Egmont, prince de Gèvres. 23 février 1608. — Fol. 135. Mise de fait de messire Charles de Rambures, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes de ses ordonnances, seigneur de Rambures, sur la terre et châellenie d'Hornoy tenue du Roi. 29 mars 1608. — Fol. 135. « Mise de faict pour Christofle Godde, sur plusieurs terres seans au terroir d'Estrées, à luy vendues par Florimond Frerot, escuier », seigneur de Guyencourt. 15 avril 1608. — Fol. 137. Main assise, à la requête de M^c Vincent Lefèvre, greffier de l'élection d'Amiens, sur les fiefs, terres et seigneuries de Guyencourt, Estrées et Merisson appartenant à Florimond Frerot, écuyer, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux, et à damoiselle Claude d'Auxy, sa femme. 26 avril 1608. — Fol. 139. « Eedict du Roy pour la creation des offices de vendeurs de bestial par toutes les villes,

bourgs et bourgades de ce roiaume. » Fontainebleau, septembre 1605. — Fol. 140. « Arrest du Conseil contenant le reiglement quy doibt estre gardé et observé pour l'entier establissement et execution dudit eedit. » Paris, 29 mars 1608. — Fol. 143. « Lettres patentes portants don et remise faicts à M. Malon, conseiller en Parlement, des droictz seigneuriaux deubz à cause de l'ipotecque par luy prise sur les terres de Poix, Dompmart, Bernœul et Beauval », Canaples, Warlus, Molliens au Bois et Molliens au Val, appartenant au sieur de Créqui. Paris, 27 septembre 1607. — Fol. 145 v^o. Mise de fait de Louis Boistel, bourgeois et marchand de Doullens, en et sur la terre d'Occoche à lui baillée par Jean de Larche, écuyer, seigneur dudit Occoche. 7 juillet 1608. — Fol. 145 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Quignon, fils de Charles Quignon, marchand, bourgeois d'Amiens et petit-fils de Jean Quignon, et à Madeleine Quignon, femme de Jean Lucas, bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunt Jean Quignon, père desdits Charles et Madeleine Quignon. Paris, 31 mai 1608. — Fol. 147 v^o. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage et siege presidial d'Amyens, appelez pour faire la monstre le jour Sainte-Claire, douziesme aoust mil six cens huit, par-devant nous, Anthoine Picquet, lieutenant particulier audict bailliage, presens M^{es} Jacques Creton, assesseur criminel, Adrian de Marœul, Jehan Leroy, Jehan Demons, Jehan de Collemont, Melchior Fouache, Adrian Dehen, Jehan Vacquette, Nicolas Le Prevost, Michel de Suin, Anthoine Gouger et Anthoine Pingré, conseillers audict bailliage, des advocat et substitud du procureur du Roy audict bailliage. » — Fol. 149. Réception par le bailliage d'Amiens d'Antoine Paien, demeurant à Naours, en l'exercice de mesureur et arpenteur juré au bailliage d'Amiens, « apres que ledict supliant a esté trouvé capable par les interrogatoires à luy faictes en nostre presence par Anthoine Patte et Adrien Carette, mesureurs jurez. » Amiens, 20 août 1608. — Fol. 150 v^o. « Arrest de la Cour de Parlement portant deffences aux lieutenans generaux de donner aucunes sentences contraires à celles données par les presidiaux. » 26 juillet 1608. — Fol. 151. Mise de fait de Jean Le Paistre et Christophe Masson, bourgeois d'Amiens, en et sur la terre et seigneurie de Beauvoir-Rivière, pour sûreté du bail qui leur en a été fait par damoiselle Charlotte Bigard, fille aînée du feu seigneur de la Londe, et dame Anne de Tiercelin. 17 septembre 1608. — Fol. 151.

« Prinse par execution de l'office de lieutenant du prevost des mareschaux » en Picardie « dont est pourveu M^e Pierre Latapy. » 20 septembre 1608. — Fol. 152. Sentence du bailliage d'Amiens ordonnant que M^e Jean de la Rocque, avocat en Parlement, sera reçu à l'état et office de prévôt de Vimeu, dont il a reçu les lettres de provisions, « à la charge qu'il ne porra prendre aucune congnoissance des causes tant du civil que du criminel, que suivant la coutume de ce bailliage et arrests de la Cour de Parlement donnez avecq ses predecesseurs. » Amiens, 26 septembre 1608. — Fol. 152 v^o. Provisions à M^e Jean de la Rocque, avocat en Parlement, de l'office de prévôt civil et criminel en la prévôté de Vimeu, à Oisemont, en remplacement de M^e Charles Le Duc, décédé. Paris, 4 mai 1608. — Fol. 153. Provisions audit M^e Jean de la Rocque de l'office de commissaire enquêteur et examinateur en la prévôté de Vimeu à Oisemont, en remplacement dudit M^e Charles Le Duc, décédé. Paris, 17 juin 1608. — Fol. 155. Mise de fait d'Antoine Cochepin, bourgeois de Paris, en et sur la terre et seigneurie de Bailleul appartenant à Messire Ladmoral comte d'Egmont. 9 octobre 1608. — Fol. 155. Lettres patentes de Henri IV, « considerant qu'en toute l'estendue de nostre païs de Picardye, il n'y a aucun desdicts coleiges (de la « société et compagnie des Jesuistes »), et qu'il y est aultant ou plus necessaire qu'en nulle autre province de nostre royaume », et, « pour satisfaire à la tres instante suplication et requeste que nous en ont faite noz tres chers et tres amez cousin et cousine les conte et contesse de Saint-Pol, et noz chers et bien amez les nobles, bourgeois, manans et habitans de nostre ville d'Amyens », permettant « à ladicte société et compagnie des Jesuistes de pouvoir establir ung coleige en ladicte ville d'Amyens, capitale de nostredict province de Picardye, composé de tel nombre de personnes d'icelle société qu'ilz verront y estre necessaire pour le service divin et instruction de la jeunesse aux bonnes lettres tant d'humanité, philosophie que théologie, aux classes, regles et formes dont ilz ont acoustumé user ès coleiges qu'ilz ont aux autres villes de nostre royaume ; et, pour cet effect, de pouvoir accepter les fondations des biens mœubles et immœubles quy leur seront faites par nosdictz cousin et cousine et lesdictz nobles, bourgeois, manans et habitans en general et particulier, et autres, pour ledict colege, le tout neantmoins soubz les expresses charges et conditions portées par ledict edict du mois de septembre (1603), et non autrement ; et afin que lesdicts habitans ayent moien d'accommoder lesdicts Jesuistes, nous voullons qu'ilz puissent et leur soit loisible de leur bailer et delaisser tel lieu

qu'ilz verront estre à propos pour ledit coleige, et, pour l'agrandir, de prendre des maisons et jardins voisins, en paiant les propriétaires du pris d'icelles de gré à gré. » Paris, février 1604. — Fol. 156. Provisions à M^e Jean Demons de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au siège royal de la prévôté d'Amiens créé par édit de juin 1586. Paris, 12 septembre 1608. — Fol. 157. Provisions à M^e Pierre Bauduyn d'un office d'enquêteur et examinateur au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Bauduyn, son père, résignataire. Paris, 15 septembre 1608. — Fol. 158 v^o. Provisions à M^e Antoine Perdu de l'office d'adjoint aux enquêtes en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, sans gages, en remplacement de M^e Jean Perdu, résignataire. Paris, 14 août 1608. — Fol. 160 v^o. « Main assise pour Simon de Labye sur mil l. p. de rente deue sur le domaine à la succession » de feu Messire Antoine de Halewin, chevalier, seigneur d'Esclébecq. 5 décembre 1608. — Fol. 161 v^o. Relief par Guischart Lepot, curateur à la succession vacante de defunt Messire Antoine de Halewin, chevalier, seigneur d'Esclébecq et autres lieux, des terres et seigneuries de Hames et Sangatte, tenues du Roi en deux fiefs en plein hommage, l'un à cause de son bailliage d'Amiens, et l'autre à cause de son château de Montreuil. 24 décembre 1608. — Fol. 162. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Antoinette du Béguin, veuve de M^e Vincent Boullenger, avocat au bailliage d'Amiens, pour la succession de defunte damoiselle Jeanne Cosette, veuve de Nicolas de Bailly, sa tante. Paris, 13 août 1608. — Fol. 163. Prise par exécution, à la requête de Simon de Labye, d'une rente de 1000 l. p. appartenant à la succession de defunt messire Antoine de Halewin, chevalier, seigneur d'Esclébecq. 14 janvier 1609. — Fol. 163. Provisions à Nicolas Desmarestz de l'office de visiteur juré du bétail à pied fourché en la ville et faubourgs d'Amiens, créé par édit de septembre 1605. Paris, 14 octobre 1608. — Fol. 164. Mise de fait, à la requête de noble homme Jean de Ligny, conseiller, notaire et secrétaire du Roi et de ses finances et trésorier de ses parties casuelles, de noble homme M^e François Moreau, président en l'élection d'Amiens, en et sur le douaire de noble dame Dame Claude Gouffier, veuve de Messire Antoine de Halewin, chevalier, seigneur d'Esclébecq et autres lieux, sur 1000 l. p. de rente sur le domaine. 20 janvier 1609. — Fol. 165. Mise de fait de François Lefèvre,

marchand à Abbeville, en et sur la terre, seigneurie et châtelainie de Bailleul à lui baillée par le sieur Ladmoral comte d'Egmont. 11 février 1609. — Fol. 165. Mise de fait d'Augustin Le Vielle, fils de Josse le Vielle, bourgeois d'Abbeville, en et sur la même terre, pour même cause. 16 février 1609. — Fol. 166. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Pierre Grébert, tuteur de Pierre Grébert, fils et héritier de défunte damoiselle Marie Le Marchant, pour la succession de M^e Pierre Le Marchant, vacante par l'entrée dudit Pierre Le Marchant au monastère des Capucins. Paris, 8 janvier 1609. — Fol. 167. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Boistel, marchand et bourgeois de la ville d'Amiens, pour la succession de défunte damoiselle Claude de Chaune, sa mère. Paris, 23 janvier 1609. — Fol. 168 v^o. Mise de fait de M^e Antoine Cochepin, bourgeois de Paris, en et sur la terre, seigneurie et châtelainie de Bailleul à lui baillée par le sieur Ladmoral comte d'Egmont. 12 mars 1609. — Fol. 169 v^o. Mise de fait de François Julien demeurant à Éplessier, en et sur le fief de Pesantpuis sis à Éplessier, à lui baillé par le prieuré de Saint-Quentin lès Beauvais. 17 mars 1709. — Fol. 170. Mise de fait de M^e Jacques Danée, chevalier, seigneur d'Hiverly, président en la Chambre des comptes à Paris, en et sur les terres et seigneuries de Bouillancourt, ville de Saint-Valery sur Somme, bourg de Cayeux et Friaucourt appartenant au duc de Nevers. 23 mars 1609. — Fol. 171 v^o. Mise de fait du même en et sur la terre et seigneurie de Beaumetz et la forêt Goyaval appartenant au duc de Nevers. 7 avril 1609. — Fol. 173. Provisions à M^e Pierre Pingré, conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage d'Amiens, d'un office de commissaire examinateur en la ville, bailliage, prévôté et sièges royaux d'Amiens, en remplacement de M^e Claude Dupuis. Paris, 16 avril 1609. — Fol. 174. « Déclaration du Roy sur l'eslection du domicile ès decrets. » Paris, 27 janvier 1609. — Fol. 175. « Arrest de la Court pour le tax et executoire du port de procès pour les messagers. » 10 février 1609. — Fol. 175. Relief par damoiselle Adrienne de Laffrene, veuve d'Alexandre de Prouville, écuyer, sieur dudit lieu, Saint-Foursy, Hourges et autres lieux, mère et tutrice d'Alexandre de Prouville, fils mineur et héritier dudit défunt, de sept journaux de prés à Béalcourt appartenant à sondit père, de la succession de feu Eustache de Prouville, écuyer, seigneur dudit lieu, qui les avait acquis de M^e Philippe de Longueval, chevalier, seigneur de Haracourt, tenus du Roi à cause de son château de Doullens. Amiens, 14 mai 1609. — Fol. 175 v^o. Arrêt du Parlement « sur ce que le procureur

general du Roy a remonstré à la Cour que, contre les arrestz cy-devant donnez, ont esté faictes des blanques en la ville d'Amyens, par le moien desquelles ont esté tirées grandes sommes de deniers, et encores à present, ung flameng poursuit l'establissement d'une autre blanche en ladite ville, à la ruine du pauvre peuple, requerant y estre pourveu, la Cour a fait et fait inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelque estat, qualité et conditions qu'elles soient, d'exposer et faire tirer aucunes blanques en ladicte ville d'Amyens, et aux maire et eschevins de ladicte ville de les souffrir et tollerer. » 13 février 1609. — Fol. 176. « Arrest de la Cour touchant les amendes quy seront adjudgées ès sieges presidiaux. » 25 janvier 1608. — Fol. 176 v^o. Acte des échevins de la ville d'Amiens portant « adjudication de la maison où souloient demeurer les Filles pénitentes, pour partye de la fondation et dotation du coleige des Jesuistes d'Amiens. » Amiens, 3 décembre 1607. — Fol. 178. Lettres patentes de Henri IV portant ratification de ladite adjudication. Paris, 19 août 1608. — Fol. 178. « Sentence à mesme fin. » Amiens, 2 juin 1609. — Fol. 179. Provisions à Claude Vacasson d'un office de vendeur de bétail à pied fourché au bourg de Gamaches créé par édit de septembre 1605. Fontainebleau, 16 juin 1609. — Fol. 179 v^o. « Caution pour M^e Jacques Colas, pour l'exercice de l'estat et office de receveur et paieur des deniers destinez pour les reparations d'Amiens » ; M^e Antoine Montaubert, grenetier au magasin à sel d'Amiens, pour la somme de 2000 l. Amiens, 4 juillet 1609. — Fol. 180. « Caution pour M^e François Le Caron, receveur du domaine » au bailliage d'Amiens, tant du côté de France que d'Artois : Firmin du Four, demeurant à Amiens, pour 800 l. Amiens, 10 juillet 1609, — etc.

I B 17. (Registre.) — In-fol., 185 feuillets, papier.

1614-1618. — Registre aux Chartres. — « Registre aux chartres du bailliage d'Amyens, où sont registrez plusieurs eedicts, lettres patentes du Roy, saisines, reliez des terres et fiefz tenus du Roy à cause de son bailliage d'Amyens, lettres de provisions et receptions des officiers dudit bailliage et aultres actes concernans le publicq, commenceant le sixiesme jour d'aoust de l'an mil six cens quatorze, à ce temps M^e Concino Concini, marquis d'Ancre, comte de Lapenne, mareschal de France, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances du Roy, lieutenant general pour

Sa Majesté en la province de Picardye, gouverneur des ville et citadelle d'Amyens, Peronne, Montdidier et Roye, bailliy d'Amyens, M. M^e Pierre Pingré, lieutenant general, MM. M^e Anthoine Lagrené, president, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Jehan Le Couvreur, assesseur, Jehan Le Roy, Jehan Demons, Jehan de Collemont, Melchior Fouache, Jehan Vacquette, Anthoine Scourion, Michel de Suyn, Anthoine Gougier, Anthoine Pingré, Jehan Lucas et Henry Bergeron, conseillers ; François Hannicque et Pierre de Famechon, advocat et procureur du Roy ; Pierre Daraynes, greffier. » — Fol. 1. Lettres patentes de Louis XIII commettant les sieurs de Laubespine et Jamyn, conseillers au Conseil d'État, et Maupeou, conseiller audit Conseil et intendant des finances, pour procéder à la liquidation des droits de francs fiefs et nouveaux acquêts. Fontainebleau, 22 octobre 1613. — Fol. 2. « Commission à mesme fin. » 9 novembre 1613. — Fol. 3 v^o. Provisions à M^e Guy de Marœuil d'un office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien de Marœuil, résignataire. » Orléans, juillet¹ 1614. — Fol. 7. Provisions à « Charles de Partenay, escuier, sieur de Setoultré et d'Inval », de l'office de grand louvetier de Picardie, en remplacement de « Mathieu Raisin, seigneur de Lennin », résignataire. Paris, 22 décembre 1613. — Fol. 8 v^o. Lettres patentes de Louis XIII « pour les Jesuistes de la ville d'Eu, par lesquelles le revenu de la chappelle de Villerois est uny et incorporé à la mense du college de ladicté ville. » Paris, janvier 1612. — Fol. 9. Lettres patentes de Louis XIII « à mesme fin, pour le relief d'adresse. » Paris, 13 avril 1613. — Fol. 12 v^o. « Prinse par execution de l'estat d'esleu à Doullens appartenant à M^e Noël Parent. » 21 novembre 1614. — Fol. 14 v^o. Relief par Messire Josias de Montmorency, chevalier, sieur de Bours, Gueschart et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine d'une compagnie du régiment de ses gardes, héritier bénéficiaire de défunt Messire Jean de Montmorency, chevalier, seigneur de Bours, Gueschart et autres lieux, de deux fiefs, l'un audit Bours, l'autre consistant un bois près de Flesselles, tenant au bois de Marel, tenus du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échus par la succession dudit Jean de Montmorency, son père. Amiens, 11 décembre 1614. — Fol. 17. Provisions à M^e Antoine Lucas, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office d'enquêteur et examinateur audit bailliage et présidial, en remplacement de M^e Adrien de Heu,

résignataire. Paris, 4 décembre 1614. — Fol. 20. « Extraict du premier article de l'arrest du Conseil d'Etat du Roy tenu à Paris le seiziesme decembre mil six cens quatorze,... pour les francqs fiefs et nouveaux acquestz. » — Fol. 20 v^o. « Ordonnance du Roy sur le fait et reiglement de ses monnoyes. » Paris, 5 décembre 1614. — Fol. 24. « Sentence pour M^e Pierre Grébert », sieur de Merville, « et » damoiselle Marthe Boulet, « sa femme, portant qu'ilz seront saiziz du fief de Fontenelle par eulx acquis de Paul Aux Cousteaulx. » Amiens, 9 mars 1615. — Fol. 25. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, « ayans esté advertis qu'aucunes personnes, seigneurs, gentilzhommes ou autres, veulent faire des levées de gens de guerre en divers endroitz de notre royaume, à desseing de les employer, peust-estre à notre desceu ; contre nostre service ou les princes voisins, nos amis et alliez », portant « deffences à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre, soit de cheval ou de pied. » Paris, 14 mars 1615. — Fol. 25 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Antoine de Berny, ancien maieur d'Amiens, tuteur légitime de Nicolas de Berny, sur ce que « Martin de Berny, vivant marchand et bourgeois de nostredicte ville (d'Amiens), seroit deceddé le XIII^e jour de septembre mil Vc III^{xx} six, delaissé deux filles, ausquelles M^e Jacques de Machy, procureur audit bailliage (d'Amiens), avoit esté créé tuteur, pendant laquelle tutelle, l'une d'icelles seroit deceddée, et pour l'autre, nommée Magdeleine, estant venue en aage, luy ayant ledict de Machy présenté son compte, elle auroit renoncé à la succession dudict feu, à laquelle succession damoiselle Françoise Le Francq, sa mere, auroit esté créé curatrice aux biens vacans dudict feu, et ayant du deppuis esté alliée par mariage avecq Firmin du Fresne, à present deffunct, il auroit aprehendé ladicté succession pour et au nom de Firmin du Fresne, son filz, et soustenu les droitz d'icelle succession jusques à son trespas ; apres lequel, ladicté de Berny, sa veuve, ayant esté créé tutrice à sondict filz, auroit, en ladicté qualité, renoncé à la succession d'icelluy feu Martin de Berny, au moien de laquelle renonciation, Philippes de la Haye auroit de nouveau esté créé curateur ausdicts biens vacans, tellement qu'estant pour le jourd'huy ladicté succession habandonnée ledict exposant, pour accomoder et reigler les affaires dudict feu son frere, et aussy pour l'honneur de sa

¹ La date du jour laissée en blanc.

memoire, a desiré faire aprehender sa succession au nom dudict Ncolas de Berny, son filz, par benefice d'inventaire. » Paris, 20 janvier 1615. — Fol. 27. Mise de fait de Mathieu et Jean Rohault, marchands à Amiens, en et sur « les bois de haulte fustaye, tant chesnes que blancq boys, quy sont des boys nommez les bois du Roy des.... et bois de Beauvoir scituez au terroir d'Estrée, comme appartenant à Messire Charles de Giffart, chevalier, seigneur de Hanencourt et Garpenville (?), tant en son nom que comme procureur de Jehan de Clairry, escuier, seigneur de Seran, en son nom et ayant la garde noble de ses enffans et de deffuncte damoiselle Anne de Caillot, sa femme, fille et héritiere de deffunct Louis de Caillot, seigneur du Mesnilregnard, et aussy comme procureur de François de Crevecœur (?), seigneur de Jarville, et damoiselle Catherine Caillot, sa femme, et encore comme procureur de damoiselle Marie de Caillot, fille dudict feu Louis de Caillot. » 4 avril 1615. — Fol. 28. Réception de Jérôme Patte, fils d'Antoine Patte, mesureur juré à Fienviller, de l'exercice d'arpenteur et mesureur juré au bailliage d'Amiens, résidant audit Fienviller. Amiens, 24 avril 1615. — Fol. 28. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, « touchant l'assemblée generale des Estats du royaume. » Paris, 31 mars 1615. — Fol. 29. « Ordonnance du Roy portant deffences à toutes personnes de faire levée de gens de guerre en ce royaume, de s'y enroller et aller en l'armée en Savoye. » Paris, 14 avril 1615. — Fol. 30. « Declaration du Roy portant renouvellement des edicts de pacification, articles acordez et arrestz intervenuz en consequence. » Paris, 12 mars 1615. — Fol. 31 v°. « Lettres patentes portant commandement à tous Juifs de wider le royaume et en sortir, à peine de la vye et de confiscation de leurs biens. » 23 avril 1615. — Fol. 32 v°. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens « pour la continuation du payement du droict annuel pour trois ans. » Paris, 21 mai 1615. — Fol. 34 v°. « Sentence d'establissement Jacques Retel au droict du parisis des greffes civil et criminel du bailliage d'Amiens. » Amiens, 10 juin 1615. — Fol. 35. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, « ayant besoing de nous servir tant des quatre compagnies des gardes de nostre corps que de celle de la Royne, nostre tres honorée dame et mere, au voiage que nous desirons faire en nostre païs de Guyenne, nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à faire publier à son de trompe et cry publicq que tous ceulx de nosdites gardes quy sont demeurans dans l'estendue de vostre ressort et jurisdiction, ayent à se trouver, avecq leurs armes et chevaulx, dans le dixiesme du mois de juillet

prochain, au lieu de Puizeaux en Gastinois, entre Pluniere (?) et Montargis, et ceulx de nostredicte dame et mere, dans le vingtiesme du mesme mois, à Chasteauneuf sur Loyre, auxquelz lieux ils recevront de leur capitaine le commandement de ce qu'ilz auront à faire pour nostre service ; s'y ny faictes faulte. » Paris, 12 juin 1615. — Fol. 35 v°. Provisions à M^e François Lagnel, licencié ès lois, avocat en Parlement, de l'office de prévôt et juge royal de Fouilloy, à Corbie, dépendant du bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Christophe Lagnel, son père, résignataire. Paris, 11 avril 1615. — Fol. 36. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens « pour l'assemblée de la compagnie de deux cens hommes d'armes de ses ordonnances au XX^e juillet, en la ville de Chinon. » Paris, 11 juin 1615. — Fol. 36 v°. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens « portant ordonnance et injonctions aux deux compagnies des cent gentilshommes de sa maison se trouver au lieu de Langez prez de Tours, au XX^e juillet MVI^e XV. » Paris, 22 juin 1615. — Fol. 40. Lettres patentes de Louis XIII « portant permission aux religieuses Sœurs Grises d'Amiens de tenir et posseder jusques à la somme de XV^m l., tant en rentes que heritaiges. » Paris, 23 janvier 1613. — Fol. 41 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Anne de Warlusel, damoiselle, femme de Florimont de Mazinghen, écuyer, seigneur de la Neufville et de Saint-Marcq, autorisée par justice au refus dudict Mazinghen, pour la succession de damoiselle Suzanne de Warluzel, sa sœur, et de¹ Bermondet, son neveu et fils de défunte damoiselle Élisabeth de Warluzel, femme de Pierre Bermondet, écuyer, sieur de Saint-Laurent. Paris, 9 mai 1615. — Fol. 43 v°. Relief par Benjamin de Montmorency, chevalier, sieur d'Esquancourt, et dame Marie Pruvost, sa femme, par avant veuve de Hugues Le Fournier, écuyer, sieur de Neufville, Montigny, S^t-Acheul et autres lieux, tutrice d'Isaac. Le Fournier, fils mineur et héritier dudict Hugues, de la moitié de la terre et seigneurie de Neufville près Saint-Riquier, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échue audit Isaac par le décès de sondit père. Amiens, 27 juillet 1617. — Fol. 44. Relief par les mêmes pour le même de la moitié des terres et seigneuries de Montigny et Saint-

¹ Le prénom laissé en blanc.

Acheul tenues du Roi à cause de son bailliage d'Amiens et acquises par ledit Hugues Le Fournier de François de Sancourt (Soyecourt ?), écuyer, seigneur de Contres. Amiens, 27 juillet 1615. — Fol. 45 v°. Provisions à M^e Firmin Guillebert, prévôt royal à Doullens, de l'office de commissaire examinateur en ladite prévôté, en remplacement de M^e Guy de Marœul, résignataire. Paris, 10 décembre 1615. — Fol. 46. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage d'Amiens, appelez pour faire la monstre le jour Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens quinze, par-devant nous Pierre Pingré, lieutenant general, presens M^{es} François Le Picart, lieutenant criminel, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Jehan Le Couvreur, assesseur, Jehan Demons, Melchior Fouache, Jehan Lucas, Henry Bergeron et Guy de Marœul, conseillers, François Hannicque et Pierre de Famechon, avocat et procureur du Roy audit bailliage. » — Fol. 49. Provisions à M^e Jean Pécou, de l'office de receveur des épices au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Martin de Myraulmont, résignataire. Paris, 8 octobre 1614. — Fol. 50. « Arrest de la Cour contre Mons. le prince de Condé et autres princes et seigneurs, quy, sans permission et contre l'auctorité du Roy, ont pris les armes et fait levée de gens de guerre. » 18 septembre 1615. — Fol. 50 v°. Lettre du procureur général au procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens. « Monsieur le Procureur, je vous envoie l'arrest de ce Parlement, que vous ferez executer le plus dilligement que vous porrez. Il importe que l'injustice des armes des princes soit reconnue, afin de les obliger de revenir à leur devoir ; la seule levée d'armes sans expres commandement du Roy les rend criminelz. Je ne parleray poinct de leurs autres actions particulieres par lesquelles l'auctorité du Roy est violée et ses subjectz sont opprimez. Apportez-y donc le soing que vous devez, vous ne pouvez faire congnoistre votre affection en occasion plus importante que celle-cy, puisqu'il y va du bien de l'Estat, de la conservation de l'auctorité roiale et soulagement du pauvre peuple. Donnez-moy advis de la dilligence dont vous aurez usé et me tenez, Monsieur le Procureur, vostre frere et bon amy, Molé. » Paris, 22 septembre 1615. — Fol. 51 v°. Provisions à M^e Nicolas Le Roy de l'office de conseiller du Roi, président au présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Le Quiou, résignataire. Paris, 20 avril 1613. — Fol. 52. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine de Biencourt, seigneur de Nieulemont, pour la succession de Messire André de Biencourt, seigneur de Nully. Paris, 17 juin 1615. — Fol. 55 v°. Lettres patentes de Louis XIII

« à nostre amé et feal conseiller M^e Louis Lefebvre, seigneur de Boissy, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel », lui marquant que « le sieur de Caumartin, vostre pere, conseiller en nostre Conseil d'Estat, estant mainstenant prez de nous pour servir en nostredict Conseil et en autres lieux, selon les occasions et le besoing que nous en pouvons avoir sur les occurrences presentes, et considerant qu'il est necessaire d'avoir quelqu'un en nostre province de Picardie, pour, en son absence, vacquer aux fonctions de la charge que ledict sieur de Caumartin y a d'intendant de nostre justice, nous avons estimé ne pouvoir en cela mieux faire que de vous commettre en ladicte charge, pendant l'absence susdite d'icelluy, sçachant que vous nous en sçavez à son exemple dignement acquiter. Nous, à ces causes, à plain confians de vostre fidelle affection au bien de nostre service et du public de nostre province de Picardie, eu esgard à l'auctorité et condition de vostre estat et office de nostre conseiller et maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, vous avons ordonné et commis, et par ces presentes signées de nostre main, de nostre plaine puissance et auctorité roiale, vous commettons et ordonnons pour vous transporter prez la personne de nostre cher et bien amé cousin le marquis d'Ancre, mareschal de France, nostre lieutenant general au gouvernement de nostre dicte province de Picardie, et au lieu dudict sieur de Caumartin, vostre pere et durant son absence susdicte, resider, et outre les facultez, fonctions et prerogatives qui dependent de vostredict estat et office de conseiller et maistre des requestes ordinaire de nostre hostel et y appartiennent, assister nostredict cousin de voz bons advis et conseilz en la decision et resolution des affaires quy s'y offriront pour nostredict service, le repos et la seureté de nostredict province et la manutention d'icelle en general et particulier, soubz nostre auctorité et obeïssance, recevoir les requestes quy seront presentées pour noz subjectz d'icelle ou autres, et y estre pourveu aussy par vostre bon advis, tenir la main à ce que la justice soit en toutes choses et par tous les sieges de nostredict province sincerement administrée, entrer, seoir et presider en iceulx toutesfois et quantes que vous verrez besoing estre, pourveoir à ce quy est du fait de la police et avoir soing qu'elle soit bien et deument réglée et generalmente vacquer et entendre à toutes et chascunes les autres fonctions, pouvoirs et facultez dependans de la charge susdicte dudict sieur de Caumartin, vostre

pere, selon qu'elles sont amplement declarées et à luy octroyées par les lettres patentes qu'il en a dès le vivant du feu roy nostre tres honoré seigneur et pere, et y faire et disposer en son lieu de toutes les choses y contenues, vous estre obeÿ et entendu de tous, ainsy qu'il apartiendra, ès choses touchans et concernans ladictte charge, avecq les mesmes auctoritez, honneurs, prerogatives, preeminences, libertez, droictz, fruictz et esmolumens, comme il feroit et faire pourroit, jaçoÿt que le cas requist mandement plus special de ce faire, nous vous avons donné et donnons pouvoir, commission et mandement special. » Bordeaux, 7 novembre 1615. — Fol. 57. « Articles accordez, soubz le bon plaisir du Roy, entre Messieurs de Brissac, mareschal de France, et de Villeroy, conseiller et secretaire d'Etat de Sa Majesté, ses deputez, d'une part, et Monseigneur le prince de Condé, premier prince du sang, d'autre, afin de parvenir à une conference pour la pacification des troubles de ce royaume. » Fontenay-le-Comte, 20 janvier 1616. — Fol. 58 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de la Rue, écuyer, seigneur de Quevauviller, fils de défunt Louis de la Rue, écuyer, seigneur d'Hercourt, pour la succession de sondit père. Paris, 16 janvier 1616. — Fol. 59 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Degrez, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, et à Jacqueline Degrez, sa sœur, pour la succession de défunts François Degrez et Jeanne Lenoir, leurs père et mère. Paris, 19 décembre 1615. — Fol. 60 v°. « Ordonnance du Roy pour la continuation de la suspension d'armes jusques aux XV^e du mois de mars. » Tours, 23 février 1615. — Fol. 61. « Mise de fait pour l'hostel-Dieu d'Amiens, sur la terre de Courcelles, tenue du Roy... pour seuretté d'en jouir par eulx du jour du trespas de deffunct. Anthoine de Glisy, escuier, seigneur de Courcelles. » 29 février 1616. — Fol. 62. « Ordonnance du Roy pour la continuation de la suspension d'armes. » Tours, 16 mars 1616. — Fol. 63. « Ordonnance du Roy pour la continuation de la suspension d'armes jusqu'au jour de Pasques 1616. » Tours, 19 mars 1616. — Fol. 63 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Gabrielle de Glisy, épouse de Messire Jacques de Clermont-Tallart, chevalier, baron de Thoury, seigneur de Collière, capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances du Roi, conseiller aux conseils d'État et privé, autorisée par justice au refus de son mari, pour la succession de défunt Antoine de Glisy, son oncle, écuyer, seigneur du Val-des-Maisons et de Courcelles. Paris, 11 mars 1616. — Fol. 64 v°. « Ordonnance du Roy pour la continuation de la suspension d'armes jusques au XV^e apvril 1616. » Tours, 27 mars 1616. — Fol. 65. Lettres de

bénéfice d'inventaire pour M^e Jean de Hertes, trésorier de France et général des finances en Picardie, et damoiselle Marie de Sacquespée, sa femme, M^e Jean Le Caron, seigneur de Fontaines, avocat au bailliage d'Amiens, et damoiselle Jeanne de Sacquespée, sa femme, M^e François Le Caron, receveur du domaine du Roi au bailliage d'Amiens, et damoiselle Madeleine de Sacquespée, sa femme, lesdites de Sacquespée filles de défunt Jean de Sacquespée, écuyer, seigneur de Selincourt et de Buissy, damoiselle Antoinette des Groiseliens, veuve de Philippe de Sacquespée, écuyer, seigneur de Thézy, au nom et comme mère et tutrice des enfants mineurs dudit défunt seigneur de Thézy et d'elle, et damoiselle Jeanne de Sacquespée, veuve de M^e Jacques Picard, écuyer, seigneur de Sonviller, lieutenant criminel au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt Messire François de Sacquespée, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, abbé et baron de Saint-Evroult. Paris, 14 juin 1613. — Fol. 65 v°. « Ordonnance du Roy pour la continuation de la suspension d'armes jusques au XXV^e avril 1616. » Tours, 9 avril 1616. — Fol. 66. « Aultre ordonnance du Roy pour la continuation de la suspension d'armes jusques au cinquesme may MVI^e XVI. » Blois, 23 avril 1616. — Fol. 67 v°. Relief par dame Gabrielle de Glisy, épouse de Messire Jacques de Clermont-Tallart, de la terre et seigneurie de Courcelles sur Authie tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à elle échue par la succession de défunt Antoine de Glisy, son oncle. Amiens, 18 juin 1616. — Fol. 68 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Anne de Lauzeray, femme de Julien de Gargan, écuyer, seigneur de Rollepot, pour la succession de défunt Gabriel de Lauzeray, écuyer, sieur d'Hernancourt, son oncle. Paris, 8 juin 1616. — Fol. 69. « Eedict du Roy pour la pacification des troubles de ce royaume. » Blois, mai 1616. — Fol. 85. « Lettres de Mons. le procureur general pour la publication dudict edict. » Coste, 2 juillet 1616. — Fol. 87. Provisions à Adrien de Laon de l'office d'huissier audiencier en l'élection particulière de Grandvilliers créé par édit de novembre 1595. Paris, 1^{er} avril 1613. — Fol. 90 v°. Relief par Jean Dainval, écuyer, seigneur de Hem lès Doullens, de ladite terre et seigneurie de Hem, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échue par le décès d'Antoine Dainval, écuyer, seigneur dudit lieu. Amiens, 30 juin 1616. — Fol. 91. « Declaration du Roy sur l'arrest

fait de la personne de Monseigneur le prince de Condé et sur l'esloignement des autres princes et seigneurs. » Paris, 6 septembre 1616. — Fol. 94 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Geoffroy Pingré, pour la succession de défunt M^c Henry Pingré, son père, seigneur du Saulchoy, l'un des trésoriers généraux en la province de Picardie, décédé le 26 août 1612. Paris, 30 juillet 1616. — Fol. 95. Lettres patentes de Louis XIII portant que « l'estat et charge de nostre lieutenant general au gouvernement de nostre païs de Picardie vacquant à present par la demission qu'en a fait personnellement en noz mains propres nostre cher et bien amé cousin le marquis d'Ancre, marechal de France, nous desirons y pourveoir et les remplir de quelque personnage de qualité et merite sur lequel nous nous en puissions reposer, et jugeant ne pouvoir faire meilleure ne plus convenable eslection pour cest effect que de nostre cher et bien amé cousin le duc de Montbazon, pair et grand veneur de France, lequel nous congnoissons d'aultant plus capable de nous y bien servir qu'il s'est dignement acquitté de semblable charge de nostre lieutenant general qu'il a eu au gouvernement tant de nostre païs et duché de Normandie, qu'il a aussy volontairement et personnellement remise en noz propres mains, que de noz ville, comté et evesché de Nantes qu'il exerce encores de present,.... avons icelluy nostredict cousin le duc de Montbazon fait, constitué et estably et ordonné.... nostre lieutenant general au gouvernement de nostre païs de Picardie, ses circonstances, appartenances et deppendances,.... avec plain et entier pouvoir de représenter nostre personne en nostredict province de Picardie, ses appartenances et deppendances, soubz l'auctorité et en l'absence du gouverneur et nostre lieutenant general èsdicts lieux, ordonner à tous noz subjectz de l'estendue d'iceux, ecclesiasticques, nobles et autres, ce quy sera du bien de noz affaires et service », etc. Paris, 23 juin 1616. — Fol. 98. Lettres patentes de Louis XIII portant provisions audit duc de Montbazon de « l'estat et office de cappitaine et la charge de gouverneur de noz ville et citadelle d'Amyens vacquant à present par la demission qu'en a fait personnellement en noz mains propres nostre cher et bien amé cousin le marquis d'Ancre, marechal de France. » Paris, 23 juin 1616. — Fol. 100 v°. « Lettres patentes sur la declaration du VI^e septembre MVI^c XVI, sur l'arrest et detention de M. le prince de Condé. » Paris, 30 septembre 1616. — Fol. 101. Déclaration de Louis XIII portant que « nostre tres cher et tres amé cousin le duc de Longueville, gouverneur et nostre lieutenant general en Picardye, nous ayant fait plainement

informer du subject pour lequel il s'est porté en nostre ville de Peronne au mois d'aooust dernier, et de tout ce quy s'y est passé, tant dedans que dehors, auparavant et depuis qu'il y est entré, nous avons eu beaucoup de contentement de congnoistre son obeissance, fidelité et affection à nostre service et qu'il n'ayt eu autres intentions que de nous rendre le fidel service qu'il nous doibt, dont nous sommes devenuz tellement satisfaitz, qu'il ne nous est resté que bonne opinion de ses deportemens ; et neantmoins, d'aultant que, par nos lettres de declaration du sixiesme de septembre dernier, par les termes generaulx et particuliers d'icelle, quelques uns en porroient autrement presumer,.... declaron.... que nous n'avons entendu et n'entendons l'effect de nostredict declaration s'estendre à à nostredict cousin, lequel nous tenons et advouons pour nostre bon, fidel et affectionné subject et serviteur et qu'il n'a aucune participation des faitz mentionnez en nostredict declaration ; avons aprouvé et agréé, aprouvons et agreons ce quy a esté fait en nostredict ville de Peronne, hors icelle, avant que nostredict cousin y soit entré, et depuis, tant par luy qu'en conséquence de ce, par les gouverneurs particuliers des villes et places, gentilzhommes, officiers, habitans de nostredict ville de Peronne et autres lieux, et tous ceulx quy l'ont assisté, favorisé et suivy, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, qu'il a emploiez et quy seront par luy advouez ; voullons et entendons que nostredict cousin, ny aucun des dessusdicts, ne puissent estre pour aucune des choses faites et passées depuis nostredict redict de Loudun recherchez ny inquietez ; voullons, declaron, entendons et nous plaist que luy et chascun des dessusdicts jouissent des gouvernemens, charges, offices, benefices, honneurs, gages, pensions, privileges, franchises, libertez et exemptions à eulx appartenans », etc. Paris, 16 octobre 1616. — Fol. 102. « Arrest de la Cour portant ordonnance aux greffiers d'envoyer avecq les procez des prisonniers, coppies des sentences données contre lesdicts prisonniers. » 14 septembre 1616. — Fol. 103 v°. Relief par Emmanuel du Bousquel, écuyer, seigneur des Gadimetz, de la terre et seigneurie d'Airon-Notre-Dame, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par la succession de défunt Maximilien du Bosquel, écuyer, seigneur dudit lieu, son père. Amiens, 5 novembre 1616. — Fol. 106. Prise par exécution, à la requête de Rauland de le Warde, bourgeois et marchand à Auxi-le-Château, de la

terre, seigneurie et châtelainie de Bailleul appartenant à Messire Ladmoral, comte d'Egmont, prince de Gavre. 21 novembre 1616. — Fol. 108 v°. Ordonnance de Louis XIII portant défenses pour le transport des blés hors du royaume. Paris, 21 novembre 1616. — Fol. 109. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens envoyant la précédente ordonnance. Paris, 21 novembre 1616. — Fol. 109 v°. Prise par exécution, à la requête de M^c Claude Le Maire, greffier criminel de robe courte en la sénéchaussée de Ponthieu, de la terre et seigneurie de Bailleul, appartenant à Messire Ladmoral, comte d'Egmont. 7 décembre 1616. — Fol. 110 v°. Lettres patentes de Louis XIII « portant deffences à toutes personnes de faire levée de gens de guerre. » Paris, 19 novembre 1616. — Fol. 112. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, sur le même objet. Paris, 3 décembre 1616. — Fol. 112. Ordonnance de Louis XIII « pour la mesme deffence de faire levée de gens de guerre. » Paris, 9 décembre 1616. — Fol. 113 v°. Lettres closes de Louis XIII sur le même objet. Paris, 9 décembre 1616. — Fol. 113 v°. Provisions à Antoine Le Mercier de l'office de procureur du Roi et adjoint aux enquêtes de la prévôté de Fouilloy, bailliage d'Amiens, en remplacement de M^c Regnault Le Mercier, son père, résignataire. Paris, 12 novembre 1616. — Fol. 115. « Arrest de la Cour des Monnoyes pour la publication de l'edict des monnoyes. » 16 décembre 1616. — Fol. 115 v°. Lettres des gens tenant la Cour des Monnaies au bailli d'Amiens, sur le même objet. Paris, 16 décembre 1616. — Fol. 116. Provisions à M^c François Picquet de l'office de conseiller du Roi et prévôt royal d'Amiens, en remplacement de M^c Jacques de Gargan, résignataire. Paris, 11 août 1616. — Fol. 117. Arrêt du Parlement « sur l'appel du reiglement donné par les maire (*sic*) et eschevins » d'Amiens entre les médecins et les apothicaires, par lequel la Cour ordonne « que les parties se pourvoiront par-devant le bailly ou son lieutenant, par-devant lequel elle les a renvoyé et renvoye pour leur y faire droict ainsy que de raison, et ayant esgard à l'intervention, oÿ le procureur general du Roy, a ordonné et ordonne que les appellations des jugements et sentences desditz maire et eschevins seront rellevez par-devant ledict bailly et presidiaux, pour les juger et terminer suivant les ordonnances. » 10 janvier 1617. — Fol. 119. « Declaration du Roy contre Monsieur le duc de Nevers et tous ceulx qui l'assistent. » Paris, janvier 1617. — Fol. 123. « Lettres du Roy pour la publication de ladicte declaration. » Paris, 19 janvier 1617. — Fol. 123. « Lettres de Mons. le procureur general à mesme fin. » Coste, 18 janvier

1617. — Fol. 124. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, lui marquant que « nous avons advisé de nous servir de la compagnie de gens d'armes de nostre tres cher frere le duc d'Anjou' en l'occasion quy s'offre, et d'aultant que les hommes d'armes d'icelle ne porroient estre sy tost assemblez qu'il est requis, s'ilz n'estoient advertis de nostre intention, à ceste cause, nous vous mandons et ordonnons de faire publier en vostre bailliage que les hommes d'armes demeurans en icelluy ayent à se trouver avecq leurs armes et chevaux en la ville de Verdun, au premier jour du mois de mars prochain, où se fera la monstre de ladicte compagnie, à peine à ceulx qui y manqueront d'estre cassez et leursdictes places remplies d'autres hommes d'armes. » Paris, 1^{er} février 1617. — Fol. 124 v°. « Declaration du Roy contre les ducs de Vendosme, de Mayenne, mareschal de Bouillon, marquis de Cœuvre et president Le Jay. » Paris, février 1617. — Fol. 126. « Lettres patentes du Roy portant deffences de faire aucune levée de gens de guerre sans commission expresse de Sa Majesté. » Paris, 1^{er} février 1617. — Fol. 126 v°. « Lettres patentes portans deffences à tous marchans et autres personnes d'aporter ou faire aporter aucunes armes ou munitions de guerre dans le royaume, sans passeport de Sa Majesté. » Paris, 3 février 1617. — Fol. 127 v°. « Edict du Roy pour le rachapt et revente de tous les greffes civils, criminelz, insinuations, presentations et affirmations, places de clerks, parisis et tabellionnages, petit sceaux et doublemens d'iceulx, cy-devant vendus et engagez à faculté de rachapt perpetuel. » Paris, septembre 1616. — Fol. 133 v°. Lettres patentes de Louis XIII au capitaine Luzières, « ayans resolu pour le bien de noz affaires, de nous opposer aux mauvais et pernicieux desseings de noz subjectz rebelles et faire levée d'un nombre de gens de guerre tant de cheval que de pied, et d'en donner la charge à de braves, vaillans et experimentez capitaines desquelz la fidelité et affection à nostre service nous soit congneue », le commettant « pour lever et mettre sus incontinent et le plus dilligemment que faire se porra, une compagnie de soixante hommes de guerre à pied, françois, au régiment que nous avons donné au sieur de Scry (?), des meilleurs et plus aguerriz soldatz que vous porrez trouver et choisir, que vous conduirez et exploicterez soubz l'auctorité de nostre tres cher et bien amé cousin le duc d'Espernon, pair et colonnel general de France. » Paris, 19 février 1617. — Fol. 134. Sem-

blable commission au capitaine Allenay, pour un régiment dont le nom du colonel est laissé en blanc. Paris, 19 février 1617. — Fol. 134 v°. Semblable commission au capitaine Fretin, pour le régiment du sieur de Sery (?). Paris, 19 février 1617. — Fol. 135. « Extraict des registres de Parlement. Veu par la Cour l'information faicte par le commissaire Mahieu, pour raison du rapt et enlevement faict de nuit de la personne de damoiselle Marie de Viene, selon qu'il est contenu en la requeste ce jourdhuy à ladicte Cour présentée par dame Catherine Le Picard, vefve de deffunct messire Cristophle de Sene, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, et premier president en la Cour des Aydes,.... ladicte Cour a ordonné et ordonne qu'un nommé Saveuzes sera pris au corps et amené prisonnier en la Conciergerie du Palais, pour ester à droict, et où il ne pourra estre aprehendé, sera adjourné à trois briefs jours, à son de trompe et cry public, à comparoir en icelle Cour, ses biens saisis, commissaires y establis et garnisons mises en ses maisons, jusques à ce qu'il ayt obey,.... faict inhibitions et deffences à toutes personnes, de quelque qualité ou condition qu'ilz soient, de retirer, receller ou lattiter ledict de Saveuzes, luy administrer vivres, eaue ny feu, ains leur enjoinct le deceller à justice, de se saisir de sa personne, sur peine d'estre declarez complices, fauteurs et adherans dudict rapt, oultre ordonne que Claude Corbonneau, fille, gouvernante de ladicte damoiselle de Viene, ung nommé Noblet et le commissaire Cointereau, seront pareillement pris au corps et amenez prisonniers en ladicte conciergerie pour ester à droict, et où ilz ne porront estre aprehendez, adjournez à trois briefz jours, à son de trompe et cry public, à comparoir en ladicte cour, leurs biens saisis et commissaires y establis, jusques à ce qu'ilz ayent obey ; enjoinct au lieutenant civil faire exacte perquisition des maisons de ceste ville et faulxbourgs, sans nulle excepter, des personnes desdites damoiselle de Viene et Saveuse. » 13 février 1617. — Fol. 135 v°. « Extraict des registres du Parlement. La Cour, ouy sur ce le procureur general du Roy et ce requerant, a faict inhibitions et deffences à tous curez, prestres, exempts et non exempts en vertu de dispence ou autrement que ce soit, de passer oultre et celebrer le mariage de le nommé (*sic*) Saveuzes et damoiselle Marie de Viene, enlevée la nuit d'entre le douze et treiziesme du present mois de febvrier, à peine d'estre contre eulx proceddé extraordinairement, et à tous seigneurs, gentilzhommes et subjects du Roy, de quelque condition et qualité qu'ilz soient, de retirer en leurs chateaux et maisons lesdictz de Saveuzes et

damoiselle de Viene, soubz pretexte de parenté ou autrement que ce soit, à peine de la vie, ains leur enjoinct de s'en saisir et les remettre entre les mains de la justice, pour estre contre eulx proceddé, suivant l'arrest du treiziesme de ce mois ; ordonne en outre, en cas de contravention et retraicte faicte au prejudice du present arrest, au gouverneur et lieutenant de la province, mener le canon, forcer les chasteaux et maisons, tenir la main à l'execution du present arrest, et les mettre entre les mains de la justice ; a ordonné et ordonne qu'il sera informé de l'evasion et sortie hors ceste ville dudict de Saveuzes, pour estre proceddé contre les quartiniers, portiers et autres quy auront tenu la main à ladicte evasion, conformément audict arrest du XIII^e de ce mois, faict inhibitions et deffences aux tuteurs et parens de ladicte Marie de Viene, pour quelque cause et occasion que ce soit, acorder dudict rapt, à peine de quarante mil escus, dont sera delivré executoire au procureur general, au proffit de l'hostel-Dieu ; a permis et permet aux tuteurs et parens de ladicte-Marie de Viene faire lire et publier l'arrest du treiziesme de febvrier et le present arrest par toutes les villes et bailliages des lieux et endroictz où ledict de Saveuzes se peut estre retiré. » 15 février 1617. — Fol. 136. « Commission du Roy pour l'execution des arrestz cy-dessus en tous les parlemens. » Paris, 15 février 1617. — Fol. 136 v°. Ordonnance du bailliage d'Amiens portant que « le procureur du Roy nous a remonstré que, entre autres choses quy rendent ung royaume recommandable, c'est la beauté et decoration des villes, de quoy noz rois tres chrestiens, de bonne et heureuse memoire, ont eu ung soing et soucy particulier et à cest effect estably plusieurs officiers et faict nombre d'ordonnances, et entre autres celle d'Orleans, article quatre-vingtz-seize, par laquelle il est porté que les faces, devantures et frontispices des maisons seront basties de pierres, bricques et autres semblables matieres de massonnerie, laquelle ordonnance se doibt d'autant plus observer en ceste ville d'Amyens, que en aucune de France, tant pour estre frontiere et en consequence plus exposée aux revolutions des affaires du monde, accidens de feu et autres malheurs quy suivent la guerre, et en une province laquelle notoirement est necessiteuse de bois et principalement à bastir, quy est sy rare et à sy hault pris qu'il ne s'est jamais veu sy grand ; toutefois les habitans bastissent ordinairement leurs maisons de bois, sans considerer que les edifices

de massonnerie sont de trop plus grande durée et quasy immortelz, à comparaison de ceulx faitz de bois, et que la despence n'en est moindre, et que neantmoins ilz n'ont une telle perspective, beauté et seureté qu'ilz auroient sy la massonnerie y passoit, comme il se voit en plusieurs villes des Païs-Bas et ailleurs ; requerant ledict procureur du Roy estre pourveu sur ce que dessus. Sur quoy, nous, faisant droit et prins l'advis du conseil, avons fait et faisons deffences à tous habitans de ladicte ville de bastir les devantures de leurs maisons respondans sur les rues d'aultres matieres que de massonnerie et nullement de bois, sur peine de confiscation des matieres et de cinq cens l. d'amende, aplicable ung tiers au denonciateur et le surplus au Roy, et deffences à tous charpentiers d'en travailler, sur peine de pareille amende et de prison. Sy ordonnons que la presente ordonnance sera publiée à son de trompe à la maniere acoustumée, et signiffiée particulièrement aux esgardz desdicts charpentiers, afin que personne n'en pretende cause d'ignorance. Comme aussy nous avons, apres avoir veu l'ordonnance roial, ensemble les lettres patentes en forme d'edict contenant l'ordre et reiglement que ledict seigneur veult estre observé en la fonction et droictz du grand voier de France, données à Paris au mois decembre mil six cens sept, et veriffiées en Parlement le quatorze mars mil six cens huit, fait et faisons deffences à toutes personnes de faire aucunes saillies, avances et pantes de bois ès rues aux bastimens neufz, et mesmes à ceulx où il y en a à present de construitz, les reedifier ny faire ouvrages quy les puissent conforter, conserver et soutenir, ny faire aucun encorbellement en advance pour porter aucun mur, pan de bois ou autre chose en saillye et porter à faulx sur lesdictes rues, ains faire le tout continuer à plomb deppuis le retz de chaussée tout contremont ; ce quy sera enregistré au registre aux chartres et publyé par les carfours, ce trentiesme jour de mars mil six cens dix-sept. Signé : Pingré et de Famechon. » — Fol. 137. v°. « Declaration du Roy pour la reünion à son domaine et confiscation des biens des ducs de Nevers, de Vendosme, de Mayenne, mareschal de Bouillon, marquis de Cœuvre et president Le Jay. » Paris, 10 mars 1617. — Fol. 138. « Arrest de la Cour à mesme fin. » 20 mars 1617. — Fol. 138 v°. Prise par exécution, à la requête d'Henry de Monthomer, écuyer, sieur de Frucourt, et de damoiselle Marie Abraham, sa femme, par avant veuve de François de Saint-Blimont, écuyer, seigneur de Gouy, de la terre, ferme et seigneurie de Lethen (?), tenue en pairie de la seigneurie et roc de Cayeux, appartenant à André de Saint-Blimond, écuyer, baron d'Ordre, héritier sous bénéfice

d'inventaire dudit défunt seigneur de Gouy. 6 avril 1617. — Fol. 139. Provisions à M^e Jean du Fay de l'office d'adjoint aux enquêtes en la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Philippe du Fay, son père, décédé. Paris, 18 juillet 1616. — Fol. 139 v°. Mise de fait de M^e Antoine Trudaine, trésorier général de France en Picardie, en et sur 36 l., 13 s., 4 d. de rente appartenant à Madeleine Castelet, fille mineure et héritière de M^e Adrien Castelet. 21 avril 1617. — Fol. 142 v°. « Declaration du Roy en faveur des princes, ducs, pairs, officiers de la couronne et autres quy s'estoient esloignez de Sa Majesté. » Vincennes, mai 1617. — Fol. 145. Relief par Messire Guillaume de Meleun, prince d'Espinoy, fils et héritier de défunt Messire Pierre de Meleun, prince dudit Espinoy, qui fut frère et héritier de défunt Messire Robert de Meleun, marquis de Richebourcq, donataire et légataire de feu Messire Maximilien de Meleun, vicomte de Gand, de la terre, seigneurie et châtellenie de Bailleul, au lieu de feu Messire Ladmoral comte d'Egmont, auquel ladite terre de Bailleul avait été donnée et léguée par ledit vicomte de Gand, du consentement dudit marquis de Richebourcq, à condition que, s'il décédait sans enfants, comme il est arrivé, ladite terre de Bailleul retournerait audit marquis de Richebourcq ou à ses hoirs tenant la cotte et ligne de Meleun, ladite terre de Bailleul tenue en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 15 juin 1617. — Fol. 146. « Ordonnance du Roy pour le reglement et la reformation de la dissolution et superfluité des habits. » Paris, 26 mai 1617. — Fol. 147 v°. Provisions à M^e Firmin Guillebert, prévôt et commissaire extraordinaire en la ville de Doullens, de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la prévôté dudit Doullens, « auquel deppuis l'eedict de creation n'a esté pouveu et auquel M^e Guy de Marœul auroit dès le VIII febvrier mil six cens dix, levé en noz parties casuelles les quittances de finance et marc d'or, quy neantmoins ne se seroit fait recevoir en icelluy, ains s'en seroit volontairement desmis, soubz nostre bon plaisir, au prouffit dudit Guillebert. » Paris, 30 septembre 1614. — Fol. 148 v°. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, lui marquant que, « ayans esté advertis que plusieurs villes du Païs-Bas, et entre autres celles de Lisle, Mons, Tournay et Cambray, sont grandement affligées de la maladie contagieuse, et jugeant que, par la frequentation que les

habitans d'icelles peuvent avoir avecq noz subjectz, pour raison du traffic qu'ilz ont ensemble, ceste maladie pourroit estre apportée en noz villes de Picardie, nous avons jugé necessaire, adfin de l'empescher, de deffendre l'entrée et le traffic en icelles à toutes personnes, quelles qu'elles soient, venans desdicts lieux infectez, et vous en avons voulu advertir par ceste lettre, et par mesme moien vous mander et ordonner, comme nous faisons tres expressément, de faire faire les deffences necessaires pour cest effect en l'estendue de votre ressort, selon l'ordre accoustumé en telles occasions, à quoy vous ne ferez faulte. » Paris, 2 juillet 1617. — Fol. 149. Lettres patentes de Louis XIII portant que « noz chers et bien amez les majeur, eschevins, manans et habitans de nostre ville de Doullens nous ont fait remonstrer qu'en consideration de leur fidelité temoignée en plusieurs occasions signallées, particulièrement du regne de Phlippines de Vallois, apres la bataille de Crecy, s'estans opposez courageusement aux dessains des Anglois, lors ennemis de ceste couronne, et pour aultres notables services qu'ilz ont rendu à icelle, noz predecesseurs roys, de glorieuse memoire, leur ont accordé, conceddé et octroyé plusieurs beaux et grandz privileges, franchises, exemptions et immunitéz, quy leur ont esté continuez de temps en temps, mesmes par le feu roy Henry le Grand, nostre tres honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, au mois de decembre III^{xx} XIII, entre lesquels privileges, nous leur avons, par noz lettres du XVI^e du present mois et an, confirmé l'affranchissement et exemption de toutes tailles creues et autres levées extraordinaires, quatriesme, huictiesme, vingtiesme et impositions, ensemble certain octroy specifié et déclaré par nosdictes lettres, lesquelles estans particulieres pour l'effect desdicts affranchissemens et octroy seullement, et n'ayant encores obtenu, depuis nostre advenement à la couronne, noz lettres de confirmation des autres privileges, franchises et immunitéz à eux concedez par nosdicts predecesseurs, particulièrement le pouvoir et auctorité de loy, mairie, eschevinage, college, justice et seigneurie tant civile que criminelle, usance et coustume, dont neantmoins ilz sont en paisible possession et jouissance, adfin qu'ilz n'y soient pas cy apres troublez, ilz nous ont tres humblement supplié leur octroyer noz lettres de confirmation. À ces causes, desirans les traicter aultant favorablement que nosdicts predecesseurs, et mettant en consideration l'importance de la ville, la fidelité, soing et vigilance que lesdicts habitans ont de tout temps apporté à la conservation d'icelle en nostre obeissance, mesmes en ces derniers

mouvemens, pendant nostre voiage de Guyenne, avons ausdicts supplians continué et confirmé et de nostre grace speciale, plaine puissance et auctorité roiale, continuons et confirmons par ces presentes tous et chacuns leursdicts privileges, franchises, immunitéz, executions, pouvoir, auctorité, loy, mairie, eschevinage, college, justice et seigneurie civile et criminelle, usance et coustume, à eux octroyés par nosdicts predecesseurs. » Paris, novembre 1616. — Fol. 151. Relief par Messire Ladmoral, prince de Ligne, marquis de Roubaix, comte de Fouquembergue et de Nichin, pair et sénéchal de Hainaut, et dame Marie de Meleun, son épouse, de la terre et seigneurie de Bailleul donnée à cause de mort par feu Messire Maximilien de Meleun, chevalier, vicomte de Gand, seigneur dudit Bailleul, le 27 juin 1572, au sieur Ladmoral comte d'Egmont, du gré et du consentement de Messire Robert de Meleun, chevalier, seigneur de Richebourcq, à la charge et condition que, si ledit comte d'Egmont décédait sans hoirs légitimes de son corps, ladite terre et seigneurie retournerait audit sieur de Richebourcq, ses hoirs ou ayant cause tenant la cotte et ligne de Meleun, ladite terre échue à ladite dame Marie de Meleun par le décès dudit comte d'Egmont. 21 juillet 1617. — Fol. 151 v^o. « Adjudication du greffe du tabellionage du bailliage d'Amiens à M^c Laurens du Fresne. » Paris, 10 juillet 1617. — Fol. 154. « Lettres patentes pour la deffence des duels, combats et rencontres. » Vincennes, 4 juillet 1617. — Fol. 156. « Roolle des noms et surnoms des sergentz roiaux du bailliage d'Amyens appellez pour faire la monstre le jour Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens dix-sept, par-devant nous Pierre Pigné, conseiller du Roy, lieutenant general, presens M^{es} François Picard, lieutenant criminel, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Jean Demons, conseiller, François Picquet, prevost roial, Melchior Fouache, Anthoine Scourion, conseillers, M^{es} François Hannicque et Pierre de Famechon, advocat et procureur du Roy audict bailliage. » — Fol. 161 v^o. « Ordonnance du Roy portant deffences à toutes personnes de porter et user d'arquebuses et autres bastons à feu. » Paris, 24 juillet 1617. — Fol. 163 v^o. « Declaration du Roy en consequence de ses lettres patentes du mois de may 1617 données en faveur des princes et ceulx quy les ont assisté durant leur eslongnement de sa cour. » Paris, 24 juillet 1617. — Fol. 165. Lettres patentes de Louis XIII, « estant puis nagueres arrivé vacation de l'office de bailly d'Amyens par la for-

faicture du mareschal d'Ancre, et sçachant combien il importe à nostre service que ladicte charge soit remplie de personne dont la capacité, vaille, experience, fidelité, affection à nostredict service, nous soit congneue », portant provision dudit office à Antoine de Conigan, seigneur de Cangé, lieutenant du duc de Montbazon, au gouvernement des ville et citadelle d'Amiens. Paris, 27 juin 1617. — Fol. 165 v°. « Acte portant le jour que ledict sieur de Cangé a pris possession et tenu ses premiers plaidz en l'auditoire dudit bailliage. » Titres et qualités dudit sieur de Cangé : « Messire Antoine de Conygan, chevalier, seigneur de Cangé, des Boutardieres, de Roddon, de Villerussien et Muliens, conseiller du Roy en son conseil d'Etat, gentilhomme ordinaire de sa chambre et son bailly d'Amiens. » 20 septembre 1617. — Fol. 166. Mise de fait de Jean de Parviller, bourgeois et marchand d'Amiens, en et sur le bois de Jean Berry à Estrées, à lui baillé par damoiselle Anne d'Estourmel et Léonor de Lameth, écuyer, seigneur de Conteville. 4 octobre 1617. — Fol. 166 v°. Prise par exécution, « en vertu de certain escroue contenant commission esmanée de M^e Laurens Denison, commis general pour noble homme M^e Estienne de Labistrade, conseiller du Roy, receveur general des traictes en Picardie, l'un des associez de feu M^e Jean Aguesseau, cy-devant adjudicataire des greniers à sel de ladicte province et subrogé en son lieu audict fournissement à la poursuite des droictz de ladicte ferme », de l'office de conseiller au grenier et magasin à sel d'Amiens dont est pourvu M^e Savignan Guironnet. 7 octobre 1617. — Fol. 166 v°. Provisions à M^e Jean de Vismes de l'office d'adjoint aux enquêtes au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Alexandre Le Sieurre, résignataire en sa faveur. Paris, 29 septembre 1617. — Fol. 167. Prise par exécution, à la requête de Florent Bellot, bourgeois d'Amiens, précédemment contrôleur au grenier à sel de ladite ville, de l'office de conseiller au grenier à sel d'Amiens de M^e Savignan Guironnet. 13 octobre 1617. — Fol. 167 v°. « Arrest de la cour de Parlement sur l'observation de l'edict des monnoyes, portant deffenses de les mettre à plus hault pris qu'il n'est porté par ledit edict. » 2 octobre 1617. — Fol. 168. « Lettres patentes pour la convocation de l'assemblée que Sa Majesté vœult estre tenue afin de resoudre ce quy est necessaire au bien de son Estat, repos et soulagement de ses subjectz. » Paris, 4 octobre 1617. — Fol. 169. Lettres patentes de Louis XIII sur ce que, « de la partie de Pierre Darly, marchand libraire demeurant à Amyens, nous a esté remonstré que nostre bien amé et feal Geoffroy de la Martonye, nostre

conseiller et evesque d'Amyens, desirant le service divin estre bien réglé en son diocese, et que les gens d'Église se puissent bien acquicter de leur devoir, ayant fait refformer le Diurnal du Breviaire, qu'il convenoit faire imprimer, vendre et debiter, il auroit, dès le XI^e aoust dernier, donné la permission audict suppliant de faire imprimer ledict Diurnal du Breviaire reformé puis nagueres, avec le Processionnaire, selon l'usage de sondit diocese, avecq permission de le vendre et distribuer, pour douze ans, attendu les grandz fraiz qu'il luy convenoit faire et avancer pour ladicte impression et faire dresser les modelles », confirmant ladite autorisation, « avec deffences à tous imprimeurs, libraires et autres, de quelque estat et conditions qu'ils soient, d'imprimer ou faire imprimer ledict Diurnal refformé et Processionnaire, les vendre ou faire vendre, debiter ny distribuer par nostre royaume ny ailleurs, et ce, durant ledict temps de douze ans à compter du jour qu'ils seront imprimez. » Paris, 3 septembre 1617. — Fol. 172 v°. « Ordonnance du Roy contre les blasphemateurs du saint nom de Dieu. » Paris, 10 novembre 1617. — Fol. 173 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Michel Gambet, contrôleur de la maison du prince de Condé, pour la succession de défunt M^e Tristan Gambet, son père. » Paris, 3 avril 1617. — Fol. 174 v°. Provisions à « Jean Mance dict le Picard, en consideration des services qu'il nous a renduz pendans les mouvemens derniers, où il auroit esté estropié », de la place de religieux lai en l'abbaye du Gard, vacante par la mort de Nicolas Moliens. Paris, 20 juillet 1617. — Fol. 176 v°. Provisions à M^e Godefroy Le Buteux des offices de procureur du Roi au bailliage et siège présidial d'Amiens, bureau des traites foraines et domaniales et autres juridictions royales dudit lieu, en remplacement de M^e Pierre de Famechon, décédé. Rouen, 13 décembre 1617. Réception et prestation de serment dudit Le Buteux en Parlement. 3 février 1618. — Fol. 178. Provisions à M^e Adrien Crocquoison des offices de procureur du Roi en l'élection et grenier à sel d'Amiens et maréchaussée de Picardie, en remplacement de M^e Pierre de Famechon, décédé. Rouen, 9 décembre 1617. — Fol. 179. Mise de fait de Jean de Rez, orfèvre, et de Louise Tonnellier, sa femme, demeurant à Amiens, grande chaussée au Blé, paroisse Saint-Leu, en et sur des rentes de 10 l. sur la recette générale de Picardie, au profit de damoiselle Madeleine du Gard. 8 mars 1618. — Fol. 179 v°. Caution fournie par M^e Pierre Langlois,

receveur du domaine du Roi au bailliage d'Amiens, de Claude Langlois, bourgeois d'Amiens. Amiens, 8 mars 1618. — Fol. 182 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Robert François, « pauvre simple homme demeurant au village de Bray sur Somme », pour la succession de Philippe François, son neveu. Paris, 5 mai 1618. — Fol. 183. Prise par exécution, à la requête de M^e Antoine Pillon, contrôleur du domaine du Roi au bailliage d'Amiens, de l'office de conseiller et élu pour le Roi en la ville et élection de Doullens de M^e Noël Parent. 26 mai 1618. — Fol. 184. « Lettres patentes portans deffences à ceulx de la religion pretendue reformée de faire aucunes assemblées ilicites, sur les peines y contenues. » Paris, 21 mai 1618. — Fol. 185. « Lettres patentes portans deffences à toutes personnes de faire entrer en ce royaume ny sortir d'icelluy des armes, ny d'en vendre, sur les peines y contenues. » Paris, 2 mai 1618. — Sur la feuille de garde : « Jourdain, huissier, ... Guérin, ... Claude Jourdain », — etc.

I B 18. (Registre.) — In-fol., 109 feuillets, parchemin.

1620-1622. — Registre aux Chartes. —

« Registre aux chartes du bailliage d'Amiens, où sont registrez plusieurs edicts, patentes, saisines, reliefz des terres et fiefz tenus du Roy à cause de son bailliage d'Amyens, lettres de provisions et receptions des officiers dudict bailliage et aultres actes concernans le publicq, commenceant au septiesme jour de juillet mil six cens vingt, à ce temps Messire Anthoine de Conigan, chevalier, sieur de Cangé, Roddon, des Boutardieres, Villerussien et Muliens, conseiller du Roy en son conseil d'Estat, gentilhomme ordinaire de sa chambre, bailly d'Amyens, MM. M^e Nicolas de Roy, president Pierre Pingré, lieutenant general, Anthoine Picquet, lieutenant particulier, Jean Le Couvreur, assesseur, Jean de Collemont, Melchior Fouache, Anthoine Scourion, Michel de Suyn, Anthoine Pingré, Jean Lucas, Henry Bergeron, Guy de Marœuil, Jean Delessau, Claude Petit, Jean Le Gillon et Claude Demons, conseillers, François Hannicque et Godefroy Le Buteux, advocat et procureur du Roy ; Pierre Daraynes, greffier. » — Fol. 2. Provisions à M^e Claude de Mons d'un office de conseiller au bailliage et siège présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^e Jean de Mons, résignataire. Paris, 10 mars 1620. — Fol. 2 v°. « Lettres patentes portans deffences à toutes personnes de faire aucune levée de gens de guerre ou arrer aucuns soldatz sans commission du Roy. » Paris, 1^{er} juin 1620. — Fol. 4 v°. « Roolle des sergents royaulx du bailliage d'Amyens appellez pour faire la monstre le jour de Sainte Claire,

douzieme jour d'aoust MVI^c vingt, par-devant nous, Pierre Pingré, lieutenant general audit bailliage », etc. — Fol. 8. Provisions à Antoine Forestier de l'office de juré maçon du Roi en la ville d'Amiens créé par édit d'octobre 1574, auquel il n'a encore été pourvu. Paris, 1^{er} septembre 1618. — Fol. 9. Prise par exécution, à la requête de M^e Jacques Pécou, procureur au bailliage d'Amiens, et de M^e Wallerand Pécou, commis à la recette des tailles en l'élection de Doullens, de l'office du greffe de la prévôté royale de Doullens appartenant à la succession de défunt M^e Jean Vrayet, président audit Doullens. 17 octobre 1620. — Fol. 10 v°. Relief par les Célestins d'Amiens du fief d'Estrées audit Estrées, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, par suite du décès de Pierre Bultel, leur homme vivant et mourant. Amiens, 5 novembre 1620. — Fol. 12. « Declaration du Roy portant deffences à ceulx de la religion pretendue reformée de s'assembler, et à tous gouverneurs de les recevoir et admettre. » Grenade, 22 octobre 1620. — Fol. 15. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire Charles de Warluzel, chevalier, sieur et vicomte de Behencourt, et dame Barbe des Essartz, son épouse, pour la succession de défunt Vermondel¹, leur neveu, fils de défunte damoiselle Elisabeth de Warluzel, femme de Pierre de Vermondel, écuyer, sieur de Saint-Laurent. Paris, 14 avril 1620. — Fol. 16. Adjudication à François Cappelle d'un des quatre offices d'arpenteur, mesureur et priseur juré des terres, bois, eaux et forêts au bailliage d'Amiens, créé par édit de février 1620, moyennant la somme de 215 l. 6 novembre 1620. — Fol. 18. Id., à Adrien de Licourt. 6 novembre 1620. — Id., à Louis du Faÿ. 6 novembre 1620. — Fol. 21. Id., à Charles Caron. 14 novembre 1620. — Fol. 26 v°. Saisine à M^e Jacques Vacquette, avocat au bailliage d'Amiens, père et tuteur légitime de Jacques Vacquette, d'« un fief noble nommé des Grandes et Petites Carnoies », consistant en 180 journaux de terre entre les villages de Heuzecourt et Frohen, par lui acquis moyennant 3000 l. au nom de sondit fils de Vincent de Strossy, écuyer, sieur de Menemart, tant en son nom privé que comme se portant fort de damoiselle Marie de Primerany, sa femme, fille unique et héritière de damoiselle Madeleine Rohault, ledit fief appartenant à ladite Marie de

¹ Le prénom laissé en blanc.

Primerany, du chef de sa mère, et tenu du Roi à cause de son château de Doullens. Amiens, 5 novembre 1620. — Fol. 28. Provisions à « nostre cher et bien amé cousin Charles d'Albert, duc de Luynes, pair et grand faulconnier de France, premier gentilhomme de nostre chambre et de noz ordinaires, cappitaine et gouverneur de nos ville et citadelle d'Amyens et gouverneur et nostre lieutenant general en Picardie », de l'office de bailli d'Amiens, en remplacement d'Antoine de Conigan, sieur de Cangé, démissionnaire. Compiègne, 22 octobre 1619. — Fol. 28 v°. « Acte du jour que ledict seigneur duc de Luynes a tenu ses premiers plaidz en l'auditoire du bailliage. » Titres et qualités dudit duc de Luynes : « Charles, marquis d'Albert, chevalier des ordres du Roy, duc de Luynes, pair et grand fauconnier de France, premier gentilhomme de la chambre des ordinaires de Sa Majesté et gouverneur pour icelle en Picardie, Boulenois et Pays reconquis ville et citadelle, d'Amyens et bailly dudit Amyens. » — Fol. 29. « Declaration du Roy portant injonctions à toutes personnes quy veulent changer leur habitation du lieu dont ils sont originaires, d'aller declarer l'occasion dudit changement aux maires, consulz, eschevins et autres officiers des lieux où ilz voudront aller demeurer. » Paris, 9 novembre 1617. — Fol. 30. Lettres patentes de Louis XIII « à mesme fin. » Paris, 7 décembre 1620. — Fol. 31 v°. « Lettres patentes portants deffences à toutes personnes de retenir, arrer ou arrester aucuns gens de guerre de pied ou de cheval, les mener ou employer hors le royaume, sans permission de Sa Majesté. » Paris, 7 décembre 1620. — Fol. 34 v°. Réception de Charles Le Sieurre, demeurant à Moyencourt, en l'exercice d'arpenteur et mesureur juré au bailliage d'Amiens, résidant à Moyencourt, du consentement de Louis du Fay, maître arpenteur royal et mesureur juré audit bailliage, pourvu héréditairement de ladite charge. Amiens, 24 janvier 1621. — Fol. 35. Provisions à Jean Ratel, charpentier de l'artillerie du Roi à Amiens, de l'office de maître des œuvres de charpenterie de la ville d'Amiens, en remplacement de Joachim Le Roy, son oncle, décédé. Paris, 18 janvier 1621. — Fol. 36 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas du Bout, procureur, mari et bail d'Antoinette de Forcheville, et à Nicolas de la Cour, mari et bail de Catherine de Forcheville, filles de défunt Roland de Forcheville, demeurant à Saint-Valery, pour la succession de celui-ci, décédé de la peste qui a régné audit Saint-Valery. Paris, 5 février 1621. — Fol. 40 v°. « Lettres patentes sur les levées et impositions de deniers quy se font par ceulx de la religion pretendue reformée. » Paris, 14 fevrier 1621. — Fol. 42 v°. Réception de Pierre

Dembreville « demeurant en la cense du Valguion près Beauquesne » en l'office de mesureur et arpenteur en l'étendue du bailliage d'Amiens à lui donné par Louis du Fay, François Capelle, Adrien de Licourt et Charles Caron, maîtres mesureurs arpenteurs et priseurs royaux des bois, eaux et forêts en l'étendue dudit bailliage. Amiens, 15 mars 1621. — Fol. 44 v°. « Declaration du Roy en faveur de ses subjectz de la religion pretendue reformée quy sont et demeureront en leur debvoir et obeissance. » Fontainebleau, 24 avril 1621. — Fol. 46 v°. Relief par messire Pierre de Roncherolles, chevalier de l'ordre du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sénéchal et gouverneur des villes et pays de Ponthieu, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron de Pont-Saint-Pierre, Marigny, Dampierre, Boucheville, La Ferté, seigneur haut justicier du Plessier, Escouis et autres lieux, de la châtellenie, terre et seigneurie de la Ferté lès Saint-Riquier, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par le décès de M^e Pierre de Roncherolles, son père, chevalier, seigneur de Hucqueville et autres lieux. Amiens, 8 mai 1621. — Fol. 48 v°. Arrêt du Grand Conseil entre « les president, lieutenant et conseillers magistrats du siege presidial d'Amyens, demandeurs... aux fins que M^{es} Anthoine Moreau, president en l'eslection dudit Amyens, et Charles Gorguette, lieutenant en icelle, soient condamnez en mil. l. d'amende, pour l'insolence et injures par eulx commises à l'endroit desdicts demandeurs presidial et ès personnes de M^e Melchior Fouache, François Hannicque et Claude Petit, conseillers magistrats audict siege, leurs confreres, ... d'une part, et les president, lieutenant et elleuz en l'ellection dudit Amyens, deffendeurs, d'autre, et entre lesdicts president, lieutenant et esleus en ladicte ellection, demandeurs sur requeste par eulx à nous présentée le XII^e juing MVI^c vingt, aux fins que lesdicts Fouache, Hannicque et Petit, pour les injures, oultrages et violences par eulx commis à l'endroit desdicts demandeurs au convoy funebre de leur deffunct confrere, conseiller elleu, M^e Jacques Vacquette, soient condamnez en telle reparation que de raison et en mil l. d'amende », ordonnant « qu'en toutes assemblées publiques et particulieres, les conseillers dudit bailliage et siege presidial d'Amyens prederont les president, lieutenant et elleuz de ladicte ville », faisant « inhibitions et deffences ausdicts president, lieutenant

et elleuz de se dire et qualifier magistratz et de faire porter devant eulx baguettes par leurs huissiers, sinon lors de l'exercice et fonction publique de leurs charges », les condamnant aux dépens. Paris, 14 mai 1621. — Fol. 49 v°. « Déclaration du Roy par laquelle tous les habitans et autres personnes quy sont ès villes de La Rochelle et Saint-Jean-d'Angely sont declarez criminels de leze majesté. » Niort, 27 mai 1621. — Fol. 51 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Imbert de Bery, écuyer, seigneur d'Esserteaux, pour la succession de défunte damoiselle Françoise de Saveuse, sa mère. Paris, 12 mai 1621. — Fol. 52 v°. Id., à Françoise, Antoinette et Jeanne de Bery, filles de feu Claude de Bery, écuyer, seigneur d'Esserteaux et de ladite Françoise de Saveuse. Paris, 12 juin 1621. — Fol. 53 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Adrien des Essars, chevalier, seigneur de Lignières, pour la succession de défunt Jean de Wermondes, écuyer, fils et héritier de défunte damoiselle Élisabeth de Warluzel, sœur utérine dudit Adrien des Essars. Paris, 20 janvier 1621. — Fol. 54. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Pingré le jeune, fils de Jean Pingré l'aîné, garde provincial de l'artillerie en Picardie, pour la succession de défunt Jacques Dezaleux. Paris, 12 décembre 1620. — Fol. 56. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Le Roy, écuyer, sieur de Jumelles, conseiller du Roi et président au bailliage et président d'Amiens, pour la succession de défunt Claude Le Roy, écuyer, sieur de Milly, commissaire ordinaire de l'artillerie. Paris, juin 1621¹. — Fol. 57 v°. Relief par Nicolas Godière le jeune d'un noble fief sis au Pont-de-Metz, consistant en un quart du droit de travers qui se prend et lève sur la chaussée et traverse du Pont-de-Metz, tenu et mouvant du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la succession de défunt Robert Delattre le jeune, son aieul. Amiens, 20 juillet 1621. — Fol. 58. Saisine à Charles Gorguette, écuyer, seigneur de Bus et Mouflers, dudit fief par lui acquis dudit Nicolas Godière. Amiens, 23 juillet 1621. — Fol. 58. Lettres patentes de Louis XIII sur ce que « le feu roy nostre tres honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, ayant par son eedit du mois de novembre mil cinq cens quatre-vingtz-dix-sept, reüny la justice patrimoniale de nostre ville d'Amyens à celle du bailliage dudict lieu, auroit, en consideration et recongnissance des bons et fidelles services à luy rendus par Charles Delessau, lors greffier de ladite ville, à icelluy réservé, sa vie durant seulement, l'exercice dudict greffe, sans neantmoins que ses successeurs se puissent

prevalloir de l'octroy special quy luy auroit esté fait de ladite charge, laquelle, apres son decedz, nostredict feu seigneur et pere auroit voulu estre reünye ainsy que la justice, au greffe dudict bailliage, en suite de quoy, ledict Delessau auroit tousjours deppuis plainement et paisiblement jouy de ladite charge jusques à present qu'estant viel, infirme et caducq et ne pouvant plus vacquer à ceste occasion sy assidument et soigneusement qu'il seroit requis aux fonctions ordinaires et journalieres d'icelle, il nous a tres humblement suplié et requis avoir agreable de mettre et subroger en son lieu, pour l'exercice dudict greffe, nostre bien amé Nicolas Delessau, son filz, et estendre et prolonger en sa personne, et pour sa vie seulement, la grace quy avoit esté, comme dict est, réservée et limitée en celle de son pere », subrogeant ledit Nicolas Delessau « au lieu et place de sondit pere en l'exercice dudit greffe de nostre ville d'Amiens à luy réservé, comme dict est, ... pour l'avoir, tenir et exercer, en jouir et user par ledict filz, sa vie durant seulement, aux mesmes conditions, droictz, facultez, fonctions, prouffitz et emolumens qu'en a jouy sondit pere, suivant ledict eedit, sans que, advenant le decedz d'icelluy, l'on puisse, en vertu dudict eedit pretendre ladite charge estre esteinte et l'exercice d'icelle uny et incorporé au greffe de la justice ordinaire dudict bailliage. » Amiens, 8 janvier 1621. — Fol. 59. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest pour ledit Delessau », ordonnant que ledit Nicolas Delessau « jouira dudict greffe de la justice patrimoniale de ladite ville d'Amyens, sa vie durant », et ce, nonobstant l'opposition d'Henry Pingré, adjudicataire du greffe du bailliage d'Amiens. Paris, 8 juillet 1621. — Fol. 60 v°. « Roolle des sergens royaulx du bailliage d'Amiens appelez pour faire la monstre le jour de Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust MVI^c vingt-ung, par-devant nous, Pierre Pingré, conseiller du Roy, lieutenant general audict bailliage », etc. — Fol. 67. « Arrest de la Cour donné sur l'émotion et tumulte arrivé en la ville de Paris par ceulx de la religion pretendue reformée. » 27 septembre 1621. — Fol. 68. « Arrest de la Cour de Parlement donné en consequence du feu advenu à Paris, quy a embrazé et consommé le pont aux Changeurs et pont Marchant. » 27 octobre 1621. — Fol. 70. Saisine par main souveraine à M^e Joachim Fossé, notaire royal au bailliage d'Amiens, demeurant à Ansenne, de deux lieux, manoirs et tènements sis au village d'Épinoy,

¹ La date du jour laissée en blanc.

qui sont deux fiefs nobles, le premier nommé la Basse Flandre, qui est le chef-lieu de la seigneurie d'Épinoy, tenu et mouvant de la châtelainie de Gamaches, le second, tenu et mouvant dudit fief de la Basse-Flandre, composé de plusieurs pièces y désignées, et notamment une appelée le Roion Hérault, une autre appelée le Quatapleuse, plus un bois appelé la Chesnoye, un autre petit bois appelé le bois Delegre, un pré nommé le pré à Vivier, et autres immeubles, le tout vendu à M^e Jacques Fossé, son père, par Claude de Boullainviller, écuyer, sieur du Mesnil, et damoiselle Catherine Hochart, sa femme, le 23 novembre 1598, moyennant 2000 écus, revenant à 6000 l., de prix principal, lequel Jacques Fossé lui en a fait don par son contrat de mariage du 9 janvier 1606, « lesdicts immœubles auroient esté reünis et retirez par Messire Nicolas Rohault, chevalier, seigneur châtelain de Gamaches, Soreng, Bazinval et Espinoy, à sa table et domayne et quelque temps ladite reünion faite et executée, il auroit, par contract du quatriesme septembre mil six cens huit, remis, quitté et delaisé au proffict dudict Fossé lesdicts immœubles », etc. Amiens, 13 novembre 1621. — Fol. 72. Lettres de bénéfice d'inventaire à Bertrand de Montonviller, écuyer, seigneur de Lenglentier, pour la succession de défunte damoiselle Jeanne Le Maistre, sa mère, veuve de M^e Jacques de Montonviller, trésorier de France à Amiens. Paris, 13 juillet 1621. — Fol. 73. Lettres de surannation à Jean Denis en l'exercice, commission et charge d'élu de la marée pour la réparation des chemins royaux par où passe ladite marchandise pour venir de la mer à Paris et autres villes des provinces de Normandie et Picardie, au lieu de Pierre Le Fèvre, demeurant à Blangy, résignataire. Paris, 13 octobre 1621. — Fol. 74. Relief par Charles de Mannay, écuyer, seigneur de Camps en Amiénois, Tailly et autres lieux, de ladite terre et seigneurie de Camps en Amiénois tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par succession de défunt Charles de Mannay, écuyer, sieur desdits lieux, son père. Amiens, 20 décembre 1621. — Fol. 76. Provisions à M^e Jean de Vetus d'un office de commissaire examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jacques de Machy, résignataire. Au camp devant Montauban, 17 novembre 1621. — Fol. 76 v^o. « Arrest de la Cour de Parlement contre ceulx qui se disent Bohemiens et Egiptiens, portant deffenses de s'assembler et battre la campagne ny loger en aucunes villes, bourcs ou bourgades de ce royaume, à peine de la vye. » 17 décembre 1621. — Fol. 77. Provisions à « nostre cher et bien amé cousin le duc de Chaulne, pair et mareschal de

France,... nostre lieutenant general au gouvernement de Picardye », de l'état et charge de capitaine et gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, en remplacement de « nostre tres cher et tres amé cousin le duc de Luynes, pair et connestable de France », son frère, décédé. Paris, 31 janvier 1622. — Fol. 81. Mise de fait de Pierre de Mailly et Pierre Meffray, demeurant à Poix, en et sur le château et lieu seigneurial de Poix, à eux baillé par haut et puissant seigneur Charles, sire de Créquy, de Canaples, prince de Poix. 24 mars 1622. — Fol. 81 v^o. Saisine et relief du fief, terre et seigneurie de Fontenelles, sis au terroir de Longpré les Amiens, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, pour les héritiers de M^e Pierre Grébert, sieur de Merville. Amiens, 24 mars 1622. — Fol. 84. « Eedict du Roy portant creation d'une maistrise en toutes les villes du royaume, en faveur du mariage de Madame sa sœur, à présent royne d'Espagne¹. » — Fol. 85 v^o. Saisie, à la requête de Jean de Hertès, écuyer, sieur de Hailles, conseiller du Roi, président des trésoriers généraux de France en la province de Picardie, de la terre et seigneurie de Beauquesne appartenant à haut et puissant seigneur Messire François d'Orléans, comte de Saint-Pol, et dame Anne de Caumont, son épouse, faute de paiement d'une somme de 6000 l. 4 mai 1622. — Fol. 86. Relief par Jacques de Louvencourt, écuyer, seigneur de Pissy et de Pierreclouée, de ladite terre de Pissy, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par la succession de défunt Charles de Louvencourt, écuyer, seigneur desdits lieux, son père. Amiens, 12 mai 1622. — Fol. 86 v^o. « Lettres de declaration de naturalité Olivier Montois, natif de Lisle, comté de Flandres. » Paris, 20 octobre 1614. — Fol. 88 v^o. Provisions à M^e Jacques Coppin d'un office de commissaire enquêteur en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers, en remplacement d'André Le Fort, résignataire. Paris, 2 mars 1622. — Fol. 89 v^o. « Declaration du Roy par laquelle le duc de Rohan est declaré criminel de leze-majesté. » Bordeaux, 27 décembre 1621. — Fol. 91. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie Le Vasseur, femme autorisée par justice, au refus de Jean Mouillart, ancien maieur de Montreuil, pour la succession de défunte Marie Douauran, sa mère. Paris, 1^{er} juillet 1617. — Fol. 91 v^o. Lettres de

¹ La date manque. — Il doit manquer un cahier de quatre feuillets entre les feuillets 84 et 85.

bénéfice d'inventaire à Antoinette de Bery, damoiselle d'Esserteaux, fille usant de ses droits, « demeurant au païs de Picardye, proche Amyens », pour la succession de défunt Claude de Bery, écuyer, seigneur d'Esserteaux, son père, ledit Claude de Bery étant décédé en 1581, et ayant « délaissé plusieurs biens et grande quantité de debtes passives, sa succession, par la coustume du pays, appartenoit les quatre quintz au fils aîné, et l'autre à tous les puisnez, damoiselle Françoise de Saveuses, sa mere, femme dudit seigneur d'Esserteaux, se seroit emparée de tout le bien en qualité de tutrice de ses enfants et de ladite exposante (Antoinette de Bery), jusques en l'année MV^c III^{xx} dix-huit, auquel temps le filz aîné, le sieur d'Esserteaux, ayant pris possession de sa part d'iceulx, et neantmoins, par confusion, ladite exposante et ses sœurs auroient jouy du bien sans faire partage ny prendre qualité aulcune jusqu'à present. » Paris, 3 août 1622. — Fol. 92 v^o. « Roolle des sergentz royaulx du bailliage d'Amyens appellez pour faire la monstre le jour de Sainte-Claire, cinquiesme d'aoust MVI^c vingt-deux, par-devant nous, Pierre Pingré, conseiller du Roy, lieutenant general audict bailliage. », etc. — Fol. 97. « Lettres patentes du Roy en forme de declaration » aux commissaires députés pour procéder aux baux à ferme du revenu des hôpitaux du royaume, sur ce que « nostre tres chere et tres honorée tante la duchesse douairiere de Guyse, dame de la chastellenie d'Ault sur la mer, nous a fait dire et remonstrer que, lorsqu'il nous a pleu luy faire expedier nos lettres pattentes du XXIX^c novembre MVI^c XIIIⁱⁱⁱ addressantes aux commissaires par nous depputez pour la refformation des hospitaux de nostredict royaume,... elle nous a amplement fait voir en nostre Conseil que ses predecesseurs seigneurs de ladite chastellenie et l'un de leurs officiers sont fondateurs de l'hospital dudict Ault et que de tout temps les maistres administrateurs dudict hospital rendent compte du revenu par-devant elle ou ses officiers, quy est le bailly, lieutenant et procureur fiscal, sans que nos officiers en ayent jamais prins cognoissance ; neantmoins, soubz pretexte que, par nos lettres patentes du XXVI^c avril dernier à vous addressantes, pour congnoistre des baulx à ferme des hospitaux de nostredict royaume, vous pourriez estimer les hospitaux qui sont ès terres de nostredict tante estre compris en vostre commission, comme il semble que l'avez desjà voulu pretendre par l'exploit qui a esté fait de vostre ordonnance aux maistres administrateurs dudict hospital d'apporter en vostre greffe la declaration du revenu temporel d'icelluy hospital et

sentence par vous donnée le VII^c du present mois de mars », lesdites lettres patentes portant que « par nosdictes lettres patentes en forme de commission à vous addressantes, nous n'avons entendu ny entendons vous donner aulcune congnoissance dudict hospital estant audict bourg d'Ault, appartenant à nostredict tante, et dont ses predecesseurs et l'un de leurs officiers sont fondateurs, laquelle congnoissance, au contraire, nous entendons demeurer comme a tousjours fait, à nostredict tante et à ses officiers en sadite terre. » Paris, 20 mars 1622. — Fol. 97 v^o. Relief par Messire Antoine de Gourlay, chevalier, seigneur de Ballettre (*alias* Bellette), tuteur commis par justice de Léonor de Gourlay, écuyer, fils aîné mineur et héritier féodal de défunt M^e Samson de Gourlay, chevalier, seigneur d'Agincourt, Wargnies, vicomte de Domart et autres lieux, des terres et seigneuries de Wargnies et Fienvillers, tenues en plein hommage du Roi, la première à cause de son château de Beauquesne, et la seconde à cause de son château de Doullens, échues audit Léonor par le décès de sondit père. Amiens, 30 septembre 1622. — Fol. 99. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marguerite Le Marmier, pour la succession de défunt Louis Le Marmier, écuyer, seigneur de Poissy. Paris, 30 avril 1621. — Fol. 99 v^o. Provisions à M^e Louis Marcotte de l'office de substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes en la prévôté et traites foraines de Saint-Riquier, auquel il n'a encore été pourvu. Beziers, 3 août 1622. — Fol. 100 v^o. Lettres patentes de Louis XIII sur ce que « nostre bien amé Denys Beguignon, maistre boulanger, nous a fait remonstrer que, dès l'année mil V^c III^{xx} dix-huit jusqu'à present, il a esté continuellement employé en toutes les armées, tant du vivant du feu roy Henry le Grand, nostre tres honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, que aussy en nostres, estant maintenant actuellement servant pour nostre personne en qualité de boulanger, pendant lequel temps il a souffert beaucoup de pertes, sans en avoir tiré aucune recompense, ayant consommé la pluspart de son aage en nous servant, ne luy restant rien pour subvenir à l'entretien de sa famille qu'une certaine invention et construction de moulin propre à bluter des farines, laquelle il a inventée avec beaucoup de frais, et avec laquelle, par la conduite des enfans de dix ans, il fera plus de farine en ung jour que quatre autres moulins n'en scauroient faire tous ensemble pendant ledit temps, ce qui se veriffie par la preuve qu'il en a faite au couvent des peres Chartreux et

Célestins de nostre ville de Paris ; mais il craint que quelqu'un le frustrant de ses labeurs, se voulust immitter de contrefaire lesdicts moulins sur le modelle de ceulx qu'il peult avoir desjà faitz, quy seroit le ruiner entierement », lui permettant « de faire construire et bastir les moulins de son invention propres à bluter les farines... par toutes nos villes, pays et terres de nostre obeïssance, pendant et durant le temps de dix ans entiers et consecutifs, sans que, pendant ledict temps, aucuns boulangers ny autres personnes se puissent servir ny user desdicts moulins ny iceulx faire construire et bastir,... à peine de cinq cens l. d'amende, confiscation desdicts moulins et farines quy se trouveront avoir esté blutées par le moien d'iceulx, applicable à l'exposant, et de tous ses despens, dommages et interestz, sy ce n'est de son vouloyr et consentement. » Tonneins, 1^{er} août 1621. — Fol. 101. Arrêt du Conseil d'État pour les communautés des notaires et garde-notes héréditaires au bailliage d'Amiens, prévôté de Fouilloy, résidant à Amiens et à Corbie, supprimant les offices de notaires en ladite prévôté dont sont pourvus M^c Jean Fruictier, procureur au bailliage d'Amiens, Louis Panye et Alexandre de Vaux, procureurs à Corbie, en leur remboursant la finance par eux payée. Paris, 6 octobre 1622. — Fol. 103. Ordonnance du bailliage d'Amiens concernant le relief par M^c Jean Guillebert, bailli des Autheux, de la terre et seigneurie des Autheux, à lui échue par succession de David de Licques, écuyer, seigneur des Autheux, son frère, décédé à Loudun. Amiens, 22 octobre 1622. — Fol. 103. « Acte de presentation du denombrement de ladicte terre des Autheux. » Amiens, 22 octobre 1622. — Fol. 103 v^o. Provisions à M^c François Fontaines de l'office de procureur du Roi au bailliage souverain d'Ardres et comté de Guines, en remplacement de M^c Fursy Le Vasseur, décédé. Paris, 9 février 1622. — Fol. 108. « Declaration du Roy sur la paix qu'il a donné à ses subjects de la religion pretendue reformée, confirmant les precedents eedicts de pacification. » Au camp de Montpellier, 19 octobre 1622, — etc.

I B 19. (Registre.) — In-fol., 188 feuillets, papier.

1627-1630. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Declaration du Roy sur l'article cinquante-cinquiesme de la coustume du bailliage d'Amiens, par laquelle Sa Majesté confirme les testamens faits auparavant l'arrest de la Cour de Parlement donné contre l'hostel-Dieu d'Amyens », pour Gabrielle de Glisy, femme de Jacques de Clermont-Tallart, baron de Tourq, héritiere par bénéfice d'inventaire de défunt Antoine de Glisy, sieur de

Courcelles, du 7 juin 1625, annulant les testament et codicile dudit de Glisy, comme ne portant pas la mention *sans suggestion* portée par ledit article de la coutume, et ce attendu que, depuis la publication dudit arrêt, « nous aurions esté advertis que ceste nouvelle solemnité introduitte par ledit arrest de nostre Cour de Parlement, quy oblige les notaires et autres de faire expresse mention de ces deux mots : *sans suggestion*, ès testamens qu'ils reçoivent, a ouvert la porte à tant de proces, qu'il n'y a presque aucune famille en nostre bailliage d'Amyens quy ne soit troublée par le moien des dispositions testamentaires des deffuncts, lesquelles sont toutes disputées et controversées à cause que ces mots : *sans suggestion* n'y sont point expressément mentionnés, les contracts de mariage, les partages, eschanges, ventes, alienations et autres actes appuyez sur lesdicts testamens faits selon l'ancienne forme, sont tous revoquez en doute, et personne n'est presque assuré en ses possessions ; et d'autant que ceste semence et pepiniere de proces pourroit en fin apporter une ruine evidente à la pluspart des meilleures maisons de nostre bailliage d'Amyens, quy ont jusques à present vescu en repos à l'abry des anciennes formalitez quy se gardoient et observoient ès testamens, sans estre abstraits et liez à ceste scrupuleuse formalité et conception de ces deux mots : *sans suggestion*, que la coustume semble avoir désiré plustost en la chose qu'ès paroles », la disposition dudit arrêt ne devant avoir lieu que pour l'avenir. Villeroy, 31 juillet 1627. —

Fol. 4. « Le Roy aiant veu la liste des eschevins de sa ville d'Amyens quy luy a esté envoyée, les noms des habitans d'icelle qui ont esté nommez pour entrer en charge en la presente année, Sa Majesté veult que M^c Anthoine Pingré, receveur general des gabelles de Picardie, l'un desdictz nommez, entre en la charge de premier eschevyn d'icelle, au lieu de celui quy en doit sortir, mandant à ceste fin au sieur duc de Chaulnes, cappitaine et gouverneur de ses ville et citadelle d'Amyens et son lieutenant general au gouvernement de Picardie, de tenir la main que ledit Pingré soit receu et admis en ladicte charge, avec les formes, serment et submissions accoustumées et suivant le reglement. Fait à Montlouis, le deuxiesme jour d'octobre mil six cens vingt-sept. Signé : Louis, et plus bas : Potier. » — Fol. 4. Lettres missives de Louis XIII au duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, lieutenant général au gouvernement de Picardie et Boulonnois. Montlouis, 2 octobre

1627. — Fol. 4. « L'an mil six cens vingt-sept, le douziesme jour d'octobre, M^c Anthoine Pingré, receveur general des gabelles en Picardie, a, suivant la volonté et intention de Sa Majesté portée par lettres cy-dessus transcritte, esté receu et admis en la charge de premier eschevyn d'icelle ville, faict et presté le serment et fidellité au Roy, ce qu'il a fait par-devant Monseigneur le duc de Chaulnes, pair et mareschal de France, bailly d'Amyens, et gens tenans le siege presidial audict lieu, de l'ordonnance duquel lesdictes lettres ont esté leue et publiée et registrée ; ce fait, lesdictes lettres rendues à monditi seigneur le duc de Chaulnes. » — Fol. 4 v^o. « Declaration du Roy portant defenses à ses sujets de faire aucun commerce par mer, de quelque marchandise que ce soit », sans autorisation du cardinal de Richelieu. Saint-Germain, 9 septembre 1627. — Fol. 7. Lettres de bénéfice d'inventaire à Firmin du Fresne, pour la succession de défunt Firmin du Fresne, son père, marchand à Amiens. Paris, 9 novembre 1627. — Fol. 11. Mise de fait de Nicolas Daversin en et sur les terre et seigneurie de Frettemolle appartenant à la commanderie de Saint-Maulvis. 19 janvier 1628. — Fol. 12. Prise par exécution, à la requête de messire Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair de France, des terres, seigneuries, baronnies et principautés de Domart en Ponthieu, Berneuil, Bernaville et Poix, appartenant à Messire Charles, sire de Créquy, chevalier des ordres du Roi, maréchal de France, pour sûreté d'une somme de 22 442 l., 1 s. ; 6492 l., 19 s., 7 d. 18 février 1628. — Fol. 13 v^o. Lettres patentes de Louis XIII, sur ce que « nostre cher et bien amé Daniel de Boulainviller, chevalier, vicomte de Dreux, baron de la Couldrays, seigneur de Lompré-aux-Corps-Sains et Hangest sur Somme, gentilhomme ordinaire de nostre chambre, nous a fait remonstrer que, deppuis peu, luy ayant esté fait donation par Eustace de Bernouy, comte de Dreux, son cousin, desdictes terres et seigneuries de Lompré et Hangest sur Somme, il auroit consideré les commoditez d'icelles, mesmes dudict lieu et seigneurie de Hangest, où l'exposant a toutte justice haulte, moienne et basse, avecq plusieurs tenanciers, marchans traficquans, estant ladict seigneurie scituée entre nos villes d'Amyens et Abbeville, sur la riviere de Somme, en lieu tres fertile en bled, huille, chanvre, camamille, rabotte, orge et autres grains, remply de bestiaux de toutte sorte, et auquel lieu de tout temps, tant l'exposant que ses devantiers, ont leur mesures reiglées pour mesurer tous lesdicts grains ; mais pour ce que audict lieu de Hangest, il n'a esté par cy-devant encores créé aucune foire ny marché », érigeant audict lieu « une foire par chacun an, le mercredy et

jœudy d'apres les festes de la Pentecoste, et un marché tous les jœudy de chacune sepmaine. » Paris, décembre 1626. — Fol. 18 v^o. Commission par la Cour des Monnaies à Jean de la Houssoie, maître orfèvre à Amiens, pour exercer le change en ladite ville. Paris, 20 décembre 1627. — Fol. 20 v^o. Lettres patentes de Louis XIII accordant à Jean du Pont, avocat du Roi au siège présidential d'Amiens, de jouir de l'ampliation et union à son office de la charge et qualité de conseiller du Roi audit siège y réunie par édit de février 1622. Paris, 22 mars 1628. — Fol. 22. Lettres patentes de Louis XIII portant commission au sieur de Pomereu, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, pour procéder à l'exécution des édits et règlements expédiés à la suite de l'assemblée de notables du mois de décembre précédent. Au camp devant La Rochelle, 15 novembre 1627¹. — Fol. 23. Lettres patentes de Louis XIII portant commission audit sieur de Pommereu pour se transporter en Picardie et y informer des contraventions aux ordonnances, édits et règlements royaux. Au camp devant La Rochelle, 15 novembre 1627. — Fol. 24. Édit de Louis XIII concernant les notaires, sergents, et autres officiers ministériels. Paris, juin 1627. — Fol. 30 v^o. « Eedit du Roy portant creation et heredité d'ung preudhomme esleu pour la visite des cuirs. » Paris, février 1627. — Fol. 32. Édit de Louis XIII sur ce que, « entre les diverses comodités dont nostre roiaulme abonde, celles de laines quy en sont tirées est de telle considération que les subjects des princes estrangers nos voisins viennent les achepter et enlever par excez, pour les convertir en fabricques et manufacture de draps, serges et estamectz qu'ilz ameinent et font entrer en nostre roiaulme, dont ils remplissent nos provinces et font ung traficque avecq grand avantage et utilité, tirans à eulx par ce moien tous les prouffictz que debvoyent faire nos sujetz en ce négoce », interdisant la sortie des laines hors du royaume. Paris, juin 1627. — Fol. 34. Édit de Louis XIII pour les courtiers de vin. Paris, 27 mars 1627. — Fol. 36 v^o. Édit de Louis XIII érigeant en titre d'office des greffiers pour recevoir les déclarations des vins vendus en gros. Paris, février 1627. — Fol. 38. Édit de Louis XIII « portant creation d'un visiteur et marqueur de thuille. » Paris,

¹ Il y a par erreur 1617.

janvier 1627. — Fol. 42. Provisions à M^e François Le Bon d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Claude Petit, décédé. Paris, 15 mars 1628. — Fol. 43. Saisine à Antoine du Gard, écuyer, sieur du Rosoy, des quatre quints de la terre et seigneurie d'Estrées à lui adjugés sur la succession vacante de défunt Adrien Vilain, écuyer, sieur de Quiry. Amiens, 19 avril 1628. — Fol. 46. Réception de Raoul Fournier demeurant à Fourdrinoy, en un des quatre offices de mesureur et arpenteur juré au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, à lui vendu par Charles Caron. Amiens, 19 mai 1628. — Fol. 48. « Commission M^e François Carpentier, procureur, pour exercer le contrôle des registres et papiers journaliers. » Amiens, 15 avril 1628. — Fol. 49 v^o. Lettres patentes de Louis XIII, sur la requête de « nos bien aimez orateurs les religieux abbé, prieur et couvent de l'abbaye de Saint-Jean d'Amyens, ordre de Premonstré, contenant qu'en l'année M^v quatre-vingt-dix-sept, leur église et maison abbatiale, lors située proche et hors nostre ville d'Amyens, fut ruinée et desmolie par l'armée espagnolle qui surprit en ce temps ladite ville, et depuis, nostre tres honoré seigneur et pere feu Henry le Grand, de tres heureuse memoire, ayant par sa valeur repris ladite ville, fit, pour la seureté d'icelle deffences ausdicts exposans de faire restablir ladite église et abbaye sur les anciens vestiges et se servi d'une partie des desmolitions de ladite église et abbaye pour aider à battre la citadelle qui est de present en ladite ville, ce qui donna occasion ausdicts exposans d'achepter du sieur de Senerpont la maison des Marconnelles sise en ladite ville et où est à present estably leur monastere, tenue, mouvante et rellevante de nous entierement et en censives à cause de nostre domaine d'Amyens, pour raison de laquelle acquisition ledict feu roy leur octroya lettres d'admortissement, avecq remise des droicts d'indemnité et des lotz et ventes deubs à cause d'icelle ; depuis, et le deuxiesme mars M^v vingt-sept, par contract passé par-devant..... nottaire, en nostre ville et bailliage d'Amiens, lesdicts exposans ont vendu aux eschevins de nostredite ville d'Amyens, representans le corps et communauté d'icelle, l'enclos de ladite ancienne abbaye, contenant tant en terres que prez vingt-deux journeux, dix-sept verges, pour y faire bastir et establir une maison de santé et recevoir les malades de la contagion, moiennant la somme de sept mil trois cens l., duquel enclos lesdicts exposans jouissoient comme leur ayant bien et deubment esté amorty par nos predecesseurs, et estoit advenu et escheu en la manse et partage desdictz relligieux

prieur et couvent, pour remplacement desquels deniers, lesdictz exposans, par autre contract passé le mesme jour par-devant les mesmes nottaires, ont achepté de sire Augustin de Louvencourt, antien maieur et eschevin de nostredite ville d'Amyens, et Barbe Gamain, sa femme, une maison, jardin, cour, lieu, pourpris et tenement, ainsy que ladite maison se comporte, wlgaiement appellée le Grand Saint-Maurice, le tout contenant quatre journeux, neuf verges, compris le fossé qui est à l'entour d'icelle maison et pourpris, avecq la quantité de dix journeux, soixante verges de prez et aires joignant ladite maison, le tout revenant à quatorze journeux, soixante-neuf verges, aboutissant à la riviere de Somme d'une part, et de l'autre à la riviere dudict Saint-Maurice, et le surplus à un fossé appellé le Fossé du Roy et autres prez appartenans à des particuliers, et encore une petite isle adjacente auxdicts prez, contenant trois quartiers de prez ou environ, une partie des susdictes choses ainsy vendues mouvantes et tenues de nous à cause de nostre domaine d'Amyens, et le reste des doien, chanoines et chapitre de Nostre-Dame d'Amyens ;..... ladite vente faite moiennant la somme de huit mil neuf cens l., pour deniers principaux », portant amortissement des immeubles ainsi achetés. Paris, février 1628. — Fol. 51. Saisine à l'abbaye de Saint-Jean de ladite maison du Grand Saint-Maurice. Amiens, 3 juin 1628. — Fol. 53. Provisions à M^e Jean Dainval, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Collemont, décédé. Paris, 3 mars 1628. — Fol. 55 v^o. Provisions à M^e Michel du Castel d'un office de commissaire aux saisies réelles au bailliage, présidial et autres juridictions royales d'Amiens, créé par édit de février 1626. Paris, mai 1628. — Fol. 57 v^o. Mandement de Marie de Medicis aux gens tenant le siège présidial d'Amiens, sur ce que « le sieur de Pommereux, conseiller du Roy, nostre tres honoré sieur et fils, en son conseil d'Estat, et maistre des requestes ordinaires de son hostel, ayant estably par le commandement de Sa Majesté, quelques offices en vostre bailliage et siege presidial », pour l'exécution des commissions délivrées à cet effet. Paris, 28 juin 1628. — Fol. 58 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Lucas, commissaire examinateur au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt M^e Pierre Delessau, chanoine de la cathédrale d'Amiens, son oncle par sa mère, Marie Delessau. Paris, 11 juillet 1628. — Fol. 61.

Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine de Louvencourt, conseiller et trésorier de la maison du Roi, pour la succession de défunt Antoine de Biencourt sieur de Milly, son oncle. Paris, 1^{er} août 1628. — Fol. 62. Ordonnance du bailliage d'Amiens « portant deffences à tous huissiers d'adjourner aucunes personnes par-devant les juges et consuls, sinon marchans à marchans. » 12 août 1628. — Fol. 63 v°. Lettres closes de Marie de Medicis portant « continuation des eschevins de la ville d'Amiens pour l'année MVI^c XXVIII. » Paris, 20 septembre 1628. — Fol. 64. « Edict du Roy pour le controle des bieres. » Paris, décembre 1625. — Fol. 65 v°. « Declaration du Roy pour l'execution de son eedict d'establissement de controlleur des bieres. » Paris, 5 juin 1627. — Fol. 67. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest à mesme fin. » Paris, 9 mars 1628. — Fol. 67 v°. « Commission à mesme fin. » Paris, 9 mars 1628. — Fol. 68. « Reception en l'office de controlleur et visiteur des bieres en la ville et banlieue d'Amyens, Nicolas Aroger », marchand à Amiens. Amiens, 28 septembre 1628. — Fol. 69. « Reception en l'office de controlleur et visiteur des bieres en ce bailliage, Guillain Scellier », marchand brasseur à Amiens. Amiens, 4 octobre 1628. — Fol. 70 v°. Prise par exécution, à la requête de Melchior Gillier, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur général de la cavalerie de France, ayant droit par transport de Jacques Bonnevent, marchand pourvoyeur à Paris, des terres et seigneuries de Beauval ; Domart, Bernaville, Poix, Agnières, Équesnes, Éplessier, Croixrault, Blangy, Cempuis et Warlus, sur Messire Charles, sire, duc de Créquy, pair et maréchal de France. 9 octobre 1628. — Fol. 73 v°. Commission par Marin Tardif, conseiller et secrétaire de la chambre du Roi, exerçant la charge de voyer pour Sa Majesté en la ville, prévôté et vicomté de Paris, et lieutenant de haut et puissant seigneur messire Maximilien de Béthune, duc de Sully, pair et grand voyer de France, « sur l'advis quy nous a esté donné que, dans le bailliage d'Amiens, il s'est cy-devant commis et journellement se commet grande quantité d'entreprises sur les chemins ordinaires publicqs et royaux, pour n'y avoir personne quy en ayt le soing », à M^c Antoine Bruslon, pour « rendre iceux chemins de la largeur portée par les reiglemens, donner les alignemens necessaires des bastimens et autres choses quy se peuvent construire attenant lesdicts chemins », dans l'étendue du bailliage d'Amiens. Paris, 6 octobre 1628. — Fol. 74. Réception dudit Bruslon par le bailliage d'Amiens. Amiens, 20 octobre 1628. — Fol. 75 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Jeanne Chastelet, pour la succession de

défunt Louis Chastelet, bailli de Corbie, son père. Paris, 6 octobre 1628. — Fol. 77 v°. Saisine à Marguerite Trongneux, veuve de Claude Asselin, demeurant en la cense de Beauvoir-l'Abbaye, mère et tutrice de Jacques Asselin, de 5 journaux de terre au terroir de Bouquemaison, nommés le fief Grébert, tenu du Roi à cause de son château et banlieue de Doullens, donnés audit Jacques Asselin par défunt M^c Robert Asselin, prêtre, chapelain à Doullens. Amiens, 30 octobre 1628. — Fol. 78. Réception de Guillain Harcelin, maître mesureur arpenteur de M^c Jean Marbais, grand arpenteur et mesureur général de France, en qualité d'arpenteur au bailliage d'Amiens. Amiens, 4 novembre 1628. — Fol. 81. Mise de fait d'Adrien Wimart, laboureur à Beauvoir-Rivière, en et sur la maison et cense du château dudit Beauvoir-Rivière, côté de France, avec des terres en dépendant, à lui baillés par M^c Michel Alexandre, élu à Doullens, et consorts. 18 novembre 1628. — Fol. 81 v°. « Commission Jean (*alias* Anthoine) du Puis et Noël Patroulle, controlleur des biens à Corbye. » Amiens, 22 novembre 1628. — Fol. 81 v°. « Commission pour Nicolas Marchant, controlleur des bieres en la ville et banlieue de Doullens. » Amiens, 20 novembre 1628. — Fol. 83. Relief par dame Renée de Rouzelle et de Medany, veuve de Messire François de Bigarde, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, marquis de la Londe et seigneur de Beauvoir-Rivière, mère et tutrice et ayant la garde noble de François de Bigarde, fils et héritier dudit défunt, de la terre et seigneurie de Beauvoir-Rivière, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, échue audit François de Bigarde par succession de sondit père. Amiens, 25 novembre 1628. — Fol. 84. « S'est présenté par [devant ?] nous, Nicolas Le Roy, escuier, sieur de Jumelle, conseiller du Roy, lieutenant general au bailliage d'Amiens, M^c Gaudefroy Le Buteux, procureur du Roy audict bailliage, quy nous a remonstré qu'au proces pendant par-devant Monseigneur (nos seigneurs ?) du Conseil d'Estat, entre M^e Eustace Picot, pourveu de l'abbaye de Cerchampe, scitué au conté de Saint-Pol, et domp (blanc) Le Maire, relligieux de ladict abbaye, et l'embassadeur du roy d'Espagne au conté de Flandre, intervenant, il est besoing, pour le service et conservation de Sa Majesté, de faire dilligence et recherche exacte des tiltres concernans la mouvante du conté de Saint-Pol, pour justifier [que ?] ladict abbaye de Cerchampe est scitué audict conté de Saint-Pol, et pourquoy aiant esté

advertis par Mons. M^e Jehan Demons, antien conseiller audict bailliage, avoir en sa possession quelque tiltre concernant la mouvante dudict conté [de ?] Saint-Pol, il luy auroit à cest effect faict donner assignation, en vertu de nostre decret... à ce jour d'huy deux heures en nostre hostel, à laquelle heure ledict Demons s'estant présenté, par nous enquis quelz tiltres qu'il possedoit de ladite mouvante, nous a dict que, ès années MVI^c deux et MVI^c trois, il auroit eu commandement de faire recherche desdicts tiltres de la part de Mons. de Saint-Pol, lors gouverneur et lieutenant general en ceste province, et de Mess. de Caumartin et Mangot, deputez pour Sa Majesté pour la mouvante dudict conté de Saint-Pol, avecq les deputez de l'arciducque, en consequence de quoy il auroit mis entre les mains dudict sieur de Caumartin plusieurs tiltres concernans la mouvante dudict conté, laquelle tiltres il luy auroit esté mis entre ses mains apres le decedz de feu M^e Simon Lemattre, vivant conseiller en ce bailliage et intendant des affaires de Madame la duchesse de Longueville, contesse de Saint-Pol, desquelle tiltres, ensemble de quelques autres que un nommé le sieur de Tessencourt luy auroit aussy mis entre les mains, en auroit ledict sieur Demons, pour sa descharge, dressé un bref inventaire et declaration signé dudit sieur de Caumartin, lequel inventaire il auroit esgaré presentement, les originaux desquelles tiltres seroit delivré du deppuis ès mains dudict sieur de Caumartin, de laquelle declaration ledict sieur de Mons en a requis acte et que ledict inventaire et recherche soient mis au greffe pour estre registré au registre aux Chartes, pour la conservation des droictz du Roy et valloir ce que de raison, ce que nous luy avons ordonné et neantmoins que registrement faict dudict inventaire... seront remis entre les mains dudict sieur Demons, pour sa descharge et servir ce que de raison, ledict inventaire et declaration desdicts tiltres et recepisse (?) dudict seigneur de Caumartin, Jehan Demons, conseiller du Roy au bailliage d'Amiens, procureur et aiant charge des affaires de Monseigneur le comte de Saint-Pol, a mis ès mains de Messeigneurs les commissaires deputez par Sa Majesté pour la conference de la tenue de Saint-Pol, les registres, lettres et tiltres quy ensuivent, lequelz ilz promettent luy rendre quand besoing sera et le en descharger bien et deubement envers tous et contre tous. » Suit l'inventaire desdist titres. 4 décembre 1628. — Fol. 88. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Accard, maître chirurgien à Amiens, pour la succession de défunt Pierre Accard, son père. Paris, 20 décembre 1628. — Fol. 88 v^o. Saisine à M^e Josse de Heulmes, conseiller du Roi, élu en l'élection de Doullens, d'un

fief noble dit le fief Grébert, à Bouquemaison, à lui donné par M^e Robert Asselin, prêtre, curé de Ransart, son oncle, le 17 novembre 1618. Amiens, 4 janvier 1629. — Fol. 91. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Marcel, maître des postes royales à Amiens, pour la succession de défunte Marguerite Marcel, femme de François Descureux, fille de François Marcel, sa nièce, demeurant à Poix. Paris, 9 janvier 1629. — Fol. 94. « Extraict des registres du Conseil d'Etat. Eedict portant creation de vendeur de poisson de mer sec et sallé. » Paris, 25 janvier 1629. — Fol. 95. « Extraict des registres du Conseil d'Etat. Arrest à mesme fin. » Paris, 17 février 1629. — Fol. 96 v^o. « Creation de trois offices de controolleur et visiteur des bieres et adjudication d'icelles. » Amiens, 17 mars 1629. — Fol. 103 v^o. Permission par le cardinal de Richelieu à Pierre Jourdain, marchand à Amiens, de faire transporter par mer de Picardie aux pays de Hollande et Zélande la quantité de 300 muids de blé, seigle et orge, « lequelz grains il fera charger en la riviere de Somme dans des vaisseaux hollandois telz que bon luy semblera. » Paris, 1^{er} janvire 1629. — Fol. 104. Relief par illustrissime seigneur Jean de Bentivolly de l'abbaye royale de Saint-Valery sur la mer, tenue du Roi en un seul fief, dont il est pourvu. Amiens, 15 mars 1629. — Fol. 101. Relief par Étienne Le Blancq, écuyer, sieur de Beaulieu, et damoiselle Louise de Prouville, sa femme, du fief du Quint de Frohen, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, à eux échu par succession de défunt messire François de Prouville, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis, oncle de ladite Louise de Prouville. Amiens, 10 avril 1629. — Fol. 106 v^o. Déclaration de Louis XIII, pour la pacification de La Rochelle. La Rochelle, novembre 1628. — Fol. 11 v^o. Lettres patentes de Louis XIII concernant ceux de la religion prétendue réformée. Paris, 15 décembre 1628. — Fol. 114 v^o. « Eedict du Roy pour raisons des foys et homages. » Paris, avril 1628. — Fol. 117. Lettres patentes de Louis XIII sur le même objet. Paris, 15 janvier 1629. — Fol. 123. A la requête de noble homme M^e Jacques Pays, avocat en Parlement, prise par exécution du fief, terre et seigneurie d'Haracourt sis à Saint-Léger lès Domart, pour sûreté d'une somme de 150 l. t. à lui due par noble homme Pierre Le Veste, avocat en Parlement. 2 juin 1629. — Fol. 134. « Roolle des noms et surnoms des sergeans roiaux au bailliage d'Amiens, appelez à la monstre le jour de Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust mil

six cens vingt-neuf, par-devant nous Nicolas Le Roy, escuier, sieur de Jumelles, conseiller du Roy, lieutenant general audict bailliage », etc. — Fol. 149 v°. « Déclaration du Roy pour le commerce en Angleterre. » Au camp d'Alletz, 23 juin 1629. — Fol. 158. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Louvencourt, écuyer, sieur de Vauchelles, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en la province de Picardie, François Picard, écuyer, sieur d'Aubercourt, lieutenant criminel au bailliage d'Amiens, François de Calonne, écuyer, sieur de Cocquerel, et damoiselle Marie Picard, sa femme, Jean Dainval, écuyer, sieur de Promerval (?), conseiller du Roi au bailliage d'Amiens, ses frères et sœurs, représentant damoiselle Marie Picard, leur mère, femme de Jean Dainval, écuyer, sieur du Maureux, François Hannicque, écuyer, sieur de Follemothe, avocat du Roi audit bailliage, et damoiselle Barbe Picard, sa femme, et les frères et sœurs de ladite damoiselle représentant défunte damoiselle Françoise Picard, leur mère, veuve de Jean du Gard, écuyer, sieur de Suzanneville, pour la succession de défunt M^e Antoine Picard, chanoine et prévôt de la cathédrale d'Amiens. Paris, 20 décembre 1629. — Fol. 160 v°. Mise de fait de noble homme Claude Le Lièvre conseiller et secrétaire du Roi, maison et couronne de France, demeurant à Paris, en et sur les terres, seigneuries et châtelainies de Saint-Valery, Cayeux, Beaumetz et forêt de Goyaval, tenues du Roi à cause de son domaine d'Amiens, appartenant à Mgr. Charles de Gonzagues et de Clèves, duc de Nivernais et Rethelois, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté ès provinces de Champagne, Brie et Nivernais. 12 janvier 1630. — Fol. 163 v°. Brevet du Roi « mémoratif que, par ses lettres patentes du XII^e jour de mars MVI^c et treize, données ensuite d'autres lettres patentes et brevet du feu roy Henry le Grand, son pere, que Dieu absolve, il auroit accordé et permis à Pierre Le Brun, l'un de ses valetz de chambre ordinaire, de faire des blancques par toutes les villes de son royaume de ses tableaux et autres marchandises, affin de lui donner moien de continuer les services qu'il rend à Sa Majesté, et se remettre des pertes excessives qu'il a souffertes depuis ledict eedict dudict feu roy, mais n'ayant peu ouvrir lesdictes blancques en aucunes villes de son royaume, à cause des mouvemens derniers, non plus que d'en establir une en la ville de Paris, suivant la permission qu'il en avoit de Sa Majesté, par ses lettres patentes de novembre MVI^c et seize, pour les mesmes mouvemens, à quoy Sa Majesté aiant esgard, par brevet du (blanc) jour de janvier MVI^c

dix-sept, luy octroyé d'en pouvoir dresser une dans la ville de Rouen pendant le..... qu'elle y feroit, qu'il ne peut faire, à cause du prompt retour de Sa Majesté, dont ayant eu congnoissance, elle auroit de nouveau permis et octroyé audict Le Brun d'en establir dans la ville de Paris, par brevet du XIII febvrier MVI^c XVIII, tous lesquelz establissement, sinon celle dudict..... dudict XIII febvrier, n'ont peu estre faitz ny executez, pour divers respectz, et n'ont servy que de le continuer en de nouvelles despenses et fraiz insurportables, soit pour la conduite de ses marchandises qu'il a faillu voicturer de lieu en autre, paiement des serviteurs et charroy, ou pour la longueur du temps qu'il a demeuré à la suite et court de Sadicte Majesté à la poursuite desdictes lettres et brevetz, mesme en son sesjour dans ladicte ville, sur l'espérance de faire ouverture desdictes blancques », permettant audit Le Brun « d'establir et faire tirer des blancques de ses tableaux, cabinetz et autres marchandises generalmente quelconques, en toutes les villes de son royaume qu'il verra bon estre,..... comme il se pratique en pareilles occasions. » Paris, 17 septembre 1626. — Fol. 164 v°. Lettres patentes de Louis XIII, à la requête du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, lieutenant général en la province de Picardie, baron de Picquigny, établissant un marché audit Picquigny, le mercredi de chaque semaine. Paris, janvier 1630. — Fol. 167 v°. Déclaration de Louis XIII portant qu'il ne pourra être fait aucun établissement de monastère, maison et communauté religieuse de l'un ou de l'autre sexe, même des ordres ci-devant reçus et établis, sans permission expresse du Roi. Paris, 21 novembre 1629. — Fol. 169. « Arrest de la Cour de Parlement sur l'arrest du Conseil du XXVI febvrier MVI^c vingt-neuf, pour la reception du droict de deux s. pour livre des espices. » 22 juin 1629. — Fol. 169 v°. « Arrest de la Cour de Parlement sur l'establissement du controle des productions des droictz de deux sols pour livre des espices. » 9 mars 1630. — Fol. 171. Mise de fait, à la requête de Messire René du Crocq, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses Conseils d'État et privé, gouverneur de la Capelle, pays de Thiérache, seigneur de Warde et autres lieux, de Nicolas Thibault, laboureur, en et sur les terres, seigneuries et châtelainies de Saint-Valery, Cayeux et Hourdel, appartenant à Mgr. Charles de Gonzague, duc de Mantoue, Montferrat et Nivernais, Mayenne et Rethelois. 28 mars 1630. — Fol. 171 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Walerand

Pécoul, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Amiens, pour la succession de défunt M^e Jacques Pécoul, son frère, procureur et certificateur des criées au bailliage d'Amiens. Paris, 23 février 1630. — Fol. 172. Id., à Catherine Pécoul, veuve de M^e Jean Pezé. Paris, 6 avril 1630. — Fol. 173 v^o. Prise par exécution, à la requête d'Étienne de Saint-Thomas, écuyer, sieur de la Vicquière, ayant droit par transport de Louis Vion, écuyer, sieur d'Abbémont, héritier en partie de défunte damoiselle Perrette Chevallier, sa mère, femme en premières noces de M^e Ézéchiél Vion, conseiller du Roi et maître ordinaire de la Chambre des Comptes à Paris, lequel sieur de la Vicquière a élu domicile en la maison de noble homme M^e François de Louvencourt, sieur de Vauchelle, conseiller du Roi, trésorier de France et général de ses finances en Picardie, sise à Amiens, rue du Soleil, paroisse Saint-Michel, de plusieurs rentes sur la généralité d'Amiens. 24 avril 1630. — Fol. 180. « Roolle des noms et surnoms des sergeans roiaux au bailliage d'Amiens appellez à la monstre le jour de Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust mil six cens trente, par-devant nous Nicolas Le Roy, escuier, sieur de Jumelles, conseiller du Roy, lieutenant general audict bailliage. » — Fol. 182 v^o. Mise de fait de M^e Jean Guisain, receveur des aides en l'élection d'Amiens, fermier général de la terre et seigneurie de Beaumetz, forêt de Goiaval, Héronnel, circonstances et dépendances, en et sur lesdites terres, à lui baillées par Messire Nicolas de la Haie, chevalier, seigneur vicomte de Lassaux, gouverneur de la ville et château de Saint-Valery sur mer. 9 septembre 1630. — Fol. 183. Mise de fait de Jean Lallemand, bourgeois de Saint-Valery, et consorts, en et sur la châtellenie de Saint-Valery à eux baillée par Messire Nicolas de la Haie, chevalier, vicomte de Lassau. 9 septembre 1630. — Fol. 183. « Edict pour le transport du bled. » Lyon, 23 août 1630. — Fol. 184. Réception de François Le Sieurre en l'état et office d'arpenteur et mesureur juré au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, en remplacement de Charles Le Sieurre, son frère. Amiens, 18 septembre 1630. — Fol. 185. Édit de Louis XIII portant « creation de deux maistres en chacun art ou mestier, en faveur de la naissance de Mademoiselle, fille de M. le duc d'Orleans. » Paris, juin 1627. — Fol. 186 v^o. Id., à l'occasion de l'avènement de Henriette-Marie de France, sœur du Roi, en qualité de reine de la Grande Bretagne. Paris, avril 1625. — Fol. 188. Lettres de jussion pour l'enregistrement dudit édit en Parlement. Fontainebleau, 30 septembre 1625, — etc.

I B 20. (Registre.) — In-fol., 141 feuillets, papier.

1630-1633. — Registre aux Chartres. —

« Registre aux chartres du bailliage d'Amiens, où sont registrez plusieurs eedictz, lettres patentes, saisines, relliefz de terres et fiefs tenus du Roy à cause de son domaine dudict bailliage, lettres de provisions et receptions des officiers dudict bailliage et autres actes concernans le public, commenceant au seiziesme jour d'octobre MVI^c trente, et finissant au (blanc) ; à ce temps Messire Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, chevalier des ordres du Roy, pair et mareschal de France, lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Picardie, Boullenois, Artois et Païs reconquis, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, baron de Picquigny, seigneur chastelain de Raineval, Labroye et autres lieux, vidame et bailly d'Amiens, MM. M^{es} Jean de Herte, conseiller du Roy, president, Nicolas Le Roy, conseiller du Roy, lieutenant general, Antoine Picquet, lieutenant particulier, Jean Le Couvreur, assesseur, Melchior Fouache, Antoine Pingré, Henry Bergeron, Guy de Marceul, Jean Delessau, Jean Le Gillon, Claude Demons, Antoine Lucas, Estienne du Bos, Adrian Creton, Michel Le Bon, Nicolas Mouret, François Le Bon et Jean Dainval, conseillers ; M^{es} François Hannicque et Godefroy Le [Buteux], advocat et procureur du Roy ; Jacques Vrayet, greffier. » — Fol. 3. Acte de foi et hommage fait au bureau de la Chambre des Comptes par Gaspard de Moncheaux, chevalier du Roi, pour la terre et seigneurie du Candas, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, à lui donnée par Guy de Monceaux, son père, en faveur de son mariage. Paris, 30 juin 1607. — Fol. 4. Lettres de bénéfice d'inventaire à Françoise Le Clercq, femme autorisée par justice, au refus de Claude Le Boucher, son mari, marchand bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunte Jeanne Hublée, sa mère. Paris, 28 juin 1630. — Fol. 5. Lettres patentes de Louis XIII, « pour la disette des bledz. » Lyon, 23 août 1630. — Fol. 6. « Arrest de la cour de Parlement pour la cherté des bledz et vagabonds. » 23 novembre 1630. — Fol. 7. Mise de fait de Paul Durant, frère d'Augustin Durant, marchand à Amiens, en et sur les bois du Roi et Boimont, près d'Estrées, appartenant à Charles de Cléry, écuyer, seigneur de Provécourt. 18 décembre 1630. — Fol. 10. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre de Sachy, fils et héritier de Nicolas de Sachy et de damoiselle Isabeau de Louvencourt, pour la succession d'Antoine de Biencourt, sieur de Milly, son grand oncle. Paris, 14 décembre 1630. — Fol. 10 v^o.

Id., à M^e François de Louvencourt, greffier du bureau des finances à Amiens, et à Françoise de Louvencourt, veuve de Noël Caron, bourgeois d'Amiens. Paris, 14 décembre 1630. — Fol. 16. Mise de fait d'Augustin Durand, marchand à Amiens, en et sur les bois du Roi et de Boismond, près d'Estrées, appartenant à Charles de Cléry, écuyer, sieur de Provincourt. 20 février 1631. — Fol. 17. Mise de fait de Jean de Ribeaucourt en et sur les terres et seigneuries de Wargnies, Fienviller et vicomté de Domart appartenant à défunt Messire Bernard de Gourlay, chevalier, seigneur d'Agincourt et desdits lieux. 22 février 1631. — Fol. 17. « Arrest de la cour de Parlement portant deffences aux juges roiaux de donner sentences diffinitives conjointement avecq les juges d'Eglise, pour les cas privilégiés. » 24 janvier 1631. — Fol. 25. « Extrait des registres du Parlement. Arrest de la Cour pour le reiglement des exploitcs des sergens, portant qu'ils doibvent appeller deux voisins. » 25 janvier 1631. — Fol. 33. « Declaration du Roy contre ceux quy ont suivy Monseigneur son frere hors le royaume. » Dijon, 31 mars 1631. — Fol. 35. « Arrest du Conseil d'Estat, le Roy y seant, pour la publication de sa declaration du XXX^e mars mil VI^e XXXI. » Paris, 12 mai 1631. — Fol. 36. Lettres patentes de Louis XIII portant « commission à M. le bailly d'Amyens, pour la publication de la declaration du Roy et arrest de son Conseil d'Estat des XXX mars et XII^e may MVI^e XXXI. » Saint-Germain, 23 juin 1631. — Fol. 36 v^o. Provisions à Jean Coulet d'un office d'enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Nicolas Roche. Paris, mars 1631. — Fol. 40 v^o. Relief par damoiselle Louise de Gourlay, dame d'Agincourt, des fiefs, terres et seigneuries de Wacquerie et Fienvillers, tenus et mouvant noblement et en plein hommage du Roi à cause de son château de Doullens, à elle échues par succession de défunt messire Léonor de Gourlay, son frère, chevalier, seigneur d'Agincourt, Wargnies, Fienviller, Yvregny, vicomte de Domart, gouverneur, sénéchal et grand bailli de Saint-Pol et du château de Beauquesne. Amiens, 17 juillet 1631. — Fol. 42. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie du Vault, femme de Charles Dacheu, écuyer, sieur de Lignièrès, autorisée par justice à son refus, demeurant à Boutavent-la-Grange, pour la succession de défunt Philippe du Vault, écuyer sieur du Houssoy, son frère. Paris, 30 août 1631. — Fol. 43. « Roolle des noms et surnoms des sergeans roiaux au bailliage d'Amyens appelés à la monstre le jour de Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust mil six cens trente et un, pardevant nous, Nicolas

Le Roy, escuier, sieur de Jumelles, conseiller du Roy, lieutenant general », etc. — Fol. Fol. 45 v^o. Prise par exécution, à la requête de Pierre de Courcelles, écuyer sieur d'Hébécourt et de Pames, de l'office d'élu contrôleur en l'élection de Doullens de M^e Antoine Pioger. 28 août 1631. — Fol. 46. « Declaration du Roy portant deffences à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, de jurer et blasphemer le nom de Dieu, de la Sainte Vierge, sa mere, et de ses Saints, sur peine d'amende, de prison et punition corporelle. » Monceaux, 7 août 1631. — Fol. 48 v^o. Provisions à M^e Louis Le Corroier d'un office de conseiller, magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Lucas, résignataire. Saint-Germain, 4 juillet 1631. — Fol. 49 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques de Hangest, marchand plombier à Amiens, pour la succession de défunt Louis de Hangest, son père. Paris, 6 juin 1631. — Fol. 52 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Robert Fournier, avocat au bailliage d'Amiens, et consorts, pour la succession de défunt M^e Antoine Fournier, substitut du procureur général au bailliage d'Amiens, leur père. Paris, 12 septembre 1631. — Fol. 55. « Declaration du Roy portant deffenses à toutes personnes de transporter aucuns grains et bleds. » Vendrenne, 30 septembre 1631. — Fol. 56. Provisions à M^e Jacques de Neufville de l'office de conseiller et avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas Du Pont qui s'en était fait pourvoir par la résignation de M^e Jean du Pont, son père, auquel il n'a pas été reçu et dont il s'est démis au profit dudit de Neufville. Fontainebleau, 6 mai 1630. — Fol. 58 v^o. Brevet du Roi portant commission au sieur Hannicque, conseiller et avocat du Roi au présidial d'Amiens, de la charge de premier échevin de ladite ville. Vendrenne, 30 septembre 1631. — Fol. 59. « Mise de fait sur tout le temporel de l'abbaye de Saint-Jean d'Amyens, à la requeste de Nicolas de Halloy », bourgeois et échevin de ladite ville. 12 novembre 1631. — Fol. 61. Provisions à M^e Claude Perache de l'office de prévôt de Saint-Riquier, en remplacement de M^e Claude Fournel, décédé. Saint-Germain, 17 juillet 1631. — Fol. 61 v^o. « Extrait des registres du Parlement. Arrest pour le doublement du scel. » 15 novembre 1631. — Fol. 62. « Arrest du Parlement contre les Bohémiens et Egypciens. » 17 décembre 1621. — Fol. 63. Arrêt du Parlement sur le même objet. 27 octobre 1631. — Fol. 63 v^o. Mise de fait d'honorable homme Michel Touttefaire,

garde du sel à Corbie, sur la maison chef-lieu seigneurial de la terre et seigneurie d'Aubigny de Saint-Delis, à lui vendue par Pierre de Saint-Delis, écuyer, seigneur dudit Aubigny, et damoiselle Suzanne de Fer, sa femme. 12 décembre 1631. — Fol. 67. Lettres patentes de Louis XIII « pour frere Maximilien de Bampont, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jherusalem, pour le recouvrement des revenus et dependances de la commanderie de Saint-Maulvis. » Paris, 20 janvier 1632. — Fol. 69 v°. Lettres patentes de Louis XIII sur ce que « la charge de gouverneur et nostre lieutenant general en nostre province de Picardie, Boullenois et Païs reconquis estant venue à vacquer par la rebellion du duc d'Elbeuf, et pour avoir encouru les peines portées par nos lettres de declaration expediees les trentiesme mars et douziesme aoust dernier allencontre de ceux qui ont induit par leurs mauvais et pernicieux conseils nostre tres cher et tres amé frere le duc d'Orleans, comme aussy la Roine, nostre tres honorée dame et mere, de se retirer et sortir hors nostre royaume, en quoy le duc d'Elbeuf, entre les dessus nommez èsdictes lettres, se trouve un des plus coupables, au moien de quoi, aiant à remplir ladicte charge, et considerant l'importance de ladicte province, tant à cause qu'elle est frontiere de nostre royaume, que pour ce qu'elle est composée d'un grand nombre de noblesse genereuse adonnée à l'exercice des armes, et des peuples quy requierent une soigneuse conduite, nous avons esté quelque temps à observer exactement à quy nous la pourrions conferer, et apres avoir jetté les yeux sur divers subjects, nous avons enfin estimé ne pouvoir faire plus digne choix et eslection que de la personne de nostre tres cher et bien amé cousin le duc, de Chevreuse, pair et grand chambellan de France, tant pour l'eminence de sa qualité, que pour les preuves qu'il a rendues en diverses et importantes occasions de sa valeur, prudence et fidelité et affection à nostre service et à cest Estat. » Fontainebleau, 10 octobre 1631. — Fol. 73. « Extrait des registres du Parlement. Arrest de la Cour touchant la liberté des chemins et seureté publique. » 17 mars 1632. — Fol. 74. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Antoine Louvel, chanoine de la cathédrale d'Amiens, sieur des Marconnelles, François Louvel, écuyer, sieur de Fresnes, Adrien du Mesnil, écuyer, sieur de Longuemart, tuteur légitime des enfants de lui et de défunte damoiselle Jeanne Louvel, et Charles de Belleval, écuyer, sieur de Rouveroy, mari et bail de damoiselle Claire du Maisnil, fille desdits sieur et damoiselle de Fouquescourt, pour la succession de défunt Messire Louis Louvel, chevalier, sieur de Froienne, gentilhomme ordinaire de la chambre du

Roi, leur frere. Paris, 14 février 1632. — Fol. 75. « Arrest de la Chambre des Comptes pour le controlle des bieres au bourg d'Ault, Vis et Ansenes. » 8 octobre 1629. — Fol. 77 v°. Lettres closes de Louis XIII, « desirant nous servir pres de nostre personne, en l'occasion presente ; de la compagnie de gendarmes de nostre garde commandée par le sieur du Hallier, nostre lieutenant d'icelle », à l'effet de faire publier dans l'étendue du bailliage « que tous les hommes d'armes de nostredicte compagnie ayent à se rendre à Noyon en Picardye, au seiziesme du present mois, avec leurs armes, esquipage et chevaux. » Saint-Germain, 7 mai 1632. — Fol. 79 v°. Provisions à M^e Adrien Morel d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Dainval, résignataire. Rueil, 19 mars 1632. — Fol. 87 v°. Prise par exécution, à la requête de noble homme Oudart Briet, écuyer, seigneur de Fontaine, conseiller du Roi et son prévôt général en la province de Picardie, de l'état et office de conseiller assesseur au bailliage d'Amiens de M^e Adrien Crocquoison. 13 juillet 1632. — Fol. 88. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle François Dally, femme d'Étienne de Roussel, écuyer, seigneur de Saint-Cler, Escarbotin et autres lieux, fille aînée de défunt Charles Dally, écuyer, seigneur de Margères, pour la succession de celui-ci. Paris, 23 juin 1632. — Fol. 89. Brevet du Roi faisant don à M^e Philippe de la Fonteisne, prêtre du diocèse de Rouen, de l'abbaye de Forestmontiers vacante par le décès de M^e Pierre Tillette. 19 février 1632. — Fol. 89. Lettres patentes de Louis XIII pourvoyant à l'économat de ladite abbaye, à la suite du décès dudit Pierre Tillette. Saint-Germain, 29 février 1632. — Fol. 91 v°. Provisions à Robert Fournier, avocat, de l'office de substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes à Amiens, en remplacement d'Antoine Fournier, son père, décédé. Paris, mai 1632. — Fol. 93 v°. « Rolle des noms et surnoms des huissiers et sergeans roiaux du bailliage d'Amiens appelez à la monstre le jour de Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust MVI^c trente-deux. » — Fol. 96. Acte du bailliage d'Amiens, à la requête de M^e Jean de Bougainville, prêtre, vicaire général de la paroisse Saint-Remy à Amiens, muni du certificat de M^e Antoine Louvel, curé dudit Saint-Remy, l'autorisant à faire enregistrer au greffe dudit bailliage son pouvoir de vicaire général, à l'effet de pouvoir recevoir les testaments dans l'étendue de la paroisse. Amiens, 13 octobre

1632. — Fol. 96 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie du Wault, damoiselle, femme de Charles Dacheu, écuyer, sieur de Lignièrès, demeurant à Boutavant-la-Grange, autorisée par justice, à son refus, pour la succession de défunte damoiselle Marie de Martimbois, sa mère, femme de François du Wault, écuyer, seigneur dudit lieu. Paris, 22 août 1632. — Fol. 98. Saisie réelle, à la requête de très haute et puissante princesse Madame Anne de Caumont, douairière de Saint-Pol, veuve de haut et puissant prince Mgr. François d'Orléans, comte de Saint-Pol, duc de Fronsac, Château-Thierry et autres lieux, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Touraine, de la terre, seigneurie et châtelainie de Beauquesne en Picardie, sur très haut et très puissant prince Henry d'Orléans, duc de Longueville, Estouteville, souverain de Neufchâtel et Valengin en Suisse, et sur très haut et puissant seigneur, M^e Henry de Gondy, duc de Retz, héritiers par bénéfice d'inventaire dudit comte, pour sûreté d'une somme de 72 926 l. 2 décembre 1632. — Fol. 100. « Eedict de creation de deux maistres jurez de toute sorte d'arts et mestiers, en faveur de la naissance de Mademoiselle, fille de M. le duc d'Orleans. » Paris, juin 1627. — Fol. 101 v°. Lettres de jussion sur le même objet. Paris, 1^{er} janvier 1613. — Fol. 103. Réception d'Éloi Mantel, laboureur à Creuse, en un office d'arpenteur et mesureur juré de bois, terres, eaux et forêts, à lui vendu par Charles Caron, adjudicataire de quatre offices d'arpenteurs et mesureurs jurés au bailliage d'Amiens. Amiens, 12 janvier 1633. — Fol. 104. Provisions au sieur de Cornillon de la charge de lieutenant au gouvernement de la ville d'Amiens, en remplacement du duc de Chaulnes, démissionnaire. Fontainebleau, 17 août 1632. — Fol. 107. Lettres patentes de Louis XIII faisant don à M^e Nicolas Sainctot, conseiller du Roi et trésorier général de sa maison, de la charge de greffier patrimonial de la ville d'Amiens, en remplacement de défunt M^e Nicolas Delessau, que « nous aurions, par nos lettres patentes du huitiesme janvier MVI^c vingt et un, subrogé en l'exercice dudit greffe, « pour en jouir sa vie durant seulement, au lieu et place de M^e Charles Delessau, son pere, auquel le feu roy nostre tres honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, l'auroit cy-devant accordé et reservé, pour en jouir sa vie durant, nonobstant la reünion par luy faite dudit greffe à celluy du bailliage de ladite ville, par son eedict du mois de novembre mil cinq cens quatre-vingtz-dix-sept. » Saint-Germain, 30 janvier 1633. — Fol. 111. Provisions à Salomon Dumont de l'office d'huissier audiencier en la marine au bourg d'Ault, en remplacement de

François Le Roy, décédé. » Paris, 27 février 1633. — Fol. 112 v°. Provisions à Claude Boullet d'un office d'enquêteur et commissaire examinateur héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jean Gouillet, décédé. Paris, mars 1633. — Fol. 113. « Eedict de creation de deux maistres en chacun art et mestier, en faveur du mariage du Roy. » Paris, mai 1625. — Fol. 114 v°. Arrêt du Conseil d'État sur le même objet. Saint-Germain, 8 mai 1632. — Fol. 117 v°. Main du Roi mise, à la requête d'Antoine Matissart et Claude Testart, bourgeois et marchands d'Amiens, sur la terre et seigneurie de Villers-Bocage à eux baillée par M^e Jacques Vrayet et Jean Bernault, aux lieu et droits desquels ils ont été subrogés dans le bail à eux fait par hauts et puissants seigneurs Messire Charles de Créquy, baron de Berniulles, seigneur de Cléry, Maurepas, Villers-Bocage et autres lieux, à présent prêtre de l'Oratoire, et Messire Jean-Baptiste de Créquy, chevalier, seigneur comte de Berniulles, seigneur desdits Cléry, Maurepas, Villers-Bocage et autres lieux. 27 avril 1633. — Fol. 118 v°. Provisions à M^e Nicolas Le Roy, conseiller et lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office de commissaire examinateur audit bailliage, en remplacement de M^e Jean de Hertès. Paris, 16 avril 1633. — Fol. 121 v°. « Eedit portant suppression de l'office de president (au Parlement) appartenant à M. de Coigneux. » Paris, avril 1633. — Fol. 125 v°. Saisine à Messire Robert de Saint-Delis, chevalier, seigneur de Heucourt, Havernas, Saint-Gratien, Wargnies et autres lieux, de ladite terre de Wargnies, tenue du Roi à cause de son château de Beauquesne, par lui acquise de damoiselle Louise de Gourlay, dame d'Agincourt, sœur et héritière de défunt Messire Léonor de Gourlay, chevalier, seigneur d'Agincourt. Amiens, 21 mai 1633. — Fol. 128. Mise de fait de Nicolas Becquin, marchand à Abbeville, en et sur la terre et seigneurie de Rivery à lui baillée par Messire René Le Roy, chevalier, seigneur dudit Rivery. 15 juin 1633. — Fol. 131. Relief par François Le Roy, écuyer, sieur de Saint-Lau, de ladite terre de Saint-Lau, tenue en fief du Roi à cause de son château de Doullens, à lui échue par succession de défunt Jacques Le Roy, écuyer, sieur dudit Saint-Lau, conseiller au présidial d'Abbeville. 20 juillet 1633. — Fol. 134 v°. Saisie réelle, à la requête de Messire Nicolas Barreau, conseiller et aumônier du Roi, héritier par bénéfice d'inventaire

de défunt Messire Nicolas Chevallier, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, premier président en la Cour des Aides de la châtellenie d'Ault, située au bourg et paroisse d'Ault, et particulièrement de la vicomté dudit Ault, appartenant à très haut et puissant seigneur Messire Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair, grand chambellan et grand «cauconnier (*sic*, pour fauconnier)» de France, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en Picardie, au moyen du legs et donation qui lui en a été fait par défunte dame Antoinette de Clèves, sa mère, dame douairière de Guise. 20 juin 1633. — Fol. 136 v°. « Arrest de la cour des Monnoies portant deffences d'exposer ny recevoir aucuns faux douzains, nommément de fer, cuivre et plomb, ceux de fer et cuivre wlgaiement appelez douzains de La Rochelle. » 13 juillet 1633, — etc.

I B 21. (Registre.) — In-fol., 288 feuillets, papier.

1633-1638. — Registre aux Chartes. —

« Registre aux chartres du bailliage d'Amiens, commenceant le premier jour d'octobre mil six cens trente-trois, et finissant le vingt-deuxiesme jour de septembre mil six cens trente-huit ; en ce temps Monsieur le duc de Chaulne, bailliy d'Amiens, M^e Nicolas Le Roy, escuier, seigneur de Jumelle, lieutenant general, Geoffroy Le Buteux, procureur du Roy, et Jehan Pecoul, greffier. » — Fol. 2. « Extrait du registre aux deliberations de l'eschevinage de la ville et cité d'Amyens... Deffences de faire inventaires dans la ville d'Amiens durant la contagion. » 19 août 1633. — Fol. 2. Brevet du Roi nommant Jean Le Couvreur, seigneur de Renancourt, conseiller et assesseur civil et criminel au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de premier échevin dudit Amiens. Château-Thierry, 18 octobre 1633. — Fol. 2. Prestation de serment dudit Le Couvreur. 30 octobre 1633. — Fol. 4 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Guillaume Forestier, sculpteur à Amiens, pour la succession de défunt Antoine Forestier, maître maçon audit Amiens, son père. Paris, 3 décembre 1633. — Fol. 6 v°. Provisions à François de Herte, écuyer, seigneur de Tetry, « l'un des gentilshommes servans en nostre bouche et de la compagnie de nos chevaulx legers de la garde », de l'office de grand louvetier de Picardie, en remplacement de Charles de Pertenay, écuyer, seigneur de Berny, résignataire. » Saint-Germain, 31 janvier 1633. — Fol. 12. « Declaration du Roy à ce que Monseigneur le duc d'Orleans ait à retourner en France. » Paris, 16 janvier 1634. — Fol. 17. « Extrait des registres de Parlement. Arrest de reglement pour les officiers d'Abbeville. » 24 avril

1632. — Fol. 26. « Commission du Roy pour les franc fiefz et nouveaux acquestz. » Monceaux, 13 août 1633. — Fol. 31. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Charles de Maillefeu, prêtre, écuyer, sieur de Follies, pour la succession de défunte damoiselle Isabeau de Bellengreville, dame de la Court du Bois. Paris, 18 février 1634. — Fol. 31 v°. Saisine à Daniel de Henel (?), écuyer, sieur d'Erondel, du fief d'Erondel, au terroir de Maiserolles et Remaisnil, prévôté de Doullens, mouvant du Roi à cause de son château de Doullens, à lui donné par défunt Philippe Boidin, écuyer, sieur de Caumesnil, et damoiselle Marie Luquet, ses oncle et tante. Amiens, 1^{er} avril 1634. — Fol. 32 v°. Provisions à M^e Christophe Despréaulx, lieutenant particulier assesseur criminel en la prévôté de Vimeu, de l'office de lieutenant en ladite prévôté, en remplacement de M^e Jean de la Rocque, qui s'en était fait pourvoir, par la mort de M^e Jean Rouget et qui s'en est démis au profit dudit Despréaulx, sans y avoir été reçu. Paris, 9 juin 1608. — Fol. 34. Lettres patentes de Louis XIII, sur la requête de Robert de Saint-Delis, chevalier, sieur de Heucourt et de la terre et châtellenie de Wargnies, établissant audit Wargnies quatre foires par an, les premiers mercredis de janvier, avril, juillet et octobre, et un marché le mercredi de chaque semaine. Saint-Germain, janvier 1634. — Fol. 37. Provisions à M^e Adrien du Fresne de l'office de prévôt royal de Beauquesne, en remplacement de M^e Louis du Fresne, son père, résignataire. Paris, 30 décembre 1629. Prestation de serment et réception dudit Adrien du Fresne. Amiens, 17 mai 1634. — Fol. 38 v°. Provisions à M^e Nicolas du Mont, avocat en Parlement, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens en remplacement de M^e Étienne du Bois, décédé. Paris, 31 janvier 1634. — Fol. 40 v°. Lettres patentes de Louis XIII, « aiant recongnu pendant le sejour que nous avons fait en nostre ville d'Amyens au mois de may de l'année mil six cens trente-deux, que, pour la seureté et fortification de la citadelle de nostredicte ville, il estoit necessaire de faire abattre la maison, lieux et enclos des Celestins, tenant à la porte Saint-Pierre et au rempart de nostredicte ville, dans l'esplanade de nostredicte citadelle, et qu'il estoit utile pour nostre service et affaires d'en faire promptement la demolition, nous aurions en mesme temps jetté les yeux sur l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, unie et annexée à l'evesché d'Amyens, comme ung lieu propre pour

l'establissement desdicts Celestins, et ce d'autant plus que les relligieux de ladite abbaye ont commis et commettent journellement de grandz desordres et vivent licensieusement contre la profession de relligieux, dont nous avons receu en nostredite ville d'Amyens plusieurs plaintes dès le mesme mois de may MVI^c trente-deux ; deppuis lequel temps, deux desdicts relligieux sont decedez, en sorte qu'il n'en peult rester que quatre ou cinq au plus dans les cloistres de ladite abbaie, lesquelz sont dans une totale desbauche», pour l'establissement desdits Célestins dans les locaux de ladite abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, et la suppression de celle-ci. Fontainebleau, mai 1634. — Fol. 41 v^o. « Eedict touchant le luxe des habitz. » Saint-Germain, 16 avril 1634. — Fol. 43 v^o. « Extraict des registres de Parlement. Arrest de la Cour portant deffences à tous ministres (de la religion prétendue réformée) d'en faire l'exercice en France. » 6 mars 1634. — Fol. 45. « Eedict touchant les duelz. » Fontainebleau, mai 1634. — Fol. 46 v^o. Édit sur le même objet. Paris, février 1626. — Fol. 52. « Ordonnance du Roy pour le gouvernement de ses gens de guerres. » Fontainebleau, 24 mai 1634. — Fol. 53. « Reglement que le Roy veult et entend estre doresnavant observé par les gens de guerre, tant de cheval que de pied, et par les habitans des lieux où les troupes passeront et logeront, pour la fourniture des estappes, dont le paiement sera faict par lesdictz gens de guerre, tant en marchant à la compagnie, qu'aux lieux où ilz demeureront en garnison. » Saint-Germain, 14 février 1633. — Fol. 58 v^o. « Eedict touchant les constitutions des rentes ou denier dix-huit. » Chantilly, mars 1634. — Fol. 60 v^o. Lettres de jussion sur le même objet. Courance, 2 juin 1634. — Fol. 61 v^o. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest portant que les procureurs prendront lettres de Sa Majesté pour pouvoir postuller. » Saint-Germain, 11 décembre 1632. — Fol. 63 v^o. Lettres patentes de Louis XIII concernant les offices de procureurs postulants. Saint-Germain, 11 décembre 1632. — Fol. 65. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergians roiaux du bailliage d'Amyens, quy ont esté appellez à la monstre le jour de la Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust année mil VI^c trente-quatre. » — Fol. 72 v^o. Ordonnance du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la province de Picardie, Artois, Boulonnois, Pays reconquis, et des ville et citadelle d'Amiens, interdisant de passer ailleurs que par les villes, grands chemins et passages publics. 11 septembre 1634. — Fol. 73 v^o. « Eedict touchant la navigation sur les mers. »

Saint-Germain, 1^{er} juillet 1634. — Fol. 75 v^o. Brevet du Roi continuant le sieur Couvreur, assesseur au bailliage d'Amiens, en la charge de premier échevin de ladite ville. Saint-Germain, 24 octobre 1634. Prestation de serment dudit Couvreur. 8 novembre 1634. — Fol. 77 v^o. « Declaration du Roy touchant le retour de Monseigneur le duc d'Orleans. » Versailles, octobre 1634. — Fol. 83. Relief par Messire Charles de Roncherolles, chevalier, seigneur et baron haut justicier du Pont-Saint-Pierre, Le Plessier, Escouy, Dompierre, Marigny, Boucheviller, châtelain de la Ferté lès Saint-Riquier et autres lieux, sénéchal et gouverneur pour le Roi des ville et pays de Ponthieu, de la châtellenie, terre et seigneurie de la Ferté lès Saint-Riquier, tenue en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par succession de défunt Messire Pierre de Roncherolles, son père, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, seigneur desdits lieux. Amiens, 27 janvier 1635. — Fol. 84 v^o. Provisions à Jacques Le Febvre de l'office d'écuyer, chevalier du guet en la ville d'Amiens créé par l'édit de mai 1633, et auquel il n'a pas encore été pourvu. Paris, 31 mai 1634. — Fol. 86 v^o. Entérinement par Honoré d'Albert, etc., gouverneur, vidame et bailli d'Amiens, de la requête de « M^e Jean de Licques, chevalier, sieur des Autheux, qu'à cause des incomoditez qu'il reçoit et toute sa famille d'aller au prêche au village de Havrena, il desire de l'establir en sa maison et terre des Autheux, quy luy est propre, pour en estre seul seigneur, à laquelle fin il declare qu'il eslit son domicile en sadicte maison et terre des Autheux, pour y faire l'exercice de sa relligion à l'advenir, suivant et conformément à l'article 7 de l'eedict ; et ce, comme ladite terre et seigneurie des Autheux estant scituée dans l'estendue de ce bailliage, et en laquelle il a toute justice et seigneurie, haulte, moienne et basse, tenue et mouvante du Roy à cause de son chasteau de Doullens. » Amiens, 21 février 1635. — Fol. 86 v^o. Provisions au sieur de Soiecourt, maréchal de camp, de la charge de lieutenant général du Roi au gouvernement de Picardie et Boulonnois, vacante par la démission du duc de Chaulnes. Versailles, 11 novembre 1634. — Fol. 88. Provisions à Noël Vasseur, qui « dès son jeune aage a porté les armes pour nostre service, tant dans la compagnie du sieur d'Ardencourt, gentilhomme ordinaire de nostre chambre et capitaine d'une compagnie de gens de pied du regiment du sieur de Feucquieres, en quallité de premier sergent, que en d'autres compagnies, où

il auroit reçu plusieurs coups, notamment au siège de Rive en la Valteline, où il auroit été blessé aux deux mains de coups de mousquet et d'espée, dont il auroit demeuré estropié », de la place de religieux lai en l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt. Saint-Germain, 6 décembre 1634. — Fol. 89. « Eedict de creation de deux maistres en chacune ville, en faveur de la roine d'Espagne. » Saint-Germain, août 1632. — Fol. 91. Mise de fait de Nicolas et Hubert Jovelet en et sur 50 journaux de terre à la solle et 7 journaux de manoir sis au terroir de Beauval et à l'environ, appartenant à Jacques Dosterel, écuyer, sieur de Diéval, à cause de son quint dudit Beauval. 12 mars 1635. — Fol. 93 v°. Édit de Louis XIII faisant « deffences de porter dentelles faictes en païs estranger et de tenir brelans et academies. » 21 mars 1635. — Fol. 97 v°. Main du Roi mise, à la requête de M^e Antoine Delattre, licencié ès lois, sur l'office de contrôleur au grenier et magasin à sel d'Antoine de Flesselle, sieur du Mesliart. 14 avril 1635. — Fol. 98. Saisine à M^e Henry Fleureton, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Abbeville, et à Jean Guisain, receveur des aides en l'élection d'Amiens, de la forêt de Goival et de la terre et seigneurie de Beaumetz proche ladite forêt, consistant en trois moulins dont deux à vent, l'un appelé Containviller, l'autre Beaumetz, et un à eau appelé le moulin d'Arondel, etc., à eux vendus par messire Jean-Antoine de Mesme, chevalier, sieur d'Irval, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, et surintendant des affaires et maisons de Son Altesse de Mantoue en France, moyennant 12 000 l. Amiens, 5 mai 1635. — Fol. 99. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Moucquet, damoiselle, veuve de feu Christophe d'Ardre, écuyer, sieur de Saint-Pierre, pour la succession de défunte Françoise Louvel, sa mère. Paris, 30 juin 1634. — Fol. 99 v°. Provisions à M^e François Le Bon d'un office de président au siège présidial d'Amiens nouvellement créé et érigé en titre d'office par édit et déclaration de septembre 1633 et mars 1634. Paris, 29 mars 1635. — Fol. 100 v°. Provisions à M^e Antoine Lucas, conseiller du Roi et lieutenant criminel au bailliage et présidial d'Amiens, d'un office d'enquêteur examinateur héréditaire audit bailliage et présidial, duquel M^e Guillain Lucas a été pourvu et non reçu, vacant par la résignation dudit Guillain Lucas. Paris, 30 avril 1635. — Fol. 101. Provisions à M^e Jean Vacquette d'un office de conseiller au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Jacques de Nœufville, résignataire dudit office, dont il jouissait conjointement avec celui d'avocat du Roi audit bailliage. Paris, 7 mars 1635. — Fol. 103.

Ordonnance du bailliage d'Amiens « à tous gentilshommes de se tenir prest pour servir Sa Majesté. » 15 mai 1535. — Fol. 104. Provisions à M^e Pierre Lerminier d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e François Le Bon, résignataire. Paris, 26 mars 1635. — Fol. 105. Brevet du Roi ordonnant « à tous gentilshommes et autres capables de porter les armes et quy en auront le moien, de se tenir prestz, suivant l'ordre qu'ils en ont desjà reçu de sa part, pour monter à cheval avecq armes et equipages necessaires, quand ilz en seront requis par le sieur duc de Chaulnes, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant general en icelle, ou les sieurs de Soyecourt et de Blerancourt ses lieutenans generaux audict gouvernement, chacun dans sa charge, afin de servir Sa Majesté aux occasions quy s'en pourront offrir, et ce, sur peine de mil l. d'amende contre les defaillans. » Saint-Quentin, 10 mai 1635. — Fol. 105 v°. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant permission de saisir les effetz des subjetz du roy d'Espagne. » 21 mai 1635. — Fol. 106. « Eedict portant que tous vagabons seront envoyés aux galleres. » Paris, 7 mai 1635. — Fol. 107. Lettres patentes de Louis XIII portant que « nostre tres cher et bien amé cousin le duc de Chevreuse aiant volontairement remis entre nos mains l'estat et charge de gouverneur et nostre lieutenant general en nostre province de Picardie, Boullonnois et Païs reconquis, leurs appartenances et dependances, dont nous l'avons cy-devant pourveu, au moien de quoy, aiant à remplir ladicte charge et considerant l'importance de ceste province, tant à cause qu'elle est frontiere de nostre roiaulme, que pour ce qu'elle est composée d'un grand nombre de noblesse genereuse, adonnée à l'exercice des armes et des peuples quy requierent une soingneuse conduite, nous avons estimé qu'il estoit necessaire de la conferer à quelque notable personnage, de quy nous eussions de longue main esprouvé la fidelité et affection à nostre service, et ne pouvant en ceste occasion faire meilleur ne plus digne choix et election que de la personne de nostre tres cher et bien amé cousin le duc de Chaulne, pair et mareschal de France et nostre lieutenant general audict gouvernement, tant pour l'experience qu'il s'est acquise au regime des peuples de ladicte province en ladicte charge de nostre lieutenant general, que pour la parfaite congnoissance que nous avons de ses vertus et merites et l'assurance que nous prenons qu'il perseverera à nous servir et cet Estat avecq

le mesme zelle et devotion qu'il a fait par le passé et que nosdictz subjectz en recevront le soulagement qu'ilz doivent attendre de sa bonne conduite,..... avons icelluy nostredict cousin duc de Chaulnes constitué, ordonné et estably.... gouverneur et nostre lieutenant general en nostredict province de Picardie, Boullonnois et Païs reconquis, leurs appartenances et dependances. » Saint-Germain, 15 juin 1633. « Du jourd'huy, vingt-troisiesme du mois de juing mil six cens trente-trois, le Roy estant à Forge, M. le duc de Chaulne desnommé en ces presentes, a fait et presté entre les mains de Sa Majesté le serment qu'il estoit tenu de faire pour raison de la charge de gouverneur et lieutenant general pour Sadicte Majesté en Picardie, Boullonnois et Païs reconquis, dont elle l'a pourveu, moy, son conseiller secretaire d'Estat et de ses commandemens, present. Signé : Phelipeaux. » — Fol. 109. « De par le Roy et de Monseigneur le duc de Chaulne ; il est enjoinct à tous gentilhommes residans dans le bailliage d'Amyens de se tenir prest dans huict jours pour monter à cheval, sur les peines portées par les eeditz et ordonnances royaux. Signé : Le Butteux. » Publié le 20 juin 1635. — Fol. 109 v°. Provisions à M^e Louis Gouger, avocat en Parlement, à Paris, d'un office de conseiller magistrat au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^c Guy de Marœuil, résignataire à son profit. Paris, 31 mars 1635. — Fol. 112. « Declaration de la guerre au roy d'Espagne. » Château-Thierry, 6 juin 1635. — Fol. 117. Prise par exécution, à la requête de M^e René Millon, bourgeois de Paris, de la terre et seigneurie de Beaumetz et de la forêt de Goiaval en dépendant, appartenant à nobles hommes M^{es} Henry Fleurton, conseiller du Roi et élu en l'élection de Ponthieu, et Jean Guisain, conseiller du Roi et receveur des aides en l'élection d'Amiens, au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de haut et puissant seigneur Charles de Gonzague de Clèves, duc de Mantoue, Montferrat, Nivernais, Mayenne et Rethelois. » 7 juillet 1635. — Fol. 117 v°. Lettres closes de Louis XIII pour la convocation du ban et arrière-ban. Fontainebleau, 7 juillet 1635. — Fol. 118. Ordonnance du duc de Chaulnes, gouverneur général en la province de Picardie et bailli d'Amiens, pour le même objet. 9 juillet 1635. — Fol. 118 v°. « Arrest de reglement entre MM. les advocatz et procureur du Roy. » Paris, 18 juillet 1634. — Fol. 120. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Wault, femme séparée de biens de Charles Dacheu, sieur de Lignières, pour la succession de défunt François du Wault, son père. Paris, 25 mai 1635. — Fol. 120 v°. « Extraict de l'ordonnance du Roy signée Louis, et plus bas Philippeaux, en datte

du unzieme juillet VI^c trente-cinq. Ordonnance de retirer les grains dans les villes. » — Fol. 121 v°. Ordonnance du duc de Chaulnes gouverneur, vidame et bailli d'Amiens, sur la requête du procureur du Roi audit bailliage, « contenant que, par arrest de la Cour de Parlement du vingt et uniesme de may dernier, il a esté ordonné que tous les effects et marchandises quy se trouveront appartenir aux subjects du roy d'Espagne seroient saisis et arrestez entre les mains de toutes sortes de personnes, et mis ès mains de marchans solvables, pour en respondre lors et ainsy quy leur seroit ordonné, ensuite duquel arrest, et le sixiesme jour de juing ensuivant et aussy dernier passé, Sa Majesté auroit fait sa declaration pour l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne ; mais d'aultant que ledict procureur du Roy a eu avis que les subjects du roy d'Espagne estans dans les Païs-Bas, au comté d'Artois ou aultres lieux, pretendent empescher les subjects du Roy de jouir du revenu des terres à eux appartenans scituées èsdictez Païs-Bas, et qu'il est raisonnable, conformément à l'arrest de ladicte cour, que tout ce quy se trouvera appartenir aux subjects dudict roy d'Espagne en ce bailliage soit saisy et arrêté et les deniers mis ès mains des personnes solvables, et requis qu'il nous pleust ordonner que tous et chacuns les fruits, deniers et revenus quy se trouveront appartenir aux subjects du roy d'Espagne seront saisis et arrestez, pour estre mis ès mains de personnes solvables, et qu'à cest effect, deffences seront faictes à toutes personnes residens dans ce bailliage de paier aucunes choses de ce qu'ilz pœuvent debvoir ou debveront cy-apres ausdicts subjects du roy d'Espagne, sur peine de deux mil l., et qu'il sera enjoinct à toutes personnes, de quelque quallité qu'ilz soient, de venir declarer en dedans la quinzaine ce qu'ilz doibvent et tiennent de ceux des subjects dudict roy d'Espoigne, sur peine de pareille amende, et qu'à cest effect, l'ordonnance quy interviendra sera leue et publiée et enregistrée au registre aux chartres desdict bailliage, et coppies envoiées aux prevostez de ce ressort ; nous, faisant droict sur ladicte requeste, avons ordonné et ordonnons que tous et chacuns les fruits, deniers et revenus quy se trouveront appartenir aux subjects du roy d'Espagne seront saisis et arrestez et mis ès mains de personnes solvables, faisant deffences à toutes personnes residens dans ce bailliage de paier aucunes choses de ce qu'ilz pœuvent debvoir ou debveront cy-apres ausdicts subjects du roy d'Espagne, sur peine de deux mil. l.

d'amende, enjoignons à toutes personnes, de quelque qualité qu'ilz soient, de venir déclarer en dedans la quinzaine ce qu'ilz doivent et tiennent de ceux des subjects dudict roy d'Espagne, sur peine de pareille amende.» Amiens, 11 août 1635. — Fol. 122 v°. Relief par Jean de la Houssoie, marchand à Amiens, tuteur des enfants de défunt M^e Jacques Fournier, contrôleur des ouvrages de ladite ville, du fief du Roi, sis à la Neuville, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 11 août 1635. — Fol. 123. Ordonnance du bailliage d'Amiens portant « injonctions aux huissiers et sergents de mettre à execution les commissions en dedans la huitaine, et qu'ils seront tenus de bailler caution. » 12 août 1635. — Fol. 123. Ordonnance du bailliage d'Amiens faisant « deffences à tous sergents d'exploicter en ce bailliage, que leurs lettres n'y soient registrées. » 23 mars 16[35 ?]. — Fol. 124. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergents roiaux du bailliage d'Amiens, quy ont esté appellez à la monstre le jour de la Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust, année mil six cens trente-cinq. » — Fol. 129. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Guerot, légataire universel de défunt M^e Pierre Coffinier, chanoine de Saint-Martin de Picquigny, pour la succession dudict Coffinier. Paris, 17 août 1635. — Fol. 130. Ordonnance du duc de Chaulnes, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la province et armée de Picardie, « aux habitans des villages de se trouver à Doullens. » Au camp d'Albert, 10 septembre 1635. — Fol. 131. Déclaration de Louis XIII portant « permission d'exposer en France les monnoies estrangeres pour six mois. » Chantilly, 31 juillet 1635. — Fol. 132 v°. Ordonnance du duc de Chaulnes, gouverneur, portant « exemption aux laboureurs d'aller à la guerre. » Au camp de Corbie, 17 septembre 1635. — Fol. 133. Sentence du bailliage d'Amiens « sur ce que le procureur du Roy nous a remonstré que la declaration de Sa Majesté touchant le cours et exposition des monnoies, du dernier juillet passé, veriffiée en Parlement le treiziesme aoust suivant, aiant esté leu en ce siege et publié à son de trompe, il a esté adverty neantmoins que les especes d'or et d'argent, tant du coing de France qu'autres estrangeres, se mettent à plus hault pris en ceste ville que celluy porté par la declaration du Roy et autres ordonnances precedentes, mesme qu'il y a des personnes lesquelles traficquent illicitement le change et rechange d'especes pour especes et surhaussent les monnoies, ce quy va au mespris de la vollonté du Roy et utilité notoire du publicq ; pourquoy il auroit requis que ladicte declaration soit entretenue, gardée et observée sellon sa forme

et teneur et informé et proceddé par censures ecclesiasticques contre les contrevenans ; et apres que les esgardz fauteurs ont esté mandez en la chambre du conseil, et représenté que deppuis huit à dix jours que le reglement des monnoies a esté publié les marchands de la ville ont cessé et cessent d'achepter les camelotz et marchandises, ainsy qu'ilz avoient au precedent et ont de tout temps accoustumé, lequel reffus cause leur totale ruine et les oblige de donner congé à leurs ouvriers, n'ians aultre moiens de leur subvenir et à leur enffans et famille, que par le travail et debit de leurs manufactures ès jours ordinaires et accoustumés par chacune sepmaines, aians esté contrainctz d'emprunter deniers de leurs amis et voisins, avecq grande peine et importunité, pour achepter du pain, et que les gens du Roy sont entrés en la chambre du conseil et persisté en leurs remonstrances et conclusions ; l'affaire, pour la consequence et importance, mise en deliberation, nous avons ordonné et ordonnons que l'eedict portant reglement des monnoies du dernier juillet MVI^c trente-cinq sera suivy, observé et gardé, et informé, à la dilligence du procureur du Roy, contre les contrevenans, refractaires et aultres, lesquels praticquent le change et rechange d'espece pour aultres especes, surhaussent et augmentent le cours et pris des monnoies, mesme proceddé par censure ecclesiasticques. » 27 septembre 1635. — Fol. 134. Lettres patentes de Louis XIII pour l'économat de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens vacante par le décès de M^e Antoine Segurier. Chantilly, 19 août 1635. — Fol. 134 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Monjot, officier porte-coffre de la chancellerie du palais à Pairs, pour la succession de Robert Monferain. Paris, 16 mars 1635. — Fol. 136. « Reglement touchant les presentations des causes. » Conseil d'État tenu à Fontainebleau le 28 avril 1621. — Fol. 138. Arrêt du Conseil privé sur le même objet. Paris, 21 août 1635. — Fol. 139. Commission par Charles Bonnart, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, premier médecin de Sa Majesté, de Claude Quignon, maître chirurgien à Amiens, à faire tous les rapports et visitations des morts, blessés et noyés, prisonniers et autres qui se feront par autorité de justice en la ville d'Amiens et banlieue d'icelle, en remplacement de feu Le Cointe. Saint-Germain, 7 novembre 1635. — Fol. 139 v°. Création par Jean Boudet, sieur de la Vellière, « premier barbier, valet de chambre, chirurgien ordinaire du Roy et de la Royne, garde des chartres, statuz, previlage et ordonnance roiaux fait de tout anticquité

sur l'art et estat de maistre barbier et chirurgien par tout le roiaulme de France, confirmés par le Roy à present regnant », de Claude Quignon, maître barbier et chirurgien à Amiens et commis du premier médecin du Roi, pour faire les rapports des corps morts, etc., en qualité de son lieutenant et commis dans les ville et bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Mathieu Le Cointe, décédé. Paris, 12 novembre 1635. — Fol. 140 v^o. Relief par Messire Ambroise de Melun, prince d'Épinoy, vicomte de Gand, connétable de Flandre, seigneur de Domvast, Boubers, Mons, Bailleul, Brimeu et autres lieux, fils aîné et héritier de feu Messire Guillaume de Melun, prince d'Épinoy, chevalier de la toison d'or, connétable héréditaire de Flandre, gouverneur du Hainaut, vicomte de Gand, seigneur de Bailleul et autres lieux, de la terre, seigneurie et châellenie de Bailleul, tenue noblement et en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par succession de sondit père. Amiens, 19 novembre 1635. — Fol. 141 v^o. Lettres patentes de Louis XIII au sieur de Laffémas, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel, portant que, « encore que chacun sache que nous avons esté contraintz par une juste et necessaire deffence de prendre les armes pour prevenir les entreprises et mauvais desseings des ennemis de cest Estat, neantmoins, quelque legitime pretexte que la guerre puisse avoir, elle ne laisse pas de produire tousjours de grandes confusions et desordres dans les provinces où les armées passent, et particulièrement sur les frontieres, quy se ressentent ordinairement des incomoditez du dedans et du dehors, sy par une exacte justice et bonne pollice on ne va au-devant du mal pour l'estouffer à sa naissance et l'empescher de prendre racine ; c'est pourquoy, voulans garantir nos frontieres de telz inconveniens, et particulièrement nostre province de Picardie, quy est à present environnée de gens de guerre que nous faisons passer en Flandres et en Artois, et maintenir et conserver noz bons subjectz de ladicte province en paix et tranquillité par la voie de la justice, pendant que nous travaillons à reduire noz ennemis à la raison par la force de nos armées, nous avons resolu d'envoyer en ladicte province ung personnage de nostre Conseil, de sufisance et capacité requise, pour empescher lesdicts desordres et faire en sorte que noz subjectz ne reçoivent aucune foule ny oppression par le passage des gens de guerre, mesmes pour punir et chastier ceux quy se desbandent et sortent sans congé de nosdictes armées, affin que l'effect de noz armes soit plus prompt et ladicte frontiere plus tost desgagée », le commettant à cet effet, « pour vous transporter en

nostredicte province de Picardie et antiens ressortz d'icelle, exercer la charge d'intendant de la justice et pollice », aux droits et fonctions y désignés. Chantilly, 3 août 1635. — Fol. 144. Ordonnance d'enregistrement desdites lettres patentes au bailliage d'Amiens par Isaac de Laffémas, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel ; intendant de la justice et police en la province de Picardie et anciens ressorts. 21 novembre 1635. — Fol. 144 v^o. Édit de Louis XIII concernant les contrôleurs aux consignations. Saint-Germain, avril 1635. — Fol. 147. Lettres patentes de Louis XIII commettant M^e Pierre Cozon, conseiller et secrétaire du Roi, pour passer et recevoir toutes les quittances, acquits, décharges et autres actes concernant le fait des consignations, etc. Saint-Germain, 17 juillet 1635. — Fol. 148 v^o. Arrêt du Conseil d'État sur le même objet. Paris, 4 août 1635. — Fol. 149 v^o. Subdélégation par M^e Pierre Cozon, de M^e Antoine Decamps à la fonction de contrôleur de la recette des consignations du bailliage, siège présidial, prévôté et autres justices royales d'Amiens. Paris, 16 octobre 1635. — Fol. 151. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Hémart, receveur et administrateur du revenu temporel de l'abbaye de Bertaucourt, au nom et comme père et légitime administrateur de Jean Hémart, son fils, pour la succession de défunte Marie Bruiant, veuve en dernières noces de Charles Le Pot, marchand à Amiens, et auparavant de François Hémart, son premier mari. Paris, 16 mai 1635. — Fol. 153. Provisions à M^e Pierre Haudicquer de l'office de greffier des affirmations au bailliage, présidial, élection et autres juridictions royales d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Daussy, décédé. Paris, 31 mai 1635. — Fol. 153 v^o. « Reglement touchant les escriptures quy doibvent estre dressées par les advocatz pour l'abreviation des procès. » 9 janvier 1635. — Fol. 155. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien Pécoul et à Antoine de la Morlière, notaire royal à Montdidier, tuteur d'Antoine et François Pécoul, frères, pour la succession de défunts Vallerand Pécoul, conseiller et élu à Amiens, et damoiselle Geneviève de la Morlière, leurs père et mère. Paris, 25 janvier 1636. — Fol. 155 v^o. Lettres closes de Louis XIII aux baillis, sénéchaux et autres justiciers qu'il appartiendra, sur ce que « nos chers et bien amez les habitans de nostre ville de Corbie nous ont remonstré et faict entendre qu'en consideration des incommoditez qu'ilz reçoivent et des despenses grandes et excessives qu'ilz sont journellement contraincts faire et supporter pour

l'entretenement des gens de guerre tenans garnison en ladite ville, quy est frontiere des Païs-Bas, pour la garde et conservation d'icelle en l'obeïssance de ceste couronne, ilz ont de tous temps par nos predecesseurs roys estez exempts et affranchis du ban et arrierban et contribution d'icelluy quy a acoustumé de ce faire, la necessité des affaires de cest estat le requerant, et jouy d'icelle exemption jusques à present, que vous, sans y avoir esgard, et au prejudice d'icelles, les avez compris en la convocation du ban et arrierban qu'avez puis nagueres fait faire par nostre mandement nous suppliant tres humblement lesdicts habitans qu'ayant esgard aux pertes et ruines qu'ilz ont receues durant les derniers troubles et les presens, et les despences excessives qu'ilz ont esté contraincts de faire et supporter pour la conservation de leurdict ville en nostre obeïssance, il nous pleust les conserver en leursdicts privileges, les exempter dudict ban et arrierban, et les descharger en la taxe en laquelle ilz ont estez cottisez », donnant satisfaction au contenu en ladite requête. Monceaux, 30 août 1635. — Fol. 156 v°. Provisions à Jacques de Sachy de l'office héréditaire de substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes au bailliage d'Amiens, en remplacement de M^e Robert Fournier, décédé. Paris, janvier 1636. — Fol. 157 v°. « Nous, Antoine Louvel, prebtre, chanoine de l'église Nostre-Dame d'Amiens, commissaire du venerable chappitre de ladite eglise, curé de l'eglise et paroisse de Saint-Remy dudict Amyens, certiffions à tous qu'il appartiendra qu'apres avoir recognu la probité, bonne vie et capacité de M^e Phlippes Picard, prebtre, chapellain de l'eglise Nostre-Dame d'Amiens, nous avons, depuis environ six mois, esleu et choisy ledict Picard pour deservir en l'administration des saints sacremens en toutes les fonctions curiales, et pour nostre vicaire general. En tesmoignage de quoy, nous avons signé ces presentes. Faict audict Amyens, en nostre maison presbiteralle, le dix-huictiesme mars MVI^c trente-six. Signé : Louvel. Les lettres de vicariat cy-dessus ont estées registrées au registre aux chartres du bailliage d'Amiens, ce requerant ledict Picart, pour pouvoir par luy recepvoir dans l'estendue de ladite paroisse les testamens et dispositions de derniere vollonté des parroissiens d'icelle, suivant qu'il est porté par la coustume, ouys et du consentement du procureur du Roy audict bailliage, le dix-neufiesme jour de mars mil six cens trente-six, de l'ordonnance de nous, Nicolas Le Roy, escuier, sieur de Jumelle, conseiller du Roy, lieutenant general audict bailliage. » — Fol. 157 v°. « Extraict des registres du conseil d'Etat. Reglement pour les clerqs de l'audience. » Paris, 6 avril 1630. — Fol. 159 v°.

« Extraict des registres du Conseil privé du Roy » ordonnant que M^e Pierre Ricard, greffier en l'élection d'Amiens et « adjudicataire de l'office de clerqz de l'audience des juges et consulz de la bourse commune des marchans dudict Amiens » sera reçu en l'exercice de ladite place, nonobstant le refus opposé par David Quignon, Blaise Benoist et Pierre de Flesselle, bourgeois dudit Amiens et juges et consuls de la bourse commune des marchands. Paris, 12 mai 1632. — Fol. 160. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy », ordonnant que les règlement et arrêt du Conseil des 28 novembre 1629 et 12 mai 1632 seront exécutés à l'égard dudit Pierre Ricard. Paris, 22 février 1636. — Fol. 161. Lettres patentes de Louis XIII sur le même objet. Paris, 22 février 1636. — Fol. 162. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire François du Wault, chevalier, sieur de Plainville, Avesnes et autres lieux, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, Antoine du Wault, écuyer, et damoiselle Anne du Wault, frères et sœurs, pour la succession de défunts Messire Jean du Wault, chevalier, sieur de Monceaux, et dame Anne d'Estourmel, leurs père et mère. Paris, 22 mars 1636. — Fol. 164 v°. « Eedict touchant les duels. » 3 avril 1636¹. — Fol. 166. « Eedict touchant les passements. » 13 avril 1636². — Fol. 167 v°. Arrêt du Parlement sur le même objet. 8 avril 1636. — Fol. 171. Provisions à M^e Adrien Picquet de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Picquet, son père, résignataire. Paris, 6 mars 1636. — Fol. 172 v°. Lettres patentes de Louis XIII, « ayant rappelé pres de nous le sieur de Laffemas que nous avons commis à la charge d'intendant de la justice et police en nostre province de Picardie », commettant à sa place le sieur de Bellejamme, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, aux droits et fonctions y désignés. Saint-Germain, 12 mars 1636. Publication et enregistrement desdites lettres au bailliage d'Amiens, en présence dudit Louis Le Maistre, sieur de Bellejamme. 28 mai 1636. — Fol. 174. « Reglement touchant les logements des gens de guerre. » Chantilly, 6 mai 1636. — Fol. 175 v°. « Eedict contre les blasphemateurs du saint nom de Dieu et de la glorieuse Vierge

¹ La date de lieu laissée en blanc.

² La date du lieu laissée en blanc.

Marie. » Chantilly, 5 mai 1636. — Fol. 177. « Extrait du registre de l'audience du bailliage d'Amyens » faisant défenses à tous seigneurs, gentilshommes et autres ayant justice d'empêcher directement ou indirectement les huissiers et sergents de mettre à exécutions dans l'étendue de leurs seigneuries les sentences, commissions et mandements du bailliage. 4 juin 1636, « par-devant nous Louis Le Maistre, sieur de Bellejamme, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, maître des requestes ordinaires de son hostel et intendant de la justice et police en la province et armée de Picardie. » — Fol. 177 v°. « Extrait du registre de l'audience du bailliage d'Amyens, touchant la fonction des prevosts des mareschaux. » 6 juin 1636. — Fol. 178 v°. Lettres closes de Louis XIII concernant la levée du ban et de l'arrière-ban. Villeroy, 19 mai 1636. — Fol. 179. Brevet pour le même objet. Villeroy, 19 mai 1636. — Fol. 180 v°. « Nous soubzsignez prebtres curez des parroisse de la ville et fauxbourcq d'Amyens, avons commis et commettons le reverend pere Michel-Ange de Gueret, prebtre, relligieux capucin, pour administrer les sacremens à nos parroissiens contagiez et pestiferez, comme nostre vicaire, en l'estendues desdictes paroisses, mesmes recevoir testaments et faire toutes fonctions curiales quy nous apartiennent envers nosdicts parroissiens contagiez et pestiferez. Faict ce septiesme juillet mil six cens trente-six. Ainsy signé : Louvel, F. Blyet, Delessau, M. Coulon, Cauchie, Hublé, Maressal, Du Mont, Picard, Mouret, J. Caron, N. Cochepin, procureur, et Loisel. » — Fol. 180 v°. » Extrait des registres du Conseil d'Estat ; veu par le Roy en son Conseil l'arrest d'icelluy intervenu sur la requeste presentée par les premier et eschevins de la ville d'Amyens le seiziesme fevrier dernier, portant que, dans six sepmaine, ilz rapporteroient l'estat des debtes de ladite ville et communauté d'Amyens, pour, icelluy veu et rapporté audict Conseil, leur estre pourveu sur le delay d'un an par eux demandé pour le paiement des debtes de ladite ville,..... l'estat des debtes de ladite ville, tant des arrierages de rentes, depuis mil six cens trente et ung, que des sommes deues à divers particuliers, arresté et signé par les eschevins de ladite ville, montant quarante mil cinq cens quatre-vingtz-dix-huict l., trois s., VII d., du XI^e avril dernier, la requeste desdictz premier et eschevins, tendante à ce qu'attendu qu'ilz ont satisfait au susdict arrest, et, suivant icelluy, rapporté « l'estat de leursdictes debtes quy leur a esté impossible d'acquitter à cause de la maladie contagieuse dont ladite ville est affligée, il pleust à Sa Majesté renouveler et proroger pour ung an à

ladite ville d'Amyens le delay de paiement des debtes d'icelle », prorogeant de six mois ledit délai. Paris, 28 juin 1636. — Fol. 181 v°. Relief par Ézéchiél Le Roy, laboureur à Thieulloy l'Abbaye, d'un fief noble sis à Villeroi, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui donné en contrat de mariage par défunt Jean Le Roy, son père. Amiens, 17 juillet 1636. — Fol. 183. Lettres patentes de Louis XIII portant règlement « touchant la fonction des prevostz des mareschaux. » Chantilly, 22 avril 1636. — Fol. 189 v°. « Extrait des registres du Grand Conseil du Roy. Arrest du Conseil touchant la fonction du prevost des mareschaux. » Paris, 5 juillet 1636. — Fol. 190. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest de reglement entre les advocatz du Roy et le substitud. » Amiens, 17 novembre 1636. — Fol. 191. Lettres patentes de Louis XIII ordonnant que François Hannicque, son premier avocat au bailliage et siège présidentiel d'Amiens, en ladite qualité, exercera la charge de procureur du Roi audit bailliage en cas de vacance ou d'absence, « sans que le substitud puisse s'ingerer ny faire autre fonction que de rapporter les expeditions à nostredict advocat. » Amiens, 17 novembre 1636. — Fol. 192. « Reglement pour Monsieur le lieutenant general », par l'intendant de Bellejamme, sur la requête y transcrite de M^c Nicolas Le Roy, conseiller et lieutenant général au bailliage et présidentiel d'Amiens. Amiens, 7 décembre 1636. — Fol. 194. Nomination par Pierre Le Vasseur, curé de Rumigny et de Grattepanche, de Jean Guillemain, en qualité de vicaire. Rumigny, 5 décembre 1636. — Fol. 196 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas de Fontaines, maître orfèvre à Amiens, résidant pour lors à Paris, pour la succession de défunt Pierre de Louvencourt. Paris, 14 janvier 1637. — Fol. 205. « Declaration du Roy contre les habitans de Corbie. » Chantilly, 14 novembre 1636. — Fol. 207 v°. Provisions à M^c Claude Godin, avocat en Parlement, d'un office de commissaire-examineur héréditaire au bailliage et présidentiel d'Amiens, en remplacement de M^c Nicolas Roche, décédé. Paris, février 1637. — Fol. 208 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Isabeau Trudaine, veuve de Charles Obry, pour la succession de défunt Louis Blin. Paris, 11 mars 1637. — Fol. 211 v°. Brevet par lequel le Roi « voullant gratifier et traicter favorablement le sieur vicomte de Courval, cappitaine d'une compagnie de carrabins, en consideration des bons services qu'il rend continuellement à Sa Majesté en ladite charge, Sadicte Majesté luy a accordé et fait don de tous les biens meubles et

immeubles quy appartenoient aux nommez (blanc) Le Fort, pere et fils, laboureurs, demeurans à Truille près Roie, estans lesdicts biens acquis et confisquez à Sa Majesté à cause de l'assassinat commis par lesdicts Le Fort en la personne du nommé Jean de Bernaville, du mesme lieu, ensemble des amendes ausquelles lesdicts Le Fort seront condamnez envers Sadicte Majesté pour raison dudict crime.» Fontainebleau, 1^{er} juillet 1636. — Fol. 213. Provisions à M^e Jacques de Machy, naguère substitut du procureur général au Parlement de Paris, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jacques de Neuville, décédé. Paris, 23 février 1637. — Fol. 214 v^o. « Eedict portant creation de maistrise en faveur du mariage de la roine d'Angleterre. » Paris, décembre 1624. — Fol. 216. Lettres de jussion sur ledit édit. Paris, 17 janvier 1626. — Fol. 217 v^o. Ordonnance de « Louis Le Maistre, sieur de Bellejamme, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, police et finances en la province et armée de Picardie », par laquelle, « faisant droict sur la requeste du procureur du Roy au bailliage d'Amyens, et pour obvier aux inconveniens et continuation du mal contagieux en la ville d'Amyens, dont elle est agittée dès y a longtemps, avons ordonné et ordonnons que les separations et pignons des maisons de chacun logement des habitans de ladicte ville seront à l'advenir bastis et composez de pierres ou bricques, d'espoisseur raisonnable ; faisons tres expresses inhibitions et deffences de plus construire lesdictes separations de lattes, bois, boues et terres appellées pallis, ainsy qu'il s'est praticqué cy-devant, et aux ouvriers d'y travailler, les redifier ny de conforter les solles et esteux, sur peine de trois cens l. d'amende contre chacun des contrevenans, le tiers aplicable aux denonciateurs ; enjoingnons aux esgardz et maçons jurez d'y veiller et tenir la main et faire fidel raport audit procureur du Roy des contraventions ; sy ordonnons que les proprietaires seront tenus de faire construire une latrine en chacune de leurs maisons, dans le mois pour toutes prefixions et delais, sur peine de cinquante l. d'amende, tant contre les proprietaires que locataires et occupeurs, en cas de negligence et conivence ; et pour quoy visitation sera faicte. Et sera nostre present reglement leu l'audience tenant et publié ès carrefours accoustumez, à son de trompe. Du vingtiesme jour d'avril mil six cens trente-sept. » — Fol. 218. Déclaration de Louis XIII portant « reglement touchant la juridiction des consulz. » Paris, 2 octobre 1610. — Fol. 218 v^o. « Reglement pour le siege presidial. » Conseil du Roi, 4 juin 1594. — Fol. 219 v^o. Lettres patentes de

Louis XIII sur le même objet. Amiens, 19 novembre 1636. — Fol. 220. Provisions à Philippe de la Rocque, écuyer, de l'office de prévôt civil et criminel en la prévôté de Vimeu au siège d'Oisemont, en remplacement de Jean de La Rocque, écuyer, son père, décédé. Paris, 24 décembre 1636. — Fol. 224. Mise de fait de Messire Antoine de Mailly, chevalier, contre-amiral pour le Roi en ses armées navales, en et sur la terre et fief de Fienviller, pour y acquérir droit réel conformément au testament de défunt messire Nicolas de Mailly, chevalier, seigneur dudit Fienvillers. 7 mai 1637. — Fol. 225 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de la Haie, greffier de la prévôté de Beauvoisis à Amiens, pour la succession de défunte Antoinette de la Haie, sa fille et de défunte Marie Boitel. Paris, 20 mai 1628. — Fol. 229. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie Robert, femme autorisée au refus d'Antoine Paget, son mari, capitaine d'une compagnie de carabins au service du Roi en Picardie, pour la succession de défunt Antoine Robert, son grand père, notaire en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers. Paris, 27 juin 1637. — Fol. 232. Édit de Louis XIII portant « creation des offices de tiers referrendaires de despens. » Saint-Germain, décembre 1635. — Fol. 235. Déclaration de Louis XIII sur le même objet. Versailles, 26 mai 1637. — Fol. 239 v^o. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergentz roiaux du bailliage d'Amiens, quy ont estez appellez à la monstre, le jour de Sainte-Claire, douziesme jour d'aoust MVI^c trente-sept. » — Fol. 246. Ordonnance des commissaires généraux députés par le Roi pour la vente et revente du domaine, greffes, etc., portant « deffences d'alliener le greffe de la prevosté de Vimeu. » Paris, 5 octobre 1637. — Fol. 248. Provisions à M^e Artus Roussel de l'office de substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes en la prévôté de Vimeu, héréditaire, en remplacement de M^e Nicolas Roussel, son père décédé. Paris, 29 janvier 1637. — Fol. 252. Provisions à M^e Louis Roussel d'un office de conseiller et assesseur en la maréchaussée de Picardie établie à Amiens, en remplacement de M^e Abraham Crocquoison, décédé. Paris, 26 mars 1637. — Fol. 253. Lettres de bénéfice d'inventaire à Madeleine Perdu, pour la succession de défunt M^e Augustin Perdu, son père, avocat au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 20 décembre 1636. — Fol. 254 v^o. Provisions à Charles Lestocq de l'office de conseiller garde des sceaux au bailliage et présidial

d'Amiens, en remplacement de M^e Melchior Fouache, résignataire en sa faveur. Paris, 18 juin 1636. — Fol. 257. Provisions à M^e Guillaume Delattre de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, bureau des traites foraines et domaniales dudit lieu, en remplacement de M^e Gaudefroy Le Butteux, décédé. 10 juillet 1637. — Fol. 259. Lettres patentes de Louis XIII, sur la requête « de M^e Charles de Monchy, chevalier, sieur de Caveron, tant en son nom que comme tuteur de damoiselle Marie de Monchy, sa fille, et de feu dame Magdelaine de Bournoville, contenant que sa terre et seigneurie de Caveron et autres voisines, de plus de trois mil l. de rente, sont scituées dans le païs d'Artois, usurpées et ruinées par nos ennemis, et les terres de Puisemblem, Quesnoy, Arquesum, Hérisart, Fransue, Coullonvilliers et autres à luy, sa seconde femme ou ses enfans du premier lict et à sadicte fille appartenans et qu'elle possedoit il y a deux à trois ans, sont à une lieue et demie proche ledit païs d'Artois, des plus avancées par delà la riviere de Somme, et ont esté deppuis ledict temps entierement bruslées, tant en chasteaux, maisons, fermes et moullins, que villages et eglises, et sont dès il y a deux ans desertées et habandonnées tant par luy, quy s'est tousjours employé à nostre service, que par sa famille, fermiers et habitans, en telle sorte que ceste ruine publicque luy faict perdre plus de quinze mil l. de rente, dont il vivoit honnestement et selon sa naissance et quallité ; et quy plus est, ayant retiré son bled en la ville de Corbie, elle fust prise peu apres par l'ennemy et reprise par nous, mais son bled pour la pluspart mangé et le reste retenu pour la necessité de la garnison et fourniture de ladicte ville, et dont nous ferons raison audict exposant, mais cependant ledict exposant est poursuivy et grandement molesté de saisies et poursuittes judiciaires par ses creantiers ou ceux de sesdictes femme et fille, quy, au lieu de considerer qu'il n'y a aucun dans la province quy ait tant perdu que luy et quy soit reduict en sy pauvre estat, luy font de grands fraiz, veullent vendre le peu quy luy reste de meubles et ses terres ainsy desertées, et le poursuivent mesme par corps, pour achever de le ruiner ; il nous a humblement requis nos lettres de terme et respuy à ce necessaires, que nous luy avons octroyées. A ces causes, et attendu la notorieté des pertes cy-dessus exposées et encores deument veriffiées par information faite par nostre amé et feal conseiller d'Estat, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel et intendant de la justice en Picardie le sieur de Bellejamme, cy attachées, avecq les baux desdictes terres d'Artois, soubz le contrescel de nostre

chancellerie, nous avons donné et donnons par ces presentes terme et delay audict exposant de paier sesdicts creantiers et ceux de sesdictes femme et fille, pendant le temps de six mois. » Versailles, 22 décembre 1637. — Fol. 260 v^o. Provisions à M^e Jean de Sieurre de l'office héréditaire de rapporteur et certificateur de saisies et criées d'héritages avec pouvoir de postuler au bailliage, prévôté et siège présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas de Saint-Fussien, décédé. Paris, décembre 1637. — Fol. 261 v^o. Provisions à M^e Geoffroy Rogeau de l'office de prévôt royal de Beauvoisis à Amiens, en remplacement de M^e Gabriel Rogeau, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 30 octobre 1635. — Fol. 262 v^o. Provisions à M^e Geoffroy Rogeau de l'office d'examineur héréditaire en la prévôté de Beauvoisis, en remplacement de M^e Gabriel Rogeau, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 13 novembre 1635. — Fol. 265. Lettres de bénéfice d'inventaire à Simon Lestocq, marchand, bourgeois de Paris, et M^e Charles Lestocq, receveur des consignations au bailliage d'Amiens, Pierre et Nicolas Lestocq, marchands, bourgeois d'Amiens, et damoiselle Marie Liépart, mère et tutrice des enfans mineurs de défunt Guillaume Lestocq, bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunt Louis Lestocq, leur neveu, fils de M^e François Lestocq, vivant conseiller du Roi et grenetier au grenier à sel d'Amiens. Paris, 21 novembre 1637. — Fol. 266 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Lefebvre, conseiller du Roi, trésorier de France et général des finances, maître d'hôtel ordinaire de la maison du Roi, seigneur de Guibermy et de Saint-Marcq, pour la succession de Geoffroy Piot, conseiller et élu à Péronne, seigneur de Barest et la Motte sous Heilly, son germain maternel. Paris, 19 décembre 1637. — Fol. 267. Mise de fait de Messire Louis Le Maistre, sieur de Beljamme, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, au nom et comme tuteur de ses enfans, héritiers de dame Françoise Brandon, en et sur la ville et châtellenie de Saint-Valery, et « en et sur le bourcq, vicomté, païs et rocq de Caiu », pour sûreté d'une rente due par le feu seigneur de Mantoue, seigneur desdits lieux. 22 février 1638. — Fol. 268 v^o. Relief par M^e Antoine Fouache, écuyer, sieur de Boullan, avocat au bailliage d'Amiens, d'un fief noble tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, au terroir de « Roche lez Vuvren », à lui échu par la succession de défunt M^e Melchior Fouache, écuyer, sieur de Roche, conseiller garde des sceaux audit bail-

liage. Amiens, 22 février 1638. — Fol. 269 v°. Réception de Jean Catty en qualité de messenger du bourg d'Oisemont à Amiens, en remplacement de François Catty, son père, âgé de 68 à 70 ans. Amiens, 5 mars 1638. — Fol. 270 v°. Arrêt du Parlement concernant les duels. 3 mars 1638. — Fol. 272 v°. « Relief par dame François Mangot, veuve de Messire Nicolas Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, baron des baronnies de Hélicourt, Longroy et Isseville, seigneur de Beauchamps, Marœul et autres lieux, mère et tutrice de Messire Nicolas Rouault, fils aîné et héritier dudit feu, mineur d'ans, de la terre et marquisat de Gamaches tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échue audit Nicolas par le décès de sondit père. Amiens, 23 avril 1638. — Fol. 273 v°. Provisions à Antoine Le Mercier, d'un office d'enquêteur commissaire examinateur héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de défunt M^e Antoine Lucas, décédé. Paris, avril 1638. — Fol. 277 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louise Dufour, femme de Jean Godin, maître chaudronnier à Amiens, pour la succession de Jeanne Dufour, sa sœur. Paris, 30 avril 1638. — Fol. 278. Lettres de bénéfice d'inventaire à Thomas Machart, bourgeois, marchand de Saint-Valery, tuteur de Charles Machart, enfant de défunt Charles Machart et de Catherine Moïsnel, pour la succession de défunt M^e Robert Machart, procureur au bailliage d'Amiens. Paris, 10 mars 1638. — Fol. 281. « Extrait des registres de Parlement. Arrest de la court touchant les amendes des juges presidiaux. » 25 janvier 1608. — Fol. 281 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest touchant les amendes des presidiaux. » 27 janvier 1638. — Fol. 282 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest touchant les amendes adjudgées au presidial. » 23 avril 1638. — Fol. 283. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Quignon, marchand à Amiens, et Agnès Godde, sa femme, pour la succession de défunt François Godde, marchand audit Amiens. Paris, 5 juin 1638. — Fol. 284 v°. « Nous, Louis Le Maistre, sieur de Bellejamme, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice en la province et armée de Picardie ; ayant, dès la prise de Corbie par l'armée de Sa Majesté, commis et estably M^e (blanc) Perdu pour exercer la justice en ladite ville, lequel estant empesché d'y continuer l'exercice et y faire sa demeure, avons au lieu dudict Perdu estably M^e Antoine Eudel, advocat en la Cour, demurant en ladite ville de Corbie, apres avoir esté bien et deubment certiffié de sa fidellité au service de Sa Majesté et d'avoir

rendu toute sorte de debvoirs pendant le siege mis par les ennemis ; ce faisant, ordonné que ledit Eudel exercera la justice tant civile que criminelle en ladite ville de Corbie, tant en l'estendue de la justice patrimoniale que de la prevosté, avecq les honneurs, preeminences, profficts et emoluments ordinaires et accoustumez et quy y appartiennent, et encore de la moitié des esmoluments quy se perceveront par le commissaire examinateur cy-devant estably en ladite ville, auquel nous ordonnons de faire part de ladite moitié audit Eudel, ensemble aux gaiges de six cens l. par an, païables par quartier, à prendre sur le revenu annuel de l'abbaye dudit Corbie ; mandons à tous officiers de justice, habitans des lieux et à tous autres qu'il appartiendra de reconnoistre ledict Eudel en ladite charge et le laisser jouir d'icelle paisiblement, sans luy faire ou donner aucun empeschement, et de luy prester tout confort et aide quand il en sera besoing. Faict à Amyens, le premier jour d'avril MVI^e trente-sept. Signé : Le Maistre ; et plus bas : Par mondit sieur, Boscher. » — Fol. 285. Lettres patentes de Louis XIII confirmant ladite commission. Saint-Germain, 10 février 1638. — Fol. 286 v°. Provisions à M^e René Despréaux de l'office de lieutenant au siège royal de la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Christophe Despréaux, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 5 janvier 1638. — Fol. 287 v°. Provisions à M^e René Despréaux de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au siège royal de la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Christophe Despréaux, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 5 janvier 1638. — Fol. 290. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergentz roiaux du bailliage d'Amiens, quy ont esté appelez à la monstre le jour de Sainte-Claire, douziesme aoust MVI^e trente-huict. » — Fol. 292 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Jean Seneschal, avocat à Amiens, et à damoiselle Marie Bernard, sa femme, pour la succession de défunte damoiselle Jeanne Rohault, mère de ladite Marie Bernard. Paris, 7 août 1638. — Fol. 293. Lettres patentes de Louis XIII aux sieurs de Bellejamme et Lanier (?) et aux officiers du présidial d'Amiens, « voulans qu'il soit fait une justice exemplaire du sieur de Heucourt et de ses complices et du nommé Villenœufve et autres prevenus de trahison, intelligence et pratique avec les ennemis declarez de cet Estat et autres crimes, et sçachants comme vous, seigneurs de Bellejamme et Lanier (?), avez commencé et instruit le proces desdicts criminelz, pour le juge-

ment duquel il est nécessaire de choisir le nombre requis de juges fidelles et capables », les commettant pour, « estant au nombre requis par nos ordonnances, ouir le raport dudict proces, icelluy parfaire dilligement par jugement souverain et en dernier ressort et le faire executter, le tout selon la rigueur de nos ordonnances. » Saint-Germain, 4 septembre 1638. — Fol. 294. Lettres patentes de Louis XIII au sieur de Bellejamme, conseiller en ses conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, lui marquant que, « estans bien informez que plusieurs officiers et soldats de nos troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, les quittent impunément, sans congé, contre le debvoir de leur naissance et condition, et d'ailleurs qu'il y a eu en aucunes de nos places de nostre province de Picardie des intelligences et praticques avecq nos ennemis, nous avons resolu de faire faire une justice exemplaire des crimes de cette consequence », le commettant « intendant de la justice, police et finances en nostre province de Picardie », aux droits et fonctions y désignés. Abbeville, 16 août 1638. — Fol. 295. Lettre de cachet aux sieurs de Bellejamme et Lanier, leur marquant que, « ayant sceu comme vous avez avancé l'instruction du proces du sieur de Heucourt et de ses complices, je vous faicts cette lettre pour vous dire que vous ayes à l'achever au plus tôt, jugeant ledict de Heucourt et ses complices selon que vous veres estre à faire en vos consciences et suivant la rigueur des ordonnances, contre ceux quy sont convaincus du crime qu'il a advoué, et qu'afin de rendre le jugement que vous donnerez contre luy et ses complices plus authentique ; vous mandres par devers vous à Amiens tels officiers du presidial d'Abbeville que vous veres estre à propos et necessaires pour assister audict jugement, lequel j'entendz que vous fasiez executter aussy tôt qu'il sera rendu, sans y apporter aucune remise, pour quelque cause et soubz quelque pretexte que ce puisse estre. Et parce que le sieur de Scannavelle, quy est aussy prisonnier à Amiens, m'a descouvert la trahison dudict de Heucourt, mon intention n'est qu'il soit compris au jugement dudict proces, et qu'il soit ordonné aucune peine contre luy, au contraire, je veux qu'aussy tost qu'il sera donné, vous le fassiez mettre en pleine et entiere liberté, comme une personne quy a rendu preuve en cette occasion de la fidelité qu'il me devoit. C'est que vous dira par cette lettre, priant Dieu qu'il vous ayt, Messieurs de Bellejamme et Lanier, en sa sainte garde. Escrit à Saint-Germain en Laye le trentiesme aoust MVI^c trente-huict. J'adjoute ce mot à cette lettre, pour vous dire que mon intention est, qu'aprez que les

proces cy-dessus seront instruits, vous aiez à les remettre ès mains du lieutenant general du bailliage et presidial d'Amiens, pour en faire le rapport à sa compagnie, à laquelle je desire que vous assisties et presidiez ainsy qu'il est accoustumé en pareil cas. » — Fol. 295 v^o. Provisions à M^e Nicolas de Louvencourt d'un office de conseiller au bailliage et presidial d'Amiens, en remplacement de M^e Pierre Lermnier, résignataire. Paris, 27 avril 1638, — etc.

I B 22 (Liasse). — 35 pièces, papier (19 imprimées).

1632-1638. — « Arrest de la cour de Parlement portant reglement entre les lieutenans generaux, particuliers, criminels, assesseurs, conseillers, commissaires, examinateurs, advocats, procureurs du Roy, advocats, procureurs et greffiers des presidiaux et autres justices royales, avec les rangs et sceances qu'ils doivent avoir, tant en la chambre du conseil, audiances, processions, qu'assemblées publiques : les prerogatives desdits lieutenans generaux à l'égard des autres officiers, selon leurs dignitez, la forme qu'ils observeront, tant en raportant les proces qu'opinions sur iceux et à qui ils adresseront leurs voix, l'heure de l'ouverture des audiances : ensemble les droits et salaires que chacun d'eux doit prendre, et à qui appartiendra la taxe, avec la distribution qu'ils doivent apporter entre le civil et le criminel. » 24 avril 1632 (impr., 23 p. in 8°, Paris, 1633). — Lettres patentes de Louis XIII concernant les offices de procureurs postulants. Saint-Germain, 11 décembre 1632 (impr. 2 p. in-fol.)¹. — « Ordonnance du Roy pour le gouvernement de ses gens de guerres. » Saint-Germain, 14 février 1633. — « Declaration du Roy publiée au Parlement, Sa Majesté y seant, le dix-huictième janvier mil six cens trente-quatre », réprouvant le mariage du duc d'Orléans, son frère, et déclarant que si, dans un délai de trois mois, celui-ci « a recours à nostre bonté, nous vient trouver ou envoye devers nous pour se remettre entierement en son devoir, Nous oublierons ses fautes passées, le recevrons en nostre grace et le restablirons, comme nous faisons dès à present, audit cas, en tous ses biens, apanages, gouvernemens, pensions et appointemens »,

¹ En grande partie déchirée et mouillée.

etc. Paris, 16 janvier 1634 (impr., 28 p. in 8°, Paris, Antoine Estienne, P. Mettayer et C. Prévost, 1634). — « Arrest de la cour de Parlement portant defences à tous sujets du Roy de la religion pretendue reformée, de faire choix d'estrangers pour faire la charge de leur ministre, avec l'injonction à ceux qui se trouveront de cette condition, d'en quitter l'exercice » (impr., 6 p. in 8°, Paris, A. Estienne et P. Mettayer, 1634). — « Declaration du Roy sur le fait des duels et rencontrés. Verifiée en Parlement le 29 may 1634. Ensemble l'edict verifié le vingt-quatrième mars 1626 », ledit édit daté de Paris, février 1626 (impr., 24 p. in 8°. Paris, Antoine Estienne, Pierre Mettayer et C. Prévost, 1634). — « Edict du Roy portant defences de faire doresnavant aucune constitution de rente qui excède le dernier dix-huict par an, et à tous notaires et tabellions de ce royaume, de passer aucuns contracts qu'à ladite raison, sur peine de privation de leurs offices et de pure perte des sommes principales contre les creanciers, au profit des constituans, verifié en Parlement le 16 juin 1634 » (impr., 13 p. in 8°, Paris, Antoine Estienne, Pierre Mettayer et C. Prévost, 1634). — « Declaration du Roy portant defences à tous ses sujets faisans voyages par mer d'attaquer ny courir sus aux navires des Espagnols et Portugais qu'ils trouveront pour l'Occident, au deçà du premier meridien et, pour le midy, au deçà du tropicque de Cancer,.... mesme pour les voyages..... païs de l'Amérique. Avec..... cet effet pour la navi..... le 27 juillet 1634. » Saint-Germain, 1^{er} juillet 1634 (impr. 8 p. in 8°).¹ — Ordonnance du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en la province de Picardie, Artois, Boullonnois, Pays reconquis et des ville et citadelle d'Amiens, portant que « ayans eu advis que, nonobstant l'ordre que nous avons cy-devant estably pour la garde des passages qui sont au long de la riviere de Somme, pour empescher que ceulx qui sont mal affectionnez au service du Roy n'allassent au Pays-Bas pour servir dans les troupes des ennemis de cest Estat, plusieurs personnes, tant de pied que de cheval, ne laissent de se couller par divers autres chemins et passages, pour s'y acheminer, Nous, suyvant le commandement que nous avons receu de Sa Majesté, faisons deffence à toute sorte de personnes, de quelque condition qu'ilz soient, de ne passer ailleurs que par les villes, grandz chemins et passages publicqz, sur peyne de mil l. d'amende contre les domicilliez, applicables à ceulx quy les arresteront, et de plus grande peyne, s'il y eschet, et

¹ La première page est lacérée.

toutes autres punition corporelle ; et affin que personne n'en pretende cause d'ignorance, seront les presentes publiées. Sy mandons et enjoignons à tous gouverneurs des villes, chefs et conducteurs de gens de guerre, tant de cheval que de pied, magistratz desdictes villes, prevostz des mareschaulx, leurs lieutenans, officiers, gardes des ponts, passages et tous autres qu'il appartiendra, chacun en droict soy, de tenir la main à l'execution desdictes presentes. » 11 septembre 1636. — « Declaration du Roy en faveur de Monseigneur le duc d'Orleans, frere unique de Sa Majesté. Verifiée en Parlement le 27^e jour de novembre 1634. Versailles, octobre 1634 (impr., 12 p. in 8°. Paris, A. Estiene, P. Mettayer et C. Prevost, 1634). — Lettre du duc de Chaulnes à M. de Jumelle, lieutenant général au bailliage et siège présidial d'Amiens², lui marquant que « la satisfaction que le Roy a eue..... et vigilance avecq laquelle le sieur Le Couvreur..... au baillage d'Amyens, s'est porté pour tout ce quy..... le bien du service de Sa Majesté et le repos public..... ville d'Amyens, ayant obligé Sa Majesté à le continuer encore dans la charge de premier eschevin pour ceste..... j'ay voulu vous faire ce mot affin que, suivant l'intention de Sadicte Majesté, laquelle vous est encorre plus particulièrement explicquée par les lettres que je vous envoie, vous establissiez en ladicte charge de premier ledict sieur Le Couvreur, suyvant les formes accoustumées et apres le serment fait entre voz mains. » Chaulnes, 6 novembre 1634. — Brevet par lequel « le Roy voullant pourvoir à la seureté de sa province de Picardie, en sorte que les ennemis ne puissent entreprendre aulcune chose au prejudice de son service, Sa Majesté a ordonné à tous gentilzhommes et autres capables de porter les armes et quy en auront le moyen, de se tenir prestz, suivant l'ordre qu'ilz en ont desjà receu de sa part, pour monter à cheval avecq armes et equipages necessaires, quand ilz en seront requis par le sieur duc de Chaulnes, pair et mareschal de France, gouverneur et lieutenant general en icelle, ou les sieurs de Soyecourt et de Blerancourt, ses lieutenans generaulx audict gouvernement, chacun dans sa charge, afin de servir Sa Majesté aux occasions quy s'en pourroient offrir, et ce, sur peine de mil l. d'amende contre les defaillans, mandant icelle Sa Majesté ausdicts sieurs duc de Chaulnes, de Soyecourt

² En partie lacérée.

et de Blerancourt et tous autres ses officiers qu'il appartiendra, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance et icelle faire lire et publier en tous les lieux que besoing sera. » Saint-Quentin, 10 mai 1635 (copie signée du duc de Chaulnes). — « Déclaration du Roy pour le règlement general des passemens et dentelles. Avec defences d'en porter, vendre et trafiquer de celles des païs estrangers, ensemble de tenir aucunes academies ou brelands pour le jeu de hazard. Verifiée en Parlement le 12 mars 1635. » Paris, 29 janvier 1635 (impr., 14 p. in 8°. Paris, A. Estiene, P. Mettayer et C. Prévost, 1635). — Ordonnance du bailli d'Amiens d'après laquelle les prévôts et substitués seront tenu de remettre dans la huitaine entre ses mains la liste des noms de ceux qui sont capables de rendre service au Roi, porter armes et avoir chevaux, à peine de 500 l. d'amende. 15 mai 1635. — « Arrest de la cour de Parlement portant injonction de saisir et arrester tous les effects et marchandises qui se trouveront appartenir aux subjects du roy d'Espagne. » 21 mai 1635 (impr., 6 p. in 8°. Paris, A. Estiene, P. Mettayer et C. Prévost, 1635). — « Déclaration du Roy sur l'ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne. Verifiée en Parlement le juin 1635. Château-Thierry, 6 juin 1635 (impr., 32 p. in 8°. Paris, A. Estiene, P. Mettayer, C. Prévost et P. Rocolet, 1635). — Lettre du procureur général Molé au procureur du Roi au siège présidentiel d'Amiens, lui marquant que « vous recognoistrez par les lettres patentes cy encloses que les trois considerations pour declarer une juste guerre, se rencontrent en celle-cy : la puissance du souverain, qui, par sa couronne, a le droict de l'ordonner, la cause que vous verrez, qui regarde l'honneur et la seureté de la France, la fin, puisque le Roy n'a autre but que la paix generale de la chrestienté et le repos de ses subjectz, aussy je me promets que vous tiendrez la main à l'exécution d'icelles et que vous satisferez au contenu de l'arrest de la Court cy enclos, avec la diligence necessaire. » 19 juin 1635. — Ordonnance du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, gouverneur général en la province de Picardie, Boullenois et Païs reconquis et bailli d'Amiens, enjoignant « à tous gentilshommes estans sans employ et aultres enffans de recepveur et gens aisés des bourcs et villages du resort et estendue du bailliage d'Amyens, capables de porter les armes et avoir chevaulx et equipage, exceptés les laboureurs, de se tenir prestz au premier commandement ; et pour cognoistre l'estat et le nombre de ceulx desquelz Sa Majesté peult tirer service, leur est ordonné de comparoir en la ville d'Amyens, dans l'auditoire du bailliage, mardy

prochain, deux heures de relevée, à peine de mil l. d'amende contre le non comparant. » 21 juin 1635. — Convocation à ladite assemblée, par Nicolas Le Roi, lieutenant général au bailliage et présidentiel d'Amiens. 21 juin 1635 (impr., placard in 4° ; au nom du « sieur Dupont, demeurant à Angneres »). — Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, portant que, « ayant esté obligez de mettre hors nostre royaume de grandes armées, affin de contraindre nos énnemis de venir à une bonne paix, qui est la seule fin que nous nous proposons et que nous ne pouvons autrement esperer, nous avons esté advertis que, pour se prevalloir de l'esloignement de noz forces, ilz font estat de jeter dans nostredict royaume quelques Cravates et autre cavallerie, qui n'est capable que de piller et brusler les villages et lieux où ilz pourroient passer, ce que voullant empescher et y opposer quelques troupes affectionnées à nostre service, nous avons jugé qu'il estoit necessaire d'y employer le ban et arriere-ban, ainsy qu'il est accoustumé en samblables occasions ; à cette cause, nous vous mandons et tres expressement enjoignons par la presente, que vous ayez, incontinent icelle receue, à convocquer le ban et arriere-ban de l'estendue de vostre ressort, et iceux conduire et faire marcher souz vostre charge en nostre ville de Corbie, au meilleur equipage qu'il leur sera possible, ainsy qu'ilz sont obligez de faire ; auquel lieu vous vous rendrez avec eux, dans la fin du present mois de juillet. » Fontainebleau, 7 juillet 1635. — « De l'ordonnance de Monseigneur le duc de Chaulnes, pair et mareschal de France, gouverneur general de la province de Picardie et son bailly d'Amyens. Il est conjoint et tres expressement commandé à tous nobles, vassaulx et aultres bourgeois et habitans subjectz au ban et arriere-ban et lesquels tiennent et possèdent fiefz ou arriere-fiefz dans l'estendue et ressort du bailliage d'Amyens, de se rendre en ladicte ville d'Amyens au quinziesme du present mois de juillet, avec chevaulx et equipage, selon la qualité et valeur de leurs fiefz, à peine de privation du tiltre de noblesse et de confiscation de leurs fiefz. Et pour le regard des gentilzhommes estans à present en cestedicte ville, subjectz au ban et arriere-ban, leur est conjoint de se rendre proches de sa personne, leur faisant defences de deseparer sans son ordre et commandement. » 9 juillet 1635. — « Extraict de l'ordonnance du Roy signée Louys, et plus bas : Phylippeaux, en datte du unziemesme juillet MVI^c trente-cinq. Sa Majesté

enjoinct et ordone à tous ses subjectz de sa province de Picardie, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, de retirer leurs bledz et grains qui sont à la campagne, et iceux faire transporter et conduire en toute diligence dans les villes fermées, permettant neantmoins à tous ceux à qui ilz appartiendront, de s'en servir pour leur usage particulier et les vendre comme s'ilz estoient en leurs maisons » (copie collationnée). — Ordonnance du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la province et armée de Picardie, par laquelle « il est ordonné aux habitans des villages du bailliage d'Amiens, de quelque qualité et condition qu'ilz soient, de se rendre dans trois jours à Doullens, avec armes et chevaux, ceux qui le pourront, pour estre jointz en nostre armée, suivant les ordres qu'ilz en recevront de nous, pour s'opposer aux desseins des ennemis, et ce, à peine de la vie et confiscation de leurs biens. Mandons au lieutenant general dudit Amiens de tenir la main à l'exécution de la presente ordonnance, à peine, en cas de retardement, d'en respondre en son propre et privé nom. » Au camp d'Albert, 10 septembre 1635. — « Declaration du Roy portant permission et tollerance pour six mois de l'exposition des especes d'or et d'argent estrangeres, suivant les prix contenus en ladite declaration. Leue, publiée et registrée en la Cour de Parlement, le 13^e jour d'aoust 1635. » Chantilly, 31 juillet 1635 (impr., 13 p. in 8°. Paris, Sébastien Cramoisy, 1635). — Lettre du procureur général Molé au procureur du Roi au siège présidial d'Amiens, lui marquant que, « par les advis qui m'ont esté envoyez des assemblées convoquées en l'exécution de l'arrest de la Cour sur la declaration du Roy touchant les monnoyes, on a recognu que le peuple recevoit ung tres grand soulagement si elles pouvoient estre exposées à un prix plus hault que celui qui y estoit exprimé, en attendant que l'on y peust donner ung reglement general, et si indifferamment on les recevoit en payement des droitez que l'on est obligé de payer ; il a donc par provision fait expedier les lettres patentes cy encloses, quy ont esté veriffiées en la Cour, que vous ferez lire, publier, registrer, afficher et crier par les carrefours,... et tiendrez la main à ce qu'elle soit exactement observée ; vous ferez en sorte que les contrevenants portent les peines y contenues ; et si, durant ce temps de six mois, vous reconnoissez quelques remedes pour arrester le cours des desordres qui s'y sont glissez, vous m'en donnerez advis, affin qu'il y soit pourveu. » 14 août 1635. — Ordonnance du duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi en la province et armée de Picardie, portant que, « sur les advis que nous

avons eus que les ennemis de cest Estat faisoient dessein d'entrer dans ceste frontiere, nous avons estimé à propos, pour arrester leurs courses et les repousser, de faire une convocquation des habitans des villages de ceste province, et fait expedier nostre ordonnance pour ce subject ; en consequence de laquelle, les laboureurs, ou ceux qui sont destinez pour la garde des passages de la riviere de Somme, craignans d'estre contrainctz de se trouver à ladicte convocquation et obliger par ce moyen à abandonner leurs labours, au grand prejudice de la province, et les passages de ladicte riviere, nous avons estimé à propos, en expliquant ladicte ordonnance, de declarer que ladicte convocquation n'est qu'à l'esgard des habitans desdicts villages capables de porter les armes, les enfans des laboureurs et autres personnes inutiles et qui peuvent servir à cest effect ; mandons à ceux ausquelz nous avons donné charge de faire lesdictes levées, de ne contraindre en aucune façon lesdicts laboureurs ny les habitans des villages qui sont le long de la riviere de Somme, destinez à la garde des passages d'icelle, et aux gouverneurs, baillifz, seneschaux, leurs lieutenans et autres qu'il appartiendra, de faire publier la presente ordonnance et tenir la main à l'exécution d'icelle. » Au camp de Corbie, 17 septembre 1635. — « Declaration du Roy pour l'exécution des precedens edicts sur le fait des querelles, appels, duels, combats et rencontres. Verifiée en Parlement le huitième avril mil six cens trente-six. » 3 avril 1636¹ (impr. 12 p. in 8°. Paris, A. Estiene, P. Mettayer, C. Prevost et P. Rocolet, 1636). — « Declaration du Roy contre les jureurs et blasphemateurs du saint nom de Dieu, de la sacrée Vierge Marie et des Saints. Verifiée en Parlement, le 19 may 1636. » Chantilly, 5 mai 1636 (impr., 14 p. in 8°, Paris, Pierre Rocolet, P. Mettayer et A. Estiene, 1636). — Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, lui envoyant l'ordonnance convoquant le ban et arrière-ban, « pour l'employer à renforcer de cavallerye nos armées, dans lesquelles, pendant que nos subjectz de toutes conditions nous servent, il ne seroit pas raisonnable que ceux de la noblesse, qui n'ont point pris charges ou employ dans nos troupes

¹ La date du lieu laissée en blanc.

demeurassent oisifz, temoignant en des occasions si importantes à l'Etat moins de valeur que l'ancienne noblesse françoise ; et parce qu'il importe au bien de notre service que la convocqation dudit ban et arriere-ban oit faicte plus exactement et avec plus de diligence qu'elle ne l'a esté en quelques bailliages et senechaussées, l'année dernière, nous voullons et vous mandons tres expressement par cette lettre, que vous ayez à y proceder incessamment, incontinent icelle receue, dans vostre destroit, en la forme portée par nos reglemens et ordonnances faictes sur ce sujet, et à nous donner advis du nombre et du temps ausquelz les gentilhommes et autres tenus au ban et arriere ban de l'estendue de vostre jurisdiction, seront prestz à marcher pour nous aller servir en telle de nos armées qu'il leur sera ordonné. » Villeroy, 19 mai 1636. — « Declaration du Roy tant contre les bourgeois et habitans de la ville de Corbie, qu'aucuns des religieux de l'abbaye de l'ordre de Saint-Benoist de ladite ville. Verifiée en Parlement le vingt-septième novembre 1636. » Chantilly, 14 novembre 1636 (impr., 8 p. in 8°, Paris, A. Estiene, P. Mettayer, C. Prévost et P. Rocolet, 1636). — « Edict et declaration du Roy portant creation en heredité des offices de tiers referendaires des despens au Parlement, avec pouvoir de postuler, controlleurs desdits despens, places de clerks de greffe, gardes des sacs et autres charges qui s'exercent par commission audit Parlement et dans l'enclos du Palais à Paris, ensemble de pareils offices de tiers referendaires et controlleurs hereditaires, et d'un premier huissier audiencier en tous les presidiaux et jurisdictions royales. Verifiés en Parlement et Cour des Aydes. » Versailles, 26 mai 1637 (impr., 12 p. in 4°, Paris, Antoine Cellier, s. d.). — « Arrest de la cour de Parlement portant que les edicts des duels des 29 aoust 1623, 24 mars 1626 et la declaration du 28 avril 1636 sur le fait des duels seront executez. » 3 mars 1638 (impr., 5 p. in 8°, Paris, Pierre Rocolet, P. Mettayer et A. Estiene, 1638). — « Extrait des registres de Parlement. » Trois arrêts concernant les amendes des presidiaux. 25 janvier 1608, 27 janvier 1638, 23 avril 1638 (impr., 8 p. in 4°, s. l. n. d.), — etc.

I B 23. (Registre.) — In-fol., 269 feuillets, papier.

1638-1643. — Registre aux Chartres. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens, commençant le vingt-quatriesme jour de septembre mil six cens trente-huict, et finissant le vingt-sixiesme mars quarante-trois. En ce temps, Monsieur le duc de Chaulne, bailly d'Amiens, M^e Nicolas Le Roy, escuier, seigneur de Jumelle,

conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant general, M^e Guillaume de Lattre, procureur du Roy, et Jehan Pecoul, greffier. » — Fol. 2. Provisions à M^e Antoine Hannicque, fils aîné de défunt M^e François Hannicque, de l'office d'avocat du Roi au bailliage d'Amiens, en remplacement dudit défunt. Paris, 20 avril 1638. — Fol. 9. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Madeleine de Prouville, fille de défunts Claude de Prouville, écuyer, et damoiselle Catherine du Souich, pour la succession de sadite mère. Paris, 19 novembre 1638. — Fol. 10 v°. Lettres patentes de Louis XIII, « aiant receu en nostre protection nostre cher et bien amé le sieur Alexandre de Carondelet, relligieux de l'eglise de Saint-Vast de la ville d'Aras en Artois, quy s'est refugié en nostre royaume, pour la persecution quy a esté faicte à ses freres par nos ennemis, à cause de l'affection recogneue vers la France, et desirans à ceste occasion le gratifier et favorablement traicter », lui donnant et octroyant « toutes et chacunes les rentes et revenus des terres, fermes et autres biens de l'abbaye dudit Saint-Vast d'Arras scitués en nostre royaume, en quoy qu'ilz puissent consister, à quelque pris et estimation qu'ilz puissent monter, à nous acquis et confisqués en consequence de nos declarations portans ouverture de la guerre contre le roy d'Espagne, pour par ledict de Carondelet en jouir et user plainement et paisiblement comme de son propre bien, tant et sy longuement que la presente guerre durera, luy permettant, pour cest effect, de bailler à ferme lesdictes terres et revenus, pour tel temps, à quy et en la maniere que bon luy semblera, à la charge touttefois de tenir les eglises et maisons quy se tiennent en leur entier en bonne et deue reparation. » Saint-Germain, 1638¹. — Fol. 13. Provisions à Louis Roussel d'un office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e François Hannicque, décédé Chaillot, 1^{er} juillet 1638. — Fol. 15. Lettres patentes de Louis XIII sur ce que « nos cheres et bien amées les sœurs relligieuses de Moriaucourt, ordre de Fontevrault, nous ont fait dire et remonstrer que leur couvent de Moriaucourt estant une maison seulle, asscize au delà de la riviere de Somme, sur la frontiere, subjecte aux courses et ravages des ennemis de cet Estat, elles ont esté contrainctes, pour demeurer dans

¹ La date du jour et du mois est omise.

leurs vœux et esviter les desordres que leur demeure à la campagne eust peu causer, de se retirer dans la ville d'Amiens, où elles ont acquis plusieurs maisons, dans lesquelles elles auroient desir de s'establir et y faire leur demeure perpetuelle, y estant obligeé tant par le reglement que le changement de maisons qu'elles sont contraintes de faire à cause du voisinage de la frontiere, à tous momants, que aussy à cause de la ruyne de la maison où elles estoient demeurantes, dont le restablissement leur cousteroit aultant et plus que les bastimens qu'elles peuvent faire à present dans nostredicte ville d'Amiens, dans laquelle nostre amé et feal l'evesque d'Amiens et les eschevins de ladicte ville ont donné leur consentement pour les y establir, sur la cognoissance qu'ilz ont de leur piété, closture estroicte et austerité de vies et des revenus qu'elles possèdent plus que suffisans pour les nourrir,.... à ces causes,.... apres avoir fait voir en nostre Conseil les consentemens de l'evesque d'Amiens et des eschevins de nostredicte ville, ensemble le proces-verbal de visitation quy a esté faicte de leur maison de Moriaucourt, contenant les ruines quy y sont arrivées par le desordre de la guerre », permettant auxdites religieuses d'établir et de bâtir leur couvent à Amiens. Saint-Germain, juillet 1638. — Fol. 16. Consentement à ladite translation par Gabriel de Nail, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine théologal de la cathédrale d'Amiens, vicaire général au spirituel et temporel de François Le Fèvre de Caumartin, évêque d'Amiens. Amiens, 3 juillet 1638. — Fol. 16 v°. Id., par les échevins de la ville d'Amiens. Amiens, 3 juillet 1638. — Fol. 17 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claire de Berny, fille unique de défunts Jacques de Berny, et damoiselle Claire Trudaine, pour la succession dudit de Berny, époux en secondes noces de damoiselle Isabelle de Lattre. Paris, 5 janvier 1639. — Fol. 21 v°. Lettres closes de Louis XIII au bailli d'Amiens, sur la convocation du ban et arrière-ban. Saint-Germain, 7 février 1639. — Fol. 21 v°. Mandement de Louis XIII au bailli d'Amiens sur ce que « nous avons fait congnoistre pendant les années dernieres avecq combien de bonté nous avons voulu espargner nostre noblesse, laissant dans le repos tous ceux de cest ordre quy en ont voulu jouir, lors mesme que nous avons esté en personne dans noz armées partous où le bien de nostre service l'a requis, et nous serions bien aise de nous contenter encore de l'assistance volontaires d'aucuns gentilhommes quy, par leur courage et leur zelle cherchent employ dans nos troupes et les occasions de servir dans noz armées, exposans glorieusement leurs vies et deppensans dignement

leur bien pour nostre service ; mais comme nous recongnoissons qu'il y a une grande partye de ceux du mesme ordre, quy, au lieu de les imiter, demeurent chez eux dans une oisiveté honteuse à leur condition et reprochable à leurs personnes et posterité, ne se pouvant jamais offrir de guerre où ilz soient plus tenus de nous assister qu'en la presente, en laquelle il s'agit de la conservation de nos Estats et de la deffence de ceux de noz alliez, et consequement de la reputation de noz armes et de toute nostre nation, nous ne sçaurions plus longtemps souffrir leur mauvaise conduite ny laisser flestrir l'honneur à (et ?) la gloire de la plus illustre partie de nostre Estat, pendant que nous voions les ennemis declarez de ceste couronne se preparer puissamment de toute partz à nous continuer la guerre, ce quy nous a fait resoudre de convocquer l'arriere-ban de ce royaume », à l'effet de faire enregistrer et publier les présentes, et de faire « commandement de par nous à tous nobles, vassaux et aultres sujets audit ban et arriere-ban de se trouver en la principale ville de vostre resort, au temps porté par nostredict dernier reglement, pour ensuite, apres leur monstre faicte, se rendre en l'equipage requis où il leur sera ordonné. » Saint-Germain, 6 février 1639. — Fol. 22. Règlement sur la convocation du ban et arrière-ban. Versailles, 17 janvier 1639. — Fol. 27 v°. « Edict et reglement concernant les benefices. » Saint-Germain, novembre, 1637. — Fol. 34. « Extraict des registres du Grand Conseil du Roy. » Arrêt sur le même objet. Paris, 13 août 1638. — Fol. 35 v°. « Lettres de jussion pour la verification dudict edict, avecq modifications sur iceluy. » Saint-Germain, 25 août 1638. — Fol. 37. « Extraict des registres du Grand Conseil du Roy. » Arrêt sur le même objet. Paris, 4 septembre 1638. — Fol. 37. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt sur le même objet. Paris, 18 septembre 1638. — Fol. 28 v°. Lettres de jussion pour l'enregistrement de l'édit du 27 novembre 1637. Paris, 13 octobre 1638. — Fol. 39. « Extraict des registres du Grand Conseil du Roy. » Arrêt sur le même objet. Paris, 13 octobre 1638. — Fol. 39 v°. Lettres patentes de Louis XIII sur le même objet. Saint-Germain, 20 novembre 1638. — Fol. 40. « Extraict des registres du Grand Conseil du Roy. » Arrêt sur le même objet. Paris, 18 décembre 1638. — Fol. 40 v°. Lettres patentes de Louis XIII sur le même objet. Paris, 15 février 1639. — Fol. 41 v°. « Eedict portant creation de quatre maistres de chacun art et mestier en tous les villes et bourcqs du royaume de France, en faveur de la naissance de Monseigneur le Dauphin. » Saint-Germain, septembre 1638. — Fol. 45 v°. Lettres de

bénéfice d'inventaire à Louis de la Haie, greffier de la prévôté de Beauvoisis, pour la succession d'Antoinette de la Haie, sa fille, et de défunte Marie Boitel. » Paris, 20 mai 1637. — Fol. 46. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jeanne Ogdo, veuve d'Hubert Tasse, maître peintre à Amiens, pour la succession de Jeanne, sa fille mineure et dudit défunt. Paris, 3 février 1639. — Fol. 49. Relief par dame Anne de Roure, veuve de M^c Charles de Créquy, chevalier, mestre de camp du régiment des gardes du Roi, tutrice des enfants mineurs dudit feu et d'elle, donataires contractuels des biens meubles et immeubles de la maison de Créquy, de la terre, seigneurie et principauté de Poix, tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, échue à messire Charles de Créquy, fils aîné de ladite dame, par le décès de M^c Charles, sire de Créquy, duc, pair et maréchal de France. Amiens, 12 avril 1639. — Fol. 49 v^o. Relief par ladite dame Anne du Roure, en ladite qualité, de la baronnie et sénéchaussée de « Domart lez Ponthieu », tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 12 avril 1639. — Fol. 50. Relief par ladite dame Anne du Roure, en ladite qualité, de la terre et seigneurie de Beauval, tenue du Roi à cause de son château de Doullens. Amiens, 12 avril 1639. — Fol. 51. Déclaration de Louis XIII sur ce que « les ennemis de cest Estat ayant, ès mois de juillet et aoust de l'année mil six cens trente-six, fait un effort extraordinaire pour, avec une puissante armée, entrer en nostre province de Picardie et s'emparer des places d'icelles, et ayans en effect surpris nostreville de Corbie, laquelle Dieu nous a donné la grâce de reprendre sur eux glorieusement peu de mois apres, pendant la plus facheuse saison de l'année, nonobstant les fortifications considerables qu'ilz y avoient adjoustées et les forces notables qu'ilz emploient pour la garder, aucuns de ceux sur la fidélité desquels nous nous estions reposés de la seureté de cette place avant ladicte prise, ont voulu par tous moiens excuser ou deguiser, s'ils eussent peu, leur mauvaise conduite et lacheté, mesmes se seroient advisés de mettre en avant, pour leur decharge, que les religieux de la congregation reformée de l'ordre de Saint-Benoist établis à l'abbaye dudict lieu, auroient abusé de l'administration des sacremens à eux commise pendant le siege, pour intimider les soldats et les porter à abandonner leur debvoir, et que mesmes ils leur avoient refusés l'absolution s'ilz ne se dispoient à se rendre à nos ennemis, ce quy nous obliga, par nos lettres patentes du quatorziesme novembre de ladicte année, de declarer, entre aultres choses, lesdicts religieux quy se trouveroient avoir adheré à nos ennemis directement ou indirectement, compris dans le

crime de leze-majesté et ordonner que, comme tels, leur proces leur fust fait et parfaict par les voies ordinaires contre personnes religieuses ; mais ensuite, ayant commis pour cest effect nostre amé et feal conseiller en nos conseils, maistre des requestes ordinaire de nostre hostel, intendant de la justice, police et finances en nostredict province de Picardie, le sieur Le Maistre de Beljamme, lequel n'a obmis aucuns soins pour en decouvrir certainement la veritté, il a esté recognu, mesme par les despositions de la pluspart des chefs et officiers de la garnison et des plus notables habitans de ladicte ville, et par les aultres procedures sur ce faites, non seulement que lesdicts religieux de ladicte congregation reformée de Saint-Benoist de ladicte abbaye de Corbie, estoient entierement exempts de blasme et innocens du crime quy leur estoit imputé, et qu'il n'y en avoit aucune preuve, dont ilz ont esté envoyés quittes et absoubz par le jugement dudict sieur de Beljamme, assisté de nos officiers au bailliage et siege presidial d'Amyens, du trentiesme octobre mil six cens trente-sept ; mais depuis il a esté bien et deument justiffié que lesdicts religieux nous ont rendu pendant ledict siege, aussy bien que depuis, tout le temps de leur establissement en ladicte abbaye, tous les services quy ont esté en leur pouvoir, non seulement par leurs continuelles prieres à Dieu pour la prosperité de nostre personne, nostre Estat et pour l'heureux succes de nos armes, mais encores, par leur predications publiques et exhortations particuliers aux officiers et soldats de la garnison et bourgeois de ladicte ville, de souffrir plus tost toute sorte d'extremités, que de se departir de l'obeissance qu'ilz nous doibvent, de sorte que, comme nous avons tousjours esté tres satisfaits de la bonne conduite, grande vertu et devotion particuliere à nostre service des superieurs et religieux de ladicte congregation reformée, ce quy nous a porté à ordonner ou procurer leur establissement en la pluspart des plus celebres abbayes de nostre royaume, mesmes depuis peu de mois en l'ancienne et renommée abbaye de Saint-Honorat de Lerins, en laquelle il nous est particulierement important d'avoir des personnes affectionnées à nostre service, lesquelles se puissent opposer aux praticques que les estrangers nos ennemis y ont cy-devant voulu faire, aussy ne nous est-il resté aucun lieu de pretexte

ny moindre apparence de doutes de la fidelité des religieux particuliers quy se sont trouvés en ladite abbaye de Corbie, lors du siege de ladite ville, et au contraire nous en sommes demeurés et demurons tres satisfaits et bien contents ; et d'aautant qu'il importe, pour l'honneur et entiere reputation de ladite congregation et desdicts particuliers que cette verité soit cogneue », affirmant « que nous tenons et reputons lesdits religieux particuliers demeurés en ladite ville de Corbie pendant le siege et lors de la prise de ladite ville par nos ennemis, en ladite année MVI^e trente-six, pour nos bons et fideles subjects et entierement innocens, exempts et immunés du crime que l'on leur a voulu imputer d'avoir adhéré à la reddition de ladite ville à nos ennemis ou icelle conseillée ou procurée en quelque sorte que ce soit, ains au contraire qu'ilz se sont employés à leur possible pour maintenir ladite ville, les officiers et soldats de la garnison et les bourgeois et habitans d'icelle en nostre obeissance. » Saint-Germain, octobre 1638. — Fol. 54. « Declaration du Roy en ce quy concerne les congés pour les gens de guerre. » Versailles, 29 mars 1639. — Fol. 55. Brevet portant que « Sa Majesté ayant eu advis de l'atentast commis par cinq cavaliers masquez, armés de pistoletz, contre la personne de la dame duchesse de Chaulnes et de l'assassinat d'ung des siens fait en mesme temps ; sur le grand chemin de Paris à Saint-Denis, le dix-neufiesme du present mois, ce quy va directement contre la liberté publique et à une offence generale contre l'honneur et la seureté des dames quy, par les avantages de leur naissance et qualité, devroient estre exemptes de toute sorte de violences et d'injure, et voullant qu'il soit fait une justice exemplaire de celle que ladite dame duchesse a receue, Sa Majesté ordonne et enjoint tres expressement à tous les prevostz des mareschaux, aux baillif et seneschaux des provinces et ville de son roialme, d'informer et faire informer par leurs lieutenans de longue et courte robe contre les auteurs et coupables d'une sy lasche et sy meschante action, suivant les memoires particuliers quy leur en seront envoyez avecq la presente, et qu'estant descouvert et aprehendez, ilz en fassent la punition exemplaire que le crime merite ; et, pour en faciliter la decouverte et punition, Sa Majesté accorde grâce et abolition à celluy des complices dudict crime quy en declarera les auteurs, et la somme de douze mil l. à celluy quy apportera la teste d'ung desdicts auteurs, ou complices, pourveu qu'il ayt de quoy justifier son action, ou à celluy quy se rendra denonciateur contre lesdicts auteurs et complices, et quy aura preuve suffisante pour les convaincre, voullant Sa Majesté que lesdictes douze

mil l. luy soient paieez comptant, et mesme des deniers destinez à ses menus plaisirs. » Saint-Germain, 30 avril 1639. — Fol. 58 v^o. Règlement concernant le ban et arriere-ban. Saint-Germain, 14 mai 1639. — Fol. 60 v^o. Déclaration de Louis XIII d'après laquelle, pendant un an à partir de la vérification de la présente, les gentilshommes et nobles du royaume ne pourront être emprisonnés pour dettes, ni leurs biens décrétés. Saint-Germain, 29 avril 1639. — Fol. 61. Pardon général accordé par Louis XIII à tous les soldats qui ont quitté ses troupes sans congé, à condition qu'ils y retournent dans les huit jours. Saint-Germain, 5 mai 1639. — Fol. 61 v^o. Brevet de Louis XIII pour remédier aux abus qui se commettent aux congés que les capitaines accordent aux cavaliers et soldats de leurs compagnies et empêcher la licence que prennent les gens de guerre d'abandonner les armées aussitôt qu'ils se sont présentés au rendez-vous. Versailles, 29 mars 1639. — Fol. 65. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Louvel, écuyer, seigneur de Flers, tuteur d'Honorée et Marguerite du Souich, enfants mineurs du premier lit de feu Jean du Souich, écuyer, seigneur de Ferrières, et à Augustin Maugoin, tuteur de Jean et Louise du Souich, enfants mineurs du second lit dudit Jean du Souich, pour la succession de celui-ci. Paris, 30 juin 1638. — Fol. 65 v^o. Provisions à M^e Antoine de Lestocq, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jacques de Machy, résignataire. Paris, 7 mai 1639. — Fol. 68 v^o. « Edict et declaration du Roy pour ce quy regarde les admortissemens. » Saint-Germain, 19 avril 1639. — Fol. 73 v^o. Lettres patentes de Louis XIII commettant les sieurs de Poissy, de Léon, Aubry, Le Bret, Barin, Bouthillier, Tallon, de Moric et de Priesac, conseillers au Conseil d'État ; du Houssay, d'Hémery et Tubeuf, conseillers audit Conseil, intendans et contrôleurs généraux des finances ; de Montescot, Vertamont ; Fabry et Le Tellier, conseillers en ses conseils et maistres des requêtes ordinaires de l'hôtel, pour procéder à la recherche, taxe et liquidation des droits d'amortissement. Saint-Germain, 21 mai 1639. — Fol. 75 v^o. Lettre des commissaires généraux députés par le Roi pour la recherche des droits d'amortissement au bailli d'Amiens, pour la publication et l'entérinement de la déclaration du 19 avril 1639 concernant les amortissemens. 13 mai 1639. — Fol. 78 v^o. « Arrest du Conseil d'Etat pour la vente des biens du

seigneur de Heucourt », condamné à mort par sentence du présidial d'Amiens de septembre 1638. Paris, 18 juin 1639. — Fol. 79 v°. « Commission à mesme fin. » Paris, 18 juin 1639. — Fol. 80 v°. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergents roiaux du bailliage d'Amiens, quy ont esté appellés à la monstre le jour de Sainte-Claire douzième aoust MVI^c trente-neuf. » — Fol. 89. Lettres patentes de Louis XIII pour l'économat de l'abbaye du Gard vacante par le décès du cardinal de la Valette. Lyon, 25 octobre 1639. — Fol. 92. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt concernant la résignation des bénéfices. Paris, 4 octobre 1639. — Fol. 96. Mise de fait de Messire Claude de Frerot, chevalier, sieur de Guyencourt, en et sur les quatre quints des terres et seigneuries de Guyencourt, Estrées et l'Hermitage à lui donnés par Claude de Frerot, chevalier, sieur de Beaufort et dame Louise de Bossey. (?), ses père et mère, en faveur de son mariage. 5 décembre 1639. — Fol. 103 v°. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt « pour ce quy concerne la nomination des personnes quy doivent estre ouyes ès informations des vies, mœurs de ceux qui doibvent estre pourvus d'eveschés et abbayes. » 12 décembre 1639. — Fol. 104 v°. « Edict et declaration du Roy pour les mariages. » Saint-Germain, 26 novembre 1639. — Fol. 108. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien de Court, marchand à Amiens, père et tuteur de Louis de Court, pour la succession de défunte Marguerite Quignon, sa mère, aieule dudit Louis de Court. Paris, 15 février 1640. — Fol. 109 v°. « Declaration du Roy en ce quy regarde les admortissemens. » Saint-Germain, 7 janvier 1640. — Fol. 114. Saisie de rentes appartenant à Nicolas Ducroquet, bourgeois d'Amiens. 24 avril 1640. — Fol. 116. Prise par exécution de la terre et seigneurie d'Hornoy appartenant à dame Renée de Boulainviller, veuve de Messire Charles de Rambures, Hornoy et autres lieux, mère et tutrice des enfants mineurs dudit feu et d'elle, héritiers de défunt Messire Jean de Rambures, chevalier, seigneur desdits lieux, à la requête d'honorable homme Claude Batonneau, marchand, bourgeois de Paris. 5 mai 1640. — Fol. 118 v°. Prise par exécution de ladite terre et seigneurie d'Hornoy, à la requête de damoiselle Marie de Heu, veuve de Jean Vacquette, conseiller au bailliage d'Amiens, tutrice des enfants dudit défunt et d'elle, M^c Pierre Vacquette, Adrien du Fresne, prévôt royal de Beauquesne, fils de défunte damoiselle Marie Vacquette, Charles et Marie Vacquette, enfants de défunt M^e Jacques Vacquette, héritiers de défunt M^e Jean Vacquette, 18 juillet 1640. — Fol. 121 v°. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt

concernant les offices de tiers référendaires de dépens. Paris, 21 octobre 1638. — Fol. 125 v°. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergents roiaux du bailliage d'Amiens, quy ont esté appellez à la monstre le jour de Sainte-Claire, douzième aoust MVI^c quarante. » — Fol. 130 v°. Arrêt du Parlement entre M^e Nicolas Le Roy, lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, demandeur, et les premier et échevins d'Amiens, défendeurs, sur la requête des demandeurs, « à ce qu'il fust ordonné qu'en toutes assemblées de ville, ceremonies et feus publicqs, les deffendeurs fussent tenus d'inviter et donner advis au demandeur, luy deferer le premier reng et honneur, notamment les jours de renouvellement et prestation de serment des eschevins, soit en la presence ou absence du bailly d'Amiens, sans qu'ilz puissent rien entreprendre, ordonner, ny faire aucuns actes pour raison de la ceremonie et execution de l'ordre adressé par le Roy au gouverneur bailly d'Amyens, ou son lieutenant ; et, pour la contravention faite par Jacques Bultel, marchand, l'un des nouveaux eschevins, qu'il fust condamné en amende et que l'eedict du vingt-quatre novembre mil cinq cens quatre-vingt-dix-sept, veriffié en ladicte court, l'usage antien et accoustumé sera gardé et observé, et entretenu, et deffences faites au deffendeur de prendre cy après la torche et mettre le feu à l'exclusion du demandeur », ordonnant que « l'eedict et article de reglement sur l'establissement des eschevins de ladicte ville d'Amyens verifiez en ladicte cour, seront gardés et observés », etc. Paris, 1^{er} septembre 1640. — Fol. 131 v°. Provisions à M^e Jacques Lecouvreur de l'office de conseiller, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Jean Lecouvreur, son père, résignataire. Paris, 30 juin 1640. — Fol. 136. « Edict de creation des offices de consignation triennaulx alternatifs. » Saint-Germain, décembre 1639. — Fol. 140. Édit concernant les greffiers alternatifs et triennaux. Saint-Germain, décembre 1639. — Fol. 143 v°. Lettres patentes de Louis XIII sur le même objet. Saint-Germain, 30 avril 1640. — Fol. 144. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt sur le même objet. Paris, 27 juillet 1640. — Fol. 145 v°. Lettres patentes de Louis XIII concernant le greffe des notifications. Amiens, 9 août 1640. — Fol. 148 v°. Lettres patentes de Louis XIII sur le même objet. Saint-Germain, mars 1640. — Fol. 150. Déclaration de Louis XIII ordonnant que les contrats

seront enregistrées par les gardes du petit scel. Saint-Germain, 3 mai 1639. — Fol. 152. Édit de Louis XIII sur le même objet. Saint-Germain, décembre 1639. — Fol. 155. Arrêt du Parlement sur le même objet. 14 janvier 1640. — Fol. 156. Lettres patentes de Louis XIII concernant les commissaires aux saisies réelles. Saint-Germain, 23 janvier 1640. — Fol. 158. Édit de Louis XIII concernant les gardes de petit scel. Amiens, juin 1640. — Fol. 164 v°. Lettres de vétérance en faveur de M^e Jean Lecouvreur, ancien avocat général et lieutenant particulier, assesseur civil au bailliage d'Amiens. Amiens, 18 août 1640. — Fol. 166 v°. Provisions à Antoine de Lestocq de l'office de conseiller garde des sceaux au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Charles de Lestocq, son frère, résignataire en sa faveur. Paris, 23 novembre 1640. — Fol. 170 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Jacques Matissart, du Roi, receveur et payeur des rentes en Picardie, pour la succession de défunte damoiselle Catherine de Berny, sa mère, veuve de M^e Jacques Matissart. Paris, 14 novembre 1640. — Fol. 172. Mise de fait de M^e Louis Guillebert, licencié ès droits, conseiller du Roi et son prévôt de Doullens, et de damoiselle Antoinette de Gargan, sa femme, sur la neuvième partie de la moitié du fief, terres et seigneurie d'Authieulle tenu du Roi à cause de son château de Doullens, donné par le contrat de mariage de défunts Jacques de Gargan, écuyer, seigneur d'Authieulle, et damoiselle Marguerite de Milly, père et mère de ladite Antoinette de Gargan. 25 février 1641. — Fol. 174. Prise par exécution de la terre et seigneurie de Tagny (Taisnil) sur Messire Nicolas du Caurel, chevalier, seigneur dudit Tagny, à la requête de Pierre de la Marre, marchand à Amiens, 27 mars 1641. — Fol. 176. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Charles Lestocq, premier échevin d'Amiens, au nom et comme tuteur de Jacques Lestocq, son fils, pour la succession de M^e Charles Lestocq, son frère, conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 16 mars 1641. — Fol. 177. Lettres patentes de Louis XIII constituant M^e Nicolas Le Roy, sieur de Jumelles, lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de son conseiller en ses Conseils d'État et privé, en consideration des « bons et recommandables services que vous nous avez rendu en ladite charge, rendant la justice à nos sujets, ensemble l'expérience et capacité que vous avez acquis aux affaires publiques. » Amiens, 30 août 1640. — Fol. 177 v°. Provisions à M^e Jean Thierry d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas Mouret, décédé. Paris, 20 décembre 1640. —

Fol. 183 v°. Provisions à Pierre Fouache de l'office de clerk commis à l'audience de la chancellerie présidiale d'Amiens, en remplacement de M^e François Le Buteux, résignataire. Paris, 3 mai 1641. — Fol. 185. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Beubien, écuyer, sieur de Beauchamp, pour la succession de défunt Antoine Beubien, sieur de la Barre, son père. Paris, 27 juillet 1640. — Fol. 189. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt concernant un office de procureur en l'élection d'Amiens. Paris, 9 avril 1641. — Fol. 190 v°. « Subdelegation de M^e Nicolas Le Roy, lieutenant general, pour ce quy concerne. l'eedict du petit scel. » Paris, 20 juin 1641. — Fol. 191. Provisions à François Jolly de l'office de lieutenant particulier, assesseur criminel en la prévôté de Fouilloy, en remplacement de M^e Christophe Langnier décédé. Paris, 27 juin 1641. — Fol. 192. Provisions à M^e Robert Bazin d'un office d'enquêteur commissaire examinateur héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Lemercier, décédé. Paris, avril 1641. — Fol. 193. Subdélégation par Louis Lemaistre, sieur de Bellejame, conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de la justice en Picardie, de M^e Antoine Eudel, avocat en Parlement, demeurant à Corbie, « pour exercer la justice tant en l'estendue du conté dudit Corbie que de ladite prevosté de Fouilloy, tenir les audiences les jours des plaidoiries èsdits sieges, juger avecq le prevost tous les proces qui seront audit siege », etc. Amiens, 12 janvier 1641. — Fol. 194. Provisions à Tristan Gambet, écuyer, sieur de Bellivent, de l'office de conseiller du Roi et prévôt général et provincial des maréchaux de France au gouvernement de Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, en remplacement de M^e Oudart Briet, décédé. Paris, 3 mai 1641. — Fol. 197 v°. « Roolle des noms et surnoms des huissiers et sergents royaux au bailliage d'Amiens, qui ont esté appellez à la monstre desdicts huissiers et sergents le jour de Sainte-Claire, douziesme aoust MVI^c quarante et ung. » — Fol. 201 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite Benoist, veuve de Jean Baudoin, chirurgien à Doullens, tutrice de Jean et Benoît Baudoin, ses enfants et dudit défunt, pour la succession dudit Jean Baudoin. Paris, 6 juillet 1641. — Fol. 203 v°. Provisions à M^e Adrien Picquet de l'office de prévôt royal d'Amiens, en remplacement de M^e François Picquet, son père, résignataire. Paris, 2 août 1641. —

Fol. 204 v°. Provisions à M^e Antoine Petit de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine de Lestocq, résignataire. Paris, 8 août 1641. — Fol. 205 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences aux juges patrimoniaux de faire executter les sentences des peines afflictives, encores qu'il n'y ait appel, ains les renvoyer à la Cour. » 10 août 1641. — Fol. 207 v°. Lettres d'abolition en faveur de Frédéric Maurice de la Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et de Raucourt. Mézières, août 1641. — Fol. 209. « Extrait des registres de la Cour de Parlement. » Arrêt portant « deffences aux juges patrimoniaux de condamner aux galleres. » 20 juillet 1641. — Fol. 213. Sentence de l'intendant Le Maistre de Bellejame, commissaire député par le Roi pour l'exécution de son édit en forme de déclaration du 29 février 1640, portant que Charles Gorguette écuyer, sieur du Bus, conseiller du Roi et lieutenant civil en l'élection d'Amiens, est exempt du ban et arrière-ban et des francs fiefs et nouveaux acquets. Amiens, 10 mai 1641. — Fol. 219. Sauvegarde de la terre de Hanneray, appartenant au sieur du Bosquel, gentilhomme du pays d'Artois. Saint-Germain, 7 novembre 1641. — Fol. 220 v°. Provisions à Philippe Lardé de l'office de conseiller assesseur en la prévôté de Vimeu, à Oisemont, en remplacement de François Lardé, décédé. Paris, 18 février 1641. — Fol. 221. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Lamet, Alexandre de Lamet, Marie, Marguerite, Catherine et Geneviève de Lamet, pour la succession de défunt Jean de Lamet, chevalier, sieur de Bournonville, leur père. Paris, 17 janvier 1642. — Fol. 222. Provisions à Pierre Ricard de l'office d'adjoint royal héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Nicolas Martin, décédé. Paris, août 1641. — Fol. 223 v°. Provisions à Siméon de Cornilhon, lieutenant en la citadelle d'Amiens, de la charge de lieutenant au gouvernement de la ville d'Amiens, en remplacement de Pierre de Cornilhon, son frère, décédé, estimant « ne la pouvoir remplir de personne qui s'en acquitte plus dignement que vous, quy nous avez rendu de longue main des preuves de vostre fidelité et affection à nostre service, en toutes les occasions où vous avez esté employé et particulièrement à ladite citadelle » ; ladite charge « avec pouvoir de commander aux gens de guerre quy y sont à present et seront cy apres en garnison, et aux habitants de ladicte ville ce qu'ils auront à faire pour le bien de nostre service et la seureté et conservation d'icelle en nostre obeissance, faire vivre lesdicts gens de guerre en bon ordre et police suivant nos ordonnances,.... le tout soubz l'auctorité

de nostre tres cher et bien amé cousin le duc de Chaulnes, pair et mareschal de France, gouverneur et nostre lieutenant general en Picardie, gouverneur particulier desdictes ville et citadelle. » Saint-Germain, 20 janvier 1642. — Fol. 228. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Runes, chevalier, sieur de Fonteyne, pour la succession de défunte damoiselle Louise de Gourlay, chanoinesse de Sainte-Vaudru de Mons en Hainaut. Paris, 19 mai 1635. — Fol. 230 v°. Provisions à M^e Mathieu Pécol d'un office de commissaire examinateur héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Claude Godin, décédé. Paris, avril 1642. — Fol. 232. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Alexandre Desjardins, lieutenant en la prévôté de Beauquesne, et à Jeanne Mareschal, sa femme, fille unique de défunte Anne de Flexelles, femme en premières noces de Louis Mareschal, et en secondes de Claude de Lalleux, demeurant à Doullens, pour la succession de ladite Anne de Flexelles. Paris, octobre 1641¹. — Fol. 234 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Vincent Leroy, écuyer, sieur du Forestel, pour la succession de défunte damoiselle Marguerite de Ricrue (?), son aieule maternelle, veuve de Jean Cottereau, écuyer, sieur de Villejuif. Paris, 24 mai 1642. — Fol. 236. Lettres patentes de Louis XIII pourvoyant M^e Jean de Sachy, ancien échevin d'Amiens, de l'économat de l'abbaye de Corbie vacante « tant par le mariage du duc de Guise avec la princesse Anne de Mantoue, que par l'arrest de condamnation contre luy donnée en nostre cour de Parlement de Paris pour s'estre jetté dans le party de nos ennemis et pris les armes contre nostre service. » Narbonne, 20 avril 1642. — Fol. 237. Provisions de M^e Claude Morel d'un office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens en remplacement de M^e Louis Roussel, résignataire. Paris, 3 avril 1642. — Fol. 239. Lettres patentes de Louis XIII pour la convocation du ban et arrière-ban. Au camp devant Perpignan, 5 juin 1642. — Fol. 239 v°. « Extrait de la liasse aux dictons du bailliage d'Amiens. » Sentence confirmative d'une sentence de l'échevinage d'Amiens, au profit de Martin Hecquet, aspirant à la maîtrise du métier de sueur de vieil, « par laquelle, apres que le chef d'œuvre présenté

¹ La date du jour laissée en blanc.

par ledict Hecquet a esté par luy faict et couppé et qu'il est capable d'estre maistre, lesdits eschevins auroient ordonné que, nonobstant et sans avoir esgard aux moiens d'intervention des appellans, que ledict Hecquet seroit receu », vu également, entre autres choses, une « aultre sentence du neuvième mars MVI^c trente-neuf, par laquelle Nicolas Minet, aspirant à la maistrise de sueur de viel, à faulte d'avoir enseigné par escript comme il eust faict son apprentissage, auroit esté deboutté de sa requeste, et sur la plaincte que les esgards auroient monopolé et exigé plusieurs despences et boissons de l'aspirant » ; ladite sentence du bailliage condamnant au surplus les égards dudit métier, pour les abus par eux commis, solidairement en 200 l. d'amende, « leur faisant inhibitions et deffences de recidiver, sur peine de plus grande amende, et à tous jurés et esgards des corps et communauté des mestiers de la ville d'Amiens d'exiger ny recevoir des poursuivans la maistrise aucuns deniers, quoyque volontairement offerts, ny de souffrir et permettre qu'ilz soient faicts aucuns festins et despences de bouche par les compagnons pretendant à la maistrise ou nouveaux egardz, à peine de soixante l. p. d'amende contre chacun des contrevenans, conviez ou convians, moitié applicable en œuvres pies, et l'aultre moitié au denonciateur, ausquels jurés et esgards en charge et à chacun d'eux avons taxé la somme de soixante s. pour leurs peines, salaires et vacations, pour raison de leurs assistance et presences qu'ilz seront tenus de rendre durant le travail du chef d'œuvre ordonné aux poursuivans. Sy ordonnons que nostre presente sentence sera leue l'audience tenante, registrée et incérée ès registres contenant les brefs et status de leurs arts et mestiers, et le reglement leu annuellement à la dilligence des antiens esgards sortans d'exercice, alors qu'ilz procederont à la nomination et choix des nouveaux jurez et esgards. » 10 avril 1641. — Fol. 241. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. Arrest du Conseil portant attribution à M. le lieutenant general de la congnoissance des differendz touchant le revenu de l'abbaye de Corbie. » Paris, 11 juillet 1642. — Fol. 243. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Patte, fille émancipée sous l'autorité de M^e Jacques de Bailleul, avocat au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt M^e Philippe Patte, son père. Paris, 12 juin 1642. — Fol. 244. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Guy Pingré, garde provincial de l'artillerie en Picardie, père et tuteur naturel de Claude Pingré, pour la succession de défunte damoiselle Marie Martin, aieule maternelle dudit Claude. Paris, 28 juin 1642. — Fol. 245. « Roolle des huissiers et sergents royaux

au bailliage d'Amiens, appellés à la monstre desdits huissiers et sergents le jour de Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens quarante-deux. » — Fol. 248. Saisine à François de Saisseval, écuyer, sieur de Meraucourt, Antoine, Claude, Nicolas, Louis, Marguerite et Gabrielle de Saisseval, de la terre et seigneurie de Meraucourt à eux donnée par Messire François de Saisseval, chevalier, seigneur de Pissy et autres lieux, leur père, par contrat du 10 avril 1641. Amiens, 26 août 1642. — Fol. 250 v^o. Provisions à Antoine de Lestocq de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, bureau des traites foraines domaniales et autres juridictions royales dudit lieu, en remplacement de M^e Guillaume Delattre, résignataire. Paris, 30 octobre 1642. — Fol. 258 v^o. Provisions à M^e Louis Roussel, ancien assesseur en la maréchaussée de Picardie, à Amiens, de l'office de conseiller du Roi, premier assesseur du prévôt général de Picardie à Amiens, et de conseiller au siège présidial et bailliage dudit Amiens y joint et uni, créé par l'édit de février 1640. Paris, 4 juillet 1641. — Fol. 261. Provisions à M^e Jacques Vacquette, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, prévôt royal d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien Picquet, résignataire. Paris, 20 décembre 1642. — « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. Arrest du Conseil touchant la direction du revenu de l'abbaye de Corbie. » Paris, 16 janvier 1643. — Fol. 264. Provisions à François Trudaine de l'office de conseiller garde des sceaux au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Lestocq, résignataire. » Paris, 7 janvier 1643. — Fol. 265 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Le Tellier, docteur régent en médecine demeurant à Noyon, pour la succession de défunt M^e Jean Le Tellier, son frère, procureur fiscal et receveur de la baronnie de Picquigny. Paris, 7 février 1643. — Fol. 267 v^o. Publication de la déclaration du Roi sur les étoffes et habits avec défenses de porter passements d'or et d'argent et dentelles, etc. 18 mars 1643. — Fol. 268. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Lamet, sieur de Hénencourt, procédant à l'autorité de M^e Pierre Scellier, procureur au bailliage d'Amiens, son curateur aux causes, pour la succession de défunte dame Marguerite de Lisle, sa mère, veuve de Messire Jean de Lamet, chevalier, seigneur de Bournonville. Paris, 1642¹, — etc.

¹ La date du jour laissée en blanc.

I B 24. (Registre.) — In-fol., 265 feuillets, papier.

1643-1649. — Registre aux Chartes. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens, comenceant le vingt-sixiesme jour de mars mil six cens quarante et trois, et finissant le (blanc) ; en ce temps Monsieur le duc de Chaulnes, bailly d'Amiens, Jehan Thiery, escuier, seigneur de Genonville, conseiller du Roy, lieutenant general, Anthoine Lestocq, procureur du Roy, et Jehan Pecoul, greffier. » — Fol. 3. « Réception de M^e François Bernard en l'office de greffier des presentations au bailliage d'Amyens. » Amiens, 15 avril 1643. — Fol. 4 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselles Marie, Marguerite, Catherine et Geneviève de Lamets, filles de défunte dame Marguerite de Lisle-Marivaut, pour la succession de leurdite mère. Paris, 27 mars 1643. — Fol. 9. Arrêt donné par le Roi séant en son lit de justice en Parlement, sur la régence de la reine mère. 18 mai 1643. — Fol. 9 v^o. Lettres patentes de Louis XIV portant que « le feu roy, nostre tres honoré seigneur et pere, que Dieu absolve, aiant toute satisfaction des fidels et recommandables services que nostre tres cher et bien amé cousin le duc de Chaulnes, pair et mareschal de France, gouverneur et nostre lieutenant general en nostre province de Picardie et gouverneur de nostre ville et citadelle d'Amyens, a rendu à cest Estat en ses charges qu'il a dignement exercées, voullans iceux reconnoistre en la personne de nostre cher et bien amé Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, son filz aîné, il luy auroit accordé par son brevet du dixiesme juing mil six cens trente-deux, attendant qu'il eust l'aage convenable, la survivance de ladite charge de gouverneur de ladite ville et citadelle d'Amiens, et comme deppuis quatre ou cinq ans ledict sieur d'Ailly, commandant un regiment d'infanterie pour nostre service, a faict paroistre sa generosité en diverses actions perilleuzes, tant aux sieges de Hesdin, qu'à l'attaque des faux bourcqs d'Arras, de Lisle et au siege de Perpignan, nostredict seigneur et pere auroit esté d'autant plus convié de luy donner de vive voix de nouvelles assurances dudict gouvernement, duquel il l'auroit pourveu s'il n'eut esté prevenu de son deceds, et d'aultant que nous avons succeddé à la mesme inclination de le grattifier et luy tesmoigner l'estime que nous faisons de la velleur de son merite, dont il a rendu encore, deppuis nagerres, des peuves signallées à la bataille de Roqueroy, où il a courageusement combatu à la teste de son regiment », lui octroyant ladite charge de gouverneur de la ville et citadelle d'Amiens, de laquelle le duc de Chaulnes s'est volontairement

démis à ladite condition de survivance. Paris, 2 juin 1643. — Fol. 16. « Roolle des huissiers et sergentz roiaux au bailliage d'Amiens appellés à la monstre desdictz huissiers et sergentz, le jour de Sainte Claire, douziesme aoust MVI^e quarante-trois, et enregistré le treiziesme. » — Fol. 19. Provisions à à Jean Fournier d'un des six offices d'arpenteurs, mesureurs et priseurs jurés des bois, terres, eaux et forêts du bailliage et présidial d'Amiens créés par édit de juin 1571. Paris, 31 janvier 1630. — Fol. 20 v^o. Provisions à Michel du Fresne, avocat en Parlement, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Thierry, résignataire. Paris, 26 juin 1643. — Fol. 21 v^o. Provision à M^e Jean Thierry, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens de l'office de conseiller du Roi, lieutenant général audit bailliage et présidial, en remplacement de M^e Nicolas Le Roy, résignataire. Paris, 30 décembre 1642. — Fol. 22. Provisions à M^e Jean Thierry, conseiller au bailliage d'Amiens, de l'office de commissaire examinateur audit bailliage en remplacement de M^e Nicolas Le Roy, résignataire. Paris, 30 décembre 1642. — Fol. 26. « Declaration du Roy sur le restablissement de Monseigneur le duc d'Elbeuf au gouvernement general de Picardie. » Paris, 1^{er} septembre 1643. — Fol. 27. Lettres patentes de Louis XIV pour l'enregistrement de ladite déclaration. Paris, 5 octobre 1643. — Fol. 30. Prise par exécution, à la requête de Messire Michel de Marillac, conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaires de son hôtel, héritier en partie à cause de dame Jeanne Pottier, son épouse, de défunt M^e Nicolas (?) Pottier, chevalier, seigneur d'Ocquer, conseiller du Roi en ses conseils et secrétaire de ses commandements, et de dame Marie Barré, son épouse, ses père et mère, de la terre, châellenie de Dargye-Saint-Romain, moulins, bois, circonstances et dependances, lieu seigneurial dudit Dargye, tenue du Roi, appartenant à Messire François de Bourdeille, comte dudit lieu, et à Messire Claude de Bourdeille, comte de Montrésor, fils et héritier de Messire Henry de Bourdeille et de dame Marie de la Chastre. 4 octobre 1643. — Fol. 30 v^o. « Declaration du Roy en faveur de ses subjects de la relligion pretendue refformée. » Paris, 8 juillet 1643. — Fol. 34. Provisions au sieur de Chaulnes, conseiller d'État, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, de la charge d'intendant de justice, police et finances en la généralité d'Amiens, en remplacement du sieur de Bellejamme, conseiller au

Conseil d'Etat, employé ailleurs. Paris, 30 septembre 1643. — Fol. 35. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Vitry, conseiller du Roi et lieutenant particulier en l'élection de Doullens, pour la succession de M^e Robert de Vitry et de damoiselle Antoinette de Fournel, ses père et mère. Paris, 12 octobre 1643. — Fol. 36 v^o. Provisions à Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, de l'état et charge de lieutenant général du Roi en la province de Picardie, Boulonnois et Pays reconquis, vacant par la démission du sieur de Soiecourt. Paris, 3 octobre 1643. — Fol. 41 v^o. « Reception de Pierre Petit le jeune en la charge de messenger de la ville d'Eu et autres lieux circonvoisins en la ville d'Amiens. » Amiens, 15 janvier 1644. — Fol. 43. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Jean de Louvencourt et Marie de Louvencourt, pour la succession de défunt M^e Florent de Louvencourt, leur père. Paris, 2 janvier 1644. — Fol. 45 v^o. « Traitté entre les procureurs et M^e Pierre Trencart (notaire royal au bailliage d'Amiens) pour pouvoir postuler. » 30 décembre 1643. — Fol. 47 v^o. « Reception de Philippe Caty en la charge de messenger du bourg d'Oisemont en la ville d'Amiens. » Amiens, 13 février 1644. — Fol. 52. Lettres de bénéfice d'inventaire à Angélique de Villepoix, femme de Louis d'Espinay, chevalier, seigneur de Viguery et autres lieux, pour la succession de Joseph de Villepoix, son frère, seigneur et baron de Prouzel, capitaine d'une compagnie au régiment de Manneville. Paris, 15 janvier 1644. — Fol. 64. « Roolle des huissiers et sergens roiaux au bailliage d'Amiens appellez à la monstre desditz huissiers et sergens le jour de Sainte Claire, douziesme jour d'aoust MVI^e quarante-quatre. » — Fol. 67 v^o. Provisions à M^e Jacques de Framery de l'office de lieutenant général civil et criminel au bailliage souverain d'Ardres, en remplacement de M^e Gédéon Framery, son père, résignataire. Paris, 25 juin 1644. — Fol. 71. Commission de Jacques Cousinot, conseiller et premier médecin du Roi, à Martin Douchet, maître chirurgien en la ville d'Amiens, pour faire tous les rapports et visitations des morts, blessés et noyés, prisonniers et autres, qui se feront par autorité de justice en la ville d'Amiens, faubourgs et banlieue d'icelle. Paris, le Roi y étant, 19 novembre 1644. — Fol. 77 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Houssart, écuyer, sieur d'Escoquières, l'un des deux cents cheveu-légers de la garde du Roi, pour la succession de défunt Pierre de Houssart, son père, écuyer, sieur dudit Escoquières. Paris, 11 janvier 1645. — Fol. 81 v^o. Provisions à M^e Charles Houlon, avocat en Parlement, d'un office de conseiller clerc au bailliage et présidial d'Amiens,

en remplacement de Jean de Lessau, résignataire. Paris, 26 août 1643. — Fol. 88. Provisions à M^e Jean Boulenger de l'office de procureur du Roi en la ville et communauté d'Amiens créé par édit de juin 1635. Paris, 25 janvier 1637. — Fol. 89 v^o. « Extraict des registres du conseil d'État » ; arrêt entre M^e Jean Boulenger, avocat au bailliage d'Amiens, conseiller et procureur du Roi de la ville et communauté d'Amiens, d'une part, et M^e Antoine Lestocq, procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, d'autre, ordonnant que ledit Boulenger sera reçu audit office de procureur du Roi de la ville d'Amiens, nonobstant l'opposition dudit Lestocq. Paris, 16 mars 1645. — Fol. 93. Lettres patentes de Louis XIV confirmant aux bouchers d'Amiens la jouissance de la place et lieu des Maiseaux à eux octroyé par lettres patentes de Louis XI d'avril 1491 (*sic*). — Fol. 94 v^o. « Extraict des registres du conseil d'Etat. » Arrêt sur la requête de « Jacques de Chaulnes, conseiller de Sa Majesté en sondict conseil et intendant de la justice en Picardie, contenant qu'encores que depuis dix ans il ait continuellement exercé plusieurs commissions et servy dans plusieurs employ pour le service de Sadicte Majesté avecq probité et integrité, et nottament dans ladicte intendance de Picardie, dans laquelle il a fait payer les tailles, depuis ung an qu'il y est employé, sans qu'il ait cousté aucuns fraiz aux contribuables, neantmoins M^e Jean Bonnart, receveur general des finances en ladicte generalité d'Amiens, poussé par ses propres interestz, se voulant preparer de.... recusations contre le suppliant, quy a grand subject de punir les malversations par luy commises en sa charge et pour venger la.... d'altruy, s'estant faulcement imaginé avoir esté deppoceddé de sa charge par le suppliant, s'est porté à ung tel excedz que de publier ung libelle diffamatoire imprimé, contenans plusieurs faitz calompnieux, faux et injurieux, quy tournent au grand scandal du publicq, donnent atteinte à l'honneur du suppliant, et interestz notablement du service de Sa Majesté, dont les affaires ne peuvent estre maniez dans la preuve avecq dignité et autorité requise à ung commissaire de ceste qualité, s'il n'est pourveu au suppliant d'une reparation corespondante à l'injure », déclarant « ledit imprimé intitulé *Briefve instruction des affaires de finances de la genelité d'Amiens* injurieux, calompnieux et vray libelle diffamatoire, et comme telz », faisant « deffences à toutes personnes de telle qualité et condition qu'elles puissent estre de les garder et distribuer, à peine »

d'estre reputez les auteurs et d'estre proceddé extraordinairement allencontre d'eulx », ordonnant « que ledict libelle sera laceré dans l'auditoire du presidial d'Amiens, l'audience tenant », etc. Paris, 29 mars 1645. — Fol. 96. Procès-verbal de la publication dudit arrêt et de la lacération dudit libelle. 2 mai 1645. — Fol. 101 v°. Saisie, à la requête de M^c Gaspard Duguay, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, président en la généralité des finances à Lyon, ayant droit par transport de M^c François Sabatier, seigneur d'Engreville, des terres et seigneuries de Fieffes, Montrelet, Bonneville, Fienvillers et Heuzecourt ; appartenant à Messire Antoine de Mailly, chevalier, seigneur desdits lieux. 3 juin 1645. — Fol. 103. Réception par Jean Boudet, sieur de la Bellière, premier barbier valet de chambre et chirurgien ordinaire du Roi et de la Reine, garde de l'état de maître barbier et chirurgien du royaume, d'André Lefèvre, en qualité de maître chirurgien à Amiens. Paris, 8 avril 1645. — Fol. 107. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean du Croquet, bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunt Claude Vetus, son frère utérin. Paris, 30 juin 1645. — Fol. 107 v°. Provisions à M^c Jean Picquet, avocat en Parlement, d'un office de conseiller juge magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Henri Bergeron, résignataire. Paris, 24 mars 1645. — Fol. 110. Mise en la main du Roi, à la requête de Messire Jean Desene, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, donataire de feu Messire Guillaume Desene, sieur de Saint-Julien conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, et héritier de défunte dame Catherine Caltin, sa mère, des château et baronnie de Domart lès Ponthieu, terres et seigneuries de Berneuil, terre et seigneurie de Lanches et château de Beauval tenus du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, appartenant à dame Anne de Rouvre, veuve de Messire Charles de Créquy, sieur comte de Canaples, tant en son nom que comme mère et tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle. 27 juillet 1645. — Fol. 113. « Roolle des huissiers et sergents roiaux du bailliage d'Amiens appelez à la monstre desditz huissiers et sergeantz le jour de Sainte Claire douziesme aoust mil six cens quarante-cinq. » — Fol. 142 v°. Saisie, à la requête de damoiselle Marie de Heu, veuve de M^c Jean Vacquette, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, M^c Pierre Vacquette, conseiller et élu en l'élection d'Amiens, Adrien du Fresne, prévôt royal de Beauquesne, et Charles Vacquette, seigneur de Hermilly, de la terre et seigneurie du bourg d'Hornoy et fief d'Escarbotière, ladite terre et seigneurie d'Hornoy tenue du Roi à cause de son

bailliage d'Amiens, appartenant à dame Renée de Boulainviller, veuve de Messire Charles de Rambure, tant en son nom que comme tutrice des enfants dudit défunt et d'elle. 22 septembre 1645. — Fol. 121. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Antoinette de Gargan, autorisée par justice, au refus de Louis Guilebert, son mari, pour la succession de Charles de Gargan, son frère, écuyer, sieur d'Authieulle en partie, tué au service du Roi au siège de Bourbourg. Paris, 9 septembre 1645. — Fol. 123. Provisions à M^c Jacques de Mons d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Claude de Mons, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 24 juin 1645. — Fol. 127 v°. Commission et subdélégation par les commissaires généraux députés par le Roi pour l'exécution de sa déclaration de mai 1645, concernant les insinuations des contrats et donations, de M^c Jean Thierry, conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, pour faire exécuter le contenu en ladite déclaration dans la généralité d'Amiens. Paris, 25 janvier 1646. — Fol. 128. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Louise du Fresne, veuve de Guy de Mareuil, écuyer, sieur de Belloy, conseiller au bailliage d'Amiens, et à Antoine Boistel, marchand d'Amiens, pour la succession de défunte damoiselle Marie du Fresne, femme de Noël. Le Roux, marchand à Amiens. Paris, 17 janvier 1646. — Fol. 129. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Lagrené, écuyer, sieur de Cavillon, pour la succession de défunt Louis Lagrené, son frère aîné, auquel était échue la succession de défunt Charles Lagrené, écuyer, sieur de Sarmont, son oncle. Paris, janvier 1646¹ — Fol. 131. « Declaration du Roy touchant les deux deniers pour livre des donations. » Paris, mai 1645. — Fol. 132 v°. Lettres patentes de Louis XIV commettant les sieurs Obry, de Moricq, Talon, Priezac et Morant, conseillers aux conseils du Roi et maîtres des requêtes ordinaires de son hôtel, pour pourvoir à l'exécution de la déclaration de mai 1645 concernant les gardes scels des exploits. Paris, 20 novembre 1645. — Fol. 142 v°. Arrêt du Parlement, sur la requête présentée par Louis Langlois, sieur de Septenville, receveur du domaine au bailliage d'Amiens, sur l'adjudication du domaine

¹ La date du jour laissée en blanc.

du Roi en la ville d'Amiens prétendue faite à Roger de Longueval, seigneur de Brossy. 16 juin 1646. — Fol. 144. Lettres patentes de Louis XIV autorisant Quentin Colimbart maître maçon de la ville d'Amiens, travaillant à la construction « des nouvelles églises, monasteres et maisons et pour le restablissement des antiens bastimens, mesme de l'esglise cathedrale », d'avoir plusieurs ateliers à la fois, nonobstant les statuts des maçons de ladite ville. Amiens, 8 juin 1646. — Fol. 147 v°. Lettres patentes de Louis XIV recevant M^e Jean Thierry, sieur de Genonville, en qualité de son conseiller en ses conseils d'État et privé. Amiens, 8 juin 1646. — Fol. 148. « Arrest du Grand Conseil contre la communauté des nottaires de la ville d'Amiens, au prouffict du sieur Phillipeaux. » Paris, 30 juin 1646. — Fol. 154. Arrêt du Parlement concernant M^e Louis Langlois, receveur du domaine au bailliage d'Amiens. Paris, 17 juillet 1646. — Fol. 157. « Roolle des huissiers et sergents royaulx du bailliage d'Amiens appèlez à la monstre des huissiers et sergents le jour de Sainte Claire, douziesme aoust MVI^c quarante-six. » — Fol. 161. Ordonnance de Jacques de Chaulnes, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la justice, police et finance de Picardie, commissaire député par Sa Majesté pour la liquidation des taxes ordonnées être faites sur les roturiers possédant fiefs et bien nobles pour les décharger du ban et arrière-ban, déchargeant Claude Morel, écuyer, seigneur de Crémery et autres lieux, ayant égard à sa qualité de gentilhomme, de la somme de 100 l. à laquelle avait été taxé le fief de Rousseville, au terroir de Mézières, pour le décharger dudit ban et arrière-ban. Amiens, 16 septembre 1645. — Fol. 166. Arrêt du Parlement ordonnant nouvelle publication des arrêts de règlements intervenus entre le lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, d'une part, et les lieutenant particulier, assesseurs et conseillers audit bailliage, d'autre : 22 décembre 1645. — Fol. 168 v°. Provisions à M^e Jean Joly de l'office de prévôt royal de Fouilloy à Corbie, en remplacement de Christophe Laignel, décédé. Paris, 27 juin 1641. — Fol. 171. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Anne de Gargant, fille majeure, pour la succession de défunts Thimoléon et Charles de Gargan, ses frères. Paris, 9 juin 1646. — Fol. 172. Provisions à M^e Pierre Le Gillon, avocat en Parlement à Paris, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Le Gillon, son père, résignataire. Fontainebleau, 3 septembre 1646. — Fol. 173. Commission au sieur Gamin, seigneur de Saint-Peravy, Espreux et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, maître des

requêtes ordinaire de son hôtel, de la charge d'intendant en la justice, police et finances en la province de Picardie, en remplacement du sieur de Chaulnes, appelé à d'autres fonctions. Paris, 2 décembre 1646. — Fol. 176. Lettres patentes de Louis XIV accordant à M^e Jean Le Gillon le titre de conseiller honoraire au bailliage et présidial d'Amiens. Fontainebleau, 8 octobre 1646. — Fol. 177. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Mocquet, sieur de Topasture, conseiller du Roi et élu en l'élection d'Amiens, pour la succession de défunt Charles Martin, père de damoiselle Marie Martin, sa femme. Paris, 30 janvier 1647. — Fol. 177 v°. Saisine à M^e François de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival, Bergicourt, et autres lieux, de la terre et seigneurie de Dargies par lui acquise de M^e Claude de Bourdeille, chevalier, comte de Montrésor. Amiens, 7 février 1647. — Fol. 178 v°. Provisions à M^e Claude de Sentier de l'office de lieutenant du prévôt provincial de Picardie à Amiens, en remplacement de M^e Claude de Sentier de l'office de lieutenant du prévôt provincial de Picardie à Amiens, en remplacement de M^e Antoine Godière, décédé. Paris, 23 décembre 1643. — Fol. 180 v°. Provisions à M^e Jacques du Fresne, avocat en Parlement, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Pingré, résignataire. Fontainebleau, 24 septembre 1646. — Fol. 186 v°. Provisions à M^e Jean de Herte, sieur de Hailles, avocat en Parlement, de l'office de conseiller ancien et premier président au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Jean de Herte, son père, résignataire. Paris, 11 juin 1646. — Fol. 189 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Ferret, chevalier, seigneur de Villers et autres lieux, et à dame Barbe de Nolas, son épouse, pour la succession de dame Madeleine Le Muterel, veuve de Messire Nicolas de Lannoy, gouverneur des villes et châteaux d'Eu et Tréport. Paris, 29 mai 1647. — Fol. 191. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude de Belloy, chevalier, seigneur d'Etin, Beuttin, Châteaurouge et autres lieux, fils aîné de défunt Messire Charles de Belloy, chevalier, seigneur de Landrethun, Redlinghem, Belloy et autres lieux, pour la succession dudit Charles de Belloy. Paris, 28 juin 1647. — Fol. 192. Lettres patentes de Louis XIV constituant M^e François Lebon, seigneur de la Chaussée, président au présidial d'Amiens, en qualité de conseiller en ses conseils d'État et privé. Amiens, 23 juillet 1647. — Fol. 192 v°. « Roolle des huissiers et sergents roiaux du bailliage d'Amiens, appèlez à la monstre

desditz huissiers et sergents, le jour de Sainte Claire douziesme aoust MVI^c quarante-sept. » — Fol. 194 v^o. Lettres patentes de Louis XIV constituant M^e Jean de Herte, président au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de conseiller en ses Conseils d'État et privé. Amiens, 26 juin 1647. — Fol. 195 v^o. Provisions à Jean Petitseigneur de l'office de messenger royal d'Amiens à Rouen et de Rouen à Amiens créé par édit de novembre 1576. Paris, 8 juin 1647. — Fol. 197. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Jeanne Daniel, femme autorisée au refus de Thimoléon de Belly, écuyer, sieur de Lescaure, pour la succession de défunt Thimoléon Daniel, écuyer, sieur de Beaulieu, son père. Paris, 27 septembre 1647. — Fol. 199 v^o. Lettres de vétéran à M^e Antoine Pingré, ancien conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 28 octobre 1647. — Fol. 200 v^o. Donation par M^e Antoine Louvel, prêtre, chanoine d'Amiens, curé de Saint-Remy, sieur des Marconnelles et autres lieux, de deux maisons ne faisant qu'une, sises à Amiens, rue de Beauvais, pour y construire un hôpital sous le titre de Saint-Charles Borromée et Sainte-Anne, à l'instar de l'institution et observance de l'hôpital de Notre-Dame de la Charité de Lyon. Amiens, 13 février 1641. — Fol. 202 v^o. « Exercice et praticques de l'hospital de Saint-Charles de Boromé et de Sainte-Anne..... Veu, examiné et commencé à pratiquer le premier jour d'aoust mil six cens quarante. » — Fol. 212 v^o. Approbation de ladite fondation par François Le Febvre de Caumartin, évêque d'Amiens. Amiens, 11 avril 1641. — Fol. 213 v^o. Lettres patentes de Louis XIV pour l'établissement dudit hôpital. Paris, décembre 1644. — Fol. 216. Vérification desdites lettres patentes par le Parlement. 7 septembre 1646. — Fol. 217 v^o. Agrément des échevins d'Amiens à ladite fondation. 21 janvier 1645. — Fol. 218. Vérification desdites lettres patentes par la Cour des Aides. 6 septembre 1647. — Fol. 221 v^o. Relief par Messire Daniel de Boubert, chevalier, seigneur de Bernatre, père et tuteur de Daniel de Boubert, chevalier, vicomte de Boismont, héritier de dame Anne d'Aigneville, elle-même grande tante et héritière de dame Marthe de Rambures, fille de Messire François de Rambures, vivant chevalier, seigneur de Puriauville, de la moitié de la terre et seigneurie de Boismont, tenue en plein hommage du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échue par la succession de ladite Anne d'Aigneville. Amiens, 24 décembre 1647. — Fol. 222. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Louette le jeune, sieur de Bavelmont, cavalier des gardes du duc d'Elbeuf, pour la succession de défunt François Thévenin, son grand père,

chevaucheur de l'écurie du Roi, tenant la poste au village de Flers. Paris, 20 novembre 1647. — Fol. 223. Publication de l'édit sur les aisés de janvier 1648. 5 février 1648. — Fol. 223. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Bultel, Marie Bultel, veuve d'André Allavoine, conseiller du Roi et élu en l'élection de Doullens, Charles Correur, au nom et comme tuteur de Marie, Anne et Marguerite Damyens, enfants de défunts Pierre Damyens et Marguerite Bultel, pour la succession de défunt M^e Jacques Bultel, conseiller du Roi et président au grenier et magasin à sel d'Amiens. Paris, 11 décembre 1647. — Fol. 229. Lettres patentes de Louis XIV, à la requête du vidame d'Amiens, lieutenant général au gouvernement de Picardie, seigneur châtelain de Vignacourt, d'un marché le jeudi de chaque semaine audit Vignacourt. Paris, mars 1648. — Fol. 235. « Déclaration du Roy portant revocation de toutes commissions, mesme celles des intendans de justice et remises des tailles, pour quelque temps. » Paris, 3 juillet 1648. — Fol. 238 v^o. « Lettre patente du Roy sur l'establissement d'une chambre de justice pour la recherche des abus et malversations commises au fait des finances. » Paris, 16 juillet 1648. — Fol. 241. « Roolle des huissiers et sergents roiaux du bailliage d'Amiens appelez à la monstre desditz huissiers et sergents, le jour de Sainte Claire, douziesme aoust MVI^c quarante-huit. » — Fol. 243 v^o. Accord par-devant notaires entre « hault et puissant seigneur Messire Louis d'Ally, vidame d'Amiens, lieutenant general pour le Roy en la province de Picardie, Arthois, Boullenois, Callais, comté de Hénault et Pais reconquis, mareschal des camps et armées de Sa Majesté, gouverneur des villes et citadelle d'Amiens, d'une part, Messire Anthoine de Houdencourt, mareschal des camps et armées de Sa Majesté, maistre de camps d'un regiment et gouverneur de la ville de Corbie, estant de present en la ville d'Amiens, d'autre part », portant que, « pour et au lieu des villages de Dours, Vesquemont, Buissy, Querieu, Allonville, Saint-Gratien, La Motte-Brebiere, Camons, Longueaue et Rivery, subjects au gouvernement dudit Corbie, comme deppendans de la prevosté roiale de Foulloy et scitués au dedens de son destroit et jurisdiction, lesquels villages ledict seigneur de Houdencourt a accordé estre unis au gouvernement dudit Amiens, ledict sieur vidame, pour et au lieu d'iceux, a reciproquement accordé que les villages de Jumelles, Berny, Cotenchy, Gollencourt,

Boves, Oresmeaux, Grattepanche, Remiencourt, Rumigny et Saint-Sauflieu, estans à present dudict gouvernement d'Amiens, en demeurent separés et desunis pour l'avenir, soient subjects audict gouvernement de Corbie et en deppendent entierement, tout ainsy que les villages de Dours et aultres susnommés quittés par ledit seigneur de Houdencourt seront aussy unis audit gouvernement d'Amiens, les habitans desquels villages de Dours, Vesquemont, Buissy, Querieu, Allonville, Saint-Gratien, La Motte-Brebiere, Camons, Longueaue et Rivery soient tenus recongnoistre ledit seigneur vidame et ses successeurs audict gouvernement d'Amiens pour leur gouverneur, et luy obeir en tous les ordres quy leur seront envoiés de sa part touchant le service du Roy et bien publicque, comme au reciproque, tous les habitans desdicts villages de Jumelle, Berny, Cottenchy, Gollencourt, Boves, Oresmeaux, Grattepanche, Remiencourt, Rumigny et Saint-Sauflieu, seront aussy obligez de recongnoistre ledict seigneur de Houdencourt et ses successeurs audict gouvernement de Corbie pour leur gouverneur et luy obeir en tout ce quy leur sera commandé et ordonné de sa part au fait ci-dessus. » Amiens, 4 août 1648. — Fol. 250 v°. Déclaration de Louis XIV sur la justice, police et finances. Saint-Germain, 22 octobre 1648. — Fol. 259. Permission accordée par Honoré d'Albert, duc de Chaulnes, pair et maréchal de France, gouverneur, vidame et bailli d'Amiens, à Gabriel de Gosselin, écuyer, seigneur et patron de Martigny, Campaville, le Cauille et autres lieux, de faire l'exercice de la religion réformée en sa maison et château de Cauille. 12 décembre 1648. — Fol. 262 v°. « Declaration du Roy par laquelle la sceance du Parlement de Paris est transferée en la ville de Montargis, avec interdiction de s'assembler ny de faire aucun acte de justice dans Paris. » Saint-Germain, 22 janvier 1649, — etc.

I B 25. (Registre.) — In-fol., 261 feuillets, papier.

1649-1655. — Registre aux Chartes. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens, commençant le dixiesme jour de febvrier mil six cens cinquante-neuf et finissant le 1^{er} fevrier 1655. En ce temps Messieurs le duc de Chaulne et vidame d'Amiens, baillif, Jehan Thierry, seigneur de Genonville, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, lieutenant general, Anthoine Lestocq, procureur du Roy, et Jehan Pecoul, greffier. » — Fol. 2. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nostre cher et bien amé cousin le duc de Chaulne, pair et mareschal de France, gouverneur et nostre lieutenant general en nostre province d'Auvergne, s'estant vollontairement

desmis en nos mains de l'estat et office de baillif d'Amiens dont il estoit pourveu, en faveur touteffois de nostre tres cher et bien amé Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, nostre lieutenant general au gouvernement de nostre province de Picardie et gouverneur de nostre ville et citadelle d'Amiens, son filz, à condition touteffois de survivance », octroyant audit vidame d'Amiens l'état et office de baillif d'Amiens. Saint-Germain, 31 janvier 1649. — Fol. 2 v°. Prestation de serment et première séance dudit Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, au bailliage d'Amiens. 10 février 1649. — Fol. 3. Lettres de Louis XIV au bailli d'Amiens « pour l'assemblée des Estatz du roialme. » Saint-Germain, 24 janvier 1649. — Fol. 7. Provisions à Charles de Saiseval, sieur de Pissy, de la charge de lieutenant au gouvernement de la ville d'Amiens, en remplacement du sieur de Cornillon, démissionnaire. Saint-Germain, 9 avril 1649. — Fol. 9. « Reglement pour les droictz de greffier, duquel y aiant eu appel, par arrest du XXIII juin ensuivant, il a esté fait deffences de le faire executter. » 4 mai 1649. — Fol. 9 v°. « Reglement contre les procureurs. » 4 mai 1649. Fol. 11. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louise de la Chaussée veuve de Messire Claude du Chastellet, chevalier, seigneur de Moien court, pour la succession de défunt Bertrand Destoué, chevalier, seigneur de Clanles, son neveu. Paris, 20 mars 1649. — Fol. 11 v°. Saisine à Messire Nicolas-Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, baron des baronnies de Hellicourt, Longroy, Hainsseville et Nausseville, comte de Mareuil et vicomte de Thieulloy, seigneur d'Acheux, Beauchamps et autres lieux, conseiller du Roi en son Conseil d'État, secrétaire ordinaire de Sa Majesté, maison et couronne de France et de ses finances, mestre de camp des armées de Sadite Majesté, des terres, seigneuries et châteltenies de Saint-Valery, pays, roc et bourg de Cayeux, tenus et mouvants du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, par lui acquis de Son Altesse Sérénissime Mgr. Charles II, duc de Mantoue, Montferrat, Mayenne, Nivernais et Rethelois, par la stipulation de Messire François Nerly, comte de Baldere, ambassadeur extraordinaire de Sadite Altesse de Mantoue près Sa Majesté, au nom et comme procureur dudit duc de Mantoue. 25 juin 1649. — Fol. 13. Provisions à M^e François Auxcousteaux, de l'office de commissaire examinateur en la prévôté de Fouilloy établie à Corbie, en remplacement de

M^e Philippe Auxcousteaux, son père, décédé. Saint-Germain, 19 avril 1649. — Fol. 16. Provisions à M^e Gabriel Rogeau de l'office de prévôt royal en la prévôté de Beauvoisis, à Amiens, en remplacement de M^e Geoffroy Rogeau, décédé. Paris, 14 juin 1649. — Fol. 17. « Roolle des huissiers et sergantz roiaux du bailliage d'Amiens appellez à la monstre desdits huissiers et sergents le jour de Sainte Claire, douziesme jour d'aoust MVI^e quarante-neuf. » — Fol. 19 v^o. Lettres patentes de Louis XIV constituant Pierre Lerminier, conseiller du Roi et lieutenant criminel au présidial d'Amiens, en qualité de conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé. Amiens, 26 juin 1649. — Fol. 20. Provisions à M^e François Brunel, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi ancien au bailliage et présidial, d'Amiens, en remplacement de M^e Antoine Hanicque, résignataire en sa faveur. Paris, 9 août 1649. — Fol. 21. « Reglement pour MM. les advocats du Roy ». 5 octobre 1649. — Fol. 25. Provisions à M^e Michel Hourdel, notaire, de l'office de conseiller du Roi assesseur en la prévôté royale de Saint-Riquier créé par édit d'avril 1578, auquel il n'avait encore été pourvu. Paris, 17 mai 1649. — Fol. 26. Mise de fait de M^e Laurent Hue, chanoine de Saint-Barthélemy de Béthune, en et sur le lieu seigneurial et principal manoir de la terre, fief et seigneurie de Diéval ou Quint de Beauval, appartenant à Robert d'Estrelle, écuyer, seigneur de Diéval, et à damoiselle Françoise de la Vallée, sa femme. 14 février 1650. — Fol. 32. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Marie-Claude de Monchy, femme et dispensée de Messire Charles de Sailly, chevalier, seigneur dudit lieu, pour la succession de défunte Éléonore de Bornoville, veuve de Messire Geoffroy de Belleforrière, sa tante. Paris, 2 avril 1650. — Fol. 34. Publication de la déclaration du Roi contre les dames de Longueville et autres, du 9 mai 1650. 25 mai 1650. — Fol. 37 v^o. Mise de fait de Robert d'Osterel, seigneur de Cambignœul, Flers, Villeman et autres lieux, en et sur les terres, prés et seigneuries y déclarés appelés le Quint de Beauval, sis audit Beauval, tenus du Roi à cause de son château de Doullens ; appartenant à Messire Robert d'Osterel, sieur de Diéval, demeurant à Arras. 18 juillet 1650. — Fol. 39. Prise par exécution, à la requête d'honorable homme Jean Hémary, le jeune, bourgeois et échevins d'Amiens, M^e Louis du Fresne, docteur en médecine, Guillain Lucas, sieur d'Épaumesnil, François Hémart, bourgeois d'Amiens, et damoiselle Marie Marchand, de la terre et seigneurie de Villers-Bocage, tenue du Roi et de la seigneurie de Cagny. 2 août 1650. — Fol. 40. « Roolle des huissiers et sergantz roiaux

au bailliage d'Amiens, appellés à la monstre desdictz huissiers et sergentz le jour de Sainte Claire, douziesme jour d'aoust mil six cens cinquante. » — Fol. 46 v^o. Prise par exécution, à la requête de M^e Louis Marion, prieur et seigneur de Lihons en Santerre, d'un moulin et maison à poudre sis à Amiens, sur la rivière de Maucreux, près du pont des Célestins, appartenant à damoiselle Catherine Germain, veuve de M^e Simon Berthelot, tutrice des enfants mineurs dudit Berthelot et d'elle. 22 octobre 1650. — Fol. 67 v^o. Déclaration de Louis XIV arrêtant qu'aucuns étrangers, même naturalisés, et aucuns cardinaux, ne pourront plus entrer en ses conseils ni être admis à la participation de ses affaires. Paris, 18 avril 1651. — Fol. 68. « Édit du Roy touchant la police des gens de guerre. » Paris 27 janvier 1651. — Fol. 72. Publication de l'arrêt du Parlement du 25 mai 1651 « sur l'extremité des desordres arrivés en ce roiaulme par les armées et troupes des gens de guerre. » 7 juin 1651. — Fol. 72. Publication de la déclaration du Roi « en faveur de Madame la duchesse de Longueville et de Monsieur le mareschal de Tureine et autres » ; du 5 mai 1651. 7 juin 1651. — Fol. 72. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt entre « M^e Adrien Picquet, lieutenant particulier au bailliage et siege presidial d'Amiens, Jacques Le Couvreur, lieutenant particulier, assesseur criminel, Adrien Creton, Michel Lebon, Louis Le Corroier, Adrien Morel, Nicolas du Mont, Jean Vacquette, Louis Gouger, Nicolas de Louvencourt, Louis Roussel, Claude Morel, François Trudaine, Charles Haillon, Jean Picquet, Jacques Demons, Pierre Le Gillon, Jacques Dufresne et Jehan Morgan, conseillers audit bailliage et siege presidial d'Amiens, demandeurs,.... et M^e Jean Thierry, conseiller du Roi en ses conseils et lieutenant general audict bailliage et siege presidial d'Amiens, deffendeur », homologuant les articles accordés par les demandeurs avec le défendeur concernant la tenue des audiences et l'expédition des affaires audit bailliage et siège présidial. 25 mai 1651. — Fol. 79. Saisine à Nicolas Daubosse, écuyer, sieur de Villerville, des terres et seigneuries de Beauvoir, Rivière, Wavanet et Castelet, « se consistant en ung chasteau à present ruiné, basse-court et prairies, et deux censses, l'une du costé de deçà, appelée La Grande Censse, et l'autre appelée la Petite, du costé d'Artois, en plusieurs terres et rottures sceans dans l'estendue dudit Beauvoir, sur la riviere d'Authie, tant du costé de France qu'Arthois, avecq censsives seigneurialle en

argent, volailles et autres, en justice et seigneurie, droicts seigneuriaux, reliefs, lots et ventes, bannalitez, droit de pescherie, circonstances et deppendances, et ung bois appellé le bois de Mesme », le tout tenu du Roi à cause du bailliage d'Amiens, par lui acquis de Messire François de Bigarde, chevalier, marquis de la Londe. Amiens, 27 juin 1651. — Fol. 82. « Roolle des huissiers et sergentz roiaux au bailliage d'Amiens appelez à la monstre desdicts huissiers et sergents le jour de Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens cinquante et ung. » — Fol. 84 v°. Prise par exécution, à la requête de Messire Nicolas de Fontaine, chevalier, seigneur de la Neufville, Wiry et autres lieux, et de dame Marie de Belloy, son épouse, de la terre et seigneurie d'Ivren, appartenant à Messire Claude de Belloy, chevalier, seigneur de Landrethun. 16 août 1651. — Fol. 85. Saisie réelle, à la requête de damoiselle Anne Le Bon, veuve de noble homme Eustache du Faÿ, sieur de Courtemanche, en son nom et comme tutrice des enfants dudit feu et d'elle, de la terre et seigneurie des Auteux et du fief de Fleury réuni par retrait féodal à ladite seigneurie des Auteux, tenue du Roi en partie à cause de son château de Doullens, pour sûreté d'une somme de 1650 l. due par Messire Jean de Licques, chevalier, seigneur desdits Auteux et fief de Fleury. 30 août 1651. — Fol. 85. Lettres patentes de Louis XIV, à la requête de Pierre Coulon, curé de Saint-Remy, d'Amiens, successeur à ladite cure d'Antoine Louvel, fondateur de l'hôpital Saint-Charles et Sainte-Anne de ladite ville, approuvant la sentence provisoire du bailliage d'Amiens qui nomme pour administrateurs dudit hôpital Guy Fournier, conseiller du Roi, élu en l'élection d'Amiens, Antoine Cornet, bourgeois et ancien échevin de ladite ville, et Claude Petit, avocat au bailliage d'icelle, et pour syndic des affaires et receveur des deniers dudit hôpital, Antoine Delattre, aussi avocat audit bailliage, « pour eviter au deperissement d'icelluy et le regir conjointement avecq ledict Coullon, curé dudict Saint-Remy,... avecq pouvoir audit Coullon et sesdicts successeurs, et ausdicts Fournier, Cornet, Petit et Delattre, apres trois ans de services, ou en cas de deceds, d'en nommer d'autres à nostredict bailly ou son lieutenant general, audit nombre de cinq personnes, pour le present, et de sept, quand les affaires dudict hospital le requerront, pour icelluy regir, gouverner et administrer conjointement en ce qui touche le temporel, auquel effect ilz s'assembleront dans ledict hospital tous les vendredis de chacune semaine et plus souvent s'il est besoing, pour, en la presence de nostredict bailly d'Amiens, ou son lieutenant general, et de nostre

procureur audict bailliage, conferer et deliberer des affaires concernans ledict hospital et y pourveoir ainsy qu'il sera advisé pour le mieux, en la presence desquelz nostre bailly ou son lieutenant general, et nostre procureur, ledict Delattre rendra compte d'an en an audicts administrateurs ou leurs successeurs de l'entiere administration des biens dudict hospital. » Paris, juin 1651. — Fol. 87. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest de reünion du greffe de la justice civile d'Amiens à celluy du bailliage. » Paris, 1^{er} juillet 1651. — Fol. 88. « Lettres patentes à mesmes fins. » Paris, juillet 1651. — Fol. 93 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Élisabeth de Villers, femme de M^e Adrien Perdu, avocat fiscal de la ville et communauté d'Amiens, fille unique de défunte Françoise Godart, veuve et légataire universel de Thomas de Villers, pour la succession de ladite Godart. Octobre¹ 1651. — Fol. 94 v°. Provisions à M^e Antoine Gœudon, de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel en la prévôté de Beauvoisis, ressort du bailliage d'Amiens, résidant audit lieu, créé par édits de juin 1586 et juin 1596, auquel il n'avait pas encore été pourvu. Paris, 12 décembre 1650. — Fol. 95 v°. Sentence du bailliage d'Amiens, portant que les sergents à masse de la ville d'Amiens rapporteront les trois quarts de toutes les ventes qu'ils feront. Amiens, 21 octobre 1651. — Fol. 96 v°. Publication : 1° de la déclaration du Roi concernant les blasphémateurs, de Paris, 16 septembre 1651 ; 2° de l'édit contre les duels, de Paris, septembre 1651 ; 3° de la déclaration du Roi contre les princes de Condé et de Conti, duchesse de Longueville, ducs de Nemours et de la Rochefoucault et autres, de Bourges, 8 octobre 1651. 20 décembre 1651. — Fol. 97 v°. Provisions à Jacques Butel de l'office de conseiller du Roi, prévôt général et provincial des maréchaux de France en Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, en remplacement de feu Oudart Bris. Paris, 4 décembre 1651. — Fol. 100. Provisions à M^e Philippe Boullenger, avocat au bailliage d'Amiens, de l'office de procureur du Roi de la ville et communauté d'Amiens, en remplacement de M^e Jean Boullenger, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 31 août 1650. — Fol. 102. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henry Le Frérot, chevalier,

¹ La date du jour laissée en blanc.

seigneur de Guyencourt, Estrée, l'Hermitage et autres lieux, pour la succession de défunt Claude Le Frérot, chevalier, seigneur desdits lieux, son père. Paris, 2 mars 1652. — Fol. 107. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Madeleine d'Araines, épouse de M^e Honoré Quignon, sieur de la Mairie et de Fréchencourt, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, fille de défunts M^c Pierre Daraines, ancien premier premier échevin d'Amiens, et damoiselle Jeanne Bauduin, pour la succession de sesdits père et mère. Paris, 26 avril 1652. — Fol. 107 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à demoiselle Madeleine de Scellier, veuve de M^c Claude de Morlencourt, conseiller du Roi et élu en l'élection de Péronne, grand mère et tutrice de Madeleine Daraines, fille mineure et héritière de défunt M^e Pierre Daraines le jeune, conseiller du Roi, élu en ladite élection, pour la succession dudit Pierre Daraines. Paris, 26 avril 1652. — Fol. 109. Main du Roi mise, à la requête de Claude Berthier, commis aux vivres des armées du Roi, sur l'office de sergent en l'élection d'Amiens d'Oger Roger. 5 juin 1652. — Fol. 111. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Le François, conseiller du Roi et receveur général héréditaire en titre des entrées et sol pour pot de Picardie à Saint-Valery, pour la succession de défunte Françoise le François, sa sœur, veuve de Pierre Chevallier, marchand, bourgeois de Saint-Valery. Paris, 6 juillet 1652. — Fol. 111 v^o. « Responses du Roy aux deputez de Nosseigneurs du Parlement. » Melun, 4 juin 1652. — Fol. 112 v^o. « Aultre response du Roy aux deputés du Parlement de Paris. » Saint-Denis. 16 juillet 1652. — Fol. 116 v^o. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt ordonnant une information sur l'émeute et les massacres du 4 juillet. Pontoise, 18 juillet 1652. — Fol. 118 v^o. « Coppie de l'arrest du Parlement de Paris du lundy premier juillet mil six cens cinquante-deux. » — Fol. 123. « Roolle des huissiers et sergeantz roiaux au bailliage d'Amiens, appelez à la monstre desditz huissiers et sergeant le jour de Sainte Claire douziesme aoust MVI^c cinquante-deux. » — Fol. 125 v^o. Déclaration de Louis XIV transférant le Parlement à Pontoise. Pontoise, 31 juillet 1652. — Fol. 130. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt d'enregistrement de ladite déclaration. Pontoise, 7 août 1652. — Fol. 131. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt ordonnant que ladite déclaration et arrêt d'enregistrement d'icelle seront exécutés suivant leur forme et teneur. Pontoise, 14 août 1652. — Fol. 132. Édit de Louis XIV annulant toutes les déclarations, arrêts, informations, saisies et autres procédures faites en exécution de la déclaration du

31 juillet. Compiègne, août 1652. — Fol. 135 v^o. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt d'enregistrement dudit édit. Pontoise, 26 août 1652. — Fol. 134 v^o. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt annulant « tous les pretendus jugemens rendus à Paris depuis la publication de ladite declaration. » Pontoise, 27 août 1652. — Fol. 137 v^o. Lettres patentes de Louis XIV suspendant les vacations du Parlement ! Compiègne, 30 août 1652. — Fol. 137 v^o. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt d'enregistrement desdites lettres patentes. Pontoise, 7 septembre 1652. — Fol. 142 v^o. Déclaration de Louis XIV rappelant le Parlement à Paris. Paris, 21 octobre 1652. — Fol. 143 v^o. Déclaration de Louis XIV rappelant la Chambre des Comptes à Paris. Saint-Germain, 21 octobre 1652. — Fol. 144. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Dragon, écuyer, maître d'hôtel ordinaire du Roi, son conseiller et procureur sur le fait de ses finances en la généralité de Picardie, et à Jean Pingré, sieur du Quesnoy à cause de damoiselle Madeleine Dragon, sa femme, pour la succession de défunt Edmond Dragon, leur père. Paris, 9 novembre 1652. — Fol. 144 v^o. Déclaration par Louis XIV des princes de Condé et de Conty, duchesse de Longueville, duc de la Rochefoucault, et autres, criminels de lèse majesté, perturbateurs du repos public et traîtres à la patrie. Paris, 12 novembre 1652. — Fol. 148. Édit de Louis XIV annulant toutes les déclarations, arrêts, informations, saisies et autres procédures faites à l'occasion des présents mouvements depuis le 1^{er} février 1651. Paris, octobre 1652. — Fol. 150. Lettres de bénéfice d'inventaire à Honorée Postel, femme de M^e Antoine Fournier, contrôleur général des saisies réelles du bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt Nicolas Postel, bourgeois d'Amiens. Paris, 7 décembre 1652. — Fol. 150 v^o. Saisie, à la requête d'honorable homme Joseph Correur, bourgeois et marchand d'Amiens, fils et héritier de défunt honorable homme Adrien Correur, ancien échevin de ladite ville, de l'office de trésorier général des finances en la généralité de Picardie de noble homme Nicolas Le Bel. 24 décembre 1652. — Fol. 151. Prise par exécution, à la requête de damoiselle Marie Simon, veuve de noble homme M^c Martin de Paris, avocat en Parlement et de damoiselle Marie de Paris, veuve de M. M^c Louis de Vievin (?), conseiller du Roi, lieutenant général au bailliage de Chaulny, de la terre et seigneurie de Cléry (Clairy) et de la forêt d'Ailly, appartenant à Messire

François de Bourdeille, fils et héritier de défunts Messire Henry, vicomte de Bourdeille, et dame Madeleine de la Chastre. 3 janvier 1653. — Fol. 152 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Antoine Pezé, avocat au bailliage et présidial d'Amiens, pour la succession de défunts M^e Noel Pezé, procureur et notaire audit bailliage, et damoiselle Marguerite Poullain, ses père et mère. Paris, 7 décembre 1652. — Fol. 153. Provisions à M^e François Rogeau de l'office de prévôt royal, commissaire enquêteur et examinateur en la prévôté de Beauvoisis à Amiens, en remplacement de M^e Gabriel Rogeau, son père, démissionnaire en sa faveur. Paris, 19 janvier 1653. — Fol. 154. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Philippe de Fleselles, conseiller et avocat du Roi en l'élection d'Amiens, fils aîné du premier lit de défunt M^e Philippe de Flezelles, bourgeois et marchand d'Amiens, pour la succession de sondit père. Paris, 11 janvier 1653. — Fol. 155. Déclaration de Louis XIV qui retire au prince de Conti les droits et revenus provenant des abbayes dont il était en jouissance, par l'établissement d'un économe pour l'administration du temporel d'icelles. Paris, 7 décembre 1652. — Fol. 157. Lettres de Louis XIV au bailli d'Amiens différant au 1^{er} mai l'ouverture des Etats Généraux. Paris, 20 janvier 1653. — Fol. 158 v°. Nomination par Antoine Vallot, conseiller du Roi en ses Conseil d'État et privé, et premier médecin de Sa Majesté, de Jacques Vasseur, maître chirurgien à Amiens, au lieu de feu Claude Quignon, pour, avec Martin Douchet, faire tous les rapports et visitations de tous les corps morts, mutilés ou blessés dans la ville d'Amiens. Paris, 21 janvier 1653. — Fol. 159. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Pingré, commis au greffe civil du Parlement, et à Madeleine Hourdequin, sa femme, auparavant veuve de M^e Henry Pezé, greffier du temporel de l'évêché d'Amiens, tuteurs de Marie Pezé, fille mineure desdits Henry Pezé et Hourdequin, pour la succession de défunte damoiselle Marguerite Poullain, femme de M^e Noel Pezé, procureur et notaire royal audit Amiens, son aieule, pour celle de Marguerite Pezé, sœur de ladite Marie, décédée mineure, et pour celle dudit M^e Noel Pezé, son aieul. Paris, 5 février 1653. — Fol. 165. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie de Mommignon, fille majeure de défunts M^e Robert de Mommignon, avocat au bailliage d'Amiens, et damoiselle Marguerite Creton, pour la succession de ladite Marguerite Creton. Paris, 29 mars 1653. — Fol. 165 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Roussel, marchand épicier à Paris, pour la succession de défunt M^e Antoine Roussel, curé et doyen de Foulloy, son frère. Paris, 29 mars 1653.

— Fol. 167 v°. Saisine à M^e Antoine Fouache, écuyer, seigneur de Boullan, avocat au bailliage d'Amiens, de trois journaux de bois faisant partie de la forêt de Bernœuil par lui acquis par contrat du 2 décembre 1652 de François Le Febvre et sa femme, ladite forêt baillée à cens par le feu duc de Nevers, et tenue de M^e Jean du Moulin, docteur en médecine. Amiens, 3 mai 1653. — Fol. 168 v°. Provisions à François de Vauchelle de l'office de lieutenant du chevalier du guet en la ville d'Amiens, en remplacement de François Fertiller, décédé. Paris, 8 avril 1653. — Fol. 170. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoinette de Gueulluy, femme de Léon Voier, conseiller du Roi, commissaire extraordinaire des guerres, et à damoiselle Anne de Gueulluy, sa sœur, filles de défunt Jean de Gueulluy, écuyer, seigneur de Longpré, et de damoiselle Jeanne Lanselle, pour la succession de leurdit père. Paris, 12 mars 1653. — Fol. 171 v°. Nomination par Antoine Vallot, premier médecin du Roi, de François Goujon (*alias* Gourjon), maître chirurgien à Amiens, au lieu de Martin Doucet, pour, avec Jacques Vasseur, faire tous les rapports et visitations de tous les corps morts, mutilés ou blessés dans la ville d'Amiens. Paris, 21 avril 1653. — Fol. 173 v°. Lettres patentes de Louis XIV nommant M^e Charles de Rigauville, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Doullens, à l'économat de l'évêché d'Amiens, en attendant que Messire François Faure, évêque de Glandèves, conseiller du Roi en son Conseil d'État, son prédicateur et celui de la reine mère, nommé par le Roi au pape, ait reçu ses bulles. Paris, 28 mars 1653. — Fol. 176 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude de Renancourt, écuyer, seigneur dudit lieu et de Saint-Pierre-ès-Champs en partie, curateur de Thimoléon de Lanion, écuyer, fils unique de Messire Antoine de Lanion, écuyer, seigneur d'Omécourt, Boutavant, Saint-Deniscourt et autres lieux, pour la succession de damoiselle Marie du Wault, veuve de Charles Dacheux, écuyer, sieur de Lignièrès, demeurant ordinairement à Boutavant-la-Grange, grande tante dudit Thimoléon de Lanion. Paris, 15 mars 1653. — Fol. 177 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Philippe Le Caron, prêtre, grand boursier des Cholets à Paris, pour la succession de défunt Jean Le Caron, son père, écuyer, seigneur de Fontaine, avocat au bailliage d'Amiens. Paris, 17 mai 1653. — Fol. 179. Provisions à M^e Bénigne Magdeleine de l'office d'adjoit aux

enquêtes au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Guillaume Brahier, décédé. Paris, 26 mai 1653. — Fol. 180. Lettres du Roi au bailli d'Amiens reportant la tenue des États après la campagne qu'il a résolu de faire pour « réduire en nostre obéissance ceux qui se sont esloignez de leurs devoirs, et à contraindre nos ennemis par la force des armes de conclure la paix generale que nous desirons procurer à nos sujets. » Paris, 8 avril 1653. — Fol. 189. Saisie de rentes, à la requête de dame Marie du Marché, veuve de Messire Henry de Fleurton, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, maître ordinaire de son hôtel et trésorier de France en la généralité d'Amiens. 15 juillet 1653. — Fol. 183. Publication de l'arrêt du Conseil d'État du 7 mars 1653 pour le règlement des monnaies. 16 juillet 1653. — Fol. 184. Provisions à Louis Pezé le jeune d'un office de commissaire examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Nicolas Godin, résignataire. 1653¹. — Fol. 185. Réception d'Aloph Masse en la charge de messenger d'Amiens à Eu, en remplacement de Pierre Petit, son beau-père, attendu l'infirmité de celui-ci. 3 septembre 1653. — Fol. 186. Lettres de Louis XIV au duc de Chaulnes, pair de France, lui marquant que, « vous aiant destiné la charge de gouverneur de nostre ville et citadelle de Doullens, sur la demission que le sieur de Bar, qui en est pourveu, en doit faire en nos mains, et n'ayant peu jusques à present vous faire expedier les provisions de ladite charge de gouverneur de Doullens », le commettant pour « commander en nostredite ville et citadelle d'Amiens. » Compiègne, 6 septembre 1653. — Fol. 187. Lettres patentes de Louis XIV au sieur de Bar, lieutenant général dans les armées du Roi, sur ce que, « vous estant volontairement desmis en nos mains de la charge de gouverneur de nostre ville et citadelle de Doullens dont vous estiez pourveu, et celle de gouverneur de nostre ville et citadelle d'Amiens estante vacante depuis quelque temps par le decedz de feu nostre cousin le duc de Chaulnes », le commettant au commandement de ladite ville et citadelle d'Amiens, en attendant qu'il soit récompensé de ladite charge de gouverneur des ville et citadelle de Doullens. Paris, 29 août 1653. — Fol. 188 v°. Provisions à Jean Creton, avocat en Parlement, d'un office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien Creton, son père, résignataire en sa faveur. Paris, 5 mai 1653. — Fol. 189. Lettres patentes de Louis XIV nommant ledit Adrien Creton conseiller honoraire audit bailliage et présidial. Paris, 16 mai

1653. — Fol. 191. Édit de Louis XIV concernant les francs fiefs et nouveaux acquêts. Paris, 29 décembre 1652. — Fol. 195 v°. Lettres patentes de Louis XIV nommant les membres de la chambre souveraine des francs fiefs, nouveaux acquêts et amortissements. Paris, 30 décembre 1652. — Fol. 197. Lettres patentes de Louis XIV établissant des exceptions à l'édit du 29 décembre concernant les francs fiefs, nouveaux acquets et amortissements. Paris, 2 juin 1653. — Fol. 197 v°. Lettres patentes de Louis XIV sur le recouvrement des francs fiefs, nouveaux acquets et amortissements. Paris, 2 juin 1653. — Fol. 198. Arrêt de la chambre souveraine des francs fiefs, nouveaux acquets et amortissements sur le recouvrement desdits droits. Paris, 2 juillet 1653. — Fol. 200. « Commission pour l'exécution dudit arrêt donné en ladite chambre souveraine. » Paris, 12 juillet 1653. — Fol. 200. Règlement établi par la chambre souveraine des francs fiefs et nouveaux acquets pour le recouvrement desdits droits. 2 juillet 1653. — Fol. 204. Ordonnance de Louis XIV portant que « Sa Majesté voulant prevenir et empescher les differends qui pourroient arriver entre Monsieur le duc d'Elbœuf, gouverneur et son lieutenant general en Picardie, et le sieur de Barre, lieutenant general des armées de Sadicte Majesté, commandant pour son service en la ville et citadelle d'Amiens et exerçant la charge de bailly de ladite ville, pour raison des provisions que ledict sieur duc d'Elbœuf a donnée, depuis le decedz du feu sieur duc de Chaulnes, de capitaines, lieutenans, enseignes et aultres officiers des compagnies de bourgeois de ceste ville vacantes tant par mort que par resignations ou autrement, Sadicte Majesté auroit, par son ordonnance du septiesme du present mois, entre aultres choses, fait deffences à ceux qui ont esté pourvus desdictes charges d'en prendre la qualité ny faire les fonctions, et ordonné que ledict sieur d'Elbœuf et ledict sieur de Barre remettraient dans huitaine, pour tout delay, ès mains du sieur de la Vrilliere, secretaire d'Etat, les pieces dont ils se voudroient servir pour justifier leurs droits et pretentions, et, ledit temps passé, soit que ledit sieur duc d'Elbœuf et de Barre eussent produit ou non, Sa Majesté les reglera diffinitivement, et d'autant qu'il n'a esté satisfait par ledict sieur d'Elbœuf

¹ La date du lieu et du jour laissée en blanc.

à ladicté ordonnance, et que Sadicté Majesté desire remettre les choses en tel estat qu'elles estoient auparavant, pour oster tout subject de plainte, s'estant deubment fait informer de la forme et maniere qu'il a esté usé cy-devant, et de nouveau fait iteratives inhibitions et deffences à ceux qui ont esté pourvus par ledict sieur duc d'Elbœuf desdictes charges de capitaines de ladicté ville vacantes par le deceds des feu sieurs Le Couvreur, Drancourt, tresorier de France, Correur père et de la Houssoye, de celles de lieutenant par la demission du sieur Roussel et Mouret, par la mort de M^c Philippe de Flesselle et de Friacques, et par l'absence du sieur Sesjourné demeurant à Paris, et de celle d'enseigne par la mort du sieur Thuillier et par la demission des sieurs de Sachy et de Lattre et de l'autre de Lattre, de prendre le tiltre et la qualité de capitaine, lieutenants et enseignes de ladicté ville ny d'en faire les fonctions en quelque sorte et maniere que ce soit, en vertu des provisions qui leur ont été expédiée, ordonnons audict sieur de Bar de remplir lesdictes charges et aultres de ladicté ville vacantes depuis le decedz dudict feu sieur duc de Chaulnes et à celles qui viendront à vacquer cy-apres, de personnes fidelles et affectionnées au service de Sa Majesté, et y pourvoir tant qu'il conviendra en ladicté ville et citadelle, tout ainsy qu'ont cy-devant fait les gouverneurs particuliers de ladicté ville et citadelle ; ordonné pareillement à tous les habitans d'icelle de leur obeïr en toutes choses touchant et concernant lesdictes charges, et fait tres expresses deffences et à toutes personnes de les troubler en la fonction et exercice desdictes charges, ny reconnoistre aultres que ceux qui en seront pourvus cy-apres par ledict sieur de Bar. » Châlons, 23 octobre 1653. — Fol. 208. Lettres de bénéfice d'âge à Catherine, Françoise et Marguerite filles de défunt M^c Henry Fleurton, conseiller du Roi et tresorier de France en Picardie. Paris, 6 juin 1653. — Fol. 208 v^o. Provisions à Antoine Desalleux, avocat en Parlement, d'un office de conseiller du Roi, magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^c Claude Morel, résignataire en sa faveur. Paris, 10 novembre 1653. — Fol. 212 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie Guérin, veuve de M^c Louis du Fresne, docteur en médecine à Amiens, pour la succession de défunt Melchior Guérin, son père, marchand audit Amiens. Paris, 25 janvier 1653. — Fol. 215. Lettres patentes de Louis XIV, portant que, « aians cy-devant donné à nostre tres cher et tres amé cousin le comte d'Harcourt, grand escuier de France, gouverneur et nostre lieutenant general en la Haulte et Bace Alsace, le commandement general en nostre province de Normandie et aux

armées qui y seroient assemblées, et aiant jugé nécessaire de le soulager en cet employ et particulièrement en ce qui concerne les gens de guerre qui sont et seront en ladicté province, en établissant soubz luy des lieutenantz generaux qui soient capables de s'y employer dignement, nous avons estimé ne pouvoir faire pour ceste fin un meilleur choix que de nostre cher et bien amé le sieur de Bar, mareschal de noz champs et armées, lequel, en plusieurs occasions importantes et considerables dans la guerre, en ladite qualité de mareschal de camp, et en diverses aultres charges et mesmes en des commandemens de nos troupes, a rendu des preuves signallées de sa capacité, experience en la guerre, velleur, vigilance et aultres qualités recommandables, et a surtout fait cognoistre une fidelité et affection singulieres à nostre service », nommant ledit sieur de Bar « nostre lieutenant general representant nostre personne en nostre armée qui pourra estre sur pied en nostredite province de Normandie, et cependant, en ceste qualité, et en l'absence et soubz l'auctorité de nostredit cousin le comte d'Harcourt, commander les troupes qui s'y trouveront. » Paris, 16 novembre 1650. — Fol. 216. Lettres missives de Louis XIV au sieur de Bar, lui envoyant lesdits pouvoirs de lieutenant général en son armée de Normandie sous le comte d'Harcourt. Paris, 18 novembre 1650. — Fol. 216 v^o. Ordre par Henry de Lorraine, comte d'Harcourt, de Brionne, d'Armagnac, chevalier des ordres du Roi, pair et grand écuyer de France, gouverneur d'Alsace, commandant en Normandie, lieutenant général des armées de Sa Majesté, à tous maréchaux et mestres de camps, colonels, capitaines, etc., de reconnaître le sieur de Bar en la qualité de lieutenant général en l'armée de Normandie. Paris, 30 décembre 1650. — Fol. 217. Provisions au sieur de Bar, lieutenant général ès armées du Roi, de la charge de bailli d'Amiens, en remplacement du duc de Chaulnes, décédé. Paris, 29 août 1653. — Fol. 217 v^o. Première séance du sieur de Bar comme bailli d'Amiens, et qualités dudit de Bar : « Guy de Bar, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant general ès armées de Sa Majesté, gouverneur du bailliage d'Amiens. » 5 février 1654. — Fol. 218 v^o. Main du Roi mise, à la requête de Pierre Vidalle et François Batonneau, marchands de Paris, sur les terres et seigneuries de

Saint-Valery sur la Mer, Gamaches et Beauchen (Beauchamps), appartenant à Messire Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, châtelain de Saint-Valery, seigneur de Beauchen et autres lieux. 10 février 1654. — Fol. 219. Commission d'Adrien Guille à la recette du domaine. Amiens, 11 février 1654. — Fol. 219 v°. Provisions à Claude Morel de l'office de conseiller du Roi, président au présidial d'Amiens, en remplacement de François Le Bon, résignataire en sa faveur. Paris, 15 septembre 1653. — Fol. 221. Déclaration de Louis XIV concernant les consignations. Paris, 29 février 1648. — Fol. 224 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie de Mommignon, fille majeure, pour la succession de défunt M^e Robert de Mommignon, son père. Paris, 27 février 1654. — Fol. 234. Brefs et statuts des apothicaires d'Amiens. Amiens, 18 mai 1645. — Fol. 237. Lettres patentes contenant l'entérinement desdits brefs. Paris, 15 mai 1654. — Fol. 239. Provisions à M^e Charles Prévost, licencié ès droits, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi en la ville et communauté de Doullens créé par édit de juin 1635. Paris, 5 mai 1654. — Fol. 240 v°. Saisie réelle, à la requête de dame Marie du Marché, veuve de Messire Henri de Fleurton, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, maître ordinaire de son hôtel et trésorier de France en la généralité d'Amiens, du manoir seigneurial d'Estrées appartenant à Jean Trotin, bourgeois de Paris, curateur aux biens confisqués de Meniel¹, sieur de Longuemaure, Meniel dit Triconnal, etc. 6 juin 1653. — Fol. 242. Lettres de terrier, à la requête de frère Michel de Biancourt de Portaucourt, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Fieffes, pour ladite commanderie de Fieffes. Paris, 3 mai 1653. — Fol. 247. « Roolle des huissiers et sergentz roiaux au bailliage et siege presidial d'Amiens appellez à la monstre desdictz huissiers et sergentz le jour de Sainte Claire douziesme jour d'aoust mil six cens cinquante-quatre. » — Fol. 249. Saisine à haute, puissante et illustre princesse Mademoiselle Marie de Lorraine, fille de Mgr le duc de Guise, de la châellenie et vicomté d'Ault par elle acquise de Mgr. Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, pair de France, moyennant la somme de 134 000 l. Amiens, 17 août 1654. — Fol. 254. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Le Bon, seigneur de Thionville, ancien échevins d'Amiens, à damoiselle Françoise Le Caron, veuve de M^e Louis Le Bon, avocat, tutrice des enfants mineurs dudit feu et d'elle, et à Antoine Fouache, écuyer, sieur de Boulan, avocat, tuteur de ses enfants mineurs et de

défunte damoiselle Antoinette Le Bon, pour la succession de défunte damoiselle Antoinette Le Caron, mère dudit Claude Le Bon et aieule desdits mineurs. Paris, 5 septembre 1654, — etc.

I B 26 (Liasse.) — 2 pièces, parchemin, 27, papier (23 imprimées).

1638-1655. — Déclaration du Roi concernant les congés pour les gens de guerre. Versailles, 29 mars 1639 (impr., affiche). — « Declaration du Roy en faveur des gentilshommes et nobles de son royaume. » Saint-Germain, 29 avril 1639 (impr., 14 p. in-8°, Paris, Estiene, Prévost, Cramoisy, Rocolet et Chapelet, 1639). — « Ordonnance du Roi par laquelle Sa Majesté accorde un pardon general à tous soldats qui ont quitté ses troupes sans congé, à la charge d'y retourner dans huit jours apres la publication des presentes. Avec la copie de l'ordonnance du vingt-neufiesme mars dernier, portant defences aux chefs de donner congé aux soldats, si ce n'est aux conditions portées par ladite ordonnance. » Saint-Germain, 5 mai 1639 (impr., 15 p. in-8°, Paris, S. Cramoisy, 1639). — « Extrait des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt concernant la résignation des bénéfices. Paris, 4 octobre 1639 (impr., 4 p. in-4°, s. l. n. d.). — « Declaration du Roy portant reglement sur l'ordre qui doit estre observé en la celebration des mariages, et contre ceux qui commettent le crime de rapt. » Saint-Germain, 6 novembre 1639 (impr., 15 p. in-8°, Paris, Estiene et Rocolet, 1639). — « Arrest de la Cour de Parlement sur les informations de vie et de mœurs de ceux qui seront à l'advenir nommez par le Roy aux archeveschez, eveschez, abbayes, prieurez et autres benefices de ce royaume. » 12 décembre 1639 (impr., 11 p. in-8°, Paris, A. Estiene, 1639). — « Declaration du Roy par laquelle Sa Majesté modere et reduit la levée du droit d'admortissement à elle deub par les benefices et ecclesiastiques payans decymes, autres communeutez et fabriques. » Saint-Germain, 7 janvier 1640 (impr., 10 p. in-4°, Paris, P. Rocolet, 1640). — « Arrest de la Cour de Parlement portant deffences à tous juges et officiers des seigneurs hauts justiciers de plus condamner personne aux peines des gallaires. » 20 juillet 1641 (impr., 7 p. in-8°, Paris, P. Rocolet, 1641). — « Arrest de la Cour de Parlement portant deffences à

¹ Le prénom laissé en blanc.

tous juges et officiers des justices subalternes de plus proceder à l'advenir à l'instruction des procez des accusez de sortilege, sans appel », condamnant les officiers de la justice seigneuriale de Bragelonne à faire amende honorable et à être pendus, pour avoir torturé et mis à mort une femme accusée de sortilège. 10 août 1641 (impr., 10 p. in-8°, Paris, P. Rocolet, 1641). — « Declaration du Roy en faveur du duc de Bouillon et de ceux qui se sont retirez à Sedan. » Mézières, août 1641 (impr., 12 p. in-8°, Paris, P. Rocolet, 1641). — « Declaration du Roy portant reglement sur les estoffes et façon des habits, avec defences de porter passemens d'or, d'argent, et toutes sortes de dentelles, entre-toiles, decoupures, languettes, point de Gennes, point couppez et autres ouvrages de fil quelconques. » Saint-Germain, 24 novembre 1639 (impr., 28 p. in-8°, Paris, A. Estiene, 1643). — « Arrest donné par le Roy seant en son lict de justice, en sa cour de Parlement de Paris, sur la regence de la Roynne, sa mere. » 18 mai 1643 (impr., 6 p. in-8°, Paris, J. Dugast, 1643). — « Declaration du Roy en faveur de ses subjects de la religion pretendue reformée, confirmative des edicts de pacification, declarations, reglemens et articles à eux cy-devant accordez. » Paris, 8 juillet 1643 (impr., 13 p. in-8°. Paris, J. Dugast, 1643). — Lettres patentes de Louis XIV à l'effet d'enregistrement de la déclaration du 1^{er} septembre 1643 pour le rétablissement du duc d'Elbeuf au gouvernement général de Picardie. Paris, 5 octobre 1643. — Arrêt du Parlement recevant M^c Louis Langlois, receveur du domaine au bailliage d'Amiens, appelant des ordonnances rendues par le sieur de Chaulnes, intendant de la justice en Picardie, au profit de Jean Boullefoy, fermier du droit de travers de la porte de Beauvais, les 25 et 26 juin 1646, faisant défenses au sieur de Crécy de Longueval et au nommé Séjourné, son commis, de contrevenir à l'arrêt du Parlement du 16 juin 1646 et de troubler ledit Langlois dans l'exercice de sa charge. Paris, 17 juillet 1646 (impr., 4 p. in-4°, s. l. n. d.). — « Edict du Roy portant revocation des taxes faites sur les aizez. » Paris, janvier 1648 (impr., 6 p., in-4°. Paris, P. Le Petit, 1648). — « Declaration du Roy portant revocation de toutes commissions extraordinaires, mesme de celles des intendans des justices ès provinces du royaume, avec descharge à ses subjects des restes des tailles avant l'année mil six cens quarante-sept, et remise d'un demy quartier d'icelles pour les années mil six cens quarante-huict et mil six cens quarante-neuf. » Paris, 13 juillet 1648 (impr., 11 p. in-4°, Paris, impr. et libraires ordin. du Roi, 1648). — « Lettres patentes du Roy sur l'establissement d'une chambre de justice pour

la recherche et punition des abus et malversations commises au fait de ses finances. » Paris, 16 juillet 1648 (impr., 7 p. in-4°, Paris, impr. et libraires ordin. du Roi, 1648). — « Declaration du Roy portant reglement sur le fait de la justice, police, finances et soulagement des subjects de Sa Majesté. » Saint-Germain, 22 octobre 1648 (impr., 19 p. in-4°, Paris, impr. et libraires ordin. du Roi, 1648). — « Declaration du Roy par laquelle la seance du Parlement de Paris est transferée en la ville de Montargis, avec interdiction de s'assembler ny de faire aucun acte de justice dans Paris. » Saint-Germain, 6 janvier 1649 (impr., 8 p. in-4°, s. l. n. d.). — Lettres patentes de Louis XIV déclarant tous les officiers du Parlement criminels de lèse majesté, pour n'avoir pas satisfait à la précédente déclaration du 6 janvier 1649, et attribuant la juridiction souveraine aux présidiaux. Saint-Germain, 22 janvier 1649. — Lettres closes de Louis XIV aux gens tenant le bailliage et présidial d'Amiens, leur marquant qu'« ayant esté informez de la difficulté qui est survenue dans vostre compagnie à l'enregistrement de deux declarations que nous vous avons envoyées, l'une portant interdiction du Parlement de Paris, et l'autre attribution de juridiction souveraine à tous les presidiaux du ressort d'icelluy, pour raison de vos rangs, sceances et jugemens des proces qui pouroient estre mis sur le bureau à l'advenir, nous vous avons voulu faire cette lettre,..... pour vous dire que nostre intention est que nostre lieutenant general civil et nostre lieutenant criminel en vostre siege jugent conjointement avec les presidens et conseillers au bailliage de vostre-dit siege souverainement, selon leurs sceances ordinaires et accoutumées, au-dessus de II^cL 1., suivant nostredicte declaration, et ainsy qu'ils faisoient auparavant icelle, jusques à pareille somme de II^cL 1., le tout sans tirer à consequence ny prejudicier à aucuns rangs, sceances et droicts particuliers. » Saint-Germain, février¹ 1649. — Règlement pour les droits de greffier. 4 mai 1649. — Mandement de la chambre souveraine pour la liquidation des droits d'amortissemens à l'effet de publier la déclaration du 7 janvier 1650. Paris, 19 janvier 1650. — « Declaration du Roy portant protection des eglises et maisons de

¹ La date du jour laissée en blanc.

religieux et religieuses contre les gens de guerre, ny de prendre leurs logemens en aucunes maisons presbiterales, à peine de la vie. » Paris, 27 janvier 1651. — « Declaration du Roy pour le reestablishement du Parlement en la ville de Paris. » Paris, 21 octobre 1652 (impr., in-4°, Paris, imprim. et libraires ordin. du Roi, 1652 ; incomplet). — « Arrest du Conseil d'Estat pour le reglement des monnoyes. » Paris, 7 mars 1653 (impr., 14 p. in-8°, Paris, S. Cramoisy, 1653). — « Declaration du Roy pour la levée et liquidation des droicts de francs fiefs, nouveaux acquests et amortissemens, du XXIX decembre MDCLII, vérifiée en Parlément, Chambre des Comptes et en la Chambre souveraine établie par lesdicts droicts, aux autres declarations données en consequence, et reglement pour l'exécution de ladite declaration » (impr., 47 p. in-4°, Paris, A. Estiene, 1653), — etc.

I B 27 (Registre.) — In. fol., 331 feuillets, papier.

1655-1662. — Registre aux Chartres. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens, commenceant le quatre febvrier MVI^c LV, et finissant le trente janvier MVI^c LXII. » — Fol. 2. Lettres patentes de Louis XIV au bailli d'Amiens, portant que « nous avons fait veoir en nostre Conseil l'arrest d'icelluy de renvoy par nous à vous fait pour vous donner advis sur le contenu du placet à nous présenté par le sieur de Jouaville à ce qu'il nous pleust luy accorder la permission de faire construire quatre jeux de billard à pied ou sur table dans la ville d'Amiens, pour le divertissement du publicq et de la jeunesse, avecq deffences à tous aultres personnes de tenir des susdicts jeux pour donner à jouer publiquement et en secret, à peine de V^c l. d'amende, vos advis du dix-nœufiesme juin audit an, que nous pouvons accorder ladite permission », etc., accordant ladite permission aux conditions susdites. Paris, 31 décembre 1654. — Fol. 6. Saisine à M^e Louis Guillebert, conseiller du Roi et son prévôt de la ville de Doullens, du fief de Hen par lui acquis de Jérôme d'Ainval, écuyer, seigneur de Hen en partie, demeurant à Croissy. 13 avril 1655. — Fol. 8 v^o. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt concernant les appellations des prévôtés ressortissant au bailliage d'Amiens. 23 mars 1655. — Fol. 13. « Extrait du registre du Conseil d'Estat. » Arrêt portant « reglement entre le gouverneur general de la province et le gouverneur particulier de la ville et citadelle d'Amiens, touchant le renouvellement de la loi et eschevinage de ladite ville », à la suite « des différends et contestations arrivés depuis longues années entre les gouverneurs de sa province de Picardie et les gouverneurs particuliers de sa ville et citadelle d'Amiens,

renouvelés depuis peu de temps entre le sieur duc d'Elbeuf, gouverneur de ladite province, et le sieur de Bar, gouverneur particulier de ladite ville et citadelle, pour raison du droict de convocquer annuellement l'assemblée pour l'eslection des eschevins de ladite ville d'Amiens, presider en icelle, envoyer la liste de ceux quy sont nommés à Sa Majesté pour estre fait choix d'un premier eschevin et recevoir les ordres sur cest envoy de Sa Majesté, et ensuite le serment dudit premier eschevin, en la maniere accoustumée. » Compiègne, 2 juin 1655. — Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Créquy, seigneur et baron de Frocherie (?), Viaucourt et autres lieux, fils aîné de défunt Messire Adrien de Créquy, seigneur de la Cressonnière, pour la succession de celui-ci. Paris, 23 novembre 1654. — Fol. 19. Saisie réelle, à la requête de haute et puissante dame Madame Marie de Bourbon, princesse du sang et de Carignan, et de Mademoiselle Marie d'Orléans, princesse de Longueville, du fief de Fay appartenant à François, Nicolas et Antoine Dauroult, gendarmes de la compagnie du Roi. 2 août 1655. — Fol. 19 v^o. « Roolle des huissiers et sergeantz roiaux au bailliage et siegé presidial d'Amiens, appelez à la monstre desdicts huissiers et sergeantz le jour de Sainte Claire, douziesme jour d'aoust mil six cens cinquante-cinq. » — Fol. 23. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Philippe Le Caron, prêtre, boursier théologien du collège des Cholets, pour la succession de défunt Flour Le Caron, seigneur d'Ambreville, son frère, lui-même fils et héritier de M^e Jean Le Caron, avocat au présidial d'Amiens, et de damoiselle Jeanne de Sacquespée. Paris, 31 juillet 1655. — Fol. 23 v^o. « Extrait des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt « pour le controle du greffe et autres choses au bailliage d'Amyens. » Paris, 4 avril 1635. — Fol. 25 v^o. Provisions à M^e François Le Corroier d'un office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Louis Le Corroier, son père, décédé. Paris, 25 mai 1655. — Fol. 30 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Charles-François Ricard, avocat en Parlement, Marie-Madeleine Picard, sa femme, et Anne Picard, sœur de ladite Marie-Madeleine, pour la succession de défunt M^e Laurent du Fresne, conseiller du Roi et receveur des épices de la généralité d'Amiens, aieul maternel desdites Picard. Paris, 17 novembre 1655. — Fol. 31. « Extrait des

registres de Parlement. Arrest contre les blasphemateurs contre le saint nom de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et des Saints. » 6 juillet 1655. — Fol. 32 v°. Saisie réelle de l'office de lieutenant pour le Roi en la prévôté royale de Vimeu de M^e René Despréaux. 16 décembre 1655. — Fol. 33. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Dezalleux, seigneur d'Obigny, conseiller du Roi du bailliage et présidial d'Amiens, tant en son nom que comme tuteur d'Anne Dezalleux, sa sœur, mineure, et à Louis Dezalleux, curé de Saint-Sulpice d'Amiens, pour la succession de défunte damoiselle Marie Dezalleux, leur sœur, femme de Charles Helbert, écuyer, sieur du Mesnage Montcavrel. Paris, 4 décembre 1655. — Fol. 35 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Plichon, sieur de Guisy, pour la succession de défunt M^e Charles Cuvilier, notaire royal à Poix, son oncle. Paris, 15 janvier 1656. — Fol. 36. Saisine à Messire Jean Gaude, chevalier, seigneur de Martaineville, Houdancourt, Saint-Remy-en-l'Eau et autres lieux, et à dame Marguerite de Crescé, son épouse, d'un quart sur la forêt de Goyaval par eux acquis de M^e Jacques Guizain, ecclésiastique, et de M^{es} François et Gabriel Guizain, ses frères. Amiens, 15 février 1656. — Fol. 40. Saisie réelle, à la requête de Catherine et Jeanne Jessé, et de M^e Parent¹, procureur au Parlement, de l'office de greffier en la maréchaussée de Picardie de M^e Emond Baudricourt. 10 mars 1656. — Fol. 41. Arrêt de la Chambre des Comptes sur la saisie faite par le procureur général de tous les fiefs, terres et seigneuries relevant du Roi à cause de son château de Clermont en Beauvoisis, faute d'avoir par les propriétaires et détenteurs, fait foi et hommage au Roi. 15 février 1656. — Fol. 42 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie de Fouquesolle, damoiselle, femme autorisée par justice au refus du sieur de Fouquerolles, son mari, enseigne de la compagnie du capitaine² de la ville de Corbie, pour les successions de défunts Pierre de Fouquesolles, écuyer, sieur des Barre, son père, et d'Antoine Briet, écuyer, sieur de Fontaine, son oncle maternel. Paris, 15 janvier 1656. — Fol. 43 v°. Brevet du Roi accordant au sieur de Prouville de Hangard, qui a quitté le service du prince de Condé, autorisé à rentrer dans le royaume, et notamment dans sa maison de Hangard, près d'Amiens, le bénéfice de l'édit d'octobre 1652, à condition qu'il fera la déclaration requise. Paris, 12 avril 1656. — Fol. 44. Déclaration du dit sieur de Prouville. « Lan MVI^e cinquante-six, le vingt-huictiesme apvril, ledit

sieur de Prouville Hangard comparant par-devant nous, Jean Thierry, seigneur de Genonville, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant general au bailliage d'Amiens, pour satisfaire à la vollonté de Sa Majesté portée par ses lettres cy-dessus, données à Paris, le douziesme de ce mois, pour jouir de l'effect et contenu en icelles, a déclaré qu'il entend de demeurer à l'advenir dans la fidelité et l'obeissance qu'il doit à Sa Majesté, sans contrevenir aux dispositions portées par son eedit du mois d'octobre MVI^e cinquante-deux, dont il a requis acte, ce present à luy octroié, pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison, et lesdictes lettres registrées au registre aux Chartres dudit bailliage, pour y avoir recours quand besoing sera. » — Fol. 45 v°. Réception de M^e Jean Gigault, receveur des consignations à Doullens, ès offices de garde du scel aux actes des notaires de la prévôté de Doullens et de garde du scel royal des notaires, commissions et exploits des sergents de ladite prévôté, par lui acquis de M^e Charles Prévost, avocat en Parlement, et de damoiselle Marie Dragon, veuve de M^e Josse de Heulmes. 2 mai 1656. — Fol. 50 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt confirmant les maieur, échevins, bourgeois, manants et habitants de la ville et cité d'Arras et pays d'Artois, dans les privilèges à eux accordés et confirmés par la capitulation accordée en 1640 à ladite ville, lors de la reddition d'icelle en l'obéissance du roi Louis XIII, les déclarant, en conséquence, exempts de tous droits de traites foraines et autres généralement quelconques mis et à mettre sur les vins et autres denrées et marchandises qui seront transportées de France en ladite ville d'Arras et autres lieux fermés du pays d'Artois étant en l'obéissance du Roi et qui y seront consommées. Paris, 28 avril 1656. — Fol. 54 v°. « Roolle des huissiers et sergents royaux au bailliage et siege presidial d'Amyens appelez à la monstre desdits huissiers et sergents le jour de Sainte Claire, douziesme aoust MVI^e cinquante-six. — Fol. 57 v°. Provisions à M^e Jacques Prévost de l'office de procureur du Roi en la prévôté royale de Doullens, en remplacement de M^e Charles Prévost, résignataire. Paris, 10 avril 1656. Réception dudit Jacques Prévost. 12 octobre 1656. — Fol. 59 v°. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nos chers et bien amez les arquebuziers privilegiez de nostre ville d'Amyens du jardin et compagnie de la rue de Beauvais nous ont fait remonstrer que, dès le temps

¹ Le prénom laissé en blanc.

² Le nom est laissé en blanc.

du roy François premier, ladictte compagnie avoit esté establee par les maieur et eschevins de ladictte ville, à l'instar des trois compagnies roiales privilegiées d'arbalestriers, archers et coulevriniers de ladictte ville, pour y faire les mesmes fonctions et y rendre les mesmes et semblables services que lesdictes trois compagnies, sçavoir de faire l'exercice des armes, rendre la jeunesse capable en l'art militaire et de deffendre ladictte ville contre les entreprises des ennemis de nostre Estat, garder les canons et artillerie quy sont en ladictte ville, s'opposer aux émotions populaires et se tenir prestz, avecq leurs armes, pour l'execution de nos ordres, ainsy qu'ils ont fait et continué depuis ledict temps en toutes occasions, et nottamment ez sieges de La Fère, Saint-Vallery et Clermont, à la demolition des chasteaux rebellez, à la reprise de la ville d'Amyens sur nosdicts ennemis par le roy Henry le Grand, nostre ayeul, les uns aians esté lors emprisonnez et les autres exiléz, pour avoir tenu son party, et depuis la declaration de la guerre en l'année MVI^c XXXV, aians tousjours, conjointement avecq lesdictes trois compagnies d'archers, arbalestriers et coulevriniers de ladictte ville, fait la conduite des canons, artilleries, vivres et munitions de guerres ez sieges d'Arras, Corbie et autres places assiegées et prises sur nosdicts ennemis et en toutes les rencontres quy se sont presentées pour nostre service, mesme en l'année MVI^c cinquante-quatre, pour la levée du siege d'Arras, ilz auroient gardé huit à nœuf cens prisonniers ennemis pendant cinq mois et iceux conduictz en la ville de Peronne, le tout à leurs fraiz et despens, comme aussy ladictte ville d'Amyens aiant, à cause de la maladie contagieuse, esté à trois divers temps abandonnée par les habitans d'icelle, lesdicts exposans auroient tousjours gardez les portes d'icelle, pour en éviter la surprise ; en consideration desquelz services, ausquelz ilz sont obleigez et qu'ilz nous rendent à leurs despens, ilz ont de tout temps immemorial jouy de l'exemption du guet et gardes des portes, logemens et fournissemens d'ustencilles aux gens de guerre, ainsy que les trois autres compagnies, et y ont esté maintenus par les gouverneurs, lieutenans generaux de la province de Picardie et de ladictte ville, et lieutenans generaux de noz armées, ainsy qu'il nous est apparu par les ordonnances qu'ilz leur ont fait expedier de temps en temps », confirmant les privilèges de ladite compagnie. Paris, mars 1656. — Fol. 62. « Statuta collegii medicorum Ambianensium. » Statuts du collège des médecins d'Amiens. « Ainsy signé : Roussel, decanus, Du Crocq, Dumolin, Delattre, d'Halloy, Houlon, Letellier, R. Roussel, Boulenger, de Brandicourt, Roussel, Le Caron, Deflocque, Du

Castel et Du Crocq. » Latin. — Fol. 65. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « noz chers et bien amez les docteurs en la faculté de medecine de nostre ville d'Amyens nous ont fait dire et remonstrer que, suivant le bon et louable exemple des docteurs en ladictte faculté de noz villes d'Orléans, Lion et Grenoble, pour d'aultant plus bannir l'ignorance du corps de ladite faculté, qui s'est glissée à divers temps dans aucuns espritz par la nonchalance et conivence de certaines universitez quy, par divers interests de faveurs, d'amis et de parenté, ont souvent accordé des degrez et licences à plusieurs particuliers sans consideration de merite, d'estude et de suffisance, et sans aucunes preuves precedentes par actes publicz de leurs capacitez, dont il s'est ensuivy des desordres et inconveniens en la pratique de la medecine, quy ne sont que trop communs et familiers, au grand prejudice du bien publicq et de l'honneur et dignité de ladictte faculté, ilz ont advisé de former un college de leur corps et de dresser des reglemens et statuts entr'eux, pour estre inviolablement gardez et observez, tant en la reception des medecins quy se presenteroient qu'en l'usage et pratique de la medecine en ladictte ville qu'ez environs, lesquels ilz ont presenté aux maire et eschevins de ladictte ville, seulz juges de la police d'icelle, quy ont donné leur approbation sur iceux, et iceux fait enregistrer en leur greffe », approuvant lesdits statuts. Paris, mai 1656. — Fol. 68. Saisie réelle, en vertu d'une sentence du présidial d'Angoulême du 30 mars 1647, à la requête de Nicolas Famée, marchand à Poitiers, de la terre et seigneurie de Clairay et de la forêt d'Ailly appartenant à Messire François de Bourdeilles, comte dudit lieu, marquis d'Archiat, sénéchal, gouverneur, lieutenant général pour le Roi en Périgord. 7 décembre 1656. — Fol. 72. Édit de Louis XIV « contre le luxe ». Paris, 13 novembre 1656. — Fol. 76. Mise de fait de Martin François, laboureur à Heusecourt, en et sur divers immeubles appartenant à M^e Philippe de Flecelle, conseiller du Roi et élu en l'élection d'Amiens, fils et héritier de feu M^e Philippe de Flecelle, conseiller du Roi en ladite élection. 27 janvier 1657. — Fol. 78 v^o. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. Arrest portant que les procès et differentz pour raison des revenus de l'abbaye de Corbie seront jugez en premiere instance par Mons. le lieutenant general. » Paris, 31 octobre 1656. — Fol. 79 v^o. Saisine à Simon Ternisien, écuyer, seigneur de Fresne, de 23 journaux et demi de terres à Fresnoy,

tenus de la seigneurie dudit Fresnoy, vendus par décret sur la succession de M^e Jean Aliamet et dont il s'est rendu adjudicataire. Amiens, 16 février 1657. — Fol. 81. Lettres patentes de Louis XIV au sieur Le Fèvre d'Ormesson, conseiller du Roi en son Conseil d'État, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, le commettant «intendant de la justice, police et finances en nostre province de Picardie et sur nos troupes estans en icelle, pour, en cette qualité, vous trouver aux conseilz quy seront tenus par nostre tres cher et bien amé oncle le duc d'Elbeuf, pair de France et nostre lieutenant general en nostredicte province de Picardie, ou par noz lieutenans generaux tant en nostredicte province que par ceux aians le commandement sur nos troupes en icelle, sur toutes affaires et occurrences, mesme pour les choses concernans noz gens de guerre», etc. Paris, décembre¹ 1656. — Fol. 89. Réception de Laurent Pellerin, bourgeois de Paris, fondé de procuration de M^e Claude Regnault, adjudicataire des messageries royales d'Amiens à Paris, en qualité de commis dudit Regnault. Amiens, 16 juillet 1657. — Fol. 91. Saisie, à la requête de damoiselle Antoinette de Viécourt, veuve de Messire Antoine de Vaudricourt, chevalier, seigneur d'Allenay et autres lieux, mère et tutrice des enfants mineurs dudit défunt et d'elle, de la terre et seigneurie de Framicourt, appartenant à Messire Antoine d'Ocoche, chevalier, seigneur dudit Framicourt. 13 août 1657. — Fol. 92. Relief par Charles Gorguette, écuyer, seigneur du Bus et d'Argœuves, fils aîné et héritier de défunt Charles Gorguette, écuyer, seigneur dudit Bus, d'un fief noble tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, sis au terroir de Rillieux à lui échu par succession de sondit père. Amiens, 8 août 1657. — Fol. 92 v^o. Relief par le même d'un fief noble à la Chaussée du Pont-de-Metz, tenu du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, à lui échu par la même succession. Amiens, 8 août 1657. — Fol. 93 v^o « Roolle des huissiers et sergents royaux au bailliage et siege presidial d'Amyens appelez à la monstre desdicts huissiers et sergents, le jour de Sainte Claire, douziesme aoust mil six cens cinquante-sept. » — Fol. 96. Lettres patentes de Louis XIII portant «statuts pour les maistres et gardes de la marchandise de mercerie, gressiers, jouallerie de Paris.» Paris, janvier 1613. — Fol. 103. «Transaction passée entre les marchans merciers secqs de la ville d'Amiens, et les marchans merciers, droguistes et apotocaires de ladite ville », y dénommés, «pour terminer et mettre fin aux

proces quy se sont jusques à present meus et intentez l'un contre l'autre par-devant Messieurs les premier et eschevins d'icelle ville, pour raison des entreprises quy se font journellement sur le negoce des marchandises quy appartiennent à chacune desdictes communaultez, et outre la confrerie de Monsieur saint Jacques establie à la chappelle de Nostre-Dame d'Amiens»; portant, entre autres choses, «que lesdicts merciers secqs seront et demeureront pour l'advenir separez de corps et communauté desdicts merciers, ciriers, gressiers, espiciers, droguistes et apotocaires, ensemble de la confrerie susdicte de Monsieur saint Jacques, laquelle confrerie, chappelle et tous les ornemens d'icelle et tout ce quy en deppend, appartiendra ausdicts merciers, ciriers, gressiers, espiciers, droguistes, apotocaire, dont leur sera fait deslivrance, pour eux et leurs esgardz, par les esgardz merciers secqs, et pour l'entretienement desdicts mestiers», contenant en outre l'énumération des marchandises compétentes à chacun des deux états. Amiens, 13 mai 1644. — Fol. 105. Sentence de l'échevinage d'Amiens, contenant les statuts des merciers secs. Amiens, 16 juin 1644. — Fol. 107. Lettres patentes de Louis XIV portant continuation des statuts des merciers secs d'Amiens. Paris, août 1647. — Fol. 108. «Extrait des registres de Parlement.» Arrêt de vérification desdites lettres patentes 16 septembre 1657. — Fol. 110. «Extrait du registre aux deliberations de l'eschevinage de la ville d'Amiens.» Délibération «sur la requeste présentée par Anne Gamain demeurante en ceste ville, contenant qu'elle a recongnu par la visitte qu'elle fait des pauvres de cette ville, pour y pratiquer quelque œuvre de charité, qu'il se rencontre grand nombre de filles desbauchées et beaucoup plus qu'il y a eu par cy-devant, nonobstant tous les soings que Messieurs les eschevins y eussent peu jusques à present apporter et la punition exemplaire qu'ils en ayent fait faire de plusieurs, depuis naguere, ce quy procede de ce que, par la misere et calamité du temps, lesdictes filles ne pouvant trouver à servir et travailler en quelque honneste employ, et par ainsy demeurans oysives et vagabondes, fait qu'elles se portent facilement au mal, ce quy n'ariveroit sy elles estoient retirées, comme il se pratique en la plupart des meilleures villes de ce royaume, et en quelque lieu où elles peussent estre enseignées à la crainte de Dieu et employées à travailler pour gagner leur vie, ce que la suppliante esperant entre-

¹ La date du jour laissée en blanc.

prendre, avecq la grace de Dieu, estant secourues et assistées de plusieurs personnes pieuses et devotes, requeroit qu'il pleust à Messieurs la voulloir autoriser dans son entreprise et commettre un ou deux d'entre eux pour trouver quelque maison propre pour retirer lesdictes filles desbauchées et contribuer quelques deniers pour paier chacun an le louage de ladicte maison, où la suppliante se submet de faire subsister lesdictes filles, tant par le travail qu'elle leur pourra faire faire, que par les aumosnes qu'elle leur pourra procurer. Veu laquelle requeste, avecq les conclusions du procureur du Roy, a esté resolu et arresté qu'il sera delivré par chacun an à la suppliante la somme de cent l., pour estre employée aux louages de la maison quy sera choisie pour retirer et reserver les filles desbauchées, et ce, pour avoir lieu tant et jusques à ce que tel établissement sera trouvé commode et utile à la ville, et à condition de rendre compte par ladicte suppliante de son administration et de tout ce quy sera par elle fait touchant ledit établissement, ausdictz sieurs eschevins, quy s'en sont réservés la congnoissance. » Chambre du Conseil, 7 septembre 1650. — Fol. 110 v°. Acte des premier et échevins d'Amiens portant que « le jour d'huy, datte des presentes, veu la requeste présentée par Anne Gamain, vefve, expositifve qu'en consequence de nostre resolution du septiesme jour de septembre mil six cens cinquante, elle avoit loué une maison pour y enfermer les filles qui, par faute de retraicte, se laissoient porter à la desbauche, depuis lequel temps elle y en auroit entretenu et y fait subsister pour l'ordinaire huict ou neuf, pourquoy requeroit, affin d'apporter plus d'ordre en cette maison et y faire observer la discipline requise, qu'il nous pleust nommer et commettre quelques notables bourgeois de cette ville, pour prendre la peine de visiter de temps en temps ladicte maison, avoir l'œil sur ce quy se fait en icelle, et ordonner ce qu'ils jugeront estre à faire pour la gloire de Dieu et police de ladicte ville, et qu'à l'instar des commissaires du bureau des pauvres, ceux quy seront par nous nommez en puissent apres quelque temps nommer d'autres, pour succeder en leur place ; sur quoy, veu ledict acte de deliberation,... les bons effectz quy sont proceddez de l'establissement de ladicte maison des filles desbauchées, parties desquelles s'estans recongnues, ont esté rendues à leurs parens, les autres renvoyées seurement ès lieux de leur naissance, où elles ont changé de vie, et veu la nécessité de ladite maison, pour retirer celles quy, élevées ou seduictes par cavaliers et gens de guerre, ne cherchent qu'une semblable retraicte pour se soustraire à l'esclavage et violence desdicts gens de guerre mis en garnison, passant ou

repassant par ceste ville, et que, pour contenir lesdictes filles dans leur devoir en ladicte maison, y apporter les ordres et police necessaire, moienner la conversion desdictes filles et faciliter leur retraicte chez leurs parens ou dans les lieux de leur naissance », commettant « les sieurs Petit, sieur d'Amy, et Canteraine, receveur des decimes en le dioceze, pour avoir l'œil à tout ce quy ce quy se passera en ladicte maison, y donner les ordres convenables et la faire subsister dans une bonne police et reglement, avecq pouvoir et faculté de nous presenter autres personnes capables dudit employ, lorsqu'ils desireront se descharger d'iceluy, l'auctorité demeurant tousjours par-devant nous, avecq liberté de commettre tel de nous quy nous plaira, pour agir conjointement avecq lesdicts sieurs Petit et Canteraine ou leurs successeurs, pour le bien et police de cette ville, aiant presentement nommé Claude Lebon, escuier, sieur de Thionville, nostre confrere. » 31 mai 1652. — Fol. 111. Vente par noble homme Pierre Accard, conseiller du Roi et élu en l'élection de Guise, demeurant à Paris, mari et bail de damoiselle Marie Fournel, tant en son nom que comme fondé de procuration de sadite femme, à Claude Petit, écuyer, sieur d'Amy, échevin d'Amiens, et à noble homme Hugues Canteraine, conseiller du Roi et receveur des décimes au diocèse d'Amiens, d'une maison, cour jardin et dépendances sise à Amiens, rue des Capucins, provenant de la succession de défunte damoiselle Antoinette Fournel, sœur de ladite Marie, moyennant 4 800 l. de principal, 10 s. au denier à Dieu, et 100 l. pour les épingles de damoiselle Anne Accard, fille du vendeur, francs deniers. Amiens, 26 novembre 1653. — Fol. 112 v°. Ratification de ladite vente par Marie Fournel, femme dudit Pierre Accard. 30 décembre 1653. — Fol. 113. A la requête des « Reverendes Mères et relligieuses de la Visitation de Sainte Marie de la ville d'Amiens, comparante par humble et devote mere Anne-Marie-Antoinette Gaudefroy, Catherine-Angelique Vacquette et Marie-Charlotte Favier », acte donné auxdites religieuses de la mise dans les liasses notariales de la minute originale de ladite ratification. Amiens, parloir dudit couvent, 14 juillet 1654. — Fol. 113 v°. Acte de François Faure, évêque d'Amiens, sur la requête des « administrateurs de la maison dicte des Filles repenties établie en ceste ville d'Amiens, par laquelle ils nous auroient représenté que quelques personnes zelées pour le service de Dieu ayans recongnu que l'innocence et la pureté quy

s'estoient longtemps conservées assés entieres en ceste dite ville, avoient depuis quelques années souffert beaucoup d'alteration et de deschet par la corruption du siecle, la necessité et disette où sont conduittes plusieurs filles, et aussy par les mauvaises suites de la guerre, elles ont esté inspirées de tascher à y apporter remede, en establiant une maison où lesdictes filles et les femmes quy se voudront retirer du vice peussent avoir une retraicte quy les mist à l'abry des violences ausquelles elles sont sujettes, et où celles quy voudront continuer leurs desbauches peussent estre retirées des occasions et empeschées de suivre leur mauvais desseins ; ce qu'ayant esté proposé aux premier et eschevins de ladicte ville, ils l'ont non seulement approuvé par deux divers actes de deliberation publicque, en datte des septiesme septembre mil six cens cinquante et dernier jour de may mil six cens cinquante-deux, mais mesme ont destiné cent l. par chacun an des deniers communs de la mesme ville pour le louage et entretien de ceste maison, et, pour l'administration d'icelle, ont commis l'un d'entre eux avec deux notables bourgeois, ensuite de quoy, cest establissement ayant commencé et pris quelque progrez, avecq benediction et consolation pour ceux quy ont cogneu le fruict qu'il a produit, on a jugé que, pour l'affermir, il falloit en obtenir lettres de confirmation du Roy, quy les a facilement octroïées ; mais comme cet œuvre ne tend pas seulement à la bonne police de la ville, mais que sa principale fin est le salut des âmes, dont personne ne se doit mesler que soubz nostre conduite et autorité, lesdicts administrateurs, pour luy donner l'accomplissement necessaire, nous supplioient de vouloir autoriser, agreer, approuver ledit establissement », accordant ladite approbation, « à la charge que l'eclesiasticque quy sera commis pour l'administration du spirituel de ladicte maison sera nommé par nous, que la visite de ladicte maison nous appartiendra et à nos successeurs, privativement à tous autres, que les administrateurs seront tenus rendre compte des aulmosnes et bienfaictz quy s'y feront, ensemble des fondations quy s'y pourront faire à l'advenir d'an en an par-devant nous ou l'un de nos grandz vicaires, nostredit promoteur appellé, et que les statutz, reglemens et ordonnances de ladicte maison n'auront aucune force ny vigueur qu'ils ne soient approuvez et auctorisez par nous ou nosdictz grandz vicaires. » Amiens, 11 septembre 1655. — Fol. 114. Déclaration par-devant notaires, par Claude Petit et Hugues Canteraine « que l'acquisition qu'ils ont faite de la maison, court, jardin, pourpris et tenement,... rue des Capucins....

par contract... du vingt-sixiesme jour de novembre mil six cens cinquante-trois », a été dans l'intention d'y loger les filles dites repenties, en faisant don et concession à ladite maison, à la charge de payer la somme de 2 400 l. restant à payer du prix de ladite maison, et des intérêts de ladite somme. Amiens, 12 octobre 1655. — Fol. 114 v°. Lettres patentes de Louis XIV approuvant et confirmant ladite fondation. Amiens, septembre 1653. — Fol. 116. Lettres de surannation sur le même objet. Paris, 29 mai 1656. — Fol. 116. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt d'enregistrement desdites lettres. 7 septembre 1656. — Fol. 118. Saisine à Messire Charles de Saisseval, chevalier, seigneur de Pissy, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville d'Amiens, de ladite terre et seigneurie de Pissy à lui vendue le 10 décembre 1639 par le sieur de Martemon, maître des comptes, son beau-père. Amiens, 7 décembre 1657. — Fol. 118 v°. Lettres patentes de Louis XIII attestant les foi et hommage faits au bureau de la Chambre des comptes par ledit Charles de Saisseval, pour ladite terre et seigneurie de Pissy. Paris, 23 décembre 1639. — Fol. 119. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nos tres chers et bien amez Nicolas Lesart, chevalier, seigneur d'Elincourt, et dame Anne Dey, son espouse, nous ont fait exposer avecq tout respect qu'encore qu'ils soient naturels françois et natifs de ce royaume, où ils eussent bien désiré d'establi pour tousjours leur demeure, neantmoins, parce qu'ils n'y ont aucuns biens dont ils puissent subsister et entretenir leur famille ny autre retraicte que ladicte terre d'Elincourt, quy est scituée dans le Cambrezy, ils s'y seroient retirez dès l'an mil six cens trente-deux, comme en un pais quy de longtemps avoit esté dans l'alliance et soubz la protection des rois de France nos predecesseurs, et les habitans d'iceluy recognus pour regnicolles, jusqu'à la derniere declaration de la guerre, au temps de laquelle ils auroient esté contraincts d'y continuer leur habitation, pour en empescher la confiscation et s'en conserver la jouissance, quy est l'unique moien de leur subsistance ;... et bien que, tant auparavant que depuis ladicte rupture, ils ayent soigneusement conservé les sentimens d'affection, de fidellité et d'obeïssance qu'ils nous doibvent comme bons françois et naturels subjects de ceste couronne, mesme qu'ils ayent témoigné un zele très particulier à nostre service par les assistances considerables qu'ils ont rendues à plusieurs personnes de condition, gentilhommes, officiers, soldats de nos armées et autres

serviteurs et subjects, quy en diverses occasions ont esté faicts prisonniers à Cambray et autres lieux des Païs-Bas, et en tous autres rencontres où ils ont eu du pouvoir, et n'ayant jamais exercé aucun acte d'hostilité ny adhérent directement ou indirectement aux desseins et entreprises des ennemis de cet Estat, ainsy qu'il nous est apparu par les certificatz de plusieurs nos lieutenans generaux en nos camps et armées, mareschaux de France, gouverneurs des places voisines dudit Cambresis, chefs et officiers de nos troupes, toutefois ils doutent qu'à l'occasion de leur retraicte et sejour en un païs à present occupé par nos ennemis, on ne voullust les troubler et empescher en la possession et jouissance des biens sciz dans l'estendue de nostre royaume qu'ils ont ou voudroient y acquerir ou quy pourroient leur advenir par succession, donation ou autrement », déclarant lesdits Lesart et son épouse réputés vrais regnicoles et comme tels apts à jouir de tous les privilèges, immunités, droits et prérogatives dont ils jouiraient s'ils demeureraient actuellement dans les terres placées sous l'obéissance du Roi. Paris, 27 décembre 1656. — Fol. 121 v°. Saisie réelle, à la requête de vénérable et discret M^e Pierre de Villers, prêtre, doyen de Vignacourt, et de noble homme François Mouret, seigneur de la Mairie de Vers, ancien échevin d'Amiens, de la moitié des greffes anciens, alternatifs et triennaux des consuls d'Amiens, prévôté de Beauvoisis à Amiens et Grandvilliers, et du tiers du greffe ancien des présentations du bailliage et présidial d'Amiens, civil, criminel, prévôté d'Amiens et Beauquesne, et du tiers et doublement desdites présentations à la justice consulaire et élection dudit Amiens, appartenant à M^e Antoine Heu, greffier des consuls d'Amiens, et damoiselle Anne Dupré, sa femme. 4 janvier 1658. — Fol. 122. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Catherine-Yolande Duval, veuve de M^e Antoine de Zalleux, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, pour la succession de défunts Louis et Anne de Zalleux, ses enfants mineurs, héritiers dudit Antoine de Zalleux. Paris, 7 décembre 1657. — Fol. 123. Provisions à Adrien Morel d'Atilly, d'un office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de M^e Adrien Morel, son père, résignataire. Paris, 22 octobre 1657. — Fol. 124. Lettres de vétéran audit Adrien Morel, père, sieur de Bécordel. Paris, 23 décembre 1657. — Fol. 124. Traduction en français de la bulle d'Alexandre VII contre le jansénisme. Sainte-Marie-Majeure, 16 octobre 1656. — Fol. 127. Lettres patentes de Louis XIV d'enregistrement de ladite bulle. Paris, 18 décembre 1657. — Fol. 128 v°. Saisine à Messire Louis de Broissart, seigneur de Monthur,

lieutenant d'une compagnie de cheveu-légers dans le régiment de Couldray Montpensier, de la terre et seigneurie de Heuzecourt et Grimont par lui acquise de Messire Léonor de de Guillermer, chevalier, seigneur de Vcquemoulin. Amiens, 4 mars 1658. — Fol. 130. Lettres patentes de Louis XIV, sur ce que « nostre tres cher et bien amé oncle le duc d'Elbœuf, pair de France, gouverneur et nostre lieutenant general en nostre province de Picardie, Artois, Boulonnois et Pays reconquis, s'estant desmis en nos mains de ladicte charge en faveur de nostre aussy tres cher et bien amé cousin Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, son fils aîné, et nous ayant supplié de luy accorder la survivance d'icelle, l'instance qu'il nous en a faite nous a esté d'autant plus agreable que nous avons tout sujet de le gratifier et favorablement traiter, pour les recommandables services qu'il nous a rendus tant en ladicte charge qu'en plusieurs autres occasions importantes, et que nous avons en tres particuliere estime nostredit cousin, non seulement pour les bonnes et louables qualitez quy sont en [sa ?] personne, mais aussy par les preuves singulieres qu'il nous a rendues de sa fidelité et de son affection, valeur et grandeur de courage, experience au faict des armées, vigilance et bonne conduite », établissant ledit Charles de Lorraine, prince d'Harcourt, gouverneur et son lieutenant général en la province de Picardie, Artois, Boulonnois et Pays reconquis, « pour par nostredit oncle et cousin, et le survivant dés deux, l'avoir, tenir et doresnavant exercer conjointement ou separément et l'un en l'absence de l'autre. » Saumur, 5 mars 1652. — Fol. 133. Relief par dame Catherine d'Osterel, veuve de Messire Charles de Créquy, chevalier, vicomte de Langle et autres lieux, fondée de procuration de Messire Robert d'Osterel, chevalier, seigneur de Diéval et autres lieux et du Quint de Beauval, dudit Quint de Beauval, tenu du Roi à cause de son château de Doullens, échu audit de Diéval par le décès du sieur de Diéval, son oncle. Amiens, 21 mars 1658. — Fol. 133 v°. Saisie, à la requête de damoiselle Marie Boullenger, veuve de M^e René du Fresne, docteur en médecine, demeurant à Amiens, de la terre et seigneurie d'Autieulle, sur Pasquier Brongnier, demeurant à Doullens, curateur à la succession vacante du feu sieur de Beurepaire, sieur d'Autieulle. 26 mars 1658. — Fol. 134. Saisie, à la requête de dame Gabrielle de Clermont, femme autorisée de Messire Léonor de Thenne, chevalier, seigneur de Baizieux et autres lieux, de la terre et

seigneurie de Courcelles, tenue du Roi à cause de son château de Doullens, appartenant à Messire Gabriel de Clermont, chevalier, seigneur de Courcelles, 1^{er} avril 1658. — Fol. 134 v°. Provisions à Nicolas Pingré d'un office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement d'Antoine de Zalleux, décédé. Paris, 3 décembre 1657. — Fol. 135 v°. Saisie de la terre et seigneurie de Beaumé (Beaumetz) appartenant à Antonine-Henry Fleurton, seigneur dudit lieu. 20 avril 1658. — Fol. 136. Lettres patentes de Louis XIV nommant conseiller en ses conseils d'État et privé M^c Claude Morel, seigneur de Crémery, conseiller du Roi et président au présidial d'Amiens. Paris, 12 avril 1658. — Fol. 137 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Françoise Le Vasseur, âgée de 18 ans ou environ, fille de défunt honorable homme Antoine Le Vasseur, ancien maieur de Rue et du Crotoy, et de damoiselle Marguerite Lallemand. Paris, 11 mai 1658. — Fol. 138. Provisions à Jean Lefebvre de l'office d'enquêteur et examinateur héréditaire au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Thomas Perdu, démissionnaire. Paris, avril 1658. — Fol. 144 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Règlement pour les liards. » Compiègne, 3 août 1658. — Fol. 145. « Roolle des huissiers et sergents royaux du bailliage d'Amiens. » — Fol. 147. Lettres patentes de Louis XIV, sur ce que « nos chers et bien amez les pauvres religieux du couvent des Capucins de nostre ville d'Amyens nous ont fait dire et remonstrer que M^c Nicolas Dumont, nostre conseiller magistrat audict Amyens, scindicq du couvent desdicts religieux, et Vincent Barrastre, bourgeois dudit Amyens, amy spirituel desdicts religieux, recongnoissant combien un jardin joingnant ledict couvent estoit utile et necessaire ausdicts religieux, quy auroit esté acquis par decret par Jean Trudaine, escuier, sieur de Druœuil et de Carrel, demeurant audit Amyens, avecq une maison et court y attenant, quy ne pouvoit se separer dudit jardin, mouvans de nous directement à cause de nostre domaine dudit Amiens, lesdicts sieur Dumont et Barrastre auroient, pour le bien et comodité desdicts religieux, achepté le tout dudit sieur de Druœuil, pour la somme de huict mil l. », autorisant lesdits religieux à posséder ledit immeuble et l'amortissant. Paris, mars 1658. — Fol. 148. Lettres patentes de Louis XIV, accordant aux Capucins d'Amiens la remise des droits seigneuriaux pour ledit immeuble. Paris, 31 mars 1658. — Fol. 148 v°. Lettres de terrier en faveur de frère Guillaume de Culan Labrosse, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Beauvoir lès Ponthieu, pour ladite commanderie. Paris, 7 août 1658. — Fol. 150. « Extrait des registres de Parlement.

Arrest contre les duelz. » 30 juillet 1657. — Fol. 151 v°. Lettres patentes de Louis XIV portant « pardon de ce quy s'est passé en Normandie, à l'exclusion des denommez. » Paris, septembre 1658. — Fol. 153 v°. « Extrait des registres du Grand Conseil du Roy » sur le même objet. Paris, 7 octobre 1658. — Fol. 155. Exploit concernant une rente de 600 l. au capital de 12 000 l., constituée par Messire François Lefebvre, chevalier, sieur de Guibermesnil, au profit de M^c Philippe Dubuisson, bourgeois de Paris. 5 novembre 1658. — Fol. 156 v°. Saisie de la terre et seigneurie de Guibermesnil sur ledit François Lefebvre. 7 novembre 1658. — Fol. 161. Publication de la déclaration du Roi du 7 novembre 1657 pour la confection d'un papier terrier de tous les biens dépendant des domaines de Sa Majesté. 27 novembre 1658. — Fol. 162. Brevet du Roi accordant au cardinal Mazarin l'abbaye du Gard au diocèse d'Amiens, vacante par le décès de Messire Armand d'Albert de Chaulnes. 30 juin 1657. — Fol. 162 v°. Arrêt du Grand Conseil, attendu la difficulté faite par la cour de Rome de délivrer au cardinal Mazarin les bulles de provision de l'abbaye du Gard, autorisant celui-ci à prendre possession de ladite abbaye, à la charge d'obtenir lesdites bulles dans le délai de six mois. Paris, 27 novembre 1658. — Fol. 163. Procuracion donnée par M^c Jean-Baptiste Colbert, chevalier, baron de Saignelay, conseiller ordinaire de Sa Majesté en ses conseils d'État, privé et direction de ses finances, intendant général des maison et affaires du cardinal Mazarin, fondé de procuracion dudit cardinal, pour prendre possession de ladite abbaye. Paris, 25 novembre 1658. — Fol. 164. Saisie réelle, à la requête de Messire Dominique d'Estampes, chevalier, seigneur marquis de Valencé et de Fiennes, baron de Belbrune, ayant les droits cédés de Messire Charles de Clermont, comte de Thoury, fils et héritier de défunte dame Gabrielle de Glisy, dame comtesse dudit Thoury, en continuant l'exploit fait à Jean Trottin, bourgeois de Paris, curateur créé par justice aux successions vacantes et biens abandonnés de défunts Messire Philippe de Louchieres, baron de Foulière et de Maizerolles, et dame Marie Meilleidière, sa veuve, ledit défunt sieur de Foulières, fils et héritier de Messire Philippe de Louchières et de dame Philippe des Vistes, et de la succession de damoiselle Gabrielle de Louchières, fille desdits défunts, de la terre et seigneurie de Maizerolles. 14 janvier 1659. — Fol. 156 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à

Gabriel de Mons, écuyer, seigneur d'Omermont, avocat au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunte damoiselle Honorée de Villers, sa mère, veuve de Jean de Mons, écuyer, sieur d'Hédicourt, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 29 janvier 1659. — Fol. 167. Saisie réelle, à la requête de damoiselle Antoinette Gamain, veuve de François Roger, mère et tutrice des enfants dudit Roger et d'elle, de la terre et seigneurie de Saint-Mauguille appartenant à Charles de Fleureton, écuyer, seigneur de Luzier, Saint-Mauguille et autres lieux. 20 mars 1659. — Fol. 170. Arrêt du Parlement concernant le contrôle. 7 septembre 1658. — Fol. 173. Lettres de bénéfice d'âge à Philippe et Élisabeth de Rambure, âgés l'un de 19 ans, l'autre de 17, enfants et héritiers de défunts David de Rambure, écuyer, sieur de Huelles, et Sara Buignet. Paris, 22 janvier 1659. — Fol. 174 v°. Mise de fait sur 80 journaux de terre à la solle appartenant à Messire François de Lameth, chevalier, seigneur de Pinon et autres lieux, père et tuteur de Messire le vicomte de Laon, son fils, et de dame Françoise de Lameth, son épouse. 2 août 1659. — Fol. 175. Saisie réelle, à la requête de dame Marie de Vienne, veuve de Messire Charles de Thierselin, chevalier, marquis de Saveuse, tutrice de ses enfants et héritière de défunte dame Marguerite d'Odenfort, leur grand mère, de divers offices appartenant à M^c François Bernard. 21 août 1659. — Fol. 175 v°. Mise de fait de M^c Jacques Prévost, bourgeois d'Amiens, receveur de la terre et seigneurie de Flesselles et Bours, en et sur les château, terre et seigneurie desdits Flesselles et Bours, appartenant à Messire Nicolas de Flesselles, chevalier, seigneur de Bregy, vicomte de Corbeil et autres lieux, Messire Henry Hurault de l'Hospital, chevalier, seigneur de Bellebat et autres lieux, Messire Louis Vignier, chevalier, seigneur marquis de Ricery et autres lieux, et Messire Abel-Jean Vignier, chevalier, seigneur d'Auterive, héritiers par bénéfice d'inventaire de défunt Messire Jean de Flesselles, chevalier, seigneur dudit lieu. 9 septembre 1659. — Fol. 176. Lettres patentes de Louis XIV octroyant à Henry Hubault, demeurant à Amiens, la charge d'imprimeur du Roi en ladite ville qu'exerçait feu Robert Hubault, son père. Paris, 4 mai 1657. Réception dudit Henry Hubault à ladite charge, par-devant Jean Thierry, seigneur de Genonville, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lieutenant général au bailliage d'Amiens, « à la charge que ledit Hubault ne pourra imprimer ny faire imprimer aucuns livres sans nostre permission. » 26 septembre 1659. — Fol. 176 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Michel Martin, sieur de Longueval et de Lestroy, pour la succession de défunte damoiselle Marie Martin, femme de

M^c Charles Maquet, sieur de Topasture. Paris, 24 septembre 1659. — Fol. 179. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour les amendes », entre M. Louis Langlois, sieur de Septenville, receveur dû domaine d'Amiens, d'une part, et les manants et habitants de Bertaucourt, Revelle et le Quesnoy, de l'autre, et entre ledit Langlois, d'une part, et Thibault de Vausselles, archer en la maréchaussée de Picardie, de l'autre. 28 avril 1659. — Fol. 183. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Dauroult, sieur du Quartiergrenon, l'un des gendarmes de la compagnie du Roi, pour la succession de défunte damoiselle Jeanne Le Clercq, sa mère, veuve d'Antoine Dauroult, sieur du Fay. Paris, 7 décembre 1658. — Fol. 187 v°. Main du Roi mise, à la requête de damoiselle Marie Boullenger, veuve de M^c Simon du Fresne, docteur en médecine, demeurant à Amiens, héritière immobilière de défunt. M^c François du Fresne, prêtre, chanoine de la cathédrale d'Amiens et chapelain de la chapelle Saint-Nicolas en l'église de Villers-Bocage, sur la justice, fonds et propriété de la terre et seigneurie de Villers-Bocage, sur Philippe de Puisseville, bourgeois de Paris, curateur créé par justice aux biens confisqués de Messire Alexandre de Créquy, chevalier, seigneur de Bernieulles, Villers-Bocage et autres lieux. 24 décembre 1659. — Fol. 188. Procuracion donnée par Guillaume de Masnau, seigneur de Bousinhac, conseiller du Roi au parlement de Toulouse, prieur commendataire du prieuré de Canchy, à dom Hildephonse Vigier, prieur de l'abbaye de Saint-Valery, qu'il institue son vicaire général *in spiritualibus et temporalibus*. Toulouse, 9 juillet 1659. Latin. — Fol. 190. Réception de Claude du Pontreué, praticien, en l'office de clerc en la juridiction consulaire d'Amiens. 21 janvier 1660. — Fol. 190 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Isabeau de Fretin, femme autorisée et séparée de biens d'André de Saint-Blimond, chevalier, seigneur de Saint-Sauveur, pour la succession de Flour, François, Marie et Suzanne de Bacoel, ses enfants d'un premier lit et de César de Bacoel, chevalier, seigneur d'Inval. Paris, 5 décembre 1659. — Fol. 192 v°. « Publication de la paix entre la France et l'Espagne. » Aix, 3 février 1660. « L'an mil six cens soixante, le dimanche vingt-deux jour de febvrier, en jugement dans l'auditoire du bailliage d'Amiens, par-devant nous, Olivier Lefebvre, seigneur d'Ormesson, conseiller du Roy en ses conseilz, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la

justice, police et finance en la province de Picardie, Jean Thierry, seigneur de Genonville, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et privé, lieutenant general au bailliage et siege presidial d'Amyens, ès presences de M^{es} Adrien Picquet, lieutenant particulier, Jacques Lecouvreur, lieutenant assesseur, Jacques Vacquette, prevost roial, Nicolas Dumont, Louis Gouger, Louis Roussel, François Trudaine, Charles Houlon, Jean Picquet, Jacques Demons et Pierre Le Gillon, conseillers, l'ordonnance et la lettre de Sa Majesté à nous addressante, donnée à Aix le troisieme jour de ce mois, ont esté leus et publiez par M^c François de Bacq, le jœune, greffier civil dudit bailliage, sur la requeste de M^{es} Antoine Petit, Antoine de Lestocq et François Brunel, advocats et procureur du Roy ; apres laquelle lecture, nous avons ordonné qu'elles seront registrées au registre des chartres de ce bailliage, pour y avoir recours quand besoing sera, que coppies collationnées d'icelles seront envoyées aux prevostés de ce ressort, pour estre pareillement leues, publiées et enregistrees, à la dilligence des substituds dudit procureur du Roy en chacune prevostée, mesme que ladite publication sera faite par les carfours de ceste ville, et que, pour la resjouissance de la publication de la paix, tous les habitans de cettedite ville d'Amiens seront tenus de chaumer le jour de demain, tenir leurs boutiques fermées et faire des feus de joie. Après quoy et à l'instant, ladite publication a esté faite sur les degrez du palais et par les carfours de ladicte ville par ledict Debaq, greffier, où estoient mesdits sieurs intendant, lieutenant general, et Lestocq, procureur du Roy, estants tous à cheval, assisté de Pierre Caron, trompette ordinaire de ladicte ville, dix autres trompettes et d'un grand nombre de tambours, au son de toutes les cloches du Belfroy. » — Fol. 194. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Suzanne du Maisniel, épouse de Claude de Damiette, chevalier, seigneur de Bétencourt, pour la succession de défunts du Maisniel¹, chevalier, seigneur de Longuemore, et dame Bonne de Bernel, ses père et mère. Paris, 10 mars 1660. — Fol. 196. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Jacques du Fresne, conseiller au bailliage et presidial d'Amiens, pour la succession de défunt François du Fresne, son frère. Paris, 27 février 1660. — Fol. 198. Mise de fait d'Hubert Jovelet et Charles Rohault en et sur divers immeubles y désignés à eux baillés par dame Catherine d'Osterel, veuve de Messire Charles de Créquy, chevalier, seigneur et comte de Langle, et Messire Adrien de Créquy, chevalier, seigneur et vicomte de Langle. 19 avril 1660. — Fol. 199 v°.

¹ Le prénom laissé en blanc.

Saisine à François Patte, lieutenant de Boisbergue, du fief d'Esronnelle, au terroir de Mézerolles, par lui acquis de Messire Jacob Schindtman, chevalier, seigneur dudit Boisbergue, capitaine d'une compagnie d'ordonnance de cheveu-légers pour le service du Roi, tant en son nom que comme procureur de dame Antoinette du Hamel, son épouse et dame Suzanne de Berghaes, veuve de David de Himel, écuyer, sieur d'Esronnelle, la Follie, Cortenaille et autres lieux. Amiens, 8 mai 1660. — Fol. 200. Réception de Claude Dumesnil, demeurant à Fourdrinoy, en un office d'arpenteur au bailliage d'Amiens, à lui donné en mariage par Rault Fournier, dont il a épousé la fille Jeanne. Amiens, 11 mai 1660. — Fol. 203. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie du Caurel, pour la succession de défunt François du Caurel, écuyer, sieur de Laignel, son père. Paris, 8 mai 1660. — Fol. 203 v°. Saisine à M^c Louis Guillebert, conseiller du Roi, président prévôt de Doullens, d'une maison par lui acquise à « Hétaumesnil », tenue de la seigneurie dudit lieu. Amiens, 21 juin 1660. — Fol. 205 v°. Provisions à M^c Charles Roussel de l'office de procureur du Roi et adjoint aux enquêtes en la prévôté de Vimeu, en remplacement de M^e Arthur Roussel, son père, décédé. Paris, 24 mars 1660. — Fol. 206 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Paul de Bournel, seigneur baron dudit lieu, pour la succession de Gabriel de Bournel, seigneur et baron de Monchy, son père. Paris, 19 juin 1672. — Fol. 211 v°. Saisine à noble homme M^c Charles Hermant, conseiller en la sénéchaussée de Ponthieu et presidial d'Abbeville, d'une maison par lui acquise à Biencourt. Amiens, 5 novembre 1660. — Fol. 212. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Antoinette Damiette, femme d'Amé-Joachim de Maillefeu, chevalier, seigneur des Alleux, pour la succession de défunte damoiselle Michelle Damiette, sa sœur aînée. Paris, 20 octobre 1660. — Fol. 213. Ordonnance de Guy de Bar, chevalier, seigneur dudit lieu, gouverneur et bailli d'Amiens, sur la résidence des sergents royaux. Amiens, 17 novembre 1660. — Fol. 215. Provisions à M^e Philippe Lardé, avocat au Parlement, de l'office de conseiller du Roi, président en la prévôté royale de Vimeu, à Oisemont, en remplacement de M^e Philippe de Larocque, décédé. Paris, 6 septembre 1660. — Fol. 216. Provisions audit Philippe Lardé de l'office de prévôt civil et criminel en ladite prévôté, en rem-

placement dudit de Larocque. Paris, 6 septembre 1660. — Fol. 216 v°. Provisions audit Philippe Lardé de l'office de commissaire enquêteur et examinateur en ladite prévôté, en remplacement dudit de Larocque. Paris, octobre 1660. — Fol. 218. Saisie réelle, à la requête de M^c Philippe Jolly, de la terre et seigneurie de Beaumay (Beaumetz) et de la moitié de la forêt de Goiaval appartenant à Henry-Antoine Fleurton, écuyer, sieur dudit Beaumay. 10 décembre 1660. — Fol. 221 v°. Saisie de l'office de prévôt des maréchaux de Picardie de Jacques Bultel, écuyer, sieur du Vivier, conseiller du Roi. 25 janvier 1661. — Fol. 221 v°. « Les articles de la paix entre le roy de France et le roy d'Espagne. » 7 novembre 1659. — Fol. 260 v°. « Formulaire des lettres quy se doibvent donner par les villes et ports de mer aux navires et barques qui en sortiront, suivant l'article dix-septiesme. » — Fol. 261. « Pouvoir de Monsieur le cardinal Mazarini à l'effect que dessus. » Paris, 10 mai 1659. — Fol. 262 v°. « Pouvoir de don Louis de Haro. » Madrid, 5 juillet 1559. — Fol. 261 v°. « Ratification de Sa Majesté tres chrestienne. » Toulouse, 24 novembre 1659. — Fol. 263 v°. « Ratification de Sa Majesté catholique. » Madrid, 10 décembre 1659. — Fol. 264 v°. « Suivent les articles arrestez en explication du quarante-deuxiesme article dudit traictté. » — Fol. 266 v°. « Ratification du Roy de l'article 42. » Saint-Jean-de-Luz, 1^{er} juin 1660. — Fol. 266 v°. « Commission envoyée à M. le procureur general. » Vincennes, 21 juillet 1660. — Fol. 267. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt d'enregistrement dudit traité de paix et du contrat de mariage du Roi. 27 juillet 1660. — Fol. 269 v°. Ordonnance de Guy de Bar, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lieutenant pour le Roi ès armées de Sa Majesté, gouverneur et bailli d'Amiens, concernant le port des armes. Amiens, 9 février 1661. — Fol. 273 v°. Édît de Louis XIV portant défenses de porter des armes. Paris, 18 décembre 1660. — Fol. 277. Édît de Louis XIV contre le luxe des habits. Paris, 17 novembre 1660. — Fol. 279 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest contre les assemblées publiques. » 13 décembre 1660. — Fol. 280 v°. Saisie réelle, à la requête de Messire Jean de Senicourt, chevalier, seigneur de Sesseval, Troissereux et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, demeurant en son château à Troissereux, près de Beauvais, et de dame Anne de Lameth, son épouse, héritière de défunt Messire Charles de Lameth, son père, chevalier, seigneur de Beurepaire, de la terre et seigneurie d'Erempcourt (Eramécourt), relevant du Roi à cause de son

domaine d'Amiens, étant de la principauté de Poix, sur dame Anne de Roure, veuve de Messire Charles de Créquy, comte de Canaples, et Messire Charles de Créquy, prince de Poix, premier gentilhomme de la chambre du Roi, faute de paiement d'une rente de 500 l. 3 novembre 1660. — Fol. 282 v°. Provisions à Pierre Lagache de l'office de messenger royal d'Amiens à Paris et de Paris à Amiens, en remplacement de M^c Pierre Lagache, son père, décédé. Paris, 31 octobre 1660. — Fol. 283. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences aux pages et lacquais de porter espée et bastons. » 9 mars 1661. — Fol. 287. « Extrait des registres du Conseil privé du Roy. Arrest pour les saisines. » Paris, 12 avril 1661. — Fol. 289 v°. « Par-devant les nottaires roiaux à la prevosté de Foulloy soubzsignez, quy se sont transporté en l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie, sur la requeste à eulx en faicte, où estant, sont comparus les reverends peres domp Joseph Foucquet, relligieux et soubz-prieur de l'abbaye de Saint-Pierre de Corbie, et Paul de Bonnefonse, aussy relligieux de ladicte abbaye, lesquels nous ont dict et déclaré que, le jour d'hier, sur les six heures d'apres midy, aiant esté adverty que M. le marquis de la Motte-Houdancourt, gouverneur de cette ville, pretendoit creer un nouveau corps de prevost et eschevins, en vertu de lettre de rachat de Sa Majesté, ilz s'y seroient transportés pour le supplier de trouver bon qu'ils peussent former opposition au nom du seigneur abbé et relligieux prieur et couvent de ladicte abbaye de Saint-Pierre de Corbie, laquelle opposition, quoique ledit seigneur gouverneur aist tesmoigné ne le voulloir souffrir, neantmoins ilz n'auroient délaissé de ce faire selon qu'il s'ensuit. » Protestation contre ladite création. 29 avril 1661. — Fol. 290 v°. Lettres patentes de Louis XIV maintenant le sieur de Bar dans le gouvernement des ville et citadelle d'Amiens, considéré « les tesmoignages qu'il nous a donné de sa grande fidelité en toutes rencontres, et les bons et recommandables services qu'il nous a rendus pendant plusieurs campagnes, tant dans nos armées, sieges, prises de places, combats et batailles, où il a esté blessé, qu'en autres occasions importantes, mesme dans la conservation de la place en nostre obeissance, depuis qu'elle est entre ses mains. » Paris, 15 mars 1661. — Fol. 295. Mise en la main du Roi d'un fief noble appelé le fief de Hem, sis à Hem lès Amiens, tenu de l'évêque d'Amiens, appartenant à M. François Pezé, sieur de Hem, avocat au bailliage d'Amiens. 11 mai 1661. — Fol. 296.

Lettres patentes de Louis XIV portant « abolition de ce quy s'est passé pendant la guerre, à l'exclusion des cas contenus en l'edit. » Paris, novembre 1660. — Fol. 298 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt contenant « décharge d'une partie des tailles. » Paris, 2 avril 1661. — Fol. 300 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest contre les duels. » 12 avril 1661. — Fol. 304 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Catherine, Marie et Jeanne de Villers, filles de défunt M^e Roland de Villers et de damoiselle Marguerite de Machy. Paris, 6 avril 1661. — Fol. 305. Saisie réelle de la terre et seigneurie du grand et petit Frohen, appartenant à Messire François de Créquy, chevalier, seigneur et baron de Frohen. 23 juillet 1661. — Fol. 310. Mise sous la main du Roi, à la requête de François Le Cazier, écuyer, sieur de Tilly, de l'office de substitut du procureur du Roi au bailliage d'Amiens de M^e Jacques de Sachy. 14 septembre 1661. — Fol. 311. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude de Faÿ, écuyer, sieur de Sarnoy et à Marguerite de Faÿ, damoiselle, femme d'André de Rely, écuyer, sieur de Beaulieu, pour la succession de défunts Jean de Faÿ, écuyer, sieur de Ganery, et damoiselle Anne de Betencourt, sa femme, leurs père et mère. Paris, 16 septembre 1661. — Fol. 312. Id., à Henry du Faÿ, écuyer, seigneur de Chantemelle, pour la succession dudit Jean du Faÿ, son père. Paris, 27 septembrbe 1661. — Fol. 314 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean et Antoinette Morel, enfants de défunts Adrien Morel, écuyer, sieur de Becordel, conseiller du Roi, magistrat au bailliage d'Amiens, et damoiselle Agnès Heu. Paris, 8 octobre 1661. — Fol. 315 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest portant cassation de l'eschevinage » d'Amiens, « Sa Majesté n'estant pas satisfaicte de la conduite qu'y a tenue le lieutenant criminel, en l'absence du sieur de Bar, gouverneur bailly de ladicte ville et son lieutenant », lors de l'élection des échevins de la présente année. Fontainebleau, 28 octobre 1661. — Fol. 316. Lettres patentes de Louis XIV sur ledit arrêt. Fontainebleau, 28 octobre 1661. — Fol. 316. Brevet de jussion sur ledit objet. Fontainebleau, 10 novembre 1661. — Fol. 316 v°. Provisions à Jean de Villers de l'office d'enquêteur et commissaire examinateur au bailliage d'Amiens, en remplacement de Jean Lefèvre, résignataire. Fontainebleau, 27 octobre 1661. — Fol. 318. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henry du Faÿ, écuyer, sieur de Chaubrenelle, pour la succession de défunts Jean du Faÿ, écuyer, sieur de Gamery, et damoiselle Anne de Bethancourt, ses père et mère. Paris, 16 novembre 1661. — Fol. 319. Déclaration par Messire Louis de Brossart, chevalier, seigneur de Monthuc, Prouville, Heusecourt et autres lieux,

d'élection de domicile en sa seigneurie de Prouville, tenue du Roi, pour y exercer « la religion prétendue réformée ». Amiens, 26 novembre 1661. — Fol. 319. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Hercule-Louis de Rouville, chevalier, marquis dudit lieu, lieutenant général ès armées du Roi et gouverneur de la ville d'Ardre, et à dame Marie-Jeanne du Bosc, son épouse, pour la succession de défunt Messire Claude de Belloy, seigneur de Landrethun, et autres lieux, oncle de ladite Marie-Jeanne du Bosc. Paris, 23 novembre 1661. — Fol. 320. Lettres patentes de Louis XIV établissant une chambre de justice. Fontainebleau, novembre 1661. — Fol. 324. « Extrait des registres du Parlement. Arrest à mesme fin. » 18 novembre 1661. — Fol. 325. Édit de Louis XIV « portant deffences de donner argent aux communautez, à l'exception y contenue, à condition d'une rente, leur vie durant. » Fontainebleau, août 1661. — Fol. 326 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest à mesme fin, contenant restriction. » 2 septembre 1661. — Fol. 331. Saisie réelle de deux journaux de prés, tenus du Roi à cause de son château de Doullens, sur Jean de Berry, écuyer, seigneur d'Hamencourt, et damoiselle Catherine Gargan, sa femme. 30 janvier 1662, — etc.

I B 28. (Registre.) — In-fol., 230 feuillets, papier.

1662-1668. — Registre aux Chartes. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amyens, où est contenu les edits et declaration du Roy, lettres patentes, receptions d'officiers, saisines et prises par execution des immeubles tenus du Roy hors la ville et banlieue et autres actes, commenceant le dernier jour de janvier MVI^e soixante-deux, et finissant le (blanc). En ce temps, Guy de Bar, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, lieutenant general ès armées de Sa Majesté, gouverneur et bailly d'Amyens, Jean Thierry, seigneur de Genonville, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, lieutenant general ; Michel Dufresne, seigneur d'Aubigny, lieutenant criminel ; Adrien Picquet, escuyer, seigneur de Dourier, lieutenant particulier ; Jacques Le Couvreur, escuyer, seigneur de Renencour, lieutenant assesseur ; Michel Le Bon, conseiller Jacques Vacquette, prevost roial, Claude Demons, antien conseiller, Adrien Creton, aussy antien conseiller, Nicolas Dumont, Jean Vacquette, Louis

Gouger, Nicolas de Louvencourt, Louis Roussel, François Trudaine, Charles Houlon, Jean Picquet, Jacques Demons, Pierre Le Gillon, Jacques Dufresne, Jean Morgan, Jean Creton, François Le Corroier, Adrien Morel et Nicolas Pingré, conseillers ; Anthoine Petit, Anthoine de Lestocq et François Brunel, advocats et procureur du Roy ; et François De Bacq, greffier civil. » — Fol. 2. Provisions à M^e Philippe de Boullongne de l'office de substitut du procureur du Roi et adjoint aux enquêtes au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Jacques de Sachy, résignataire. Fontainebleau, 27 octobre 1661. — Fol. 3 v^o. Lettres patentes de Louis XIV sur « l'humble supplication de nostre cher et bien amé Guillaume du Manoir, violon ordinaire de nostre cabinet et pourveu par nous de l'office de roy de tous les violons, maistres à danser et joueurs d'instrumens tant haut que bas de nostre royaume, et desdits maistres violons et joueurs d'instrumens, contenant que, encore que, de temps immemorial, ils ayent obtenu et fait successivement confirmer par les rois nos prédecesseurs des statuts et ordonnances pour gouverner ladite science et maistrise, la maintenir en son entier et à reformer les abus, par diverses lettres patentes enregistrées où besoing a esté, ils ont néanmoins appris que les predecesseurs dudit Dumanoir en ladite charge de roy des violons et maistres à danser, au lieu de tenir la main à l'execution exacte de ces statuts, selon le deub de leur charge quy leur donne le droit, l'auroient negligé et, par cette negligence, donné lieu à plusieurs contraventions, lesquelles aniliroient en fin ladicte science et maistrise, s'il n'y estoit par nous pourveu », renouvelant et confirmant lesdits statuts. Paris, octobre 1658. — Fol. 4 v^o. « Statuts et ordonnances faites par le Roy pour l'exercice de la charge de roy des violons, maistres à danser et joueurs d'instrumens tant hauts que bas et la maistrise desdits violons, maistres à danser et joueurs d'instrumens par toutes les villes de France. » Enregistrées en Parlement le 22 août 1659. — Fol. 7. Nomination par Guillaume du Manoir, roi des violons, d'Adrien Lefebvre, en l'état et office de son lieutenant à Amiens. Paris, août¹ 1660. — Fol. 7. Lettres patentes de Louis XIV confirmant ladite nomination. Paris, 3 octobre 1660. — Fol. 7 v^o. Prestation de serment et réception dudit Adrien Lefèvre, au bailliage d'Amiens. 6 février 1662. — Fol. 10 v^o. Provisions au sieur de Saint-Pouenges, conseiller du Roi en ses conseils, de la charge d'intendant de justice en Picardie, en remplacement du sieur d'Ormesson,

¹ La date du jour laissée en blanc.

retiré de ladite charge pour être employé ailleurs. Paris, 9 janvier 1662. — Fol. 11 v^o. « Commission de la Chambre de justice à MM. le lieutenant particulier et M. d'Hédicourt. » 1^{er} février 1662. — Fol. 12. « Autre, M. le procureur du Roy. » Paris, 4 février 1662. — Fol. 12. Saisie réelle, à la requête de M^e Philibert Chevillart, bourgeois de Paris, étant au droit de Marie Duflos, ci-devant veuve de François de Vausselles, lieutenant du chevalier du guet de la ville d'Amiens, et de M^e Jean Regnart, ci-devant chargé du recouvrement des taxes faites sur les engagistes du domaine, de l'office de prévôt général provincial des maréchaux en la province de Picardie de noble homme Jacques Bultel, seigneur du Vivier. 16 mars 1662. — Fol. 15. « Extrait des registres de Parlement. Reglement pour les minutes des notaires. » 28 février 1662. — Fol. 15 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Reglement pour les papiers des greffes. » 31 janvier 1662. — Fol. 16 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Françoise Wateblé, femme de Noël de Fontaine, marchand à Amiens, pour la succession de défunt Pierre Wateblé, frère de ladite Françoise, ci-devant chanoine de la cathédrale d'Amiens, et à son décès chapelain de Saint-Nicolas de Bernaville et de Saint-Nicolas de Villers. Paris, 26 avril 1662. — Fol. 16 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean de Marque, chevalier, seigneur de la Marque, et Antoinette de Busy, son épouse, Marie de Busy, et Adrien de Busy, chevalier, seigneur d'Estrées, pour la succession de défunts Messire de Busy², chevalier, seigneur de Montceau, leur père, et Messire Marc de Busy, leur aieul. Paris, 12 novembre 1661. — Fol. 17 v^o. Saisie réelle, à la requête de Messire Antoine Grilly, chevalier, seigneur de Lestoublon, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, ayant droit par transport de damoiselle Chrétienne Clément, femme de Pierre Poignet, écuyer, seigneur de Beauregard, de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens de M^e Jean Vaquette, sieur du Cardonnoy. 26 mai 1662. — Fol. 19 v^o. « Extrait des registres du Parlement. Arrest pour la subsistance des pauvres. » 26 avril 1662. — Fol. 20. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences aux juges de faire executter sentences de condamnation afflictives », qu'elles n'aient été prononcées aux substituts du procureur général et procureurs fiscaux. 4 mai

² Le nom laissé en blanc.

1662. — Fol. 20 v°. « Extraict des registres du Parlement. Arrest pour le papier terrier. » 6 mai 1662. — Fol. 22 « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest portant ordonnance aux officiers de prendre lettres. » Paris, 3 mai 1662. — Fol. 25. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant deffences de vendre bled en vert. » 13 juillet 1662. — Fol. 26. Saisine par main souveraine à Jean Vaconssains, maître chirurgien à Camps en Amiénois, de 12 journaux de terre au terroir de Molliens, faisant partie du fief de Hurtebize tenu de la châtelainie d'Avesnes, par lui acquis de Guillaume et Nicolas de Vaux, marchands à Poix. Amiens, 31 août 1662. — Fol. 26 v°. Saisie réelle, à la requête de dame Anne de Perdrière, veuve de Messire Charles de Béthisy, chevalier, seigneur et baron de Mézières, de la terre, seigneurie et châtelainie de la Ferté lès Saint-Riquier, « se consistant en un chasteau et manoir seigneurial enfermé de closture et ceinture, laquelle aide à composer tous les bastimens quy sont en iceluy, tant d'un donjon fort exaucé, basty en carré et en chacun coing d'iceluy une petite tourelle, et une tour et autres bastimens et edifices quy tous different les ungs des autres, au milieu desquels il y a une petite court en oval, et sont tous lesdits bastimens de pierre de taille, le tout à l'antique et le tout couvert d'ardoise et de tuille, ayant pour entrée une grande porte et un pont-levy garny de sept fleches et chesnes, et lequel pont est de present fixé ; lequel manoir et chasteau et une petite place au devant de l'entrée et advenue en iceluy, y a un petit ruisseau praticqué d'un plus grand, quy investit le tout, comme aussy les fossez comblez qui jadis environnoient ledit chasteau et place sont separez par ledit petit ruisseau du cimetièrre de l'église parroissiale dite Nostre-Dame dite (dudit ?) Saint-Ricquier, ledit chasteau et manoir seigneurial estant en perspective de cette tant illustre, renommée et antienne abbaye dite Saint-Ricquier », etc., sur Messire Claude de Roncherolles, chevalier, seigneur dudit lieu, marquis du Pont-Saint-Pierre, baron d'Écouis, sieur du Plessier Dampierre, seigneur châtelain de la Ferté lès Saint-Ricquier, gouverneur et sénéchal de Ponthieu. 2 septembre 1662. — Fol. 27 v°. Saisine à Messire Jean de Longueval, chevalier, seigneur dudit lieu, châtelain de Daours, seigneur de Vecquemont, Allonville et fief Graval, maréchal des camps et armées du Roi, commandant pour son service en la citadelle d'Amiens, du fief Graval sis au faubourg de Beauvais à Amiens, par lui acquis du duc de Chaulnes. Amiens, 9 septembre 1662. — Fol. 28 v°. Saisine à noble homme M^c Nicolas de Dompierre, grenetier et contrôleur au grenier à sel

d'Abbeville, de terres à Pont-Remy par lui acquises de Claude Le Roy, écuyer, sieur d'Aboval, et de damoiselle François Pingré, sa femme Amiens, 22 novembre 1662. — Fol. 31 v°. « Extraict du testament olographe de deffunct illustrissime et reverendissime pere en Dieu Messire Pierre Pingré, vivant conseiller du Roy, evesque de Toulon, du vingt-sixiesme novembre mil six cens soixante-un. Item, je legue et donne à l'hospital des Incurables estably à Paris au faubourcq Saint-Germain pareille somme de six mil l., pour une fois paier, voulant que le revenu annuel de ladite somme de six mil l. soit employée à la nourriture, entretenement et logement d'un pauvre malade incurable du village de Fariviller près Bretheuil en Picardie, de l'un ou l'autre sexe, et au deffault, d'un pauvre de la qualité requise dans ledit village, je desire qu'il en soit pris un dans la ville d'Amiens et fauxbourq d'icelle, et pour cet effect, au temps de mon decedz, je desire qu'au temps du present article soit enregistré et en l'hostel-de-ville d'Amiens et au greffe du bailliage, afin que ladite ville soit advertie de ma presente disposition, pour tenir la main à l'execution d'iceluy, estant vraysemblable que ledit pauvre sera plus ordinairement pris de ladite ville que dudit village de Fariviller, tant que M. de Fariviller, mon frère, demeurera en ce monde, je veux qu'il ait la nomination dudit pauvre, et apres luy, il sera présenté par MM. les premier et eschevins de ladite ville d'Amiens ; et afin que la chose soit stable à perpetuité, je desire que, sur une table d'airin quy soit mise dans la salle voûtée des hommes, extraict sommaire soit faict de la presente fondation. Le pauvre de Fariviller sera tousjours préféré. Je veux et entends qu'il soit donné audit hospital des Incurables jusques à la somme de sept mil l., au lieu de six que j'avois marqué seulement, le tout dans la veue que ma presente disposition soit acceptée et executée plus agreablement. » — Fol. 31 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite Langlois, femme de M^c Adrien du Fresne, prévôt de Beauquesne au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt M^c Vincent Langlois, chanoine de la cathédrale d'Amiens. Paris, 10 janvier 1663. — Fol. 32. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Lestoré, sieur de Lierre, l'un des gentilshommes servants du Roi, tuteur de Jean, son fils, pour la succession de défunt M^c Eustache Lebon, substitut du procureur général en la prévôté de Doullens, père d'Antoinette Lebon, femme dudit Lestoré, échue audit Jean Lestoré fils, par suite de la renoncia-

tion de ladite Antoinette. Paris, 3 février 1663. — Fol. 32 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest contre une thèse quy devoit estre soustenuë le XIX janvier 1663 par M^e Gabriel Drouet de Velleneffe, bachelier », dans les positions de laquelle la puissance du pape était mise au-dessus de celle des conciles généraux. 22 janvier 1663. — Fol. 34 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Anne de Prouville, veuve de Messire Charles de Monthomer, chevalier, seigneur de Marieux, Frucourt et autres lieux, pour la succession de défunt M^e François de Prouville, chevalier, seigneur de Hangart et de Hourge, son frère. Paris, 17 janvier 1663. — Fol. 35. Lettres de bénéfice d'inventaire à Isabeau de Fertin, veuve d'André de Saint-Blimond, chevalier, seigneur de Saint-Sauveur, mère et tutrice d'André de Saint-Blimond, seigneur dudit lieu, pour la succession de défunt François de Saint-Blimond, chevalier, seigneur dudit lieu, oncle dudit André. Paris, 21 mars 1663. — Fol. 35 v°. Lettres patentes de Louis XIV, à la requête de Charles de Fontaine, sieur « de Quaist et Esturjus (Etrejust), remontrant que « le feu Louis treiziesme, nostre tres honoré seigneur et pere, d'heureuse memoire, auroit, à la priere de deffunct Jean-Ypolite de Fontaine, cy-devant sieur dudit lieu d'Esturjus, son cousin, par lettres patentes du mois de febvrier MVI^e trente-trois,..... estably audit lieu d'Esturjus scitué dans le bailliage d'Amiens, deux foires par chacun an et un marché le mardy de chacune sepmaine de l'année, mais parce que ledit païs est fort fertile et abondant tant en gros et menu bestial qu'autres danrées et que lesdictes deux foires et marché ne suffisent pour la vente et debit d'iceux », requérant en conséquence « de vouloir encore establir de nouveaux dix autres foires, quy feront, avec les deux cy-devant creées, douze foires par an, sçavoir une par chacun mois de l'année, lesquelles se tiendront le second mardy de chacune d'iceux », accordant les fins de ladite requête, « en considération des bons et agreables services que luy et ses predecesseurs ont rendu tant à nostredit feu seigneur et pere qu'à nous, depuis nostre avenement à la couronne, tant au fait de nos guerres qu'aultrement, en plusieurs et diverses occasions. » Paris, février 1663. — Fol. 37. Provisions à Charles Lestocq de l'office de conseiller receveur alternatif et héréditaire des consignations du bailliage et présidentiel d'Amiens vacant par démission de Charles Lestocq, son aieul. Paris, mai 1663. — Fol. 38. — Provisions à Jean de Vauchelles de l'office de lieutenant du chevalier du guet d'Amiens vacant par le décès de François de Vauchelles, son père. Paris, 29 décembre 1661. — Fol. 39. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Charlotte de Gomer, épouse de

Messire Pierre de Foucault, chevalier, seigneur d'Orany et à Honorée de Gomer, épouse de Christophe du Plessier, écuyer, seigneur de Braches et autres lieux, pour la succession de défunt Messire François de Prouville, chevalier, seigneur de Hangart et de Hourges. Paris, 7 mars 1663. — Fol. 41. « Declaration du Roy servant de reglement pour la levée des droits de peages tant par eau que par terre dans l'estendue de la France, et pour arrester le cours des abus quy s'y sont commis jusqu'à present. » Paris, 31 janvier 1663. — Fol. 44. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gédéon Picquet, écuyer, sieur de Méricourt, et à Marie de Bacouel, sa femme, pour la succession de défunt Antoine de Bacouel, écuyer, sieur d'Inval, père de ladite Marie de Bacouel. Paris, 15 janvier 1661. — Fol. 45. Relief par Messire Charles de Saisseval, chevalier, seigneur de Pissy et autres lieux, lieutenant pour le Roi au gouvernement de la ville d'Amiens, de la moitié de la terre et seigneurie de Méraucourt à lui échue par le décès d'Antoine de Saisseval, écuyer, seigneur de Méraucourt, l'autre moitié appartenant au sieur de la Vieffville, son frère, par donation à lui en faite par leur défunt père. Amiens, 14 juillet 1663. — Fol. 45 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest contenant quelques propositions de la faculté de theologie. » 30 mai 1663. — Fol. 47 v°. Édit de Louis XIV, « en interpretation des art. 19 de l'edit de Nantes, et 39 des secrets d'icelluy. » Paris, avril 1663. — Fol. 49 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Claude Chanlatte, sieur de Caillouet, conseiller du Roi et assesseur en l'élection de Péronne, et à damoiselle Marguerite Chanlatte, fille âgée, pour la succession de défunts M^e Claude Chanlatte et damoiselle Anne de Parvillier, leurs père et mère. Paris, 13 octobre 1663. — Fol. 51 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour esviter la maladie contagieuse des villes de Amsterdam et Hambourcq en Hollande. » 7 décembre 1663. — Fol. 52 v°. Saisie réelle, à la requête de Messire Louis d'Abencourt, chevalier, seigneur de la Lande et autres lieux, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Saint-Quentin, et de dame Marie de Breulles (?), son épouse, auparavant veuve de Messire François d'Estourmel, chevalier, seigneur de Vadencourt et autres lieux, de divers immeubles y désignés sis à Neuville, Ransart et Canteleu, appelés vulgairement les terres du Marché de Saint-Ladre de Neuville, appartenant aux maieur et échevins de Doullens.

14 décembre 1643. — Fol. 53. v° Relief par dame Catherine d'Osterel, veuve de Messire Charles de Créquy, chevalier, vicomte de Langles et autres lieux, du Quint de Beauval tenu du Roi à cause de son château de Doullens, à elle échu par le décès du sieur de Diéval, son oncle. Amiens, 17 décembre 1663. — Fol. 55. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Romain Bouteville, conseiller du Roi, grenetier au grenetier à sel de Péronne, veuf de damoiselle Marie Quignon, pour deux successions échues à ses enfants mineurs. Paris, 26 septembre 1663. — Fol. 55 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Isabeau de Fertin, femme de M^e André de Saint-Sauveur, chevalier, seigneur de Saint-Sauveur, Cahon et autres lieux, demeurant à Cahon, pour les successions de défunte dame Françoise Le Prévost, dame de Fertin et de Pendé, sa mère, et de Flour Thillette, écuyer, sieur de Lamotte, son petit-fils. Lesdites lettres adressées au bailli d'Amiens, « pour la suspicion et recusation des officiers de la seneschaussée de Ponthieu. » Paris, 19 août 1662. — Fol. 57. Lettres patentes de Louis XIV « estant deubement advertis par nostre tres cher et tres amé cousin le cardinal Antoine Barberin, grand aumosnier de France, que la maladerie de Bovincourt prez la ville d'Eu, au diocese d'Amiens, est maintenant vacante et destituée de legitime administrateur par l'usurpation de quelques particuliers des lieux, au moien de quoy il est necessaire d'y pourvoir », commettant « le sieur Raphaël de Bonlieu de la Chaussée Bipol,... pour avoir l'administration de ladite maladerie de Bovincourt. » Paris, 30 novembre 1663. — Fol. 57 v°. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant main levée des deffences portées par l'arrest du 7 décembre 1663 touchant la contagion d'Amsterdam et Hambourcq. » 5 mars 1664. — Fol. 58. Lettres de bénéfice d'inventaire à Thimoléon Descorsées, écuyer, seigneur de Vilaincourt, Vautebois et autres lieux, lieutenant au régiment du maréchal de Chalambercq, pour la succession de défunte damoiselle Marie Le Roy, sa mère, et de Descorsées¹, son frère, religieux profès de l'ordre de Saint-François. Paris, 8 mars 1664. — Fol. 59 v°. Saisine par main souveraine à damoiselle Marie Guérin, veuve de M^e Louis Dufresne, docteur en médecine, adjudicataire en Parlement de plusieurs immeubles saisis sur défunt M^e Robert de Monmignon, avocat, sis à Ysengremer et aux environs, de 26 journaux tenus de François de Friaucourt, écuyer, sieur de Lisle. Amiens, 22 avril 1664. — Fol. 60 v°. Édit de Louis XIV « portant suppression de plusieurs

offices de secretaires et officiers de la chancellerie, ensemble la reduction des notaires et autres. » — Saint-Germain, mars 1664. — Folio 65 v°. Édit de Louis XIV « contre les Jansenistes. » Paris, avril 1664. — Fol. 68. « Formulaire delibéré et dressé par l'assemblée generale du clergé de France le dix-septiesme mars MVI^c cinquante-sept, estant soub le contrescel du present edict. » — Fol. 68 v°. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant incompatibilité des cures et canonicats. » 15 mars 1661. — Fol. 70. « Extraict des registres de Parlement. Autre arrest contre des curez », entre M^e Nicolas Meat, conseiller du Roi au présidial de Langres, marguillier de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul dudit lieu, et les intendants de ladite fabrique appelant comme d'abus de la commission décernée par le chapitre dudit lieu au profit de M^e Pierre Gaultier, chanoine et défendeur, d'une part, et les doyen, chanoines et chapitre dudit Langres, intimés et demandeurs et entre M^e Edme Himbert, prêtre, bachelier en théologie de la maison et société de Sorbonne et professeur en philosophie au collège du Plessis Sorbonne, pourvu en cour de Rome de ladite cure de Saint-Pierre et Saint-Paul, sur la réquisition des paroissiens de ladite église, et demandeur, etc. 23 février 1664. — Fol. 73. « Extraict des registres de Parlement. Arrest contre les Bohemiens. » 3 mai 1664. — Fol. 73. « Extraict des registres de Parlement. Arrest pour la contagion en Hollande. » 28 mai 1664. — Fol. 74. Provisions à M^e Jean-Baptiste Le Caron, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens vacant par la résignation de M^e Michel Lebon. Paris, 16 décembre 1663. — Fol. 75. Lettres de vétéran en faveur de Michel Lebon, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 12 avril 1664. — Fol. 76. Saisie réelle, à la requête de damoiselle Élisabeth de Lameth, fille à marier, de cent journaux de terre au terroir d'Estrées, tenant au bois de la seigneurie de Guyencourt, au chemin d'Estrées à Cottenchy et aux haies du village d'Estrées, tenues en fief et relevant du Roi, appartenant à Jean de Monsure, seigneur de Graval, à dame Marie de Lameth, sa femme, et à damoiselle Catherine de Lameth. 20 juin 1664. — Fol. 76 v°. Saisie réelle, à la requête de dame Catherine de Gigny, veuve de Messire Antoine Dacheux, chevalier, seigneur de Foucaucourt, de l'office de receveur des consignations de la ville et bailliage d'Amiens de M^e Charles de

¹ Le prénom laissé en blanc.

Lestocq. 23 juin 1664. — Fol. 79. Saisie réelle, à la requête de M^e René Damonville, conseiller ancien et triennal au grenier à sel de Doullens, et de Charles Prévost, président en l'élection et avocat du Roi audit grenier, ayant les droits de M^e Antoine Lemercier, procureur du Roi en icelui, de la terre et seigneurie de Beaumetz, distante de 4 lieues de Doullens, appartenant à Antoine-Henry Fleurton, sieur dudit Beaumetz. 2 septembre 1664. — Fol. 80 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion d'Amsterdam. » 19 août 1664. — Fol. 81. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt sur le même objet. 19 novembre 1664. — Fol. 82 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles-Jean de Prouville, écuyer, seigneur d'Arponlieu, pour la succession de défunt Messire François de Prouville, chevalier, seigneur d'Hangard et Hourges, son cousin germain. Paris, 4 octobre 1664. — Fol. 83. Sentence des Requêtes de l'hôtel entre Messire Honoré Courtin, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, d'une part, et Messire Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général en ses armées, gouverneur pour Sa Majesté des villes et citadelles de Doullens et de Rue, lieutenant des cheveu-légers de la garde de Sa Majesté, et dame Élisabeth Le Féron, son épouse, au sujet d'une rente. Paris, 24 novembre 1664. — Fol. 83. Autre sentence des Requêtes de l'hôtel sur le même objet. Paris, 17 octobre 1664. — Fol. 83 v^o. Édit de Louis XIV « pour l'establisement du commerce. » Vincennes, août 1664. — Fol. 89. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour le mesme sujet. » 1^{er} septembre 1664. — Fol. 89. Lettres patentes sur le même objet. Vincennes, 27 août 1664. — Fol. 90. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt sur lesdites lettres patentes. 1^{er} septembre 1664. — Fol. 90 v^o. Arrêt du Conseil d'État « portant qu'il sera procédé à la suppression de partie des procureurs, huissiers et sergents. » Paris, 31 décembre 1664. — Fol. 92. « Extrait de l'estat des notaires royaux, procureurs, huissiers et sergens que le Roy, en son Conseil, a choisis et nommés pour exercer et faire leurs fonctions ès villes et lieux cy-apres declarez, en execution de l'eedit du mois d'avril mil six cens soixante-quatre, et arrestz du Conseil donnez en consequence, ledit estat arresté au Conseil royal des finances le dixiesme jour de janvier mil six cens soixante-cinq. » — Fol. 96. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant permission de continuer le commerce en Hollande. » 10 janvier 1665. — Fol. 96 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Étienne Bernard, conseiller et avocat en l'élection et

grenier à sel d'Amiens, et Antoine Gontier, avocat en Parlement, cotuteurs de Marie-Josèphe Le Buteux, fille mineure et héritière de défunt Nicolas Le Buteux, conseiller du Roi et trésorier des finances en Picardie, pour la succession dudit Nicolas Le Buteux. Paris, 10 décembre 1664. — Fol. 98. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt déclarant la maladrerie de la Madeleine sise aux faubourgs d'Amiens non impétable sur les habitants de ladite ville, et révoquant la nomination faite le 4 octobre précédent par le cardinal Barberin, grand aumônier de France, de la personne de Nicolas Guesdon, l'un des officiers de ses écuries, et les lettres patentes de don par lui obtenues du 22 dudit mois, maintenant lesdits habitants dans la possession et la jouissance de ladite maladrerie, pour la gouverner et administrer et jouir de ses fruits comme ils l'ont fait jusqu'alors. Paris, 5 janvier 1665. — Fol. 98 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Élisabeth et Catherine-Ursule Blassel, filles et héritières de défunts Nicolas Blassel, sculpteur ordinaire du Roi, et Anne Postel ; lesdites Blassel ayant exposé que, « apres le decedz de ladite Postel, ledit Blassel, leur pere, a esté creé leur tuteur, en laquelle qualité il a geré (?) leurs biens jusqu'en l'année mil six cens cinquante-neuf qu'il seroit decedé ; apres lequel decedz, Charles Henocque, son gendre, à cause d'Anne Blassel, fille aînée dudit feu Blassel, et sœur des exposantes, a esté subrogé leur tuteur, quy avoit negligé de leur faire creer un nouveau tuteur, ce que d'ailleurs leurs parens ont à dessein empesché, dans la crainte et apprehension que cette charge leur eust esté donnée, en sorte qu'à present, ladicte Élisabeth Blassel est aagée de dix-huit ans, et ladite Catherine-Ursulle, de seize ans ;... pourquoy elles desireroient se pourvoir contre M^e Charles de Vauchelles, quy a espousé en secondes nopces ladite Anne Blassel, pour rendre compte de la gestion et administration que ledit Henocque, premier mary de ladite Anne Blassel, et elle, ont eu de leurs personnes et bien, à quoy elles se voient nécessitées, parceque ledit Vauchelle veult quitter sa demeure d'Amiens pour aller demeurer en la ville d'Abbeville, où il a tousjours demeuré. » Paris, 11 octobre 1664. — Fol. 99 v^o. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest portant que les procureurs supprimez jouiront à vie. » Paris, 3 février 1665. — Fol. 100 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Joigny, chevalier, seigneur de Bellebrune et autres lieux, pour la succession de défunte Jeanne de Soulas, femme de Raoul Le Turquier. Paris, 7 février

1665. — Fol. 101 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Favière, écuyer, sieur de Donffron, petit-fils de dame Jeanne Chanllas, femme de Raoul Le Turquier, écuyer, seigneur du Buisson, auparavant veuve de Gérard Le Favière, écuyer, sieur dudit Donffron, pour la succession de ladite Jeanne Chanllas. Paris, 14 février 1665. — Fol. 103 v°. Saisie réelle, à la requête d'honorable homme Jean Artus, bourgeois et échevin d'Amiens, du moulin de Courcelles appartenant à Messire Léonce de Rhennes (*sic, pour* de Runes ?), chevalier, seigneur de Baizieux et autres lieux, tant en son nom que comme tuteur de ses enfants et de défunte dame Gabrielle de Clermont. 10 avril 1665. — Fol. 104 v°. « Transaction entre les sergents à masse de la mairie et prevosté royale. » Amiens, 26 juillet 1663. — Fol. 107 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Dacheu, écuyer, seigneur de Bienfay, pour la succession de défunt Louis Dacheu, écuyer, sieur de Wavan, son père. Paris, 28 février 1665. — Fol. 107 v°. Extrait en français d'une bulle d'Alexandre VII concernant les propositions de Jansenius. Rome, Sainte-Marie-Majeure, 15 février 1665. — Fol. 108. Lettres patentes de Louis XIV autorisant la réception et la publication de ladite bulle et statuant sur les mesures à prendre en conséquence. Paris, avril 1665. — Fol. 112. Arrêt du Parlement entre les sergents à masse et les huissiers. Paris, 22 mai 1665. — Fol. 114 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Le Vasseur, damoiselle, femme de François Fourré, seigneur de Pinchefalise, pour la succession de défunt Louis Le Vasseur, écuyer, seigneur de Neuilly-le-Dien, son père, héritier lui-même de damoiselle Marie Leblond, sa mère. Paris, 30 septembre 1665. — Fol. 115. Lettres patentes de Louis XIV « pour le papier terrier de la commanderie de Saint-Maulvy. » Paris, 1665¹ — Fol. 119. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion en Angleterre. » 14 novembre 1665. — Fol. 119. Édit de Louis XIV « portant deffences aux pages et laquais de porter armes. » Saint-Germain, 25 juin 1665. — Fol. 120. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences de recevoir laines des villes d'Aire et Saint-Omer, et Flandres, pendant six semaines. » 1^{er} décembre 1665. — Fol. 120 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant interdiction du commerce avecq la ville de Calais. » 1^{er} décembre 1665. — Fol. 121. « Extrait des registres de Parlement. Autre arrest pour la contagion. » 14 décembre 1665. — Fol. 121 v°. Saisine à Messire Philippe-Marc de Bery, chevalier,

seigneur d'Essertaux, de la terre et seigneurie d'Oresmaux par lui acquise de Messire François de Lamet, chevalier, seigneur de Pinon, et de sa femme. Amiens, 2 janvier 1666. — Fol. 122. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion. » 19 décembre 1665. — Fol. 122 v°. Lettres patentes de Louis XIV remettant aux gens d'affaires tous les abus et malversations par eux commises, à l'exception de Nicolas Fouquet, ci-devant surintendant des finances, et de ceux qui ont été jugés et condamnés par la chambre de justice et ses subdélégués. Paris, juillet 1665. — Fol. 124 v°. Édit de Louis XIV « portant rétablissement du droit annuel pour trois ans. » Paris, décembre 1665. — Fol. 126 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt commettant le sieur Pietre à l'exercice de la charge de prévôt en la maréchaussée générale de Picardie. Paris, 17 décembre 1665. — Fol. 127. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion. » 21 janvier 1666. — Fol. 128. Édit de Louis XIV « contre ceux de la religion prétendue réformée. » Paris, 24 octobre 1665. — Fol. 128 v°. Déclaration de Louis XIV sur le même objet. Saint-Germain, 20 juin 1665. — Fol. 129 v°. « Arrest pour la contagion. » s. d. — Fol. 131 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion. » 18 mars 1666. — Fol. 132. Saisie réelle, à la requête de M^c Nicolas Lebrun, bourgeois et ancien échevin de Corbie, de l'office de sergent à masse en la prévôté d'Amiens de Robert Thuillier. 3 avril 1666. — Fol. 133. Provisions à M^c Jean Prévost de l'office de procureur du Roi en la ville et communauté de Doullens vacant par le décès de M^c Charles de Buigny. Paris, 14 janvier 1663. — Fol. 134. Lettres de bénéfice d'inventaire à Isaac Le Fournier, chevalier, seigneur de Neufville, pour la succession de défunt Messire Daniel-François Le Prévost, chevalier, seigneur d'Assigny, son cousin. Paris, 24 mars 1666. — Fol. 134 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion. » 21 mai 1666. — Fol. 135. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt sur le même objet. 21 mai 1666. — Fol. 137. Provisions à Nicolas Briet, écuyer, sieur de Fontaine, Fourmanoir, lieutenant d'une compagnie de cheveu-légers entretenue pour le service du Roi, de l'office de conseiller du Roi, prévôt général provincial des maréchaux de France en Picardie vacant par la résignation de Jacques Bultel. Paris, 4 juin 1666. — Fol. 138 v°. Lettres patentes de Louis XIV portant « commission au sieur Briet de la

¹ La date du jour et du mois laissée en blanc.

Chaussée d'exercer la charge de prevost des mareschaux en l'absence dudit sieur prevost. » Fontainebleau, 28 juin 1666. — Fol. 139. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest portant l'execution d'autre pour les procureurs, notaires, huissiers et sergents. » Fontainebleau, 15 juillet 1666. — Fol. 143. Lettres de bénéfice d'âge à Marguerite du Fresne, fille de défunt M^c Adrien du Fresne, prévôt de Beauquesne. Paris, 16 octobre 1666. — Fol. 146. Saisie réelle des terre et seigneurie de Neufville lès Saint-Riquier appartenant à Messire Isaac Le Fournier, seigneur dudit Neufville. 4 décembre 1666. — Fol. 147. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest pour les degrés de parenté. » Saint-Germain, 18 novembre 1666. — Fol. 148 v^o. « Extraict des registres de Parlement. Arrest pour les degrés de parenté. » 1^{er} décembre 1666. — Fol. 149 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour l'execution de l'article 184 de l'ordonnance de Blois. » 1^{er} décembre 1666. — Fol. 150 v^o. Édit de Louis XIV « contre les blasphemateurs. » Fontainebleau, 30 juillet 1666. — Fol. 152 v^o. Édit de Louis XIV sur le nettoiemnt des rues de Paris, le port des armes, etc. Saint-Germain, décembre 1666. — Fol. 155 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour l'instruction des procès des muets volontaires. » 1^{er} décembre 1663. — Fol. 159. Provisions à Louis Dufresne, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal de Beauquesne vacant par la résignation de M^c Adrien Dufresne, son père. Fontainebleau, 25 juillet 1666. — Fol. 163. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Caullières, chevalier seigneur de Bracy, cornette au régiment du Roi, pour la succession de défunte dame Marie de Saint-Séverin, sa mère, veuve de Messire Alexandre de Caullières, chevalier, seigneur d'Haudricourt et autres lieux. Paris, 11 février 1667. — Fol. 164 v^o. Provisions à M^c Claude Gaudefroy, avocat en Parlement, de l'office de prévôt et juge ordinaire de la prévôté royale de Fouilloy à Corbie, vacant par la résignation de M^c Jean Jolly. Paris, 15 novembre 1666. — Fol. 169 v^o. Lettres de François Le Fèvre de Caumartin, évêque d'Amiens, autorisant l'établissement d'un monastère de la Visitation à Amiens, « considerant la faveur singuliere que Dieu a departy à son Eglise par leur bienheureux instituteur Monseigneur l'illustrissime François de Sales, evesque et prince de Geneve, lequel, par la douceur de sa parolle et de ses escritz a rendu la vraye et solide devotion aymable et facile à nos jours. » Paris, 9 septembre 1639. — Fol. 170. « Extrait du registre aux deliberations de la ville et cité d'Amiens. » Consentement des échevins d'Amiens audit établissement. 16 septembre 1639.

— Fol. 170 v^o. Lettres patentes de Louis XIV approuvant ledit établissement et amortissant les immeubles dudit monastère. Paris, juin 1646. — Fol. 173. Édit de Louis XIV « contenant les formalitez pour l'establissement des maisons religieuses. » Saint-Germain, décembre 1666. — Fol. 176. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la reformation des quatre ordres des Mendians. » 4 avril 1667. — Fol. 181. Édit de Louis XIV « portant reglement pour les droits pretendus des seigneurs au sujet des biens acquis par le Roy dans leurs justices et censives. » Saint-Germain, avril 1667. — Fol. 181 v^o. Édit de Louis XIV « pour la réunion du Domaine. » Saint-Germain, avril 1667. — Fol. 184. Édit de Louis XIV « portant pouvoir aux communautés de rentrer dans leurs usages, avec deffences de saisir les bestiaux. » Saint-Germain, avril 1667. — Fol. 186 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Fournier, écuyer, seigneur de Neufville, pour la succession d'Isaac de Fournier, écuyer, sieur de Neuville. Paris, 27 avril 1667. — Fol. 187 v^o. Acte notarié par lequel « Sœur Marie Desesart, à present mere superieure, Marie Dubus, antienne mere, et Jeanne Rocque, toutes religieuses du couvent de l'ordre de Saint-Dominique » de Saint-Valery, « estans assemblées et congregées capitulairement pour la deliberation cy-apres dite, en la presence de M^c René Nicquet, prebtre et bachelier en theologie, curé de la parroisse de Saint-Martin dudit Saint-Walery, leur pere spirituel et directeur estably de la part de Monseigneur l'evesque d'Amiens, evesque de ce lieu, et de honorable homme Michel de Monmignon, antien maieur, leur pere sindicq et advoué », ont reconnu « qu'ayans icy esté receues et establies de la part de Messieurs dudit Saint-Walery, sont environ cent quarante et tant d'années, à la charge de solliciter et visiter les malades où elles seroient appellées, comme elles ont fait jusques à present, mais n'estans restées qu'elles trois de toute leur communauté, fort infirmes et aagées, ne pouvant plus vaquer à cet office, notamment depuis la mort arrivée à sœur Marie de Vaudricourt, le vingtiesme de ce mois, ont resolu et deliberées de prier et supplier ledit sieur Nicquet present, et lequel a accepté, de se transporter presentement et sans delay en la ville vers les personnes de illustrissime et reverendissime mondit seigneur l'evesque d'Amiens et de Monseigneur le marquis de Gamache, seigneur dudit Saint-Walery, chevalier des ordres du Roy et son lieutenant general en ses armées, pour

leur représenter ce que dessus et leur supplier, sçavoir à mondit seigneur évesque, de leur permettre et trouver bon de substituer et eriger en leur place une communauté de filles religieuses de l'hostel-Dieu, soubz la regle de Saint-Augustin, de laquelle la leur est extraite, pour recevoir et solliciter les malades dans ledit couvent, quy seront de la paroisse dudit Sant-Wallery seulement, pour y faire et exercer toutes les fonctions, comme il se fait dans les autres hostels-Dieu, particulièrement en celuy d'Abbeville où la reforme est en sa perfection, pourquoy il plaise à mondit seigneur permettre à deux filles antiennes dudit hostel-Dieu d'Abbeville de sortir pour y venir establir ladite reforme et recevoir les novices avecq le directeur que ledit seigneur d'Amiens plaira nommer aux filles quy se presenteront pour y faire faire noviciat et professions et autres exercices necessaires, suivant ledit ordre, à la charge et condition que lesdites sœurs Desesart, Dubucq et Rocque seront libres et demeureront leur vie durant dans ledit couvent, sans estre obligées aux services quy se diront en iceluy, sinon à leur volonté, dans un appartement sortable pour leur demeure ; pendant lequel temps jouiront generalement des rentes et revenus dont elles jouissent presentement ; et arrivant que l'une des trois vienne à mourir, les deux autres jouiront encore plainement de tout ledit revenu, mais alors qu'il n'en restera plus qu'une, elle ne jouira plus que de la moitié de tous les immeubles, rentes et mœubles, l'autre moitié demeurera au profit desdits religieuses quy seront lors establies ; et apres le decedz d'elles trois, tout le revenu generalement quelconque leur appartiendra, soubz condition qu'ils acquitteront les legs pieux, fondations, renvois et toutes autres charges, ainsy qu'elles estoient obligées, sauf de la fondation du sieur curé Demons, dont elles declarent n'avoir rien receu, y ayant mesme instance au bailliage d'Amiens contre M^e Estienne Moïsnel, executeur testamentaire..... Prient d'abondant ledit sieur Nicquet de veoir mondit seigneur marquis de Gamache, pour agreer ce que dessus et d'y donner son consentement. Ce quy a aussy esté agréé et accepté par honorable homme M^e Pierre Anguier, maieur, ledit Michel de Monmignon, Olivier Dugardin, Jacques Anguier et Nicolas Aulmont, eschevins de cette ville, et M^e Louis Chevalier, procureur fiscal de ladite ville, suivant la deliberation ce jour d'huy faite en l'hostel commun d'icelle, signé d'eux et de plusieurs antiens maieurs et eschevins. » 26 février 1665. — Fol. 188. Lettres patentes de Louis XIV, sur la remontrance des maieur et échevins de Saint-Valery, « qu'en l'année mil cinq cens vingt-neuf, ils auroient receu dans

ladite ville des relligieuses de Saint-Dominique sujetes à l'ordinaire et non soubz l'ordre, ausquelles ils auroient fait bastir un couvent dans le faux-bourcq proche les murailles d'icelle ville, qu'ils avoient dotté de quelque petit revenu, pour subvenir à leur subsistance, à la charge que lesdites relligieuses seroient tenues de garder et solliciter les malades de ladite ville qui les appelleront, ce qu'elles auroient pratiquée jusques à present ; mais d'autant que lesdites relligieuses sont reduites au nombre de trois, lesquelles par ce moien ne peuvent plus satisfaire à leur charge, non pas mesme entretenir le service, divin quy a accoustumé d'estre dit et chanté audit couvent, et que d'ailleurs, par les ordonnances des rois nos predecesseurs, d'heureuse memoire, et les nostres,... il est enjoint aux archevesques, évesques et chef d'ordre de nostre royaume de restablir la discipline monastique suivant la premiere institution des monasteres, d'y mettre le nombre des relligieux requis pour la celebration du service divin, et de vacquer à remettre et entretenir les clotures des relligieuses, ils ont estimé que, satisfaisant ausdictes ordonnances, en reformant lesdites relligieuses et les obligeant de tenir closture, ils seroient privez du soulagement que les malades de ladite ville ont accoustumé de recevoir, puisque d'un costé elles ne pourroient plus aller visiter et garder les malades dans la ville, et que, de l'autre, leur institution n'est pas de les recevoir et solliciter en leur couvent », autorisant en conséquence l'établissement d'un hôtel-Dieu dans ledit couvent et la substitution aux religieuses de Saint-Dominique, d'« une communauté de relligieuse dites de l'hostel-Dieu reformées, tenant closture, soubz la regle de saint Augustin,... à la charge de faire, comme dit est, un hostel-Dieu et y recevoir et solliciter par elles les malades de la paroisse de ladite ville, et y faire toutes les fonctions quy se font dans les autres hostels-Dieu de ce royaume, et notamment dans celuy de ladite ville d'Abbeville. » Paris, août 1665. — Fol. 189 v^o. Saisie réelle, à la requête de Jacques Griffreau, procureur au Parlement de Paris, de la terre et seigneurie de Wagnies appartenant à dame Madeleine Renault, veuve de Messire Charles de Saint-Delis, chevalier, seigneur de Heucourt. 12 août 1667. — Fol. 190 v^o. Ordonnance de Louis XIV concernant la procédure. Saint-Germain, avril 1667. — Fol. 223. Provisions à M^e Adrien Picquet, écuyer, seigneur de Dourier, avocat en Parle-

ment, de l'office de conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par M^e Adrien Picquet, écuyer, seigneur de Dourier, son père. Paris, 24 décembre 1665. — Fol. 223 v^o. Lettres de vétéran audit Adrien Picquet père. Fontainebleau, 9 août 1666. — Fol. 227. Saisie réelle, à la requête de Jean Vacquette, écuyer, seigneur de la Cardonnoy, conseiller du Roi et magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, de la terre et seigneurie de Méraucourt appartenant à Claude de Saisseval, écuyer, sieur de la Vieville, et à Nicolas de Saisseval, écuyer, sieur de Franleu. 15 décembre 1667. — Fol. 227 v^o. Édit de Louis XIV « portant deffences de porter dentelles d'or et d'argent et autres choses. » Paris, 17 novembre 1667. — Fol. 228 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour les droits de peage et passage. » 3 septembre 1667. — Fol. 228 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la nourriture des enfans dont les pere et mere sont incognus, contre les hauts justiciers. » 3 septembre 1667. — Fol. 229. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant que les hauts justiciers seront tenus fournir le pain aux prisonniers accusez de crime. » 3 septembre 1667. — Fol. 129 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant suppression des danses publiques appellées baladoires et autres semblables. » 3 septembre 1667, — etc.

I B 29. (Registre.) — In-fol., 221 feuillets, papier

1668-1672. — Registre aux Chartes. —

Fol. 1. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant que les personnes publiques qui reçoivent des actes contenant disposition au proffit des hospitaux, eglises, communautés et prisonniers, en donneront avis aux procureurs de Sa Majesté. » 10 janvier 1668. — Fol. 2 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour le mal contagieux de Lisle. » 17 février 1668. — Fol. 3 v^o. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt réglant les attributions du lieutenant général au bailliage d'Amiens à l'encontre des president présidial et conseillers audit siège. 17 mars 1668. — Fol. 6. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Tourneur, maître chaudronnier à Amiens, pour la succession de défunte Élisabeth Bocquet, sa mère. Paris, 24 février 1668. — Fol. 6. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la provision des prisonniers et leur translation. » 9 mars 1668. — Fol. 6 v^o. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour informer.... des cabales et assemblées illicites qui se faisoient.... pour faire signer à des evesques en cette ville et dans leurs dioceses une pretendue lettre » adressée au Roi, « dans laquelle il y avoit des

maximes et propositions capables de troubler la paix de l'Eglise, d'affoiblir l'autorité des declarations et bulles registrées dans le Parlement touchant les opinions et la doctrine de Jansenius. » 19 mars 1668. — Fol. 7. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la contagion à Soissons. » 18 avril 1668. — Fol. 7 v^o. Lettres patentes de Louis XIV autorisant l'établissement des Carmes déchaussés à Amiens. Paris, août 1648. — Fol. 8. Lettres d'amortissement au profit des Carmes déchaussés d'Amiens. Paris, mars 1656. — Fol. 8 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henry du Quesnel, écuyer, seigneur du Ponchon, pour la succession de Laurent Caron, seigneur du Vivier, son cousin germain. Paris, 3 février 1668. — Fol. 9. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest du Conseil entre Messieurs du presidial. » Saint-Germain, 21 avril 1668. — Fol. 11. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Lestocq, conseiller du Roi, contrôleur général des finances en Picardie et receveur des consignations au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt Charles de Lestocq, ancien premier échevin d'Amiens, son grand père. Paris, 16 mai 1668. — Fol. 14. Relief par Messire Jean-Augustin de Riencourt, chevalier, seigneur d'Orival et autres lieux, fils aîné et héritier de défunt Messire François de Riencourt, chevalier seigneur dudit Orival et autres lieux, en son nom, stipulant les droits de ses frères et sœurs puînés, de la terre et seigneurie de Dargies tenue du Roi à cause de son bailliage d'Amiens. Amiens, 26 juillet 1668. — Fol. 15. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Josse, maître chaudronnier à Amiens, tuteur légitime d'Antoine Josse le jeune, son fils mineur, et de Catherine Guerard, pour la succession de défunt Charles Guerard, aieul dudit mineur. Paris, 20 octobre 1668. — Fol. 16. Lettres patentes de Louis XIV portant commission d'intendant de justice en Picardie au sieur de Barillon, conseiller en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, en remplacement du sieur Colbert. Paris, 12 janvier 1668. — Fol. 18. Bref du pape Clément IX, « pour la reformation de l'ordre des Freres Precheurs. » Rome, Sainte-Marie Majeure, 28 septembre 1668. Latin. — Fol. 80 v^o. Mention de semblables lettres pour les Frères Mineurs, pour les Augustins et pour les Carmes. — Fol. 21. Édit de Louis XIV « pour la poursuite des duels par les plus proche parens. » Saint-Germain, août 1668. — Fol. 21 v^o. Édit de Louis XIV « pour ceux de la

religion pretendue reformée et suppression des chambres de l'edit de Paris et de Rouen. » Paris, janvier 1669. — Fol. 24. Mise de fait de Messire Samson-Pierre Moucque, seigneur de Peuille et du grand et petit Occoche, sur les terres desdits grand et petit Occoche. 13 mai 1669. — Fol. 24. Mise de fait d'honorable homme Laurent Ringard, bourgeois et échevin de Doullens, en et sur les terres, prés, bois, moulins et marchés des grand et petit Occoche. 14 mars 1669. — Fol. 24 v°. Saisie réelle, à la requête d'honorable homme Nicolas de Sachy, bourgeois et ancien échevin d'Amiens, et damoiselle Marie Pecquet, veuve de M^e François Desuin, avocat, étant ès droits de François Pecquet, et de M^e Antoine Pecquet, oncles et héritiers de Pierre Pecquet, de l'office de conseiller et magistrat au bailliage et présidial d'Amiens de François Le Corroier, écuyer, sieur du Secq. 16 mars 1669. — Fol. 26 v°. Lettres de bénéfice d'âge à César de Blottefière, seigneur de Vauchelle et autres lieux, et à damoiselle Jeanne de Blottefière, enfants et héritiers de défunt Messire François de Blottefière, chevalier, seigneur de Vauchelle, et de dame Marguerite de Lannoy. Paris, 13 mars 1669. — Fol. 31. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire Charles-Michel de Montomer, chevalier, seigneur de Frucourt, pour la succession de défunts Messire Charles de Montomer, chevalier, seigneur de Marieu, et dame Anne de Prouville, ses père et mère, et de Jean de Montomer, chevalier, seigneur de Milly et capitaine au régiment de Picardie, son frère. Paris, 15 septembre 1668. — Fol. 34. Édît de Louis XIV « pour ceux de la religion pretendue reformée. » Paris, 1^{er} février 1669. — Fol. 39. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt portant que ; « veu par la Cour le proces-verbal fait par M^e Isaac de Malinguehen, conseiller du Roy, lieutenant general civil et criminel au bailliage et siege presidial de Beauvais, en exécution de l'arrest de la Cour du dix-neuf du present mois de juin, contenant le transport dudit de Malinguehen, assisté de Jean Chastain, greffier commis en la ville d'Amiens, le vingt-un juin dernier, pour entendre les officiers de police, les medecins et chirurgiens,... la Cour a permis et permet aux habitans de la ville d'Amiens d'avoir commerce et d'aller en toutes les villes et lieux du ressort, et à tous les habitans du ressort d'aller dans la ville d'Amiens, tout ainsy qu'ils eussent peu faire avant l'arrest de la Cour du sixiesme juillet mil six cens soixante-huit, à la charge que l'on continuera d'eventer les marchandises sujettes à l'event, que l'on voudra transporter hors la ville d'Amiens, jusqu'à ce qu'autrement par la Cour en ait esté ordonné » ; ledit commerce ayant été interrompu à

cause de la contagion. 26 juin 1669. — Fol. 41. Provisions à Claude Pérache de l'office de prévôt royal, commissaire examinateur de la ville et prévôté de Saint-Riquier, vacant par la résignation de Claude de Pérache, son père. Saint-Germain, 16 juin 1669. — Fol. 42 v°. Saisine à M^e François de Vitry, conseiller du Roi, receveur général du taillon en la province et généralité de Picardie, de la terre et seigneurie des Auteux tenue en partie du Roi à cause de son château de Doullens, décrétée sur la succession vacante de Jean de Licque, seigneur des Auteux, à lui adjudée par sentence du bailliage d'Amiens du 27 juin 1668. 1^{er} juillet 1669. — Fol. 44 v°. Ordonnance de Louis XIV concernant les règlements de juges et les évocations. Saint-Germain, août 1669. — Fol. 64. « Declaration du Roy pour deffendre les contestations plus amples par-devant les rapporteurs et les appointez à mettre. » Saint-Germain, 10 août 1669. — Fol. 55. « Edict du Roy portant creation d'offices de greffiers des affirmations. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 55 v°. « Edict du Roy portant que les nobles pourront faire le commerce de mer sans deroger à la noblesse. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 56 v°. « Edict portant reglement pour les offices de secretaires du Roy, avecq suppression de six desdits offices appartenans à Sa Majesté. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 57 v°. « Edict du Roy portant suppression des chevaliers du guet, lieutenans, exemps et archers créés en 1631 et 1633. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 58. « Edict du Roy portant establissement du controlle des exploicts. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 60. « Edict du Roy portant deffences aux subjects de Sa Majesté de s'habituer dans les pais estrangers. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 61. « Edict du Roy portant que les amendes de six et douze l. seront consignées avant que l'on puisse estre receu appellant tant en la Cour qu'aux sieges presidiaux. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 62 v°. « Edit portant suppression des recepveurs et contrôleurs particuliers du domaine, avec ordre pour la régie. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 67 v°. « Edict du Roy portant reglement general pour les offices de judicature du royaume. » Saint-Germain, juillet 1669. — Fol. 70 v°. Lettres patentes de Louis XIV portant « reglement pour la jurisdiction des proces et differends concernant les manufactures. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 72. « Status, ordonnances et reglemens que Sa Majesté veult estre observez par les marchands, maistre teinturiers en grand et bon teint

des draps, serges et autres estoffes de laine de toutes les villes et bourgs de son royaume. » — Fol. 82 v°. « Arrest de renvoy à MM. les officiers de la police de Paris des statuts pour la teinture. Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Saint-Germain, 20 mai 1669. — Fol. 83. « Lettres pattentes sur le reglement general des teintures des manufactures de laine et de fil. » Saint-Germain, août 1669. — Fol. 44. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt sur la requête de la communauté des marchands de la ville d'Amiens, ordonnant que l'arrêt du 26 juin précédent sera exécuté selon sa forme et teneur, et que les marchandises que les suppliants feront venir par mer passeront librement par la ville d'Abbeville, faisant défenses aux habitants d'icelle et à tous autres de l'empêcher et d'attenter aux personnes et biens des mariniers qui conduiront lesdites marchandises, à peine de 500 l. et de tous dépens, dommages et intérêts. 2 octobre 1669. — Fol. 86. Ordonnance de Guy de Bar, chevalier, seigneur dudit lieu, conseiller du Roi en ses conseils d'État et privé, lieutenant général ès armées de Sa Majesté, gouverneur et bailli d'Amiens, sur la requête d'Adrien Canaple, natif d'Oisemont, portant qu'« attendu que le nommé Philippes Catty, cy-devant messenger de ce bourcq en ceste ville (d'Amiens), estoit à l'extrémité de sa vie et dans un estat qui ne luy permettoit plus l'exercice de ce mestier qu'il avoit quitté depuis plus de six mois, et que ledict Canaple avoit resolu de servir le publicq dans ceste vocation, sur le choix qu'ont fait sa personne le sieur prevost roial de Vimeu et les officiers deladite prévosté, il nous pleust permettre audict Canaple d'exercer la messagerie dudict bourcq d'Oisemont en cette ville, pour le port de tous les paquets et lettres...., et apres que M^{rs} François Debacq, Pierre Haudicquer, Pierre Godquin et plusieurs autres procureurs ont dict au parquet que ledict Catty estoit malade depuis longtemps et qu'il n'a vacqué au fait de ladite charge, en quoy le publicq souffriroit prejudice, et aussy que ledict Canaple estoit personne capable de rendre service et fort homme de bien », accordant ladite autorisation. Amiens, 13 novembre 1669. — Fol. 87 v°. Acte notarié « pour le controle des exploicts et autres ausquelz a esté receu M^c Nicolas Quignon. » Paris, 16 décembre 1669. — Fol. 89. Lettres de Guy de Bar, bailli d'Amiens, sur ledit objet. Amiens, 20 février 1670. — Fol. 90. « Declaration des frais et salaires du bailliage et siege presidial d'Amiens. » 4 février 1670. — Fol. 93 v°. « Declaration des sallaires de la justice civile de la ville et banlieue d'Amiens. » 4 février 1670. — Fol. 95 v°. « Extrait des registres de Parlement.

Arrest portant qu'il sera envoyé le rolle des informations. » 25 janvier 1670. — Fol. 96 v°. Sentence du présidial d'Amiens concernant les huissiers. Amiens, 14 mars 1670. — Fol. 100 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Delattre, seigneur de Nouveaulieu, fils de damoiselle Catherine de Lestocq, fille elle-même de défunt M^c Charles de Lestocq, pour la succession dudit Charles de Lestocq, 25 janvier 1670. — Fol. 101 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Roussel, conseiller du Roi au bailliage, et présidial d'Amiens, pour la succession de défunts M^c René Roussel et damoiselle Jeanne Poullain, ses père et mère. Paris, 26 mars 1670. — Fol. 106 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Hémart, ancien maieur du bourg de Poix, tuteur naturel de Marguerite Hémart, sa fille, pour la succession de défunt Jean Soier, archer du guet de la ville d'Amiens. Paris, 24 mai 1670. — Fol. 108 v°. Lettres patentes de Louis XIV octroyant à Charles Jumel l'office d'arpenteur au ressort du bailliage et présidial d'Amiens auquel il a été nommé par le sieur de la Trousse, grand arpenteur de France. Paris, 20 mai 1670. — Fol. 109. « Arrest pour faire jouir M^c Claude Vialet, fermier general des domaines de France, des greffes des insinuations des justices eclesiasticques. Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Saint-Germain, 21 avril 1670. — Fol. 110. « Extrait des registres du Conseil d'Etat du Roy. Arrest pour les Pères de la Mission. » Saint-Germain, 10 janvier 1670. — Fol. 112. Provisions à Charles Roussel de l'office de substitut du procureur du Roi en la prévôté royale d'Amiens, « avec pouvoir de postuller ès causes où nous n'avons aucun intérêt en ladite prévosté, bailliage et siege presidial d'Amiens », ledit office vacant par la démission de Jacques Piart. Paris, 12 mai 1670. — Fol. 113. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest pour le controle des exploitz. » Saint-Germain, 30 mars 1670. — Fol. 116. Lettres patentes de Louis XIV portant dispense de parenté pour mariage entre Jean de Clèves, ouvrier de savon noir, et Catherine Le Roy, « faisans tous deux profession de la relligion pretendue refformée. » Paris, 12 juin 1670. — Fol. 117 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest pour la consignation des amendes. » Saint-Germain, 14 avril 1670. — Fol. 118 v°. Requête de M^c Claude Viollet, fermier général du domaine de France et droits y joints, du 3 juin 1670, et sentence du présidial d'Amiens « pour la consignation

des amendes en ce presidial. » 13 juin 1670. — Fol. 119 v°. « Arrest portant reglement general pour les chancelleries du royaume. Extraict des registres du Conseil d'Etat. » Saint-Germain, 21 avril 1670. — Fol. 128. Saisie réelle, à la requête de Louis Fournel, écuyer, seigneur de Beaugard, et consorts, héritiers de défunte damoiselle Gabrielle Carbonnelle, de la terre et seigneurie d'Estrées et Guyencourt, appartenant à Messire Augustin Gouffier, chevalier, seigneur de Rozamel et autres lieux. 22 septembre 1670. — Fol. 129. « Ordonnance de Louis XIII^e, roy de France et de Navarre,.... pour le criminel. » Saint-Germain, août 1670. — Fol. 160 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Pingré, sieur du Quesnoy, ancien échevin d'Amiens, pour la succession de M^e Charles Pingré, chanoine de Saint-Quentin, son fils. Paris, 6 novembre 1670. — Fol. 161. Lettres patentes de Louis XIV octroyant à Claude du Maisnil l'office d'arpenteur au bailliage d'Amiens, prévôté de Beauvoisis, vacant par la démission de Raoul Fournier, auquel il a été nommé par Adrien Lehardi, chevalier, seigneur de la Trousse en partie, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître mesureur et arpenteur général de France. Paris, 13 octobre 1670. — Fol. 164 v°. Saisie réelle, à la requête d'Antoine Barrot, contrôleur clerc d'office de la maison de la duchesse douairière de France (?) de la terre et seigneurie de « Beaumay », tenue du Roi, appartenant à Henry-Antoine Fleurton, écuyer, sieur dudit « Beaumay. » 5 janvier 1671. — Fol. 167 v°. Provisions à Laurent Boucher de l'office de messenger ordinaire de la ville d'Eu, Ault, Cayeux et villages circonvoisins à Amiens, vacant par la démission de Michel Petit. Saint-Germain, 21 septembre 1670. — Fol. 168. Lettres patentes de Louis XIV, « pour le bon et louable rapport qui nous a esté fait de la personne de Gislain Lebel, et pour la pleine confiance, loiauté, suffisance et experience qu'il s'est acquise en l'art d'imprimerie et librairie, dont il a fait aprentissage quatre ans entiers et consecutifs en nostre bonne ville de Paris chez François Muguet, nostre imprimeur ordinaire, avant lequel temps il auroit fait toutes ses humanités et son cours de philosophie, lesquelles raison auroient obleigés les premier et eschevins de nostre ville d'Amiens de lui accorder la permission d'y exercer l'art d'imprimerie et d'y tenir boutique de librairie, son établissement estant mesme avantageux à nostredicte ville, comme le tesmoigne le sieur Lucas de..... (?), nostre conseiller et subdelegué à l'intendance de nostre province de Picardie, et considerant de plus les approbations de nos autres magistrats de nostredicte ville d'Amiens, qui sont tous d'avis que ledict Lebel se retire vers

nous pour obtenir nos lettres qui permettent et autorisent son établissement », lui octroyant « la charge de nostre imprimeur et libraire ordinaire en nostredicte ville d'Amiens. » Saint-Germain, 6 mars 1671. — Fol. 169. Déclaration de Louis XIV « portant deffences de saisir les besteaux. » Paris, 25 janvier 1671. — Fol. 171 v°. « Ferme du domaine. » Paris, 30 septembre 1670. — Fol. 176. Lettres patentes de Louis XIV, « pour le controle des exploits. » Saint-Germain, 21 mars 1671. — Fol. 177 v°. Lettres patentes de Louis XIV « pour les amendes. » Saint-Germain, 21 mars 1671. — Fol. 180. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt « touchant un livre de la religion pretendue reformée », intitulé « *Response du sieur Claude au livre de la Perpetuité de la foy.* » 25 février 1671. — Fol. 182 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Le Couvreur, écuyer, seigneur de Renancourt, conseiller du Roi et lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens, Jean Corton, seigneur d'Herville, conseiller du Roi audit bailliage, Pierre Le Gillon, écuyer, sieur du Grotison, conseiller du Roi audit bailliage, et Catherine Corton, sa femme, Vincent Le Couvreur, conseiller et aumônier du Roi, et Jean Le Couvreur, avocat en Parlement, pour la succession de M^e François Corton, leur oncle. Paris, 17 juin 1671. — Fol. 183 v°. Lettres de vétérance à Jean Morgan, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Fontainebleau, 9 août 1671. — Fol. 186. Provisions à Michel de Montmignon, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, vacant par résignation de Jean Morgan. Paris, 9 août 1671. — Fol. 187. « Reglement pour les geoliers et guichetiers de la Conciergerie, suivant l'ordonnance du mois d'aoust 1671. » — Fol. 188 v°. Réception de Louis Lhomme, ci-devant huissier en Beauvoisis, en qualité de geolier de la Conciergerie du bailliage d'Amiens. Amiens, 14 octobre 1671. — Fol. 188 v°. Déclaration de Louis XIV portant que les chirurgiens commis par ses premiers médecins pour la visite des personnes blessées jouiront des droits et privilèges à eux attribués par les édits et déclarations, comme ils en ont joui avant l'ordonnance d'août 1670. Fontainebleau, 2 août 1671. — Fol. 189. Lettres patentes de Louis XIV confirmant les bulles, brefs et lettres patentes concernant la réforme des abbayes et monastères. Tournai, juin 1671. — Fol. 189 v°. Lettres patentes de Louis XIV concernant les cures à bénéfices. Ath, juin

1671. — Fol. 190. Déclaration de Louis XIV ordonnant que ceux qui voudront aller en pèlerinage à Saint-Jacques en Galice, Notre-Dame de Lorette et autres lieux saints hors du royaume devront se présenter devant leur évêque pour être par lui examinés sur les motifs de leur voyage et prendre de lui attestation par écrit et obtenir un certificat des maires, jurats, échevins, consuls, capitouls ou syndics des lieux de leur demeure. Fontainebleau, août 1671. — Fol. 196. Lettres de bénéfice d'âge à François Ducrocq, âgé de 16 ans, fils de défunt M^c Charles Ducrocq, docteur en médecine, et de damoiselle Louise Correur. Paris, 17 octobre 1671. — Fol. 196 v^o. Lettres de vétérançe à Louis Roussel, conseiller du Roi, premier assesseur en la maréchaussée d'Amiens et conseiller au bailliage et présidial dudit lieu. Versailles, 3 septembre 1671. — Fol. 197. Provisions à Louis Roussel, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, premier assesseur en la maréchaussée d'Amiens et de celui de conseiller lai au bailliage et présidial dudit Amiens vacant par la résignation de M^c Louis Roussel, son père. Paris, 1671¹. — Fol. 198. « Edict du Roy portant reglement pour l'aage et service requis pour estre pourveu des offices de judicature. » Saint-Germain, février 1672. — Fol. 202. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt concernant les contrôles aux greffes civils et criminels, présentations des bailliage et prévôté royale d'Amiens et de Château-Thierry acquis par Henry Godet, sieur des Barres, conseiller du Roi et auditeur en la Chambre des Comptes. 20 novembre 1658. — Fol. 204 v^o. « Pouvoir donné par le Roy à la Reyne pour commander en son absence dans le royaume. » Saint-Germain, 20 avril 1672. — Fol. 205. « Edict du Roy concernant l'heredité des offices de notaires, gardenottes, tabellions et procureurs et la moderation des frais des lettres de confirmation des nouveaux acquereurs desdicts offices, et des provisions des audienciers, huissiers, sergians et archers. » Versailles, 23 mars 1672. — Fol. 206 v^o. « Edict du Roy portant pour la reduction des secretaires du Roy à deux cens quarante. » Versailles, avril 1672. — Fol. 209. « Declaration du Roy qui regle les interests des sommes qui seront prestés à Sa Majesté au denier dix-huict. » Saint-Germain, février 1672. — Fol. 209 v^o. « Declaration du Roy pour l'alienation des petits domaines du Roy jusques à la concurrence de quatre cent mil l. de rente. » Versailles, 8 avril 1672. — Fol. 210 v^o. « Declaration du Roy portant que, sur l'or et l'agent

quy sera fabricqué et mis en œuvre par les orfœuvres, batteurs et tireurs d'or, il sera levé trente s. par once d'or et vingt s. par marc d'argent, au profit du Roy. » Versailles, 31 mars 1672. — Fol. 211 v^o. Édit de Louis XIV pour réprimer le luxe de la vaisselle d'or et d'argent. Saint-Germain, 26 avril 1672. — Fol. 212 v^o. Lettres patentes de Louis XIV concernant les francs fiefs. Versailles 23 mars 1672. — Fol. 214. Lettres patentes de Louis XIV, sur ce que « depuis le deceds du sieur Louis d'Ailly, vidame d'Amiens, survenu en l'année (blanc), la charge de nostre lieutenant general en nostre province de Picardie, Boullonnois et Païs reconquis dont il estoit pourveu, estant demeuré vaccant jusque à present,... nous nous sommes... arrestés à nostre tres cher et bien amé cousin le sieur de Bethune, duc et pair de France, chevallier de nos ordres et cy-devant capitaine de nos gardes, sçachant ne pouvoir faire un meilleur choix que de lui, tant à cause de ses bonnes qualités, de son merite et du zelle qu'il a tousjours eu pour le bon (bien ?) et advantage de cest Estat,... outre que nous voulons luy tesmoigner la satisfaction quy nous demeure de ceux (les services) qu'il nous a rendus en plusieurs occasions, et nottament à la conservation de nostre ville et citadelle de Calais, pendant les dernieres guerres, et aussy durant les troubles de nostredit roiaume prez nostre personne en ladite charge de cappitaine de nos gardes du corps, lesquels services nous sont en telle consideration que nous desirons les reconnoistre en tout ce quy s'offrira pour la grandeur de sa maison, mesme envers nostre tres cher et bien amé cousin le sieur de Charot, son fils unique, aussi duc et pair de France et cy-devant cappitaine de nos gardes du corps, quy nous a donné en toute rencontre des marques de son courage et de sa valeur, generosité et sage conduite, ce quy nous donne subject de croire qu'estant pourveu avecq sondit pere de ladite charge de nostre lieutenant general de nostredicte province de Picardie, païs susdicts, nous en recevrons tout le contentement que nous nous en promettons, et nos subjects le soulagement qu'ils en doibvent attendre, joint que l'un et l'autre estans gouverneurs depuis longtemps de nostredicte ville et citadelle de Calais, fort de Nieulay et Païs reconquis, despendant dudit gouvernement de Picardie, se sont acquis une particuliere congnoissance des affaires de ladite province », constituant lesdits duc de Béthune et duc de Charot,

¹ Les dates du jour et du mois sont laissées en blanc.

son fils, « nostre lieutenant general en nostre province de Picardie, Boullonnois, Païs reconquis, places du costé d'Hainault et Gravelines, où commande nostre tres cher et bien amé cousin le duc d'Elbœuf, gouverneur et nostre lieutenant general en chef de ladicte province de Picardie, et ladicte charge luy avons donné et octroïé, donnons et octroïons en eschange et recompense de celle de cappitaine de nos gardes du corps, dont ils se sont desmis en nos mains », aux attributions y désignées, avec survivance de l'un à l'autre, le tout « sous nostre autorité, celle du gouverneur et nostre lieutenant general en nostre province de Picardie, païs et place susdictes, et en son absence, excepté toutefois dans le païs d'Artois et estendue de la lieutenance generale du gouvernement de Peronne, Mondidier et Roie. » Versailles, 1^{er} avril 1672. — Fol. 217. Arrêt du Conseil royal des finances interdisant le cours des monnaies étrangères décriées. Versailles, 1^{er} août 1671. — Fol. 217. Ordonnance de Pierre Reuillé, chevalier, seigneur du Coudray, du Plessier et autres lieux, conseiller du Roi en son Conseil et en son Grand Conseil, maître des requêtes ordinaire en son hôtel, intendant de justice, police et finances en la généralité d'Amiens, Artois, Boulonnois, Païs conquis et reconquis, places cédées en Flandre et Hainault, en exécution dudit arrêt. Amiens, 11 juillet 1672. — Fol. 218 v^o. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt ordonnant l'exécution de celui de la cour des Monnaies du 5 mai 1672 interdisant aux orfèvres et autres ouvriers de fabriquer aucune vaisselle d'or pour l'usage des tables et réglant le poids et la qualité de celle d'argent. Saint-Germain, 25 juin 1672. — Fol. 219 v^o. Ordonnance de Guy de Bar, gouverneur et bailli d'Amiens, sur la requête de Jean Hernas, demeurant à Oisemont, « contenant qu'après le deceds de Phillippe Catty, qui portoit les lettres dudit Oisemont en ceste ville d'Amiens, il ne se seroit présenté personne qui eust voulu continuer d'apporter les lettres comme faisoit ledit Catty, attendu le peu de profit qu'il en retiroit,.... ce qu'y auroit obligé ledit Herna de se presenter apres que le prevost de Vimeu et plusieurs procureurs de ladicte prévosté qui ont journellement des lettres pour apporter en ladite ville, l'en avoient sollicité, aians depuis deux ans continué de venir toutes les semaines en ceste ville le jœudy et distribué les lettres qu'y luy ont esté deslivrées, ce qu'il desireroit encore faire », commettant ledit Herna « à faire ledict exercice tant et jusque à ce qu'il y ait esté pourveu par Sa Majesté », faisant « deffences à toutes personnes de s'y immiser et de l'empêcher, à peine d'amende. » Amiens, 12 août 1672. — Fol. 220. Provisions par François, comte de

Lannoy, chevalier, seigneur dudit lieu, Damercourt (Dameraucourt ?), Saint-Martin-le-Pauvre, Vieux-Rouen, Renneval, Salival, la Vallée, Hédon au Borly (?) la Motte-Croix-au-Bailly, Mers, Marest, Campagne, Omatre, Salnelle, l'Espinoy, Caumont secq (?) et pays d'Auxi-le-Château, baron de Bretizé (Bretizel ?), gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, gouverneur des ville, château et comté d'Eu, et bailli des eaux et forêts dudit comté d'Eu, à M^e François Bellot, procureur du bailliage vicomtal du comté d'Eu, de l'office de bailli en ses terres de la Motte-Croix-au-Bailly, Mers, Campagne, Salnelle, et de sénéchal de sa terre et seigneurie du Bosrocourt. Château de la Motte, 14 novembre 1671, — etc.

I B 30. (Liasse.) — 44 pièces, papier (41 imprimées).

1655-1669. — « Arrest de la cour de Parlement contre les blasphemateurs. » 6 juillet 1655 (impr. 4 p., in-4° Paris, P. Rocolet, 1655). — Arrêt de la Chambre des Comptes déclarant nuls les foi et hommage rendus aux seigneurs engagistes pour des fiefs, terres et seigneuries relevant du Roi à cause de son château de Clermont. 15 février 1656 (impr., 3 p. in-4°, s. l. n. d.). — « Arrest du Conseil d'Estat du Roy par lequel Sa Majesté ordonne que doresnavant les liards auront cours par tout le royaume pour deux deniers, suivant et conformément à l'arrest du 20 juin dernier. » Compiègne, 3 août 1658 (impr., 8 p. in-8°, Paris, S. Cramoisy, 1658). — « Declaration du Roy pour la confection d'un papier terrier de tous les biens estans dans les ressorts des cour de Parlement et Chambre des comptes de Paris, relevans et dependans des domaines de Sa Majesté, de quelque qualité qu'ils puissent estre, du 7 novembre 1657,.... avec autre Declaration de Sa Majesté pour le fait dudit papier terrier verifiée en ladite Chambre des comptes le 29 juillet 1656 » (impr., 28 p. in-4° Paris, P. Targa, 1658). — Publication de la paix avec l'Espagne. Aix, 3 février 1660 (impr. placard, in-fol.). — Lettres closes de Louis XIV concernant la publication de ladite paix. Aix, 3 février 1660 (impr. placard in-fol.). — Sur la réquisition du procureur du Roi, interdiction par le bailliage d'Amiens de porter les armes. Amiens, 9 février 1661. — « Edict du Roy portant établissement d'une chambre de justice à Paris, pour la recherche et punition de tous les abus et malversations au faict des finances depuis le mois de mars mil six cens

trente-cinq.» Fontainebleau, novembre 1661 (impr., 14 p. in-4°, Paris, 1661). — « Edict du Roy par lequel Sa Majesté defend à tous ses sujets de donner à l'avenir aucuns deniers comptans, heritages ou rentes, aux communautez ecclesiastiques regulieres ou seculieres, à l'exception de l'Hostel-Dieu de Paris, du grand hospital de Paris et de la maison des Incurables, à condition d'une rente leur vie durant, ensemble aux notaires et autres personnes publiques de recevoir lesdits actes, sur les peines y mentionnées. » Fontainebleau, août 1661 (impr., 11 p. in-4°, Paris, 1661). — « Commissions de la chambre de justice » à M^{es} Adrien Picquet, lieutenant particulier d'Amiens, et Jacques Demons, sieur Dédicourt, conseiller audit présidial, pour vaquer à la recherche des abus et malversations dans l'étendue des bailliages d'Amiens, Doullens, Montdidier, Roye, Péronne et Saint-Quentin. Paris, 4 février 1662 (impr., placard, in-fol.). — « Arrest de la cour de Parlement portant reglement sur le fait du terrier general du Roy. » 6 mai 1662 (impr., 7 p. in-4°, Paris, 1662). — « Arrest de la Cour de Parlement portant deffenses à tous marchands qui ont vaisseaux et navires venans des villes d'Amsterdam et Hambourg de demeurer à la rade des ports de ce ressort, comme aussi aux maires et eschevins et autres officiers de la police esdits ports de les y laisser entrer ny mesme permettre de descharger leurs marchandises et à aucuns hommes de mettre pied à terre. » 7 décembre 1663 (impr., 2. p. in-4°, Paris, 1663). — Id. (impr., affiche). — « Lettres patentes du Roy en forme d'edict, portant suppression de plusieurs offices de conseillers secretaires du Roy, maison et couronne de France et autres officiers de la chancellerie, ensemble la reduction des notaires, tabellions, procureurs, huissiers et sergens à un nombre prefix, dans les villes, bourgs et paroisses. » Paris, avril 1664 (impr., 34 p. in-4°, Paris, 1664). — Arrêt du Parlement rétablissant le commerce avec les provinces de Hollande et Zélande. 10 janvier 1665 (impr., affiche). — « Arrest du Conseil royal des finances portant permission aux notaires, procureurs, huissiers et sergens qui ne seront reservez, d'exercer leur vie durant ; et neantmoins que chaque année il en sera supprimé un, outre ceux qui viendront à deceder, laquelle suppression sera faite suivant l'ordre de reception, à commencer par le dernier receu. » Paris, 3 février 1665 (impr., 8 p. in-4°, Paris, 1665). — « Declaration du Roy portant deffenses aux pages et laquais de porter des armes en toutes les villes et bourgs fermez du royaume, à peine de la vie. » Saint-Germain, juin 1665 (impr., 6 p. in-4°, 1665). — « Edict du Roy portant amnistie et abolition aux comptables, traitans, presteurs et gens

d'affaires. » Paris, juillet 1665 (impr., 13 p. in-4°, Paris, 1665). — « Declaration du Roy portant permission aux enfans de la religion pretendue reformée ayant abjuré leur religion, de retourner en la maison de leur pere et mere, pour y estre nourris et entretenus, ou de leur donner pension suivant leur condition. » Paris, 24 octobre 1665 (impr., 6 p. in-4°, Paris, 1666). — « Edict du Roy portant entr'autres choses continuation du droict annuel pendant trois années. » Paris, décembre 1665 (impr., 12 p. in-4°, Paris, 1665). — « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt faisant défenses aux habitants du village de Doudeauville en Boulonnois, attaqué d'une maladie contagieuse, d'en sortir. 21 mai 1666 (impr., 3 p. in-4°, s. l. n. d.). — « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt sur l'interdiction du commerce avec l'Angleterre attaquée de maladie contagieuse. 21 mai 1666 (impr., 3 p. in-4°, s. l. n. d.). — « Edit du Roy qui confirme le reglement touchant le nettoiyement des boues et pourvoit à la seureté de la ville de Paris et autres villes. » Saint-Germain, décembre 1666 (impr., 16 p. in-4°, Paris, 1666). — « Arrest de reglement pour l'instruction des procez aux muets volontaires. » 1^{er} décembre 1663 (impr., 14 p. in-4°, Paris, 1667). — « Edit du Roy contenant les formalités necessaires pour l'establissement des maisons religieuses ou autres communautés. » Saint-Germain, décembre 1666 (impr., 12 p. in-4°, Paris, S. Cramoisy, etc. 1667). — « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt d'enregistrement des lettres patentes de Saint-Germain, décembre 1666, interdisant de faire aucun établissement de collèges, monastères ou communautés religieuses ou séculières, même sous prétexte d'hospices, sans autorisation du Roi. 31 mai 1667 (impr., 4 p. in-4°, s. l. n. d.)¹ — « Edict du Roy portant reglement pour les droits pretendus par les seigneurs au sujet des biens acquis par le Roy dans leurs justices et censives. » Saint-Germain, avril 1667 (impr., 6 p. in-4°, Paris 1667). — « Edict du Roy pour la reünion de son domaine. » Saint-Germain, avril 1667 (impr., 13 p. in-4°, Paris, 1667). — « Declaration du Roy contenant plusieurs reglemens touchant ceux qui font profession de la religion pretendue reformée. » Paris, 1^{er} février 1669 (impr., 12 p. in-4°, Paris, F. Léonard 1669). — « Decla-

¹ Paginé de 13 à 16 ; les 12 premières pages contenaient vraisemblablement les lettres patentes manquantes.

ration du Roy pour deffendre les contestations plus amples par-devant les rapporteurs et les appointez à mettre. » Saint-Germain, 10 août 1669 (impr., 4 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Continuation de l'ordonnance de Louis XIV, roy de France et de Navarre » sur les évocations, règlements de juges, etc. Saint-Germain, août 1669. (impr., 63 p. in-4°, s. l. n. d.). — « Edict du Roy portant creation d'offices de greffiers des affirmations. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 4 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant que les nobles pourront faire le commerce de mer sans déroger à la noblesse. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 4 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant reglement pour les offices de secretaires du Roy, avec suppression de dix desdits offices appartenans à Sa Majesté. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 4 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant suppression des chevaliers du guet, lieutenans, exempts et archers creez en 1631 et 1633. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 4 p. in-4° Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant établissement des controlles des exploits. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 7 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant deffences aux sujets de Sa Majesté de s'habituer dans les païs estrangers. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 4 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant que les amendes de six ou douze l. seront consignées avant que l'on puisse estre receu appellant tant en la Cour qu'aux sieges presidiaux. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 7 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Edict du Roy portant suppression des receveurs et controlleurs particuliers des domaines et creation de deux tresoriers et controlleurs generaux en chacune chambre des comptés. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 12 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Reglement pour la juridiction des procez et differends concernant les manufactures. » Saint-Germain, août 1669 (impr., 7 p. in-4°. Paris, F. Léonard, 1669). — « Statut et reglement general pour les teintures en grand et en bon teint des draps, serges et estoffes de laine, uniformément, qui se manufacturent dans le royaume de France », et lettres patentes sur ledit règlement. Saint-Germain, août 1669 (impr., 30 p. in-4°, Paris, F. Léonard, 1669). — « Reglement general pour les longueurs, largeurs et qualitez des draps, serges et autres estoffes de laine et de fil qui seront manufacturées dans le royaume. » Lettres patentes sur ledit règlement. Saint-Germain, août 1669 (impr., 22 p. in-4°. Paris, F. Léonard, 1669). — « Reglement general pour toutes sortes de teintures des soyes,

laine et fil qui s'employent aux manufactures des draps d'or et d'argent, de soye, tapisseries et autres estoffes et ouvrages. » Lettres patentes sur ledit règlement. Saint-Germain, août 1669 (impr., 30 p. in-4°. Paris, F. Léonard, 1669)¹, — etc.

I B 31. (Registre.) — In-fol., 363 feuillets, papier.

1672-1680. — Registre aux Chartes. —

« Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens, où est contenu les edicts et declarations du Roy, lettres pattentes, receptions d'officiers, saisines et prises par execution des immeubles tenus du Roy hors la ville et banlieue et autres actes, commenceant le neufiesme jour de septembre mil six cens soixantedouze, et finissant en 1680. » — Fol. 6 v°. Lettres de terrier pour frère Nicolas Sevestre de Cintray, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis. Paris, 7 septembre 1672. — Fol. 10 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Haudrechie, lieutenant du village de Beaumetz, pour la succession de défunt François de Haudrechie, son père. Paris, 24 septembre 1672. — Fol. 11. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt à l'effet d'accorder à Clair Gilbert, chevalier, seigneur de Chamarande, conseiller du Roi en ses conseils et premier valet de chambre de Sa Majesté, et à Sebastien de Lauzanne, écuyer, seigneur du Bouy, écuyer de la grande écurie du Roi, le privilège de fabriquer durant quarante années dans les pays de l'obéissance du Roi, tous les flambeaux de cire. Paris, 10 décembre 1664. — Fol. 13. Lettres patentes de Louis XIV accordant ledit privilège auxdits Gilbert et de Lauzanne. Paris, 18 décembre 1664. — Fol. 14 v°. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt entre les syndic et communauté des marchands épiciers de la ville et faubourgs de Paris, d'une part, et lesdits Gilbert et de Lauzanne, de l'autre. Saint-Germain, 28 août 1668. — Fol. 25. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henri de Lestocq, pour la succession de défunt Charles de Lestocq, ancien premier échevin d'Amiens, son grand père. Paris, 24 décembre 1672. — Fol. 29. « Edict pour la conservation des hipotecques sur les tailles et autres revenus du Roy. » Versailles, mars 1673. — Fol. 31. « Declaration du Roy pour

¹ Les quatre dernières pièces sont cousues ensemble.

l'impression et usage des formules dressées en execution des ordonnances des mois d'avril et aoust 1667, 1669 et 1670. » Versailles, 19 mars 1673. — Fol. 32 v°. « Declaration du Roy quy regle le paiement des droicts seigneuriaux. » Versailles, 20 mars 1673. — Fol. 34. « Edict pour la creation des offices de banquiers expeditionnaires de cour de Rome et de la legation et de greffiers des arbitrages dans l'estendue du royaume. » Versailles, mars 1673. — Fol. 36. « Edit du Roy pour la creation des offices de greffiers au Parlement de Paris et aux cours superieures et inferieures dudit Parlement. » Versailles, mars 1673. — Fol. 39. « Edict du Roy pour l'establissement des arts et mestiers en communauté, et pour fixer les barbiers, estuivistes et perruquiers. » Versailles, mars 1673. — Fol. 41. « Edict du Roy servant de reglement pour le commerce des negocians et marchans tant en gros qu'en detail. » Versailles, mars 1673. — Fol. 51. « Edict du Roy servant de reglement pour les espices et vaccations des commissaires et autres frais de justice. » Versailles, mars 1673. — Fol. 61. « Formules des actes ordonnez par l'edit des enregistremens des hipotecques. » — Fol. 65 v°. « Edit du Roy donné en faveur de l'ordre de Nostre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jerusalem. » Saint-Germain, decembre 1672. — Fol. 72 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques d'Halloy, docteur en médecine, pour la succession de défunt Nicolas d'Halloy, sieur d'Omécourt, son père. Paris, 22 mars 1673. — Fol. 76. « Declaration du Roy en interpretation des edicts du mois de mars dernier pour la conservation des hipotecques des rentes. » Au camp devant Maestricht, 30 juin 1673. — Fol. 77 v°. « Declaration du Roy concernant l'usage des formules. » Au camp de Maestricht, 2 juillet 1673. — Fol. 79. Saisie réelle, à la requête de Louis Fournel, écuyer, sieur de Beauregard et autres lieux, demeurant à Outrebois, de la seigneurie de Courcelles appartenant à Messire Charles de Clermont. 27 juillet 1673. — Fol. 81 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques de Dompierre, conseiller du Roi au siège présidentiel d'Abbeville, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, pour la succession de défunt Nicolas d'Halloy, seigneur d'Omécourt, son aieul maternel. Paris, 26 juillet 1673. — Fol. 101. Provisions à M^e Jacques Vacquette, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, prévôt royal d'Amiens, vacant par le décès de M^e Jacques Vacquette, son père. Versailles, 9 novembre 1673. — Fol. 105 v°. Provisions à M^e Louis Le Boucher, sieur d'Ailly, de l'office de conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel au bailliage et présidentiel d'Amiens

vacant par démission de M^e Jacques Le Couvreur. Versailles, 15 février 1674. — Fol. 106. Provisions à M^e Claude de Louvencourt, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidentiel d'Amiens de défunt M^e Nicolas de Louvencourt, son père. Saint-Germain, 18 janvier 1674. — Fol. 107. Provisions à François de Sachy de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidentiel d'Amiens vacant par le décès de Jacques Dufresne, sieur d'Omécourt. Paris, 25 novembre 1668. — Fol. 108. Lettres de vétéran à Nicolas Dumont, conseiller au présidentiel d'Amiens. Versailles, 20 février 1674. — Fol. 108 v°. Provisions à M^e Antoine Lagrené, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidentiel d'Amiens vacant par la résignation de M^e Nicolas Dumont. Versailles, 15 février 1674. — Fol. 110 v°. « Edict du Roy pour donner l'exemption de la taille et autres impositions aux juges roiaux et restablir la fonction d'adjoint aux enquestes. » Versailles, février 1674. — Fol. 111 v°. « Edict du Roy pour faire paier aux contracts d'eschange les mesmes droicts quy se paient aux contracts d'iceulx. » Versailles, février 1674. — Fol. 112 v°. « Declaration du Roy pour la marque de la vaisselle d'estain. » Versailles, 9 février 1674. — Fol. 113. « Declaration du Roy pour augmenter les droicts de marque sur l'or et sur l'argent. » Versailles, 17 février 1674. — Fol. 113 v°. « Declaration du Roy portant que l'edit du neufiesme juillet 1671 aura lieu à l'égard des benefices qui requierent residence. » Saint-Germain, 9 decembre 1673. — Fol. 114. « Edict du Roy portant reglement pour la retraite des pensions sur les benefices qui requierent residence. » Ath, juin 1673. — Fol. 114 v°. « Declaration du Roy pour l'hipotecque de Sa Majesté sur les biens des comptables. » Saint-Germain, 11 decembre 1673. — Fol. 115 v°. Provisions à M^e Claude Morel, écuyer, sieur de Cremery, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi et président au présidentiel d'Amiens de M^e Claude Morel, son père. Saint-Germain, 5 février 1674. — Fol. 116. Lettres de vétéran audit Claude Morel père, sieur de Crémerie, président au présidentiel d'Amiens. Versailles, 13 mars 1674. — Fol. 117. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Blassel, marchand à Amiens, pour la succession de défunt Abraham Blassel, son père. Paris, 11 avril 1674. — Fol. 117 v°. « Edict du Roy portant suppression des formules et establissement d'un nouveau droict sur tout le papier et parchemin, à l'exception de celui qui servira à l'impression des livres ou quy sera transporté hors le royaume. » Versailles, avril 1674. — Fol. 119.

« Edict du Roy portant suppression des greffes d'enregistrement des oppositions pour conserver la preference aux hipotecques. » Versailles, avril 1674. — Fol. 120. Provisions au sieur de Saisseval, capitaine au régiment de la Reine, de la charge de lieutenant au gouvernement de la ville d'Amiens, en remplacement du sieur de Pissy, son père, démissionnaire. Versailles, 20 mars 1674. — Fol. 125. Lettres patentes de Louis XIV commettant à l'intendance de Picardie le sieur Rouillé de Coudray, conseiller aux conseils du Roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de Poitou, en remplacement du sieur de Barillon nommé intendant de justice à l'armée de Hollande, aux fonctions y contenues. Saint-Germain, 20 juin 1672. — Fol. 127. Lettres de vétéran à M^e Jacques Le Couvreur, conseiller du Roi, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 6 avril 1674. — Fol. 129. Lettres de vétéran à M^e François Trudaine, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Gray en Franche-Comté, 1^{er} mai 1674. — Fol. 129. Provisions à M^e Jean-Baptiste Roussel, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, garde scel au bailliage et présidial d'Amiens, vacant par résignation de M^e François Trudaine. Versailles, 22 février 1674. — Fol. 131 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Louise de Creny, damoiselle « d'Arseline » (Harcelaine) fille âgée usant de ses droits, pour la succession de défunt Charles-Christophe de Creny, chevalier, seigneur dudit Arseline. Paris, 2 mai 1674. — Fol. 134. Saisine à Louis Fournel, sieur de Beauregard, lieutenant de la compagnie de dragons du marquis de Baulle, gouverneur des ville et citadelle de Doullens, de la terre et seigneurie de Courcelle par lui acquise de Messire Charles de Clermont, chevalier, seigneur de Maupertuis. Amiens, 20 juillet 1674. — Fol. 136. « Declaration du Roy portant revocation des permissions generales d'imprimer. » Au camp devant Dole, 4 juin 1674. — Fol. 137. Provisions à Pierre Sentier, seigneur du Plessis, de l'office de conseiller du Roi, lieutenant du prévôt provincial des maréchaux de France en Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis, vacant par le décès de Claude Sentier, son père. Paris, 21 juin 1674. — Fol. 138 v^o. Lettre du marquis de Louvois portant que « le Roy jugeant qu'il n'y a rien de plus important à son service que d'empêcher ses ennemis de tirer aucuns grains des terres de son obeissance pour faire subsister leurs troupes ou mettre dans leurs places, Sa Majesté m'a commandé de vous faire sçavoir qu'elle ne desire pas que, soubz quelque pretexte que ce puisse estre, vous souffries

que ses peuples en transportent ny laissent enlever hors de son païs, et que pour cela vous tenies la main à ce que les bleds quy seront recœuillis dans les deppendances de vostre gouvernement soient voiturés dans la place où vous commanderez, pour y demeurer au pouvoir de ceux à quy ils appartiennent, avec liberté d'en disposer en faveur des subjects du Roy seulement, prenant, s'il vous plaist, toutes les autres precautions que vous croires necessaires pour empecher que, sous ce pretexte, ceux à quy ils seront vendus ne commettent aucun abus contraire à l'intention de Sa Majesté sur ce subject. » Versailles, 12 août 1674. — Fol. 141. « Declaration du Roy pour l'allienation des droicts seigneuriaux quy se paient aux estrangers. » Versailles, 20 juillet 1674. — Fol. 142. Lettres patentes de Louis XIV portant « reglement pour les deux chastelets de Paris. » Versailles, août 1674. — Fol. 144. « Edict du Roy portant établissement de bureaux publics dans tout le roiaulme pour le depost de tous les effects mobiliers qui seront saisis par ordonnance de justice et ensuite deplacés et transportés faute de gardiens suffisans et capables d'en respondre. » Versailles, septembre 1674. — Fol. 148 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Joseph-Léonor Picquet, écuyer, seigneur de Bonnainviller, capitaine au régiment de Piémont, pour la succession de Jeanne Picquet, fille à marier, nièce et héritière bénéficiaire de défunte damoiselle Marguerite Lagache. Paris, 28 septembre 1674. — Fol. 149 v^o. Provisions à M^e Antoine Batteux de l'office de substitut du procureur du Roi à Saint-Riquier vacant par le décès de M^e Claude Lefebvre. Versailles, 11 octobre 1674. — Fol. 150. Mise de fait de M^e Jacques Prévost, bourgeois d'Amiens, en et sur la terre et seigneurie de Mézerolles, appartenant à Messire Jacques-François de Guencourt chevalier, baron dudit Mézerolles. 7 novembre 1674. — Fol. 150. Provisions à Antoine Fournier de l'office de commissaire aux saisies réelles au bailliage, justice civile présidiale, prévôté, élection et autres juridictions royales d'Amiens, vacant par la résignation de M^e Antoine Fournier, son père. Saint-Germain, 2 mars 1673. — Fol. 175. « Arrest du Conseil d'Etat quy surceoit la deffence de l'exposition des monnoies estrangeres pendant trois mois dans les generalités d'Amiens, Soissons et Châlons. » Saint-Germain, 29 décembre 1674. — Fol. 176. Provisions à Pierre Morel de l'office d'arpenteur en la prévôté de Beauvoisis, bailliage d'Amiens, auquel il a été nommé par le marquis de la Trousse, grand arpenteur de France. Saint-Germain,

6 décembre 1674. — Fol. 177 v°. « Lettres patentes du Roy pour la convocation du ban et arriere-ban dans la province de Picardie. » Saint-Germain, 2 janvier 1675. — Fol. 178. « Ordonnance à mesme fin. » Saint-Germain 2 janvier 1675. — Fol. 178 v°. Ordonnance du bailli d'Amiens, « à mesmes fins. » 18 janvier 1675. — Fol. 159. Ordonnance de Louis XIV portant que « Sa Majesté aiant cy-devant, pour des considerations importantes à son service (?), non seulement supprimé le gouverneur et autres charges militaires du gouvernement de la ville de Corbie, mais aussy faict desmolir toutes les fortifications d'icelle, pour empêcher les ennemis de cet estat d'y faire aucune entreprise, et estimé à propos d'unir les villes deppendans dudit gouvernement à un autre, Sa Majesté considerant que celui d'Amiens est le plus contigu et que ceste place est la plus importante à conserver, Sadicte Majesté a ordonné et ordonne, veult et entend que tous les bourgs, villages, bourgades et hameaux generalmente quelconques quy estoient dudit gouvernement de Corbie, seront et deppendront doresnavant de celuy d'Amiens, auquel Sa Majesté les a pour cet effect joint et unis ; et à cette fin mande aux maieurs, scindicq et habitans desdits bourcs, villages, bourgades et hameaux, de recognoistre le gouverneur de ladite ville d'Amiens et de la citadelle, et, en son absence, le lieutenant au gouvernement, recevoir leurs ordres et lettres, defferer et obeir en toutes les choses qu'ils leur commanderont et ordonneront, tant pour le bien du service de Sa Majesté, deffence, seureté et conservation de ladite ville et citadelle d'Amiens, que des villages quy en deppendent, à paine de desobeissance, et seront tenus ledits habitans, pour raison des corvées, fortifications et autres choses, aux mesmes charges et conditions que ceux des autres villages dudit gouvernement d'Amiens ; mande et ordonne Sadite Majesté au gouverneur et son lieutenant general en la province de Picardie de tenir la main à l'execution de la presente ordonnance. » Saint-Germain, 17 janvier 1675. — Fol. 159 v°. « Edict du Roy portant creation d'un million de rentes et d'augmentation de gages aux officiers des cours et autres. » Saint-Germain, décembre 1674. — Fol. 162. « Edict du Roy portant permission aux estrangiers d'acquérir des rentes sur l'Hostel-de-ville et des augmentations de gages. » Saint-Germain, décembre 1674. — Fol. 163 Lettres de bénéfice d'âge à Françoise Yolande de Saisseval, damoiselle, fille de défunts François de Saisseval, chevalier, seigneur de Moriaucourt, et Madeleine de Goussancourt, âgée de 16 ans et plus. Paris, 12 décembre 1674. — Fol. 164 v°. Saisine à Daniel de Boubert, écuyer, sieur de Benattre, de la moitié

indivise du fief, terre et seigneurie de Boismont par lui acquise de damoiselle Marie Matiffas, veuve de Jacques Boujonnier, sieur de Boismont, demeurant à Abbeville, mère et tutrice de ses enfants mineurs et dudit défunt. Amiens, 6 février 1675. — Fol. 165 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Louise-Françoise du Fresne, fille de défunts Michel du Fresne, conseiller du Roi et ancien lieutenant criminel d'Amiens, et dame Marie Thierry. Paris, 9 février 1675. — Fol. 166. « Declaration du Roy pour les declarations du temporel des ecclesiasticques et gens de mainmorte à fournir à la Chambre des Comptes. » Saint-Germain, 29 décembre 1674. — Fol. 168. Ordonnance du bailliage d'Amiens « sur ce que le procureur du Roy nous a remonstré qu'aiant faict publier dans toutes les parroises de l'estendue de ce bailliage et autres enclaves d'iceluy l'ordonnance de Sa Majesté du 2 janvier 1675 et celle par nous rendue sur ses conclusions le 18 ensuivant, en execution des lettres patentes dudit jour second janvier, pour la convocation du ban et arriere-ban de nostre ressort, à ce que tous les gentilhommes eussent à se trouver au parc civil dudit bailliage le vendredi premier jour de ce mois, une heure de rellevée ; en consequence de quoy, plusieurs gentilhommes se sont rendus audit Amiens ledit jour premier de ce mois et autres jours suivans, pour y faire leurs declarations, ausquels il auroit esté donné à entendre que, par lettres de Sa Majesté des XIII et XXIII dudit mois de janvier, Sadicte Majesté auroit eu la bonté de dispenser du service du ban et arriere-ban, pendant ceste année 1675, ceux de la noblesse et autres subjects audit ban et arriere-ban, en paiant, sçavoir pour les fiefs de trois cens l. de revenu et au-dessous, quarante l., pour ceux depuis trois cens l., jusques à VI^c l., quatre-vingtz l., pour ceux depuis six cens l. jusques à neuf cens l., cent l., pour ceux depuis neuf cens l. jusques à quinze cens l., cent cinquante l., pour ceux depuis quinze cent l. jusques à deux mil l., deux cens l., et pour ceux au-dessus de deux mil l., à quoy ils puissent monter, trois cens l., eu esgard aux rotures et autres biens possédés par lesdits nobles ;... ensuite de quoy plusieurs ont faict leurs declarations de vouloir servir en personne, d'autres declarerent accepter la grace à eux faicte par Sadicte Majesté et de paier les sommes cy-dessus, suivant la valeur du revenu de leurs biens ; aucuns d'iceux ont proposés des excuses, et d'autres ne sont comparus, à quoy il estoit important de pour-

veoir », ordonnant « que ceux de la noblesse et autres subjects au ban et arriere-ban de ce ressort quy ont declaré vouloir servir en personne seront tenus de comparoir en l'equipage requis au vingtiesme jour de mars prochain en la ville d'Amiens, devant l'auditoire du palais, deux heures de rellevée, sur les peines portés par les ordonnances, qu'à l'esgard de ceux quy ont declaré accepter la grace et dispense du service personnel, ils seront tenus, en dedans le huitiesme jour de mars prochain, paier effectivement ès mains de M^c Michel Marquette, demeurant audit Amiens, nommé par M. de Breteuil, intendant de justice, police et finances en Picardie, pour faire ladite recepte, les sommes ci-dessus specififiées eu esgard au revenu annuel de leurs biens, lequel temps passé, à faute de ce faire,... ils demeureront privé de ladite grace ;... en ce quy touche ceux qui ont proposés des excuses et pretendent s'exempter du service dudit ban et arriere-ban, avons declaré lesdictes excuses inadmissibles, à l'exception de celles proposées par ceux quy sont ou quy ont un enfant non marié, actuellement dans le service des troupes de Sa Majesté, comme aussy à l'exception des commenceaux de la maison du Roi, de celle de la Reine et des princes du sang qui jouissent du mesme privilege, de quoy il sera justifié de certificats bien et deubment arrestés et controllés ;... et au regard de ceux quy n'ont comparu ny fait aucune declaration, nous avons contre eux donné deffault, et, pour le profit d'icelluy, ordonnons qu'il sera procedé à la saisie de leurs fiefs et à iceux établis bons et solvables commissaires. » Amiens, 21 février 1675. — Fol. 168 v^o. Ordonnance du bailliage d'Amiens concernant les nobles exemptés du ban et de l'arriere-ban, en payant la taxe. Amiens, 1^{er} mars 1675. — Fol. 170. Lettres patentes de Louis XIV portant commission du sieur Le Tonnelier de Breteuil, conseiller en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, à l'intendance de Picardie, en remplacement du sieur Rouillé du Couldray, aussi conseiller en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, retiré de ladite place « pour venir servir en nosdicts conseils », aux fonctions y énoncées. Versailles, 13 août 1674. — Fol. 173 v^o. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest du Conseil sur le fait de l'imprimerie. » Paris, 6 octobre 1667. — Fol. 174. Sentence du bailliage d'Amiens sur ledit arrêt. 10 mai 1675. — Fol. 177. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt en exécution de l'édit de septembre 1674 qui établit des bureaux pour déposer les chevaux, bestiaux, marchandises et autres effets mobiliers qui seront saisis faute de

gardiens suffisants, et fixant le tarif des droits de garde à payer pour lesdits objets. 8 avril 1675. — Fol. 179. Lettres de bénéfice d'âge à Claude Balesden, écolier étudiant en rhétorique au collège des Pères Jésuites d'Amiens, fils de défunts Claude Balesdens et François de Boulongne. Paris, 25 mai 1675. — Fol. 180. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Randon, sieur de Rozoy, pour la succession de M^e François Randon, ecclésiastique, son fils. Paris, 28 août 1675. — Fol. 180 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire Charles de Lannoy, pour la succession de défunt M^e François de Lannoy, son père, chevalier, seigneur comte de Lannoy, seigneur de Dameraucourt, Auxi-le-Château côté de France et autres lieux, gouverneur des ville, château et comté d'Eu. Paris, 20 juillet 1674. — Fol. 181 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à David de Crouy, chevalier, seigneur de Nancel (?), pour la succession de damoiselle Angélique de Crouy, sa nièce, religieuse professe. Paris, 11 septembre 1675. — Fol. 185 v^o. Lettres patentes de Louis XIV pour la recherche et vérification des droits, titres et enseignements, rentes, champarts, redevances, hommages, fiefs et arriere-fiefs dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre lès Selincourt, ordre de Prémontré. Paris, 30 juillet 1675. — Fol. 190. Saisine à Mathieu Tilette ; sieur d'Yonval, de la terre de la Barre dont il s'est rendu adjudicataire. Amiens, 1^{er} février 1667. — Fol. 193 v^o. « Extrait des registres du Conseil privé du Roi. » Arrêt ordonnant que tous les procès concernant les biens et droits de l'abbaye de Corbie seront jugés en première instance par le lieutenant général au bailliage d'Amiens, et en appel au Parlement de Paris. Saint-Germain, 4 mars 1676. — Fol. 195. Statuts donnés par les premier et échevins d'Amiens à la communauté des merciers, ciriers, gressiers, épiciers et droguistes de ladite ville. 9 septembre 1661. — Fol. 201. Arrêt du Parlement approuvant lesdits statuts. 9 janvier 1662. — Fol. 202 v^o. Statuts donnés par les échevins d'Amiens aux pâtisseries et rôtisseries de ladite ville. 22 septembre 1609. — Fol. 205. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt entre les égards, corps et communauté des pâtisseries cuisiniers de la ville d'Amiens, d'une part, et Jean de Varsi et consorts, hôteliers et cabaretiers eux disant cuisiniers, d'autre, faisant défenses « à tous hostelliers et cabaretiers de la ville et fauxbourcq d'Amiens, d'habiller ou tenir pour vendre et distribuer en detail en leurs maisons ny caves, viandes ou poisson cuit ou creu excepté harancq, œufs de cocque, gasteau ou tarte

lette de fromage, comme aussi leur fait inhibitions et deffences à tous pâticiers et cuisiniers, hostelliers et cabaretiers, suivant ledit arrest du huict febvrier mil six cens trente-deux, et autres donnés en consequence, d'exercer conjointement ledit mestier de cabaretier et hostelier, leur enjoinct d'opter lequel ils voudront faire, dans deux mois. » 26 juin 1668. — Fol. 206. Lettres patentes de Louis XIV confirmant ledit arrêt. Saint-Germain, août 1668. — Fol. 208. Mise de fait de damoiselle Gillette Meron, veuve de Jean Estrual (?), en et sur la terre et seigneurie de Guyencourt appartenant à Messire Augustin de Gouffier, seigneur comte de Rozamel et autres lieux. 4 avril 1676. — Fol. 208. Saisie réelle à la requête d'Henry Coulon, écuyer ordinaire du Roi, tenant l'une de ses académies royales, des château, principal manoir, terre et seigneurie de la Ferté lès Saint-Riquier, Cramont, Janville et Fontaine sur Maye appartenant à Messire Claude de Roncherolles, chevalier, seigneur marquis du Pont-Saint-Pierre. 11 avril 1676. — Fol. 209 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt concernant le contrôle des exploits ordonnés par l'édit d'août 1669. Saint-Germain, 23 mars 1676. — Fol. 213. Saisie réelle à la requête de Messire Daniel de Boubert, chevalier, seigneur de Benâtre et autres lieux, capitaine de cavalerie, de l'office de prévôt royal en la prévôté de Saint-Riquier de M^e Claude Perache, conseiller du Roi. 23 mai 1676. — Fol. 216. Saisine à Jean de Vitis, écuyer, sieur de la Hestroie, du fief de Hen tenu du Roi à cause de son château de Doullens, par lui acquis de Jérôme d'Inval, écuyer, sieur de Hen. Amiens, 19 juin 1676. — Fol. 219. Lettres patentes de Louis XIV, à la requête d'Étienne Texier d'Hautefeuille, grand croix de Saint-Jean de Jérusalem, ambassadeur extraordinaire près de sa personne, maréchal de camp de ses armées, commandeur de Villedieu, la Montagne et autres lieux, l'autorisant à faire la recherche et déclaration des droits de ladite commanderie. Paris, 4 mai 1676. — Fol. 226. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Le Vasseur, écuyer, sieur de Neulli, pour la succession de défunt Louis le Vasseur, écuyer, sieur dudit Neulli, son père. Paris, 19 septembre 1676. — Fol. 228. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nostre tres cher et bien amé de Saint-Martin, commissaire ordinaire de nos guerres, aiant inventé un jeux de geometrie appellé le jeux des lignes, qui ne servira pas moins de divertissement que d'instruction à toutes sortes de personnes, estant mesme ...entierement à la geometrie et aux fortifications, d'aultant plus proffitable que l'instruction sera inseparament attachée avecq le divertissement, considéré d'ailleurs que le jeu, qui est utile et honneste, pourra

destourner la pluspart de nos sujets de tout grand attachement et de l'application qu'ils donnent à des jeux illicites », accordant audit de Saint-Martin le privilège exclusif de faire construire ledit jeu et l'autorisant à le vendre à toutes personnes. Saint-Germain, 28 février 1673. — Fol. 229. Autorisation par le bailliage d'Amiens audit Charles-François-Henri de Saint-Martin, commissaire ordinaire des guerres, d'établir ledit jeu en la ville d'Amiens. Amiens, 17 novembre 1676. — Fol. 229 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Germain de Lamet, écuyer, sieur de Montonvillers, fils de¹ de Lamet, seigneur dudit Montonvillers, et de Catherine-Angélique Gouffier. Paris, 8 janvier 1676. — Fol. 230. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gaspard Thiercelin, écuyer, seigneur d'Houdan, Riencourt et autres lieux, pour la succession de défunt Messire Geoffroy de Thiercelin, marquis de Brosse, et dame Charlotte d'Auxi-Monceaux, ses père et mère. Paris, 28 novembre 1676. — Fol. 231 v°. Lettres patentes de Louis XIV octroyant à M^e Jean Bernault l'office de mesureur et arpenteur juré royal dans l'étendue du bailliage d'Amiens auquel il a été nommé par le sieur de la Trousse, grand maître mesureur et arpenteur général de France. Saint-Germain, 10 décembre 1676. — Fol. 233. Lettres de bénéfice d'inventaire à Bonne de Créquy, dame baronne de Frohans, veuve de Messire² de Créquy de Frohans, seigneur baron dudit lieu, tutrice de François, autre François, Charlotte, Augustin et Catherine de Créquy, enfants mineurs dudit défunt et d'elle, pour la succession de celui-ci. Paris, 10 avril 1675. — Fol. 233 v°. Provisions à M^e Alexandre Devaux, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi magistrat au présidial d'Amiens dont M^e Jean-François de Sachy s'est démis en sa faveur. Saint-Germain, 7 janvier 1677. — Fol. 234. Provisions à M^e Joseph Canteraine de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens vacant par la résignation de M^e Jacques Demons. Saint-Germain, 4 février 1677. — Fol. 235. Provisions à M^e Louis Pingré, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens dont Antoine de Lestocq a disposé en sa faveur. Paris, 24 décembre 1676. — Fol. 236 v°. Lettres de vétéran à Jacques

¹ Le prénom est laissé en blanc.

² Le prénom est laissé en blanc.

Demons d'Hédicourt, conseiller au présidial d'Amiens. Au camp devant Cambrai, 25 mars 1677. — Fol. 238. Lettres de bénéfice d'inventaire à René Greffin, écuyer, sieur des Tournelles, pour la succession de défunte damoiselle Jacqueline Prévost, femme de François de Telli (?), écuyer, sieur de Larrest (?). Paris, 27 mars 1677. — Fol. 238 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Françoise de Marconnelles, veuve de François de Saveuse, chevalier, seigneur de Coisy et autres lieux, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, tutrice de damoiselle Charlotte-Louise de Saveuse, leur fille mineure, pour la succession dudit défunt. Paris, 24 avril 1677. — Fol. 239 v°. « Règlement concernant le contrôle des exploits. » — Fol. 243. Lettres patentes de Louis XIV sur ledit règlement. Saint-Germain, 31 décembre 1676. — Fol. 245 v°. Ordonnance de l'intendant François Le Tonnelier-Breteil, concernant l'imprimerie, en exécution de l'arrêt du Conseil du 6 octobre 1667. Amiens, 20 mai 1677. — Fol. 250 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Pezé, écuyer, sieur de Hourdel, l'un des cent gentilshommes gardes du corps du duc d'Orléans, et à damoiselle Jeanne Gossart, son épouse, pour la succession de défunt¹ Gossart, bourgeois d'Albert, père de ladite Jeanne. Paris, 24 juillet 1677. — Fol. 254. Provisions à M^e François Rogeau, avocat, de l'office de conseiller du Roi, prévôt royal de Beauvoisis à Amiens, à lui cédé par la veuve de M^e François Rogeau, dernier possesseur. Versailles, 29 juillet 1677. — Fol. 255. Lettres de cachet au sieur de Bar à l'effet de faire mettre en liberté le nommé Pierre Glache, chirurgien, fait prisonnier de guerre à Valenciennes, lors de la réduction de ladite ville à l'obéissance du Roi, et détenu à Amiens, à condition qu'il servira dans la compagnie de Saint-Canal au régiment de Champagne. Versailles, 11 octobre 1677. — Fol. 255 v°. Lettres patentes de Louis XIV pour la confection du papier terrier des terres et seigneuries de Wiencourt, Grand et Petit Cagny appartenant à Messire Jean Thiery, seigneur de Genonville. Paris, 25 septembre 1677. — Fol. 259. « Tarif des taxes des avocats, procureurs, huissiers et sergents travaillans au bailliage et siège presidial d'Amiens, prevostés royales et justices patrimoniales ressortissantes audit bailliage et siège presidial, fait et arrêté en consequence de l'ordonnance du Roy de l'an mil six cens soixante-sept. » 22 novembre 1677. — Fol. 266. Lettres de bénéfice d'âge à Jean Vacquette, fils de feu Jean Vacquette, seigneur du Cardonnoy, conseiller du Roi au bailliage d'Amiens, et de Marie Dardre.

Paris, 6 octobre 1677. — Fol. 266 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences d'ordonner la preuve du congrez » dans les causes matrimoniales, au sujet d'un procès « entre Messire René de Cordouen, chevalier, marquis de Langey, tant en son nom que comme heritier de Messire Jacques de Cordouen, chevalier, de dame Anne de la Noue et de dame Anne Hast, ses pere et mere et ayeulle, demandeur,d'une part, et Messire Jacques de Caumont, chevalier, marquis de la Force et de Boisse, tant en son nom que comme tuteur de ses enfans mineurs », etc. 18 février 1677. — Fol. 267 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la saisie des fruits des archeveschez et eveschez aussitost le decedz des pourvus. » 15 mars 1677. — Fol. 288 v°. Provisions à M^e Louis Le Caron, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens vacant par la résignation de M^e Charles Houlon. Saint-Germain, 18 novembre 1677. — Fol. 270 v°. Lettres de vétéran à Charles Houlon, conseiller clerc au bailliage et présidial d'Amiens. Saint-Germain, 21 décembre 1677. — Fol. 272. Provisions à M^e Firmin Ducrocquet, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par Marie-Honorée Delatre, veuve de M^e Claude de Louvencourt, dernier possesseur. Saint-Germain, 24 décembre 1677. — Fol. 273. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt entre le sieur de Bar, lieutenant général des armées de Sa Majesté, bailli et gouverneur de la ville d'Amiens, et les chanoines de la cathédrale d'Amiens, ordonnant que « ledit sieur de Bar se trouvera à la place qu'il doit avoir dans le cœur de ladite église cathédrale et qu'il a tousjours eue jusques à present, aux jours de ceremonies de dimanches et festes solennelles et non solennelles où l'on encensera, il sera encensé immédiatement apres ledit sieur evesque d'Amiens, ou, en son absence, apres le doien d'icelle, et ce, en la mesme forme et maniere que l'on aura encensé ledit sieur evesque ou doien avant ledit sieur de Bar. » Saint-Germain, 28 janvier 1678. — Fol. 274 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Isabeau de Bacouel, épouse séparée de biens de Messire Jean de la Houssoie, chevalier, seigneur de Mézicourt et autres lieux, pour la succession de défunte dame Isabeau de Fertin, sa mère. Paris, 18 septembre 1677. — Fol. 275. « Declaration du Roy portant deffences de faire saisir les bestiaux. » Saint-Germain, 31 janvier 1678. — Fol.

¹ Le prénom est laissé en blanc.

276. Lettres patentes de Louis XIV confirmant aux notaires d'Amiens le privilège d'exercer leurs charges conjointement avec celles de procureurs. Versailles, novembre 1673. — Fol. 277. Nomination par Michel Sublet, marquis d'Heudicourt, etc., seigneur d'Esbecourt, Saint-Paire, la Brosse, le Mesnil, Ville, Jumel et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, grand loutetier de France, de « Mons. Desroches, mareschal des logis general de la cavallerie de France », en l'office de lieutenant loutetier dans les bailliages et présidiaux d'Amiens, Beauvais et environs. Paris, 15 juillet 1673. — Fol. 278. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Charles Delesseau, avocat en Parlement, et à damoiselle Marie Delesseau, veuve de Louis Morel, écuyer, sieur de Poulincourt (?), pour la succession de défunte damoiselle Marguerite de Mareuil, veuve de M^e Nicolas Delesseau, avocat et greffier de la ville d'Amiens, leur frère. Paris, 14 mars 1678. — Fol. 284 v^o. Provisions à M^e Jean Vacquette, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par damoiselle Marie Dardre, veuve de Jean Vacquette, son père, dernier possesseur. Saint-Germain, 1^{er} mai 1678. — Fol. 286 v^o. « Statuts et établissement de la confrerie du Tres Saint-Sacrement dans la paroisse Saint-Martin d'Amiens », à la suite d'une requête à l'évêque d'Amiens signée : « Deflesselles, P. Moisnet, Chocart, Delesauge, M. Filleux, P. Leroy, Blaise Benoist, F. d'Amiens, et Henri François. » 15 octobre 1665. — Fol. 288 v^o. Bref d'Alexandre VII érigeant ladite confrérie. Rome, Sainte-Marie-Majeure, 18 décembre 1665. Latin. — Fol. 289. Lettres patentes de Louis XIV sur le même objet. Saint-Germain, juillet 1678. — Fol. 292. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Mallart, chanoine de la cathédrale d'Amiens, pour la succession de damoiselle Marie Lemarchand, sa mère. Paris, septembre¹ 1678. — Fol. 292 v^o. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest du Conseil pour les messageries. » Saint-Germain, 25 juin 1678. — Fol. 295. Saisine à Messire Louis d'Abancourt, chevalier, seigneur de la Lande, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Saint-Quentin, et à dame Marie de Bréville, son épouse, de la terre et seigneurie de Neuville « sur le tître du marché de Saint-Lazare, vendus sur les maieurs et eschevins de Doullens, tenus du Roy à cause de son chasteau de Dourlens », dont ils se sont rendus adjudicataires à la barre de la Cour. Amiens, 19 novembre 1678. — Fol. 296. Ordonnance de Louis XIV concernant les duels. Versailles,

2 novembre 1678. — Fol. 296. « Declaration du Roy concernant les cassations des sentences et procedures des presidiaux et prevostés des mareschaux en matiere criminelle. » Fontainebleau, 23 septembre 1678. — Fol. 299. Provisions à M^e Jacques Godquin de l'office héréditaire de substitut du procureur du Roi en la prévôté royale d'Amiens, à lui cédé par la veuve de M^e Charles Roussel, dernier possesseur. Saint-Germain, 29 décembre 1678. — Fol. 301. Saisine par main souveraine à M^e Antoine Dumoulin, docteur en médecine, ancien premier échevin d'Amiens, de quarante journaux de terre à la solle du domaine de Baizieux dont il s'est rendu adjudicataire. Amiens, 17 février 1679. — Fol. 304. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest pour M. de Bar, gouverneur, au sujet des encensements dans la cathédrale », par lequel le Roi étant en son conseil, « aiant esgard tant aux requestes desdicts sieurs duc d'Elbœuf (gouverneur et lieutenant général en la province), de Bethune et de Charo (lieutenants généraux pour le Roi en Picardie), qu'à celle dudit sieur de Bar, sans s'arrester aux ordonnances dudit sieur évesque d'Amiens... et à l'opposition par lui formée et par ledit clergé et chappitre d'Amiens à l'execution de l'arrest du Conseil du 28 janvier 1678, dont Sa Majesté les a deboutté et debouttent, a ordonné et ordonne qu'à l'esgard dudit sieur de Bar, ledit arrest du Conseil sera executté selon sa forme et teneur, et en ce qui touche ledit sieur duc d'Elbœuf, gouverneur et lieutenant general pour Sa Majesté en ladite province de Picardie, que, lorsque ledit duc assistera à l'office dans le cœur de l'eglise cattedrale d'Amiens, il lui sera donné ung carreau et ung tapis en la place qu'il a accoustumé d'occuper et qu'il sera encensé immédiatement apres ledit sieur évesque, et ce, en la mesme forme et maniere et par les mesmes personnes que ledit sieur évesque, et, en son absence, avant le doien ou autre dignité, chanoine ou presidant au cœur, tout ainsi que ledit sieur évesque le seroit s'il estoit present : ce que Sa Majesté veult estre pareillement executté, en l'absence dudit sieur duc d'Elbœuf, ès personnes desdicts sieurs de Béthune et de Charo, lieutenans generaux de ladicte province, lorsque l'un d'iceux assistera à l'office dans le cœur de ladite eglise. Ordonne en outre Sa Majesté que, dans les occasions qui surviendront de *Te Deum* pour lesquels Sa Majesté escriira audit sieur évesque d'Amiens, ledit sieur évesque ne pourra faire chanter

¹ La date du jour est laissée en blanc.

le *Te Deum* qu'il n'ait communiqué deux jours auparavant la lettre du Roy audit sieur duc d'Elbeuf ou à celui desdits sieurs duc de Bethune et de Charo qui sera dans ladite ville d'Amiens, et, en leur absence, audit sieur de Bar, en la maniere accoustumée, afin que de leur part ils puissent donner les ordres necessaires, tant pour advertir les corps de ladite ville d'Amiens d'assister au *Te Deum*, que pour faire faire les feux de joie et tirer le canon ainsi qu'il est accoustumé. » Saint-Germain, 27 mars 1679. — Fol. 307 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre du Croquet, sieur de Lisle et de Bongré, demurant à Amiens, pour la succession de défunt Jean du Croquet, sieur desdits lieux, son père. Paris, 17 décembre 1678. — Fol. 308. « Publication de la paix. » Saint-Germain, 24 avril 1679. Publiée à Amiens « par les carrefours ordinaires et extraordinaires », par-devant les officiers du bailliage. 6 mai 1679. — Fol. 308 v°. « Declaration du Roy portant peine d'amende honorable et de confiscation de biens contre les relaps. » Saint-Germain, 13 mars 1679. — Fol. 309. « Declaration du Roy portant ratiffication des articles XXI, XXII et XXIII du traicté d'Espagne et de l'article cinq du traicté d'Hollande. » Saint-Germain, 27 février 1679. — Fol. 310. « Edit du Roy portant reglement pour l'estude du droict canonique et civil. » Saint-Germain, avril 1679. — Fol. 314 v°. Réception par le bailliage d'Amiens de Nicolas Dubois, avocat en Parlement, demurant en la ville d'Eu, postulant au bailliage du comté et pairie d'Eu, en la charge de bailli des terres d'Oulle (*alias* Aoust), Cantepie et Offeu, auquel il a été nommé par « dame Marguerite Lefebvre de Caumartin, vefve et douairiere de deffunt Messire Jean de Créqui, vivant chevalier, seigneur marquis d'Emont, Oulle, Campie, Offeu, Souverain moulin, Bintun et autres lieux, suivant le pouvoir qui lui a esté donné par les transactions faictes entre ladite dame et Messire Henri-Jacques de Crequi, seigneur et marquis d'Emont, son fils. » Amiens, 20 juillet 1679. — Fol. 318. Constitution par très haut et puissant seigneur M. Charles d'Ailli, duc de Chaulnes, pair de France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté des pays et duché de Bretagne, et très hautes et puissante dame Élisabeth Le Feron, son épouse, au profit de Messire Paul Barillon d'Amoncourt, chevalier, marquis de Branges, seigneur de Mancie et autres lieux, conseiller d'État, ambassadeur extraordinaire pour Sa Majesté en Angleterre, et de dame Marie-Madeleine Mangot, son épouse, demurant rue neuve Saint-Louis, paroisse Saint-Gervais, à Paris, de 600 l. de rente, au capital de 12 000 l., sur l'hôtel de Chauny où

demeurent lesdits constituants, sur le duc (duché ?) de Chaulne, près d'Amiens, prévôté de Péronne, sur la baronnie de Picquigny en Picardie, près d'Amiens, sur le marquisat de Briau (Briost), sur la terre et seigneurie de Magny, bailliage de Noyon, et sur la terre et seigneurie de Vignacourt près d'Amiens. Paris, 6 août 1679. — Fol. 318 v°. « Edit du Roy portant reglement general sur les duels. » Saint-Germain, août 1679. — Fol. 326. « Reglement de MM. les marechaux de France sur les diverses satisfactions et reparations d'honneur. » Paris., 22 août 1653. — Fol. 329. « Nouveau reglement de MM. les mareschaux de France quy confirme et augmente le precedent. » Saint-Germain, 22 août 1679. — Fol. 332. « Declaration du Roy portant deffence à ceux de la religion pretendue reformée de tenir sinode sans permission du Roy et sans l'assistance du commissaire qui sera nommé par Sa Majesté ou de la religion catolicque, apostolique et romaine ou de la pretendue reformée. » Fontainebleau, octobre 1679. — Fol. 333. « Declaration du Roy portant que les actes d'abjuration seront mis ès mains du procureur du Roy du siege roial où est scitué le siege de l'archevesché ou l'evesché où l'abjuration sera faicte. » Fontainebleau, 10 octobre 1679. — Fol. 334. Lettres de bénéfice d'âge à Jean et François Fransure, enfants de défunts Charles de Fransure, écuyer, sieur de Villers, et de dame Jeanne de Douville, demurant à Croissy. Paris, 9 décembre 1679. — Fol. 334 v°. « Declaration du Roy portant nouveau reglement pour la punition du crime de duel. » Saint-Germain, 14 décembre 1679. — Fol. 335. Articles 8, 18, 28 et 35 d'un règlement sur les affaires d'honneur. 10 janvier 1680. — Fol. 336 v°. Provisions à M^e Charles Abot, sieur de Bourgmont, conseiller au siège royal de Calais, de l'office de conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et commissaire examinateur en la justice royale de Calais, Pays conquis et reconquis, à lui cédé par la veuve de M^e François Ferannet, dernier possesseur. Saint-Germain, 12 janvier 1680. — Fol. 237 v°. Provisions à M^e Blaise Mallet, avocat en Parlement, de l'office de conseiller et procureur du Roi au bailliage souverain d'Ardres à lui cédé par la veuve de M^e Jacques Decailly. Saint-Germain, 12 janvier 1680. — Fol. 238. « Declaration du Roy sur les reglemens de juges en matiere criminelle et portant ampliation de l'edit pour les duels du mois d'aoust 1679. » Saint-Germain, 14 décembre 1679. — Fol. 339. « Declaration du Roy

en interpretation de celle de 1669 touchant l'age des officiers de judicature. » Saint-Germain, 30 décembre 1679. — Fol. 339 v°. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nos chers et bien amés Gabriel de Gomer, escuier, seigneur de Quevauvillers, Hainneville, le Quesnel et autres lieux, et Claude Delarue, escuier, aussi seigneur de Quevauviller, Gournai, Hierville et autres lieux, nous ont fait dire et remonstrer qu'ils sont seigneurs par indivis de laditte terre de Quevauvillers scituée en nostre province de Picardie, à quatre lieues d'Amiens, sur le grand chemin de ladite ville en celle de Rouen, peuplée de grand nombre d'habitans, fertile en grains, bestiaux et autres marchandises, et que, pour la communauté des habitans et debit de leurs denrées et marchandises, il leur seroit tres avantageux d'i établir un marché par chacune sepmaine et une foire par chacun an », établissant ledit marché le mercredi de chaque semaine et trois foires, la première, le 3 février, la seconde, le mercredi de la semaine de la Passion, et la troisième, le 17 septembre, fête de Saint Lambert ; permettant en outre « ausdicts sieurs de Gomer et Delarue de faire bastir halles, bouticques et estaux dans les lieux dudit bourcq où, ils seront necessaires et pour la commodité des marchands et seureté de leurs marchandises et percevoir les droits qui seront pour ce deubs, suivant les us et coutumes et ainsi qu'ils se perçoivent aux lieux circonvoisins, sans qu'il soit permis à autres personnes d'en faire bastir sans permission. » Saint-Germain, août 1679. — Fol. 340. « Arrest de la cour de Parlement portant deffences à tous seigneurs aians justice, soit qu'ils soient catholicques ou de la religion pretendue reformée, d'establir dans leurs terres aucuns offices de ladite religion pretendue reformée. » 11 janvier 1680. — Fol. 340 v°. « Declaration du Roy concernant les allimens des prisonniers. » Saint-Germain, 10 janvier 1680. — Fol. 341 v°. Provisions à Jean Duval, écuyer, sieur de Zaleux, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, prévôt provincial des maréchaux de France en Picardie, vacant par la résignation de Nicolas Briet, écuyer, sieur du Fourmanoir. Saint-Germain, 28 décembre 1679. — Fol. 344 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Dainval, écuyer, seigneur de Maucreux, résidant à Montdidier, pour la succession de défunte demoiselle Adrienne Morel, sa mère. Paris, 16 mars 1680. — Fol. 345 v°. Lettres de terrier de la terre de Cerisy accordées à Jean Caget, prêtre, licencié de Sorbonne, conseiller et aumônier du duc d'Orléans, chanoine de la cathédrale de Saint-Pons, prieur, prévôt et seigneur dudit Cerisy, sur la remontrance

que, « en l'année 1635, lors du siege de Corbie, le village de Cerisy auroit esté brulé et tous les papiers terriers et autres concernans la seigneurie, fiefs, terre, justice, cens, surcens, rentes terrages et autres droits qui lui competent en ladicte qualité de prieur, prevost et seigneur dudit lieu, ont esté aussi perdu et bruslés. » Paris, 16 mars 1680. — Fol. 346 v°. « Declaration du Roy portant deffences à ceux de la religion pretendue reformée de faire les fonctions de sage femmes. » Saint-Germain, 20 février 1680. — Fol. 347 v°. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest entre Pierre Benoist, premier huissier à la justice civile, contre les sergears à masse. » Saint-Germain, 20 mai 1679. — Fol. 350. Lettres de bénéfice d'inventaire à Florimond Depont, écuyer, sieur d'Avaucourt, brigadier des gardes du Roi, pour la succession de défunts Antoinette de Bertellemi, sa mère, et Thimoléon Depont, écuyer, son frère aîné. Paris, 10 novembre 1679. — Fol. 351. Provisions à François de Fay, chevalier, seigneur de Grez-Fontaine, de la charge de major de la ville d'Amiens, en remplacement du sieur de Tassart de Blamont, son beau-père, démissionnaire en sa faveur. Saint-Germain, 9 avril 1680. — Fol. 351 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Charles et Nicolas Clément du Rault, enfans de défunts Messire Charles Clément du Rault, chevalier, seigneur de Sauveterre, et Marie de la Hayge (?). Paris, janvier¹ 1680. — Fol. 352 v°. « Declaration du Roy portant que les juges des justices ressortissant nuement dans les cours de parlement seront advocats, et autres reglemens concernant les degrés. » Saint-Germain, 26 janvier 1680. — Fol. 353. « Edit du Roy portant peine de mort contre les faussaires. » Saint-Germain, mars 1680. — Fol. 354. Saisine à Claude de Sacquespée, demurant à Longueau, d'immeubles movant de la seigneurie de Villers-Bretonneux par lui acquis. Paris, 21 juin 1680. — Fol. 354 v°. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest pour MM. les presidens. » Saint-Germain, 30 mars 1680. — Fol. 356. Lettres de terrier à Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Crouy, prince du Saint Empire, chevalier de la Toison d'or, pour les terres de Wailly, Lœuilly, Thieulloy, le Bosquel, Saint-Sauflieu, Velennes, Namps au Val, Fontaine sur Somme, Saint-Aubin, Crouy, Turcoin et autres lieux. Paris,

¹ La date du jour est laissée en blanc.

20 août 1672. — Fol. 357. Provisions à M^e Jean Routier de l'office de substitut du procureur du Roi en la prévôté de Vimeu à Oisemont, vacant par le décès de M^e Charles Roussel. Fontainebleau, 19 juin 1680. — Fol. 358. « Edit du Roy portant deffences aux catoliques de quitter leur religion pour professer la religion pretendue reformée. » Fontainebleau, juin 1680. — Fol. 359. Provisions à M^e Claude Boullenger, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi en la maréchaussée de Picardie à lui adjugé en remplacement de M^e François Rogeau. Saint-Germain, 5 mai 1680. — Fol. 361. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Françoise Courtois, veuve de Messire Étienne de Herte, conseiller du Roi, trésorier de France en la généralité de Picardie, pour la succession de défunt M^e Philippe Courtois, avocat en Parlement, son frère. Paris, 20 août 1680. — Fol. 361 v^o. Lettres de terrier à Adrien de Lestocq, écuyer, seigneur de Beaufort, lieutenant des Cent Suisses de la garde du duc d'Orléans, pour la terre et seigneurie de Beaufort « en Picardie, prez de Canaple lez Amiens. » Paris, 25 septembre 1680, — etc.

I B 32. (Registre.) — 341 feuillets, papier.

1680-1690. — Registre aux Chartres. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens commençant au mois d'octobre mil six cens quatre-vingts et finissant en may mil six cens quatre-vingt-dix. — Fol. 1. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nous avons, suivant un ancien usage, accordé des lettres de maîtrises à l'occasion de la naissance de nostre cher fils, unique le Dauphin, et à divers aultres tiltres, et comme nous avons esté informés qu'il en reste encore un grand nombre à distribuer, mesme de celles qui ont esté pareillement accordées longtemps auparavant en faveur du second mariage de nostre très [amé ?] oncle le duc d'Orléans et en diverses autres occasions, mesme en vertu de nostre edit du mois d'aoust 1673,.... et que l'augmentation excessive du nombre des maistres de chacune communauté d'arts et mestiers, laquelle arriveroit par la distribution de toutes les lettres quy n'ont encore esté remplies depuis si longtemps, pourroit donner lieu à de grands abus », révoquant toutes les lettres de maîtrises qui n'ont pas été remplies jusqu'au jour de la date des présentes. Fontainebleau, 19 juin 1680. — Fol. 1 v^o. Édit de Louis XIV « sur les contraintes par corps à l'égard des femmes et filles. » Saint-Germain, juillet 1680. — Fol. 2. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant que les hauts justiciers pourvoiront d'officiers catholicques » (simple analyse). 23 août 1680. — Fol. 5. Provisions à M^e Louis Joly de l'office de commissaire enquêteur et examinateur au

bailliage d'Amiens vacant par le décès de Jean de Villers. Saint Germain, 1^{er} février 1680. — Fol. 7. Déclaration de Louis XIV « concernant les delais des proceddures dans les defaults et contumaces. » Saint-Germain, décembre 1680. — Fol. 8. Déclaration de Louis XIV « contenant les deffences d'executer les decrets d'adjournement personnel. » Versailles, décembre 1680. — Fol. 8. Déclaration de Louis XIV « portant que les juges iront chez ceux de la religion pretendue reformée qui seront malades, pour sçavoir s'ils veullent mourir en ladite religion. » Versailles, 19 novembre 1680. — Fol. 8 v^o. « Extraict des registres de Parlement. Arrest qui enjoint aux greffiers, notaires, procureurs et sergeans de la religion, pretendue reformée des hauts justiciers, de se deffaire de leurs charges. » 2 décembre 1680. — Fol. 9. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant deffences des jeux de hocs et bassette. » 23 novembre 1680. — Fol. 9. « Edit portant deffences aux catholicques de contracter mariage avec ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, mars 1680. — Fol. 10. Declaration de Louis XIV « pour empescher que les benefices soient conferez à des estrangers. » — Fol. 10 v^o. Édit de Louis XIV portant que, dans les cours et juridictions, les avis des officiers titulaires, honoraires ou vétérans qui se trouveront parents ou alliés, ne seront comptés que pour une voix. Saint-Germain, janvier 1681. — Fol. 10 v^o. « Declaration concernant les revenus des benefices incompatibles. » Saint-Germain, 7 janvier 1681. — Fol. 11 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Carpentier, bourgeois d'Amiens, tuteur de Geoffroy, Louise et Antoinette d'Ainval, enfants mineurs de défunts François d'Ainval, écuyer, sieur dudit lieu, et de damoiselle Marguerite Carpentier, pour la succession de leurdit père. Paris, 12 mars 1681. — Fol. 12. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre de Villers, pour la succession de défunts Robert de Villers, bourgeois d'Amiens, et damoiselle Marie du Croquet, ses père et mère. Paris, 26 mars 1681. — Fol. 12 v^o. « Declaration pour la prorogation des foires de Saint-Nicolas et de Saint-Martin. » Saint-Germain, mars 1681. — Fol. 13. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jeanne de Villers pour la succession de défunts Roland de Villers, procureur du Roi au grenier à sel d'Amiens, et Marie de Machi, ses père et mère. Paris, 26 mars 1681. — Fol. 13 v^o.

Lettres d'économat de l'abbaye de Valloires, vacante par le décès de Jean Martineau, en attendant que Léger de Scourailles de Roussier, clerc du diocèse de Saint-Flour, qui y a été nommé au pape par le Roi, en ait obtenu ses bulles. Saint-Germain, 21 mars 1681. — Fol. 14 v^o. « Déclaration portant que les competances des proces prevostaux des gens de la religion pretendue reformée domiciliez seront jugez aux presidiaux. » Saint-Germain, 10 avril 1681. — Fol. 15 v^o. « Déclaration pour abroger le relief de prescription inseré dans les lettres de terrier. » Saint-Cloud, 19 avril 1681. — Déclaration de Louis XIV portant que « les scindicqs ou marguilliers des paroisses qui se trouveront sur les lieux où il n'y aura point de juges residens, estans advertis qu'aucuns de nos subjects de ladite religion pretendue reformée, seront malades ou en danger de mourir, puissent, avecq deux tesmoins, aller chez lesdits malades, pour recevoir d'eux leur declaration s'ils veulent mourir dans ladite religion. » Saint-Germain, 7 avril 1681. — Fol. 17 v^o. « Extraict du registre du Conseil. » Arrêt ordonnant que les égards de la communauté des hautelisseurs de la ville d'Amiens seront élus à la pluralité des voix, conformément à l'art. 35 du règlement général des manufactures d'août 1669. Versailles, 7 juin 1681. — Fol. 18 v^o. « Extraict des registres de Parlement. » Arrêt entre Étienne Lefebvre, roulier voiturier par terre à Amiens, appelant d'une sentence du prévôt de Paris du 19 novembre 1678, d'une part, et François Bertelemey et Claude Dubois, fermiers des messageries d'Amiens à Clermont en Beauvoisis, intimés, d'autre part, faisant défenses à l'appelant de porter, conduire et voiturier dans ses charrettes et chariots des paquets et ballots au-dessous du poids de 50 livres, de voiturier aucuns ballots et paquets composés de plusieurs paquets et ballots appartenant à divers particuliers, d'avoir ni de tenir aucuns registres ni feuilles de voiture, mais seulement des lettres de voiture des paquets et ballots qu'il voiturera, écrits de la main de ceux qui en feront les envois, et d'avoir aucun bureau soit à Paris, à Amiens ni autre lieu de la route, de partir à jour réglé. 14 janvier 1679. — Fol. 20. « Déclaration du Roy portant que les enffans de la religion pretendue reformée pourront se convertir à l'aage de sept ans. » Versailles, 17 juin 1681. — Fol. 20 v^o. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. Arrest concernant les notaires, procureurs, huissiers et sergents de la religion pretendue reformée. » Versailles, 28 juin 1681. — Fol. 22. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « de la part de Magdeleine Sarreau, fille aagée de seize à dix-sept ans d'Isacq Sarreau, escuier, sieur de

Boinet, ministre de la religion pretendue reformée, demeurant en nostre ville de Bordeaux, et de deffuncte damoiselle Magdeleine Pinette, nous a esté exposé que, pendant qu'elle faisoit sa demeure en nostre ville d'Amiens, en la maison de Magdeleine Dubus, vefve du sieur Pinette, vivant ministre de la religion pretendue reformée de nostredicte ville d'Amiens, elle auroit esté inspirée de se faire instruire en la croiance de la religion catolicque, apostolicque et romaine, ce qu'elle auroit fait le plus secrettement qu'il luy a esté possible, au desceu de ladite damoiselle Dubus, laquelle s'en estant aperceue, y a apporté tous les obstacles et empeschemens possible, et a tellement resseré l'exposante en sa maison qu'elle n'avoit plus la liberté de sortir, ce quy l'auroit obligé de chercher les moiens de se retirer ; en aiant trouvé l'occasion, elle en seroit sortie le XXIII^e juillet dernier et se seroit retiré en la maison des sieur et damoiselle de Normandeau, demeurant en ceste ville, ses cousins, intendant de la maison de nostre cousin le duc de Chaulne, pour avoir plus de facilité d'abjurer son heresie, comme elle a fait entre les mains du sieur evesque d'Amiens, le vingt-six dudit mois de juillet, et, comme, par ce moien, elle est en l'adversion de ladite damoiselle Dubus, son ayeulle maternelle, quy luy a fait plusieurs menaces d'exheredation et autres, de son père et de ses autres parens faisans profession de ladite religion pretendue reformée », accordant le bénéfice d'âge à ladite Madeleine Sarreau. Paris, 2 août 1681. — Fol. 24. « Edit portant deffences de saisir les besteaux pour six ans commencez en janvier 1678. » Saint-Germain, 30 janvier 1678. — Fol. 24 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Joseph de Cacheleu, jeune homme à marier, pour la succession de défunt Robert de Cacheleu, écuyer, sieur de Poupincourt, son père. Paris, 4 octobre 1681. — Fol. 27. Lettres patentes de Louis XIV portant suppression des sergents louvetiers. Brisach, 19 octobre 1681. — Fol. 27 v^o. Provisions à Antoine Quignon de l'office de substitut du procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par Philippe de Boullongne, dernier possesseur. Saint-Germain, 5 décembre 1681. — Fol. 28. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Rumet, écuyer, sieur de Buscamp, pour la succession d'Adam Levasseur, sieur de Beaufort, son grand oncle. Paris, 10 décembre 1681. — Fol. 29 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie de Lameth, veuve de Jean de Monsures, chevalier, seigneur de Graval, pour la succession de Messire Germain de Lameth, chevalier

seigneur de Montonvillers. Paris, 4 février 1682. — Fol. 30. « Extrait des registres du Conseil privé du Roy. Arrest portant deffences à MM. les presidents (aux sièges présidiaux d'Amiens, Beauvais et Bourg en Bresse), d'assister aux audiences ordinaires, etc. » Saint-Germain, 16 décembre 1681. — Fol. 35 v°. Provisions à Jacques Vignon de l'office de substitut du procureur du Roi en la prévôté royale de Doullens vacant par le décès de M^e Eustache Lebon. Saint-Germain, 2 janvier 1682. — Fol. 37 v°. Lettres d'émancipation à Jeanne-Marie Lebrun, fille de défunts M^e Louis Lebrun, conseiller du Roi, président au grenier à sel d'Amiens, et damoiselle Antoinette Gaudefroy, demeurant à Amiens. Paris, 14 février 1682. — Fol. 38. Lettres de vétéran à M^e Jean Picquet, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Saint-Germain, 24 janvier 1682. — Fol. 38 v°. Provisions à M^e Guy Mouret, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage d'Amiens à lui cédé par M^e Jean Picquet. Saint-Germain, 9 janvier 1682. — Fol. 39 v°. « Edict du Roy sur la declaration faicte par le clergé de France de ses sentimens touchant la puissance ecclesiasticque. » Saint-Germain, mars 1682. — Fol. 40 v°. « Cleri gallicani de ecclesiastica potestate declaratio. » Latin. — Fol. 41 v°. Dispense de parenté à Nicolas de Herte, avocat, pour l'office de président au siège présidial d'Amiens dont son père est démissionnaire en sa faveur, à cause de son beau-frère lieutenant particulier audit siège. Paris, 20 février 1682. — Fol. 42. Provisions à M^e Nicolas de Herte, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, président au présidial d'Amiens dont M^e Jean de Herte, son père, s'est démis en sa faveur. Saint-Germain, 5 février 1682. — Fol. 42 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Gouffier, marquis d'Heilly, pour la succession de défunt Germain de Lamet, seigneur de Montonvillers, son neveu, fils de Louis de Lamet et de Catherine-Angélique Gouffier, sa sœur. Paris, 25 mars 1682. — Fol. 43 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Léonor-Chrétien de Monsure, chevalier, seigneur de Graval. Paris, 7 mars 1682. — Fol. 44. Lettres de dispense de parenté à Pirere Leroy, « ouvrier en savon », et Marie Bossu, demeurants à Amiens, de la religion prétendue réformée, cousins issus de germains, pour contracter mariage. Saint-Germain, 23 février 1682. — Fol. 45. « Declaration du Roy portant que sept des officiers des sieges presidiaux resteront pendant les vaccations ès lieux où lesdits sieges sont establis, pour juger les competences. » Saint-Germain, 13 janvier 1682. — Fol. 45 v°. « Declaration du Roy portant que les enffans bastards de la religion pretendue reformée seront

eslevez en la religion catholicque, apostolicque et romaine. » Saint-Germain, 31 janvier 1682. — Fol. 46. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest portant que les advocats catholicques concluront à l'exclusion de ceux de la religion pretendue reformée plus antiens qu'eux. » Saint-Germain, 6 avril 1682. — Fol. 48 v°. « Declaration du Roy contre ceux qui ne garderont pas leur ban, les vagabonds et gens sans aveu. » Versailles, 31 mai 1682. — Fol. 49. « Declaration du Roy portant deffences aux gens de mer et de mestier de la religion pretendue reformée d'aller s'establir dans les païs estrangers. » Versailles, 18 mai 1682. — Fol. 49 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Charles-Louis de Louvencourt, écuyer, seigneur de Sorny, âgé de 18 ans, fils de défunt Messire Louis de Louvencourt, chevalier, seigneur de Blangy et autres lieux, et de Marie de Vrely. Paris, 4 juillet 1682. — Fol. 50 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest portant que les nottaires, procureurs, huissiers et sergents qui ont des quittances des commis, etc., les rapporteront. » Versailles, 23 mai 1682. — Fol. 51 v°. Lettres patentes de Louis XIV « estant bien informez de la noblesse et ancienneté de la maison de Saint-Blimond en nostre-province de Picardie, telle que par la tradition et par plusieurs vestiges il paroist que, vers la fin du siècle six cens, un gentilhomme de ceste famille, originaire de Dauphiné, estant abbé de Saint-Wallery sur Somme, attira dans son voisinage un de ses freres, dont la posterité est encore aujourd'huy en possession de la terre et seigneurie et pairie de Saint-Blimond, lequel prist pour lors le nom de la famille de Blimond et du saint abbé qui fut canonisé apres sa mort, et sa chasse posée à costé de celle de saint Wallery dans une chapelle de l'abbaye de ce nom, les armes duquel se voient encore dans la clef de la voûte de ladicte chapelle, où reposent les corps de ces deux saints, ceste terre estant d'ailleurs des plus considerables dudict pays, non seulement par l'ancienneté de la famille des seigneurs, pour les services signalez qu'ils ont rendus aux roys nos predecesseurs, notamment au siege de Boulogne fait par les Anglais, et en toutes occasions, pour la deffence dudict pays, René de Saint-Blimond, sieur de Saint-Sauveur, aiant esté tué à la teste du regiment de Rambures pour nostre service, mais encore par les revenus et deppendances des terres du Grand et Petit Pendé, de Cercant (?), Salnelle, Pourcaville, Estrebeuf, Bertaucourt, Cahon et Gouy, ensemble des terres et seigneureries de Lestem, Esballet, Parcauville et fief

Poirel siz à Waudricourt, relevans en fief de ladite seigneurie de Saint-Blimond, consistant en censives champars, domaines, moulins, estangs, prez, bois, pastures et redevances foncières, qui produisent sept à huit mil l. de rente ; desquelles susdictes terres relevent aussy plusieurs autres fiefs ou arriere-fiefs, dont est presentement possesseur et patron nostre cher et bien amé René de Saint-Blimond, chevalier, quy nous a pareillement rendu service dans nos armées en qualité de garde du corps, avec le mesme zele et resolution de s'y attacher entierement, et de meriter par la continuation de ses services les marques d'honneur dont nous voulons bien les reconnoître », érigant ladite terre de Saint-Blimond en marquisat. Saint-Germain, avril 1682. — Fol. 56 v°. « Declaration du Roy pour exclure ceux de la religion pretendue reformée d'exercer les offices de nottaires, procureurs, huissiers et sergeans. » Versailles, 15 juin 1682. — Fol. 57. « Édit du Roy pour la punition de differents crimes. » Versailles, juillet 1682. — Fol. 59. « Declaration du Roy contre les vagabonds et gens appellés bohemes et bohemiens et ceux qui leur donnent retraicte. » Versailles, 29 juillet 1682. — Fol. 63. Lettres de dispense de parenté à David Butel et à Marguerite Vauquet, « enffans de pauvres bourgeois », de la religion pretendue réformée, cousins issus-de-germains, pour contracter mariage. Versailles, 20 novembre 1682. — Fol. 64. Lettres de bénéfice d'inventaire à Diane-Catherine Favier, femme de François Le Corroier, écuyer, sieur du Fescq, conseiller du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, pour la succession de défunte dame Jeanne de Soullas, son ayeule paternelle, veuve de Messire Girart Favier, chevalier, seigneur de Donffront. Paris, novembre¹ 1682. — Fol. 64 v°. « Edict du Roy concernant les dispositions des biens de ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, 14 juillet 1682. — Fol. 65. « Declaration du Roy en interpretation de celle du XIII juillet concernant la disposition des biens de ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, 7 septembre 1682. — Fol. 65 v°. « Declaration du Roy portant deffences à ceux de la religion pretendue reformée de s'assembler, si ce n'est dans leurs temples et en presence des ministres. » Versailles, 13 août 1682. — Fol. 67. Lettres de bénéfice d'âge à Antoine Darie, ecuyer, sieur de Frocourt, fils d'Antoine Darie, écuyer, sieur dudit Frocourt et de défunte Françoise Gilberte de Villelongue. Paris, 4 juillet 1682. — Fol. 68 v°. « Extraict des registres aux breffs et status des maistres de la ville d'Amiens. Peintres et tailleurs,

¹ La date du jour laissée en blanc.

brodeurs et enlumineurs. » 5 décembre 1400. — Fol. 69 v°. « Statuts, ordonnances et reglement de (que ?) la communauté des maistres de l'art de peintre et sculteurs, graveurs et enlumineurs et brodeurs de la ville et fauxbourcq de Paris, estendent (entendent ?) adjouster avecq les ordonnances et statuts de leursdits arts, sous le bon plaisir du Roy, que lesdits maistres dudict art de la ville d'Amiens. » Paris, 19 décembre 1639. — Fol. 73. Homologation par le bailliage d'Amiens desdits statuts acceptés par les premier et échevins d'Amiens, pour être suivis et observés dans ladite ville. Amiens, 13 octobre 1682. — Fol. 73. Saisine à noble homme Jean-Baptiste Berthe, avocat en Parlement, de la terre et seigneurie de Villers-Bocage par lui acquise de Messire Alexandre, comte de Créquy, chevalier, seigneur dudit Villers-Bocage et autres lieux, et de dame Marie-Marinette de Bernise, son épouse. Amiens, 30 janvier 1683. — Fol. 74. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Françoise Depond, épouse de Druet de Greffin, écuyer, sieur d'Estournelles, et à damoiselle Catherine Depond, fille majeure, pour la succession de défunts François Depond, écuyer, sieur d'Avaucourt, et damoiselle Antoinette Bertelemi, leurs père et mère. Paris, 6 février 1683. — Fol. 76 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien Lhiver, écuyer, Charles Lhiver, écuyer, et Marguerite Lhiver, veuve de Charles Boubers, écuyer, sieur d'Élincourt, pour la succession de défunt Charles Lhiver, écuyer, seigneur de Baucourt, leur père. Paris, 3 février 1683. — Fol. 77. Lettres de dispense de parenté à Daniel Vauquet et à Anne Butel, « pauvres habitans de ladite ville d'Amiens », de la religion prétendue réformée, cousins issus de germains, pour contracter mariage. Paris, 5 mars 1683 — Fol. 78. Saisine par main souveraine à Messire Jean Le Clercq de Grandmaison, seigneur de Lisse (L'Isle ?), Beaurepaire et Biberpré (Riberpré ?), du marquisat, terre et seigneurie de Boves par lui acquis de Messire Charles Grouin, marquis de Préaux. Amiens, 24 mars 1683. — Fol. 78 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gilles de Cavoie, chevalier, seigneur dudit lieu, premier capitaine au régiment des fusilliers du Roi, commandant le second bataillon dudit régiment, pour la succession de Gilbert-Oger de Cavoie, chevalier, seigneur dudit lieu, Beaufort et autres lieux, son père. Paris mars² 1683. — Fol. 79. « Extraict des registres de Parlement. Arrest....

² La date du jour laissée en blanc.

pour l'exécution de précédens et quels espices doivent estre envoyé au greffe de la Cour.» 23 janvier 1683. — Fol. 79 v°. « Déclaration du Roy pour réunir aux hôpitaux les biens legués aux pauvres de la religion pretendüe reformée.» Versailles, 15 janvier 1683. — Fol. 80 v°. « Déclaration du Roy portant que les mahomettans et idolattres qui voudront se faire crestien ne pourront estre instruits que dans la religion catolicque.» Versailles, 25 janvier 1683. — Fol. 82. « Édit du Roy concernant la vente des offices et la distribution de leur prix.» Versailles, février 1683. — Fol. 83. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Routier, écuyer, sieur de Bernapré, demurant à Oisemont, fils de défunt Philippe Routier, écuyer, sieur dudit Bernapré, et de damoiselle Gabrielle Desmarais, pour la succession de sondit père. Paris, 7 avril 1683. — Fol. 85. « Déclaration du Roy concernant les dettes des communautés.» Versailles, avril 1683. — Fol. 87. « Déclaration du Roy portant reglement pour la reception des officiers pourvus d'offices vaccans aux receveurs casuels.» Versailles, 5 avril 1683. — Fol. 88. « Edict du Roy portant peine d'amende honorable et bannissement perpetuel contre les ministres quy recevront des catholicques à faire profession de la religion pretendue reformée.» Compiègne, mars 1683. — Fol. 88 v°. « Déclaration du Roy concernant les propriétaires des isles, islots, atterrissemens, accroissemens, droicts de pesches, peages, passages, bacs, batteaux, ponts, moulins et autres edifices sur les rivieres navigables dans l'estendue du royaume.» Versailles, avril 1683. — Fol. 91 v°. Provisions à M^e Antoine Darest, avocat en Parlement, de l'office de conseiller et avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par M^e Joseph-François Brunel, lui-même cessionnaire de la veuve de M^e François Brunel, dernier possesseur. Paris, 17 avril 1683. — Fol. 93 v°. Arrêt du Parlement faisant défenses à tous ceux qui ne sont pas du corps des marchands merciers nés dans la ville d'Amiens de vendre et débiter en gros ou en détail aucunes toiles de France ou étrangères, et autres marchandises de lingerie. Paris, 29 août 1682. — Fol. 95 v°. « Déclaration du Roy portant que les enffans de ceux de la religion pretendue reformée quy auront fait abjuration seront instruits en la religion catholique.» Besançon, 17 juin 1683. — Fol. 96. « Déclaration du Roy portant que, dans le temple de ceux de la religion pretendue reformée, il y aura un lieu marqué où pourront se mettre les catholicques.» Versailles, 22 mai 1683. — Fol. 96 v°. Provisions à M^e Jean Lhoste de l'office de substitut du procureur du Roi en la prévôté de

Fouilloy vacant par le décès de Louis Lemercier. Paris, 29 juin 1683. — Fol. 97. Provisions à M^e Martin Baron de Noircin, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi, prévôt royal d'Amiens, dont il s'est rendu adjudicataire par suite du décès de M^e Jean Vacquette, dernier possesseur. Fontainebleau, 21 août 1683. — Fol. 98 v°. Bail du domaine d'Amiens par haute et puissante dame M^{me} Anne de Longueval, veuve de haut et puissant seigneur Messire Henry, marquis de Seneterre, chevalier, comte de Lestrage et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, lieutenant général pour Sa Majesté en Poitou, ladite dame donataire dudit domaine, à M^e Gratien Larrat, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Condom, ci-devant fermier dudit domaine, demurant à Amiens. Paris, 10 septembre 1683. — Fol. 103. « Extraict des registres du Conseil d'Estat.» Arrêt sur ce que « le Roy ayant estimé à propos, pour le bien de son service, de donner une commission au sieur de Gresfontaine, major de la ville d'Amiens, pour commander en l'absence du gouverneur et du lieutenant de Sa Majesté en ladicte ville », ordonnant que « lorsque le gouverneur et le lieutenant de la ville d'Amiens seront absents, ledit sieur de Gresfontaine precedera les corps des tresoriers de France et du presidial en toutes les ceremonies et assemblées general et particulier, et en particulier..... qu'il aura la droicte du premier eschevin lorsqu'on allumera le feu la veille de la Saint-Jean et toutes autres qui se feront pour rejouissance publicques, et se placera au sermon (?) sur le mesme bancq que ledit premier eschevin et à sa droicte.» Fontainebleau, 6 septembre 1683. — Fol. 103 v°. Lettres de dispense à Antoine Darest, sieur de Chastigni, avocat du Roi au présidial d'Amiens, pour contracter mariage avec damoiselle Françoise Le Gillon, fille de M^e Pierre Le Gillon, conseiller audit présidial. Versailles, 15 octobre 1683. — Fol. 104. « Extraict des registres du Conseil privé du Roy. Arrest pour les lettres de veteran de M. le president d'Haille.» Fontainebleau, 23 septembre 1683. — Fol. 105 v°. Lettres de vétéran à M^e Jean de Herte, conseiller du Roi, président au bailliage et présidial d'Amiens. Saint-Germain, 9 avril 1682. — Fol. 108. « Déclaration du Roy portant deffences de saisir les bestiaux.» Versailles, 6 novembre 1683. — Fol. 108 v°. « Édit du Roy portant creation de cinq cens mil l. d'augmentation de gages au denier dix-huict.» Versailles, octobre 1683. — Fol. 109 v°. Provisions à Charles Ricard, avocat, de l'office de conseiller du Roi, prévôt de Beauvoisis

à Amiens, à lui adjugé après le décès de François Rogeau, dernier possesseur. Versailles, 6 décembre 1683. — Fol. 110 v°. « Édit du Roy qui fixe l'age des conseillers des cours et des presidiaux à vingt-cinq ans, et celui des maistres des requestes à trente-un. » Versailles, novembre 1683. — Fol. 111 v°. « Declaration du Roy sur les remissions. » Versailles, 22 novembre 1683. — Fol. 113. « Sallaires et debvoirs des maistres et dix-huict deschargeurs de vin » de la ville d'Amiens. — Fol. 114. Arrêt du Parlement sur ledit objet. 27 août 1683. — Fol. 115. Ordonnance du bailliage d'Amiens sur ledit objet. Amiens, 15 janvier 1684. — Fol. 117. Lettres de bénéfice d'âge à François de Dampierre, écuyer, fils aîné de défunt Henri de Dampierre, écuyer, sieur de Millencourt, et de dame Marie de Gomer. Paris, 19 janvier 1684. — Fol. 118 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Sacquespée, chevalier, seigneur vicomte de Selincourt, commandant la chambre du Dauphin, pour la succession de défunt Messire Jean de Sacquespée, seigneur de Selincourt, son père. Paris, 26 février 1683. — Fol. 118 v°. « Extraict des registres de Parlement. Arrest pour les seellez et inventaires. » 15 janvier 1684. — Fol. 119. « Édit du Roy portant creation de cinq cens mil l. d'augmentation de gages. » Versailles, mars 1684. — Fol. 121 v°. « Extraict des registres du Parlement. Arrest pour les nottaires de la ville d'Amiens. » 31 mai 1683. — Fol. 122. Autre arrêt sur le même objet. 31 mai 1683. — Fol. 124. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire Jean Morel, chevalier, seigneur de Pouttricourt, pour la succession de défunt Claude Morel, chevalier, seigneur de Crémery, son père. Paris, 3 mai 1684. — Fol. 124 v°. Arrêt du Parlement ordonnant l'exécution des statuts des merciers d'Amiens. Paris, 5 mai 1684. — Fol. 125 v°. « Declaration du Roy portant que les saisies faictes sur les rentes constituées sur l'hostel-de-ville de Paris au denier vingt demeureront sur celles quy seront converties au denier dix-huict. » Versailles, 18 avril 1684. — Fol. 126. « Édit du Roy portant alienation d'un million de l. de rentes aux prevost des marchands et eschevins de la ville de Paris. » Condé, mai 1684. — Fol. 128 v°. « Arrest du Conseil d'Estat qui deffend la sortie des bleds, fromens, mesteils, seigles, avoines et autres grains hors du royaume. » Versailles, 17 juin 1684. — Fol. 131. Lettres de bénéfice d'inventaire à Anne-Blanche Després, veuve de Messire Louis de Fournel, sieur de Beauregard, pour la succession de défunt Messire Nicolas Després, son frère, chancelier de la

cathédrale d'Amiens. Paris, octobre¹ 1684. — Fol. 131 v°. « Édit du Roy portant que les ministres de la religion pretendue reformée ne pourront faire fonctions plus de trois ans dans un même lieu. » Versailles, août 1684. — Fol. 132. « Declaration du Roy portant deffenses de nommer des expertz de la religion pretendue refformée. » Versailles, 21 août 1684. — Fol. 132 v°. « Declaration du Roy touchant les recusations des juges par ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, 26 juin 1684. — Fol. 133 v°. « Declaration du Roy pour la punition de ceux de la religion pretendue reformée qui s'assemblent ailleurs que dans les temples et hors la presence des ministres. » Versailles, 26 juin 1684. — Fol. 134. « Declaration du Roy concernant les biens des consistoires. » Versailles, 21 août 1684. — Fol. 135. « Édit du Roy portant creation de douze cens mil l. de rente au denier dix-huit. » Versailles, juillet 1684. — Fol. 136. « Édit du Roy pour faire executer l'article 22 de l'edit de Melun concernant les procez criminels qui se font aux ecclesiastiques. » Saint-Germain, février 1678. — Fol. 137. « Declaration du Roy pour l'expliquation de celle du mois de febvrier 1678 sur les procez criminels des ecclesiasticques. » Versailles, juillet 1684. — Fol. 138. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt ordonnant que les seigneurs et gentilshommes ou autres personnes de la religion prétendue réformée ayant hautes justices ou fiefs ne pourront continuer à faire l'exercice de ladite religion dans leurs châteaux ou maisons, si lesdites justices ou fiefs n'ont été érigés avant l'édit de Nantes et ne se trouvent encore possédés sans interruption par les descendants de ceux qui en jouissaient lors dudit édit. Versailles, 4 septembre 1684. — Fol. 143. « Declaration du Roy concernant la qualité des personnes quy peuvent estre admises à l'exercice de la religion pretendue reformée dans les maisons des seigneurs aians hautes justices ou des fiefs de haubert. » Versailles, 4 septembre 1684. — Fol. 143 v°. « Declaration du Roy portant que ceux de la religion pretendue réformée ne pourront tenir consistoire que tous les quinze jours, en presence du juge roial quy sera commis par Sa Majesté. » Versailles, 11 août 1684. — Fol. 144 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques-François de Nully, doyen de Saint-Mathieu de Fouilloy, pour la succession de défunt François de Nully, écuyer, sieur

¹ La date du jour laissée en blanc.

d'Essuille, ancien avocat au bailliage d'Amiens, son père. Paris, 9 décembre 1684. — Fol. 146. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt sur l'opposition formée par le sieur Roussel d'Argœuves, conseiller au présidial d'Amiens, à la prestation de serment du sieur Jean Feuquel, marchand drapier, nouvellement élu échevin, « sur ce qu'il vendoit au détail contre ce qui a esté porté par l'article sixieme du reglement fait en mil cinq cent quatre-vingt-dix-sept pour l'eschevinage de la ville d'Amiens », ordonnant que ledit Feuquel prêtera le serment et fera les fonctions d'échevin, nonobstant ladite opposition. Versailles, 8 janvier 1685. — Fol. 156 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt sur « le placet présenté à Sa Majesté par Pierre Dhery, Florent Coquard, Pierre Guiche, Magdeleine Gallot et Magdeleine Lepoistre, marchands, de la religion pretendue reformée, faisant commerce de toilles en la ville d'Amiens, contenant leur plainte de ce que les merciers de ladite ville avoient fait fermer leurs boutiques et fait saisir leurs marchandises, qu'ils pretendoient faire vendre et confisquer, comme aussy de ce qu'ils ne les vouloient pas agreger à leur communauté », évoquant ledit procès et faisant mainlevée aux suppliants des marchandises saisies, faisant néanmoins defenses « auxdicts de la religion pretendue reformée de faire à l'advenir aucun commerce de toille en ladite ville d'Amiens, sur peine de desobeissance, de confiscation des marchandises et de trois mil. l. d'amende. » Versailles, 27 novembre 1684. — Fol. 147. « Extrait des registres du Conseil d'Etat du Roy. » Arrêt interdisant le jeu de la bassette « soit dans les academies où l'on donne à jouer, soit dans les maisons en particulier. » Versailles, 18 janvier 1685. — Fol. 147 v°. « Lettres du Roy sur l'article X du traicté de commerce fait entre Sa Majesté et les Estats generaux des Provinces Unies. » Versailles, 9 janvier 1685. — Fol. 168. « Declaration du Roy portant deffences de faire exercice de la religion pretendue reformée dans les lieux où il y aura moins de dix familles. » Versailles, 26 décembre 1684. — Fol. 148 v°. « Édit du Roy pour la recognoissance des promesses ou tiltres sous seing privé. » Versailles, décembre 1684. — Fol. 151. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt concernant les notaires de la religion prétendue réformée. Versailles, 3 février 1685. — Fol. 152. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt faisant defenses à ceux de la religion prétendue réformée à qui il est permis de faire l'exercice de ladite religion dans leurs maisons et fiefs, d'y recevoir d'autres que de leur famille, « sans neanmoins qu'ils puissent estre

recherchés s'il y en survenoit jusques au nombre de 30, soit à l'occasion de baptesme ou autre cas extraordinaire, pourveu touttefois qu'ils aient leur principale domicile et fait leur demeure ordinaire pendant un an dans l'estendue desdits fiefs. » Versailles, 21 février 1685. — Fol. 152 v°. « Declaration du Roy pour la punition des ministres de la religion pretendue reformée qui souffrent dans les temples des personnes que le Roy a deffendu d'y admettre et pour l'interdiction desdits temples. » Versailles, février 1685. — Fol. 153 v°. « Declaration du Roy concernant les condamnations d'amendes et d'aumosnes. » Versailles, 21 janvier 1685. — Fol. 154. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt ordonnant que les propriétaires des bois de haute futaie qui voudront faire couper plus de vingt-cinq arpents seront tenus d'en donner avis au contrôleur général des finances et au grand maître des eaux et forêts dans le département duquel lesdits bois seront situés. Versailles, 10 mars 1685. — Fol. 155. « Declaration du Roy concernant la rente des biens des comptables. » Versailles, 21 janvier 1685. — Fol. 156 v°. « Arrest de la Cour de Parlement pour faire prononcer à ceux quy sont condamnés au bannissement la declaration du Roy du 31 mai 1682 contre ceux qui ne le gardent. » 12 mars 1685. — Fol. 157. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gaspard de Tiercelin, seigneur de Houdan, chanoine de la cathédrale d'Amiens, pour la succession de défunt Nicolas de Tiercelin de Brosses, prêtre de l'Oratoire. Paris, 11 avril 1685. — Fol. 159 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Hyacinthe Bauduin, écuyer, sieur de Fossemanant, âgé de vingt ans ou environ, fils de défunt Jacques Bauduin, écuyer, seigneur de Fossemanant, et de dame Marie Dubos. Paris, 13 juin 1685. — Fol. 161. « Declaration du Roy portant que les temples où il sera celebré des mariages entre catholicques et des gens de la religion pretendue reformée et ceux où, dedans les presches, il sera tenu des discours seditieux, seront demolis. » Versailles, 18 juin 1685. — Fol. 163. Lettres de terrier à frère Henry Auguste de Bron (*alias* Blon) de Luxembourg, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Fieffes, pour ladite commanderie. Paris, 9 mai 1685. — Fol. 165 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat du Roi. » Arrêt qui décharge les habitants du ressort tant du parlement de Guyenne que des autres provinces de toutes recherches et poursuites faute d'avoir pris des lettres de bénéfice d'âge ou d'inventaire. Versailles, 2 juillet 1685. — Fol. 166. « Declaration du Roy portant deffences aux juges, advocats et autres

d'avoir des clercs de la religion pretendue reformée. » Versailles, 10 juillet 1685. — Fol. 166 v°. « Declaration du Roy portant que les ministres des chasteaux et maisons des seigneurs ne pourront exercer leur ministere plus de trois ans dans un mesme lieu. » Versailles, 13 juillet 1685. — Fol. 167. « Declaration du Roy portant deffences à ceux de la religion pretendue reformée d'avoir des domesticques catholicques. » Paris, 9 juillet 1685. — Fol. 167 v°. « Declaration du Roy portant qu'il ne sera plus receu d'avocats de la religion pretendue reformée. » Versailles, 11 juillet 1685. — Fol. 168. « Declaration du Roy portant que les enfans dont les peres seront morts dans la religion pretendue reformée et dont les meres seront catolicques seront eslevés en la religion catolicque, avecq deffences de leur donner des tuteurs de la religion pretendue reformée. » Versailles, 12 juillet 1685. — Fol. 170 v°. « Declaration du Roy portant que ceux de la religion pretendue reformée ne pourront aller à l'exercice aux temples hors des bailliages où ils sont demeurans. » Versailles, 25 juillet 1685. — Fol. 171. « Declaration du Roy portant commutation de la peine de mort en celle des galeres contre ceux qui s'habituent dans les pais estrangers sans permission du Roy. » Versailles, 31 mai 1685. — Fol. 171. « Declaration du Roy pour exclure les juges dont les femmes font profession de la religion pretendue reformée de la connoissance des proces où les ecclesiastiques auront interest. » Versailles, 11 juillet 1685. — Fol. 172. « Declaration du Roy pour empêcher les mariages des subjects du Roy en pais estrangers. » Versailles, 13 juin 1685. — Fol. 173 v°. Provisions à Jean-Baptiste Dumolin, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et président d'Amiens à lui cédé par M^e Jean Creton, dernier possesseur. Chaville, 26 juillet 1685. — Fol. 174. Lettres de vétéran à M^e Jean Creton, conseiller au bailliage et président d'Amiens. Versailles, 3 août 1685. — Fol. 175 v°. « Edit du Roy pour empêcher les calompnies que les ministres et autres personnes de la religion pretendue reformée font contre la religion catolicque, apostolicque et romaine. » Versailles¹ 1685. — Fol. 176. « Declaration du Roy portant qu'il ne sera plus receu de medecins de la religion pretendue reformée. » Versailles, 6 août 1685. — Fol. 176 v°. « Declaration du Roy portant deffences aux ministres et proposans de la religion pretendue reformée de demeurer plus pres de six lieues des endroits où l'exercice de ladicte religion aura esté interdit. » Versailles, 6 août 1685. — Fol. 177 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à

Louis-René Roussel conseiller au bailliage d'Amiens, et à damoiselle Marie Roussel, sa sœur, pour la succession de défunte dame Marie Duval, leur mère, femme de Jean-Pierre Dartagnan, chevalier, seigneur de Saint-Pastoux, auparavant veuve de M^e Louis Roussel, conseiller audit siège. Paris, 26 septembre 1685. — Fol. 178. « Edit du Roy portant deffences de faire aucun exercice public de la religion pretendue reformée dans son royaume. » Révocation de l'édit de Nantes. Fontainebleau, octobre 1685. — Fol. 182. « Declaration du Roy pour interdire les fonctions d'avocats à ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, 17 novembre 1685. — Fol. 182 v°. « Declaration du Roy portant que la moitié des biens de ceux de la religion pretendue reformée qui sortiront du royaume seront donné aux denonciateurs. » Versailles, 20 août 1685. — Fol. 183. « Declaration du Roy portant que ceux de la religion pretendue reformée qui reviendront dans le royaume declareront leur retour au juge. » Fontainebleau, 12 novembre 1685. — Fol. 183 v°. « Declaration du Roy portant qu'il ne sera point donné de tuteur de la religion pretendue reformée aux enfans des peres et meres de ladite religion. » Versailles, 14 août 1685. — Fol. 186. « Declaration du Roy pour deffendre les pelerinages sans permission du Roy et des evesques. » Versailles, 7 janvier 1686. — Fol. 187. « Declaration du Roy concernant les domestiques dont les pretendus reformez et les nouveaux convertis peuvent se servir. » Versailles, 11 janvier 1686. — Fol. 188. « Declaration du Roy portant permission aux nouveaux convertis de rentrer dans leurs biens vendus ou afermez depuis six mois. » Versailles, 10 janvier 1686. — Fol. 188 v°. « Declaration du Roy pour establir la preuve du jour du deces de ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, 11 décembre 1685. — Fol. 189 v°. « Edit du Roy concernant l'éducation des enfans de ceux de la religion pretendue reformée. » Versailles, janvier 1686. — Fol. 190 v°. Provisions à Jean Dubout, praticien, de l'office d'arpenteur royal au bailliage d'Amiens vacant par le décès de François Lesieurre. Versailles, 23 juillet 1686. — Fol. 191. « Edit du Roy concernant les femmes et les vefves de la religion pretendue reformée. » Versailles, janvier 1686. — Fol. 192. « Declaration du Roy pour faire establir des curés ou vicaires perpetuels en titre dans les paroisses qui sont deservies par des

¹ La date du mois est omise.

prebsters amovibles. » Versailles, 9 janvier 1686. — Fol. 192 v°. « Declaration du Roy concernant les portions congrues des curés ou vicaires perpetuels et les retributions de leurs vicaires. » Versailles, 29 janvier 1686. — Fol. 199 v°. « Declaration du Roy contre ceux quy, s'estant convertis, sortiront du royaume sans permission du Roy. » Versailles, 7 mai 1686. — Fol. 200 : « Declaration du Roy contre ceux qui, s'étant convertis, refuseront dedans leurs maladies de recevoir les sacremens. » Versailles, 29 avril 1686. — Fol. 203. « Declaration du Roy concernant la religion pretendue reformée. » Versailles, 1^{er} juillet 1686. — Fol. 204. « Declaration du Roy pour l'interpretation des articles 4 et 6 de l'ordonnance du mois de mars 1673 concernant les lettres et billets de change. » Versailles, 10 mai 1686. — Fol. 204 v°. Provisions à Jean Prévost, procureur du Roi en la ville de Doullens, de l'office de procureur du Roi en la prévôté de Doullens vacant par la mort de Jacques Prévost, son père. Chaville, 30 août 1685. — Fol. 208 v°. « Declaration du Roy concernant les formalités nécessaires pour les mariages des mineurs dont les peres, meres et tuteurs faisans profession de la religion pretendue reformée sont absens. » Versailles, 6 août 1686. — Fol. 210. Provisions à Philippe Pinguet de l'office de procureur du Roi en la ville et communauté d'Amiens, en remplacement de M^e Claude Boullanger, démissionnaire en sa faveur. Versailles, 7 septembre 1686. — Fol. 211 v°. « Declaration du Roy portant peine des galeres contre les mendians valides. » Fontainebleau, 2 octobre 1686. — Fol. 216 v°. « Declaration du Roy concernant les mendians valides. » Versailles, 10 février 1687. — Fol. 218. Provisions à M^e Nicolas Grévin de l'office de procureur du Roy en la maréchaussée de Picardie, en remplacement de M^e Claude Boullanger, démissionnaire en sa faveur. Versailles, 21 février 1687. — Fol. 220 *bis*. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marthe de Machy, veuve Claude Decourt, marchand et ancien échevin d'Amiens, tutrice de François Decourt, mineur, pour la succession de M^e Henry de Machy, procureur et receveur des épices au bailliage d'Amiens, son oncle. Paris, 28 mai 1687. — Fol. 220 v°. « Declaration du Roy concernant les femmes quy ne garderont pas le banissement auquel elles auront estées condamnées. Versailles, 29 avril 1687. — Fol. 221. « Edit du Roy portant que les matelots seront censez regnicoles et exempts du droit d'aubaine après cinq ans de service, sans estre tenu de prendre lettres de naturalité. » Versailles, avril 1687. — Fol. 221 v°. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt concernant un mariage

clandestin. 15 mars 1687. — Fol. 223 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e François de Joieux, prêtre, docteur en theologie, de la faculté de Paris prévôt et chanoine de la cathédrale d'Amiens, pour la succession de défunt François Faure, évêque d'Amiens, abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux, son oncle. Paris, 30 mai 1687. — Fol. 228. Lettres de vétéran à Jean Baptiste Le Caron de Choqueuse, conseiller au présidial d'Amiens. Versailles, 12 juin 1687. — Fol. 228 v°. Provisions à M^e Antoine Le Caron de Chocqueuse, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Jean-Baptiste Le Caron, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 5 mai 1687. — Fol. 229. « Declaration du Roy concernant les instances des communautés. » Versailles, 2 août 1687. — Fol. 230 v°. « Lettres d'œconomat de l'evesché d'Amiens » vacant par le décès de Messire François Faure, en attendant que Messire Henry Feydeau de Brou, docteur de Sorbonne, prêtre du diocèse de Paris, nommé au pape par le Roi pour ledit évêché, ait obtenu ses bulles. Verdun, 18 mai 1687. — Fol. 232. « Declaration du Roy pour changer la peine des galeres en celle de mort contre ceux quy favoriseront l'evasion des nouveaux catolicques hors du roiaulme. » Fontainebleau, 12 octobre 1687. — Fol. 236. Lettres patentes de Louis XIV donnant à Jean Duval, sieur des Alleux, pourvu de l'office de prévôt général provincial des provinces de Picardie, Artois, Boulonnois et Pays reconquis, voix délibérative dans les procès qui seront de sa compétence. Versailles, 4 avril 1686. — Fol. 237 v°. Provisions à Armand de Béthune, marquis de Charost, colonel du régiment de Brie, de la charge de lieutenant général du Roi en la province de Picardie, Boulonnois et Pays reconquis, places du comté de Hainault et Graveline, en remplacement du sieur Armand de Béthune, duc de Charost, pair de France, capitaine des gardes du corps, démissionnaire en sa faveur. Versailles, 20 mars 1687. — Fol. 239. « Edit du Roy pour la reünion au domaine des biens des consistoires et de ceux de la religion pretendue reformée quy sont sortis du royaume. » Versailles, janvier 1688. — Fol. 242. Ordonnance des premier et échevins d'Amiens concernant les mesureurs et porteurs de charbon et braise de ladite ville. Amiens, 16 septembre 1686. — Fol. 247. Provisions à Claude Eudel de l'office de prévôt de Fouillooy vacant par le décès de Louis-Claude Godefroy. Versailles, 26 juin 1687. — Fol. 254. Provisions à M^e Adrien Creton, avocat en

Parlement, de l'office de président au présidial d'Amiens dont M^e François Judas s'est démis en sa faveur. Versailles, 15 juillet 1688. — Fol. 256. Provisions à Jean Lemaire de l'office d'arpenteur royal au bailliage d'Amiens vacant par le décès de Barthélemy-Éloi Mantel. Fontainebleau, 7 octobre 1688. — Flo. 258 v^o. Provisions à Jean-Baptiste Morel, sieur de Bécordel et de Bazentin, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Adrien Morel, écuyer, seigneur de Bécordel, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 23 septembre 1688. — Fol. 259 v^o. Lettres de vétérance à Adrien Morel, écuyer, sieur de Bécordel, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 30 novembre 1688. — Fol. 262. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Antoine Quignon, substitut du procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, pour la succession de défunt M^e Nicolas Quignon, son père, ancien contrôleur au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 5 février 1689. — Fol. 264 v^o. Saisie réelle, à la requête de Messire Étienne Charlet, chevalier, seigneur d'Ebly, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du Roi, demeurant à Paris, de la châellenie, terre et seigneurie d'Hornoy, tenue en pairie du Roi à cause de son bailliage d'Amiens, appartenant « à Messieurs et dames de de Cadrousse et de Pollignac. » 15 mars 1689. — Fol. 265. « Lettres patentes pour la convocation du ban et arriere-ban en la province de Picardie. » Versailles, 26 février 1689. — Fol. 265 v^o. Lettres closes au bailli d'Amiens sur ledit objet. Versailles, 26 février 1689. — Fol. 265 v^o. Ordonnance du bailliage d'Amiens sur ledit objet. Amiens, 14 mars 1689. — Fol. 267. « Édit du Roy concernant les charges et les fonctions de receveurs des consignations. » Versailles, février 1689. — Fol. 269 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Charles Picquet, écuyer, fils de défunt Charles Picquet et de Geneviève de Bailly, âgé de 19 ans. Paris, 26 mars 1689. — Fol. 270. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gratien Larrot, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Condom, à dame Marie Quignon, sa femme, pour la succession de M^e Nicolas Quignon, bourgeois d'Amiens, père de ladite Marie. Paris, 9 mars 1689. Fol. 271. Provisions à Pierre-Joseph de Sachy de l'office de lieutenant criminel de robe courte au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Jean Pingré, fils de défunt M^e Nicolas Pingré, dernier possesseur, s'est démis en sa faveur. Paris, 21 février 1689. — Fol. 274 v^o. Provisions à Jean-Baptiste Thierry, sieur de Wiencourt, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par les héritiers de défunt M^e Antoine

Lagrenée ; et ce, en considération des services « quy nous ont esté rendus et au publicq durant quarante-cinq années et quy nous sont rendus journellement par nostre amé et feal Jean Thierry, sieur de Genonville, son pere, dans la charge de lieutenant general au bailliage et siege presidial d'Amiens. » Paris, 30 avril 1689. — Fol. 275. Provisions à M^e Charles Berthé, avocat en Parlement, de l'office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Louis Gougier, dernier possesseur, s'est démis en sa faveur. Versailles, 23 mai 1689. — Fol. 277. « Édit du Roy portant creation de cinq cens mils l. de rente provinciales au denier dix-huit payables par les receveurs generaux des finances comme la partye du tresor royal, à l'instar des rentes de l'hôtel-de-ville de Paris, et avecq les mêmes privileges. » Versailles, juillet 1689. — Fol. 278. « Édit du Roy portant creation de deux payeurs des gages en chaque bureau des finances. » Versailles, juillet 1689. — Fol. 278 v^o. « Édit du Roy portant supression de tous les offices de commissaires, contrôleurs et commis des saisies reelles, et, au lieu d'iceux, creation d'un seul conseiller du Roy et commis receveur des deniers des saisies reelles hereditaires domaniales en toutes les cours et juridictions du royaume et le règlement pour les droits et fonctions de ses officiers. » Versailles, juillet 1689. — Fol. 281 v^o. « Declaration du Roy pour la liquidation des droits d'amortissemens et de nouveaux acquests dus au Roy par les ecclesiasticques et gens de mainmorte. » Versailles, 5 juillet 1689. — Fol. 284 v^o. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt « touchant les officiers de justice. » Versailles, 2 juillet 1689. — Fol. 286 v^o. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt concernant les arpenteurs. 2 juillet 1689. — Fol. 289. « Extraict des registres du Conseil d'Estat. » Arrêt concernant les offices de greffier en chef. Versailles, 6 juillet 1689. — Fol. 291. Commission de Michel du Castel, avocat en Parlement, pour exercer la charge de président prévôt royal de Vimeu, commissaire enquêteur examinateur de ladite prévôté pour Jacques Lardé propriétaire de ladite charge et qui n'a pas l'âge requis et n'a pas encore obtenu les licences nécessaires. Versailles, 20 août 1689. — Fol. 294. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Famechon, écuyer, sieur de Canteleu, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt Pierre de Famechon, écuyer, sieur d'Estouvvy et de Tronville, conseiller et procureur du Roi au bureau des finances d'Amiens,

son frère. Paris, 15 octobre 1689. — Fol. 294 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Thérèse Creton, fille de feu Jean Creton, écuyer, sieur de Willameville, conseiller du Roi au bailliage d'Amiens, âgée de 15 à 16 ans. Paris, 16 novembre 1689. — Fol. 295 v°. « Édit du Roy portant nouvelle constitution de douze cens mille l. de rente au denier 18 et conversion de celles cy-devant faites au denier 20, en rentes au denier 18. » Versailles, novembre 1689. — Fol. 296 v°. « Édit de Roy portant creation de quatorze cens mil l. de rente viagere depuis le denier vingt jusqu'au denier huit, suivant les differends aages des rentiers. » Versailles, novembre 1689. — Fol. 299 v°. « Édit du Roy portant confirmation de l'edit du mois de decembre 1635 portant creation en tiltre d'office de trente tiers referendaires taxateurs de depens », etc. Versailles, novembre 1689. — Fol. 300 v°. « Édit du Roy portant creation de huit maistrises des eaux et forests. » Versailles, novembre 1689. — Fol. 303 v°. « Arrest de la Cour de Parlement..... pour mettre dans les sentences la raison du nonobstant l'appel. » 7 decembre 1689. — Fol. 304. « Arrest de la Cour de Parlement..... qu'il sera fait un nouveau tarif de despens. » 7 decembre 1689. — Fol. 304 v°. « Édit du Roy portant disposition des biens laissés par les nouveaux convertys et les religionnaires qui sont sortis hors du royaume au profit de leurs héritiers, suivant les coutumes et les lois observées dans les lieux où ilz sont situez. » Versailles, decembre 1689. — Fol. 306. « Édit du Roy pour l'union des droits de parisis sol., et six deniers des droits attribuez aux offices de contrôleurs visiteurs, marqueurs et lotisseurs des cuirs », etc. Versailles, 29 novembre 1689. — Fol. 306 v°. « Declaration du Roy portant reiglement pour les ouvrages et vaisselles d'or, vermeil doré et argent. » Versailles, 14 decembre 1689. — Fol. 308 v°. « Édit du Roy portant attribution de cent quarante mille l. de gages hereditaires aux officiers des presidiaux, bailliages et autres justices royales, avecq exemption de tailles, logement de gens de guerre et autres charges publiques et retablissement des offices de conseillers honoraires dans lesdits sieges. » Versailles, decembre 1689. — Fol. 310. Provisions à Louis de Flesselle de l'office de lieutenant du prévôt des maréchaux de Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis dont M^c Pierre Sentier s'est démis en sa faveur. Versailles, 14 novembre 1689. — Fol. 312 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Le Boucher, pour la succession de défunt Jacques Vacquette, sieur de la Cardonnoy, prévôt royal d'Amiens. Paris, 14 janvier 1690. — Fol. 314. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Élisabeth de Bascouel, épouse séparée de biens de Messire Jean

de la Houssoie, chevalier, seigneur de Mézicourt, pour la succession de défunt Messire Philippe de Bacouel, écuyer, seigneur de Saigneville, son frère. Paris, 18 janvier 1690. — Fol. 314 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Baudreuil, écuyer, seigneur de Molliens et de Pleville en partie et autres lieux, pour la succession de défunts François de Baudreuil et dame Marie de Cherie, ses père et mère. Paris, 24 decembre 1689. — Fol. 115. « Édit du Roy portant creation de deux controlleurs des domaine et bois dans la generalité de Paris et un en chacune des generalités du royaume. » Versailles, decembre 1689. — Fol. 317 v°. « Declaration du Roy portant deffenses de saisir les bestiaux. » Versailles, 10 janvier 1690. — Fol. 318 v°. « Declaration du Roy portant deffenses aux marguilliers des eglises de faire des bastimens sans permission. » Versailles, 31 janvier 1690. — Fol. 322 v°. « Édit du Roy portant creation de jurez crieurs d'enterremens dans les villes et bourqs du royaume. » Versailles, janvier 1690. — Fol. 322. « Declaration du Roy portant que les receveurs des consignations jouiront de leurs fonctions et droits dans les justices seigneuriales subalternes. » Versailles, 2 août 1689. — Fol. 324. « Édit du Roy portant creation d'un office de conseiller honoraire en chacun siege presidial où il n'y en a qu'un. » Versailles, février 1690. — Fol. 325. Provisions au sieur Joseph Trudaine de Verville et de Tartigny, capitaine dans le régiment des Vaisseaux, de la charge de lieutenant de Roi en la ville d'Amiens dont le sieur de Laval, enseigne de la compagnie des gardes du corps commandée par le maréchal de Logres, s'est démis en sa faveur. Versailles, 25 février 1690. — Fol. 330. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest du Grand Conseil pour les accusez. » Versailles, 28 janvier 1690 ; Paris, 6 février 1690. — Fol. 334. « Extrait des registres de Parlement. Arrest pour la translation des prisonniers. » 20 mars 1690. — Fol. 335. « Édit du Roy pour maintenir et conserver la bonne qualité des chapeaux qui se fabriquent dans le royaume. » Versailles, avril 1690, — etc.

I B 33. (Registre.) — In-fol., 389 feuillets, papier

1690-1695. — Registre aux Chartes. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens commenceant en juin mil six cens quatre-vingt-dix et finissant en may mil six cens quatre-vingt-quinze. » — Fol. 3. Saisie réelle, à la requête de M^c Charles Dinger, con-

seiller du Roi, receveur du domaine de Ponthieu, demeurant à Abbeville, des terres et seigneuries de Beauvoir-Riviere et de Wavans, circonstances et dépendances y énumérées, mouvant du Roi à cause de son comté de Ponthieu, pour sûreté d'être payé par dame Detré (?) de Baubos, veuve du sieur du Vidal, de la somme de 270 l. pour une année de rente. 7 juin 1690. — Fol. 3 v°. Déclaration de Louis XIV concernant la tontine. Versailles, 10 avril 1690. — Fol. 5 v°. Édit de Louis XIV portant 60 000 l. d'augmentation de gages pour les offices de judicature. Versailles, avril 1690. — Fol. 7 v°. Provisions à M^e Charles-François Cornet, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens vacant par résignation de M^e Antoine Darrest en sa faveur. Paris, 20 avril 1690. — Fol. 10. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite de Fontaine, femme de M^e Jacques Le Sergeant, docteur en médecine, fille d'Antoine de Fontaine, marchand à Amiens, et de Marie Lagrené, pour la succession de sondit père. Paris, 3 juin 1690. — Fol. 11 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest.... portant deffenses à tous procureurs, leurs clerqs et commis du commissaire aux saisies reelles de prendre aucuns baux judiciaires des biens saisis reellement. » 22 juillet 1690. — Fol. 12. « Edit du Roy portant confirmation de l'heredité attribuée aux nottaires, procureurs et huissiers. » Versailles, juillet 1690. — Fol. 13. « Edit du Roy en interpretation de celui du mois de may dernier portant creation des experts jurez et greffiers de l'ecritoire. » Versailles, juillet 1690. — Fol. 14. « Declaration pour continuer les bureaux pour la reception des rentes viageres pendant les mois d'aoust, septembre et octobre 1690. » Versailles, 29 juillet 1690. — Fol. 14 v°. « Declaration du Roy portant augmentation du droit sur le papier et parchemin timbré. » Versailles, 18 avril 1690. — Fol. 15. Declaration touchant les portions congrues. » Versailles, 30 juin 1690. — Fol. 16 v°. « Edit portant attribution de cinquante mil l. d'augmentation des gages aux officiers des chancelleries prez les cours superieures. » Versailles, juillet 1690. — Fol. 17 v°. « Edit portant creation de vingt-cinq jurez architectques et bourgeois et 25 jurez entrepreneurs, massons, etc. » Versailles, mai 1690. — Fol. 19. « Edit de creation de procureurs de Roy et greffiers de l'hostel-de-ville. » Versailles, juillet 1690. — Fol. 26. Provisions à M^e Alexandre Devaux de l'office de conseiller honoraire au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Nicolas de Villers de Rousseville s'est démis en sa faveur. Paris, 13 juillet 1690. — Fol. 29 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine de Lestocq, écuyer, sieur de la Mothe au

Camps, capitaine au régiment de la Marine, pour la succession de défunt Antoine de Lestocq, son père, écuyer, substitut du procureur général au bailliage d'Amiens, et Charles de Lestocq, son aieul, receveur des consignations audit bailliage. Paris, 13 septembre 1690. — Fol. 32. Provisions à M^e Jean Palyart d'Esgrefins de l'office de conseiller honoraire au bailliage d'Amiens dont M^e Nicolas Brugnet s'est démis à son profit. Paris, 3 août 1690. — Fol. 33. Lettres d'émancipation à damoiselle Marie-Catherine Picquet, âgée de 18 ans, fille d'Adrien Picquet, écuyer, seigneur de Dourier, lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, et de défunte dame Catherine Berthe. Paris, 15 février 1690. — Fol. 33 v°. « Edit de creation de nouveaux experts jurez. » Versailles, décembre 1690. — Fol. 37 v°. « Declaration concernant l'etude du droit. » Versailles, 17 novembre 1690. — Fol. 38 v°. Arrêt du Parlement « concernant les subrogations et sur la forme des oppositions aux decrets. » Paris, 6 juillet 1690. — Fol. 39. Arrêt du Parlement sur les oppositions. Paris, 30 août 1690. — Fol. 39 v°. « Declaration concernant le temps de l'enregistrement des substitutions et donations. » Versailles, 7 novembre 1690. — Fol. 48. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « nos chers et bien amés Claire de la Gotterie, Marie Dourlans, Marie Dugard, Anne du Gard, Marthe Fouache, Marie Dumoulin et Magdelaine Pidieu, filles majeures, de nostre ville d'Amiens, nous ont fait représenter tres humblement que, depuis quelques années, portées par un même esprit de piété et inclination pour l'instruction gratuite des pauvres jeunes filles de ladite ville d'Amiens, tant pour le spirituel que pour leur apprendre à travailler, comme aussy pour soulager et penser les pauvres, elles s'y seroient applicquées et auroient formés le dessein de s'establiir en communauté, pour perpetuer les bonnes œuvres qu'elles se sont proposées, pourveu qu'il nous pleust leur accorder nos lettres à ce necessaires, ce qu'elles auroient communiqué à nostre cher et bien amé le sieur Feideau de Brou, nommé par nous à l'evesché d'Amiens, qui, aiant pris connoissance de l'employs desdictes filles, auroit loué leur pieux dessein, il auroit encore esté approuvé par les premier et eschevins et conseillers de ladite ville, par acte du XXI^e fevrier de la presente année MVI^e quatre-vingts-huict, et sur ce, par l'avis et le conseil dudict sieur evesque d'Amiens, elles seroient venues en nostre bonne ville de Paris, pour s'unir et s'incor-

porer à quelque communauté seculliere dont les constitutions seroient conformes à leurs employs, et seroient entrés dans la communauté des filles de Sainte-Genevieve dont la dame de Miramion est superieure », autorisant et amortissant ledit établissement. Versailles, mars 1688. — Fol. 49. Arrêt du Parlement sur le même objet. Paris, 3 septembre 1689. — Fol. 51 v°. Provisions à M^e Adrien Picquet, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens à lui légué par défunt M^e Adrien Picquet, son père. Versailles, 14 janvier 1691. — Fol. 52 v°. « Edit portant creation de receveur des amendes et receveur des epices dans toutes les cours et jurisdictions. » Versailles, février 1691. — Fol. 55 v°. « Edit du Roy concernant les arts et metiers. » Versailles, mars 1691. — Fol. 59 v°. « Edit portant creation de conseillers vérificateurs de deffaults à faute de comparoir ou deffendre. » Versailles, mars 1691. — Fol. 61. « Edit portant creation d'offices de controlleurs des exploits. » Versailles, mars 1691. — Fol. 62 v°. « Edit portant creation de la charge d'un conseiller chevalier d'honneur. » Versailles, mars 1690. — Fol. 63 v°. « Edit portant creation d'un premier president dans chaque bureau des finances. » Versailles, mars 1691. — Fol. 66 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jérôme de la Chaussée d'Eu, chevalier, comte d'Arrest, pour la succession de défunte dame Catherine de Marle, sa mère, veuve de Messire François de la Chaussée d'Eu, chevalier, comte d'Arrest. Paris, 17 mars 1691. — Fol. 68. Lettres d'émancipation à François Pingré, âgé de 17 ans, Geneviève Pingré, âgée de 16 ans, et Jeanne Pingré, âgée de 14 ans, enfants de défunt François Pingré, sieur de Foucaucourt, et de damoiselle Geneviève Lagrené. Paris, 27 août 1689. — Fol. 68 v°. Lettres d'émancipation à Melchior de Lagrené de Valencourt, âgé de 19 ans, fils de défunts Pierre de Lagrené et Marie-Madeleine Pingré. Paris, 20 juin 1691: — Fol. 74. « Declaration du Roy concernant les chevaliers d'honneur. » Versailles, 8 mai 1691. — Fol. 74 v°. « Edit du Roy portant confirmation de noblesse aux officiers de plusieurs villes. » Versailles, juin 1691. — Fol. 76. « Edit du Roy portant creation de receveurs des espices du parquet dans chaque parlement et dans les bureaux des finances. » Au camp devant Mons, avril 1691. — Fol. 76 v°. « Edit du Roy concernant les offices de commissaires aux saisies réelles. » Versailles, mai 1691. — Fol. 77 v°. « Edit du Roy portant creation d'officiers d'admirauté. » Versailles, avril 1691. — Fol. 80 « Edit du Roy portant creation d'un million de l. de rente au denier dix-huit, avecq faculté aux propriétaires des rentes au denier 20 de les convertir

au denier 18. » Versailles, mai 1691. — Fol. 81 v°. « Edit du Roy portant creation d'offices d'essayeurs controlleurs des ouvrages d'estain. » Versailles, mai 1691. — Fol. 83 v°. « Declaration du Roy portant reglement pour les escritures qui doivent estre faites sur papier et parchemin timbré. » Versailles, 19 juin 1691. — Fol. 86. « Edit du Roy portant suppression des courtiers et commissionnaires des vins, cidres, eaues de vie et liqueurs », etc. Versailles, juin 1691. — Fol. 90. « Declaration du Roy pour le papier et parchemin timbré. » Versailles, 24 juillet 1691. — Fol. 91. Provisions à M^e Vincent Le Gillon, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Pierre Le Gillon, son père, s'est démis en sa faveur. Paris, 9 mai 1691. — Fol. 92. Lettres de vétéran à M^e Pierre Le Gillon, conseiller au bailliage d'Amiens. Versailles, 16 juin 1691. — Fol. 92. Provisions à M^e Augustin Damiens, avocat au Parlement de Paris, de l'office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Alexandre Devaux s'est démis en sa faveur. Versailles, 16 juillet 1691. — Fol. 93 v°. Provisions à Adrien Morel, écuyer, sieur de Foucaucourt, avocat en Parlement, de l'office de président au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Jean-Baptiste Thierry de Vuiencourt s'est démis en sa faveur, et ce, « mettant en consideration les services qui nous ont esté rendus et au publicq durant cinquante années par deffunts nos chers et bien amez Claude Morel, ecuyer, sieurs de Cremery, pere et fils, ses oncle et cousin, dans l'office de president au bailliage et siege presidial d'Amiens. » Versailles, 11 août 1691. — Fol. 95. « Declaration du Roy en interpretation de l'edit du mois de mars 1691 portant creation des offices de conseillers rapporteurs et verifficateurs des defauts. » Versailles, 7 août 1691. — Fol. 96 v°. Quittance de 20 214 l. des lieutenants général, particulier, assesseurs et conseillers magistrats du bailliage et présidial d'Amiens pour la finance des deux offices de conseillers, de vérificateurs rapporteurs des défauts, créés par édit de mars 1691. Paris, 12 septembre 1691. — Fol. 97. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis de Gomer, chevalier, seigneur d'Hinneville, Allonville, Vecquemont, châtelain de Daours, commandant pour le Roi en la citadelle d'Amiens, comme donataire et héritier par bénéfice d'inventaire de défunt Jean de Longueval, à cause de dame Madeleine de Longueval, son épouse, fille et héritière par bénéfice d'inventaire dudit feu sieur

de Longueval, chevalier, seigneur d'Allonville, commandant pour le Roi en ladite citadelle d'Amiens. » Paris, 13 octobre 1691. — Fol. 98. « Déclaration du Roy qui permet d'employer en rentes sur l'hostel-de-ville les deniers deubs aux beneficiers et communautez ecclesiastiques. » Versailles, 14 août 1691. — Fol. 99 v°. « Déclaration du Roy en interpretation de l'édit du mois de janvier 1685 concernant les officiers des greniers à sel. » Versailles, 13 août 1691. — Fol. 100. Déclaration du Roy portant revoquation des privileges accordez aux loueurs de chevaux. » Versailles, 25 août 1691. — Fol. 100 v°. « Édit du Roy portant creation d'offices de payeurs des augmentations de gages. » Versailles, mai 1691. — Fol. 103. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas du Chastelet, chevalier, seigneur de Vadencourt, pour la succession de François du Chastelet, chevalier, seigneur de Moyencourt, son père. Paris, 5 novembre 1689. — Fol. 104. Lettres de dispense d'âge à M^e Adrien Creton, président au présidial d'Amiens, âgé de 29 ans. Versailles, 20 juin 1691. — Fol. 104 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Pingré, seigneur de Foucaucourt, et damoiselles Geneviève et Jeanne Pingré, émancipés, sous l'autorité de Pierre Pingré, écuyer seigneur de Gouy, trésorier de France en la généralité d'Amiens, leur curateur, et Antoine Vrayet, président au grenier à sel de Corbie, tuteur de Melchior, François, Nicolas et Antoine Pingré, héritiers de feu François Pingré et Françoise Lagrené, leurs père et mère, pour la succession de M^e Melchior Lagrené, procureur au présidial d'Amiens, leur aieul maternel. Paris, 12 décembre 1691. — Fol. 108. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Jeanne de Fontaine, femme de Louis Lorel, ancien échevin d'Amiens, pour la succession de défunts M^e Noël de Fontaine, bourgeois d'Amiens, et damoiselle Françoise Wattedled, ses père et mère. Paris, 22 décembre 1691. — Fol. 108 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Maximilien Gaucherel, maître doreur à Paris, pour la succession de Dominique Gaucherel, sieur de Saint-Marc, son frère. Paris, 19 janvier 1692. — Fol. 110. « Déclaration du Roy concernant les corsaires ennemis. » Versailles, juillet 1691. — Fol. 110 v°. « Déclaration du Roy portant attribution de 600 l. d'augmentation de gages aux officiers de chancellerie établis près les cours superieures », etc. Versailles, 15 décembre 1691. — Fol. 111 v°. « Déclaration du Roy portant reduction de partie des privileges des maistres des postes. » Versailles, 8 janvier 1692. — Fol. 112 v°. « Édit du Roy portant suppression de la charge de surintendant general des postes et relais de France et des

maistres des postes. » Versailles, janvier 1692. — Fol. 114. « Édit du Roy portant creation d'offices de greffiers conservateurs des registres de baptesmes, mariages et sepultures. » Fontainebleau, octobre 1691. — Fol. 115. « Édit du Roy portant creation de cinq cens mil l. d'augmentation de gages au denier 18. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 116 v°. « Édit du Roy portant reünion aux corps de villes et communautés des offices de procureurs du Roy et greffiers des hostels-de-ville. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 117 v°. « Édit du Roy pour la confirmation perpetuelle et irrevocable des justices, seigneuries », etc. Fontainebleau, octobre 1691. — Fol. 118 v°. « Édit du Roy portant creation de barbiers, baigneurs, perruquiers », etc. Versailles, novembre 1691. — Fol. 120. « Édit du Roy en faveur des officiers comptables, au sujet des debtes. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 121 v°. « Édit du Roy portant creation de sindicqs parmi les marchans, artisans et ouvriers qui pretendent n'avoir ny maistrise ny jurande. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 123. « Déclaration du Roy en interpretation de l'edit du mois de febvrier 1691 concernant les receveurs des espices et vaccations. » Fontainebleau, 11 septembre 1691. — Fol. 124 v°. « Édit du Roy portant creation d'offices de commissaires et controlleurs des guerres. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 127 v°. « Édit du Roy portant creation de quatre cens greffiers des domaines de gens de mainmorte. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 129 v°. « Édit du Roy portant creation d'œconomes sequestres dans tous les diocezes du roiaume. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 132. « Édit du Roy portant creation de notaires roiaux et apostoliques. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 134 v°. « Édit du Roy portant creation de greffiers des insinuations ecclesiastiques. » Versailles, décembre 1691. — Fol. 139. Lettres de bénéfice d'âge à Geneviève Lebon, fille de Michel Lebon, écuyer, seigneur de Lamotte d'Aronde et de défunte damoiselle Marie-Thérèse Moreau. Paris, 19 janvier 1692. — Fol. 141. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles d'Auroult, écuyer sieur de Martemont, pour la succession de damoiselle Élisabeth Le Roy, sa mère. Paris, 5 mars 1692. — Fol. 142. « Déclaration du Roy concernant les greffiers des insinuations ecclésiastiques », etc. Versailles, 16 février 1692. — Fol. 143. « Déclaration du Roy concernant les billets de change qui sont faits par les gens d'affaires. » Versailles, 26 février 1692. — Fol. 143 v°. « Déclaration du Roy concernant les commissaires des guer-

res. » Versailles, 26 février 1692. — Fol. 144. « Édit du Roy portant creation de lieutenans de Roy dans toutes les provinces du royaume. » Versailles, février 1692. — Fol. 145 v°. « Édit du Roy portant creation de deux chirurgiens jurez dans chacune des grandes villes et un dans les autres du royaume, et d'un médecin juré ordinaire du Roy dans chacun ressort. » Versailles, février 1692. — Fol. 150. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Lebon, veuve de Jean Berthe, écuyer, sieur du Pont-de-Metz et autres lieux, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, pour la succession de défunt Pierre Lebon, sieur des Rameaux, son frère. Paris, 2 avril 1692. — Fol. 150 v°. Provisions à Jacques Morel, écuyer, sieur de Boncourt, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Joseph de Canterenne s'est démis en sa faveur. Versailles, 22 novembre 1691. — Fol. 151 v°. Provisions à Jean-Baptiste Thierry, sieur de Vuiencourt, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de lieutenant général civil et commissaire examinateur audit bailliage et présidial, dont M^e Jean Thierry, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 11 janvier 1692. — Fol. 155. Provisions à Jean Gaillet de l'office de conseiller du Roi receveur des deniers communs et d'octroi de la ville d'Amiens créé par édit de décembre 1689. Versailles, 6 septembre 1691. — Fol. 157. Provisions à Joseph de Cantereine de l'office de conseiller du Roi chevalier d'honneur au présidial d'Amiens créé par édit de mars 1691. Paris, novembre 1691. — Fol. 161 v°. Lettres patentes de Louis XIV sur ce que « Cæsard-Antoine Guerard, marchand de la ville d'Amiens, nous a tres humblement remontré qu'en l'année mil six cens quatre-vingt-trois, il auroit obtenu de nous des lettres pattentes portant permission de continuer dans ladite ville d'Amiens une manufacture de camelots façon de Bruxelles et d'Hollande qui y avoit esté établie en consequence d'autres lettres patentes par nous accordées en l'année mil six cens soixante-dix au nommé Nicolas Marissat dont il avoit épousé la veuve, que, depuis ce temps, il a toujours entretenu et entretient actuellement ladite manufacture de camelots avec succeds, qu'outre cela, il s'est appliqué depuis quelques années à la fabrique d'autres étoffes appellées pluches, qui se fabriquent en Allemagne et en Angleterre, dont il se trouve en estat d'établir une manufacture, dans laquelle il se promet de reüssir par les experiences qu'il en a faites, s'yl nous plaisoit de luy permettre d'en faire l'establissement dans ladite ville... que l'établissement procurera à plusieurs pauvres gens de ladite ville le moyen de gagner leur vie, pourra

rappeller dans nostre royaume plusieurs fugitif qui ont estez obligez de s'appliquer à cette fabrique dans les pays estrangers, et mesme y attirer des estrangers habiles et versez dans la fabrique de ces estoffes et empêchera un transport considerable d'argent qui se fait hors du royaume pour le commerce de cette sorte d'étoffe dont l'usage est fort commode et le service fort bon », permettant « audit Guerard, ses hoirs et ayans cause, d'établir dans nostredite ville d'Amiens une manufacture de pluches ; voulons et entendons que ledit Guerard, ses hoirs et ayans cause pendant le temps et espace de dix années, ensemble les ouvriers dont il se servira,... soient exempts de la taille, logemens de gens de guerre, contribution de l'ustancille et de toutes autres charges publiques. » Au camp devant le château de Namur, 23 juin 1692. — Fol. 162 v°. « Declaration du Roy portant union des offices de contrôleurs generaux des domaines à ceux de contrôleurs generaux des finances », etc. Saint-Quentin, 15 mai 1692. — Fol. 163 v°. « Arrestez de la Cour de Parlement concernant les peremptions d'instance », etc. 7 avril 1692. — Fol. 164. « Declaration du Roy portant confirmation des privileges des officiers de marechaussée », etc. Versailles, 6 mai 1692. — Fol. 165 v°. « Édit du Roy portant creation de 1 200 000 l. de rente au denier 18. » Versailles, avril 1692. — Fol. 166 v°. « Édit du Roy portant creation de greffiers gardes des minutes », etc. Mars 1692. — Fol. 168 v°. « Édit du Roy portant creation d'un lieutenant de Roy dans le gouvernement de Pignerol et regle le payement des appointemens de tous les lieutenans de Roy. » Versailles, avril 1692. — Fol. 169. « Extraict des registres de Parlement. Arrest de la Cour concernant l'enregistrement des saisyes reelles », etc. 7 juin 1692. — Fol. 169 v°. « Declaration du Roy portant restablissement des privileges des maistres des postes. » Versailles, 2 avril 1692. — Fol. 170. « Declaration du Roy concernant les contractz de mariage receus par les secretaires d'Estat. » Versailles, 21 avril 1692. — Fol. 170 v°. Lettres de terrier pour la commanderie de Saint-Maulvis, à la requête de frère Jacques de Bonneville, chevalier de St-Jean de Jérusalem, commandeur de ladite commanderie. Paris, 28 juin 1692. — Fol. 174. Provisions à Pierre-Bernard de Lestocq, sieur de Raviat de l'office héréditaire et domanial de receveur, contrôleur et commis ancien alternatif triennal et quadriennal des consignations du bailliage et présidial d'Amiens créé par édit de février 1689. Versailles, 22 novembre 1691. — Fol. 181. « Extraict des

registres du Conseil d'Etat. » Arrêt qui accorde à Gilbert Paignon et Jean Fauré, marchands et bourgeois de Paris, le privilège exclusif de fabriquer et vendre du savon, suivant une transaction par eux passé avec Robert Colinot, déjà pourvu de semblable privilège. Versailles, 28 novembre 1690. — Fol. 182 v°. Provisions à César Blotfière, marquis de Vauchelles, ci-devant capitaine du régiment de cavalerie de la Roque, de la charge de lieutenant de Roi en Picardie créée par édit de février 1692, avec, pour département, les bailliages d'Amiens et d'Abbeville et tout le Ponthieu. Au camp devant Namur, 6 juin 1692. — Fol. 184 v°. « Édit du Roy concernant les possesseurs de terres et héritages en franc alevu tant nobles que roturiers. » Versailles, août 1692. — Fol. 185 v°. « Édit du Roy portant création d'un million de l. d'augmentation de gages en faveur des officiers des cours », etc. Versailles, septembre 1692. — Fol. 187 v°. « Édit du Roy portant création de maires et assesseurs dans les villes et communes. » Versailles, août 1692. — Fol. 189. « Édit du Roy concernant les fiefs et biens nobles possédés par des roturiers. » Versailles, août 1692. — Fol. 190 v°. « Édit du Roy portant création de commissaires particuliers aux reveües et logemens de gens de guerre. » Versailles, août 1692. — Fol. 194 v°. « Déclaration du Roy qui donne aux assesseurs des maires la qualité de conseillers du Roy et leur attribue des gages. » Fontainebleau, 30 septembre 1692. — Fol. 195. « Édit du Roy portant création de cent quatre-vingt contrôleurs des guerres. » Versailles, septembre 1692. — Fol. 196 v°. « Arrest de la Cour de Parlement portant règlement pour les mariages des fils de famille. » 15 juin 1691. — Fol. 199. « Arrest de la Cour de Parlement concernant les mariages. » 27 août 1692. — Fol. 201 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Louise et Louis Pingré, enfants de défunt M^e Nicolas Pingré, conseiller au présidial d'Amiens, et de dame Jeanne Le Butteux. Paris, 26 novembre 1692. — Fol. 205 v°. Provisions à M^e Claude de Montmignon, avocat en Parlement, de l'office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens que M^e Michel de Montmignon, son père, a résigné en sa faveur. Versailles, 13 novembre 1692. — Fol. 207. Lettres de bénéfice d'âge à Antoine Picquet, âgé de 18 ans, fils d'Adrien Picquet, écuyer, seigneur de Dourier, lieutenant particulier au bailliage d'Amiens, et de Catherine Berthe. Paris, 24 décembre 1692. — Fol. 209. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Lebon, écuyer, seigneur de Bethencourt, pour la succession de défunte dame Marguerite Pingré, son aieule. Paris, 20 août 1692. — Fol. 209 v°. Lettres de

bénéfice d'inventaire à Claude de Montmignon, conseiller au présidial d'Amiens, Marie, Jacques, François, Michel et Jean de Montmignon, enfants de défunt Michel de Montmignon, conseiller au présidial d'Amiens, et de damoiselle Jeanne Roche, pour la succession de leurdit père. Paris, 14 février 1693. — Fol. 210. Lettres de Charles d'Aligre, chevalier, conseiller d'État ordinaire et d'honneur au Parlement de Paris, abbé de Saint-Riquier, nommant M^e Jean de Bourguier, sieur de Rouvroy, conseiller du Roi et son avocat au présidial d'Abbeville, pour exercer la charge de bailli de ladite abbaye de Saint-Riquier vacante par le décès de M^e Pierre Becquin, ancien conseiller et honoraire au présidial d'Abbeville. Saint-Riquier, 15 novembre 1692. — Fol. 210 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Suzanne Damiette, veuve de Messire Louis de Tiercelin de Brosse, chevalier, seigneur de Riancourt, mère et tutrice de Messire Étienne de Tiercelin de Brosse, enfant mineur dudit défunt et d'elle, pour la succession de défunt Messire Gaspard de Tiercelin de Brosse, chanoine de la cathédrale d'Amiens, oncle paternel dudit mineur. Paris, 7 février 1693. — Fol. 211 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Sagnier, élu grenetier en l'élection et grenier à sel de Montdidier, pour la succession de défunt Nicolas Sagnier, son cousin. Paris, 18 février 1693. — Fol. 212. Lettres de bénéfice d'âge à Jean de Herte, âgé de 18 ans, fils de Messire François de Herte, écuyer, seigneur de Septoutre, et de dame Françoise Picquet. Paris, 10 janvier 1693. — Fol. 213 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henry, Charles et Espérance Leroy, pour la succession de Messire Henry Leroy, marquis de Jumeles, leur père. Paris, 22 octobre 1692. — Fol. 214. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillencourt, pour la succession de défunte dame Charlotte de Chiry, sa mère, veuve de Messire Nicolas de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillencourt. Paris, 3 mai 1692. — Fol. 215. « Arrest de la cour de Parlement portant defenses à toutes personnes de faire des magasins de bled », etc. 8 janvier 1693. — Fol. 215 v°. « Déclaration du Roy pour le rétablissement des receveurs des espices. » Versailles, 13 décembre 1692. — Fol. 217 v°. « Édit du Roy portant création en titre d'office... d'un commissaire inspecteur », etc. Versailles, janvier 1693. — Fol. 220 v°. Provisions à Jacques Morel, écuyer, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Nicolas Grevin, désigné par la veuve de Jean-Baptiste Morel, dernier possesseur, s'est démis en

sa faveur. Paris, 17 janvier 1693. — Fol. 222 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Despouse, chevalier, seigneur de Lairault, lieutenant de Roi en la ville et citadelle de Doullens, et à dame Marie-Anne Lebon, son épouse, fille de défunt Messire François Lebon, sieur de la Chaussée, président au présidial d'Amiens, et de dame Marie Courtois, pour la succession de défunt M^e Philippe Courtois, le jeune, frère de ladite Marie Courtois. Paris, 1^{er} avril 1693. — Fol. 224. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine Jourdain, seigneur du Vivier, pour la succession de défunt Jacques Bultel, grand prévôt de Picardie, son oncle. Paris, 29 octobre 1692. — Fol. 224. « Lettres patentes du Roy pour la convocation du ban et arriere-ban. » Versailles, 1^{er} avril 1693. — Fol. 225. Lettres closes de Louis XIV au bailli d'Amiens sur ledit objet. Versailles, 1^{er} avril 1693. — Fol. 225 v°. Ordonnance du bailliage d'Amiens sur ledit objet. Amiens, 21 avril 1693. — Fol. 227 v°. « Édit du Roy concernant les aubergistes. » Versailles, mars 1693. — Fol. 229. « Édit du Roy portant l'affranchissement des droits seigneuriaux. » Versailles, mars 1693. — Fol. 230. « Édit du Roy portant creation de lieutenans de MM. les mareschaux de France. » Versailles, mars 1693. — Fol. 231 v°. « Declaration du Roy concernant les ecclésiastiques et beneficiaires. » Versailles, 24 février 1693. — Fol. 232 v°. « Édit du Roy concernant les officiers des justices seigneuriales. » Versailles, mars 1693. — Fol. 234 v°. « Édit du Roy portant établissement de controlleurs des titres. » Versailles, mars 1693. — Fol. 237 v°. « Édit du Roy portant creation d'un million de l. de rente au denier 18. » Versailles, février 1693. — Fol. 238. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Pont, écuyer, sieur de Grand, lieutenant de cavalerie au régiment du Roi, pour la succession de défunt Thimoléon de Pont, écuyer, son frère. Paris, 14 janvier 1693. — Fol. 240 v°. Arrêt du Parlement défendant de faire des amas de blés et farines. 22 mai 1693. — Fol. 241. « Declaration du Roy qui excepte du controle les contractz... concernant les rentes de l'hostel-de-ville de Paris. » Versailles, 28 avril 1693. — Fol. 241 v°. « Declaration du Roy » concernant le ban et arriere-ban. » Versailles, 5 mai 1693. — Fol. 242. « Declaration du Roy concernant les dots des religieuses. » Versailles, 28 avril 1693. — Fol. 245. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Charles de Bournel, baron de Monchy, pour la succession de Messire Jean-Paul de Bournel, chevalier, baron de Monchy, son père. Paris, 16 juin 1693. — Fol. 249. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste Thierry, conseiller du Roi, lieutenant

au présidial d'Amiens, Antoine-Henry Thierry, chanoine de Saint-Quentin, damoiselle Marie-Catherine Thierry, fille majeure, Marie-Catherine Picquet, veuve de M^e Jean Thierry, conseiller et lieutenant général audit bailliage, mère et tutrice de Claude, Adrien, Joseph et Marie-Madeleine Thierry, pour la succession de défunt Jean Thierry, conseiller et lieutenant général au bailliage d'Amiens, leur père. Paris, 27 juin 1693. — Fol. 252 v°. Provisions à Adrien du Fresne, avocat en Parlement, de l'office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par M^e Nicolas Pingré. Paris, 9 mai 1693. — Fol. 257. « Extraict des registres de Parlement. Arrest de la Cour pour la levée des scellez et confection des inventaires. » 8 juin 1693. — Fol. 257 v°. « Extraict des registres de Parlement. Arrest portant reiglement pour les deniers consignez ès mains des receveurs des consignations. » 8 juin 1693. — Fol. 258. « Édit du Roy portant suppression des officiers de l'arriere-ban. » Versailles, juillet 1693. — Fol. 259. « Extraict des registres de Parlement. » Arret qui annule une procédure criminelle faite au bailliage et présidial de Mâcon, aux frais et dépens du conseiller qui l'a ordonnée. 29 mai 1693. — Fol. 259 v°. « Declaration du Roy portant union des offices de controlleurs generaux des domaines à ceux de controlleurs generaux des finances. » Versailles, 13 juin 1693. — Fol. 261. « Declaration du Roy pour la police des bleds. » Versailles, 5 septembre 1693. — Fol. 262 v°. « Édit du Roy portant attribution de droicts de journées et vaccations aux grands maistres des eaux et forests. » Marly, août 1693. — Fol. 263. Édit concernant la purge des hypothèques des biens acquis par le Roi. Versailles, juillet 1693. — Fol. 265. « Declaration du Roy concernant les bois tenus à titre de douaire », etc. Marly, 1^{er} août 1693. — Fol. 266. « Édit du Roy portant creation d'un lieutenant criminel en chacune eslection du royaume. » Marly, août 1693. — Fol. 268. « Édit du Roy portant creation de six cens mil l. de rentes viageres. » Versailles, août 1693. — Fol. 271. Lettres de dispense de parenté à Claude Caron, avocat en Parlement, neveu de Rodolphe Leclerc, lieutenant particulier au bailliage de Montdidier, frère consanguin de sa mère, pour lever un office de conseiller audit bailliage. Versailles, 23 août 1693. — Fol. 271. Provisions audit Claude Caron dudit office vacant par le décès de M^e Jean Malet. Paris, 18 septembre 1693. — Fol. 275. « Édit du Roy concernant l'affranchissement des maisons des droits de censives, lots et ventes. » Fontainebleau, septembre 1693. — Fol. 275 v°. « Édit du Roy qui

attribue l'hérédité aux bailli et seneschaux », etc. Fontainebleau, octobre 1693. — Fol. 277. « Édit du Roy portant attribution d'augmentation de gages aux juges royaux. » Fontainebleau, octobre 1693. — Fol. 278 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant reglement pour la subsistance des pauvres de la campagne. » 20 octobre 1693. — Fol. 283. « Édit du Roy portant suppression des offices d'enquêteurs et commissaires examinateurs », etc. Fontainebleau, octobre 1693. — Fol. 248 v°. « Arrest de la Cour de Parlement concernant les allimens des prisonniers. » 13 novembre 1693. — Fol. 285. « Declaration du Roy en faveur des greffiers conservateurs des minutes », etc. Marly, 25 juillet 1693. — Fol. 286 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest de la Cour pour la subsistance des pauvres. » 13 novembre 1693. — Fol. 288 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest du Conseil portant prorogation de deux mois du delay pour la representation des titres des pretendants droit aux maladeries et leproseries cy-devant unies à l'ordre de Saint-Lazare. » Paris, 1689¹. — Fol. 291. « Declaration du Roy... concernant les enquêteurs et commissaires examinateurs. » Versailles, 27 décembre 1693. — Fol. 292. « Arrest de la Cour de Parlement concernant les mariages. » 29 décembre 1693. — Fol. 293. « Édit du Roy portant creation des premiers huissiers audienciers. » Versailles, décembre 1693. — Fol. 294. « Édit du Roy concernant les isles et islots. » Versailles, décembre 1693. — Fol. 300 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean de Courbeville, écuyer, sieur de la Roche, lieutenant de la louterie du Roi, et à Robertine du Hamel, sa femme, pour la succession de défunte dame Marie de la Houssoie, mère de ladite Robertine du Hamel. Paris, 29 août 1693. — Fol. 301 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite de Briet, épouse séparée de biens de Messire François de Carbonnel, chevalier, seigneur d'Hermanville, pour la succession de Messire Antoine de Briet, chevalier, sieur de Donquerel, son père, et de Jean et Pierre du Croquet, ses aïeul et oncle maternels. Paris, 6 mars 1694. — Fol. 303. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de la Houssoie, écuyer, seigneur de Neufvillette, capitaine au régiment de cavalerie du Dauphin, pour la succession d'Antoine de la Houssoie, son père. Paris, 13 janvier 1694. — Fol. 304. Acte de Jean de Bentivoglio, abbé commendataire des abbayes de Saint-Valery et de Nant. donnant à M^e Flour-Nicolas Blondin, conseiller du Roi, lieutenant au siège de l'amirauté

et lieutenant général de ladite abbaye, l'état de bailli de ladite abbaye de Saint-Valery, et ce, en considération des services que feu M^e Nicolas Blondin, son père, conseiller du Roi, lieutenant au siège de l'amirauté, lui a rendus en la conservation des droits de ladite abbaye. Paris, 10 octobre 1693. — Fol. 306. Lettres patentes de Louis XIV pour la convocation du ban et arrière-ban. Versailles, 6 avril 1694. — Fol. 306 v°. Lettres closes au bailli d'Amiens sur ledit objet. Versailles, 6 avril 1694. — Fol. 307. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Arrest du Conseil pour les premiers huissiers audienciers et pour le sceau. » Versailles, 27 février 1694. — Fol. 309 v°. Provisions à M^e Antoine Desmarestz, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal, civil et criminel en la prévôté de Vimeu au siège d'Oisemont, vacant par la résignation de M^e Nicolas Angillebert à son profit. Paris, 13 février 1694. — Fol. 310 v°. « Édit du Roy portant creation d'offices de colonels, capitaines, majors et lieutenans des bourgeoisies dans les villes et bourgs fermes du royaume. » Versailles, mars 1694. — Fol. 313. « Arrest de Parlement touchant l'observance des festes et dimanches. » 31 janvier 1676. — Fol. 313. « Édit du Roy portant creation d'offices d'auditeurs examinateurs des comptes pour chaque corps de marchands et communauté d'arts et mestiers. » Compiègne, mars 1694. — Fol. 315. « Édit du Roy portant creation de contrôleurs des deniers patrimoniaux et d'octrois de villes et de substituts de procureurs du Roy des villes et communautés. » Versailles, mars 1694. — Fol. 317. « Édit du Roy portant creation de contrôleurs de declarations de despens dans les cours et jurisdictions. » Versailles, mars 1694. — Fol. 319 v°. « Declaration du Roy portant tarif des droits de controle des actes des notaires », etc. Versailles, 20 avril 1694. — Fol. 324. Provisions à François Picquet, seigneur de Beauchamps, de l'office de contrôleur ordinaire des guerres auquel il a été présenté par les héritiers de défunt François de Villers, dernier possesseur. Amiens, 8 mars 1694. — Fol. 325 v°. Arrêt du Parlement « pour la conservation des bleds, vignes et autres fruitz de la terre. » 28 mai 1694. — Fol. 327. « Declaration du Roy portant deffences d'achepter les bleds en verd et sur pied. » Versailles, 22 juin 1694. — Fol. 330. « Lettres de surannation de pappier terrier pour M. le commandeur de Saint-Maulvis », frère Louis Feydeau de Vaugien. Paris, 4 juillet 1654. — Fol. 334 v°. « Declaration du Roy

¹ Les dates du jour et du mois sont laissées en blanc.

concernant les droits honorifiques des lieutenans des mareschaulx de France. » Marly, 20 juillet 1694. — Fol. 335 v°. Déclaration du Roy pour la descharge des cinq s. de surcens sur les isles et islots. » Versailles, 7 août 1694. — Fol. 336 v°. « Déclaration du Roy portant réunion des offices d'huissiers des chancelleries aux corps et communautéz des huissiers audienciers », etc. Versailles, 13 juillet 1694. — Fol. 339. « Édit du Roy portant suppression des receveurs des deniers communs, patrimoniaux et d'octrois », etc. Versailles, août 1694. — Fol. 341. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles de Fouquesolle, écuyer, sieur de Barre, capitaine au régiment de Bellefrière, pour la succession de défunt Charles de Fouquesolle, écuyer, sieur de Barre, son père. Paris, 16 octobre 1694. — Fol. 345. « Déclaration du Roy qui fait deffences de porter des boutons d'estoffe sur les habits. » Fontainebleau, 25 septembre 1694. — Fol. 345 v°. « Édit du Roy portant suppression de quarante commissaires et quarante contrôleurs des guerres. » Versailles, septembre 1694. — Fol. 347. « Édit du Roy portant desunion des greniers à scel dans les eslections », etc. Fontainebleau, octobre 1694. — Fol. 352 v°. Provisions à M^e Adrien Vacquette, seigneur de Fréchencourt, avocat au Parlement de Paris, de l'office de garde scel au bailliage et présidial d'Amiens que M^e Jean-Baptiste Roussel a résigné en sa faveur. Paris, 26 octobre 1694. — Fol. 353. Lettres d'honorariat à M^e Jean-Baptiste Roussel, garde scel au bailliage et présidial d'Amiens. Fontainebleau, 26 octobre 1694. — Fol. 354 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Leleu, marchand, bourgeois d'Amiens, pour la succession de Marie Leroux, sa mère, veuve de Jean-Louis Leleu, son père. Paris, 2 octobre 1694. — Fol. 356 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Étienne et Noël-François Doderel, âgés de 16 et 15 ans, enfants de défunt François Doderel, marchand orfèvre, et de Marie Doderel. Paris, 19 janvier 1695. — Fol. 357. « Édit du Roy portant creation d'offices de contrôleurs des actes de nottaires. » Fontainebleau, octobre 1694. — Fol. 359. « Édit du Roy portant creation en titre d'office des recettes des fermes. » Versailles, décembre 1694. — Fol. 360. « Édit du Roy concernant les eaues, sources et fontaines. » Fontainebleau, octobre 1694. — Fol. 362. « Édit du Roy portant creation de deux offices de jurez crieurs dans chacune ville du royaume, à l'exception de celle de Paris. » Versailles, décembre 1694. — Fol. 363. « Édit du Roy portant creation de douze cens mil l. de rentes au denier 14. » Versailles, décembre 1694. — Fol. 364 v°. « Édit du Roy portant suppression des offices de rapporteurs des

saisyes et criées », etc. Versailles, octobre 1694. — Fol. 366. « Déclaration du Roy pour l'establissement de la capitation, avecq le tarif contenant la distribution des vingt-deux classes. » Versailles, 18 janvier 1695. — Fol. 375. « Extrait des registres du Conseil privé du Roy. » Arrêt sur la requête présentée par « Henry Feydeau de Brou, evesque d'Amiens et abbé de Saint-Martin-aux-Jumeaux de ladite ville, Claude-François de Bragelogne, prieur de ladite abbaye, et les religieux et chappitre de la mesme abbaye, contenant qu'ils possèdent des biens scituez en divers lieux, et entr'autres les dîmes du Bosquel, esloigné d'Amiens de cinq lieues, qui relève du bailliage et eslection de Clermont en Beauvoisis, distant d'Amiens de quatorze lieues, et la dixme de Rouverel, esloigné d'Amiens de quatre lieues, relevant du bailliage de Mondidier, quy se trouve encore distant de neuf lieues de ladite ville d'Amiens, ce qui fait que les supplians, qui sont seullement au nombre de quatre, par l'obligation qu'ils ont eue de faire rebastir leur maison qui avoit esté prise pour la construcion de la citadelle, ne peuvent vaquer au service divin et veiller à la conservation de leur petit revenu à cause des procedures et surprises qui leur sont journellement faites par les fermiers et redevables quy, les voyant fort esloignez et hors d'estat de sortir facilement, à moins d'abandonner le service divin », leur accordant le droit de garde gardienne au bailliage et présidial d'Amiens pour y faire appeler tous leurs débiteurs en quelque juridiction qu'ils soient demeurants. Versailles, 5 janvier 1695. — Fol. 377 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire François de Créquy, chevalier, comte de Frohen, pour la succession de Messire François de Créquy, et dame Bonne¹, ses père et mère. Paris, 4 décembre 1694. — Fol. 381. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste et François Gresset, âgés de dix-sept ans et demi et seize ans et demi, enfants de défunts Jean Gresset et Marie-Anne Hugot. Paris, avril² 1695. — Fol. 381 v°. Provisions à Vincent Gorguette, écuyer, de l'office de chevalier d'honneur héréditaire au présidial d'Amiens dont Joseph de Cantherene s'est démis en sa faveur. Versailles, 11 mars 1693. — Fol. 383. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre-François de Gaudechart, marquis de Querrieu. Paris, novembre³ 1694. — Fol. 384. Provisions à Armand-Jules marquis de Bar,

¹ Le nom de famille est omis.

² La date du jour laissée en blanc.

³ La date du jour laissée en blanc.

capitaine de cavalerie au régiment de Bordage, de la charge de gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, en remplacement du sieur de Bar, son père, lieutenant général des armées du Roi, et ce, « tant en consideration des services qu'il nous rend depuis sept années en ladite quallité, avec beaucoup de valeur et de conduite, que de ceux de sondit pere pendant un grand nombre d'années, en plusieurs occasions très importantes où il nous a toujours donné des preuves d'une affection et d'une fidélité inviolables dont il nous reste une entiere satisfaction, et estant persuadé que sondit fils suivra son exemple. » Versailles, 1^{er} janvier 1695. — Fol. 385 v°. Ordonnance d'Henry de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, gouverneur et lieutenant général pour le Roi des provinces de Picardie, Artois, Boulonnois, Pays conquis et reconquis et des ville et citadelle de Montreuil-sur-Mer « à tous les gens de guerre tant de cavallerie que d'infanterie qui sont et seront en garnison tant dans ladite ville d'Amiens que citadelle, à ceux qui passeront par ladite ville, aux juges et tous officiers du Roy de quelque quallité qu'ils soient, premiers, eschevins, bourgeois et habitans de laditte ville et fauxbourq », de reconnaître ledit marquis de Bar et de lui obéir. 19 janvier 1695. — Fol. 386. « Edit du Roy pour la vente, revente et alienation de ses domaines. » Versailles, mars 1695, — etc.

I B 34. (Registre.) — In. fol., 437 feuillets, papier.

1695-1701. — Registre aux Chartres. — « Registre aux Chartres du bailliage d'Amiens commenceant au mois de may mil six cens quatre-vingt-quinze, et finissant au mois d'aoust mil sept cens un. » — Fol. 2. « Edit du Roy portant creation de douze cens mil l. de rente au denier 14. » Versailles, avril 1695. — Fol. 3 v°. « Edit du Roy portant attribution aux controlleurs des exploits d'un nouveau sol par chacun controle », etc. Versailles, mars 1695. — Fol. 5. « Edit du Roy portant etablissement d'offices de greffiers en chef », etc. Versailles, avril 1695. — Fol. 7. « Declaration du Roy, en interpretation de l'edit du mois de decembre 1694 pour l'alienation de 12 000 l. au denier 14. » Versailles, 16 janvier 1695. — Fol. 11. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Arrest du Conseil portant règlement pour l'âge que doivent avoir les juges consuls des marchands, etc. » Paris, 9 septembre 1673. — Fol. 12. « Edit du Roy concernant les juridictions ecclesiastiques. » Versailles, avril 1695. — Fol. 24. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Cornu, écuyer, seigneur de Belloy-Coline, et à damoiselle Marguerite Cornu, enfants de défunts François-Cornu, écuyer, seigneur de Belloy-Coline et

damoiselle Marguerite Charpentier, pour la succession de leur dite mère. Paris, 2 juillet 1695. — Fol. 24 v°. Lettres de dispense de parenté à André-Edouard de Saint-Fussien, avocat en Parlement fils du sieur de Saint-Fussien, prévôté royal de Montdidier, pour pouvoir être pourvu d'un office de conseiller au bailliage et prévôté dudit Montdidier. Versailles, 20 juin 1695. — Fol. 25. Provisions à M^e André-Edouard de Saint-Fussien, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et prévôté de Montdidier dont M^e Antoine de Saint-Fussien, son père, s'est démis en sa faveur. Paris, 5 juillet 1695. — Fol. 26 v°. « Edit portant tarif des droits qui doivent estre perçus par les greffes de presentations. » Versailles, 12 juillet 1695. — Fol. 29 v°. « Edit portant alienation d'un million de l. de rentes au denier 14. » Versailles, juin 1695. — Fol. 31. « Declaration du Roy touchant les officiers de ses cours et autres qui sont exempts de droits seigneuriaux des terres tenues du Roy, etc. » Marly, 19 juillet 1695. — Fol. 32 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Petit, sieur de Morcourt, Claire Petit et Louis Croquoison, comme tuteur de ses enfants et de défunte Marie Petit, sa femme, pour la succession de M^e Claude Petit, avocat en la Cour, leur père. Paris, juin¹ 1794. — Fol. 33. Provisions de M^e Pierre Aubert, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et prévôté de Montdidier à lui cédé par la veuve de M^e Claude de Lestocq, dernier possesseur. Versailles, 21 août 1695. — Fol. 34. Lettres de bénéfice d'inventaire à Madeleine d'Airaines, épouse non commune en biens de Charles Dollinis, chevalier, seigneur de Grosserue, pour la succession de Jean Quignon, son cousin germain. Paris, 11 juin 1693. — Fol. 35 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Geoffroy d'Inval, âgé de 17 ans, fils de défunts François d'Inval, écuyer, sieur de Hen, et Marguerite Carpentier. Paris, 2 octobre 1695. — Fol. 36. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Le Gillon, écuyer, seigneur du Grotison, conseiller vétérinaire au bailliage d'Amiens, pour la succession de damoiselle Françoise Le Gillon, sa sœur. Paris, 9 novembre 1695. — Fol. 37. Lettres de terrier à Jean Saquespée, sieur de Selincourt, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, commandant la vènerie du Dauphin, pour la châtellenie, vicomté et seigneurie de Selincourt. Paris, 27 mai 1695. —

¹ La date du jour laissée en blanc.

Fol. 42 v°. « Edit portant alienation de douze cens mil. l. de rente au denier 14 sur l'hôtel-de-ville de Paris. » Versailles, octobre 1695. — Fol. 44. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences de faire venir en France et debiter un livre intitulé *De Romani pontificis autoritate, authore Joanne Thoma de Rocaberti, archiepiscopo Valentino*, imprimé à Valences en 1691 et années suivantes. » 20 décembre 1695. — Fol. 45. « Extrait des registres de Parlement. Arrest portant deffences aux voituriers de mener aucuns pauvres dans leurs voitures à Paris. » 23 novembre 1695. — Fol. 46. Lettres de bénéfice d'âge à Pierre-Alexandre de Hertre, âgé de 19 ans, fils de défunt Messire François de Hertre, chevalier, seigneur de Septoutre et de dame Marie-Françoise Picquet. Paris, 4 septembre 1695. — Fol. 47. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Vallenglard, Moyenneville, le Quesnoy et autres lieux, pour la succession de défunt Messire François Le Roy, chevalier, seigneur de Moyenneville, le Quesnoy et autres lieux, son père. Paris, 11 janvier 1696. — Fol. 47 v°. Provisions à François-Louis de Saisseval, sieur d'Hauges (*alias* Auge), chevalier, ci-devant capitaine d'infanterie dans le régiment de la Reine, de l'office de lieutenant des maréchaux de France au bailliage d'Amiens créé par édit de mars 1693. Paris, 22 septembre 1695. — Fol. 49 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Jean Morgan, conseiller vétérans au bailliage d'Amiens, curateur de Charles, Adrienne et Marguerite Ricard, enfants mineurs de défunte damoiselle Marie-Catherine Morgand, femme de M^e Charles-François Ricard, pour la succession de ladite Marie-Catherine Morgand. Paris,¹ avril 1695. — Fol. 54. « Edit concernant les baillifs et senechaux d'espée, avec l'etat desdits baillifs et senechaux d'espée. » Versailles, janvier 1696. — Fol. 57 v°. « Edit portant desunion des biens et revenus qui avoient esté unis à l'ordre de Nostre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare », etc. Versailles, mars 1693. — Fol. 60. « Declaration du Roy en explication de l'edit du mois de mars 1693 concernant les biens et revenus des maladeries et leproseries. » Versailles, 15 avril 1696. — Fol. 61. « Declaration qui ordonne l'employ des biens et revenus des maladeries et leproseries. » Versailles, 24 août 1693. — Fol. 65. Lettres patentes de Louis XIV concernant les biens des ordres du Mont Carmel et de Saint-Lazare. Versailles, 5 février 1696. — Fol. 65 v°. « Declaration pour l'alienation des droits d'echanges dans l'estendue des fiefs et terres des

seigneurs particuliers tant ecclesiastiques que laïques ou des domaines de Roy engagez. » Versailles, 13 mars 1696. — Fol. 66 v°. « Declaration pour l'alienation des droits honorifiques appartenans à Sa Majesté », etc. Versailles, 13 mars 1696. — Fol. 67 v°. « Declaration en interpretation de l'art. XVIII de l'edit concernant les juridictions ecclesiastiques. » Versailles, 29 mars 1696. — Fol. 68 v°. « Declaration qui confirme les detempteurs des places qui ont servy aux clotures, fossez, remparts et fortifications des villes du royaume en la possession et jouissance desdites places. » Versailles, 21 février 1696. — Fol. 69. « Edit qui confirme tous les particuliers ou communautés ecclesiastiques ou laïques qui jouissent des foires et marchés », etc. Versailles, février 1696. — Fol. 70. « Edit portant alienation d'un million de l. de rente sur les revenus des postes. » Versailles, mars 1696. — Fol. 71 v°. « Edit portant anoblissement dans nostre royaume de cinq cens personnes qui sont les plus distinguez par leurs merites, vertus et bonnes qualitez. » Versailles, mars 1696. — Fol. 72 v°. « Edit portant suppression des offices de controlleurs des actes de nottaires et tabellions et creation en tiltre d'office d'autres controlleurs anciens, alternatifs et triennaux », etc. Versailles, mars 1696. — Fol. 77. « Declaration du Roy... concernant les droits de controlles », etc. Versailles, 19 mars 1696. — Fol. 82. « Edit portant creation de nouvelles rentes viagères dites la Tontine. » Versailles, fevrier 1696. — Fol. 84 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gabriel du Chastelet, chevalier, seigneur de Moyencourt, pour la succession de défunt François du Chastelet, son père. Paris, 14 janvier 1696. — Fol. 87 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Ignace Ricard, tuteur de Charles et Marguerite-Adrienne Ricard, enfants mineurs de M^e Charles-François Ricard, prévôt de Beauvoisis à Amiens, pour la succession de celui-ci. Paris, 4 juillet 1696. — Fol. 88 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à M^e Éloy Bernard, greffier en chef criminel au bailliage et présidial d'Amiens, tuteur légitime de Jean-François Bernard, son fils mineur, pour la succession de défunt M^e Charles Lallemand, procureur du Roi au grenier à sel de Saint-Valery, grand oncle dudit François. Paris, 18 août 1696. — Fol. 89. Provisions à Jean-Baptiste Prévost, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi en la prévôté royale de Doullens que M^e Jean Prévost, son père, a résigné en sa faveur. Paris, 14 septembre

¹ La date du jour remplacée par des points de suspension.

1696. — Fol. 90 v°. « Déclaration du Roy portant défenses de saisir les bestiaux. » Versailles, 14 août 1696. — Fol. 91. « Édit du Roy portant création d'offices de distributeurs de papier et parchemin timbré. » Versailles, avril 1696. — Fol. 92. « Édit du Roy portant création de jurés experts et greffiers de l'écritoire. » Versailles, mars 1696. — Fol. 94. « Édit du Roy en interprétation de l'edit de création des recettes des fermes. » Marly, mai 1696. — Fol. 94 v°. « Déclaration du Roy portant qu'il sera payé à l'advenir pour les échanges les memes droits, etc. » Versailles, 1^{er} mai 1696. — Fol. 95 v°. « Édit du Roy portant création de deux ou un conseillers commissaires trésoriers de France en chacunes des provinces et généralités du royaume. » Versailles, juin 1696. — Fol. 96 v°. Déclaration concernant ceux qui possèdent des biens en roture. Versailles, 3 avril 1696. — Fol. 97 v°. « Édit du Roy portant création d'offices de substituts et advocats du procureur du Roy », etc. Versailles, avril 1696. — Fol. 100. « Édit du Roy portant création d'un million de livres de rente. » Versailles, juin 1696. — Fol. 101 v°. « Édit du Roy portant création d'offices de mouleurs, visiteurs et pezeurs de tout le bois à brûler et charbon. » Versailles, mars 1696. — Fol. 105. « Édit du Roy portant suppression des jaugeurs des vesseaux et futailles », etc. Versailles, avril 1696. — Fol. 107. « Édit du Roy portant création d'offices dans toutes les monnoyes. » Versailles, juin 1696. — Fol. 114. Provisions à M^c Alexandre Lherminier, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal et commissaire examinateur en la prévôté de Saint-Riquier à lui cédé par la veuve de Claude Prache, dernier possesseur. Paris, 29 septembre 1696. — Fol. 115 v°. Provisions à Jean-Baptiste de Crocquoison de l'office de lieutenant du prévôt des maréchaux en Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis à lui cédé par la veuve de Louis de Flesselles, dernier possesseur. Paris, 23 août 1696. — Fol. 121. « Édit portant création d'offices de gouverneurs dans les villes closes du royaume. » Versailles, août 1696. — Fol. 122 v°. « Lettres patentes qui permettent aux étrangers d'acquérir des rentes assignées sur les revenus des postes. » Versailles, décembre 1696. — Fol. 123. « Édit portant création d'offices de contrôleurs et commissaires aux saisies réelles. » Versailles, août 1696. — Fol. 124 v°. « Édit portant création d'offices de controlleurs de la marque des ouvrages d'or et d'argent. » Versailles, août 1696. — Fol. 126. « Déclaration portant que nul ne pourra exercer la medecine qu'il n'ait esté receu docteur. » Versailles, 19 juillet 1696. — Fol. 127. « Édit portant création d'offices de receveurs et payeurs

des deniers entrans en bourse des communautés, corps et compagnies. » Versailles, août 1696. — Fol. 128. « Édit portant création d'offices de jurés priseurs vendeurs de biens meubles », etc. Fontainebleau, octobre 1696. — Fol. 129. « Édit portant création d'offices de conseillers garde-seels. » Versailles, novembre 1696. — Fol. 132 v°. « Édit portant création d'une grande maîtrise et des maîtrises particulières... pour connoistre des differends qui arriveront à l'occasion des armoiries et blasons. » Versailles, novembre 1696. — Fol. 137 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite de Mailly de Saint-Estienne, comtesse d'Arrest, fille de Messire François de Mailly, comte de Saint-Estienne, qui était fils de Messire Nicolas de Mailly et de dame Marie-Françoise Boucherat, laquelle était fille de dame Marguerite Briois, fille elle-même de Jean Briois, conseiller au conseil d'Artois, et en cette qualité, héritière substituée dudit Jean Briois, pour la succession de défunte dame Marguerite Boucherat, comtesse de Mailly, fille de ladite Marguerite Briois et sœur de ladite Marie-Françoise Boucherat, aieule de ladite Marguerite de Mailly. Paris, 17 décembre 1692. — Fol. 138. Lettres de surannation des précédentes. Paris, 23 janvier 1697. — Fol. 139. « Édit portant suppression des officiers et mesureurs de grains », etc. Versailles, janvier 1697. — Fol. 140 v°. « Déclaration pour continuer la constitution d'un milion de l. de rentes », etc. Versailles, 19 janvier 1697. — Fol. 141 v°. « Édit portant création d'un procureur du Roy dans chacune des généralités du royaume. » Versailles, janvier 1697. — Fol. 143 v°. « Édit concernant les formalitez qui doivent estre observées dans les mariages. » Versailles, mars 1697. — Fol. 146. Lettres de bénéfice d'âge à Melchior Pingré, fils de feu François Pingré, échevin d'Amiens, et de damoiselle Geneviève Lagrené. Paris, 3 mars 1697. — Fol. 147 v°. Lettres closes de Louis XIV pour la convocation du ban et arrière-ban. Versailles, 30 mars 1697. — Fol. 153 v°. « Édit pour les lanternes. » Marly, juin 1697. — Fol. 155 v°. « Édit et declaration portant desunion des offices de gardes seel... des nottaires », etc. Versailles, 18 juin 1697. — Fol. 157 v°. « Édit concernant les mariages faicts par d'autres prêtres que les curez des contractans. » Versailles, 15 juin 1697. — Fol. 159. « Déclaration en faveur des jurez priseurs vendeurs de meubles. » Versailles, 12 mars 1697. — Fol. 160. « Édit portant creation de douze cens mil. l de rente. » Versailles, mai 1697. — Fol. 162 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste d'Aguesseaux, écuyer, âgé de

19 ans, fils de défunt François d'Aguesseaux, écuyer, sieur d'Ignocourt et Huppegline (Happeglène), président trésorier de France au bureau des finances de Picardie, et d'Anne de Hertes. Paris, 18 mai 1697. — Fol. 167. Lettres d'anoblissement de Guillaume de Baurin, en vertu de l'édit de mars 1696. Marly, août 1697. — Fol. 168. Provisions à Charles Lefort, praticien, de l'office d'enquêteur et commissaire examinateur au bailliage et présidial d'Amiens dont Victor Lefort s'est démis en sa faveur. 1697¹. — Fol. 168 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Navel, curé de Saint-Martin de Doullens, pour la succession de défunt Adrien Navel, notaire royal à Amiens, son père. Paris, 26 octobre 1697. — Fol. 169 v°. « Publication de la paix. » Versailles, 12 novembre 1697. — Fol. 170. « L'an MVI^e quatre-vingt-dix-sept, le mardy vingt-sept novembre, par-devant nous Hierosme Bignon, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, intendant de justice, police et finance en la province de Picardie, Jean-Baptiste Thierry, ecuyer, seigneur de Vuiencourt, Genonville et autres lieux, conseiller du Roy, lieutenant general au bailliage d'Amiens, en la presence de MM. Jean-Baptiste Gougier, lieutenant criminel, Adrien Picquet, lieutenant particulier, Martin Baron, prevost royal, Firmin du Croquet, Jean Vacquette, Guy Mouret, Jean-Baptiste Dumoulin, Vincent Le Gillon, Augustin d'Amiens, Jacques Morel de Boncourt, Jacques Morel de Pommery, Adrien Dufresne, Adrien Vacquette et Jean Houlon, conseillers, la publication cy-dessus a esté leue et publiée en l'auditoire du bailliage d'Amiens, l'audience tenante, sur la requeste du procureur du Roy, par M. Charles-François Cornet, son advocat ; icelle publication faite par M^e François Debacq, greffier en chef dudit bailliage, et ordonné icelle estre registrée au registre aux Chartres dudit bailliage, pour y avoir recours, et coppie d'icelle envoyée aux prevostez de ce resort, pour y estre pareillement leu, publiée et registrée. Et à l'instant, estant tous montez à cheval, precedez et suiviz des compagnies privilegiées dudit Amiens, et aussy precedez des sergents royaux, archers, tant de robe courte que de marechaussée et des huissiers dudit bailliage, ladite publication a esté faite par ledit Debacq, greffier, en nostre presence et desdits sieurs susnommez, ayans à nostre gauche les maire, eschevins et officiers de ville, par les carfours et lieux ordinaires et accoutumez audit Amiens, au son de la grosse cloche du Belfroy, en la maniere accoutumée. » — Fol. 170 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à

damoiselle Suzanne Le Prévost de Brissacq pour la succession de Louis Pocholle, héritier lui-même de Messire Alexandre Le Prévost, écuyer, sieur de Ricquebourcq. Paris, 20 mars 1697. — Fol. 171. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marguerite de Bainsy, damoiselle, pour la succession de défunte dame Marie de Gaude de Martaingneville, sa mère, épouse de Messire Ogier de Lanoys, mestre de camp ès armées du Roi et auparavant veuve de Messire Louis de Bainsy, chevalier, seigneur d'Aubigny, Lanchère et autres lieux, lieutenant pour le Roi au gouvernement de Corbie. Paris, 27 novembre 1697. — Fol. 172. Provisions à M^e François Dervelois, avocat en Parlement, de l'office de conseiller du Roi vérificateur et rapporteur des défauts en la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers créé par édit de mars 1690. Paris, 4 février 1697. — Fol. 174 v°. « Édit portant attribution de la petite voirie aux jurés experts », etc. Versailles, novembre 1697. — Fol. 177. « Édit portant creation d'un milion de l. de rente. » Versailles, décembre 1697. — Fol. 178 v°. « Declaration contre ceux qui reformat en fraude des especes, etc. » Versailles, 9 juillet 1697. — Fol. 179. « Declaration pour mettre les expeditions en parchemin. » Marly, 16 juillet 1697. — Fol. 180 v°. « Declaration portant retablissement des gardes des petits sels. » Versailles, 17 septembre 1697. — Fol. 184 v°. « Declaration portant deffences de s'establiir à Orange et d'y faire exercice de la religion pretendue reformée. » Versailles, 23 novembre 1697. — Fol. 186. « Édit portant creation des offices de controlleurs de bans de mariages. » Versailles, septembre 1697. — Fol. 189. « Declaration qui confirme les possesseurs des domaines et droits, etc. » Versailles, 13 août 1697. — Fol. 190 v°. « Édit portant creation d'offices de contrôleurs des receveurs des amendes. » Versailles, juillet 1697. — Fol. 193 v°. « Declaration portant confirmation de lettres de naturalité et légitimation. » Versailles, 22 juillet 1697. — Fol. 196 v°. Saisine à Jean-Baptiste Le Moitié (?), écuyer, sieur de Bichecourt, des fiefs de Hocquincourt, droits et marais d'Hangest, dans l'acquisition qu'il a faite de la terre et seigneurie d'Hangest par contrat du 26 juin 1696, à la charge de fournir au duc de Chaulnes le surplus des droits seigneuriaux. Amiens, 14 janvier 1698. — Fol. 197. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine de la Chaussée d'Eu, fils mineur de Messire Henry de la Chaussée d'Eu, comte

¹ Les dates du lieu, du jour et du mois laissées en blanc.

d'Arrest, et de Marguerite de Mailly Fallard de Saint-Étienne, pour la succession de Messire François de Mailly Fallard, comte de Saint-Étienne, et de dame Marie de Boucherat, ses aieul et bisaieulle maternels. Paris, 4 juillet 1693. — Fol. 197 v°. « Publication de la paix generale. » Versailles, 31 décembre 1697. Publiée à Amiens le 26 janvier 1698. — Fol. 199 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie Ducrocquet, veuve de François Mouret, sieur de Caullière, à Guy Mouret, conseiller au présidial d'Amiens, à cause de Marguerite Delattre, sa femme, à Nicolas Durieux, conseiller du Roi, payeur des gages des trésoriers au bureau d'Amiens, à cause de Marie-Madeleine Delattre, sa femme, lesdites Delattre, filles et héritières de feu Jean Delattre, bourgeois d'Amiens, et de Marguerite Ducrocquet, pour la succession de Jeanne Mouret, veuve de Jean Ducrocquet, bourgeois d'Amiens, leur mère et aieule, décédée le 27 octobre 1697. Paris, 22 janvier 1698. — Fol. 200 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Ducrocquet, docteur ès droits, bourgeois d'Amiens, fils aîné de défunte Jeanne Mouret, qui lui était comptable de plusieurs successions, entre autres de celle de Jean Ducrocquet, ancien échevin d'Amiens, son père, héritier partiaire, celle de Marie-Anne Ducrocquet, sa sœur, décédée le 13 octobre 1667, etc. Paris, 23 novembre 1697. — Fol. 202 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Claude de Calonne, écuyer, sieur de Cocquerel, fils de Nicolas de Calonne, écuyer, sieur de Cocquerel, et de défunte dame Françoise Leblond. Paris, 26 octobre 1697. — Fol. 205. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude-François de Mons, écuyer, sieur d'Hédicourt, président trésorier de France en la généralité d'Amiens, et à dame Marie-Marguerite Waignart, son épouse, pour la succession de défunte Marie de Dompierre, veuve de Nicolas Waignart, sieur de Vironchaux, mère de ladite Marie-Marguerite Waignart. Paris, 1^{er} mars 1698. — Fol. 206. « Édit du Roy portant creation d'un milion de l. au denier 18. » Versailles, janvier 1698. — Fol. 207 v°. « Édit portant creation de deux millions de l. au denier 18 sur l'hôtel-de-ville de Paris. » Versailles, décembre 1697. — Fol. 209. « Édit portant creation de deux millions de l. de rente au denier 18. » Versailles, février 1698. — Fol. 210. « Édit portant suppression des offices de contrôleurs des actes des notaires. » Versailles, janvier 1698. — Fol. 212. « Édit portant suppression des offices des contrôleurs de la marque et de toutes sortes d'ouvrages d'or et d'argent. » Versailles, février 1698. — Fol. 213. « Déclaration en faveur des officiers qui ont servy dans les armées. » Versailles, 1^{er} février 1698. — Fol. 216. « Déclaration portant

permission à ceux qui sont sortis hors du royaume pour la relligion, etc. » Versailles, 10 février 1698. — Fol. 216 v°. « Déclaration sur ce qui doit estre observé par les nouveaux convertis qui iront à Orange pour leur commerce. » Versailles, 13 janvier 1698. — Fol. 217 v°. « Déclaration portant suppression des contrôleurs des exploits. » Versailles, 18 février 1698. — Fol. 219 v°. Lettres de terrier à François de Conty, chevalier, adjudicataire de la terre et seigneurie de Contré et fiefs y joints, pour ladite terre et seigneurie. Paris, 23 mars 1697. — Fol. 221. Provisions à Jean-Adrien de Herte, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens créé par édit de novembre 1696 et désuni de l'office de garde des petits sceaux créé par ledit édit. Paris, 26 janvier 1698. — Fol. 224. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Le Caron, écuyer, seigneur de Louvencourt, émancipé d'âge, pour la succession de défunt Pierre Le Caron, son père, capitaine d'une compagnie d'infanterie au régiment des fusilliers du Roi. Paris, 22 janvier 1698. — Fol. 224 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claire du Châtelet, épouse de Messire Jean Daboval, chevalier, seigneur de Bacouel, lieutenant de la lieutenance colonelle du régiment du Roi, pour la succession de défunts Messire Nicolas du Châtelet, seigneur de Mazincourt, et de dame Cacherine de Predival, ses père et mère. Paris,¹ avril 1698. — Fol. 229. Lettres de bénéfice d'inventaire à Firmin du Crocquet, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, damoiselle Marie du Crocquet, veuve de François Mouret, sieur de Caullière, dame Marie-Honorée Delattre, veuve de Claude de Louvencourt, conseiller audit siège, Guy Mouret, conseiller au même siège, dame Marie-Marguerite Delattre, son épouse, M^e Nicolas de Rieux, trésorier payeur des officiers du bureau des finances d'Amiens, et dame Marie-Marguerite Delattre, son épouse, pour la succession de défunt M^e Jean du Crocquet, docteur ès lois, frère desdits du Crocquet et oncle desdits Delattre. Paris, 28 juin 1698. — Fol. 230. Provisions à M^e Garbiel Le Boucher, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Louis Le Boucher, seigneur d'Ailly, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 17 avril 1698. — Fol. 231 v°. Provisions à Jacques-Henry Cornet, sieur de Lislroy,

¹ La date du jour est omise.

avocat en Parlement, de l'office de conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par la veuve de M^c Jacques Morel, dernier possesseur. Paris, 4 juin 1698. — Fol. 233. Lettres de vétéran à Louis Le Boucher, sieur d'Ailly, lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens, précédemment lieutenant particulier assesseur criminel en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville. Versailles, 19 juillet 1698. — Fol. 235. Lettres de bénéfice d'inventaire à Paul et Claude Briet, enfants de défunt Nicolas Briet, seigneur de Fourmanoir, prévôt des maréchaux de la Comté de Bourgogne, et de Marguerite Baron, pour la succession de leur père décédé à Besançon le 13 février 1681. Paris, 12 juillet 1698. — Fol. 238 v^o. « Déclaration portant desunion des droits attribuez aux gardes des petits sceaux de leurs offices. » Versailles, 6 mai 1698. — Fol. 242 v^o. « Édit portant creation d'un million de l. de rentes pour les postes. » Versailles, mai 1698. — Fol. 243 v^o. « Déclaration portant que toutes les rentes nouvelles constituées sur les aides et gabelles au moyen, etc. » Versailles, 16 août 1698. — Fol. 245. « Déclaration pour l'exécution de plusieurs articles des traitez de paix concluds à Riswik. » Versailles, 23 juin 1698. — Fol. 248 v^o. « Édit portant creation de quatre cens mil l. de rentes viagères. » Marly, juillet 1698. — Fol. 250 v^o. « Édit portant creation d'un million de l. de rente au denier 20 sur l'hôtel-de-ville de Paris. » Versailles, mars 1698. — Fol. 251 v^o. « Édit portant creation d'un million de rentes au denier 20 sur l'hôtel-de-ville de Paris. » Versailles, avril 1698. — Fol. 255. Lettres patentes de Louis XIV, sur ce que « nostre cher et bien amé Jean de Sachy, escuier, maistre d'hostel de nostre tres chere et tres amée belle-sœur la dame duchesse d'Orleans, nous a faict remonstrer qu'il est issu de famille tres noble et d'antienne noblesse de nostre province de Picardie, que ses pere, ayeul, bis, trisayeuls et autres ses ancestres ont tousjours vescu noblement, portant pour armorie eschiquetté d'argent et de sable, à la bordure d'azure, qu'en tous actes et endroits ilz ont pris ladicte qualité, que Gabriel de Sachy, son pere, estoit conseiller et antien maire de la ville d'Amiens, que Jean, ayeul de l'exposant, a vescu dans les mesmes emplois, ainsy que Robert, son bisayeul, quy a esté plusieurs [fois ?] maire de ladite ville, que Philippe de Sachy, sieur de Hautvillers, et Pierre de Sachy, ses quatre et cinquième ayeuls, ont aussy pris et porté la qualité d'escuiers et vescu noblement dans des emplois importants, et quoyque l'exposant raporte plusieurs contracts et actes authentiques des années 1486, 1494, 1515, 1523, 1524, 1528, 1540, 1546 et 1622

quy prouvent que Pierre et Philippe ont tousjours pris la qualité de nobles et d'escuiers et vescu noblement, neanmoins l'exposant craint que soub pretexte qu'il n'a peu trouver les tiltres de la philiation dudit Philippe à Robert, qui vivoit en l'année 1523, lesquels se sont perdus durant les guerres quy ont esté dans ladicte province, ladicte ville d'Amiens ayant esté prise et pillée par les Espagnols en l'année 1597 et reprise six mois apres par Henry le Grand, nostre ayeul de triomphante memoire, quelques envieux, soub ce pretexte, ne voullut l'inquieter, quoyqu'il soit de nottorieté publique qu'il n'y ayt dans ladite province aucune autre famille dudit nom de Sachy que celle de l'exposant », moyennant le versement fait par ledit Jean de Sachy, « pour contribuer de sa part au paiement des emprunts que nous avons esté obligé de faire durant les dernières guerres », et en considération des « bons et agreables services que ledit Jean de Sachy, exposant, a rendu et continue de rendre à nostredite sœur la duchesse d'Orleans, en la susdite qualité de maistre d'hostel, et de ceux de Jean-François de Sachy, sont filz, receu en survivance en ladite charge », lui maintenant, gardant et confirmant et à sa postérité légitime, la susdite qualité de noble. Versailles, juillet 1698. — Fol. 255 v^o. Provisions à Barthélemy Destroges de l'office de lieutenant criminel de robe courte au bailliage et présidial d'Amiens dont M^c Pierre-Joseph de Sachy s'est démis en sa faveur. Paris, 28 septembre 1698. — Fol. 261. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre-François de Gaudechart, chevalier, marquis de Querrieux, seigneur de Rocquencourt et autres lieux, pour la succession de Messire François-Paul de Gaudechart, marquis de Querrieux. Paris, 24 décembre 1698. — Fol. 262 v^o. Arrêt du Parlement concernant les saisies réelles. 12 août 1664. — Fol. 264. Arrêt du Parlement « concernant le commissaire aux saisies réelles et son contrôleur. » 23 juin 1678. — Fol. 266 v^o. « Extrait des registres du Conseil d'Estat. Déclaration concernant les offices de commissaire aux saisies réelles. » Versailles, 5 février 1697. — Fol. 267 v^o. « Extrait des registres du Conseil d'Estat » sur le même objet. Versailles, 21 mai 1697. — Fol. 269 v^o. « Déclaration portant peine de mort contre ceux qui feront sortir des grains hors du royaume. » Versailles, 22 décembre 1698. — Fol. 270. « Articles de l'ordonnance du roy Charles IX donnée à Orleans en l'année 1560... Articles de l'ordonnance du roy Henri III donnée à Blois en l'année 1579 », concernant les danses et jeux publics. — Fol. 270 v^o. « Déclaration

portant que les publications pour les affaires temporelles ne seront faites qu'à l'issue des messes paroissiales. » Versailles, 16 décembre 1698. — Fol. 271 v°. « Déclaration pour l'établissement des séminaires. » Versailles, 15 décembre 1698. — Fol. 272. « Déclaration concernant les officiers des marechaussées. » Fontainebleau, 4 novembre 1698. — Fol. 274 v°. « Déclaration qui permet aux sujets de la religion prétendue réformée de rentrer dans leurs biens. » Versailles, 29 décembre 1698. — Fol. 276. « Déclaration portant règlement pour les hôpitaux, maladreries, leproseries, etc. » Versailles, 12 décembre 1698. — Fol. 278 v°. « Déclaration qui ordonne l'exécution de l'édit de révocation de celui de Nantes. » Versailles, 13 décembre 1698. — Fol. 281. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. » Arrêt qui désunit les offices d'avocats et procureur du Roi au bailliage et présidentiel d'Amiens de ceux de leurs substitués et adjoints. Marly, 12 août 1698. — Fol. 283. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt qui interdit aux laboureurs, fermiers et autres qui ont du blé ou autres grains provenant de leur récolte au delà de ce qui est nécessaire pour la provision jusqu'à la récolte prochaine, d'en acheter soit pour le vendre soit pour le garder en magasin. 30 janvier 1699. — Fol. 283 v°. Relief par Messire Charles-Honoré d'Albert duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, chevalier des ordres du Roi, capitaine lieutenant des deux cents cheveau-légers de sa garde, gouverneur de la province de Guyenne, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, châtelain de Vignacourt, Flixecourt et autres lieux, héritier universel contractuel sous bénéfice d'inventaire de M^c Charles d'Ailly, duc de Chaulnes, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de ladite province de Guyenne, vidame d'Amiens, baron de Picquigny, châtelain desdits lieux de Vignacourt et Flixecourt, dudit vidamé d'Amiens et baronnie de Picquigny, tenus en une seule pairie de l'évêché d'Amiens. Amiens, 16 février 1699. — Fol. 285 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Thérèse Hémart, damoiselle de Breuviller, âgée de 18 ans, fille de défunt Jean-Baptiste Hémart, écuyer, seigneur de Breuviller, Noroy, Boismidy et autres lieux, gentilhomme ordinaire du duc d'Orléans. Paris, 14 février 1699. — Fol. 289 v°. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt « entre Antoine Dupont, aspirant à la maîtrise de menuisier de la ville d'Amiens, appelant des sentences rendues au bailliage de ladite ville d'Amiens les 30 avril et 12 mai 1698, et exécutoire de despens du 18 juin audit an et défendeur, d'une part, et Pierre Pinchon, Jean Carré, Charles Agette, Jean Duel, François Bellegueulle, Pierre Rattebaille, Jean Thibauville, Nicolas Bourgeois, Jacques

Hierosme, Jacques Louis, Estienne François, Claude Ledien, Louis Soudet, Jean Gaget, Jean Aloux, Jean Richard, Christophle Hurtel, Jacques Poisson, Pierre Petit et François du Crocquet, Nicolas Mareschal, François Mollet, Adrien Caillier, Pierre Scellyer, François Hédin, François Lemoine, Nicolas Delaporte, François Toussaint, Jean Cagnon, Jacques Bonnard, Jean Boindieu, Jean Alecloque, Guillaume du Mont, Jean Bourgeois, Nicolas Flustre, Antoine Folet, Jacques Herisard (?), Pierre Poncheneau, Jean Pinchon, Pierre Pinchon le jeune, Nicolas Mareschal le jeune, tous maîtres menuisiers de la ville d'Amiens, intimes et demandeurs en requête du 26^e août 1698, à ce que ledit Dupont soit déclaré non recevable en son appel, d'une part, et entre ledit Antoine Dupont, demandeur en requête par luy présentée à la Cour le 27 février dernier, tendante à ce que, pour justifier qu'il est de l'usage ordinaire que l'on reçoit les maîtres menuisiers de ladite ville d'Amiens sans aucun apprentissage, il luy fût donné acte de ce qu'il posoit en fait que Jacques Poisson, Nicolas Flustre, Guillaume Dumont, Christophe Hurtel, François Rousseau, Nicolas Mareschal, François Bellegueulle, Nicolas Delaporte sont huit des intimes cy-dessus nommez, Charles Cressan, Nicolas Craspel, André Lesage, Charles Soyer, Claude Le Dien, Pierre Beurier, Louis Godart, Jacques Louis, Nicolas Dailly, Louis Beguin, Jean Aloux, (blanc) Dufaÿ et Pierre Ferté, tous maîtres menuisiers de ladite ville d'Amiens, ont esté receus maîtres sans faire aucun apprentissage, et lesdits Pierre Pinchon, Jean Carré et consors défendeurs, d'autre part », mettant l'appellation au néant, condamnant l'appelant en 12 l. d'amende et aux dépens, faisant au surplus « défences aux premier et eschevins de la ville d'Amiens de recevoir aucuns maîtres sans avoir au préalable fait apprentissage, suivant les réglemens de police, en la manière accoutumée. » 7 mars 1699. — Fol. 291. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Anne Lardé, femme d'Henry Ternisien, écuyer, sieur de Vallencourt, pour la succession de Philippe Lardé et de Marie Leboucher, ses père et mère, et de Pierre de la Rocque, son frère utérin. Paris, 17 janvier 1691. — Fol. 291 v°. « Déclaration qui fixe le temps que l'on pourra intenter des actions et demandes contre les fermiers du Roy », etc. Versailles, 20 janvier 1699. — Fol. 292 v°. « Déclaration concernant les greffes. » Versailles, 10 mars 1699. — Fol. 294. « Déclaration portant défences à tous sujets qui ont fait abjuration de la religion prétendue réformée de sortir du royaume sans permission. » Ver-

sailles, 11 février 1699. — Fol. 295 v°. « Édît portant creation de 500 000 l. de rente », etc. Versailles, mars 1699. — Fol. 297 v°. Provisions à M^c Philippe Routier, sieur de la Mothe, de l'office de conseiller du Roi ; « maire du lieu et communauté d'Oisemont », à lui échu en partage de la succession de défunt Jean Routier, son père, dernier possesseur. Paris, 23 avril 1699. — Fol. 298 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Alexandre Delattre, sieur d'Obigny, bourgeois d'Amiens, pour la succession de défunte Marie de Lestocq, sa mère. Paris, 20 août 1698. — Fol. 299. Provisions à Charles-Antoine de Saint-Fussien, licencié ès lois, de l'office héréditaire de conseiller du Roi, maire perpétuel de Montdidier, dont M^c Antoine de Saint-Fussien, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 6 avril 1699. — Fol. 300. Provisions à M^c Louis Petit, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens que tenait défunt M^c Antoine Petit, son père, dont Jean-Baptiste Neully, dernier possesseur, s'est démis en sa faveur. Versailles, 3 janvier 1699. — Fol. 301. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Desessarts, chevalier, seigneur du Hamelet, pour la succession de Messire Charles Desessarts, chevalier seigneur de Meigneux et du Hamelet, décédé depuis un mois. Paris, 7 février 1699. — Fol. 302. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles, Nicolas et Antoine Dubos, enfants d'Honoré Dubos, écuyer, seigneur de Drancourt, Michel-Joachim Decourt, écuyer, seigneur d'Haliviller, et dame Jeanne Dubos, son épouse, fille dudit Honoré Dubos, pour la succession de celui-ci. Paris, 18 juillet 1699. — Fol. 307. « Déclaration qui confirme les propriétaires de jurés crieurs », etc. Versailles, 3 juin 1699. — Fol. 307 v°. « Déclaration touchant le livre intitulé *Explication des maximes des saints sur la vie interieure* », par « le sieur de Salignac-Fenelon, archevesque de Cambrai. » Versailles, 4 août 1699. — Fol. 308 v°. Extrait du bref du pape Innocent XII qui condamne ledit livre. Sainte-Marie-Majeure, 12 mars 1699. Latin. — Fol. 311. « Déclaration qui confirme les propriétaires des offices de greffiers conservateurs des registres de baptêmes », etc. Versailles, 16 juin 1699. — Fol. 313. « Déclaration concernant ce qui doit estre observé dans la vente et disposition des biens de ceux qui ont fait profession de la religion pretendue reformée. » Versailles, 5 mars 1699. — Fol. 314. « Déclaration pour punir de mort ceux qui contrefont la signature des secretaires d'Etat. » Versailles, 20 août 1699. — Fol. 314 v°. « Extrait des registres de Parlement. Arrest de la Cour portant deffences à toutes personnes de prendre à partie aucuns juges ny de, etc. » 4 juin 1699. —

Fol. 315. « Déclaration qui confirme les essayeurs marqueurs des ouvrages d'estin, etc. » Versailles, 23 juin 1699. — Fol. 316 v°. « Déclaration portant tarif des droits de controlle des contrats et actes de nottaires », etc. Versailles, 14 juillet 1699. — Fol. 326. « Déclaration portant la peine des galeres contre ceux de la R. P. R. ou retinis à l'Eglise, qui sortiront du royaume sans permission. » Fontainebleau, 13 septembre 1699. — Fol. 327. « Déclaration portant reglement sur le trafic et commerce des bleds. » Versailles, 31 août 1699. — Fol. 329 v°. Provisions à M^c Nicolas Duquesnoy, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant général, civil et criminel au bailliage d'Ardres et comté de Guines à lui cédé par la veuve de M^c Hercule-Louis Framery, dernier possesseur. Fontainebleau, 14 septembre 1699. — Fol. 330. Provisions audit M^c Nicolas Duquennoy de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel et commissaire examinateur y joint en la justice royale d'Ardres, que tenait M^c Jean Fontaine et à lui cédé par la veuve d'Hercule-Louis Framery, dernier possesseur. Fontainebleau, 14 septembre 1699. — Fol. 333. Lettres de bénéfice d'âge à Jeanne Lecointe, âgée de 17 ans, fille de défunts Damien Lecointe, ancien échevin d'Amiens, et Anne Letellier. Paris, 14 novembre 1699. — Fol. 333 v°. « Édît du Roy portant creation de lieutenant de police. » Fontainebleau, octobre 1699. — Fol. 336. « Édît portant creation de procureur du Roy, greffiers, commissaires et huissiers de police. » Versailles, novembre 1699. — Fol. 337. « Déclaration portant reglement de ce qui doit estre observé en la vente de la poudre et plomb. » Fontainebleau, 1^{er} octobre 1699. — Fol. 340. « Déclaration portant suppression des capitaineries des chasses. » Fontainebleau, 12 octobre 1699. — Fol. 342. « Déclaration concernant les receveurs des amendes », etc. Fontainebleau, 17 octobre 1699. — Fol. 343 v°. « Édît portant suppression des greffiers des cours de justices royales », etc. Versailles, décembre 1699. — Fol. 345. « Édît portant création de trois millions de l. de rente au denier 20 ». Versailles, décembre 1699. — Fol. 346. v. « Édît portant creation de deux milions de l. de rente au denier 20. » Versailles, novembre 1699. — Fol. 348. « Déclaration portant decharge et moderation des droits des petits sceaux », etc. Marly, 10 novembre 1699. — Fol. 353 v°. « Extrait de l'ordonnance faite en l'an 1577 touchant le commerce des grains. » — Fol. 354 v°. « Extrait de l'ordonnance faite sur ledit marché le 31 août 1699. » — Fol. 355 v°. Arrêt du

Parlement « pour le commerce des blés. » 20 novembre 1699. — Fol. 356. « Extrait des registres de Parlement. » Arrêt concernant le commerce des blés. 20 novembre 1699. — Fol. 356 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Étienne de Saisseval, seigneur de Franqueville, et François-Louis de Saisseval, son frère, seigneur d'Hauge, Méraucourt et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département d'Amiens, pour la succession de défunt Claude-Louis de Saisseval, leur frère. Paris, 31 octobre 1699. — Fol. 357 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Saisseval, écuyer, seigneur de Pissy, capitaine au régiment de cavalerie de Rouen, pour la succession de Claude-Louis de Saisseval, son oncle partenel. Paris, 28 novembre 1699. — Fol. 358 v°. Provisions à M^e François du Sommerard, avocat en Parlement, de l'office de conseiller désuni du garde scel en la sénéchaussée de Boulogne créé par édit de novembre 1696. Versailles, 9 janvier 1700. — Fol. 361 v°. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Pour les contrôleurs des saisies reelles. » Marly, 11 août 1699. — Fol. 366 v°. « Édit portant règlement sur l'usage des meubles, vaisselle et étoffes d'or et d'argent. » Versailles, mars 1700. — Fol. 372. « Édit [portant] création de trois millions de rentes. » Versailles, décembre 1699. — Fol. 373 v°. « Édit [portant] création de deux millions de l. de rente. » Versailles, décembre 1699. — Fol. 375. Déclaration concernant la confiscation des biens de ceux de la « religion prétendue réformée. » Versailles, 30 janvier 1699. — Fol. 375 v°. « Édit [portant] création de trois millions de l. de rente. » Versailles, décembre 1699. — Fol. 377. « Édit [portant] création de 400 000 l. de rente. » Versailles, janvier 1700. — Fol. 378. « Déclaration en forme de règlement pour les lettres de repy. » Versailles, 23 décembre 1699. — Fol. 379 v°. « Déclaration concernant les études de droits. » Versailles, 28 janvier 1700. — Fol. 381. « Édit [portant] création de 600 000 l. d'augmentation de gages. » Versailles, janvier 1700. — Fol. 282 v°. « Déclaration concernant les droits d'amortissement, nouvel acquet et francs fiefs. » Versailles, 9 mars 1700. — Fol. 388. Lettres de bénéfice d'âge à Charles de Bery, âgé de 19 ans ou environ, fils de Jean de Bery, écuyer, seigneur d'Amancourt, et de défunte Martine de Bery. Paris, 3 mars 1700. — Fol. 390 v°. Provisions à M^e Joseph Le Ber, avocat en Parlement, de l'office de prévôt juge royal civil et criminel de la prévôté de Beauvoisis à Grandvilliers vacant par le décès de M^e Nicolas Lamy. Versailles, 25 avril 1700. — Fol. 394. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. »

Arrêt concernant les droits de contrôle pour les assignations de témoins. Versailles, 20 juillet 1700. — Fol. 394 v°. Déclaration sur ce que « les stérilités et les maladies arrivées durant une partie des années 1693 et 1694 aiant donné lieu à plusieurs de nos sujets qui demeuroient à la campagne de chercher dans les villes et particulièrement dans celle de Paris les secours dont ils avoient besoin, la plupart ont trouvé tant de douceur à gagner par la mendicité dans une vie libertine et feneante beaucoup plus qu'ils ne pourroient recevoir par le travail le plus rude et le plus continu qu'ils pouroient faire, que l'heureuse moisson qu'il a plu à Dieu de donner à toutes les provinces de nostre royaume en ladite année 1694 et les soins que l'on a pris dans la suite n'ont peu les retirer de ce genre de vie », ordonnant à tous les gens valides de travailler et à tous les mendiants de sortir des villes. Versailles, 25 juillet 1700. — Fol. 396 v°. « Édit du Roy pour une loterie. » Versailles, mai 1700. — Fol. 398 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Denis de Saisseval, capitaine au régiment de cavalerie de Rohan, pour la succession de Messire Anne de Saisseval, sieur de Franqueville, son oncle. Paris, 24 juillet 1700. — Fol. 402 v°. « Édit portant suppression de ce qui reste des rentes et augmentations de gages », etc. Fontainebleau, octobre 1700. — Fol. 404. « Déclaration concernant l'hypothèque du Roy pour les amendes. » Marly, 13 juillet 1700. — Fol. 404 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean Le Fournier, chevalier, baron de Neuville, âgé de moins de vingt ans, né à Neuville le 19 octobre 1681, sur ce que « Messire Jean Le Fournier, son pere, et dame Catherine du Hamel, sa mere, de la religion prétendue réformée, faisant leur demeure au village de Neuville, sont sortis du royaume en consequence de nos edits, declarations et arrests portant deffences de professer ledite religion prétendue réformée et se sont retirez au royaume d'Angleterre, le temple qui estoit audit lieu de Neuville a esté détruit, les registres baptistaires de cette religion emportez, nous avons par certaines considerations conservé les biens dudit sieur et dame de Neuville enfans (?) restez dans nostre royaume, et comme l'exposant s'est rendu sous nostre obeissance, faisant profession de la religion catholique, apostolique et romaine, il desiroit jouir des biens de ses pere et mere comme leur fils aîné et principal heritier. » Paris, 2 octobre 1700. — Fol. 405 v°. Provisions à M^e Adrien Dufresne, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal de Beauquesne à Amiens que M^e Louis Dufresne, son père, a résigné en sa faveur. Versailles, 30 novembre 1700. — Fol. 409. « Declara-

tion qui confirme l'article 10 concernant l'éducation des enfans de la religion prétendue réformée. » Fontainebleau, 16 octobre 1700. — Fol. 409 v°. « Déclaration concernant les appellations des jugemens des lieutenans de police. » Versailles, 28 décembre 1700. — Fol. 411. « Déclaration pour rembourser par les huissiers audienciers des cours et presidiaux », etc. Versailles, 18 décembre 1700. — Fol. 413. « Édit du Roy pour les officiers d'armée. » Versailles, 15 février 1701. — Fol. 414 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Louis de Saisseval, chevalier, seigneur d'Hauge, lieutenant des maréchaux de France au département d'Amiens, pour la succession d'Anne-Étienne de Saisseval, seigneur de Franqueville, son frère. Paris, 29 janvier 1701. — Fol. 415 v°. Déclaration concernant la capitation. Versailles, 12 mars 1701. — Fol. 419. Édit portant création de 500 000 l. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris. Marly, mars 1701. — Fol. 428 v°. « Déclaration en forme de règlement pour la décharge des munitionnaires des vivres. » Marly, 7 juin 1701. — Fol. 429 v°. « Lettres patentes pour permettre l'usage de quelques ouvrages argentez. » Versailles, 31 mai 1701. — Fol. 430. « Déclaration donnée en faveur de tous ceux qui ont presté des deniers aux sieurs Renouard, de la Touanne et Sannion. » Marly, 3 juin 1701. — Fol. 431. « Extrait des registres de Parlement. Arrest concernant la réformation du luxe. » 11 mai 1701, — etc.

I B 35. (Registre.) — In-fol., 601 feuillets, papier.

1701-1707. — Registre aux Chartes. — Fol. 2 v°. « Déclaration concernant les lieutenans généraux de police. » Versailles, 6 août 1701. — Fol. 4 v°. Déclaration sur les gens de mainmorte. Versailles, 19 juillet 1701. — Fol. 5. Édit confirmant les droits d'hérédité et de survivance. Versailles, août 1701. — Fol. 7. Édit créant 500 000 l. d'augmentation de gages. Versailles, août 1701. — Fol. 9. Déclaration concernant les vagabonds. Versailles, 27 août 1701. — Fol. 10 v°. Arrêt du Conseil sur le trafic des grains. Fontainebleau, 2 octobre 1700. — Fol. 11. Arrêt du Conseil concernant les vagabonds. Versailles, 21 décembre 1700. — Fol. 14 v°. Provisions à M^e François Maillart de l'office de commissaire aux saisies réelles au bailliage d'Amiens dont M^e Pierre du Fresne s'est démis en sa faveur. Versailles, 8 septembre 1701. — Fol. 16 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marc-Antoine-François Le Corroier, écuyer, sieur du Fecq, damoiselle Marie-Catherine-Ursule Le Corroier, et Anne-Joseph Le Corroier, écuyer, sieur d'Isle, mineurs, sous l'autorité de Claude Petit, sieur de Maurecourt, pour la succession de défunt François

Le Corroier, écuyer, sieur du Fecq, conseiller au présidial d'Amiens, leur père. Paris, 31 août 1701. — Fol. 17 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Joseph Bauduin, sieur de Divion, pour la succession de défunte Anne Courtois, sa mère, veuve de Gui Bauduin, receveur général des tailles en la généralité de Picardie. Paris, 22 octobre 1701. — Fol. 18. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste-Joseph Picquet, âgé de 18 ans et demi, fils de défunts Adrien Picquet, écuyer, seigneur de Dourier, lieutenant particulier au présidial d'Amiens, et dame Marie Berthe. Paris, 11 décembre 1700. — Fol. 19. Édit établissant un droit sur les cartes à jouer. Fontainebleau, octobre 1701. — Fol. 21. « Édit en faveur des gens d'affaires. » Fontainebleau, octobre 1701. — Fol. 23. Déclaration interdisant de saisir les bestiaux. Fontainebleau, 29 octobre 1701. — Fol. 23. « Édit qui reçoit les officiers des bureaux des finances à payer le droit annuel », etc. Fontainebleau, octobre 1701. — Fol. 24 v°. Édit créant 300 000 l. d'augmentations de gages. Fontainebleau, novembre 1701. — Fol. 26. Édit créant 100 places de barbiers perruquiers. Fontainebleau, octobre 1701. — Fol. 29 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas de Herte, chevalier, seigneur de Haille, président au présidial d'Amiens, pour la succession de défunt Jean de Herte, seigneur de Haille, son père. Paris, 24 décembre 1701. — Fol. 22 v°. Provisions à Nicolas de Herte, sieur de Haille, avocat en Parlement de l'office de conseiller au bailliage d'Amiens créé par édit de novembre 1696, désuni de celui de garde-scel des petits sceaux, que tenait défunt Jean-Adrien de Herte et à lui cédé par Nicolas de Herte de Haille, leur père. Versailles, 13 août 1701. — Fol. 35. Saisine à Adrien Aliamet, seigneur de Folie et du fief de Boncourt, situé audit lieu, demeurant à Abbeville, de terres sises audit Folie, y désignées, par lui acquises de damoiselle Marie-Madeleine-Geneviève Le Cointe de Cléry. Amiens, 23 janvier 1702. — Fol. 36. « Édit portant création d'un élu contrôleur des tailles dans chaque élection. » Versailles, décembre 1701. — Fol. 37 v°. « Édit concernant les officiers de chancelleries. » Fontainebleau, octobre 1701. — Fol. 40. « Édit portant attribution de taxations aux officiers des eaux et forêts. » Versailles, décembre 1701. — Fol. 42. Lettres patentes sur la marque des chapeaux. Versailles, 20 décembre 1701. — Fol. 42 v°. « Édit concernant les officiers de maréchaussée et autres ». Fontainebleau, novembre

1701. — Fol. 44. Édit permettant aux nobles de commercer. Versailles, décembre 1701. — Fol. 45. Déclaration concernant l'imprimerie. Fontainebleau, 2 octobre 1701. — Fol. 43. Arrêt du Conseil privé sur le même objet. Versailles, 7 septembre 1701. — Fol. 50. « Édit de création des commissaires et de greffiers aux inventaires. » Versailles, mars 1702. — Fol. 32. Déclaration modérant les droits de réception en faveur des offices d'élu et contrôleurs des tailles. Versailles, 7 mars 1702. — Fol. 54. « Édit portant création des syndics perpétuels. » Versailles, mars 1702. — Fol. 56 v°. « Déclaration qui permet l'usage des pierreries aux femmes et filles qui en avoient été exclues en 1700. » Versailles, 25 février 1702. — Fol. 57 v°. « Édit portant création d'un million de l. de rentes viagères au denier 18. » Versailles, février 1702. — Fol. 60 v°. « Déclaration pour établir une caisse d'emprunt. » Versailles, 11 mars 1702. — Fol. 62. Déclaration concernant les taxations attribuées aux officiers des eaux et forêts. Versailles, 14 février 1702. — Fol. 64. Édit portant 100 000 l. d'augmentations de gages aux officiers des cours et autres. Versailles, décembre 1701. — Fol. 66 v°. Édit portant création de receveurs généraux des domaines et bois du Roi. Versailles, décembre 1701. — Fol. 71. Arrêt créant un lieutenant des prévôts des marchands, des lieutenants de maires et assesseurs dans les hôtels-de-villes. Versailles, mai 1702. — Fol. 74. « Déclaration portant règlement entre les juges présidiaux et les baillifs et sénéchaux. » Versailles, 29 mai 1702. — Fol. 76. Édit créant 100 000 l. d'augmentations de gages. Versailles, décembre 1701. — Fol. 78. Édit créant un président dans chaque élection. Versailles, mai 1702. — Fol. 80 v°. « Édit portant création de 200 nobles. » Versailles, mai 1702. — Fol. 81 v°. Déclaration établissant le droit de succession réciproque entre les sujets du roi de France et ceux du duc de Lorraine. Versailles, 15 mars 1702. — Fol. 83. « Édit portant aliénation de domaines. » Versailles, avril 1702. — Fol. 86 v°. « Déclaration qui proroge pour trois années les défenses faites aux nouveaux catholiques de disposer de leurs biens. » Versailles, 13 avril 1702. — Fol. 87 v°. Édit créant des offices d'arpenteurs, priseurs et mesureurs de terres, etc. Versailles, mai 1702. — Fol. 89 v°. « Édit portant création de cent commissaires de marine et galères. » Versailles, mars 1702. — Fol. 92. « Édit portant création d'offices de commissaires vérificateurs des rôles pour la distribution des sels. » Versailles, mai 1702. — Fol. 96. Provisions à Louis Pingré, écuyer, sieur de Sourdon, avocat en Parlement, de l'office de conseiller magistrat au bailliage et présidial

d'Amiens à lui adjugé sur saisie faite sur la succession de défunt François Le Corroier du Fecque. Versailles, 14 mai 1702. — Fol. 99. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas-Joseph de Lestocq, pour la succession de défunt Charles de Lestocq, sieur des Marets, son père. Paris. 26 juillet 1702. — Fol. 101. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas Cannet, marchand à Amiens, Marie et Élisabet Cannet, ses sœurs, et à Nicolas de Brie, marchand à Paris, et Anne Delattre, sa femme, pour la succession de défunt Nicolas Delattre, ancien marchand à Amiens, leur père et beau-père. Paris 4 janvier 1702. — Fol. 101 v°. Provisions à M^e Louis Roussel, avocat en Parlement, de l'office de conseiller premier assesseur en la maréchaussée d'Amiens que tenait défunt Louis Roussel, son père, dont Antoine-Ignace Gontier avait été pourvu et s'était démis en sa faveur, et ce, en considération des services rendus par ses père et aïeul pendant près de soixante ans dans les offices d'assesseur en ladite maréchaussée et de conseiller au bailliage d'Amiens. Versailles, 6 août 1702. — Fol. 103. Édit créant deux chevaliers d'honneur dans chacun des parlements, chambres des comptes et cours des aides. Marly, juillet 1702. — Fol. 104 v°. Déclaration confirmant l'usage des subhastations, etc., dans la province de Bresse. Marly, 3 juillet 1702. — Fol. 106. Déclaration révoquant l'interdiction de faire et de vendre du plomb en dragées ou en balles. Marly, 8 août 1702. — Fol. 108. Édit portant affranchissement de tailles en faveur des officiers des bailliages et autres. Marly, juillet 1702. — Fol. 110. Édit créant un million de l. de rentes sur les aides et gabelles. Versailles, juin 1702. — Fol. 112. Déclaration concernant les francs fiefs et amortissements. Versailles, 16 juillet 1702. — Fol. 114. Édit créant six offices de payeurs et de contrôleurs des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, juin 1702. — Fol. 117 v°. Déclaration prorogeant la jouissance des biens aliénés par les municipalités. Marly, 11 juillet 1702. — Fol. 119. Édit créant des commissaires des tailles. Versailles, juin 1702. — Fol. 121 v°. Édit créant des receveurs et commis au contrôle des parties casuelles. Versailles, juillet 1702. — Fol. 124. Édit créant des trésoriers payeurs et receveurs des communautés d'arts et métiers. Versailles, juillet 1702. — Fol. 134. Lettres de bénéfice d'âge à François Caron, avocat en Parlement, âgé de 19 ans, Louis Le Caron, sieur de Blangy, âgé de 15 ans, et damoiselle Anne Le Caron, âgée de 17 ans, enfants de défunt M^e Charles Le Caron, sieur de

Blangy et damoiselle Anne d'Amiens. Paris, 15 novembre 1702. — Fol. 133 v°. « Déclaration pour le règlement des fonctions des maires et de leurs lieutenans. » Versailles, 19 août 1702. — Fol. 137 v°. « Déclaration concernant l'aliénation des justices dépendantes des domaines de Sa Majesté. » Versailles, 29 octobre 1702. — Fol. 139 v°. Édit créant des lieutenants et archers du prévôt des maréchaux dans les duchés pairies. Fontainebleau, octobre 1702. — Fol. 141. « Déclaration portant exemption de l'ustancile en faveur des officiers des bailliages et autres. » Fontainebleau, 14 octobre 1702. — Fol. 142. Déclaration interdisant de vendre par autorité de justice les héritages des pays de Bugey et de Gex. Versailles, 6 décembre 1702. — Fol. 143. Édit créant 800 000 l. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, décembre 1702. — Fol. 144 v°. Édit créant des receveurs et contrôleurs pour le droit annuel, etc. Fontainebleau, octobre 1702. — Fol. 146. Édit créant 800 000 l. d'augmentation de gages. Versailles, décembre 1702. — Fol. 152. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Madeleine de Vandeuil, autorisée par justice au refus de Louis de Gaumer (Gomer), chevalier, seigneur de Quevauviller, son mari, pour la succession de défunt Pierre-Thimoléon de Vandeuil, chevalier, seigneur du Crocq Cormail, brigadier des armées du Roi, son père. Paris, 7 mars 1703. — Fol. 154. Édit créant des offices de trésoriers de France. Versailles, mars 1703. — Fol. 155. Édit créant deux offices de contrôleurs généraux des ouvrages de pavés. Versailles, mars 1703. — Fol. 158. « Édit portant que ceux qui jouissent de quelques privilèges et exemptions soient tenus de faire enregistrer leurs titres », etc. Versailles, janvier 1703. — Fol. 160 v°. Édit portant augmentation de gages aux officiers des amirautés et tables de marbre. Versailles, janvier 1703. — Fol. 162. Édit créant 12 000 l. d'augmentation de gages aux trésoriers receveurs des corps et communautés restant à vendre. Versailles, janvier 1703. — Fol. 162. Édit créant des offices de contrôleurs des receveurs et payeurs des épices. Versailles, mars 1703. — Fol. 164 v°. « Déclaration concernant les usurpateurs du titre de noblesse. » Versailles, 30 janvier 1703. — Fol. 166. Édit créant 600 000 l. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, décembre 1702. — Fol. 168 v°. Déclaration concernant les lettres de rémission obtenues par des roturiers. Versailles, 27 février 1703. — Fol. 170. « Déclaration servant de nouveau règlement pour les lettres d'État. » Versailles, 23 décembre 1702. — Fol. 173 bis. Provisions à Francois Legris de l'office d'arpenteur royal à Domart en Ponthieu créé par édit

de mai 1702. Versailles, 24 mars 1703. — Fol. 174. Lettres de bénéfice d'âge et d'inventaire à de Lallier¹ de Soupliecourt, âgé de 18 ans, et à Charles-Alexandre de Lallier, âgé de 17 ans, fils de défunt Jean de Lallier, écuyer, sieur de Saint-Lieu, mestre de camp de cavalerie et de dame Jeanne-Gabrielle de Saint-Blimond ; le bénéfice d'inventaire pour la succession de leurdit père. Paris, 24 décembre 1701. — Fol. 174 bis. Arrêt du Parlement qui supprime un mandement de l'évêque de Clermont condamnant le livre intitulé : *Cas de conscience proposé par un confesseur de province, résolu par plusieurs docteurs de la faculté de théologie*, et publiant une bulle du pape par laquelle ledit écrit est condamné. 9 mai 1703. — Fol. 180 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Bernard-Nicolas de Sacquespée, sieur de Faucamps (Fouencamps), âgé de 18 ans, fils de défunts René de Sacquespée, sieur de Conty, et de dame de Chambly². Paris, 14 février 1703³. — Fol. 183. Édit créant 300 000 l. d'augmentation de gages. Versailles, avril 1703. — Fol. 185. Arrêt du Parlement concernant les actes d'acceptation et de renonciation à la communauté. 14 février 1701. — Fol. 185. Édit créant 30 essayeurs, visiteurs et contrôleurs d'eaux-de-vie et esprit de vin. Versailles, février 1703. — Fol. 189. Déclaration concernant les justices royales sur les hameaux et écarts. Versailles, 2 avril 1703. — Fol. 188. Édit créant 400 000 l. d'augmentation de gages. Marly, août 1702. — Fol. 189 v°. Déclaration réduisant le droit sur les cartes et tarots. Versailles, 17 mars 1703. — Fol. 191 v°. Déclaration concernant les juridictions consulaires. Versailles, 15 mai 1703. — Fol. 192 v°. Déclaration concernant les procès criminels réglés à l'extraordinaire. Versailles, 13 avril 1703. — Fol. 193 v°. Déclaration concernant les officiers reçus en survivance. Versailles, 4 mai 1703. — Fol. 195 v°. Provisions à Jean Dupont, docteur en médecine à Amiens, de l'office de contrôleur du receveur des amendes et aumônes des juridictions royales d'Amiens créé par édit de juillet 1697. Versailles, 1^{er} juillet 1703. — Fol. 206 v°. Provisions à M^e Louis Pingré, sieur de Carnoy, avocat en Parlement, de l'office de conseiller honoraire au bailliage d'Amiens auquel il a été nommé par la veuve de M^e Alexandre Duvaux, dernier possesseur. Versailles, 12 août 1703. — Fol. 212. Déclaration sur les formalités à observer par les communautés pour intenter des procès. Fon-

¹ Le prénom est resté en blanc.

² Le prénom est laissé en blanc.

³ Le même acte est reproduit au fol. 203.

tainebleau, 2 octobre 1703. — Fol. 212 v°. Déclaration sur les formalités à observer dans les oppositions aux sceaux des offices. Versailles, 17 juin 1703. — Fol. 213 v°. Édit créant 800 000 l. de rente sur les aides et gabelles. Versailles, juin 1703. — Fol. 215 v°. « Édit portant création d'un lieutenant général d'épée. » Fontainebleau, octobre 1703. — Fol. 217. « Déclaration concernant les déclarations des pays de Bresse, Bugey et Gex. » Marly, 24 juin 1703. — Fol. 217 v°. Arrêt du Conseil portant que les legs pieux faits aux hôpitaux seront scellés sans droits. Versailles, 21 août 1703. — Fol. 218. Déclaration sur les essayeurs, visiteurs et contrôleurs d'eaux-de-vie. Versailles, 17 novembre 1703. — Fol. 221. Provisions à Alexandre Legrand de l'office de notaire arpenteur royal en la prévôté de Beauvoisis créé par édit de mai 1702. Versailles, 13 janvier 1704. — Fol. 221 v°. « Édit portant création de plusieurs offices dans l'artillerie. » Versailles, août 1703. — Fol. 237 v°. « Édit portant création des offices de commissaires des décimes. » Versailles, novembre 1703. — Fol. 239. Déclaration distrayant les fonctions de notaires des offices d'arpenteurs. Versailles, 20 décembre 1703. — Fol. 239 v°. « Déclaration concernant les contrats d'aliénation des justices royales. » Versailles, 26 décembre 1703. — Fol. 240 v°. Déclarations concernant les offices de chevalier d'honneur. Versailles, 8 décembre 1703. — Fol. 241. Déclaration concernant les offices de contrôleurs de cuirs, etc. Versailles, 15 décembre 1703. — Fol. 243 v°. Édit créant des offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures. Versailles, janvier 1704. — Fol. 247. Édit créant des offices de greffiers des insinuations laïques. Versailles, décembre 1703. — Fol. 251. Édit créant des offices d'échevins, consuls, capitouls, jurats, etc. Versailles, janvier 1704. — Fol. 253 v°. Édit créant des offices de contrôleurs des greffiers des hôtels-de-villes, etc. Versailles, janvier 1704. — Fol. 236. Lettre de bénéfice d'âge à Charles de Sainte-Beuve, âgé de 18 ans, et Agnès de Sainte-Beuve, âgée de 16 ans, enfants de défunt Jean de Sainte-Beuve et de Louise du Neufgermain. Paris, 9 avril 1704. — Fol. 259 v°. « Édit portant création de syndics perpétuels des communautez des procureurs et huissiers. » Versailles, mars 1704. — Fol. 262. « Édit portant création de trente offices de commissaires provinciaux des guerres. » Versailles, mars 1704. — Fol. 265 v°. « Édit portant création de 40 offices de secrétaires du Roy. » Versailles, mars 1704. — Fol. 270. Édit créant des offices de seconds présidents aux bureaux des finances, etc. Versailles, février 1704. — Fol. 272 v°. « Édit portant rétablissement de la

jurisdiction de la Table de marbre de Paris. » Versailles, mai 1704. — Fol. 274. Édit créant un office de trésorier, receveur et payeur des revenus des fabriques et confréries. Versailles, février 1704. — Fol. 275 v°. Édit créant des offices d'inspecteurs aux boucheries. Versailles, février 1704. — Fol. 277. Déclaration révoquant les défenses faites d'aller s'établir à Orange. Versailles, 1^{er} mars 1704. — Fol. 278. Déclaration concernant les officiers de la grande chancellerie. Versailles, 6 avril 1704. — Fol. 279 v°. Déclaration concernant les contrôleurs créés en 1704. Versailles, 12 février 1704. — Fol. 280. Édit créant des offices de subdélégués des intendants. Versailles, avril 1704. — Fol. 281. Édit créant des offices de commissaires aux saisies mobilières. Versailles, mars 1704. — Fol. 283. Édit érigeant dans les parlements, des chambres pour juger les questions de forêts et de chasse. Versailles, février 1704. — Fol. 288. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles-Paul Lefebvre, avocat en Parlement, bailli général de la baronnie de Picquigny, pour la succession de Jean-Baptiste Lefebvre, sieur de Cour, avocat en Parlement, son père. Paris, 11 juin 1704. — Fol. 288 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste de Gand, dans sa seizième année, et Marie-Thérèse de Gand, dans sa dix-huitième année, enfants de défunt M^e François de Gand, procureur du Roi en l'élection d'Amiens. Paris, 26 avril 1704. — Fol. 289 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Durieux, marchand à Amiens, et damoiselle Agnès de Montigny, sa femme, Charles Chanloy, trésorier du régiment du Roi, et dame Jeanne de Montigny, sa femme, M^e Germain Vuillart, sieur d'Auvilliers, directeur des postes à Amiens, et dame Marie-Catherine de Flécelle, son épouse, tant en leurs noms que ledit Vuillart comme tuteur de Louis de Flécelle, pour la succession de défunt Joseph de Montigny, marchand à Amiens. Paris, 16 juillet 1704. — Fol. 290. Provisions au sieur de Fontenay, major de la ville et citadelle de Doullens, ancien sous-brigadier en la première compagnie des mousquetaires du Roi, de la charge de major de la ville d'Amiens, pour trois ans. Versailles, 27 juin 1704. — Fol. 292. Déclaration défendant de saisir le matériel des manufactures. Versailles, 19 août 1704. — Fol. 293 v°. Arrêt du Conseil concernant les saisies faites à la requête du procureur du Roi. Versailles, 5 août 1704. — Fol. 293 v°. Déclaration conférant le titre de conseiller du Roi à ceux qui auront été échevins, etc. Versailles, 29 juin 1704. — Fol. 295 v°. Déclaration concernant les greffes des insinuations laïques. Versailles, 19 juillet

1704. — Fol. 298 v°. Édît qui décharge les officiers des justices seigneuriales de la restitution des épices induement perçues. Versailles, juillet 1704. — Fol. 300. Édît créant des jurés vendeurs visiteurs de porcs. Versailles, mai 1704. — Fol. 301 v°. Édît créant 35 000 l. de gages en faveur des officiers de milice bourgeoise. Versailles, avril 1704. — Fol. 302 v°. Déclaration portant que le Parlement continuera à recevoir l'appel des jugements des trésoriers de France. Versailles, 5 août 1704. — Fol. 303. Édît créant un office de lieutenant général et autres dans l'artillerie. Versailles, mai 1704. — Fol. 304. « Déclaration concernant les offices de contrôleurs des greffiers des insinuations ecclésiastiques », etc. Versailles, 6 mai 1704. — Fol. 307 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Hieroniette (*sic*, pour Hieromette ?) du Hamel, femme autorisée, séparée de biens de Messire Jean de Dion, chevalier, seigneur de Vuandonne, pour la succession de défunte dame Marie de la Houssoye, sa mère, veuve de Messire Gilles du Hamel, seigneur du grand Rocourt. Paris, 9 août 1703. — Fol. 309 v°. « Édît portant création des offices de greffiers des experts. » Versailles, novembre 1704. — Fol. 311. Déclaration concernant les rentes constituées au profit des ecclésiastiques. Fontainebleau, 4 octobre 1704. — Fol. 214 v°. Déclaration réglant les fonctions des adjoints aux enquêtes. Marly, 5 novembre 1704. — Fol. 315 v°. Arrêt du Parlement portant règlement pour les messagers et conducteurs des prisonniers. 20 mars 1690. — Fol. 316. Autre arrêt sur le même objet. 26 août 1704. — Fol. 317. Édît créant des inspecteurs des manufactures. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 320 v°. Édît créant des lieutenants des maréchaux dans les justices ressortissant nuement des cour royales. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 323. Édît concernant le contrôle des exploits. Fontainebleau, septembre 1704. — Fol. 325 v°. Édît concernant les greffes. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 327. Édît concernant les receveurs des épices. Versailles, novembre 1704. — Fol. 329. Déclaration concernant les poids et mesures. Fontainebleau, 30 septembre 1704. — Fol. 330 v°. Édît créant un auditeur des comptes et conservateur des dépôts. Versailles, septembre 1704. — Fol. 332. Édît créant des contrôleurs des actes d'affirmations. Versailles, septembre 1704. — Fol. 334. Édît créant des lieutenants criminels et des notaires dans les greniers à sel. Marly, 11 novembre 1704. — Fol. 335 v°. Édît concernant l'artillerie. Versailles, août 1704. — Fol. 340. Édît concernant les messageries. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 342. Édît créant 300 000 l. d'augmentations de

gages. Versailles, novembre 1704. — Fol. 343. Édît concernant les droits à payer pour obtenir des lettres de vétérance après 15 ans de service. Fontainebleau, octobre 1704. — Fol. 346. Lettres de bénéfice d'inventaire à Robert Godde, pour la succession de défunte Catherine-Ursule Blassel, veuve de Pierre Godde, marchand teinturier à Amiens. Paris, 10 janvier 1705. — Fol. 346 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques et Pierre Godde, pour la succession de défunts Pierre Godde, marchand teinturier, et de Catherine-Ursule Blassel, sa femme, leurs père et mère. Paris, 4 février 1705. — Fol. 348. Édît portant réunion des offices de syndics des procureurs et huissiers restant à vendre aux communautés desdits procureurs et huissiers, etc. Versailles, novembre 1704. — Fol. 349 v°. Édît supprimant les offices de commissaires huissiers royaux. Versailles, février 1705. — Fol. 352. Déclaration établissant des offices de greffiers des experts. Versailles, 3 mars 1705. — Fol. 353. Déclaration réunissant aux corps des villes les fonctions de contrôleurs des greffes. Versailles, 23 décembre 1704. — Fol. 354. Déclaration supprimant les charges d'inspecteurs généraux, commissaires, contrôleurs et visiteurs des manufactures. Versailles, 30 décembre 1704. — Fol. 356 v°. Édît rétablissant les offices de langueyeurs de porcs. Versailles, mars 1705. — Fol. 357 v°. Déclaration réglant les fonctions de greffiers des communautés d'arts et métiers. Versailles, 10 février 1705. — Fol. 359. Déclaration réunissant aux sièges les offices de lieutenants généraux d'épée. Versailles, 30 décembre 1704. — Fol. 360. Édît concernant les offices de contrôleurs des receveurs des consignations et commissaires aux saisies réelles. Versailles, décembre 1704. — Fol. 362. Édît concernant les offices de lieutenants de maires. Versailles, décembre 1704. — Fol. 365. Édît créant un million de l. de rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, décembre 1704. — Fol. 366. Édît supprimant les offices de courriers, facteurs, commissionnaires de rouliers. Versailles, février 1705. — Fol. 368. Édît érigeant en titre d'office formé les offices de présidents des présidiaux. Versailles, février 1705. — Fol. 369. Déclaration concernant les billets délivrés par le directeur de la monnaie de Paris. Versailles, 6 décembre 1704. — Fol. 370. Édît supprimant les courriers gourmets commissionnaires. Versailles, novembre 1704. — Fol. 372 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Guillaume Notthhelffe, fils de Magnus Notthhelffe et de Marie-Angélique Godde, pour la

succession de défunts Pierre Godde et Catherine-Ursule Blassel, ses aïeul et aïeule. Paris, 29 avril 1705. — Fol. 373 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles-Gaston Le Clercq, écuyer, sieur d'Halloy, pour la succession d'Antoinette du Fay, veuve de Gaston Le Clercq, écuyer, sieur d'Halloy, sa mère. Paris, 13 mai 1705. — Fol. 377. Lettres de vétéran à Louis Le Caron, conseiller clerc au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 30 juin 1705. — Fol. 377 v°. Provisions à Jacques-François Dehen, prêtre, bachelier en théologie, avocat en Parlement, de l'office de conseiller clerc au bailliage et présidial d'Amiens dont Louis Le Caron s'est démis en sa faveur. Versailles 10 mai 1705. — Fol. 378 v°. Édit créant 400 000 l. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris. Marly, mai 1705. — Fol. 381. Édit créant des offices de contrôleurs des quittances des parties prenantes. Marly, mai 1705. — Fol. 382. Déclaration qui fait défenses à ceux qui ont fait profession de la R.P.R. de vendre leurs biens dans un délai de trois ans. Versailles, 9 juin 1705. — Fol. 383. « Déclaration concernant les receveurs des amendes », etc. Marly, 21 avril 1705. — Fol. 384. Édit créant des offices de jurés, contrôleurs et essayeurs d'huiles. Marly, mai 1705. — Fol. 385 v°. « Déclaration qui deffend aux partyes de prendre des transports sur les juges devant lesquels ils plaideront, etc. » Versailles, 27 mai 1705. — Fol. 386 v°. « Édit portant création d'officiers gardes-côtes. » Versailles, février 1705. — Fol. 389. Déclaration réunissant les offices de greffiers aux corps des arts et métiers. Marly. 19 mai 1705. — Fol. 389 v°. Déclaration interdisant aux agents de change de payer aucune promesse ou denier au porteur à un denier excédant 10 pour cent. Versailles, 23 mars 1705. — Fol. 390. « Édit portant création des offices de jurés hongriers. » Versailles, janvier 1705. — Fol. 392. Lettres patentes unissant les offices de jurés hongriers à la manufacture de cuirs de Saint-Denis. Versailles, 17 mars 1705. — Fol. 393 v°. Édit déchargeant les blés et farines des droits de vingtième attribués aux syndics des mesureurs à Paris. Versailles, mars 1705. — Fol. 394. « Déclaration concernant les lettres de provisions des offices de secrétaires-greffiers du point d'honneur. » Versailles, 31 mars 1705. — Fol. 394 v°. Déclaration établissant des offices de contrôleurs des actes d'affirmations. Versailles, 26 mai 1705. — Fol. 395 v°. Déclaration sur les droits de contrôle et enregistrement des bans de mariage. Marly, 12 mai 1705. — Fol. 399 v°. Édit attribuant des augmentations de gages aux officiers vétérans des cours et juridictions. Versailles, juin 1705. — Fol. 401 v°. Déclaration ordonnant la levée du dixième sur les droits des

greffes, etc. Versailles, 7 juillet 1705. — Fol. 402. Édit créant des offices de contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures. Versailles, juin 1705. — Fol. 404 v°. Édit supprimant les offices de commissaires, contrôleurs et inspecteurs des voitures. Versailles, juin 1705. — Fol. 405 v°. Déclaration concernant les amortissements en faveur du clergé. Versailles, 16 juin 1705. — Fol. 406 v°. Déclaration concernant les actes translatifs de propriété des biens tenus du Roi. Versailles, 23 juin 1705. — Fol. 407 v°. Provisions à Claude Boulanger, sieur de Rivery, avocat, de l'office de rapporteur du point d'honneur au bailliage et présidial d'Amiens créé par édit d'octobre 1704. — Fol. 409. Lettres de bénéfice d'inventaire à Simon Le Prévost, écuyer, sieur de Fertin et d'Outrebois, pour la succession de damoiselle Antoinette Le Prévost, femme de François Suficio, sieur du Caurois, sa cousine issue de germaine. Paris, 26 septembre 1705. — Fol. 411 v°. Édit portant que les bourgeois des villes ne pourront jouir des privilèges s'ils n'ont des lettres de bourgeoisie. Versailles, juillet 1705. — Fol. 413. « Lettres patentes pour la levée des 2 s. pour livre par augmentation sur la capitation. » Versailles, 19 août 1705. — Fol. 414. Déclaration concernant les receveurs alternatifs et mitriennaux des épices. Versailles, 28 juillet 1705. — Fol. 412 v°. Déclaration qui attribue le franc salé à plusieurs officiers. Versailles, 11 août 1705. — Fol. 413. Édit portant révocation de privilèges des offices de judicature. Versailles, août 1705. — Fol. 416 v°. Déclaration concernant les droits d'amortissement, etc. Versailles, 2 août 1705. — Fol. 417. « Déclaration du Roy en faveur des présidiaux. » Marly, 4 août 1705. — Fol. 418. Déclaration permettant aux seigneurs de fiefs de réunir les droits d'échanges à leurs terres et fiefs. Versailles, 11 août 1705. — Fol. 419. Lettres patentes pour la publication de la constitution du pape Clément XI du 5 juillet 1705 concernant le jansénisme. Versailles, 31 août 1705. — Fol. 421. Lettres de bénéfice d'âge à Pierre Caron, âgé de 18 ans, et à Charlotte Le Caron, âgée de 16 ans, enfants de M^e François Le Caron, lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts du bailliage d'Amiens. Paris, 6 juin 1705. — Fol. 422. Réception de Michel Basseville et de Louis Fontenay, maîtres chirurgiens royaux à Amiens. Amiens, 18 novembre 1705. — Fol. 424. Lettres de terrier pour l'abbaye du Gard. Paris, 19 septembre 1705. — Fol. 425 v°. Transaction entre les gardes, corps et communauté des hôteliers, caba-

retiers vendant vins et cidres, d'une part, et les vendant cidres et bières, de l'autre, par laquelle il est décidé que les uns et les autres ne feront qu'une seule et même communauté. Amiens, 6 juillet 1705. — Fol. 427 v°. Brefs et statuts des bonnetiers d'Amiens. 6 juillet 1683. — Fol. 433 v°. « Édit qui désunit le sol accordé aux huissiers et sergents royaux. » Versailles, novembre 1705. — Fol. 434 v°. Édit sur le contrôle des actes sous seing privé. Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 430. Déclaration sur le paiement des droits des inspecteurs des matériaux. Versailles, 1^{er} décembre 1705. — Fol. 436 v°. Édit créant des places de barbiers, perruquiers et étuvistes. Versailles, septembre 1705. — Fol. 437. Édit créant des syndics des officiers de police Versailles, novembre 1705. — Fol. 438 v°. Édit qui affranchit les engagistes des domaines du paiement des fiefs, etc. Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 439 v°. Édit supprimant et créant des offices de commissaires des décimes. Marly, septembre 1705. — Fol. 441 v°. Déclaration qui réduit le droit de sol pour livre des commissaires aux ventes de biens meubles. Fontainebleau, 3 octobre 1705. — Fol. 443. Déclaration réduisant les droits des jurés, contrôleurs, essayeurs, visiteurs des huiles. Versailles, 8 septembre 1705. — Fol. 444 v°. Édit créant des offices d'inspecteurs visiteurs et contrôleurs aux entrées des vins. Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 446 v°. Déclaration séparant les communautés d'huissiers à verge et au Châtelet. Versailles, 28 novembre 1705. — Fol. 448. Édit concernant les actes sujets aux insinuations. Fontainebleau, octobre 1705. — Fol. 450 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Louis-Vaast de Fay, écuyer, sieur de Cany, âgé de 17 ans, et à Suzanne de Fay, damoiselle, âgée de 18 à 19 ans, enfants de défunt Charles de Fay, écuyer, sieur de Cany, et de dame Charlotte de Saisseval. Paris, 16 mai 1705. — Fol. 452. Lettres de bénéfice d'âge à Pierre Picquet, écuyer, lieutenant au régiment de Navarre, âgé de 18 ans, et à damoiselle Adrienne Picquet, âgée de 17 ans, enfants de défunt Adrien Picquet, écuyer, sieur de Dourier, lieutenant particulier au bailliage d'Amiens, et de dame Catherine Berthe. Paris, 16 janvier 1706. — Fol. 454 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Alexandre-François Desforges, chevalier, vicomte de Caulière, capitaine de cavalerie au régiment de Belleporte (?), pour la succession de François Desforges, chevalier, seigneur dudit Caulière, et de dame Ursule de Louvencourt, ses père et mère. Paris, 10 mars 1706. — Fol. 455. Provisions à André Vainel, sieur de la Porte, de l'office de conseiller rapporteur du point d'honneur au bailliage de Montreuil créé par édit

d'octobre 1704. Versailles, 9 juillet 1705. — Fol. 456 v°. Provisions sur la nomination du sieur du Val des Allieux, prévôt provincial des maréchaux en Picardie, Boulonnois, Artois et Pays reconquis à Florent Godquin, de l'office de lieutenant dudit prévôt provincial, dont Jean-Baptiste de Crocquoison s'est démis en sa faveur. Versailles, 20 mars 1706. — Fol. 457 v°. « Édit portant création d'offices de contrôleurs des greffiers gardes minutes des chancelleries. » Versailles, janvier 1706. — Fol. 460 v°. « Édit contre ceux qui, estant reléguez, s'absenteront du royaume sans la permission du Roy. » Versailles, juillet 1705. — Fol. 162 v°. « Déclaration du Roy concernant la jouissance du nouveau sol attribué au contrôleur des exploits. » Versailles, janvier 1706. — Fol. 464 v°. Déclaration permettant aux étrangers de porter leur argent à la caisse des emprunts. Versailles, 23 février 1706. — Fol. 465 v°. « Édit du Roy portant établissement du droit de contrôle sur les perruques. » Versailles, janvier 1706. — Fol. 469. « Déclaration du Roy concernant ceux qui, estans reléguez, s'absenteront du royaume sans la permission de Sa Majesté. » Versailles, 26 décembre 1705. — Fol. 469. Déclaration concernant le franc salé. Versailles, 12 janvier 1706. — Fol. 470 v°. Déclaration concernant les veuves des officiers de judicature. Versailles, 22 décembre 1705. — Fol. 471 v°. Édit concernant les gages des huissiers. Versailles, mars 1706. — Fol. 472 v°. Déclaration sur les droits d'amortissement des rentes. Versailles, 9 mars 1706. — Fol. 474. Édit créant des offices de contrôleurs des gages, etc., des officiers de judicature et autres. Versailles, décembre 1705. — Fol. 476. Déclaration sur les offices de receveurs des épices. Versailles, 22 décembre 1705. — Fol. 479 v°. Lettres d'émancipation à Marie-Hélène Dodrel, âgée de 16 ans et 3 mois, et à Marie-Éléonore Dodrel, âgée de 15 ans et demi, filles de défunt François Dodrel, marchand orfèvre à Amiens, et de damoiselle Marie Dodrel. Paris, 29 mai 1706. — Fol. 481. Édit créant des offices de greffiers conservateurs des hypothèques des offices qui s'exercent sans provisions. Versailles, mars 1706. — Fol. 481 v°. Édit créant des offices de conservateurs des offices de France. Marly, mai 1706. — Fol. 483 v°. Édit supprimant des offices de contrôleurs des quittances. Marly, juin 1706. — Fol. 484. Déclaration attribuant des augmentations de gages. Versailles, 10 avril 1706. — Fol. 485. Édit créant des offices d'inspecteurs des eaux et forêts. Versailles, mars 1706. — Fol. 486 v°. Déclaration sur les paiements

faits en billets de monnaie. Versailles, 6 juillet 1706. — Fol. 487. Déclaration sur les billets de monnaie. Versailles, 29 mai 1706. — Fol. 488. Déclaration sur le droit de confirmation de l'hérédité des offices. Versailles, 30 mars 1706. — Fol. 488 v°. Édit créant des offices de vérificateurs de franc salé. Versailles, février 1706. — Fol. 489 v°. Édit créant 500 000 l. de rente sur l'hôtel-de-ville de Paris, Versailles, avril 1706. — Fol. 490. Édit créant 50 000 l. d'augmentation de gages pour les officiers vétérans. Marly, avril 1706. — Fol. 491. Déclaration affectant en augmentation de gages 17 500 l. sur les 25 000 l. de gages attribués aux offices de greffiers. Marly, 15 juin 1706. — Fol. 491. v°. Édit créant des notaires royaux. Versailles, mars 1706. — Fol. 492. Édit créant 12 offices de syndics des notaires au Châtelet de Paris. Versailles, mars 1706. — Fol. 493. Saisine par main souveraine à Côme-Joseph Duliège, avocat en Parlement, bailli du marquisat de Gamaches, d'une maison sise à Amiens, derrière Saint-Michel, mouvant de l'évêché d'Amiens, provenant de demoiselles Marie, Catherine et Jeanne Denys, et dont il s'est rendu adjudicataire, le recevant appelant de l'ordonnance du bailli de l'évêché d'Amiens du 14 juillet 1706, qui prétend l'obliger à la banalité du four et du moulin, guet et corvée. Amiens, 20 juillet 1706. — Fol. 493 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas de la Houssoye, chevalier, seigneur dudit lieu, pour la succession de Messire Jean de la Houssoye, chevalier, seigneur de Mézicourt, son père, décédé le 17 février précédent. Amiens, 23 août 1706. — Fol. 494 v°. « Déclaration portant règlement entre les receveurs des consignations et les œconomes séquestres. » Marly, 24 juillet 1706. — Fol. 495 v°. Édit créant des barbiers-perruquiers. Versailles, juillet 1706. — Fol. 496 v°. Déclaration qui attribue aux commissaires départis la connaissance de ce qui concerne la ferme du contrôle des actes de notaires, etc. Versailles, 14 septembre 1706. — Fol. 497 v°. « Déclaration concernant les receveurs des épices et amendes, etc. » Versailles, 18 septembre 1706. — Fol. 498 v°. « Édit donné en explication de celui du mois d'août 1705 portant révocation des privilèges et exemptions accordées à plusieurs officiers. » Versailles, septembre 1706. — Fol. 502. Édit supprimant les offices de receveurs particuliers des arrérages des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, juillet 1706. — Fol. 504. Déclaration établissant des notaires syndics. Versailles, 4 septembre 1706. — Fol. 505. Édit supprimant le droit de contrôle sur les coiffes des perruques. Versailles, juillet [1706 ?]. — Fol. 505 v°. Déclaration ordonnant la continuation

du dixième d'augmentation sur les droits des fermes. Versailles, 18 septembre 1706. — Fol. 506. « Déclaration du Roy portant peine de mort contre ceux qui voleront dans les maisons royales. » Versailles, 11 septembre 1706. — Fol. 506 v°. « Déclaration du Roy concernant les billets de monnoye. » Marly, 22 août 1706. — Fol. 507 v°. Édit sur le droit de centième denier. Marly, août 1706. — Fol. 508. « Déclaration qui commet le sieur de Virloys pour travailler avec le sieur Euldes à la conversion des billets de monnoyes. » Versailles, 9 août 1706. — Fol. 508 v°. Édit supprimant les droits établis pour le scel des contrats et actes des notaires. Marly, août 1706. — Fol. 510. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Madeleine de Saque-Espée, fille majeure, pour la succession de défunt Messire Charles de Saquespée, chevalier, seigneur de Gorenflos, son père. Paris, 23 octobre 1706. — Fol. 510 v°. Provisions pour une période de trois ans, au sieur Eugène-Marie de Bétizy, marquis de Mézières, maréchal des camps et armées du Roi, de la charge de gouverneur des ville et citadelle d'Amiens vacante par le décès du sieur de Bar. Versailles, 7 juin 1706. — Fol. 512 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Henry-François de Carette, écuyer, sieur de Sommereux, chevau-léger de la garde du Roi, âgé de 21 ans, fils de défunt François de Carette, brigadier des chevau-légers de ladite garde et chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Madeleine de Preival (?). Paris, 20 novembre 1706. — Fol. 513. Provisions à M^e Philippe-Honoré Eudel, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal de Fouillois dont M^e Claude Eudel, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 14 novembre 1706. — Fol. 514. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine de Lestocq, l'un des gardes du Roi, pour la succession de défunt Nicolas de Lestocq, grenetier au grenier à sel d'Amiens, son père. Paris, 8 janvier 1707. — Fol. 515. Déclaration qui désunit les contrôleurs des greffiers des villes des commissaires aux revues et des greffiers de l'écritoire. Versailles, 2 octobre 1706. — Fol. 516 v°. « Édit concernant les extraits des baptêmes, mariages et sépultures. » Versailles, octobre 1706. — Fol. 519. Déclaration concernant les amendes au profit des fermiers du domaine. Marly, 6 novembre 1706. — Fol. 250. Édit concernant les maires, lieutenants, échevins et officiers des villes. Marly, novembre 1706. — Fol. 521. Déclaration concernant les billets de monnaie. Versailles, 24 octobre 1706. — Fol. 522 v°. Déclaration sur le même objet. Versailles, 27 novembre 1706. —

Fol. 523 v°. Édit érigeant des offices de conservateurs des domaines. Versailles, octobre 1706. — Fol. 524 v°. Édit créant un million de l. de rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, octobre 1706. — Fol. 525 v°. Édit sur le scel des actes des notaires. Versailles, novembre 1706. — Fol. 526 v°. Déclaration confirmant les adjudications des droits d'entrée sur les eaux-de-vie, etc. Versailles, 2 octobre 1706. — Fol. 527. Lettres de bénéfice d'âge à Alexis-Mathurin Briais, âgé de 17 ans, fils de Mathurin Briais, sieur de la Bruneterie, ancien lieutenant de cheveau-légers et de damoiselle Marie-Ursule Barré. Paris, 15 janvier 1707. — Fol. 528. Déclaration concernant la capitation. Versailles, 7 décembre 1706. — Fol. 528 v°. Déclaration concernant les droits de consignation. Versailles, 26 octobre 1706. — Fol. 529 v°. Édit créant des offices de contrôleurs des greffes. Versailles, janvier 1707. — Fol. 531 v°. Édit créant des offices de maires et lieutenants de maire alternatifs et triennaux. Versailles, décembre 1706. — Fol. 532 v°. Édit créant des offices de greffiers des subdélégations. Versailles, janvier 1707. — Fol. 533 v°. Lettres patentes sur la capitation de 1707. — Fol. 534. Édit créant des offices d'inspecteurs des bâtiments dans les villes. Versailles, janvier 1707. — Fol. 535. « Déclaration concernant les billets de monnoyes. » Versailles, 2 janvier 1707. — Fol. 536 v°. Déclaration permettant aux négociants en gros de posséder des charges dans les élections et greniers à sel. Versailles, 21 novembre 1706. — Fol. 537. Déclaration sur le contrôle des extraits de baptêmes, mariages et sépultures. Versailles, 1^{er} février 1707. — Fol. 538 v°. Déclaration sur le contrôle des arrêts, sentences et jugements. Versailles, 21 novembre 1706. — Fol. 544. Saisine par main souveraine à damoiselle Marie de Ribaucourt, veuve de M^e Antoine Rouillet, procureur du Roi « en la sénéchaussée de Picardie à Abbeville », de terres par elle acquises à Villers sous Mareuil. Amiens, 26 mai 1707. — Fol. 544 v°. Provisions à M^e Nicolas Gorguette de l'office héréditaire de conseiller d'honneur au présidial d'Amiens vacant par le décès de M^e Vincent Gorguette, écuyer. Versailles, 19 avril 1707. — Fol. 546. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Spiridion de Louvencourt, prêtre, écuyer, sieur du Chaussoy, Cléry, Inval et autres lieux, Jacques-Eustache de Louvencourt, son frère, écuyer, damoiselle Jeanne-Henriette-Agathe de Louvencourt, et damoiselle Françoise de Louvencourt, sœurs, pour la succession de Messire François de Louvencourt, leur père, chevalier, seigneur desdites terres, décédé depuis environ deux mois. Paris, 8 juin 1707. — Fol. 547.

Édit exigeant un brevet pour être admis dans les charges de finance. Versailles, avril 1707. — Fol. 549. Édit supprimant les charges de receveurs des deniers des fermes. Marly, mai 1707. — Fol. 551. « Édit qui aliène et engage au clergé de France le fond de la ferme générale des postes », etc. Versailles, avril 1707. — Fol. 552 v°. « Déclaration concernant les fonctions de conseillers de police », etc. Marly, mai 1707. — Fol. 554 v°. Déclaration attribuant des augmentations de gages. Marly, 10 mai 1706. — Fol. 556. « Déclaration concernant la ferme générale des postes et les billets de monnoye. » Versailles, 18 mars 1707. — Fol. 557 v°. Lettres patentes confirmant le contrat entre le Roi et le clergé de France. Versailles, avril 1707. — Fol. 558 v°. Édit créant des offices de gardes de conservateurs des registres des contrôles. Versailles, février 1707. — Fol. 560 v°. Déclaration sur les billets de monnaie. Versailles, 12 avril 1707. — Fol. 561 bis. Déclaration sur le même objet. Marly, 24 mai 1707. — Fol. 562 v°. Édit créant des juges gruyers. Versailles, mars 1707. — Fol. 566 v°. Édit créant des huissiers. Versailles, avril 1707. — Fol. 568. « Édit portant règlement pour l'étude et l'exercice de la médecine. » Marly, mars 1707. — Fol. 574 v°. Déclaration concernant les donations exemptes du droit d'insinuation. Versailles, 2 août 1707. — Fol. 576. Lettres de bénéfice d'inventaire à Messire Daniel de la Vespière, chevalier, seigneur de Liembrune, pour la succession de défunte damoiselle Madeleine de la Vespière, sa sœur. Paris, 19 mars 1707. — Fol. 577 v°. « Déclaration concernant le privilège des fermiers du domaine sur les meubles des condamnés aux amendes. » Versailles, 16 août 1707. — Fol. 579. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas de Lestocq, docteur en Sorbonne « chanoine théologal de ladite ville d'Amiens », pour la succession de Nicolas de Lestocq, grenetier au grenier à sel d'Amiens, son père. Paris, 10 novembre 1707. — Fol. 579 v°. Saisine par main souveraine à damoiselle Marie de Ribaucourt, veuve de M^e Antoine Toullet, procureur du Roi « en la sénéchaussée de Picardie, à la résidence d'Abbeville », de terres par elle acquises à Villers sur Mareuil. Amiens, 12 janvier 1708. — Fol. 580. Saisine par main souveraine à Marc-Antoine Hémart, écuyer, seigneur de Brévillers et autres lieux, gentilhomme du duc d'Orléans, demeurant à Amiens, d'un pré par lui acquis à Brévillers, du côté de l'ancienne maison seigneuriale dudit Bréviller. Amiens, 9 décembre 1707. — Fol. 583. Édit créant des offices de lieutenants, greffiers et archers de maréchaussée. Versailles,

novembre 1707. — Fol. 585. Édit concernant les registres du contrôle des actes. Fontainebleau, octobre 1707. — Fol. 586 v°. Lettres patentes concernant les offices de commissaires aux inventaires. Fontainebleau, 2 octobre 1707. — Fol. 588. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Joseph Le Clercq, chevalier, seigneur de Bussy, Montenois et autres lieux, pour la succession de dame Marie-Joséphine de Saquespée, sa mère. Paris, 29 janvier 1707. — Fol. 590 v°. Édit érigeant des offices de gardes des archives dans les sièges de judicature. Versailles, janvier 1708. — Fol. 591 v°. « Arrest de la court de Parlement portant défences à tous marchans et artisans de donner à jouer dans les foires ou marchez », etc. 8 février 1708. — Fol. 594 v°. Provisions à Jean-Baptiste Gresset de l'office héréditaire de conseiller commissaire enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Louis Joly s'est démis en sa faveur. Versailles, 17 mars 1708. — Fol. 595. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Petit, avocat du Roi au présidial d'Amiens, et à Françoise Petit, sa sœur, pour la succession de défunte Jeanne Petit, leur sœur. Paris, 24 février 1708. — Fol. 601. Lettres de bénéfice d'inventaire à damoiselle Marie Gigault, pour la succession de défunt M^e Charles Gigault, sieur de Thibauville, président au grenier à sel de Doullens, son père. Paris, 13 juin 1708, — etc.

I B 36. (Registre.) — In-fol., 48 feuillets, papier.

1708-1710. — Registre aux Chartes. — « Registre aux Chartres commencé le seizième jour de juillet mil sept cent huit. » — Fol. 2. Réception par Louis Roussel seigneur d'Argœuves, conseiller magistrat au bailliage d'Amiens, « pour la parenté des autres juges et conseillers du siège », de dame Jeanne du Bos, veuve de Michel-Joachim de Court, écuyer, seigneur d'Halliviller, tutrice d'Honoré de Court, son fils aîné et dudit défunt et son héritier, au relief de la terre d'Halliviller échue audit Honoré par suite du décès de sondit père. Amiens, 22 août 1708. — Fol. 4 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Bourée, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, pour la succession de défunt Jean Bourré, chanoine de la cathédrale d'Amiens, son fils. Paris, 12 décembre 1708. — Fol. 6. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Françoise Judas, fille de M^e François Judas, avocat en Parlement, et de damoiselle Marie Prévost. Paris, 15 décembre 1708. — Fol. 9. Lettres de bénéfice d'inventaire à François de Bigant, chevalier, seigneur de Thibauville, pour la succession de défunt Louis de Bigant, chevalier, seigneur de Mathonville, décédé au château de Menantechart le 29 novembre 1698, et

de Pierre de Bigant, écuyer, seigneur de Seigneville, décédé en la paroisse de Parenty, ressort de Boulogne, le 1^{er} février 1705. Paris, 20 février 1709. — Fol. 11 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Paul Hermand de Gaudechart, fils défunt de François de Paule de Gaudechart de Querrieux et de Geneviève Dupéron de Reneville. Paris, 20 février 1709. — Fol. 13. Lettres d'émancipation à Louis-Augustin de la Massonnière, âgé de 18 ans et 4 mois, et à Paul de la Massonnière, âgé de 16 ans, enfants de défunt Charles de la Massonnière, greffier de la baronnie de Picquigny. Paris, 13 avril 1709. — Fol. 15. Provisions à Alexandre Dufresne, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Jean-Baptiste du Mollin s'est démis en sa faveur. Versailles, 16 mars 1709. — Fol. 20. Saisie, à la requête de M^e Nicolas Lesot, procureur au bailliage d'Amiens, de l'office de conseiller au bailliage d'Amiens de M^e Adrien Morel, écuyer, sieur de Foucaucourt. 26 août 1709. — Fol. 22. Lettres de bénéfice d'âge à Étienne Boitart, âgé de 20 ans, fils de défunt M^e Jacques Boital (*sic*), contrôleur des épices et vacations du bailliage d'Amiens. Paris, 25 septembre 1709. — Fol. 25 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Madeleine de Sachy, femme séparée de biens de M^e Noël Baron, sieur de la Maronde, maître particulier des eaux et forêts du bailliage d'Amiens, pour la succession de défunt Jean de Sachy, écuyer, sieur du Coudray, son père. Paris, 18 janvier 1710. — Fol. 27. Provisions à Jean Moreau, docteur en médecine, de l'office de conseiller du Roi, maire d'Oisemont, dont Philippe Routier s'est démis en sa faveur. Versailles, 16 février 1710. — Fol. 28. Saisine à François Peigné, sieur d'Offnicourt, demeurant à Abbeville, de terres par lui acquises à Neufmoulin, Amiens, 10 février 1710. — Fol. 28 v°. Saisine au même d'autres biens audit lieu. Amiens, 10 février 1710. — Fol. 29. Lettres de bénéfice d'inventaire à Anne-Catherine de Sachy, fille majeure, pour la succession de défunt Jean de Sachy, écuyer, seigneur du Coudray, son aieul. Paris, 29 janvier 1710. — Fol. 29 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre-Joseph de Sachy, écuyer, seigneur de Belloy, Joseph de Sachy, écuyer, seigneur de Belleville (?), dame Marguerite Pingré, veuve de Gabriel de Sachy, tutrice des enfants dudit défunt et d'elle, Nicolas Le Boucher, écuyer, sieur du Mesnil, et noble et discret Jean Le Boucher, chanoine « de nostre église cathédrale d'Amiens », enfants représentant dame Catherine de Sachy, leur mère, dame Geneviève de Sachy, femme

séparée de biens de Philippe Dubois, écuyer, sieur de Drancourt, et M^e Jacques-Henry Cornet, sieur de Lisleroy (?), conseiller au présidial d'Amiens, et dame Anne-Thérèse de Sachy, son épouse, pour la succession de défunt Jean de Sachy, écuyer, seigneur du Coudray. Paris, 25 janvier 1710. — Fol. 31 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Jeanne Galand, âgée de 16 ans et 8 mois, et Marie-Anne Galand, âgée de 14 ans, pour la succession de défunt Martin Galand, et de damoiselle Marguerite Boitel. Paris, 8 février 1710. — Fol. 34. Provisions à M^e Nicolas Boitart de l'office de contrôleur ancien alternatif et triennal du receveur et payeur des épices, vacations et sabatines des bailliage et présidial et siège particulier des eaux et forêts d'Amiens, auquel il a été nommé par la veuve de Jacques Boitart, son père, dernier possesseur. Versailles, 22 mars 1710. — Fol. 39 v^o. Provisions à M^e Nicolas Thuillart de l'office de contrôleur ancien alternatif et triennal du commissaire receveur des deniers des saisies réelles du bailliage et présidial et autres juridictions d'Amiens, auquel il a été nommé par les héritiers de défunt Adrien Vilain, dernier possesseur. Versailles, 20 juillet 1710. — Fol. 40 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe-Honoré du Bosse, écuyer, seigneur de Drancourt, Jean-François du Bosc et Gabriel-Joseph du Bos, écuyer, sieur de Ribouville, pour la succession de défunt Philippe du Bos, écuyer, sieur de Drancourt, et de dame Geneviève de Sachy, leurs père et mère. Paris, 19 juillet 1710. — Fol. 41. Lettres de bénéfice d'inventaire à Joseph-Éléonore Picquet, écuyer, sieur de Boninviller, inspecteur général des milices de Picardie, pour la succession de défunt Philippe Picquet, écuyer, sieur de Campanelle, capitaine de grenadiers au régiment de Piémont, son neveu, « qu'y a esté tué à nostre service à la bataille de Malplaizan (*sic*, pour Malplaquet ?), au mois de septembre dernier. » Paris, 11 décembre 1709. — Fol. 44 v^o. Brevet d'aide major de la ville d'Amiens, charge nouvellement créée, au sieur de la Guerinière, en reconnaissance des « services qu'il luy (au Roi) a rendu en la mesme qualité en la ville de Tournay », et ce, pour trois ans. Marly, 29 juillet 1710. — Fol. 47 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Gabriel-Florent de Sachy, âgé de 16 ans moins six mois, fils de Jean-Baptiste-Joseph de Sachy et de Marie-Jeanne Clémentin. Paris, 3 septembre 1710, — etc.

I B 37. (Registre.) — In-fol., 126 feuillets, papier.

1710-1714. — Registre aux Chartes. — Fol. 1 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste-Firmin Barré, pour la succession de défunt Nicolas Barré, bourgeois et ancien échevin

d'Amiens, son aieul paternel. Paris, 31 octobre 1710. — Fol. 2. Lettres d'émancipation à Abel-Hyacinthe Picquet, fils mineur de 20 ans de défunt Messire Jacques Picquet, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme en partie et autres lieux, et de dame Marie-Louise Leprévost. Paris, 18 octobre 1710. — Fol. 7. Lettres d'émancipation à Jean de Saisseval, âgé de 17 ans, fils de défunt François-Louis de Saisseval, chevalier, seigneur d'Hauge. Paris, 20 décembre 1710. — Fol. 11 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine de la Court, greffier en chef des élections et grenier à sel d'Amiens, et Marguerite-Angélique du Crocq, sa femme, pour la succession de Marie Bailly, mère de ladite du Crocq. Paris, 28 février 1711. — Fol. 13. « Extrait des registres du Conseil d'Etat. Statuts des marchands en gros d'Amiens. » Versailles, 20 mars 1708. — Fol. 18. Lettres patentes sur ledit arrêt. Versailles, 4 janvier 1711. — Fol. 22. Provisions à Charles Vicart, avocat, de l'office de conseiller enquêteur commissaire examinateur au bailliage et présidial d'Amiens dont Charles Lefort s'est démis en sa faveur. Versailles, 26 mars 1711. — Fol. 26 v^o. Lettres d'émancipation à Angélique Quignon, âgée de 17 ans, fille de défunt M^e François Quignon, substitut du procureur du Roi en la maréchaussée de Picardie et aux bailliage, présidial et élections d'Amiens, et de damoiselle Françoise Lagrené. Paris, 29 avril 1711. — Fol. 31 v^o. Saisine à Adrien Gallet, lieutenant aux eaux et forêts de Picardie au comté de Ponthieu, d'une maison sise à Frières par lui acquise de Louis Tillette, sieur du Bus. Amiens, 8 août 1711. — Fol. 32 v^o. Saisine à Jean-Louis Trudaine, écuyer, seigneur de Dreuil, y demeurant, de terres au terroir de Montières lès Amiens par lui acquises de François-Gustave (?) Morgand, sieur d'Offémont, demeurant à Amiens. Amiens, 4 août 1711. — Fol. 33. Lettres patentes accordant à Jean Vaquette du Cardonnoy, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, démissionnaire, un des offices de conseillers secrétaires du Roi, maison et couronne de France créés par édit de décembre 1708, et ce en considération de ce que « ledit Vaquette de Cardonnoy étant conseiller audit présidial depuis près de trente-trois ans et estant actuellement le sous-doyen des conseillers dudit siège, il estoit en estat d'estre choisy par sa compaignye pour remplir ledit office, tant par droit d'ancienneté que par son expérience et capacité dont il donna des marques essentielles et utiles à nostre service lorsqu'il estoit maire de la ville d'Amiens ès années 1694 et

1695, ayant par sa bonne conduite et probité soustenu la réputation et l'estime que ses bisayeul, ayeul et père s'estoient acquise dans l'exercice d'un pareil office de conseiller au bailliage et siège présidentiel d'Amiens qu'ils ont portez successivement de même que ledit du Cardonnoy depuis l'année 1544 jusqu'à présent. » Paris, 4 avril 1711. — Fol. 35 v°. Lettres de survivance accordées à Jean Vacquette du Cardonnoy pour l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France. Paris, 4 avril 1711, — Fol. 40. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Hochedé, ancien échevin d'Amiens, pour la succession de défunte Barbe-Françoise Simon, sa petite-fille. Paris, 26 août 1711. — Fol. 42. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Le Sieurre, sieur de Coulouviller, avocat en la cour et bailliage d'Amiens, pour la succession d'Alexandre Le Sieurre, son cousin. Paris, 24 octobre 1711. — Fol. 47. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre de Baillon, conseiller au bailliage de Montdidier, pour la succession de Nicolas Baillon, sieur de Bourges, son frère. Paris, 30 décembre 1711. — Fol. 48. Provisions à M^e François Sentier, prêtre, avocat au parlement de Paris, de l'office de conseiller clerk au bailliage et présidentiel d'Amiens auquel il a été nommé par la mère et héritière de Jacques-François Dehen, dernier possesseur. Versailles, 29 novembre 1711. — Fol. 51. Lettres de bénéfice d'inventaire à Noël Lhoste, écuyer, trésorier général de France au bureau des finances de Caen, et dame Françoise Simon, son épouse, pour la succession de défunte Françoise Gorin, mère de ladite Simon, veuve de Bernard Simon, bourgeois d'Amiens. Paris, novembre¹ 1711. — Fol. 51 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Michel Simon, conseiller en l'élection d'Amiens, et Bernard Simon, grenetier au grenier à sel de ladite ville, pour la succession de ladite Françoise Gorin, leur mère. Paris, 23 janvier 1712. — Fol. 52. Lettres patentes accordant à Firmin du Croquet, doyen des conseillers du bailliage et présidentiel d'Amiens, d'un des offices de conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France créé par édit de décembre 1708. Paris, 4 avril 1711. — Fol. 54. Lettres de survivance à Firmin du Croquet, pour ledit office. Paris, 4 avril 1711. — Fol. 58. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien Fezacq, écuyer, major des côtes de Picardie, aïeul maternel et tuteur de Marie-Angélique de Cacheleu, fille unique de défunt Nicolas de Cacheleu, écuyer, seigneur de Mezerolles, et de Marie-Michelle Fezacq, pour la succession dudit Nicolas de Cacheleu. Paris, 12 mars 1712. — Fol. 60. Saisine à

Jean-Baptiste Le Moitier, écuyer, seigneur de Bichecourt, châtelain d'Hangest sur Somme, fief d'Hocquincourt, circonstances et dépendances, dudit fief d'Hocquincourt mouvant de la baronnie de Picquigny, par lui acquis, avec la terre et seigneurie d'Hangest sur Somme, de Messire Joseph de Montigny, et consorts, le 26 juin 1696. Amiens, 30 avril 1712. — Fol. 64 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Louvel, écuyer, sieur de Bretancourt, pour la succession d'Antoine Louvel, écuyer, sieur de Flers, son père. Paris, 30 avril 1712. — Fol. 65. Lettres de dispense d'âge à Nicolas Pingré, avocat en Parlement, qui n'entrera dans sa vingt-quatrième année que le 22 juin suivant, pour posséder un office de conseiller au bailliage et présidentiel d'Amiens. Marly, 12 juin 1712. — Fol. 66. Provisions à Nicolas Pingré, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidentiel d'Amiens que tenait Adrien Morel, sieur de Foucaucourt, à lui adjugé par sentence du bailliage d'Amiens du 11 mai 1712. Versailles, 12 juin 1712. — Fol. 68. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Madeleine et Marie-Barbe Buteux pour la succession d'Antoine Buteux, receveur des traites au bureau du quai d'Amiens, leur père. Paris, 20 juillet 1712. — Fol. 70. Lettres de dispense de parenté à M^e Charles-Nicolas Prévost de Ricarville, avocat en Parlement, frère de M^e François Prévost de Mironcourt, président prévôt royal en la prévôté de Doullens, pour être pourvu de l'office de procureur du Roi au même siège. Fontainebleau, 7 août 1712. — Fol. 70 v°. Provisions audit Charles-Nicolas Prévost de Ricarville dudit office de procureur du Roi en la prévôté de Doullens, vacant par le décès de M^e Jean-Baptiste Prévost de Rambaucourt. Fontainebleau, 7 août 1712. — Fol. 71 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Thérèse Paris, âgée de 17 ans, fille de défunt Antoine de Paris, marchand orfèvre, et de Marie Lefebvre. Paris, 12 novembre 1712. — Fol. 72 v°. Lettres patentes, considéré « la connoissance particulière que nous avons des services que nous a rendu nostre cher et bien amé Eugène-Marie de Béthizy, marquis de Mézières, lieutenant général de nos armées, dans les différens emplois qu'il a eu depuis trente-sept années en qualité de capitaine de la compagnie de nos hommes d'armes sous le titre des Anglois, les blessures qu'il a reçu en plusieurs occasions, tant aux batailles de Flerus et de Ramilly qu'ailleurs, témoignages certains de son zèle et de son attachement pour la gloire

¹ La date du jour laissée en blanc.

et l'honneur de nos armes », lui octroyant la charge de bailli d'épée d'Amiens auquel il a été nommé par Guillaume Juliard, chanoine de l'église métropolitaine Saint-Étienne de Toulouse, ayant cause d'Armand-Jules marquis de Bar, dernier possesseur. Versailles, 22 juin 1710. — Fol. 73 v°. Première séance dudit marquis de Mézières « en l'auditoire du bailliage d'Amiens, l'audience tenante,.... où ont assistez M^e Jean-Baptiste Thierry, chevalier, seigneur de Wiencourt, Genonville et autres lieux, conseiller du Roy, lieutenant général audit bailliage d'Amiens, M^e Nicolas de Herte, chevalier, seigneur de Haille, conseiller du Roy, président, M^e Adrien Creton, chevalier, seigneur de Willammeville, aussy président, M^e Gabriel Le Boucher, écuyer, seigneur de Famechon, lieutenant assesseur, Martin Baron, seigneur de Noircin, prévost royal, Jean Vaquette, écuyer, seigneur du Cardonnoy, Adrien Morel, écuyer, seigneur de Bécordel, Jean-Baptiste Roussel, seigneur d'Obviller, Guy Mouret, Antoine Le Caron, écuyer, seigneur de Marieu, Augustin Damiens, seigneur de Morvillers, Claude de Montmignon, seigneur d'Escarbotin, Jacques Morel, écuyer, seigneur de Pommery, Adrien Dufresne, seigneur de Fredeval, Adrien Vaquette, seigneur de Fréchencourt, Jean Houlon, Nicolas de Herte, écuyer, seigneur de Haille, Louis Pingré, écuyer, seigneur de Sourdon, Laurent Pingré, seigneur de Carnoy, Alexandre Dufresne, seigneur de la Mothe, et François Sentier, tous conseillers du Roy et magistrats audit bailliage d'Amiens, ouy et ce requérant le procureur du Roy, par M^e Louis Petit, avocat, et ordonné lesdites lettres et arrests estre enregistrez au registre aux chartres dudit bailliage, pour y avoir recours quand besoin sera, et que doresnavant les commissions et sentences qui s'expédieront à l'ordinaire du bailliage seront intitulez des noms, tiltres et qualitez qui ensuivent : Eugène-Marie de Béthizy, chevalier, marquis de Mézières, seigneur de Cavermont, d'Inocourt en partie, de la Trompadière, Coussay-lez-Bois et autres lieux, lieutenant général des armées du Roy, chevalier de son ordre et de Saint-Louis, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens et de la ville de Corbye, bailly d'Amiens. » 16 novembre 1712. — Fol. 75 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Adrien Morgan, âgé de 20 ans, et à Françoise Morgan, âgée de 18 ans, enfants de défunt Jean-Baptiste Morgan, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances. Paris, 9 novembre 1712. — Fol. 76. Lettres de bénéfice d'inventaire à Charles Prévost d'Avricourt, fils aîné de défunts Charles Prévost, président en l'élection de Doullens, et damoiselle Marie Bourjin, pour la succession de sesdits père et

mère. Paris, 19 décembre 1711. — Fol. 81. Saisie, à la requête des maître, mère et religieuses de l'hôtel-Dieu d'Amiens, sur François Cauchye, sieur d'Amor, de diverses terres tenues du marquisat de Boves et des fiefs appartenant aux sieurs Dufresne et d'Hédicourt. 14 septembre 1684. — Fol. 85. Provisions à Antoine de Lozière de l'Espinoy, avocat, de l'office de prévôt royal de Beauvoisis à Amiens levé par M^e Ignace Ricard à la suite du décès de M^e Charles Ricard, dernier possesseur, qui s'en est démis en sa faveur. Paris, 15 avril 1713. — Fol. 28. Publication de la paix entre le roi de France, la reine d'Angleterre, le roi de Portugal, le roi de Prusse, le duc de Savoie et les états généraux des provinces unies des Pays Bas. Marly, 17 mai 1713. — Fol. 88 v°. Publication solennelle de ladite paix au bailliage d'Amiens et par les carrefours et lieux ordinaires de ladite ville. 8 juin 1713. — Fol. 91. Lettres de bénéfice d'inventaire à Léonard de Longueval, écuyer, sieur de Sagarde (?), Vaugueron (?) et autres lieux, pour la succession de défunte dame Marguerite de Longueval, sa cousine issue de germaine. Paris, 9 août 1713. — Fol. 93. Lettres de terrier de la terre et seigneurie d'Hérissart à Denis Leroux, sieur du Fresnoy. Versailles, 27 août 1713. — Fol. 94 v°. Lettres de terrier de la terre et seigneurie de Villers sous Mareuil, à Marie de Ribaucourt, veuve d'Antoine Toullet, et Antoine Toullet, son fils. Paris, 28 juin 1713. — Fol. 95 v°. Provisions à Guy Mouret, avocat, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Guy Mouret, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 16 juillet 1713. — Fol. 103. Lettres de bénéfice d'inventaire à Agnès Buteux, veuve de Richard¹, capitaine d'une compagnie de cent fusilliers, pour la succession de défunt M^e Antoine Buteux, son père. Paris, 17 mars 1707. — Fol. 108. Lettres closes de Louis XIV ordonnant un *Te Deum* et des feux de joie en réjouissance de la paix. Marly, 24 avril 1714. — Fol. 108 v°. Publication solennelle de ladite paix au bailliage et par les carrefours et lieux ordinaires de la ville d'Amiens. 4 mai 1714. — Fol. 110 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-François Rogeau, avocat en Parlement, pour la succession de défunt M^e Antoine Rogeau, son père, commissaire examinateur et enquêteur au bailliage et présidial d'Amiens. Paris, 19 mai 1714. —

¹ Le prénom laissé en blanc.

Fol. 116 v°. Saisine aux commissaires et administrateurs de l'hôpital général d'Amiens, du quint de la seigneurie de la terre de Beauval par eux acquis de Messire Léonor de Créquy, chevalier, seigneur vicomte de Langle et autres lieux. Amiens, 20 juin 1714. — Fol. 119. Lettres de bénéfice d'âge à Charles-Louis de Saisseval, fils de défunt François-Louis de Saisseval, chevalier, seigneur d'Hauge, Méraucourt et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France au département d'Amiens. Paris, 10 février 1714. — Fol. 120. Saisine à Adrien Wuynier du Transloy, conseiller et magistrat en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, d'immeubles à Fransu par lui acquis de M^e François Hermant, avocat à Abbeville, et Françoise-Catherine de Huppy, sa femme. Amiens, 4 août 1714. — Fol. 122. Lettres de vétéran à Guy Mouret, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Fontainebleau, 24 septembre 1713, — etc.

I B 38. (Registre.) — In-fol., 248 feuillets, papier.

1714-1722. — Registre aux Chartes. —

Fol. 1. Provisions à Claude-Louis Vacquette du Cardonnoy, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Jean Vacquette, son père, s'est démis en sa faveur. Paris, 30 juin 1714. — Fol. 20. Lettres de dispense d'âge audit Claude-Louis Vacquette, âgé de 22 ans et six mois. Marly, 1^{er} juillet 1714. — Fol. 3. Lettres d'honorariat audit Jean Vacquette, sieur du Cardonnoy, en considération des services « qu'il nous a rendu en sa qualité de conseiller audit bailliage et siège présidial d'Amiens et celle de subdélégué des sieurs commissaires départis en Picardie et Artois, pour l'exécution de nos ordres, et de ceux qui nous ont aussy esté rendus par ses ancêtres, qui, depuis l'année 1544 ont été revêtu de pareils offices audit bailliage d'Amiens. » Marly, 1^{er} juillet 1714. — Fol. 6. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste Le Roy, âgé de 18 ans et six mois, fils de défunt Jean Le Roy, avocat du Roi au bureau des finances de la généralité d'Amiens. 20 octobre 1714. — Fol. 9. Lettres de bénéfice d'âge à Robert, de Halloy, âgé de 16 ans, et à Jeanne de Halloy, âgée de 18 ans, enfants et héritiers de défunt Charles de Halloy, écuyer, sieur de Montblain, et de dame Madeleine de Court. Paris, 1^{er} décembre 1714. — Fol. 9 v°. Lettres closes du Roi pour la publication de la paix avec les princes de l'empire. Marly, 17 novembre 1714. — Fol. 10. Publication de ladite paix. Marly, 4 novembre 1714. — Fol. 10 v°. Publication solennelle de ladite paix au bailliage et dans la ville d'Amiens. 1^{er} décembre 1714. — Fol. 11 v°. « Arrêt du Conseil d'État qui saisit le bailliage d'Amiens de la connaissance des

crimes et délits pour fait de dépointement en Santerre. » Fontainebleau, 17 octobre 1714. — Fol. 15 v°. Provisions à M^e Jacques-Louis Fourment, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et prévôté de Montdidier que tenait André-Édouard de Saint-Fussien, décédé. Versailles, 12 décembre 1714. — Fol. 17 v°. Saisine aux maître, mère, supérieure et religieuses du couvent de l'hôtel-Dieu d'Amiens, du bois Accard et autres immeubles tenus en fief de M. d'Aboval, à cause de sa seigneurie de Bacouel, par eux acquis de M. Lucas, conseiller en la Cour, héritier d'Étienne Lucas d'Accard. Amiens, 29 janvier 1715. — Fol. 19 v°. « Brefs, status et règlements arrestez dans la communauté des maistres peintres et illumineurs, sculpteurs et brodeurs de la ville d'Amiens, sur les antiens registres à l'hostel commun de ladite ville dès le 4 décembre 1400, ensemble sur les articles de ceux établis par la mesme communauté dans la ville de Paris, qui y ont esté augmentez par sentence de la police d'Amiens du 14 septembre 1682, pour estre observez et exécutez dans ladite communauté, sous le bon plaisir de Sa Majesté, et à cette fin confirmez par lettres patentes qui seront vérifiées par-devant Nosseigneurs du Parlement, conformément à leur arrest du 6 febvrier 1703, en foi desquels lesdits gardes jurez et maistres ont signez, à Amiens, le 23 aoust 1703. Ainsy signé : Duporge, Jean de Rincheval, J. Musset, Jean Scellier, Herregosse, Louis Dupuis, Louis Quillet, de Bourges, Pierre Clabaut, Nicolas Andrieu, Charles Quillet, Gontier, Sébastien Quillet, Jean-Baptiste Musset et Antoine Quillet, égard. » — Fol. 22 v°. Lettres de confirmation desdits statuts, sur ce que « nos chers et bien amez les maistres peintres et sculpteurs, brodeurs, doreurs et illumineurs de la ville d'Amiens nous ont fait remontrer que leurs status n'ayant pas esté renouvelez depuis un très long temps, ce qui a donné lieu à plusieurs changemens qui y sont arrivez dans la police et pratique desdits arts, ce qui a causé plusieurs abus qui s'y sont glissez, pour à quoy remédier, les exposans se sont assemblez en la chambre de leur communauté, en laquelle ils ont d'une commune voix réglé les choses nécessaires pour le bien et avantage de leurs arts et métier et pour le bien publicq, lesquels status ont esté rédigés en trente articles..... Lesdits status ont esté registrés audit greffe (du bailliage d'Amiens)..... depuys lequel temps les exposans ont jouy paisiblement du contenu

en iceux, qui ont esté exécutées selon leur forme et teneur, jusqu'au mois de febvrier dernier, que le nommé Froissart, soy disant sculpteur, les a troublez, sur quoy est intervenu sentence audit bailliage d'Amiens, dont l'appel a esté porté en nostre cour de Parlement de Paris, qui a rendu arrest le 28 febvrier dernier 1703, portant qu'avant faire droit les exposans se pourvoiroient par-devers nous pour l'obtention de nos lettres de confirmation desdits statuts. » Versailles, décembre 1703. — Fol. 23. Arrêt d'enregistrement desdits statuts au Parlement, « à la charge que le privilège des filles des maîtres et celles celles (*sic*) qui seront nées avant que leurs pères aient été reçus maîtres¹, qu'il sera permis aux marchands forins de vendre en gros et en détail toutes sortes de tableaux, même hors ledit temps des foires, après néantmoins qu'ils auront esté veus et visitez par les gardes jurez en la manière accoutumée, qu'il sera pareillement permis aux marchands merciers de vendre des tableaux et sculptures en gros et en détail, que les fondeurs qui auront fait des models de statues pour les fondre seront tenus de les communiquer à un des peintres et sculpteurs de ladite ville d'Amiens, après quoy il leur sera loisible de les fondre soit en cire perdue ou autrement, et mesme de les réparer, et que lesdits fondeurs seront tenus de prendre un certificat du peintre et sculpteur auquel ils auront communiqué les models des statues qu'il auront fait, portant que ledit peintre et sculpteur a veu et examiné lesdits models, pour représenter lesdits certificats quant il sera par justice ordonné. » 11 mars 1704. — Fol. 24 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jeanne La Pareille, veuve non commune en biens de Jean-Joseph de Lestocq, écuyer, sieur de Rocourt, tutrice de Jean-Marie de Lestocq, écuyer, seigneur de Rocourt, leur fils mineur, pour la succession dudit Jean-Joseph de Lestocq. Paris, 9 mars 1715. — Fol. 29. Provisions à Joseph Pingré, écuyer, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Jacques Morel s'est démis en sa faveur. Versailles, 27 mars 1715. — Fol. 30. Lettres de dispense de parenté audit Joseph Pingré, à cause de Louis Pingré, son père, procureur du Roi audit siège. Versailles, 20 mars 1715. — Fol. 33 v°. « L'an MVII^e quinze et le dimanche sept juillet, par-devant nous, Louis Deslavier, lieutenant de la terre et seigneurie de Gapenne, sur la remonstrance quoy nous a esté faite par plusieurs habitans de cette communauté que les porchers, vaschers, bergers de ce lieu, après la despouille et pendant tout l'hyver jusqu'au mois d'avril, conduisoient et menoient

paître leurs porcq, vasches et moutons sur les terres semées en sainfoin, ce qui ruinoit la plante, notamment les moutons, dont l'herbe ne repousse pas très facilement, ce qui empesche que les laboureurs et autres habitans ne receussent un secours considérable que produiroit le sainfoin, ... pourquoy il nous auroit requis de vouloir faire une assemblée de tous les habitans de ce village pour trouver quelque expédient pour remédier à ce désordre, à quoy obtempérant, avons fait faire la semonce au son de la cloche et à la manière accoutumée et ordinaire, dans laquelle assemblée se sont trouvés tous les habitans. La matière mise en délibération, il ne s'est pas trouvé un meilleur moyen... que d'imposer une peine aux vaschers, porchers et bergers ; il auroit esté résolu unanimement et sous le bon plaisir de Messieurs les présidents, lieutenants généraux, conseillers, advocat et procureur du Roy de la sénéchaussée de Ponthieu et du bailliage d'Amiens où ladite terre est scituée, de souffrir que nous fassions un usage et règlement, pour estre par nous suivy et exécuté au subject du partage de sainfoin, et jusqu'à ce qu'il fut fait un règlement général, comme il suit, que nuls particuliers bergers, porchers, vaschers de ce village ne pourront mener, conduire et faire paistre ses moutons, vasches et porcqs en aucuns sainfoins, quoyque les terres ne soyent pas en deffences, à peine de sept s., six d. d'amende et dommages et intérêts causés par les bestiaux, dont les bergers, vaschers et porchers demeureront garands en leurs propres et privés noms, sans les pouvoir répéter contre les propriétaires des bestiaux, duquel domage le sergent sera cru à son serment ; et pour l'exécution des présentes, nous prions Charles Gaillard, escuier, seigneur de Gapenne, de vouloir l'accepter, pourquoy, sous son bon plaisir, nous le choisissons et nommons pour nostre sindicq, luy donnant pouvoir de se pourvoir où il jugera à propos pour l'homologation des présentes, que nous nous obligeons de suivre de point en point, sous les peines y contenues », etc. — Fol. 34 v°. Dépôt de ladite déclaration par Charles Gaillard, écuyer, seigneur de Gapenne, conseiller et magistrat au siège présidial d'Abbeville et sénéchaussée de Ponthieu. 20 juillet 1715. — Fol. 35. Entérinement dudit acte au bailliage d'Amiens. Amiens, 3 septembre 1715. — Fol. 35 v°. Sentence du bailliage d'Amiens concer-

¹ Il doit y avoir un membre de phrase passé.

nant les lettres de terrier de la seigneurie de Bovelles. Amiens, 17 septembre 1715. — Fol. 36 v°. Lettres de terrier en faveur de François de Boubert, seigneur de Vaugenlieu, Bovelles et autres lieux, pour la terre de Bovelles. Paris, 20 mars 1715. — Fol. 39 v°. Provisions à M^e François-Nicolas Boulanger, seigneur de Rivery, avocat en Parlement, de l'office de conseiller grade-scel au bailliage et présidial d'Amiens par lui acquis de M^e Adrien Vacquette, sieur de Fréchencourt. Versailles, 22 mai 1715. — Fol. 40 v°. Lettres de dispense d'âge audit François-Nicolas Boulanger, dans sa 23^e année, pour être pourvu dudit office. Marly, 24 mai 1715. — Fol. 41. Lettres d'honorariat à Adrien Vacquette de Fréchencourt, conseiller garde scel au bailliage et présidial d'Amiens. Vincennes, 1^{er} octobre 1715. — Fol. 42 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Étienne de Thiercelin de Brosse, chevalier, seigneur de Riencourt, pour la succession de Messire Louis Thiercelin, marquis de Riencourt, son père, et de Messire Gaspard de Tiercelin, chanoine d'Amiens, son oncle. Paris, 26 juin 1715. — Fol. 46. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Gorguette, écuyer, seigneur du Bus et d'Argœuves, tuteur de Jeanne Gorguette, fille unique de défunts Vincent Gorguette, écuyer, seigneur du Cloître, chevalier d'honneur au bailliage d'Amiens, et dame Marguerite Lefort, à son décès épouse en secondes noces de Louis-Pierre Le Sieurre, sieur de Croissy, pour la succession de ladite Marguerite Lefort décédée au mois d'octobre 1714. Paris, 29 novembre 1715. — Fol. 47. Bail par très haute et très puissante dame Marie Boutillier, duchesse de Choiseul, veuve de très haut et très puissant seigneur Mgr. César-Auguste, duc de Choiseul, pair de France, commandeur des ordres du Roi, au sieur Claude de la Cauchie, contrôleur des finances du Roi à Dompierre en Picardie, de l'exercice et droit de tabellionage en la ville d'Amiens, parisis et contrôle d'icelui, etc., moyennant 1500 l. de ferme et loyer, pour une période de six années. Paris, 3 juillet 1615. — Fol. 50 v°. Lettres de terrier octroyées à frère Jean-Baptiste Briçonnet, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Fieffes, pour ladite commanderie. Paris, 24 juillet 1715. — Fol. 60 v°. Provisions à M^e Alexandre Le Grand de l'office de commissaire enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens auquel il a été nommé par M^e Claude Haboury, qui s'en est rendu adjudicataire après le décès de M^e Antoine Rogeau, dernier possesseur. Paris, 19 mai 1716. — Fol. 61. Saisine à Jean Ricot, greffier des dépôts et entrepôts des magasins de Saint-Valery, d'immeubles au terroir de

Poutrincourt et aux environs, par lui acquis de Jean Fresté, maître cordier en la ville d'Eu. Amiens 3 juillet 1716. — Fol. 63. Saisine à M^e Jacques Leprestre, bailli prévôtal et royal de Crécy en Ponthieu, d'immeubles au terroir d'Hocquelus par lui acquis de Messire Claude de Saisseval, chevalier, seigneur de Méraucourt, Feuquières et Feuquerolles, et de dame Marie Dardre, son épouse. Amiens, 12 octobre 1716. — Fol. 63 v°. Provisions à Pierre Pingré, sieur de Fricourt, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, vacant par le décès de Charles Cornet. Paris, 24 décembre 1715. — Fol. 64. Lettres de dispense d'âge audit Pierre Pingré, âgé de 24 ans moins quelques jours. Vincennes, 19 décembre 1715. — Fol. 66 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Claude-François Le Roy de Valanglart, fils de défunt Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Valanglart, et de Marie-Anne Trudaine. Paris, 4 juillet 1716. — Fol. 69 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste-Joseph Touvenot, âgé de 15 ans, fils de défunts Antoine Touvenot, receveur des tailles à Amiens, et de Marie-Gabrielle Fournelle. Paris, 19 décembre 1716. — Fol. 70. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean de Cacheleu, chevalier, seigneur d'Houdan et Saint-Léger, lieutenant des gardes du Roi, pour la succession de Messire Claude de Cacheleu, chevalier, seigneur de Thorax-Saint-Léger, son père. Paris, 27 janvier 1717. — Fol. 73. Lettres de bénéfice d'inventaire à Africain et Jean-Charles de Belangreville, sous la tutelle de Messire Charles-Jean Liver, pour la succession de défunt Messire Jean marquis de Belangreville, leur père. Paris, 21 avril 1717. — Fol. 73 v°. Provisions à M^e Jean-Baptiste Darquier, de l'office de lieutenant criminel de robe courte au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Barthélemy Destroges s'est démis en sa faveur. Paris, 8 juin 1717. — Fol. 77 v°. Saisine à Antoine Hémart, écuyer, seigneur de Bonvillers, gentilhomme de la chambre de feu Monsieur, frère unique du feu roi, d'immeubles sis au Souich par lui acquis de Jean Porion. Amiens, 18 octobre 1717. — Fol. 78. Lettres de bénéfice d'inventaire à Martin de Bonnaire, ancien maire de la ville d'Amiens, pour la succession de défunt Étienne de Bonnaire, son frère, « chanoine de l'église collégiale de la ville de Cambrai. » Paris, 16 octobre 1717. — Fol. 78 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Thierry de Genonville, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, pour la succession de trois de ses frères, dont les prénoms sont laissés en blanc, dont deux

sont décédés de mort naturelle, et le troisième mort civilement par sa profession religieuse dans l'ordre de Prémontré. Paris, 4 septembre 1717. — Fol. 80 v°. Saisine à Jacques Leroux ; hortillon demeurant à l'Agrapin, banlieue d'Amiens, de 46 journaux, 3 quartiers, 1 verge de terre en plusieurs pièces sises aux terroirs de Cléry, le Quénéel et Saleux, par lui acquises de Messire Antoine Lucas, conseiller en Parlement, à Paris. Amiens, 14 décembre 1717. — Fol. 83. Lettres de bénéfice d'âge à Firmin-Antoine du Croquet, âgé de 16 ans, fils de défunt M^c Firmin du Croquet, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, et de dame Marie Fauquelle. Paris, 1^{er} décembre 1717. — Fol. 85. « Status, règlements et ordonnances des menuisiers de la ville, fauxbourg et banlieue d'Amiens, rédigés sur les anciens statuts et sur ceux des menuisiers de la ville de Paris. » Amiens, 21 mars 1715. — Fol. 90 v°. Requête des maîtres menuisiers de la ville, faubourgs et banlieue d'Amiens aux lieutenant général de police, maire et échevins de ladite ville, « disans que, depuis les anciens brefs et status qui leur ont été accordez par vos prédécesseurs en l'année mil trois cens quatre-vingt-dix-neuf et mil quatre cent quatre-vingt-sept, qui sont en termes gaulois et peu intelligibles, leur métier et leur façon de leur ouvrage estant entièrement changez par les usages qui se sont introduits et par une manière différente de travailler, il arrive journellement que, lorsque les supplians voulans intenter procez contre des particuliers en contravention de leurs anciens status, on leur oppose qu'ils sont trop anciens, que ce qui s'en pratique depuis en a changé les dispositions et on donne à ces status, à cause de leur ancien langage, plusieurs interprétations contraires aux interests des supplians et du public, ... et, pour le bien et avantage de cette mesme communauté, qui est considérable dans cette ville, par raport au nombre des maîtres qui y tiennent actuellement boutiques ouvertes, et qui viendra de jour en jour plus florissant quand elle sera fondée et établie sur des règlements ausquels il ne pourra estre contrevenu », à l'effet d'approuver les susdits statuts. « Signé : Pierre Pinchon, Nicolas Darly, Marescaille, Pierre de Pinchon, Nicolas Darly, Marescaille, Pierre de Poix, Jean Ringard, Nicolas Flutre, Jacques Poisson, Jean-Baptiste Richard, Nicolas Bourgeois, Toussaint Bellegueulle, Antoine Pinguet, Jean de la Mothe, Adrien Ligner, Michel Foucaux, Jean Viry, Pierre Berangy, Charles Bovais, Acloque, Demonville, Louis Gorvin, Antoine Crépin, François de Saily, Charles Soié, Joseph Briois, Jean Pinchon, Jean Grouchy, Jacques Louis, François Dupont, Antoine Scellier, Jean

Boieldieu, Philippe Dron, François Allou, François Hesdin, Jean Thibauville, Nicolas Ledieu, Robert Caron, Nicolas Thibauville, Jean Bellegueulle, Michel Beauval, Antoine Dupont. » 24 avril 1715. — Fol. 92. Lettres patentes confirmatives desdits statuts. Paris, janvier 1717. — Fol. 94. Arrêt d'enregistrement desdits statuts au Parlement, « à condition néanmoins que l'article dixième desdits statuts n'aura lieu que pour les menuisiers qui auront été receus maistres en quelque communauté de menuisiers autorisée par lettres patentes du Roy,... et sans que ledit article puisse nuire ny préjudicier au privilège des maîtres menuisiers reçus en cette ville de Paris qui voudront s'establir en la communauté des maîtres menuisiers de la ville », etc. 20 janvier 1718. — Fol. 96. Saisine à Claude Lefebvre, laboureur à Vignacourt, d'une mesure non amasée audit Vignacourt, par lui acquise d'Abel-Janvier (?) Picquet, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme, et de dame Catherine de Polhay, son épouse. Amiens, 30 avril 1718. — Fol. 96 v°. Dispense d'âge à Louis-Hercule-André de Framery, âgé de moins de 27 ans, pour être pourvu de l'office de lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Ardre et comté de Guines. Paris, 24 novembre 1717. — Fol. 97. Provisions à Louis-Hercule-André de Framery, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Ardre et comté de Guines à lui cédé par Marguerite Leroy, veuve d'Hercule-Louis de Framery, dernier possesseur. Paris, 24 février 1718. — Fol. 100. Saisine à M^c François Nollent, curé de Cléry, d'une maison en fief audit Cléry à lui baillée à cens par Adrien de Lestocq, écuyer, seigneur de Beaufort. Amiens, 18 mai 1718. — Fol. 102 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Élisabeth Tillette de Mautort, mère et tutrice d'Antoine, Claude, Élisabeth-Thérèse et Marie-Marguerite-Françoise de Belloy, enfants mineurs de défunt Antoine-François de Belloy, sieur de Rogen et d'elle, pour la succession dudit Antoine-François de Belloy. Paris, 25 juin 1718. — Fol. 103 v°. Saisine à Magnus Nothhelfe, capitaine au régiment de Spar Allemand, demeurant en la banlieue d'Amiens dite la Vallée, d'une terre au terroir d'Amiens par lui acquise du sieur de Faÿ, chanoine d'Amiens. Amiens, 23 juillet 1718. — Fol. 106. Lettre de cachet continuant pour une année le sieur Creton de Wilammeville, président au présidial d'Amiens, dans la place de premier échevin de ladite ville. Paris, 9 septembre 1718. — Fol. 108 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Isaïe Durieux, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de

France et de ses finances, et à Pierre Durieux, écuyer, seigneur de Villers lès Roye, père et frère de défunt Robert Durieux, ancien chef de fourrier de la maison du Roi, pour la succession de celui-ci. Paris, 3 septembre 1718. — Fol. 113 v°. Saisine à Pierre Aliamet, bourgeois, marchand et ancien consul d'Abbeville, de la seigneurie et ferme de Monchaux, par lui acquise de Messire Ambroise marquis de Melun, et de dame Charlotte de Monchy, son épouse, auparavant veuve de Messire Jean Cornu, chevalier, seigneur d'Agicourt. Amiens, 14 janvier 1719. — Fol. 114. Lettres d'émancipation à François Maressal, âgé de 18 ans, et à Jean-Baptiste Maressal, âgé de 15 ans, enfants de défunt François Maressal, prévôt de la justice de Flixecourt, et de Jeanne Gigault. Paris, 19 novembre 1718. — Fol. 115. Lettres de bénéfice d'inventaire à Honoré de Court, écuyer, seigneur d'Halliviller, et à Michel de Court, écuyer, sieur du Mesnil, pour la succession de défunts Joachim de Court, écuyer, seigneur d'Halliviller, et de dame Jeanne du Bos, leurs père et mère. Paris, 5 janvier 1719. — Fol. 121. Saisine à dame Marie-Madeleine de Sachy, épouse séparée de biens de Noël Baron, sieur de la Maronde, maître particulier des eaux et forêts au bailliage d'Amiens, de terres au terroir de Saveuse par elle acquises d'Antoine Rosquet et consorts. Amiens, 20 février 1719. — Fol. 121 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Catherine Lhiver, veuve de Messire Jean marquis de Bellangreville, demeurant en sa maison seigneuriale de Buleux près d'Oisemont, pour la succession de Messire Jean Lhiver, chevalier, seigneur de Bouillancourt en Sery, son frère. Paris, 4 février 1719. — Fol. 124. Lettres de bénéfice d'inventaire à François du Bos, écuyer, sieur du Theil, demeurant en la ville d'Eu, pour la succession d'Antoine du Bos, écuyer, sieur de Neuville, son cousin. Paris, 7 septembre 1717. — Fol. 129. Provisions à M^e Jean-Baptiste Mallet, sieur de Bresme, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier assesseur civil et criminel au siège royal de Calais et Pays reconquis auquel il a été nommé par M^e François Abot de Bazinghen, fils et héritier de défunt M^e Charles Abot de Bourgneuf, dernier possesseur. Paris, 10 mai 1709. — Fol. 130. Provisions à M^e Jean-Baptiste Mallet, sieur de Bresme, de l'office de conseiller enquêteur, commissaire examinateur au bailliage de Calais et Pays reconquis, auquel il a été nommé par l'héritier de M^e Charles Abot de Bourgneuf, dernier possesseur. Paris, 10 mai 1719. — Fol. 120 v°. Provisions à Guillaume Duval, sieur de Monthilly, de l'office de lieutenant de la maréchaussée en Picardie, Artois, Boulonnois et Pays reconquis dont

Florent Godquin s'est démis en sa faveur. Paris, 18 mai 1719. — Fol. 135 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Lécuyer, peintre de l'Académie, et à Marguerite-Charlotte Lécuyer, veuve de Claude Guyonnet, seigneur de Virleron ; conseiller historiographe du Roi, pour la succession de Gabriel-Anne Lécuyer, leur frère, garde du corps du Roi, décédé à Amiens. Paris, 15 juillet 1719. — Fol. 136. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Élisabeth de Bacq, fille émancipée sous l'autorité de Jean-Pierre Galan, son oncle et curateur, pour la succession de défunt François de Bacq, receveur du grenier à sel d'Amiens, son père. Paris, 4 novembre 1719. — Fol. 136 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Madeleine-Colombe de Bacq, pour la succession dudit François de Bacq, son père. Paris, 15 novembre 1719. — Fol. 137. Saisine à André Vincent, écuyer, seigneur d'Hantecourt, d'immeubles à Hantecourt, à lui vendus par Suzanne et Marie-Anne Dacheux, par acte du 11 octobre 1719, y transcrit. 22 novembre 1719. — Fol. 141 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean Vacquette, sieur du Cardonnoy, conseiller vétérinaire au bailliage et présidial d'Amiens, ci-devant conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie du palais du Parlement à Paris, ancien maire de la ville d'Amiens, pour la succession de défunt M^e Jacques Vacquette, sieur de la Cornoye (?), prévôt royal de la ville d'Amiens, son cousin. Paris, 29 novembre 1719. — Fol. 143 v°. Saisine à Charles de Savoye, domestique de M. M^e Vincent Le Gillon, écuyer, seigneur du Grostison, conseiller et magistrat au bailliage d'Amiens, d'immeubles à Guignemicourt par lui acquis de damoiselle Anne Hénoque, veuve de M. Jacques Bultel, président au grenier à sel d'Amiens, et de Joseph Bultel, seigneur de Préville, son fils. Amiens, 29 décembre 1719. — Fol. 147. Lettres de bénéfice d'inventaire à Étienne de Tiercelin de Brosses, chevalier, seigneur de Riancourt, pour la succession de dame Suzanne Damiette, veuve en premières noces de M^e Louis de Tiercelin de Brosses, chevalier, seigneur de Riencourt. Paris, 3 février 1720. — Fol. 150. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Vacquette, sieur de Sericourt, ancien mousquetaire, demeurant à Amiens, pour la succession de défunt Jacques Vacquette le jeune, prévôt royal d'Amiens, son cousin germain. Paris, 16 mars 1720. — Fol. 153 v°. « Comme Messire Jean-Baptiste-François-Joseph, duc d'Havré et de Crouy, prince du saint empire, grand d'Espagne, etc., et damoiselle

Marie-Claire et Marie-Élizabeth nées princesses d'Havré et de Crouy, ses sœurs, par leur requête présentée au grand conseil de S. M. l'empereur et roy, auroient remonstré et donné à congnoistre que la dame duchesse d'Havré et de Crouy, leur mère, veuve de feu Messire Ferdinand-François-Joseph duc d'Havré, prince du saint empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, grand amiral des armées navales de Flandre, leur père, seroit détenu au lit, malade, depuis plus de sept mois, sans espérance de guérison, et que, tant par cette maladie, son grand âge et caducité, que d'autres grandes et notables infirmités, les forces du corps et de l'esprit seroient tellement diminuées qu'elle ne seroit plus en estat, depuis ce temps, de prendre aucuns soins de ses affaires, non plus que de donner les ordres nécessaires à sa maison, comme il conste par l'attestation du sieur Camusel, son médecin, et du révérend père recteur des Jésuites à Bruxelles, son confesseur, la Cour, par appointment du 15 février, ... a commis et commet Jean-Nicolas Destré (Daire ?), curateur à la personne de la dame duchesse douairière d'Havré et à l'administration de ses biens », prestation de serment dudit curateur. Malines, 15 février 1720. — Fol. 156 v°. Saisine à François Piquet, sieur d'Offinicourt, demeurant à Abbeville, d'immeubles au terroir de « Domart lez Ponthieu. » Amiens, 13 avril 1720. — Fol. 157. Id., au même, d'immeubles au terroir de Neufmoulin. Amiens, 13 avril 1720. — Fol. 157 v°. Lettres d'émancipation à Jeanne Gorguette, âgée de 14 ans, fille de Vincent Gorguette, écuyer, sieur du Cloistre, du Petit-Heilly, conseiller chevalier d'honneur au bailliage d'Amiens, et de Marie-Marguerite Lefort. Paris, 28 février 1720. — Fol. 160. Lettres d'émancipation à Jeanne-Clémence-Alexis Dumonchet de Vauzelle, âgée de 17 ans, fille de défunts François-Daniel Dumonchet, écuyer, seigneur de Vauzelle, major du régiment de cavalerie de Lavallière, dame Anne-Catherine d'Holnoy. Paris, 17 avril 1720. — Fol. 160 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste Boucher, avocat en Parlement à Paris, et à Marie-Thérèse Boucher, pour la succession de défunt M^e Jean Boucher, greffier en chef du bailliage et présidial d'Amiens, leur père. Paris, 13 avril 1720. — Fol. 181. Lettres patentes octroyant à Nicolas Blotefière, chevalier, marquis de Vauchelles, fils aîné de César de Blotefière, marquis de Vauchelles, lieutenant du Roi en la province de Picardie aux départements des bailliages d'Amiens, d'Abbeville et de tout le Ponthieu dépendant de ladite province, en remplacement de sondit père décédé, et ce, attendu « les services qu'il nous rend actuellement en qualité de capitaine de cavalerie dans le régiment

d'Orléans, depuis près de douze années. » Paris, 22 juin 1719. — Fol. 163 v°. Saisine à Charles de Fransure, écuyer, sieur de Villers, demeurant à Croissy, d'immeubles dans la mouvance de la seigneurie de Luzière par lui acquis de Jean Craingiez, meunier à Amiens. Amiens, 28 mai 1720. — Fol. 164. Saisine à Joseph Leclerc, chevalier, seigneur de Bussy, Montenois, Montreulle et autres lieux, d'immeubles à Dreuil sous Molliens-Vidame par lui acquis de M^e Charles-Guillain Leroy, curé du Crocq. Amiens, 4 juin 1720. — Fol. 164 v°. Saisine à Jean-Baptiste Lefort, seigneur de Beaufort et d'Audiare, demeurant à Amiens, du moulin à blé du Mocreux sis à Amiens « proche le jardin du Roy, avec les maisons et bastimens, pigeonnier et jardin en triangle vis-à-vis ledit moulin », par lui acquis d'Antoine Desmarest, meunier. Amiens, 4 juin 1720. — Fol. 167 v°. Provisions à Jean de Bailly, écuyer, capitaine en second au régiment d'infanterie de Nice, en considération « de son expérience au fait des armes dont il a donné des preuves, aussy bien que de sa valeur en différentes occasions de guerre depuis 1705, tant en qualité de capitaine au régiment d'infanterie italienne de Monroux, que dans ledit régiment de Nice », de l'office de prévôt général de la compagnie de maréchaussée à établir et distribuer par brigades en la province de Picardie, généralité d'Amiens, pays et comté d'Artois, à la résidence d'Amiens, créé héréditaire par édit de mars 1720. Paris, 15 mai 1720. — Fol. 169 v°. Provisions à Martin du Bocage de l'office de lieutenant du prévôt général des maréchaux en la province de Picardie, généralité d'Amiens, pays et comté d'Artois, à la résidence d'Amiens créé par ledit édit. Paris, 15 mai 1720. — Fol. 177. Publication pour valoir de saisine d'une convention entre Nicolas Leboucher, écuyer, seigneur du Ménil, Frémontiers, Uzenville et autres lieux, trésorier de France à Amiens, et Adrien Retourné, laboureur à Contre, du 4 juin 1720. 25 juillet 1720. — Fol. 177 v°. Publication pour valoir de saisine d'une convention entre André Vincent, écuyer, seigneur d'Hantecourt, demeurant à Abbeville, paroisse Saint-André, d'une part, et Jacques de Manneville, sieur de l'Espinoy, lieutenant de cavalerie des troupes boulonnoises, et Marie-Anne Leroy, son épouse, demeurant à Abbeville, rue de la Tannerie, paroisse Saint-Gilles, de l'autre, du 20 août 1701. 24 juillet 1720. — Fol. 124 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Darly, maître ès arts, tenant pensionnaires à Paris, pour la succession de défunts François Darly,

marchand à Amiens, et Antoinette Normand, ses père et mère, et autres. Paris, 7 juillet 1720. — Fol. 189. Lettres de bénéfice d'âge à Pierre de Reiner, écuyer, lieutenant au régiment de Navarre, âgé de 19 ans, fils et héritier de défunt Pierre-René de Reiner, écuyer, et de dame Charlotte de Pioger, femme en premières noces dudit sieur de Reiner, et en secondes d'Antoine Denis de Barberay, chevalier de Saint-Louis, lieutenant pour le Roi et commandant en la ville et cité de Saint-Omer. Paris, 20 juin 1720. — Fol. 193. Arrêt du Conseil d'État entre « les sieurs de Mézières, gouverneur et grand bailli de la ville d'Amiens, le lieutenant général et autres officiers du bailliage de laditte ville, d'une part, et les maire et eschevins de laditte ville, d'Amiens, d'autre part », concernant l'élection desdits échevins. Paris, 17 septembre 1720. — Fol. 196 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste-François-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, prince du saint empire, grand d'Espagne, pour la succession de Marie-Joséphine-Barbe d'Hallewin, sa mère, veuve de Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, prince du saint empire, grand d'Espagne, chevalier de la Toison d'or. Paris, 12 octobre 1720. — Fol. 197 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Anne de Bellengreville, fille majeure, pour la succession de Jean de Bellengreville, seigneur de Bulleux, son aieul. Paris, 2 octobre 1720. — Fol. 199 v°. Provisions à M^e Michel Anquier de Longeville, avocat en Parlement, lieutenant en la maîtrise des eaux et forêts de Calais, de l'office d'avocat du Roi au siège de Calais vacant par le décès de M^e Ferannier¹. Paris, 29 août 1720. — Fol. 203 v°. Saisine à Marc-Antoine Himart, seigneur de Bréviller, gentilhomme de la chambre de feu Monsieur frère du feu roi, d'immeubles à Bréviller par lui acquis par retrait féodal. Amiens, 22 janvier 1721. — Fol. 204. Lettres de bénéfice d'inventaire à Georges comte de Monchy, chevalier, seigneur de Talmas, Beaucamps, Ignaucourt, Labassu, Neuvirville et autres lieux, pour la succession de Georges marquis de Monchy, chevalier, seigneur de Talmas, son père. Paris, 27 avril 1720. — Fol. 205. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste-Alexis Le Roy, âgé de 17 ans, Élisabeth et Marie-Thérèse Le Roy, âgées de 16 et 15 ans, enfants de défunts Messire Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Valenglart et autres lieux, et dame Marie-Anne Trudaine. Paris, 13 novembre 1720. — Fol. 205 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gabrielle et Catherine de Bellengreville, pour la succession de Jean de Bellengreville, chevalier, seigneur de Bulleux,

Montière (?) et autres lieux, leur aieul. Paris, 18 décembre 1720. — Fol. 207. Provisions à M^e Antoine de Saint-Just, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Ardres dont Louis Cardon s'est démis en sa faveur. Paris, 20 mars 1721. — Fol. 208. Provisions au comte de Canillac, lieutenant général aux armées du Roi, lieutenant de la seconde compagnie des mousquetaires de sa garde ordinaire, de la charge de gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, ville de Corbie et lieux en dépendant, vacante par le décès du marquis de Mézières. Paris, 25 avril 1721. — Fol. 209 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Pierre-François Pinguet, âgé de 17 ans et 9 mois, fils de défunt Philippe Pinguet, substitut du procureur général du Roi en la mairie d'Amiens. Paris, 20 juin 1721. — Fol. 210. Id., à Marie-Jeanne-Thérèse Pinguet, fille du même, âgée de 19 ans et 4 mois. Paris, 18 juin 1721. — Fol. 211 v°. Provisions à Jean de Beaufort de Montboisier, comte de Canillac, capitaine lieutenant de la 2^e compagnie des mousquetaires à cheval du Roi, de l'office de bailli d'Amiens vacant par le décès du marquis de Mézières. Paris, 27 avril 1721. — Fol. 213. « Du mercredi 30 juillet 1721, par-devant M. le bailli, M. le lieutenant général, les présidents d'Haille et de Vuillameville, de Famechon, de Martin du Cardonnoy, père, baron de Noirsin, Dumoulin, Legillon, Damiens (?), de Freschencourt, du Fresne de Fredeval, Houlon, d'Haille, d'Argœuve, de Sourdon, Lamotte, Pingré, Mouret, Guymicourt, ... de Montmignon, les gens du Roy par M. Petit, avocat de Sa Majesté, Mons, le bailli a ordonné que ses lettres de provision de l'estat et office de bailli d'Amiens du 27 avril et arrest de la cour de Parlement du 21 may dernier seront enregistré aux registres aux chartres de ce siège, pour y avoir recours quand besoin sera, et qu'à l'advenir les sentences ne seront, expédiées que sous la... de Jean de Beaufort de Montboisier, comte de Canillac, lieutenant général des armées du Roy, capitaine de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire de Sa Majesté, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens et de la ville de Corbie, bailli d'Amiens. » — Fol. 219. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Léonor de Créquy, sire comte de Canaples, chevalier, seigneur châtelain d'Orville et autres lieux, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, pour la succession de Messire Antoine-

¹ Le prénom laissé en blanc.

Léonor de Créquy, chevalier, vicomte de Langles, son oncle. Paris, 16 juillet 1721. — Fol. 220. Lettres de bénéfice d'âge à Claude-Jean-Baptiste de Calonne, écuyer, âgé de 14 ans et quelques mois, fils de Claude de Calonne, écuyer, seigneur de Cocquerel, et de dame Catherine Gorguette. Paris, 20 août 1721. — Fol. 222 v°. Vente d'immeubles par Laurent Vast, maître maréchal au faubourg Saint-Pierre d'Amiens, et sa femme, à M^c Adrien Vacquette, seigneur de Fréchencourt, Daours, Vecquemont et autres lieux, conseiller honoraire au bailliage d'Amiens. Amiens, 3 octobre 1721. — Fol. 230 v°. Saisine à M^c Adrien Vacquette, seigneur de Daours et autres lieux, conseiller honoraire au présidial d'Amiens, d'immeubles situés à Daours, à lui vendus par François Hubault, maître sauteur à Amiens, par acte du 4 décembre 1721, y transcrit. 15 décembre 1721. — Fol. 238 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Marguerite Lebrun, veuve de Pierre Grébert, conseiller en l'élection d'Amiens, pour la succession d'Antoine Eudel, chapelain de la cathédrale d'Amiens, son cousin. Paris, 2 mai 1722. — Fol. 240 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Marie-Louise de Monchy, veuve de M^c Antoine de Thubauville, chevalier, seigneur de Montuy, pour la succession de Messire Georges de Monchy, chevalier, seigneur de Talmas, Beaucamps et autres lieux, son père. Paris, 14 mars 1722. — Fol. 244 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Madeleine Dré, âgée de 18 ans et 3 mois, fille de défunt Éloi Dré, marchand orfèvre à Aimens, et de Jeanne François. Paris, 20 mai 1722. — Fol. 247. Lettres de déchargé de peine de mort et de réhabilitation au profit de Jacques Julien, « cy devant commis à la recette de la capitation de la ville d'Amiens », qui, ayant traité de la charge de procureur du Roi en l'élection d'Amiens, « confia sa recette à Louis Hen, son beau-père, et qu'après quelques années d'exercice, il se trouva un vuide dans ladite recette, et le suppliant fut poursuivy extraordinairement en 1706, pour cause de divertissement de deniers, en vertu d'un arrest d'attribution au sieur Bignon, alors intendant en Picardie ; pendant l'instruction du procès, le suppliant se sauva des prisons d'Amiens, croyant pouvoir trouver de quoy s'acquitter de ce qu'il devoit à sa recette, et, attendu son absence, il fut condamné à mort par jugement de contumace du 31 may 1708, pour divertissement de deniers et débris de prison, en vertu de ce jugement, exécuté par effigie, tous les biens du suppliant et ceux de sa femme vendus à notre proffit », ledit Julien s'étant par la suite acquitté. Versailles, juillet 1722, — etc.

I B 39. (Registre.) — In fol., 299 feuillets, papier.

1722-1734. — Registre aux Chartes. —

Fol. 1. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Roussel, seigneur d'Argœuves, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, et Madeleine Prévost, sa femme, pour la succession de Marie Prévost, veuve de Louis Bourgin, avocat du Roi au grenier à sel de Doullens. Paris, 20 juillet 1722. —

Fol. 2. Lettres d'émancipation à Jean-François-Paul Dumonchet, chevalier, comte de Vauzelle, capitaine de cavalerie, âgé de 21 ans, fils de défunt Daniel-François Dumonchet, chevalier, comte de Vauzelle, et d'Anne-Catherine-Eude de Cattermille. Paris, 19 août 1722. — Fol. 4 v°. Commission à

Dominique Trespagne en qualité de procureur du Roi en la maréchaussée de Picardie. Versailles, 12 août 1722. — Fol. 7. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Thérèse Cuvillier, âgée de 18 ans, 10 mois, Louis-Eustache Cuvillier, âgé de 17 ans, 7 mois, et Adrien Cuvillier, âgé de 15 ans, 8 mois, enfants de défunts Michel Cuvillier, président au grenier à sel d'Amiens, et Marie Picard. Paris, 5 août 1722. —

Fol. 9. Provisions à M^c Jean Cousin, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial de Montdidier que tenait M^c Pierre Obert. Paris, 7 août 1722. — Fol. 11 v°. Lettres de

bénéfice d'âge à Nicolas-Henry Le Roy, âgé de 16 ans, Marie-Françoise Le Roy, âgée de 18 ans, et Catherine-Élisabeth Le Roy, âgée de 17 ans, enfants de défunt Le Roy, écuyer seigneur de Saint-Léger¹. Paris, 21 novembre 1722. — Fol. 12 v°. Saisiné à Messire Pierre de Famechon, chevalier,

seigneur de Canteleu, Étouvy et autres lieux, procureur du Roi au bureau des finances et domaines du Roi de la généralité d'Amiens, d'immeubles à Étouvy à lui cédés par Charles Denisot, maître boulanger à Amiens, et consorts, par acte du 21 juillet 1722 y transcrit. 17 décembre 1722. — Fol. 17 v°. Lettres de bénéfice d'âge à

Claude-François-Firmin de Louvencourt, âgé de 18 à 19 ans, Marie-Élisabeth de Louvencourt, âgée de 14 ans, et Nicolas-Barthélemy de Louvencourt, âgé de 10 à 11 ans, enfants de Claude-Honoré de Louvencourt, écuyer, seigneur de la Court de Fief, et de Marie-Élisabeth de Hollande. Paris, 3 février 1723. — Fol. 19 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Angélique de Monchy, veuve de Messire Charles

¹ Le prénom laissé en blanc, les nom et prénoms de la femme, id.

Cornu, écuyer, seigneur de Belloy, Coline, Beauvoir et autres lieux, pour la succession de François Cornu, écuyer, seigneur de Belloy, leur fils. Paris, 25 février 1722. — Fol. 24 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Joseph de Canterenne, écuyer, chevalier de Saint-Lazare, sieur de Flanchecourt et de la Vallée, pour la succession de M^e Nicolas-Joseph de Canterenne, écuyer, chanoine et chancelier de la cathédrale d'Amiens, son frère. Paris, 5 mai 1723. — Fol. 27. Provisions à Jean-François Palyart, sieur d'Aubigny, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Firmin-Antoine du Crocquet, fils et unique héritier de Firmin Ducrocquet, dernier possesseur, s'est démis en sa faveur. Paris, 15 avril 1723. — Fol. 28 v°. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Louis-Auguste, comte de Lannoy, seigneur dudit lieu, pair (*sic, pour ber ?*), seigneur d'Auxy, de la Motte, Mers, Marets, Boroscourt et autres lieux, demeurant en son château de la Motte proche de la ville d'Eu, logé à Paris, rue de Bourbon, chez le sieur Gérard, baigneur, de la ferme ou terre de Blanque, proche de la ville d'Eu, à lui cédée par le sieur François de Vildor, écuyer, ancien gendarme de la garde du Roi, demeurant en ladite ville d'Eu, logé à Paris, rue du Haut Moulin, à l'hôtel de Perpignan, en vertu d'une transaction du 5 mai 1723 y transcrite. 16 juin 1723. — Fol. 33. Saisine à Jean Godart, marchand entrepreneur à Amiens, d'immeubles sis à Dreuil sur Somme, par lui acquis de Barthélemy, Boidin, manouvrier audit lieu. Amiens, 6 juillet 1723. — Fol. 34. Lettres de bénéfice d'âge à Ursule Pingré, âgée de 18 ans, fille de Louis Pingré, écuyer, seigneur de Fricamps, Ambreville et autres lieux, et de dame Marie-Jeanne Pingré. Paris, 21 juillet 1723. — Fol. 39. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste-François Dumollin de Bezieux, procureur en la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, pour la succession de défunt M^e Jean-Baptiste Dumollin, conseiller au présidial d'Amiens, son père. Paris, 23 octobre 1723. — Fol. 42. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Berthe, écuyer, seigneur de Cus, pour la succession de défunt Jean-Baptiste-Joseph Berthe, écuyer, seigneur de Villers et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de dame Catherine Vaillant, son épouse. Paris, 30 octobre 1723. — Fol. 42 v°. Saisine à Antoine-Adrien Prévost, seigneur de Montaubert, trésorier des troupes, demeurant à Doullens, d'une maison à Doullens, rue de Lucheux, par lui acquise de M^e Pierre Roger, curé de Conchy sur Canche. Amiens, 24 décembre 1723. — Fol. 49. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean, écuyer, sieur

de Crocquison, pour la succession de défunte Antoinette de Fay, sœur d'Henry de Fay, écuyer, sieur de Gruny. Paris, 7 février 1724. — Fol. 50 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Mairie-Angélique de Cacheleu, âgée de 13 ans, fille de défunts Nicolas de Cacheleu, écuyer, seigneur de Mézerolles, et dame Marie-Michelle de Fujacq. Paris, 3 juillet 1723. — Fol. 56. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-François et à Philippe-François de Montmorency, premiers barons chrétiens, comtes de Loignes, Neuville et autres lieux, pour la succession, de dame Charlotte-Louise de Saveuse, leur mère veuve de François de Montmorency, premier baron chrétien. Paris, 10 mai 1724. — Fol. 56 v°. Saisine à très haute et très puissante dame Marguerite-Thérèse Bouillé, princesse de Poix, vicomtesse d'Équennes, dame de la châellenie d'Agnières, Blangy et leurs dépendances, femme de très haut et très puissant seigneur Armand-Jean Duplessis, duc de Richelieu et de Fronssac, pair de France, chevalier des ordres du Roi, ladite dame présente à Poix, d'immeubles audit Poix à elle vendus par Élisabeth Dagory et consorts, par acte du 11 août 1723, y transcrit. 24 mai 1724. — Fol. 59. Saisine à Antoine Hénon, juge garde de la Monnaie d'Amiens, d'une maison sise à Saveuse, « autrefois appelée la Maison rouge », par lui acquise de M^e Jacques Scribe, notaire royal à Amiens. Amiens, 14 juillet 1724. — Fol. 60 v°. Saisine à Pierre Langlois, écuyer, seigneur de Septenville, l'Estoillé, et autres lieux, demeurant à Amiens, d'immeubles à l'Étoile à lui vendus par Marie-Madeleine Godart et consorts par acte du 7 juillet 1720, y transcrit. 20 juillet 1724. — Fol. 63 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Gilbert Morel, écuyer, seigneur de Bécordel, âgé de 17 ans, et à Marie-Louise Morel, âgée d'environ 11 ans, enfants de défunts Jacques Morel, écuyer, sieur de Pommery, conseiller au bailliage d'Amiens, et dame Louise de Romanet. Paris, 20 février 1724. — Fol. 64. Saisine à Messire Alexandre de Maillet (Mailloc ?), chevalier, seigneur de Mailleville, Tours, Cauroy et autres lieux, demeurant au logis seigneurial dudit Tours, d'immeubles sis au Cauroy à lui vendus par Louis Lambert, laboureur au Cauroy, par acte du 16 juillet 1708, y transcrit. 4 octobre 1724. — Fol. 75. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Claude-Jean-Baptiste-Hyacinthe-Joachim Rouault, chevalier, marquis de Gamaches, seigneur et gouverneur de Saint-Valery sur Somme du pays et Roc de Cayeux, seigneur de Bouillancourt en Séry et d'autres terres et

seigneuries, lieutenant général ès armées du Roi, demeurant à Paris, pour lors à son château de Beauchamps, du fief et seigneurie d'Épagny à Bouillancourt en Séry, à lui vendu par M^e Jean-Baptiste de Dourlens, docteur en médecine, fils aîné de M^e François de Dourlens, conseiller et médecin ordinaire du Roi, demeurant à Vaucouleurs en Champagne, pour lors à Gamaches, par acte du 2 septembre 1724, y transcrit. 13 novembre 1724. — Fol. 82 v^o. Saisine à très haut et très puissant seigneur Messire Aymard-Louis marquis de Sailly, seigneur dudit Sailly, Coulouvillers, Fransu, Plouy, Domart et autres lieux, d'une pièce de terre au terroir dudit Plouy par lui acquise par retrait féodal, par acte du 2 décembre 1724, y transcrit. 30 mai 1725. — Fol. 86 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Pingré, écuyer, seigneur de Guignemicourt, procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, pour la succession de défunt Jean Pingré, sieur du Quesnoy, son cousin. Paris, 29 août 1725. — Fol. 88 v^o. Provisions à Louis-Joseph Creton, sieur de Prouzel, avocat en Parlement, de l'office de président au présidial d'Amiens dont Adrien Creton de Willamville, son père, qui l'avait exercé durant 37 années, s'est démis en sa faveur. Paris, 16 août 1725. — Fol. 91 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-François-George de Runne, seigneur de Baizieux, pour la succession de François-Léonor de Runne, chevalier, seigneur de Baizieux, son père. Paris, 20 octobre 1725. — Fol. 94. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Maurice d'Ardivillers, gendarme de la garde du Roi, et à Claude-Philippe d'Ardiviller, officier au régiment de Pont, pour la succession de défunt Claude-Philippe d'Allencourt, seigneur de Faÿ lès Hornoy, leur oncle. Paris, 20 décembre 1725. — Fol. 95 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Claire-Angélique Hergosse, née le 29 novembre 1707, fille de défunt Charles Hergosse, marchand à Amiens et ancien consul, et de damoiselle Marguerite Lemaire. Paris, 9 mars 1726. — Fol. 100. Saisine à Claude Tillette, écuyer, seigneur de Longvillers et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'un immeuble à Longvillers, à lui vendu par Jean Franquelin et consorts, par acte du 16 mai 1726, y transcrit. 17 juin 1726. — Fol. 103. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude-Jean-Baptiste de Calonne, chevalier, sieur de Cocquerel, émancipé sous l'autorité de Nicolas Gorguette, écuyer, seigneur de la Boutillerie, son curateur, pour la succession de Messire Claude de Calonne, son père, chevalier, seigneur de Cocquerel. Paris, 27 juillet 1726. — Fol. 108. Lettres de bénéfice d'inventaire à Pierre Durieux, écuyer, président au bureau des traites à Amiens, Jean-Baptiste-Nicolas-Joseph Durieux,

écuyer, avocat en Parlement, tant en son nom que comme donataire de Jean-Alexis Durieux, clerc tonsuré au diocèse d'Amiens, son frère, Jean-Baptiste-Joseph Brunel, écuyer, seigneur de Bus, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, tant en son nom que comme mari et bail de dame Honorée-Marie-Madeleine Durieux, Nicolas Fourdrinier, seigneur de Saint-Michel, lieutenant général criminel en la sénéchaussée de Boulogne, et dame Louise-Madeleine Brunel, son épouse, Pantaléon-François Brunel et Pierre-Alexis Brunel, pour la succession de Jean Durieux, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, leur père et aïeul. Paris, 16 novembre 1726. — Fol. 111. Saisine à Messire Adrien-Joseph Desgroisselliers, chevalier, seigneur d'Hervelois, capitaine au régiment de cavalerie de Gueuses, demeurant audit Hervelois, d'immeubles à lui vendus par Messire Claude Bernay, chevalier, seigneur de Foucaucourt, ancien officier des mousquetaires du Roi, commandeur de Saint-Louis, commandant de la citadelle de Doullens, brigadier des armées du Roi, par acte du 4 juillet 1726 y transcrit. 9 janvier 1727. — Fol. 114 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoine-Firmin du Crocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux, conseiller du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, et Marie-Madeleine-Rose Pingré de Saveuse, sa femme, pour la succession de Marie-Madeleine Morgan, veuve de Louis Pingré, écuyer, seigneur de Saveuse. Paris, 22 janvier 1727. — Fol. 115. Arrêt du Conseil d'État concernant les offices d'arpenteur. Versailles, 20 mai 1724. — Fol. 119. Provisions à Antoine-Éloy Bernard, de l'office de substitut du procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, auquel il a été nommé par le fils de défunt M^e Antoine Quignon, dernier possesseur. Paris, 13 février 1727. — Fol. 120 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Pingré, écuyer, seigneur de Foucaucourt, écuyer du feu duc d'Orléans, pour la succession de défunt Melchior Pingré, écuyer, seigneur de Coisy, son frère. Paris, 19 mars 1727. — Fol. 128 v^o. Lettres d'honorariat à Adrien Creton, seigneur de Willameville, président au présidial d'Amiens. Versailles, 13 mai 1726. — Fol. 133. Saisine à honorable homme Antoine Romanet, ancien échevin d'Amiens, d'immeubles par lui acquis de M^e Alexandre Delattre, sieur d'Aubigny, lieutenant général de la ville d'Épernay. Amiens, 20 novembre 1727. — Fol. 136 v^o. Saisine à Messire Charles de Marœuil, écuyer, seigneur de Ferrières, demeurant en sa maison

seigneuriale dudit lieu, d'immeubles audit Ferrières à lui vendus par Antoine Clabault, garde bois à Saint-Sauflieu, et consorts. 26 janvier 1728. —

Fol. 143. Lettres de bénéfice d'âge à Louis-Thomas de Calonne, écuyer, sieur de Croissy, âgé de 17 ans, fils de défunt Claude de Calonne, chevalier, seigneur de Coquerel, et de dame Marie-Anne de Villers, épouse en dernières noces de Messire Clément de Vaux, chevalier, seigneur de Plainville (?). Paris, 13 mars 1728. — Fol. 149 v°. Saisine à Messire François-Bernard Le Fournier, chevalier, seigneur de Wargemont, Ribeaucourt, Beaumetz, forêt de Goyaval et autres lieux, demeurant à Ribeaucourt, de terres audit Ribeaucourt par lui acquises par retrait féodal par acte du 6 novembre 1728, y transcrit. 22 novembre 1728. —

Fol. 150 v°. Provisions à M^e Antoine de Crocquoison, chanoine de la cathédrale d'Amiens et avocat en Parlement, de l'office de conseiller clerc au bailliage et présidial d'Amiens, vacant par le décès de François Sentier. Versailles, 15 juillet 1728. — Fol. 156. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Marguerite Pingré, veuve de Gabriel de Sachy, écuyer, seigneur d'Omiécourt, pour la succession de Jean Le Correux, chanoine de la cathédrale d'Amiens, son cousin. Paris, 16 février 1729. — Fol. 158 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Adrien Morel, écuyer, seigneur de Foucaucourt, fils aîné de défunte dame, Marguerite Hémart, veuve d'Adrien Morel, écuyer, seigneur de Foucaucourt, pour la succession de sadite mère. Amiens, 16 mars 1729. — Fol. 159 v°. Provisions à M^e Pierre-François Pinguet, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens auquel il a été nommé par les héritiers de Jean Houlon, dernier possesseur. Paris, 4 mars 1729. — Fol. 163 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Thérèse Cuvilier, veuve de Joseph de Mons, écuyer, seigneur d'Aumermont, tutrice d'André-Joseph de Mons, écuyer, sieur d'Aumermont, son fils, pour la succession dudit Joseph de Mons. Paris, 23 avril 1729. —

Fol. 165 v°. Saisine à M^e François-Joseph Degand, procureur du Roi en l'élection d'Amiens, de terres à Épléssier par lui acquises de Pierre Mille, laboureur, et sa femme. Amiens, 30 août 1729. — Fol. 171. Saisine à Antoine Gorjon, sieur d'Urvillez (?), commissaire des guerres à Doullens, d'une maison à Doullens, rue des Juifs, dont il s'est rendu adjudicataire. Amiens, 10 janvier 1730. —

Fol. 171 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Henry-François-Nicolas Cannet, âgé de 18 ans, et à Marie-Marguerite Cannet, âgée de 15 ans, enfants de Nicolas Cannet, marchand à Amiens, et de défunte damoiselle Françoise Lemaire. Paris, 7 janvier 1730.

— Fol. 172. Lettres de bénéfice d'âge à damoiselle Catherine-Isabelle-Chrétienne Piquet, âgée de 14 ans, fille de défunt Abel-Hyacinthe Piquet, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme, et de dame Catherine Polhoy Paris, 10 décembre 1729. —

Fol. 172 v°. Provisions à Charles-Joseph-Jean-Baptiste Touvenot, sieur de Lucé, lieutenant en pied au régiment d'infanterie d'Artois, compagnie de Cahors, de la charge de lieutenant de prévôt général de maréchaussée en la province de Picardie, généralité d'Amiens, pays et comté d'Artois. Versailles, 13 janvier 1730. — Fol. 176. Lettres de

bénéfice d'âge à Marie-Claude Henry, fille de défunt Jean-François Henry, contrôleur d'artillerie au département de Picardie, Artois, Boulonnois et Flandre Maritime, et Marie-Marguerite Gobert. Paris, 14 février 1730. — Fol. 176 v°. Lettres

d'honorariat à Louis Petyst, avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens Versailles, 4 décembre 1729. — Fol. 178. Provisions à Louis-Antoine Petyst, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens dont Louis Petyst, son père, s'est démis en sa faveur. Paris, 29 juillet 1729. — Fol. 183. Lettres de

bénéfice d'inventaire à Jean-Pierre Galand, marchand à Amiens, pour la succession de Gabriel Galand, prêtre, docteur de Sorbonne, curé de Saint-Remy d'Amiens. Paris, 14 décembre 1729. — Fol. 186. Provisions à Jean-Philippe Boulanger de Rivery, avocat en Parlement, de l'office de conseiller

rapporteur du point d'honneur au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Claude Boulanger, seigneur de Rivery, son père, s'est démis en sa faveur. Versailles, 8 avril 1730. — Fol. 189 v°. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Louis-

Joseph marquis de Clermont, chevalier, seigneur de Bertangles et autres lieux, d'immeubles à lui vendus par diverses personnes par acte des 8 mai 1730 et 14 mars 1729, y transcrits. 14 juin 1730. — Fol. 191. Saisine à Joseph Pingré, écuyer, seigneur de

Guignemicourt, conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, d'immeubles à Guignemicourt par lui acquis d'Élisabeth Caron, veuve de Claude Balesden, lieutenant et laboureur audit Guignemicourt. Amiens, 21 juin 1730. — Fol. 192. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude Boullanger,

sieur de Rivery, pour la succession de défunt Paul Lefèvre, bailli de Picquigny, dont il est héritier à cause de dame Catherine Vacquette, sa mère. Paris, 25 janvier 1730. — Fol. 193. Lettres patentes de Louis XV, sur la requête d'Alexandre de Mailly, mestre de camp du régiment de Mailly infanterie

depuis l'année 1716, exposant

« qu'outre la terre de Mailly, la plus ancienne baronnie de Picardie, laquelle est mouvante de nous à cause de nostre château de Péronne, il possède encorres les terres et seigneuries de Beaussart et Collencamp, Belval le haut, Belval le bas, Englebelmer, la Tour du Prez, Toutencourt, Varennes et Arquève, quy sont d'un revenu considérable, que la maison de Mailly, à laquelle cette terre appartient depuis plusieurs siècles, est sy ancienne et sy illustre qu'il est incertain sy elle a receu son nom de cette terre et sy elle le luy a donné, qu'au moins l'histoire fait foy que, dez l'année huit cens, Guillaume de Sanzay, petit-fils du comte de Poitou, épousat Marthe de Mailly, qu'Ancelme de Mailly gouvernat la Flandre sous la comtesse Richilde et fut tué devant Lille en l'année mil soixante-onze, que Mathieu, sire de Mailly, en deffendant le roy Philippe-Auguste, l'an onze cent quatre-vingt-dix-huit, fut pris prisonnier par les Anglois, que Gilles, sire de Mailly, allat à la guerre de la Terre Sainte et y menat neuf chevaliers, l'an 1245, qu'en 1340, Guillaume de Mailly étoit grand prieur de France, que Collard, sire de Mailly, fut l'un des seigneurs choisy en l'année 1410 pour gouverner le royaume pendant la maladie du roy Charles six, et qu'il fut tué avec son fils aîné en l'année 1415 à la bataille d'Azincourt, que Jean, sire de Mailly fut fait chevalier de l'ordre par Charles huit, l'an 1479, qu'Antoine, sire de Mailly, s'enferma en l'année 1537, avec René de Mailly, son fils, dans la ville de Metz, lorsque cette place fut assiégée par l'empereur Charles Quint, et fut aussy fait chevalier de l'ordre par le roy François premier, que Gilles, sire de Mailly, fut, en l'année 1590, gouverneur de la ville de Montreuil, et que René de Mailly, père de l'exposant, ayant été pourvu par le feu roy Louis quatorze, notre très honoré seigneur et bizaïeul, du régiment Orléanois, se trouvat obligé, après quelques années, de quitter le service à cause de ses infirmités, dont il décédat en l'année 1698, laissant l'exposant, son fils, âgé seulement de deux ans, lequel, aussitost qu'il a pu porter les armes, a pris, à l'exemple de ses pères, le party de nous servir, comme il fait depuis douze ans à la tête du régiment qui porte son nom », érigeant en marquisat ladite terre et baronnie de Mailly et dépendances susdites. Versailles, février 1729. — Fol. 195. Arrêt du Parlement qui réunit les justices de Beaussart et Colincamps, Belval le haut et Belval le bas, Englebelmer, la tour du Prez, Toutencourt, Varennes et Arquèves, au marquisat de Mailly. Paris, 9 août 1729. — Fol. 198 v°. Commission du sieur Boulanger de Rivery, conseiller garde-scel honoraire au présidial d'Amiens, aux fonctions d'assesseur de la

maréchaussée de Picardie. Paris, 2 septembre 1730. — Fol. 200. Commission du sieur Antoine-Auguste Duliège aux fonctions de procureur du Roi en la maréchaussée générale de Picardie. Versailles, 2 septembre 1730. — Fol. 202. « Arrêt de la Cour de Parlement en faveur des dévalleurs de vin » de la ville d'Amiens, contre la communauté des épiciers de ladite ville. 6 septembre 1729. — Fol. 213. Lettres de vétéran à François-Nicolas Boulenger, sieur de Rivery, conseiller garde scel au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 4 septembre 1730. — Fol. 215 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Pierre Pingré, écuyer seigneur de Fricamps et d'Ambreville, officier de feu la duchesse de Berry, pour la succession de Geoffroy-Martial Pingré, son frère, capitaine au régiment de Condé cavalerie. Paris, 21 mars 1731. — Fol. 216 v°. Lettres d'émancipation à Charles-François de Cacheleu, chevalier, seigneur de Bouillancourt, âgé de près de 17 ans, fils de Messire Charles de Cacheleu et de dame Jeanne-Agathe-Honorette de Louvencourt. Paris, 24 janvier 1731. — Fol. 217. Lettres de terrier des terres et seigneuries de Guyencourt, Estrées, Meurissons, fief du Héron, fief du Borest et Saveuse, en faveur de Firmin-Antoine du Crocquet, seigneur de Guyencourt, Estrées et Saveuse, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances. Paris, 6 avril 1730. — Fol. 218 v°. Saisine à Antoine-Adrien Le Moitié de Bichecourt, écuyer, seigneur d'Hangest sur Somme, d'immeubles audit Hangest par lui acquis par retrait féodal, par acte du 20 mai 1730 y transcrit. 23 mai 1731. — Fol. 220. Saisine à Firmin-Antoine du Crocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, d'une maison autrefois appelée la Maison Rouge, à Saveuse, à lui vendue par M^c Étienne Doderel, garde scel en la monnaie d'Amiens, et dame Marie-Françoise Hénon, son épouse, par acte du 22 juin 1731, y transcrit. 25 juin 1731. — Fol. 225 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques-Jean Bruhier, docteur en médecine, pour la succession de défunt Jacques Bruhier, sieur d'Ablincourt, son père. Paris, 28 juillet 1731. — Fol. 241. Lettres de bénéfice d'âge à Pierre-Antoine d'Inval, né le 12 novembre 1712, Guillaume d'Inval, né le 12 avril 1714, Herman d'Inval, né le 20 octobre 1715, et Marie-Françoise d'Inval, née le 20 août 1717, enfants de défunts Antoine d'Inval, écuyer, et Marie-Anne Fournier. Paris, 24 mai 1732. — Fol. 242. Provisions à Joseph Pingré, seigneur de Guignemicourt, de l'office

de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, bureau des traites foraines, domaniales et autres juridictions de ladite ville, vacant par le décès de Louis Pingré de Guignemicourt, son père. Paris, 1^{er} mai 1732. — Fol. 243 v^o. Lettres de dispense de parenté et d'alliance audit Joseph Pingré, gendre de Nicolas de Herte, président, beau-frère de Nicolas de Herte, conseiller, et frère de Pierre Pingré, avocat du Roi au même siège. Compiègne, 1^{er} mai 1732. — Fol. 247 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Louise Langlois née le 9 mai 1715, Marie-Marguerite Langlois née le 5 septembre 1717, et à Honoré Langlois, né le 29 juillet 1718, enfants de défunt Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Septenville, l'Étoile, Courcelles et autres lieux, et de dame Marie-Madeleine Dincourt. Paris, 10 septembre 1732. — Fol. 252 v^o. Saisine à Pierre Courtois, fermier du moulin à papier de Wavans en Artois, d'immeubles sis à Béalcourt par lui acquis de François de Moncheaux et consorts. Amiens, 29 janvier 1733. — Fol. 253. Id., d'immeubles acquis de Nicolas Ducastel et sa femme. Amiens, 29 janvier 1733. — Fol. 260 v^o. Provisions à M^e François Le Blanc, sieur de Mellart, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont M^e Augustin Damiens, fils de M^e Augustin Damiens, dernier possesseur, s'est démis en sa faveur. Versailles, 20 décembre 1732. — Fol. 262. Lettres de terrier pour la commanderie de Saint-Maulvis, ordre de Saint-Jean de Jérusalem, octroyées à frère Jean-Baptiste d'Herbouville, commandeur dudit Saint-Maulvis. Paris, 22 novembre 1732. — Fol. 271. Lettres de bénéfice d'inventaire à Joseph Blondel, menuisier au Souich, pour la succession de défunt Jean Blondel, son père « principal habitant dudit Souich. » Paris, 20 mai 1733. — Fol. 273. Lettres de terrier des terres et seigneuries de Fransures, Plouy lès Domart, Domart en partie et Coulouvillers, octroyées à Louis-Hector, sire marquis de Sailly, lieutenant général des armées du Roi, seigneur desdits lieux. Paris, 3 juin 1733. — Fol. 276. Provisions à Jacques de Sachy, seigneur de Saint-Aurin, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès de Vincent Le Gillon. Compiègne, 4 juillet 1733. — Fol. 278. Lettres de bénéfice d'inventaire à Thomas de Calonne, sieur de Croissy, émancipé sous la curatelle de M^e Antoine Le Brethon, pour la succession de dame Marie-Anne de Villers, sa mère, épouse en premières noces de Messire Claude de Calonne, seigneur de Coquerel, et en secondes de Messire Joseph-Clément de Vaux, Paris, 21 novembre 1733. — Fol. 279 v^o. Lettres d'émancipation de Jean-Jérôme de Vaudricourt, âgé de 15 ans, fils de Jérôme-Eugène de Vaudricourt,

écuyer, seigneur de Lallouet, Allenay, demeurant audit Allenay, et de défunte Marie-Madeleine Hoigne. Paris, 12 août 1733. — Fol. 280. Provisions au sieur Jean-Joseph Lemaire, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal de Beauvoisis à Grandvilliers, dont le sieur Joseph Le Ber s'est démis en sa faveur. Fontainebleau, 9 novembre 1733. — Fol. 284. Saisine à Firmin-Antoine du Crocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, etc., de terres à Guyencourt, lieu dit le Clos, à lui vendues par Jean Morel, charpentier, et sa femme, par acte du 28 octobre 1733, y transcrit. 23 décembre 1733. — Fol. 286 v^o. Lettres d'émancipation à Marie-Madeleine-Marguerite-Angélique Fejacq de Serainville, âgée de 14 ans, fille de défunt Jacques-Michel Fejacq, écuyer, seigneur de Serainville, major des côtes de Picardie, demeurant à Amiens, et de dame Marguerite Cauchie. Paris, 12 août 1733. — Fol. 288. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques-Antoine de Rune, chevalier, seigneur de Warsy, et Marie-Renée de Boufflers, son épouse, pour la succession de Philippe-Honoré du Bois de Drancourt, chapelain de la cathédrale d'Amiens, leur cousin germain. Paris, 6 mars 1734. — Fol. 292 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Ovide de Virgille, écuyer, seigneur des Essarts, pour la succession de défunte dame Marguerite de Feuquel, femme de Joseph de Virgile, écuyer, seigneur de Pas. Paris, 3 avril 1734. — Fol. 293. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas-François Gigault d'Olincourt, avocat en Parlement, demeurant à Doullens, pour la succession de défunt Antoine Gigault, prudhomme à Doullens, son oncle. Paris, 12 mai 1734. — Fol. 296 v^o. Saisine à Messire Charles-Louis Mannessier, chevalier, seigneur de Brassigny, Montigny, Saint-Acheul, Heaussecourt et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'immeubles à Heaussecourt à lui vendus par Pierre Brasseur, laboureur au Meillart, et consorts, par acte du 19 mai 1734, y transcrit. 23 juin 1734, — etc.

I B 40. (Registre.) — In-fol. 199 feuillets, papier.

1734-1739. — Registres aux Chartes. — Fol. 2. Lettres de terrier pour la terre et seigneurie du Tronchoy octroyées à Claude Roujault, conseiller au Parlement, prieur commendataire du prieuré d'Hornoy, seigneur de l'église dudit Hornoy et dudit Tronchoy. Paris, 7 juillet 1764. — Fol. 6. Lettres d'émancipation

à Marie-Anne-Françoise, âgée de 18 ans, Antoine-François, âgé de 14 ans, et Marie-Madeleine, âgée de 13 ans, enfants de défunt Antoine Bienaimé, maître pailloleur à Amiens, et de Marie-Claire Le Vasseur. Paris, 4 décembre 1734. — Fol. 7. Lettres d'émancipation à Pierre-Louis du Bos, chevalier, seigneur d'Hornicourt, Fossemanant et autres lieux, l'un des cheveau-légers du Roi, âgé de 18 ans. Paris, 27 novembre 1734. — Fol. 10 v°. « Arrest du Parlement du 30 aoust 1586 pour l'administration des biens de l'hôtel-Dieu d'Amiens. » — Fol. 18. Provisions à Adrien Picquet de Dourier, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens dont il a hérité de défunt Adrien Picquet, son père, lesdites lettres de provision portant, entre autres choses, que « nous avons cru qu'après les services qu'ont rendu le père et les ancêtres dudit sieur Picquet de Dourier, jusqu'au nombre de sept qui ont jusqu'à présent successivement remply ledit office, il convient de le conserver à une famille qui donne depuis si longtemps des preuves de son attachement à nostre service et de son zèle pour le bien de la justice. » Versailles, 24 mars 1735. — Fol. 19 v°. Provisions à Joseph-Thomas de Saint-Just de Brillampré, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi au bailliage d'Ardres vacant par le décès de Blaise Mallet. Versailles, 31 mars 1735. — Fol. 21 v°. Lettres de dispense d'âge d'un an et 10 mois à Étienne Lengellé, pour lever l'office de procureur du Roi en la prévôté d'Amiens. Versailles, 24 avril 1735. — Fol. 22. Provision à Étienne Lengelle de l'office de substitut du procureur du Roi en la prévôté d'Amiens à lui cédé par la veuve de Jean Godquin, dernier possesseur. Versailles, 29 avril 1735. — Fol. 22 v°. Saisine à Messire Louis-Joseph-Maximilien d'Halancourt, seigneur marquis de Boulainvilliers, seigneur de Bettembos, Vraigne et autres lieux, demeurant en son château de Vraigne, d'immeubles audit Vraigne à lui vendus par Nicolas Nicquet et consorts, par acte du 31 janvier 1735, y transcrit. 11 mai 1735. — Fol. 24. Provisions à Charles du Castel, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Jean-Baptiste-Roland-Adrien-Emmanuel de Villers de Berneuil s'est démis en sa faveur. Paris, 10 février 1735. — Fol. 28. Lettres de terrier des terres et seigneuries de Croÿ, Wailly, Lœuilly, Saint-Saufliu, le Bosquel, Tilloy, Velennes et Namps-au-Val, octroyées à Louis-Ferdinand-Joseph de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, grand d'Espagne de la première classe, prince du Saint-Empire, seigneur desdits lieux. Paris, 25 juin 1735. — Fol. 32. Lettres d'émancipation de Pierre-Philippe-Jacques Tillette,

âgé de plus de 15 ans, fils de défunt Jean-Baptiste Tillette, écuyer, seigneur de Mautort, Cambron en partie et autres lieux, et de Marie-Madeleine Lemoitier. Paris, 20 août 1735. — Fol. 35 v°. Saisine à Philippe Dugardin, écuyer seigneur de Bernapré, Boismont, Bretel et autres lieux, et à dame Marie-Barbe Godart, son épouse, demeurant à Abbeville, des terres, fiefs et seigneuries de Boismont, Bretel de la Prévôté, Mazingant et autres, à lui vendus par acte du 6 février 1727, y transcrit, par Messire Henry-Louis de Boubert, chevalier, seigneur de Bernatre, Miannay, Boismont, Bretel et autres lieux, demeurant en sa maison seigneuriale dudit Miannay, pour « subvenir à ses affaires et nottamment pour s'acquitter des condamnations prononcées contre luy, dame Magdelaine Dorte, son épouse, et autres, par arrêts de Nosseigneurs du Conseil en datte des 12 juillet 1720 et 20 avril 1723, ce à quoy il ne pourroit parvenir, cessant la vente cy-après et par nécessité par luy jurée et affirmée, vérifiée et attestée, suivant la coutume, par Pierre Prévost, couvreur d'ardoises, et Vas Chivost, thisserant demeurant audit Miannay, lesquels, pour ce comparans seullement, ont déclaré avoir parfaite connoissance de ladite nécessité », et avec lui par Messire Daniel-Alexandre de Boubert, chevalier, seigneur de Bernatre, lieutenant au régiment de Piémont infanterie, son fils aîné, majeur, à la charge notamment des baux faits à Antoine Poilly, Pierre Boucher, Adrien et autres fermiers et locataires desdits immeubles, et que l'acquéreur « sera aussy deschargé de tous droits de quins et requin, partages, douaires venus et à venir, hypotecques, conventions matrimoniales et autres charges généralement quelconques, et comme ladite dame d'Horte, ses frères et sœurs puisnez, tant germains que consanguins dudit seigneur de Boubert père, le sieur et dame de Moyenville, icelle dame auparavant veuve dudit deffunt M^e Daniel de Boubert, et desdits sieur et dame ses frères et sœurs peuvent prétendre quelques parts et portions dans lesdits immeubles, ... d'autant que ledit sieur et dame acquéreurs ont fait construire à leurs coust, frais et despens, dans la maison seigneuriale, un pigeonnier et une grange, comme aussy un moulin à vent dans l'estendue desdites terres et seigneuries, même plusieurs augmentations, montant le tout ensemble, suivant le calcul fait entre les parties, à la somme de 4 000 l. », et ce, moyennant le prix de 55 000 l., plus 60 s. au moins aux pauvres. Amiens, 26 novembre 1735. — Fol. 39.

Saisine à Nicolas Aliamet, sieur de Métigny, ancien consul des marchands et négociants en la ville d'Abbeville, d'immeubles aux terroirs de Laleu et Métigny à lui vendus par M^c Joseph-Marie Lucas, sieur de Cormont, conseiller magistrat ès sièges de la maréchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, par acte du 29 octobre 1735, y transcrit. 19 décembre 1735. — Fol. 42 v^o. Saisine à Firmin-Antoine Ducrocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, etc., d'immeubles audit Guyencourt à lui vendus par Firmin Pinchina et consorts, par acte du 6 janvier 1636, y transcrit. 8 février 1736. — Fol. 44. Saisine à Gilbert Morel, sieur de Bécordel, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès de Pierre Pinguet, et ce, en considération des services rendus par le sieur Jacques Morel de Pomery, son père, dans une charge de conseiller audit siège. Paris, 9 juillet 1735. — Fol. 46. Saisine à Nicolas Aliamet, sieur de Métigny en partie, marchand négociant à Abbeville, étant pour lors au château d'Aveslges, comme étant aux droits et ayant les retenues féodales à lui cédés par les seigneurs de la châtellenie d'Airaines et de la baronnie de Picquigny, de deux fiefs nobles ès terroirs de Métigny et Airaines, tenus et mouvants, savoir celui de Marcy de ladite châtellerie d'Airaines, et celui de Marmont (*sic*, pour Mermont ?) de ladite baronnie de Picquigny, par lui acquis par retrait féodal, sur Jean Sangnier, laboureur audit Métigny, qui les avait acquis de Messire Philippe Le Blond, seigneur de Marcy, chevalier de Saint-Louis, capitaine général des chasses du duc du Maine, gouverneur des ville et château d'Aumale, se portant fort de dame Suzanne Rochain, son épouse, et de Messire Henry Leblond, leur fils, chevalier, seigneur de Marmont, et ce, du consentement de Messire François Picquet, chevalier, seigneur d'Aveslges, Épaumesnil et autres lieux, par acte du 8 février 1736, y transcrit. 21 mars 1736. — Fol. 47 v^o. Provisions à Nicolas Tripiet de l'office de conseiller enquêteur et commissaire examinateur au bailliage d'Amiens vacant par le décès d'Alexandre Legrand. Versailles, 23 mars 1736. — Fol. 50. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-François Bernard, seigneur du Pont-de-Metz, greffier du bailliage criminel d'Amiens, Thérèse-Rose Berthe, sa femme, Marie-Louise Lelièvre, veuve de Pierre Berthe, écuyer, seigneur de Nollongue, demeurant à Coulommiers en Brie, mère et tutrice de Charlotte Perinne Berthe, pour la succession d'Antoine Berthe, écuyer, seigneur de Coursbonne, leur oncle. Paris, 2 juin 1736. — Fol. 57. Lettres d'émancipation de

Marie-Jeanne-Françoise-Louise de Saisseval, âgée de 17 ans, fille de Jean de Saisseval, chevalier, seigneur de Méraucourt, lieutenant des maréchaux de France au département d'Amiens, et de dame Marie-Françoise Fouquesolle. Paris, 13 octobre 1736. — Fol. 61 v^o. Saisine à Charles-François Quignon, chef de paneterie du Roi, demeurant à Amiens, de terres relevant du fief Broissart dit de Ville, par lui acquises de Jean-Joseph Ducrocquet, bourgeois d'Amiens. Amiens, 19 janvier 1737. — Fol. 62. Saisine à Messire René-Jérôme de Coppequesne, chevalier, vicomte de Fressenneville, Friville, et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de Monchy, demeurant à son château de Friville, du fief de Villers tenant aux fossés de la motte du château, ancien chef-lieu de la seigneurie de Fressenneville, d'un autre fief anciennement appelé le fief Poltot ; d'un fief restreint anciennement appelé la Motte du Château ; d'un « petit castillet » avec la place d'une mare, et d'autres immeubles sis à Fressenneville, à lui vendus par Messire-Louis-Marie-Joseph Levert, chevalier, seigneur de Chanteraine, le Mesnil David et autres lieux, capitaine d'infanterie au régiment de Villebrun, demeurant en sa maison seigneuriale au Mesnil David, comté d'Eu, tant en son nom que comme fondé de procuration de dame Marthe-Renée Depré, veuve de Messire Jacques-Philbert Lever, chevalier, seigneur de Chanteraine et autres lieux, et encore comme étant aux droits de Messire Augustin-César Lever, chevalier de Chanteraine, lieutenant d'infanterie au régiment de Picquigny, son frère, Messire François-Alexis de Beauvais, chevalier, seigneur de Rousy et autres lieux, capitaine au régiment d'Hinelle (?), demeurant au village de Nullemont, comté d'Eu, Messire Adrien Derchu, chevalier, seigneur des Deffand et autres lieux, demeurant audit Deffand, paroisse de Conteville, se portant fort de dame Marie-Anne Lever, épouse dudit seigneur de Rousy, et de dame Reine-Charlotte Lever, épouse dudit seigneur du Deffand, et de Marthe Lever, demoiselle, leur sœur et belle-sœur, moyennant 6792 l., plus 10 s. de denier à Dieu mis dans le tronc des pauvres, par acte du 12 janvier 1737, y transcrit. 4 février 1737. — Fol. 66. Saisine à Nicolas Aliamet, sieur de Métigny, négociant à Abbeville, de terres audit Métigny à lui vendues par M^c Joseph Letellier, vicaire de Saint-Firmin-à-la-Porte, à Amiens, pour s'acquitter envers Louis Dufestel le fils, maître charpentier, Jacques Lavette, maître maçon et la veuve de Louis Tellier, menuisier à Amiens, pour travaux faits en la maison où il demeure et qu'il a fait recon-

struire à neuf, par acte du 19 janvier 1737, y transcrit. 11 février 1737. — Fol. 67 v°. Lettres de terrier des terres et seigneuries de Nampty et Coppegueulle octroyées à Jean-Baptiste Duval, écuyer, sieur de Saleux, l'un des sous-lieutenants de la vènerie du Roi, Anne-Thérèse Morel, veuve de Guilain Duval, écuyer, seigneur de Nampty, aussi sous-lieutenant de la grande vènerie du Roi, au nom et comme tutrice de leurs enfants mineurs. Paris, 28 mars 1736. — Fol. 72 v°. Saisine à Messire Louis-Joseph marquis de Clermont-Tonnerre, seigneur du comté de Thoury, Muide, Bertangle et autres lieux, demeurant à Amiens, d'immeubles à Bertangle à lui vendus par Jean-François Candillon et consorts, par acte du 12 janvier 1737, y transcrit. 20 mars 1737. — Fol. 75 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Joseph Picquet, écuyer, sieur du Chaussoy, pour la succession de Louis-François Picquet, écuyer, son père. Paris, 13 février 1737. — Fol. 77. Saisine à Alexandre Dufresne, conseiller au présidial d'Amiens, seigneur de Marcelcave, Lamotte en Santerre et autres lieux, d'un demi journal de terre audit Marcelcave à lui vendu par Mathieu Detaille et consorts, par acte du 16 novembre 1723, y transcrit. 10 avril 1737. — Fol. 77 v°. Id., d'un héritage audit Marcelcave vendu audit seigneur par Pierre Autrequin et consorts, par acte du 18 juin 1736, y transcrit. 10 avril 1737. — Fol. 78. Provisions à Adrien-Pierre Vacquette de Fréchencourt, avocat en Parlement, de l'office de conseiller garde-scel en la chancellerie présidiale d'Amiens dont s'est démis Claude-Louis Vacquette du Cardonnoy. Paris, 1^{er} mars 1737. — Fol. 79. Saisines à Mgr. Louis-Charles marquis de Gouffier, brigadier des armées du Roi, mestre de camp colonel du régiment de Condé - cavalerie, seigneur d'Heilly, Ribemont, Franviller en partie et autres lieux, résidant à Paris en son hôtel rue Coq-Héron, pour lors en son château d'Heilly, de terres à Heilly à lui vendues par diverses personnes, par actes des 20 août, 20 décembre 1736, 2, 3, 4, 25, 5, 9, 11, 26 janvier, 7 février 1737, y transcrits. 8 mai 1737. — Fol. 94 v°. Saisines au même d'immeubles audit Heilly à lui vendus par diverses personnes par actes des 22 avril et 2 mai 1737, y transcrits. 27 mai 1737. — Fol. 97 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Charles-Joseph-François Picquet, âgé de près de 18 ans, et à Maximilien-Gabriel Picquet, âgé de près de 15 ans, fils de défunt François Picquet, écuyer, seigneur d'Aveslesges, et de dame Charlotte Picquet. Paris, 19 juin 1737. — Fol. 102 v°. Commission par François La Peyronie, seigneur de Marigny et autres lieux, écuyer, premier chirurgien du Roi, ancien maître d'hôtel de la Reine, chef de la chirurgie et

barberie du royaume, garde des chartes, statuts et privilèges d'icelles, à Jacques Quignon, maître chirurgien à Amiens, de la charge de son lieutenant en la communauté des maîtres chirurgiens d'Amiens. Versailles, 29 juillet 1737. — Fol. 104 v°. Saisine à Pierre Broyart, bourgeois d'Amiens, d'immeubles à Berneuil par lui acquis de M^e François-Hémar Denis, sieur de Brillemont, procureur du Roi en l'hôtel de la Monnaie d'Amiens, et de dame Marguerite-Angélique Delaporte, son épouse. Amiens, 2 septembre 1737. — Fol. 111. Saisine à très haut et très puissant seigneur Mgr. Louis-Charles marquis de Gouffier, brigadier des armées du Roi, mestre de camp du régiment de Condé cavalerie, d'immeubles à Heilly à lui vendus par Léonard Madurel, bourgeois de Paris, par acte du 20 avril 1737, y transcrit. 23 décembre 1737. — Fol. 112 v°. Saisine à M^e Claude Tillette, écuyer, seigneur de Longuillet et autres lieux, d'une mesure audit Longuillet à lui vendue par Antoine de Vimes, par acte du 4 janvier 1738, y transcrit. 15 janvier 1738. — Fol. 115. Saisine à Louis-Charles marquis de Gouffier, pour lors à son château d'Heilly, d'immeubles à Heilly, appartenant tant à l'église qu'à la cure et qu'aux trépassés dudit Heilly, à lui vendus moyennant 16 l. de rente foncière, par Antoine Cornette, laboureur à Heilly, fondé de procuration des habitants, corps et communauté dudit Heilly, avec l'autorisation de l'évêque d'Amiens, par acte du 29 novembre 1737, en vertu d'une délibération de l'assemblée des habitants dudit Heilly (M^e Urbain Estevé curé, Jean Galliat, chirurgien, syndic, etc.), passée à Heilly, « au portail de l'église dudit lieu, à l'issue de la messe paroissial », le 30 décembre 1736, et d'autres pièces annexes y transcrites. 5 février 1738. — Fol. 119 v°. Saisine à M^e Charles Cornet de Coupel, avocat en la Cour, seigneur de Warlus, d'immeubles audit Warlus à lui vendus par Messire Gabriel-François de Paule Roussel, chevalier seigneur de Belloy et autres lieux, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, et François Fauchon, marchand audit Warlus, et sa femme, par acte du 23 janvier 1738, y transcrit. — Fol. 121. Saisines à Louis-Charles marquis de Gouffier d'immeubles à Heilly à lui vendus par diverses personnes par actes des 29 novembre 1737, 18 janvier, 9 février 1738, y transcrits. 24 février 1738. — Fol. 129 v°. Saisine à Messire André-Théodose chevalier de Monchy, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de carabiniers, demeurant au château de Talmas, de terres dans la mouvance du fief d'Aubigny par lui acquises des sieur et dame

de Presigny demeurant à Bordeaux. Amiens, 26 avril 1738. — Fol. 134. Saisine à Messire Charles de Lamiré, chevalier, seigneur de Larrest (*sic*, pour la Retz ?) et de Bettencourt sur Mer, demeurant à Maintenay, et à dame Marie-Françoise Dure (d'Urre), son épouse, d'immeubles audit Bettencourt relevant en fief de la seigneurie dudit lieu, par eux acquis par retrait féodal, par acte du 27 juin 1738, y transcrit. 21 juillet 1738. — Fol. 137 v°. Lettres patentes de confirmation par Louis XV de l'hôpital Saint-Charles et Sainte-Anne d'Amiens. Fontainebleau, octobre 1737. — Fol. 138. Saisine à Joseph-Antoine Le Vrayet, docteur en médecine, et demoiselle Marie-Geneviève Morel, son épouse, demeurant à Abbeville, de terres relevant de la chapelle du Vert pilier en la cathédrale d'Amiens, par eux acquis d'Alexandre Pennel, marchand éventailiste à Paris, et consorts. Amiens, 1^{er} septembre 1738. — Fol. 139. Saisine à Messire Louis-Nicolas de Cacheleux, chevalier, seigneur de Vauchelle et autres lieux, et à dame Charlotte-Marguerite de Carvoisin, son épouse, d'immeubles à Vauchelles lès Abbeville a eux vendus par Jean Delavoie, bourgeois d'Abbeville, et Françoise Courbet, sa femme, par acte du 7 juin 1738, y transcrit. 8 octobre 1738. — Fol. 142. Saisine à Louis-Charles marquis de Gouffier d'immeubles à Heilly à lui vendus et baillés à rente par les « vénérables prêtres, clerics caritables en Saint-Étienne de Corbie », représentés par M^e Jean de Ricquebourg, senior (senior ?), prêtre, chanoine de Saint-Mathieu de Fouilloy, M^e Philbert Navel, prêtre, curé de Saint-Jean l'Évangéliste, M^e Firmin Bernard, prêtre, curé de Saint-Éloi, M^e Benoît Fontaine, prêtre, chapelain de l'hôtel-Dieu, M^e René Jamart, prévôt, prêtre, curé de Saint-Étienne à Corbie, M^e Claude Mercier, prêtre, curé de Saint-Mathieu de Fouilloy, M^e Jacques de Rains, id., M^e Henry-Gabriel Delarue, prêtre, curé de Saint-Albin, M^e Antoine Obert, prêtre, curé de Saint-Thomas-de-la-rue-des-Prés, à Corbie, M^e Jean-Baptiste Warmé, chanoine de Saint-Mathieu de Fouilloy, M^e Louis Forel, sous-diacre du diocèse de Laon, demeurant à Corbie, et Messire Nicolas de Rouvroy, chanoine de Saint-Mathieu de Fouilloy, composant la communauté desdits caritables ; par acte du 24 mars 1738, et autres pièces annexes, y transcrites. 26 novembre 1738. — Fol. 150 v°. Saisine à Louis-Charles marquis de Gouffier, d'immeubles à Heilly par lui acquis de Firmin Godebert et consorts par acte d'échange du 26 avril 1738 et autres pièces annexes y transcrites. 26 novembre 1738. — Fol. 155. « Continuation de lettres à terrier obtenues par le sieur de Villeneuve de

Trans, commandeur de Saint-Maulvis, du 4 décembre 1737, en conséquence de celles obtenues par le sieur d'Harbonville, son prédécesseur, le 22 novembre 1732. — Fol. 156. Saisine à Louis-Charles marquis de Gouffier d'immeubles à Follemprie, Brunnalieu et Heilly, par lui acquis de diverses personnes par actes des 26 avril, 8 mars, 28 avril, 30 avril, 3 mai 1738, y transcrits. 26 novembre 1738. — Fol. 164. Id., par acte du 20 octobre 1738, y transcrit. 3 décembre 1738. — Fol. 168. Lettres d'émancipation à Jean-Guilain Duval, âgé de 17 ans, 8 mois, Catherine-Thérèse Duval, âgée de 16 ans, 8 mois, et Marguerite-Jeanne Duval, âgée de 13 ans, 9 mois, enfants de Guilain Duval, seigneur de Nampty, et de dame Anne-Thérèse Morel. Paris, 7 janvier 1739. — Fol. 171. Saisine à dame Angélique-Renée-Suzanne Fesnel dame de Dergny (Dargnies), veuve de Jean-Jacques Fesnel, écuyer, seigneur de Basle, Belleuse et autres lieux, contrôleur en la grande chancellerie à Paris, de terres à Dargnies, à elle vendues par François Tirard et sa femme par acte du 27 janvier 1739, y transcrit. 4 mars 1739. — Fol. 172. Traité et accord entre les sergents à masse de la ville, mairie et prévôté d'Amiens à l'effet « d'empêcher les brigues qui se font journellement par aucuns d'eux, soit ès maisons des procureurs, bourgeois et autres particuliers, pour se procurer de l'employ, au grand préjudice de leurs confrères, ce qui avilisse leur charge. » Amiens, 11 janvier 1739. — Fol. 174 v°. Saisines à Louis-Charles marquis de Gouffier d'immeubles à Heilly à lui vendus par divers particuliers, par actes des 8 septembre 1738, 26, 27, 28 janvier, 5 février 1739, y transcrits. 18 mars 1739. — Fol. 187 v°. Saisine à Messire Louis-Joseph-Maximilien d'Hallencourt, chevalier, marquis de Boulainvilliers, seigneur dudit lieu, Vraignes, Betembos et autres lieux, chevalier de Saint-Louis et de Notre-Dame du Mont Carmel, ancien lieutenant aux gardes françaises, demeurant à Amiens, et à dame Adrienne Picquet, son épouse, par avant veuve d'Adrien Le Couvreur, écuyer, seigneur de Vraignes, donataire et légataire universelle d'icelui, de parts sur une ferme sise à Vraignes, à lui cédées par Jacques-Henry Cornet, seigneur de Lisleroy, chevalier, comte palatin du Sacré Collège de Saint-Jean de Latran, demeurant à Amiens, par acte du 2 juin 1739, y transcrit. 8 juin 1739. — Fol. 193 v°. Saisine à Messire Louis Dufresne, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Paris, seigneur en partie de Bourdon et du fief de Bourdon, demeurant à Paris rue Saint-Benoît, paroisse Saint-Sulpice, du fief et noble tènement de

Bergnolles et d'autres immeubles sis audit Bourdon à lui vendus par le sieur Louis de Flesselles, bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch, par acte du 8 août 1739, y transcrit. 31 août 1739. — Fol. 196. Ordre du Roi pour la continuation des maire et échevins d'Amiens. Compiègne, 4 juillet 1739. — Fol. 197 v°. Saisine à Messire Claude-François de Mons, écuyer, seigneur d'Hédicourt, Saint-Sauveur, Grattepanche et autres lieux, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, de terres à Grattepanche par lui acquises par retrait féodal par arrêt des Requêtes du palais du 15 septembre 1733, y transcrit. 19 octobre 1739. — Fol. 199. Saisine audit Claude de Mons de terres audit Grattepanche à lui vendues par Claude Debrecq et sa femme, par acte du 7 octobre 1739, y transcrit. 19 octobre 1739, — etc.

I B 41. (Registre.) — In-fol., 150 feuillets, papier.

1739-1743 — Registre aux Chartres. — Fol. 2 v°. Lettres de dispense d'âge de 18 mois à Antoine-François de Lozière, pour être pourvu de l'office de prévôt de Beauvoisis à Amiens. Compiègne, 24 juillet 1739. — Fol. 3. Provisions à Antoine-François de Lozière, sieur de l'Espinoy, avocat en Parlement, de l'office de prévôt, juge ordinaire royal de Beauvoisis à Amiens, vacant par le décès d'Antoine de Lozière de l'Espinoy, son père. Paris, 24 juillet 1739. — Fol. 4 v°. Provisions à M^c Nicolas de Herte, seigneur d'Haille, avocat en Parlement, de l'office de président au présidial d'Amiens dont M^c Nicolas de Herte, fils et donataire de M^c Nicolas de Herte, aïeul dudit seigneur d'Hailles, dernier possesseur, s'est démis en sa faveur. Paris, 14 juillet 1739. — Fol. 6 v°. « Lettres à terrier pour les abbé, prieur et religieux de Cercamps. » Fontainebleau, 10 novembre 1739. — Fol. 9. Saisine à Firmin-Antoine Ducrocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, etc, d'un journal de terre à Guyencourt, par lui acquis par retrait féodal par acte du 4 janvier 1740, y transcrit. 18 janvier 1740. — Fol. 12. Saisine à Messire Edme-François de Turmenyes, chevalier, seigneur de Montigny, Nointel, Preelle, Courcelles, Nemours, baron châtelain de Boves et autres lieux, demeurant à Paris, d'une mesure à Boves à lui vendue par Anne-Thérèse Moulinet et consorts par acte du 23 décembre 1739, y transcrit. 24 février 1740. — Fol. 13 v°. Provisions à Jean-François Turpin, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal, commissaire examinateur en la prévôté de Saint-Riquier vacant par le décès d'Alexandre Lerminier. Paris, 26 février 1740. — Fol. 14. Lettres de bénéfice

d'âge à Marie-Jeanne-Josèphe le Sieurre de Croissy, âgée de 19 ans, et Louise-Jeanne Le Sieurre de Croissy, âgée de 17 ans, filles de feu Louis-Pierre, écuyer, seigneur de Croissy et autres lieux, lieutenant des fauconneries du cabinet du Roi, et de dame Jeanne-Françoise de Montmignon. Paris, 5 mars 1740. — Fol. 18. Saisine à Messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Septenville, Courcelles et autres lieux, de parts dans une mesure audit Courcelles à lui vendues par Robert et Françoise Lecointe par acte du 19 mai 1740, y transcrit. 22 juin 1740. — Fol. 19. Saisines à Antoine Ducrocquet de Guyencourt d'immeubles audit Guyencourt par lui acquis de diverses personnes par actes du 25 juin 1740, y transcrits. 30 juin 1740. — Fol. 24 v°. Saisine à Marie-Thérèse Morel, veuve de Josse (?) Le Caron, seigneur de Choqueuse, Marieux et autres lieux, demeurant à Amiens, des quatre quints du fief du Rozel à Talmas par elle acquis de Bernard-Dominique Hémart, sieur d'Ypre, bourgeois d'Amiens, et de damoiselle Marie-Jeanne-Louise Roblot, son épouse. Amiens, 7 septembre 1740. — Fol. 25. Ordre du Roi continuant les maire et échevins d'Amiens. Versailles, 27 août 1740. — Fol. 27. « Statuts, ordonnances et privilèges des syndics, jurés, bacheliers et maîtres serruriers de la ville, faubourg et banlieue d'Amiens. » Amiens, 11 novembre 1737. — Fol. 34. Lettres patentes confirmant lesdits statuts. Versailles, avril 1738. — Fol. 34 v°. Arrêt d'entérinement desdits statuts en Parlement. 14 juillet 1740. — Fol. 45 v°. Saisine à Claude Demons, écuyer, seigneur de Saint-Sauveur, de terres à Saint-Sauveur à lui vendues par Jean-Baptiste Sené et sa femme, par acte du 15 janvier 1741, y transcrit. 23 janvier 1741. — Fol. 47 v°. Saisine à Messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Septenville, Courcelle, Fossebleuet et autres lieux, de terres à Courcelles à lui vendues par Jean Lefebvre et consorts par acte du 16 août 1740, y transcrit. 1^{er} février 1741. — Fol. 51. Saisine à Messire Charles-Louis Manessier, chevalier, seigneur de Brasigny, Haussecourt et autres lieux, et dame Marguerite Foucque, son épouse, d'une mesure à Haussecourt, à eux vendue par Pierre Bocquet et sa femme, par acte du 16 novembre 1740, y transcrit. 1^{er} mars 1741. — Fol. 54. Lettres de terrier de la seigneurie de Saint-Sauveur, fief de Bohodemer et Patencourt, hameau près de Breteuil et de celle de Saint-Pierre lès Amiens octroyées à Claude-Louis Vacquette, sieur du Cardonnoy, conseiller au Grand

Conseil. Paris, 24 mars 1741. — Fol. 55 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean Danzel, écuyer, âgé de 14 ans, fils de défunt Antoine Danzel, écuyer, seigneur de Lignièrès, et de dame Marie Deléperon. Paris, 8 août 1741. — Fol. 56. Lettres de terrier des fiefs et seigneuries de Pissy, Belloy, Ardres et autres, octroyées à Jean-François Chassepot de Beaumont, chevalier, seigneur dudit lieu, capitaine chef du vol pour héron de la grande fauconnerie du Roi, et Marie-Françoise-Louise-Geneviève de Saisseval, son épouse. Paris, 27 avril 1740. — Fol. 58. Lettres de bénéfice d'âge à Marie-Louise-Catherine-Colette de Villers, âgée de 13 ans, fille de Jean-Baptiste-François de Villers, écuyer, président trésorier de France en la généralité de Picardie, et de dame Marie-Catherine-Françoise Leboucher du Mesnil. Paris, 15 mars 1741. — Fol. 61 v°. Saisine à François-Joseph de Buissy, écuyer, seigneur d'Yvrench, le Mesnil, Acquest, Bealcourt et autres lieux, premier président au présidial d'Abbeville, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu, de parts indivises sur des terres à Yvrench et Yvrencheux, à l'encontre de dame Marie-Louise-Angélique Louvel, veuve d'Antoine Brossart, écuyer, seigneur de Lamarre, des enfants et héritiers de défunte dame Charlotte-Françoise Louvel, épouse de Jean Le Vaillant, écuyer, seigneur de Boismont, des enfants et héritiers de la défunte dame de Caullière, épouse du sieur Danzel d'Ablemont, et de la dame de la Jonquière, dans des terres aux terroirs d'Yvrench et Yvrencheux à lui vendus par Messire Charles-Augustin Louvel, chevalier, seigneur de la Cour d'Auneuil, demeurant à Wailly lès Oisemont et dame Marie-Madeleine de Gueulluy, son épouse, par acte du 31 mai 1741, y transcrit. 13 juillet 1741. — Fol. 62 v°. Id., au même de parts indivises sur des terres à Yvrench à lui vendues par Messire Louis-François-Guillaume de Marsillac, chevalier, seigneur de la Vannes, Bray et autres lieux, demeurant audit lieu de la Vannes, province de Normandie, comme procureur de dame Gabrielle de Caullière veuve de Messire Romain le Canu, seigneur et patron de la Jonquière, demeurant à Hotot sur Dieppe, et Messire Vincent-Romain Le Canu, chevalier, seigneur et patron de la Jonquière, demeurant audit Hotot, fils de ladite dame de Caullières, par acte du 27 juin 1741, y transcrit. 13 juillet 1741. — Fol. 67 v°. Lettres de terrier de la commanderie de Fieffes octroyées à frère Armand de Foucault de Saint-Germain-Beaupray chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur dudit lieu. Versailles, 3 janvier 1741. — Fol. 72 v°. Ordre du Roi continuant les maire et échevins d'Amiens. Versailles, 5 septembre 1741. — Fol. 73 v°. Saisine

à M^c Louis-Charles-Alexandre Lefebvre, seigneur de Villers, conseiller au présidial d'Abbeville et sénéchaussée de Ponthieu, d'un quart de maison à Villers sous Mareuil, à lui vendu par Antoine Descaufour, tisserand à Behen, et sa femme, par acte du 9 septembre 1741, y transcrit. 4 octobre 1741. — Fol. 88 v°. Saisine audit Lefebvre de Villers des trois quarts de ladite maison à lui vendus par François Miclot, tisserand audit Villers, et consorts, par acte du 10 décembre 1741, y transcrit. 13 décembre 1741. — Fol. 80. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-René Roussel, sieur d'Argœuve, pour la succession de défunt Louis-René Roussel, premier du nom, sieur d'Argœuve, son père. Paris, 7 octobre 1741. — Fol. 86 v°. Saisine à Gabriel-François de Paule Roussel, écuyer, seigneur de Belloy-Saint-Léonard, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, de terres audit Belloy-Saint-Léonard par lui acquises par retrait féodal par acte du 27 février 1742, y transcrit. 5 mars 1742. — Fol. 89. Saisine à Firmin-Antoine Ducrocquet, seigneur de Guyencourt, d'un héritage audit Guyencourt par lui acquis par retrait féodal par acte du 31 mars 1742, y transcrit. 12 février 1742. — Fol. 90 v°. Lettres d'émancipation de Joseph-Thomas-Guilain Duval, âgé de 11 ans, fils de défunt Guilain Duval, écuyer, sieur de Nampty, et d'Anne-Thérèse Morel, et neveu et héritier de défunt Jean-Baptiste Duval, Paris, 13 janvier 1742. — Fol. 92. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste Cochevin, seigneur de Métigny, avocat en Parlement, et à Michel Basseville, docteur en médecine à Amiens, tuteur de Louis-Michel et Jean-Baptiste Basseville, ses enfants mineurs, et de défunte Françoise-Florence Cochevin, pour la succession de défunte Marie-Madeleine Raget, veuve en premières noces de Jean-Baptiste Cochevin, seigneur de Métigny, et en secondes de Nicolas de Saint-Georges, mère dudit de Métigny et aïeule desdits mineurs Basseville. Paris, 8 avril 1742. — Fol. 92 v°. Provisions à Jean Lefort, avocat en Parlement, de l'office de conseiller commissaire enquêteur examinateur au bailliage et présidial d'Amiens, dont Jean-Baptiste Gresset s'est démis en sa faveur. Fontainebleau, 26 avril 1742. — Fol. 95 v°. Donation par Messire Jean-Baptiste Pruvost, prêtre, docteur de Sorbonne, ancien curé de la paroisse de Saint-Valery et de Fontaine-la-Mallet, doyenné du Havre, diocèse de Rouen, conseiller commissaire député en la chambre souveraine du clergé de France, à Paris, « desirant achever

de dotter l'école de charité qu'il a commencé de fonder en faveur des pauvres filles de ladite paroisse de Fontaine, y fonder aussy à perpétuité une messe toutes les semaines pour le repos de son âme, et commencer encore la fondation d'une pareille école de charité pour les pauvres filles de la paroisse de Sainte-Honorine de Graville, mesme doyenné du Havre », de terres au Tilloy sous Pendé, proche Saint-Valery en Picardie, de rentes, du tiers en deux fermes à Fontaine Lamallet, avec, entre autres conditions, « de donner pour le logement au sieur vicaire de ladite paroisse (de Fontaine) l'ancien pavillon de la maison, en considération des instructions particulières qu'il fait sur le catéchisme aux pauvres de l'un et l'autre sexe. » Paris, 15 février 1742. — Fol. 101. Saisine à Pierre Langlois de Septenville d'un demi journal de terre à Courcelles, lieu dit Les Vignes, à lui vendu par Jacques Bachimont et consorts, par acte du 2 juin 1742, y transcrit. 4 juillet 1742. — Fol. 106 v°. Saisine à Firmin-Antoine Ducrocquet, seigneur de Guyencourt, d'une pièce de pré audit Guyencourt par lui acquise par retrait féodal par acte du 5 juin 1742, y transcrit. 16 juillet 1742. — Fol. 109 v°. Saisine à Messire Claude-François Le Roy, chevalier, seigneur de Valenglart, Moyenneville, Yonval et autres lieux, demeurant en sa maison seigneuriale à Moyenneville, de fiefs, maisons pourpris, enclos, terres labourables, censives et champarts sis à Yonval à lui adjugés par sentence du bailliage d'Amiens du 20 juin 1742, y transcrite. 13 août 1742. — Fol. 113 v°. Saisine à Firmin-Antoine Ducrocquet, seigneur de Guyencourt, d'un demi quartier de terre audit Guyencourt par lui acquis par retrait féodal par acte du 21 juillet 1742, y transcrit. 13 août 1742. — Fol. 116. Saisine à Messire Jean-Baptiste Thierry, chevalier, seigneur de Wiencourt, Genonville et autres lieux, lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, du fief de Course à Wiencourt, à lui vendu par Messire Claude Boullenger, écuyer, seigneur de Rivery, avocat en Parlement, conseiller en la Cour des monnaies. Amiens, 1^{er} septembre 1742. — Fol. 117 v°. Saisines à Nicolas-Antoine Aliamet, seigneur en partie de Métigny, demeurant à Abbeville, d'immeubles audit Métigny par lui acquis de divers particuliers par actes des 14 novembre 1741, 28 mai, 12 août 1742, 15 novembre 1741, 20, 21 juin 1742, y transcrits. 10 octobre 1742. — Fol. 125. Lettres de terrier pour l'abbaye de Saint-Valery. Paris, 18 juillet 1742. — Fol. 128. Saisine à Philippe-François chevalier de Montmorency, premier baron chrétien de France, brigadier des armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, chef d'une brigade de carabiniers pour le service de Sa Majesté, seigneur de Coisy,

Poulainville, Cardonnette et autres lieux, d'un immeuble à Talmas à lui vendu par Pierre Guilbert, valet de charrue à Talmas, et sa femme, par acte du 5 septembre 1742, y transcrit. 26 novembre 1742. — Fol. 130. Lettres de dispense d'âge à Pierre-François Dufresne, âgé de 23 ans, pour se faire pourvoir d'un office de conseiller au bailliage d'Amiens. Fontainebleau, 12 mai 1742. — Fol. 130 v°. Provisions à Pierre-François Dufresne, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage d'Amiens dont Alexandre Dufresne de la Motte, son père, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, s'est démis en sa faveur. Versailles, 2 juin 1742. — Fol. 132. Lettre de vétérance à Alexandre Dufresne de la Motte, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 25 juillet 1742. — Fol. 133. Saisine à Messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Septenville, Courcelles, Fossebleuet et autres lieux, d'immeubles à Courcelles sous Moyencourt à lui vendus par Messire Louis-Joseph-Henry de Virgille, chevalier, seigneur de Saleux, la Vicogne, Pas en partie et autres lieux, dame Marie-Agnès-Françoise Le Caron, son épouse, et Marguerite-Élisabeth-Joséphine Le Caron, demoiselle, par acte du 28 novembre 1742, y transcrit. 3 décembre 1742. — Fol. 135 v°. « Statuts pour la communauté des maîtres tailleurs d'habits de la ville d'Amiens. » 18 mars 1736. — Fol. 140 v°. Lettres patentes confirmant lesdits statuts. Versailles, avril 1736. — Fol. 141. Arrêt d'enregistrement desdits statuts au Parlement. 9 janvier 1743. — Fol. 149. Saisine à François-Charles marquis de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Bougainville, Moyencourt, la Lentille, Henneville et autres lieux, demeurant audit Quevauvillers, du fief, terre et seigneurie d'Hierville sis entre les terroirs de Fresnoy au Val, Courcelles, les bois de Cramensnil et du Quesnoy, à l'exception du bois Rohault, qui relèvera de la terre et seigneurie de Quevauvillers appartenant au vendeur, à lui vendu par Messire Jacques-Claude-Alexandre de Cressy, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Gournay, Hierville et autres lieux, officier au régiment de Mortemart, demeurant audit Quevauvillers, par acte du 25 janvier 1743, y transcrit. 28 janvier 1743, — etc.

I B 42. (Registre.) — In-fol., 193 feuillets, papier.

1743-1749. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. Vente par Jacques Saulmon, tisserand à Framicourt

le Grand, à Messire Louis-Joseph Gaillard, chevalier, seigneur de Boëncourt, Framicourt et autres lieux, président au présidial d'Abbeville, ancien majeur commandant de ladite ville, y demeurant grande rue et paroisse Notre-Dame-du-Châtel, de la moitié d'un terrain audit Framicourt. Abbeville, 3 mars 1743. — Fol. 2. Lettres d'émancipation à Marguerite-Théodore-Armande-Hubertine de Monchy, fille âgée de 20 ans de défunts Armand-Georges comte de Monchy et Angélique-Thérèse de Vuidebien. Paris, 20 février 1743. — Fol. 5 v°. Vente par dame Angélique-Rose Labbé, veuve de M^c Charles Poirion, avocat en Parlement, et consorts, à Firmin-Antoine Ducrocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt, Estrées et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, de terres audit Estrées. Amiens, 10 mai 1743. — Fol. 10 v°. Retrait féodal par ledit Ducrocquet de terres audit Estrées vendues par Guillaume Ledien à Pierre Pillon. Amiens, 3 juin 1743. — Fol. 11 v°. Retrait féodal par Messire Charles-François Mannessier, chevalier, seigneur de Selincourt et l'un des cheveu-légers de la garde du Roi, demeurant à Selincourt, d'immeubles dans la mouvance de Selincourt acquis par Jacques Sagnier de Pierre Leulier. Amiens, 12 août 1742. — Fol. 14 v°. Retrait féodal par Messire Louis-Joseph Gaillard, chevalier, seigneur de Boencourt, Morival, Framicourt le Grand, seigneur et patron d'Auberville sur Yere, Estalonde, Monchuil, (Monchy ?), président au présidial d'Abbeville, etc., d'un immeuble à Framicourt le Grand vendu par Messire François de Sarcus, chevalier, seigneur de Fréville, demeurant au hameau de Gratenois, paroisse de Beauseau en Normandie, tant en son nom que comme procureur de Messire Jean de Sarcus, chevalier, seigneur de Drauville, son frère, à Nicolas Cocquelin. 30 juillet 1743. — Fol. 17. Lettres de terrier à Charles-Alexandre de Goien, chevalier de St-Jean de Jérusalem et commandeur de Saint-Maulvis, pour ladite commanderie de Saint-Maulvis. Paris, 7 septembre 1743. — Fol. 19 v°. Saisine à Messire Antoine Toullet, écuyer, seigneur de Maison, le Plouy, Gorenflos et autres lieux, d'un journal de terre audit Plouy lès Domqueur à lui vendu par Nicolas Lebrun. Amiens, 28 septembre 1743. — Fol. 20. Vente par Anne Bucquet, veuve d'Antoine Legrand, à Firmin-Antoine Ducrocquet, écuyer, seigneur de Guyencourt, etc., d'un quartier de terre à Estrées. Ailly sur Noye, 7 octobre 1743. — Fol. 20 v°. Vente par Nicolas Lebrun à Antoine Toullet, écuyer, seigneur de Maison, le Plouy, Gorenflos et autres lieux, ancien porte-manteau du Roi, demeurant à

Abbeville, chaussée du Bois, paroisse du Saint-Sépulcre, d'un journal de terre à Plouy les Domqueur. Abbeville, 15 juin 1743. — Fol. 23. Vente par Denis Pillon à Firmin-Antoine Ducrocquet, seigneur de Guyencourt, etc., d'un demi-journal de terre à Estrées. Ailly-sur-Noye, 27 octobre 1743. — Fol. 23 v°. Lettres de terrier à dame Marie-Madeleine-Françoise du Fresnoy, veuve de Jean comte d'Aligre, marquise de Beauvoir, dame de Fleury, pour la terre et seigneurie de Fleury. Paris, 25 mai 1743. — Fol. 26 v°. Dispense d'âge à Antoine-Louis Petyst, âgé de 24 ans et 4 mois, pour lever un office de conseiller au bailliage d'Amiens. Versailles, 21 juillet 1743. — Fol. 26 v°. Provisions à Antoine-Louis Petyst, avocat en Parlement, contrôleur ordinaire des guerres, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens que tenait Adrien du Fresne de Fredeval, par lui acquis. Versailles, 5 août 1743. — Fol. 28 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Alexandre de Herte, âgé de 15 ans, 7 mois, fils de défunt Nicolas de Herte, écuyer, seigneur de Hailles, conseiller au bailliage d'Amiens, et de dame Marie-Catherine de Mareuil. Paris, 27 novembre 1743. — Fol. 29 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Nicolas Boullanger, sieur de Rivery, et dame Jeanne de Halloy, son épouse, pour la succession de demoiselle Catherine de Halloy, fille majeure, tante de ladite Jeanne. Paris, 18 décembre 1743. — Fol. 31 v°. Vente par Pierre Denamps à Messire Nicolas-Henry Leroy, chevalier, seigneur de Saint-Léger, de huit verges de mesure au village de Saint-Léger. Amiens, 28 décembre 1743. — Fol. 33. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoinette Picquet, veuve de Louis-Joseph Lemoine, écuyer, seigneur des Essarts et autres lieux, pour la succession de défunt Louis-Joseph Picquet, écuyer, sieur du Chaussoy, son frère. Paris, 11 janvier 1744. — Fol. 34 v°. Provisions à Claude Gautron de la Combe, ancien capitaine au régiment de cavalerie de Penthievre, chevalier de Saint-Louis, de l'office de prévôt général de la compagnie de maréchaussée de Picardie, généralité d'Amiens, pays et comté d'Artois en résidence à Amiens, vacant par la démission de Jean de Bailly, en considération particulièrement de ce « que les services qu'il nous a rendu depuis 1709 jusques en 1742 dans ledit régiment de Penthievre, tant en qualité de cornette qu'en celles de lieutenant, d'ayde-major et de capitaine,... nous assurent suffisamment de son activité, vigilance et capacité au fait des armes. » Paris, 13 décembre 1743. — Fol. 35 v°. Acte de réception dudit Claude Gautron de la Combe par les connétable et maréchaux de France. Table de marbre du Palais à

Paris, 16 décembre 1743. — Fol. 37. Lettres de bénéfice d'âge à Thérèse Le Caron, âgée de 16 ans, fille de défunt Jean-Baptiste Le Caron de Chocqueuse et de Marie-Élisabeth Morel. Paris, 4 janvier 1744. — Fol. 37 v°. « Statuts et réglemens pour les procureurs du bailliage d'Amiens. » Amiens, 27 janvier 1744. — Fol. 40 v°. Retrait féodal par Messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Septenville, Courcelles et autres lieux, de terres tenues de la seigneurie de Courcelles acquises par Louis Le Cointe de Jean-Baptiste Tattegrain et consorts. Amiens, 26 février 1744. — Fol. 45. Échange entre Jean Poix et consorts, d'une part, et Alexandre du Fresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, la Motte en Santerre et autres lieux, conseiller honoraire au bailliage d'Amiens, d'autre, d'un héritage à Marcelcave contre un autre héritage audit lieu. Corbie, 6 mars 1744. — Fol. 46 v°. Vente par François Minant, serrurier à Jouy en Josas, à Firmin-Antoine Ducrocquet, seigneur de Guyencourt, etc., d'un demi journal de terre au terroir d'Estrées. Amiens, 4 avril 1744. — Fol. 48. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Joseph-Maximilien d'Halencourt, chevalier, marquis de Boulainvillier, des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, Marie-Adrienne Picquet, son épouse, Marie-Madeleine Picquet, veuve d'Antoine Castelet, écuyer, seigneur de Théroienne, Pierre Picquet, chevalier, seigneur de Cambron, major du régiment de Navarre et chevalier de Saint-Louis, et Marie-Catherine Picquet, veuve de Jean-Baptiste Lemarié d'Aubigny, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et de ses finances, pour la succession de défunt M^e Adrien Picquet, chevalier, seigneur de Dourier, lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, leur neveu. Paris, 20 mai 1744. — Fol. 50. Vente par Jacques Delacour, imprimeur à Péronne, et Marie-Madeleine de Vaux, sa femme, à l'abbaye de Corbie représentée par dom Juste-Louis Huchette, religieux et dépositaire de ladite abbaye, de la moitié indivise d'une place vague audit Corbie. Abbaye du Mont-Saint-Quentin, 27 avril 1744. — Fol. 52. Vente par Hugues Delboulle, à Messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Septenville, Courcelles, Fossebleuet et autres lieux, d'une mesure à Courcelles. Château de Courcelles, 27 mars 1744. — Fol. 53 v°. Vente par Claude Gosset, charpentier à Courcelles, et Charlotte Bachimont, sa femme, audit Pierre Langlois de Septenville, d'un journal de terre audit Courcelles. Château de Courcelles, 12 septembre 1743. — Fol. 54 v°. Vente par Claude Havet à Firmin-Antoine Ducrocquet de Guyencourt, d'un journal, demi quartier de terre audit Guyencourt, derrière les jardins, moyennant 337 l., 10 s., francs deniers.

Ailly sur Noye, 26 mars 1744. — Fol. 56 v°. Vente par Thomas Dupuys et consorts audit Firmin-Antoine Ducrocquet de Guyencourt, d'immeubles audit Guyencourt. Guyencourt, 14 mai 1744. — Fol. 57 v°. Vente par Jean Bizet à Pierre Langlois de Septenville d'une mesure à Courcelles. Château de Courcelles, 20 juin 1744. — Fol. 58. Id., par Joseph Lecointe, de 9 verges de terres en herbages audit Courcelles, moyennant 190 l., francs deniers. Château de Courcelles, 19 juin 1744. — Fol. 61. Saisine à Pierre Lœuillier d'immeubles au terroir d'Aumâtre y désignés, par lui acquis de Messire Jean-Louis-Hubert Levert, premier pair de Ponthieu, vicomte de Pré, chevalier, seigneur marquis de Caux et autres lieux. Amiens, 5 septembre 1744. — Fol. 65. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste de Carpentin du Fétel, écuyer, âgé de 17 ans, et damoiselle Marie-Marguerite de Carpentin du Fétel, enfants de Marc-Antoine de Carpentin, écuyer, seigneur du Festel et de défunte dame Marie de Donqueur. Paris, 2 septembre 1744. — Fol. 66. Provisions à Jean Racine de l'office d'arpenteur dans la prévôté de Saint-Riquier à la résidence de Gorenflos créé par édit de mai 1702. Paris, 27 octobre 1744. — Fol. 68 v°. Vente par Claire Morel, M^e Louis Rohault, docteur en médecine agrégé au collège d'Amiens, damoiselle Marie-Françoise Oger, son épouse, et consorts, à Claude de Mons, écuyer, seigneur d'Hédicourt, Saint-Sauveur, Meigneux et autres lieux, des terres qui leur appartiennent sur le terroir dudit Saint-Sauveur et aux environs. Amiens, 22 septembre 1742. — Fol. 70. Vente par Alexandre et Henry-François-Nicolas Cannet, négociants à Amiens, et Claude Marié, écuyer, à Amiens, mari et bail de dame Marie-Marguerite Cannet, audit Claude de Mons d'Hédicourt, de terres audit Saint-Sauveur, y désignées. Amiens, 28 novembre 1744. — Fol. 72. Lettres d'émancipation de Jean-Claude Morel, âgé de 17 ans, fils d'Adrien Morel, sieur de Foucaucourt, et de Françoise Le Tellier. Paris, 19 août 1744. — Fol. 79. Vente par Jean Broussel et consorts à l'abbaye de Corbie représentée par dom Michel Valeront, cellerier, et dom Guilain Bécourt, procureur de ladite abbaye, d'une mesure à Longpré lès Oresmaux. Oresmaux, 20 août 1744. — Fol. 80 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Nicolas-Pascal marquis de Bellengreville, âgé de 17 ans, fils de défunts Nicolas de Bellengreville, écuyer, et dame Marguerite-Charlotte Le Boucher. Paris, 17 avril 1745. — Fol. 81. Lettres de bénéfice d'inventaire à Suzanne de Gaillard de Lonjumeau ; dame de Ramburelle, fille majeure, pour la succession de dame Françoise de Gaillard de Lonjumeau, sa soeur, veuve de Nicolas de

Bellengreville, chevalier, sieur de Buleux. Paris, 24 avril 1745. — Fol. 81 v°. Vente par damoiselle Françoise Devaux, veuve d'Honoré Carlier, marchand à Montdidier, à l'abbaye de Corbie, de la moitié indivise d'une place vague audit Corbie. Domart sur la Luce, 8 avril 1745. — Fol. 85. Vente par Marie-Louise-Angélique Louvel de la Cour d'Auneuil, veuve d'Antoine de Brossard, écuyer, sieur de Lamarre, demeurant à Realcamp en Normandie, comté d'Eu, à Messire François-Joseph de Buissy, écuyer, seigneur d'Yvrench, le Maisnil et autres lieux, premier président au présidial d'Abbeville, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu, demeurant audit Abbeville rue et paroisse Saint-Gilles, de sa part indivise sur des terres à Yvrench et Yvrencheux. Abbeville, 21 mai 1745. — Fol. 7 v°. Vente par Claude Boullenger et consorts à Pierre Langlois de Septenville d'une masure à Courcelles, Château de Courcelles, 24 juin 1745. — Fol. 95 v°. Provisions à François-Joseph-Michel Saladin d'un office de procureur aux bailliage, présidial et autres juridictions d'Amiens. Paris, 16 juillet 1745. — Fol. 99 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jeanne de Mons, épouse de Jacques Morel, chevalier, seigneur de Boncourt, pour la succession d'André-Joseph de Mons, écuyer, sieur d'Ommermont, son neveu, décédé de ses blessures dans la tranchée au siège de Tournai. Paris, 29 mai 1745. — Fol. 101 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Jean Thierry de Genonville, chevalier, seigneur de Cagny, âgé de 17 ans, fils de défunt Jean Thierry de Genonville, seigneur de Cagny, brigadier des armées du Roi, et de dame Sevin. Paris, 28 août 1745. — Fol. 102 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Nicolas de Cacheleux, chevalier, comte de Vauchelle, et à Charlotte de Rumet, fille mineure émancipée sous l'autorité du sieur Rumet, son père, pour la succession de Jean-Renaud-Pierre-Louis Lyvert, seigneur de Bouillancourt et d'Infray. Paris, 7 août 1745. — Fol. 103 v°. Lettres de terrier à Pirere-Louis Blin, chevalier, seigneur de Bourdon, pour la terre et seigneurie dudit Bourdon et fiefs enclavés et voisins. Paris, 28 avril 1745. — Fol. 108. Lettres de terrier à Alexis-Jean du Chastelet, chevalier, marquis du Chastelet, seigneur de la Ferté lès Saint-Riquier et autres lieux, gouverneur pour le Roi de la ville de Bray sur Somme, de la châtellenie de la Ferté lès Saint-Riquier et fiefs en dépendant et y annexés. Paris, 2 octobre 1745. — Fol. 112. Vente par Michelle Hénard, veuve de Claude Havet, à Firmin-Antoine Ducrocquet de Guyencourt, d'un demi-journal de pré aux prairies de la Motte, terroir de Guyencourt, et autres immeubles audit lieu. Amiens, 26 janvier 1746. — Fol. 115 v°. Lettres de

bénéfice d'inventaire à Messire François Durre, chevalier, seigneur de Beaurepas et autres lieux, et à dame Marie-Françoise de Quefdeville, son épouse, pour la succession de défunte dame Marthe de Rambure, mère de ladite Marie-Françoise. Paris, 9 mars 1746. — Fol. 118. Lettres de terrier à Louis-Jean de Creny, chevalier, seigneur de Moyencourt, Gournay, Hierville, Gribeauval et autres lieux, pour lesdites terres et seigneuries et fiefs enclavés et voisins. Paris, 16 avril 1746. — Fol. 119. Vente par haut et puissant seigneur Messire Louis-François de Saint-Simon, chevalier, marquis de Sandricourt, lieutenant des armées du Roi, et haute et puissante dame Louise-Marie-Gabrielle de Gourgue, son épouse, demeurant à Paris, rue Charonne, faubourg Saint-Antoine, à Jacques Morgan, écuyer, demeurant à Amiens, rue au Lin, pour lors à Paris, logé chez le sieur Morgan, son neveu, rue Neuve et paroisse Saint-Eustache, des terres et seigneuries de Frucourt, Doudelainville et Warcheville en Vimeu, affermées par bail du 9 avril 1741 moyennant 6 050 l. par an, ladite vente faite par ledit marquis de Sandricourt comme fils unique et seul héritier de haute et puissante dame Marie-Anne de Monthomer, sa mère, épouse de haut et puissant seigneur Messire Louis de Saint-Simon, chevalier, marquis de Sandricourt, pour le prix de 180 000 l., francs deniers ; promettant les vendeurs de faire obliger solidairement avec eux à la garantie de ladite vente Messire Maximilien-Henry de Saint-Simon-Sandricourt, marquis de Saint-Simon, leur fils, à sa majorité. Paris, 31 mars 1745. — Fol. 126. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Joseph-Henry de Virgille, chevalier, seigneur de Saleux, Marie-Françoise-Angélique de Virgille, femme de Jacques-François de Jambourg, chevalier, seigneur de Montrelet, Marie-Françoise-Éléonore de Virgille, femme séparée de biens de Jean-François Jouanne, chevalier, seigneur de Saint-Martin, procureur du Roi au bureau des finances d'Amiens, Claude-Alexandre-Nicolas de Virgille, chevalier, lieutenant au régiment de Monaco Infanterie, et Marie-Josèphe-Claudine de Virgille, femme de Michel-André Dure (d'Urre), chevalier, capitaine au régiment de Monaco et chevalier de Saint-Louis, pour la succession de défunte dame Marie-Ursule Feuquel, leur mère, épouse de Messire Joseph de Virgille, chevalier, seigneur baron du bourg de Pas en Artois. Paris, 4 juin 1746. — Fol. 126 v°. Lettres d'émancipation de Firmin-Jean-Baptiste Ducrocquet, âgé de 14 ans et 7 mois, fils de

Firmin-Antoine Ducrocquet, secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, et de défunte Marie-Madeleine-Rose Pingré de Saveuse. Paris, 28 août 1745. — Fol. 129 v°. Lettres de terrier à frère Charles-Alexandre de Grioux, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis, pour ladite commanderie. Paris, 8 juin 1746. — Fol. 130. Vente par Catherine Benoist, veuve de Damien Lequien, à M^e Pierre Dufresne, ancien commissaire aux saisies réelles du bailliage d'Amiens, seigneur de Lamotte en Santerré, demeurant à Amiens rue des Crignons, du chef-lieu du fief du Four audit village de Lamotte, moyennant 126 l., francs deniers. Amiens, 16 octobre 1747. — Fol. 131. Lettres de terrier à Guillaume Sensay, abbé de Saint-Riquier, pour ladite abbaye. Paris, 23 avril 1746. — Fol. 133. Retrait féodal par Pierre Langlois de Septenville d'une mesure à Courcelles acquise par Marie-Anne Digeon et consorts, de Firmin Vessier et sa femme. Courcelles, 5 août 1746. — Fol. 137 v°. Vente par Firmin Desmarest et consorts à dame Angélique-Renée-Suzanne Fesnel, dame de Dergny (Dargnies), Cornechol et Hamel et autres lieux, veuve de Jean Fesnel, écuyer, seigneur de Basle, Belin et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'immeubles à Dargnies. Dargnies, 13 octobre 1746. — Fol. 139 v°. Vente par Antoine Collé, clerc lai de la paroisse d'Estrées, et consorts, à Firmin-Antoine Ducrocquet de Guyencourt, d'un demi journal et demi quartier de terre audit Estrées, lieu dit le Coutureau, moyennant 140 l. Amiens, 16 novembre 1746. — Fol. 145. Vente par François Dron et consorts à Messire Antoine-François Le Caron, écuyer, seigneur de Choqueuses, Marieux et autres lieux, demeurant à Amiens rue de Beauregard, d'une mesure à Marieux. Amiens, 9 septembre 1746. — Fol. 147 v°. Saisine à Louis de Flesselles et sa femme, de terres à Poulainville par eux acquises de Messire Firmin-Augustin Le Moictier de Bichécourt, chevalier, seigneur d'Authuille, Saint-Marc, ancien officier de mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, et de dame Jeanne de Gignac, son épouse. Amiens, 26 avril 1747. — Fol. 150. Saisine à Nicolas-René Houzé, demeurant à Amiens, de la terre et seigneurie de Cavillon et autres immeubles par lui acquis de François Roussel, écuyer, seigneur dudit Cavillon. Amiens, 20 juin 1747. — Fol. 151. Vente par François Bouré, écuyer, sieur des Mazures, et Jeanne Renoux, son épouse, à Antoine-François Le Caron de Chocqueuses d'un fief à Marieux. Amiens, 1^{er} juillet 1747. — Fol. 156 v°. Saisine à Alexis Desmarest d'une mesure au Pont-de-Metz par lui acquise d'Élisabeth Le Caron, demoiselle de

Marieux. 11 octobre 1747. — Fol. 167. Provisions à M^e Pierre-Jean-Baptiste Bultel, avocat en Parlement de l'office de conseiller commissaire enquêteur examinateur au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès d'Augustin-François de la Warde. Paris, 11 avril 1748. — Fol. 168. Vente par François Magni dit Alexandre, bourgeois de Paris, et Catherine Bourban, son épouse, à haut et puissant seigneur Messire Nicolas-Antoine de Grouches, chevalier, marquis de Chepy, seigneur et patron de Huppy, seigneur de Saint-Maxent, Limeux, Tranquis, Caumont, Grébault-mesnil, Caumont, Annicourt, Grouches, Rette à Coulon, Crouy, Haute et Basse Salle, Tully, Éronnelle et autres lieux, pair de Ramburelle, maréchal des camps et armées du Roi et commandeur de Saint-Louis, absent et acceptant par haut et puissant seigneur Messire Jacques de Grouches, chevalier, comte de Chepy, maréchal des camps et armées du Roi, demeurant à Paris, de 60 verges de terre à Grouches, pour le prix de 200 l., francs deniers. Paris, 21 mars 1748. — Fol. 173. Lettres de terrier à Louis-Hector sire marquis de Sailly, comte de Dourier et autres lieux, colonel du régiment infanterie de Conty, pour la seigneurie d'Hédauville. Paris, 5 mai 1748. — Fol. 181. Saisine à M^e Antoine Savary, substitut du procureur du Roi en la prévôté de Doullens, et M^e Charles Buttin, notaire et procureur audit Doullens, de 40 journaux de terre au Petit Milly, paroisse de Saint-Pierre de Doullens, mouvant en roture de fief de Bruquentin, par eux acquis de Messire Claude de Lannoy, chevalier, seigneur de Lannoy en Champagne et autres lieux, et de dame Charlotte-Perrine Berthe de Nolongue, son épouse. Amiens, 17 septembre 1748. — Fol. 181. Ordre du Roi portant continuation pour un an des maire et échevins de la ville d'Amiens. Versailles, 20 septembre 1748. — Fol. 183. Vente par François Damade à Pierre Langlois de Septenville d'une mesure à Courcelles. Bicêtre, 9 août 1748. — Fol. 187. Lettres de bénéfice d'âge à Charles-François-Auguste de Virgile, âgé de 17 ans, Jean-Baptiste-Marc-Antoine de Virgile, âgé de 16 ans, et Marie-Louise-Angélique de Virgile, âgée de 15 ans, enfants de François-Ovide de Virgile des Essarts et de Marie-Madeleine de Fautereau de Guerville. Paris, 13 novembre 1748. — Fol. 188 v°. Provisions à Pierre-François Dufresne, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de lieutenant général civil et commissaire examinateur audit bailliage et présidial vacant par la démission de Jean-Baptiste Thierry de Wiencourt. Paris, 29 novembre 1748. —

Fol. 190. « Édit du Roy portant suppression de la juridiction des prévôtés d'Amiens, Beauquesne et de Beauvoisis et réunion à celle du présidial d'Amiens. » Versailles, septembre 1748. —

Fol. 192 v°. Vente par Louis Joly à Firmin-Antoine Ducroquet de Guyencourt de 9 verges deux tiers de mesure non amasée à Guyencourt, moyennant 96 l., 14 s. Guyencourt, 8 février 1749, — etc.

I B 43. (Registre.) — In-fol., 229 feuillets, papier.

1749-1756. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas-Barthélemy de Louvencourt et Marie-Joachim-Rose Gougier, son épouse, pour la succession de défunts Jean Gougier, écuyer, seigneur de Seux, et dame Marie-Joachim Dypre, père et mère de ladite Gougier. Paris, 11 janvier 1749. — Fol. 3 v°. « Déclaration du Roy portant suppression des offices de substitués des procureurs du Roy ès juridictions royales d'Amiens vacans aux parties casuelles, ensemble de celui de substitut des avocat et procureur du Roy aux traittes foraines de ladite ville. » Versailles, 6 février 1749. — Fol. 4. Lettres de terrier à Suzanne-Louise Le Roy, fille majeure, dame de la terre et seigneurie de Saint-Ouen, pour ladite terre et seigneurie de Saint-Ouen et dépendances. Paris, 25 janvier 1749. — Fol. 6. Lettres patentes de Louis XIV, « particulièrement informez de l'antienne noblesse de la maison de Grouches, qui est des premières de notre province de Picardie... considérant les services qui nous ont esté rendus et aux roys nos prédécesseurs tant par notre cher et bien aimé Henry de Grouches, seigneur de Gribauval, chevalier de l'ordre du roy Henry second, enseigne de la compagnie des gendarmes que commandoit le sieur comte de Sinjaque, par Robert de Grouches, son fils, chambellan et gentilhomme ordinaire de la chambre du roy Henry quatre, de glorieuse mémoire, capitaine de cinquante hommes de lanciers et mestre de camps d'un régiment entretenu, lequel se signala à la deffense des villes d'Amiens et Dourlans que les Espagnols avoient assiégées, où il fut glorieusement blessé, auquel Robert de Grouches succédèrent Jean et Pierre de Grouches, le premier desquels estoit baron de Chepy, Frières et seigneur de Saint-Maxent, gentilhomme ordinaire du feu roy notre très honoré seigneur et père et capitaine d'une compagnie d'ordonnance, dans laquelle il servit plusieurs années, aussi bien que ledit Pierre de Grouches, son frère, qui estoit capitaine aux gardes, qui fut tué au siège de Saint-Omer; à tous lesquels services Augustin de Grouches, baron de Chepy, seigneur de Saint-Maxent, d'Huppy et autres lieux, ayant voulu succéder, il auroit commencé à servir dans nos

armées dès l'âge de dix-sept ans, et porté les armes en qualité de volontaire dans le régiment de cavallerie de Rouvré, dans lequel, après avoir passé plusieurs campagnes, il auroit pris une compagnie de cavallerie dans le régiment de feu nostre très cher et bien aimé cousin le cardinal Mazarin, commandé par notre cousin le maréchal duc de la Feuillade, dans lequel il servit jusqu'à ce que la paix fut faite, auquel temps ledit régiment ayant esté cassé, il fut contraint de se retirer par les incomodité et maladie qu'il eut, causées par les fatigues qu'il avoit souffertes pendant les campagnes qu'il avoit faites », réunissant les seigneurie et terres de Saint-Maxent, Grebaut et Tranquy à celle d'Huppy, en commuant ledit nom d'Huppy en celui de Gribauval, et l'érigeant en marquisat de Gribauval. Versailles, mai 1681. —

Fol. 9. Vente par Messire Jacques-Henry Cornet de Lisleroy, chevalier, comte palatin du Sacré palais et de la cour de Latran, demeurant à Amiens, rue Saint-Dominique, à Jean-Baptiste Gorin, marchand et bourgeois d'Amiens, d'immeubles à Flesselles et Olincourt, y désignés. Amiens, 17 mai 1747. —

Fol. 13. Vente par Marguerite Darras, veuve de Jacques Darras, et consorts, à très haut et très puissant seigneur Mgr. Louis-Charles marquis de Gouffier, mestre des camps et armées du Roi, seigneur châtelain d'Heilly, Ribemont, Franvillers en partie et autres lieux, demeurant à Paris, rue Coq-Héron, d'un héritage à Heilly. Château d'Heilly, 29 novembre 1747. — Fol. 16. Vente par M^e Nicolas de Carbonnel, écuyer, sieur de Brandicourt, demeurant à Agnières, à très haut et très puissant seigneur Mgr. Philippe de Noailles, comte de Noailles, prince de Poix, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, chevalier de Malte, marquis d'Arpajon et du Bourget, baron de Mouchy-le-Châtel, vicomte d'Équennes, châtelain d'Agnières, terres et seigneuries en dépendant, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur des villes et châteaux de Versailles et Marly, demeurant à Paris, rue de l'Université, de dix

journaux de terres à Agnières, moyennant 800 l. Poix, 23 mai 1749. — Fol. 19. Vente par Messire Charles Darnault, écuyer, seigneur de Cayeux, Fretteville en Ponthieu, Serouville et la vicomté de Beauvais, Beaucamp le Vieil et autres lieux, président de l'élection de Ponthieu, et dame Louise-Marguerite Delgorge de Retonval, son épouse, à Charles-François et Jean-Baptiste Le Senne, frères, laboureurs au Quesnoy près

Airaines, de 180 journaux de terre audit Quesnoy, moyennant 8 000 l. Airaines, 21 mars 1747. — Fol. 20. Retrait féodal desdites terres par Messire Claude-François Le Roy, chevalier, marquis de Valanglard, seigneur du Quesnoy, y demeurant. Amiens, 21 juin 1749. — Fol. 22. Lettres de terrier à Jean-Louis-Hubert Lever, marquis de Caux, premier pair de Ponthieu, vicomte de Prie, seigneur de Caux, Hallurs, Auchy, Bernapré, Roquemand et autres lieux, colonel du régiment de Lorraine, brigadier des armées du Roi, tuteur et garde noble de ses enfants mineurs, pour les terres d'Oissy, Rencourt et Briquemessnil. Paris, 14 mai 1749. — Fol. 27. Vente par Messire Joseph Pasquel, écuyer, sieur de la Gressière, lieutenant du second bataillon de la milice d'Artois, demeurant à Agnières, et dame Jeanne de Colignon, son épouse, au comte de Noailles, de deux journaux de bois taillis à Agnières, moyennant 380 l. 4 octobre 1749. — Fol. 33. Retrait féodal par Messire Louis-Claude Gorjon de Verville, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'élection de Doullens, seigneur du Candas, sur des terres audit Candas. Doullens, 24 novembre 1749. — Fol. 38 v°. Id. Amiens, 24 mars 1750. — Fol. 40 v°. Vente par Nicolas Blassier à Firmin-Antoine Ducrocquet de Guyencourt, de terres à Estrées, pour s'acquitter d'une somme qu'il lui doit. Amiens, 5 mars 1745. — Fol. 41. Id., par Joseph Barré, de 29 verges et un sixième audit Estrées, moyennant 70 l. Amiens, 13 juillet 1745. — Id. par Simon Moitié et consorts, de 40 verges de terre au terroir de Guyencourt, lieu dit la Couturelle, moyennant 80 l. Amiens 10 juillet 1745. — Fol. 42. Retrait féodal par ledit Firmin-Antoine Ducrocquet de Guyencourt d'un journal de terre audit Guyencourt, lieu dit les Cantreines. Amiens, 10 juillet 1745. — Fol. 42 v°. Id., de terre à Estrées, lieu dit le chemin de Guiencourt. Amiens, 21 décembre 1748. — Fol. 43. Vente par Gabriel-Joseph Dufresne, écuyer, seigneur de Ripin, demeurant ordinairement à Paris, rue Christine, et Marie-Geneviève Rozée de Chevigny, son épouse, à Gilbert Morel, écuyer seigneur de Bécordel, Contay et autres lieux, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens, et dame Marie-Anne-Honorée Damiens, son épouse, de plusieurs mesures à Contay. Amiens, 19 juin 1748. — Fol. 44. Vente par François Delacroix et consorts demeurant à Contay, à Gilbert Morel de Bécordel d'une portion d'héritage de 8 verges ou environ audit Contay, « à présent non amazée et sur laquelle ils ne peuvent commodément s'établir, attendu l'incommodité des eaux de source quand elles remontent, qu'y inondent, d'ailleurs icelle héritage étant couverte d'arbres par les avenues du seigneur et ceux planté

dans les héritages y attendant, qu'ils empêche le soleil donner sur icelle, pourquoy elle ne leur est d'aucune utilité pour leur profit », à raison de quoi « ils ont prié Messire Gilbert Morel, écuyer, seigneur de Bécordel et dudit Contay, voulloir leur acheter, à quoy il a bien voullu consentir pour leur faire plaisir, pour leur facilité et ayder icelles Delacroix à se bâtir ailleurs », moyennant 40 l. Château de Contay, 23 novembre 1748. — Fol. 45. Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les marchands drapiers, les marchands en gros, les marchands merciers grossiers jouailliers de la ville d'Amiens seront réunis en une seule et même communauté de marchands. Versailles, 6 mars 1746. — Fol. 47. « Statuts des marchands réunis de la ville d'Amiens. » Versailles, 24 février 1747. — Fol. 50. Arrêt du Parlement « sur l'opposition à l'enregistrement des statuts des marchands réunis d'Amiens, qui réforme les 6^e et 19^e articles. » 30 décembre 1747. — Fol. 50 v°. Arrêt du Parlement « qui homologue les statuts des marchands réunis de la ville d'Amiens. » 10 juin 1750. — Fol. 60. Lettres de bénéfice d'inventaire à Claude-Honoré de Rambure, chevalier, pour la succession de Claude de Rambure, chevalier, seigneur de Vaudricourt et autres lieux. Paris, 17 octobre 1750. — Fol. 60 v° Lettres patentes de Louis XV sur ce que, « depuis quelques années, il s'est formé dans notre ville d'Amiens une société de gens de lettres dont l'objet est de se perfectionner dans les sciences, dans les belles lettres et dans les arts, et que, quelque étendu que puisse paroître ce projet, elle est dès à présent très en état de le remplir avec les lumières et les talents de ceux qu'y la composent ; plusieurs assemblées qu'y se sont déjà tenues en ont fait connoître l'utilité, et le public instruit des observations et mémoires en différens genres qu'y ont esté présentés, attend avec empressement plusieurs ouvrages importans commencés sur la chimie, la botanique, l'histoire ancienne et surtout l'histoire de France et celle de la Picardie ; le désir que nous avons toujours eu de contribuer au progrès des sciences, des belles lettres et des arts, nous auroit engagé précédemment à autoriser les assemblées des associés sous le titre de Société littéraire, et les progrès qu'ils ont fait, joint à la gloire et aux avantages qui en résultent pour notre État, nous déterminent à donner des fondemens solides à cet établissement et à seconder dans cette occasion le zèle que les conseillers, maire et échevins de notre ville ont marqué pour cette société

naissante par l'établissement d'un prix annuel qu'ils ont fixé sur les revenus patrimoniaux de ladite ville.... A ces causes voulant favoriser l'empressement que nous ont marqué les magistrats de notredite ville d'Amiens et augmenter de plus en plus l'émulation des amateurs des beaux arts et ceux de nos sujets quy seront en état de se procurer par de semblables disposition une sorte de postérité aussy durable qu'utile et glorieuse », autorisant lesdites assemblées et conférences, voulant qu'elles soient faites et continuées dans la ville d'Amiens « sous le titre d'*Académie des sciences, des belles lettres et des arts*, que nous avons unie et mettons sous la protection particulière de notre très cher et bien amé cousin Michel-Ferdinand d'Albert d'Ailly, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, lieutenant général de nos armées, lieutenant de la compagnie des chevaux légers de notre garde ordinaire, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens et de la ville de Corbie, lieutenant général de notre province de Bretagne au comté, Nantois, et l'un des honoraires de l'Académie des sciences ; voulons aussy que le nombre des sujets quy la composeront soit fixé et limité à trente académiciens résidens dans notre province de Picardie, et seize académiciens étrangers honoraires, non compris les sieurs évêque et intendant de notredite province de Picardie, que nous avons nommés en ladite qualité d'académiciens honoraires.... Permettons en outre à ladite Académie d'avoir un sceau avec telle marque, figure et inscription qu'il luy plaira, pour sceller tous les actes quy émaneront d'elle. Voulons en outre qu'elle soit pour le présent composée des personnes dont la liste est cy attachée,.... laissant auxdits académiciens la liberté de remplir les places quy vaquent ou pourront vaquer à l'avenir, par la voye de l'élection, conformément auxdits statuts, et que les académiciens jouissent des mêmes honneurs, privilèges, franchises et libertez dont jouissent ceux de nos académiciens de Paris, à l'exception du droit de committimus. » Compiègne, juin 1750. — Fol. 61. « **Liste des académiciens arrêtée par le Roy. Protecteur de l'Académie des sciences, des belles lettres et des Arts d'Amiens :** M^e le duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, lieutenant général des armées du Roy, lieutenant de la compagnie des chevaux légers de la garde ordinaire de Sa Majesté, gouverneur des ville et citadelle d'Amiens et de la ville de Corbie, lieutenant général de la province de Bretagne au comté Nantois, et l'un des honoraires de l'Académie des sciences. **Académiciens honoraires :** MM. L'évêque d'Amiens, l'Intendant de Picardie, Gresset, de l'Académie française et de celle de

Berlin, le commandeur de la Motte d'Orléans, Valier, colonel d'infanterie, le P. Féry, minime, de l'Académie de Lyon, Pesselier, Dom Bouquet, bénédictin, l'abbé Chauvelin, conseiller au Parlement, le chevalier Chauvelin, l'abbé Vatry, de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, Bersin, conseiller au Grand conseil, Capperonnier, de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, de la Fautrière, conseiller au Parlement, Brahier, docteur en médecine, Le Boulenger, secrétaire du Roy, le président de Montesquieu, de l'Académie française, Secousse de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, l'abbé de Guasco, des Académies de Berlin, Cortonne, etc., l'abbé. Le Bœuf, de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, Béliidor, colonel d'infanterie. **Académiciens résidens :** MM. Petyst, écuyer, avocat du Roy au bailliage d'Amiens, d'Hangest, théologal de la cathédrale d'Amiens, Tribert, inspecteur des manufactures, d'Hémery, docteur en médecine, Doderel, président de l'élection, Damiens, Houzé de Cavillon, Duquef, chapelain de la cathédrale d'Amiens, Debaq, avocat en Parlement, Bernard, avocat en Parlement, Le Couvreur, avocat en Parlement, Boistel, avocat en Parlement, Baron, avocat en Parlement et secrétaire perpétuel de l'Académie, le chevalier de Rhodes, Boistel, trésorier de France, Dinguibert, chancelier de la cathédrale d'Amiens, Vallart, prêtre, de Vuailly, Marié de Toulle, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, Ducastel, conseiller au bailliage d'Amiens Galand de Longuerue, capitaine de cavalerie au régiment de Saluces, le Picard, doyen de l'Académie de Soissons, Clergé, bachelier en théologie de la faculté de Paris, le marquis de Monsures, capitaine au régiment d'Escars, Houlleau, chanoine de Saint-Nicolas, Lendormy, curé de la paroisse Saint-Jacques, le maire de la ville d'Amiens, Douville, conseiller au présidial d'Abbeville, Choderlos, théologal de Péronne, Vrayet, médecin à Abbeville. » — Fol. 62. « Règlement et statuts de l'Académie des sciences, des belles lettres et des arts établie à Amiens et agréée par le Roy le 30 juin 1750. » — Fol. 64 v^o. Vente par Pierre Hardy et consorts à Messire Claude Marié, écuyer, seigneur et patron de Donqueur, Buscamps, Maison Rolland et autres lieux, demeurant à Amiens, d'un journal, 84 verges de jardin à Donqueur, moyennant 1107 l. Château de Donqueur, 2 décembre 1750. — Fol. 65 v^o. Saisine à Jean-Charles Petigny, sieur de Rivery, officier du duc de Berry, demeurant à Lhortoy, d'un journal et demi quartier de terre sur le fief du Petit Fay,

par lui acquis de Charles Disengremel, moyennant 400 l. 4 janvier 1751. — Fol. 66 v°. Vente par Augustin Tillette de la Boissière, chevalier, seigneur d'Acheux, Achery et autres lieux, demeurant en son château d'Acheux en Vimeu, à Charles-François-Antoine-Marie Leblon, écuyer seigneur, du Plouy et autres lieux, brigadier des armées du Roi, lieutenant colonel du régiment de Bretagne cavalerie, chevalier de Saint-Louis, et dame Charlotte-Élisabeth de Rambures, son épouse, demeurant en son château du Plouy, de la terre, seigneurie et pairie d'Acheux, et de la terre et seigneurie d'Achery sise au village et terroir dudit Acheux, tenues et mouvantes, la première de la châtelainie de Bailleul, le seconde de celle d'Acheux, à la réserve d'usufruit au profit du vendeur, et de sa femme, pour le prix de 40 000 l. Château d'Acheux, 7 janvier 1751. — Fol. 72. Lettres de terrier à Paul-François Le Boucher, seigneur du Mesnil, pour les terres et seigneurie de Frémontiers, Maupertuis, fief de Frémontiers, terre et seigneurie de Zenneville (?), Rot, fief de Pisseleu et Corbillon. Versailles, 10 mars 1751. — Fol. 74 v°. «Lettres en forme de provision de 17 offices municipaux réunis au corps de la ville et communauté de Doullens», à Oudart-Philibert le Correur (deux de maire ancien et alternatif mitriennaux, deux de lieutenant de maire id., quatre d'échevins, savoir deux anciens et deux alternatifs mitriennaux, quatre d'assesseurs, id., un de secrétaire greffier alternatif mitriennal, deux de contrôleur de greffier ancien et alternatif mitriennal, deux de procureur pour le Roi de la ville et communauté de Doullens, réunis au corps de ladite communauté). Paris, 3 juin 1750. — Fol. 76 v°. Provisions à Charles Lefebvre, avocat en Parlement, de l'office de prévôt juge ordinaire en la communauté de Vimeu à Oisemont vacant par le décès d'Antoine Desmarest. Versailles, 9 juin 1751. — Fol. 79. «Ensaisinement du fief de la Mairie, de la dépendance de la seigneurie de Bacouel.» Paris, 18 juin 1751. — Fol. 81 v°. Vente par Robert-Vulfran Sanson, écuyer, seigneur du Caurroy, Ercourt, le Monchel et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, et dame Marie-Marguerite de Montmignon, son épouse, demeurant à Abbeville, rue Entre deux Eaux, à Antoine Lefebvre, marchand à Flers, du fief et seigneurie de Flers. Abbeville, 30 avril 1651. — Fol. 85. Provisions à M^c Jacques Machart de l'office de conseiller enquêteur et commissaire examinateur au bailliage et présidial d'Amiens dont Charles Vicart s'est démis en sa faveur. Compiègne, 20 juillet 1751. — Fol. 91 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Charles-Eugène-Marie Damiens d'Hébercourt, âgé

de 18 ans, Louise-Thérèse-Élisabeth Damiens d'Hébercourt, âgée de 17 ans, Ulphe-Josèphe Damiens d'Hébercourt, âgée de 13 ans, et Denis-Roland Damiens d'Hébercourt, âgé de 12 ans, enfants d'Alexandre-Michel Damiens d'Hébercourt, écuyer, président au bureau des finances d'Amiens, et d'Olympe-Françoise Leheurteur. Paris, 4 décembre 1751. — Fol. 92. Vente par Charles Carel à Messire Nicolas-Henry Leroy, chevalier, seigneur de Saint-Léger, y demeurant, d'un journal et demi de terre à Haraucourt, moyennant 740 l. Maison seigneuriale de Saint-Léger, 21 octobre 1751. — Fol. 93. Vente par Messire François-Louis Maisnel, sieur des Essarts, capitaine garde côtes, dame Antoinette Dequeux, son épouse, damoiselle Marie-Élisabeth Maisnel, fille majeure, et dame Geneviève Maisnel, veuve de Jean-François de Matiffas, écuyer, seigneur de la Salle, frère et sœurs, à haut et puissant seigneur marquis de Valanglart, seigneur de Moyenneville, Bienfaÿ, Yonval, Allery, le Quesnoy sur Airaines, Soues et leurs annexes, demeurant au château du Quesnoy, de 25 journaux de terre au terroir du Quesnoy, moyennant 5000 l. Abbeville, 30 décembre 1751. — Fol. 99. Provisions à Honoré-Jacques de Ribaucourt, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès du sieur Paillard d'Aubigny. Versailles, 10 décembre 1751. — Fol. 100 v°. Donation par Marie-Thérèse Lucas, fille majeure, à Pierre-Joseph de Buissy, écuyer, seigneur de Fontaine le Sec, son cousin, de la moitié indivise avec elle d'immeubles y désignés. Abbeville, 15 janvier 1752. — Fol. 101 v°. Vente par honorable homme Adrien Monvoisin, marchand et bourgeois d'Abbeville, au marquis de Valanglart du fief Porchet sis à Vaux lès Mautort, et de l'arrière-fief des Laviers en dépendant. Abbeville, 2 février 1752. — Fol. 107. Vente par Antoine et Pierre Ducroquet et consorts à Alexandre Durray, seigneur de Flesselles, Grelieux et autres lieux, d'une mesure à Flesselle. Amiens, 13 mars 1752. — Fol. 108. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Jules-Armand de Marsillac, fils aîné et majeur de défunts Louis-François-Guillaume de Marsillac, chevalier, seigneur de Bray, la Vauvais, Saint-Sulpice, Bellengreville, Bellanguévillette et autres lieux, terres et seigneuries situées tant en Normandie qu'en Picardie, et Marie-Julie-Catherine Ferrare Dulac tant en son nom que comme tuteur de Marie-Julie-Louise de Marsillac, sa sœur, fille mineure desdits défunts, pour la succession de leurdit père. Paris, 29 mars 1752. — Fol. 109. Provi-

sions à Claude-François-Félix Boullanger de Rivery, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès d'Adrien Picquet de Dourier. Versailles, 12 février 1752. — Fol. 110 v°. Provisions à Antoine de Saint-Just, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant général civil et criminel au bailliage d'Ardres et comté de Guines vacant par le décès de Louis-Hercule-André de Framery. Versailles, 28 août 1751. — Fol. 112. Vente par Jean Bon et Antoine Lamauri à Messire Louis-Claude Gorjon de Verville, receveur des tailles en l'élection de Doullens, seigneur du Candas, demeurant à Doullens, de terres audit Candas. Doullens, 20 mai 1752. — Fol. 116. Lettres de bénéfice d'inventaire à François Picquet Duquesnel, chevalier, seigneur de Dourier, lieutenant du Roi des ville et citadelle de Doullens, pour la succession de défunte Marie-Madeleine Picquet, sa sœur, veuve d'Antoine Castelet, écuyer, sieur de Théroüanne. Paris, 9 septembre 1752. — Fol. 117. « Ordre du Roy pour la continuation des sieurs maire et échevins de la ville d'Amiens pour l'année 1752. » Versailles, 24 août 1752. — Fol. 117. Saisine à Philippe comte de Noailles, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, bailli, grand croix né de l'ordre de Malte, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Versailles, Marly et dépendances, du fief du Bois des Prêtres au terroir d'Éplessier, en vertu d'une transaction y transcrite entre M^e François Bondy de Lavergne, avocat en Parlement, intendant de la maison de Noailles, demeurant à Paris, à l'hôtel de Noailles, rue Saint-Honoré, au nom dudit comte de Noailles, d'une part, et M^e François Cardon, chanoine de Vignacourt, et consorts, de l'autre, du 25 octobre 1752. 29 novembre 1752. — Fol. 120 v°. Vente par Pierre Loyer et consorts à Messire François-Nicolas Tillette de Belleville, chevalier, capitaine au régiment de la Reine infanterie, d'une pièce de préès prairies d'Hangest sur Somme. Amiens, 27 mars 1752. — Fol. 121. Id., par Philbert Jolibois et sa femme, de la moitié d'une pièce de trois quartiers de terre, terroir dudit Hangest, lieu dit la Vallée Potelet. Amiens, 29 août 1752. — Fol. 122. Retrait féodal par Madame Moicthier dame d'Hangest sur Somme, des deniers provenant dudit Nicolas-François Tillette de Belleville, son fils, de trois quarts de mesure amasée, grande rue dudit Hangest. 13 décembre 1752. — Fol. 123. Vente par Marie Poix, veuve de Pierre Lebrun, à Pierre-François du Fresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, Villers-Bretonneux, Aubigny, Fouillois, Saint-Martin d'Herville et autres lieux, lieutenant général au

bailliage d'Amiens, d'un héritage amasé de bâtiment, rue du Bois à Marcelcave. Château de Marcelcave, 9 novembre 1752. — Fol. 124. Id., par Noël Bachelier, veuve de Jean Coquelet, fabricant de bas au métier à Marcelcave, d'un héritage de 12 verges et demie, rue du Bois à Marcelcave. Marcelcave, 9 novembre 1752. — Fol. 124 v°. « Arrêt du Conseil d'État du Roy en faveur des commissaires et des greffiers contre les notaires, au sujet des inventaires. » Versailles, 21 février 1752. — Fol. 135. Lettres de dispense d'âge à Gilles-Henry de Lhommel, avocat en Parlement, pour être pourvu de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 9 décembre 1652. — Fol. 135 v°. Provisions à Gilles-Henry de Lhommel, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier assesseur criminel au bailliage et présidial d'Amiens, vacant par le décès de Gabriel Le Boucher. Versailles, 9 décembre 1752. — Fol. 136. Saisine à Alexandre de Bray, seigneur de Flesselle, d'une petite mesure à Flesselles à lui vendue par Firmin Balesdent et sa femme, par acte du 25 janvier 1753, y transcrit. 31 janvier 1753. — Fol. 139 v°. Commission par Louis-François-Gabriel d'Orléans de la Motte, évêque d'Amiens, à M^e Louis-Joseph Morel d'Érival, écuyer, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de bailli général du temporel de l'évêché d'Amiens, en remplacement de M^e Nicolas-François-Emmanuel Bernard, avocat, décédé. Amiens, 9 avril 1753. — Fol. 139 v°. Lettres de terrier à Louis-Nicolas Danglos, seigneur de Guizancourt, pour la terre et seigneurie dudit Guizancourt. Versailles, 18 juin 1753. — Fol. 144. Commission par Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, seigneur châtelain de Saint-Valery sur Somme, du pays et roc de Cayeux et seigneurie de Cambron, baron d'Hélicourt, Meneslies, Bouillancourt en Sery, Bouttencourt et autres lieux, colonel des grenadiers de France et gouverneur des villes de Saint-Valery et pays et roc de Cayeux, à M^e Jean-Baptiste-Nicolas Machart, avocat en Parlement, lieutenant particulier desdites châtelainies de Saint-Valery et de Cayeux, de haut bailli desdites châtelainies vacant par le décès de M^e Olivier Machart, avocat en Parlement. Château de Beauchamps, 13 septembre 1751. — Fol. 148. Saisine à haut et puissant seigneur Mgr. Philippe, comte de Noailles, grand d'Espagne de la première classe, duc de Mouchy, prince de Poix, marquis d'Arpajon et du Bouche, lieutenant général des armées du Roi, chevalier de la Toison d'or et de Malte, gouverneur et capi-

taine des chasses des villes, châteaux et parcs de Versailles, Marly et dépendances, demeurant à Paris en son hôtel, rue de l'Université, des parts et portions appartenant aux dames Jeanne Despaux, femme de M^e René-Nicolas Levilain, procureur au Châtelet de Paris, et Marie-Anne Despaux, femme de M^e Charles-Nicolas Bernard le jeune, notaire et procureur au bailliage d'Amiens, des parts et portions appartenant auxdites dames Levilain et Bernard dans le fief dit des Ormeaux sis aux terroirs de Poix, Croixrault et environs, à lui vendues par lesdits époux Levilain et Bernard par acte du 22 février 1741, y transcrit. 3 octobre 1753. — Fol. 152. Lettres de terrier à Antoine de Lachenet, bourgeois de Paris, seigneur de Hédauville, pour la terre et seigneurie dudit Hédauville. Paris, 11 août 1753. — Fol. 153 v^o. Lettres de bénéfice d'âge à Élisabeth-Marguerite-Alexandrine de Gouffier, âgée de 18 ans le 17 mars précédent, fille de François-Louis de Gouffier, marquis de Thoix, et de dame Armande-Louise de Gouffier. Paris, 5 septembre 1753. — Fol. 155. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis Beauvarlet, écuyer, seigneur de Bomicourt, lieutenant particulier en la maîtrise des eaux et forêts à Abbeville, pour la succession de Charles-Germain, sieur de Lamothe, contrôleur des fermes à Avignon. Paris, 14 novembre 1753. — Fol. 158 v^o. Lettres de terrier et de compulsoire à Charles-François de Riencourt, chevalier, marquis d'Orival, seigneur de Dargies, Saint-Delys et autres lieux, pour la terre et seigneurie de Saint-Delys (Sentelie). Paris, 9 février 1754. — Fol. 167. Saisine à Alexandre du Fresne, écuyer, seigneur de Beaucourt, Ébart, Bigaudelle et autres lieux, d'un quartier de terre audit Beaucourt, lieu dit les Vignes, à lui vendu par Jean de la Croix, lieutenant de ladite seigneurie de Beaucourt, et Marie-Madeleine Fournier, sa femme, par acte y transcrit du 18 mars 1754, passé par-devant Antoine Durant, homme de fief de ladite terre et seigneurie de Beaucourt, demeurant à la ferme d'Esbart, et d'un héritage audit Beaucourt à lui vendu de même par Louis Cozette et sa femme par acte du 20 mars 1754, y transcrit. 26 juin 1754. — Fol. 169. Provisions à Jean-Charles de Redmont, brigadier, lieutenant colonel du régiment de cavalerie de Moncalm, de la charge de lieutenant du Roi au gouvernement d'Amiens vacante par le décès du sieur d'Ailly. Versailles, 31 mai 1754. — Fol. 169 v^o. Provisions au sieur de Romainville, capitaine au régiment d'infanterie de Bourgogne, de la charge de major de la ville d'Amiens vacante par le décès du sieur de Neuville. Versailles, 10 juin 1749. — Fol. 172 v^o. Lettres de terrier à Jacques-Gabriel-François de Paul de Roussel, écuyer,

seigneur de Belloy-Saint-Léonard, Hallivillers et fiefs enclavés et voisins, pour lesdites terres et seigneuries. Paris, 12 octobre 1754. — Fol. 174. Provisions par Louis-François-Gabriel Le Fournier, marquis de Wargemont, mestre de camp de cavalerie, guidon des gendarmes de la garde ordinaire du Roi, baron de Domart, Bernaville, Berneuil et Lanches, seigneur de Ribeaucourt, Beaumetz, Berlette, Geucourt, Angicourt, Orion, Contenvillier, Camier et autres lieux, à M^e Jean-Baptiste-François Morgan, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de sénéchal juge civil et criminel et juge gruyer dans lesdites terres, seigneuries et sénéchaussées de Domart, etc., et en celui de bailli juge civil et criminel et juge gruyer vacants par le décès de Jean-Baptiste-Rolland-Antoine-Emmanuel de Villers de Berneuil. Paris, 2 décembre 1754. — Fol. 174. Saisine au comte de Noailles d'une maison à Poix à lui vendue par Marie-Barbe Mille, par acte du 13 novembre 1754, y transcrit. 11 décembre 1754. — Fol. 174 v^o. Id., de différents immeubles à lui vendus par Alexis Gosset, bourgeois de Paris et sa femme, par acte du 1^{er} décembre 1754, y transcrit. 11 décembre 1754. — Fol. 176. Provisions à M^e Joseph-Louis Aubry, avocat en Parlement, de l'office de conseiller clerk au bailliage et présidial d'Amiens que M^e Antoine de Crocquoison a résigné en sa faveur. Versailles, 3 décembre 1754. — Fol. 178. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste Lecaron, écuyer, sieur de Varennes, et Marie-Marguerite Lefort, son épouse, pour la succession de défunt Joseph Damiens, écuyer, oncle de ladite Lefort. Paris, 15 février 1755. — Fol. 180. Saisine à Jean-Baptiste Morgan, écuyer, seigneur de Frucourt, de 43 verges de mesure amasée de maisons à Frucourt, à lui vendues par François Louis, apprêteur de bas de soie et sa femme, par acte du 16 février 1755, y transcrit. 9 avril 1755. — Fol. 180 v^o. Saisine à Messire Pierre-Joseph Lemoine, chevalier, seigneur de Blangermont, Watteblerie, Chaussoy et autres lieux, d'une mesure amasée à Watteblerie, à lui cédée par Léonor Herbeige et sa femme, pour l'extinction d'un surcens sur ledit immeuble, par acte du 24 février 1755 y transcrit. 16 avril 1755. — Fol. 186. Saisine à Jean-Baptiste Morgan, écuyer, seigneur de Frucourt, de 9 verges de mesures non amasées à Frucourt « en plusieurs et différentes parties telles que ledit sieur acquéreur voudra choisir et qu'il trouvera convenables pour remplir le projet de la promenade et de l'allée qu'il se propose

d'ouvrir et faire percer en face de la porte d'entrée de sa maison seigneuriale dudit Frucourt », à lui vendues par Jean Tueur et consorts, par acte du 27 mai 1755, y transcrit. 2 juillet 1755. — Fol. 188 v°. « Arrêt d'omologation de règlement pour les fluqueurs » d'Amiens, du 3 mai 1754, y transcrit. 6 mai 1755. — Fol. 191 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Joseph Boucquet, chevalier, seigneur de Sarton, Beauval et autres lieux, demeurant au château de Sarton, de 2 journaux et demi de terres labourables au Champ le Geay, terroir de Beauval, par lui retiré féodalement par acte du 28 mai 1755, y transcrit. 11 août 1755. — Fol. 195. Lettres de terrier à Henry-Gabriel de Berry, seigneur d'Essertaux, Jumel, Oresmaux, Treux, Buire, Ville sous Corbie, Vuillecourt, Villers-Saint-Paul, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie d'Essertaux. Paris, 27 septembre 1755. — Fol. 197. Lettres de bénéfice d'inventaire à Gabriel-Henry-Bernard, chevalier, comte de Boulainvilliers, président en Parlement, et à Adrienne-Marie-Madeleine-Ulpe d'Hallencourt de Boulainvilliers, son épouse, pour la succession de dame Marie-Adrienne Picquet, épouse de Messire Joseph-Maximilien d'Hallencourt, chevalier, marquis de Boulainvilliers, leur mère et belle-mère. Paris, 30 août 1755. — Fol. 197 v°. Lettres de terrier à Florent de Sachy, seigneur de Marulet, Ignocourt, Bernatre, Sainsval et autres lieux, pour la terre et seigneurie d'Ignocourt. Paris, 27 septembre 1755. — Fol. 198 v°. Lettres d'émancipation à Henry-Firmin Cannet, âgé de 15 ans, fils de Henry-François-Nicolas Cannet, négociant à Amiens, et de défunte Marie-Hélène Damerval. Paris, 1^{er} octobre 1755. — Fol. 200. Saisine à Messire Raphaël-Jean-Baptiste de Gaudechart, chevalier, marquis de Querrieux, seigneur dudit lieu, Rocquancourt, Beneville, Vazouy et autres lieux, d'un terrain vague à Querrieux tenant à la rivière et au chemin conduisant du château à l'abreuvoir à lui vendu par Jean-Louis Matissart et consorts, par acte du 6 novembre 1755, y transcrit. 10 novembre 1755. — Fol. 201 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Charles de Cossart d'Espières, seigneur de Ville en partie, et à dame Marie-Thérèse Vaysse, pour la succession de défunt Jean-Baptiste Vaysse, écuyer, seigneur d'Allonville, Longueval et autres lieux, père de ladite Marie-Thérèse. Paris, 21 novembre 1755. — Fol. 202. Lettres de bénéfice d'âge à Louis Dugard, âgé de 24 ans, fils de défunt Pierre Dugard, écuyer sieur du Bû, et de dame Agnès Lefort. Paris, 22 novembre 1755. — Fol. 204. Commission par le chapitre de la cathédrale d'Amiens à M^e Louis-Nicolas Debacq, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de

lieutenant général de la justice temporelle dudit chapitre, en remplacement de M^e Dominique Trespaigne. Amiens, 21 janvier 1756. — Fol. 204 v°. Commission par Michel-Ferdinand d'Albert d'Ally, duc de Chaulnes, pair de France, vidame d'Amiens, baron de Picquigny et de Briot, seigneur châtelain de Vignacourt, Flixecourt et autres lieux, marquis de la Mailleraye, chevalier des trois ordres du Roi, lieutenant de la compagnie des deux cents chevau-légers de sa garde ordinaire, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province de Picardie, Artois et Pays reconquis, gouverneur particulier des villes et citadelles d'Amiens et de Corbie, lieutenant général des armées de Sa Majesté, à M^e Joseph-René Boistel, avocat en Parlement, de bailli général des vidamés d'Amiens, baronnie de Picquigny, Châtellenies de Vignacourt, Flixecourt, Molliens-Vidame, en remplacement de M^e Antoine-Auguste Duliège, décédé. Paris, 24 janvier 1756. — Fol. 205. Commission par frère Pierre-Louis de Bredent de Sahiers (*sic*, pour Sahurs), chevalier profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Fieffes, audit M^e Joseph-René Boistel de bailli général de ladite commanderie de Fieffes, en remplacement de M^e Guilain-François Perdu. Rouen, 26 janvier 1756. — Fol. 205. Saisine à François-Joseph de Bussy, écuyer, seigneur d'Yvren, le Ménil, Acquis, Bertecourt et autres lieux, président au présidial d'Abbeville, lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu, d'un quart en 54 journaux de terre à Yvren, à lui vendu par Marie-Madeleine Danzel, damoiselle d'Ablemont, fille majeure, par acte du 6 février 1756, y transcrit. 23 février 1756. — Fol. 210. Provisions à Joseph-René Boistel de l'office de procureur du Roi en la maréchaussée générale de Picardie à la résidence d'Amiens. Versailles, 4 février 1756. — Fol. 213. Lettres de terrier au sieur Louis-Charles de Lametz, mestre de camp d'un régiment de cavalerie, seigneur propriétaire de la terre de Montigny et partie de Pont, élection de Doullens et bailliage d'Amiens, et de celle de Behencourt, élection et bailliage de Péronne, pour lesdites seigneuries. Versailles, 10 janvier 1756. — Fol. 215. Lettres de bénéfice d'inventaire à Catherine-Angélique de Belleval, veuve de Charles-Amédée des Essarts d'Ambricourt, chevalier, seigneur d'Ambricourt, pour la succession de défunt Pierre de Belleval, son frère, chevalier, capitaine dans le régiment de Fresne, fils de François-Hector de Belleval, chevalier, seigneur du Bois Rabits et de dame Marie-Marguerite Laqueray Paris, 5 mai 1756. — Fol. 221 v°. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly,

chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery, Wiry et autres lieux, de la moitié de quatre journaux de terre à labour au terroir de Wiry, par lui retirée féodalement par acte du 26 mai 1756, y transcrit. 3 juin 1756. — Fol. 224 v°. Bénéfice d'âge à Gilberte Desprez, âgée de 15 ans et 7 mois, fille de défunt Michel-Guillaume Desprez, docteur en médecine à Amiens, et de Gilberte Sallé. Paris, 23 octobre 1756. — Fol. 226 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Honorée Gilberte Desprez, pour la succession dudit défunt Desprez, son père. Paris, 4 décembre 1756. — Fol. 226 v°. Lettres d'émancipation à Pierre de Famechon, chevalier, seigneur de Canteleu, Jean, François et Louis de Famechon, chevaliers, âgés de 19, 18, 17 et 14 ans, tous enfants de défunt Messire Pierre de Famechon, chevalier, seigneur de Canteleu, Étouvy, Yseux et autres lieux, procureur du Roi vétérans au bureau des finances de la généralité de Picardie, et de dame Marie-Françoise de Sachy. Paris, 6 décembre 1756, — etc.

I B 44. (Registre.) — In-fol., 249 feuillets, papier.

1757-1766. — Registre aux Chartes. — Fol. 2. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-François Barandier, chevalier, seigneur Deffuille, capitaine au régiment de Touraine infanterie, Marie-Louise de Runne, demoiselle, et Marie-Anne de Runne, dame Deffuille, pour la succession de défunte dame Marie-Anne Joséphine de la Chaussée d'Eu, leur mère, épouse en secondes noces du sieur Georges-François-Léonard de Runne, chevalier, et auparavant veuve du sieur Antoine-Louis Barandier, chevalier. Paris, 15 janvier 1757. — Fol. 2 v°. Lettres d'émancipation de Pierre-André-Christophe, âgé de 18 ans, Marie-Madeleine-Anne-Firmine, âgée de 17 ans, et Jean-Baptiste-Nicolas-Benigne, âgé de 16 ans, Vincent de Hantecourt, enfants « de défunts Pierre-André Vincent, chevalier, seigneur de Hantecourt, et de Marie-Louise-Marguerite Carpentier (*sic*). » Paris, 19 février 1757. — Fol. 3. Commission par Charles-Joachim Rouault, marquis de Gamaches, seigneur châtelain de Saint-Valery sur Somme, pays et roc de Cayeux, seigneur de Cambron, baron d'Hellicourt, Longroy et Hesseville, seigneur de Bauchen, Bouvincourt, Menicly (Meneslies ?), Bouillancourt en Sery, Bouttencourt et autres lieux, grand d'Espagne de la première classe, mestre de camp du régiment royal Piémont, gouverneur de la ville de Saint-Valery et du pays et roc de Cayeux, à Jean-Baptiste-Nicolas Dubrun, de l'office de haut bailli des châtelainies de Saint-Valery sur Somme et de Cayeux, vacant par le décès de M^c Jean-Baptiste-Nicolas Machart, avocat en Parlement. Paris, 21 mars 1756. — Fol. 5 v°. Lettres

de terrier à Claude de Mons, écuyer, seigneur d'Hédicourt et d'Havernas, pour la terre et seigneurie d'Havernas. Paris, 25 juin 1757. — Fol. 12. Saisine à Messire Louis-Joseph de Clermont, chevalier, comte de Clermont-Tonnerre, seigneur de Bertangle, Fignièrès, Boussicourt, Campeaux, Courcelles, Beaudechon, Muides, Toury, Valdemaïson et autres lieux, demeurant en son château de Bertangles, de cinq verges de terre à usage de mesure à Bertangle, à lui vendues par Louis Paris, et consorts par acte du 13 juin 1757, y transcrit. 26 octobre 1657. — Fol. 13 v°. Ordre du Roi nommant le sieur d'Incourt d'Hangard à la place de maire, et les sieurs Buchier d'Ablaincourt, Le Couvreur et Haudicquer du Quesnoy, avocats, Romanet, Lalau et Antoine de Bonnaire, marchands, pour remplir les fonctions de maire et échevins de la ville d'Amiens jusqu'au 24 septembre 1758. Versailles, 31 octobre 1757. — Fol. 14 v°. Lettres de terrier à François-Pantaléon Gorguette, chevalier, seigneur du Bus et d'Argœuves, pour ladite terre et seigneurie d'Argœuves. Paris, 23 novembre 1757. — Fol. 17 v°. Règlement pour la communauté des chaudronniers de la ville d'Amiens. 17 mai 1757. — Fol. 18 v°. Retrait féodal par dame Marie-Marguerite-Marthe de Buissy, épouse de Messire Marc-Antoine Carpentier, chevalier, seigneur de Gapenne, capitaine d'infanterie au régiment de Lorraine, de deux journaux de terre au terroir de Gapenne. Abbeville, 20 mars 1757. — Fol. 19. Lettres de bénéfice d'âge à Henry-Éléonor de Coppequenne, chevalier, seigneur de Floriville, Fressenneville et autres lieux, mousquetaire du Roi dans sa première compagnie, dans sa seizième année, et à damoiselle Jeanne-Marguerite-Alexandrine de Coppequenne, demoiselle de Fressenneville, dans sa dix-huitième année, enfants « de défunts Messire René-Jérôme de Coppequenne, chevalier, seigneur de Fressenneville et Floriville, et de dame Marie-Alexandrine Joly (*sic*). » Paris, 11 janvier 1758. — Fol. 20. Lettres de terrier à dame Angélique-Henriette-Marie de Tiercelin de Brosse, épouse séparée de biens du sieur Louis-Henry de Pont, pour les terres et seigneuries de Sarcus et de Houdan en Bray. Versailles, 30 janvier 1758. — Fol. 21 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Armand, chevalier, marquis de Joyeuse, brigadier des armées du Roi, pour la succession de défunte dame Antoinette de Villers, sa mère, épouse séparée de biens de Messire Anne-Gédéon de Joyeuse, chevalier, comte de Grandpré, lieutenant

général au gouvernement des provinces de Champagne et de Brie. 24 décembre 1757. — Fol. 21 v°. Id., à Thomas de Joyeuse, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, abbé commendataire de Saint-Symphorien de Metz. Paris, 4 février 1758. — Fol. 23. Lettres d'émancipation à Marie-Madeleine-Françoise Le Boucher, âgée de 13 ans, et à Gabrielle-Joseph-Pauline Le Boucher, âgée de 11 ans, demoiselles, filles de Messire Paul-François Le Boucher, chevalier, seigneur du Mesnil, Fresmont et autres lieux, et de défunte dame Marie-Madeleine de Fay. Paris, 1^{er} mars 1758. — Fol. 23 v°. Saisine à Messire François-Joseph de Buissy, écuyer, seigneur d'Ivrench, le Mesnil, Acquet et autres lieux, d'immeubles à Ivrench par lui acquis par actes des 14 octobre 1735, 21 octobre 1739, 24 mai 1740, 3 novembre 1752, 17 décembre 1753 et 10 mars 1758, y transcrits. 12 avril 1758. — Fol. 26 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-François-Pierre Pingré, chevalier de Saint-Louis, ancien sous-brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, et à Marie-Ursule Pingré de Fricamps, veuve de Léonard-Chrétien-René de Belleval, chevalier, seigneur de Boisrobin, ancien mousquetaire de la garde du Roi, pour la succession de Marie-Jeanne-Pingré, veuve de René Lalier, chevalier de Saint-Lieu, seigneur de Soupliecourt. Paris, 13 mai 1758. — Fol. 27 v°. Lettres de terrier au sieur François de Riencourt, marquis d'Orival, brigadier des armées du Roi, pour la terre et seigneurie de Bergicourt. Paris, 5 avril 1758. — Fol. 28 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Anne-François-Simon des Essarts, chevalier de Lignières, cornette de cavalerie au régiment de la Rochefoucault, âgé de 17 ans. Paris, 24 mai 1758. — Fol. 29. Saisine à Messire Robert Jourdain, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur de Thieulloy-la-Ville, Chaussoy en partie, Quennetière, la Ballye et autres lieux, d'immeubles à Thieulloy-la-Ville par lui acquis par actes des 20 février, 4 juin 1738, 26 avril 1752 et 9 janvier 1753, y transcrits. 19 juin 1758. — Fol. 34. Saisine à M^e Nicolas-Antoine Alliamet de Métigny, seigneur de Condé, Folie et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'immeubles à Métigny, par lui acquis par actes des 10 mai et 17 juillet 1758, y transcrits. 7 août 1758. — Fol. 35 v°. Saisine au comte de Noailles, prince de Poix, de 7 quartiers de pré ès prairies de Poix, à lui vendus par dame Marie-Angélique Lefort de Lignemart, veuve de Messire Léonor Chrétien, comte de Monsures, seigneur de Graval, Montonvillers et autres lieux, demeurant à Amiens, par acte du 24 août 1758, y transcrit. 4 septembre 1758. — Fol. 39. Saisine à Jean-Baptiste-Joseph

Bouquel, chevalier, seigneur de Sarton, Beauval et autres lieux, d'un demi journal de terre à Beauval, lieu dit le Champ à Cailloux, par lui retiré féodalement sur Augustin Retaux ; bourgeois de Doullens, ancien lieutenant de ladite ville, par acte du 17 août 1757, y transcrit, et de diverses terres audit Beauval à lui vendues par Pierre Bouthors, maître cordonnier, rue Tirechappe, à Paris, et sa femme, par acte du 4 août 1756, y transcrit. 13 décembre 1758. — Fol. 41 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques-André Latier du Mermont, l'un des 200 gendarmes de la garde ordinaire du Roi, écuyer, chevalier de Saint-Louis, et à Marie-Françoise-Cécile Godequin de Cœurvillers, son épouse, pour la succession de Marie-Françoise de Nully, veuve de Messire Charles-Paul Lefebvre de Courcé, avocat en Parlement et bailli de la baronnie de Picquigny, échue à ladite Godequin. Paris, 23 décembre 1758. — Fol. 44. Ordre du Roi d'après lequel « Sa Majesté ayant par son ordonnance du 28 décembre de l'année dernière réglé que les brigades de chaque compagnie de ses gardes du corps seroient rassemblées à l'avenir dans un même quartier, et ayant choisi pour celui de la compagnie de Luxembourg la ville d'Amiens, où il y a un état major, elle a jugé nécessaire, pour le bien de son service, de donner un ordre pour commander dans ladite ville à l'officier qui aura le commandement de ladite compagnie, et en conséquence elle a ordonné... que le sieur marquis de la Luzerne, chef de brigade de ladite compagnie, qui doit la commander pendant le premier quartier de la présente année, et les autres chefs de brigade qui la commanderont successivement après lui, de quartier en quartier, commanderont pareillement tant aux autres gens de guerre qui pourront se trouver dans ladite ville qu'aux habitants d'icelle, en l'absence du gouverneur général de la province et sous son autorité, en sa présence. » Versailles, 24 janvier 1759. — Fol. 46 v°. Saisine à Nicolas-Antoine Alliamet, seigneur du quart de la seigneurie de Métigny et autres lieux, d'immeubles audit Métigny par lui retirés féodalement par acte du 10 octobre 1758, y transcrit. 10 octobre 1758. — Fol. 47 v°. Saisine au même de terres audit Métigny à lui vendues par Adrien Bully (?) et consorts, par acte du 13 novembre 1758, y transcrit. 28 mars 1759. — Fol. 49 v°. Saisine à Gilbert Morel, écuyer, seigneur de Bécordel, Contay, Agnicourt et autres lieux, conseiller du Roi, magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, lieutenant de police et maire en charge de ladite ville, et dame Marie-Anne-Honorée Damiens, son épouse, du fief de Guyot-Fay,

terroir de Contay, relevant en fief noble de la seigneurie dudit lieu, à lui vendu par les demoiselles de la Cauchie, par acte du 12 octobre 1751, y transcrit. 5 avril 1759. — Fol. 53. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Honoré-Alexandre de Rhunnes, comte de Baizieux, seigneur de Puchevillers, Novion et autres lieux, demeurant à Amiens, pour la succession de défunt Messire Louis-George-François de Runnes, chevalier, marquis dudit lieu, son père. Paris, 13 juin 1759. — Fol. 54. Saisine à Nicolas-Antoine Aliamet, d'Abbeville, seigneur de Métigny, Condé, Folie et autres lieux, d'immeubles à Folies, lieu dit la Vallée Saint-Pierre, tenus en roture de la seigneurie de Condé et fief de Boncourt, et lieu dit les Tronquois, tenus en roture de la seigneurie dudit Folie, par lui retirés féodalement par actes du 18 juillet 1759 y transcrits. 6 août 1759. — Fol. 57. Lettres d'émancipation à François Bernard, sieur d'Angerville, âgé de 15 ans, et demoiselle¹ Bernard d'Angerville, âgée de 14 ans, enfants du premier lit de défunts Messire Joseph Bernard, chevalier, seigneur d'Angerville, et dame Françoise Gallye. Paris, 18 juillet 1759. — Fol. 58. « Lettres patentes en forme de provisions de seize officiers municipaux réunis au corps de la ville et comté de Corbie. » Versailles, 8 septembre 1759. — Fol. 59 v°. Saisine au comte de Noailles des fiefs « de Cany Camy scitués à Blagny et aux environs », à lui vendus par très haut et très puissant seigneur Mgr. Jean-Armand marquis de Joyeuse, brigadier des armées du Roi, demeurant à Paris rue Saint-Louis au Marais, très haut et très puissant seigneur Mgr. Thomas chevalier de Joyeuse, chevalier de Malte, abbé commendataire de Saint-Symphorien de Metz, demeurant à Paris, rue Cassette, haut et puissant seigneur Augustin-Louis Hennequin, marquis d'Ecquevilly et de Chémery, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine général de la vénerie, des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi et équipage du sanglier, et dame Honorée de Joyeuse, son épouse, demeurant à Paris, rue Saint-Louis, par acte du 27 avril 1759, y transcrit. 10 octobre 1759. — Fol. 65. Lettres de terrier à Louis-Charles marquis de Gouffier, pour les terres et seigneuries d'Heilly, fiefs de Cocques Bannalière (?) et Lamotte y joints, Ribemont, fief d'Avesnes, Gomicourt et Maigremont, et Franchois y joint, Franvilliers, Bonnay, Villemonte, Sept hommages et Hautpré. Paris, 29 décembre 1759. — Fol. 69. Lettres d'émancipation à Marie-Josèphe Pingré, âgée de 18 ans, demoiselle, fille de Louis-François-Pierre Pingré de Fricamps, écuyer, sieur du Viage,

chevalier de Saint-Louis, ancien sous-brigadier de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde du Roi, et de défunte dame Marie-Thérèse de Noircin. Paris, 14 novembre 1759. — Fol. 69 v°. Lettres de maître de danse joueur d'instruments de musique, de Joachim Boyeldieu. Paris, 5 janvier 1759. — Fol. 70. Commission par les jurés et anciens de la communauté des maîtres de danse et joueurs d'instruments de la ville et faubourgs de Paris, à Joachim Boyeldieu, de la lieutenance desdits maîtres de danse dans la ville, faubourgs et banlieue d'Amiens. Paris, 31 décembre 1758. — Fol. 71. Lettres de terrier à Mesnelée (?) Hyacinthe Debonnaire, chevalier, seigneur de Namps au Mont, Épagny et autres lieux, brigadier des armées du Roi, pour la terre et seigneurie de Namps au Mont. Paris, 27 octobre 1759. — Fol. 77. Provisions à Antoine-Jacques-Joseph Cailleret de l'office d'arpenteur, priseur et mesureur de terres, prés, vignes, bois, eaux et forêts au bailliage d'Amiens créé par édit de mai 1702. Versailles, 2 mai 1760. — Fol. 78. Lettres de bénéfice d'inventaire à dame Renée-Charlotte de Coppequenne, veuve de Louis de Runne, chevalier, marquis de Bézieux, seigneur de Villers, Puchevillers et autres lieux, demeurant à Amiens, Antoine Danzel, chevalier, seigneur de Boffles, Beaulieu et autres lieux, demeurant à Abbeville, dame Marie-Françoise de Coppequenne, son épouse, lesdites dames de Coppequenne sœurs et héritières de dame Anne-Marguerite de Coppequenne, veuve de Louis Gautier de la Gauterie, chevalier, seigneur de Canchy, Vaire et autres lieux, Henry-Léonor de Coppequenne, chevalier, seigneur de Fressenneville et autres lieux, demeurant en son château de Friville, Jeanne-Marguerite Alexandrine de Coppequenne, demoiselle de Fressenneville, demeurant en l'abbaye du Paraclat, à Amiens, lesdits sieur et damoiselle de Fressenneville émancipés d'âge sous l'autorité de François-Alexandre de Runnes, chevalier, marquis de Bézieux, leur curateur aux causes, Nicolas-Henry Leroy, chevalier, seigneur de Saint-Léger et autres lieux, demeurant audit Saint-Léger, et dame Andrée-Marguerite-Élisabeth de Coppequenne, son épouse, lesdits sieur et demoiselle de Fressenneville et de Saint-Léger neveu et nièce de ladite Anne-Marguerite de Coppequenne de Canchy, pour la succession de ladite défunte Anne-Marguerite de Coppequenne, leur sœur et tante. Paris, 17 mai

¹ Le prénom omis.

1760. — Fol. 79. Commission par Paul d'Albert de Luynes, cardinal du titre de Saint-Thomas *in Passione*, archevêque vicomte de Sens, primat des Gaules et de Germanie, abbé comte de Corbie, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, premier aumônier de la Dauphine, à M^c Charles-Maximilien Lebrun, avocat en Parlement, natif de Corbie, y demeurant, de l'office de bailli de la ville et comté de Corbie. Sens, 26 avril 1760. — Fol. 79. Id., par le même à M^c Ferdinand-Raymond Decaix, avocat en Parlement, natif dudit Corbie et y demeurant, de l'office de lieutenant dudit bailli. Sens, 26 avril 1760. — Fol. 82. Saisine à Claude de Mons, chevalier, seigneur d'Hédicourt et autres lieux, et dame Marie-Françoise de Mons, son épouse, demeurant à Amiens, de la ferme de Rouveroy, paroisse de Crouy, consistant en maison seigneuriale, etc., tenus tant en fief que roture partie de la seigneurie de Chepy, partie de celles d'Hangest et Soues, par eux acquise de Messire Pierre-René de Raincé, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant colonel du régiment de Navarre, demeurant à Amiens, moyennant 17 775 l. Amiens, 12 juin 1760. — Fol. 83 v^o. Saisine à Messire Joseph Gougier, écuyer, seigneur de Seux, Fluy et autres lieux, demeurant en son château de Seux, d'un demi journal de terre au terroir de Seux, au chemin de Flichecourt, dont il a obtenu le retrait censuel. 14 juin 1760. — Fol. 85. Saisine à Jean-Baptiste-Joseph Boucquel, chevalier, seigneur de Sarton, Beauval et autres lieux, de terres au terroir de Beauval à lui vendues par Charles de Saint-Ricquier, menuisier, Françoise Sallé, sa femme, et consorts tous demeurant à Bernaville, par acte du 4 juillet 1760, y transcrit. 16 juillet 1760. — Fol. 87 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Gabriel-Debray de Bugny, négociant à Amiens, pour la succession de défunts Michel Debray et Marguerite Hémart, ses père et mère. Paris, 2 août 1760. — Fol. 89. Saisine à très haut et très puissant seigneur Messire Anne-Gabriel-Henri Bernard, comte de Boullainvillers, chevalier, seigneur dudit Boullainvillers, Betembos, Vreigne, Saint-Aubin, Glisolles, Hurelebon, Pangerville, La Bretonnière, Oyssel, Brocard, Broquigny, Ferrière, Bagnard, Pate, Cretheu, Grignenville, Gondreville, la Rivière, la Haie, Villates, Montholon, Vésièrre, de la ville de Passy, Saint-Pol et autres lieux, conseiller du Roi en tous ses conseils, président en son Parlement, lecteur en la chambre de Sa Majesté, grand croix de Saint-Louis, demeurant à Paris en son hôtel rue Notre-Dame-des-Victoires, du fief noble du Prier, terroir de Saint-Aubin, tenu de la seigneurie dudit Saint-Aubin en plein hommage, à lui vendu par le sieur Jean-Baptiste Tanchon,

bourgeois d'Amiens, et damoiselle Catherine-Antoinette Fieffée de Lievreville, sa femme, [la femme¹ de] Messire Antoine de Maussabré, chevalier, seigneur de Bussion et autres lieux, ancien officier des mousquetaires du Roi, demeurant en son château de Bussièrres près Loches en Touraine, dame Élisabeth Cothureau de Grandchamp, veuve de Messire Étienne de Mallerand, lieutenant général au siège de la Basse Marche au Dorat, y demeurant, Messire René-Antoine de Pierres, chevalier, seigneur d'Épigny, paroisse de Ligaut (*sic*, pour Ligneuil) en Touraine, tant en son nom que comme fondé de procuration de Messire Joseph-Pascal de Pierres, chevalier, seigneur de Fontenailles, son frère puîné, moyennant 4 500 l. et 3 l. au denier à Dieu, francs deniers, par acte du 29 juin 1760, y transcrit. 18 août 1760. — Fol. 91. Provisions à Jean-Marie-Sébastien-Bernard Caumartin d'un office de procureur au bailliage d'Amiens. Versailles, 29 août 1760. — Fol. 91 v^o. Id., à Jean-Charles-François Duménil. Versailles, 29 août 1760. — Fol. 92. Id. à Jean-François Dusevel. Versailles, 16 septembre 1760. — Fol. 96. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont Bouillancourt en Sery, Wiry et autres lieux, demeurant à Abbeville, de portion d'une ferme à la Neuville au Bois à lui vendue par Messire François-Aleume-Joseph comte de Fontaine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Veron en Ponthieu, y demeurant, par acte du 28 novembre 1760, y transcrit. 10 décembre 1760. — Fol. 98. Lettres de bénéfice d'âge à Jean-Baptiste-Honoré-François Le Caron, écuyer, seigneur de Varennes, et de Marie-Marguerite Lesort. Paris, 19 mars 1760. — Fol. 104 v^o. Lettres de terrier à François-Joseph Briois, premier président du conseil provincial d'Artois, pour la mairie, terres et seigneurie de Fouilloy, à lui appartenant du chef de Marie-Josèphe-Albertine-Catherine Palyart, sa femme. Versailles, 30 janvier 1761. — Fol. 106. Saisine à Messire Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny-Saint-Maclou et autres lieux, demeurant à Abbeville, de 15 verges de terre audit Buigny-Saint-Maclou à lui vendues par Jean-François Billiez et sa femme, par acte du 22 février 1761, y transcrit. 27 avril 1761.

¹ Elle est omise, mais cela résulte du contexte.

— Fol. 106 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Honoré-Alexandre de Rhunes, chevalier, comte de Bézieux, pour la succession de Reine-Charlotte de Coppequesne, sa mère, veuve de George-François de Rhunes. Paris, 22 avril 1761. — Fol. 110. Lettres de bénéfice d'inventaire à Edme-Henry-Antoine Debray, garçon majeur, pour la succession de Michel Debray, marchand à Amiens, et de Marguerite Hémart, veuve en premières noces de Jean Dequen, ses père et mère. Paris, 18 février 1761. — Fol. 112 v°. Lettres de terrier à Joseph Leclerc de Bucy, chevalier de Saint-Louis, pour les terres de Bussy, Montenois, Dreuil sous Molliens-le-Vidame, Caverion, et les fiefs Aquart, Samermainsnil, Allouaigne, Moreaucourt, Essaulx, et autres situés dans l'étendue dudit Molliens. Paris, 3 juin 1761. — Fol. 113 v°. Commission par le cardinal Paul d'Albert de Luynes, archevêque de Sens, abbé comte de Corbie, à M^e André-François Michault, avocat en Parlement, greffier en chef des Eaux et forêts d'Abbeville, de la charge de juge bailli civil, criminel, de police et voyer de la châtellenie de Meynières et vicomté de Tilloy et fiefs en dépendant. Paris, 13 juillet 1761. — Fol. 114 v°. Saisine à François-Nicolas Tillette de Belleville, chevalier, seigneur d'Hangest, Bichecourt, Soues et autres lieux, capitaine au régiment de la Reine Infanterie, demeurant au château de Bichecourt, fils de Marie-Madeleine Le Moitier, et de défunt Messire Jean-Baptiste Tillette, chevalier, seigneur de Mautort et autres lieux, d'immeubles dépendant de la seigneurie d'Hangest, par lui acquis par retrait censuel du 10 décembre 1753 et par actes de vente des 20 février 1758 et 7 juillet 1760, y transcrits. 20 juillet 1761. — Fol. 117 v°. Provisions à Florent de Sachy de Marcelet, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, bureau des traites foraines, domaniales et autres juridictions royales de ladite ville, dont le sieur Joseph Pingré de Guinemicourt a fait résignation en sa faveur. Versailles, 28 juillet 1761. — Fol. 122 v°. Lettres de terrier à Alphonse Vaysse d'Allonville, pour la terre et seigneurie d'Allonville et fief de Graval. Paris, 5 décembre 1761. — Fol. 123 v°. Saisine à Messire Pierre Foucques, chevalier, seigneur de Tœufles, Franqueville, Vironchaux et autres lieux, demeurant à Abbeville, de deux journaux de terre au terroir de Tœufles par lui acquis de Jean Boulanger et sa femme, par acte du 21 décembre 1761, y transcrit. 11 janvier 1762. — Fol. 129. Saisine à Messire François-Alexandre de Bray, seigneur de Flesselles, Grellieux et autres lieux, conseiller du Roi en sa cour des Monnaies à Paris, demeurant à Amiens, acceptant par

Alexandre-Nicolas de Bray, écuyer, son fils, d'une mesure à Flesselles à lui vendue par Firmin Piolin et consorts, par acte du 8 mars 1762, y transcrit. 22 mars 1762. — Fol. 133. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques Morel, chevalier, seigneur de Boncourt, Jean-Guilain Duval, écuyer, seigneur de Nampty, Joseph-Thomas Duval, écuyer, l'un des gardes du Roi, et dame Catherine-Thérèse Duval, veuve de Joseph Damiens, écuyer, seigneur d'Anicourt, pour la succession de défunt Jacques-Henry Cornet, sieur de Lisleroy. Paris, 8 mai 1762. — Fol. 133 v°. Lettres de bénéfice d'âge à Philippe-Louise-Hortense Le Roy, demoiselle de Saint-Lau, âgée de 14 ans, fille de défunts Claude Le Roy, chevalier, seigneur de Saint-Lau, Maison-Ponthieu et autres lieux, ancien commandant d'un bataillon au régiment de Monaco, et Marie-Madeleine-Ulphe-Louise de Lannoy. Paris, 2 avril 1760. — Fol. 135 v°. Lettres de terrier à Henry-Gabriel de Berry, seigneur d'Essertaux, du marquisat de Jumelle, Oresmaux, Treves, Buire, Ville sous Corbie, Willecourt, D'Arnancourt, Villers-Saint-Paul et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et marquisat de Jumel. Paris, 4 février 1762. — Fol. 137 v°. Saisine à Messire Eustache-Adrien Le Mongnier, chevalier, seigneur de la Londe, de la vicomté de Sorny, Blangy sur Somme et autres lieux, demeurant à Amiens, du fief Maupin, terroir de Blangy sur Somme et terroirs circonvoisins, à lui vendu par Messire François Le Prévost, chevalier, seigneur de Glimont, Laviéville et autres lieux, ancien commissaire d'artillerie au service du Roi, demeurant en son château de Glimont, et Geneviève de Goussencourt, son épouse, moyennant 13 000 l., plus 108 l. payées comptant et 12 s. de denier à Dieu, francs deniers, par acte du 20 juillet 1762, y transcrit. 16 août 1762. — Fol. 138 v°. Saisine à Jean-Guilain Duval, écuyer, seigneur de Nampty, Bus les Artois et autres lieux, demeurant à Amiens, de deux pièces de terre au terroir de Bus à lui vendues par Jacques Plé et sa femme, par acte du 23 avril 1761, y transcrit. 6 septembre 1762. — Fol. 149. Commission par Louis-Antoine de Gontaut de Biron, duc de Biron, pair et maréchal de France, chevalier de l'ordre du Roi, colonel du régiment des Gardes Françaises, seigneur baron de Boves et autres lieux, à M^e Jean-Baptiste-François Morgan, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de bailli juge général de la baronnie et châtellenie de Boves, vacant par le décès de Jean

Mainel. Paris, 18 février 1763. — Fol. 149 v°. Commission par Philippe, comte de Noailles, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'or, bailli grand croix de l'ordre de Malte, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Versailles, Marly et dépendances, prince de Poix, marquis d'Arpajon et du Bouchet, duc et baron de Mouchy, marquis d'Ambres, vicomte de Lautrec, audit M^c Jean-Baptiste-François Morgan, de l'office de bailli, juge civil et criminel et de police et juge gruyer de la prinpauté de Poix et des terres et seigneuries en dépendant, vacant par le décès de M^c Mainel. Paris, 23 février 1763. — Fol. 150. Provisions à Claude-François-Augustin Fournier de l'office de conseiller enquêteur et examinateur au bailliage et présidial d'Amiens dont Jacques Machart s'est démis en sa faveur. Paris, 23 février 1763. — Fol. 156 v°. Saisine à Messire Pierre Foucques, chevalier, seigneur de Tœufles, Francqueville, Vironchaux et autres lieux, d'un demi journal de mesure non amasée au village de Tœufles, a lui vendu par François Muidebled et consorts, par acte du 15 mai 1763, y transcrit. 1^{er} juin 1763. — Fol. 160. Saisine à Jean-Baptiste Jourdain, écuyer, seigneur de Thieulloy la Ville, Bacouel et autres lieux, d'immeubles à Bacouel par lui acquis par actes des 16 et 31 mars 1763, y transcrits. 4 juillet 1763. — Fol. 162. « Lettres d'honneur et de vétérance accordées à M. [Joseph] Pingré, [sieur] de Guignemicourt pour la charge de conseiller procureur du Roy au bailliage et siège présidial d'Amiens. » Versailles, 17 février 1762. — Fol. 166. Lettres d'émancipation à Jean-Baptiste-Adrien Tillette, âgé de 14 ans, fils de défunt Pierre-Jacques-Philippe Tillette, écuyer, seigneur de Cambron, et de Marie-Thérèse Gaillard de Beaucourt. Paris, 30 juillet 1763. — Fol. 167. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Édouard Cornet de Coupel, seigneur de Saint-Marcq et autres lieux, chanoine de la cathédrale d'Amiens, pour la succession de défunt Jacques-Henry Cornet, sieur de Lislroy. Paris, 6 août 1763. — Fol. 169 v°. Provisions à Louis-Augustin Morel, seigneur d'Hérival, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage d'Amiens vacant par le décès du sieur Pingré de Foucaucourt. Paris, 17 août 1763. — Fol. 175 v°. « Arrêt du Parlement en faveur des perruquiers d'Amiens, qui homologue une délibération de leur communauté au sujet des garçons perruquiers. » 7 décembre 1763. — Fol. 182 v°. Lettres d'émancipation à Antoine-Gilbert Romanet, âgé de 15 ans, fils et seul héritier de défunt Gilbert-Antoine Romanet, négociant, et de Geneviève Sentier. Paris, 14 mars 1764. — Fol. 183. Provisions à Jean-Charles Dumont,

avocat en Parlement, de l'office de prévôt juge ordinaire en la prévôté de Vimeu, à Oisemont, dont s'est démis Charles Lefebvre. Paris, 19 juin 1764. — Fol. 184. Saisine à Jacques-Adrien Aliamet, seigneur de Condé, Folie et autres lieux, de 3 journaux et demi de terres plantés en bois au Royon du Roux, terroir de Folie, à lui vendus par Messire Gabriel-François de Cacheleu, chevalier, sieur de Machicourt, capitaine commandant une compagnie d'invalides au château de Guise, moyennant 750 l., francs deniers, par acte du 10 octobre 1763, y transcrit. 2 juillet 1764. — Fol. 184 v°. Saisine au même d'un fief de 63 l. de cens, etc., à Folie, à lui vendu par damoiselle Antoinette-Louise-Yolande Rumet, demoiselle, fille majeure demeurant au château de Nolette, et avec elle Messire Charles-Louis Rumet, chevalier, seigneur de Beaucorroy, Nolette et autres lieux, et dame Césarine-Yolande Nichel (?), son épouse, père et mère de ladite Antoinette, par acte du 24 mai 1764, y transcrit. 12 juillet 1764. — Fol. 189 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Guillaume-Alexandre de Sauvran, chevalier, marquis d'Aramont, et Marie-Louise Marie, son épouse, pour la succession d'Étienne-Bernard Marie, frère de ladite Marie. Paris, 13 octobre 1764. — Fol. 190. Transaction entre François-Nicolas Tillette de Belleville, chevalier, seigneur d'Hangest sur Somme et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château de Bichécourt, d'une part, et Jean-Baptiste Sannel, lieutenant, Louis Sellier, procureur d'office, Jean-Baptiste Boussart, greffier de ladite seigneurie, Louis Goudelier, syndic, Alexis Becan, sergent, Jean-Baptiste Carpentier, mercier, François Alloux l'aîné, bourrelier, Alexandre Carpentier l'aîné, charpentier de bateaux, Louis Marest, manouvrier, Jacques Dubois, poissonnier, Marc Melange, marchand huilier, Arnoult Le Roy, laboureur, Adrien Thuillier, laboureur, Claude Thuillier, laboureur, Jean-François Melange, marchand de bas, François Alloux, le jeune, marchand bourrelier, Charles Lecossois, manouvrier, François Cauchie, manouvrier, Antoine Léraillé, manouvrier, Louis Lesobre, laboureur, Honoré Carpentier, tisserand, Charles Muille, mercier, Antoine Alloux, bourrelier, François Goudallier, tisserand, Firmin Goudallier, houpier, Pierre Devisme, marchand mercier, Marc-Antoine Varlet, Joseph Pie, Jean-François-Pierre Tellier, Paul Le Roy, Jean Pie, Antoine Devisme, Jean-Charles Devismes, Jean Dubois, Jean-Baptiste Le Roy, Pierre Sangnier le jeune, Alexandre Pie, Denis Maguet, Jean Pie dit

Guy, Pierre Maquet, Antoine Thuillier, Pierre Rivery, Firmin Sangnier, Honoré Pie, Philippe Scellier, Paul Dutilleaux, Jean-Baptiste Moye, Louis Pie dit Madelaine, Remy L'Ervillier, Théodore Paré, Nicolas Le Sobre, Jacques Maguet, Nicolas de Bonneville, Claude Gaffé, Laurent Carpentier, François Dacheux, Magloire Delassus, maçon, Pierre Fiquet, manouvrier, Jean-Baptiste Flament, le jeune, Claude Le Roy fils, François Hermand, maréchal, Charles Bailly, maçon, Athanase Morviller, tous habitants et représentant la plus saine partie du corps et communauté dudit Hangest, assemblé au son de cloche en la manière accoutumée, à l'issue de la messe paroissiale, de l'autre, concernant la manière dont doivent être mesurées les redevances des censives en grains dues par les tenanciers et censitaires dudit Hangest. Hangest, 9 septembre 1764. — Fol. 191 v°. Saisine à demoiselle Catherine Victoire de Bellengreville demoiselle majeure, demeurant à Buleux, d'une masure à Buleux à elle vendue par Marie-Madeleine Langlet, veuve de Jean-François François dit Belle Isle, maître cordonnier à Paris, place Baudoyer, pas acte du 20 novembre 1764, y transcrit. 12 décembre 1764. — Fol. 193. « Sentence de séparation de biens d'Ursulle-Pélagie de Roussen, d'avec Charles-Louis Maressal », prévôt de la châtellenie de Flixecourt. 29 octobre 1764. — Fol. 195 v°. Provisions à Claude-Sébastien-Pierre Gauderon de la Combe, capitaine réformé du régiment de Normandie, de l'office de prévôt général de la compagnie de maréchaussée de Picardie, vacant par le décès du sieur Gauderon de la Combe, son père. Versailles, 28 novembre 1764. — Fol. 198 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Salomon Hirzel, capitaine au régiment de Leschamain, chevalier du Mérite militaire, pour la succession de défunt Henry-Juste Hirzel, chevalier, seigneur de Saint-Gratien, brigadier des armées du Roi, chevalier du Mérite militaire, lieutenant au régiment des Gardes Suisses, son père. Paris, 17 novembre 1764. — Fol. 203. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery, Wiry et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'une maison à Bouillancourt en Sery à lui vendue par Nicolas Boullenger par acte du 12 avril 1765, y transcrit. 22 mai 1765. — Fol. 204 v°. Saisine à Messire François Vaillant, écuyer, seigneur d'Yaucourt, Bussus et autres lieux, demeurant en la maison seigneuriale dudit Yaucourt, de 7 quartiers de manoir non amasés à Yaucourt, à lui vendus par Jean-Baptiste Marcotte et sa femme, par acte du 8 juin 1765, y transcrit. 20 juin 1765. — Fol. 207 v°. Agrément par le Roi du sieur Morel de Bécordel, en

qualité de maire de la ville d'Amiens. Compiègne, 11 août 1765. — Fol. 207 v°. Saisine à Messire Louis-Alexandre Vaysse, chevalier, sieur de Longueval, ancien mousquetaire de la seconde compagnie, demeurant à Amiens, de la terre et seigneurie de Renneville et de celle de Beauvoir-l'Abbaye, à lui vendues par Messire Honoré Barjac, écuyer, seigneur de Renneville, Beauvoir-l'Abbaye, et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, et trésorier général de la maison de Sa Majesté, demeurant à Paris, pour le prix de 106 000 l., francs deniers, « dont il y en a 63 000 l. pour ce qui relève de la châtellenie de Vinacourt, 36 000 l., pour ce qui relève du marquisat de Querrieux, et de 7 000 l., pour le moulin de Renneville et les 2 journeaux, 28 verges de terre sur lesquels il est construit, qui sont en la censive du fief de Belleville », par acte du 28 juin 1765, y transcrit. 26 août 1765. — Fol. 213. Saisine à Messire Jean-Baptiste Jourdain, écuyer, seigneur de Thieulloy, la Bailly, Bacouel et autres lieux », demeurant à Amiens, d'immeubles au Pont de Metz, à lui vendus par Antoine Turmine, marchand papetier au Petit-Saint-Jean, banlieue d'Amiens, Françoise Hugot, sa femme, et Charlotte Sauval, par acte du 8 août 1765, y transcrit. 2 décembre 1765. — Fol. 213 v°. Provisions à Claude Forcebras, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi en la prévôté de Vimeu, à Oisemont, vacant par le décès de Charles Roussel. Fontainebleau, 23 octobre 1765. — Fol. 214 v°. Lettres patentes de Louis XV érigeant en marquisat les terres d'Essertaux, d'Oresmaux et de Jumel, réunies en un seul corps sous la dénomination de marquisat d'Essertaux, en faveur du « sieur Henry-Gabriel de Berry d'Essertaux, chevalier de notre ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de la compagnie de gendarmes de Bretagne », en considération de « l'avantage qu'a ledit sieur d'Essertaux d'être issu d'une famille dont la noblesse illustrée par des alliances contractées avec les maisons de Brouilly, Saveuse, Mailly, Châtillon et Douglas, remonte jusque dans les temps les plus reculés de la monarchie, et encore principalement au service de ses ancêtres consignés depuis plus de trois cent soixante ans dans les brevets par lesquels ils ont été élevés aux emplois militaires, dans lesquels ils sont tous qualifiés du titre de marquis ; son ayeul paternel, après avoir servy dans la gendarmerie, fut ensuite colonel du régiment de Canaples ; son père et son oncle se distinguèrent parmi très longtemps, l'un dans notre régiment d'infanterie, l'autre dans celui de nos gardes

françaises ; le zèle dudit sieur d'Essertaux pour la gloire de notre État s'est également manifesté dans les grades de capitaine de cavalerie, de mestre de camp, de guidon et d'enseigne de la gendarmerie, de sous-lieutenant des chevaux légers de nostre très cher fils Monsieur le Dauphin, et enfin dans la compagnie des gens d'armes de Bretagne, jusqu'à ce qu'une fistule l'ayant mis hors d'état de monter à cheval, il a été obligé de se retirer du service ; nous sommes d'ailleurs informés que les terres d'Essertaux, d'Oresmaux et de Jumelles, toutes trois contiguës, sont considérables par leur étendue et leur revenu, celle d'Essertaux possédée depuis plus de trois cents ans par la famille dudit sieur d'Essertaux, mouvante de nous à cause de notre châtelainie de Bonneuil, jouit de tous droits de haute moyenne et basse justice, greffe, tabellionage, banalité de moulins et de fours, champarts, corvées, cens, surcens, rentes bails et ventes et de mouvance sur plusieurs fiefs et arrière-fiefs et autres droits utiles et honorifiques ; à cette terre est joint le hameau de Flers, qui est une annexe de la paroisse d'Essertaux, dont il est seigneur en partie ; de plus, les vastes bâtiments, cours, jardins, parc et avenue du château d'Essertaux le rendent des plus beaux de notre province de Picardie ; le village d'Oresmaux, voisin de celui d'Essertaux, est composé de plus de trois cents feux, sur lesquels ledit seigneur d'Essertaux a aussi tous droits appartenants aux seigneurs hauts justiciers ; enfin la terre de Jumelles, située dans le ressort du bailliage d'Amiens, est une des plus nobles et des plus anciennes de cette province, et a pareillement tous droits de haute, moyenne et basse justice et de directe sur un très grand nombre de fiefs et autres droits seigneuriaux et féodaux, elle était déjà décorée du titre de baronie, lorsqu'elle fut érigée en marquisat par lettres patentes du mois de février 1678. » Versailles, mars 1764. — Fol. 221. Lettres patentes de Louis XV, sur la représentation par « notre très cher et bien aimé cousin le sieur comte de Noailles, lieutenant général de nos armées, grand d'Espagne de la première classe, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, gouverneur de nos ville et château de Versailles, Marly et parcs en dépendants,... que la terre de Poix dont il est propriétaire est une des plus nobles et des plus anciennes de Picardie, qu'elle est mouvante de nous à cause de notre couronne, et que, de temps immémorial elle porte le titre de principauté, que ce titre est prouvé par les hommages rendus aux roys nos prédécesseurs, pour raison de laditte terre », et d'autres documents, « mais surtout que les lettres d'érection de laditte terre en duché pairie données en 1652, en faveur de Charles de Créqui,... fournissent la preuve la plus

authentique de la qualité de principauté attachée à laditte terre, que le feu roy, nostre très honoré seigneur et bizayeul, déclare expressément dans lesdittes lettres, que laditte terre est très anciennement décorée du titre de principauté, et qu'il veut qu'au défaut de la postérité masculine dudit sieur de Créqui, elle retourne à sa première nature, titre et qualité, que, suivant cette clause, laditte terre a recouvré son premier état lorsque le duché s'est éteint par le décès dudit Charles de Créqui sans enfants et descendants mâles, et que néanmoins notre très cher et bien aimé cousin [e ?] la dame duchesse de Richelieu, qui en devint alors propriétaire, ne luy donna que le titre de terre et seigneurie dans l'hommage qu'elle nous en rendit le 3 aoust 1719 ; comme l'obmission par elle faite du véritable titre de laditte terre, pourroit faire naître des difficultés que notredit cousin désireroit prévenir », confirmant le titre de principauté à laditte terre et seigneurie de Poix. Fontainebleau, 24 octobre 1765. — Fol. 223. Lettres de terrier à Jean-Baptiste Jourdain, écuyer, seigneur de Thieulloy-la-Ville, la Baillie, Bacouel, Montcul, la Mairie et autres lieux, lieutenant colonel de la milice bourgeoise de la ville de Paris au quartier du Luxembourg, pour les terres et seigneuries de Bacouel, Montcul et la Mairie, bailliage d'Amiens. Paris, 31 décembre 1765. — Fol. 225. Saisine à Messire Pierre Langlois, chevalier, seigneur de Courcelles, Fossebleuet, Septenville et autres lieux, demeurant en son château de Courcelles, d'un quartier de terre en mesure audit Courcelles, à lui vendu par actes des 21 janvier et 15 février 1766, y transcrits. 17 février 1766. — Fol. 226 v°. Saisine à Messire François marquis de Grace, prince d'Antibes, capitaine au régiment des Gardes françaises, demeurant à Paris, des terres et seigneuries de Feuquières et Molliens en Beauvoisis, mouvant, celle de Feuquières de différents seigneurs, et entre autres de l'abbé de Saint-Lucien de Beauvais, et celle de Molliens, en partie du duc de Chaulnes, à cause de sa baronnie de Picquigny, à lui données par acte entre vifs par dame Angélique-Henriette-Marie de Tiercelin, marquise de Pons et de Sarcus, dame de Feuquières, Molliens en Beauvoisis et autres lieux. 21 février 1766. — Fol. 277 v°. Commission par Philippe-Alexandre-Emmanuel-François-Joseph prince de Ghistelles, Richebourg, prince du Saint Empire romain, grand d'Espagne de la première classe, marquis de Richebourg, connétable de Flandre, sénéchal du Hainault, prévôt héréditaire de la ville de Douai, pair et baron de Bretagne,

vicomte de Gand et de Montreuil, marquis de Saint-Floris, Vielle Chapelle et de Croix, seigneur de Tours, Dompvaast, la Cressonnière, châtelain de Bailleul et Héronnel, pair de la Fosse, baron de Climeux et seigneur de plusieurs autres lieux, à Pierre Salabersy, son capitaine de chasse de Picardie, demeurant à Dompvaast, de bailli de ses terres et seigneuries de Dompvaast, Eulencourt, Tours et Corroy, et Métigny. Château de la Ville-Chapelle, 5 septembre 1764. — Fol. 228. Saisine à Jean-Guillain Duval, écuyer, seigneur de Nampty, Bus lès Artois et autres lieux, d'un quartier et demi de pré au village de Bus, près le pré du château, à lui vendu par Laurent Éloy et sa femme, par acte du 11 avril 1766, y transcrit. 16 avril 1766. — Fol. 229. Lettres de terrier à Nicolas-Joseph Artus, président trésorier de France en la généralité d'Amiens, seigneur de la terre et baronnie de Heucourt et Wargnie, relevant du Roi à cause de son château de Beauquesne, de ladite terre, seigneurie et baronnie. Paris, 25 septembre 1765. — Fol. 231. Saisine à Jacques-Adrien Aliamet, seigneur de Condé, Folie et autres lieux, du fief noble de la Hayette sis en la vallée de Condé à lui vendu par Messire Gabriel-François de Cacheleux, chevalier, sieur de Machicourt, ancien capitaine commandant une compagnie d'invalides au château de Guise, demeurant à Méricourt, moyennant 2 324 l., plus 30 s. aux pauvres et 24 l. pour épingles, francs deniers, par acte du 23 mars 1766, y transcrit. 23 avril 1766. — Fol. 233 v°. Provisions à Roch-Augustin Hareux de l'office de conseiller rapporteur du point d'honneur au bailliage et présidial d'Amiens, dont Jean-Philippe Boullanger de Rivery s'est démis en sa faveur. Paris, 23 avril 1766. — Fol. 234 v°. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher, chevalier, seigneur de Wiry, Bouillancourt, Hocquincourt et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'une portion de mesure audit Wiry, movant de la châtellenie dudit Wiry, à lui vendue par François Mauvoisin, menuisier à Oisemont, et sa femme, par acte du 21 avril 1766, y transcrit. 26 mai 1766. — Fol. 235. Id., au même d'une petite mesure à Wiry, par lui retirée féodalement par acte du 11 août 1756, y transcrit. 17 décembre 1760. — Fol. 235 v°. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, Lamotte, Warfusée et autres lieux, lieutenant général au bailliage d'Amiens, de deux portions du bois le Maire, au terroir de Marcelcave, à lui vendues par Claude-Remy Sacquépée et consorts, par actes des 3 et 23 mai 1766, y transcrits. 2 juin 1766. — Fol. 237 v°. Saisine à Messire Charles du Fresne, chevalier, seigneur de

deux journaux et un demi quartier de terre au terroir de Beaucourt par lui retirés féodalement par acte du 5 décembre 1764, y transcrit, et de quatre verges, quatre pieds de terre audit Beaucourt à lui vendus par Marie-Jeanne Sagner et sa fille, par acte du 5 mars 1765, y transcrit. 2 juin 1766. — Fol. 239 v°. Saisine à Jacques-Philippe Poujol, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, seigneur de Molliens au Bois et au Val, des deux tiers de 26 journaux de terres labourables movant en roture dudit Molliens, par lui retirés féodalement par acte du 9 juin 1766, y transcrit. 12 juin 1766. — Fol. 241. Saisine à Joseph-René Boistel, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, d'immeubles au terroir de Belloy sur Somme à lui échus par acte de partage du 13 juillet 1766, y transcrit. 21 juillet 1766. — Fol. 243 v°. Provisions à Noël-François Boulet de l'office de substitut du procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens auquel il a été nommé par les héritiers d'Antoine-Éloy Bernard, dernier possesseur, décédé. Paris, 30 juillet 1766, — etc.

I B 45. (Registre.) — In-fol., 250 feuillets, papier.

1766-1775. — Registre aux Chartes. —

Fol. 1. Lettres de bénéfice d'âge à Henriette-Honorée-Edmée Morel, âgée de 16 ans, et à Marie-Marguerite-Charlotte Morel, âgée de 15 ans, filles de défunt Gilbert Morel, chevalier, seigneur de Bécordel, Contay, Agnicourt et autres lieux, et de Marie-Anne-Honorée Damiens. 4 décembre 1766. — Fol. 3. Saisine à Pierre-François Dufresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, Lamotte, Warfusée, Villers-Bretonneux, Aubigny, Saint-Martin d'Horville et autres lieux, d'une maison à Villers-Bretonneux, rue Driot, à lui vendue par Jean Joly et sa femme, moyennant 800 l., francs deniers, par acte du 6 décembre 1766, y transcrit. 26 janvier 1767. — Fol. 7 v°. Saisine à Jacques Aliamet, seigneur de Condé, Folie et autres lieux, de terres à Condé à lui vendues par Pierre Coffinier et consorts, par acte du 6 février 1767, y transcrit. 11 mars 1757. — Fol. 8 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Joseph Bouquel, chevalier, seigneur de Sarton, Beauval et autres lieux, demeurant en son hôtel à Arras, de terres à Beauval à lui vendues par haut et puissant seigneur Louis-François de Paule Lefebvre d'Ormesson de Noyseau, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, président du Parlement de Paris, seigneur de Thiais, Gri-

gnon et autres lieux, et haute et puissante dame Marie-Anne-Geneviève Lucas, son épouse, demeurant en son hôtel à Paris, place Royale, par acte du 6 février 1767, y transcrit. 23 mars 1767. — Fol. 15. Saisine à Messire François Vaillant, chevalier, seigneur d'Yaucourt, Bussu, Sailly-Bray et autres lieux, demeurant en son château seigneurial d'Yaucourt, d'un fief noble et seigneurial appelé Valgosson, terroir d'Yaucourt-Bussu, par lui retiré féodalement par acte du 9 mars 1767, y transcrit. 11 mai 1767. — Fol. 16 v°. Saisine à Messire Léonor-Chrétien marquis de Monsures, chevalier, seigneur de Montonvillers et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château de Montonvillers, de terres audit Montonvillers à lui vendues par Marie-Françoise et Marie-Madeleine Quentin, par acte du 25 août 1764, y transcrit ; de terres audit lieu à lui vendues par Louis Crampon, par acte du 27 août 1764, y transcrit. 27 mai 1767. — Fol. 20. Lettres de terrier à Jean-Baptiste-Marie-Louis-Adrien Berthe, chevalier, seigneur de Villers-Bocage, Bouffin, l'Étoile, Flezerolles et autres lieux, pour la terre et seigneurie de Villers-Bocage, consistant en trois fiefs, dont l'un relève du Roi à cause de son château d'Amiens, l'autre de la baronnie et châtelainie de Boves et le troisième, de Cagny, le fief de Bouffin relevant de la seigneurie d'Hérissart, les fiefs de l'Étoile et de Flezerolle relevant de la baronnie de Boves. Paris, 21 février 1767. — Fol. 23. Provisions à Florimond-Isidore Pingré de Villers, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens à lui cédé par la veuve de Claude-François-Félix Boulenger, seigneur de Rivery, et ce, avec dispense d'âge y transcrite. Paris, 27 mai 1767. — Fol. 24 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Robert-Joseph Boulenger, chevalier, sieur de Rivery, Lamotte et autres lieux, et à Marie-Angélique-Ursule Boulenger, demoiselle de Rivery, pour la succession de défunt François-Nicolas Boulenger, chevalier, seigneur de Rivery, conseiller vétérinaire au bailliage et présidial d'Amiens, leur père. Paris, 8 août 1767. — Fol. 25 v°. Saisine à Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery, Wiry et autres lieux, de terres à Wiry à lui vendues par Pierre Legris et sa femme, par acte du 9 juillet 1767, y transcrit. 24 août 1767. — Fol. 26 v°. Saisine à Jean-Philippe Vrayet, écuyer, seigneur de Saleux, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Picardie, de terres à Saleux à lui vendues par Paul Jérôme et consorts, par acte du 2 août 1767, y transcrit. 24 août 1767. — Fol. 30. Saisine à Messire Pierre Langlois, chevalier,

seigneur de Septenville, Courcelles, Fossebleuet et autres lieux, administrateur général des postes de France, d'une mesure amasée à Courcelles par lui retirée féodalement par acte du 20 octobre 1767, y transcrit. 28 octobre 1767. — Fol. 33. Lettres patentes de Louis XV portant que, « désirant récompenser les services que notre très cher et très aimé le sieur Anne-Gabriel-Henry Bernard de Boullainvillers, notre lecteur ordinaire, grand croix, grand prévôt, maître des cérémonies de notre ordre militaire de Saint-Louis, nous a rendu dans les charges de notre conseiller et président en notre cour de Parlement à Paris, nous lui avons confié la place importante de notre prévost de ladite ville,... et voulant le décorer de titres convenables à ladite place, le faire jouir des mêmes prérogatives dont le sieur comte de Coubert, son ayeul paternel, a joui », érigeant en marquisat sa terre et seigneurie de Boullainvillers, et celles de Betembos, Vraignes, Saint-Aubin et Tronchoy contiguës à ladite terre de Boullainvillers, en les réunissant à ladite terre. Compiègne, août 1766. — Fol. 34. Arrêt d'enregistrement desdites lettres au Parlement. 7 septembre 1767. — Fol. 40. Saisine à Catherine-Victoire de Bellengreville, demoiselle de Buleux, d'une portion de mesure à Buleux à elle vendue par Élisabeth Langlet par acte du 19 juin 1763, y transcrit. 23 décembre 1767. — Fol. 41. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery, Wiry et autres lieux, de terres à la Neuville au Bois par lui retirées féodalement par acte du 16 juillet 1767, y transcrit. 23 décembre 1767. — Fol. 42. Id., au même, de terres au terroir de Wiry à lui vendues par François Réveillon, sergent de la châtelainie de Citernes, et consorts, par acte du 5 décembre 1767, y transcrit. 23 décembre 1767. — Fol. 44 v°. Saisine à Messire Léonor-Chrétien marquis de Monsures, seigneur de Montonvillers, Lignemare, Lalenqueur (?) et autres lieux, d'une mesure amasée à Montonvillers à lui vendue par Geneviève Brasseur et consorts, par acte du 21 décembre 1767, y transcrit ; s. d. — Fol. 46. Lettres de terrier à Jean Goyer, écuyer, seigneur de Neuville et autres lieux, et Marie-Jeanne-Charlotte-Claudine Langlois, son épouse, demeurant à Doullens, pour la terre et seigneurie de Neuville et le fief Saint-Ladre en dépendant. Paris, 12 décembre 1767. — Fol. 48. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-François de Brossard, chevalier, seigneur de Monthier (?) et autres lieux, ancien lieutenant des carabiniers du Roi, pour la succession

de défunt Jean de Brossard, chevalier, seigneur comte de Prouville, son père, ancien capitaine de cavalerie. Paris, 5 décembre 1767. — Fol. 50 v°. Saisine à Messire Nicolas-Pascal, chevalier, marquis de Bellengreville, demeurant en sa maison seigneuriale de Buleux, d'immeubles à Buleux à lui vendus par Messire Joachim-François de Bellengreville, chevalier, seigneur de Behen, et Messire Jean-Charles de Bellengreville, chevalier de Behen, demeurant en leur maison seigneuriale de Béhen, par acte du 24 février 1768, y transcrit. 9 mars 1768. — Fol. 52. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Françoise Morel, veuve de Claude-François-Félix Boullenger de Rivery, lieutenant particulier au bailliage d'Amiens, tutrice de François-Xavier-René-Félix Boullenger de Rivery, leur fils mineur, pour la succession de François-Nicolas Boullenger de Rivery, conseiller audit bailliage, aïeul dudit mineur. Paris, 9 mars 1768. — Fol. 52 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Françoise-Léonore de Sarcus, épouse de Claude-Laurent Murat de l'Estang Dupuy, comte de Murimais (?), seigneur de Revelle, Tourdan, Pézieux, Primette, Saint-Julien, Buis, Buffière et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, autorisée par sentence du bailliage d'Amiens, au refus de son mari, pour la succession de défunt Léonor-Maximilien de Sarcus, chevalier, seigneur de Saint-Romain, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, directeur des fortifications des places de la province de Picardie, son père. Paris, 16 mars 1768. — Fol. 53 v°. Saisine à Jacques-Philippe Poujol, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, seigneur de Molliens au Bois et au Val, demeurant à Amiens, de quarante-cinq journaux de terres au terroir dudit Molliens, à lui vendues par Messire Jean-François Dufresne, chevalier de Fontaine, mousquetaire de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Amiens, qui les tenait du chef de M. Dufresne de Fontaine, son aïeul, seigneur dudit Molliens, par acte du 18 mars 1768, y transcrit. 24 mars 1768. — Fol. 57. Lettres de bénéfice d'inventaire à François-Hyacinthe de Croquoison écuyer, seigneur de la Cour de Fieffes, et Jeanne Boullanger de Rivery, son épouse, pour la succession de défunt François-Nicolas Boullanger, écuyer, seigneur de Rivery, conseiller honoraire au présidial d'Amiens, père de ladite Jeanne. Paris, 16 avril 1768. — Fol. 58 v°. Saisine à Messire Joachim-François de Bellengreville, chevalier, seigneur de Behen, d'une mesure amasée tenue en roture de la seigneurie dudit Behen, à lui vendue par Anne Huiard, par acte du 9 février 1768, y transcrit. 1^{er} juin 1768. — Fol. 59 v°. Provisions au sieur Auguste-Dieudonné Fontaine, avocat en

Parlement, de l'office de procureur du Roi au bailliage et présidial d'Amiens, bureau des traites foraines domaniales et autres juridictions royales de ladite ville, dont le sieur Florent de Sachi de Marcellet s'est démis en sa faveur. Versailles, 20 avril 1768. — Fol. 61 v°. Saisine à Messire Léonor-Chrétien, marquis de Monsures, chevalier, seigneur de Montonvillers, d'un demi journal de terre audit Montonvillers par lui retiré féodalement par acte du 16 mai 1768, y transcrit ; s. d. — Fol. 63. Vente à Messire Ambroise-Léopard (*sic*, pour Léopold ?) Jourdain, écuyer, seigneur de Voisin, L'Étoile, Condé-Folie bas, Bouthon et autres lieux, et dame Ursule-Constance de Lasnier l'Éloge, son épouse, résidant en leur château de l'Étoile, d'une mesure non amasée, à présent tourbée, sise ès enclos de la seigneurie dudit l'Étoile, à eux vendue par Antoine Cacheleux, meunier du moulin à blé de l'Étoile, et consorts, par acte du 29 novembre 1766, y transcrit ; s. d. — Fol. 63 v°. Saisine aux mêmes de portions de prés à prendre dans le pré appelé les Crullières, « aboutant au courant d'entre le domaine et lesdits prés, pour former un coulan d'eau à la rivière du Moulin Bleu dudit l'Étoile », à lui vendues par François Vasseur et consorts, par acte du 16 décembre 1767, y transcrit ; s. d. — Fol. 65. Saisine audit Jourdain de l'Éloge de 35 verges de prés ès prairies dudit l'Étoile nommées la Crullière, à lui vendues par Jacques Bernard et sa femme, « à la réserve expresse pour les vendeurs d'avoir la faculté et à toujours de faire construire des ponts sur le fossé ou rivière que ledit seigneur vient de faire ouvrir allant du Moulin Bleu jusqu'au bacq, et sans payer aucun intérêt », par acte du 8 juin 1768, y transcrit ; s. d. — Fol. 66. Provisions au sieur Louis-Joseph Couleau, seigneur de Boiseran, avocat en Parlement, de l'office de prévôt royal en la prévôté de Doullens vacant par le décès de M^e François Prévôt de Mironcourt. Paris, 23 juin 1768. — Fol. 66 v°. Saisine à Pierre Langlois de Septenville d'un journal, quatre-vingt-quinze verges de terre à Courcelles à lui vendus par Jean Boullanger par acte du 25 juin 1768, y transcrit. 21 juillet 1768. — Id., d'une portion de terrain plantée en arbres fruitiers audit Courcelles, par Charlotte Bachimont, par acte du 25 juin 1768, y transcrit. 21 juillet 1768. — Fol. 68. Saisine à Philippe-Jacques Poujol, seigneur de Molliens, demeurant ordinairement à Amiens et pour lors en son château de Molliens, de terres audit Molliens, lieu dit la Grande Borne, à

lui vendues par Nicolas Floury et sa femme, par acte du 2 février 1768, y transcrit. 3 août 1768. — Fol. 69. Lettres de bénéfice d'inventaire à Antoinette-Françoise Marguerite de Macquerelle, veuve de Claude-Charles de Bucy, chevalier, seigneur de Villiers-Saint-Christophe et autres lieux, pour la succession de défunte Marie-Charlotte de Macquerelle, sa sœur, veuve de Nicolas-Raphaël de Messier, écuyer. Paris, 13 juillet 1768. — Fol. 73. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jacques-Jean Despergues du Plessis, chevalier, seigneur de Condeville, Herchies et autres lieux, pour la succession de défunte Marguerite-Geneviève Beraud, sa mère, épouse de Louis-Vespasien de Cossart, chevalier, marquis d'Espiez et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, commandant de bataillon au régiment des Gardes Françaises, et auparavant veuve de Jean-François Despergues du Plessis, chevalier, seigneur de Condeville, Herchies et autres lieux, maître ordinaire de la Chambre des Comptes. Paris, 10 février 1768. — Fol. 73 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Joseph Bouquel, chevalier, seigneur de Sarton, Beauval et autres lieux, demeurant en son château de Sarton, de terres aux terroirs de Beauval et Beauquesne à lui vendues par Claude-Eustache de Forceville et consorts, par acte du 23 septembre 1768, y transcrit. 5 octobre 1768. — Fol. 75. Ordre du roi nommant le sieur Petyst à la place de maire de la ville d'Amiens. Versailles, 30 septembre 1768. Prestation de serment dudit Petyst. 17 octobre 1768. — Fol. 76. Lettres de bénéfice d'inventaire à Françoise-Léonore de Sarcus, épouse de Claude-Laurent Murat de l'Estang du Puy, etc., autorisée par sentence du bailliage d'Amiens, au refus de son mari, pour la succession de défunte Marie-Françoise Roger de Boislévesque, sa mère, épouse de Léonor-Maximilien de Sarcus, chevalier, seigneur de Saint-Romain, etc. Paris, 26 octobre 1768. — Fol. 79 v°. Saisine à Messire Pierre Langlois de Septenville d'une portion de mesure à Courcelles, à lui vendue par Charles Pageot et consorts par acte du 20 décembre 1768, y transcrit. 22 décembre 1768. — Fol. 81. Saisine à Jacques-Philippe-Poujol, seigneur de Molliens, d'une mesure audit Molliens, rue du Moutier, par lui retirée féodalement par acte du 26 octobre 1768, y transcrit. 23 janvier 1769. — Fol. 86 v°. Lettres de terrier à Charles-François de Riancourt, chevalier, marquis d'Orival, seigneur de Dargies, Rederie, Chantemel, la Haye et Saint-Romain sous la Haye, pour lesdites terres et seigneuries. Paris, 7 janvier 1769. — Fol. 87 v°. Saisine à Messire Joseph-Hippolyte-Alexandre de Flechin, marquis de Wamin, seigneur de Talmas

et autres lieux, demeurant en son château de Wamin, d'une mesure non amasée audit Talmas à lui vendue par Antoine Cozette par acte du 22 février 1762, y transcrit. 9 mars 1769. — Fol. 88. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont et autres lieux, châtelain de Wiry, d'un demi journal de terre audit Wiry dans le pré du bois de Père à lui vendu par Marie Vacossin et consorts, par acte du 26 mars 1764, y transcrit. 12 avril 1769. — Fol. 90 v°. Saisine à Florent de Sachy, écuyer, seigneur de Fourdrinoy et autres lieux, demeurant en son château de Fourdrinoy, de 62 verges 1/2 de terre audit Fourdrinoy, lieu dit Devant l'ancien *Ecce Homo*, à lui vendues par Madeleine Blondel, par acte du 9 juin 1769, y transcrit. 21 juin 1769. — Fol. 91 v°. Saisine à Jacques-Nicolas Le Boucher de Richemont d'une maison à Wiry à lui vendue par Jean-Honoré et Charles Duponchel, par acte du 12 janvier 1769, y transcrit. 22 juin 1769. — Fol. 93. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, écuyer, seigneur de Marcelcave et autres lieux, lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, de terres à Marcelcave, au grand chemin d'Amiens, à lui vendues par Marie-Anne Joly et consorts, par acte du 27 juin 1769, y transcrit ; id., de terres audit lieu, par lui retirées féodalement par acte dudit jour, y transcrit. 7 août 1769. — Fol. 95. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Louis-Marie-Adrien Berthe, chevalier, seigneur de Villers-Bocage et autres lieux, demeurant en son château de Villers, d'immeubles audit Villers à lui vendus, par Jean et Jeanne Sagner par acte du 3 août 1769, y transcrit. 4 septembre 1769. — Fol. 98. Provisions au sieur Augustin de Masso, chevalier de la Ferrière, maréchal de camp ès armées du Roi, sous-gouverneur du Dauphin, du comte de Provence et du comte d'Artois, et précédemment du feu duc de Bourgogne, en qualité de gouverneur des ville et citadelle d'Amiens, en remplacement du duc de Chaulnes, décédé. Fontainebleau, 14 octobre 1769. — Fol. 100. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, chevalier, seigneur de Sarton et autres lieux, de sept journaux de terre à Beauval, lieu dit le Lambrimore, dans la vallée du bois du Candas, à lui vendus par le sieur Lévasseur et sa femme, moyennant 874 l., par acte du 26 octobre 1769, y transcrit. 4 décembre 1769. — Fol. 105. Id., au même, de 15 verges de manoir à usage de chanvrière à lui vendues par Louis Frion et sa femme, par acte du 19 décembre 1769, y transcrit ; id., d'un manoir, « planté d'arbres depuis quelques années par Messire Jean-Baptiste-Joseph Bouquel, vivant chevalier, sei-

gneur dudit Sarton et de Beauval », sis audit Beauval rue du Bois, à lui vendu par Pierre Hallot dit Drien, et sa femme, par acte du 19 décembre 1769, y transcrit. 17 janvier 1770. — Fol. 108. Saisine à Pierre-François Dufresne, seigneur de Marcelcave et autres lieux, de trois verges d'héritage à Marcelcave, à l'entrée de la rue du Bois, à lui vendues par Catherine Clément, par acte du 20 novembre 1769, y transcrit. 7 février 1770. — Fol. 114. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, seigneur de Richemont et autres lieux, d'un demi journal de terre à Wiry, au canton dit l'Enclos de bois du Parin, à lui vendu par Jacques Waconssains, chirurgien juré à Mérélessart, par acte du 1^{er} mai 1770, y transcrit. 31 mai 1770. — Fol. 115. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Louis-Marie-Adrien Berthe, seigneur de Villers-Bocage, et dame Marie-Angélique Lemarié d'Aubigny, son épouse, des fief et seigneurie de Tronville à eux vendus par Messire Louis-Pierre de Famchon, chevalier, seigneur de Tronville, lieutenant au régiment de Bourbonnais, demeurant à Amiens, moyennant 27 000 l., plus 12 s. de denier à Dieu mis dans le tronc des pauvres, et 144 l., pour le vin du marché, par acte du 2 juin 1770, y transcrit. 6 juin 1770. — Fol. 117 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Marie-Pierre-Joseph d'Incourt, écuyer, ancien capitaine au régiment de Talaru, et Marie-Anne-Jeanne Fenien, sa femme, pour la succession de François Fenien, marchand épiciier à Amiens. Paris, 23 juin 1770. — Fol. 118. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste Assaullé, conseiller secrétaire du Roi près le parlement de Rouen, demeurant à Amiens, pour la succession de demoiselle Anne-Marie-Mague (?) Assaullé, sa sœur, épouse de Louis-Nicolas Debacq, avocat en Parlement, bailli du chapitre d'Amiens. Paris, 28 juin 1770. — Fol. 118 v°. Octroi par Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, etc., au sieur Charles-Antoine Lafilé, de l'office de bailli gruyer de la châtellenie et vicomté d'Ault sur mer, vacant par le décès du sieur Louis Duval. Palais royal, à Paris, 1^{er} juillet 1770. — Fol. 120 v°. Saisine à Jean-Baptiste-Louis-Marie-Adrien Berthe, seigneur de Villers-Bocage et autres lieux, des fief et seigneurie de Tronville sis au village de Villers-Bocage, sur la place nommée Frehan, tenu du seigneur de Monsure, seigneur de Montonvillers, à cause de son fief et seigneurie de Tronville, par lui acquis de Messire Louis-Pierre de Famechon, chevalier, seigneur de Tronville, lieutenant au régiment de Bourbonnois, demeurant à Amiens. Amiens, 21 août 1770. — Fol. 121 v°. Saisine à Messire Jacques-Nicolas le Boucher d'Ailly, seigneur de Richemont et autres lieux, de 57 verges

de terre à lui vendues par André Langlet et sa femme, par acte du 27 mai 1770, y transcrit ; et d'un demi journal de terre au terroir de Wiry à lui vendu par Jacques Lenglet et sa femme par acte du 31 juillet 1770, y transcrit. 27 août 1770. — Fol. 123. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, chevalier, seigneur d'Hamelincourt, Sarton, Sombrin, Warlus, Beaucamp, Beauval et autres lieux, demeurant en son château de Sarton, d'un journal de terre au terroir de Beauval pour lequel il a été déclaré command de Pierre Jovelet dans l'acquisition qu'il en a faite de Pierre Gambart. 28 novembre 1770. — Fol. 124. Saisine au même d'un journal de terre au terroir de Beauval, lieu dit le Champs Moreuil, pour lequel il a été déclaré command de Pierre Hallot dit Drien, dans l'acquisition qu'il en a faite d'Antoine Ancelin. 20 décembre 1770. — Fol. 127. Saisine au même de 40 verges de terre audit Beauval lieu dit la Vallée de Milly, pour lesquelles il a été déclaré command de Pierre Lefebvre et sa femme, dans l'acquisition qu'il en a faite de Jeanne Huyet et Luc Serré. 25 février 1771. — Fol. 129. Provisions à Louis-François Janvier, d'un office de notaire royal à Amiens auquel il a été nommé par la veuve de Charles-Nicolas Bernard, dernier possesseur. Paris, 13 mars 1771. — Fol. 132. Saisine à Messire Jean-Baptiste Vacquette de Gribeauval, lieutenant général des armées du Roi et des armées impériales, grand croix de l'ordre de Marie-Thérèse d'Autriche, commandeur de Saint-Louis, inspecteur général de l'artillerie, seigneur de Bovelles et autres lieux, de deux journaux de terres au terroir de Bovelles, à lui vendus par Messire Pierre de Famechon, chevalier, seigneur de Canteleu, Iseux, Étouvi, Lourcy (?) et autres lieux, demeurant à Amiens, moyennant 800 l., plus 2 s. au denier à Dieu, par acte du 8 juillet 1770, y transcrit. 1^{er} mai 1771. — Fol. 155 v°. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, seigneur d'Hamelincourt et autres lieux, de 112 verges et demie de terres au terroir de Beauval, lieu dit la Vallée de Milly, à lui vendues par Louis Guitte (?) dit la Prairie, et consorts, moyennant 337 l. 10 s. plus 12 s. au denier à Dieu, 30 s. pour le vin du marché, et 13 l. pour les épingles des vendeuses, par acte du 11 mai 1771, y transcrit. 3 juin 1771. — Fol. 137 v°. Saisine à Messire Philippe Briet de Saint-Élier, écuyer, seigneur de Boismont, Bretel, Woincourt et autres lieux, demeurant à Abbeville et en son château de Boismont, d'une maison audit Boismont par lui retirée féodalement par acte du 15 mai 1771, y transcrit. 10 juin 1771. — Fol. 145. Saisine à Messire

François-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, seigneur de l'Étoile, Condé-Folie bas, Bouchon, fief de la prévôté et autres lieux, de 5 quartiers de prés tourbés ès prairies de l'Étoile, vers le lieu nommé le Bequet, à lui vendus par Clément Beurier, par acte du 6 mai 1771, y transcrit ; id., d'un demi journal de prés tourbés audit terroir, à lui vendu par Jean Delassus, par acte du 1^{er} octobre 1771, y transcrit. 6 novembre 1770. — Fol. 147. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, chevalier, seigneur d'Hamelincourt et autres lieux, d'une mesure de terre à Beauval, en la vallée de Milly à lui vendue par Denis Bouthors, par acte du 21 octobre 1771, y transcrit. 18 novembre 1771. — Fol. 148. Ordre du Roi nommant le sieur Jean-Baptiste Jourdain de Thieulloy aux fonctions de maire de la ville d'Amiens, pour trois ans. Fontainebleau, 19 octobre 1771. Prestation de serment dudit Jourdain de Thieulloy. 20 novembre 1771. « Nota que Mgr. le duc de la Vrillière, ministre d'État, par sa lettre dattée à Fontainebleau le 30 octobre 1771, mande à M. Jourdain de Thieulloy qu'il peut être assuré d'être remplacé dans la mairie de cette ville d'Amiens après une année d'exercice, si sa santé et ses affaires particulières l'empêchent alors d'en remplir plus longtemps les fonctions, l'intention du Roy n'étant point qu'il fasse un sacrifice au-dessus de ses forces, mais que, d'après les bons témoignages rendus à Sa Majesté de ses lumières et de son intégrité, Sa Majesté le juge un citoyen assez zélé pour répondre à ses vues, sans être arrêté dans le moment par aucuns motifs personnels. » — Fol. 151. « Lettres de comptabilité et dispense de grades pour M^c Jean-Baptiste-Gabriel Lesenne, pour l'office de procureur du Roy en l'élection de ladite ville. » Versailles, 20 novembre 1771. — Fol. 151 v^o. Provisions dudit Lesenne en l'office de procureur du Roi en la prévôté de Doullens vacant par le décès de Charles-Nicolas Prévost de Ricarville. Paris, 20 septembre 1771. — Fol. 152. Lettres de bénéfice d'inventaire à Henry-Joseph d'Huzée, chevalier, seigneur de Saint-Philbert et autres lieux, et Marie-Emmanuelle Leverd de Caux, sa femme, pour la succession d'Emmanuel-Daniel-Antoine-Hubert Levert, seigneur d'Oissy et autres lieux, marquis de Caux, neveu de ladite Marie-Emmanuelle. Paris, 16 novembre 1771. — Fol. 155. Lettres pour la continuation du terrier commencé par défunt Charles-François de Riencourt, marquis d'Orival, obtenues par Charles-Olivier de Saint-Georges, chevalier, marquis de Couhé (?) Vérac, seul et unique héritier dudit défunt. Paris, 18 décembre 1771. — Fol. 156 v^o. Saisine à Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, seigneur de Richemont et autres lieux, de deux journaux de

terre tenus en roture de la seigneurie d'Ailly, par lui acquis de Pierre et Charlotte Garet, par acte du 27 décembre 1771, y transcrit. 23 janvier 1772. — Fol. 158 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Philippe Briet de Saint-Élier, écuyer, seigneur de Boismont, Brutelles, Hallencourt, Rainvillers et Woincourt pour la succession de Pierre-Vulfran Briet de Rainvillers, écuyer, seigneur de Bernapré, son père. Paris, 14 mars 1772. — Fol. 159 v^o. Lettres de terrier pour Jean-Charles-François-Antoine de Brossard, chevalier, comte de Monthue (?), pour les terres et seigneuries de Prouville, Angecourt, Créquy et Orion. Paris, 7 mars 1772. — Fol. 163. Saisine à Alexandre Cannet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, et dame Geneviève-Adrienne Bruchet, son épouse, du fief de Campeville sis au terroir de Montigny, à lui vendu par Messire Luc-Paul-Jérôme Thierrri, chevalier, seigneur de Castel Morior (?) Campeville et autres lieux, capitaine de cavalerie et l'un des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi, demeurant en son château de Castel, moyennant 10 500 l., plus 12 s. de denier à Dieu, par acte de 1772¹, y transcrit. 3 juin 1772. — Fol. 165. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Pierre Bernard Dumollin, chevalier, seigneur de Wiencourt, Becquigny, l'Équipée, la Course (?), Warfusée en partie, et autres lieux, conseiller premier et ancien procureur du Roi au bureau des finances d'Amiens, de 20 pieds sur 10 dans le jardin de la maison des vendeurs donnant sur le cimetière vis à vis de la croisée du côté gauche du chœur de l'église de Wiencourt, à lui vendus par Gabriel Ledieu, et sa femme, par acte du 4 mai 1772, y transcrit. 4 juin 1772. — Fol. 166. Lettre du duc de la Vrillière aux officiers du bailliage d'Amiens, pour régler une question de préséance entre eux et le chef de brigade qui commande la compagnie des gardes du corps établie à Amiens. Versailles, 9 juin 1772. — Fol. 169 v^o. Octroi par Louis-Philippe d'Orléans, duc d'Orléans, à Pierre-Charles Fruitier, procureur fiscal en la châtellenie d'Ault sur mer, de l'office de lieutenant en ladite châtellenie, vacant depuis de longues années. Palais Royal à Paris, 28 juillet 1772. — Fol. 171 v^o. Lettres de terrier à frère Jacques-François Le Bacle d'Argenteuil, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis, pour les domaines de ladite

¹ Les dates du jour et du mois sont laissées en blanc.

commanderie. Paris, 29 avril 1772. — Fol. 174 v°. Lettres de terrier à Charles-Michel de Vaujours de Châtillon, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des ville et citadelle de Doullens, pour la terre et seigneurie d'Harponville dont il s'est rendu adjudicataire par décret. Paris, 24 octobre 1772. — Fol. 178. Brevet de lieutenant de Roi d'Amiens au sieur de Coudres, mestre de camp de cavalerie et exempt des gardes du corps de Sa Majesté en la compagnie de Luxembourg, à la suite de la retraite du chevalier de Redmont, l'un des lieutenants généraux du Roi en ses armées. 4 mai 1771. — Fol. 179. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, seigneur d'Hamelincourt, de trois quartiers de terre au terroir de Beauval, lieu dit les Merleurs, à lui vendus par Jean-Baptiste Balesden, par acte du 23 novembre 1772, y transcrit ; id., de 25 verges de terre audit terroir, lieu dit la Remise du champ à carottes, à lui vendues par Pierre Hoyer dit Baron et sa femme, par acte du 4 décembre 1772, y transcrit. 11 janvier 1773. — Fol. 187 v°. Saisine à Nicolas Lerminier, écuyer, seigneur de Belleval, officier chez le Roi, demeurant à Abbeville, du fief de la Motte Butteux, consistant en diverses censives et droits seigneuriaux de la seigneurie de la Motte de laquelle il relève, appartenant aux dames Pingré, et 7 journaux et demi de terre en roture tenues du sieur Dumesnil, par lui acquis de Messire Jean-Baptiste Goyer, chevalier, seigneur des fiefs de Bersacq, Appiencourt, Sainte-Millefort, terre et seigneurie d'Aumâtre, et de dame Françoise-Charlotte Dennonette, son épouse. Amiens, 7 mai 1773. — Fol. 188 v°. Saisine à très haut et très puissant seigneur Mgr. Antoine-Jean-Étienne de Grouches, marquis de Gribeauval, Chepy, seigneur et patron de Huppy, baron de Chepy, vicomte et pair de Saint-Maxent, pair de Ramburelles, seigneur de Limon, Grouches, Grébault, Mesnil, Tronquoy, Onicourt, Caumont, Poultières, le Becquet et autres lieux, demeurant en son château de Huppy, command de honorable homme Adrien-François Traullé, ancien consul des marchands d'Abbeville, d'un fief noble régi par la coutume du bailliage d'Amiens, prévôté de Vimeu, consistant en censives à prendre sur les immeubles y déclarés à Trenquies, par acte du 28 mars 1773, y transcrit. 12 mai 1773. — Fol. 190 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Nicolas-Étienne Quatremère, ancien consul, marchand drapier à Paris, François-Bernard Quatremère, écuyer, échevin en exercice de la ville de Paris, et demoiselle Marguerite-Antoinette Pigal, épouse du sieur Thomas Senard, négociant à Paris, pour la succession du défunt sieur Jean-Étienne Gosson, marchand à Amiens, leur oncle. Paris,

5 mai 1773. — Fol. 191 v°. Lettres de terrier à Adrien-Nicolas Pingré, écuyer, seigneur de Bussy, pour la terre et seigneurie dudit Bussy. Paris, 12 juin 1773. — Fol. 194 v°. Saisine à Eugène-François-Félix Bouquel, seigneur d'Hamelincourt et autres lieux, et à dame Marguerite-Guilaine-Joseph Quarée, son épouse, de deux fiefs nobles sis aux terroirs de Ferry-Behan (?), enclavés entre les terroirs de Beauval, Doullens, Terramesnil et Huleux, à eux vendus par le sieur Philippe Auxcousteaux, élu à Doullens, par acte du 22 juillet 1773, y transcrit. 2 août 1773. — Fol. 198 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Louis-Jacques-François Lemannier, pour la succession de Jacques Lemannier, marchand orfèvre à Amiens et demoiselle Marguerite-Rose Dacheux, ses père et mère, Paris, 1^{er} septembre 1773. — Fol. 199. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, seigneur d'Hamelincourt, d'un quart sur les immeubles y désignés sur le terroir de Beauval, à lui vendu par Jean-Louis Delormes et consorts, par acte du 13 septembre 1773, y transcrit. 6 octobre 1773. — Fol. 201. Saisine au même de la moitié et d'un douzième d'immeubles à Beauval et Huleux à lui adjugés, ou à son command, par sentence du bailliage d'Amiens du 21 juillet 1773, y transcrit. 6 octobre 1773. — Fol. 203. Brevet d'aumônier de la citadelle de Valenciennes au Père Gabriel Berteau, cordelier, en remplacement du Père Eraman, aussi cordelier, empêché par son âge et ses infirmités. 1^{er} septembre 1773. — Fol. 204. Saisine à haut et puissant seigneur Louis-Charles-Antoine comte de Lannoy, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de la Motte-Croix-au-Bailly, Mers, Flauval, Blavigne (?), Marest, Campagne, Onival, Hautes rues d'Ault, seigneur et pair (ber. ?) d'Auxille-Château, gouverneur des ville et château d'Eu, demeurant en son château de la Motte, d'héritages y désignés en la paroisse de Mers à lui vendus par Messire Henri-Louis-Claude-René Bondemacqueru (?) chevalier, seigneur et patron de Colleville, et noble dame Marie-Madeleine de Héron de Neuville, dame de Belloy, son épouse, d'avec lui civilement séparée par leur contrat de mariage passé par-devant les notaires de Saint-Valery-sur-Somme, le 11 mars 1750, demeurant en la ville de Valogne en Basse Normandie, par acte passé sur le fief de l'Épinoy, bailliage d'Amiens, le 30 août 1773, y transcrit. 22 novembre 1773. — Fol. 210. Saisine à Messire Henry-Éléonore de Coppequesne, comte de Fressenneville, seigneur dudit lieu, Friville, Cumont et autres lieux, d'un journal de terre sous le Bosquet de Friville, terroir dudit lieu, par lui

retiré censuellement par acte du 22 décembre 1773, y transcrit. 6 février 1774. — Fol. 215. Saisine à dame Marguerite-Léonore de Hée (?), veuve de Messire Jean-Baptiste-Barthélemy-François Lefort, écuyer, seigneur du Quesnel, Saint-Marc (Saint-Mard ?) en Chaussée et autres lieux, ladite dame de son chef dame du Hamel et Francmanoir, demeurant à Amiens et pour lors en son château dudit Hamel, d'une maison et autres immeubles audit Hamel à elle vendus par Pierre de la Rue et sa femme, par acte du 30 juin 1772, y transcrit. 14 avril 1774. — Fol. 217. Saisine à ladite dame Lefort d'immeubles audit Hamel par elle retirés censuellement par acte du 1^{er} juillet 1772, y transcrit. 14 avril 1774. — Fol. 219. Arrêt du Parlement qui annule une ordonnance rendue le 22 septembre 1772 par un conseiller au bailliage d'Amiens, pour l'absence du lieutenant général et autres officiers, d'après laquelle, au refus du curé de Warloy-Baillon, le corps d'un individu auroit été inhumé par le ministère d'un huissier dans le cimetière dudit lieu, faisant au surplus « deffence au juge qui a rendue l'ordonnance d'en rendre à l'avenir de semblable », lui enjoignant, « ainsy qu'à tous autres juges, de se conformer aux lois du Roy et aux ordonnances », et sur la demande aux fins d'exhumation, mettant les parties hors de cour, « sauf à l'évesque d'Amiens de réconcilier en la manière accoutumée le cimetière pollué », ordonnant au surplus « que le présent arrêt sera imprimé et affiché en la ville d'Amiens et au village de Warloy, au nombre de cent exemplaires, inscrit en marge de la minutte de ladite ordonnance et enregistré au greffe du bailliage d'Amiens et sur les registres de sépulture de la paroisse de Warloy. » 29 mars 1774. — Fol. 222. Saisine à Messire Jean-Guilain Duval, écuyer, seigneur de Nampty et autres lieux, d'un quartier de terre derrière le bois et terroir dudit Nampty, à lui vendu par Antoine Leclercq et sa femme, par acte du 11 octobre 1773, y transcrit. 4 mai 1774. — Fol. 222 v^o. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, seigneur de l'Étoile, y demeurant, de diverses portions de prés au terroir de l'Étoile, à lui cédées pour éviter le retrait censuel, par Jacques Bernard et consorts, par acte passé par-devant Élie-Jean Lair, bailli général des terres et seigneuries de l'Étoile, Condé bas et Bouchon, le 1^{er} avril 1774, y transcrit. 4 mai 1774. — Fol. 223 v^o. Saisine au même de sept quartiers de pré audit lieu par lui retirés censuellement par acte du 3 août 1773, y transcrit. 4 mai 1774. — Fol. 224. Saisine au même d'un demi journal de prés audit lieu à lui vendu par Barnabé Beaussart, clerc-lai à l'Étoile, par acte du 17 mars 1773, y transcrit. 4 mai 1774. — Fol. 224

v^o. Saisine au même de la moitié de 30 verges de prés audit lieu, à lui cédée pour éviter le retrait censuel, par Pierre Saint, charron à l'Étoile, par acte du 19 juillet 1773, y transcrit. 19 juillet 1773. — Fol. 226 v^o. Saisine à Jean-Baptiste Ducrocquet, écuyer, seigneur de Saveuse, de 3 journaux, 63 verges de terre au terroir de Saveuse par lui retirés censuellement par acte du 2 avril 1774, y transcrit. 20 juin 1774. — Fol. 227. Id., au même, de 6 journaux de terre audit terroir à lui vendus par Messire Guy-Antoine Picquet, chevalier, seigneur de Noyencourt, Drancourt, Hérisart, Bussy et autres lieux, par acte du 13 juin 1774, y transcrit. 20 juin 1774. — Fol. 228. Id., au même, d'un héritage amasé de maison à lui cédé par André Destré, pour éviter le retrait féodal, qu'il pouvait en faire comme mari et bail de dame Marie-Anne-Catherine-Gilbert Morel, son épouse, dame de Contay, demeurant au château de Contay, par acte du 13 octobre 1771, y transcrit. 20 juin 1774. — Fol. 232. Saisine à François Dupont, de quatre journaux de terre au terroir de Warlus, relevant en roture de la seigneurie de Waudricourt, par lui acquis de Messire Louis de Belloy, chevalier, seigneur de Waudricourt, et dame Marie-Agnès Leulie, son épouse. 21 juillet 1774. — Fol. 232 v^o. Octroi par Pauline-Françoise de Roye de la Rochefoucault, épouse de Louis-Antoine Gontaut, duc de Biron, chevalier des ordres du Roi, pair et maréchal de France, colonel du régiment des gardes françaises, de lui autorisée, dame baronne de Boves, marquise de Severac et autres lieux, à M^e Pierre Fluier, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, ancien procureur fiscal de la baronnie et châellenie de Boves, de l'office de bailli, juge général de ladite baronnie et châellenie, vacante par la démission de M^e Jean-Baptiste-François Morgan. Paris, 27 juillet 1774. — Fol. 233. « Arrêt du Conseil portant règlement pour les ventes des meubles. » La Muette, 14 juin 1774. — Fol. 236. Saisine à Messire Jean-Jacques de Montmignon, écuyer, secrétaire du Roi, président au parlement de Flandre, seigneur d'Escarbotin, demeurant en son château dudit lieu, d'un demi journal de terres à Escarbotin, à lui vendu par Joseph Delattre, fermier et receveur du domaine de Bourseville, par acte du 31 juillet 1774. 22 août 1774. — Fol. 237 v^o. Lettres d'émancipation à François-Xavier-Félix-René Boullanger, chevalier, seigneur de Rivery, âgé de 15 ans, fils de défunt Claude-François-Félix Boullanger, seigneur de Rivery, lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, et de Marie-Françoise Morel, dame

de Belloy et autres lieux. 24 septembre 1774. — Fol. 238. Saisine à Messire Jean-Baptiste Ducroquet, écuyer, seigneur de Saveuse et autres lieux, d'un demi quartier de terre au terroir de Saveuse, lieu dit la Tinière, à lui vendu par Marguerite Buignet, par acte du 23 septembre 1774, y transcrit. 5 octobre 1774. — Fol. 241 v°. Saisine à dame Bonne-Rosalie Lalard, veuve de Messire Jean-François Paillard, écuyer, secrétaire du Roi, maison et couronne de France, seigneur d'Aubigny, Villers-Bretonneux, Saint-Martin d'Herville, Fouilloy et autres lieux, d'une maison à Villers-Bretonneux, Grande rue, à elle vendue par Jean-Baptiste Labbé, par acte du 10 novembre 1773, y transcrit. 28 novembre 1774. — Fol. 243. Commission par Louis-Charles de Machault, évêque d'Amiens, à Pierre-Charles-François Le Sellyer, avocat, de la charge de bailli général du temporel dudit évêché, en remplacement de Louis-Joseph Morel d'Hérival, décédé. Amiens, 9 décembre 1774. — Fol. 244. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel, seigneur d'Hamelincourt et autres lieux, d'immeubles à Beauval à lui vendus par Jacques Roux et consorts, par acte du 19 novembre 1774, y transcrit. 19 novembre 1774, — etc.

I B 46. (Registre.) — In-fol., 250 feuillets, papier.

1775-1782. — Registre aux Chartes. —

Fol. 1. Saisine à Messire Jean-Baptiste Ducroquet, écuyer, seigneur de Saveuse et autres lieux, d'un journal de terre au terroir de Saveuse à lui vendu par Marguerite Buignet par acte du 7 janvier 1775, y transcrit. 30 janvier 1775. — Fol. 6. Provisions à Pascal-Jacques Marcotte de l'office d'assesseur en la ville et communauté d'Albert créé par édit de novembre 1771. Paris, 5 avril 1775. — Fol. 7 v°. Lettres de terrier à Philippe-Jacques Poujol, écuyer, conseiller du Roi, maison couronne de France et de ses finances, pour les seigneuries de Molliens au Bois et au Val. Paris, 1^{er} avril 1775. — Fol. 10 v°. Lettres de terrier à Anne-Auguste-Maximilien de Croÿ, duc d'Havré et de Croÿ, prince du Saint Empire, grand d'Espagne de la première classe, gouverneur de Schlestadt, colonel du régiment d'infanterie de Flandre, pour les duché de Croÿ, marquisat de Conty, châteltenie de Lœuilly, et terres et seigneuries de Wailly, Tilloy et Bosquel, Saint-Sauflieu, Velennes et Namps au Val. Paris, 8 février 1775. — Fol. 13 v°. Lettres de terrier à Charles-Louis-Joseph marquis de Clermont-Tonnerre, comte de Thoury, pour ses terres et seigneuries du Mont-Saint-Adrien, paroisse Saint-Paul près de Beauvais, Campaux, Courcelles et dépendances, Hernemont et Boutavent-la-Ville.

Paris, 1^{er} avril 1775. — Fol. 17 v°. Lettres d'émancipation à Antoine-Eugène, âgé de 14 ans, et Marie-Louise-Constance, âgée de 13 ans, enfants de défunts Nicolas-Eugène de Vaudricourt, seigneur d'Allenay et autres lieux, [capitaine ?] de 200 cheveau-légers de la garde du Roi, et Constance-Catherine-Charlotte-Antoine du Pollet, leurs père et mère, demeurants à Eu. Paris, 19 juillet 1775. — Fol. 18. Lettres de terrier aux administrateurs du collège d'Amiens, pour la seigneurie du prieuré de Saint-Denis et celle du prieuré de Flixecourt. Paris, 30 août 1775. — Fol. 19 v°. Saisine à Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont et autres lieux, châtelain de Bouillancourt en Sery et de Wiry au Mont, d'une maison à Bouillancourt en Sery à lui vendue par Antoine Payart et sa femme, par acte du 9 septembre 1775, y transcrit. 4 octobre 1775. — Fol. 21 v°. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, Lamotte et autres lieux, lieutenant général à Amiens, de six quartiers, 17 verges de bois sur le bois le Maire à lui vendus par Thérèse Levert et consorts, par acte du 6 octobre 1775, y transcrit. 18 octobre 1775. — Fol. 22 v°. Saisine à Liefman Calmer, grand bourgeois de la ville de la Haye, en Hollande, naturalisé français par lettres de septembre 1769, command de Messire Pierre Briet, seigneur de Bernapré, de la baronnie de Picquigny, du fief du vidamé d'Amiens, des châteltenies de Vignacourt et de Flixecourt, du fief de Molliens-Vidame et autres lieux, adjugés audit Briet par arrêt du Parlement du 27 avril 1774, sur la poursuite des créanciers du feu duc de Chaulnes, moyennant 1 500 500 l. Amiens, 19 octobre 1775. — Saisine à Messire François-Joachim de Bellengreville, chevalier, seigneur de Behen et autres lieux, demeurant audit Behen, de deux journaux de mesure non amasée audit Behen, à lui vendus par Nicolas Baillon et sa femme, par acte du 25 octobre 1775, y transcrit. 30 octobre 1775. — Fol. 26 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste Ducroquet, écuyer, seigneur de Saveuse et autres lieux, d'une mesure, maison, etc., audit Saveuse, rue et près de la grande mare, à lui vendue par Pierre Roussel et sa femme, par acte du 19 novembre 1775, y transcrit. 27 novembre 1775. — Fol. 27 v°. Id., au même, de 20 verges de mesure non amasée audit Saveuse, même rue, à lui vendues par Nicolas Maugrenier et sa femme, par acte du 19 novembre 1775, y transcrit. 27 novembre 1775. — Fol. 35. Lettres de

terrier à frere Jacques-Armand Rogres Lusignan de Champignelles, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, procureur général du commun trésor de Malte, commandeur de Fieffes, pour les biens de ladite commanderie de Fieffes. Paris, 17 janvier 1776. — Fol. 38 v°. Lettres de terrier à frère Jacques-François le Bascle d'Argenteuil, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis, pour les biens de ladite commanderie de Saint-Maulvis. Versailles, 14 février 1776. — Fol. 43. Nomination par Charlotte-Marguerite de Carvoisin, dame de Villepoix et des Mazes, veuve de Messire Louis-Nicolas de Cacheleu, chevalier, comte de Vauchelle, seigneur dudit lieu, Infray, Hamicourt, Coulouvillers en partie, des fiefs de Vandeuil, Cléry et Dancourt sis à Cramont, et autres lieux, fondée de procuration de dame Adélaïde-Charlotte-Marie-Madeleine-Françoise de Cacheleu, épouse séparée de biens de Messire Joseph-Louis marquis de Montenay, seigneur de Villereau, Briotte, Champion et autres lieux, sa fille aînée et héritière, et de Messire François-Joseph comte Le Clercq, chevalier, seigneur de Bussy, Montenoy, Dreuil, la Verrière, Molliens en partie et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment royal Infanterie, et dame Françoise-Marguerite-Joseph de Cacheleu, son épouse, fille puînée de ladite marquise de Montenay, de M^e Antoine-François Vignon, notaire à Abbeville, en qualité de bailli de ladite terre et seigneurie de Vauchelle, tant en Ponthieu qu'au bailliage d'Amiens, et des fiefs d'Infray, Hamicourt, Coulouvillers, Vandeuil, Cléry et Dancourt provenant de la succession dudit feu seigneur comte de Vauchelle. Château de Vauchelle, 28 mars 1776. — Fol. 46. Lettres de terrier à Constance-Simonne-Flore-Gabrielle de Rouault de Gamaches, épouse non commune en biens de Jean-Jacques-Gilbert de Fraignes, auparavant veuve du comte de Cramain, pour la terre et seigneurie de Bouillancourt en Sery dont elle s'est rendue adjudicataire. Paris, 13 avril 1776. — Fol. 47. « Le 15 janvier 1775, le Révérend Père Dom Guillaume Enocq, prieur de l'abbaye de Saint-Riquier, ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, ayant fait assembler capitulairement la communauté au son de la cloche, en la manière accoutumée, luy a représenté que la charge de lieutenant de la seigneurie de notre prieuré de Lœuilly étoit vacante par la mort de sieur François Conreur », acte capitulaire nommant le sieur Louis Lucas, fermier audit Lœuilly, en son lieu et place, « après néanmoins qu'il aura été reçu par M. le lieutenant général d'Amiens. » — Fol. 48. Octroi par Charles-Michel de Vaujour de Châtillon, chevalier, seigneur d'Harponville, Festonval et

autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel d'infanterie, lieutenant de Roi des ville et citadelle de Doullens, à M^e Adrien-François sieur du Sart et de la Salle, de l'office de bailli de la seigneurie d'Harponville. Château d'Harponville, 24 avril 1776. — Fol. 49. Saisine à Messire Menelée-Hyacinthe de Bonnaire, chevalier, seigneur de Namps-au-Mont, etc., chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, ci-devant premier lieutenant de sa compagnie des grenadiers à cheval, demeurant en son château de Namps-au-Mont, d'un marché de terres à Namps-au-Mont à lui vendu par Messire Jean-François de Louvencourt, chevalier, seigneur de Bettencourt-Rivière, Beaupré, Courchon et autres lieux, demeurant en son château de Bettencourt, par acte du 17 février 1774, y transcrit. 8 juillet 1776. — Fol. 50. Id., au même de 13 à 14 journaux de terres audit Namps-au-Mont à lui vendus par Alexandre-Vincent Gresset, sieur de Bussy, demeurant à Amiens, par acte du 6 juillet 1774, y transcrit. 8 juillet 1776. — Fol. 50 v°. Saisine à Jean-Baptiste Ducroquet, seigneur de Saveuse, d'un demi journal de terre à Contay, lieu dit près de la Croix, par lui retiré censuellement par acte du 10 juin 1776, y transcrit. 8 juillet 1776. — Fol. 51 v°. « Brevet de nomination à la place de maire d'Amiens pour le sieur Morgan. » 25 juillet 1776. — Fol. 56. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, seigneur de l'Étoile, Condé-Folie bas et autres lieux, du dixième de 40 journaux, 44 verges de terre au terroir de l'Étoile, par lui retirés censuellement par acte du 4 février 1777, y transcrit. 13 février 1777. — Fol. 60 v°. Id., au même d'immeubles à l'Étoile, par lui retirés censuellement par acte du 9 avril 1777, y transcrit. 24 avril 1777. — Fol. 63 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Baptiste-Louis-Marie-Adrien Berthe, chevalier, seigneur de Villers, Flesseroles et autres lieux, au nom et comme tuteur d'Adélaïde-Marie-Victoire Berthe, demoiselle de Villers, sa fille mineure, pour la succession d'Antoine-Charles Berthe, chevalier, seigneur de Flesseroles, son aieul paternel. Paris, 31 mai 1777. — Fol. 64 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste Ducroquet, écuyer, seigneur de Saveuse, et à dame Marie-Anne-Catherine-Gilberte Morel, son épouse, de 5 quartiers de terre au terroir de Saveuse à lui vendus par Marguerite Buignet et consorts, par acte du 18 mai 1777, y transcrit. 2 juin 1777. — Fol. 65. Provisions sur la présentation du comte d'Artois, à Charles-Alexandre Le Grand, avocat en Parlement, des offices de prévôt royal et commissaire examinateur en la prévôté royale

de Saint-Riquier, dont Jean-François Turpin s'est démis en sa faveur. Amiens, 11 juin 1777. — Fol. 72. Saisine à Messire François Vaillant, chevalier, seigneur d'Yaucourt et autres lieux, demeurant en son château d'Yaucourt, « paroisse Saint-Michel des paroisses d'Yaucourt et Bussu », d'un journal, 12 verges de terre au terroir d'Yaucourt, à lui vendu. acceptant par Messire François-Joseph Vaillant, chevalier, seigneur de Saily-Bray, son fils, demeurant audit château d'Yaucourt, par Marie-Anne-Charlotte Le Riche et consorts, par acte du 30 juillet 1777, y transcrit. 8 octobre 1777. — Fol. 73. Saisine à Messire Henry-Éléonore de Coppequesne, comte de Fressenneville, seigneur dudit lieu, Friville, Cumont et autres lieux, demeurant en son château de Friville, de trois journaux de terre au terroir de Fressenneville vendus par Messire Antoine-Roland d'Ochancourt, seigneur d'Ochancourt, à Jacques Derambure, et par lui retirés féodalement par acte du 24 octobre 1777, y transcrit. 5 novembre 1777. — Fol. 74 v°. Saisine à Messire Jacques-Gabriel-François-de-Paule de Roussel, chevalier, seigneur de Belloy-Saint-Léonard et autres lieux, demeurant à Amiens, d'immeubles audit Belloy à lui vendus par Louis de Saint-Germain dit Bourlier et sa femme, par acte du 2 septembre 1777, y transcrit. 5 novembre 1777. — Fol. 82 v°. Saisine à Messire Guy-Antoine Picquet, chevalier, seigneur de Noyencourt, Drancourt, Hérisart, Bussy et autres lieux, l'un des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Amiens, de toutes les terres sises au terroir de Bavelincourt, acquises par Jean d'Heilly, meunier à Fieffes-Montrelet, et à lui cédées par celui-ci, pour éviter au retrait censuel, par acte du 19 août 1776, y transcrit. 26 novembre 1777. — Fol. 84. Id., au même, de terres acquises par Firmin Sagnier, le jeune, laboureur à Hérisart, conjointement avec ledit Jean d'Heilly et à lui cédées de même par acte du 27 septembre 1776, y transcrit. 26 novembre 1777. — Fol. 84 v°. Id., au même, de terres acquises par Jean-Louis de Beauvais, dans la mouvance des terres et seigneuries d'Hérisart et de Bussy à et lui cédées de même par acte du 10 novembre 1777, y transcrit. 26 novembre 1777. — Fol. 85 v°. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, seigneur de l'Étoile et autres lieux, de la moitié de 7 journaux de prés tourbés ès prairies de Condé et Folies, vendus par Messire Jean-Charles de la Pommelle, capitaine d'infanterie au régiment de Lille, Messire Joseph de la Pommelle de la Jœuber, chevalier, seigneur dudit lieu et autres, et Joseph-Nicolas Dominique de la Pomelle, son frère, prêtre, docteur de Sorbonne, chanoine de Saint-Quentin, y

demeurant, à Jean Delassus, par acte du 12 avril 1774, y transcrit, par lui retirée censuellement par acte du 30 novembre 1777, y transcrit, 3 décembre 1777. — Fol. 88 v°. Saisine à Messire Guy-Antoine Picquet de Noyencourt de 50 verges de terre au terroir d'Hérisart à lui vendues par Firmin d'Heilly et sa fille, par acte du 10 novembre 1777. 3 décembre 1777. — Fol. 89 v°. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Boucquel, chevalier, seigneur d'Hamelincourt, Beauval, Sarton, Sombrin, Warlus, Valhion, Noyelle, Tangry et autres lieux, demeurant en son château de Sarton, d'un quartier de terre au terroir de Beauval, lieu dit le Haut de la longue Fonnie (?), à lui vendu par Pierre Sevaut dit Payot, et sa femme, par acte du 28 novembre 1777, y transcrit. 10 décembre 1777. — Fol. 90 v°. Lettres d'émancipation à Marie-Louise-Élisabeth, âgée de près de 18 ans, Marie-Adélaïde, âgée de près de 15 ans, Charles-Auguste, âgé de 16 ans, et Pierre-Urbain, âgé de près de treize ans, enfants de défunts Antoine Gensse, marchand à Amiens, et Marie-Louise-Antoinette Acloque. Paris, 21 novembre 1777. — Fol. 96 v°. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquet d'Hamelincourt de 125 verges de terre au terroir de Beauval, lieu dit Tambrimont, à lui vendues par Pierre-François Sévin et consorts, par acte du 5 janvier 1778, y transcrit. 14 janvier 1778. — Fol. 97 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Auguste Durieux, seigneur de Saisseval et Saissemont, demeurant à Amiens, d'un journal et demi de terre au terroir de Saisseval, lieu dit le canton du Connus (?), à lui vendu par Jacques-François Lefebvre et sa femme, par acte du 30 décembre 1777, y transcrit. 6 janvier 1778. — Fol. 99 v°. Lettres de terrier à Guy d'Aligre, abbé commendataire de Saint-Fuscien aux Bois, pour la seigneurie de Fresnoy au Val. Paris, 14 février 1778. — Fol. 102. Provisions à François-Félix-Xavier-René Boullenger de Rivery, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, en remplacement de Florimond-Isidore Pingré de Villers, résignataire. Paris, 11 février 1778. — Fol. 103. Saisine à Messire Henri-Éléonore de Coppequesne, comte de Fressenneville, de trois journaux de terre au terroir de Fressenneville par lui retirés féodalement par acte du 27 mars 1778, y transcrit; et de six journaux, 72 verges de terre audit Fressenneville acquis par Alexandre-François Haudry, receveur des gabelles à Abbeville, qui l'a déclaré son command par acte du 27 mars 1778, y transcrit. 6 avril 1778. — Fol. 104. Saisine à dame Marie-Louise-Catherine-

Françoise-Colette Devillers, dame d'Hocquincourt, veuve de Messire Jacques-Nicolas Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery et autres lieux, d'un journal de terre au terroir de Beauvoir, par elle retiré censuellement par acte du 3 mars 1778, y transcrit. 9 avril 1778. — Fol. 106 v°. Saisine à Bonaventure-Gabriel-Pierre Goyer, écuyer, seigneur de Neuville, demeurant à Doullens, tant en son nom que comme héritier féodal de Jean Goyer, écuyer, ancien secrétaire du Roi, seigneur dudit Neuville, et Jeanne-Charlotte-Claudine Langlois, ses père et mère, de 194 verges et demie de terre plantées en bois, faisant partie du bois de la Haye d'Heilly, terroir de Ransart, et de 160 verges trois quarts de terre audit terroir acquis par sesdits père et mère de Jean Parviller et consorts. Amiens, 7 avril 1778. — Fol. 109. Saisine à Messire Jacques-Robert-Wulfran Samson, chevalier, seigneur d'Hercourt, le Monchel et autres lieux, demeurant à Abbeville, d'une maison audit Hercourt à lui vendue par Antoinette-Françoise-Victoire de Moyenneville, par acte du 12 mars 1778, y transcrit. 1^{er} juin 1778. — Fol. 111. Provisions à Jean-Charles Renouard, lieutenant de la compagnie de la maréchaussée de Picardie, de la charge de prévôt général de ladite compagnie. Versailles, 27 juillet 1778. — Fol. 113. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, chevalier, seigneur de Marcelcave et autres lieux, de 11 verges de bois au terroir de Marcelcave à lui vendues par Joachim Detaille, par acte du 30 mai 1778, y transcrit. 24 août 1778. — Fol. 113 v°. Provisions à François-Bernard Brunel, avocat en Parlement, de l'office d'avocat du Roi au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès de Pierre Pingré de Fricourt. Paris, 29 juillet 1778. — Fol. 116. Saisine à Messire Pierre Briet, chevalier, seigneur de Bernapré et autres lieux, demeurant en son château de Bernapré, de 3 journaux, 25 verges de terre à lui vendus par Jean-Charles et Jean-Baptiste Feuillois par acte du 3 juillet 1778, y transcrit. 7 octobre 1778. — Fol. 116 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Agathe-Sophie, Augustin-Ferdinand et Ambroise-Jérôme Berthe de Villers, pour la succession d'Antoine-Charles Berthe, seigneur de Flesseroles, leur aieul. Paris, 12 septembre 1778. — Fol. 118. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, chevalier, seigneur de Marcelcave, etc., d'un demi quartier de bois au terroir de Marcelcave, lieu dit le bois Jean de Poix, à lui vendu par Étienne Detaille et sa femme par acte du 26 septembre 1778, y transcrit. 21 octobre 1778. — Fol. 119. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, seigneur de l'Étoile et autres lieux, de terres au terroir de l'Étoile

à lui vendues par David et Éloi Boisbergue par acte du 10 octobre 1778, y transcrit. 21 octobre 1778. — Fol. 119 v°. Saisine à Messire Félix-Nicolas-Valery Blondin de Bréville, président en la cour des Monnaies à Paris, résidant à Amiens, de 167 verges de terres au terroir de Baizieux à lui vendues par Pierre Carpentier et sa femme, par acte du 24 octobre 1771, y transcrit. 4 novembre 1778. — Fol. 120. Saisine à Messire Pierre Briet de Bernapré de 28 verges de mesure à Bernapré à lui vendues par Marie-Anne Thiébaud, par acte du 10 novembre 1778, y transcrit. 4 novembre 1778. — Fol. 121. Saisine à très haut et puissant seigneur Messire François-Honoré-Alexandre de Runes, marquis de Baizieux, seigneur du grand et petit Baizieux, demeurant en son château de Baizieux, d'immeubles audit Baizieux par lui retirés féodalement par acte du 30 octobre 1771, y transcrit. 4 novembre 1778. — Fol. 122 v°. Provisions à Philippe-Marie-Henri Poujol, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Pierre-François Dufresne s'est démis en sa faveur. Paris, 12 août 1778. — Fol. 123. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly de 3 journaux de terre à Bouillancourt en Sery, à lui vendus par Pierre-François Godefroy et consorts, par acte du 17 octobre 1778, y transcrit. 2 décembre 1778. — Fol. 124 v°. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquet d'Hamelincourt d'un demi journal de terre au terroir de Beauval à lui vendu par Jean-Baptiste Hallot, par acte du 25 novembre 1778, y transcrit. 12 décembre 1778. — Fol. 125 v°. Id., au même de 3 quartiers de terre audit terroir à lui vendus par Pierre Hallot et sa femme par acte du 25 novembre 1778, y transcrit. 12 décembre 1778. — Fol. 126 v°. Id., au même, d'un demi journal audit terroir à lui vendu par Louis Cauet et sa femme par acte du 25 novembre 1778, y transcrit. 12 décembre 1778. — Fol. 127 v°. Id., au même, de trois quartiers de terre audit terroir à lui vendus par François Serré et sa femme, par acte du 28 novembre 1778, y transcrit. 12 décembre 1778. — Fol. 128 v°. Saisine à Messire Guy-Antoine Picquet de Noyencourt de 16 verges de terre à Hérisart par lui retirées censuellement par acte du 17 juin 1778, y transcrit. 21 décembre 1778. — Fol. 134 v°. Saisine à Messire Armand-Édouard-Henry comte de Fléchin, ne comte du Saint-Empire, capitaine au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Hesdin, de 8 journaux et demi de terre au terroir de Talmas à lui vendus par Charles Bouquet et consorts, par acte du

18 janvier 1779, y transcrit. 18 mars 1779. — Fol. 137. Lettres de terrier à Charles-Constant-François de Coupigny, chevalier, seigneur des grand et petit Occoche, Fouqueré, Sallan, Derrucy et autres lieux, et Marie-Anne-Charlotte Monck, son épouse, dame du grand et petit Occoche, à elle échu par le décès de Charles Monck, ancien capitaine de cavalerie, son oncle, qui en avait hérité de Pierre-Sanson Monck, son père, ancien exempt des gardes du corps du Roi, lequel était fils de Pierre Monck et de Jeanne de Larcher, elle-même fille de Jean de Larcher et de Renée Dixon, lesquels s'en étaient rendus adjudicataires en 1602, pour ladite terre et seigneurie des grand et petit Occoche. Paris, 14 avril 1779. — Fol. 140. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Adrien Tillette, chevalier, seigneur de Mautort, Cambron et autres lieux, lieutenant au corps royal d'artillerie, demeurant en son château de Cambron, d'un demi journal de terre au terroir de Cambron à lui vendu par Jean-Charles Domont et sa femme par acte du 18 février 1779, y transcrit. 31 mai 1779. — Fol. 141. Id., au même d'un demi journal de terre audit terroir, par lui retiré féodalement par acte du 1^{er} avril 1779, y transcrit. 31 mai 1779. — Fol. 141 v°. Lettres de terrier à Pierre-Louis Blin, chevalier, seigneur de Bourdon, Gézaincourt, vicomté de Domart et de Bretel et autres lieux, pour lesdites seigneuries. Paris, 8 mai 1779. — Fol. 143 v°. Saisine à haut et puissant seigneur Jacques-Louis marquis de Saint-Blimont, chevalier, seigneur et patron de Saint-Blimont, vicomte de Saigneville, seigneur de Pendé, Offeu, Offocle et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, demeurant en son château de Pendé, de 65 verges de terre à lui vendues par Messire Gabriel-Pierre-André-Christophe, chevalier, marquis seigneur d'Hantecourt, Ronnecourt (?) et autres lieux, ancien mousquetaire à cheval de la seconde compagnie, servant ci-devant à la garde ordinaire du Roi, capitaine de cavalerie, et dame Marie Catherine-Élisabeth-Clémence (?) d'Offinécourt (?), son épouse, par acte du 27 janvier 1779, y transcrit, 7 juillet 1779. — Fol. 145 v°. Lettres de terrier à Albert-André-Clément du Meuse, chevalier, ancien mousquetaire du Roi, seigneur de Bezancourt et fiefs en dépendant, pour lesdites terres et seigneuries. Paris, 22 août 1778. — Fol. 147. Saisine à dame Marie-Louise-Catherine-Françoise-Colette de Villers, dame d'Hocquincourt, Autheuil, Ligni et autres lieux, veuve de Messire Jacques-Nicolas le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont et autres lieux, d'un journal et demi de terre au terroir de Talminil (Étalménil ?) par elle retiré censuellement par acte du 30 juin 1779, y transcrit. 20 juillet 1779.

— Fol. 149. « Brevet de nomination à la place de maire » de la ville d'Amiens « en faveur du sieur Florimond Leroux. » 3 juillet 1779. — Fol. 149 v°. Nomination par François-Hyacinthe Croquoison, écuyer, seigneur de la Courdefief, de la terre et châtelainie de Flixecourt, Amancourt, Vilincourt, Amy et autres lieux, de Jean-Louis Bourg, maître de la poste aux chevaux à Flixecourt, en qualité de prévôt de la terre et châtelainie de Flixecourt et seigneurie de la Courdefief sise audit Flixecourt Amiens, 9 août 1779. — Fol. 150 v°. Octroi par François, marquis de Grasse, des princes d'Antibes, brigadier des armées du Roi, capitaine et commandant du premier bataillon du régiment des gardes françaises, seigneur du marquisat de Sarcus, châtelain de Molliens, seigneur de Feuquières, Brocquet, Plesille (?), Laneuville, Hécamps, Heudécourt, Brombos en partie, Saint-Thibaut, Menetugal (?), Lecallet (?), Galaine (?), châtelainie de Guay (?), de Lille, Lattumer (?), Brehen, Bocquesne, du fief de la Bucaille et autres seigneuries, demeurant en son château de Sarcus, à Martin Hanique, avocat en Parlement, demeurant à Grandvilliers, de l'office de bailli de la seigneurie de Saint-Thibault, Menetugal (?), Lecallet, Galaine et du fief de la Bucaille. Château de Sarcus, 2 août 1778. — Fol. 150 v°. Octroi par frère Jacques-François Le Bascle d'Argenteuil, chevalier, bailli grand croix de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis, procureur général et receveur du commun trésor dudit ordre au grand prieuré de France, mestre de camp de cavalerie, et Messire Charles-Marie de Bourgeois Vialart de Moligny, chevalier, conseiller clerc au Parlement de Paris, prieur seigneur de Milly près Beauvais et en cette qualité coseigneur de Sernoy avec le bailli d'Argenteuil, commandeur de Saint-Maulvis, à M^e Charles-Martin Hanique, avocat en Parlement, en considération, entre autres, de ses sens, suffisances au fait de la pratique des eaux et forest », de l'office de bailli en leur justice de Sernoy. Paris, 15 juillet 1779. — Fol. 151. Id., par ledit bailli d'Argenteuil à M^e François-Jean-Noël Mortier, avocat au Parlement, de l'office de bailli des justices et seigneuries de Romes-camps, Carroy, Hescamps, Frettemolle, Mesnil, Huchon, Moliens en Beauvoisis, Meigneux, Caulières, Sainte-Segrée et le Chaussoy. Paris, 19 juillet 1779. — Fol. 151 v°. Nomination par les prieur et religieux de l'abbaye royale de Saint-Riquier de M^e Jean-Baptiste-Joseph Delecloy, notaire ès sièges royaux de Doullens, en qualité de bailli de leur seigneurie de Boisbergue. 6 août 1779. — Fol. 152. Octroi par les abbessé,

prieure, sous-prieure, dépositaire et religieuses de l'abbaye royale de Saint-Michel de Doullens audit Delecloy de l'office de bailli du temporel, justice et seigneurie en la ville de Doullens dépendant de leur abbaye, vacant par le décès de M^e Pierre Le Roy. Doullens, 8 septembre 1779. — Fol. 154. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Ambroise Choderlos, écuyer, et à Marie-Victoire-Catherine Gallois, son épouse, pour la succession de Charles Gallois, ancien directeur des domaines à Amiens, décédé le 7 juillet précédent. Paris, 4 octobre 1779. — Fol. 154 v^o. Octroi par Pierre-Marie Delahaye, écuyer, seigneur de la châellenie de Molliens-Vidame, demeurant à Amiens, à M^e Pierre Fleur, procureur ès sièges royaux d'Amiens, échevin en charge de ladite ville, bailli de la baronnie de Boves et des terres et seigneuries d'Oissy, Riencourt, Briquemessnil, Fourdrinoy, Cagny, Boutillierie et Hérissart, de l'office de juge bailli de la châellenie, terre et seigneurie de Molliens-Vidame. Amiens, 13 octobre 1779. — Fol. 155. Saisine à Jean-Baptiste-Gabriel Le Senne, procureur du Roi ès sièges royaux de Doullens, subdélégué de l'intendance de Picardie en la ville et élection de Doullens, d'un demi journal de terre à Lanches, par lui acquis de Pierre Patte et sa femme. Amiens, 23 octobre 1779. — Fol. 157. Nomination par Claude-Martin Briet, chevalier, seigneur de Fortmanoir, Remiencourt et autres lieux, de M^e Claude-Denis Bernault, procureur ès sièges royaux d'Amiens, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Remiencourt. Amiens, 17 novembre 1779. — Fol. 157 v^o. Octroi par Messire François-Joseph Lemoine Blanquermont, seigneur de Watteblérie, des Essarts, Valencourt, Chaussoy, Huville (?) le Hamel et autres lieux, demeurant au château et manoir seigneurial de Watteblérie, à M^e Honoré Martin, notaire royal et procureur en la prévôté de Vimeu à Oisemont, de l'office de bailli des justices, terres et seigneuries de Watteblérie, des Essars, Valencourt, Chaussoy, Huville (?) et dépendances. Amiens, 22 novembre 1779. — Fol. 158. Nomination par Jean-Baptiste de Montmignon, écuyer, seigneur d'Escarbotin, Noirville, Belloy et autres lieux, de M^e Pierre-Valery-Augustin Dupont, lieutenant général au bailliage de l'abbaye royale de Saint-Valery, en l'office de bailli des terres et seigneuries d'Escarbotin, Belloy, Noirville et autres fiefs en dépendant. Belloy, 22 novembre 1779. — Fol. 158. Octroi par Claude-Louis Vacquette, chevalier, seigneur du Cardonnoy, Lanchères et autres lieux, audit Dupont, notaire royal au bailliage d'Amiens à la résidence de Saint-Valery, de l'office de bailli de la terre et seigneurie de Lanchères, Hart Wathiur,

Cornillon et Malvoisine et des fiefs et seigneuries de (?), Brutelles, Brancourt, du Monroy, Brancourt (*sic*) et de l'ancien fief de Lanchères sis aux terroirs de Lanchères, Wathiur et Cayeux. Château du Grostison, 17 novembre 1779. — Fol. 158 v^o. Nomination par Pierre-Antoine-François Dincourt, seigneur d'Hangard, Hourges et autres lieux, de Louis-Jean-Jacques Mélin, procureur ès sièges royaux d'Amiens, en l'office de bailli des terres d'Hangard et Habancourt. Hangard, 12 août 1778. — Fol. 160. Saisine à Messire Eugène-François-Félix Bouquel d'Hamelin court d'un demi journal de terre à Beauval à lui vendu par Jean Moignet et sa femme par acte du 20 décembre 1779. 23 décembre 1779. — Fol. 161. Commission par Messire Henry-Gabriel Deberry, chevalier, marquis d'Essertaux, seigneur du marquisat de Jumel, Oresmaux, Treux, Buire, Ville sous Corbie, Willencourt, Dernancourt, Villers-Saint-Paul, Bussu, Mourancamps, Humire, la mairie de Boulan, fief, terre et seigneurie de la Rivière, de Miraumont et autres lieux, à Henry-Nicolas Douchet, notaire royal au bailliage d'Amiens en résidence à Bresle, en qualité de bailli général desdites terres et seigneuries de Treux, Buire, Willencourt, Ville sous Corbie, Dernancourt et Villers-Saint-Paul, Bussu, Mourancamps, fief, terre et seigneurie de la Rivière, de Miraumont, d'Humire et de la mairie de Boulan. Château d'Essertaux, 13 décembre 1779. — Fol. 161 v^o. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, seigneur de l'Étoile, etc., d'immeubles à lui vendus par Mathieu Cormont et consorts, par acte du 4 mai 1779, y transcrit. 23 décembre 1779. — Fol. 141 v^o. Id., au même, de deux journaux de prés à l'Étoile à lui vendus par Pierre-Antoine Magnez et sa femme, par acte du 30 mai 1779, y transcrit. 23 décembre 1779. — Fol. 163 v^o. Id., au même, de 7 verges et demie de pré audit lieu, à lui vendues par Pierre Marquet et sa femme, par acte du 4 août 1779, y transcrit. 23 décembre 1779. — Fol. 164 v^o. Id., au même de trois quartiers de pré audit lieu à lui vendus par Marie Roze et consorts, par acte du 15 novembre 1779, y transcrit. 23 décembre 1779. — Fol. 165 v^o. Id., au même de 50 verges de pré audit lieu, à lui vendues par Antoine Ducrottoy, lieutenant de la châellenie de l'Étoile, et consorts, par acte du 14 décembre 1779, y transcrit. 23 décembre 1779. — Fol. 166 v^o. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, etc., de 25 verges de mesure à Bouillancourt

en Sery à lui vendues par Jacques Turle et sa femme, par acte du 27 décembre 1779, y transcrit. 10 janvier 1780. — Fol. 169. Id., au même, de six verges de mesure audit lieu, à lui vendues par Louis Roussel, maître maçon, et sa femme, par acte du 15 janvier 1780, y transcrit. 24 janvier 1780. — Fol. 170. Id., au même de 2 journaux, 41 verges et demie tant en mesure plantée d'arbres fruitiers qu'en terres labourables audit lieu, à lui vendus par Louis Hocquet et sa femme, par acte du 15 janvier 1780, y transcrit. 26 janvier 1780. — Fol. 171. Nomination par Jean-Baptiste-Louis-Marie-Adrien Berthe de Villers, chevalier, seigneur de Villers-Bocagé, Flesserolle, Assenville et autres lieux, de M^c Jean-Baptiste Couture, procureur ès sièges royaux d'Amiens, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Villers-Bocage. Château de Villers-Bocage, 8 octobre 1779. — Fol. 171 v^o. Nomination par Édouard-Henry comte de Fléchin, né comte du Saint-Empire, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi Infanterie, seigneur de Talmas et autres lieux, de M^c Jean-Baptiste Couture, procureur ès sièges royaux d'Amiens, en qualité de bailli de ses terre et seigneurie de Talmas. Château de Talmas, 20 janvier 1780. — Fol. 172. Nomination par frère Jacques-François le Bascle d'Argenteuil, chevalier, bailli grand croix de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Saint-Maulvis, de M^c Jean-Baptiste Anguier du Peuple, notaire royal à Saint-Valery sur Somme, en qualité de bailli des terres et seigneuries d'Yzengremer, Woincourt, Pinchefalise et dépendances. Paris, 9 novembre 1779. — Fol. 172 v^o. Commission par Don Joseph de Paul, commissaire royal de guerre de marine de S. M. Catholique et consul général d'Espagne dans le département des ports de France dans la Manche, résidant à Brest, à Don François Dargent de de vice-consul de la nation Espagnole dans la ville d'Amiens. Brest, 20 décembre 1779. — Fol. 173. Nomination par M. de Coupigni, seigneur de grand et petit Occoche, de Jean-François Sénépart en qualité de bailli desdites terres et seigneuries, en remplacement de M^c Le Roi, décédé. Occoche, 15 février 1780. — Fol. 176 v^o. Nomination par Pierre-François Pingré, ancien sous-brigadier des mousquetaires, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Fricamps, la Houssoie, fiefs de Vadencourt sis près Saint-Vaast, de Tronquoy sis à Pernois, partie de la forêt d'Haylly près la Ferrière, Longuichart près d'Airaines, demeurant à Amiens, de M^c François-Joseph Wattier, procureur aux bailliage, présidial et bureau des finances d'Amiens, en qualité de bailli, siège civil, criminel et de police desdites terres et seigneuries, Amiens, 23 mars 1780. — Fol. 177.

Nomination par Philippe-Alexandre-Emmanuel-François-Joseph, prince de Ghisteltes, Richebourg et du Saint Empire Romain, grand d'Espagne de la première classe, connétable de Flandre, sénéchal du Hainaut, baron de Bretagne, seigneur prévôt héréditaire de la ville de Douai, marquis de Saint-Floris, de Croix et de la Vieille Chapelle, baron d'Eclimeux (?), seigneur des ville, château et châteltenie de Beuvry, Sailly, la Bourse, Bouvigny, Boyeffles, Fétubert, Neuvechappelle, Montbernenchon, etc., de M^c Josse-François-Pierre Lefebvre, sieur d'Ardicourt, avocat en Parlement, exerçant la profession en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, en qualité de bailli de ses terre et châteltenie de Bailleul en Vimeu, annexes et dépendances, et ce, afin de « lui marquer notre confiance qu'il s'est acquise par services rendus à nous par l'attachement qu'ont marqué successivement ses père et aïeuls, plus de cinq générations, à la maison de Melun. » Château de Beuvry ; 3 mars 1780. — Fol. 177 v^o. Saisine à Messire Jean-Baptiste Ducroquet de Saveuse et dame Marie-Anne-Catherine-Gilbert Morel dame de Contay, Agnicourt, Bécordel et autres lieux, sa femme, de 66 verges deux tiers de terre au terroir de Contay, lieu dit la Gatte, à eux vendues par Pierre Bassery et sa femme par acte du 28 février 1780, y transcrit. 6 avril 1780. — Fol. 178. Nomination par Antoine-Louis-Henry Gorjon de Verville, écuyer, seigneur du Candas, Raincheval, Harponlieu, Bruquentin et autres lieux, receveur des tailles de l'élection de Doullens, de M^c Charles Buttin, notaire et procureur à Doullens, en qualité de bailli des seigneuries et fiefs de Bruquentin sis au terroir dudit Doullens, et des Francs cens, dans ladite ville. Doullens, 15 mars 1780. — Fol. 178 v^o. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, seigneur de l'Étoile et autres lieux, et à Marie-Ursule-Constance Lasnier de l'Éloge, seigneur et dame dudit l'Étoile, demeurant à Amiens, de 2 journaux, 60 verges de prés ès prairies de l'Étoile, canton dit la Creuillère, à eux vendus par François Cauet et sa femme, par acte du 1^{er} avril 1780, y transcrit. 10 avril 1780. — Fol. 180. Nomination par Louis-Charles-Antoine comte de Lannoy, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des villes et château d'Eu et Tréport, seigneur et ber d'Auxi-le-Château Picardie, seigneur de Lannoy, la Motte-Croix-au-Bailly, Mers, Marest, Campagne, Haute rue d'Ault, Onivaille (Onival ?), l'Épinoy, Flaural (?), Blengues (?), Froideville, Romeval, et autres lieux, de M^c Pierre-Charles Fruitier, en qualité de bailli et séné-

chal desdites terres, fiefs et seigneuries, en remplacement de M^e François Leclercq, décédé. Château de la Motte, 22 novembre 1779. — Fol. 180 v^o. Nomination par Claude Ledoux, seigneur de Bourseville, dudit M^e Pierre-Charles Fruitier, lieutenant de la châtellenie et vicomté du bourg d'Ault, notaire audit lieu, en qualité de bailli de ladite terre et seigneurie de Bourseville. Bourseville, 5 avril 1780. — Fol. 180 v^o. Octroi par demoiselle dame marquise d'Auxy, dame de Friaucourt, de M^e Louis-François-Gabriel Pieffort, notaire royal au bailliage d'Amiens, résidant au bourg d'Ault, de l'office de bailli de ladite terre et seigneurie de Friaucourt vacant par le décès de M^e Laurent-François Leclercq. Château de Friaucourt, 9 novembre 1779. — Fol. 181. Lettres d'émancipation à Adélaïde Sentier de Chuignes, âgée de 15 ans, et à Charles-François-Alexandre-le-grand Sentier de Chuignes, âgé de 14 ans, enfants de défunt Messire François Sentier de Chuignes, écuyer, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, et de dame Marie-Henriette-Constance de Bray. Paris, 29 janvier 1780. — Fol. 182. Nomination par Louis-Gabriel vicomte de Briencourt, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Lazare, seigneur de Camps, Domart sur la Luce, Warlus et autres lieux, fiefs et seigneuries en différentes provinces du royaume, de M^e Théodore Lenglier, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de bailli, juge civil, criminel et gruyer de ladite terre et seigneurie de Domart sur la Luce. Amiens, 20 avril 1780. — Fol. 182. Nomination par Messire Louis-Joseph-Michel Lejosne Contay, chevalier, marquis de Lesvaque (?), seigneur de la Ferté, Conteville et autres lieux, tuteur honoraire de Messire Théodore-Jean-Joseph Delaporte, chevalier, seigneur de Remaisnil, Vacquerie et autres lieux, de Pierre Turbert, demeurant à Barly, près Doullens, à la place de bailli des terres et seigneuries de Remainil et Vacquerie. Arras, 22 avril 1780. — Fol. 183 v^o. Nomination par le comte de Créquy-Canaples de Nicolas Corniquet, marchand à Canaples, en qualité de bailli du comté de Canaples. Château d'Orville, 11 mai 1780. — Fol. 186 v^o. Saisine à Messire Marc-Antoine de Carpentin, chevalier, seigneur de Gapennes et autres lieux, chevalier de Saint-Louis et ancien capitaine commandant des grenadiers du régiment de Bassigny, demeurant en son château de Gapennes, de la moitié de trois cinquièmes d'un manoir au village de Gapennes à lui vendue par François Brocquevielle et sa femme par acte du 6 avril 1780, y transcrit, 12 juin 1780. — Fol. 187 v^o. Id., au même d'un demi journal de terre à Gapennes à lui vendu par François Gaffé et consorts par acte du

13 avril 1780, y transcrit. 12 juin 1780. Fol. 191 v^o. Saisine à Messire Henri-Gabriel de Berry, chevalier, marquis d'Essertaux, seigneur dudit lieu, Oresmaux, Jumel, Treux, Buire, Villecourt, Ville sous Corbie, Dernancourt, Villers-Saint-Paul, Bussus, Morencamps, Humières, la mairie de Boulan, fief, terre et seigneurie de la Rivière de Miraulmont et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de la gendarmerie, demeurant en son château d'Essertaux, d'un demi journal de mesure à Buire, à lui vendu par Alexis Basserie et sa femme par acte du 31 mai 1780, y transcrit. 14 août 1780. — Fol. 192 v^o. Nomination par Messire Philippe Briet, chevalier, seigneur de Saint-Élier, Boismont, Bretel, Woincourt, Yzengremer, Rainvillers, haut justicier d'Hallencourt et autres lieux, de M^e Charles-Antoine Laffillé, bailli des châtellenie et vicomté du bourg d'Ault appartenant à S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, en l'office de bailli des terres et seigneuries de Woincourt et dépendances, ci-devant exercé par M. Leclercq. Château de Woincourt, 17 novembre 1779. — Fol. 193 v^o. Nomination par Jacques-Thomas Lhéritier, écuyer, seigneur de Brutelles, Montcavrel et dépendances, de M^e Charles Ducamp, notaire royal au bailliage d'Amiens, en l'office de bailli des terres et seigneuries de Brutelles, Montcavrel et dépendances, vacant par le décès de M. Blandin. Paris, 19 août 1780. — Fol. 193 v^o. Nomination par Charles-Albert-Xavier marquis d'Aguesseau, chevalier, marquis d'Happeglenne, Aubercourt et autres lieux, brigadier des armées du Roi, lieutenant des gardes du corps de S. M., de M^e Jean-Baptiste-Benjamin Warnier, notaire royal au bailliage d'Amiens, résidant à Hangart, en l'office de bailli de la haute, moyenne et basse justice des terres et seigneuries d'Happeglenne et Aubercourt. Paris, 15 juillet 1780. — Fol. 194. Octroi par Guy d'Aligre, clerc tonsuré du diocèse de la Rochelle, abbé commendataire de Saint-Fuscien aux bois, à M^e Jean-Baptiste-Firmin-Charles Boulet de Varennes, écuyer, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de bailli juge civil et criminel ès justices de Saint-Fuscien aux Bois et Fresnoy au Val. Paris, 8 juillet 1780. — Fol. 194 v^o. Saisine à Messire Henry-François-Charles-André Descaules, chevalier, seigneur de Drucat, le Plessiel et autres lieux, ancien lieutenant au corps royal de l'artillerie, demeurant en son château de Drucat, d'un fief noble nommé Delplanque aux terroirs de Drucat, le Plessiel et environs, à lui vendu par Pierre-Jean-François Doresmieulx de Neuville, seigneur de

la vicomté de Menchecourt, demeurant à Abbeville, par acte du 25 juillet 1780, y transcrit. 4 octobre 1780. — Fol. 196. Octroi par Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans, abbé commendataire de Saint-Honorat de Lerins, de Saint-Vincent du Mans et de Saint Vandrille, chargé de la feuille des bénéfices à la nomination de S. M. et directeur général des économats de France, à M^e François-Eustache Seguin, notaire royal au bourg d'Ault, de l'office de bailli des justices, terres et seigneuries de Dargnies, Woincourt, dépendant de son abbaye de Saint-Vandrille. Paris, 6 décembre 1770. — Fol. 196. Nomination par Messire Jacques-François Godart, chevalier de Saint-Louis, écuyer, seigneur d'Argoule, Petit Chemin, Moismont, Vron en partie et autres lieux, président trésorier de France, de M^e Pierre-François Carpentier, procureur du Roi et du comte d'Artois au bailliage royal et prévotal de Crécy, en la place de bailli juge gruyer des terres et seigneuries d'Argoules, Petit Chemin, Moismont, Vron en partie, vacante par le décès de M^e Pierre Carpentier, son père. Château d'Argoules, 7 octobre 1780. — Fol. 196 v^o. Octroi par François-Eustache de Dampierre, chevalier, seigneur d'Yzengremer, Millencourt, Imbleval, Nellette, Bussy-dame-Jeanne, Quinquereue, l'Étart et autres lieux, à François-Eustache Seguin, notaire royal au bailliage d'Amiens à la résidence du bourg d'Ault, de l'office de bailli des terres et seigneuries de Millencourt, Yzengremer et fiefs en dépendant. Château d'Yzengremer, 10 mai 1770. — Fol. 196 v^o. Octroi par Jean-Baptiste de Montmignon, écuyer, seigneur d'Escarbotin, Belloy, Noirville et fiefs en dépendant, procédant sous l'autorité de Messire Michel de Montmignon, sieur de Noirville, son oncle et curateur aux causes, audit François-Eustache Seguin, de l'office de bailli des terres et seigneuries d'Escarbotin, Belloy, Noirville et fiefs en dépendant. Château d'Escarbotin, 9 septembre 1780. — Fol. 196 v^o. Octroi par dame Marie-Geneviève-Gabrielle-Nicole de Grouche de Gribeauval Chepy, dame de Tully, Chavaincourt, etc., douairière marquise de Thézy, veuve de très haut et très puissant seigneur Messire René, marquis de Saquépée, Thézy, chevalier, seigneur de Thézy, Bertaucourt lès Thennes, Fouencamps, Noirmont, Fercourt, Beaufort et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, audit François-Eustache Seguin, de l'office de bailli de la justice et seigneurie de Tully, vacant par le décès du sieur Leclercq. Château de Thézy, 6 avril 1780. — Fol. 197 v^o. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, seigneur de l'Étoile, et sa femme, de 50

verges de terre à l'Étoile à eux vendues par Louis Demarci, par acte du 27 octobre 1780, y transcrit. 30 octobre 1780. — Fol. 198. Id., au même, de 60 verges de prés ès prairies de l'Étoile à lui vendues par Charlotte Cagé, par acte du 9 novembre 1780, y transcrit. 4 décembre 1780. — Fol. 200. Nomination par haute et puissante dame Élisabeth Bail, veuve de Messire François-Edouard-Joachim Lorte, marquis de Villemant, dame d'Estrées lès Crécy, demeurant à Abbeville, de Pierre-François Carpentier, procureur du Roi au bailliage royal et prévotal de Crécy, en qualité de bailli civil et criminel des terre et seigneurie d'Estrées lès Crécy. Abbeville, 23 novembre 1780. — Fol. 200. Nomination par M^e Nicolas Dommien de Bereuil, conseiller du Roi, receveur général des domaines et bois, fondé de procuration de hauts et puissants seigneurs Antoine-François-Auguste Desparte, marquis dudit lieu, président au parlement de Toulouse, et de haute et puissante dame Jeanne-Françoise-Catherine Beauvarlet de Bomicourt, son épouse, et de Messire Guy-François-Henry, comte de la Porte, demeurant au château de Villeroy, paroisse de Coudeau, à cause de dame Catherine-Françoise de Beauvarlet de Bomicourt, son épouse, héritière pour moitié de Messire Louis Beauvarlet, chevalier, seigneur de Bomicourt, son père, dudit Pierre-François Carpentier, en qualité de bailli juge civil et criminel des terres et seigneuries de Labarre, Vironchaux en partie, Plainval et fiefs y adjacents. 25 novembre 1780. — Fol. 200 v^o. Nomination par les prier et religieux de Saint-Sauve de Montreuil, dudit Pierre-François Carpentier, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Vironchaux. Abbaye de Saint-Sauve, 29 novembre 1780. — Fol. 200 v^o. Nomination par Messire François-Guislain baron de France, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bertronval en Maintenay, demeurant audit Bertronval, dudit Pierre-François Carpentier en l'office de bailli des terres et seigneuries de Bertronval en Maintenay, fief Brimeux sis à Domvast et autres fiefs adjacents. Bertronval, 29 novembre 1780. — Fol. 201. Nomination par Messire Claude Landru, prêtre, seigneur de Neuilly-le-Dien, ancien curé de Brailly-Cornehotte, dudit Pierre-François Carpentier, en l'office de bailli de la terre et seigneurie de Neuilly-le-Dien. Brailly, 1^{er} décembre 1780. — Fol. 203. Octroi par Messire André-Guillaume Touchy, bachelier en théologie de l'université de Montpellier, prier commendataire de Saint-Denis de Poix, à M^e Jean-Baptiste-Sébastien Sorel, notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Poix, de l'office de bailli dudit

prieuré. Maison prieurale de Poix, 22 juin 1779. — Fol. 203. Provisions par Claude-Henry Feydeau de Marville, chevalier, grand bailli du comté de Gien sur Loire, marquis de Dampierre, seigneur d'Ouzouer sur Trerc (?), conseiller d'État ordinaire et au conseil des finances, directeur général des économats, à M^e Jacques-Eustache Sombret, procureur du Roi au siège de police de Rue, de l'office de procureur fiscal de la justice, terre et seigneurie de Favières dépendant de l'abbaye de Saint-Valery, au lieu du sieur Dubois, décédé. Paris, 15 août 1780. — Fol. 205 v^o. Lettres de terrier à Noël-Adélaïde-Gabrielle d'Onival, veuve de Louis-Marc de Gueully, seigneur de Rumigny, capitaine au régiment du Roi Infanterie, au nom et comme tutrice de Louis-Gabriel-Augustin de Gueully, seigneur de Rumigny, leur fils mineur, pour ladite terre de Rumigny. Paris, 20 janvier 1781. — Fol. 207. Lettres de terrier à Jean-Baptiste Thuillier de Beaufort, seigneur du fief, seigneurie et justice de Numel, terroir de la Chaussée, et lieux circonvoisins, pour ledit fief de Numel. Paris, 3 mars 1781. — Fol. 208. Octroi par François marquis de Grasse, prince souverain d'Antibes, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur du marquisat de Sarcus, la Neuville, Molliens, du fief de la Bucaille, seigneurie de Saint-Thibaut, Menantichart, Haleine, Damereaucourt, Saint-Martin-le-Pauvre, châtelainie du Guy de Lille, la Rivière, Boquesne et autres lieux, demeurant en son château de Sarcus, à M^e Jacques-Hilaire Laignier, ancien procureur au bailliage d'Amiens, demeurant à Grandvilliers, de l'office de bailli du marquisat de Sarcus, seigneurie de Feuquières, Broques (?), Plenville, châtelainie de Molliens, Saint-Arnould, Dadicourt, Saint-Clair, Frettemolle, Hécamps, Heudicourt, seigneurie de la Neuville, fiefs de la Bucaille, Saint-Thibaut, Menantissart, Halleine, Damereaucourt, Saint-Martin-le-Pauvre. Château de Sarcus, 16 février 1781. — Fol. 209. Commission par Jacques-Gabriel-François-de-Paule Roussel Belloy, seigneur de Belloy-Saint-Léonard, Hallivillers, Omâtre en partie et autres lieux, à M^e Antoine Demachy, notaire royal au bailliage d'Amiens à la résidence d'Airaines, de l'office de bailli des terres et seigneuries de Belloy et Hallivillers. 9 mars 1781. — Fol. 209 v^o. Octroi par François-Hyacinthe Croquison, chevalier, châtelain de Flixecourt, seigneur de la Courdefief, Vilincourt et autres lieux, à Nicolas Renard, notaire royal à Baillon-Warloy, de l'office de lieutenant de la terre et seigneurie de Vilincourt. 20 janvier 1781. — Fol. 209 v^o. Octroi par Jean-Baptiste Martin, bourgeois de Paris, lieutenant de la grande louterie de France, résidant à Paris, seigneur haut, moyen et

bas justicier de Saint-Romain, à M^e Jean-Augustin Lemaire, avocat en Parlement, demeurant à Grandvilliers, de l'office de bailli de la haute, moyenne et basse justice dudit Saint-Romain, en remplacement de M^e Martin Hanicque, décédé. Château de Saint-Romain, 20 mars 1781. — Fol. 210. Nomination par dom Alexandre Sigean, prêtre, religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, congrégation de Saint-Maur, prieur de Notre-Dame de Floxicourt, de Louis-Marien Varlet, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de bailli dudit prieuré. Abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, 7 novembre 1780. — Fol. 210. Commission par don Joseph de Paul, commissaire royal de guerre de marine de S. M. et consul général d'Espagne dans le département des ports de France dans la Manche, résidant à Paris, à don Jacques Durand, en qualité de vice-consul de la nation espagnole à Amiens, en remplacement de don François Dargent, destitué. Paris, 13 février 1781. Espagnol. — Fol. 212. Lettres de terrier au sieur Gabriel-Louis de Bizemont, vicomte de Bizemont, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Lazare, seigneur de Camps, Warlus, Domart, des masures sises à Vergies, Valempuis et Airaines les Camps et les fiefs de Laviers, réunis à la seigneurie de Camps, fiefs de Boucacourt, Boisrobert, Montigneule et Vallée, Domart sénéchal et maréchal, pour lesdites terres et seigneuries. Paris, 11 avril 1781. — Fol. 214 v^o. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, etc., de 32 verges et un quart de terres plantées de bois au terroir de Wiry, à lui vendues par Éloi-François Piedecocq, par acte du 30 avril 1781, y transcrit. 21 mai 1781. — Fol. 215. Octroi par Charles-Louis d'Argouges, marquis de Rosne, seigneur de Dompierre et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, à M^e Pierre-François Carpentier, notaire royal à Crécy, du grade de bailli et premier juge civil et criminel de la juridiction de Dompierre. Rosne, 13 mai 1781. — Fol. 215 v^o. Octroi par frère Jacques-François Le Bascle d'Argenteuil, commandeur de Saint-Maulvis, etc., et Messire Charles-Marie de Bourgoïn Vialart de Motigny, chevalier, conseiller clerc au parlement de Paris, prieur seigneur de Milly près Beauvais, coseigneur de Sernoy avec ledit commandeur de Saint-Maulvis, à M^e François-Jean-Noël Mortier, avocat en Parlement, de l'office de bailli de la justice de Sernoy. Paris, 24 mars 1781. — Fol. 216 v^o. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste Wacquette de Gribauval, lieutenant général des armées du Roi,

grand croix commandeur de Saint-Louis, commandant en chef du corps des mineurs, premier inspecteur du corps royal de l'artillerie, d'immeubles au terroir de Bovelles et environs à lui vendus par Louis-Joseph-Hector Denis de Brillemont, directeur de la régie générale à Angers, Pierre-Félix Denis de Brillemont, bourgeois de Paris, et consorts, par acte du 28 mai 1781, y transcrit. 13 juin 1781. — Fol. 221. Nomination par Joseph-François Vaillant, chevalier, seigneur d'Yaucourt, Bussu, Sailly-Bray et autres lieux, de François Bridoux en qualité de lieutenant des terres et seigneuries de Sailly-Bray, fiefs de Bonnel, Buigny, Bergue, Nollette, Ligny, David, la Ferté et Campagne en partie, Saint-Hilaire, Donœur, Sericourt, Beaulieu et Arrêt. Château d'Yaucourt, 12 juin 1781. — Fol. 221 v°. Commission par Marie-Gabriel-Florent-Auguste comte de Choiseul-Gouffier, colonel en second du régiment Mestre de camp général dragons, tuteur honoraire de demoiselles Aglaé-Louise-Marie et Clémentine-Louise-Henriette de Choiseul-Gouffier, dames de Cempuis, fiefs du Quesne, Angers, Grandville, Saint-Nicolas et autres lieux, en Picardie, de M^c Jean-Augustin Lemaire, avocat en Parlement à Grandvilliers, en qualité de bailli, juge civil, criminel et de police, eaux et forêts desdites terres et seigneuries de Cempuis, etc. Paris, 19 mai 1781. — Fol. 221 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Marie-Robert Jourdain de Thieulloy, chevalier, seigneur de Carnoy, Méreaucourt, Saint-Gratien et autres lieux, demeurant à Amiens, de deux pièces de terre à Saint-Gratien à lui cédées par Pierre Lucheux pour éviter les frais d'un retrait censuel, par acte du 29 mai 1781, y transcrit. 25 juin 1781. — Fol. 222 v°. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge et sa femme de 29 verges de prés ès prairies de l'Étoile, canton appelé les Cruppes, à lui vendues par Louis-François Vasseur et sa femme par acte du 16 juin 1781, y transcrit. 2 juillet 1781. — Fol. 223 v°. Nomination par Messire Charles-Antoine Pappin, écuyer, seigneur de Caumesnil et autres lieux, de M^c Jean-Baptiste-Marie-Adrien-Bonaventure Alexandre, notaire et procureur à Doullens, en qualité de bailli des seigneuries et fiefs de Caumesnil, Courcelles-Robert, Petit Sombrin, Saint-Foursy, Beauchaine, Bethencourt, la Mairie et la Loge. Abbeville, 1^{er} juin 1781. — Fol. 223 v°. Octroi par Louis-François Delattre écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur du Souich Artois et Picardie, demeurant à Doullens, audit Alexandre, de l'office de bailli de la terre et seigneurie du Souich. Doullens, 9 juin 1781. — Fol. 224. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, seigneur de Richemont, etc., de 2 journaux de terre anciennement appelés le Parcq,

au terroir de Wiry, au milieu des bois du Parcq, qui dépendait de la ferme sise au village de Wiry, appartenant à la dame de Framicourt du chef de Messire Charles-Louis Manessier de Brassigny, chevalier, seigneur d'Heussecourt (Heuzecourt ?) son père, à lui vendus par Messire Louis-Jean-Baptiste Gaillard, chevalier, seigneur de Framicourt, et dame Marie-Anne-Charlotte-Louise Mannessier, son épouse, par acte du 24 juin 1781, y transcrit. 5 juillet 1781. — Fol. 225. Provisions par Claude-Henry Feydeau de Marville, directeur général des économats, à M^c Jacques-Pascal Vignon fils, avocat en Parlement à Abbeville, de l'office de bailli de toutes les justices, terres et seigneuries dépendant de l'abbaye de Saint-Riquier. Paris, 12 mars 1781. — Fol. 225 v°. Provisions par Joseph-François-Xavier de Paitre, comte de Seneffe et de Tournhout, seigneur de Saillefont, Rechy, de la châtelainie de la Ferté lès Saint-Riquier, audit Vignon, de l'office de bailli de la terre et seigneurie de la Ferté lès Saint-Riquier. Bruxelles, 9 juillet 1781. — Fol. 225 v°. Provisions par Paul-François Le Boucher, chevalier, seigneur de Mesnil lès Franleu, Frémontiers, le Haut-Clocher, Famechon, des fiefs de Verbois et de Halengre, audit Vignon, de l'office de bailli des terres et seigneuries d'Ailly-le-Haut-Clocher, de Famechon, et de tous les fiefs à lui appartenant dans les paroisses d'Ailly et de Franleu. Château d'Ailly, 28 avril 1781. — Fol. 226. Provisions par Louis-Samson, chevalier, seigneur de Frières, Monchaux, du Mesnil lès Franleu, Acheux, Beaucamps-le-Jeune, Montmarquet, la Fresnoye, Guémicourt et autres lieux, audit Vignon, de l'office de bailli desdites terres et seigneuries de Frières, Monchaux, du Mesnil lès Franleu, Acheux et fiefs situés auxdits lieux. Abbeville, 14 juillet 1781. — Fol. 226. Provisions par le même audit Vignon de l'office de bailli des terres et seigneuries de Zoteux, Frireules, Acheux et Hauchy. Abbeville, 14 juillet 1781. — Fol. 226 v°. Nomination par très haute et très puissante dame Madame Pauline-Françoise de Roye de la Rochefoucault, épouse de très haut et très puissant seigneur Mgr Louis-Antoine de Gontault duc de Biron, pair et maréchal de France, colonel du régiment des Gardes Françaises, chevalier des ordres du Roi, ladite dame « duement autorisée irrévocablement à l'effet de passer et signer tous actes de gestion et administration par mondit seigneur son mari », de M^c Aymard-Jacques-Isidore Desmery, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, en qualité de bailli et juge général de la

terre et baronnie de Boves. Paris, 16 juillet 1781. — Fol. 227. Saisine à Marie-Jeanne-Bernard-Joseph Cossart, veuve de Messire Jean-Baptiste-Robert Boistel (d'Welles), chevalier, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, commissaire du Conseil pour les ponts et chaussées, conseiller secrétaire du Roi, maison couronne de France et de ses finances, du fief de Flesselle dit de Saveuse, consistant en 86 journaux de terre, avec un droit de champart ci-devant tenu de la baronnie de Domart, et pour lors de Messire Anne-Nicolas Doublet, marquis de Persan, premier maréchal des logis du comte d'Artois, officier d'infanterie au régiment du Roi, à cause de dame Bonne-Charlotte-Élisabeth Le Fournier de Wargemont, son épouse, par elle acquis de Messire Louis-Jean-Baptiste Gaillard, chevalier, seigneur de Framicourt, et de dame Marie-Anne-Charlotte-Louise Mannessier, son épouse, moyennant 26 000 l. Amiens, 23 juillet 1781. — Fol. 222 v°. Saisine à Jean-Baptiste Ducrocquet de Saveuse, de 3 verges de terre dans le jardin des vendeurs, à Saveuse, à lui vendues par Marie-Madeleine Prévost et Louis Niquet, son fils, par acte du 26 mars 1781, y transcrit. 19 juillet 1781. — Fol. 228. Nomination par Pierre-Nicolas Petyst, chevalier, seigneur d'Authieulle et autres lieux, capitaine au corps royal de l'artillerie, demeurant à Amiens, de M^c Jean-Baptiste-Marie-Adrien-Bonaventure Alexandre, notaire royal à Doullens, en qualité de bailli de la terre et seigneurie d'Authieulle. Amiens, 5 juin 1781. — Fol. 228. Octroi par Pierre Foucquet, chevalier, seigneur de Tœufles, Franqueville, Vironchaux, Machiel, Coulouvillers, Embreville, Herpin et autres lieux, demeurant à Abbeville, audit Alexandre, de l'office du fief d'Herpin « situé au village de Bouquemaison, et qui s'étend en ladite ville de Doullens et sur Brestel. » Abbeville, 19 juillet 1781. — Fol. 229. Nomination par Messire Louis-Alexandre Vaysse, chevalier, seigneur de Rainneville, Beauvoir-l'Abbaye et autres lieux, et Constance-Joséphine d'Arnaud, demoiselle de Beauvoir, sa belle-sœur, de Jean-Baptiste Dupré, notaire royal à Crécy, en qualité de bailli des seigneuries de Serouville et Cayeux, partie des fiefs Parloir et Ardentun. Abbeville, 10 mars 1780. — Fol. 229. Nomination par procureur par Messire Godart de Brucamps, chevalier de Saint-Louis, major du régiment d'Aunis Infanterie, dudit Dupré, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Dominois et fiefs en dépendant. Ligescourt, 12 décembre 1780. — Fol. 229 v°. Nomination par Jean-Pierre Lefebvre, écuyer, seigneur de Wadicourt, des fiefs de la Poterie, le Candas, les Groseillers, la Cardonnette, Wari (?),

grand et petit Noiron, Manessier et autres lieux, dudit Dupré, en qualité de bailli desdits fiefs et seigneuries. Abbeville, 20 janvier 1781. — Fol. 230. Provisions à Mathieu-Joseph-Guillaume de Saint-Amour, avocat en Parlement, de l'office de procureur du Roi au bailliage d'Amiens, vacant par le décès de Joseph-Thomas de Saint-Just de Brillantpré. Paris, 12 septembre 1781. — Fol. 231. Lettres de terrier à Marie-Gabriel-Éléonor comte d'Oillamson, pour les terres et seigneuries de Prouville, Angicourt et Créquy. Paris, 24 septembre 1781. — Fol. 233. Octroi par Alexandre-Marie-François-de-Paule de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy, Fontaine sur Maye, fief de Largeville et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, président de la première chambre des enquêtes au parlement de Paris, à Louis-François Devisme, de l'office de bailli, juge civil et gruyer des seigneuries de Fontaine sur Maye, fief de Largeville et dépendances. Château d'Hornoy, 2 octobre 1781. — Fol. 235. Transaction entre Messire Jean-Baptiste-Barthélemy d'Amiens, écuyer, seigneur d'Acheux, Leavillez (Léalvillers ?) et autres lieux, d'une part, et « Jean-François François, huissier royal, Denis Boucher, laboureur et ancien arpenteur royal, Cyr Boucher, houpier, Jean-Baptiste Renard, laboureur, tous quatre demeurant au village dudit Acheux, étant ce jour audit Amiens logés à l'auberge ayant pour enseigne le Bras coupé, chaussé au Bled, paroisse Saint-Leu, stipulans au nom de la communauté des habitans dudit village d'Acheux, en vertu des pouvoirs à eux donnés et insérés en la délibération desdits habitans arrêtée audit Acheux le 2 novembre, présent mois », d'autre part, « pour raison des censives qui sont à prendre et percevoir sur les mazures et héritages du village d'Acheux, et des droits seigneuriaux dus en cas de vente et autres actes donnans lieu auxdits droits », au sujet desquels les parties sont en procès depuis 1721 ou 1722. Amiens, 13 novembre 1781. — Fol. 237. Délibération des syndic, habitants, corps et communauté du village d'Acheux sur ledit objet. Acheux, 2 novembre 1781. — Fol. 238 v°. Consultation de M^{es} Maisnel et Bouillet de Varennes sur ledit objet. Amiens, 9 novembre 1781. — Fol. 240. Octroi par Jean-Baptiste Jourdain, écuyer, seigneur de Thieulloy-la-Ville, Bacouel, le Bailly, Mamet et autres lieux, à M^c Louis-Antoine Maisnel, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de bailli et justicier de la justice et seigneurie de Bacouel. Amiens, 21 novembre 1781. — Fol. 241. Saisine à Messire Marc-Antoine de Carpentin, seigneur de Gapennes, etc., de 130 verges

de terre dans un manoir amasé à Gapennes, à lui vendu par François Caron et consorts, par acte du 25 juillet 1781, y transcrit. Id., d'une maison audit Gapennes à lui vendue par Pierre-Antoine-François Beurain, par acte du 22 novembre 1781, y transcrit. 20 décembre 1781. — Fol. 247. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, seigneur de Richemont, d'immeubles à Bouillancourt en Sery à lui vendus par Marie-Jeanne Tarlé et consorts, par acte du 28 décembre 1781, y transcrit. 7 janvier 1782. — Fol. 248. Saisine à Pierre-François Dufresne, écuyer, seigneur de Marcelcave, Villers-Bretonneux, Lamotte, Warfusée, Aubigny, Martine, Haville (?) et autres lieux, lieutenant général au bailliage et présidial d'Amiens, d'un demi-journal de bois au terroir de Marcelcave, dans le bois dit bois Jean de Poix, à lui vendu par Antoine-Étienne-Marc Vadurel et sa femme, par acte du 23 novembre 1781, y transcrit, 7 janvier 1782. — Fol. 248 v°. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Antoine-Adolphe de Seiglière de Belleforière et Soyecourt, marquis de Feuquières, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp de cavalerie, lieutenant général au pays de Santerre, seigneur châtelain des bourgs de Harbonnières, Caix, Morcourt et autres lieux, de dix journaux, 72 verges par lui retirés féodalement par acte du 24 novembre 1772, y transcrit. 9 janvier 1782. — Fol. 249. Commission par François-Léonard Le Roy, marquis de Valanglard, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Oissy, Briquemessnil, Riencourt, Saint-Léger, Dreuil sous Molliens, Cavillon en partie, etc., à M^e Lebrun, procureur au bailliage d'Amiens, en l'office de bailli desdites terres et seigneuries. Château du Quesnoy, 4 décembre 1781. — Fol. 249 v°. Saisine à Messire Jean-Guislain-Marie Boucquer de Sarton d'un journal de terre au terroir de Beauval à lui vendu par Jean-Baptiste Rohaut et sa femme par acte du 10 janvier 1782, y transcrit. 21 janvier 1782. — Fol. 250 v°. Nomination par Claude Picquet, chevalier, seigneur de Belloy et autres lieux, chevalier, de Saint-Louis, de M^e Louis-Charles Montigny, notaire royal au bailliage d'Amiens résidant à Picquigny, en qualité de bailli de la terre, justice et seigneurie de Belloy en Santerre. Château de Belloy sur Somme, 21 janvier 1782, — etc.

I B 47. (Registre.) — In-fol., 176 feuillets, papier.

1781-1785. — Registre aux Chartes. — Fol. 1 v°. Saisine à Messire Jean-Guillain-Marie Boucquel, chevalier, seigneur de Beauval, Hamelincourt, Sarton, Warlus, Vallenon, etc., demeurant à Arras, de 27 verges de terre à Beauval, à lui vendues par

Jean Thuillier, par acte du 31 janvier 1782, y transcrit. 18 février 1782. — Fol. 3. Nomination par Messire Pierre Roussel de Belloy, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, lieutenant-colonel du régiment de Royal Roussillon cavalerie, seigneur de Dromesnil et autres lieux, de Thomas-Gervais Ringard, procureur à Amiens, en qualité de bailli de ladite terre et seigneurie de Dromesnil. Château de Dromesnil, 14 février 1782. — Fol. 3. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery, Wiry au Mont et autres lieux, demeurant en son château de Bouillancourt en Sery, de deux journaux de terre à Bouillancourt en Sery, à lui vendus par François Testu et consorts, moyennant 250 l., par acte du 4 février 1782, y transcrit. 20 février 1782. — Fol. 5. Octroi par Alexandre-Marie-François-de-Paule de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy, Fontaine sur Maye, fief de Largeville et autres lieux, président en Parlement, première chambre des enquêtes à M^e Jean-Baptiste Dupré, notaire royal en la sénéchaussée de Ponthieu à Crécy, de l'office de lieutenant du bailli de la seigneurie de Fontaine-sur-Maye, fief de Largeville et autres en dépendant, Château d'Hornoy, 12 novembre 1781. — Fol. 5 v°. Brevet de conseiller d'État au sieur Dufresne, lieutenant général au bailliage d'Amiens. 10 février 1782. — Fol. 7. Nomination par Marie-Thérèse de Gaude de Martainneville, épouse de Philippe-Charles de Hunolstein, Ollange et autres lieux, dame et comtesse de Hombourg, marquise de Boudeville, Beureville, baronne d'Écotigny, dame de Houdencourt, Franqueville, de la vicomté de Domart, Lanches, Rouvroy, forêt de Goyaval, moulin d'Harondel et autres lieux, de M^e Élie-Jean Lair, notaire à Domart, en qualité de lieutenant des terres et seigneuries d'Houdencourt, Franqueville, vicomté de Domart, Lanches, Rouvroy, forêt de Goyaval, Harondel, etc. Château de Hombourg, 31 décembre 1781. — Fol. 8. Nomination par Michel Mauvoisin, seigneur de Miannay et de Souverain, élu en l'élection de Ponthieu, de Louis-François Sannier, en qualité de bailli desdites seigneuries. Maison seigneuriale de Miannay, 28 mars 1782. — Fol. 8. Nomination par Marie-Philippe-Hubert Delahaye, écuyer, seigneur de Vaux-sous-Corbie, Sailly-le-Sec, mairie desdits lieux, Rochefort, Libermont, bois des Fosses, Hémin sur Coquel, Fosseuse et autres lieux, d'Étienne Riencourt en qualité de lieutenant des terres, seigneuries et mairies de Vaux et Rochefort. Château de Vaux, 8 avril 1782. —

Fol. 8. Id., de Jean-Baptiste Declé, en qualité de lieutenant de la terre de Saily-le-Sec. Même date. — Fol. 8 v°. Saisine à Messire Jean-Philippe Vrayet de Franclieux, chevalier, seigneur de Saleux et autres lieux, président trésorier de France honoraire à Amiens, de 33 verges de terres à Saleux, à lui vendues par Alexis Potron, maître en chirurgie à Paris, par acte du 5 mars 1782, y transcrit. 11 avril 1782. — Fol. 13. Lettres de terrier à Pierre de Famechon, chevalier, seigneur de Canteleux, Étouvy, Yzeux, Méricourt sur Somme et autres lieux, pour la seigneurie d'Yzeux. Paris, 15 décembre 1782. — Fol. 15. Lettres de terrier à Adrien Cozette, pour sa terre et seigneurie de Rubempré. Paris, 8 avril 1782. — Fol. 17. Octroi par Jean-Baptiste-François Mennelay Colbert, marquis de Sablé, maréchal des camps et armées du Roi, capitaine colonel des gardes de la porte de Sa Majesté, seigneur du marquisat pairie de Sablé, et du chef de dame Adélaïde-Antoinette de la Roche de Rambures, son épouse, seigneur du marquisat de Rambures et de la baronnie de Lambercourt, Miannay et dépendances, à Pierre-Nicolas de Coulombel, son bailli de Rambures, de l'office de bailli et juge gruyer de la baronnie de Lambercourt, Miannay et dépendances. Château de Sablé, 24 mai 1782. — Fol. 17 v°. Commission par Pierre Hecquet, écuyer, seigneur d'Orval, à M^e Jean-Baptiste-Antoine Marcotte, procureur en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, de bailli de la seigneurie d'Orval au village de Favières. Abbeville, 3 juin 1782. — Fol. 18. Collation par Eugène-Hercule-Camille prince de Rohan, bailli de l'ordre de Malte, ancien général des galères, sénéchal inspecteur général des troupes de Malte, commandeur des commanderies de Castres, Pesenas et Sommereux, abbé commendataire d'Humblières et Villers-Bettnach, maréchal des camps et armées du Roi, à M^e François-Jean-Noël Mortier, avocat en Parlement, de l'office de bailli de la justice de Sommereux. Paris, 5 juillet 1781. — Fol. 19. Brevet de nomination du sieur Delahaye, en la place de maire d'Amiens. 6 juillet 1782. — Fol. 19 v°. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge et Marie-Ursule-Constance Lannier de l'Éloge, dame et seigneur de L'Étoile et autres lieux, pour lors en leur château de l'Étoile, de 50 verges de prés lieu dit les Grands prés à l'Étoile, à eux vendues par Marie-Anne Lhotellier et consorts, par acte du 13 mai 1782, y transcrit. 11 juillet 1782. — Fol. 20. Octroi par Pierre-Marie Delahaye, écuyer, seigneur châtelain de Molliens-Vidame, à M^e Chrysostome de Cayeux, procureur à Amiens, de l'office de juge bailli de la châtellenie de Molliens-Vidame. Amiens, 22 juillet 1782. — Fol. 20 v°.

Octroi par Christophe-Florent de Sachy, écuyer, seigneur de Fourdrinoy, à André Falize, procureur à Amiens, de l'office de juge bailli de la terre et seigneurie de Fourdrinoy. Château de Fourdrinoy. 14 août 1782. — Fol. 21. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Bouillancourt en Sery, Wiry et autres lieux, demeurant en son château de Bouillancourt, d'une faculté de réméré sur deux journaux de terre à Wiry, lieu dit Courty du Champs, à lui vendue par Pierre Fourquier et consorts par acte du 22 juin 1782, y transcrit. 19 août 1782. — Fol. 21 v°. Octroi par François-Léonard Leroy, marquis de Valanglart, chevalier, seigneur de Moyenneville, Yonval, Bienfaÿ, Allery, Quesnoy sur Airaines, Oissy, Riencourt, Saint-Léger, Briquemessnil, Roberval, Dreuil sous Molliens, Cavillon, Soues en partie, mestre de camp de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château du Quesnoy, à Louis-François Devismes, de l'office de bailli, juge gruyer des terres et seigneuries de Valanglart, Moyenneville, Bienfaÿ, Yonval et dépendances. Château du Quesnoy, 14 août 1782. — Fol. 22. Id., par Jean-Baptiste Dumesnil Dufresne, chevalier, seigneur d'Ochancourt, Nibas et autres lieux, capitaine au régiment Royal Pologne cavalerie en garnison à Commercy en Lorraine, à M^e Pierre-Valéry-Augustin Dupont, conseiller du Roy, contrôleur juge au siège royal des dépôts à sel de Saint-Valéry sur Somme, de l'office de bailli de la terre et seigneurie d'Ochancourt-bailliage, Ochancourt-Ponthieu, Nibas et fiefs en dépendant. Château d'Ochancourt, 3 mai 1782. — Fol. 22 v°. Provisions au marquis de la Ferrière, lieutenant général ès armées du Roi, de la charge de gouverneur des ville et citadelle d'Amiens en survivance du chevalier de la Ferrière, son frère, qui en est pour lors pourvu. Versailles, 9 juin 1772. — Fol. 26. Saisine à dame Honorée-Ursule d'Amiens, veuve de Messire Pierre-Adrien Vacquette de Fréchencourt de Daours, écuyer, conseiller magistrat au bailliage et présidial d'Amiens, d'immeubles à elle cédés par transaction du 8 septembre 1782 et vente du 28 novembre 1782, y transcrites. 12 décembre 1782. — Fol. 31. Lettres de terrier à Jean-Baptiste-Marie Manessier, chevalier, seigneur vicomte de Selincourt, Fer et autres lieux, pour lesdites terres et vicomté de Selincourt et de Fer. Paris, 16 novembre 1782. — Fol. 33. Lettres de terrier à Jacques-Joseph-Pascal Leboucher, chevalier, seigneur de Richemont, de la châtellenie, terre et seigneurie de Bouillancourt en Sery, fief de la Routière, d'Épagny, d'Écourettes et

dépendances, pour lesdites terres et seigneuries. Paris, 30 novembre 1782. — Fol. 37. Nomination par Pierre-Jean Tillette, chevalier, seigneur de Buigny-Saint-Maclou, Biencourt, Boisville, Brisac et autres lieux, de M^c Louis-François Devismes, notaire royal à Abbeville, en qualité de bailli, juge gruyer de ladite seigneurie de Buigny-Saint-Maclou. Château de Buigny, 18 janvier 1783. — Fol. 37 v^o. Saisine à Messire Antoine-Pierre-Nicolas Petit, officier d'artillerie, seigneur d'Authieulle et autres lieux, d'immeubles audit Authieulle par lui retirés féodalement par acte du 11 février 1782, y transcrit. 27 janvier 1783. — Fol. 38 v^o. Saisine à Jacques-Joseph-Pascal Leboucher de Richemont, d'un demi-journal de terre à Bouillancourt en Sery à lui vendu par Jean Tellier dit Larue, maçon audit Bouillancourt, et sa femme, par acte du 26 janvier 1783, y transcrit. 5 février 1783. — Fo. 39 v^o. Id., d'un journal de terre audit lieu, par François Decamps, menuisier, et consorts, par acte du 11 février 1783, y transcrit. 17 février 1783. — Fol. 40 v^o. Provisions à Jean-Baptiste-Auguste-Marie Fontaine, avocat, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens auquel il a été nommé par les héritiers de défunt Guy Mouret, dernier possesseur. Versailles, 16 janvier 1783. — Fol. 42. Commission de bailli civil, criminel et de police de la seigneurie de Villers sous Mareuil à M^c Jean-Baptiste-Antoine Marcotte, procureur en la sénéchaussée de Ponthieu et présidial d'Abbeville, par Jacques Hecquet, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, ancien juge des marchands de la ville d'Abbeville, entrepreneur de la manufacture royale des « mouquettes », seigneur de Villers sous Mareuil et autres lieux. Abbeville, 14 juin 1782. — Fol. 42. Nomination par Christophe-Philippe Garsement de Vauboulon, chevalier de Saint-Louis, capitaine des grenadiers royaux de l'Ile-de-France, seigneur de Fontaine-la-Gaillarde, Dargnies et fiefs en dépendant, de M^c Charles-Antoine Laffilé, bailli des châellenie, vicomté et gruerie d'Ault, appartenant au duc d'Orléans, à l'office de bailli des terres et seigneuries de Dargnies, Cornehotte, Marlier, Cattagny, et dépendances. Sens, 14 février 1783. — Fol. 44 v^o. Provisions à Marie Charles-Firmin-Alexandre Dufresne de Beaucourt, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens vacant par le décès de Louis Pingré de Sourdon, dont il a payé la finance. Paris, 10 juillet 1782. — Fol. 46 v^o. Provisions à Louis-Henri Brunel d'Hornoi, avocat en Parlement, de l'office de conseiller au bailliage et présidial d'Amiens dont Honoré-Jacques de Ribeaucourt s'est démis en sa faveur. Paris, 12 mars 1783. — Fol. 48

v^o. Saisine à Messire Charles-Philippe Émart, chevalier, marquis de Fontaines, lieutenant des gardes du corps de Sa Majesté, brigadier de ses armées, seigneur de Lisle, Saint-Hilaire et autres lieux, demeurant en sa terre de Moulins, comté de Tonnerre, de 4 journaux de terre au terroir de Lisle à lui vendus par Philippe Farcure (?), aubergiste au bourg d'Ault, moyennant 800 l. par acte du 6 décembre 1782, y transcrit. 12 mai 1783. — Fol. 51 v^o. Saisine à Messire Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, Marie-Ursule-Constance Lornier de l'Éloge, dame et seigneur de l'Étoile, de 32 verges 1/2 ès prairies de l'Étoile, lieu dit la Cuillère, à eux vendues par Pierre Cormont et consorts, par acte du 1^{er} août 1782, y transcrit. 5 juin 1783. — Fol. 54. Nomination par Joseph-René Boistel, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme, St-Vaast en Chaussée, Monchy-Frémont et autres lieux, de Louis-Charles Montigny, notaire royal à Picquigny, en qualité de bailli des terres et seigneuries de Saint-Vaast en Chaussée et Monchy-Frémont. Château de Belloy sur Somme, 12 juin 1783. — Fol. 54 v^o. Lettres de vétérance à Honoré-Jacques de Ribaucourt, conseiller au bailliage et présidial d'Amiens. Versailles, 30 avril 1783. — Fol. 55. Saisine à Messire Guy-Antoine marquis de Picquet de Noyencourt, seigneur d'Hérissart, Bussy et autres lieux, cheveu-léger de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Amiens et pour lors en son château d'Hérissart, d'un demi-journal de terre à la Haute Vicogne, terroir d'Hérissart, à lui vendu par Claire Vaquer, moyennant 400 l., par acte du 10 décembre 1782, y transcrit. 18 juin 1783. — Fol. 56. Saisine aux enfants mineurs de défunt Messire Marc-Antoine Godde, écuyer, seigneur de Monthières, Ansenes et autres lieux, représenté par Messire Augustin-Claude Godde, écuyer, commissaire des guerres à Rouen, tuteur honoraire, et Adrien Lefau, receveur de la terre de Rieux, tuteur honoraire, et Adrien Lefau, receveur de la terre de Rieux, tuteur onéraire, de 21 journaux de prés au terroir de Monthières, à eux vendus par très haut et très puissant seigneur Mgr. Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte de Rouault, seigneur du marquisat de Gamaches, baronnies d'Hillecourt, Longroy et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, gouverneur des ville et châellenie de Saint-Valery sur Somme, du pays et roc de Cayeux demeurant à Paris, en son hôtel, rue Ville l'Evêque, près la Madeleine, moyennant 15 000 l., par acte du 12 juin 1783, y transcrit. 23 juin 1783. — Fol. 57 v^o. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Étoile d'un demi-journal de pré aux prairies de l'Étoile

par lui retirée féodalement par acte du 22 mai 1783, y transcrit. 3 juillet 1783. — Fol. 61. Réception par Marie-Louise-Angélique de Virgille, dame de la Vicogne, de M^e Jean-Baptiste-René-François Vallet, procureur au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de bailli de la terre de la Vicogne. Château de la Vicogne, 14 juillet 1783. — Fol. 61 v^o. Saisine à Messire Charles Dufresne, écuyer, seigneur de Beaucourt et Bas Bigueudel et autres lieux, de vingt verges et demie et un tiers de pré à lui vendues par Jacques Carré et consorts, par acte du 20 novembre 1775, y transcrit. 16 juillet 1783. — Fol. 62 v^o. Lettres de terrier à Michel-Charles-Louis de Biencourt, chevalier, marquis de Poutrincourt, grand bailli héréditaire d'Ardres et du comté de Guines, baron, seigneur haut justicier de Crésèques, seigneur haut justicier et patron honoraire de la paroisse de Louches en Ardreis, seigneur haut justicier de Poutrincourt, la Salle, Famechon, Carette, Drapier et Travers lès Lincheux en Picardie et en Normandie, baron seigneur et patron de Mesnières, seigneur haut justicier de Tourpes et Fresles et d'Ardonval, Folemprie et le Mesnil, seigneur châtelain et patron honoraire de Martot, des paroisses de Fremuse et de Criquebeuf sur Seine, et des fiefs du Bec et de la Hatine, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries de Bray, Bezurel, Halle, Houlle, Ysamberteville, Bercheloup, Marilet, Saint-Hause, Saint-Félix, Cabry lès Carentan, Boncourt et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Rouen, pour les seigneuries de la Salle, qui est une demi-pairie relevant de la principauté de Poix, Famechon, Carette, Drapier et Travers, toutes sises en la province de Picardie. Paris, 31 mai 1783. — Fol. 66 v^o. Lettres de bénéfice d'inventaire à Robert-Alexandre Mimerel, notaire royal à la Guadeloupe, demeurant au Bourget, paroisse de Saint-François Basse-Terre, fils de feu Louis Mimerel, marchand à Amiens, pour la succession de son père. Paris, 26 juillet 1783. — Fol. 67. Nomination par Louis-Charles-François de Quevauvillers, seigneur du fief de Famechon sis à la Vacquerie lès Bernaville, de M^e Charles-Alexandre de Fontaine le jeune, procureur en la prévôté royale de Saint-Riquier, en l'office de bailli dudit fief de Famechon. Abbeville, 23 novembre 1765. — Fol. 67 v^o. Id., par Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, chevalier, seigneur d'Hantecourt, Rainnecourt, etc., seigneur et patron de Longvilliers, etc., dudit de Fontaine, en qualité de bailli de la seigneurie de Longvilliers proche Cramont, de la pairie d'Yzeux audit Cramont, du fief et seigneurie du Fayet à Agenville et environs, et des autres fiefs y joints dits (?) d'Offencourt sis à Millancourt. Paris, hôtel des

Mousquetaires de la garde du Roi, 7 avril 1775. — Fol. 67 v^o. Id., par Paul-François de Buissy, chevalier, vicomte du Mesnil, seigneur d'Yvrench, etc., dudit de Fontaine, en qualité de procureur fiscal de la terre et seigneurie d'Yvrench. Abbeville, 12 juillet 1783. — Fol. 68 v^o. Lettres de terrier à Claude Griffon d'Offoy, écuyer, seigneur de Mérélessart, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Flandre et ancien maire commandant de la ville d'Abbeville, pour ladite terre de Mérélessart. Paris, 28 juin 1783. — Fol. 71. Octroi par Charles-Germain de Herte, chevalier, seigneur de la Ferrière et autres lieux, à M^e Jean-Ferdinand Baudeloque, procureur ès sièges royaux d'Amiens, de la place de bailli de la seigneurie de Ferrières. Amiens, 31 août 1783. — Fol. 71. Id., par Guy-Antoine Picquet, chevalier, seigneur de Noyencourt, Hérissart, Bussy et autres lieux, audit Baudeloque, de l'office de bailli et juge d'Hérissart, Bussy et autres fiefs y joints. Amiens, 2 septembre 1783. — Fol. 72 v^o. Octroi par Jacques-Adrien Aliamet, seigneur de Condé-Folie, Métigny et autres lieux, à M^e Louis-Marie-François Champion, notaire à Abbeville, de l'office de bailli de la terre et seigneurie de Condé-Folie. Abbeville, 26 juin 1783. — Fol. 75 v^o. Nomination par Jacques-Nicolas Boufflers, receveur des gabelles à Saint-Valery sur Somme, seigneur de Frettecuisse, de M^e Charles-Jacques Wattine, avocat en Parlement, bailli de Frettecuisse, en qualité de bailli du fief de Frettecuisse, par lui nouvellement acquis du comte de Rohault (Rouault ?). Frettecuisse, 26 septembre 1783. — Fol. 75 v^o. Id., par Charles-Wilbrod Blondin, écuyer, seigneur de Brutellette, Saint-Hilaire, Belesme, Saint-Cyr et Abancourt, dudit Wattine, en qualité de bailli des fiefs de Belesme, Saint-Cyr, et Abancourt sis ès terroirs de Forceville, Oisemont et Cannessières. Oisemont, 9 octobre 1783. — Fol. 75 v^o. Octroi par Joseph Moreau, chevalier, seigneur de Gorenflos, Apiencourt, Saucourt et autres lieux, grand bailli d'épée de Montreuil sur Mer, à Claude Modeste, notaire royal au bailliage d'Amiens, lieutenant en la justice de Donqueur, y demeurant, de l'office de bailli des justices terres et seigneuries de Gorenflos, Apiencourt et dépendances. Rue, 8 novembre 1783. — Fol. 76. Lettres de bénéfice d'inventaire à Alexandre-François Lenoir Dezannelle, écuyer du Roi, directeur de ses domaines en la généralité de Champagne, et à Louise-Angélique Haudiquier, son épouse, pour la succession de Marie-Angélique Debonnaire, veuve de François Thuillier, marchand tapissier à Amiens, tante maternelle dudit

Lenoir. Paris, 25 octobre 1783. — Fol. 80 v°. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, de 62 verges ès prairies de l'Étoile, lieu dit le Courant, à lui vendues par François Legris et consorts, par acte du 2 décembre 1783, y transcrit. 7 janvier 1784. — Fol. 85. Nomination par Charles-François Duval de Grandpré, procureur du Roi en la police et au bureau de l'hôtel-de-ville d'Abbeville, seigneur du fief de Grandpré au terroir de Lambercourt, de M^c Pierre-Nicolas Coulombel, notaire royal à Abbeville, en qualité de bailli dudit fief de Grandpré. Abbeville, 26 janvier 1784. — Fol. 85. Id., par Jean-Antoine Maurice, seigneur de Baisna, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, Robert Fuzellier, écuyer, seigneur d'Ailliel, Baisna et autres lieux, ancien maire commandant de ladite ville, et Jean-François Douville, écuyer, seigneur de Douville lès Ailliel, Maillefeu et autres lieux, et aussi de Baisna, du chef d'Ursule-Anne-Aimée Maurier, son épouse, dudit Coulombel, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Baisna, Abbeville, 26 janvier 1784. — Fol. 85 v°. Nomination par Louis-Gabriel de Gomer, chevalier seigneur du Quesnel et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, inspecteur général du corps royal d'artillerie, demeurant à Dieuze en Lorraine, de M^c François-Joseph Wattier, procureur au bailliage et présidial et bureau des finances d'Amiens, en qualité de bailli juge civil, criminel et de police de la terre et seigneurie du Quesnel. Amiens, 23 avril 1783. — Fol. 86. Id., par Louis-Pierre-Jean Pingré, chevalier, seigneur de Guimicourt et autres lieux, ancien capitaine de cavalerie, dudit Wattier, en qualité de bailli juge civil, criminel et de police de la terre et seigneurie de Guimicourt. Amiens, 30 janvier 1784. — Fol. 91 v°. Nomination par Messire Charles d'Amerval, chevalier, seigneur de Bouchon, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, capitaine de canonnières et bombardiers, de M^c Thomas-Gervais Ringard, procureur au bailliage, présidial et bureau des finances d'Amiens, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Bouchon. Château de Bouchon, 16 février 1784, — Fol. 92. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal le Boucher de Richemont, etc., d'un demi-journal de terre à Bouillancourt en Sery à lui vendu par Jacques Pruvost et consorts, par acte du 7 mars 1784, y transcrit. 10 mars 1784. — Fol. 93. Saisine à Messire Jean-Guillain-Marie Boucquel, chevalier, seigneur de Beauval, Sarton Sombrin, Warlus, et autres lieux, de 5 quartiers de terre à Beauval à lui vendus par Marie-Anne Dumont, par acte du 4 février 1784, y transcrit. 18 mars 1784. — Fol. 95 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Marie-Robert

Jourdain de Thieulloy, écuyer, seigneur de Carnoy, Méreaucourt, Saint-Gratien et autres lieux, de 150 verges de terre à Méreaucourt, lieu dit la Terre des Champs, à lui vendues par Jean-Baptiste Cauchois et sa femme, par acte du 17 mars 1784, y transcrit. 21 avril 1784. — Fol. 98. Nomination par Philippe Briet de Saint-Élier, seigneur de Boismont, Bretel, Rainvillers et autres lieux, de M^c Jean-Baptiste Anguier du Peuple, avocat en Parlement à St-Valery, en qualité de bailli de Boismont et Bretel. Château de Boismont, 8 juin 1784. — Fol. 99 v°. Saisine à Messire Jacques-Philippe Pujol, seigneur de Molliens au Bois et au Val, d'immeubles audit Molliens par lui acquis en son nom tant que comme acquéreur de ladite terre et seigneurie, par actes des 23 avril 1760, 12 avril 1761, 3, 13 décembre 1762, 19 février, 22 juin 1764, 6 novembre 1765, 23 octobre 1766, 23 janvier, 1^{er} mai 1768, 14 octobre 1775, y transcrits. 21 juin 1784. — Fol. 108 v°. Saisine à Messire Jean-Marie-Guilain Bouquet de Beauval, d'immeubles à Beauval à lui vendus par Jean-Baptiste Vignier et consorts, par acte du 21 juin 1784, y transcrit. 5 juillet 1784. — Fol. 110. Octroi par Maximilien-Guilain de Louverval, chevalier, seigneur de Viller-au-Flos, Toutencourt, l'Épinoy, Yvrench, Plouy, le Bachelier, Pontahaut, du marquisat de Peen, etc., capitaine aux cuirassiers du Roi, à M^c Jean-Baptiste-François Morgan, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, de l'office de bailli général, juge civil, criminel et gruyer de la terre et seigneurie de Toutencourt unie au marquisat de Mailly. Amiens, 16 juillet 1784. — Fol. 110 v°. Nomination par Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher de Richemont de M^c Pierre-François Godefroy, notaire royal à Bouttencourt, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Bouttencourt lès Blangy, de la châellenie et seigneurie de Bouillancourt en Sery, fiefs de la Roulière, d'Espaigny, des Caurettes. Château de Bouillancourt en Sery ; 12 juillet 1784. — Fol. 110 v°. Saisine à Messire Charles Dufresne, écuyer, seigneur de Beaucourt, demeurant en son château de Beaucourt, de 21 verges de mesure audit Beaucourt, à lui vendues par Alexis Rigault et sa femme, par acte du 22 mai 1784, y transcrit ; id., de 40 verges audit terroir par lui retirées féodalement par acte dudit jour, y transcrit. 19 juillet 1784. — Fol. 112. Saisine à Messire Joseph Gougier, chevalier, seigneur de Seux, Fluy et autres lieux, demeurant en son château de Seux, de 3 journaux de terre au terroir de Seux à lui vendus par M^c Guy-Antoine Bralle, prêtre du diocèse d'Amiens, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris,

demeurant à Paris, M^c Louis-Adrien Bralle, clerc tonsuré du diocèse d'Amiens, chapelain de la cathédrale d'Amiens, maître de musique de la cathédrale d'Arras, y demeurant, et M^c Jacques-Simon Bralle, prêtre, bénéficiaire de la Neufville en Bourjonval, y demeurant, par acte du 28 décembre 1782, y transcrit ; id., de 3 journaux audit terroir par lui retirés féodalement par acte du 27 juin 1784, y transcrit. 19 juillet 1784. — Fol. 115. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, seigneur de l'Étoile, de 78 verges aux prairies de l'Étoile à lui vendues par Firmin Longuet, par acte du 19 mai 1784, y transcrit ; id., de 33 verges auxdites prairies, par lui acquises par voie d'échange avec les frères et sœurs Gamain, par acte du 17 juin 1784, y transcrit. 7 août 1784. — Fol. 116 v^o. Octroi par Bonaventure-Gabriel-Pierre Goyer, écuyer, seigneur de Neuville, du fief Saint-Ladre y réuni et autres lieux, à M^c Jean-Baptiste-Marie-Adrien-Bonaventure Alexandre, notaire royal au bailliage d'Amiens et procureur ès sièges royaux de Doullens, de l'office de bailli desdites terres et seigneuries de Neuville et fief Saint-Ladre. Château de Neuville, 23 juillet 1784. — Fol. 116 v^o. Nomination par Antoine-Louis-Henri Gorjon de Verville, écuyer, receveur particulier des finances de l'élection de Doullens, seigneur du Candas, Raincheval, Harponlieu, Bruquentin et autres lieux, dudit Alexandre, en qualité de bailli desdites seigneuries et du fief des Francs cens sis dans la ville de Doullens. Doullens. 1^{er} août 1784. — Fol. 117. Octroi par dame Marie-Louise d'Amerval Desfresne, veuve de Messire Louis, baron de Fouquessoles, seigneur de Gézaincourt, Huleux, Bretel et autres lieux, vicomte de Doullens, audit Alexandre, de l'office de bailli des terres et seigneuries de Gézaincourt, Huleux et Bretel. Château de Gézaincourt, 1^{er} août 1784. — Fol. 117 v^o. Octroi par Charles-Louis-André d'Aumale, chevalier, audit Alexandre, de l'office de bailli de la terre et seigneurie de Courcelles. Doullens, 30 août 1784. — Fol. 117 v^o. Octroi par Nicolas-Thomas Lucet, seigneur du fief de la Hestroye, lieutenant de l'élection de Doullens, audit Alexandre, de l'office de bailli dudit fief. Doullens, 28 mai 1784. — Fol. 118. Provisions par Jacques-Gabriel-François-de-Paule Roussel de Belloy, chevalier, seigneur de Belloy-Saint-Léonard, Hallivillers, Aumâtre en partie, fief de la Motte et de Gros Sève, Ambreville, du Carel et autres lieux, à M^c Philippe-Antoine Decaieu, notaire et procureur en la prévôté de Vimeu, résidant à Oisemont, de l'office de bailli des terres, fiefs et seigneuries d'Aumâtre en partie, la Motte et Gros Sève. 3 avril 1781. — Fol. 118. Provisions par Antoine-François Le Caron,

chevalier, seigneur de Choqueuse, la Bruhière, Marieux, Thièvre en Picardie, Quesnoy, la Boissière, Fresne et autres lieux, audit Decaieu, de l'office de bailli de la terre, seigneurie et baronnie de Fresne. Fresne, 31 mars 1781. — Fol. 118 v^o. Nomination par Antoine-François Danzel, chevalier, seigneur de Lignières et autres lieux, dudit Decaieu, en l'office de bailli de la terre de Lignières sous Foucaucourt. Aigneville, 28 août 1783. — Fol. 118 v^o. Nomination par Messire Pierre de Briet, chevalier, seigneur de Bernapré, Escoquères, Ambreville, Halloy, Bacabary, et Chavatte, dudit Decaieu en l'office de bailli et juge desdites terres, seigneuries et fiefs. Château de Bernapré, 30 avril 1784. — Fol. 119. Nomination par Charles-Marie-Hubert marquis des Essars, capitaine d'infanterie, seigneur de Maison-lès-Ponthieu, Saint-Lau, Acquet, grand et petit Caurel, Saily, Flibaucourt, Ponthoile, Romaine et autres lieux, de Nicolas Buteux, substitut du procureur du Roi à Saint-Riquier, à l'office de bailli des terres, seigneuries et fiefs de Maison-lès-Ponthieu, Saint-Lau Acquet, grand et petit Caurel. Château de Maison-lès-Ponthieu, 27 juin 1784. — Fol. 121. Lettres patentes de Louis XVI, accordant le titre de baron au sieur Louis-Mathieu Bidé de la Grandville, colonel commandant du 3^e régiment d'état-major, « tant pour reconnoître les services qu'il n'a cessé de rendre depuis 1758 dans le régiment de Saintonge, en qualité de sous-lieutenant, dans celui de nos Gardes françoises, où il a été enseigne et sous-lieutenant, dans la seconde compagnie des mousquetaires en qualité de cornette et d'enseigne, que pour lui donner des marques de notre contentement de ceux qu'il nous rend et reconnoître en sa personne ceux que ses ancêtres ont rendus dans les emplois qu'ils ont eu dans le militaire et dans les offices qu'ils ont possédés dans la robe ; en effet, en 1386, Guillaume Bidé de la Grandville étoit capitaine d'une compagnie d'écuyers et gens d'armes, en 1553, son sixième aieul étoit gentilhomme de la reine Marguerite et commandant un régiment de son nom, son petit-fils, en 1715, fut sénéchal de Vannes, où il mérita le titre de conseiller d'État par les services qu'il rendit au siège du Port-Louis ; ses successeurs animés du même zèle se distinguèrent en notre cour de parlement de Bretagne, où ils remplirent les charges de présidents à mortier, et dans notre Conseil les places importantes de conseiller d'État ordinaire, et notamment le sieur Charles-Julien Bidé de la Grandville, son grand père, décédé notre conseiller d'État ordinaire, qui s'est acquitté avec autant de zèle pour nos intérêts, que

d'intégrité pour le bien public, qu'enfin sa famille a dans tous les tems contracté les mariages les plus honorables dans la province de Bretagne, ils tiennent aux maisons de Rosmadec, de Cambout, Coaslin, de Rieux et du Guesclin ; ... la terre de la Grandville dont ils ont porté le nom, étant tombée entre les mains d'une fille » ; réunissant les terres de Fransures, L'Hortoy, et fiefs du petit Fay, Argenlieu, Clarefeux, Monsures, Auvilliers, Boisrault, Jardin et Desquille, composant la terre et seigneurie de Rogy, par lui acquise du comte de la Chaussée et relevant du Roi, avec haute, moyenne et basse justice, cens et rentes, droits de chasse, de mort et vif herbage, quint, requint, reliefs, lods et ventes, venterolles, et l'érigeant en baronnie de la Grandville. Versailles, juin 1782. — Fol. 126. Octroi par Adrien Cozette, président trésorier de France au bureau des finances d'Amiens, à Jean Joly, de l'office de bailli de la terre et seigneurie de Rubempré. Maison seigneuriale de Rubempré, 22 octobre 1784. — Fol. 126 v°. Commission par Marthe-Élisabeth-Rose Hochedé de la Viéville, dame de Boucacourt et la Viéville en partie, de M^c Henri-Nicolas Douchet, notaire royal au bailliage d'Amiens, résidant à Bresle, comme bailli desdites terres et seigneuries. La Viéville, 6 octobre 1784. — Fol. 126 v°. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Adrien Tillette, chevalier, seigneur de Mautort, Cambron, la Motte lès Cambron et autres lieux, capitaine au corps royal militaire, demeurant en son château de Cambron, de droits sur une maison audit Cambron, bailliage d'Amiens, à lui vendus par Marie-Madeleine Jacques, par acte du 10 octobre 1784, y transcrit. 25 octobre 1784. — Fol. 127. Saisine à Messire Jean-Guillain-Marie Boucquet de Beauval demeurant à Arras, d'immeubles audit Beauval à lui vendus par Messire Claude-Martin Briet, chevalier, seigneur de Fortmanoir, Remiencourt et autres lieux, et dame Jeanne Jennicq, son épouse, par acte du 20 septembre 1784, y transcrit. 28 octobre 1784. — Fol. 130 v°. Saisine à Messire Guy-Antoine marquis de Picquet de Noyencourt, seigneur d'Hérissart, Bussy et autres lieux, l'un des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Amiens, de 37 verges et demi de terre au terroir d'Hérissart, à la Vallée d'Arquèves, à lui vendues par Pierre Félix dit Quignolet, par acte du 2 octobre 1784, y transcrit. 10 novembre 1784. — Fol. 131 v°. Saisine à Messire Jean-Guillain-Marie Boucquet de Beauval d'un journal de terre au terroir de Beauval, à lui vendu par Jean-Baptiste Vignier, par acte du 27 octobre 1784, y transcrit. 16 novembre 1784. — Fol. 132. Nomination par Pierre-Nicolas-Dominique Gorguette de Salency, chevalier,

seigneur de Fienvillers, Gorges, fief de la Forêt de Berneuil et autres lieux, de Jean-Baptiste Bardou, notaire royal à Fienvillers. en qualité de bailli de la seigneurie de Fienvillers. Château de Berneuil, 1^{er} octobre 1784. — Fol. 133. Nomination par Liefman Calmer, vidame d'Amiens, châtelain de Vignacourt, seigneur d'Ailly, Breilly, la Chaussée, Toullay et dépendances, de M^c Jean-Baptiste Duval, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de bailli de Vignacourt, Ailly, Breilly, la Chaussée, Toullay et dépendances. Paris, 6 novembre 1784. — Fol. 133 v°. Nomination par Marie-Charles de Carpentin, chevalier, seigneur de Hanchy-Boyart, Hanchy-Dezeraux et Polhoy, le premier dans le ressort du bailliage d'Amiens, les deux autres demeurant dans l'enclave du comté et sénéchaussée de Ponthieu, de M^c Jean-Nicolas Flaman, notaire royal à Abbeville, en qualité de bailli desdites terres et seigneuries. Abbeville, 16 septembre 1784. — Fol. 134. Nomination par Messire Charles-Antoine Pappin, chevalier, seigneur de Caumesnil et autres lieux, et dame Marie-Madeleine de Carpentin, son épouse, dudit Flaman, en qualité de bailli des terres et seigneuries de Cumont, Festel, Coulonvillers, Senerville, Fresneville, Vacossin, le Ménage et dépendances. Abbeville, 2 octobre 1784. — Fol. 134. Commission par Louis-Joseph-Robert Croquioson de la Courdefief, chevalier, seigneur de Vilincourt, Montigny et autres lieux, officier d'infanterie, à Claude-Denis Bernault, procureur à Amiens, de bailli de la terre et seigneurie de Vilincourt, Montigny et dépendances. Amiens, 18 novembre 1784. — Fol. 134 v°. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher de Richemont, de deux journaux de terre à Wiry à lui vendus par Jean Dallier et sa femme, par acte du 23 novembre 1784, y transcrit. 7 décembre 1784. — Fol. 135. Saisine à très haut et très puissant seigneur Augustin-Louis-Charles marquis de Lameth, capitaine de cavalerie au régiment de Berry, chevalier, seigneur châtelain de Hénencourt, des pairies de Mareuil et de Warloy, etc., demeurant en son château de Hénencourt, d'un héritage à Hénencourt à lui vendu par M^c Nicolas Couture, greffier criminel au bailliage d'Amiens, et consorts, par acte du 12 mai 1781, y transcrit, de 100 verges de terre au terroir de Warloy, lieu dit la Bataille, à lui vendues par Maclou Ruin, garde-chasse dudit marquis de Lameth, par acte dudit jour ; de deux pièces de terre, l'une au terroir de Warloy, l'autre à celui de Senlis, à lui vendues par Frédéric-Joseph Phaff, garde-chasse dudit marquis de Lameth, et consorts, par acte du

17 mai 1781, y transcrit. 13 décembre 1784. — Fol. 138. Saisine à Messire Pierre-Antoine-Nicolas Petyst, écuyer, seigneur d'Authieulle et autres lieux, capitaine au corps royal d'artillerie, de la ferme de Hautevisée l'Épine, au chemin d'Authieulle et de Terramesnil, par lui retirée féodalement par acte du 1^{er} décembre 1784, y transcrit ; d'immeubles au terroir d'Authieulle, par lui retirés féodalement par acte du 7 décembre 1784, y transcrit ; d'immeubles près de ladite ferme de Hautevisée à lui vendus par M^e Charles-Henri-Nicolas Lagere, docteur en médecine à Corbie, par acte du 10 septembre 1784, y transcrit. 15 décembre 1784. — Fol. 141. Saisine à Messire Jean-Baptiste-Marie-Robert Jourdain de Thieulloy, chevalier, seigneur de Mereaucourt, Carnoy, Saint-Gratien et autres lieux, tant en son nom que comme ayant droit par contrat d'acquisition de la terre et seigneurie de Saint-Gratien de dame Marie-Jeanne Couillette d'Autrue, d'une mesure à Saint-Gratien vendue à ladite Couillette par Louis Leroy et sa femme par acte du 2 mai 1763, y transcrit d'une mesure audit Saint-Gratien à lui vendue et à dame Marie-Louise-Opportune Poujol, son épouse, par Pierre Mortreux et sa femme, par acte du 18 novembre 1779, y transcrit. 23 décembre 1784. — Fol. 143. Saisine à Messire Charles-Germain de Hertès, chevalier, seigneur de la Ferrières et autres lieux, d'une mesure à Ferrières, cul-de-sac de la rue de la Mare, à lui adjugée par sentence du bailli de la justice de Ferrières, du 16 juillet 1784, y transcrit. 23 décembre 1784. — Fol. 145 v^o. Saisine à Messire Jean-Guilain-Marie Bouquet de Beauval de 80 verges de terres à Beauval à lui vendues par Louis Gambart et sa femme, par acte du 20 décembre 1784, y transcrit ; d'un demi journal de terre audit Beauval, lieu dit le Champ Brossart, à lui vendu par Jean-Baptiste Moignet et sa femme, par acte du 21 décembre 1784, y transcrit. 12 janvier 1785. — Fol. 148. Nomination par Antoine-François Le Caron, chevalier, seigneur de Choqueuse et autres lieux, de M^e Jean-Baptiste Gosselin, à l'office de bailli des terres de Marieux, Thièvres en Picardie et dépendances. Amiens, 16 décembre 1784. — Fol. 148 v^o. Saisine à Jean-Baptiste Durieux le jeune, écuyer, seigneur de Saisseval, Saissemont et autres lieux, d'un demi-journal de terre au terroir de Saisseval, lieu dit les Romont, à lui vendu par Firmin Dubos et sa femme, par acte du 13 avril 1784, y transcrit. 26 janvier 1785. — Fol. 150. Nomination de Messire Jean-Baptiste-Marie de Mons, chevalier, seigneur d'Havernas, fief la Grue et autres lieux, de M^e Charles-Jean-Baptiste-Edme Machart en qualité de bailli desdits terre et fief. 10 novembre 1784. —

Fol. 150 v^o. Saisine à Louis Lefort, chevalier, seigneur du Hamel, Frémanoir et autres lieux, demeurant au château du Hamel, de deux journaux, six verges et demie de terre au terroir du Hamel par lui acquis de Marie-Jeanne-Cécile Soyer, veuve de Michel Nicolas, imprimeur libraire à Arras. Amiens, 14 février 1785. — Fol. 151 v^o. Saisine à Messire Antoine-Pierre-Nicolas Petyst, écuyer, seigneur d'Authieulle et autres lieux, capitaine au corps royal d'artillerie, d'un journal de terre au terroir d'Authieulle, près le Camp Moulin, par lui retiré féodalement par acte du 26 janvier 1785, y transcrit ; de deux journaux, un quartier audit terroir dans la Plaine et Haute-Visée, par lui retirés féodalement par acte du 3 février 1785, y transcrit ; d'un demi journal audit terroir, près de la ferme de Haute-Visée, par lui retiré féodalement par acte dudit jour, y transcrit ; de deux journaux audit terroir, dans la Vallée du Bois, par lui retirés féodalement par acte du 16 février 1785, y transcrit. 17 février 1785. — Fol. 155 v^o. Commission par très haut et très puissant seigneur Antoine-Jean-Étienne de Grouches, chevalier, marquis de Gribeauval, Chepy, seigneur et patron de Huppy, baron de Chepy, vicomte et pair de Saint-Maxent, seigneur de Limeu, Caumont, Grébaut, Mesnil, Trenquis, Onicourt, Poulthière, Éronnel, Grouches, Walainville, Roissy, les Tournelles et autres lieux, de M^e Honoré Martin, notaire royal et procureur en la prévôté de Vimeu à Oisemont, en qualité de bailli, juge ordinaire civil et criminel, gruyer et de police des terres et seigneuries de Huppy, Chepy, Saint-Maxent, Ramburelles, Grébaut, Limeu, Caumont, Mesnil, Trenquis, Aucourt, Poulthières, Éronnel et dépendances de son marquisat de Gribauval-Chepy. Château de Huppy, 18 février 1785. — Fol. 155 v^o. Nomination par François-Pantaléon de Gorguette, chevalier d'Argœuves, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de St-Louis, seigneur en partie du fief, terre et seigneurie de Lannoy, de Claude-Denis Bernault, en qualité de bailli dudit fief, terre et seigneurie. Amiens, 4 mars 1785. — Fol. 157. Saisine à Messire Adrien Cozette, président trésorier de France à Amiens, seigneur de Rubempré et autres lieux, de deux journaux, un quartier de terre au terroir de Rubempré à lui vendus par Antoine Cauet et sa femme, par acte du 20 décembre 1784, y transcrit. 14 mars 1785. — Fol. 159. Saisine à Messire Charles Dufresne, écuyer, seigneur de Beaucourt, Ebarres et autres lieux, demeurant en son château de Beaucourt, de 13 verges de mesure à Beaucourt par lui vendues par Adrien Cagnard et sa femme, par acte

du 25 novembre 1783, y transcrit. 7 avril 1785. — Fol. 160. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Le Boucher de Richemont de 5 journaux et demi de terre au terroir de Bouillancourt en Sery, à lui vendus par Antoine Pégard et consorts, par acte du 30 mars 1785, y transcrit. 18 avril 1785. — Fol. 161. Octroi par Nicolas-Henri Le Roy, chevalier, seigneur de Saint-Léger, Nœuvillville, l'Épinoy, Haracourt et autres lieux, à M^e Pierre Dufaÿ, notaire à Domart, de l'office de bailli desdites terres et seigneuries. Château de Saint-Léger, 9 avril 1785. — Fol. 161. Lettres de terrier à Eugène-Marie-Louis-Hilarion de Savoye, prince de Carignan, chevalier de l'ordre suprême de l'Annonciade, colonel propriétaire du régiment de Savoie Carignan au service de la France, seigneur des terres, fiefs et seigneuries de Domart sur la Luce, Domart sénéchal et maréchal, pour lesdites terres et seigneuries. Paris, 7 mai 1784. — Fol. 163 v^o. Saisine à Adrien Cozette, seigneur de Rubempré, d'une mesure à Rubempré à lui vendue par Jean Sagner, cleric-lai à Hérisart, par acte du 3 mai 1781, y transcrit. 2 mai 1785. — Fol. 167. Lettres de terrier à Charles-Germain de Herte, chevalier d'Haille, seigneur de la Ferrière et autres lieux, ancien officier au régiment d'Auvergne-Infanterie, pour la terre et seigneurie de Ferrières. Paris, 19 février 1785. — Fol. 168 v^o. Commission par dame Marie-Thérèse de Gaude, comtesse de Hombourg, marquise de Boudeville, dame de la baronnie d'Écotigny, la Pierre, Val-du-Roy et vicomté de Domart, Franqueville, Houdancourt, forêt de Goyaval, Harondel, fief de Rouvrois et autres lieux, autorisée de Messire Charles-Philippe de Hunolstein, comte de Hunolstein, comte d'Ottange et autres lieux, son mari, de Pierre Dufaÿ, notaire à Domart, en qualité de lieutenant des vicomté de Domart, terre et seigneurie de Franqueville, etc. Château de Hombourg, 21 avril 1785. — Fol. 168 v^o. Commission par François-Vincent de Tournon, chevalier, baron de Saint-Dizier et de Digon, vicomte de Ville et de Bout-de-Ville Ponthieu, seigneur de Bout-de-ville lès Flixecourt, du Tronquoy en partie, de la pairie d'Acheux et autres lieux, ancien officier de cavalerie au régiment de Bellefont, dudit Dufaÿ, en qualité de lieutenant de la justice de la terre et seigneurie de Boudeville. Château de Ville, 25 mai 1785. — Fol. 169. Saisine à Jean-Guillaume-Marie Bouquet de Beauval de 100 verges et demie de terre au terroir de Beauval, canton nommé la Vallée des Grelles, à lui vendues par Célestin Ruin et sa femme, par acte du 19 mai 1785, y transcrit. 6 juin 1785. — Fol. 171 v^o. Id., d'un journal de terre à Beauval, canton nommé le Champ Léger, à lui

vendu par Pierre Bretun et sa femme, par acte du 25 juin 1785, y transcrit. 30 juin 1785. — Fol. 173. Brevet de nomination du sieur Le Caron de Choqueuse en qualité de maire de la ville d'Amiens, pour trois ans. 7 juillet 1785. — Fol. 176 v^o. Nomination par Charles-Marie-Isabelle-Désiré-Guillain de France, conte d'Hésèques, baron de Mailly, seigneur de Mailly, Baussart, Colincamps, Honviller (Onvillers), la Cour d'après Englebelmer, Vitermont, etc., en qualité de tuteur légitime de Charles, François, Alexandre, Félix, Victorie, Delphine, Charlotte et Sophie-Charlotte de France, mineurs, seigneur de Varennes et d'Arquèves, de Gratien-Pouilhan (?) Balis, bailli général de la baronnie de Mailly et lieutenant du marquisat d'Albert, en qualité de bailli des terres et seigneuries de Varennes et Arquèves. Château de Mailly, 10 août 1785, etc. —

I B 48. (Registre.) — In-fol., 197 feuillets, papier.

1785-1789. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Nouveau tarif pour les avocats, procureurs, huissiers et sergens travaillans au bailliage d'Amiens et pour les justices ressortissantes. » Amiens, 10 août 1785. — Fol. 11 v^o. Saisine à très haut et très puissant seigneur Augustin-Louis-Charles marquis de Lameth, mestre de camp, commandant du régiment de la Couronne Infanterie, chevalier, seigneur châtelain d'Hénencourt, des pairies de Warloy et de Mareuil et des terres et seigneuries de Senlis, Bresle, Millencourt, Behencourt, Montigny, la mairie de Pont, des bois de la Choque et des Errieux et autres lieux, demeurant en son château de Hénencourt, de deux pièces de terres l'une à Warloy, l'autre à Hénencourt, à lui vendues par Maurice Bernault par acte du 27 novembre 1784, y transcrit. 22 août 1785. — Fol. 12 v^o. Commission par Louis-René-Édouard prince de Rohan, cardinal, évêque de Strasbourg, prince du Saint Empire, grand aumônier de France, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, proviseur de Sorbonne, abbé de Saint-Waast d'Arras, de M^e Varlet, avocat au bailliage d'Amiens, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Pont lès Querrieux, appartenant à ladite abbaye. Paris, 28 juillet 1785. — Fol. 12 v^o. Saisine à messire Jacques-Joseph Le Boucher d'Ailly de Richemont d'une maison à Bouillancourt en Sery à lui vendue par Jacques Turlé et sa femme, par acte du 3 octobre 1785, y transcrit. 10 décembre 1785. — Fol. 13 v^o. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, chevalier, seigneur de Marcelcave, Warfusée, Saint-Martin d'Herville et

autres lieux, de 12 verges et demie de terre à Marcelcave à lui vendues par Marie-Louise Lefebvre, par acte du 19 octobre 1785, y transcrit. 23 octobre 1785. — Fol. 14 v°. Octroi par Messire Michel-Charles-Louis de Biencourt, chevalier, marquis de Poutrincourt, grand bailli héréditaire d'Ardres et du comté de Guines, baron, seigneur haut justicier et patron honoraire de Louches en Ardresis, seigneur haut justicier de Poutrincourt, de la demi-pairie de la Salle et des seigneuries de Famechon, Carrette, Drapier et Travers lès Lincheux en Picardie et en Normandie, baron seigneur et patron de Mesnières, seigneur et haut justicier de Tourpes et Fresles et d'Ardonval, Folemprise et le Mesnil en dépendant, seigneur châtelain et patron honoraire de Martor, des paroisses de Freneuse et Criebeuf sur Seine et des fiefs du Bec et de la Haline, seigneur des nobles fiefs, terres et seigneuries de Bray, Bezurel, Hattehoutte, Isambedeville, Bercheloup, Mesnilet, Saint-Aulx, Saint-Félix, Cabry lès Caraton, Boncourt et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, à Jean-Baptiste-Léonor Scellier, lieutenant de la seigneurie et justice de l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt et de Sainte-Larme, demeurant à Hornoy, de l'office de lieutenant des justices de la Salle, Famechon, Carrette Drapier et Travers les Lincheux. Château de Mesnières, 26 septembre 1785. — Fol. 15. Provisions à Joseph-René-Louis Boistel de Belloy, avocat en Parlement, de l'office de lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens dont François-Félix-Xavier-René Boullanger de Rivery s'est démis en sa faveur. Paris, 17 avril 1785. — Fol. 18. Lettres de terrier à Louis-Léon Langlois, chevalier, pour les terres et seigneuries de Courcelles lès Poix, Fossebleuet, le Rouvroy, Amerville, Septenville, Buttot, Vaugnest, Aoury, Heurtebize et autres lieux. Paris, 30 novembre 1785. — Fol. 20. Lettres de terrier à Marie-Jeanne-Françoise Caron, veuve de Jacques-Alexandre Vacquette de Moflers Fréchencourt, chevalier de Saint-Louis, commandant de la ville de Péronne, des terre et seigneurie de Puchevillers. Paris, 10 décembre 1785. — Fol. 22. Saisine à Jacques-Joseph-Pascal le Boucher de Richemont, d'une maison à Bouillancourt en Sery à lui vendue par Jacques Bouchez et sa femme, par acte du 22 décembre 1785. y transcrit. 9 janvier 1786. — Fol. 24. Id., de deux journaux de terre audit lieu à lui vendus par Nicolas-Michel Pecquet et consorts, par acte du 27 décembre 1785, y transcrit. 9 janvier 1786. — Fol. 25 v°. Nomination par Jean-Philippe-Nicolas de Belloy, écuyer, seigneur de Comte, Pinchesne, Bellincourt, Viéville et autres lieux, à

à Crécy, en qualité de bailli desdits fiefs et seigneuries. Nouvion, 3 janvier 1786. — Fol. 26. Octroi par le comte d'Artois audit Dupré de l'office de notaire royal à Crécy. Paris, 1^{er} décembre 1785. — Fol. 28. Saisine à Messire Jean-Guillaume-Marie Boucquet, chevalier, seigneur de Beauval, Sarton, Warlus, Valhem, Noyelle, Tangry, Hamel et autres lieux, demeurant en son château de Sarton, d'un journal de terre à Beauval à lui vendu par Jean Gambard, par acte du 19 décembre 1785, y transcrit. 18 janvier 1786. — Fol. 29 v°. Id., d'un journal de terre audit Beauval, à lui vendu par Pierre Hatton, par acte du 22 décembre 1785, y transcrit. 18 janvier 1786. — Fol. 30 v°. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge d'une mesure à l'Étoile à lui vendue par Jean Miannay, par acte du 13 septembre 1783, y transcrit. 18 janvier 1786. — Fol. 34. Saisine à Jean-Guillaume-Marie Boucquet de Sarton, de 62 verges et demie de terre à lui vendues par Jean-François Deneux dit Bonfoin, marchand de toiles à Beauval, par acte du 7 janvier 1786, y transcrit. 1^{er} février 1786. — Fol. 36. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, des deux tièrs d'un journal de pré aux prairies de l'Étoile à lui vendus par Jean-Baptiste Delassus et consorts par acte du 4 juin 1785, y transcrit. 8 février 1786. — Fol. 37. Nomination par Messire François-Marie de Partz, chevalier, marquis de Pressy, seigneur de Crépy, Villemaur et autres lieux, demeurant en son château de Villemaur, chargé de pouvoir de Messire Ambroise-Emmanuel-Antoine de Partz, chevalier, marquis d'Équiré, seigneur de Neuville, Forestmontiers et dépendances, de Jacques-Charles Carpentier, greffier du bailliage royal de Rue, en qualité de bailli des terres et seigneuries de Neuville, Forestmontiers, Agenville et Bernay. Château de Villemaur, 7 novembre 1785. — Fol. 40. Saisine à Paul-François Leboucher, chevalier, seigneur du Mesnil, Frémontiers, Vrenneville, Rot, Corbillon, Ailly-le-haut-Clocher et autres lieux, de six journaux de terres à Aumâtre par lui acquis d'Antoine Geffroy. 21 mars 1786. — Fol. 42. Lettres de bénéfice d'âge à Charlotte-Françoise, Jeanne-Françoise et Angélique-Françoise, filles de défunt François-Eustache de Dompierre, chevalier de Saint-Louis, mestre de camps de cavalerie, ancien lieutenant-colonel du régiment des Carabiniers de Monsieur, seigneur d'Ysengremer, Millencourt et autres lieux, et de Jeanne-Françoise de Calonne. Paris, 8 avril 1786. — Fol. 43. Nomination par Augustin-Louis-Charles marquis de Lameth, chevalier, etc.,

d'Henri-Marin Prudhomme, bailli de la châtelainie d'Hénencourt, en qualité de bailli général de la justice de sa terre et seigneurie d'Hédaulville. Château d'Hénencourt, 13 avril 1786, « gratis ». — Fol. 52. Saisine à Messire Pierre Dragon Gomicourt, chevalier de St-Louis, capitaine des grenadiers, seigneur de Pauriselle, Étouvy, l'Étoile et Sailly-le-Sec en partie, demeurant au Souich en Artois, d'un marché de terre à labour en plusieurs pièces à Sailly-le-Sec, à lui vendu par Jacques-Antoine Degand, écuyer, greffier en chef du bureau des finances à Amiens, par acte du 4 février 1782, y transcrit ; de 10 journaux de terres en 6 pièces à Abancourt à lui vendus par Marie-Jeanne Gosselle, par acte du 23 janvier 1786, y transcrit ; de trois journaux à Cerisy et Abancourt à lui vendus par Pierre-Antoine Morel, marchand de laine à Villers-Bretonneux, et Floride Colmer, sa femme, par acte du 26 mars 1786, y transcrit. 10 juillet 1786. — Fol. 56 v°. Saisine à M^c Pierre Dufresne, chevalier, conseiller d'État, seigneur de Marcelcave, Lamotte, Villers-Bretonneux, St-Martin-d'Herville, Aubigny et autres lieux, demeurant à Amiens, en son hôtel, rue des Trois Cailloux, de trois quartiers de terre à Marcelcave à lui vendus par dame Jeanne-Louise-Rose-Claudine de Fay, veuve de Jean-Armand de Maquerel, chevalier, seigneur de Pleineselve et autres lieux, dame de Vaire, Ronquerolles, Foucaucourt, Marcilly et autres lieux, demeurant en son château de Foucaucourt, par acte du 15 juin 1786, y transcrit. 10 juillet 1786. — Fol. 57. Saisine à Messire Guy-Antoine marquis de Picquet de Noyencourt, seigneur d'Hérissart, Bussy et autres lieux, l'un des chevau-légers de la garde ordinaire du Roi, de 25 verges de mesure à lui vendues par Jacques Petit et sa femme, par acte du 29 avril 1786, y transcrit ; de 4 verges de mesure à Hérissart à lui vendues par Antoine Dheilley et sa femme, par acte du 19 mai 1786, y transcrit. 20 juillet 1786. — Fol. 60. Octroi par Messire Louis-Charles-Honoré Lefebvre, écuyer, seigneur de Villers sur Mareuil et fiefs en dépendants, officier au régiment des chasseurs de Gévaudan, à M^c Pierre-Nicolas Coulombel, notaire royal à Abbeville, de l'office de bailli de la seigneurie de Villers sur Mareuil. Le Puy en Velay, 25 juillet 1786. — Fol. 60 v°. Commission par Messire Pierre de Famechon, chevalier, vicomte de Méricourt, Feigneux, Yseux, Ertouvie (Étouvy), Sotteville, Saint-Saulieux et autres lieux, à M^c Jean-Charles de Laurendeau, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, en qualité de bailli des terres et seigneuries de Méricourt, Yseux, Ertouvie (Étouvy), Sotteville et Saint-Saulieux. Amiens, 2 mars 1786. — Fol. 61. Octroi par dom Antoine-François

Reynaud, grand prieur de l'abbaye de Corbie, à Louis-Alexandre Morgan fils, avocat en Parlement et au bailliage et présidial d'Amiens, de l'office de bailli général, juge civil et criminel, gruerie et de police, de la terre et châtelainie de Naours, appartenant à ladite abbaye. Corbie, 2 août 1786. — Fol. 61. Saisine à Messire Jean-Louis Lefort, écuyer, seigneur de la châtelainie du Hamel, demeurant en son château du Hamel, d'un demi-journal de bois au terroir du Hamel, canton du bois des Cailloux, à lui vendu par Marie-Anne Douchet, par acte du 15 août 1785, y transcrit ; d'une maison au Hamel à lui vendue par Antoine Desvignes et sa femme, par acte du 6 février 1786, y transcrit. 28 août 1786. — Fol. 63. Lettres de terrier à frère Jacques-Armand Rogrés, seigneur de Champignelles, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Fieffes, pour les domaines de ladite commanderie. Paris, 10 mai 1786. — Fol. 66 v°. Saisine à Messire Joseph-René Boistel, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme et autres lieux, d'un demi journal de terre au terroir de Belloy, canton dit la Pleine, à lui vendu par Pierre François Sagnier « maître aux chevaux » de Picquigny, par acte du 10 décembre 1773, y transcrit ; d'un journal de terre au bout du bois de Belloy à lui vendu par Jean-François Sagnier, manouvrier à Belloy, par acte du 26 décembre 1773, y transcrit ; de terres audit Belloy, à lui vendues par Jean-Baptiste Hugues et sa femme, par acte du 21 juillet 1781, y transcrit ; de terres audit terroir, à lui vendues par Louis Devérité et sa femme, par acte du 4 novembre 1781 ; d'une mesure à demi amasée de maison audit Belloy à lui vendue par Marie-Barbe Dupontreué, par acte du 22 mars 1782, y transcrit ; d'une mesure audit Belloy, à lui vendue par Charles Ducrottoy et consorts, par acte du 19 octobre 1783, y transcrit ; du droit demi champart appartenant au vendeur en qualité de seigneur du fief d'Yaucourt, à lui vendu par Messire Pierre de Famechon, chevalier, vicomte de Méricourt, seigneur de Canteleu, Yzeux et autres lieux, par acte du 3 octobre 1783, y transcrit ; de 62 verges et demie de terres au terroir de Belloy, canton de la Croix de pierre, à lui vendues par Louis Boisbergue et sa femme, par acte du 28 juin 1784, y transcrit. 4 octobre 1786. — Fol. 74. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Jacques-Augustin de la Barberye, chevalier, marquis de Reffureille (*alias* Ruffereille), seigneur et patron de Reffureille, Mercastel, Villers-Vermont, Doudeauville, Monceaux, Courcelle-Ranson, Haussé, Fontenay, Saint-Samson en partie et autres lieux, capitaine au régiment des

Gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, en son hôtel, rue des Francs Bourgeois, paroisse Saint-Gervais, pour lors en son château de Mercastel, d'immeubles à Monceaux sous Mercastel, à lui vendus par M^e François Dournel, notaire royal au bailliage d'Amiens, receveur de la terre et seigneurie de Morvillers, y demeurant, et Marie-Anne Langlois, sa femme, par acte dont la date manque, insinué le 5 août 1783 ; d'une pièce de terre de deux mines à Courcelles-Ranson, à lui vendue par M^e Louis-Dorothé Héliot, conseiller au bailliage d'Auge, demeurant à Pont-l'Évêque, par acte du 8 juillet 1785, y transcrit ; d'une ferme à Monceaux à lui vendue par M^e Pierre-Louis-Charles-Euphrasie Paterelle, avocat en Parlement à Gournay en Bray, par acte du 16 septembre 1786, y transcrit. 25 octobre 1786. — Fol. 78. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, écuyer, seigneur de l'Étoile et autres lieux, du tiers de la seigneurie de Bouchon à lui vendu par Charles-Marie d'Amerval, écuyer, seigneur de Bouchon, et dame Marie-Geneviève Melonge, son épouse, moyennant 21 200 l., par acte du 7 octobre 1786, y transcrit. 30 octobre 1786. — Fol. 80. Saisine à Messire Nicolas Tillet, chevalier, ancien capitaine au régiment d'infanterie de la Reine, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Bichécourt, Hangest, Vieulaines, etc., demeurant en son château de Bichécourt, d'une mesure amasée à Hangest sur Somme, rue Cahot, par lui retirée féodalement par acte du 26 août 1786, y transcrit. 30 octobre 1786. — Fol. 81. Nomination par François-Alexandre de Bucy, chevalier, comte de Canaples, Guillemont, Fieffes, Bonneville, Montrelet, Rolpot, des fiefs de Vignacourt, l'Épine, Minancourt, la Poterie et autres lieux, ancien officier de dragons, demeurant à Amiens rue des Jacobins, de M^e Pierre Dufay, notaire royal à Domart, en qualité de lieutenant du comté de Canaples. Château de Fieffes, 30 octobre 1786. — Fol. 81 v^o. Saisine à Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, prince de Poix, etc., d'une maison à Poix, rue Saint-Martin, à lui vendue par Louis Vézier, officier des monnaies de France, et Louise Riquier, son épouse, par acte du 4 novembre 1786, y transcrit. 15 novembre 1786. — Fol. 82. Saisine à Messire Joseph-René-Louis Boistel de Belloy, chevalier, président trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Picardie, lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, et dame Louise-Élisabeth-Marie-Thérèse Marié de Toulle, son épouse, d'immeubles à Belloy sur Somme à lui vendus par M^e Jean-Baptiste-Michel Saladin, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, et dame Marie-Henriette Thuillier, son épouse, par acte du 11 novembre 1786, y transcrit.

20 novembre 1786. — Fol. 86. Nomination par Marie-Philippe-Hubert Delahaye, écuyer, seigneur de Vaux sous Corbie, Sailly le Sec, mairie desdits lieux, Rochefort, Libermont, bois des Fossés, Hénin sur Cogueil, Fosseux et autres lieux, de Philippe Benoist en qualité de bailli et garde de justice desdites seigneuries. Château de Vaux, 18 janvier 1786. — Fol. 88. Octroi par Messire Pierre Roussel Belloy, chevalier, seigneur de Dromesnil et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Louis, à M^e Pierre-François Sangnier, notaire royal à Saint-Maulvis, de l'office de bailli de la terre et seigneurie de Dromesnil. Amiens, 10 février 1787. — Fol. 89. Nomination par Antoine-Jean-Étienne de Grouche, chevalier, marquis de Gribauval, Chepy, seigneur et patron d'Huppy, baron de Chepy, vicomte et pair de Saint-Maxent, pair de Ramburelles, seigneur de Grouche, Limeu, Caumont, Grébault, Mesnil, Trenquis, Onicourt, Ponthière, Éronnelle, Roissy, Vallainville, les Tournelles et autres lieux, de M^e Pierre-Jean Vauquette, maire de Luchaux, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Grouches. Château d'Huppy, 5 janvier 1787. — Fol. 89 v^o. Nomination de Joseph-René Boistel, écuyer, seigneur de Belloy sur Somme et des fiefs de Belloy, du champart de Belloy et du champart de Ligni sis audit Belloy, de M^e Claude Beauger, bailli de sa terre et seigneurie de Belloy en qualité de bailli des fiefs de Belloy, du champart de Belloy et du champart de Ligny. Château de Belloy, 4 mars 1787. — Fol. 89 v^o. Nomination par Charles Gabriel comte de Gomer, chevalier, seigneur de Quevauvillers, Bouquainville, la Lentilly, le haut Moyencourt, Épauménil, Coupel et fiefs de Vadencourt, de M^e François-Joseph Wattier, procureur au bailliage d'Amiens, en qualité de bailli, juge civil et criminel de la terre et seigneurie d'Épaumesnil. Amiens, 17 mars 1787. — Fol. 94. Lettres de terrier à Jean-Marc-Antoine-François Le Vaillant, chevalier de Saint-Louis, seigneur patron honoraire d'Offignies, Vautreville, Boisbéranger, Écuillerette et autres lieux, pour la terre et seigneurie d'Offignies relevant de la châtellenie de Lignières-Châtelain. Versailles, 28 mars 1787. — Fol. 102 v^o. Nomination par Pierre-Louis Blin, chevalier, vicomte de Domart et de Bretel, seigneur et pair de Bourdon, seigneur de Bouin et autres lieux, de M^e Pierre Dufay, notaire royal à Domart, en qualité de bailli de la terre et viconté de Domart et de la terre et seigneurie de Bourdon. Château de Bourdon, 30 avril 1787. — Fol. 105 v^o. Nomination par Joachim-

Charles de Seiglière de Belleforière, chevalier, comte de Soyecourt, mestre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, marquis de Guerbigny, baron d'Ytres, seigneur de Regnère-Écluse, Machy, Carrépuis et autres lieux, de Pierre-François Petit en qualité de lieutenant de la terre et seigneurie de Regnère-Écluse et Machy. Paris, 1^{er} mai 1787. — Fol. 108 v^o. Lettres de terrier à Louis-Vespasien de Cossart, marquis d'Espiez, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur d'Omécourt, Épaux, Mureaumont, Saint-Deniscourt, fief Tougoïn (?) sur la paroisse de Therinne, seigneur en partie de St Arnouts, fiefs d'Aplaincourt et des Cinq deniers sur la paroisse de Feuquières, fiefs des Quinze deniers sur la paroisse de Saveuse, pour lesdites seigneuries. Paris, 7 juillet 1877. — Fol. 122. Nomination par François-Séraphin comte de Biencourt, chevalier, seigneur de Gamaches en Normandie, Saint-Maulvis, Feucherolles, Lentret (?) et Galion (?), ancien officier au régiment de Bourbon, écuyer du Roi, de Louis-François-Alexis Sellier, demeurant à Hornoy, en qualité de bailli, juge civil et criminel et de police de la seigneurie de Saint-Maulvis et fiefs nobles aux environs. 29 septembre 1787. — Fol. 124. Lettres de terrier à Maximilien-Guilain marquis de Louverval, capitaine commandant au régiment des Cuirassiers, chevalier, seigneur de Villers-au-Flos, Toutencourt, l'Épinoy, Bertrix, Fervaque, Gonnellieu, Bachelin, Plouy, Givenchy, Gavrelle et autres lieux, pour la terre et seigneurie de Toutencourt. Versailles, 9 mai 1787. — Fol. 128. Octroi par Élisabeth-Jeanne de la Roche de Rambures, veuve de Messire Charles-Adrien comte de Ligny, mestre de camp de cavalerie, dame comtesse de Courtenay, Chuelle (?), Chantecocq, Foucherelles, Savigny, Vernoy, Domer (?) et autres dépendances du comté de Courtenay, dame de la châellenie d'Authie, à M^e Nicolas-Jean Santerre, avocat en Parlement, de l'office de bailli, juge civil, criminel et de police et de gruyer de la châellenie d'Authie. Paris, 15 décembre 1787. — Fol. 134. Octroi par Louis-André de Grimaldy, des princes de Monaco, évêque et comte de Noyon, pair de France et prieur commendataire du prieuré de St-Pierre et St-Paul d'Abbeville, à M^e Laurendeau, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, de l'office de bailli général de la terre, justice et seigneurie de Barly, dépendant dudit prieuré. Château de Carlepont, 28 décembre 1787. — Fol. 134 v^o. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, d'un demi journal des prairies de l'Étoile par lui retiré féodalement par acte du 7 décembre 1787, y transcrit. 9 janvier 1788. — Fol. 141. Nomination par Albert-François Le Fournier, marquis de Wargemont, seigneur de

Ribeaucourt, Beaumet, Berlette, Gencourt, Vrion (?), fief de Fray, forêt de Goyaval de Sainte-Anne, Longvillers et dépendances, de M^e Louis-Alexandre Morgan, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, en qualité de bailli général, juge civil et criminel, de police et de gruerie desdites terres et seigneuries. Paris, 29 mars 1788. — Fol. 141 v^o. Lettres de terrier à Joseph-Pascal le Boucher d'Ailly, chevalier, seigneur de Richemont, Wiry et autres lieux, pour la terre et seigneurie de Bouttencourt lès Blangy. Paris, 22 mars 1788. — Fol. 143. « Lettres patentes homologatives des statuts de la communauté des marchands épiciers, ciriers et chandeliers de la ville d'Amiens. » Versailles, 7 juillet 1787. — Fol. 148 v^o. Octroi par Jean-Baptiste-Christophe de Cossart, comte d'Espières, chevalier de Saint-Louis, capitaine commandant d'escadron de cavalerie au régiment de Septimanie, seigneur de Brassy et autres lieux, et très haut et très puissant seigneur Louis-Vespasien de Cossart, marquis d'Espières, etc., à M^e Adrien-Béat Bourdon, notaire royal à Feuquières, de l'office de procureur fiscal des justices d'Omécourt, Épaux et dépendances, Saint-Arnoult, Mureaumont, Saint-Deniscourt, fiefs Taupin, des Cinq deniers, des Quinze deniers et d'Aplaincourt. Château d'Omécourt, 8 avril 1788. — Fol. 149. Saisine à Joseph-Louis-René Boistel de Belloy, chevalier, président trésorier de France à Amiens, lieutenant particulier au bailliage et présidial d'Amiens, et dame Louise-Élisabeth-Marie-Thérèse Marié de Toulle son épouse, d'un marché de terre à Belloy par eux acquis de Messire François-Michel Petit, écuyer, seigneur de Morcourt et autres lieux, ancien capitaine au régiment de Clermont Prince. Amiens, 24 avril 1788. — Fol. 149 v^o. Id., du fief de Ligny au terroir de Belloy sur Somme et de la Chaussée, à lui vendu par Messire Jean-Baptiste-Nicolas-Joseph Boullenger du Hamel, écuyer, seigneur de Luzières, lieutenant de la maréchaussée de Picardie à Amiens, par acte du 3 juin 1769, y transcrit. 24 avril 1788. — Fol. 151. Nomination par le comte d'Artois de Nicolas-François Santerre, avocat en Parlement, en qualité de sénéchal de la terre et seigneurie de Domart. Paris, 15 avril 1788. — Fol. 152. Nomination par André-Vincent Boistel d'Exauvillers, chevalier, seigneur de Ragaux, Monrachont et Saleux, Chavroy, Acon et fief Bequet, de M^e Jean-Baptiste-Claude-Augustin Machart, notaire à Amiens, en qualité de bailli de la terre et seigneurie de Saleux et autres fiefs audit Saleux. Amiens, 8 mai 1788. — Fol. 153 v^o. Saisine à Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge de

112 verges de pré tourbé aux prairies de l'Étoile par lui retirées féodalement par acte du 8 mai 1788, y transcrit. 19 mai 1788. — Fol. 156. Nomination par Jacqueline-Élisabeth de Cressy, dame de Moyencourt, veuve de Messire Antoine Tourtier, chevalier, seigneur d'Ormes, Bussy, Saint-Liphard, la Martinière et autres lieux, de M^e Nicolas-Benoît Baudeloque, notaire royal à Amiens, en qualité de bailli de la justice, terre et seigneurie de Moyencourt. Château de Moyencourt, 21 mai 1788. — Fol. 156. Saisine à dame Marie-Marguerite-Antoinette-Victoire de Bray, veuve de Gaspard-Norbert Cavillon de Sosay, écuyer, conseiller du Roi, notaire sociétaire de la Cour des Aides de Normandie, seigneur patron de Mouflaine, Fluminier et autres lieux, d'immeubles dont une ferme au hameau de Frechevillers, banlieue de Doullens, par elle acquise de Messire Alexis-Benjamin Lequieu, chevalier, seigneur de Moyenneville et autres lieux, brigadier des armées du Roi, demeurant à la Vallée, près Amiens. Amiens, 4 juin 1788. — Fol. 160. Lettres de terrier à Jean-Marie-Denis-Hubert comte de la Fontaine Solare, pour les fief et seigneurie de la Mothe des Routier. Paris, 27 octobre 1788. — Fol. 166. Saisine à haut et puissant seigneur Joseph-Louis comte de Querecques, seigneur de Bertrancourt, Rosel, la Moiy (?) de Flet et autres lieux, et haute et puissante dame Henriette-Charlotte-Marie de Harchie, comtesse de Querecques, son épouse, demeurant au château de Capelle en Perelle, châtelainie de Lille en Flandre, de la terre et seigneurie de Bernapré et du fief des Coqueres, à eux vendus par Messire Pierre Briet, chevalier, seigneur de Bernapré, des Coqueres et autres lieux, et dame Louise-Marguerite de Wanel, son épouse, par acte du 1^{er} avril 1788, y transcrit. Amiens, 1^{er} juillet 1788. — Fol. 176 v^o. Octroi par Alexandre-Marie-François-de-Paule de Dompierre, chevalier, seigneur d'Hornoy, Blanche-maison et autres lieux, président au Parlement de Paris, à M^e François-Joseph Navet, notaire royal à Hornoy, de l'état de bailli de ladite terre et seigneurie d'Hornoy, Blanchemaison et dépendances. Château d'Hornoy, 14 juillet 1788. — Fol. 176 v^o. Id., par Claude-François-Alexandre-André Desforge, chevalier, seigneur de Caulières, de ladite terre et seigneurie. Château de Caulières, 14 juillet 1788. — Fol. 177. Saisine à Pierre-Louis Gensse, négociant et ancien consul, et Marie-Madeleine-Françoise-Jean-Baptiste Desjardin, son épouse, d'une maison à Amiens, rue des Vergeaux, « où étoit cy-devant pour enseigne le Sagitaire », mouvant du Roi, à eux vendue par défunt Jean-Baptiste Galand, écuyer, négociant à Amiens, moyennant 39 000 l.

Amiens, 15 juillet 1788. — Fol. 181. « Brevet de nomination du sieur Galand de Longuerue à la place de maire d'Amiens. » 20 juillet 1788. — Fol. 183. Lettres patentes permettant aux tribunaux du ressort du grand bailliage d'Amiens de siéger pendant les vacances. Versailles, 11 août 1788. — Fol. 185 v^o. Octroi par Emmanuel-Henri-Charles baron de Crussol, comte de Leully, seigneur de Lainville, Commeny (?) et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roi, chevalier de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont Carmel, gouverneur châtelain de la grosse tour de Laon, autorisé à faire tous actes relatifs à l'administration des terres composant le marquisat de Boulainvilliers, à M^e Abraham-Jean-François Locquet du Quesne, procureur fiscal du marquisat de Boulainvilliers, de l'office de bailli de la justice, terre et seigneurie dudit marquisat. Paris, 17 août 1788. — Fol. 187. Lettres de terrier à François-Alexandre de Bucy, comte de Canaples, chevalier, ancien officier de dragons au régiment Dauphin, mari et bail de Marie-Louise-Aimée Pingré de Fief, son épouse, seigneur dudit Canaples, Guillemont, Fieffes, Montrelet, Rolpot, Bonneville, etc., pour lesdites seigneuries de Canaples, Guillemont, etc. Paris, 27 septembre 1788. — Fol. 189. Lettres de terrier à Jean-François de Chassepos, seigneur de Pissy, Monsures, Hanger, baron de Chapelaine d'Anglure, demeurant à Pissy, pour ladite terre et seigneurie de Pissy. Paris, 27 septembre 1788. — Fol. 191. Octroi par François-Henri d'Hardivillers, chevalier, seigneur de Monceaux, Saint-Omer en partie, Courdoirie, Fay lès Hornoy et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, au sieur Navet, notaire à Hornoy, de l'office de bailli de Fay lès Hornoy. Château de Monceaux, 22 août 1788. — Fol. 191. Id., par Jean-Baptiste-Marie Mannessier, chevalier, seigneur de Selincourt et autres lieux, de bailli de la terre et seigneurie de Selincourt. Château de Selincourt, 4 octobre 1788. — Fol. 192. Octroi par Félix-Nicolas-Valérien Blondin de Bréville, chevalier, seigneur du grand et petit Baizieux, demeurant en son château de Baizieux et pour lors à Paris, à M^e Benoît de la Pierre, procureur ès sièges royaux d'Amiens, de l'office de bailli de la justice desdites terres et seigneuries du grand et petit Baizieux. Château de Baizieux, 1^{er} octobre 1788. — Fol. 192 v^o. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Jacques-Louis marquis de Saint-Blimond, seigneur et patron dudit lieu, vicomte de Saigneville, seigneur de Pendé et autres lieux, demeurant en son château de Pendé, du fief et seigneurie d'Hélincourt, sis à Hélincourt, paroisse de Saint-

Blimond, à lui vendu par haut et puissant seigneur Claude-Jean-Baptiste, chevalier, comte de Saisseval, seigneur de Cagny et autres lieux, mestre de camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, par acte du 29 janvier 1761, y transcrit. 22 décembre 1788. — Fol. 196 v°. Nomination par Marie-Jean-Baptiste Morgan, chevalier, seigneur du Chaussoy-Épagny, Heinneville, Berny et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, de M^c Louis-Antoine Maisnel, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, en qualité de bailli général des terres et seigneuries de Chaussoy-Épagny, Heinneville, Berny, etc. Amiens, 15 janvier 1789. — Fol. 197. Nomination par François-Alexandre de Bucy Canaples de Nicolas Vignon, ancien lieutenant de la commanderie de Fieffes, en qualité de procureur fiscal des terres et seigneuries de Fieffes, Bonneville, Montrelet et Rolpot. Château de Fieffes, 1^{er} juillet 1789, — etc.

I B 49. (Registre.) — In-fol., 199 feuillets, papier.

1787-an IV. — Registre aux Chartes. — Fol. 1. « Lettres patentes pour les maîtres tailleurs, fripiers en neuf et en vieux de la ville d'Amiens. » Versailles, 7 juillet 1787. — Fol. 11. Octroi par Jean-Baptiste-Marie-Robert Jourdain de Thieulloy, écuyer, seigneur de Méreaucourt, Carnoy, Saint-Gratien, Bacouel sur Selle, le Bailly et autres lieux, à M^c Louis-Antoine Maisnel, avocat en Parlement et au bailliage d'Amiens, de l'office de bailli et juge de ses justices de Thieulloy-la-Ville et Méreaucourt. Amiens, 1^{er} février 1789. — Fol. 12 v°. Octroi par Messire Charles Dufresne, chevalier, seigneur de Beaucourt, Bégaudel, Ébart et autres lieux, à Charles Berly, de l'office de lieutenant de sa terre et seigneurie de Beaucourt. Château de Beaucourt, 3 février 1789. — Fol. 12 v°. « Lettres du Roi pour la convocation des États Généraux. » Versailles, 24 janvier 1789. — Fol. 13 v°. « Règlement fait par le Roi pour l'exécution des lettres de convocation du 24 janvier 1789. » Versailles, 24 janvier 1789. — Fol. 19 v°. « Ordonnance de M. le lieutenant général au bailliage d'Amiens », concernant la convocation des États Généraux. 11 février 1789. — Fol. 31 v°. Saisine à Messire Jean-François-Abraham Duchesne, chevalier, seigneur de Lamotte-Buleux, Courcelles, Fontaine, Hautviller et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, l'un des deux cents chevaulégers de la garde du Roi, demeurant à Abbeville, et à dame Marie-Françoise-Thérèse-Victoire Lesergeant d'Herneville, dame de Feuquier et de Feuquerolle, son épouse, d'immeubles à Feuquières à eux vendus par Messire Marie-Pierre-Dominique Gorguette de Salancy, chevalier,

seigneur de Fienvillers, Gorge, fief de la Forest de Berneuil et autres lieux, conservateur des chasses du comte d'Artois dans le comté de Ponthieu, demeurant à Amiens, et dame Catherine-Mathilde de Jouenne d'Esgrigni, son épouse, par acte du 27 juin 1787, y transcrit. 12 février 1789. — Fol. 25 v°. « Nouvelle ordonnance pour l'indication des jours auxquels doivent se tenir les assemblées préliminaire et générale des trois états pour la nomination des députés aux États Généraux. » 2 mars 1789. — Fol. 26 v°. Saisine à Messire Jean-Guillain-Marie Boucquel, chevalier, seigneur de Beauval, etc., de deux journaux de terre à Beauval à lui vendus par Marie-Marguerite Jovelet et consorts, par acte du 4 novembre 1788, y transcrit. 23 mars 1789. — Fol. 30. Lettres de bénéfice d'inventaire à Alexandre-François comte de Mareuil, chevalier, seigneur de Contre, Parseille et autres lieux, et à demoiselle Françoise-Jeanne-Yolande de Mareuil, demeurant au château de Contre, pour la succession de défunt Hector-Aimé-Louis chevalier de Mareuil, seigneur de Belleville, Buiry et autres lieux. 7 février 1789. — Fol. 35 v°. Nomination par Nicolas-Aloph-Félicité Rouault, comte de Rouault, marquis de Gamaches, comte de Sampigny, baron d'Agonville, seigneur de Beauchamp et autres lieux, gouverneur pour le Roi des ville et château de Saint-Valery sur Somme, pays et roc de Cayeux, lieutenant général pour le Roi de ses armées, de Joseph-Isidore Blangy, avocat en Parlement, lieutenant général de l'amirauté d'Eu et de Tréport, en qualité de bailli du marquisat de Gamaches. Paris, 22 février 1789. — Fol. 36. Saisine à Messire Pierre-François Dufresne, chevalier, seigneur de Marcelcave, Lamotte, Warfusée et autres lieux, d'une pièce de terre de 120 verges plantée en bois auterroir de Marcelcave, lieu dit le bois Cocquelet, à lui vendue par Philippe Legendre, procureur d'office de la terre et seigneurie de Marcelcave et laboureur, et sa femme, par acte du 12 juin 1789, y transcrit. 25 juin 1789. — Fol. 37 v°. Octroi par Messire Charles Dufresne chevalier, seigneur de Beaucourt, etc., au sieur Bouthors, notaire royal à Rubempré, de l'office de juge et bailli de ses terres et seigneuries de Beaucourt, Ébart, Bégaudel, Aubigny, Pierregot, Festonval. Château de Beaucourt, 28 juin 1789. — Fol. 42 v°. Déport par Pierre-François Dufresne, conseiller d'État, de ses fonctions de lieutenant général au bailliage d'Amiens, en considération de son âge, « quarante-sept années de service pénible et assidu », et la délicatesse habi-

tuelle de sa santé. 11 septembre 1789. — Fol. 44 v°. Déport par Auguste-Dieudonné Fontaine de ses fonctions de procureur du Roi au bailliage d'Amiens, en considération de ses infirmités. 13 octobre 1789. — Fol. 45 v°. Saisine à très haut et très puissant seigneur Marie-Gabriel-Florent-Auguste comte de Choiseul Gouffier, ambassadeur du Roi près la Porte Ottomane seigneur châtelain d'Heilly, Ribemont, Gomicourt, Bonnay, Franvillers et autres lieux, et très haute et très puissante dame Marie-Louise-Adélaïde de Gouffier, son épouse, de cinq pièces de prés à Ribemont par eux retirés censuellement, par acte du 1^{er} juillet 1789, y transcrit. 21 octobre 1789. — Fol. 46. Déclaration par très haut et très illustre seigneur Mgr François-Alexandre-Frédéric de Larocheffoucauld, duc de Liancourt et d'Estissac, grand maître de la garde robe du Roi, chevalier de ses ordres, maréchal de ses camps et armées, inspecteur général de cavalerie, gouverneur de la ville et citadelle de Bapaume, marquis de Crèvecœur, comte de Mannevillette, baron de Belloy, seigneur de Villers-Faucon et autres lieux, que la somme de 40 000 l. pour laquelle il s'inscrit pour sa contribution patriotique, excède le quart de ses revenus. Paris, 16 octobre 1789. — Fol. 48 v°. Saisine à Messire Marie-Jean-Baptiste Morgan, chevalier, seigneur du marquisat d'Épagny-Chaussoy, Berny, Hainneville et autres lieux ; chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment d'Orléans Infanterie, en son château de Chaussoy-Épagny, de 30 journaux de bois à Berny, à lui vendus par Joseph Warnier, fabricant de papier à Ailly sur Noye, par acte du 2 mai 1789, y transcrit. 25 novembre 1789. — Fol. 52 v°. Saisine à haut et puissant seigneur Messire Jacques-Augustin de la Barberie, chevalier, seigneur et patron marquis de Ressurelles (?), maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Mercastel, Villers-Vermont, Doudeauville, Monceaux, Courcelle-Ranson, les Isles, le Bosharot, Saint-Maxence, le Thil, Riberprez, Saint Samson, Fontenay en partie et autres lieux, d'une portion de masure plantée au hameau de Monceaux-Mercastel, paroisse de Villers-Vermont, à lui vendue par Pierre Lanselin, faiseur de bas sur le métier, et consorts, par acte du 23 novembre 1789, y transcrit. 14 décembre 1789. — Fol. 59 v°. Saisine à Messire Jacques-Joseph-Pascal Leboucher de Richemont d'une maison à Bouillancourt en Sery à lui vendue par Marie-Marguerite-Agnès Decaieu, veuve d'Alexandre Ducrocq, par acte du 11 avril 1790, y transcrit. 19 avril 1790. — Fol. 60 v°. Id., d'un journal de terre audit Bouillancourt à lui vendu par Nicolas Pecquet et consorts, par acte du 5 mai 1790, y transcrit. 17 mai 1790. — Fol. 61 v°. Saisine à Messire Jean-Louis

Sanson, chevalier, baron de Frière, seigneur dudit lieu, Saint-Rireule (?), Zoteux, Monchaux, Maigneville, Hanchy, Mesnil lès Franleu, Beaucamps-le-jeune, Montmarquet, Lafresnoye, Guimicourt et autres lieux, de deux journaux de terre au Mesnil lès Franleu, par lui retirés censuellement par acte du 11 novembre 1789, y transcrit, d'un journal de terre audit lieu, à lui vendu par Jean Baptiste Demonchy, par acte du 22 avril 1790, y transcrit. 20 mai 1790. — Fol. 64 v°. Lettres de bénéfice d'inventaire à Jean-Louis-Joseph-Augustin Lecomte, exempt des gardes suisses de Monsieur, pour la succession de Jean Lecomte, son père, greffier en chef du grenier à sel d'Amiens. Paris, 27 novembre 1790. Entérinées le 29 novembre 1790. Dernier acte enregistré au bailliage d'Amiens. — Fol. 65. « Ce présent registre a fini pour le bailliage d'Amiens le 29 novembre 1790, jour de la fermeture de ce siège supprimé par les décrets de l'Assemblée nationale acceptés par le Roi sur l'organisation judiciaire. »

Fol. 66. « Le présent registre continué pour servir de registre aux chartres du tribunal du district d'Amiens créé et établi par les décrets de l'Assemblée nationale acceptés par le Roi sur l'organisation judiciaire, installé par le conseil général de la commune d'Amiens, le 1^{er} décembre 1790. Liste des villes, bourgs et villages composans l'étendue et ressort du district d'Amiens divisé provisoirement en dix-huit cantons. » Le reste du volume contient des commissions de juges, des certificats de civisme, etc., enregistrés au greffe du tribunal du district d'Amiens.

I B 50. (Registre.) — In-fol., 99 feuillets, papier.

1711-1713. — Registre aux Édits, etc. —

Fol. 1. Déclaration sur les privilèges de l'ordre du Saint-Esprit. Marly, 14 octobre 1711. — Fol. 2. Déclaration sur les billets de monnaies. Versailles, 25 octobre 1711. — Fol. 3. Déclaration portant que les biens ecclésiastiques ne sont pas compris dans la levée du dixième. Versailles, 27 octobre 1711. — Fol. 3 bis. Déclaration qui adjuge aux hôpitaux les biens de ceux qui seront condamnés pour crime de duel. Versailles, 28 octobre 1711. — Fol. 4. Déclaration pour le doublement des droits attribués aux inspecteurs des vins et boissons. Versailles, 28 novembre 1711. — Fol. 5. Arrêt du Parlement défendant de fréquenter les cabarets la nuit et pendant l'office divin. 15 décembre 1711. — Fol. 11. Déclaration qui continue la levée des droits du double-

ment des péages. Versailles, 15 décembre 1711. — Fol. 7. Déclaration sur l'édit de décembre 1710 révoquant l'hérédité des offices. Versailles, 26 décembre 1711. — Fol. 7 v°. Édit créant cent nouvelles lettres de noblesse. Versailles, décembre 1711. — Fol. 8 v°. Édit rétablissant les anciens receveurs des octrois. Versailles, octobre 1711. — Fol. 10. Déclaration qui décharge les intéressés dans les fermes du Roi des taxes faites sur eux pour raison de leurs fermes. Versailles, 1^{er} décembre 1711. — Fol. 12. Arrêt du Parlement sur les libelles répandus dans le royaume touchant les affaires de la religion. 3 février 1712. — Fol. 13 v°. Déclaration qui proroge pour trois ans la levée des droits de contrôle des actes des notaires, etc. Versailles, 12 janvier 1712. — Fol. 13. Déclaration qui ordonne la publication de l'enregistrement des substitutions. Versailles, 18 janvier 1712. — Fol. 16. Arrêt du Parlement sur les aliments des prisonniers pour dettes. 23 décembre 1711. — Fol. 16. Déclaration sur l'édit d'août 1708 qui ordonne l'aliénation des domaines. Versailles, 5 janvier 1712. — Fol. 18. Édit créant des commissaires et contrôleurs particuliers aux revues des troupes. Versailles, janvier 1712. — Fol. 20 v°. Édit confirmant les contrôleurs d'exploits des actes des notaires, etc. Marly, janvier 1712. — Fol. 21 v°. Édit créant un million de livres de rentes au denier vingt. Versailles, décembre 1711. — Fol. 22 v°. Déclaration défendant de tuer des agneaux. Marly, 16 février 1712. — Fol. 23 v°. Déclaration sur les droits des inspecteurs aux boucheries. Versailles, 5 mars 1712. — Fol. 24 v°. « Suspension d'armes entre la France et l'Angleterre. » Fontainebleau, 21 août 1712. — Fol. 25. Déclaration enjoignant aux médecins d'avertir les malades de se confesser. Versailles, 8 mars 1712. — Fol. 26. Déclaration concernant les adjudicataires du doublement des droits de péage. Versailles, 22 mars 1712. — Fol. 27. Édit créant 500 000 l. de rente au denier 12. Versailles, juin 1712. — Fol. 29 v°. Édit créant 1 200 000 l. de rente au denier 20. Marly, juin 1712. — Fol. 30 v°. Déclaration qui proroge aux officiers des bailliages, etc., la faculté de faire le rachat du prêt et de l'annuel. Fontainebleau, 2 août 1712. — Fol. 31. Déclaration qui proroge en faveur des adjudicataires des droits attribués aux inspecteurs des boucheries la jouissance d'iceux pendant trois ans. Marly, 28 juin 1712. — Fol. 32 v°. Édit supprimant les offices de commissaires, contrôleurs et vérificateurs des ventes de meubles qui se font à Paris. Fontainebleau, août 1712. — Fol. 36 v°. Déclaration sur les droits attribués aux courtiers de vins et jaugeurs. Versailles, 19 mars 1712. — Fol. 37 v°. Édit confirmant les propriétaires

et possesseurs d'offices en payant un supplément de finance. Versailles, octobre 1712. — Fol. 38 v°. Édit supprimant les charges de facteurs commissionnaires des rouliers. Versailles, août 1712. — Fol. 39 v°. Déclaration permettant à toute personne âgée de 25 ans de remplir les charges d'inspecteur des finances. Versailles, 5 avril 1712. — Fol. 40. Déclaration concernant les protets des lettres de change. Marly, 28 avril 1712. — Fol. 41. Déclaration exemptant les secrétaires du Roi des droits de consignation pour les immeubles qui se vendent sur eux. Marly, 26 avril 1712. — Fol. 41 v°. Déclaration confirmant les baux faits par le sieur Cazé aux sous-fermiers des aides du doublement des droits d'inspecteurs aux boissons. Versailles, 10 mai 1712. — Fol. 42. Déclaration prorogeant d'une année la perception au profit du Roi des droits attribués aux offices d'inspecteurs des huiles. Versailles, 10 mai 1712. — Fol. 43. Déclaration concernant les propriétaires de charges de contrôleurs visiteurs des poids et mesures. Versailles, 31 mai 1712. — Fol. 44 v°. Édit supprimant les offices de trésoriers, receveurs et payeurs des octrois. Versailles, décembre 1712. — Fol. 46. Déclaration en faveur des huissiers des juridictions consulaires. Versailles, 20 décembre 1712. — Fol. 47. Déclaration pour la conversion des lettres de change tirées sur Lyon, etc. Versailles, 4 juin 1712. — Fol. 49. Édit créant des offices d'inspecteurs des commissaires aux saisies réelles. Versailles, décembre 1712. — Fol. 51. Édit portant règlement pour l'égalité dans l'imposition des tailles, etc. Versailles, janvier 1713. — Fol. 54. Déclaration sur la finance à payer par les corps et communautés d'officiers à bourse commune, de marchands et artisans. Versailles, 31 janvier 1713. — Fol. 55 v°. Déclaration réunissant les charges de commissaires aux prisées et ventes de meubles aux corps et communautés des notaires royaux. Marly, 21 février 1713. — Fol. 58. Déclaration défendant de fabriquer des eaux-de-vie d'autres matières que de vin. Marly, 24 janvier 1713. — Fol. 59. Édit sur le supplément de finance à payer par les propriétaires et possesseurs des îles, îlots et des places sur les fossés et remparts. Versailles, avril 1713. — Fol. 60. Déclaration permettant aux officiers exclus de la voix délibérative, de rapporter et d'opiner dans les affaires dont ils seront rapporteurs. Marly, 20 mai 1713. — Fol. 60 v°. Déclaration concernant le franc salé des pourvus des offices créés depuis 1^{er} janvier 1689. Versailles, 1^{er} octobre 1712. — Fol. 61. Déclaration réunissant les offices de commissaires alternatifs aux revues à ceux de commissaires

anciens auxdites revues. Fontainebleau, 6 septembre 1712. — Fol. 62 v°. « Arrest du Parlement quy ordonne la suppression de quatre livres concernant la généalogie de la maison de Lorraine. » 17 décembre 1712. — Fol. 64. Déclaration en faveur des commissaires aux prises et ventes de meubles. Marly, 15 janvier 1713. — Fol. 67. Déclaration prorogeant le rachat du prêt et annuel. Marly, 8 août 1713. — Fol. 68 v°. Édit créant 500 000 l. de rentes au denier 12. Marly, juillet 1713. — Fol. 72 v°. « État de répartition de la somme de 800 000 l., que le Roy, par son édit du présent mois de juillet 1713, a ordonné estre distrait du produit des deux s. pour livre de l'imposition des tailles, pour estre employé par un article séparé dans chacun des estats des finances des dix-neuf généralitez taillables », etc. Conseil royal des finances, à Marly, 25 juillet 1713. — Fol. 73. v° Édit déchargeant ceux qui acquereront les charges de gardes des archives restant à vendre, de payer aucun supplément de finance. Versailles, juillet 1713. — Fol. 74. Arrêt du Parlement d'enregistrement de la bulle du 5 octobre 1707 supprimant le prieuré de Notre-Dame-en-l'Isle de Troyes. 18 juillet 1713. — Fol. 76. Édit supprimant les offices de contrôleurs d'exploits. Versailles, octobre 1716. — Fol. 78 v°. Déclaration sur les provisions à obtenir par les porteurs de quittances d'offices. Marly, 29 août 1713. — Fol. 79 v°. Déclaration sur le remboursement des billets de la caisse des emprunts. Fontainebleau, 3 octobre 1713. — Fol. 80 v°. Édit créant 9 000 000 de livres de rentes au denier 20. Versailles, décembre 1713. — Fol. 82. Édit créant 7 000 000 de rentes au denier 25. Versailles, décembre 1713. — Fol. 89. Édit créant des offices de greffiers, gardes, conservateurs des minutes des arrêts, sentences, etc. Marly, août 1713. — Fol. 87 v°. Déclaration réunissant les deux charges d'huissiers créés dans les cours supérieures par édit d'avril 1707, aux corps et communautés des autres huissiers. Fontainebleau, 9 septembre 1713. — Fol. 89. Édit supprimant le doublement des droits des inspecteurs des boucheries. Fontainebleau, octobre 1713. — Fol. 90 v°. Édit portant nouveau règlement sur les tailles, sur le rétablissement de la culture des domaines abandonnés, etc. Versailles, octobre 1713.

I B 51. (Registre.) — In-fol., 150 feuillets, papier.

1713-1716. — Registre aux édits, etc. — Déclaration réglant la manière de payer les lettres de change. Versailles, 28 novembre 1713. — Fol. 1 v°. Édit créant 14 000 000 de rentes au denier 25. Versailles, décembre 1713. — Fol. 3. Édit sur la conversion des rentes de l'hôtel-de-ville. Versailles,

décembre 1713. — Fol. 6. Édit créant 220 000 l. de rentes au denier 20. Versailles, décembre 1713. — Fol. 8. Édit créant 500 000 l. de rentes au denier 12. Versailles, décembre 1713. — Fol. 13 v°. Édit confirmant ceux qui ont été maires et échevins des villes de Lyon, Bordeaux et autres y dénommées, dans les privilèges de la noblesse. Versailles, janvier 1714. — Fol. 17 v°. Édit réunissant les offices des contrôleurs des actes des notaires, etc. Versailles, décembre 1713. — Fol. 17. Déclaration concernant le paiement des billets et lettres de change. Versailles, 20 février 1714. — Fol. 18. Lettres patentes sur arrêt du Conseil concernant les débiteurs des rentes constituées au profit de ceux qui ont fait profession de la religion prétendue réformée. Versailles, 28 février 1714. — Fol. 19 v°. Déclaration prorogeant pour trois ans les défenses faites aux nouveaux catholiques de vendre leurs biens sans permission. Versailles, 12 mars 1714. — Fol. 21. Arrêt du Parlement ordonnant l'inhumation de bestiaux morts. 21 avril 1714. — Fol. 22. Déclaration portant que les sujets du duc de Lorraine qui seront pourvus de bénéfices dont les chefs-lieux seront situés dans l'étendue de sa souveraineté jouiront des revenus desdits bénéfices situés dans les états du Roi. Versailles, 28 février 1714. — Fol. 23. Édit ordonnant que les contraintes par corps émanées de la juridiction de la conservation de Lyon seront exécutées dans tout le royaume. Marly, août 1714. — Fol. 24 v°. Édit supprimant les offices de maires, lieutenants de maires et autres officiers des villes. Fontainebleau, septembre 1714. — Fol. 26. Édit réunissant au Domaine les droits de contrôle des actes des notaires et autres. Versailles, mars 1714. — Fol. 29. Déclaration concernant les billets de trésoriers généraux de la marine. Marly, 24 avril 1714. — Fol. 31. Édit réduisant au denier 25 les rentes sur les recettes générales des finances, et créant 500 000 l. de rentes au même denier. Marly, avril 1714. — Fol. 33. Lettres patentes pour l'enregistrement de quelques articles des traités de paix et de commerce conclus à Utrecht. Versailles, 7 avril 1714. — Fol. 36. Déclaration renouvelant les défenses d'introduire dans le royaume les soieries des Indes et de la Chine. Marly, 11 juin 1714. — Fol. 37. Arrêt du Parlement interdisant de tirer aucun prix aux armes à feu sans permission. 12 juillet 1714. — Fol. 37 v°. Arrêt du Parlement déclarant usuraires des intérêts stipulés dans une obligation passée au profit des tuteurs d'un mineur. 7 mai 1714. — Fol. 38 v°. Déclaration qui désunit du corps des offices de greffiers en chef le droit

de conserver les minutes. Marly, 3 juillet 1714. — Fol. 40. Édité créant 500 000 l. de rente au denier 16. Versailles, mai 1714. — Fol. 45. Déclaration en faveur des officiers des troupes de terre et de mer. Marly, 24 juillet 1714. — Fol. 48. Édité supprimant les offices de secrétaires du Roi près les cours et les chancellerie présidiales, etc. Marly, juin 1715. — Fol. 49. Édité établissant une imposition pour tenir lieu de la finance qui devait provenir de la vente des offices de maires, lieutenants de maire et autres supprimés par l'édité de septembre 1714. Fontainebleau, septembre 1714. — Fol. 50. Déclaration prorogeant jusqu'au 31 décembre 1714 la faculté de racheter le prêt et l'annuel. Versailles les, 14 août 1714. — Fol. 53 v°. Édité supprimant les offices de commissaires et greffiers aux inventaires. Fontainebleau, septembre 1714. — Fol. 56 v°. Édité supprimant le doublement des droits de péage. Versailles, août 1714. — Fol. 59 v°. Déclaration portant que les billets d'emprunts de l'extraordinaire des guerres des exercices 1706 et 1707 seront reçus à la loterie royale. Versailles, 28 août 1714. — Fol. 61 v°. Arrêt du Conseil d'État au sujet « des désordres qui se sont introduits et règnent depuis très longtemps dans la généralité d'Amiens, particulièrement du costé de Roze, Péronne et Saint-Quentin, de la part des fermiers des terres et biens en fonds qui se perpétuent dans la jouissance de leurs biens sur le pied des anciennes redevances très modiques qu'ils en payoient, par les menaces suivies d'incendies, meurtres et autres excès et violences qu'eux et leurs adhérens commettent envers les propriétaires qui les dépossèdent et les nouveaux fermiers qui leur succèdent, qu'il se trouve aussy plusieurs des anciens fermiers lesquels, pour parvenir à une diminution de la redevance qu'ils doivent aux propriétaires, abandonnent les terres et font menacer sourdement tous ceux qui pourroient se présenter pour les exploiter, des mesmes traitemens que d'autres n'ont que trop souvent éprouvez, de manière que les moindres inconvénients que les nouveaux ont à craindre, sont de veoir leurs charues brûlées, leurs chevaux tuez et leurs domestiques maltraitez, enfin que ces fermiers passent jusqu'à l'excez d'insolence de partager à leurs enfans, céder ou rétrocéder le tout ou partie de leurs baux, sans le consentement des propriétaires, mesme par actes passez par-devant notaire, comme s'ils estoient maîtres et possesseurs incommutables des fonds dont ils n'ont que l'exploitation jusqu'à l'expiration des baux ; que ces désordres ayant excitez la vigilance des sieurs intendans et commissaires départis dans ladite généralité, ils en ont donné avis à Sa Majesté en différens temps, en sorte qu'il fut

rendu un premier arrest du Conseil le 4 novembre 1679, quy attribue au sieur de Breteuil la connoissance de cette matière ;... et par un autre arrest du Conseil rendu le 17 juin 1707, par l'advise du sieur Bignon, conseiller du Roy et lors commissaire départy en Picardie et Artois, Sa Majesté évoqua tous les procez criminels commencez pour fait d'incendies et assassinats commis sous prétexte de dépossession de baux..... et les renvoya au commissaire départy dans ladite généralité, pour estre par luy instruits et jugez en dernier ressort dans tel présidial qu'il vouldroit choisir,..... interdisant à tous ses autres cours et juges », etc., « mais que la disposition de ces arrests n'a pu arrester la continuation desdits désordres, soit parce que les occupations que les affaires de la dernière guerre ont données au sieur de Bernage, commissaire départy dans cette province, ne luy ont pas permis de suivre la connoissance de toutes les affaires,.... soit aussy parce que les incendies, meurtres et autres excez..... se commettent avec plus de précautions et sy secrètement que (par ?) gens masquez, de nuit ou autrement, qu'il est très difficile d'en acquérir la preuve, en sorte que, bien que la notoriété et la présomption ne laissent pas douter que ces anciens fermiers n'en soient les auteurs, elles ne suffisent pas néantmoins pour la conviction ny mesme souvent pour asseoir des délits juridiquement, et cette impunité cause la perpétuité au mal,.... d'autant plus que, par la durée de ces abus, les manans et habitans de qualité à exploiter les terres se sont fait dans leur esprit une espèce de droit de leur indue possession, de telle manière que la vengeance, en pareil cas, passe, selon eux, pour une espèce de légitime défense de leurs biens, et qu'on ne peut détruire que par des remèdes extraordinaires et singuliers », ordonnant en conséquence que les procès criminels commencés à ce sujet par les commissaires départis seront continués par les officiers du présidial d'Amiens, qui connaîtront également de ceux qui pourront naître par la suite, jusqu'à jugement définitif, mettant au surplus les personnes des nouveaux fermiers, de leurs enfans et domestiques sous la sauvegarde des anciens, qui seront responsables des incendies, meurtres et autres excès qui pourront arriver en leurs personnes et biens, et qui seront emprisonnés, sur la simple dénonciation, et sans autre preuve que la notoriété. Fontainebleau, 17 octobre 1714. — Fol. 65 v°. Édité appelant le duc du Maine et le comte de Toulouse à la succession de la couronne. Marly, juillet 1714. — Fol. 67 v°. Arrêt du Parlement concernant les lettres de change. 30 août 1714. — Fol. 69 v°.

Édit créant 1 500 000 l. de rentes au denier 25. Marly, août 1714. — Fol. 72. Déclaration supprimant les charges d'inspecteurs des caisses des commissaires aux saisies réelles. Versailles, 14 août 1714. — Fol. 74 v°. Déclaration défendant d'allumer du feu dans les forêts, landes et bruyères. Marly, 13 novembre 1714. — Fol. 75 v°. Édit ordonnant différentes suppressions et réunions dans les greffes. Versailles, février 1715. — Fol. 80 v°. Arrêt du Parlement concernant les appels interjetés par les parties adverses contre une même sentence. 8 août 1714. — Fol. 82 v°. Déclaration permettant aux seigneurs des terres et fiefs où les droits d'échange ont été acquis par des particuliers, de les retirer et réunir à leurs fiefs en remboursant les acquéreurs. Versailles, 16 février 1715. — Fol. 84 v°. Édit déchargeant plusieurs officiers du supplément de finance. Versailles, décembre 1714. — Fol. 89. Édit supprimant les économes séquestres et leurs contrôleurs. Marly, novembre 1714. — Fol. 91. Arrêt du Parlement supprimant un libelle intitulé *Du témoignage de la vérité dans l'Église*, etc. 21 février 1715. — Fol. 95. Déclaration portant que les appellations des jugements rendus par les juges gruyers seront relevées aux sièges des tables de marbre. Versailles, 8 janvier 1715. — Fol. 96 v°. Déclaration révoquant la faculté de commettre aux fonctions des charges de syndics des communautés de procureurs et d'huissiers. Versailles, 12 mai 1715. — Fol. 97. Déclaration qui règle ce qui doit être observé en exécution de celle du 15 décembre 1711 par les nommés aux bénéfices consistoriaux. Versailles, 4 mars 1715. — Fol. 99. Déclaration sur les bulles à prendre par les nommés aux bénéfices consistoriaux. Versailles, 15 décembre 1711. — Fol. 101. Déclaration ordonnant que ceux qui auront déclaré qu'ils veulent persister et mourir dans la religion prétendue réformée, qu'ils aient ou non fait abjuration, seront réputés relaps. Versailles, 8 mai 1715. — Fol. 102 v°. Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour le paiement des pensions d'oblats ou places de religieux laïcs attribués à l'hôtel royal des Invalides. 6 mai 1715. — Fol. 104. Édit ordonnant que les droits seigneuriaux dus dans les justices et seigneuries aliénées par le Roi seront perçus à son profit. Marly, mai 1715. — Fol. 108 v°. Déclaration attribuant aux juridictions consulaires la connaissance des faillites et banqueroutes. Versailles, 10 juin 1715. — Fol. 110 v°. Déclaration concernant les droits qui doivent être perçus dans les juridictions consulaires créées par édit de mars 1710. Marly, 18 juin 1715. — Fol. 112. Déclaration ordonnant la continuation de la levée de la capitation et du dixième. Marly, 9 juillet 1715. — Fol. 114. Édit supprimant les offices de secrétaires du Roi près les

cours et les chancelleries présidiales, etc. Marly, juin 1715. — Fol. 121. Déclaration concernant les Jésuites. Marly, 16 juillet 1715. — Fol. 123. Édit supprimant la caisse des emprunts et créant 5 000 000 de rentes au denier 25. Versailles, août 1715. — Fol. 132 v°. Édit supprimant les anoblissements par lettres et les privilèges de noblesse accordés depuis le 1^{er} janvier 1689 aux offices militaires, de judicature, police et finance, etc. Versailles, août 1715. — Fol. 140 v°. Arrêt du Parlement concernant les droits et vacations des juges, avocats du Roi, substitués, etc. 10 septembre 1715. — Fol. 141 v°. Arrêt du Parlement en lit de justice, ordonnant que le duc de Bourbon sera chef du conseil de régence sous l'autorité du duc d'Orléans. 12 septembre 1715. — Fol. 142. Déclaration portant que les traités qui ont été révoqués par celle du 9 juillet 1715 demeureront éteints et supprimés. Vincennes, 19 octobre 1715. — Fol. 144. Déclaration exemptant les inspecteurs des manufactures de collecte, tutelle, curatelle et autres charges publiques. Vincennes, 3 novembre 1715. — Fol. 145. Déclaration portant que tous les billets faits pour le service de l'État seront rapportés pour en faire la vérification et la liquidation. Vincennes, 7 décembre 1715.

I B 52.(Registre.) — In fol., 100 feuillets, papier.

1715-1716. — Registre aux Édits, etc. — Fol. 1. Déclaration attribuant aux juges consuls la connaissance des faillites et banqueroutes. Vincennes, 7 décembre 1715. — Fol. 2 v°. Édit pour l'établissement d'une chambre de justice. Paris, mai 1716. — Fol. 7 v°. Édit concernant les monnaies. Vincennes, décembre 1716. — Fol. 12. Déclaration concernant les faillites et banqueroutes dont la connaissance est attribuée aux juges et consuls. Paris, 11 janvier 1716. — Fol. 14 v°. Déclaration concernant les justiciables de la chambre de justice et la procédure qui doit y être observée. Paris, 17 mars 1716. — Fol. 25. Déclaration concernant les justiciables de la chambre de justice qui seront accusés ou condamnés par contumace, etc. Paris, 1^{er} avril 1716. — Fol. 28. Déclaration concernant les commissaires délégués de la chambre de justice. Paris, 25 avril 1716. — Fol. 30 v°. Édit concernant les officiers des chancelleries. Vincennes, décembre 1715. — Fol. 39 v°. Édit concernant les billets payables au porteur. Paris, mai 1716. — Fol. 43 v°. Lettres patentes portant privilège au sieur Law et sa compagnie d'établir une banque

générale et de stipuler un écu de banque du poids et titre de ce jour. Paris, 2 mai 1716. — Fol. 46 v°. Commission par la chambre de justice de M^c Ducroquet, conseiller au présidial d'Amiens, pour vaquer à la recherche des crimes et malversations et commerce usuraire dans l'étendue des élections d'Amiens, Montdidier et Péronne. 30 avril 1716. — Fol. 48. Déclaration concernant les déclarations de biens qui doivent être faites par les justiciables de la chambre de justice. Paris, 9 mai 1716. — Fol. 32. Déclaration pour les billets d'État. Paris, 1^{er} avril 1716. — Fol. 59. Arrêt du Parlement supprimant un libelle intitulé *Lettres d'un évêque à un évêque*, et autres imprimés. 11 mai 1716. — Fol. 63. Édit réduisant au denier 25 les gages et augmentations de gages. Paris, janvier 1716. — Fol. 66. Arrêt du Parlement supprimant un libelle intitulé *Mémoire pour le corps des pasteurs qui ont reçu la constitution Unigenitus*. 4 avril 1716. — Fol. 69. Lettres patentes contenant règlement pour la banque générale accordée au sieur Law et à sa compagnie. Paris, 20 mai 1716. — Fol. 72. Déclaration portant attribution aux juges et consuls de la connaissance des faillites et banqueroutes. Paris, 10 juin 1716. — Fol. 73 v°. Déclaration concernant les lettres et billets de change et autres. Paris, 20 juin 1716. — Fol. 75 v°. Déclaration portant règlement pour les receveurs généraux des finances et les receveurs des tailles. Paris, 10 juin 1716. — Fol. 80 v°. Édit concernant les registres journaux qui doivent être tenus par tous les officiers comptables. Paris, juin 1716. — Fol. 85 v°. Arrêt du Conseil d'État concernant le paiement des pensions d'oblats ou places de religieux laïcs. 7 juillet 1716. — Fol. 89. Déclaration qui accorde un nouveau délai de dix jours aux justiciables de la chambre de justice pour fournir ou rectifier les déclarations de leurs biens, etc. Paris, 18 septembre 1716. — Fol. 95. Édit supprimant les droits de 2 d. pour livre attribués aux commissaires généraux trésoriers de France, etc. Paris, juillet 1716. — Fol. 97. Édit supprimant les charges d'inspecteurs visiteurs de porcs. Paris, juillet 1716. — Fol. 98 v°. Édit supprimant tous les offices créés avant l'année 1713, dont les finances n'ont pas été payées en entier. Paris, août 1716. — Fol. 100. Déclaration sur les endossements des billets de la banque générale. Paris, 25 juillet 1716.

I B 53. (Registre.) — In-fol., 100 feuillets, papier.

1716-1717. — Registre aux Édits, etc. — Fol. 1. Édit supprimant différents offices. Paris, août 1716. — Fol. 14 v°. Édit concernant la vente par décret des immeubles des justiciables de la chambre de justice. Paris, août 1716. — Fol. 24.

Déclaration contre ceux qui ont fait ou feront faillite. Paris, 13 juin 1716. — Fol. 26 v°. Déclaration portant règlement pour les recommanderesses et les nourrices. Versailles, 29 janvier 1715. — Fol. 29. Déclaration concernant les rentes dont la conversion est ordonnée par l'édit de décembre 1715. Paris, 20 juillet 1716. — Fol. 34 v°. Édit supprimant les offices de contrôleurs des octrois et des péages. Paris, octobre 1716. — Fol. 36 v°. Arrêt du Parlement renouvelant les défenses de recevoir, publier exécuter, imprimer, vendre ou distribuer aucunes bulles ou brefs en cour de Rome sans lettres patentes enregistrées au Parlement, 23 décembre 1716. — Fol. 38. Déclaration accordant aux tiers référendaires la faculté de postuler. Paris, 12 décembre 1716. — Fol. 40 v°. Édit supprimant les offices de greffiers, conservateurs et contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures. Paris, décembre 1716. — Fol. 42. Édit supprimant plusieurs offices et droits dans les gabelles. Paris, décembre 1716. — Fol. 45 v°. Déclaration portant nouveau délai pour le rachat du prêt et droit annuel. Paris, 5 décembre 1716. — Fol. 46 v°. Déclaration attribuant aux juges et consuls la connaissance des faillites et banqueroutes. Paris, 21 novembre 1716. — Fol. 47. v°. Édit supprimant les offices de payeurs des gages et augmentations aux officiers de la chancellerie près le Parlement de Paris et des chancelleries présidiales de son ressort. Paris, décembre 1716. — Fol. 50. Édit supprimant les offices de contrôleurs et de greffiers gardes minutes des chancelleries près les cours et présidiaux. Paris, janvier 1717. — Fol. 53. Déclaration supprimant 4 s. pour livre sur tous les droits des fermes établis par les déclarations du 3 mars 1705 et 7 mai 1715. Paris, 13 février 1717. — Fol. 54 v°. Édit supprimant les offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures en ce qui concerne les moulins. Paris, octobre 1716. — Fol. 56. Déclaration continuant les défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens immeubles et la totalité de leurs biens meubles pendant trois ans. Paris, 16 février 1717. — Fol. 57. Édit supprimant la chambre de justice. Paris, mars 1717. — Fol. 60. Déclaration concernant les papiers royaux qui n'ont point été visés. Paris, 13 mars 1717. — Fol. 61 v°. Déclaration concernant les religieux mendiants. Paris, 25 janvier 1717. — Fol. 62 v°. Déclaration attribuant aux juges et consuls la connaissance des faillites et banqueroutes. Paris, 21 novembre 1716. — Fol. 63. Déclaration portant

nouveau délai pour le rachat du prêt et droit annuel. Paris, 5 décembre 1716. — Fol. 65. Déclaration accordant aux tiers référendaires la faculté de postuler. Paris, 12 décembre 1716. — Fol. 66. Édit supprimant les offices de payeurs des gages et augmentations des officiers de la chancellerie près le Parlement et des chancelleries présidiales. Paris, décembre 1716. — Fol. 68. Édit supprimant les offices de greffiers conservateurs et contrôleurs des registres de baptêmes, mariages et sépultures. Paris, décembre 1716. — Fol. 69 v°. Déclaration continuant les défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens. Paris, 16 février 1717. — Fol. 70. Édit supprimant les offices de contrôleurs visiteurs des poids et mesures en ce qui concerne les moulins. Paris, octobre 1716. — Fol. 71. Édit supprimant les 4 s. pour livre sur les droits des fermes, etc. Paris, 13 février 1717. — Fol. 72. Édit supprimant la chambre de justice. Paris, mars 1717. — Fol. 74. Déclaration concernant les religieux mendiants. Paris, 25 janvier 1717. — Fol. 75. Édit supprimant les offices de contrôleurs et greffiers gardes minutes des chancelleries près les cours et présidiaux. Paris, janvier 1717. — Fol. 77. Arrêt du Conseil d'État portant règlement concernant les étoffes qui se fabriquent à Amiens : camelots de grain toute laine façon de Bruxelles, camelots enrichis de deux fils de soie façon de Hollande, camelots superfins façon de Bruxelles, camelots rayés et unis changeants, toute laine, étamines virées simples autrement dit jaspées, étamines virées double soie, étamines façon de crépon d'Alençon double soie, étamines glacées, autrement dit de soie glacée, crépons blancs de laine rayée de fil. Paris, 17 mars 1717. — Fol. 78 v°. Lettres patentes sur ledit règlement. Paris, 17 mars 1717. — Fol. 79 v°. Déclaration portant défenses de faire aucunes impressions sans permission du Roi. Paris, 12 mai 1717. — Fol. 81. Déclaration pour le paiement des intérêts des offices supprimés par l'édit d'août 1716. Paris, 12 juin 1717. — Fol. 83. Arrêt du Parlement faisant défenses à toutes personnes de s'assembler sans permission du Roi. 18 juin 1717. — Fol. 83 v°. Déclaration concernant les sentences et jugements rendus par les subdélégués de la chambre de justice. Paris, 29 mai 1717. — Fol. 85. Déclaration attribuant aux juges et consuls la connaissance des faillites et banqueroutes. Paris, 29 mai 1717. — Fol. 86. Déclaration prorogeant les surcéances accordées aux officiers des troupes. Paris, 14 juin 1717. — Fol. 87. Déclaration portant que les commis employés à la régie des droits réservés par l'édit d'août 1716 jouiront des mêmes exemptions que les commis des fermes. Paris, 3 mai 1717. — Fol. 88. Lettres patentes sur arrêt réglant la manière de fabriquer plusieurs sortes de serges et étoffes :

serges moyennes d'Aumale, Grandvilliers, et Feuquières, tant blanches que grises, serges larges de Crèvecœur, Hardivilliers, Blicourt, Pisseleu sur Hy, Tilloy et autres lieux, serges de Tricot et autres lieux où il s'en fait de pareilles. Paris, 17 mars 1717. — Fol. 90. Arrêt du Conseil d'État sur le même objet. 17 mars 1717. — Fol. 92 v°. Déclaration portant établissement d'une loterie pour parvenir à l'extinction des billets de l'État et de la caisse commune des recettes générales. Paris, 21 août 1717. — Fol. 93 v°. Édit supprimant le dixième du revenu des biens et règlement touchant les billets de l'État, ceux des receveurs généraux, les pensions, etc. Paris, août 1717. — Fol. 98 v°. Édit pour la vente et engagement des petits domaines. Paris, août 1717.

I B 54. (Registre). — In-fol., 149 feuillets, papier.

1717-1722. — Registre aux Édits, etc. —

Fol. 1. Édit établissant une compagnie de commerce sous le nom de Compagnie d'occident. Paris, août 1717. — Fol. 8. Déclaration suspendant toutes les disputes, contestations et différends à l'occasion de la constitution de N. S. P. le Pape, contre le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Paris, 7 octobre 1717. — Fol. 10 v°. Déclaration prorogeant les attributions des juges et consuls sur les faillites et banqueroutes. Paris, 19 juin 1718. — Fol. 11. Édit levant la fixation des charges de receveurs généraux des finances. Paris, septembre 1718. — Fol. 12 v°. Arrêt du Parlement déclarant abusives les lettres ou décret du pape intitulé : *Sanctissimi... ad verus eos qui constitutioni Sanctitatis Suae quae incipit Unigenitus debitam obedientiam praestare hactenus recusarunt* », etc. 10 janvier 1719. — Fol. 15. Arrêt du Parlement contre quatre libelles intitulés : 1° *Instruction familière sur la soumission due à la constitution Unigenitus* ; 2° *Traité du schisme* ; 3° *Réfutation du mémoire publié en faveur de l'appel des quatre évêques* ; 4° *Instruction pour calmer les scrupules que l'on s'efforce de jeter dans les consciences timorées au sujet de la constitution Unigenitus et de l'appel qui en a été interjetté*. 14 janvier 1719. — Fol. 17 v°. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un imprimé intitulé *Déclaration faite par le roy catholique le 25 décembre 1718*. 16 janvier 1719. — Fol. 18 v°. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un décret du Saint Office du 19 décembre 1718

et faisant défenses à tous religieux de sortir du royaume sans permission du Roi, même sous prétexte d'aller aux chapitres généraux ou provinciaux de leur ordre. 26 janvier 1719. — Fol. 19 v°. Déclaration concernant les condamnés aux galères, bannis et vagabonds, Paris, 8 janvier 1719. — Fol. 20. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un imprimé contenant quatre pièces intitulées : 1° *Copie d'une lettre du roy catholique* ; 2° *Copie d'une lettre circulaire du roy d'Espagne* ; 3° *Manifeste du roy catholique* ; 4° *Requête présentée au roy catholique*. 4 février 1719. — Fol. 22. Déclaration séparant les communautés des maîtres barbiers perruquiers de celles des maîtres barbiers chirurgiens. Paris, 30 novembre 1717. — Fol. 23. Arrêt du Conseil d'État concernant les offices de judicature, police, finances ou domaine. Paris, 25 septembre 1718. — Fol. 24 v°. Édit créant 3 000 000 de rentes sur la ferme du tabac au profit de la compagnie d'occident. Paris, septembre 1718. — Fol. 25 v°. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un libelle intitulé : *Instruction familière sur la soumission deue à la constitution Unigenitus*. 11 mars 1719. — Fol. 27. Déclaration concernant les vagabonds et gens sans aveu. Paris, 12 mars 1719. — Fol. 28. Déclaration concernant les rentes sur la ferme du contrôle des actes. Paris, 14 février 1719. — Fol. 29. Édit créant deux offices de trésoriers généraux payeurs des maréchaussées dans chaque généralité. Paris, février 1719. — Fol. 33. Arrêt du Parlement déclarant abusif un mandement de l'évêque de Soissons du 8 décembre 1718 et un avis du même évêque du 30 mars 1719. 7 juin 1719. — Fol. 34. Déclaration suspendant toutes les disputes, contestations et différends au sujet de la Constitution de N. S. P. le Pape contre le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Paris, 5 juin 1719. — Fol. 35 v°. Arrêt du Parlement qui ordonne que le libelle intitulé : *Lettre de Mgr. l'archevêque de Rheims à Messieurs les cardinaux, archevêques et évêques du royaume qui sont soumis à la bulle Unigenitus*, imprimé à Namur, sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. 22 juin 1719. — Fol. 37 v°. Arrêt du Parlement qui ordonne la suppression d'un imprimé ayant pour titre : *Déclaration de Sa Majesté catholique au sujet de la résolution qu'elle a prise de se mettre à la teste de ses troupes pour favoriser les intérêts de Sa Majesté Très Chrestienne et de la nation françoise, dattée du 27 avril 1719*. — 22 mai 1719. — Fol. 38 v°. Déclaration concernant les unions de bénéfices. Paris, 25 avril 1719. — Fol. 40. Déclaration en interprétation de la précédente. Paris, 13 juillet 1719. — Fol. 41. Arrêt du Parlement ordonnant que l'écrit intitulé : *Lettres de M. l'évesque*

de Soissons à S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, régent du royaume, au sujet de l'arrest rendu au Parlement... contre quelques écrits de cet évesque, etc., sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice, et que ledit évesque sera tenu d'avouer ou désavouer ledit écrit. 9 août 1719. — Fol. 45. Édit portant réunion des compagnies orientale et de la Chine à la compagnie d'Occident. Paris, mai 1719. — Fol. 48. Arrêt du Conseil d'État concernant ladite réunion. 17 juin 1719. — Fol. 48 v°. Lettres patentes sur les remontrances à adresser au Roi par le Parlement. Paris, 26 août 1718. — Fol. 50 v°. Lettres patentes concernant les banquiers expéditionnaires de cour de Rome. Paris, 3 août 1718. — Fol. 52 v°. Arrêt du Parlement qui ordonne la suppression d'un décret de l'Inquisition de Rome du 3 août 1719, portant condamnation de la lettre pastorale du cardinal de Noailles. 6 septembre 1719. — Fol. 53. Arrêt du Conseil d'État concernant la confirmation de l'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis. 1^{er} juillet 1719. — Fol. 54. Édit concernant la confirmation de l'institution dudit ordre. Paris, avril 1719. — Fol. 61 v°. Lettres patentes concernant les remontrances à adresser au Roi par le Parlement. Paris, 26 août 1718. — Fol. 64 v°. Déclaration pour établir la juridiction du premier chirurgien du Roi sur les barbiers, perruquiers et baigneurs étuvistes. Paris, 20 février 1718. — Fol. 68 v°. Édit concernant les unions de bénéfices. Paris, septembre 1718. — Fol. 71. Déclaration sur le même objet. Paris, 25 avril 1719. — Fol. 73. Déclaration sur le même objet. Paris, 13 juillet 1719. — Fol. 75. Déclaration concernant les ouvrages et la vaisselle d'or et d'argent. Paris, 18 février 1720. — Fol. 77 v°. Déclaration portant défenses de porter des diamants, perles et pierres précieuses. Paris, 4 février 1720. — Fol. 79. Déclaration pour rétablir l'usage des lettres ou billets payables au porteur. Paris, 21 janvier 1721. — Fol. 81. Édit portant que les deniers qui seront donnés en constitution de rente ne pourront produire plus haut intérêt que du denier 50. Paris, mars 1720. — Fol. 84. Déclaration concernant les nouvelles maréchaussées. Paris, 9 avril 1720. — Fol. 88. Édit réorganisant la maréchaussée. Paris, mars 1720. — Fol. 91 v°. Déclaration révoquant les lettres de naturalité accordées aux étrangers non résidant dans le royaume. Paris, février 1720. — Fol. 93. Déclaration renouvelant les défenses à ceux qui ont été de la religion prétendue réformée de vendre leurs biens sans permission. Paris, 13 février 1720. — Fol. 94 v°. Édit réorganisant la maréchaussée. Paris, mars 1720. — Fol. 97 v°. Décla-

ration portant règlement pour les nouvelles compagnies de maréchaussée. Paris, 28 mars 1720. — Fol. 100 v°. Déclaration concernant les nouvelles maréchaussées. Paris, 9 avril 1720. — Fol. 102 v°. Édit portant création de 25000000 l. de rentes au denier 40. Paris, juin 1720. — Fol. 105. Déclaration punissant de mort les contrefacteurs des papiers royaux. Paris, 4 mai 1720. — Fol. 107. Déclaration qui excepte différents officiers de la suppression portée par l'édit de mars 1716. Paris, 3 juillet 1717. — Fol. 108 v°. Déclaration concernant les rentes. Paris, 19 juin 1720. — Fol. 110. Déclaration transférant à Pontoise le parlement de Paris. Paris, 21 juillet 1720. — Fol. 112. Déclaration pour le rétablissement des francs salés. Paris, 2 juillet 1720. — Fol. 113. Lettres patentes en forme de commission établissant une chambre des vacations dans le couvent des Grands Augustins de Paris. Paris, 27 septembre 1720. — Fol. 115 v°. Déclaration touchant la conciliation des évêques du royaume au sujet de la constitution *Unigenitus*. Paris, 4 août 1720. — Fol. 120. Édit créant 8 000 000 de l. de rente au denier 50. Paris, avril 1720. — Fol. 122. Édit créant 4 000 000 de rentes viagères au denier 25. — Fol. 124 v°. Lettres patentes évoquant au Grand Conseil toutes les contestations relatives à la bulle *Unigenitus*. Paris, 15 septembre 1720. — Fol. 126. Lettres patentes évoquant lesdites contestations au Parlement. Paris, 25 novembre 1720. — Fol. 127. Déclaration touchant la conciliation des évêques du royaume au sujet de la constitution *Unigenitus*. Paris, 4 août 1720. — Fol. 130. Édit maintenant les officiers du bureau des finances de Paris dans le privilège de la noblesse au premier degré. Paris, septembre 1720. — Fol. 131. Déclaration, rétablissant le Parlement à Paris. Paris, 16 décembre 1720. — Fol. 132. Déclaration réglant le rang et séance des prévôts généraux, des maréchaux et de leurs lieutenants. Paris, 30 octobre 1720. — Fol. 132. Lettres patentes sur arrêt pour la continuation de la perception des 4 s. pour livre. Paris, 18 janvier 1721. — Fol. 134. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression de trois écrits sur les affaires de la religion. 21 mars 1721. — Fol. 135. Déclaration sur les effets qui sont dans les bureaux des receveurs des consignations et des commissaires aux saisies réelles. Paris, 24 juin 1721. — Fol. 126 v°. Édit concernant les religieux de l'étroite observance de Cluny. Paris, avril 1721. — Fol. 138 v°. Déclaration supprimant les droits de 6 s. pour livre attribués aux économistes sequestres, etc. Paris, 12 août 1721. — Fol. 140. Déclaration attribuant aux juges et consuls les procès sur les faillites et banqueroutes. Paris, 5 août 1721. —

Fol. 143. Arrêt du Parlement annulant un exploit fait à la requête d'un nommé Claude Lefèvre, par un huissier son parent au 3^e degré. 6 septembre 1721. — Fol. 143 v°. Déclaration concernant la vaisselle d'argent. Paris, 23 novembre 1721. — Fol. 146. Déclaration réglant la manière d'élire des tuteurs et curateurs aux enfants dont les pères possédaient des biens tant dans le royaume que dans les colonies, et défendant à ceux qui seront émancipés de vendre leurs nègres. Paris, 15 décembre 1721. — Fol. 148. Déclaration concernant les marchandises des colonies françaises. Paris, 14 mars 1722.

I B 55. (Registre.) — In-fol., 200 feuillets, papier.

1722-1731. — Registre aux Édits, etc. —

Fol. 1. Déclaration concernant les faillites et les banqueroutes. Paris, 3 mai 1722. — Fol. 3 v°. Déclaration portant rétablissement de plusieurs droits. Paris, 15 mai 1722. — Fol. 6. Déclaration exemptant de tutelle et curatelle les commis principaux, écrivains et autres entretenus dans la marine. Versailles, 13 juillet 1722. — Fol. 6 v°. Déclaration au sujet des indemnités pour les acquisitions faites par le Roi. Versailles, 22 septembre 1722. — Fol. 8. Déclaration établissant le prêt annuel. Versailles 9 août 1722. — Fol. 9 v°. Édit créant et rétablissant des offices municipaux et autres. Versailles, août 1722. — Fol. 11. Déclaration sur les vagabonds, etc. Versailles, 5 juillet 1722. — Fol. 12 v°. Déclaration sur le contrôle des actes des notaires et insinuations. Versailles, 29 novembre 1722. — Fol. 14. Édit supprimant 2 000 000 de rentes au denier 50 et créant 4 000 000 de rentes viagères au denier 25. Versailles, novembre 1722. — Fol. 16 v°. Édit créant des maîtrises d'arts et métiers. Versailles, novembre 1722. — Fol. 17 v°. Édit contre les duels. Versailles, février 1723. — Fol. 19. Déclaration défendant aux sujets de la religion prétendue réformée de vendre aucuns biens pendant trois ans. Versailles, 18 février 1723. — Fol. 19 v°. Déclaration sur la compétence des juges consuls. Versailles, 15 décembre 1722. — Fol. 20 v°. Déclaration portant que les grains, farines, etc., ne pourront être vendus que dans les halles. Versailles, 19 avril 1724. — Fol. 21. Déclaration concernant les peines et réparations d'honneur à l'occasion des injures. Versailles, 12 avril 1723. — Fol. 22. Déclaration accordant un nouveau délai de trois mois à ceux qui ont reçu des lettres de grâce à l'occasion du sacre du Roi. Versailles, 15 mai 1723. — Fol. 22 v°. Déclaration concernant les acquéreurs de quittances de finances. Versailles, 5 mai 1723. —

Fol. 23 v°. Arrêt du Conseil d'État concernant les huissiers des chancelleries. 27 avril 1723. — Fol. 24. Déclaration concernant les rentes du clergé. Versailles, 31 mai 1723. — Fol. 26 v°. Déclaration sur les juridictions consulaires. Meudon, 26 juin 1723. — Fol. 27 v°. Déclaration défendant aux sujets du Roi de s'intéresser à la compagnie du commerce nouvellement créée à Ostende. Versailles, 6 août 1723. — Fol. 28 v°. Édit créant 4 000 000 de l. de rentes viagères au denier 25. Meudon, juillet 1723. — Fol. 29 v°. Édit supprimant les offices d'essayeurs et de contrôleurs des ouvrages d'orfèvrerie. Versailles, mai 1723. — Fol. 30 v°. Édit concernant les chirurgiens. Versailles, décembre 1723. — Fol. 31 v°. Lettres patentes concernant la liquidation des rentes de l'hôtel-de-ville assignées sur le clergé. Versailles, 17 décembre 1723. — Fol. 32. Déclaration concernant les faillites et banqueroutes. Versailles, 4 octobre 1723. — Fol. 34. Arrêt du Conseil d'État annulant les tacites reconductions dans le Santerre. Versailles, 25 mars 1724. — Fol. 37 v°. Lettres patentes continuant pendant trois ans la perception des 4 s. pour livre sur les droits des fermes. Versailles, 27 février 1724. — Fol. 38. Arrêt du Parlement concernant les cabarets et cafés. 10 février 1724. — Fol. 39. Déclaration concernant les impositions du clergé. Versailles, 22 février 1724. — Fol. 39 v°. Édit créant 4 000 000 de rentes viagères au denier 25. Versailles, janvier 1724. — Fol. 41. Déclaration concernant la punition des voleurs. Versailles, 4 mars 1724. — Fol. 42. Déclaration concernant la maréchaussée. Versailles, 25 février 1724. — Fol. 42 v°. Déclaration concernant la religion. Versailles, 14 mai 1724. — Fol. 46. Édit fixant les constitutions de rentes au denier 30. Versailles, juin 1724. — Fol. 47 v°. Déclaration déchargeant les geoliers de payer aucune chose pour le loyer ou ferme des prisons. Versailles, 11 juin 1724. — Fol. 48. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression du livre intitulé : *Traité théologique sur l'autorité et l'infailibilité des papes*. 1^{er} juillet 1724. — Fol. 48 v°. Déclaration contre les mendiants et vagabonds. Chantilly, 18 juillet 1724. — Fol. 52. Déclaration prorogeant l'attribution aux juges et consuls des faillites et banqueroutes. Chantilly, 4 juillet 1724. — Fol. 54. Édit supprimant des offices municipaux. Chantilly, juillet 1724. — Fol. 55. Déclaration sur l'édit de juin 1724 qui fixe les constitutions sur le pied du denier 30. Fontainebleau, 26 septembre 1724. — Fol. 56. Édit concernant le prix des offices. Fontainebleau, septembre 1724. — Fol. 57. Lettres patentes en forme d'édit concédant des committimus au grand sceau aux officiers du parlement de Paris. Versailles, 28 décembre 1724. —

Fol. 57 v°. Déclaration concernant les prisons qui sont dans les domaines engagés. Fontainebleau, 7 novembre 1724. — Fol. 58. Déclaration concernant le droit d'indemnité dû par les gens de mainmorte. Fontainebleau, 21 novembre 1724. — Fol. 60. Déclaration réglant le nombre des chevaux des charettes à deux roues. Fontainebleau, 14 novembre 1724. — Fol. 61 v°. Édit supprimant les offices de receveurs et contrôleurs des octrois, etc. Versailles, juin 1725. — Fol. 65. Déclaration pour la levée du cinquantième denier. Versailles, 5 juin 1725. — Fol. 70. Édit portant que le denier de la constitution sera fixé à raison du denier 20 du capital. Versailles, juin 1725. — Fol. 71 v°. Édit créant des maîtrises d'arts et métiers à l'occasion du mariage du Roi. Versailles, juin 1725. — Fol. 72 v°. Édit supprimant les receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois. Versailles, juin 1725. — Fol. 74 v°. Déclaration concernant les économes des bénéfices vacants. Versailles, 20 février 1725. — Fol. 75 v°. Édit portant décharge et libération de la compagnie des Indes. Versailles, juin 1725. — Fol. 80. Édit confirmant les privilèges, concessions et aliénations faits à la compagnie des Indes. Versailles, juin 1725. — Fol. 84. Édit confirmant les opérations du visa et la nullité des effets non visés. Versailles, juin 1725. — Fol. 87 v°. Déclaration prorogeant aux juges et consuls la connaissance des faillites et banqueroutes. Chantilly, 30 juillet 1725. — Fol. 90 v°. Arrêt du Parlement défendant de troubler les juges dans la visite des cadavres. 1^{er} septembre 1725. — Fol. 91. Arrêt du Parlement supprimant une feuille intitulée : *Lettre de Messieurs les archevêques, évêques et autres députés à l'assemblée générale du clergé de France de l'année 1725, au Roy*. 10 janvier 1726. — Fol. 92. Déclaration concernant les religionnaires fugitifs qui rentreront dans le royaume. Fontainebleau, 27 octobre 1725. — Fol. 93 v°. Déclaration défendant aux sujets de la religion prétendue réformée de vendre aucuns biens sans permission du Roi. Versailles, 7 février 1726. — Fol. 94 v°. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression de deux imprimés intitulés : *Lettres pastorales de M. l'évêque de Montpellier*, et d'écrits intitulés : *Protestation des Chartreux*, etc., et *Réfutation de l'apologie*, etc., 15 avril 1726. — Fol. 96. Arrêt du Parlement portant règlement pour le paiement des lettres de change sur Lyon. 26 janvier 1673. — Fol. 98. Arrêt du Parlement condamnant un libelle intitulé : *Justification du sieur Poirier, principal du collège de Tours*, à être lacéré et jeté au feu. 15 avril 1726. — Fol. 99. Déclaration révoquant la levée du

cinquantième en nature de fruits. Versailles, 21 juin 1726. — Fol. 100. Déclaration supprimant la caisse commune des recettes générales, etc. Versailles, 9 juillet 1726. — Fol. 102. Lettres patentes prorogeant différents droits jusqu'à la fin du nouveau bail des fermes. Versailles, 12 juillet 1726. — Fol. 103. Déclaration sur la pêche du poisson de mer. Versailles, 23 avril 1726. — Fol. 107 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que le libelle intitulé : *Parallèle de la doctrine des payens avec celle des Jésuites et de la constitution du pape Clément XI qui commence par ces mots : Unigenitus Dei filius*, sera lacéré et brûlé. 29 août 1726. — Fol. 108 v°. Déclaration prorogeant la connaissance des faillites et banqueroutes par les juridictions consulaires. Versailles, 21 juillet 1726. — Fol. 110. Déclaration en faveur des curés et vicaires perpétuels. Fontainebleau, 5 octobre 1726. — Fol. 112 v°. Déclaration concernant le clergé. Fontainebleau, 8 octobre 1726. — Fol. 115 v°. Édît portant réduction des rentes viagères. Fontainebleau, novembre 1726. — Fol. 117. Déclaration concernant les bulles à obtenir par les bénéficiers à la nomination du Roi. Fontainebleau, 14 octobre 1726. — Fol. 118. Déclaration défendant aux courriers ordinaires de se charger d'espèces ou matières d'or et d'argent. Fontainebleau, 29 octobre 1726. — Fol. 119. Déclaration défendant la pêche du poisson de mer nommé blanche ou blaquet. Versailles, 24 décembre 1726. — Fol. 120 v°. Déclaration concernant les recommanderesses et nourrices. Versailles, 1^{er} mars 1727. — Fol. 122 v°. Édît confirmant les privilèges de l'ordre du Saint-Esprit. Versailles, mars 1727. — Fol. 123 v°. Déclaration supprimant le cinquantième. Versailles, 7 juillet 1727. — Fol. 124 v°. Déclaration prorogeant aux juridictions consulaires la connaissance des faillites et banqueroutes. Versailles, 7 juillet 1727. — Fol. 126 v°. Lettres patentes confirmant le nouveau département général fait par la délibération de l'assemblée du clergé de France du 12 décembre 1726. Versailles, 15 juin 1727. — Fol. 129. Déclaration pour éviter les surprises dans la perception des arrérages des rentes viagères. Marly, 27 janvier 1728. — Fol. 130. Déclaration sur le même objet. Versailles, 27 décembre 1728. — Fol. 132. Édît concernant les secrétaires du Roi près les cours et juridictions présidiales. Versailles, décembre 1727. — Fol. 135. Édît en faveur des receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois, etc. Versailles, décembre 1727. — Fol. 138 v°. Déclaration concernant les imprimeurs. Versailles, 10 mars 1728. — Fol. 140 v°. Déclaration concernant les évocations. Versailles, 18 mars 1728. — Fol. 141 v°. Déclaration

concernant le port des armes. Versailles, 23 mars 1728. — Fol. 142 v°. Déclaration prorogeant aux juridictions consulaires la connaissance des banqueroutes et faillites. Versailles, 31 juillet 1728. — Fol. 144 v°. Arrêt du Conseil d'État déboutant Jean Boutillier, Claude Digeon, François Leclercq et Joseph Palyart, marchands tanneurs à Amiens, de la demande qu'ils ont faite à l'effet qu'il soit sursis pendant dix ans à l'exécution de leurs statuts. Versailles 1^{er} février 1729. — Fol. 145 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que des libelles y mentionnés seront lacérés et brûlés. 8 mars 1729. — Fol. 147. Déclaration au sujet d'une loterie pour le remboursement des rentes sur l'hôtel-de-ville. Versailles, 6 mars 1729. — Fol. 149 v°. Déclaration concernant les personnes de la religion prétendue réformée. Marly, 6 février 1729. — Fol. 150 v°. Déclaration concernant les insinuations. Marly, 25 juin 1729. — Fol. 152. Déclaration supprimant les droits d'entrée des œufs, beurres et fromages à Paris. Versailles, 22 mars 1729. — Fol. 155 v°. Arrêt du Parlement supprimant une feuille imprimée commençant par ces mots : *Le 25 may, fête de saint Grégoire, pape et confesseur*. 20 juillet 1729. — Fol. 157. Arrêt du Parlement interdisant d'imprimer tout arrêt sans permission. 3 juin 1729. — Fol. 159. Déclaration concernant les receveurs des consignations, etc. Versailles, 6 août 1629. — Fol. 162. Édît concernant les successions des mères à leurs enfants. Versailles, août 1729. — Fol. 164 v°. Déclaration prorogeant aux juridictions consulaires la connaissance des faillites et banqueroutes. Versailles, 31 août 1729. — Fol. 167 v°. Déclaration concernant la constitution *Unigenitus*. Versailles, 24 mars 1730. — Fol. 170 v°. Arrêt du Parlement déclarant abusifs quatre brevets ou décrets au sujet de la légende de Grégoire VII. 23 février 1730. — Fol. 173. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Remontrances des fidèles du diocèse de Paris à Mgr. leur archevêque*, etc., sera lacéré et brûlé. 23 février 1730. — Fol. 174 v°. Déclaration sur les huissiers et sergents royaux. Versailles, 1^{er} mars 1730. — Fol. 175 v°. Arrêt du Parlement qui condamne Pierre Ruelle, vigneron, jureur, blasphémateur et incendiaire, à être pendu et brûlé. 20 juin 1730. — Fol. 176 v°. Déclaration prorogeant aux juridictions consulaires la connaissance des faillites et banqueroutes. Versailles, 19 septembre 1730. — Fol. 179. Déclaration sur les cas prévôtaux ou présidiaux. Marly, 5 février 1731. — Fol. 182. Arrêt du Parlement condamnant un libelle intitulé *Avis aux fidèles de l'église de Paris*, etc., à être lacéré et brûlé. 12 février

1731. — Fol. 183. Déclaration servant de règlement entre les curés primitifs et les curés vicaires perpétuels. Marly, 15 janvier 1731. — Fol. 184 v°. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé *Lettre de M. l'ancien evesque d'Apt*, à être lacéré et brûlé. 29 janvier 1731. — Fol. 187. Arrêt du Parlement condamnant un libelle intitulé *Réponses d'un conseiller*, etc. à être brûlé et lacéré. 31 janvier 1731. — Fol. 187 v°. Déclaration sur les scellés des officiers militaires. Versailles, 3 février 1731. — Fol. 189. Arrêt du Parlement condamnant plusieurs feuilles intitulées *Nouvelles ecclésiastiques*, etc., à être lacérées et brûlées. 9 février 1731. — Fol. 190. Arrêt du Parlement recevant le procureur général appelant comme l'abus d'un mandement de l'évêque de Laon du 13 novembre 1730. 20 février 1731. — Fol. 193. Ordonnance royale fixant la jurisprudence sur les donations. Versailles, février 1731. — Fol. 198 v°. Arrêt du Parlement condamnant Françoise Roche à être pendue pour avoir celé sa grossesse et son enfantement et d'avoir causé la mort de son enfant. 16 mars 1731.

I B 56. (Registre). — In-fol., 249 feuillets, papier.

1731-1747. — Registre aux Édits. — Sur la feuille de garde : « Pater Deus alla manufactures d'Abbeville. » — Fol. 1. « Déclaration du Roy portant deffense à tous marchands et fabriquants de la ville d'Amiens de vendre ny achepter aucunes marchandises et étoffes par le ministère des courtiers ou autres gens sans quallité. » Versailles, 20 février 1731. — Fol. 2. Déclaration prorogeant la compétence des juges et consuls sur les faillites. Fontainebleau, 4 août 1731. — Arrêt du Parlement ordonnant la suppression de la thèse intitulée : *Innocentiae vindici questio theologica*, par Maurille-Pierre-Jean de Hay de Bouteville, chanoine de Rennes. 14 août 1731. — Fol. 5 v°. Édit accordant le droit de committimus aux substituts du procureur général près le Parlement. Versailles, décembre 1729. — Fol. 6 v°. Arrêt du Parlement supprimant un imprimé intitulé : *Lettres de M. le coadjuteur d'Orléans à Mgr. le cardinal de Fleury*. 19 juin 1731. — Fol. 7 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un écrit intitulé *A M. Gilbert de Voisins, avocat général au Parlement*, etc., sera lacéré et brûlé par l'exécuteur de la haute justice. 14 juillet 1731. — Fol. 8. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression de deux décrets de la cour de Rome. 28 septembre 1731. — Fol. 9 v°. Déclaration continuant le droit annuel accordé aux officiers de judicature, etc. Fontainebleau, 22 juillet 1731. — Fol. 11. Arrêt du Conseil concernant l'ordre et la forme de procéder au Conseil dans l'instruction et jugement des demandes en cassation des jugements

de compétence rendus en faveur des prévôts des maréchaux ou des sièges présidiaux. Fontainebleau, 25 juillet 1731. — Fol. 13. Déclaration au sujet de la fraude qui se pratique en Normandie par des ventes séparées et successives du fief et du domaine utile de la même terre, au préjudice des droits du Roi et de ceux des seigneurs de fief et des parents lignagers. Fontainebleau 27 juillet 1732. — Fol. 15 v°. Déclaration sur le paiement des droits seigneuriaux pour les héritages cédés à baux, à fiefs ou à rentes. Versailles, 14 janvier 1698. — Fol. 16. Déclaration réglant les cas où le rachat des baux à fiefs ou à rentes des biens sis en Normandie donne ouverture aux retraits et aux droits seigneuriaux. Versailles, 10 janvier 1725. — Fol. 17. Déclaration sur le rachat de partie des baux à fiefs ou à rentes en Normandie. Versailles, 26 mai 1725. — Fol. 18. Déclaration concernant les personnes de la R. P. R. Versailles, 19 janvier 1732. — Fol. 19. Arrêt du Parlement sur l'échenillage des arbres. 4 février 1732. — Fol. 20. Arrêt du Parlement ordonnant que le libelle intitulé *Mémoire touchant l'origine et l'autorité du Parlement de France appellé Judicium francorum*, sera lacéré et brûlé. 13 août 1732. — Fol. 21 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Lettre écrite aux curés de Paris*, sera lacéré et brûlé. 27 octobre 1732. — Fol. 23. Lettres patentes concernant les droits d'indemnités. Versailles, 18 décembre 1734. — Fol. 24 v°. Arrêt du Parlement supprimant une thèse intitulée *Pastorum exemplari*, par M^e Jean Haucharan, prêtre, irlandais de nation. 5 janvier 1733. — Fol. 25 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Lettre de Louis XIV à Louis XV*, sera lacéré et brûlé. 20 mars 1733. — Fol. 37. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un imprimé intitulé *Lettre de M. Leullier à M. le Premier Président*, etc. 23 février 1733. — Fol. 29. Lettres patentes portant règlement pour la teinture des laines destinées aux fabriques de tapisserie. Compiègne, 7 juillet 1733. — Fol. 36. Arrêt du Parlement portant règlement pour les scellés et inventaires. 18 juillet 1733. — Fol. 27. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Réflexions pour les évêques de France*, sera lacéré et brûlé. 7 octobre 1733. — Fol. 38 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Remontrance au Roy sur l'arrêt rendu par son parlement de Paris le 23 février 1733, qui ordonne la suppression d'un imprimé... de M. Leullier, etc.*, sera lacéré et brûlé, 5 juin 1733. — Fol. 39 v°.

Édit portant création de rente viagère en forme de tontine. Fontainebleau, novembre 1733. — Fol. 43. Déclaration pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume. Fontainebleau, 17 novembre 1733. — Fol. 45 v°. Édit portant rétablissement des offices de gouverneurs, lieutenants du Roi, majors, maires, lieutenants de maires et autres officiers des hôtels-de-villes. Fontainebleau, novembre 1733. — Fol. 47 v°. Déclaration en interprétation du précédent édit. Versailles, 20 décembre 1733. — Fol. 48 v°. Déclaration concernant les billets ou promesses causés pour valeur en argent. Versailles, 22 septembre 1733. — Fol. 49 v°. Lettres patentes permettant aux étrangers d'acquérir des rentes créées par la déclaration du 16 août précédent. Versailles, 5 décembre 1733. — Fol. 50. Arrêt du Conseil d'État concernant les frais des procès criminels. Fontainebleau, 24 novembre 1733. — Fol. 51. Édit créant des rentes viagères en forme de tontine. Versailles, août 1734. — Fol. 55. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un livre intitulé *Les princesses Malabares, ou le célibat philosophique, ouvrage intéressant les curieux, avec des notes historiques et critiques, à Andrinople, chez Tomas Franco*, 1734, sera lacéré et brûlé. 3 février 1735. — Fol. 56. Arrêt du Parlement ordonnant que les écrits intitulés *Instruction sur l'obéissance due aux décisions de l'Église*, et *Répliques aux tallerans (?) de ce temps*, seront lacérés et brûlés. 16 avril 1734. — Fol. 57. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un livre intitulé *Lettres philosophiques*, par M. D. V., à Amsterdam, chez E. Lucas, au Livre d'or, 1734, sera lacéré et brûlé. 10 juin 1734. — Fol. 57 v°. Déclaration concernant le contrôle des actes. Versailles, 28 décembre 1734. — Arrêt du Parlement qui déclare abusif un bref ou décret de la cour de Rome du 18 mai 1735. 18 juin 1735. — Fol. 59 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Dénonciation des erreurs de M. l'évêque de Troyes*, à Avignon, chez Joseph Castel, imprimeur du Saint-Office, 1735, etc., sera lacéré et brûlé. 2 juillet 1735. — Fol. 60. Arrêt du Parlement recevant le procureur général appelant comme d'abus du bref de la cour de Rome du 19 juin 1734. 1^{er} mars 1735. — Fol. 61. Arrêt du Parlement supprimant une lettre attribuée aux avocats de la Cour. 2 avril 1735. — Fol. 61 v°. Déclaration portant règlement pour la fabrication des bouteilles et carafons de verre. Versailles, 8 mars 1735. — Fol. 62 v°. Arrêt du Conseil d'État acceptant les offres des maieur et échevins d'Amiens et les maintenant dans la connaissance de la police en ladite ville. Versailles, 11 mai 1700. — Fol. 63 v°. Déclaration renouvelant les défenses aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans

permission. Marly, 5 février 1735. — Fol. 64 v°. Arrêt du Parlement ordonnant la publication aux prones des paroisses de l'édit de Henri II de février 1556 v. s., contre les femmes et les filles qui cèlent leurs grossesses et accouchements. 27 avril 1735. — Fol. 66. Édit créant 600 000 l. de rentes sur la ferme générale des postes. Versailles, novembre 1735. — Fol. 67. Déclaration portant que l'Artois n'est pas censé compris dans les articles 19 à 32 de l'ordonnance de février 1731 concernant les insinuations de donations. Versailles, 17 janvier 1736. — Fol. 68. Ordonnance de Louis XV concernant les testaments. Versailles, août 1735. — Fol. 75. Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour le tourbage. Versailles, 5 mai 1736. — Fol. 75 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Lettre sur le nouveau bréviaire de Paris imprimé en 1736*, sera lacéré et brûlé. 8 juin 1736. — Fol. 77. Déclaration portant défenses de porter sur les habits des boutons de tissus faits au métier. Versailles, 15 mai 1736. — Fol. 77 v°. Déclaration concernant la tenue des registres de baptêmes, mariages, sépultures, etc. Versailles, 9 avril 1736. — Fol. 81. Déclaration autorisant le premier chirurgien du Roi à nommer ses lieutenants et greffiers dans les communautés des maîtres chirurgiens des villes du royaume. Versailles, 3 septembre 1736. — Fol. 82. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Remontrance ou seconde lettre à Mgr. l'archevêque de Paris*, sera lacéré et brûlé. 20 août 1736. — Fol. 83. Arrêt du Parlement faisant défenses à tous les officiers ministériels, leurs clerks et autres, d'exiger aucuns droits pour les cotes et paraphe des registres de baptêmes, mariages et sépultures. 16 janvier 1737. — Fol. 83 v°. Déclaration concernant les lettres de change et billets à ordre stipulés payables en foires de Reims. Versailles, 15 janvier 1737. — Fol. 84. Arrêt du Parlement supprimant une feuille imprimée intitulée *Suite du supplément du 15 janvier 1737*, et d'une thèse soutenue dans la faculté de théologie de Reims le 31 décembre 1736. 18 mars 1737. — Fol. 84 v°. Déclaration portant règlement pour ceux qui obtiendront à l'avenir des degrés dans les universités du royaume. Versailles, 6 décembre 1736. — Fol. 85 v°. Déclaration réglant la forme des procurations pour résigner des bénéfices. Versailles, 14 février 1737. — Fol. 86 v°. Déclaration pour faciliter la perception des arrrages des rentes des tontines. Versailles, 23 juillet 1737. — Fol. 87 v°. Déclaration en faveur des religieux bénédictins anglais établis à Paris. Compiègne, 22 août 1738. — Fol. 89 v°.

Lettres patentes sur le règlement du 15 janvier 1737 pour la teinture des laines. Versailles, 29 janvier 1737. — Fol. 90. Règlement pour la teinture des étoffes de laine et des laines servant à leur fabrication. » Versailles, 15 janvier 1737. — Fol. 96 v°. Édité portant suppression de la charge de premier président et de celles des huit présidents au Grand Conseil. Versailles, janvier 1738. — Fol. 98. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression de quatre imprimés intitulés : 1° *Dix-neuvième lettre théologique* ; 2° *Suite de la dix-neuvième lettre théologique* ; 3° *Lettre à un magistrat*, 4° *Suite des lettres à un magistrat*. 4 janvier 1738. — Fol. 98 v°. Déclaration renouvelant les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens. Versailles, 3 février 1738. — Fol. 99 v°. Déclaration ordonnant la perception de divers droits. Versailles, 7 janvier 1738. — Fol. 100. Édité établissant une loterie royale, pour l'extinction de partie des capitaux des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, décembre 1737. — Fol. 102. Ordonnance de Louis XV concernant les évocations et les règlements de juges. Versailles août 1737. — Fol. 109 v°. Ordonnance de Louis XV concernant le faux principal, le faux incident et la reconnaissance des écritures et signatures en matière criminelle. Versailles, juillet 1737. — Fol. 117 v°. Déclaration ordonnant la représentation des titres à la Chambre des Comptes. Versailles, 26 avril 1738. — Fol. 118 v°. Édité attribuant au Grand Conseil la connaissance de toutes les fraudes et contraventions sur l'introduction ou débit des toiles, étoffes et marchandises prohibées. Versailles, juin 1738. — Fol. 119 v°. Déclaration fixant le nombre des juges consuls de la ville d'Amiens. Versailles, 1^{er} juillet 1738. — Fol. 120 v°. Édité portant que tous les sujets du roi de Pologne dans les états de la Lorraine seront réputés naturels français. Compiègne, juillet 1738. — Fol. 121. Édité supprimant les offices de contrôleurs clerks d'eau. Versailles, mai 1738. — Fol. 132. Édité créant 100 000 l. de rente sur la ferme générale des postes. Compiègne, juillet 1738. — Fol. 123 v°. Arrêt du Parlement supprimant un imprimé intitulé *Lettre de plusieurs évêques sur l'obligation de priver de l'oblation du sacrifice de la messe et des suffrages de l'Église ceux qui meurent appellans de la constitution Unigenitus*. 22 avril 1739. — Fol. 124. Déclaration au sujet des successions mobilières des sujets de la Grande Bretagne décédés en France. Compiègne, 19 juillet 1739. — Fol. 124. Déclaration concernant les pèlerinages. Compiègne, 1^{er} août 1738. — Fol. 125 v°. Déclaration sur le serment à prêter par les assesseurs, procureurs du Roi et greffiers des

maréchaussées. Versailles, 22 février 1739. — Fol. 126. Édité établissant une nouvelle loterie royale pour l'extinction de partie des capitaux des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, août 1739. — Fol. 127 v°. Déclaration sur les faillites et banqueroutes. Marly, 13 septembre 1739. — Fol. 128. Arrêt du Parlement sur les vagabonds et mendiants. 9 juillet 1740. — Fol. 129 v°. Déclaration continuant le droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances. Versailles, 19 juin 1740. — Fol. 131. Arrêt du Parlement ordonnant que les lieutenants généraux des bailliages et sénéchaussées du ressort et les substituts des procureurs généraux ès-dits sièges donneront leur avis sur la manière en laquelle ils estimeront, eu égard à la qualité de la récolte, que l'on doit pourvoir pour la présente année 1740 au paiement des fermages payables en grains. 27 décembre 1740. — Fol. 132. Déclaration exemptant de droits les grains, farines et légumes. Fontainebleau, 26 décembre 1740. — Fol. 133 v°. Arrêt du Parlement réglant la manière de payer les fermages payables en grains. 14 décembre 1740. — Fol. 138 v°. Édité créant 600 000 l. de rentes viagères sur l'hôtel-de-ville. Versailles, novembre 1740. — Fol. 139 v°. Arrêt du Parlement pour la subsistance des pauvres. 30 décembre 1740. — Fol. 141 v°. Déclaration prorogeant jusqu'au 31 décembre 1741 la représentation des titres à la Chambre des Comptes. Versailles, 14 mars 1741. — Fol. 143. Déclaration renouvelant les défenses faites aux nouveaux convertis de vendre leurs biens. Versailles, 31 janvier 1741. — Fol. 143 v°. Arrêt du Parlement condamnant à l'amende Julien Guérin, demeurant à Laval, pour avoir tenu des jeux prohibés. 19 avril 1741. — Fol. 144 v°. Déclaration concernant les oppositions au sceau des offices. Versailles, 15 mars 1741. — Fol. 145. Lettres patentes sur le règlement suivant. Versailles, 20 juin 1741. — Fol. 146. Règlement pour les serges, droguets, baracans, callemande et autres étoffes qui se fabriquent dans la province de Picardie, à l'exception de la ville d'Amiens. Versailles, 20 juin 1741. — Fol. 156 v°. Déclaration concernant les ouvrages de chaudronnerie. Compiègne, 27 juillet 1740. — Fol. 157 v°. Déclaration pour la levée du dixième du revenu des biens du royaume. Versailles, 29 août 1741. — Fol. 159 v°. Lettres patentes sur le traité suivant. Versailles, 21 août 1741. — Fol. 160. Traité de commerce, navigation et marine entre le Roi et les États Généraux des provinces unies des Pays-Bas. Versailles, 21 décembre 1739. — Fol. 169. Édité créant 820 000 l. de rentes viagères sur l'hôtel-de-ville de

Paris. Versailles, octobre 1741. — Fol. 170 v°. Lettres patentes concernant la louvererie. Versailles, 8 mars 1742. — Fol. 171. Déclaration concernant les cures ou autres bénéfiques à charge d'âmes. Versailles, 13 janvier 1742. — Fol. 172. Déclaration concernant la levée du dixième. Fontainebleau, 23 avril 1742. — Fol. 173. Edit créant 600.000 l. de rentes sur la ferme générale des postes. Versailles, juin 1742. — Fol. 175. Déclaration concernant les ouvrages de chaudronnerie. Compiègne, 27 juillet 1740. — Fol. 176. Lettres patentes autorisant les délibérations du clergé pour l'emprunt du don gratuit de 1742. Fontainebleau, 12 mai 1742. — Fol. 177 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un imprimé intitulé *Cas de conscience* sera lacéré et brûlé. 9 août 1742. — Fol. 178 v°. Lettres patentes concernant le droit d'indemnité dû au Roi par les gens de mainmorte. Versailles, 20 novembre 1742. — Fol. 179. Déclaration prononçant des peines corporelles et afflictives contre les commis et employés dans les postes convaincus de prévarications. Versailles, 25 septembre 1742. — Fol. 179 v°. Lettres patentes confirmant un traité passé entre les commissaires du Roi et ceux députés par l'assemblée des états de la province de Languedoc, pour un emprunt de trois millions. Versailles, 1^{er} janvier 1743. — Fol. 180 v°. Déclaration en interprétation de l'édit de juin 1742 créant 600 000 l. de rentes sur la ferme générale des postes. Versailles, 17 février 1743. — Fol. 181. Edit concernant le dixième de l'amiral de France sur les prises faites en mer. Versailles, août 1743. — Fol. 182. Déclaration réglant la manière d'élire des tuteurs et curateurs aux mineurs ayant des biens situés les uns en France et les autres dans les colonies. Versailles, 1^{er} février 1743. — Fol. 184. Lettres patentes sur le règlement suivant. Versailles, 16 juillet 1743. — Fol. 184. Règlement pour les bas et autres ouvrages de bonneterie au métier qui se fabriquent dans le royaume. Versailles, 16 juillet 1743. — Fol. 190. Déclaration concernant les concours de plusieurs gradués et nommés sur le même bénéfice. Fontainebleau, octobre 1743. — Fol. 193 v°. Déclaration accordant l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales. Versailles, 3 décembre 1743. — Fol. 194. Edit accordant aux officiers des bureaux des finances la survivance de leurs offices. Versailles, décembre 1743. — Fol. 194 v°. Déclaration ordonnant la continuation de la perception du doublement des droits du domaine, etc. Fontainebleau, 13 octobre 1741. — Fol. 195. Edit augmentant la finance et les gages des officiers des chancelleries du royaume, etc. Versailles, décembre 1743. — Fol. 196. Edit

augmentant la finance des offices de receveurs et contrôleurs généraux des domaines et bois. Versailles, décembre 1743. — Fol. 197. Déclaration dispensant les acquéreurs des offices de chevalier d'honneur des bureaux des finances de faire preuve de noblesse. Versailles, 24 mars 1744. — Fol. 197 v°. Déclaration concernant les biens des religionnaires. Versailles, 22 février 1744. — Fol. 198 v°. Lettres patentes confirmant un traité entre les commissaires du Roi et ceux députés par l'assemblée de la province de Languedoc pour son emprunt de trois millions. Versailles, 10 février 1744. — Fol. 199. Edit portant création de rentes viagères et de tontines. Versailles, novembre 1744. — Fol. 201 v°. Edit portant création de rentes viagères et de tontines. Versailles, février 1745. — Fol. 204 v°. Edit portant établissement de marques sur les cuirs. Versailles, février 1745. — Fol. 208 v°. Arrêt du Parlement sur les mesures à prendre au sujet d'une épizootie sur les bœufs et vaches. 24 mars 1745. — Fol. 210. Déclaration ordonnant le rétablissement du droit d'un s. 6 d. sur chaque jeu de cartes. Versailles, 16 février 1745. — Fol. 211. Edit créant des inspecteurs et contrôleurs tant des maîtres et gardes dans les corps des marchands que des jurés dans les communautés d'arts et métiers. Versailles, février 1745. — Fol. 213 v°. Tarif des droits à payer auxdits inspecteurs par les marchands et artisans de tous les corps et communautés. Versailles, 16 février 1745. — Fol. 215 v°. Edit accordant aux officiers des élections et greniers à sel la survivance de leurs offices. Versailles, février 1745. — Fol. 217. Edit ordonnant que les grands maîtres des eaux et forêts seront reçus au rachat de l'annuel, et les officiers des eaux et forêts à celui du prêt et de l'annuel. Versailles, février 1745. — Fol. 219 v°. Déclaration concernant la nomination aux cures et bénéfiques à charge d'âmes dans les mois qualifiés de rigueur. Versailles, 27 avril 1745. — Fol. 221 v°. Déclaration concernant l'hérédité des offices de substituts des procureurs du Roi dans les sièges et juridictions royales, des jurés vendeurs priseurs de meubles et des arpenteurs royaux. Versailles, 12 janvier 1745. — Fol. 222 v°. Déclaration continuant les privilèges, prérogatives et droits des grands maîtres des eaux et forêts. Camp de Bosc, 24 juillet 1745. — Fol. 223 v°. Arrêt du Parlement portant règlement pour les exécutoires pour frais des procès criminels auxquels il y a des parties civiles qui se trouvent insolubles. 23 août 1745. — Fol. 226 v°. Arrêt du Parlement condamnant deux livres intitulés l'un *Histoire naturelle de l'âme* ; l'autre, *Pensées philosophiques*, à être lacérés et brûlés, comme scandaleux

et contraires à la religion et aux bonnes mœurs. 7 juillet 1746. — Fol. 227 v°. Déclaration portant règlement pour la fabrication des galons et autres ouvrages d'or et d'argent. Château de Bouchout, 21 mai 1746. — Fol. 228 v°. Edit supprimant les offices de trésorier, receveur et payeur des 14 d. pour livre du prix des bois et de contrôleur dudit trésorier. Camp de Mellise, août 1746. — Fol. 231. Edit créant 500.000 l. de rente héréditaires sur la ferme générale des postes. Versailles, décembre 1746. — Fol. 232 v°. Edit créant des rentes au denier vingt. Versailles, décembre 1746. — Fol. 234. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un imprimé intitulé *Avis donné par Mgr. l'évêque d'Amiens aux curés de son diocèse au sujet de ceux qui n'étant pas soumis à la bulle Unigenitus demandent les sacrements*. 7 janvier 1747. — Fol. 234 v°. Lettres patentes confirmant un traité fait entre les commissaires du Roi et ceux députés par l'assemblée des états du Languedoc, pour un emprunt de six millions. 15 décembre 1746. — Fol. 236. Arrêt du Parlement condamnant deux feuilles intitulées *Nouvelles ecclésiastiques* ou *Mémoires pour servir à l'histoire de la Constitution* à être lacérées et brûlées. 1^{er} février 1747. — Fol. 237 v°. Déclaration ordonnant ce qui doit être fait pour la perception du droit établi sur les cartes. Fontainebleau, 21 octobre 1746. — Fol. 239 v°. Déclaration défendant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. Versailles, 20 février 1747. — Fol. 240 v°. Déclaration fixant le tribunal où doivent être discutés les biens d'un débiteur par lui possédés en même temps en France et en Lorraine. Versailles, 9 avril 1747. — Fol. 241 v°. Lettres patentes autorisant les délibérations du clergé pour l'emprunt de don gratuit de 1747. Versailles, 7 mars 1747. — Fol. 247 v°. Déclaration réunissant aux autres droits du Roi le privilège exclusif du tabac. Camp du Parc, juin 1747.

I B 57. (Registre.) — In-fol., 294 feuillets, papier.

1747-1763. — Registre aux Edits. — Fol. 1. Edit créant 1.200.000 l. de rentes viagères sur les aides, gabelles et cinq grosses fermes. Commanderie du Vieux Jonc, juillet 1747. — Fol. 2 v°. Ordonnance royale concernant les substitutions. Camp de la commanderie du Vieux Jonc, août 1747. — Fol. 10 v°. Déclaration exemptant de la déclaration et du centième dernier les biens meubles échus en succession en ligne collatérale. Versailles, 27 mars 1748. — Fol. 11. Déclaration sur l'insinuation des actes translatifs de propriété des biens réputés immeubles. Versailles, 20 mars 1748. — Fol. 12. Déclaration sur les droits seigneuriaux dûs pour mutation par échange. Versailles, 20 mars

1748. — Fol. 13. Edit créant 300.000 l. de rentes héréditaires sur le produit des 2 s. pour livre. Marly, janvier 1748. — Fol. 14. Edit établissant des droits sur la poudre, etc. Versailles, février 1748. — Fol. 15 v°. Déclaration concernant les 4 s. pour livre. Versailles, 17 décembre 1747. — Fol. 17 v°. Déclaration sur le dixième de l'amiral de France sur les prises faites en mer. Versailles, 5 mars 1748. — Fol. 19. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un livre intitulé *Les mœurs* sera lacéré et brûlé. 6 mai 1748. — Fol. 20. Arrêt du Parlement supprimant un livre intitulé *De suprema romani pontificis auctoritate hodierna ecclesiae Gallicanae doctrina, autore**** ». 25 juin 1748. — Fol. 20 v°. Arrêt du Conseil d'Etat au sujet des gardes minutes des chancelleries présidiales. 7 septembre 1748. — Fol. 21. Déclaration concernant les receveurs des consignations. Compiègne, 7 août 1748. — Fol. 21 v°. Arrêt du Parlement portant règlement pour les messagers et conducteurs des prisonniers. 17 août 1747. — Fol. 22 v°. Déclaration sur les comptes à rendre par les gardes jurés des communautés. Versailles, 3 mars 1749. — Fol. 23. Lettres patentes sur arrêt portant règlement pour les compagnons et ouvriers qui travaillent dans les manufactures. Versailles, 2 janvier 1749. — Fol. 23 v°. Arrêt du Parlement pour l'instruction des procès aux cadavres. 2 décembre 1737. — Fol. 25. Id., 31 janvier 1749. — Fol. 25 v°. Déclaration concernant les insinuations ecclésiastiques. Fontainebleau, 10 novembre 1748. — Edit créant 1.800.000 l. de rentes. Marly, mai 1749. — Fol. 28. Edit supprimant le dixième établi par la déclaration du 29 août 1741. Marly, mai, 1749. — Fol. 31. Déclaration établissant un droit de 30 s. par livre sur les tabacs étrangers entrant dans le royaume pour autre destination que celle de la ferme générale. Versailles, 16 février 1749. — Fol. 32. Edit supprimant les juridictions de prévôtés, châellenies, prévôtés foraines, etc., dans les lieux où il y a des sièges de bailliages et de sénéchaussées. Versailles, avril 1749. — Fol. 34. Déclaration portant que les condamnations au pilori et au carcan par contumace, seront transcrites dans un tableau attaché à la place publique. Compiègne, 11 juillet 1749. — Fol. 36 v°. Edit concernant les établissements et acquisitions des gens de mainmorte. Versailles, août 1749. — Fol. 41. Arrêt du Conseil d'Etat sur les expéditions qui doivent se faire dans les chancelleries présidiales. Fontainebleau, 7 novembre 1749. — Flo. 41 v°. Lettres patentes sur

arrêt renouvelant les défenses aux cours de Parlement de recevoir l'appel des sentences rendues en dernier ressort par les présidiaux. Versailles, 10 avril 1750. — Fol. 43 v°. Arrêt du Parlement interdisant les loteries. 30 juin 1750. — Fol. 44. Déclaration réglant la liquidation des frais de procédure dans les affaires ci-devant portées dans les juridictions réunies aux sièges royaux. Versailles, 20 avril 1750. — Fol. 45. Ordonnance royale prescrivant la continuation de la perception du doublement des droits du domaine, barrage, poids le Roy de Paris, etc. Fontainebleau, 21 octobre 1749. — Fol. 45 v°. Déclaration interdisant aux nouveaux convertis de vendre leurs biens sans permission. Versailles, 10 février 1750. — Fol. 46 v°. Déclaration concernant les déclarations à faire par les bénéficiers du clergé des biens de leurs bénéfices. Versailles, 17 août 1750. — Fol. 49 v°. Déclaration concernant les mendiants. Fontainebleau, 20 octobre 1750. — Fol. 50. Déclaration supprimant divers offices vacants aux parties casuelles. Fontainebleau, 13 octobre 1750. — Fol. 50 v°. Édit créant une noblesse militaire. Fontainebleau, novembre 1750. — Fol. 52. Déclaration augmentant le droit sur les cartes à jouer. Versailles, 13 janvier 1751. — Fol. 52. Édit créant une école royale militaire. Versailles, janvier 1751. — Fol. 54 v°. Arrêt du Grand Conseil concernant la sonnerie du trépas des bénéficiers. Paris, 7 janvier 1751. — Fol. 55. Édit créant deux millions de rente viagère sur l'hôtel-de-ville de Paris, et de 900.000 l. de rente héréditaire sur la ferme générale des postes. Marly, mai 1751. — Fol. 56 v°. Déclaration sur les testaments. Versailles, 6 mars 1751. — Fol. 57 v°. Lettres patentes portant règlement pour l'agrégation des maîtres en chirurgie dans les villes du royaume. Versailles, 31 décembre 1750. — Fol. 59. Arrêt du Parlement faisant défenses à tous ecclésiastiques de faire acte tendant au schisme au sujet de la bulle *Unigenitus*. 18 avril 1752. — Fol. 59 v°. Déclaration enjoignant aux chanoines réguliers de la congrégation de France pourvus de bénéfices de satisfaire à l'édit de novembre 1719 et à la déclaration du 1^{er} février 1720. Versailles, 25 avril 1752. — Fol. 60. Déclaration sur la création d'une noblesse militaire. 22 janvier 1752. — Fol. 61. Déclaration portant qu'il ne pourra y avoir de partage dans les jugements des sièges présidiaux lorsque l'un des avis excédera d'une seule voix. Versailles, 30 septembre 1751. — Fol. 61 v°. Arrêt du Parlement concernant les actes publics faits par les ecclésiastiques, intéressant l'état et la fortune des sujets du Roi. 3 octobre 1752. — Fol. 61 v°. Arrêt du Parlement concernant le refus des sacrements.

21 octobre 1752. — Fol. 62. Arrêt du Parlement recevant le procureur général appelant comme d'abus des statuts synodaux du diocèse de Sens publiés en 1692 et imprimés en 1746, et d'un mandement de l'archevêque de Sens du 25 mars 1746. 4 septembre 1752. — Fol. 62 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'une thèse soutenue dans le couvent des Carmes de Lyon sera lacérée et brûlée. 25 octobre 1752. — Fol. 63 v°. Déclaration réglant de quelle manière doit être exercé le droit de nomination appartenant au Roi à cause du serment de fidélité que les archevêques sont tenus de lui prêter. Fontainebleau, 25 octobre 1752. — Fol. 64. Arrêt du Grand Conseil sur le serment des archevêques et évêques. Paris, 15 décembre 1752. — Fol. 64 v°. Déclaration portant cessation du recouvrement de ce qui reste à payer des finances de divers offices. Versailles, 8 septembre 1752. — Fol. 65 v°. Édit portant règlement pour le gage des offices réunis par des édits antérieurs à celui d'avril 1749. Versailles, septembre 1752. — Fol. 66 v°. Déclaration transférant le parlement de Paris dans la ville de Pontoise. Versailles, 11 mai 1753. — Fol. 67. Lettres patentes portant règlement pour la police des prisons. Versailles, 6 février 1753. — Fol. 68. Déclaration ordonnant aux officiers du Parlement de reprendre leurs fonctions. Versailles, 2 septembre 1754. — Fol. 69 v°. Arrêt du Parlement pour accélérer pendant le temps des vacances l'instruction des procès. 7 septembre 1754. — Fol. 70 v°. Édit créant 400.000 l. de rentes viagères sur l'hôtel-de-ville de Paris. Fontainebleau, novembre 1754. — Fol. 72. Arrêt du Parlement contre le chapitre d'Orléans, au sujet de la bulle *Unigenitus*. 18 mars 1755. — Fol. 72 v°. Édit supprimant les offices de lieutenants généraux d'épée, chevaliers d'honneur et conseillers honoraires. Versailles, février 1753. — Fol. 73. Déclaration au sujet des successions mobilières des sujets de Suède décédés en France. Versailles, 24 décembre 1754. — Fol. 73 v°. Lettres patentes ordonnant qu'il sera sursis à l'exécution du règlement du 16 juillet 1743 concernant la fabrique des bas et bonneterie au métier. Versailles, 24 décembre 1754. — Fol. 74. Lettres patentes ordonnant que l'huile de pavot et d'œillette sera mélangée d'essence de térébenthine. Versailles, 22 décembre 1754. — Fol. 75. Lettres patentes confirmant les délibérations du clergé pour l'emprunt du don gratuit de 1755. - Versailles, 28 juin 1755. — Fol. 79. Déclaration pour proroger les séances du Parlement. Versailles, 27 août 1755. — Fol. 79 v°. Déclaration ordonnant la continuation du doublement des droits

du domaine, barrage, poids le Roi de Paris, etc. Versailles, 8 septembre 1755. — Fol. 80. Arrêt du Parlement faisant défenses aux greffiers du Châtelet et autres juridictions du ressort de déférer aux ordres qui leur seront donnés par les gens du Grand Conseil. 2 octobre 1755. — Fol. 80 v°. Édit portant fixation des offices et chancelleries près les cours et conseils supérieurs. Versailles, septembre 1755. — Fol. 81 v°. Arrêt de règlement du Parlement sur les entreprises des gens du Grand Conseil, 6 avril 1756. — Fol. 82. Déclaration supprimant la suspension du dixième de l'amiral de France et autres encouragements pour la course. Versailles, 15 mai 1756. — Fol. 84 v°. Déclaration déterminant l'époque de la cessation du vingtième et ordonnant la levée d'un second vingtième. Compiègne, 7 juillet 1756. — Fol. 85. Déclaration prorogeant pour dix années la levée des deux s. pour l. en sus du dixième, etc. Compiègne, 7 juillet 1756. — Fol. 86 v°. Arrêt du Parlement ordonnant la suppression d'un imprimé commençant par ces mots : « *Benedictus papa XIV.* » 7 décembre 1756. — Fol. 87. Déclaration portant défenses de rien écrire ni imprimer contre la règle des ordonnances. Versailles, 16 avril 1757. — Fol. 87 v°. Lettres patentes défendant aux personnes faisant profession de la R. P. R. de vendre leurs biens sans permission. Versailles, 1^{er} mai 1757. — Fol. 88 v°. Déclaration concernant la constitution *Unigenitus*. Versailles, 10 décembre 1757. — Fol. 89 v°. Édit créant 4 millions de l. de rentes viagères. Versailles, novembre 1757. — Fol. 90. Édit créant 2 millions de rentes viagères sur les gabelles et cinq grosses fermes. Versailles, décembre 1757. — Fol. 91. Édit créant 2.300.000 l. de rentes héréditaires à 4 pour cent sur les aides et gabelles. Versailles, avril 1758. — Fol. 92 v°. Édit concernant la délivrance des prisonniers pour crimes, qui se trouvent, à l'avènement des évêques d'Orléans, dans les prisons de cette ville. Versailles, avril 1758. — Fol. 93 v°. Édit supprimant les offices de procureurs du Roi de police et de procureurs du Roi dans les hôtels-de-ville. Versailles, juillet 1758. — Fol. 94. Déclaration continuant le droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances. Versailles, 23 juillet 1758. — Fol. 95 v°. Édit établissant un don gratuit extraordinaire sur les villes, faubourgs et bourgs. Versailles, août 1758. — Fol. 97. Édit créant un million d'augmentation de gages sur divers offices. Versailles, août 1758. — Fol. 98 v°. Déclaration portant réunion au domaine de l'hôtel-de-ville de Paris des droits sur les vins, eaux-de-vie double rectifiée et esprit de vin. Versailles, 9 juillet 1758. — Fol. 100. Édit supprimant le droit de dixième sur les prises attribué

à l'amiral de France. Versailles, septembre 1758. — Fol. 100 v°. Arrêt du conseil d'Etat concernant le don gratuit de 16 millions du clergé. Versailles, 11 novembre 1758. — Fol. 105. Lettres patentes sur le même objet. Versailles, 11 novembre 1758. — Fol. 110. Lettres patentes déchargeant le clergé de l'exécution de l'édit d'août 1758 établissant des dons gratuits. Versailles, 3 décembre 1758. — Fol. 110 v°. Déclaration interprétative de l'édit d'août 1758 concernant les dons gratuits. Versailles, 3 janvier 1759. — Fol. 111 v°. Etat général des sommes à payer en vertu de l'édit d'août 1759. Versailles, 3 janvier 1759. — Fol. 112. Tarif des droits à percevoir en vertu dudit édit. Versailles, janvier 1759. — Fol. 113. Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera nommé des commissaires pour l'examen des ouvrages intitulés : *De l'Esprit* (par Helvetius) ; *L'Encyclopédie*, par Diderot et d'Alembert ; *Le pyrrhonisme du sage* ; *La philosophie du bon sens* ; *La religion naturelle*, poème par M. V[oltaire] ; *Lettres semiphilosophiques du chevalier de...* ; *Etrennes des esprits forts* ; *Lettres au R. P. Berthier sur le matérialisme*, et en interdisant la vente et la distribution. 23 janvier 1759. — Fol. 119 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que les livres intitulés *De l'Esprit* *Le pyrrhonisme du sage* ; *La philosophie du bon sens* ; *La religion naturelle* ; *Lettres semiphilosophiques* ; *Etrennes des esprits forts* et *Lettres au R. P. Berthier sur le matérialisme*, seront lacérés et brûlés, donnant acte à Claude Helvetius, auteur, et à Jean-Pierre Terria, approbateur du livre *de l'Esprit*, de leur rétractation, nommant au surplus une commission pour procéder à l'examen de *l'Encyclopédie*. 6 février 1759. — Fol. 120 v°. Déclaration concernant les offices de commissaire, receveur et contrôleur des saisies réelles du Parlement et autres cours et juridictions de Paris. Versailles, 4 août 1758. — Fol. 123 v°. Déclaration concernant les juridictions consulaires. Versailles, 7 avril 1759. — Fol. 125. Lettres patentes ordonnant l'exécution du tarif y annexé des droits d'octroi des villes, bourgs et faubourgs y dénommés. Versailles, 22 avril 1759. — Fol. 127. Déclaration augmentant le tarif des ports de lettres et établissant une poste de ville à Paris. Versailles, 8 juillet 1759. — Fol. 128 v°. Arrêt du Conseil d'Etat établissant le tarif des ports de lettres. Versailles, 8 juillet 1759. — Fol. 137. Édit supprimant les offices de jurés vendeurs, prudhommes, contrôleurs, marqueurs, lotisseurs et déchargeurs de cuirs, etc., et établissant un droit unique sur tous les cuirs. Versailles, août 1759. — Fol. 138 v°. Lettres

patentes concernant les toiles de coton. Versailles, 5 septembre 1759. — Fol. 139 v°. Édit créant cent receveurs des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris et autres effets publics. Versailles, septembre 1759. — Fol. 140 v°. Édit établissant une subvention générale pour le soutien de la guerre. Versailles, septembre 1759. — Fol. 142 v°. Édit créant trois millions de rentes viagères dites tontines sur la ferme générale des postes et sur les aides et gabelles. Versailles, décembre 1759. — Fol. 143 v°. Édit remplaçant la subvention générale établie par l'édit de septembre 1759 par un nouveau vingtième et une augmentation de la capitation. Versailles, février 1760. — Fol. 145 v°. Déclaration établissant un vingtième en sus des droits des fermes et autres. Versailles, 3 février 1760. — Fol. 147. Lettres patentes en interprétation de celles du 5 septembre 1759 sur les toiles de coton. Versailles, 8 octobre 1759. — Fol. 148 v°. Lettres patentes sur l'argenterie portée aux hôtels des monnaies. Versailles, 8 février 1760. — Fol. 149. Édit supprimant les cent offices de receveurs de rentes créés par l'édit de septembre 1759. Versailles, février 1760. — Fol. 150. Arrêt du Parlement concernant les associations, congrégations et confréries. 18 avril 1760. — Fol. 153 v°. Arrêt du Parlement sur le même objet. 9 mai 1760. — Fol. 154. Déclaration défendant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Versailles, 8 avril 1760. — Fol. 154 v°. Édit créant 1.800.000 l. de rentes héréditaires sur les droits établis sur les cuirs. Versailles, mai 1760. — Fol. 156. Arrêt du Parlement ordonnant qu'il sera fait au Roi des remontrances sur l'ordonnance du 29 juillet 1760. 22 août 1760. — Fol. 156. Édit créant plusieurs charges de barbiers perruquiers dans différentes villes. Versailles, mai 1760. — Fol. 157. Lettres patentes autorisant les délibérations du clergé pour le don gratuit de 1760. Versailles, 24 mai 1760. — Fol. 161. Déclaration concernant l'école royale militaire. Versailles, 24 août 1760. — Fol. 162. Lettres patentes confirmant le traité du 24 mars 1760, qui fixe les limites entre la France et la Sardaigne. Versailles, 24 août 1760. — Fol. 170 v°. Arrêt du Parlement concernant le paiement des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. 16 mars 1761. — Fol. 171 v°. Édit supprimant les offices de tabellions et les réunissant à ceux de notaires royaux. Versailles, février 1761. — Fol. 173 v°. Déclaration prorogeant le doublement de capitation porté par l'édit de février 1760. Marly, 16 juin 1761. — Fol. 174 v°. Édit créant 900.000 l. de rentes héréditaires sur le droit sur les cuirs. Versailles, juillet 1761. — Fol. 177 v°. Déclaration concernant l'exercice de la chirurgie

dans les maisons de l'ordre de la Charité. Marly, 20 juin 1761. — Fol. 180. Déclaration ordonnant que, dans les six mois, les supérieurs de chacune des maisons de la société des Jésuites seront tenus de remettre au greffe du Conseil les titres de leur établissement en France. Versailles, 2 août 1761. — Fol. 181. Arrêt du Parlement permettant au procureur général, appelant comme d'abus des statuts de la société des soi-disant Jésuites, de faire intimer le général de ladite société sur ledit appel. 6 août 1761. — Fol. 182 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que les ouvrages y désignés, ayant pour auteurs des Jésuites seront lacérés et brûlés. 6 août 1761. — Fol. 187. Lettres patentes suspendant l'exécution dudit arrêt. Versailles, 29 août 1761. — Fol. 188. Déclaration prorogeant pour six années les 4 s. pour livre des droits des fermes et autres droits. Versailles, 29 octobre 1761. — Fol. 189. Édit créant quatre millions de rentes viagères sur les aides, gabelles et cinq grosses fermes. Versailles, novembre 1761. — Fol. 190 v°. Déclaration concernant les dîmes novales. Versailles, 28 août 1761. — Fol. 191 v°. Déclaration fixant le district ou département des lieutenants du premier chirurgien du Roi dans les provinces. Versailles, 29 mars 1760. — Fol. 194. Lettres patentes autorisant l'hôpital royal des Invalides de la marine à faire un emprunt de trois millions de l. Versailles, 19 décembre 1761. — Fol. 195 v°. Arrêt du Parlement concernant les collèges dirigés par la société se disant de Jésus et le remplacement des membres de ladite société par de nouveaux maîtres. 20 mars 1762. — Fol. 196 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que la copie des lettres en forme de mémoire des maire et échevins d'Amiens des 18 et 24 mars 1762 sera déposée au greffe de la Cour, et que copie collationnée des états des titres et biens concernant le collège d'Amiens et dont jouissent les soi-disant Jésuites, déposés audit greffe, seront envoyés aux maire et échevins d'Amiens, et autres dispositions concernant la reconstitution du collège de ladite ville. 27 mars 1762. — Fol. 197. Édit établissant une tontine en faveur des gens de mer. Versailles, février 1762. — Fol. 200 v°. Arrêt du Parlement concernant le dépôt au greffe de la Cour des titres et pièces d'établissement des maisons de la Société se disant de Jésus. 23 avril 1762. — Fol. 206. Arrêt du Parlement nommant Edme-Louis Brouot le jeune séquestre pour la régie et administration de tous les biens des maisons des soi-disant Jésuites en la ville, prévôté et vicomté de Paris. 30 avril 1762. — Fol. 209 v°. Arrêt du Parlement sur les déclarations à faire par les dépositaires des biens et effets

qui pouvaient être ci-devant dans les maisons des soi-disant Jésuites. 5 mai 1762. — Fol. 211 v°. Arrêt du Parlement sur la requête des maire et échevins de la ville d'Amiens contenant qu'« ils ont, le 18 de ce mois, donné requête au bailliage pour la mise en possession des classes et logements dans le collège pour les nouveaux professeurs, et pour avoir la permission de saisir les receveurs d'iceluy indistinctement,.... cependant le bailliage ne voulut ni loger ses professeurs ny permettre de saisir ;... les professeurs sont dispersés dans différents quartiers ; il y en a trois dans une même chambre ; le collège est le bâtiment appartenant à la ville, et sont de l'ancienne fondation, les antiens maîtres ont à dix pas un bâtiment neuf, construit avec aumônes, pour la retraite des personnes aisées, où il y a oratoire, cuisine, réfectoire et beaucoup plus de chambre qu'il ne leur en faut ; ils ont encore une maison belle et vaste à une lieue d'Amiens, où ils ont un ménage complet et où ils s'estoient déjà retirés, mais d'où ils sont revenus quand ils ont sçus que le bailliage n'avoit pas voulu defférer aux arrêts de la Cour ; la plupart des professeurs aux quels les suppliants avoient promis le logement dans le collège, se plaignent amèrement », les maire et échevins demandant que les nouveaux professeurs soient « mis en possession de tous et un chacun les bâtiments du collège occupés encore par les soi-disant Jésuites, lesquels se retireront en leur maison de Boutillerie, ladite requête signée Morgan et Deaugier, procureur », et une autre requête « présentée par Charles Rolland de (le) Virlois, maître ez arts en ladite université, et François Caboché, bachelier en théologie, Jean-François Bellegueulle, maître ez arts en ladite université, Jacques de Lisle, maître ez arts en ladite université de Paris, Nicolas-Joseph Selix (*sic* pour Selis) maître ez arts en ladite université, Jacques Bayard, aussi maître ez arts en ladite université, tous professeurs du nouveau collège,.... contenant qu'ils seron incessamment contraints d'abandonner leurs chaires par les refus que leur en ont fait les officiers du bailliage d'Amiens de les mettre en possession des logements, de la bibliothèque et des lieux nécessaires pour la tenue des classes, et par les disgrâces qu'ils essuient journellement ;.... cependant le bailliage d'Amiens.... n'a eu aucun égard au réquisitoire du substitut de M. le procureur général ; les anciens maîtres causent un trouble réel ; ils ne sont occupés qu'à détourner les écoliers, ils les appellent tour à tour dans leur chambre pendant les classes, ils s'informent de ce qui si passe pour critiquer et exciter le mépris d'autorité ; les écoliers et les habitans font des avanies [dans ?] les rues aux suppliants qui sont obligés de traverser

toute la ville quatre fois par jour avec leurs habillements de maître ez arts que le peuple n'est point accoutumé de voir.... Il y a plus, depuis votre arrêt du 23 avril dernier, les supliants ont demandé.... la mise en possession de la bibliothèque et du cabinet qui renferme les instruments nécessaires pour l'enseignement de la phisique,.... mais les officiers du bailliage n'ont pas fait droit sur ces objets et ils ont encore laissé les clefs au père recteur, de sorte que par là le collège d'Amiens est encore en la possession des soi-disants Jésuites ;.... qu'un des suppliants, professeur de phisique, a des désagrémens particuliers : le mercredy 27 avril, trente écoliers portant petit collet ont quitté la classe avec rumeur, parceque le conférencier de l'évêché leur a fait entendre qu'on les renverroit à la théologie du séminaire sans phisique, et cela parceque le professeur existoit (?), il a même été insulté ainsi que les écoliers restants dans la classe, et l'un des sortans a été amené pour lui faire réparation par un exemp de maréchaussée sur les ordres particuliers du substitut de M. le procureur général, mais cet écolier a été ensuite accueillis par les soi-disans Jésuites qui l'ont emmené dans le jardin, d'où l'on entendoit des éclats de rire mocqueurs » ; autre requête de Jean-Baptiste-François Morgan, avocat en la Cour, échevin et député de la ville d'Amiens, « contenant que, par délibération du conseil de ville de ladite ville d'Amiens du 31 mars dernier,.... le supliant a été député en cette ville de Paris tant pour trouver des professeurs pour le nouveau collège,.... que pour affilier ledit collège à l'université de Paris, à l'effet de lui donner un état stable et avantageux, le supliant a fait tout ce qui étoit en lui pour remplir sa mission et procurer au nouveau collège des sujets d'un mérite reconnu qui professent actuellement, il est d'accord dez il y a huit jours avec M. Bourlier, licencié en théologie, pour la chaire de théologie,.... le supliant a aussi projeté avec le recteur de l'université des articles d'affiliation », ordonnant que les officiers du bailliage d'Amiens « seront tenus de mettre les régents qui font actuellement l'enseignement dans le collège.... en possession de tous les lieux nécessaires tant pour la tenue du collège que pour leur logement, le tout de manière qu'il ne puisse y avoir aucune communication entre lesdits régents et écoliers et les soydisans Jésuites », etc. 7 mai 1762. — Fol. 213 v°. Arrêt du Parlement recevant le procureur du Roi opposant à la prise de possession du prieuré simple de Saint-Pierre « de Fresnemontier vulgairement appelé Frémontier », par M^e Gilles Thomas, prêtre du diocèse de

Rouen, sur lettres de provisions par lui obtenue des soi-disant Jésuites, dudit bénéfice uni au collègue d'Amiens, en contravention des dispositions de la déclaration du 2 août 1761. 27 mai 1762. — Fol. 215. Lettres patentes confirmant et autorisant les délibérations des assemblées générales du clergé de France concernant le don gratuit. Versailles, 13 juin 1762. — Fol. 220 v°. « Arrest de la cour de Parlement qui juge l'appel comme d'abus interjetté par M. le procureur général des bulles, brefs, constitutions et autres règlements de la Société se disant de Jésus, fait deffenses aux soi-disans Jésuites et à tous autres de porter l'habit de laditte société, de vivre sous l'obéissance au général », etc. 6 août 1762. — Fol. 233 v°. Arrêt du Parlement sur la tenue des écoles et collèges précédemment dirigés par les ci-devant soi-disant Jésuites. 6 août 1762. — Fol. 236. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un grand nombre d'ouvrages y désignés ayant pour auteurs des ci-devant soi-disant Jésuites, seront lacérés et brûlés. 6 août 1762. — Arrêt du Parlement ordonnant le récolement du mobilier des chapelles des ci-devant soi-disant Jésuites. 13 août 1762. — Fol. 242 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un libelle intitulé *Mes doutes sur la mort des Jésuites* sera lacéré et brûlé. 13 août 1762. — Fol. 243 v°. Arrêt du Parlement concernant le paiement des décimes sur les biens des ci-devant soi-disant Jésuites. 13 août 1762. — Fol. 244. Arrêt du Parlement sur les meubles à emporter par chacun des ci-devant soi-disant Jésuites, en se retirant. 13 août 1762. — Fol. 245. Arrêt du Parlement rectifiant une disposition de l'arrêt du 6 août 1762 qui juge l'abus des constitutions des ci-devant soi-disant Jésuites. 18 août 1762. — Fol. 246. Arrêt du Parlement concernant l'argenterie des ci-devant soi-disant Jésuites. 31 août 1762. — Fol. 247 v°. Lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine et concession de privilèges aux sujets des rois d'Espagne et des Deux Siciles. Versailles, juillet 1762. — Fol. 249 v°. Arrêt du Parlement autorisant les abbé, prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris à traiter à titre de vente de l'emplacement du collège de Lisieux, dont la démolition avait été décidée pour faire place à leur nouvelle église, et que ledit collège de Lisieux sera transféré dans les terrains et bâtimens du ci-devant collège de Clermont, pour lors vacants. 7 septembre 1762. — Fol. 251 v°. Arrêt du Parlement interdisant de nommer à des stations, prédications ou dessertes ceux qui étaient ci-devant membres de la Société soi disant de Jésus. 7 septembre 1762. — Fol. 252. Arrêt du Parlement concernant les bénéfices à la nomination, collation et présentation des ci-devant soi-disant Jésuites à

cause des bénéfices unis à leurs maisons. 7 septembre 1762. — Fol. 253. Arrêt du Parlement concernant les saisies de la situation des biens des ci-devant soi-disant Jésuites. 28 août 1762. — Fol. 254. Arrêt du Parlement concernant un livre intitulé *Instructio sacerdotum* par François Tolet, compris dans les ouvrages condamnés par l'arrêt du 6 août 1762. 24 novembre 1762. — Fol. 255 v°. Arrêt du Parlement concernant les biens de la ci-devant Société se disant de Jésus. 18 janvier 1763. — Fol. 258. Arrêt du Parlement « qui donne acte au procureur général du Roy qu'il ne prétend rien pour Sa Majesté dans la propriété des terrains et bâtimens appartenans aux cy-devant soi-disans Jésuites rue Saint-Jacques, rue Saint-Antoine, rue du Pot de fer, à Gentilly, à Montlouis et à Montrouge. »¹⁴ et 18 janvier 1763. — Fol. 278. Déclaration portant que les huissiers et sergents royaux seront tenus de faire le service pour l'instruction et le jugement des procès criminels. Fontainebleau, 15 novembre 1763. — Fol. 278 v°. Lettres patentes pour l'abréviation des procédures et la diminution des frais dans la discussion des biens des Jésuites. Versailles, 2 février 1763. — Fol. 281. Édit portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas des universités. Versailles, février 1763. — Fol. 285 v°. Arrêt du Parlement pour l'exécution dudit édit. 25 février 1763. — Fol. 287 v°. Lettres patentes sur l'abréviation des procédures et la diminution des frais dans la discussion des biens des Jésuites. Versailles, 5 mars 1763. — Fol. 290. Lettres patentes sur l'administration d'une portion des biens de la Société des Jésuites. Versailles, 2 février 1763. — Fol. 291. Arrêt du Parlement sur les pièces à prendre aux greffes par les commissaires nommés par l'arrêt du 6 août 1762 relativement aux collèges. 24 mars 1763. — Fol. 292. Déclaration concernant les privilèges en fait de commerce. 24 décembre 1762. — Fol. 293. Arrêt du parlement de Paris, pour l'exécution d'un arrêt du parlement d'Aix du 26 février 1763 et d'un arrêté du 12 février 1763. 11 mars 1763.

I B 58. (Registre.) — In-fol., 294 feuillets, papier.

1766-1774. — Registre aux Édits, etc. — Fol. 1. Édit sur les privilèges d'exemption de tailles. Versailles, juillet 1766. — Fol. 3. Édit sur les arts et métiers. Versailles, mars 1767. — Fol. 4. Édit ordonnant la levée d'un second vingtième. Versailles, juin 1767. — Fol. 5. Lettres patentes portant règlement

sur les brevets ou lettres de privilèges des arts et métiers. Versailles, 23 juin 1767. — Fol. 6 v°. Déclaration continuant le droit annuel accordé aux officiers de judicature, police et finances. Compiègne, 23 juillet 1767. — Fol. 8 v°. Arrêt du Parlement nommant les notaires auxquels les ci-devant soi-disant Jésuites pourront envoyer leur procuration pour toucher leurs pensions. 4 août 1767. — Fol. 9. Édît supprimant les droits aliénés à la ville de Paris par les déclarations des 9 juillet et 8 décembre 1758. Compiègne, juillet 1767. — Fol. 11 v°. Déclaration fixant le temps dans lequel les titres des contrats de rente, etc., doivent être représentés en exécution de l'édît de décembre 1764. Compiègne, 19 juillet 1767. — Fol. 13. Lettres patentes portant prorogation de délai pour la remise des titres de créance contre les Jésuites. Versailles, 31 août 1767. — Fol. 14. Lettres patentes portant règlement définitif pour le collège d'Amiens. Versailles, 28 novembre 1767. — Fol. 16. Déclaration sur les remboursements à faire par la caisse des amortissements. Versailles, 29 novembre 1767. — Fol. 17 v°. Édît ordonnant la conversion de différents effets au porteur en contrats. Versailles, novembre 1767. — Fol. 20. Arrêt du Parlement supprimant un bref imprimé du pape Clément XIII qui annule des édits du duc de Parme et de Plaisance. 26 février 1768. — Fol. 24. Lettres patentes sur la vente des biens de la Société de Jésus, dans les colonies. Versailles, 14 février 1768. — Fol. 25. Arrêt du Parlement concernant les actes de sépulture et de décès des enfants. 16 décembre 1767. — Fol. 25 v°. Lettres patentes ratifiant la convention entre le Roi et le prince de Hesse-Cassel, sur l'abolition du droit d'aubaine. Versailles, 24 avril 1767. — Fol. 26 v°. Pareilles lettres patentes pour l'électorat de Trèves. Versailles, 8 mai 1767. — Fol. 28. Id., pour la principauté de Hesse Darmstadt. Versailles, 26 septembre 1768. — Fol. 29. Id., pour la ville de Francfort sur le Mein. Fontainebleau, octobre 1767. — Fol. 30. Id., pour l'électorat de Bavière. Versailles, 6 septembre 1767. — Fol. 31 v°. Id., pour les bailliages de l'évêché de Strasbourg situés en Allemagne. Versailles, 27 mars 1767. — Fol. 32 v°. Arrêt du Parlement interdisant de faire aucunes levées de deniers sur les ecclésiastiques, sinon en vertu de lettres patentes enregistrées. 3 mars 1768. — Fol. 33. Édît concernant les ordres religieux. Versailles, mars 1768. — Fol. 35 v°. Édît supprimant plusieurs offices. Versailles, avril 1768. — Fol. 37. Déclaration fixant le droit d'oblat à une somme annuelle de 300 l. Versailles, 2 avril 1768. — Fol. 38. Déclaration pour la liberté du commerce des cuirs de province à province. Versailles,

26 mars 1768. — Fol. 38 v°. Arrêt du Parlement sur l'édît de janvier 1768 concernant la juridiction du Grand Conseil. 15 janvier 1768. — Fol. 39. Arrêt du Parlement mandant par-devant lui François Tardif se disant autorisé par lettres patentes à exercer la profession d'avocat en attendant sa réception. 7 mai 1768. — Fol. 39 v°. Édît concernant les portions congrues. Versailles, mai 1768. — Fol. 41 v°. Arrêt du Parlement portant qu'aucun ci-devant soi-disant Jésuite ne sera admis à prêter le serment, le délai étant écoulé. 13 mai 1768. — Fol. 41 v°. Arrêt du Parlement concernant les ci-devant soi-disant Jésuites atteints de maladies graves et habituelles. 6 mai 1768. — Fol. 42 v°. Déclaration fixant à 5 pour cent le droit de déduction sur les successions échues en France aux sujets de l'électeur de Bavière. Versailles, 18 mars 1768. — Fol. 43. Lettres patentes portant règlement général pour l'administration de la compagnie des Indes. Marly, 28 juin 1768. — Fol. 46. Édît établissant dix nouvelles parties de rentes. Marly, juin 1768. — Fol. 47 v°. Lettres patentes concernant les contrats et effets susceptibles d'être liquidés à un denier au-dessous du denier vingt. Versailles, 8 juillet 1768. — Fol. 49. Lettres patentes sur l'arrêt du conseil d'État du 10 septembre 1768, sur ce que « un grand nombre de réglemens de la fabrique d'Amiens ne convient plus, que la deffense d'employer les laines du país nuit également à l'industrie et à l'agriculture, que la fixation des longueurs, largeurs et nombre de fils empêche les fabriquans de se prêter au goût toujours variable des consommateurs et de soutenir la concurrence des fabriquans étrangers, dont l'industrie n'est pas gênée par de pareilles loix », permettant à tous maîtres fabricants « de fabriquer toutes sortes d'étoffes, de telle longueur, largeur et avec tel nombre de fils qu'ils trouveront à propos et d'y employer toutes matières nationales ou étrangères, leur enjoignons de marquer sur le métier aux deux bouts de la pièce, leur nom, leur demeure, et le nombre de fils de chaîne dont l'étoffe est composée, de laisser auxdits bouts une entrebatte de la largeur d'un pouce ou environ, et de faire [porter ?] leurs étoffes au bureau de marque où elles seront visitées et marquées du plomb de la fabrique d'Amiens, si elles se trouvent conformes à l'inscription, sinon confisquées au profit des pauvres ; leur deffendons de faire tirer leurs pièces dans les apprêts ni de commettre aucune fraude ». Versailles, 10 septembre 1768. — Fol. 49 v°. Arrêt du Parlement concernant les manœuvres pratiquées dans la vente des grains.

20 janvier 1769. — Fol. 50. Édit ordonnant la levée du second vingtième à partir de 1770. Versailles, décembre 1768. — Fol. 51. Arrêt du Parlement concernant l'arrêt du 20 janvier sur la vente des grains. 31 janvier 1769. — Fol. 51 v°. Déclaration concernant les effets de la troisième classe qui seront remboursés. Versailles, 7 février 1769. — Fol. 52. Arrêt du Parlement supprimant un arrêt de la Chambre des comptes du 22 février 1769. 23 février 1769. — Fol. 54. Lettres patentes abolissant le droit d'aubaine entre les sujets du Roi et ceux de l'évêque de Spire. Compiègne, 23 août 1768. — Fol. 55 v°. Id., pour la noblesse immédiate de l'empire des cercles de Souabe, de Franconie et du Rhin. Versailles, février 1769. — Fol. 51. Id., pour les sujets de l'archevêque de Cologne. Fontainebleau, 12 octobre 1768. — Fol. 59. Id., pour les sujets du pays de Liège. Fontainebleau, 19 décembre 1768. — Fol. 60 v°. Lettres patentes concernant les jugements rendus en dernier ressort. Versailles, 3 juin 1769. — Fol. 61. Lettres de surannation sur le même objet. Versailles, 3 juin 1769. — Fol. 61 v°. Déclaration défendant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Versailles, 3 avril 1769. — Fol. 62. Lettres patentes ratifiant le traité de commerce et de marine avec la ville de Hambourg. Versailles, 21 juin 1769. — Fol. 63. Ratification par le Roi dudit traité y transcrit, du 1^{er} avril 1769. Versailles, 12 avril 1769. — Fol. 69. Ratification par le Roi des articles séparés avec la ville de Hambourg, y transcrits, du 1^{er} avril 1769. Versailles, 12 avril 1769. — Fol. 70. Pleins pouvoirs donnés par le Roi au marquis de Noailles pour signer ledit traité. Versailles, 18 septembre 1768. — Fol. 70 v°. Pleins pouvoirs donnés par la ville de Hambourg à ses plénipotentiaires. Hambourg, 2 décembre 1768. — Fol. 71. Lettres patentes concernant l'insinuation de tous dons en cas de survie faits dans les contrats de mariage. Versailles, 3 juillet 1769. — Fol. 72. Lettres patentes attribuant aux baillis et sénéchaux des généralités de Soissons, Amiens et Châlons la connaissance en première instance de tous délits concernant l'exploitation des terres. Versailles, 3 juillet 1769. — Fol. 72 v°. Lettres patentes sur l'exemption réciproque du droit d'aubaine entre les sujets du Roi et ceux du grand duc de Toscane. Versailles, 10 janvier 1769. — Fol. 74. Id., pour les sujets de l'infant d'Espagne, grand duc de Toscane. Versailles, 18 mars 1769. — Fol. 75 v°. Édit attribuant aux officiers des bailliages et sénéchaussées du ressort du parlement de Paris la connaissance en dernier ressort des causes pures personnelles qui n'excéderont pas 40 l. Versailles, septembre 1769. — Fol. 76. Lettres patentes

confirmant la convention entre le Roi et l'impératrice reine de Hongrie. Compiègne, 22 août 1769. — Fol. 76 v°. Convention entre le Roi et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, concernant les limites respectives aux Pays-Bas. 16 mai 1769. — Fol. 80 v°. Plein pouvoir du Roi. Versailles, 5 mars 1769. — Fol. 81. Plein pouvoir de l'impératrice reine. Vienne, 22 mars 1768. — Fol. 81 v°. Arrêt de la Chambre des comptes servant de règlement au sujet des erreurs dans les quittances des rentiers relativement à l'énoncé de leur âge. 26 octobre 1769. — Fol. 82. Arrêt du Parlement ordonnant que par les officiers du bailliage de Chauny il sera rendu sentence d'hypothèque sur les biens des marquis et comte de Genlis. 22 décembre 1769. — Fol. 82 v°. Déclaration ordonnant que les fonds de la caisse d'amortissement seront employés pendant 8 années au remboursement des sommes anticipés sur les revenus du Roi. Versailles, 7 janvier 1770. — Fol. 83. Édit prorogeant la levée des 2 s. pour livre. Versailles, décembre 1769. — Fol. 84. Déclaration concernant les unions de bénéfices. Versailles, 1^{er} décembre 1769. — Fol. 85 v°. Lettres patentes sur les demandes en interdiction pour démence ou prodigalité. Versailles, 25 novembre 1769. — Fol. 86. Édit concernant les maréchaussées des duchés de Lorraine et de Bar. Versailles, décembre 1769. — Fol. 87. Édit sur les 14 d. perçus sur les bois du Roi. Versailles, janvier 1770. — Fol. 88 v°. Édit fixant le denier de la constitution au denier 20. Versailles, février 1770. — Fol. 89 v°. Édit créant 1.200.000 de rente au profit de la compagnie des Indes. Versailles, février 1770. — Fol. 91. Arrêt du Parlement portant règlement pour les collèges qui ne dépendent pas de l'université. 12 février 1770. — Fol. 92. Édit augmentant la finance et les gages des conseillers secrétaires du Roi de la grande chancellerie. Versailles, février 1770. — Fol. 93. Édit augmentant la finance et les gages des officiers des chancelleries. Versailles, février 1770. — Fol. 94. Déclaration ordonnant que pendant 4 années les remboursements des capitaux d'emprunts seront employés à rembourser les rescriptions et assignations suspendues. Versailles, 25 février 1770. — Fol. 95. Édit créant 6.400.000 l. de rentes sur les aides et gabelles. Versailles, février 1770. — Fol. 97. Édit créant 400.000 l. d'augmentation de gages sur divers offices. Versailles, février 1770. — Fol. 98. Arrêt du Parlement portant règlement pour l'instruction des procès aux cadavres. 27 mars 1770. — Fol. 98 v°. Déclaration fixant les sommes à payer par les bureaux

des finances et autres pour les augmentations de finances. Versailles, 20 mars 1770. — Fol. 101. Arrêt du Parlement ordonnant que tous ceux qui voudront faire le commerce des grains et farines devront se faire inscrire au greffe des juridictions ordinaires des lieux où ils exerceront leur commerce. 29 août 1770. — Fol. 101 v°. Lettres patentes sur le commerce des grains. Versailles, 11 janvier 1771. — Fol. 103. Édit supprimant la cour des Aides de Paris. Versailles, avril 1771. — Fol. 105. Édit supprimant et créant des offices dans le parlement de Paris. Versailles, avril 1771. — Fol. 106 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que l'imprimé intitulé : *Arrêt de la cour du parlement de Rouen rendu les chambres assemblées le 15 avril 1771*, sera lacéré et brûlé en la cour du Palais au pied du grand escalier par l'exécuteur de la haute justice. 24 avril 1771. — Fol. 108. Édit portant règlement pour la procédure. Versailles, février 1771. — Fol. 124. Lettres patentes ratifiant la convention entre le Roi et le prince de Monaco pour l'exemption du droit d'aubaine. Compiègne, 18 août 1770. — Fol. 124. Arrêt du Parlement ordonnant que l'imprimé intitulé : *Extrait des registres du parlement de Toulouse du 4 mai 1771* sera lacéré et brûlé en la cour du Palais, au pied du grand escalier. 5 juin 1771. — Fol. 125 v°. Édit supprimant la Table de marbre de Paris. Versailles, juin 1771. — Fol. 127. Édit sur les offices de jurés priseurs vendeurs de meubles. Versailles, février 1771. — Fol. 128 v°. Édit créant des conservateurs d'hypothèques. Versailles, juin 1771. — Fol. 113. Édit confirmant les annoblis depuis 1715. Versailles, avril 1771. — Fol. 136. Déclaration portant rappel des prêtres décrétés ou bannis. Marly, 15 juin 1771. — Fol. 136 v°. Lettres patentes sur les offices de jurés priseurs vendeurs de meubles. Versailles, 7 juillet 1771. — Fol. 137 v°. Lettres patentes pour la régie des droits d'hypothèques. Versailles, 7 juillet 1771. — Fol. 140. Édit établissant un droit de 2 s. sur l'amidon. Versailles, février 1771. — Fol. 141. Lettres patentes ratifiant la convention entre le Roi et la duchesse douairière de Saxe-Weimar pour l'exemption du droit d'aubaine. Versailles, 19 mars 1771. — Fol. 142. Déclaration fixant un nouveau tarif sur les papiers et cartons. Versailles, 1^{er} mars 1771. — Fol. 146. Déclaration révoquant plusieurs aliénations et exemptions et rétablissement de différents droits. Versailles, 1^{er} juin 1771. — Fol. 148. Lettres patentes réservant sous le titre d'huissiers ou sergents royaux les offices de jurés priseurs, etc., supprimés par édit de février 1771. Compiègne 17 août 1771. — Fol. 149. Lettres patentes, ordonnant la liquidation et le

remboursement d'offices. Versailles, 31 août 1771. — Fol. 150. Lettres patentes concernant les justices seigneuriales qui se trouvent dans le ressort du parlement de Paris. Versailles, 15 septembre 1771. — Fol. 151. Édit supprimant les offices de commissaires aux prisées et ventes de meubles, à l'exception de ceux de Paris. Compiègne, août 1771. — Fol. 151 v°. Déclaration établissant des chancelleries dans les sièges royaux. Versailles, 24 novembre 1771. — Fol. 152 v°. Édit prorogeant les deux vingtièmes et autres droits. Fontainebleau, novembre 1771. — Fol. 154 v°. Édit rétablissant les offices de conseillers, maires, lieutenants de maires, etc. Fontainebleau, novembre 1771. — Fol. 157 v°. Lettres patentes mettant en sursis l'exécution de l'arrêt du Parlement du 26 février 1768 concernant les bulles, brevets et autres expéditions en cour de Rome. Versailles, 18 janvier 1772. — Fol. 158 v°. Lettres patentes sur la liquidation des offices. Versailles, 31 août 1771. — Fol. 168. Lettres patentes sur les justices seigneuriales. Versailles, 15 septembre 1771. — Fol. 161 v°. Arrêt du Parlement ordonnant que deux imprimés ayant pour titre l'un *Suite de la correspondance*, l'autre *Supplément à la Gazette de France*, seront lacérés et brûlés au pied du grand escalier du Palais. 14 mars 1772. — Fol. 160. Lettres patentes sur l'exemption du droit d'aubaine avec le Danemark. Versailles, 6 mars 1772. — Fol. 165. Déclaration sur les bulles, brevets, rescrits et autres expéditions en cour de Rome. Versailles, 8 mars 1772. — Fol. 166 v°. Déclaration défendant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Versailles, 15 mars 1772. — Fol. 168. Lettres patentes contenant règlement sur la régie et perception du droit sur les cuirs. Versailles, 2 avril 1772. — Fol. 172 v°. Lettres patentes portant règlement pour le collège royal de la Flèche. Versailles, 20 mars 1772. — Fol. 174 v°. Édit supprimant les offices de contrôleurs des gages des gabelles, etc. Versailles, février 1772. — Fol. 176. Lettres patentes pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine entre la France et la Suisse. Versailles, 20 janvier 1772. — Fol. 177. Lettres patentes portant que les fabricants seront obligés de marquer à la tête et à la queue des pièces d'étoffes le nombre d'aunes qu'elles contiennent. Versailles, 24 février 1772. — Fol. 178. Déclaration concernant les committimus. Versailles, 26 février 1771. — Fol. 179. Déclaration concernant les études et exercices des élèves en chirurgie. Versailles, 12 avril 1772. — Fol. 180 v°. Édit supprimant les offices de payeurs des gages des différentes cours, etc. Versailles, mars 1772. —

Fol. 182. Déclaration sur le jugement de la compétence des prévôts des maréchaux, etc. Versailles, 30 avril 1772. — Fol. 183. Arrêt du Parlement concernant la façon de suppléer aux registres de baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Fort, sénéchaussée d'Angers, que le curé avait négligé de tenir de 1738 à 1762. 26 mai 1772. — Fol. 185. Arrêt du Conseil d'État, sur les déclarations, soumissions et cautionnements pour assurer le paiement des droits de subvention, etc. 3 décembre 1771. — Fol. 189. Déclaration supprimant la comptabilité des tailles et receveurs particuliers dans les chambres des comptes. Versailles, 8 mai 1772. — Fol. 190 v°. Déclaration concernant les hypothèques. Versailles, 23 juin 1772. — Fol. 205. Articles avec la Suisse concernant le droit d'aubaine. Soleure, 7 décembre 1772. — Fol. 206. Lettres patentes obligeant les fabricants à marquer à la tête et à la queue de leurs étoffes le nombre d'aunes qu'elles contiennent. Versailles, 24 février 1772. — Fol. 208. Déclaration concernant le committimus. Versailles, 26 février 1771. — Fol. 209. Déclaration concernant les études des élèves en chirurgie. Versailles, 12 avril 1772. — Fol. 210. Édit supprimant les offices de payeurs des gages des différentes cours. Versailles, mars 1772. — Fol. 211 v°. Lettres patentes sur les prévôts des maréchaux. Versailles, 30 avril 1772. — Fol. 212 v°. Arrêt du Conseil d'État sur les déclarations, soumissions et cautionnements pour le paiement des droits de subvention, inspecteurs aux boissons anciens et nouveaux, 5 s. et 9 l. 18 s. par tonneau sur les vins et autres boissons destinées à la généralité d'Amiens ou pour y passer debout, et ordonnant l'établissement de différents bureaux à l'entrée de ladite généralité, pour y recevoir lesdites déclarations, soumissions, cautionnements, et le paiement desdits droits. Versailles, 3 décembre 1771. — Fol. 214 v°. Lettres patentes sur ledit arrêt. Versailles, 3 décembre 1771. — Fol. 216 v°. Déclaration supprimant la comptabilité des receveurs des tailles, etc. Versailles, 8 mai 1772. — Fol. 218. Arrêt du Parlement sur les registres aux baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Fort, sénéchaussée d'Angers. 26 mai 1772. — Fol. 219. Lettres patentes sur les conventions avec le prince évêque de Liège, y transcrites, du 24 mai 1772, concernant les limites, les communications et le commerce des États respectifs. Versailles, 15 juin 1772. — Fol. 225 v°. Plein pouvoir du Roi pour lesdites conventions. Versailles, 20 mai 1772. — Fol. 225 v°. Plein pouvoir du prince évêque de Liège. Liège, 15 mai 1772. — Fol. 226. « Extrait de la convention des limites conclue le 16 mai 1769

entre le Roy et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, concernant les limites des États respectifs aux Pays-Bas. » — Fol. 227. Déclaration en interprétation de l'édit de juin 1771 concernant les hypothèques. Versailles, 23 juin 1772. — Fol. 223 v°. Arrêt du Parlement défendant de vendre ou de prêter à des mineurs, sans le consentement de leurs père, mère, tuteur ou curateur. 21 août 1772. — Fol. 235 v°. Lettres patentes confirmant les constitutions des chanoines réguliers de la congrégation de France. Versailles, 9 septembre 1770. — Fol. 236. Arrêt du Parlement sur le même objet. 17 juin 1772. — Fol. 236 v°. Bulle du pape Clément XIV, id. Rome, S^{te}-Marie Majeure, 3 février 1771. — Fol. 236 v°. Lettres d'attache sur ladite bulle. Versailles, 13 mars 1772. — Fol. 237 v°. Arrêt du Parlement sur le même objet. 17 juin 1772. — Fol. 238. Lettres patentes approuvant la bulle du 15 juillet 1772, y transcrite, concernant l'ordre des Bénédictins. Compiègne, 14 août 1772. — Fol. 239. Déclaration en interprétation de l'édit d'avril 1768 supprimant les offices d'auneurs, contrôleurs, visiteurs et marqueurs de draps, etc. Versailles, 15 décembre 1770. — Fol. 239 v°. Arrêt du Parlement sur l'usage des aréomètres ou pèse-liqueurs inventés par le sieur Cartier pour la vérification des eaux-de-vie. 21 août 1772. — Fol. 240 v°. Lettres patentes convertissant en une redevance annuelle au profit de la maison royale de Saint-Cyr l'obligation des abbayes et monastères de filles de recevoir à chaque changement d'abbesse ou prieure une personne de ladite maison nommée par le Roi. Versailles, mai 1772. — Fol. 242 v°. Lettres patentes portant que les aréomètres ou pèse-liqueurs inventés par le sieur Cartier seront employés pour la vérification des eaux-de-vie, etc. Compiègne, 3 août 1771. — Fol. 243 v°. Déclaration établissant une commission royale de médecine pour l'examen des remèdes particuliers et la distribution des eaux minérales. Versailles, 25 avril 1772. — Fol. 248. Lettres patentes confirmant et autorisant les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du clergé des 16 et 20 juin 1772 au sujet de la somme de dix millions de l. de don gratuit accordé par ladite assemblée. Compiègne, 13 juillet 1772. — Fol. 255. Lettres patentes permettant au sieur Feuillade la distribution de l'opiat de sa composition. Versailles, 1^{er} mars 1772. — Fol. 255 v°. Lettres patentes en faveur des perruquiers des provinces. Versailles, 12 décembre 1772. — Fol. 257. Lettres patentes permettant à Jean-Gaspard Ailhaud, baron de Castelet, seigneur de Vitrolles et de Monjustin, conseiller du Roi, maison, couronne de

France en la chancellerie du parlement de Provence à Aix et docteur agrégé en la faculté de médecine de ladite ville, la distribution de ses poudres dont le secret lui a été transmis par feu Jean Ailhaud, son père. Versailles, 15 mars 1772. — Fol. 258. Lettres patentes confirmant les constitutions des chanoines réguliers de la Trinité et de la Rédemption des captifs. Fontainebleau, novembre 1770. — Fol. 259. Arrêt du Parlement sur lesdites lettres patentes. 16 mars 1772. — Fol. 260. Déclaration sur les bénéfices à charge d'âmes de l'ordre de Saint-Augustin. Compiègne, 22 août 1770. — Fol. 361. Édit concernant les réguliers. Versailles, février 1773. — Fol. 366. Édit supprimant la compagnie des marchands fréquentant la Loire, l'Allier et autres affluents. Versailles, décembre 1772. — Fol. 267. Lettres patentes annulant les concessions de charges de lieutenants généraux et particuliers du roi des violons. Versailles, 3 avril 1773. — Fol. 268. Arrêt du Conseil d'État sur le même objet, sur ce que « la communauté des maîtres à danser connue sous le nom de confrérie de Saint-Julien des ménétriers se seroit cru fondée sur des statuts confirmés par édit du mois d'octobre 1658..... et sur ce qui a été représenté à Sa Majesté que ladite communauté, sans la participation du sieur Guignon, nommé roi des violons dans les provinces à différents particuliers, et nommément au sieur Barbotin, qui exerce et fait exercer par des lieutenans particuliers par lui commis envers les musiciens, même ceux des églises cathédrales, et autres, de prétendus droits et des vexations qui troublent le bon ordre », etc. Versailles, 13 février 1773. — Fol. 268 v°. Édit supprimant l'office de roi et de maître des ménétriers. Versailles, mars 1773. — Fol. 269. Lettres patentes sur l'ordre des Célestins, Versailles, 3 avril 1773. — Fol. 270. Édit sur l'ordre de Saint-Lazare. Versailles, 18 janvier 1773. — Fol. 270 v°. Arrêt du Parlement concernant les enfants trouvés. 14 juin 1773. — Fol. 273 v°. Lettres patentes sur la prévôté des monnaies de France. Versailles, 8 avril 1773. — Fol. 275 v°. Lettres patentes sur la régie des cuirs. Versailles, 16 mai 1773. — Fol. 276. Arrêt du Conseil sur le même objet. Versailles, 16 mai 1773. — Fol. 276 v°. Arrêt du Parlement maintenant la femme Cottard dans l'exercice des fonctions de sage-femme dans la ville de Saint-Florentin. 9 juin 1773. — Fol. 278. Déclaration fixant les provinces auxquelles seront rattachés différents villages et lieux cédés au Roi par l'échange conclu entre lui et l'impératrice reine de Hongrie, en 1769. Compiègne, 6 août 1773. — Fol. 280. Édit portant règlement pour l'instruction des contumaces. Versailles, juillet 1773. — Fol. 281 v°. Lettres

patentes sur la convention avec le prince évêque de Bamberg et de Wurtzbourg pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine. Versailles, 22 juin 1773. — Fol. 283. Lettres patentes portant privilège exclusif pendant 20 ans, au sieur Henriette, bourgeois de Paris, pour un remède antivénérien. Versailles, 1^{er} mars 1773. — Fol. 284 v°. Édit assujettissant au droit d'entrée les vernis de France ou de l'étranger, les eaux-de-vie aromatisées, eaux de Cologne, de mélisse, de menthe et autres liqueurs spiritueuses venant de l'étranger. Fontainebleau, 4 novembre 1772. — Fol. 285. Arrêt du Parlement concernant la réception et la prestation de serment des sages-femmes. 12 décembre 1726. — Fol. 286. Déclaration concernant les tanneurs. Fontainebleau, 1^{er} novembre 1773. — Fol. 287 v°. Déclaration sur la tenue des registres de baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions. Versailles, 9 avril 1736. — Fol. 291 v°. Déclaration relative à la purge des hypothèques sur les biens acquis par le Roi. Versailles, 18 décembre 1773. — Fol. 292. Déclaration portant règlement sur les mémoires et consultations. Versailles, 18 mars 1774. — Fol. 293. Lettres patentes sur la convention avec les États généraux des Provinces Unies pour l'exemption réciproque du droit d'aubaine. Versailles, 1^{er} septembre 1773.

I B 59. (Registre). — In-fol. 297 feuillets, papier,

1774-1781. — Registre aux Édits, etc. — Fol. 1. Lettres patentes portant règlement pour l'enregistrement du bail des fermes. Versailles, 17 novembre 1773. — Fol. 2 et 7. Déclaration sur l'édit de février 1771 portant règlement pour la procédure. Fontainebleau, 29 octobre 1773. — Fol. 10 v°. Arrêt du Parlement ordonnant l'exécution de différents édits concernant les huissiers. 11 août 1772. — Fol. 12. Arrêt du Parlement sur le même objet. 8 février 1774. — Fol. 13. Édit portant remise du droit de joyeux avènement. La Muette, mai 1774. — Fol. 14. Lettres patentes confirmant celles du 11 décembre 1763 qui ratifient le traité avec le prince évêque de Liège. La Muette, 4 juin 1774. — Fol. 16 v°. Édit sur les acquisitions des gens de mainmorte. La Muette, 26 mai 1774. — Fol. 19. Édit portant ampliation du pouvoir des présidiaux. Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 19 v°. Édit supprimant les offices dans le Parlement et les conseils supérieurs. Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 21. Édit portant rétablissement des anciens officiers du Parlement. Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 24 v°.

Lettres patentes sur le commerce des grains dans l'intérieur du royaume. Fontainebleau, 2 novembre 1774. — Fol. 25 v°. Arrêt du Conseil d'État sur le même objet. Versailles, 13 septembre 1774. — Fol. 28 v°. Arrêt du Parlement sur la taxe des frais de procédure. 13 mars 1775. — Fol. 29 v°. Lettres patentes en faveur de 23 villes impériales pour l'exemption du droit d'aubaine et la liberté du commerce. Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 30 v°. Id., en faveur de la ville impériale de Reutlingen. Versailles, 12 janvier 1775. — Fol. 31 v°. Arrêt du Parlement au sujet des procureurs à constituer par les opposants aux criées. 13 mars 1775. — Fol. 32. Déclaration attribuant aux prévôts généraux de la maréchaussée la connaissance de certains crimes. Versailles, 5 mai 1775. — Fol. 33. Déclaration interdisant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Versailles, 1^{er} mars 1775. — Fol. 34. Arrêt du Parlement condamnant deux libelles intitulés le premier *Catéchisme du citoyen ou élémens du droit public françois par demandes et par réponses*, le second, *L'ami des loix*, etc., à être lacérés et brûlés. 30 juin 1775. — Fol. 35 v°. Édit rétablissant le Grand Conseil. Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 40. Édit portant ampliation du pouvoir des présidiaux. Fontainebleau, novembre 1774. — Fol. 40. Édit fixant la compétence du Grand Conseil. Juillet 1775. — Fol. 45 v°. Déclaration révoquant celle du 5 mai 1775 rendue à l'occasion des émeutes sur les grains. Versailles, 24 novembre 1775. — Fol. 44 v°. Déclaration fixant à 6 mois le délai pendant lequel les déclarations des défrichements pourront être contredites. Fontainebleau, 7 novembre 1775. — Fol. 45. Édit supprimant les offices de receveurs des tailles et créant des offices de receveurs des impositions. Versailles, août 1775. — Fol. 46 v°. Lettres patentes sur le don gratuit du clergé. Fontainebleau, 21 octobre 1775. — Fol. 50 v°. Déclaration concernant l'école royale militaire. Versailles, 1^{er} février 1776. — Fol. 52 v°. Lettres patentes concernant le droit sur les suifs. Versailles, 5 février 1776. — Fol. 53 v°. Édit supprimant les corvées. Versailles, février 1776. — Fol. 59. Édit supprimant les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers. Versailles, février 1776. — Fol. 64. Arrêt du Parlement interdisant d'exciter « soit par des propos, soit par des écrits indiscrets à aucune innovation contraire aux droits et usages légitimes et approuvés. » 30 mai 1776. — Fol. 65. Lettres patentes accordant aux vassaux du Roi un délai pour rendre les foies et hommages dus à cause de son avènement. Versailles, 7 août 1775. — Fol. 66. Déclaration sur les dévolutions. Versailles, 10 mars 1776. — Fol. 67. Déclaration sur le

inhumations. Versailles, 10 mars 1776. — Fol. 68 v°. Édit portant remplacement et supplément d'apanage en faveur du comte d'Artois. Versailles, juin 1776. — Fol. 71. Déclaration sur les substitutions. Versailles, 1^{er} mai 1776. — Fol. 72 v°. Déclaration rétablissant par provision l'ancien usage observé pour les réparations des grands chemins. Versailles, 11 août 1776. — Fol. 73. Édit convertissant en une redevance annuelle au profit de la maison de Saint-Cyr l'obligation des abbayes et monastères de filles à recevoir à chaque changement d'abbesse ou de prieure titulaire telle personne de ladite maison que le Roi désignera. Versailles, août 1776. — Fol. 72 v°. Lettres patentes ratifiant la convention entre le Roi et le prince de Nassau-Weilbourg concernant les limites de leurs états respectifs. Versailles, 7 février 1776. — Fol. 77. Arrêt du Parlement condamnant Sylvestre Mallet, équarisseur de bois, à être pendu sur la place publique de Chaumont, pour avoir volé avec effraction 80 l. chez le nommé Montenot, audit lieu. 12 mai 1775. — Fol. 77 v°. Édit créant une loterie en rentes viagères et perpétuelles. Versailles, janvier 1777. — Fol. 79. Lettres patentes sur la convention avec la république de Venise concernant le droit d'aubaine. Versailles, 30 mars 1774. — Fol. 80. Id., avec l'électeur de Saxe. Versailles, 20 juillet 1776. — Fol. 81. Id., avec la république de Raguse. Fontainebleau, 29 octobre 1776. — Fol. 82. Arrêt du Parlement ordonnant que la brochure intitulée *Plan de l'Apocalypse* sera lacérée et brûlée. 11 avril 1777. — Fol. 83. Arrêt du Parlement condamnant des usuriers au bannissement. 10 janvier 1777. — Fol. 101. Édit concernant les Jésuites. Versailles, mai 1777. — Fol. 103. Déclaration sur le même objet. Versailles, 7 juin 1777. — Fol. 104 v°. Déclaration permettant l'entrée des tafias venant des colonies françaises de l'Amérique. Versailles, 6 mars 1777. — Fol. 105 v°. Lettres patentes sur la convention avec le prince de Nassau-Usingen concernant le droit d'aubaine. Versailles, 16 mai 1777. — Fol. 107. Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine en faveur de la principauté de Schwarzenberg. Versailles, septembre 1776. — Fol. 108. Édit supprimant les communautés d'arts et métiers dans le ressort du parlement de Paris. Versailles, avril 1777. — Fol. 114. Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine en faveur de la principauté de Furstenberg. Versailles, 16 mars 1777. — Fol. 115 v°. Édit portant règlement pour la juridiction des présidiaux. Versailles, août 1777. — Fol. 119. Déclaration supprimant les comp-

toirs revêtus de plomb des marchands de vins, ainsi que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitières, et les balances de même métal qu'emploient les regrattiers de sel et débitants de tabac. Versailles, 13 juin 1777. — Fol. 121. Déclaration concernant les veuves des maîtres dans les communautés d'arts et métiers. Versailles, 18 août 1777. — Fol. 122. Déclaration ordonnant l'exécution dans l'apanage des princes du sang de l'édit d'août 1775 concernant la suppression des receveurs des tailles et l'établissement de receveurs des impositions. Versailles, 14 août 1777. — Fol. 123. Édit autorisant la ville de Paris à faire un emprunt de 600.000 l. de rentes viagères. Versailles, août 1777. — Fol. 125. Déclaration sur la police des noirs. Versailles, 9 août 1777. — Fol. 127. Arrêt du Parlement sur les jeux de hasard. 12 décembre 1777. — Fol. Col. 127 v°. Déclaration ordonnant la prise de possession par Jean-Vincent René, de l'administration des domaines et bois. Versailles, 14 décembre 1777. — Fol. 130. Déclaration sur les veuves des maîtres dans les communautés d'arts et métiers. Versailles, 30 janvier 1778. — Fol. 131. Lettres patentes pour l'élection des gardes jurés des marchands et fabricants. Versailles, 1^{er} décembre 1777. — Fol. 131 v°. Déclaration ordonnant l'établissement de communautés de teinturiers dans différentes villes. Versailles, 30 janvier 1778. — Fol. 133. Lettres patentes abolissant le droit d'aubaine en faveur de la république de Pologne. Fontainebleau, 9 novembre 1777. — Fol. 134. Déclaration interdisant aux nouveaux convertis d'aliéner leurs biens sans permission. Versailles, 14 février 1778. — Fol. 135. Lettres patentes portant exemption du droit d'aubaine en faveur du comte de Wied-Neuwied. Versailles, 16 mars 1777. — Fol. 136. Lettres patentes qui envoient Dominique Compant en possession des droits d'hypothèque et des 4 d. pour livre du prix des ventes des biens meubles. Versailles, 7 août 1777. — Fol. 137. Arrêt du Parlement concernant les oppositions à la célébration des mariages. 28 avril 1778. — Fol. 138 v°. Déclaration sur les privilèges des gens de mer. Versailles, 21 mars 1778. — Fol. 140. Déclaration concernant la course sur les ennemis de l'État. Versailles, 24 juin 1778. — Fol. 146. Lettres patentes ratifiant la convention avec le duc de Saxe-Gotha et Altenbourg pour l'exemption du droit d'aubaine. Versailles, 20 avril 1778. — Fol. 148. Id., avec le duc de Mecklenbourg. Versailles, 16 mai 1778. — Fol. 150. Déclaration sur les présidiaux. Versailles, 29 août 1778. — Fol. 151. Lettres patentes ratifiant la convention avec le duc de Mecklenbourg-Schwerin, pour l'exemption du droit

d'aubaine. Versailles, 16 mai 1778. — Fol. 153. Id., avec le duc de Saxe-Saalfeld-Cobourg. Versailles, 20 avril 1778. — Fol. 155. Id., avec le duc de Wurtemberg. Versailles, 20 avril 1778. — Fol. 157. Lettres patentes portant que les prêtres de la congrégation de la Doctrine Chrétienne seront aptes à recueillir des successions. Versailles, 28 juin 1778. — Fol. 157 v°. Lettres patentes augmentant la pension des vicaires des paroisses. Versailles, 12 mai 1778. — Fol. 158. Déclaration sur l'exemption du droit d'aubaine avec les États Unis de l'Amérique du Nord. Versailles, 26 juillet 1778. — Fol. 159. Édit créant 4 millions de rentes viagères. Versailles, novembre 1778. — Fol. 161. Arrêt du Parlement interdisant de mener paître les boucs et chèvres dans les vignes, bois, jardins, vergers, etc. 12 novembre 1779. — Fol. 162. Arrêt du Parlement interdisant les associations des compagnons d'arts et métiers. 12 novembre 1778. — Fol. 163. Arrêt du Parlement sur les moutons, brebis et agneaux atteints de maladies. 23 décembre 1778. — Fol. 164 v°. Lettres patentes ratifiant la convention avec le duc de Saxe-Hildburghausen, pour l'exemption du droit d'aubaine. Versailles, 21 août 1778. — Fol. 166 v°. Arrêt du Parlement interdisant de mener paître les moutons, brebis, etc., dans les vignes, bois, jardins, vergers, etc. 20 janvier 1779. — Fol. 167 v°. Lettres patentes sur les ordres religieux. Versailles, 17 janvier 1779. — Fol. 168. Arrêt du Conseil d'État qui subroge Henry Clavel à Dominique Compourt pour faire la régie des droits de la régie générale. Versailles, 22 avril 1779. — Fol. 169. Lettres patentes sur les manufactures. Marly, 5 mai 1779. — Fol. 174. Lettres patentes établissant une caisse pour la facilité du commerce des bestiaux. Versailles, 18 mars 1779. — Fol. 177 v°. Lettres patentes pour l'abolition du droit d'aubaine avec l'abbaye de Fulda. Versailles, 29 août 1778. — Fol. 179. Lettres patentes ratifiant la convention avec la reine de Portugal pour l'abolition du droit d'aubaine. Versailles, 8 novembre 1778. — Fol. 181. Édit supprimant le droit de mainmorte et de servitude dans les domaines du Roi. Versailles, août 1779. — Fol. 183 v°. Déclaration sur les assurances. Versailles, 17 août 1779. — Fol. 185 v°. Édit créant 5 millions de rentes viagères. Versailles, novembre 1779. — Fol. 188. Édit sur la vente des immeubles des hôpitaux. Versailles, janvier 1780. — Fol. 191 v°. Lettres patentes sur arrêt contenant règlement sur le commerce des limonadiers, cabarettiers, aubergistes, cafetiers, etc. Versailles, 20 décembre 1779. — Fol. 192 v°. Déclaration concernant les rentes sur les aides et gabelles.

Versailles, 4 février 1780. — Fol. 193 v°. Déclaration créant une communauté de tondeurs à grandes forces dans la ville d'Amiens. Versailles, 20 novembre 1779. — Fol. 194 v°. Édit prorogeant le second vingtième des droits réservés et des sols pour livre. Versailles, février 1780. — Fol. 196. Lettres patentes sur les décorations extérieures accordées à différents chapitres. Versailles, 5 février 1780. — Fol. 197. Lettres patentes établissant une société royale de médecine. Versailles, août 1778. — Fol. 202 v°. Déclaration concernant les empoisonneurs. Versailles, 14 mars 1780. — Fol. 205 v°. Édit pour la punition de différents crimes. Versailles, juillet 1682. — Fol. 207 v°. Lettres patentes concernant le droit annuel des offices. Versailles, 27 février 1780. — Fol. 210 v°. Déclaration concernant les attroupements avec port d'armes. Versailles, 9 mars 1780. — Fol. 211 v°. Déclaration interprétative de l'édit d'août 1749 faisant défenses aux gens de main morte d'acquérir des immeubles sans avoir obtenu des lettres patentes. Versailles, 24 août 1780. — Fol. 213. Déclaration concernant la question préparatoire. Versailles, 24 août 1780. — Fol. 214 v°. Déclaration étendant aux prieurés et abbayes sécularisés les dispositions de celle du 30 août 1735. Versailles, 3 septembre 1780. — Fol. 216. Lettres patentes établissant des bureaux de visite et de marque sur les étoffes. Versailles, 1^{er} juillet 1780. — Fol. 218 v°. Lettres patentes déterminant les règles de police générale pour les étoffes de laine. Versailles, 4 juin 1780. — Fol. 221 v°. Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries. Versailles, 28 juin 1780. — Fol. 224. Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité de Paris. Versailles, 22 juillet 1780. — Fol. 230. Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des étoffes de laine dans la généralité d'Amiens. Versailles, 22 juillet 1780. — Fol. 235. Id., dans la généralité de Champagne. — Fol. 239 v°. Id., dans la généralité de Poitiers. — Fol. 246 v°. Id., dans la généralité d'Orléans. — Fol. 244 v°. Id., dans la généralité d'Auvergne. — Fol. 247. Id., dans la généralité de Tours. — Fol. 252. Id., dans la généralité de Bourges. — Fol. 255 v°. Lettres patentes sur le don gratuit du clergé. Versailles, 30 juillet 1780. — Fol. 263 v°. Lettres patentes commettant Jean-Vincent René pour faire la recette et exploitation des droits d'hypothèques et des 4 d. pour livre. Versailles, 12 août 1780. — Fol. 244 v°. Déclaration sur les jeux défendus. Versailles, 1^{er} mars 1781. — Fol. 265 v°. Édit créant 3 millions de rentes viagères. Versailles, mars 1781. — Fol. 267. Édit créant 6 millions de rentes. Versailles, février 1781. —

Fol. 268 v°. Lettres patentes portant règlement pour la fabrication des toiles et toileries dans la généralité d'Auvergne. Versailles, 30 septembre 1780. — Fol. 274 v°. Id., généralité de Picardie. — Fol. 279 v°. Id., généralité de Chalons. — Fol. 281 v°. Id., généralité de Lyon. — Fol. 283. Id., généralité de Poitiers. — Fol. 284 v°. Id., généralité de Tours. — Fol. 290. Id., généralité de Limoges. — Fol. 291. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé *Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les Indes*, par Guillaume-Thomas Raynal, à être lacéré et brûlé. 25 mai 1781.

I B 60. (Registre). — In-fol., 291 feuillets, papier.

1781-1789. — Registre aux Edits, etc. —

Fol. 1. Édit augmentant de 2 s. par livre en sus des droits, etc. Versailles, août 1781. — Fol. 6. Édit créant 7 millions de rentes viagères. Versailles, janvier 1782. — Fol. 9 v°. Lettres patentes portant règlement pour les maîtres et les ouvriers dans les manufactures et dans les villes où il y a communautés d'arts et métiers. La Muette, 12 septembre 1781. — Fol. 11. Édit fixant les privilèges des sujets des états du corps helvétique dans le royaume. Versailles, décembre 1781. — Fol. 13 v°. Lettres patentes portant règlement pour la perception des droits des jurés priseurs. Versailles, 3 janvier 1781. — Fol. 14 v°. Déclaration renouvelant les défenses aux curés de s'assembler sans permission. Versailles, 9 mars 1782. — Fol. 15 v°. Arrêt du Parlement fixant la manière de procéder sur les appels interjetés de la liquidation des dépens. 7 mai 1782. — Fol. 17. Déclaration concernant les actes de baptêmes sur les registres des paroisses. Versailles, 12 mai 1782. — Fol. 18 v°. Déclaration concernant les communautés d'arts et métiers dans les villes dont l'état est annexé à l'édit d'avril 1777. Versailles, 1^{er} mai 1782. — Fol. 20. Règlement sur lesdites communautés. Versailles, 1^{er} mai 1782. — Fol. 23 v°. Édit établissant un troisième vingtième. Versailles, juillet 1782. — Fol. 24. Arrêt du Parlement défendant de vendre le droit de glaner. 11 juillet 1782. — Fol. 25 v°. Lettres patentes abolissant le droit d'aubaine entre la France et les principautés de Salm. Versailles, février 1782. — Fol. 22. Lettres patentes sur le don gratuit du clergé. Versailles, 7 novembre 1782. — Fol. 38. Édit créant 40 millions de rentes. Versailles, décembre 1782. — Fol. 42. Déclaration sur les communautés d'arts et métiers. Versailles, 1^{er} mai 1782. — Fol. 43 v°. Règle-

ment sur le même objet. Versailles, 1^{er} mai 1782. — Fol. 46 v°. Arrêt du Parlement concernant les communautés d'arts et métiers. 3 décembre 1782. — Fol. 47. Lettres patentes maintenant le comte d'Artois dans la propriété et jouissance de la voirie ordinaire. Versailles, 4 février 1783. — Fol. 48. Arrêt du Parlement portant règlement pour les arrêts sur requête. 26 août 1783. — Fol. 51. Lettres patentes abolissant le droit d'aubaine entre la France et les états du comte de la Leyen. Versailles, 12 novembre 1782. — Fol. 52. Édit concernant les anoblissements dans les colonies françaises. Versailles, 24 août 1782. — Fol. 53 v°. Déclaration révoquant l'exemption du droit d'indemnité sur les acquisitions de terrains pour les cimetières. Versailles, 10 mars 1783. — Fol. 54 v°. Édit établissant un emprunt de 100 millions de rentes viagères. Versailles, décembre 1783. — Fol. 56 v°. Lettres patentes sur l'emprunt de 10 millions de rentes créées par l'édit de décembre 1782. — Fol. 58. Déclaration sur les droits des receveurs des consignations pour les oppositions. Versailles, 5 septembre 1783. — Fol. 59 v°. Arrêt du Parlement sur le droit d'enseigner dans les villes du ressort où il y a des collèges. 2 avril 1784. — Fol. 60 v°. Édit défendant aux étrangers de quêter. Versailles, mars 1784. — Fol. 61. Arrêt du Parlement ordonnant que les bouchers ne pourront tuer et vendre que des bestiaux sains. 30 mars 1784. — Fol. 62. Lettres patentes sur arrêt portant exemption des droits pour les eaux-de-vie sortant du royaume. Versailles, 21 juillet 1784. — Fol. 63 v°. Arrêt du Parlement fixant l'âge passé lequel il ne sera plus permis aux écoliers de concourir pour le prix de l'Université. 7 septembre 1784. — Fol. 65 v°. Déclaration concernant les études et exercices des élèves en chirurgie. Versailles, 18 juin 1784. — Fol. 67. Lettres patentes rapprochant les paiements des rentes sur l'hôtel-de-ville de Paris. Versailles, 15 août 1784. — Fol. 68. Déclaration concernant les maîtres des communautés de Paris qui vont s'établir dans les autres villes. Versailles, 15 août 1784. — Fol. 69. Arrêt du Parlement sur l'incompatibilité des fonctions de curé et de vicaire avec celles de principal, professeur et régent, même dans les pédagogies. 7 septembre 1784. — Fol. 69 v°. Arrêt du Parlement défendant de sonner les cloches pendant les orages. 20 juillet 1784. — Fol. 70. Édit établissant une nouvelle caisse d'amortissements. Versailles, août 1784. — Fol. 73 v°. Déclaration excluant de la concurrence dans les faillites les sujets du canton de Schaffhouse ainsi que tous ceux des Etats Helvétiques où la putation est exercée contre les Français. Versailles, 20 juin 1784. — Fol. 74 v°. Lettres patentes autorisant les visites

dans les boutiques et magasins des marchands et négociants, pour la vérification des étoffes et des toileries. Versailles, 26 août 1784. — Fol. 76. Édit créant un emprunt de 125 millions. Versailles, décembre 1784. — Fol. 78. Arrêt du Parlement ordonnant que, dans les paroisses où il y a un pâtre commun, les habitants seront tenus de mettre leurs bestiaux sous la conduite dudit pâtre. 28 février 1785. — Fol. 79. Édit établissant dix nouvelles parties de rentes. Versailles, septembre 1784. — Fol. 80 v°. Arrêt du Parlement fixant la limite d'âge pour les prix de l'Université. 21 février 1785. — Fol. 81 v°. Arrêt du Parlement concernant les testaments reçus par les curés, vicaires, notaires et autres. 28 février 1785. — Fol. 82 v°. Arrêt du Parlement pour la nomination des notables dans les bureaux d'administration des collèges. 8 mars 1785. — Fol. 84. Arrêt du Parlement sur les ordonnances à rendre par les officiers des bailliages, sénéchaussées et autres, pour la coupe des herbes. 23 juin 1785. — Fol. 87. Arrêt du Parlement concernant les pailles et fourrages. 19 juillet 1785. — Fol. 89. Lettres patentes sur le don gratuit du clergé. Versailles, 7 juillet 1785. — Fol. 97 v°. Déclaration concernant les décharges portées par les contrôleurs des rentes. Versailles, 4 mai 1785. — Fol. 99. Déclaration portant que les causes pures personnelles non excédant 40 l. seront portées devant les officiers des bailliages et sénéchaussées. Versailles, 22 août 1785. — Fol. 100. Lettres patentes sur la finance des offices payés aux parties casuelles. Versailles, 28 juillet 1785. — Fol. 101. Édit créant des offices de directeur général des haras, des postes aux chevaux, relais et messageries, et d'intendant des postes aux chevaux, relais et messageries. Versailles, décembre 1785. — Fol. 102. Lettres patentes pour favoriser l'établissement dans le royaume des fabricants étrangers. Versailles, 19 janvier 1786. — Fol. 102 v°. Arrêt du Parlement condamnant trois imprimés intitulés, les deux premiers : *Voyage de Figaro en Espagne*, et le troisième : *Voyage en Espagne par M. le marquis de Langle*. 7 février 1786. — Fol. 103 v°. Édit créant 4 millions de rentes. Versailles, septembre 1785. — Fol. 107. Lettres patentes sur la réciprocité entre la France et la ville impériale de Francfort par rapport à la jurisprudence des faillites. Versailles, 11 avril 1786. — Fol. 109. Déclaration sur la reconstitution des rentes. 23 février 1786. — Fol. 110. Lettres patentes sur la convention avec le margrave de Brandebourg, Anspach et Bareith (Bayreuth), pour l'exemption du droit d'aubaine. Versailles, 20 avril 1786.

— Fol. 112. Déclaration portant faculté de convertir en contrats les billets au porteur de l'édit de décembre 1784. Versailles, 1^{er} juin 1786. — Fol. 113. Lettres patentes sur les privilèges des conseillers rapporteurs et des secrétaires greffiers du point d'honneur. Versailles, 24 mars 1786. — Fol. 114. Lettres patentes sur la réciprocité à établir avec la principauté de Neuchâtel et Vallangin pour la jurisprudence des faillites. Versailles, 30 juin 1786. — Fol. 115. Lettres patentes sur les reconstitutions des rentes. Versailles, 19 juillet 1786. — Fol. 115 v°. Arrêt du Parlement sur la vente des immeubles des hôpitaux. 8 août 1786. — Fol. 116. Édit révoquant le privilège de ville d'arrêt personnel. Versailles, août 1786. — Fol. 118. Lettres patentes concernant la taxe des droits des commissaires à terrier. Versailles, 20 août 1786. — Fol. 120. Lettres patentes nommant Joseph-Basile Poinson à la régie des droits d'hypothèque et 4 d. pour livre. Versailles, 24 août 1786. — Fol. 120 v°. Déclaration concernant les portions congrues. Versailles, 2 septembre 1786. — Fol. 123 v°. Édit ordonnant la démolition des maisons construites sur les ponts de Paris, etc. Versailles, septembre 1786. — Fol. 129 v°. Arrêt du Parlement ordonnant qu'un imprimé intitulé : *Mémoire justificatif pour trois hommes condamnés à la roue*, etc., sera lacéré et brûlé. 11 août 1786. — Fol. 131 v°. Arrêt du Parlement concernant les testaments. 27 novembre 1786. — Fol. 133. « Discours du Roy. » — Fol. 133. « Discours de M. de Lamoignon, garde des sceaux de France. » — Fol. 134 v°. « Discours de M. de Brienne, archevêque de Toulouse, chef du conseil royal des finances. » — Fol. 138 v°. « Discours de Monsieur, frère du Roy. » — Fol. 158 v°. « Discours de M. Dillon, archevêque de Narbonne. » — Fol. 139. « Discours de M. d'Alègre, premier président du parlement de Paris. » — Fol. 139 v°. « Discours de M. de Nicolay, premier président de la chambre des comptes de Paris. » — Fol. 140. « Discours de M. Barentin, premier président de la cours des aides de Paris. » — Fol. 140 v°. « Discours de M. l'abbé de la Fare, élu général du clergé des États de Bourgogne. » — Fol. 140 v°. « Discours de M. Angran d'Alleray, lieutenant civil au Châtelet de Paris. » — Fol. 140 v°. « Discours de M. Le Peletier, prévôt des marchands de la ville de Paris. » — Fol. 141. Édit portant création d'assemblées provinciales. Versailles, juin 1787. — Fol. 142 v°. Déclaration pour la liberté du commerce des grains. Versailles, 17 juin 1787. — Fol. 144 v°. Lettres patentes affectant le produit des tailles au paiement des rentes viagères. Versailles, 17 juin 1787. — Fol. 147. Lettres patentes sur la taxe des droits des

commissaires à terrier. Versailles, 20 août 1786. — Fol. 186 v°. Lettres patentes interdisant d'introduire dans les vins, cidres et autres boissons, la céruse, la litharge et toutes autres préparations de-plomb et de cuivre. Versailles, 5 février 1787. — Fol. 147 v°. Arrêt du Parlement portant règlement pour les baux judiciaires des biens saisis réellement. 11 juillet 1787. — Fol. 149 v°. Déclaration pour la conversion de la corvée en une prestation en argent. Versailles, 27 juin 1787. — Fol. 150 v°. Lettres patentes sur la réciprocité avec le prince évêque de Bâle, pour la jurisprudence des faillites. Versailles, 6 décembre 1786. — Fol. 151 v°. Lettres patentes abolissant le droit d'aubaine en faveur des sujets du roi d'Angleterre. Versailles, 18 janvier 1787. — Fol. 153. Édit créant six millions de rentes viagères. Versailles, mai 1787. — Fol. 155. Édit supprimant le droit d'ancrage sur les navires françois, etc. Versailles, mai 1787. — Fol. 158 v°. Édit supprimant les deux vingtièmes et 4 s. pour livre et établissant une subvention territoriale. Versailles, août 1787. — Fol. 162 v°. Déclaration concernant le timbre. Versailles, 4 août 1787. — Fol. 177. Lettres patentes transférant à Troyes le siège du Parlement. Versailles, 15 août 1787. — Fol. 178. Édit révoquant celui d'août précédent portant suppression des deux vingtièmes et établissement d'une subvention territoriale, etc. Versailles, septembre 1787. — Fol. 179. v° Lettres patentes ordonnant que les juges consuls autres que ceux de la ville de Paris seront tenus de prêter serment entre les mains des anciens consuls sortant de charge. 18 août 1787. — Fol. 180. Lettres patentes portant prorogation des séances du Parlement. Versailles, 5 septembre 1787. — Fol. 180 v°. Déclaration rétablissant le siège du Parlement à Paris. Versailles, 26 septembre 1787. — Fol. 181 v°. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé *Almanach des honnêtes gens*, à être lacéré et brûlé. 7 janvier 1788. — Fol. 183 v°. Arrêt du Parlement portant règlement pour la conversion des baux conventionnels des biens saisis réellement. 3 décembre 1787. — Fol. 186 v°. Arrêt du Parlement portant règlement pour les réparations à faire aux biens saisis réellement. 3 décembre 1787. — Fol. 191 v°. Lettres patentes portant abolition du droit d'aubaine pour les sujets de l'impératrice de toutes les Russies. Versailles, 8 décembre 1787. — Fol. 192 v°. Édit concernant les non catholiques. Versailles, novembre 1787. — Fol. 199. Lettres patentes concernant les juges et consuls. Versailles, 13 janvier 1788. — Fol. 200 v°. Déclaration concernant l'office de commissaire aux saisies réelles. Versailles, 30 août 1786. — Fol. 202 v°. Déclaration

sur les recouvrements des anciens commissaires aux saisies réelles. Versailles, 30 août 1786. — Fol. 204. Déclaration en faveur des curés dépendant de l'ordre de Malte. Versailles, décembre 1787. — Fol. 205. Déclaration permettant de substituer les duchés pairies jusqu'à la somme de 300.000 l. de rente. Versailles, 23 janvier 1788. — Fol. 205 v°. Ordonnance du Roi sur l'administration de la justice. Établissement des grands bailliages. Versailles, mai 1788. — Fol. 218. Édit supprimant les tribunaux d'exception. Versailles, mai 1788. — Fol. 220. Déclaration sur l'ordonnance criminelle. Versailles, 1^{er} mai 1788. — Fol. 224 v°. Édit portant réduction d'offices dans la cour du parlement de Paris. Versailles, mai 1788. — Fol. 228 v°. Édit portant rétablissement de la cour plénière. Versailles, mai 1788. — Fol. 234. Déclaration sur les vacances. Versailles, 1^{er} mai 1788. — Fol. 235. Déclaration ordonnant que l'assemblée des États Généraux aura lieu dans le courant de janvier 1789 et que les officiers des cours reprendront l'exercice de leurs fonctions. Versailles, 23 septembre 1788. — Fol. 236 v°. Déclaration pour la chambre des vacations du Parlement. Versailles, 23 septembre 1788. — Fol. 237 v°. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé : *Annales politiques, civiles et littéraires*, par M. Linguet, tome XV, n° CXVI, à être lacéré et brûlé. 27 septembre 1788. — Fol. 240. Arrêt du Parlement condamnant de même un imprimé intitulé : *Délibération à prendre par le tiers état dans toutes les municipalités du royaume de France*. 17 décembre 1788. — Fol. 242. — Lettres patentes sur le don gratuit du clergé. Versailles, 28 octobre 1788. — Fol. 246 v°. Arrêt du Parlement concernant les maisons de jeux prohibés. 9 janvier 1789. — Fol. 248 v°. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé *Histoire secrète de la cour de Berlin* à être lacéré et brûlé. 10 février 1789. — Fol. 252 v°. Déclaration concernant les non catholiques. Versailles, 21 janvier 1789. — Fol. 253. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé : *Lettre de M. C. F. de Volney à M. le comte de S. T.* et onze autres imprimés sans noms d'auteurs à être lacérés et brûlés. 6 mars 1789. — Fol. 253 v°. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé *La passion, la mort et la résurrection du peuple* à être lacéré et brûlé. 13 mars 1789. — Fol. 254. Arrêt du Parlement condamnant un imprimé intitulé *Mémoire au Roy des députés de l'ordre des avocats au parlement de Bretagne* à être lacéré et brûlé 6 avril 1789. — Fol. 255. Déclaration sur les attroupements. Versailles, 28 avril 1789. — Fol. 255 v°. Déclaration attribuant par provision aux prévôts des maréchaux

la connaissance en dernier ressort des particuliers prévenus d'émotions populaires. Versailles, 21 mai 1789. — Fol. 256 v°. Règlement fait par le Roi concernant les mandats des députés aux États Généraux. 27 juin 1789. — Fol. 256 v°. Règlement fait par le Roi pour le paiement des dépenses des assemblées de bailliages et sénéchaussées pour la convocation des États Généraux. 30 mai 1789. — Fol. 258 v°. Lettres patentes sur l'attribution donnée aux prévôts des maréchaux. Versailles, 12 août 1789. — Fol. 260. Lettres patentes sanctionnant le décret de l'Assemblée Nationale concernant le prêt à intérêt. Paris, 12 octobre 1789. — Fol. 260 v°. Édit sanctionnant les décrets de l'Assemblée Nationale sur les réformation de quelques points de jurisprudence criminelle. Paris, octobre 1789. — Fol. 263 v°. Lettres patentes sanctionnant la loi martiale sur les attroupements. Paris, octobre 1789. — Fol. 264 v°. Édit sanctionnant un décret de l'Assemblée Nationale sur la circulation des grains. Paris, octobre 1789. — Fol. 265 v°. Déclaration sur un décret de l'Assemblée Nationale portant que tous les parlements continueront à rester en vacances. Paris, 3 novembre 1789. — Fol. 266 v°. Lettres patentes sur la non admission des Suisses au concours dans les faillites. Versailles, 4 octobre 1789. — Fol. 267 v°. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale concernant l'envoi à la transcription des décrets sur les registres des cours, tribunaux, corps, administratifs et municipalités. Paris, 6 novembre 1789. — Fol. 268. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale concernant la nomination des suppléants. Paris, 7 novembre 1789. — Fol. 268 v°. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale, concernant les déclarations à faire par les titulaires de bénéfices et supérieurs de maisons et établissements ecclésiastiques. Paris, 18 novembre 1789. — Fol. 269 v°. Lettres patentes ordonnant l'envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs, des décrets de l'Assemblée Nationale. 3 novembre 1789. — Fol. 270. « Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. » 20 août 1789. — Fol. 271 v°. « Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Nationale. Articles de constitution. » — Fol. 272. « Décrets de l'Assemblée Nationale des 4, 6, 7, 8 et 11 août 1789. » — Fol. 274. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale, du 10 août 1789. » — Fol. 275. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du dimanche 9 août 1789. » — Fol. 275. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale, du jeudi 27 août 1789. » —

Fol. 275. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du mardi 6 octobre 1789. » — Fol. 277 v°. « Décret de l'Assemblée Nationale du 29 août 1789. » — Fol. 278. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du vendredi 18 septembre 1789 à la séance du soir. » — Fol. 278 v°. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du lundi 5 octobre 1789. » — Fol. 279. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 23 septembre 1789. » — Fol. 279 v°. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 26 septembre 1789. » — Fol. 280. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 29 septembre 1789. » — Fol. 280 v°. « Extrait du procès-verbal du samedi 3 octobre 1789. » — Fol. 280 v°. « Décret sur la réformation de quelques points de jurisprudence criminelle. Extrait des procès-verbaux de l'Assemblée Nationale des 8 et 9 octobre 1789. » — Fol. 282 v°. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 21 octobre 1789. Loi martiale contre les attroupemens. » — Fol. 283 v°. « Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 21 octobre 1789. » — Fol. 283 v°. Id., du jeudi 15 octobre 1789. — Fol. 284. Id., du lundi 26 octobre 1789. — Fol. 284. Id., du 26 octobre 1789. — Fol. 284 v°. Id., du 28 octobre 1789. — Fol. 284 v°. Id., du 2 novembre 1789. — Fol. 284 v°. Id., du 3 novembre 1789. — Fol. 285 v°. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale concernant la confiscation des grains et farines saisis en contravention, Paris, 27 novembre 1789.

— Fol. 286. Lettres patentes sur les décrets de l'Assemblée Nationale relatifs à la conservation des biens ecclésiastiques, et celle des archives, bibliothèques des monastères et chapitres. Paris, 27 novembre 1789. — Fol. 286 v°. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale du 16 novembre 1789 portant qu'il ne sera plus expédié de provisions d'offices de judicature, sauf à titre provisoire. Paris, 29 novembre 1789. — Fol. 287 v°. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale du 27 novembre 1789, interdisant les étrennes, gratifications, etc., aux fonctionnaires publics. Paris, 27 novembre 1789. — Fol. 288. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale concernant l'imposition des ci-devant privilégiés. Paris, 29 novembre 1789. — Fol. 288 v°. Lettres patentes sur un décret provisoire de l'Assemblée Nationale concernant les municipalités. Paris, 3 décembre 1789. — Fol. 289 v°. Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée Nationale pour l'admission des non catholiques dans les emplois publics. Paris, décembre 1789. — Fol. 290. Lettres patentes prorogeant jusqu'au 1^{er} janvier 1791 le délai prescrit par l'article 21 de l'édit de novembre 1787, concernant les non catholiques. Paris, 13 décembre 1789. — Lettres patentes sur le décret de l'Assemblée nationale du 17 décembre 1789 concernant les forme et mode de répartition à l'égard des taillables de la province de Champagne, etc. Paris, 19 décembre 1789.